38807/B

A. 4.

88411

NOUVEAU DICTIONNAIRE DES ORIGINES,

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES,

DANS

LES ARTS, LES SCIENCES, LA GÉOGRAPHIE, LE COMMERCE, L'AGRICULTURE, ETC.,

INDIQUANT

LES ÉPOQUES DE L'ÉTABLISSEMENT DES PEUPLES, DES RELIGIONS, DES SECTES ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES, DES LOIS, DES DIGNITÉS; L'ORIGINE DES DIFFÉRENTES COUTUMES, DES MODES, DES MONNAIES, ETC., AINSI QUE LES ÉPOQUES DES INVENTIONS UTILES ET DES DÉCOUVERTES IMPORTANTES FAITES JUSQU'A CE JOUR;

PAR M. FR. NOEL,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, AUTEUR DU *Dictionnaire de la Fable*, ETC.;

ET M. CARPENTIER,

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AUTEUR DU *Gradus français*.

Invente, tu vivras.
LEMIERRE, *la Peinture*, 3e ch., dernier vers.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55.

1827.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DES

ORIGINES, INVENTIONS

ET DÉCOUVERTES.

L.

LABADISTES. Ces hérétiques, qui parurent vers le milieu du dix-septième siècle, eurent pour chef Jean Labadie. Ce fanatique fameux, après avoir été jésuite, puis carme, enfin ministre protestant à Montauban et en Hollande, fut chef de secte, et mourut dans le Holstein en 1674.

Il y avait encore des labadistes dans le pays de Clèves, il y a cinquante ans; mais le nombre en était peu considérable, et diminuait tous les jours.

LABARUM. Mot emprunté du latin, et qui signifie l'étendard qu'on portait à la guerre devant les empereurs romains. C'était une longue lance traversée par le haut d'un bâton, duquel pendait un riche voile de couleur de pourpre, orné de pierreries et d'une frange à l'entour. Les Romains avaient pris cet étendard des Daces, des Sarmates, des Panno-niens, et autres peuples barbares qu'ils avaient vaincus.

Quoique l'aigle d'or n'eût pas de *labarum* du temps de la république, il paraît qu'elle en a eu, ou du moins qu'il y avait sur le voile une aigle peinte ou tissue d'or, sous les empereurs jusqu'au temps de Constantin; car on sait qu'après la conversion de ce prince au christianisme, les enseignes changèrent de devises, et qu'il fit mettre sur le *labarum* le monogramme de Jésus-Christ qu'on avait substitué à celui-ci : S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus.*) Il donna à cinquante hommes de sa garde, qu'on appela *præpositi labarorum,* la charge de porter tour à tour le *labarum,* qui ne paraissait que lorsque l'empereur marchait en pompe, ou lorsqu'il était à l'armée. Julien l'Apostat rétablit le *labarum* dans sa première forme, et mit dans tous les autres

drapeaux la figure de quelque divinité du paganisme; mais cette innovation ne dura pas long-temps, et après la mort de ce prince le *labarum* de Constantin fut remis en honneur.

LABOURAGE. « Le labourage, dit Furgault dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, était honorable en Grèce dès les temps héroïques, puisque Ulysse et son père Laërte maniaient la charrue. Chez les anciens Romains, les dictateurs et les consuls étaient la plupart des laboureurs. Les Grecs et les Romains faisaient le labourage d'une manière plus simple qu'on ne le fait aujourd'hui. La charrue, que les Grecs appelaient *aratron*, et les Latins *aratrum*, n'avait point de roues : peut-être n'étaient-elles pas nécessaires dans des fonds secs et raboteux, tels qu'ils pouvaient être communément en Grèce et en Italie. Virgile, qui décrit la charrue de son temps, ne parle pas de roues. Un manche, *stiva;* une flèche ou timon, *temo;* un joug, *jugum;* un soc, *vomer;* deux oreilles, *dentalia:* voilà toutes les parties de la charrue; au lieu que la nôtre en a beaucoup plus, sans compter les roues.

Le même poëte n'attelle que des bœufs à la charrue, et non des chevaux. En Grèce, on attelait les uns et les autres, mais plus souvent les chevaux que les bœufs, qui n'étaient pas communs; car les bœufs employés au labourage étaient si respectés, que c'était un crime de les tuer. » *Voyez* CHARRUE et HERSE.

LABRADOR. Grand pays de l'Amérique septentrionale, près du détroit d'Hudson; il s'étend depuis le 50e degré de latitude jusqu'au 63e, et depuis le 301e degré de longitude jusqu'au 323e ou environ; c'est une espèce de triangle. Ce pays est extrêmement froid, stérile, bordé de plusieurs îles, et habité par des sauvages appelés *Eskimaux*. L'intérieur du pays nous est entièrement inconnu. Cette terre fut découverte en 1496 par le Vénitien Gabato, surnommé *Nauclerus*, à cause de son habileté dans la navigation. Il avait trouvé, pour aller en Amérique, une route plus courte que celle de Christophe Colomb.

LABYRINTHE. Grand édifice dont il est difficile de trouver l'issue. Les anciens font mention de quatre fameux labyrinthes, dont le premier, à tous égards, est le labyrinthe d'Égypte. Il était bâti un peu au-dessous du lac Mœris, auprès d'Arsinoé, autrement nommée *la ville des Crocodiles*. Ce labyrinthe, selon Pomponius Méla, qui en fait une courte description (liv. I, chap. IX), contenait trois mille appartements et douze palais dans une seule enceinte de murailles. Il était construit et couvert de marbre; il n'offrait qu'une seule descente au bout de laquelle on avait pratiqué intérieurement une infinité de routes par où l'on passait et repassait, en faisant mille détours qui jetaient dans l'incertitude, parcequ'on se retrouvait souvent au même endroit; de sorte qu'après bien des fatigues, on revenait au même lieu d'où l'on était parti, sans savoir comment se retirer d'embarras, et pour s'exprimer plus noblement, en empruntant le langage de Corneille :

Mille chemins divers, avec tant d'artifice,
Coupaient de tous côtés ce fameux édifice,
Que qui, pour en sortir, croyait les éviter,
Rentrait dans les sentiers qu'il venait de quitter.

Le nombre des appartements dont parle Méla paraît incroyable; mais Hérodote, qui avait vu de ses yeux ce célèbre labyrinthe lorsqu'il était entier et dans toute sa beauté, explique le fait, en remarquant que la moitié de ces appartements était sous terre, l'autre moitié au-dessus. Il faut donc lire la description que cet historien a faite de ce pompeux édifice, il y a plus de deux mille ans, et y joindre celle de Paul Lucas, qui en a vu les restes au commencement du dernier siècle. Ce qu'en rapporte le voyageur moderne nous paraît d'autant plus intéressant, que c'est un commentaire et une explication du récit d'Hérodote.

Le labyrinthe d'Égypte était un temple immense, dans lequel se trouvaient renfermées des chapelles consacrées à toutes les divinités du pays. Les anciens ne parlent que du nombre prodigieux d'idoles qu'on y avait mises, et dont on voit de tous côtés les figures de différentes grandeurs. L'histoire ne dit point quel prince a fait bâtir le labyrinthe dont nous parlons, ni en quel temps il a été construit. Pomponius Méla en attribue la gloire à Psamméticus : on pourrait penser que c'était l'ouvrage du même prince qui avait fait creuser le lac Mœris, et qui lui avait donné son nom, si Pline ne disait qu'on en attribuait l'honneur à plusieurs rois. Hérodote assure qu'il était l'ouvrage de douze rois qui, régnant conjointement, avaient partagé l'Égypte en autant de parties, et que ces princes avaient laissé de concert ce monument à la postérité.

Le labyrinthe de l'île de Crète parut sous le règne de Minos. Pline dit que, quoique ce labyrinthe eût été construit par Dédale, sur le modèle de celui d'Égypte, il n'en imita pas la centième partie, et que cependant il contenait un si grand nombre de tours et de détours, qu'il n'était pas possible d'en trouver l'issue. Ovide, sans avoir jamais vu ce labyrinthe, en a fait une description fort ingénieuse dans ses Métamorphoses :

Minos veut que dans l'ombre un vaste *labyrinthe*
Prison du monstre affreux (le Minotaure) le cache en son enceinte.
L'ingénieux Dédale, architecte fameux,
Traça les fondements de ces murs sinueux,
Et dans de longs détours, sans terme et sans issue,
Par l'erreur des sentiers embarrassa la vue.
Tel qu'amoureux de suivre un tortueux chemin,
Le Méandre se joue en son cours incertain,
Et vingt fois sur ses pas ramené dans sa course,
Se rencontre lui-même, et retrouve sa source,
De détours en détours dans sa route égaré :
Tel, de nombreux circuits par Dédale entouré,
Tourne le labyrinthe ; et l'inventeur lui-même
Put à peine en sortir, tant son art est extrême.
(Desaintange, *Trad. des Métam.*, liv. VIII, ch. III.)

Le labyrinthe de l'île de Lemnos, selon Pline, était semblable aux précédents pour l'embarras des routes. Il était distingué par cent cinquante colonnes, si également ajustées dans leurs pivots, qu'un enfant pouvait les faire mouvoir pendant qu'un ouvrier les travaillait. Ce labyrinthe était l'ouvrage des architectes Zmilus, Rhodus, et Théodore de Lemnos. On en voyait encore des vestiges du temps de Pline.

Le labyrinthe d'Italie fut bâti au-dessous de la ville de Clusium,

par Porsenna, roi d'Étrurie, qui voulut s'en faire un magnifique tombeau, et procurer à l'Italie la gloire d'avoir, en ce genre, surpassé la vanité des rois étrangers. Il ne restait déjà plus rien de ce monument, du temps de Pline.

LABYRINTHE (*jardinage*). Nous avons aujourd'hui, dans nos jardins ou parcs, des labyrinthes qu'on appelait autrefois *dédales* : ce sont des bois coupés de diverses allées, pratiquées avec un si grand art, qu'on peut s'y égarer facilement. Les charmilles, les bancs, les figures, les fontaines, les berceaux, qui en font l'ornement, en corrigent la solitude et semblent consoler de l'embarras qu'ils causent. Un labyrinthe doit être un peu grand, afin que la vue ne puisse point percer à travers les petits carrés de bois, ce qui en ôterait l'agrément. Il n'y faut qu'une entrée qui servira aussi de sortie.

LAC. Les anciens Gaulois regardaient les lacs comme des divinités, ou au moins comme des lieux où elles fixaient leur séjour. Ils jetaient dans le lac de Toulouse le butin qu'ils avaient fait sur les ennemis. Celui du Gévaudan était consacré à la lune, et tous les ans on y venait des pays circonvoisins, pour y jeter les offrandes qu'on faisait à la déesse. Le lac *des deux Corbeaux* était aussi très renommé dans les Gaules. L'appétit de ces oiseaux y décidait toutes les contestations. Au jour prescrit, les parties se rendaient au bord du lac, et leur jetaient chacune un gâteau. Le plaideur dont l'offrande était reçue avec avidité gagnait sa cause; celui au contraire dont le gâteau n'était que becqueté était réputé condamné par les dieux mêmes.

LACRYMA CHRISTI. C'est le nom que l'on donne en Italie à un vin muscat très agréable, qui croît au royaume de Naples, au milieu des cendres et des débris du mont Vésuve. Un Polonais, dit-on, ayant trouvé ce vin fort à son goût, s'écria : *O Domine, cur etiam in terris nostris non lacrymatus es?* (Seigneur, pourquoi n'avez-vous pas aussi pleuré sur nos terres?)

LACRYMALE (*glande*). Cette glande, destinée à la séparation des larmes, est un corps glanduleux, congloméré, situé dans la fossette de l'os coronal, vers le petit angle de l'œil, duquel partent plusieurs petits vaisseaux excrétoires qui viennent s'ouvrir par plusieurs orifices auprès de la racine de l'œil. Nicolas Sténon a découvert le premier ces conduits, le 11 novembre 1661, en présence de Borrichius.

LACRYMATOIRE. Mot formé, comme le précédent, du substantif *lacrymæ* (larmes). Les lacrymatoires ou les urnes lacrymatoires, étaient, chez les anciens, des fioles de terre ou de verre où l'on recueillait les larmes versées aux funérailles; les lacrymatoires étaient religieusement renfermés dans les tombeaux.

LACTÉE. *Voyez* VEINES et VOIE.

LACTOMÈTRE. Instrument qui sert à mesurer la quantité de crème que peut produire le lait selon l'âge et la nourriture des animaux; il fut imaginé en 1817, par sir Joseph Bancks, président de la société royale de Londres.

LADRE, c'est-à-dire lépreux. Ce mot est formé du latin *Lazarus*

(Lazare), nom propre du pauvre mendiant qui se tenait à la porte du mauvais riche, et dont il est parlé dans saint Luc, chap. XVI, verset 19. De *Lazarus* on a fait *lazre*, et par l'interposition d'un *d*, comme dans *vendredi* venu de *Veneris dies*, *lazdre*, *ladre*. Les Italiens appellent la lèpre le mal de saint Ladre, *il mal di santo Ladri*. Ce mendiant était couvert d'ulcères ; « de là, dit M. Roquefort dans son *Glossaire de la langue romane*, on nomma les lépreux *ladres*, parcequ'ils invoquaient saint Lazare pour les guérir. Ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle qu'on nomma *Saint-Lazare* la maison située hors de la porte Saint-Denys, à Paris. » Ce bâtiment, qui, avant la révolution, était un couvent, est devenu depuis une maison de réclusion pour les femmes. Comme on nommait les lépreux *ladres*, nos pères appelèrent *ladreries* les hôpitaux où l'on réunit ces malheureux.

LAI. C'était le nom que nos pères avaient donné à une espèce de poëme déjà tombé en désuétude au milieu du seizième siècle, ainsi que nous l'apprend Thomas Sébilet dans son *Art poétique*. Ce poëme consistait en une certaine quantité de petits vers distribués également en couplets, dont il ne paraît pas que le nombre ait été bien déterminé, non plus que celui des vers de chaque couplet. « Tout y roulait sur deux rimes, dont une n'était employée que pour terminer les couplets avec de petits bouts de vers qui, ne pouvant remplir la ligne, laissaient un vide entre les couplets, ce qui fit qu'on appela encore le *lai* arbre-fourchu. Ces arbres-fourchus feraient rire aujourd'hui ; on les employait alors dans les sujets lugubres, ou pour quelque grave moralité. »

Exemple :

Sur l'appui du monde
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir ?
Cette mer profonde,
En débris féconde,
Fait voir
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

Le P. MOURGUES, *Traité de la poésie française*, page 176.)

LAINE. L'histoire fait remonter jusqu'au premier âge du monde l'époque où l'on s'appliqua à soigner et à améliorer les bêtes à laine. La richesse principale des anciens habitants de la terre consistait en troupeaux de brebis. Les Romains regardèrent cette branche d'agriculture comme la plus essentielle. Numa, voulant donner cours à la monnaie dont il fut l'inventeur, y fit marquer l'empreinte d'une brebis, en signe de son utilité : *pecunia à pecude*, dit Varron ; et plus de six cents ans après, les censeurs avaient la direction de tous les troupeaux de bêtes blanches. Ils prononçaient de fortes amendes contre ceux qui négligeaient leurs troupeaux, et accordaient des récompenses à ceux qui signalaient leur industrie par l'étude et la recherche de tout ce qui pouvait procurer de meilleures laines. Elles servaient chez eux, comme parmi nous, aux vêtements de toute espèce. Curieux de celles qui surpassaient les autres en finesse, en mollesse et en longueur, ils tiraient leurs belles toisons de la Galatie, de la

Pouille, surtout de Tarente, de l'Attique et de Milet. « Dans l'antiquité, dit J. Peuchet (*Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, introduction, pag. 161), on comptait, parmi les laines les plus précieuses, celles du territoire de Milet et de l'Ionie en général; tandis que la Grèce européenne ne fournissait au commerce que des espèces grossières, peu estimées et à peine propres aux fabriques, si l'on en excepte celles de l'Attique, où les troupeaux, semblables à ceux de l'Espagne moderne, surpassaient, par la finesse de leur toison, les troupeaux de l'Arcadie et ceux de la Phocide, ainsi que nous l'apprend Athénée, au chapitre II du livre second de son *Banquet.* »

Pline et Columelle vantent aussi les toisons de la Gaule.

Dans les premiers temps, les Romains arrachaient la laine des moutons, au lieu de les tondre, et ils choisissaient pour cette opération la saison où la laine se sépare du corps de l'animal : de là, selon quelques auteurs, le mot latin *vellus* (toison), de *vellere* (arracher).

Pendant un laps de temps assez long, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et la Suède ont fourni au commerce les plus belles laines, parceque ces puissances ont perfectionné la qualité et augmenté la quantité de ce produit par l'importation d'une race étrangère, infiniment supérieure à celle du pays. La Castille est redevable à don Pèdre IV des belles laines qu'elle possède. Autrefois les moutons rapportaient annuellement dans le trésor d'Espagne plus de trente millions de réaux. Édouard IV, ayant fait venir, avec l'agrément du roi d'Espagne, trois mille bêtes blanches de ses états, ouvrit à l'Angleterre une nouvelle source de richesses.

Les Indes orientales ont fourni, dans l'avant-dernier siècle, aux Hollandais une espèce de béliers et de brebis hautes, alongées, grosses de corsage; et cette race, transplantée dans le Texel et dans la Frise orientale, y a réussi au point que les femelles donnent quelquefois quatre agneaux par année, et que les toisons pèsent depuis dix jusqu'à seize livres.

Les Suédois ont aussi transporté chez eux des bêtes à laine de la meilleure espèce d'Angleterre et d'Espagne; et leurs soins ont tellement triomphé des obstacles que les rigueurs de leur climat apportaient au succès de leur entreprise, qu'ils n'ont rien à envier à cet égard aux deux royaumes qui les ont mis en état de se passer de leurs secours.

Quoique la Gaule ait fourni de belles toisons du temps des Romains, les laines de France étaient loin de pouvoir rivaliser avec celles d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, lorsque l'impulsion donnée à l'industrie, à la fin du siècle dernier, fit sentir à cette nation la honte et le poids d'un tribut qu'elle était obligée de payer à l'étranger. Prévoir qu'il ne lui était pas impossible de soutenir la concurrence, c'était pressentir la supériorité qu'elle devait obtenir par la suite.

Ce n'est qu'en 1803 qu'on a commencé d'introduire dans nos manufactures des machines pour carder et pour filer la laine. C'est aux soins éclairés de M. le comte

Chaptal, alors ministre de l'intérieur, qu'on doit cette introduction. On lui doit aussi les encouragements si bien mérités que reçurent MM. Douglas et Cockerill, lorsqu'ils vinrent établir en France les ateliers dans lesquels ils construisirent leurs belles machines. Elles furent améliorées ensuite, grâces aux efforts que produisit un concours ouvert (en 1803) sous les auspices du savant et de l'homme d'état dont nous venons de rappeler le nom cher à l'industrie française. Il faut citer MM. Calla, Collier, Cockerill, Dobo, Farrar et Bauwens parmi les artistes qui se sont distingués dans la fabrication et dans le perfectionnement des machines qui servent à filer la laine cardée.

La mécanique avait à vaincre des difficultés plus grandes, afin d'opérer avantageusement le filage de la laine peignée.

En 1812, M. Demaurey obtint un prix de la société d'encouragement, pour une machine propre à peigner la laine. Cette machine exécute, avec deux personnes, le travail de six ouvriers qu'il faudrait employer si l'on voulait peigner la laine à la main.

La société d'encouragement, qui, depuis son institution (laquelle remonte au ministère de M. le comte Chaptal), a fait les plus généreux sacrifices en faveur de l'industrie, proposa, dès 1807, un prix de 3,000 francs pour l'artiste qui présenterait une machine propre à filer la laine peignée. Dès 1811, M. Dobo avait établi la machine qu'il imagina pour ce travail, dans la manufacture de M. Ternaux, à Bazancourt, auprès de Reims. Les fils qu'elle produisit servirent d'abord à fabriquer les tissus ras de mérinos. En 1815, M. Dobo remporta le prix qu'avait fondé la société d'encouragement.

L'importante opération de l'amélioration des laines présentait en France, dès 1806, de très heureux résultats. Le jury, à cette époque, remarqua que la laine des mérinos établis en France depuis plusieurs générations, égalait en finesse et en beauté celle des mérinos nés en Espagne; il annonça que l'on pouvait prévoir une époque où il ne serait plus nécessaire d'acheter des laines à l'étranger. Le temps a confirmé de la manière la plus positive la justesse de cet aperçu. Des résultats incontestables marquent les pas que l'amélioration a faits depuis 1806: il est constaté que la laine des mérinos gagne de la finesse par le séjour de cette race en France. Tous les manufacturiers de l'Europe pensent maintenant, avec les nôtres, que la laine des mérinos nourris en France réussit mieux dans la fabrication des draps superfins que la plus belle laine espagnole. La faveur dont nos laines jouissent est due, en premier lieu, à leur qualité; mais le soin qu'on apporte à les laver et à en faire le triage y ajoute beaucoup. Il y a quinze ans il n'existait peut-être pas en France un seul lavoir pour les laines fines. Aujourd'hui on en compte plus de quarante seulement autour de Paris. C'est M. Ternaux qui a donné le premier modèle d'un établissement de ce genre.

Pendant long-temps on avait cru que les moutons perdaient

leur laine chaque année, et cette assertion, dénuée de fondement, avait été avancée dans des ouvrages qui jouissent d'une considération justement méritée. Les membres du conseil d'agriculture, voulant vérifier cette assertion, firent laisser pendant deux ou trois années des brebis sans les tondre, et ils obtinrent, sans aucun déchet, une laine longue d'une égale finesse, et qui représentait sensiblement en poids une quantité égale à celle que deux ou trois tontes auraient produite. Cette expérience ouvrit une nouvelle branche à l'industrie; la laine longue obtenue sur les bêtes à laine fine fut remise à divers manufacturiers, et produisit des casimirs qui ont été présentés à l'exposition générale des produits de l'industrie française, et qui ont soutenu avec avantage la comparaison avec les plus beaux casimirs anglais. On a observé que les animaux chargés de cette toison longue et pesante n'avaient pas souffert notablement.

LAINE MINÉRALE. On a découvert dans le comté de Schwartzenau, en Basse-Autriche, à une profondeur de dix-huit pieds sous terre, une espèce de laine minérale très souple et très douce, d'une couleur rouge bleuâtre. On en a fabriqué à Vienne des chapeaux, des gilets, etc. : on en peut même fabriquer un papier très solide, qui conserve cependant la couleur de sa substance. (*Archives des découvertes et des inventions nouvelles, faites pendant l'année* 1809, page 21.)

LAIT. Dans les sacrifices, les anciens faisaient de fréquentes libations de lait. Les moissonneurs en offraient à Cérès, les bergers à Palès, et dans un quartier de Rome, nommé pour cela *Vicus sobrius*, on offrait à Mercure du lait au lieu de vin.

« De tous les produits d'une ferme, le lait, dit M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agriculture*, t. II, p. 169), est un de ceux qui concourent le plus puissamment à la prospérité de l'établissement. Non seulement il forme par lui-même et par les principes qu'on en retire un des principaux aliments de la famille, mais la vente d'une partie des produits fournit encore une recette journalière qui permet de pourvoir à presque tous les besoins de l'intérieur du ménage.»

Les recherches que MM. Fourcroy et Vauquelin ont faites sur le lait sont tellement simples et si exactes, que l'on peut regarder comme une véritable découverte le résultat de leurs observations. L'acide qui se développe dans cette liqueur que l'on regardait comme d'une nature particulière, n'est, suivant MM. Fourcroy et Vauquelin, que l'acide du vinaigre modifié par quelques substances animales, et quelques sels qu'il tient en dissolution. Ils ajoutent que le lait est une liqueur mixte, formée de beaucoup d'eau et de deux genres de matières. Les premières, qui sont le sucre, le mucilage, le muriate et le sulfate de potasse, et l'acide acétique, sont ici dans un état de dissolution complète; les secondes sont la matière du fromage, celle du beurre, et les phosphates de fer, de chaux et de magnésie : elles sont simplement suspendues dans le liquide. « Cette complication infinie du premier aliment pré-

paré au jeune animal par la nature, nous offre, dit M. Cuvier dans un rapport à l'Institut, de nouveaux motifs d'admirer la prévoyance de cette mère commune. Elle y a déposé tous les matériaux d'un prompt accroissement. La substance caséeuse est presque la même que celle des muscles ; le phosphate de fer est l'un des éléments du sang, et celui de chaux fait la base terreuse et la cause du durcissement des os. »

LAIT D'ANESSE. Ce lait n'est en réputation en France que depuis le règne de François I^{er} ; et voici comment on l'y a connu. Ce monarque se trouvait très faible et très incommodé : les médecins ne purent le rétablir. On parla au roi d'un juif de Constantinople qui avait la réputation d'être un très habile médecin. François I^{er} ordonna à son ambassadeur en Turquie de faire venir à Paris ce docteur israélite, quoi qu'il en pût coûter. Le médecin juif arriva, et n'ordonna pour tout remède que du lait d'ânesse. Ce remède doux réussit très bien au roi, et tous les courtisans des deux sexes s'empressèrent à suivre le même régime, pour peu qu'ils crussent en avoir besoin.

Un malade guéri par l'usage de cette nourriture saine et restaurante crut devoir exprimer sa reconnaissance par ce quatrain :

Par sa bonté, par sa substance,
D'une ânesse le lait m'a rendu la santé ;
Et je dois plus, en cette circonstance,
Aux ânes qu'à la faculté.

LAITON. La fabrication du laiton brut manquait totalement, en 1806, à l'ancien territoire de France. Cet alliage s'obtient en combinant le cuivre rouge avec le zinc. Ce dernier métal, qui porte le nom de *calamine* quand il est à l'état d'oxide, était l'objet d'une grande exploitation dans les départements de la Roër et de l'Ourthe ; mais quoique l'on connût dans l'ancienne France quelques gîtes de minerai de zinc, nulle part on n'avait songé à les exploiter. C'est vers l'an 1810 que la fabrication du laiton s'est naturalisée chez nous. Avant cette époque, il avait existé une fabrique de ce genre à Landrichampt, dans les Ardennes ; mais elle était sans activité, lorsque celle de Fromelenne fut fondée par M. de Contamine. Dans celle-ci l'on faisait du laiton, et l'on traitait le zinc même au laminoir et à la filière ; mais on était obligé de faire venir ce métal de Liége. Aujourd'hui la fabrication du laiton brut est en activité dans plusieurs grandes usines. Néanmoins elle n'est pas encore assez étendue pour satisfaire à tous les besoins des arts français, et nous sommes obligés d'en tirer de l'étranger une quantité considérable. Il a été fait, en 1818, des essais pour parvenir à remplacer la calamine, dont la France ne possède plus aucune exploitation, par la *blende* ou zinc sulfuré, que nous possédons en abondance, et dont, jusqu'en 1819, on n'avait fait aucun emploi. Ces expériences, entreprises sous les auspices de l'administration des mines, ont eu d'heureux résultats. On a vu à l'exposition des produits de l'industrie française, du laiton brut fabriqué par M. Boucher fils, de Rouen, avec la blende en remplacement de la calamine.

M. Japy de Beaucourt a obtenu

un brevet d'invention pour une machine à couper les feuilles de laiton laminées, par bandes parallèles d'une largeur quelconque; on en tire les platines, les balanciers et les roues des montres.

LAITUE. Les laitues ont toujours été les plus estimées de toutes les herbes potagères; elles faisaient un des mets favoris des Romains : les disciples de Pythagore leur attribuaient la propriété d'éteindre les feux de l'amour. C'est ce qui a fait dire à Callimaque que Vénus, après la mort d'Adonis, se coucha sur un lit de laitues, pour modérer la violence de sa passion.

Les médecins ont observé depuis long-temps une vertu narcotique dans la laitue. Galien rapporte que dans sa vieillesse il ne trouva point de meilleur remède contre les insomnies auxquelles il fut sujet, que de manger des laitues le soir, soit crues, soit bouillies.

« La laitue commune de jardin contient un jus qui, épaissi, est un véritable opium, de meilleure qualité que celui qu'on tire du Levant. Le jus laiteux qui forme cet opium existe dans la tige et dans les feuilles de la plante, et se trouve dans des vaisseaux qui lui sont propres et qui suivent longitudinalement la partie fibreuse de la tige. On recueille le jus laiteux lorsque la plante commence à monter en graine; auparavant il n'a pas toute sa qualité; plus tard, son produit est beaucoup moins considérable. On l'extrait, comme l'opium des pavots, par incision; mais l'ouverture doit être circulaire : une petite profondeur suffit. Le jus sort en gouttes blanches qu'on recueille sur-le-champ, ou qu'on laisse sur la tige pour les enlever lorsqu'elles sont desséchées. Toutes les espèces de laitues contiennent plus ou moins d'opium, mais la *lactuca silvestris* ou *virosa* de Linnée est celle qui en contient le plus. Les essais ont été faits sur la laitue commune, qui n'est pas celle qui en donne le moins; de sorte que les tiges qu'on laisse monter en graines pourront maintenant procurer un double profit. On a essayé d'obtenir cet opium par la pression; mais les autres sucs de la plante, qui s'y mêlent, l'altèrent presque entièrement. Cette connaissance, due au docteur Coxe de Philadelphie, a été importée en France par un voyageur. » (*Moniteur*, an IX, page 968.)

LAMBERT (Michel). Ce célèbre musicien français, né en 1610 à Vivonne, petite ville du Poitou, et mort à Paris en 1696, jouait supérieurement du luth, et chantait avec un goût infini. Il est le premier en France qui ait fait sentir les vraies beautés de la musique vocale, ainsi que la justesse et les grâces de l'expression. Les personnes de la première distinction l'attiraient chez elles, et il faisait les délices des cercles les plus brillants. Boileau a dit à ce sujet :

Molière avec Tartufe y doit jouer son rôle,
Et *Lambert*, qui plus est, m'a donné sa parole;
C'est tout dire, en un mot, et vous le connaissez.
— Quoi! Lambert? — Oui, *Lambert*. — A demain, c'est assez.

LAMBREQUINS. Terme de blason. Les lambrequins sont des morceaux d'étoffe découpés, qui descendent du casque, et qui coif-

fent et embrassent l'écu, pour lui servir d'ornement : c'était l'ancienne couverture des casques, comme la cotte-d'armes était celle du reste de l'armure, pour garantir de la chaleur, de la pluie, de la poussière, et faire reconnaître les chevaliers dans la mêlée. Ils étaient d'étoffe, et servaient à soutenir et à lier les cimiers qui étaient de plumes. L'origine des lambrequins vient des anciens chaperons qui servaient autrefois de coiffure tant aux hommes qu'aux femmes. Quelques hérauts on appelé *volet* cet habillement du casque, lorsqu'il était léger, parcequ'il voletait au gré du vent, et n'était attaché qu'avec un tortil, ou bourlet, composé de cordons et de rubans entrelacés des couleurs et métaux des armes du chevalier. D'autres lui ont donné le nom de *capeline*, quand il était fait en manière de cape, d'où est venu un ancien proverbe militaire, *Homme de capeline*, pour dire résolu et déterminé au combat. On l'a aussi appelé *mantelet*, quand il était large et court, et enveloppait le casque et l'écu; ce qui le faisait nommer *camail* par quelques uns.

On croit que les *lambrequins* ont été ainsi nommés parcequ'ils pendaient en lambeaux, et étaient hachés à cause des coups qu'ils avaient reçus dans les batailles. Le père Ménestrier prétend que ce mot vient du latin *lemmiscus*, qui signifie ces rubans volants dont les couronnes des anciens étaient attachées.

Quelques uns les ont aussi appelés *feuillards*, parcequ'ils ressemblent en quelque façon aux feuilles d'acanthe. Les lambrequins ont été quelquefois mis en forme de bonnet élevé comme celui du doge.

LAMBRIS. Ornement de menuiserie dont on couvre le plancher d'en haut et les murs d'une salle, d'un appartement. Jusqu'à la prise de Carthage, on ne sut à Rome ce que c'était que lambris doré. On commença, sous la censure de L. Mummius, par dorer ceux du Capitole.

LAMIE, du latin *lamia*, être fabuleux. Cette reine, d'une extrême beauté, habitait, selon la fable, un antre vaste et garni d'ifs et de lierre; mais, en punition de la férocité de son caractère, elle fut transformée en bête sauvage. Ayant perdu tous ses enfants, elle tomba dans un tel désespoir, qu'elle faisait enlever ceux des autres femmes d'entre leurs bras pour les massacrer elle-même. C'est pour cela, dit Diodore de Sicile, que cette femme est devenue odieuse à tous les enfants, qui craignent même d'entendre prononcer son nom. « Comme on a feint, dit Dacier (remarque sur le 340e vers de l'*Art poétique* d'Horace), qu'il y avait un Lamus, roi des Lestrigons, qui se nourrissait de chair humaine, on a feint aussi qu'il y avait en Libye une reine appelée *Lamia* qui dévorait les enfants.... »

« Les Romains, ajoute Dacier, convertissaient cette Lamia en une espèce de sorcière horrible qui dévorait les enfants; et les nourrices se servaient de ce nom comme d'un épouvantail pour faire peur à leurs enfants, et pour les apaiser. »

Les ogres et les ogresses que nous trouvons dans nos contes de fées ne sont, comme on le voit, que le Lamus et la Lamia des anciens.

LAMINOIR. C'est, comme on

le sait, une machine où l'on fait passer les lames d'or, d'argent, de cuivre, etc., pour leur donner l'épaisseur qui convient à l'usage qu'on en veut faire. Cette machine, qui a reçu ce nom parcequ'elle réduit en *lames* plus minces les métaux qui sont soumis à son action, n'a commencé à être connue en France qu'en 1638, quoiqu'elle fût dès lors depuis long-temps en usage en Allemagne, d'où elle avait été importée. Elle reçut successivement plusieurs degrés d'amélioration.

En 1806, M. Colon a obtenu un brevet d'invention pour un laminoir mécanique avec des cylindres nouveaux qui sont taillés dans toute leur circonférence en losanges, ronds, ovales, en toutes sortes de moulures et cannelures. On y introduit le fer, qui prend la forme par laquelle on le contraint de passer, sans bavures ni coupures. On n'avait point encore obtenu ce genre de travail avec autant de perfection; il est à désirer que l'invention de M. Colon se propage dans nos ateliers, où le laminage s'exécute rarement sans bavures. *Voyez* TÔLE.

M. Droz a apporté un grand perfectionnement au laminoir employé dans la fabrication des monnaies.

LAMPADAIRE. Cet officier de l'église de Constantinople avait soin du luminaire, et portait pendant le service divin un bougeoir devant l'empereur et l'impératrice. Les patriarches exigèrent dans la suite qu'on leur rendît le même honneur; de là est venu l'usage de tenir un bougeoir à côté des archevêques et des évêques qui officient.

LAMPE. Le hasard, dit Goguet (tom. II, pag. 108), donna sans doute lieu de remarquer que certains corps plongés dans l'huile, venant ensuite à s'allumer, conservaient leur lumière et ne se consumaient qu'assez lentement. Cette observation suffit pour faire imaginer les lampes. L'antiquité attribuait cette découverte aux Égyptiens. Les lampes en effet devaient être connues en Égypte quelque temps avant Moïse. Le grand usage qu'en a fait ce législateur, et les détails dans lesquels il entre à cet égard, ne permettent pas d'en douter.

Mais il y a d'ailleurs des faits qui prouvent que l'usage des lampes remonte à une époque beaucoup plus reculée. Il est parlé dans la Genèse d'un songe mystérieux qu'eut Abraham, et il y est dit qu'entre autres objets, ce patriarche vit passer une lampe ardente. Job parle aussi très souvent de lampes; il y fait même de fréquentes allusions. Il n'est pas douteux qu'originairement ces sortes de machines auront été grossières. On s'attacha ensuite à y mettre beaucoup de magnificence et de recherche. Les lampes ont été, au surplus, le moyen de s'éclairer le plus parfait que les anciens aient connu, il ne leur est jamais venu en idée d'employer à cet usage le suif ni la cire.

Les anciens, avons-nous dit dans le *Dictionnaire de la Fable*, employaient les lampes à trois usages: 1° dans les temples, pour les actes de religion; 2° dans les maisons, aux noces, aux festins; 3° dans les tombeaux.

Ils consacraient des lampes à

leurs divinités, et même à leurs héros. Presque tous les livres d'antiquités, tels que le *Museum romanum* de la Chausse, les *Antiquités d'Herculanum*, et divers recueils gravés par Bartoli et commentés par Bellori, en offrent une multitude dont l'élégance des formes, ou même la bizarrerie, est due principalement aux symboles dont elles sont ornées. Ainsi la lampe de Jupiter est surmontée d'un aigle tenant la foudre; celle de Vesta offre la figure de cette déesse; celle du soleil est ornée d'un griffon ailé entre deux colonnes. Un des pieds de l'animal fait mouvoir une roue, comme pour indiquer que le mouvement circulaire du soleil est ce qui conserve et reproduit toutes choses. Les colonnes symbolisent peut-être ou les tropiques ou les équinoxes et les solstices. Une lampe de Léda offre la tête de cette belle : deux têtes de cygne forment les anses. Une autre lampe consacre le souvenir des amours de Jupiter avec Léda et avec Europe; elle est ornée de deux figures entières de cygne et de deux figures de taureau. Une lampe de Pallas victorieuse offre la statue de cette déesse sur le seuil de son temple, et tenant à la main un rameau d'olivier avec l'inscription : *Palladi victrici*, etc.

LAMPES INEXTINGUIBLES. Ces lampes, avons-nous dit encore dans le *Dictionnaire de la Fable*, conservaient leur inextinguibilité pour toujours, ou seulement pendant un temps limité. Dans le temple de Minerve à Athènes, selon Pausanias, il y avait une lampe d'or inextinguible, qui brûlait un an entier jour et nuit, sans qu'on fût obligé pendant ce temps-là de l'entretenir. Saint Augustin (*de Civit. Dei*) parle d'un certain temple de Vénus où était un candélabre sur lequel était posée une lampe brûlant à l'air, et tellement inextinguible, que non seulement la pluie, mais même la tempête la plus violente ne pouvait l'éteindre. Solin parle d'une lampe pareille qui était dans un temple d'Angleterre. Plutarque dit que Cléombrotus, Lacédémonien, visitant le temple de Jupiter-Ammon, vit une lampe que les prêtres disaient brûler perpétuellement avec la même huile. On cite d'autres exemples de lampes perpétuelles trouvées dans les tombeaux, et, entre autres, dans celui de Tulliola, fille de Cicéron, dont le sépulcre fut découvert à Rome en 1540. On y trouva, dit-on, une lampe allumée, qui s'éteignit dès que l'air y pénétra. Des auteurs sensés nient tous ces prétendus prodiges, fondés sur des ouï-dire, et sur le rapport de quelques ouvriers qui, voyant une espèce de fumée sortir de ces monuments découverts, et venant ensuite à trouver une lampe, en auront conclu que cette lampe s'était éteinte, et que de là venait la fumée.

LAMPES ÉCONOMIQUES. Quoique l'art du lampiste ait acquis dans ces derniers temps un degré de perfection qu'on était d'abord loin de soupçonner, il y a long-temps que l'on s'occupe des moyens d'améliorer ce mode d'éclairage. Dès le mois de février 1642, Louis Cellier et Louis Deschamps, tous deux habitants de Grenoble, obtinrent la permission de fabriquer et de vendre des lampes en forme

de chandelles, éclairant dans tous les sens, et consommant une moindre quantité d'huile. *Voyez* QUINQUET.

LAMPE A AIR INFLAMMABLE. La première lampe de cette espèce a été inventée par Furstenberger, physicien de Bâle; et sur les principes de celle-ci M. Brander, mécanicien d'Augsbourg, et M. Gabriel, mécanicien français, en ont varié et perfectionné la forme. Mais la lampe à air inflammable, telle qu'on la construisait, avait l'inconvénient d'exiger qu'on renouvelât très fréquemment le gaz hydrogène. Au moyen du perfectionnement que M. Gay-Lussac y a apporté, la lampe s'alimente d'elle-même, et il n'est nécessaire de renouveler les ingrédients qui doivent produire le gaz hydrogène, au plus qu'une fois par année; ce qui se fera d'ailleurs avec une extrême facilité. L'artifice consiste à suspendre un cylindre de zinc ou de fer dans la partie supérieure du vase où l'on a mis de l'acide sulfurique. Il se produira du gaz hydrogène pendant que le métal plongera dans l'acide, et le dégagement cessera aussitôt que le contact n'aura plus lieu.

LAMPE FLOTTANTE. Les marins qui tombent à la mer pendant la nuit, sont ordinairement des hommes perdus, parceque la difficulté de les voir ôte les moyens de leur porter des secours. Un Anglais, M. Shipley, a imaginé une lampe flottante qui remédie à cet inconvénient : on en trouve la description dans le troisième volume des *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres.

LAMPE DE SURETÉ. Depuis que l'on a commencé à exploiter des mines de charbon de terre, on a observé qu'il s'y développe fréquemment des vapeurs susceptibles de s'enflammer avec explosion dans les mines; elles s'exhalent en petite quantité de la masse du charbon même; elles se trouvent aussi rassemblées entre les fissures de la mine, surtout dans les parties où l'eau a séjourné; et lorsqu'en poussant les travaux, on vient à rencontrer dans les parois quelque crevasse profonde qui n'a pas encore été ouverte, il arrive d'ordinaire que le gaz s'en dégage comme un courant impétueux, qui dure souvent plusieurs jours, et quelquefois des années. Quand ce courant s'est suffisamment mêlé avec l'air atmosphérique que contient la mine, s'il rencontre les travailleurs avec leurs lampes allumées, il s'enflamme tout-à-coup avec une détonation terrible. Ceux qui s'y trouvent d'abord ainsi exposés sont enveloppés de feu, misérablement déchirés et brûlés sur toutes les faces de leur corps; les travailleurs plus éloignés sont renversés et brisés par le mouvement de l'air, comme dans l'explosion d'un magasin à poudre : il n'y a point de machine ni de construction si forte qu'elle y résiste, et quelquefois la voûte même de la mine en est renversée. Pour prévenir de pareils accidents, on a dû faire et l'on a fait beaucoup d'efforts. Mais on n'avait imaginé que des moyens imparfaits et souvent dangereux, lorsque M. Davy, célèbre chimiste anglais, entreprit de chercher dans la chimie des procédés plus sûrs. Diverses expériences le conduisirent à voir que

de simples toiles métalliques arrêtent la transmission de l'explosion du gaz, et même celle de toute flamme quelconque, quand elles sont d'un tissu suffisamment serré. Ce résultat si simple lui offrit donc le moyen de construire une lampe toujours ouverte pour le passage de la lumière, et fermée pour la flamme des explosions, ce qu'il obtint en entourant le corps d'une lampe ordinaire d'un grillage en toile métallique. L'expérience a prouvé que, si un courant de gaz inflammable vient à s'introduire dans l'espace que la cage métallique embrasse, il s'y enflamme, et se répand en brûlant autour de la flamme de la lampe, qu'il peut même finir par étouffer, mais qu'il s'arrête au contour de la toile métallique et ne peut la traverser. La nouvelle lampe de M. Davy, qu'à bien juste titre il a nommée *lampe de sûreté*, possède toutes les propriétés qu'on vient d'énoncer. Cette lampe, destinée à l'éclairage des villes, et qui a reçu encore de son auteur de nouveaux perfectionnements, est plus merveilleuse que la lampe enchantée d'Aladin. Déjà en Angleterre, elle a sauvé la vie à un grand nombre de pauvres mineurs. Nous faisons des vœux pour qu'une invention si utile soit bientôt adoptée, en France, dans les nombreuses usines où le charbon de terre est exploité. (*Journ. des savants*, mai 1817.)

On doit à M. de Humboldt l'invention d'une lampe indépendante de l'atmosphère ; elle ne s'éteint ni dans le gaz azote, ni dans le gaz acide carbonique, ni dans la mofette des galeries souterraines. Cette lampe consiste en deux magasins, dont l'un est rempli d'eau, et l'autre d'air atmosphérique: l'eau, en s'infiltrant dans le second, comprime l'air, qui s'échappe par la mèche de la lampe.

Le sieur Hareing, fabricant d'instruments de physique, confectionne aujourd'hui des lampes dites pyro-pneumatiques, qui à l'élégance et à la richesse joignent l'avantage de s'allumer elles-mêmes. Elles consistent dans deux réservoirs dans lesquels du zinc mis en contact avec de l'eau acidulée fournit un dégagement de gaz hydrogène qui échauffe des scories de platine, dont la température élevée subitement enflamme le gaz et fournit de la lumière.

LANCE. C'est aux Étésiens que Pline rapporte l'invention de cette arme. La lance était chez les Sabins le symbole de la guerre ; c'est pourquoi ils représentaient sous cette forme leur dieu Quirinus. Les Romains empruntèrent de cette nation la même coutume, qu'ils suivirent jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé l'art de donner des figures humaines à leurs statues. Il y avait alors, selon Justin, d'autres peuples qui, par des raisons semblables, rendaient leur culte à une lance ; et c'est de là, dit-il, que vient l'usage de donner des lances aux statues des dieux.

La lance passa des anciens aux modernes ; elle fut long-temps l'arme propre des chevaliers et des gendarmes ; il n'était même permis qu'aux personnes de condition libre de la porter dans les armées.

« Les lances des Français, dit Guillaume le Breton, étaient de frêne, avaient un fer fort aigu, et étaient comme de longues perches. » Mais depuis on les fit

plus grosses et plus courtes, et nous croyons que ce changement se fit un peu avant le règne de Philippe de Valois, lorsque la mode vint que les chevaliers et la gendarmerie combattissent à pied, même dans les batailles et les combats réglés.

L'usage de la lance cessa en France long-temps avant que les compagnies d'ordonnance fussent réduites à la gendarmerie, comme on l'a vu depuis; et le prince Maurice l'abolit entièrement dans les armées de Hollande. Les inconvénients qu'entraînait l'usage de cette arme furent vivement sentis, en 1591, à la journée de Pontcharra, où Amédée, duc de Savoie, fut défait par Lesdiguières. On avait abandonné l'usage de la lance sous Henri IV; et les Espagnols seuls retinrent encore quelque temps des compagnies de lanciers.

Du temps de l'ancienne chevalerie, le combat de la lance à course de cheval était fort en usage, et passait même pour la plus noble des joutes; de là vinrent ces expressions, dont quelques unes sont encore employées au figuré: *faire un coup de lance, rompre une lance, briser la lance, baisser la lance*. Mais cette sorte d'exercice et d'amusement a cessé, en France, par l'accident d'un éclat de lance que Henri II reçut dans l'œil, le 29 juin 1559, en joutant contre le comte de Montgomery. On sait que ce prince en mourut onze jours après.

LANCE OU PIQUE. Instrument de chirurgie qui sert à ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage. Moriceau est l'inventeur de cet instrument, dont on trouve la description et la figure dans l'*Encyclopédie*.

LANDGRAVE. Ce mot est composé de deux mots allemands *land* (terre) et *graff* (juge ou comte). On donnait anciennement ce titre à des juges qui rendaient la justice au nom des empereurs dans l'intérieur du pays. Ces juges, dans l'origine, n'étaient établis que pour rendre la justice à un certain district ou à une province intérieure de l'Allemagne, en quoi ils différaient des *margraves*, qui étaient juges des provinces situées sur les limites. Peu à peu ces titres sont devenus héréditaires, et ceux qui les possédaient se sont rendus souverains des pays dont ils n'étaient originairement que les juges.

Ce fut Louis III, possesseur de la grande province de Thuringe, dans laquelle était comprise la Hesse, qui le premier prit, en 1130, le titre de *landgrave*, et cela parcequ'il n'avait pas le titre de duc, et qu'il voulait se distinguer des autres comtes. Son exemple fut suivi, en 1137, par Thierry, comte de la basse Alsace, et, en 1186, par Albert de Habsbourg, comte de la haute Alsace. Ces trois landgraviats sont les seuls qui aient eu le rang et les droits de principauté de l'empire.

LANDIT. L'abbé Le Bœuf prétend que le landit, appelé originairement l'*indict*, date de l'an 1190. Dans les premiers temps, la foire du landit, dont il va être parlé, ne pouvait s'ouvrir qu'après la bénédiction du recteur de l'université, qui s'y rendait en cérémonie.

Quelques uns font remonter au temps de Dagobert cette fête, dont

l'origine est assez incertaine; il est vrai que ce roi établit, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, une foire qui a pu être transférée dans la plaine qui porte le nom de ce saint. En 1225, Philippe-Auguste fit un règlement pour les places que chaque espèce de marchands devait y occuper. L'abbé de Saint-Denis, qui percevait des droits considérables sur les marchandises, y avait un logement et jugeait les différents survenus entre les marchands. L'évêque de Paris, dit M. Dulaure, avec grande solennité et grand nombre de reliques, ouvrait la foire, et donnait une bénédiction qui lui était payée à raison de dix livres parisis. Les écoliers de Paris, ajoute-t-il, se rendaient à cette foire avec leurs professeurs, et y causaient mille désordres.

La foire de landit, au treizième siècle, a inspiré la verve d'un rimeur qui en a fait une description, dont voici quelques traits. Les marchandises qu'on y apportait consistaient en tapisseries, en merceries, en parchemin, en vieux habits, en lingerie et en pelleteries : on y vendait aussi de la tiretaine, étoffe destinée aux pauvres gens, des cuirs, des chaudrons, des souliers, des instruments aratoires, des coffres, du chanvre, des ustensiles de ménage en étain; et il s'y trouvait des changeurs, des orfèvres, des marchands de draps, des épiciers, des regrattiers, des taverniers, des marchands de bière et de vin.

> Et ceux qui vendent des chevaux,
> Ronsins, palefrois et destriers,
> Les meilleurs que l'en peut trouver,
> Juments, poulains et palefrois,
> Tels comme por contes et por roys.

Le poëte parle même des femmes publiques qui suivaient les foires :

> Je n'i doi mie oublier
> Les belles dames que Dieu saut (sauve)
> Qui demeurent en pipensaut.

Cette foire, en 1444, fut transférée dans le faubourg de Saint-Denis.

« Les écoliers de l'université de Paris appellent *landit* le jour de congé qu'on leur donne le premier lundi après la Saint-Barnabé. Le mot *landit* doit s'écrire avec un *t* et non sans *t*, comme on le trouve en plusieurs dictionnaires. Il vient du latin *indictum*, c'est-à-dire *lieu et jour indiqués*. Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie croix, l'évêque de Paris, pour faire voir cette relique au peuple, établit un *indict* annuel dans la plaine Saint-Denis.

Il s'établit depuis dans la ville une foire franche où le recteur allait en procession. Les écoliers et les régents l'accompagnaient à cheval. C'était à cette foire que se vendait le parchemin; mais l'usage du papier la fit abolir, et la fête du landit est restée aux écoliers. » (Le Mierre, *les Fastes*, note 6 sur le chant 6.)

On appelait aussi *landit* l'honoraire que les écoliers étaient dans l'usage de donner autrefois à leurs professeurs, en reconnaissance de la peine qu'ils prenaient de les instruire; cet honoraire consistait en six ou sept écus d'or que l'on piquait dans un citron que l'on plaçait ensuite sous un verre de cristal. *Landit*, dans le codicille de Jean de Méung, continuateur du roman *de la Rose*,

est pris pour bombance, divertissement :

Car quand frères de cloistre sont frères de *landit*,
Leur bonne renommée forment (fortement) en
amendrit (en diminue).

LANGAGE. « Lorsqu'on arrête, dit M. de Gérando (*Des signes et de l'art de penser*, tom. II, pag. 347), son attention sur cette faculté admirable que l'homme a de produire ou d'imiter tous les sons qui viennent frapper son oreille, celle qu'il a d'entendre et de discerner tous les sons qui sortent de sa bouche; lorsqu'on étudie les étroits rapports établis entre l'organe de la voix et celui de l'ouïe, et la correspondance des lois auxquelles ces deux organes ont été soumis, on ne peut s'empêcher de croire que la nature ne les ait spécialement destinés à devenir le moyen ordinaire de ces communications sociales qui doivent jouer un si grand rôle dans le développement de nos facultés intellectuelles. L'avantage qu'a l'oreille de n'être point habituellement distraite et occupée, comme la vue, par les objets qui nous entourent, l'avantage qu'a la voix de pouvoir émettre les sons sans nous détourner de nos travaux ordinaires, sans exiger de nous aucun effort ni aucun appareil extérieur, cette variété presque inépuisable de modifications dont les sons se trouvent susceptibles, le charme qui accompagne presque toujours les impressions qu'ils nous causent, cette facilité qu'on a de se faire entendre de ceux qui ne peuvent nous voir, mille circonstances durent déterminer la préférence qui fut donnée dans tous les pays et dans tous les temps à l'art de la parole, pour la communication ordinaire de la pensée. La parole et l'ouïe n'eussent presque été pour nous d'aucune utilité, si nous ne les eussions consacrées à produire et à reconnaître les signes; revêtus de cet office, ils laissent nos autres sens livrés à leurs importantes fonctions. Ainsi, pendant que l'œil et le toucher observent, étudient, l'ouïe et la parole recueillent les avis qui doivent les diriger, transmettent les instructions qu'ils ont recueillies. Pendant que ceux-là nous mettent en rapport avec la nature matérielle et physique, ceux-ci forment la chaîne qui nous unit à la nature morale et intelligente: idée qui nous est si bien exprimée dans une allégorie des anciens. »

O Voix, fille de l'Air, dis-nous quelle est la route ?
Dis comment, du larynx vers la glotte élancé,
A l'aide du palais ma langue a prononcé
Le son qui sur ma lèvre, impatient d'éclore,
Diverge ses rayons, forme un cône sonore;
Air lui-même, remplit tout l'air de mes accents;
Franchit la pesanteur, roule au-dessus des vents,
De globule en globule, ô rapide merveille!
Attache ma pensée aux fibres de l'oreille.
(LEBRUN, *la Nature*, chant III.)

Si l'on en juge par les monuments de l'antiquité et par la nature de la chose, le langage, dit Warburton, a été d'abord extrêmement grossier, stérile et équivoque, en sorte que les hommes se trouvaient perpétuellement dans l'embarras, à chaque nouvelle idée, et à chaque cas extraordinaire, pour se faire entendre les uns aux autres. La nature les porta à prévenir ces défauts, en ajoutant aux paroles des signes convenables et significatifs. En conséquence, la conversation

dans les premiers siècles du monde fut soutenue par un discours entremêlé de mots et d'actions. L'usage et la coutume, ainsi qu'il est arrivé dans la plupart des autres choses de la vie, changèrent ensuite en ornement ce qui était dû à la nécessité; mais la pratique subsista encore longtemps après que la nécessité eut cessé, singulièrement parmi les Orientaux, dont le caractère s'accommodait naturellement d'une forme de conversation qui exerçait si bien leur vivacité par le mouvement, et la contentait si fort par une représentation perpétuelle d'images sensibles.

L'Écriture sainte nous fournit des exemples sans nombre de cette sorte de conversation; en voici quelques uns. Quand le prophète agite ses cornes de fer, pour marquer la déroute entière des Syriens; quand Jérémie, par l'ordre de Dieu, cache sa ceinture de lin dans le trou d'une pierre près de l'Euphrate; quand il brise un vaisseau de terre à la vue du peuple; quand il met à son cou des liens et des jougs et quand il jette un livre dans l'Euphrate; quand Ézéchiel dessine, par l'ordre de Dieu, le siége de Jérusalem sur une brique, etc.; il est clair que les actions des prophètes étaient des actions ordinaires, entendues du peuple avec lequel ils conversaient en signes, et que leurs discours étaient conformes à l'idiome de leur pays.

Ce n'est pas seulement dans l'histoire sainte que nous trouvons ces exemples de discours exprimés par des actions : l'antiquité profane en est pleine. Les premiers oracles se rendaient de cette manière, comme nous l'apprenons d'un ancien dire d'Héraclite : « que le roi, dont l'oracle est à Delphes, ne parle ni ne se tait, mais s'exprime par des signes. » Preuve certaine que c'était anciennement une façon ordinaire de se faire entendre que de substituer des actions aux paroles.

Or cette manière d'exprimer les pensées par des actions s'accorde parfaitement avec celle de les conserver par la peinture.

Lorsque le langage vint à être cultivé, cette façon grossière de s'énoncer par action s'adoucit et se polit sous la forme d'apologue ou de fable. Celui qui avait à parler l'employait pour faire sur ses auditeurs l'impression convenable à son dessein. En conséquence, il leur racontait une histoire familière qu'il avait inventée, dans laquelle il entremêlait des circonstances qui fissent pleinement connaître et goûter ce qu'il avait en vue; car le langage était encore trop borné, et les esprits trop peu façonnés, pour se servir uniquement du raisonnement abstrait et du tour direct. Nous avons un bel exemple de cette forme de discours dans celui de Joatham aux habitants de Sichem, où il leur reproche leur folie, et prédit leur ruine, parcequ'ils avaient choisi Abimélech pour roi. Comme cet apologue est non seulement le plus ancien que nous ayons, mais encore le plus beau de l'antiquité, il n'est pas nécessaire que je demande la permission de le rapporter. « Les arbres allèrent un jour » pour se choisir un roi, et ils

»dirent à l'olivier : Sois notre roi. »L'olivier leur répondit : Abandonnerai-je mon huile, qui sert »à honorer Dieu et l'homme, pour »aller occuper le premier rang »parmi les arbres ? Et les arbres »dirent au figuier : Viens, et sois »notre roi. Le figuier leur ré»pondit : Abandonnerai-je la dou»ceur et l'excellence de mon fruit, »pour aller occuper le premier »rang parmi les arbres ? Ensuite »les arbres s'adressèrent à la vigne, »et lui dirent : Viens, et sois notre »roi. La vigne leur répondit : »Abandonnerai-je mon vin, qui est »la joie de Dieu et des hommes, »pour aller occuper le premier »rang parmi les arbres ? Alors »tous les arbres dirent à la ronce : »Viens, et sois notre roi. La ronce »leur répondit : Si vous m'établis»sez véritablement votre roi, ve»nez vous reposer sous mon om»bre ; sinon, que le feu sorte de »la ronce, et qu'il dévore les cè»dres du Liban. »

La grande affinité qu'il y a entre l'apologue et le langage d'action se voit dans le récit de l'histoire de Jérémie et des Réchabites. Elle renferme une instruction qui participe en même temps de la nature de l'action et de la nature de l'apologue. (*Voyez* Jérémie, chap. xxxv.) Mais quand le langage fut devenu un art, l'apologue se réduisit à une similitude On chercha à rendre par là le discours plus concis.

On peut dire que la similitude répond aux marques ou caractères de l'écriture chinoise ; et que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même aussi, pour rendre le discours plus coulant et plus élégant, la similitude a produit la métaphore, qui n'est autre chose qu'une similitude en petit : car les hommes, étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.

Ainsi nous voyons que le fondement commun des différentes sortes d'écritures et de langages a été une *peinture* ou bien une *image* présentée à l'imagination par l'entremise des yeux ou des oreilles. Et comme cette manière de se faire entendre est la plus simple et la plus universelle, puisque la *peinture* commence où les caractères arbitraires d'un alphabet ne pourraient être déchiffrés, et l'*image* où les termes abstraits ne pourraient être compris, nous devons conclure que l'une et l'autre ont naturellement été trouvées par la nécessité.

LANGUE. « Un homme, dit M. Destutt de Tracy (*Idéologie*, pag. 258), fait d'abord un cri, peut-être sans projet ; il s'aperçoit qu'il frappe l'oreille de son semblable, qu'il attire son attention, qu'il lui donne une notion de ce qui se passe en lui ; il répète ce cri avec l'intention de se faire entendre : bientôt il en fait d'autres qui ont une autre expression ; il s'applique à varier ces expressions, à les rendre plus distinctes, plus circonstanciées, plus déterminantes ; il modifie ces cris par des articulations ; ils deviennent des mots auxquels il fait subir diverses altérations pour indiquer leurs rapports ; il en forme des phrases dont la tournure varie suivant les circonstances, les besoins, l'objet qu'on se

propose, le sentiment dont on est animé : voilà une langue. »

Il faut, suivant Diderot, distinguer dans toutes les langues trois états par lesquels elles ont passé successivement au sortir de celui où elles n'étaient qu'un mélange confus de cris et de gestes, mélange qu'on pourrait appeler du nom de langage animal. Ces trois états sont l'état de *naissance*, celui de *formation*, et l'état de *perfection*. La langue naissante était un composé de mots et de gestes, où les adjectifs sans genre ni cas, et les verbes sans conjugaisons ni régimes, conservaient partout la même terminaison. Dans la langue formée, il y avait des mots, des cas, des genres, des conjugaisons, des régimes, en un mot, les signes oratoires nécessaires pour tout exprimer, mais il n'y avait que cela. Dans la langue perfectionnée, on a voulu de plus de l'harmonie, parcequ'on a cru qu'il ne serait pas inutile de flatter l'oreille en parlant à l'esprit. Mais comme on préfère souvent l'accessoire au principal, souvent aussi l'on a renversé l'ordre des idées pour ne pas nuire à l'harmonie : de là l'inversion dans les langues.

Malgré le nombre prodigieux des différentes langues que parlent les divers peuples qui couvrent le globe, et la confusion que le mélange des nations a dû apporter dans les idiomes dont elles se servent, quelques érudits ont cherché à rapporter tous les idiomes connus à quelques langues mères. Au nombre de ces investigateurs infatigables, pour ne parler que de ceux de France, nous nommerons Court de Gebelin, Fréret, Volney, et Latour d'Auvergne. Nous nous contenterons d'exposer ici le système de ce dernier, que nous avons réduit en tableau pour en faciliter l'intelligence. (*Voyez* le tableau ci-après.)

TABLEAU
DE L'ORIGINE ET DE LA DESCENDANCE DES LANGUES,
D'APRÈS LE SYSTÈME DE LATOUR-D'AUVERGNE.

Les savants les plus versés dans le mécanisme des langues, et entre autres le célèbre Tankate, auteur hollandais, reconnaissent trois langues mères de celles de l'Europe : la *cimbrique*, la *teutonique* et la *celtique*. Mais ces savants prouvent en même temps, par une infinité d'exemples, qu'on peut les ramener toutes à une seule racine ; et reconnaissent la langue *scytho-celtique* ou *gauloise* comme le principe, la tige des autres langues.

1° *De la langue cimbrique.*

La langue cimbrique ou runique, fille de la langue scytho-celtique, a formé :

1° le dano-gothique ou le vieux danois.................... le scano-gothique.. le sueco-gothique. } ou le vieux suédois. } Le danois et le suédois modernes se trouvent mêlés d'un peu d'allemand.

2° le norwégeois. l'islandais..... } Ces deux langues sont les moins abâtardies.

2° *De la langue tudesque ou teutonique.*

Le vieux teutonique ou le vieux allemand, sorti du scytho-celtique, a formé :

1° le mœso-gothique. l'anglo-saxon..... le frison......... } De l'anglo-saxon s'est formé : 1° l'anglais, qui se trouve mêlé de danois et des langues romance et normande ; 2° le bas-écossais, qui est moins mêlé de langue romance que l'anglais.

2° 1. le belgique, appelé anciennement le flamand, aujourd'hui le hollandais ;
2. le dialecte moderne des Suisses, qui est celui qui a le plus conservé de rapport avec le vieux allemand ;
3. le franco-teutonique ou le bas-saxon. } Du mélange de ces deux langues est sorti l'allemand moderne.

Le vieux allemand et le franco-teutonique n'existent plus que dans de vieux écrits, de même que le mœso-gothique et l'anglo-saxon : l'ancien frison s'est encore conservé dans le pays plat de la Frise.

3° *De la langue scytho-celtique ou gauloise.*

Le scytho-celtique ou le vieux gaulois, qui existe dans sa pureté originelle dans l'ancienne Armorique ou Basse-Bretagne, de même que dans la province de Galles, en Angleterre ; cette langue mère de la *cimbrique* ou *runique*, et de la langue *teutonique*, a aussi formé l'*erse* ou l'*écossais* des montagues, l'*irlandais* et la langue *esclavonne*. Celle-ci domine dans la partie la plus orientale de l'Europe, et y a été apportée, dans les premiers siècles de notre ère, par les Scythes. Elle comprend la langue *russe* ou *moscovite*, la *dalmatienne*, la *croate*, la *servienne* ; celle d'*Albanie* ou l'*épire*, la *carniaque*, l'*illyrique*, la *polonaise*, la *bohémienne* et la *wendique*.

On trouve encore, dans cette partie de l'Europe, quatre sortes de langues qui diffèrent entièrement des autres.

1° Celles { de Lithuanie. de Livonie. } Celles-ci ont un grand rapport entre elles, et sont mêlées de quelques mots esclavons.

2° Celles { d'Estonie. de Finnie. de Laponie. } On découvre dans ces trois langues des mots cimbriques et allemands.

3° La hongroise.

4° { La tartare. La turque. } Ces deux langues offrent des traces visibles de l'ancien scythique, et ne diffèrent que dans leurs dialectes.

Le scytho-celtique ou gaulois paraît avoir aussi formé le vieux grec, tel qu'il se parlait avant le temps de Cadmus, et devenu depuis, par son mélange avec les langues asiatiques, le grec célèbre, si supérieur à toutes les autres langues savantes : le grec moderne en a été formé par corruption ; il paraît de même avoir formé le vieux latin, tel qu'il était connu avant le passage des Grecs en Italie. Celui-ci est devenu par son mélange avec le grec et le celtique, le latin célèbre, qui est encore de nos jours la langue universelle des savants ; cette langue, transplantée en divers pays, a produit les idiomes romaniques, tels que :

1° { l'italien. le portugais. l'espagnol. } Il s'est introduit dans ces trois langues beaucoup de mots gothiques ; les deux dernières se trouvent mêlées d'arabe ou moresque.

2° { le grison. le français. le sarde. } La langue française, composée en partie de latin et de celtique renferme aussi beaucoup de mots franco-teutoniques.

LANGUE FRANÇAISE. *Voy.* FRANÇAISE (langue).

LANGUES ORIENTALES VIVANTES (*école spéciale des*). « C'est à M. Langlès que nous devons l'établissement de cette intéressante école, fondée en l'an III. Indépendamment des orientalistes distingués qui en sont sortis, elle a donné un élan général à cette partie de la science. Cette institution française a suggéré l'idée de la création des colléges du Fort-William à Calcutta, et de Hertfort en Angleterre. Deux chaires de langues orientales ont été établies à Saint-Pétersbourg, et ces deux chaires ont été confiées à deux jeunes Français, élèves de notre école spéciale. » (*Revue encyclopédique*, 1819, deuxième livraison, pag. 341.) *Voyez* PASIGRAPHIE.

LANSQUENETS. On appelait ainsi les fantassins allemands dont Charles VIII fortifia son infanterie en 1497. Ils servirent dans nos armées jusqu'en 1532, que François I^er^ mit sur pied ses légions.

LANTERNES. L'invention des lanternes remonte à la plus haute antiquité. Les anciens se servaient de vessies pour faire des lanternes. Ils avaient aussi des lanternes sourdes; mais elles différaient des nôtres : elles étaient couvertes de quatre peaux sur les quatre côtés; trois de ces peaux étaient noires, et la quatrième était blanche. Casaubon, qui les décrit ainsi, a tiré cette description d'un manuscrit de Julius Africanus. On s'en servait surtout à la guerre, quand on voulait la nuit dérober sa marche aux ennemis. Il y a eu dans le moyen âge des lanternes militaires dont on attribue l'invention à Manuel Comnène, empereur de Constantinople.

C'est, dit-on, à la dévotion de Louise de Lorraine, épouse de Henri III, que nous devons l'origine de l'illumination des rues de Paris. Elle établissait dans tous les coins des madones, des anges, des crucifix, devant lesquels on allumait des lampes et des chandelles. Cette lumière utile donna l'idée d'éclairer les rues, alors mal gardées, obscures et périlleuses à parcourir. Comme cette ville, au commencement du seizième siècle, était infestée de voleurs et d'incendiaires, les habitants eurent ordre de tenir après neuf heures du soir des lumières sur les fenêtres qui donnaient sur la rue. Cette ordonnance, rendue en 1524, fut renouvelée en 1526 et en 1553. Mais au mois d'octobre 1558, des fallots, ou plutôt des pots remplis de poix-résine furent placés au coin de chaque rue, ou, quand la rue était trop longue, on en mettait jusqu'à trois. A cette époque Paris avait neuf cent douze rues, de manière que le nombre des feux alors allumés s'élevait jusqu'à 2736. Au mois de novembre de la même année, ces pots firent place à des lanternes *ardentes et allumantes*. Cependant cet éclairage continua d'être assez imparfait, jusqu'à ce qu'un abbé italien, nommé Landati, conçut l'idée d'établir des *porte-lanternes* et des *porte-flambeaux* à louage. Ce ne fut guère qu'en 1667 que l'éclairage de Paris fut mis sur un meilleur pied. La ville en fut redevable au lieutenant de police, M. de La Reynie, qui le premier remplit les fonctions de

cette place; et quatre ans après, le 23 mai 1671, une ordonnance de police porta que les lanternes seraient allumées tous les ans depuis le 20 octobre jusqu'à la fin de mars de l'année suivante, même quand il y avait clair de lune. Ces lanternes, appelées *à seau*, à cause de leur ressemblance avec un baquet, succédèrent aux lanternes à cul de lampe inventées par un sieur Hérault.

M. de Sartines, alors lieutenant de police, offrit une récompense à celui qui présenterait le mode d'éclairage le plus avantageux, au jugement de l'académie des sciences. Un simple ouvrier obtint deux cents francs, et MM. Bailly, le Roy et Bourgeois de Châteaubland, 2000 fr. C'est à ce dernier qu'on attribue l'invention des réverbères, dont l'usage, introduit en 1766, s'est maintenu jusqu'à ce jour. Il est douloureux d'apprendre que cet homme utile, à qui la capitale a l'obligation d'être mieux éclairée, n'a pas recueilli le fruit de sa découverte. On eut bien de la peine à lui faire accorder une modique pension par les entrepreneurs, qui lui contestaient jusqu'à la gloire de son invention. Il est vrai qu'il avait eu le tort de vivre long-temps. Il est mort en 1781.

Avant que M. Lenoir fût lieutenant de police, Paris n'était éclairé la nuit que pendant l'absence de la lumière de la lune; mais, depuis ce magistrat, il l'est en tous les temps de l'année, si ce n'est cependant que, durant les clairs de lune, une partie des réverbères n'est pas allumée.

La Monnoie, mort en 1728, célébra l'établissement des lanternes par ce sonnet en bouts-rimés.

Des rives de Garonne aux rives du *Lignon*,
France, par ordre exprès que l'édit *articule*,
Tu construis des fallots d'un ouvrage *mignon*,
Où l'avide fermier peut bien ferrer la *mule*,

Partout, dans les cités, j'en excepte *Avignon*,
Où ne domine point la royale *férule*,
Des verres lumineux, perchés en rang d'*oignon*,
Te remplacent le jour quand sa clarté *recule*.

Tout s'est exécuté sans bruit, sans *lanturlu*;
O le charmant spectacle! En a-t-on jamais *lu*
Un plus beau dans Cyrus, Pharamond ou *Cassandre*?

On dirait que, rangés en tilleul, en *cyprès*,
Les astres ont chez toi, France, voulu *descendre*,
Pour venir contempler tes beautés de plus *près*.

Voyez le badinage ingénieux de Dreux du Radier, intitulé : ***Essai** historique, philologique, politique, moral, littéraire et galant sur les lanternes, leur origine, leur forme, leur utilité*, etc. A Dôle, chez Lucnophile (*ami de la lumière nocturne*) et compagnie, in-12, 1755.

L'abbé Terrasson datait la décadence des lettres de l'établissement des lanternes, parceque, avant cette époque, chacun, dans la crainte d'être assassiné, rentrait de bonne heure, ce qui tournait au profit de l'étude.

Les vers de Boileau dans sa satire *sur les embarras de Paris*, le mot plaisant de La Fontaine aux voleurs qui le débarrassaient de son manteau, « Messieurs, vous ouvrez de bonne heure, » prouvent que de leur temps la capitale n'était pas fort bien éclairée.

En 1721, les lanternes de Paris étaient au nombre de 5772. Dans le *Tableau de Paris*, imprimé en 1760, il n'est porté qu'à 5694; mais dans les *Curiosités de Paris*, 1771, il est de 6232. Ce nombre s'est augmenté successivement; dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, en 1821, on trouve que les rues de Paris sont éclairées par

4553 réverbères et 12672 becs de lumières, et les établissements publics par 482 lanternes et 668 becs de lumières.

En 1777, M. Lenoir fit éclairer la route de Paris à Versailles, moyennant une dépense annuelle de 15000 francs. Nantes fut éclairée la même année; Strasbourg commença à l'être en 1779.

Toutes les grandes villes de l'Europe, excepté Rome et Lisbonne, et celles d'Amérique, jouissent aujourd'hui du même avantage, qu'elles ont obtenu les unes plus tôt, les autres plus tard.

Ce ne fut qu'en 1785 que M. de Crosne, successeur de M. Lenoir, fit placer des réverbères d'une forme particulière devant les maisons des commissaires, afin que, pendant la nuit, on pût au besoin recourir sans peine à ces officiers de police; ce qui donna lieu à cette épigramme :

> Le commissaire Baliverne,
> Aux dépens de qui chacun rit,
> N'a de brillant que sa lanterne,
> Et de sombre que son esprit.

LANTERNE DE CORNE. On prétend que les Romains faisaient des lanternes de corne de bœuf, mais on n'en donne point de preuve; Pline dit seulement que cette corne, coupée en petites lames minces, était transparente. On cite Plaute dans son prologue de l'Amphitryon, et Martial, liv. XIV, *épigr.* 61. Il est vrai que ces deux auteurs parlent de lanternes; mais ils n'en indiquent pas la matière. Aussi est-ce à Alfred-le-Grand, qui monta sur le trône d'Angleterre en 871, qu'on attribue l'invention de ces sortes de lanternes. Ce roi, pour mesurer le temps, au défaut des horloges qui n'étaient pas encore connues dans ses états, fit faire des cierges d'un certain poids, qui duraient chacun quatre heures; mais comme le vent les faisait brûler plus ou moins vite, et rendait ainsi la mesure du temps très imparfaite, Alfred imagina de les placer entre des feuilles de corne transparentes, encadrées dans des châssis de bois. Cette invention, utile à tant d'égards, devint bientôt générale, et le verre, qu'on substitua à la corne, lui donna un nouveau degré de perfection.

LANTERNE MAGIQUE. C'est une petite machine d'optique, qui fait voir dans l'obscurité, sur une muraille blanche, les figures peintes en petit avec des couleurs vives sur des verres très minces, mis au bout d'un tuyau mobile, lequel est garni de deux verres convexes. On en attribue communément l'invention au P. Kircher, vers 1665. D'autres la disent inventée, en 1678, par Matthieu Campani, curé romain, né au diocèse de Spolette, et exécutée par Joseph Campani, son cadet et son élève. Le premier qui en ait enseigné la construction est Swenterus, en son livre intitulé *Deliciæ mathematicæ*. Avant eux tous, le moine Roger Bacon en avait donné quelque idée, et pour cela fut accusé de magie. Il s'en justifia auprès du pape Clément IV, auquel il envoya une de ses lanternes magiques, dont le saint père se montra très satisfait. Van Dale croit que c'est par cet artifice que la pythonisse d'Endor fit apparaître Samuel à Saül. Un habile mathématicien fit, par le même art, passer sous les yeux de l'empereur Rodolphe II ceux qui

avaient tenu l'empire romain depuis Jules César jusqu'à l'empereur Maurice, et cela avec tant d'adresse, que ceux qui furent présents à ce spectacle crurent que cela ne s'était pu faire que par le secours de la nécromancie.

Ailleurs, sous un cristal que l'art a façonné,
L'objet grandit aux yeux de l'enfant étonné.
Sur ses pieds il se hausse, et l'œil contre le verre
Il voyage, il observe autres cieux, autre terre.
Il voit des feux d'Etna les brûlants réservoirs,
Londres, l'Escurial, la Chine et ses comptoirs,
Les murs de Constantin, le tombeau du prophète,
Et les profondes mers, au fond d'une cassette.
(LEMIERRE, *Les Fastes*, ch. VII.)

Cet amusement de l'enfance est décrit d'une manière agréable dans le poëme de M. Raboteau, qui a pour titre les *Jeux de l'Enfance* :

Mais tout-à-coup il a prêté l'oreille
Aux longs accents d'un orgue ultramontain :
« Maman ! maman ! la lanterne magique ;
» L'entendez-vous ? » A son ardeur comique
Il faut se rendre ; il insiste, il obtient.....
Ah ! quelle ivresse ! à peine il se contient.
Il voit paraître, objet de sa prière,
En cheveux plats, en vêtements poudreux,
Le montagnard dont les vers de Voltaire
Nous ont vanté les soins officieux.
Dispensateur du plaisir qu'il diffère,
Le bon sorcier fredonne avec lenteur
De ses refrains l'aubade journalière ;
La nuit l'entoure, et dans son épaisseur,
Enfant subit d'une adroite lumière,
Jaillit un disque éclatant de blancheur.
Attention ! — Sur la toile immobile
Mon amateur, en traits légers et vifs,
Voit voltiger ces croquis fugitifs
Que reproduit un transparent fragile.
Il voit d'abord, dans tout leur appareil,
Le firmament, la lune et le soleil ;
Bientôt après le siége d'une ville,
Que précédait un combat sans pareil,
Est remplacé par une danse agile.
Mille autres jeux d'un bizarre pinceau
Viennent encor varier le tableau......
Mais tout finit : la jalouse bougie
Répand le jour et chasse la magie......

LANTERNES (*fête des*). Cette fête chinoise a une grande analogie avec la *fête des lampes*, qui se célébrait dans la ville de Saïs en Égypte, avec beaucoup de pompe et de solennité ; mais, si l'on s'en rapporte aux traditions du pays, tout l'honneur en appartient aux Chinois. Suivant les uns, quelque temps après l'établissement de leur empire, un mandarin chéri par ses vertus perdit une fille qu'il aimait tendrement. Il se mit à la chercher jour et nuit sur les rivages du fleuve où il l'avait perdue. Le peuple, qui s'intéressait à son malheur, le suivit en portant des flambeaux et des lanternes ; circonstances qui se rapprochent des mythes d'Osiris et de Cérès. Suivant les lettrés, qui abandonnent cette origine au vulgaire, un roi de la première dynastie, nommé Kien, qui régnait il y a 3600 ans, se plaignant à sa favorite du peu de durée des plaisirs de cette vie, où les jours d'hiver étaient courts et les nuits longues, et ceux d'été longs et les nuits courtes ; sa maîtresse lui dit qu'on pouvait rendre les jours assez longs pour qu'une vie de dix ans valût cent ans de plaisir. « Pour » en venir à bout, dit-elle, il faut » bâtir un palais, où vous substitue- » rez à la lumière du jour celle des » flambeaux et des lanternes. Nous » nous y renfermerons avec vous, » et nous livrerons à des plaisirs » que rien n'interrompra. » Ce projet fut exécuté : au fond de son palais, Kien, livré uniquement à ses passions, abandonna les soins du gouvernement. Il s'était déjà rendu odieux par ses cruautés et par ses désordres. Las des violences et de la rapacité de ses ministres, et révoltés de son indifférence pour leurs intérêts, les peuples forcèrent le palais, l'abattirent, réduisirent le monarque à errer

tout le reste de sa vie, et firent passer l'empire dans une autre maison.

Pour conserver à la postérité le souvenir de cet évènement, on suspendit des lanternes dans tous les quartiers de la ville. La cérémonie se renouvela chaque année, et devint une fête solennelle dans tout l'empire.

Le quinzième jour du premier mois de l'année chinoise, dit le P. du Halde, est appelé le *jour* ou la *fête des lanternes*, parcequ'on en suspend dans toutes les maisons et dans toutes les rues par millions. Ce même jour on expose des lanternes de tout prix: quelques unes coûtent jusqu'à deux mille écus. Ce n'est pas la matière qui les rend coûteuses; la dorure, la peinture, la soie et le vernis en font le prix et la beauté. Pour la grandeur, elle est énorme: on en voit de quinze à trente pieds de diamètre, en forme de salles et de chambres, dans l'intérieur desquelles on met une infinité de bougies ou de lampes qui, de loin, font un fort bel effet. On y représente aussi divers spectacles pour l'amusement du peuple; et des gens cachés font, au moyen de machines, jouer des marionnettes de grandeur naturelle, dont les actions sont si bien imitées, que ceux même qui en connaissent l'artifice ont de la peine à ne pas s'y méprendre. Outre ces lanternes monstrueuses, il y en a une infinité de médiocres, ordinairement composées de six faces ou panneaux, dont chacun forme un cadre de quatre pieds de haut et d'un pied et demi de large, d'un bois verni et orné de dorures. Ils y tendent une toile de soie fine et transparente, sur laquelle on peint des fleurs, des rochers, des vaisseaux, des cavalcades et des armées. La peinture en est belle, les couleurs sont des plus vives, et quand les bougies sont allumées, l'éclat de la lumière rend l'ouvrage tout-à-fait agréable.

Ces six panneaux joints ensemble forment un hexagone surmonté de six figures de sculpture qui en font le couronnement. On suspend tout autour de larges bandes de satin de toutes couleurs, avec d'autres ornements de soie qui tombent sur les angles, sans rien cacher de la peinture et de la lumière. Ils en suspendent aux fenêtres de leurs cours, dans les salles, et quelquefois dans les places publiques. La fête des lanternes est encore célébrée par les feux de joie qui paraissent dans tous les quartiers de la ville. Comme les Chinois excellent dans la pyrotechnie, ils ont l'art de représenter dans leurs feux toutes sortes d'objets au naturel. Si c'est, par exemple, une treille, les ceps de la vigne, les branches, les feuilles, les grains se distinguent par leur couleur: les grappes sont rouges, les feuilles paraissent vertes, et le bois blanchâtre.

LANTERNISTES. Des conseillers au parlement de Toulouse, des cavaliers, des abbés, enfin des savants de tous états, voulant former entre eux une société réglée, pour se communiquer leurs lumières, résolurent de choisir un jour fixe où ils pussent s'assembler chez quelqu'un de la société. Pour n'être pas troublés dans leurs conversations, ils résolurent de ne se réunir que le soir, afin que l'heure ordinaire

des visites fût passée. Dans le dessein de tenir ces assemblées secrètes, on ne se faisait point porter de flambeaux pour s'y rendre; on se contentait de s'éclairer soi-même avec une petite lanterne. Ces conversations restèrent quelque temps secrètes, et les membres de cette société y trouvaient beaucoup de plaisir, et en recueillaient beaucoup de fruit. Mais il n'y a rien qui ne se découvre. Enfin on fut informé de la nature de leur assemblée, et tous les honnêtes gens y applaudirent. Alors les sociétaires agrandirent leur projet, augmentèrent leur nombre, et formèrent une compagnie. Des plaisants leur ayant donné le nom de *lanternistes*, à cause de leurs petites lanternes (qu'ils portaient encore en 1704), ils l'acceptèrent de bonne grâce, à l'imitation des académies d'Italie, qui toutes ont pris des noms badins ou bizarres. Pour conserver même le souvenir de leur origine, ils prirent pour devise une étoile avec ces mots : *Lucerna in nocte*. Ensuite ils fondèrent un prix annuel pour le plus beau sonnet à la louange du roi, sur des bouts-rimés que la compagnie proposerait. Ce prix était une fort belle médaille; elle représentait l'étoile qui était le corps de la devise de la compagnie, entourée des mots qui lui servent d'âme. Au revers, est un Apollon qui joue de la lyre sur un des sommets du Parnasse, avec ces mots : *Apollini tolosano*.

LAPIDAIRE. Nous ne voyons pas, dit Goguet, qu'il soit parlé dans l'histoire ancienne de l'usage des pierres précieuses avant Moïse. Je ne crois pas cependant qu'on doive le regarder comme l'auteur et l'inventeur de cette parure, dont la connaissance a dû précéder le temps de ce législateur. Cette conjecture se trouve appuyée par le témoignage que nous fournit le livre de Job, ouvrage que je crois antérieur à Moïse. Il y est parlé de plusieurs espèces de pierreries. Job n'aurait pu entrer dans ce détail, si les pierres précieuses n'eussent pas été bien connues de son temps.

Quelque imparfaits qu'aient été les procédés des premiers lapidaires, il est constant, selon Goguet, que, du temps de Moïse, l'art de polir les pierres devait être connu. On savait aussi les monter, travail assez délicat. Mais, ce qui me paraît le plus digne de remarque, c'est que l'on connaissait dès lors l'art de les graver.

L'art de tailler les pierres précieuses, quoique fort ancien, n'avait pas fait de progrès sensibles, et les succès qu'il a obtenus depuis trois siècles et demi environ, semblent dus au hasard. Louis de Berquen, natif de Bruges, fut le premier qui tailla le diamant. *Voy.* DIAMANT, pag. 326.

On s'est livré assez tard en France à l'exercice de cet art, et il s'en faut bien qu'il y ait été d'abord cultivé avec succès; mais les lapidaires de Paris, qui formaient déjà un corps en 1290, l'ont porté depuis à la plus haute perfection.

LAPIDATION. Ce mot, formé du latin *lapis* (pierre), signifie l'action de tuer quelqu'un à coups de pierres. La lapidation était un supplice fort usité parmi les Hébreux; les rabbins font un grand dénombrement des crimes soumis

à cette peine. Ce sont en général tous ceux que la loi condamne au dernier supplice, sans exprimer le genre de la mort; par exemple, l'inceste du fils avec la mère, ou de la mère avec le fils, ou du fils avec sa belle-mère, ou du père avec sa fille, ou de la fille avec son père, ou du père avec sa belle-fille, ou d'un homme qui viole une fille fiancée, ou de la fille fiancée qui consent à ce violement, ceux qui tombent dans le crime de sodomie ou de bestialité, les idolâtres, les blasphémateurs, les magiciens, les nécromanciens, les violateurs du sabbat, ceux qui offrent leurs enfants à Moloch, ceux qui portent les autres à l'idolâtrie, un fils rebelle à son père, et condamné par les juges. Les rabbins disent que, quand un homme était condamné à mort, il était mené hors de la ville, ayant devant lui un huissier tenant en main une pique, au haut de laquelle était un linge pour se faire remarquer de plus loin, et afin que ceux qui avaient quelque chose à dire pour la justification du coupable le pussent proposer avant qu'on fût allé plus avant. Si quelqu'un se présentait, tout le monde s'arrêtait, et on ramenait le criminel en prison, pour écouter ceux qui voulaient dire quelque chose en sa faveur. S'il ne se présentait personne, on le conduisait au lieu du supplice, on l'exhortait à reconnaître et à confesser sa faute, parceque ceux qui confessent leur faute ont part au siècle futur; après cela on le lapidait. Or la lapidation se faisait de deux manières, disent les rabbins : la première, lorsqu'on accablait de pierres le coupable; les témoins lui jetaient les premiers la pierre; la seconde, lorsqu'on le menait sur une hauteur escarpée, élevée au moins de la hauteur de deux hommes, d'où l'un des deux témoins le précipitait, et l'autre lui roulait une grosse pierre sur le corps. S'il ne mourait pas de sa chute, on l'achevait à coups de pierres.

Ce que nous avons dit, qu'on lapidait ordinairement les criminels hors de la ville, ne doit s'entendre que dans les jugements réglés; car, hors ce cas, souvent les Juifs lapidaient où ils se trouvaient : par exemple, lorsque, emportés par le zèle, ils accablaient de pierres un blasphémateur, un adultère, un idolâtre. Dans ces rencontres, ils n'observaient pas les formalités ordinaires, ils suivaient le mouvement de leur vivacité ou de leur emportement; c'est ce qu'ils appelaient le *jugement du zèle*.

On assure qu'après qu'un homme avait été lapidé, on attachait son corps à un pieu par les mains jointes ensemble, et qu'on le laissait en cet état jusqu'au coucher du soleil. Alors on le détachait, et on l'enterrait dans la vallée des cadavres, avec le pieu auquel il avait été attaché. Cela ne se pratiquait pas toujours, et seulement, dit-on, à l'égard des blasphémateurs et des idolâtres; encore serait-il malaisé d'en prouver la pratique par l'Écriture.

LAPIN. Les lapins sont originaires des climats chauds : les Grecs les connaissaient, et il paraît que les seuls endroits de l'Europe où il y en ait eu ancienne-

ment étaient la Grèce et l'Espagne; de là on les a transportés dans des climats plus tempérés, comme en Italie, en France, en Allemagne, où ils se sont naturalisés ; mais dans les pays plus froids, comme en Suède et dans le reste du nord, on ne peut les élever que dans les maisons, et ils périssent lorsqu'on les abandonne à la vie sauvage.

On a éprouvé que leur chair devient plus délicate par la castration; opération simple, qui consiste à couper longitudinalement la peau qui recouvre les testicules. On les saisit alors avec deux doigts, et on les détache en tirant doucement à soi. On coud la petite plaie et on l'oint de beurre : deux ou trois jours suffisent pour guérir l'animal. On lui donne un peu d'avoine saupoudrée de sel et mouillée de vin. Cette opération se fait quand le lapereau a deux mois et demi ou trois mois.

LAPONIE. Ce vaste pays, situé au nord de l'Europe et de la Scandinavie, entre la mer Glaciale, la Russie, la Norwège et la Suède, a été décrit pour la première fois par Saxon le grammairien, qui florissait sur la fin du douzième siècle; mais, suivant la remarque de Voltaire, ce n'est que dans le seizième qu'il commença à être connu plus particulièrement. Les Russes, les Danois et les Suédois mêmes n'en avaient que de faibles notions.

La Laponie, voisine du pôle, avait été désignée par Strabon, sous le nom de la contrée des Troglodites et des Pygmées septentrionaux.

LAQUAIS. Sous le règne de Henri IV, on appelait les garçons de paume *naquets*, du mot allemand *kenet*, qui veut dire *valet*. On conjecture, dit Dreux du Radier, que le mot *laquet*, qu'on écrit aujourd'hui *laquais*, vient du mot *naquet*, changeant le *n* en *l*, comme dans le mot *lentille*, que bien des gens prononcent et écrivent nentille. (*Dictionnaire des origines*, *découvertes*, etc., in-8°, Paris, 1777.)

LAQUE. On donne ce nom à plusieurs espèces de pâtes sèches dont les peintres se servent; mais ce qu'on appelle plus proprement *laque* est une gomme ou résine rouge, dure, claire, transparente, fragile, qui vient du Malabar, de Bengale et de Pégu.

Suivant les mémoires que le père Tachard, jésuite, missionnaire aux Indes orientales, envoya à M. de La Hire, en 1709, la laque se forme ainsi : de petites fourmis rousses s'attachent à différents arbres, et laissent sur leurs branches une humidité rouge qui se durcit d'abord à l'air par sa superficie, et ensuite dans toute sa substance, en cinq ou six jours. On pourrait croire que ce n'est pas une production des fourmis, mais un suc qu'elles tirent de l'arbre, en y faisant de petites incisions; et en effet, si l'on pique les branches proche de la laque, il en sort une gomme; mais il est vrai aussi que cette gomme est d'une nature différente de la laque. Les fourmis se nourrissent de fleurs; et comme les fleurs de montagnes sont plus belles et viennent mieux que celles des bords de la mer, les fourmis qui vivent sur les montagnes sont celles qui font la plus belle laque, et du plus beau rouge. Ces fourmis sont comme des abeilles dont la laque est le miel. Elles ne travaillent que huit mois de l'année, et

le reste du temps elles ne font rien, à cause des pluies continuelles et abondantes. (*Voyez* dans l'*Encyclopédie* la préparation de la laque et son analyse chimique.)

On appelle aussi *laque*, mais assez improprement, certaines substances colorées dont se servent les enlumineurs, et que l'on tire des fleurs, soit en les faisant digérer à un feu lent dans une lessive convenable, soit en les faisant infuser ou distiller plusieurs fois avec de l'esprit-de-vin. C'est par le moyen de ces procédés qu'on parvient à tirer le bleu de l'iris; la couleur verte, de l'acanthe; le jaune, du genêt; le rouge, du pavot, etc. En 1797, M. Guyton-Morveau, dans un mémoire sur la matière colorante des sucs végétaux, a donné une nouvelle méthode de former les laques artificielles de couleurs plus intenses et plus solides.

LAQUE. On appelle aussi *laque* le beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge; mais en ce sens ce mot est masculin.

LAQUES FRANÇAIS. MM. Monteloux-Lavilleneuve et Jauvris ont obtenu en 1807, un brevet de perfectionnement, pour la fabrication d'un carton dit *laque français*. Cette invention est due au célèbre Martin, dont les vernis firent dans le dernier siècle l'admiration de toute l'Europe. Un des moyens de perfectionnement des auteurs, qui, en enlevant aux Anglais une invention due à un Français, donnent la facilité de faire avec plus de solidité des laques semblables à ceux de la Chine, de toutes les couleurs et qui se prêtent à toutes les formes, consiste dans l'espèce de colle qu'ils emploient. Ils sont parvenus à appliquer cette découverte à des objets d'une grande dimension. On peut faire ainsi des plateaux de toutes grandeurs, des vases de différentes formes, appelés *médicis*, et autres de forme ronde, quelque compliqué que soit leur contour; des colonnes, des candélabres, des entablements, des frontons, des voitures, des panneaux d'appartements, des couvertures de maisons, etc.

LARES, du latin *lares*, qui, selon le père de La Rue et M. Dupuis, vient de l'ancien mot toscan *lar* ou *lars*, qui signifiait *chef* et *maître*, épithète qui se donnait aux rois, tels que *Lar-Porsenna*, *Lar-Tolumnius*. Les lares étaient les dieux domestiques, les génies de chaque maison. « On les plaçait ordinairement, dit M. Dacier, remarque sur le quarante-quatrième vers de l'ode XII du 1er livre d'Horace, dans le coin du foyer, qui est encore appelé *la lar* dans quelques endroits du Languedoc. De là, on a aussi donné ce nom aux maisons. »

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos *lares*,
Et conserver, paisibles casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers.
(GRESSET, *Ver-Vert*, ch. I.)

Apulée dit que les lares n'étaient autre chose que les âmes de ceux qui avaient bien vécu, et bien rempli leur carrière. Au contraire, ceux qui avaient mal vécu erraient vagabonds et épouvantaient les hommes. Selon Servius, le culte des dieux lares est venu de ce que l'on avait coutume autrefois d'enterrer les corps dans les maisons, ce qui donna occasion au peuple crédule de s'imagi-

ner que leurs âmes y demeuraient aussi, comme des génies secourables et propices, et de les honorer en cette qualité. On peut ajouter que la coutume s'étant ensuite introduite d'enterrer les morts sur les grands chemins, ce pouvait bien être de là qu'on prit occasion de les regarder aussi comme les dieux des chemins. C'était de même le sentiment des platoniciens, qui des âmes des bons faisaient les lares, et les lémures des âmes des méchants. Les lares, dit Plaute, étaient représentés anciennement sous la figure d'un chien, sans doute parceque les chiens font la même fonction que les lares, qui est de garder la maison; et l'on était persuadé que ces dieux en éloignaient tout ce qui aurait pu nuire. Leur place la plus ordinaire dans les maisons, était derrière la porte ou autour des foyers. Les statues de ces dieux étaient en petit; on les plaçait dans un oratoire particulier : on avait un soin extrême de les tenir proprement; il y avait même, du moins dans les grandes maisons, un domestique uniquement occupé au service de ces dieux; c'était la charge d'un affranchi chez les empereurs. Lorsque les jeunes gens de qualité étaient parvenus à l'âge de quitter leurs bulles, petites pièces d'or qu'ils portaient sur la poitrine, ils allaient les présenter aux dieux lares et les suspendre à leur cou. Les esclaves y pendaient aussi leurs chaînes, lorsqu'ils recevaient la liberté.

Il y avait des lares publics et des lares particuliers. Le plus ancien temple en l'honneur des premiers fut bâti, dans la huitième région de Rome, par Titus Tatius, roi des Sabins : leur fête, appelée *Lararies*, arrivait le onze avant les calendes de janvier.

La victime qu'on offrait aux lares était un porc, quand on leur sacrifiait en public; mais, en particulier, on leur offrait, presque tous les jours, du vin, de l'encens, une couronne de laine, et un peu de ce que l'on servait à table. On les couronnait de fleurs, et surtout de violette, de myrte et de romarin. On leur faisait de fréquentes libations; on allait même jusqu'aux sacrifices. *Voyez* les mots DÉMON, GÉNIE.

LARMES BATAVIQUES. Les larmes bataviques sont des gouttes de verre qu'on a laissées tomber dans une masse d'eau froide pendant qu'elles étaient en fusion. Si on casse le bec de la goutte, elle se brise aussitôt avec explosion et se disperse en une multitude infinie de petits fragments; tandis qu'au contraire, le ventre de la goutte peut supporter de forts coups de marteau sans se rompre. On les appelle *larmes*, parcequ'elles prennent dans l'eau où on les a laissées tomber une forme assez semblable à celle d'une larme; et *bataviques*, parceque les premières ont été faites en Hollande.

LARRONS. C'étaient originairement des gens pleins de bravoure, qu'on engageait par argent, et qui se tenaient aux côtés de ceux qui les avaient pris à leur solde, ce qui les fit appeler *laterones*, et par syncope *latrones*, d'où l'on a fait larrons, en retranchant le *t*. L'indiscipline s'étant glissée parmi ces troupes qui ne s'occupèrent plus qu'à piller et à voler, *latro* s'est dit pour voleur de grand chemin.

LATIN (*le*) ou *langue latine*.

Langue morte qu'on parlait dans une ancienne contrée d'Italie nommée le *Latium*, d'où lui vient son nom, et qu'on parla ensuite à Rome. Elle est aujourd'hui la langue de l'église et celle des savants. Elle s'est formée du mélange du grec, et surtout du dialecte éolien, avec la langue des Celtes-Ombriens, puisque les Sabins, descendus des Ombriens, étaient, suivant Latour d'Auvergne, Gaulois d'origine. Le commerce et les guerres étrangères y portèrent dans la suite beaucoup d'autres mots.

« Du temps de Numa, et pendant plus de cinq cents ans après lui, on ne parlait à Rome ni grec ni latin; c'était un baragouin, un jargon composé de mots grecs et de mots barbares. Par exemple, les Romains disaient *pa* pour *parte*, *po* pour *populo*. Pour dire des épis sans barbe, ils disaient *agnas impennatas*. Ils appelaient un couvre-chef de peau *pesciam*, des siéges, *sesopia*. Ils disaient *promenervare* pour *monere*, etc. Aussi Polybe dit, en quelque endroit, que dans le temps qu'il travaillait à l'histoire romaine, il eut beaucoup de peine à trouver dans Rome un ou deux citoyens qui, quoique très savants dans l'antiquité, fussent en état d'entendre et de lui expliquer quelques traités que les Romains avaient faits avec les Carthaginois, et qu'ils avaient écrits dans la langue qu'on parlait alors. » (Dacier, *traduction d'Horace* remarque sur le quatre-vingt-septième vers de la 1re épître du IIe livre.)

Au commencement, la langue latine était renfermée dans la ville de Rome, et les Romains n'en permettaient pas communément l'usage à leurs voisins ou aux peuples qu'ils avaient subjugués; mais ils comprirent depuis de quelle importance il était pour la facilité du commerce que la langue latine s'entendît partout, et que toutes les nations sujettes à l'empire fussent unies par un même langage; ils imposèrent donc aux nations subjuguées l'obligation de parler latin. Après la translation du siége de l'empire à Constantinople, les empereurs d'Orient, voulant toujours conserver la qualité d'empereurs romains, ordonnèrent que la langue latine demeurât toujours en usage et dans leurs rescrits et dans leurs édits, comme on le peut voir dans les constitutions des empereurs d'Orient recueillies dans le code théodosien. Enfin, les empereurs, négligeant l'empire d'Occident, abandonnèrent la langue latine, et permirent aux juges de prononcer leurs jugements en grec. Justinien a composé ses *Novelles* en grec. Charlemagne, étant devenu empereur d'Occident, ordonna que, dans tous les tribunaux souverains, on rendît les arrêts en latin, et que les notaires dressassent tous leurs actes dans la même langue. Cet usage a duré très longtemps dans une partie de l'Europe. C'est François Ier qui l'a aboli en France; l'article troisième de son ordonnance de 1539 ordonne que dorénavant *tous arrêts soient prononcés, enregistrés, et délivrés aux parties en langage maternel français, et non autrement.* La raison qu'il en apporte, est qu'il naissait souvent des difficultés sur l'intelligence des mots *latins*, ce qui donnait lieu à de nouveaux

procès. Cela suppose visiblement qu'autrefois les arrêts de la cour se mettaient en latin : c'est encore dans cette langue que s'expédiaient avant lui tous les actes de justice.

Formée en grande partie sur le modèle de la langue grecque, la langue latine a, dit M. de Gérando (*des Signes et de l'art de Penser*, tom. IV, pag. 498), hérité de ses principales imperfections, et leur en a joint d'autres qui lui sont propres. Par cela seul d'abord qu'elle résulte du mélange de deux idiomes entièrement différents entre eux, elle offre moins d'unité dans son ensemble. La plupart des termes qu'elle emploie ne s'expliquent point par eux-mêmes; c'est dans les étymologies du grec qu'il faut en chercher l'origine; encore ces étymologies sont-elles quelquefois assez défigurées. Souvent, en empruntant à cette source des mots dérivés, le latin n'a point adopté les mots primitifs. Les Latins n'ont pas admis, comme les Grecs, l'usage de l'article, ce signe *indicateur* si utile pour fixer et déterminer les idées; ils réunissent souvent dans un même mot plusieurs termes du discours, que les Grecs avaient distingués; quelquefois c'est le pronom qui est contenu dans le verbe, quelquefois c'est la préposition qui est contenue dans le pronom ou l'adjectif. En général, la langue latine, tendant davantage à la concision que la langue grecque, se permet un plus grand nombre d'ellipses. Moins flexible, moins abondante, elle renonce au mérite de la délicatesse pour atteindre à celui de l'énergie; elle cherche moins à décrire exactement la pensée, qu'à produire de fortes impressions sur l'âme. On croit voir que ses auteurs s'occupaient peu de dialectique; que, fixés sur d'importants objets, ils n'employaient en quelque sorte la parole que pour la nécessité; qu'ils n'avaient guère le loisir de s'arrêter à une réflexion détaillée sur eux-mêmes et à une exacte analyse de leurs idées.

Cependant cette même circonstance semble donner à la langue latine un caractère plus sérieux et plus austère, qui n'est pas sans quelque charme pour le philosophe. Affectant peu d'ornements, elle distrait moins ceux qui l'emploient; et c'est aussi seconder les efforts de l'esprit, que de le laisser mieux à lui-même. Il semble qu'une langue si grave autorise moins l'abus des mots, et qu'elle imprime à l'imagination une sévère retenue. Pauvre en expressions métaphysiques, elle n'en est peut-être que plus sage. D'ailleurs, la force des conceptions est aussi nécessaire au génie de la science; la rapidité du discours est aussi une des conditions du langage philosophique. Le luxe de la langue, comme celui des mœurs, concourt à énerver l'esprit.

LATINE (*église*). On a donné ce nom à l'église romaine ou d'Occident, par opposition à l'église grecque ou d'Orient, parceque les catholiques romains ont retenu dans l'office divin l'usage de la langue *latine*.

LATINS (*empire des*). (Histoire moderne.) C'est le nom qu'on donne à cette espèce d'empire que les Français et les Italiens, qui s'étaient croisés contre les Grecs, fondèrent en 1204,

sous le règne d'Alexis Comnène, lorsqu'ils se furent emparés de Constantinople.

L'objet des croisés, dit le président Hénault, était la délivrance de la Terre-Sainte ; mais, comme en effet ils ne cherchaient que des aventures, ils fondèrent, chemin faisant, *l'empire des Latins;* et les Français, étant maîtres de Constantinople, élurent pour empereur des Grecs Baudouin, comte de Flandre. Alors laissant l'expédition de la Terre-Sainte, ils tentèrent de maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils venaient de conquérir; mais il ne dura que cinquante-huit ans. Au bout de ce temps les Grecs se révoltèrent, chassèrent les Français, et mirent sur le trône Michel Paléologue. Ainsi fut rétabli l'empire grec, qui subsista près de deux cents ans, jusqu'au règne de Mahomet II.

LATOMIE. Carrière, lieu où où l'on renfermait des prisonniers; du latin *latomiæ*, employé par Cicéron. Ce mot vient du grec *laas* (pierre), et du prétérit moyen du verbe τέμνειν (couper), dont les Grecs ont fait λατομία, pour exprimer un souterrain, un creux pratiqué dans une carrière en coupant et enlevant des pierres.

LATRAN. C'était originairement le nom propre de Plautius Lateranus, consul désigné, que Néron fit mourir. Il a passé dans la suite à un palais de Rome que Constantin, selon Baronius, donna au pape Melchiade, et aux bâtiments que l'on a faits à sa place, surtout à la basilique de Saint-Jean de Latran, qui est la plus ancienne église du siége des papes. Cette basilique fut d'abord nommée *Constantinienne*, de l'empereur Constantin qui la construisit, et l'église *du Sauveur*, parceque, lorsque saint Sylvestre en fit la dédicace, l'image du Sauveur parut, dit-on, sur la muraille. Ensuite, on y fit un baptistaire; et, comme on plaçait dans le baptistaire l'image de saint Jean, on l'appela *Saint-Jean de Latran.* Sixte V fit rebâtir le palais, et Innocent X réparer l'église.

LATRINES. Lieu public chez les Romains, où allaient ceux qui n'avaient point d'esclave pour vider ou pour laver leurs bassins. On ne trouve point dans les écrits ni dans les bâtiments qui nous sont restés des anciens, qu'ils eussent dans leurs maisons des fosses à privés, telles que nous en avons aujourd'hui.

Leurs lieux publics, et il y en avait plusieurs de cette espèce à Rome, étaient nommés *latrinæ* ou *lavatrinæ,* de *lavando* (laver), selon l'étymologie de Varron. Plaute se sert aussi du mot *latrinæ* pour désigner le bassin; car il parle de la servante qui lave le bassin, *quæ latrinam lavat.* Or, dans ce passage du poëte, *latrina* ne peut être entendu de la fosse à privés des maisons, puisqu'il n'y en avait point, ni de la fosse des privés publics, puisqu'elle était nettoyée par des conduits souterrains dans lesquels le Tibre passait.

Non seulement les latrines publiques étaient en grand nombre à Rome, mais de plus on les avait en divers endroits de la ville, pour la commodité. On les nommait encore très bien *sterquinilia;* elles étaient couvertes et garnies d'éponges, comme nous l'apprenons de Sénèque dans ses épîtres.

On avait pour la nuit l'avantage des eaux coulantes dans toutes les rues de Rome, où l'on jetait les ordures; mais les riches avaient pour leur usage des bassins que les bas esclaves allaient vider à la fin du jour dans des égouts dont les eaux se rendaient au grand cloaque, et de là dans le Tibre.

En 1817, M. Duplat a obtenu un brevet d'invention pour des *latrines inodores* dont il est l'inventeur. Dès avant la révolution on trouvait des latrines publiques dans divers jardins publics de la capitale; mais ce n'est que depuis peu d'années qu'on a établi, dans plusieurs quartiers de Paris, des lieux d'aisance où, moyennant une légère rétribution, on peut satisfaire le plus pressant des besoins. On rencontre dans plusieurs marchés de la capitale des latrines publiques, dans l'établissement desquelles on a pris tous les moyens de salubrité et de sûreté. Ces établissements ne peuvent être comparés à ces cloaques infects qui se voient quelquefois, et dont la malpropreté tend à développer les germes de plusieurs maladies. M. Héricart de Thury a rendu service par la surveillance qu'il a apportée dans la construction de ces établissements. En effet, on est surpris de trouver dans une ville si riche et si populeuse, tant de malpropreté et de causes qui tendent à développer des maladies contagieuses. Il faut parcourir plusieurs quartiers de cette ville pour remarquer ces malheureux au teint livide qui semblent une espèce dégénérée, toujours soumise à l'influence des miasmes les plus fétides et les plus délétères. On doit espérer qu'une administration prévoyante redoublera d'efforts pour améliorer l'état de salubrité de plusieurs quartiers.

LAUD (*croix de saint Laud*). Le Duchat dérive le nom latin de cet évêque *Laudus*, de l'allemand *leut*, pluriel de *lud*, peuple, d'où *Ludovicus*, *asile du peuple*. C'est, ajoute-t-il, ce qui a fait croire aux peuples de la Loire, grands amis des équivoques, que saint Laud était le vengeur des parjures; et comme Louis XI, qui n'abandonnait guère ce pays-là, avait la louable coutume de violer ses serments les plus solennels, de là venait à ce prince, d'ailleurs superstitieux, le scrupule de jurer sur la croix de saint Laud.

LAUDES, du latin *laudes* (louanges). Cette partie de l'office divin, qui suit immédiatement les matines, et précède les heures canoniales, a été ainsi nommée parcequ'elle contient particulièrement les louanges du Seigneur.

LAURIER. Ce bel arbre, que les Grecs nommaient *daphné*, est originaire de la Crète et du mont Atlas. Depuis l'aventure de *Daphné*, il était consacré à Apollon; mais une autre raison plus vraisemblable, pour laquelle on le croyait consacré à Apollon, c'est qu'on était persuadé que ceux qui dormaient ayant sous la tête quelques branches de cet arbre recevaient des vapeurs qui les mettaient en état de prophétiser. Ceux qui allaient consulter l'oracle de Delphes se couronnaient de laurier au retour, s'ils avaient reçu du dieu une réponse favorable. C'est ainsi que, dans Sophocle, Œdipe, voyant Oreste revenir de Delphes, la tête ornée d'une couronne de laurier, conjecture qu'il rapporte

une bonne nouvelle. Les anciens annonçaient les choses futures sur le bruit que faisait le laurier quand il brûlait, ce qui était un bon augure. Mais aussi, s'il brûlait sans aucun pétillement, c'était un mauvais signe. On mettait à la porte des malades des branches de laurier, comme pour se rendre favorable Apollon, dieu de la médecine. La couronne de laurier se donnait aux excellents poëtes, comme favoris d'Apollon. Cette couronne était particulière aux jeux pythiques, à cause d'Apollon à qui ces jeux étaient consacrés. Enfin, on couronnait de laurier les victorieux, et l'on en plantait des branches aux portes des palais des empereurs le premier jour de l'année, et en d'autres temps, lorsqu'ils avaient remporté quelque victoire; aussi Pline appelle le laurier le portier des Césars, le fidèle gardien de leurs palais.

Sois noblement superbe, arbuste mémorable
Que par ses fictions a consacré la fable,
Qui vis en tes rameaux transformer la beauté
Dont le dieu du Permesse essuya la fierté.
La foudre te respecte, et ta feuille couronne
Les vainqueurs dans les champs qu'ensanglante
Bellone,
Les chantres renommés dont les nobles concerts
Éternisent le nom et charment l'univers.

(Dulard, *les Merveilles de la Nature*, ch. IV.)

LAURIER-CERISE. *Prunus lauro-cerasus*. Cet arbuste est originaire de Trébisonde, d'où il fut apporté en Europe, en 1579. On le cultive pour l'ornement des jardins. Ses fleurs sont en épi; ses fruits ne sont pas bons à manger; il ne s'élève pas bien haut; mais, de tous les arbres qui ne perdent point leurs feuilles dans nos climats, c'est celui dont la verdure est la plus agréable. L'eau distillée de ses feuilles est peut-être le poison le plus terrible que l'on connaisse parmi les plantes qui croissent en Europe. (Deleuze, notes sur le 3e chant des *Amours des plantes*, poëme traduit de l'anglais de Darwin.) L'effet en est dû à la grande quantité d'acide prussique que cette plante contient. Scheèle et M. Gay-Lussac, membre de l'institut de France, ont parfaitement fait connaître cet acide.

LAVE, en italien *lava*. Nom générique que l'on donne à des torrents de matières fondues et enflammées, mêlées de bitume, de soufre, de fer, qui, s'élançant des bouches du volcan, coulent dans les terrains bas qui l'environnent, et se creusent souvent des lits profonds. Ils consument tout ce qu'ils rencontrent; heureusement leur cours n'est pas rapide, et on peut l'éviter. Plusieurs de ces torrents ont été jusqu'à la mer; leur mouvement continue tant que la chaleur est assez grande pour tenir les matières dans un état de fusion. Lorsqu'elles se refroidissent, elles s'arrêtent, se condensent, et prennent la solidité d'une pierre dure et noirâtre dans laquelle on distingue des parcelles de différents métaux et minéraux. Les rues de Naples sont pavées de ces sortes de pierres.

Ces matières fondues sont très long-temps à se refroidir; et quelquefois, plusieurs mois après leur éruption, on voit encore qu'il en part de la fumée, ce qui vient de la chaleur excessive dont les laves ont été pénétrées, et de la grandeur énorme de leur masse, qui fait que la chaleur s'y est conservée. Plus d'un mois après la grande éruption du Vésuve, arrivée en 1737, on voulut dégager le grand

chemin, que la lave sortie de ce volcan avait embarrassé; mais les ouvriers furent bientôt forcés d'abandonner leur entreprise, parce-qu'ils trouvèrent l'intérieur de la lave encore si embrasé, qu'elle rougissait et amollissait les outils de fer dont ils se servaient pour ce travail.

Quant à la masse des laves, elle est quelquefois d'une grandeur énorme. Dans l'éruption du mont Etna, de 1669, qui détruisit entièrement la ville de Catane en Sicile, le torrent liquide alla si avant dans la mer, qu'il y forma un môle ou une jetée assez grande pour servir d'abri à un grand nombre de vaisseaux.

Les naturalistes de nos jours ont été les premiers à faire connaître que les masses pierreuses qui débordent les cratères ou qui débouchent par les flancs des montagnes volcaniques en torrents enflammés, se consolidaient ensuite en pierres très ressemblantes aux roches attribuées à la voie humide. L'examen des matières composant ces courants a donné lieu, disent les auteurs du *Dictionnaire des découv. en Fr.* de 1789 à 1820, à deux questions dont la solution est du plus grand intérêt pour la géologie, savoir : 1° quelle opération a pu liquéfier les matières servant de bases aux laves, et leur conserver en même temps la constitution pierreuse ou lithoïde; 2° quelle est l'époque où se sont formés les cristaux inclus dans les laves porphyritiques. *Voyez* LACRYMA CHRISTI.

LAVEMENT *des pieds*. Comme les anciens ne portaient pour toute chaussure que des espèces de sandales, ils ne pouvaient marcher sans se remplir les pieds de poussière ou de boue; aussi le premier soin, lorsque quelqu'un entrait dans une maison, était-il de lui offrir de l'eau pour se laver les pieds.

Lorsque les trois anges arrivèrent chez Abraham, ce patriarche commença par leur faire laver les pieds; on lava aussi les pieds à Éliézer et à ceux qui l'accompagnaient, lorsqu'ils entrèrent dans la maison de Laban, et aux frères de Joseph, lorsqu'ils arrivèrent en Égypte. Cet office s'exerçait ordinairement par des serviteurs et des esclaves. Abigaïl témoigna à David, qui la demandait en mariage, qu'elle s'estimerait heureuse de laver les pieds aux serviteurs du roi.

Jésus-Christ, après la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres, voulut leur donner une leçon d'humilité, en leur lavant les pieds; et cette action est devenue depuis un acte de piété.

L'usage de laver les pieds a été pratiqué dans les églises d'Italie, des Gaules, d'Espagne et d'Afrique. Le concile d'Elvire le supprima en Espagne, à cause de la confiance superstitieuse que le peuple y mettait, et il paraît que dans les autres églises on l'a aboli, à mesure que la coutume de donner le baptême par immersion a cessé.

Les Syriens célèbrent la fête du lavement des pieds le jour du jeudi saint. Les Grecs font, le même jour, le *sacré niptère* ou le *sacré lavement*. Dans l'église latine, les évêques, les curés dans quelques diocèses, les princes mêmes lavent, ce jour-là, les pieds à douze pauvres qu'ils servent à table, ou auxquels ils font

des aumônes. On fait aussi le même jour la cérémonie du lavement des autels, en répandant de l'eau et du vin sur la pierre consacrée, et en récitant quelques prières et oraisons.

Robert est le premier des rois de France qui ait exercé cette pratique de charité et d'humilité chrétienne. Ce roi nourrissait chaque jour un nombre prodigieux de pauvres; il les appelait ses amis. Le jeudi saint, il les servait à table, et leur lavait les pieds.

Autrefois les rois d'Angleterre faisaient la cérémonie de laver les pieds à douze pauvres, ainsi que cela se pratique dans les cours catholiques; aujourd'hui le monarque anglais fait des aumônes à autant d'indigents qu'il a d'années. Ces pauvres sont conduits dans une salle du palais de Withehall, où ils trouvent pour chacun d'eux un plat de poisson, six petits pains, une bouteille de vin, de la bière, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemises, des bas, des souliers, avec deux bourses de cuir rouge, l'une contenant autant de petites pièces d'argent, et l'autre autant de schellings que le roi régnant a d'années.

LAVOIR *pour les laines. Voyez* LAINE.

LAW, que nous prononçons *lass* (Jean), écossais, né à Edimbourg; contrôleur général des finances de France en l'année 1720, mort à Venise en 1729, dans un état à peine au-dessus de l'indigence, après avoir vécu quelque temps, à Londres, des libéralités du marquis de Lassay.

Cet étranger n'eut d'abord d'autre mérite que d'être grand joueur et grand calculateur. Obligé de fuir de la Grande-Bretagne pour un meurtre, il avait, dès longtemps, rédigé le plan d'une compagnie qui paierait en billets les dettes d'un état, et qui se rembourserait par les profits. Ce système, suivant la remarque de Voltaire, était fort compliqué; mais, réduit à ses justes bornes, il pouvait être très utile : c'était une imitation de la banque d'Angleterre et de sa compagnie des Indes. Law proposa cet établissement au duc de Savoie, depuis premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui répondit qu'il n'était pas assez puissant pour se ruiner. Il vint le proposer au contrôleur général Desmarets; mais c'était dans le temps d'une guerre malheureuse, où toute confiance était perdue, et la base de ce système était la confiance. Enfin, il trouva tout favorable sous la régence du duc d'Orléans : deux milliards de dettes à éteindre, une paix qui laissait du loisir au gouvernement, un prince et un peuple amoureux de nouveautés.

Il établit d'abord une banque en son propre nom, en 1716. Elle devint bientôt un bureau général des recettes du royaume. On y joignit une compagnie de Mississipi; compagnie dont on faisait espérer de grands avantages. Le public, séduit par l'appât du gain, s'empressa d'acheter les actions de cette compagnie et de cette banque réunies. Les richesses, auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion; les billets doublaient, quadruplaient ces richesses. La France fut très riche en effet par le crédit. Toutes les professions

connurent le luxe, et il passa chez les voisins de la France, qui eurent part à ce commerce.

En 1718, la banque fut déclarée banque du roi. Elle se chargea du commerce du Sénégal; elle acquit le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par le célèbre Colbert, tombée depuis en décadence, et qui avait abandonné son commerce aux habitants de Saint-Malo. Enfin, elle se chargea des fermes générales du royaume. Tout fut donc entre les mains de l'Écossais Law, et toutes les finances du royaume dépendirent d'une compagnie de commerce.

Cette compagnie paraissant établie sur de si vastes fondements, ses actions augmentèrent vingt fois au-delà de leur première valeur. Les variations fréquentes dans le prix de ces effets produisirent à des hommes inconnus des sommes immenses : plusieurs, en moins de six mois, devinrent plus riches que beaucoup de souverains. Law, séduit lui-même par son système, et ivre de l'ivresse publique et de la sienne, avait fabriqué tant de billets, que la valeur chimérique des actions valait, en 1719, quatre-vingts fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume. Le gouvernement remboursa en papier tous les rentiers de l'état.

Le régent ne pouvait gouverner une machine si immense, si compliquée, et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis épuisèrent la banque royale, en tirant sur elle des sommes considérables. Chacun chercha à convertir ses billets en espèces, mais la disproportion était énorme; le crédit tomba tout d'un coup. Le régent voulut le ranimer par des arrêts qui l'anéantirent. On ne vit plus que du papier; une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses factices. Ce fut alors qu'on donna la place de contrôleur général des finances à Law, précisément dans le temps qu'il était impossible qu'il la remplît : c'était en 1720, époque de la subversion de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. On le vit en peu de temps d'Écossais devenir Français par la naturalisation; de protestant, catholique; d'aventurier, seigneur des plus belles terres; et de banquier, ministre d'état : le désordre était au comble. Le parlement de Paris s'opposa, autant qu'il le put, à ces innovations, et il fut exilé à Pontoise. Enfin, dans la même année, Law, chargé de l'exécration publique, fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, et qu'il avait bouleversé.

LAZARE (*Saint-*). Cette maison, située à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, fut autrefois une léproserie, nommée Saint-Ladre, et dont on ignore l'origine. Cette léproserie avait une église qui fut, à ce qu'on croit, élevée sur l'antique basilique de Saint-Laurent. « Dans l'enclos de Saint-Lazare était, dit M. Dulaure, un bâtiment appelé le *logis du roi,* où se rendaient ordinairement les rois et les reines pour y recevoir le serment de fidélité des habitants de Paris, avant de faire leur entrée dans cette ville, et où l'on déposait leurs cercueils avant de les porter à Saint-Denis. »

En 1632 cette maison fut donnée au bienfaisant Vincent de Paule, qui en fit le chef-lieu de sa congrégation des missions. Cet établissement, où résidait le général de cette congrégation, fut aussi avant la révolution une maison de force où l'on renfermait les jeunes gens dont les débauches et la mauvaise conduite forçaient les parents de sévir contre eux. C'est en ce sens que Piron a dit dans sa *Métromanie* :

Demain on vous le coffre au faubourg Saint-Laurent.

Depuis on a fait de cet établissement une maison de détention, où l'on renferme les femmes condamnées à la réclusion pour vol ou autre crime capital; on y occupe ces prisonnières à des filatures, à la couture et à la broderie.

La vaste étendue du bâtiment le fit choisir, pendant notre révolution, pour servir de prison *succursale*, dans un temps où les autres prisons de Paris ne pouvaient contenir le grand nombre des hommes suspects à ceux qui avaient alors la puissance. C'était dans les années 1793 et 1794. On y renferma à la fois environ neuf cents personnes, parmi lesquelles nous rappellerons les noms d'André Chénier, Chabroud, Roucher, Trudaine, la Sablière, Suvée et Robert, peintres, l'historien Anquetil, M. Dubois, dont l'un des *crimes* était d'être l'ami de Malesherbes; M. Després, etc. Plusieurs, on ne le sait que trop, ne sortirent de là que pour être conduits à l'échafaud.

L'enclos de Saint-Lazare, un des plus vastes de Paris, est depuis 1821 divisé en rues et se couvre de maisons.

LAZARE (*ordre de Saint-*). Les chevaliers de Saint-Lazare, des lépreux de Jérusalem, connus ensuite sous le nom de chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, consacrés d'abord par la religion au service des pauvres et des malades, passèrent des hôpitaux dans les armées, se rendirent célèbres par un héroïsme qu'inspire l'amour de l'humanité, élevèrent, pendant quelque temps, les intérêts de leur ordre au rang des intérêts des puissances de l'Europe, et, lors même que les jours de leur gloire furent passés, conservèrent encore une assez haute considération pour que des rois et des enfants de rois fussent les chefs de leur ordre.

Les papes donnèrent à cet ordre de grands priviléges, et les princes de riches possessions. Louis VII fit présent, en 1154, de la terre de Boigny, près d'Orléans, aux chevaliers de Saint-Lazare, qui y fixèrent leur résidence, après que les chrétiens eurent été chassés de la Terre-Sainte.

Dans la suite cet ordre fut moins considéré, et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem obtinrent facilement d'Innocent VIII qu'il serait supprimé. Mais les chevaliers de Saint-Lazare de France s'en étant plaints au parlement, il y fut ordonné que cet ordre subsisterait séparé de tout autre.

Philibert de Nérestan, gentilhomme d'une rare vertu, et capitaine des gardes-du-corps, conçut le dessein, après Aymard de Chat-

tes, chevalier de Malte, de faire refleurir cet ordre; et il employa si heureusement son pouvoir auprès de Henri IV, que ce monarque l'en fit grand-maître. Cet ordre, qui avait été réuni, en 1608, à celui de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, reprit un nouveau lustre, sous le règne de Louis XIV, qui lui accorda plusieurs priviléges.

M. de Sibert, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, a publié, en 1774, une *histoire des chevaliers de Saint-Lazare.*

LAZARISTES. L'institut des prêtres de la mission, connus sous le nom de *Pères de Saint-Lazare*, parceque leur principale maison, située à Paris, dans le faubourg Saint-Denis, était, avant qu'ils s'y établissent, un prieuré sous le titre de Saint-Lazare, se forma, en 1625, sous la protection de M. et madame de Gondi, et sous la direction de saint Vincent de Paule. L'esprit de cette congrégation était de travailler à l'instruction des pauvres gens de la campagne. Le contrat de la fondation porte que les ecclésiastiques qui voudront y entrer s'obligeront de ne prêcher jamais dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial. Dans cet institut l'engagement n'était point réciproque entre la congrégation et ses sujets. Ceux-ci s'engageaient à elle, mais elle ne s'engageait point à eux : le général avait le droit de les renvoyer en tout temps, à tout âge, et à sa volonté, sans en rendre raison.

LAZARONI. Les principaux besoins des habitants de Naples sont satisfaits par la bienveillante nature, sans qu'ils achètent ses dons de leur travail. Ils mangent et boivent peu, ne s'habillent presque pas, ne se chauffent jamais, et peuvent même se passer d'une habitation. La classe du peuple qu'on nomme *Lazaroni* comprend, dit-on, quarante mille individus. Un grand nombre d'entre eux habitent toujours en plein air, passent la nuit sous les portiques, les avant-toits, et les rochers. On ne leur persuade guère de travailler tant qu'ils ont en poche quelque pièce de monnaie. Jamais ils ne s'avisent de songer au lendemain. La sérénité du climat et la prodigalité de la nature sympathisent avec leur constante gaieté. Leur sang circule avec une liberté parfaite. Ils sont exempts de soucis. Si l'on offre de l'argent à un *Lazaroni* qui n'en a pas besoin, il semble trop paresseux pour articuler un refus, il fait signe qu'il n'en veut pas; mais lorsque quelque objet réveille son appétit, ou frappe son imagination, il cause, il se démène, il gesticule avec une excessive vivacité. Ses passions sont comme un feu de paille; elles s'enflamment et s'apaisent avec une facilité extrême.

Ces gens-là ont des femmes et des enfants. L'un d'entre eux a une si grande influence sur tous les autres, qu'on le nomme *il capo dei Lazaroni.* Il va nu-pieds et presque sans vêtements, comme ses camarades; il est l'orateur du corps, lorsqu'il y a quelque chose à demander au gouvernement. Il s'adresse alors à l'*eletto del popolo* (l'élu du peuple), espèce de tribun, si l'on peut appeler ainsi un fantôme de magistrat du peuple, dans un gouvernement despotique. Le chef des Lazaroni s'adresse aussi quelquefois directement au roi.

En général, leurs demandes sont assez raisonnables. Il serait dangereux de refuser sans motifs, ou de mépriser une demande modérée lorsqu'ils la présentent. Un corps si nombreux, et composé de gens qui n'ont rien à perdre, est véritablement à craindre, et pourrait servir de frein au despotisme d'un tyran. Un gouvernement despotique a peut-être besoin d'un frein de cette espèce. Il en résulte une sorte de balance entre deux pouvoirs également aveugles et déréglés. Chez une nation libre, une telle masse de populace oisive ne pourrait exister, car l'ordre est la base de la liberté. (*Bibliothèque britannique*, tome IX, page 255. *Littérature*.)

LECTEUR. C'était, chez les Grecs et chez les Romains, un domestique, dans les grandes maisons, destiné à lire pendant le repas, principalement pendant le souper. Il y avait même un domestique lecteur dans les maisons bourgeoises où l'on se piquait de goût et d'amour pour les lettres. Quelquefois le maître de la maison prenait l'emploi de lecteur. L'empereur Sévère, par exemple, lisait souvent lui-même aux repas de famille. Les Grecs établirent des *anagnostes* qu'ils consacrèrent à leurs théâtres, pour y lire publiquement les ouvrages des poëtes. Les anagnostes des Grecs et les lecteurs des Romains avaient des maîtres exprès qui leur apprenaient à bien lire, et on les appelait en latin *prælectores*.

Il y a eu des lecteurs en France bien avant la troisième race. Cette coutume s'était introduite dans les Gaules par les Romains; et l'usage de la lecture à la table de nos rois est très ancien. On le voit établi sous Charlemagne, et il a duré jusque sous Louis XIII. On lisait encore à la table de François I^{er}; les lectures qui s'y faisaient, les matières qu'on y traitait, les discours qu'on y tenait, étaient instructifs, et il y avait à profiter pour l'homme de lettres, comme pour l'homme d'épée; l'artiste même, le jardinier et le cultivateur y auraient pu acquérir de nouvelles connaissances.

La charge de lecteur chez les rois, les reines, les princes et les princesses ne se donne guère aujourd'hui qu'à des hommes distingués dans les sciences ou dans les lettres, et dont les fonctions se bornent, pour l'ordinaire, à des lectures qu'ils font de temps à autre à la personne au service de laquelle ils sont attachés.

LÉGAT. Chez les Romains on appelait *legati*, d'où nous avons fait *légats*, les personnes que l'empereur ou les premiers magistrats envoyaient dans les provinces pour y exercer quelque juridiction. Quand ces légats étaient tirés de la cour de l'empereur, on les nommait *missi à latere*, d'où il paraît que l'on a emprunté le titre de *légats à latere*, qui signifie *envoyés du côté*, d'auprès de la personne du pape. Les légats *à latere* occupent le premier rang parmi les légats. Suivant l'usage des derniers siècles, ce sont des cardinaux que le pape tire du sacré collége, qui est regardé comme son conseil ordinaire, pour les envoyer dans les différents états, avec la plénitude du pouvoir apostolique.

Les premiers légats du pape dont l'histoire ecclésiastique fasse mention, sont ceux que les souverains

pontifes envoyèrent, dès le quatrième siècle, aux conciles généraux. Vitus et Vincent, prêtres, assistèrent au concile de Nicée comme légats du pape Sylvestre. Le pape Jules, ne pouvant assister en personne au concile de Sardique, y envoya à sa place deux prêtres et un diacre. Le pape Libère envoya au concile de Milan trois légats : Lucifer évêque de Cagliari, le prêtre Pancrace et le diacre Hilaire.

On remarque que dans le douzième siècle on distinguait deux sortes de légats : les uns étaient des évêques ou abbés du pays; d'autres étaient envoyés de Rome. Les légats pris sur les lieux étaient aussi de deux sortes; les uns établis par commission particulière du pape; les autres, par la prérogative de leur siége, et ceux-ci se disaient *légats nés*, tels que les archevêques de Mayence et de Cantorbéry.

Les premiers légats n'exigeaient aucun droit dans les provinces de leur légation; mais leurs successeurs ne furent pas si modérés. Grégoire VII fit promettre à tous les métropolitains, en leur donnant le *pallium*, qu'ils recevraient honorablement les légats du saint-siége; ce qui fut étendu à toutes les églises, dont les légats tirèrent des sommes immenses. Quelque respect que saint Bernard eût pour tout ce qui avait quelque rapport avec le saint-siége, il ne put s'empêcher, de même que les autres auteurs de son temps, de se récrier contre les exactions et les autres excès des légats.

LÉGION. La légion fut, dès son origine, le corps le plus considérable de la milice romaine. Elle tirait son nom du mot *legere* (choisir), parcequ'on ne choisissait pour la former que les citoyens les plus capables du service militaire, et ceux qui avaient quelque bien. La qualité de citoyen romain, que devaient avoir tous les soldats de la légion, faisait la principale différence entre ces corps et les troupes auxiliaires. La légion comprenait dix cohortes, trente manipules et soixante centuries; dans la marche elle formait un carré; rangée en bataille, elle s'étendait sur trois lignes dont chacune contenait dix manipules.

« Ce corps de troupes institué par Romulus, n'eut d'abord que trois mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie. Sous les consuls on le vit porter à quatre mille fantassins et à trois cents chevaux; il varia ensuite, selon les besoins de la république. Auguste le composa de six mille huit cent vingt-six hommes, dont sept cent vingt-six cavaliers; mais Tibère réduisit le nombre des chevaux à cent vingt-six. Septime Sévère forma, comme les Macédoniens, une phalange ou bataillon carré de trente mille hommes : les légions n'étaient alors que de cinq mille guerriers; mais les successeurs de ce prince les rendirent plus considérables. » (Toulotte, *Histoire philosophique des empereurs romains*, tom. II, pag. 233.)

LÉGION D'HONNEUR. Cette institution, proposée par le chef du gouvernement, fut adoptée par le corps législatif le 29 germinal an x. Depuis le retour du roi, Louis XVIII, la Légion d'honneur a été réorganisée sur de nouvelles bases; nous ne mentionnerons que les statuts actuels. Le roi est chef,

souverain et grand-maître de l'ordre. Il prend le titre *d'ordre royal de la Légion d'honneur*, les commandants celui de *commandeurs*, et les grands-cordons celui de *grand'croix*. Ainsi, l'ordre est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands-officiers et de grand'croix. Les membres de la Légion d'honneur sont nommés à vie. Le nombre des chevaliers est illimité.

Celui des officiers est fixé à 2000
Celui des commandeurs à . . . 400
Celui des grands-officiers à . . 160
Celui des grand'croix à. 80

Les princes de la famille royale et du sang, et les étrangers auxquels est conférée la grande décoration ne sont pas compris dans ce nombre. Les étrangers sont admis et non reçus, et ne prêtent aucun serment. La décoration de la Légion d'honneur consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée de la couronne royale. Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présente d'un côté l'effigie de Henri IV, avec cet exergue : *Henri IV, roi de France et de Navarre*, et de l'autre trois fleurs de lis avec cet exergue : *Honneur et patrie*. L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les autres grades. Les chevaliers portent la décoration en argent à une des boutonnières de leur habit, attachée par un ruban moiré rouge sans rosette. Les officiers la portent de même, mais en or et avec une rosette au ruban. Les commandeurs portent la décoration en sautoir, attachée à un ruban moiré rouge, un peu plus large que celui des officiers. Les grands-officiers portent sur le côté droit de leur habit une plaque semblable à celle des grand'-croix, brodée en argent, mais du diamètre de soixante-douze millimètres. Cette plaque est substituée au large ruban qu'ils portaient, et ils continuent, en outre, de porter la simple croix en or à la boutonnière gauche. Les grand'croix portent un large ruban moiré, passant de l'épaule droite au côté gauche, et au bas duquel est attaché une grande étoile en or; ils portent en même temps une plaque brodée en argent, de cent quatre millimètres de diamètre, attachée sur le côté gauche des habits et des manteaux, et au milieu de laquelle est l'effigie de Henri IV, avec l'exergue *Honneur et patrie*.

Pour être admis dans l'ordre de la Légion d'honneur, il faut, en temps de paix, avoir exercé pendant vingt-cinq ans des fonctions civiles ou militaires avec la distinction requise. On n'y peut être reçu qu'en qualité de chevalier. On ne peut passer dans un grade supérieur sans avoir passé par le grade inférieur. Chaque campagne est comptée double aux militaires, dans l'évaluation qui est faite de leurs services ; on ne peut compter qu'une campagne par année. En temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser du temps exigé en temps de paix. En tout temps, les services extraordinaires rendus au roi et à l'état, dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences et les arts, peuvent également dispenser de ces conditions. Il peut y avoir deux promotions par année : une au premier janvier, et l'autre au 15 juillet, jour de saint

Henri, qui est celui de la fête de l'ordre.

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité ou suspendre les droits de citoyen français. L'ordre royal de la Légion d'honneur est administré par un grand chancelier qui travaille avec le roi. (*Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 à 1820.) *Voyez* ORDRES MILITAIRES, maisons d'éducation pour les filles ou parentes des chevaliers des ordres royaux.

LÉGISLATEUR. Le premier des législateurs que l'on connaisse est Moïse, qui donna aux Hébreux un gouvernement théocratique. Les deux Mercure et Amasis furent les législateurs de l'Égypte; Minos donna des lois aux Crétois; Lycurgue réforma Lacédémone comme citoyen, n'ayant pas voulu la gouverner comme roi; Zoroastre donna aux Perses des lois que Pythagore fit goûter aux Crotoniates, et que ses disciples Charondas, Zaleucus et Zamolxis portèrent, l'un chez les Thuriens, l'autre chez les Locriens, et le dernier chez les Scythes. Les philosophes Dracon et Solon firent des règlements pour Athènes. Numa peut à juste titre être regardé comme le premier législateur des Romains. *Voyez* LOIS.

LEGS. L'usage de faire des dons par testament ou par codicille est très ancien. La Genèse (liv. 1[er], chap. XXV, vers. V et VI) parle des legs particuliers que fit Abraham à ses enfants naturels. On trouve encore quelque chose de plus précis sur l'usage des legs dans le prophète Ézéchiel, puisqu'en parlant du pouvoir que le prince avait de disposer de ses biens, il prévoit le cas où il aurait fait un legs à un de ses serviteurs. Le même prophète nous apprend encore que, chez les Hébreux, il était permis de faire des legs à des étrangers, mais que les biens légués ne pouvaient être possédés par les légataires étrangers ou par leurs héritiers que jusqu'à l'année du jubilé (*voyez* JUBILÉ); après quoi les biens devaient revenir aux héritiers des enfants du testateur. La liberté de disposer de ses biens par testament n'était pas non plus indéfinie; ceux qui avaient des enfants ne pouvaient disposer de leurs immeubles à titre perpétuel, qu'en faveur de leurs enfants.

Les Hébreux transmirent ces usages aux Égyptiens, qui les communiquèrent aux Grecs, dont les Romains ont emprunté plusieurs de leurs lois. Celle des douze tables, dressée sur les mémoires que les députés des Romains avaient rapportés d'Athènes, fait mention de testaments et de legs.

On les connut aussi dans les Gaules, et lorsque les Romains en eurent fait la conquête, la forme des legs fut réglée en partie par les lois du vainqueur, et en partie par les coutumes de chaque pays.

LÉGUMES. Anderson, sous l'an 1548, fait une observation qui mérite par sa singularité de trouver sa place ici. Les Anglais, dit-il, ne cultivaient presque aucun légume avant les deux derniers siècles. Dans les premières années du règne de *Henri VIII*, on ne trouvait dans tout le royaume, ni salades, ni carottes, ni choux, ni raves, ni d'autres comestibles de cette nature; ils y

venaient de Hollande et de Flandre. Quelque étrange que ce fait puisse paraître à quelques modernes, nous le trouvons attesté par différents écrivains. Et selon l'auteur d'un excellent projet imprimé à Londres, en 1723, in-8°, *pour le soulagement des pauvres, et l'acquittement des anciennes dettes sans établir de nouvelles taxes :* « La reine *Catherine* elle-»même ne pouvait se procurer en »ce temps-là une salade à son dî-»ner ; le roi fut obligé de faire »venir de Hollande un jardinier »pour cultiver ces mêmes herbes »potagères dont l'Angleterre est »aujourd'hui mieux fournie peut-»être qu'aucun pays de l'Europe. »

Anderson, en l'an 1660, avance que les choux-fleurs ne furent connus dans ce royaume que vers le temps de la restauration. Enfin, l'auteur d'un *État de l'Angleterre*, imprimé en 1768, observe qu'il n'y avait que peu d'années qu'on avait apporté en *Angleterre* des asperges et des artichauts.

LEMBERTINE, ou espèce de pétrin inventé par M. Lambert, à Paris, d'où lui vient son nom.

M. Lambert, est-il dit dans le *Bazar parisien* (1822, 1823), pag. 332, avait, dès 1796, conçu l'idée d'un pétrin mobile, quand la société d'encouragement proposa un prix de 1500 francs pour une machine qui pût, sans efforts pénibles de la part du pétrisseur, amener la pâte à l'état le plus parfait de pâte ferme ou molle à volonté. C'est le problème qu'a résolu la *lembertine :* des expériences réitérées, faites tant à Paris qu'à Lyon et à Rouen, en ont démontré les avantages, qui consistent, 1° à rendre la profession de boulanger moins pénible, et à offrir aux garçons le moyen de travailler jusqu'à soixante ans et plus, tandis que le pétrissage à bras laisse arriver à peine un homme au période de quarante à cinquante ans ; 2° à éviter aux garçons boulangers l'aspiration d'une grande quantité de farine qui les rend asthmatiques de très bonne heure ; 3° à donner la facilité, en cas de manque de bras, de pouvoir remplacer les boulangers par des hommes de peine, ou par un manége qu'une chute d'eau, qu'un cheval ferait mouvoir ; 4° à obtenir un pain d'une qualité supérieure, puisque cette qualité cesse de dépendre du plus ou moins de force, du plus ou moins de paresse du *geindre ;* 5° à assurer que l'aliment de toutes les classes de la société ne sera plus desormais arrosé de la sueur de ceux qui le préparent.

LÉMURES, du latin *lemures* (spectres, fantômes, lémures).

Nocturnos lemures, *portentaque thessala rides ?*

(As-tu la force de te moquer des esprits qui reviennent la nuit, et de tous les prodiges qu'enfante la Thessalie ?)

(Horace, épit. 2 du liv. II, vers 209.)

« Les Romains, dit Dacier, appelaient *lemures* ce que nous appelons proprement des *revenants*. *Lemures* pour *Remures*, à cause de Rémus, qui après sa mort vint tourmenter son frère, lequel, pour apaiser ses mânes irritées, institua la fête appelée *lemuria*, où l'on faisait des sacrifices à ces morts inquiets : cette fête durait trois nuits, et commençait le 9 de mai. En voici toutes les cérémonies : celui qui était las des visites de ces esprits

se levait à minuit, les pieds nuds, faisait du bruit en frottant le pouce contre le troisième doigt, pour écarter d'abord un peu cette ombre importune; lavait trois fois ses mains dans de l'eau de fontaine; emplissait sa bouche de fèves qu'il jetait derrière lui, en disant neuf fois sans tourner la tête : *Avec ces fèves je me rachète moi et les miens*. Et on ne doutait nullement que l'ombre ne suivît pas à pas pour ramasser ces fèves. Après cela on se relavait dans la même eau, on frappait un vaisseau d'airain, et après avoir dit neuf fois, *ombre d'un tel, retirez-vous*, on avait la liberté de tourner la tête, et l'on croyait que le sacrifice était parfait. »

LENDIT. *Voyez* LANDIT.

LÉONINS (vers). Ce sont des vers latins qui riment au milieu et à la fin, ou seulement à la fin comme nos vers français. L'opinion la plus accréditée est celle qui tire l'origine de ce mot d'un poëte nommé *Léonius*, qui se rendit célèbre, dans le douzième siècle, par ces vers latins qui rimaient à chaque hémistiche :

Dæmon langue*bat*, monachus tunc esse vole*bat*,
Ast ubi conva*luit*, mansit ut antè *fuit*.
(*Recherches de Pasquier*, sect. XVIII.)

« Je suis d'accord avec vous, dit »le P. Garasse (en s'adressant à Es»tienne Pasquier), que ces vers »dont on faisait estat il y a trois »et quatre cents ans, et qui ont »eu vogue jusques à notre siècle, »s'appellent *léonins*, à cause d'un »certain Leonius, religieux de »Saint-Victor, qui fut excellent »en ceste sorte de poésie, non »qu'il l'eust inventée, car elle »estait mille ans devant sa nais»sance, mais il la perfectionna »tellement qu'on lui donna son »nom, comme du plus excellent »qui en eust jamais composé. »

Et plus bas le P. Garasse rapporte pour exemple les vers suivants d'un carme bourdelais, nommé Gualterus Dyssé qui vivait en 1404. Ce début de son poëme ne manque ni de nombre ni de verve :

Heliconis rivulo modicè *conspersus*,
Verreor ne pondere sin verborum *mersus*;
Sed quia jam labitur mundus *universus*,
Incipe menalios mecum mea tibia *versus*.
Rhythmis dum lascivio, versus dum *propino*,
Rodet forsan aliquis dente me *canino*,
Quia nec afflatus sum spiritu *divino*,
Neque labra prolui fonte *caballino*.

On peut mettre encore au nombre des vers léonins ceux qui sont entremêlés de français et de latin; telle est la chanson de Panard qui commence ainsi :

Bacchus, cher Grégoire,
Nobis imperat;
Chantons tous sa gloire,
Et quisque bibat !
Hâtons-nous de faire
Quod desiderat;
Il aime en bon frère
Qui sæpè bibat.

Les vers léonins, dit Dubos, *Réflexions sur la poésie et la peinture*, disparurent avec la barbarie, au lever de cette lumière dont le crépuscule parut dans le quinzième siècle.

LÉOPARD. Le premier auteur où se trouve le nom de *léopard* est Spartien, dans la vie de Géta. Ainsi, quoique le nom de *léopard* n'ait été inventé que plus de trois siècles après Jésus-Christ, ceux qui ont vécu avant ce temps-là n'ont pas laissé de parler de semblables animaux, sous le nom de *pardi*.

LÈPRE. Cette maladie contagieuse tire son nom des *écailles* dont le corps de ceux qu'elle attaque est couvert. Le grec λέπρα est formé de λεπὶς, λεπίδος, qui signifie en français *écailles*. Elle a toujours eu, comme la peste, son siége principal en Égypte; elle y était commune encore sur la fin du seizième siècle. Les anciens communiquèrent ce mal aux Juifs qui, lorsqu'ils en étaient attaqués, étaient remis entre les mains des prêtres.

La lèpre règne parmi les esclaves en Nigritie. Les soldats de Pompée, revenant de Syrie, rapportèrent en Italie une maladie qui ressemblait beaucoup à celle-là; mais les progrès en furent arrêtés jusqu'au temps des Lombards. La lèpre reprit naissance pour la seconde fois en Italie, par les conquêtes des empereurs grecs, dans les armées desquels il y avait des milices de la Palestine et de l'Égypte; heureusement on trouva le moyen d'y remédier; mais, lors des croisades, elle se répandit dans toutes les parties de l'Europe. « On séparait exactement de toute société ceux qui étaient atteints de la lèpre, et on les enfermait dans des lieux éloignés de l'habitation des hommes, mais pourtant près des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort qu'il n'y avait ni ville ni bourgade qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les recevoir. On nommait ces maisons *ladreries*, et les lépreux *ladres*, à cause de saint Lazare, le patron des pauvres et des languissants, que le vulgaire appelle, par corruption, saint Ladre. » (Mézeray, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, tome III, page 253. Paris, 1676.

LETTRE. Les lettres ont été imaginées pour conserver les différents sons qu'on forme en parlant, et leur fonction est, suivant l'expression de Rollin, de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui leur est confié.

Les Égyptiens et les Phéniciens se sont disputé long-temps la gloire d'avoir inventé les caractères alphabétiques; et l'on ne sait encore auquel de ces peuples elle doit être attribuée. L'Europe ignora les caractères de l'écriture jusque vers l'an du monde 2620, que Cadmus, passant de Phénicie en Grèce, donna aux Grecs la connaissance des lettres, connaissance qu'Évandre, deux cents ans après, communiqua aux Latins. Du temps de Pline, tous les peuples connus se servaient des caractères grecs; depuis, l'alphabet romain a prévalu, et il s'applique aujourd'hui à presque toutes les langues. *Voyez* ALPHABET, ÉCRITURE.

LETTRE, ÉPITRE, MISSIVE. L'usage d'écrire des lettres ou missives est aussi ancien que l'écriture. On ne peut douter que, dès que les hommes eurent trouvé cet art, ils n'en aient profité pour communiquer leurs pensées à des personnes éloignées. Nous voyons dans l'*Iliade*, liv. VI, vers 69, Bellérophon porter une lettre de Prætus, roi d'Argos, à Iobatès, roi de Lycie.

Les lettres chez les Grecs et chez les Romains avaient, comme les nôtres, une formule générale et presque uniforme. Les Grecs commençaient par mettre au haut des lettres leur nom le premier, et ensuite celui de la personne à la-

quelle ils écrivaient; après quoi ils ajoutaient des paroles de pure politesse qui, dans leur langue, signifiaient *joie*, *prospérité*, *santé*. Oublier cette formule, ou affecter de ne la point mettre, était une impolitesse et une insulte.

Les Lacédémoniens écrivaient leurs lettres sur des bandes de parchemin, et les roulaient sur un cylindre de bois. Ils les fermaient ensuite avec un fil noir sur lequel ils appliquaient leur cachet. Leurs lettres étaient si courtes que leur brièveté avait passé en proverbe. Ils n'avaient point de cachet particulier, ils prenaient ceux qu'ils voulaient; les anneaux de fer qu'ils portaient au doigt leur en servaient ordinairement.

Les Romains imitaient les Athéniens dans la formule générale qu'ils employaient dans leurs lettres. Ils mettaient en titre leur nom et leur qualité, et ensuite le nom et la qualité de celui à qui ils écrivaient, en ajoutant ordinairement le mot *salutem* (salut). Mais lorsqu'ils écrivaient à un consul, à un dictateur ou à toute autre personne en place, ils observaient de commencer par mettre au haut de la lettre le nom et la qualité de celui à qui ils écrivaient, avant leur propre nom et leur qualité. Au contraire, lorsqu'un dictateur, un consul, un préteur écrivait à des inférieurs, il commençait par son nom et sa qualité. Toutes leurs lettres se terminaient par *vale* (portez-vous bien), sans autre compliment. Elles étaient la plupart écrites sur du papier appelé *papyrus*, fait d'une feuille de la plante de ce nom, qui croissait en Égypte. Ils les pliaient simplement, ou les roulaient de façon que toutes étaient liées avec un fil sur lequel on appliquait de la cire pour y imprimer le cachet, à peu près comme nous faisons. Ainsi, pour ouvrir une lettre, il fallait couper le fil. Les lettres des généraux d'armées au sénat, pour les affaires importantes, étaient toujours scellées d'un double cachet, et celles par lesquelles ils annonçaient une victoire étaient entourées de branches de laurier, comme le dit Tite-Live : *Lucullus ad senatum misit laureatas epistolas, ut mos est victoribus*, (suivant la coutume des vainqueurs, Lucullus envoya au sénat des lettres entourées de laurier). Ceux qui voulaient épargner le papier, qui était cher à Rome, écrivaient leurs lettres sur des tablettes enduites de cire, et les envoyaient cachetées; en sorte qu'après avoir lu la lettre et l'avoir effacée avec le bout arrondi du stylet, on écrivait la réponse sur les mêmes tablettes qu'on renvoyait.

Les successeurs d'Auguste ne se contentèrent pas de souffrir qu'on leur donnât le titre de *seigneur* dans les lettres qu'on leur adressait, mais ils agréèrent qu'on joignît à leur nom les épithètes magnifiques de *très grand*, *très auguste*, *très débonnaire*. Dans le corps de la lettre, on employait les termes de *votre clémence*, *votre piété*, et autres semblables. Par cette nouvelle introduction de formules inouïes jusqu'alors, il arriva, dit un auteur contemporain, que le noble ton épistolaire des Romains, sous la république, ne connut plus, sous les empereurs,

d'autre style que celui de la bassesse et de la flatterie. *Voyez* POSTE AUX LETTRES.

LETTRES PATENTES. C'est ainsi qu'on appelait en chancellerie des lettres émanées du roi, qui étaient ouvertes, n'ayant qu'un seul repli au-dessous de l'écriture, repli qui n'empêchait point de lire ce qu'elles contenaient; à la différence des lettres *closes*, appelées ensuite *lettres de cachet.*

LETTRES DE CACHET, appelées aussi autrefois *lettres closes*, *ou clauses*, *lettres du petit cachet* ou *du petit signet du roi;* c'étaient des lettres émanées du souverain, signées de lui, et contre-signées d'un secrétaire d'état, écrites sur simple papier, et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. On n'appelait pas *lettres de cachet* toutes les lettres missives que le prince écrivait selon les occasions; mais seulement celles qui contenaient quelque ordre, commandement ou avis de la part du prince.

Ces sortes de lettres étaient portées à leur destination par quelque officier de police, ou même par quelque personne qualifiée, selon les personnes auxquelles la lettre s'adressait. Celui qui était chargé de la remettre faisait une espèce de procès-verbal de l'exécution de sa commission, en tête duquel la lettre était transcrite, et, au bas, il faisait donner à celui qui l'avait reçue, une reconnaissance comme elle lui avait été remise; ou, s'il ne trouvait personne, il faisait mention des perquisitions qu'il avait faites. L'objet des lettres de cachet était souvent d'envoyer quelqu'un en exil, ou de le faire enlever et constituer prisonnier, ou d'enjoindre à certains corps politiques de s'assembler et de faire quelque chose, etc.

Le plus ancien exemple que l'on trouve des lettres de cachet, en tant qu'on les employait pour exiler quelqu'un, est l'ordre qui fut donné par Thierry ou par Brunehaut contre saint Colomban, pour le faire sortir de son monastère de Luxeuil, et l'exiler dans un autre lieu, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

Il paraît que ces sortes de lettres furent une arme redoutable dans les mains du cardinal de Richelieu, qui s'en servait pour écarter ceux qu'il jugeait lui être contraires. Ce fut, dit-on, le père Joseph qui lui suggéra d'employer ce moyen; ce fut encore, à ce qu'on prétend, ce capucin, si fameux sous ce ministère, qui imagina les espions soudoyés par la police.

Les historiens du temps s'accordent à accuser le cardinal de Fleury, quoique d'un caractère doux et pacifique, d'avoir décerné trente à quarante mille lettres de cachet pour cause de jansénisme. Louvois en avait décerné quatre-vingt mille pour cause de protestantisme.

LETTRES DE CHANGE. C'est aux juifs que l'on doit l'invention des lettres de change, et ce sont les Italiens et les négociants d'Amsterdam qui en ont établi l'usage en France. Bannis de ce royaume, sous Philippe-le-Long, en 1318, les juifs se réfugièrent en Lombardie, y donnèrent aux négociants des lettres sur ceux à qui ils avaient confié leurs effets en partant, et ces lettres furent acquittées. L'invention admirable des

lettres de change naquit du désespoir, et alors seulement le commerce put éluder la violence, et se maintenir dans toutes les parties du monde.

La plus ancienne ordonnance qui fasse mention véritablement de lettres de change, c'est-à-dire de lettres tirées de place en place, est l'édit donné par Louis XI, au mois de mars 1462, portant confirmation des foires de Lyon.

Avant le ministère du cardinal de Richelieu on ne se servait pas du mot d'*ordre* (*payez à l'ordre de M....*); mais l'embarras des procurations qu'il fallait passer donna lieu à ce terme, qui facilite le commerce des lettres de change.

LETTRÉS. Nom que les Chinois donnent à ceux qui savent lire et écrire leur langue; il faut être lettré pour être élevé à la dignité de mandarin.

C'est aussi le nom que l'on donne à une secte qui s'est élevée en Chine, l'an 1400 de l'ère vulgaire, et dont Confut-Zée est regardé comme le fondateur. « On prétend que cette secte, principalement composée de gens lettrés du pays, adore un être suprême, éternel et tout-puissant, sous le nom de *Chang-Ti*, roi d'en-haut ou maître du ciel; mais leur conduite donne lieu de soupçonner que cet être suprême n'est pas la seule divinité qu'ils reconnaissent, puisqu'ils rendent les honneurs divins aux âmes de leurs ancêtres, et font des sacrifices aux génies tutélaires. Une accusation plus grave, intentée contre eux, est celle d'athéisme. Plusieurs veulent que, par ce nom de *Chang-Ti*, ou de maître du ciel, ils n'entendent en effet que le ciel même, matériel et visible. Quoiqu'ils aient souvent déclaré que leurs hommages s'adressaient à cet être supérieur qui règne dans le ciel, on a toujours soupçonné quelques équivoques dans leur doctrine; mais à bien examiner la chose, on sera plus porté à les croire idolâtres qu'athées. Cependant il est des sectateurs de Confut-Zée qui se distinguent des autres par des opinions qui pourraient, avec assez de raison, les faire regarder comme athées, si l'obscurité impénétrable de leur système permettait d'en porter un jugement certain. Ce sytèmes fut adopté, vers le commencement du quinzième siècle, par une nouvelle secte qu'on peut regarder comme une réforme de celle des lettrés, et qui devint la secte dominante de la cour des mandarins et des savants. L'empereur Yong-Lo, qui régnait alors, protégea cette nouvelle secte, et prit même la résolution de détruire les autres, et notamment celles de Lao-Kium et de Fo, qui avaient introduit dans l'empire un nombre prodigieux de doctrines superstitieuses; mais on lui représenta qu'il était dangereux d'ôter au peuple les idoles dont il était entêté, et que le nombre des idolâtres était trop grand pour qu'on pût se flatter d'anéantir l'idolâtrie. Ainsi la cour se borna prudemment à condamner toutes les autres sectes comme des hérésies; vaine cérémonie qui se pratique encore tous les ans à Pekin, sans que le peuple en témoigne moins de fureur pour les idoles hideuses qui peuplent les pagodes. Cette

secte, fameuse à la Chine, est aussi très répandue dans le Tunquin. On remarque cependant quelque différence entre les opinions des lettrés tunquinois et celles des lettrés chinois. Les premiers pensent qu'il y a dans les hommes et les animaux une matière subtile qui s'évanouit et se perd dans les airs, lorsque la mort dissout les parties du corps. Ils mettent au nombre des éléments les bois et les métaux, et n'y comprennent point l'air. Ils rendent les honneurs divins aux sept planètes et aux cinq éléments qu'ils admettent. Ils ont quatre dieux qu'ils adorent, mais dont on ne nous apprend ni les noms, ni les fonctions. Les lettrés chinois ne reconnaissent dans la nature que la nature même, qu'ils définissent le principe du mouvement et du repos. Selon eux, c'est la raison par excellence qui produit l'ordre dans les différentes parties de l'univers, et qui cause tous les changements qu'on y remarque. Ils distinguent la matière en deux espèces. L'une est parfaite, subtile, agissante, c'est-à-dire dans un mouvement continuel; l'autre est grossière, imparfaite, inerte. L'une comme l'autre est éternelle, incréée, infiniment étendue, et en quelque sorte toute-puissante, quoique sans discernement et sans liberté. Du mélange de ces deux matières naissent cinq éléments qui, par leur union et par leur température, font la nature particulière et la différence de tous les corps : de là viennent les vicissitudes continuelles de toutes les parties de l'univers, le mouvement des astres, le repos de la terre, la fécondité ou la stérilité des campagnes. Cette matière, toujours occupée au gouvernement de l'univers, est néanmoins aveugle dans ses actions les plus réglées, qui n'ont d'autre fin que celle que nous leur donnons, et qui, par conséquent, ne sont utiles qu'autant que nous en savons faire un bon usage. Cette secte est au Tunquin, comme à la Chine, dominante à la cour et parmi les grands. » (*Dictionnaire de la Fable*, quatrième édition, tom. II, pag. 31.)

LEUGAIRES (*colonnes*). Ces colonnes itinéraires des Romains, découvertes dans les Gaules et dans le voisinage au-delà du Rhin, indiquaient la distance des différents endroits à la ville où chaque route commençait, par le nombre des lieues, *leugis*, et non par celui des milles. Quelquefois cependant, dans le même canton, et sous le même empereur, la distance d'une station à l'autre était exprimée à la romaine et à la gauloise, c'est-à-dire en milles, *millibus*, et en lieues, *leugis;* non pas à la fois sur une même colonne, mais sur des colonnes différentes. Les colonnes leugaires ne se trouvent que dans la partie des Gaules nommée par les Romains *comata* ou *chevelue*, et qui fut conquise par César; dans tout le reste on ne voit que des colonnes milliaires. Il est bon d'observer que le terme *leuga* ou *leonga* venant du mot celtique *leong* ou *leak*, qui signifie une *pierre*, il y a lieu de croire que l'usage de diviser les chemins en *lieues*, et de marquer chaque division par une pierre, était connu des Gaulois avant

que les Romains les eussent soumis à leur empire.

LEVAIN. *Voyez* PAIN.

LEVIER. La tour de Babel, dit Goguet, n'a pu être entreprise sans la connaissance du *levier* et du plan incliné.

LEVURE. L'usage de mettre de la levure dans le pain remonte tout au plus, chez nous, à cent cinquante ans. Il fut introduit d'abord par l'avarice des boulangers, qui, en premier lieu, ne mettaient que furtivement de la levure dans le pain; cependant Pline assure que cet usage était connu des anciens Gaulois.

LIARD. Petite monnaie qui vaut trois deniers, et fait la quatrième partie d'un sou. Louis XI en fit fabriquer qui eurent en Guyenne le nom de *hardi*. On en fabriqua, en 1658, de cuivre pur, qu'on appela *doubles*, parce qu'ils ne valaient que deux deniers; ils ont été remis à trois deniers en 1694, et ont repris leur premier nom de *liard*.

On n'est point d'accord sur l'origine de ce mot: les uns prétendent qu'il est venu par corruption de *li-hardi*, petite monnaie des princes anglais, derniers ducs d'Aquitaine; d'autres prétendent que ces pièces furent ainsi nommées par opposition aux blancs, *li-blancs*, et qu'étant les premières pièces qu'on eût vues de billon, on les appela *liards*, c'est-à-dire *les noirs*. La Monnoye, dans ses notes sur les *Contes de Desperiers*, est d'avis que ce nom vient des deux fleurs-de-lis que portaient les liards fabriqués sous Louis XI. L'opinion la plus vraisemblable est que *Guignes Liard*, natif de Cremieu en Viennois, frappa les premiers liards, qui n'eurent d'abord cours que pour le Dauphiné; mais Louis XI, parvenu à la couronne, les rendit communs par tout le royaume, et leur conserva le nom du premier ouvrier.

LIBATIONS. Cérémonies religieuses qui consistaient à remplir un vase de vin, de lait, ou d'une autre liqueur qu'on répandait tout entière, après y avoir goûté, ou après l'avoir effleurée du bout des lèvres. Elles accompagnaient ordinairement les sacrifices; quelquefois aussi elles avaient lieu seules, dans les négociations, les traités, les mariages, les funérailles, avant d'entreprendre un voyage par terre ou par mer, en se couchant, en se levant, au commencement et à la fin des repas. Les libations des repas étaient de deux sortes, l'une consistait à brûler un morceau séparé des viandes, l'autre à répandre quelque liqueur sur le foyer en l'honneur des Lares, ou du génie tutélaire de la maison, ou de Mercure qui présidait aux heureuses aventures On offrait du vin coupé avec de l'eau à Bacchus et à Mercure, parceque ce dieu était en commerce avec les vivants et les morts. Toutes les autres divinités exigeaient des libations de vin pur; dans les occasions solennelles la coupe avec laquelle on les faisait était couronnée de fleurs. Avant de faire des libations, on se lavait les mains et l'on récitait certaines prières. Outre l'eau, le vin, l'huile et le lait, le miel s'offrait aussi aux dieux, et les Grecs le mêlaient avec l'eau pour leurs libations en l'honneur du soleil,

de la lune et des nymphes. Des libations fréquentes étaient celles des premiers fruits des campagnes qu'on présentait dans de petits plats nommés *patellæ*. Cicéron remarque que les gens peu scrupuleux mangeaient eux-mêmes ces fruits réservés aux dieux. Enfin, les Grecs et les Romains faisaient des libations sur les tombeaux, dans la cérémonie des funérailles. Quelques empereurs romains partagèrent les libations avec les dieux. Après la bataille d'Actium, le sénat en ordonna pour Auguste, dans les festins publics, ainsi que dans les repas particuliers.

Les Juifs pratiquaient aussi les libations : ils versaient une certaine quantité de vin sur les victimes immolées, et faisaient en outre des offrandes de pain, de vin et de sel.

Les Jekutzes, peuples de la Sibérie, célèbrent, chaque printemps, une fête dont la principale cérémonie consiste à répandre la liqueur dont ils font usage sur un grand feu qu'ils allument exprès, et qu'ils ont grand soin de ne pas laisser éteindre tout le temps de la fête. Ils observent aussi de ne point boire pendant cette solennité.

Les habitants de Jedso, pays voisin du Japon, sont de grands buveurs, et, comme leur pays est froid, ils se rassemblent pour boire auprès du feu. En buvant, ils jettent en divers endroits de ce feu quelques gouttes de la liqueur qu'ils boivent. Cette espèce de libation est presque la seule marque apparente de religion que l'on connaisse de ces peuples.

LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE. On appelle ainsi l'observation de certains points de l'ancien droit commun et canonique, concernant la discipline ecclésiastique que l'église de France a conservée dans toute sa pureté, sans souffrir que l'on admît aucune des nouveautés qui se sont introduites dans plusieurs autres églises.

Les libertés de l'église gallicane furent réclamées, suivant M. de Marca, dès l'an 461, au premier concile de Tours, et, en 794, au concile de Francfort. Mais on a qualifié pour la première fois de *libertés*, le droit et la possession qu'a l'église de France de se maintenir dans ses anciens usages, du temps de saint Louis, sous la minorité duquel, au mois d'avril 1228, on publia en son nom, une ordonnance adressée à tous ses sujets dans les diocèses de Narbonne, Cahors, Rhodes, Agen, Arles et Nîmes, dont le premier article porte que les églises du Languedoc jouiront des *libertés et immunités de l'église gallicane* (*libertatibus et immunitatibus utantur quibus utitur ecclesia gallicana*).

De toutes les lois qui sont intervenues pour le maintien des *libertés de l'église gallicane*, les plus remarquables sont la Pragmatique de saint Louis, de 1268; celle de Charles VII, de 1437; le concordat de 1516; l'édit de 1535, contre les petites dates, et celui de Moulins de 1580.

LIBRAIRE. « Les Grecs avaient, dit Furgault, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, des écrivains dont la profession consistait à copier des livres; on les appelait *bibliographoi;* d'au-

tres qui peignaient les lettres, nommés *kalligraphoi*. Il y avait aussi des libraires qui vendaient des livres, *bibliopôlai*. Ceux-ci nourrissaient des écrivains ou scribes pour copier les livres qu'ils vendaient. Les livres chez les Grecs n'étaient pas reliés comme le sont les nôtres; c'étaient de longs rouleaux composés de plusieurs feuilles de papier attachées et collées les unes aux autres. A Athènes, les libraires avaient des boutiques publiques où s'assemblaient ordinairement les savants, parceque c'était là qu'on lisait les livres nouveaux et qu'on les appréciait.

« Les Romains avaient des copistes de livres qu'ils appelaient *librarii*, et des marchands qui les vendaient, *bibliopolæ ;* ils avaient en outre des esclaves fort habiles pour les coller, *glutinatores*. Du temps de la république, les personnes riches avaient dans leur maison plusieurs copistes ou secrétaires, la plupart esclaves ou affranchis, pour copier les manuscrits nouveaux. Ce ne fut guère que sous l'empire d'Auguste que les libraires marchands de livres, *bibliopolæ*, furent introduits à Rome, et que l'on y vit des boutiques remplies de livres. Elles étaient ordinairement placées autour des piliers des temples, des édifices publics, et surtout dans la place romaine. C'était à ces piliers qu'on affichait non seulement tous les livres nouveaux, mais aussi les objets qu'on avait perdus. Les libraires affichaient à leurs portes les titres des livres qu'ils avaient à vendre, afin que les savants vissent d'un coup d'œil ceux qui leur convenaient. »

Avant l'invention de l'imprimerie, les libraires-jurés de l'université de Paris faisaient transcrire les manuscrits et en apportaient les copies aux députés des facultés, pour les revoir et les approuver, avant d'en afficher la vente. Ces éditions, étant le fruit d'un travail long et pénible, ne pouvaient jamais être nombreuses; aussi les livres étaient-ils alors très rares et fort chers. Un ouvrage un peu considérable s'achetait comme une terre ou une maison; on en faisait des contrats pardevant notaire. Il en fut passé un en 1332, entre Gérard de Montagu, avocat du roi au parlement, et le libraire Geoffroy de Saint-Léger, pour le livre intitulé *Speculum historiale in consuetudines parisienses*. L'histoire rapporte que, du temps de Guillaume-le-Conquérant, les livres étaient si rares, qu'une collection d'homélies fut achetée deux cents moutons et une voiture de froment.

Les libraires étaient alors lettrés, et même savants. Ils portaient le nom de *clercs-libraires ;* et comme ils faisaient partie du corps de l'université, ils jouissaient de ses priviléges. Cette prérogative leur a été confirmée par plusieurs lettres patentes, édits et déclarations, ainsi que par le règlement du 28 février 1723, qui, en 1744, a été rendu commun pour tout le royaume.

LICE (*haute-*). *Voyez* HAUTE-LICE.

LICENCE. Ce terme signifie quelquefois le cours d'études au bout duquel on parvient dans les universités au degré de *licencié*, et quelquefois le degré même de *licence*. Ceux qui avaient sa-

tisfait à l'obligation imposée par Justinien, de se consacrer pendant quatre ans à l'étude des lois, étaient dits avoir *licence* et permission de se retirer des études. C'est de là que ce terme est usité en ce sens.

Le degré de *licence* est aussi appelé de ce nom, parcequ'on donne à celui qui l'obtient la liberté de lire et d'enseigner publiquement, ce que n'a pas un simple bachelier.

LICTEUR, du latin *lictor*, formé du verbe *ligare* (lier). Les licteurs à Rome étaient des officiers publics qui marchaient devant les premiers magistrats, pour leur faire ouvrir le passage et écarter la multitude. Romulus en prit douze, à l'imitation des Toscans; ce qui fut pratiqué par les consuls après l'expulsion des rois. La principale fonction des licteurs était d'arrêter les coupables, de les lier, de les garrotter, de les fouetter et de les décapiter. Comme ils faisaient les fonctions d'huissiers et de bourreaux, ils portaient un faisceau de petites baguettes de coudrier liées avec une courroie, au milieu duquel était une hache. A la guerre, après une victoire ou dans la marche d'un triomphe, les faisceaux des licteurs étaient ornés de branches de laurier.

On distinguait les grandes dignités par le nombre des licteurs qui précédaient ceux qui en étaient revêtus. Les dictateurs en avaient vingt-quatre, les consuls douze, les proconsuls et les préteurs, dans leurs gouvernements des province, six, et les préteurs à Rome, deux.

LIÉGE. L'arbre dont l'écorce fait le liége, et qui croît dans les parties méridionales de l'Europe, était connu des Romains sous les mêmes rapports d'usage qu'il l'est aujourd'hui. Ils se servaient de cette écorce pour leurs filets à prendre du poisson, pour les semelles de sandales, et pour boucher les cruches et les flacons de terre, avant l'invention des bouteilles. *Voyez* PHELLOPLASTIQUE.

LIGUE. Union ou confédération entre des états, des princes ou des particuliers, pour attaquer ou pour se défendre mutuellement.

Louis d'Outre-mer, en 939, fournit le premier exemple d'une ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre. L'histoire fait mention depuis d'un grand nombre de ligues; mais aucune n'est comparable à celle qui se forma, pendant les troubles du royaume, contre Henri III et Henri IV, depuis 1576 jusqu'en 1593. L'édit de pacification du mois de mai 1576, qui accorda aux huguenots l'exercice public de leur religion, appelée pour la première fois *religion prétendue réformée*, donna lieu à la *sainte union* ou *sainte ligue* (c'est ainsi qu'on nommait cette faction); les Guises en furent les chefs et les victimes, et les zélés catholiques les instruments. Le roi Henri III lui laissa prendre de l'accroissement, par sa mollesse; la reine mère la soutint, le pape Grégoire XIII l'aida de son crédit, et Philippe II, roi d'Espagne, l'appuya de son autorité; mais l'abjuration de Henri IV lui porta le dernier coup.

La ligue, suivant la remarque

du président Hénault, est peut-être l'évènement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire; et Henri III le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévu qu'il se mettait dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Les protestants lui avaient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des huguenots. Suspect aux catholiques et aux huguenots par sa légèreté, et devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse et libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne régna pas. (Voyez aussi *l'Esprit de la Ligue*, par Anquetil.)

LILAS. Cet arbre est originaire des Indes.

LIMES. Long-temps les limes anglaises et allemandes ont eu la supériorité sur les limes françaises, et nos ouvriers et artistes étaient obligés de tirer de l'étranger ces outils d'un usage journalier; mais, depuis vingt ans environ, nous sommes affranchis de ce tribut, et plusieurs de nos fabricants établissent aujourd'hui des limes qui ne le cèdent en rien aux meilleures limes anglaises, si elles ne les surpassent point. Celles qu'on fabrique aujourd'hui à Amboise sont comparables à celles d'Angleterre; et celles que M. Raoul, artiste de Paris, a présentées au concours, sont supérieures à toutes les limes connues.

LIN. On ne peut douter, dit Goguet, que les habits de lin n'aient été en usage dès les temps les plus reculés. Isis passait pour en avoir fait la découverte, et il est certain, par le témoignage de Moïse, que cette plante était cultivée en Égypte de temps immémorial.

Dans l'Ecriture-Sainte il est fréquemment parlé de vêtements de lin. On lit, au *Livre des Rois*, chap. VI, que « David, revêtu d'un éphod de lin, dansait devant l'arche. » *Voyez* FIL.

LIN INCOMBUSTIBLE. Cette substance fossile, connue aussi sous le nom d'*asbeste*, est composée de filets très déliés, plus ou moins longs, appliqués longitudinalement les uns contre les autres. Du temps de Pline, on n'en avait encore découvert qu'en Égypte, dans les déserts de Judée, dans l'Eubée, près de la ville de Corinthe et dans l'île de Candie. Les modernes en ont trouvé dans toutes les îles de l'Archipel, en divers endroits de l'Italie, surtout aux montagnes de Volterre, en Espagne, dans les Pyrénées, dans l'état de Gênes, dans l'île de Corse, en France, dans le comté de Foix, à Namur, dans les Pays-Bas, en Bavière, en Angleterre, en Irlande, en Écosse, etc.

L'art de filer le lin incombustible, quoique connu des anciens Orientaux, a été long-temps ignoré parmi nous. Ciampini, mort à Rome en 1698, est le premier qui en ait enseigné le secret; et M. Mahudel a perfectionné sa méthode.

On fait, depuis cinquante ans, aux Pyrénées, des cordons, des jarretières et des ceintures avec du fil de lin incombustible.

Autrefois on se servait aussi de ce lin pour faire des mèches qui éclairaient toujours, sans per-

dre de leur substance, et sans avoir besoin d'être mouchées. On en faisait principalement usage dans les temples. L'Espagnol Vivez dit avoir vu employer de ces mèches à Paris au commencement du quinzième siècle. *Voy.* AMIANTE.

LINCEUL. Ce mot se disait autrefois de tout tissu de lin, de toutes sortes de toiles; il ne désigne aujourd'hui que la seule chose dont on enveloppe un mort avant de le déposer dans le cercueil.

LINGE. Ce mot vient du latin *linum* (lin), c'est-à-dire de la plante qui, après différentes préparations, sert à faire le linge. Le linge était connu chez les Grecs, puisque Hérodote assure qu'ils en faisaient commerce. Xénophon dit la même chose dans sa République des Athéniens; mais ces historiens ne nous apprennent pas si les Grecs faisaient usage de la toile de lin pour des chemises ou tuniques intérieures, ni pour la table; et l'on ignore en quel temps ils ont commencé à l'employer à cet usage. Toute l'antiquité ne parle que d'une espèce de serge de laine plus ou moins fine, dont ils se faisaient des tuniques intérieures ou chemises, des nappes et des serviettes.

Chez les Romains, l'usage du linge ou toile de lin mise en œuvre pour des chemises, des nappes ou serviettes, a été inconnu pendant tout le temps de la république; ils ne connaissaient alors que la serge ou étoffe de laine, qu'ils employaient aux mêmes usages, comme on le voit dans tous les auteurs latins. On ne porta des robes de lin, et sans doute des chemises, que sous les empereurs: c'est ce qu'on peut apprendre de Pline, qui dit que les femmes de son temps avaient des robes de lin. *Voyez* DAMASSÉ.

LINGUAL (*bandage*). Cette machine ingénieuse, imaginée par M. Pibrac, pour la réunion des plaies transversales de la langue, est un présent fait à l'humanité. On en trouve la description dans une dissertation du même auteur *sur l'abus des sutures*, insérée dans le troisième volume des *Mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

LION (*ordre du*). Cet ordre de chevalerie fut institué en 1080, par Enguerrand Ier, sire de Coucy, en mémoire du *lion* qu'il tua dans la forêt de Coucy, et avait pour marque distinctive une médaille où était la figure de cet animal.

LION D'OR. Cette monnaie, ainsi nommée du lion qui y était gravé, fut fabriquée en 1338, sous Philippe de Valois, et valait environ vingt-cinq sous.

On fabriqua aussi, sous François Ier, des lions d'or qui valaient cinquante-trois sous neuf deniers. Ils avaient pour légende, *sit nomen Domini benedictum*, et pour figure un lion.

LIPOGRAMMATIQUE (*ouvrage, vers*). Ce mot vient du grec λείπειν (manquer), et de γράμμα (lettre), et désigne un ouvrage dans lequel il manque une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

Les Grecs ont fait des ouvrages lipogrammatiques. Nestor de Laranda, qui vivait du temps de l'empereur Sévère, a fait une *Iliade* lipogrammatique; il n'y avait point d'A dans le premier chant, point de B dans le second,

point de G dans le troisième, etc. Tryphiodore a composé son *Odyssée* dans le même genre. Lasus d'Hermione, très ancien poëte, avait fait une ode et une hymne sans S. Nous avons aussi de Pindare une ode sans S. M. Labenette a composé, il y a environ trente ans, des lettres ou épîtres de chacune desquelles il avait banni une voyelle. La première était sans A, la seconde sans E, etc. « En général, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, on peut dire que tous les ouvrages de ce genre tiennent à ce qu'on appelle *nugæ difficiles* (des bagatelles difficiles), et qu'ils ne sont propres qu'à amuser un instant. Aussi un auteur serait bien condamnable s'il y employait tout son temps; mais on peut quelquefois se distraire d'occupations sérieuses par une de ces bagatelles. »

LIS. Cette fleur est originaire de la Syrie.

LIS DE SAINT-JACQUES. *Amarillis formosissima.* Cette plante, originaire du Mexique, a été apportée en Europe en 1593. C'est une des plus belles fleurs que l'on connaisse; son tissu, semblable à un velours rubis, parsemé de poudre d'or, paraît étinceler aux rayons du soleil.

LIS D'ARGENT. Monnaie de France, que l'on commença à fabriquer, ainsi que les lis d'or, en janvier 1656. Les lis d'argent, dit Leblanc, étaient à onze deniers douze grains d'argent fin, de trente pièces et demie au marc, de six deniers cinq grains trébuchant de poids chacune, ayant cours pour vingt sous, les *demi-lis* pour dix sous, et les *quarts de lis* pour cinq sous.

LIS D'OR. Monnaie de France, pièce d'or marquée au revers du pavillon de France. Ce fut une nouvelle espèce de monnaie dont la fabrication commença en janvier 1656, et ne dura guère. Le lis d'or, dit Leblanc, pèse trois deniers et demi-grain; ils sont au titre de vingt-trois carats un quart, à la taille de soixante et demi au marc, pesant trois deniers trois grains et demi trébuchant, la pièce, et ont cours pour sept livres.

LIS (*ordre de Notre-Dame du*). Cet ordre militaire fut institué par Garcias IV, roi de Navarre, en 1048. L'ordre du Lis, ou de Notre-Dame du Lis, était composé de trente-huit chevaliers qui faisaient vœu de s'opposer aux entreprises des Maures. Le roi s'en réserva la grande-maîtrise à lui et à ses successeurs. Ce prince, étant guéri d'une maladie, en même temps que l'on trouva, dit-on, à Nagera une image de la sainte Vierge, dans un lis, institua cet ordre en reconnaissance de ces deux évènements. Ceux qui étaient honorés du collier portaient sur la poitrine un lis d'argent en broderie, et, aux fêtes ou cérémonies de l'ordre, une chaîne d'or entrelacée de plusieurs M gothiques, d'où pendait un lis d'or émaillé de blanc, sortant d'une terrasse de sinople, et surmonté d'un grand M, qui est la lettre initiale du nom de *Marie*.

LIS (*ordre du*). Cet ordre de chevalerie fut institué en 1546, par le pape Paul III. Les chevaliers chargés de défendre le patrimoine de saint Pierre contre les entreprises de ses ennemis, étaient d'abord au nombre de cinquante.

On les appelait aussi *participants*, parcequ'ils avaient fait au pape un présent de cinquante mille écus, et qu'indépendamment de plusieurs privilèges, ils jouissaient chacun de trois mille écus de rente, qui leur étaient assignés sur le patrimoine de saint Pierre.

La marque de l'ordre est une médaille d'or que les chevaliers portent sur la poitrine : on y voit d'un côté, l'image de Notre-Dame du Chesne, ainsi nommée d'une fameuse église de Viterbe ; et, de l'autre, un lis bleu céleste sur un fond d'or, avec ces mots : *Pauli III, Pontific. Max. munus*. Paul IV confirma cet ordre en 1556, et lui donna le pas sur tous les autres. Les chevaliers qui le composent portent le dais sous lequel marche le pape dans les cérémonies, lorsqu'il n'y a point d'ambassadeurs de princes pour faire cette fonction. Le nombre de ces chevaliers fut augmenté la même année jusqu'à trois cent cinquante.

LIS (*fleurs de*). En France les armes de la maison régnante se composent de trois fleurs de lis sur un champ d'azur. C'est pourquoi on dit figurément, surtout en poésie, *les fleurs de lis*, ou simplement *les lis*, pour la France; *l'empire des lis*, pour le royaume de France.

Soit que son bras, vengeur des chrétiens avilis,
Abattît le croissant et relevât le *lis*.
(Du Belloi, *le siége de Calais*, act. I., sc. VI.)

Là, sur un trône d'or Charlemagne et Clovis
Veillent du haut des cieux sur *l'empire des lis*.
(Voltaire, *la Henriade*.)

Ces fleurs ont été réduites à trois sous Charles V. Il est probable que ce qui fut long-temps une imagination de peintre, devint les armoiries de France. D'anciennes couronnes des rois des Lombards, dont on voit des estampes fidèles dans Muratori, sont surmontées d'un ornement semblable, et qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés.

Les lis ne filent point. C'est une ancienne maxime devenue loi fondamentale, et qui signifie que la couronne de France ne peut échoir en succession aux femmes; ce qui se dit par interprétation de ces paroles de l'évangile : *Considerate lilia agri, quomodo crescunt; neque laborant, neque nent.* (Considérez comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent point, ils ne filent point.) Cette autre maxime que *le royaume de France ne peut tomber en quenouille*, présente le même sens. *Voyez* FLEURS-DE-LIS.

LIT. Ce mot vient du latin *lectus*, que Festus dérive de *legere*, pris dans la signification d'*amasser*, parcequ'on ramassait les choses dont il était composé d'abord, c'est-à-dire des feuilles, de la paille, en un mot de la litière; car ce furent là, dans le commencement, les lits que les hommes se firent; chez les Lacédémoniens ils étaient de roseaux. Homère fait coucher ses héros sur des peaux de bêtes garnies de leur poil.

Les lits des Grecs, dans les temps héroïques, étaient, suivant le rapport de Goguet, composés d'une couchette sanglée, garnie de matelas, de couvertures, et probablement aussi de quelques espèces de traversins. Il ne paraît pas que les pavillons ou ciels de lit, ni les rideaux, fussent en usage anciennement dans la Grèce.........

On voit au surplus, ajoute-t-il, que, chez les princes et les rois, les bois de lit étaient ornés de plaques d'or et d'argent et de morceaux d'ivoire. A l'armée, les Grecs couchaient sur des peaux étendues à terre. On les couvrait de tapis ou d'autres étoffes qui tenaient lieu de matelas; on mettait ensuite par-dessus les couvertures.

Les Romains ne couchèrent long-temps que sur de la paille et des feuilles d'arbres sèches, et ce ne fut que l'exemple des nations qu'ils avaient vaincues qui, plus tard, les rendit plus délicats et plus difficiles. Le luxe et la magnificence parurent dans les lits comme dans les autres ameublements : ils remplacèrent les feuilles sèches par des matelas de laine de Milet et de plumes du plus fin duvet; le bois d'ébène, de cèdre, de citronnier, enrichi de figures et d'ouvrages de marqueterie, fit disparaître le bois commun de leurs premiers lits. Il y en avait dont les pieds étaient ornés de lames d'ivoire, d'or et d'argent. Après la conquête de l'Asie, on en vit à Rome, dont les pieds étaient d'or et d'argent massifs. Les fourrures, les étoffes précieuses, servaient de couvertures. Les gens du commun se couvraient la nuit des mêmes habits qu'ils portaient pendant le jour. On ne parle nulle part de rideaux, ce qui ferait croire, dit Furgault, qu'ils n'en avaient point. Les lits étaient fort élevés; on n'y montait qu'à l'aide d'un gradin ou d'un tabouret. Ces lits, tels que les marbres antiques nous les représentent, étaient faits à peu près comme nos lits de repos; mais avec un dos qui régnait le long d'un côté et qui de l'autre s'étendait aux pieds et à la tête, n'étant ouverts que par-devant.

Autrefois, l'Hôtel-Dieu de Paris avait droit de réclamer le lit complet de l'archevêque et celui des chanoines, quand ils venaient à décéder. Ce droit fort ancien était la suite et la reconnaissance des soins que les religieuses de l'Hôtel-Dieu rendaient à l'archevêque et aux chanoines, en cas de maladie, comme à leurs supérieurs spirituels. Voici quelle en est l'origine. La succession mobiliaire de l'archevêque de Paris était autrefois dévolue au roi. Louis-le-Jeune, à la veille de partir pour la Terre-Sainte, abandonna ce droit, moyennant une somme d'argent que l'évêque lui donna. Cet évêque, surnommé *le père des pauvres*, devenu maître de disposer de son mobilier, voulut qu'à l'avenir, au décès de l'évêque de Paris, le lit dans lequel il serait décédé appartînt à l'Hôtel-Dieu. Les chanoines suivirent l'exemple du prélat, et firent, en 1168, un statut confirmatif de cette donation. Le 4 septembre 1784, le parlement de Paris a rendu entre les héritiers de l'abbé de Ricouard d'Herouville, chanoine de l'église de Paris, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, un arrêt qui a condamné lesdits héritiers à rendre et restituer à l'Hôtel-Dieu de Paris, le lit complet dudit abbé, si mieux ils n'aiment payer, pour sa valeur, la somme de trois cents francs.

Ce meuble a reçu de nos jours une amélioration très précieuse, surtout sous le rapport de la salubrité. L'usage des lits en fer, substitué au bois, adopté dans les hôpitaux et dans les casernes, pré-

viendra la génération des insectes dégoûtants dont les riches mêmes n'étaient pas exempts.

Une grande recherche s'est introduite dans cette partie essentielle de l'ameublement. On a fait jusqu'à des lits de cristal, et un ambassadeur vient de partir (1826) pour la cour de Teheran, chargé d'en offrir un au schah de Perse, au nom de l'empereur de Russie.

LIT DE TABLE. Dans les plus anciens temps de la Grèce, on s'asseyait à table, comme on fait aujourd'hui. Homère représente toujours les convives assis autour d'une table. Les Grecs et les Romains, dans le commencement, mangeaient sur des bancs de bois comme les autres nations, et ils ne changèrent de coutume que lorsqu'ils prirent celle de se baigner avant le repas. Après le bain, ils se mettaient au lit où ils se faisaient apporter à manger, et insensiblement la coutume de manger sur des lits s'établit en Grèce, d'où elle passa à Rome. En Grèce les femmes ne paraissaient point au repas lorsqu'il y avait des étrangers; mais, seules ou avec leurs maris, elles mangeaient couchées. Il paraît que l'usage de manger couché sur des lits ne s'introduisit à Rome qu'après la seconde guerre punique, et que ce fut Scipion l'Africain qui fit connaître chez ses concitoyens ces petits lits qu'on appela long-temps *punicani* (carthaginois) à cause du lieu d'où il les avait apportés. Ils étaient fort bas, d'un bois assez commun, rembourrés seulement de paille ou de foin, et couverts de peaux de chèvre ou de mouton. Plus tard ces lits ayant été perfectionnés par un tourneur ou menuisier de Rome, nommé Archias, du nom de l'ouvrier ils furent appelés *archiaques*. Comme ils tenaient peu de place, dans le siècle d'Auguste les gens d'une condition médiocre ne se servaient pas encore d'autres lits.

Les lits de table, chez les anciens Romains, furent d'abord, ainsi que nous l'avons dit, simples et sans ornement; mais dans la suite, les pieds et le bois furent ornés d'écaille, d'ivoire, de lames d'or et d'argent; les pierreries et les perles y brillaient de tous côtés. Les matelas étaient de pourpre brochée en or, avec des fleurs et des feuillages de toutes couleurs; les coussins sur lesquels s'appuyaient les convives étaient de même étoffe; c'était surtout dans les lits de table que les anciens étalaient leur magnificence; ils en avaient pour toutes les saisons. Chez les personnes riches, on tendait des dais au-dessus des lits, pour empêcher que la poussière du plancher ne tombât sur la table. Les Romains ne mettaient ordinairement que trois lits autour d'une table: un au milieu, et les autres à chaque bout; un côté de la table restant vide pour le service. Il n'y avait guère de place sur les plus grands lits que pour quatre personnes.

Les dames romaines, retenues par la sévérité de mœurs qui régna long-temps chez elles, ne commencèrent à se coucher sur les lits de table, à la manière des hommes, que vers le temps des premiers Césars: jusqu'à cette époque, elles s'y étaient tenues assises. Les jeunes gens qui n'étaient point encore parvenus à l'âge de porter la robe virile, con-

tinuèrent à observer l'ancienne discipline, alors même que les femmes en étaient affranchies ; et jamais, dit Suétone, les jeunes Césars Caïus et Lucius ne mangèrent à la table d'Auguste qu'ils ne fussent assis *in imo loco*, au bas bout.

LIT NUPTIAL. Ce lit était dressé, chez les Romains, par la nouvelle mariée dans la salle située à l'entrée de la maison, et décorée des portraits des ancêtres de l'époux. On avait le plus grand respect pour le lit nuptial ; on le gardait toujours pendant la vie de la femme pour laquelle il avait été dressé ; et si le mari se remariait, il devait en faire tendre un autre.

LIT DE TRAVAIL. On nommait ainsi autrefois des espèces de lits ou de chaises faites exprès, dont se servaient les matrones ou sages-femmes pour aider les femmes dans le travail de l'enfantement. Laurent Joubert en donne la description dans ses *Erreurs populaires*, pag. 150, édition de 1587 : « Il y a des dames et des damoiselles qui usent de *licts* qu'on nomme de *travail*, parcequ'on les emploie seulement quand elles sont au travail de l'enfant. Ce ne sont pas proprement des licts à se coucher, ains (*mais*) chaires ouvertes par-devant qui ont des bras et des pieds faits à propos pour y attacher les bras, cuisses et jambes de la femme, avec des liens mols et larges : mais tant fermes et asseurez (sans les blesser aucunement) qu'elles ne se peuvent bouger en façon que ce soit, hors mis le cropion. »

En 1817, M. Daujon a présenté un lit pour les femmes en couches. Ce lit, de son invention, est décrit dans le bulletin de la *société d'encouragement*, 1817, p. 145.

LIT DE JUSTICE. Anciennement, lorsque les parlements ou assemblées de la nation se tenaient en pleine campagne, le roi y siégeait sur un trône d'or ; mais depuis que le parlement a tenu ses séances dans l'intérieur d'un palais, on a substitué à ce trône d'or un dais et des coussins ; et comme, dans l'ancien langage, un siége couvert d'un dais se nommait *lit*, on a appelé *lit de justice* le trône où le roi siégeait au parlement.

On appelait aussi *lit de justice* une séance solennelle du roi au parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de l'état. Les lits de justice ont succédé à ces anciennes assemblées générales qui se tenaient autrefois au mois de mars et depuis au mois de mai, et que l'on nommait *champ de mars* ou *champ de mai*.

M. Talon, dans un discours qu'il fit en un lit de justice tenu en 1649, dit que ces séances n'avaient commencé qu'en 1369, lorsqu'il fut question d'y faire le procès à Édouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre ; que ces séances étaient alors désirées des peuples, parceque les rois n'y venaient que pour délibérer avec leur parlement sur quelques affaires qui intéressaient l'état. Néanmoins il est déjà parlé du lit de justice du roi dans une ordonnance de Philippe-le-Long, du 17 novembre 1318.

LITANIE, du grec λιτανέια (supplication). Ce mot, selon Du Cange, signifie procession. Ce fut à l'occasion d'une peste qui ravageait Rome en 590, que saint Grégoire, pape, ordonna une litanie ou

procession à sept bandes du clergé, des religieux et religieuses et des laïques de tout âge et de tout sexe.

Les grandes litanies sont celles des Rogations; elles ont été instituées par saint Grégoire-le-Grand. Le concile de Mayence, en 813, dit (*can.* XXXIII) : « On observera les grandes litanies pendant trois jours, et on y marchera nu-pieds, couvert de cendres et de cilice.»

LITHOCHROMIE. Ce mot est composé du grec λίθος (pierre), et χρόα (couleur). La *lithochromie* est l'art de reproduire sur la toile, à l'huile, et par l'impression, les tableaux des grands peintres. L'invention de ces tableaux à l'huile par impression est due à M. Malapeau. On a déjà reproduit par ce moyen au moins quatre-vingts tableaux, d'après Raphaël, David, Gérard, Girodet, Horace Vernet, Swebach, Michalon, Demarne, Bellanger, Charlet, etc. Parmi les derniers annoncés on remarque *l'Endymion* et *l'Atala* de Girodet.

LITHOGRAPHIE. Ce mot, formé du grec λίθος (pierre), γράφειν (écrire), désigne l'art d'imprimer sur la pierre des dessins, des caractères, des cartes géographiques, etc., qu'on y a tracés d'abord avec une encre préparée.

M. Aloys Sennefelder, chanteur dans les chœurs du théâtre de Munich, fut le premier qui observa la propriété qu'ont les pierres calcaires de retenir des tracés par une encre grasse, et de les transmettre dans toute leur pureté au papier appliqué par une forte pression sur leur superficie. Il reconnut en outre qu'on pouvait répéter le même effet en humectant la pierre, et en chargeant les mêmes traits d'une nouvelle dose de noir d'impression. Il obtint, en 1800, du roi de Bavière un privilége exclusif pour l'exercice de son procédé, pendant l'espace de treize années, et, de concert avec M. le baron d'Aretin, il forma à Munich un établissement lithographique, où l'on grave encore de la musique et des recueils de modèles de différents genres.

Quelque temps après, Munich vit se former successivement plusieurs ateliers lithographiques, où l'on multiplia les modèles qu'on donne aux élèves de l'école gratuite dirigée par M. Mitterer, auquel on est, dit-on, redevable de la reproduction des objets tracés au crayon sur la pierre. Mais bientôt MM. Manlich et d'Aretin formèrent un nouvel établissement, consacré spécialement à accélérer les progrès de cet art; et de là sortit la belle collection des copies des dessins de grands maîtres qui ornent le cabinet du roi de Bavière.

M. le comte de Lasteyrie, ayant reconnu les avantages de ce procédé, fit plusieurs voyages à Munich, et vint à bout de former à Paris un établissement lithographique qui, nous pouvons le dire, devint la pépinière de nos premiers lithographes français. Cependant cette invention fit d'abord très peu de prosélytes en France. Les artistes n'auraient peut-être pas encore conçu l'idée qu'on doit s'en former, si M. Engelmann de Mulhausen, qui avait déjà établi un atelier lithographique à une des extrémités de la France, n'avait surmonté toutes les difficul-

tés pour faire jouir la capitale d'un pareil établissement.

Depuis l'introduction de la lithographie en France, on ne compte qu'un petit nombre d'années, et déjà les résultats de cet art égalent, sous quelques rapports, ceux des autres arts analogues pratiqués depuis des siècles. La gravure sur cuivre conserve, il est vrai, cette vigueur et cette netteté dont approche rarement son émule; mais celle-ci à son tour présente, dans les dessins au crayon, un moelleux et un naturel qui reproduisent avec identité le talent du dessinateur dans tous ses détails. Ce fait est hors de doute aujourd'hui, grâce aux soins de nos lithographes distingués, MM. de Lasteyrie, Engelmann et Delpech.

Déjà même la lithographie reproduit comme par enchantement les peintures, à l'aide de l'ingénieux procédé lithochromique de M. Malapeau. *Voyez* LITHOCHROMIE.

Par un procédé qui tient en quelque sorte à la gravure pour l'établissement des types et à la lithographie pour l'impression, un autre lithographe, M. Paulmier, obtient de la pierre des épreuves de cartes géographiques que l'on peut souvent comparer à nos plus beaux travaux en gravure sur cuivre.

» Un trait de crayon ou d'encre lithographique sur une pierre suffit pour faire un type; mais MM. Cormont et Selves ont, ainsi qu'on l'avait prévu, trouvé le moyen de rendre la pierre lithographique habile à recevoir les types de la gravure même, c'est-à-dire de transporter ces types de dessus le cuivre; et l'impression lithographique donne ensuite des épreuves presque identiques avec celles qui sont tirées sur le cuivre. On a vu à l'exposition de 1819 deux eaux-fortes de M. Duplessis-Berthaux reproduites par ce procédé.

« MM. Haussmann frères ont obtenu, en 1819, la médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie, pour avoir, les premiers, appliqué avec un plein succès la gravure lithographique à l'impression sur les étoffes de soie, de laine et de coton. » (*Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820.)

Lors même que la pureté et la force ne se retrouveraient pas dans la lithographie au même degré de perfection que dans la gravure; lors même que la lithographie n'aurait, sous le rapport de l'art, presque aucun des nombreux avantages qui ne peuvent raisonnablement lui être contestés, encore aurait-elle celui de reproduire avec la plus grande facilité, en tableaux ou dessins d'une exécution commune, mais frappante, tous les détails des sciences et des arts; et, à l'aide de sa flexibilité indéfinie, elle peut prendre toutes les formes et reproduire instantanément et à peu de frais tout ce que l'esprit humain peut réclamer en faveur du progrès des lumières. C'est à l'aide de ce procédé économique que M. Selves, lithographe de l'université, parvient à livrer au commerce des cartes géographiques et des globes à un prix si modéré qu'il ne passe pas les facultés des élèves les moins favorisés de la fortune. On peut donc regarder la lithographie comme l'instru-

ment le plus propre à compléter tous les matériaux nécessaires au développement de nos connaissances, matériaux que les autres arts ne peuvent multiplier qu'avec des frais qui rendent souvent leur usage peu praticable.

LITHOGRAPHIQUES (PIERRES). On a trouvé en France différentes espèces de pierres propres à ce genre d'impression, et des encouragements ont été donnés à ce sujet. M. Quenedey, de Paris, a reçu de la société d'encouragement en 1817 une médaille d'*accessit*, pour avoir mis dans le commerce des pierres lithographiques découvertes sur le sol français. M. Gautherot, peintre d'histoire, a obtenu une mention honorable de la même société, pour avoir présenté au concours des pierres lithographiques d'origine française, que l'expérience a rangées après celles de M. Quenedey. M. Niepse, de Châlons-sur-Saône, a également obtenu une mention honorable pour avoir fait, aux environs de cette ville, la recherche d'une carrière de ces mêmes pierres. D'après les expériences faites en 1818, on a reconnu que les pierres lithographiques de la commune de Marchamp, arrondissement de Belley, département de l'Ain, ont une qualité au moins égale à celles de Châteauroux et de Pielle. Ces diverses mentions se trouvent consignées dans le *Moniteur* de 1817, page 980, et 1818, page 1044

Enfin, on a découvert en 1825 la pierre qu'on juge être la plus propre à la lithographie. Elle est d'un très beau grain, sans tache et non véreuse. Après d'heureux essais faits à Paris, M. Riffault aîné en a mis la carrière en exploitation. Elle se trouve aux environs de Dun-le-Roy, dans le département du Cher.

LITHOLOGIE (*la*) est une science moderne. L'art d'observer, de classer, d'analyser les pierres, de lier les phénomènes entre eux, et de faire servir les faits à la théorie de la formation de la terre, était inconnu des anciens.

LITHOTRITIE. Méthode inventée par M. le docteur Civiale, pour l'extraction de la pierre, sans recourir à la terrible opération de la taille. M. Civiale introduit dans la vessie un nouvel instrument qui s'y déploie, saisit le calcul et le réduit en poudre. En 1824, il mit sa méthode à exécution sur deux personnes, en présence de MM. Percy, Chaussier, Magendie, Larrey, Sue, Nauche, et autres médecins distingués. Ces opérations réussirent complètement : les calculs étaient du volume d'une très grosse noix; l'un était très dur et formé d'oxalate de chaux; l'autre friable, de phosphate ammoniaco-magnésien. Les malades n'ont été que faiblement incommodés. L'opération a été faite depuis sur un grand nombre d'individus. Le résultat démontre qu'elle est peu douloureuse, et qu'elle est exempte de danger. L'inventeur a consigné les faits ci-dessus dans différents mémoires lus à l'académie royale des sciences. MM. Chaussier et Percy, dans leur rapport à cette académie, 22 mars 1824, jugent que cette découverte est également glorieuse pour la chirurgie française, honorable pour son auteur, et consolante pour l'humanité.

LITIÈRE, en latin *lectica*, dérivé probablement de *lectus* (lit), parcequ'il y avait dans la litière un coussin et un matelas comme à un lit. Goguet pense que l'invention des litières n'est pas aussi ancienne que celle des chars et des chariots. Je crois, dit cet auteur, pouvoir attribuer à la mollesse, suite ordinaire du luxe, l'invention des litières. Ces sortes de voitures, en effet, n'ont guère été connues que des peuples voluptueux. Quoi qu'il en soit de leur origine et de leur antiquité, l'usage de se faire porter dans des litières, et dans d'autres espèces de voitures, avait lieu chez les Babyloniens.

Si l'on en croit Cicéron et un vieil interprète de Juvénal, l'invention des voitures portées par des hommes ou par des chevaux est due aux rois de Bithynie. Elles furent dans la suite fort en usage chez les Romains, qui en avaient de deux espèces : les unes, portées par des mulets, se nommaient *basternæ ;* les autres, par des hommes, s'appelaient *lecticæ*. Les *basternes* étaient ordinairement dorées et vitrées des deux côtés, et soutenues sur un brancard par deux mulets ; elles étaient réservées aux dames. La litière appelée *lectica* était communément ouverte, quoiqu'il y en eût de fermées. Ces litières à l'usage des hommes, et dont les femmes se servirent aussi dans la suite, étaient portées par des esclaves, et la différence des conditions était marquée par le nombre des porteurs, qui allait quelquefois jusqu'à huit.

Il est aisé de voir que la *basterne* des Romains a donné l'idée de nos litières portées par des mulets, et que nos chaises vitrées, portées par des hommes, ont rapport à la *lectica* des Romains. Sous le règne de Tibère, les esclaves se faisaient porter par d'autres esclaves inférieurs ; mais, sous Alexandre Sévère, les litières firent place aux chars.

LITRE ou CEINTURE FUNÈBRE. C'est un lé de velours noir, sur lequel on pose les écussons des armes des princes et autres seigneurs, lors de leurs obsèques. On entend aussi par le terme de litre une bande noire, peinte en forme de lé de velours sur le mur d'une église, sur laquelle on peignait les armoiries des patrons et des seigneurs hauts justiciers, après leur décès.

L'usage des litres n'a commencé que depuis que les armoiries sont devenues héréditaires dans les familles. Cet usage fut d'abord introduit en l'honneur des patrons, et ensuite étendu aux seigneurs hauts justiciers.

Ce mot, selon Ménage, vient de *lithra*, qui signifie en grec une couronne imitée par ce lé de velours ou de peinture qui environne l'église ; ou de *listra*, qui signifie une bande d'étoffe longue et étroite. Il réfute, avec raison, l'opinion de Maréchal, qui, dans son *Traité des droits honorifiques*, le fait venir du latin *litura*, parcequ'on noircit les murs de l'église.

LIVRE. Une des manières d'écrire des anciens était en peignant (*pingendo*), c'est-à-dire, en marquant les lettres sur l'écorce de certains arbres ; ils appelaient cette écorce ou membrane *liber* en latin, d'où nous avons fait le

mot *livre*, en changeant le *b* en *v*. « *Liber*, dit M. Dacier (remarque sur le deuxième vers de la dernière ode du 1er livre d'Horace), est proprement l'écorce intérieure de l'arbre. Les anciens, avec la pointe d'une aiguille, séparaient cette écorce en de petites feuilles ou bandes qu'ils appelaient *tilias* ou *phyliras*, sur lesquelles ils écrivaient. »

Le livre d'Énoch est cité dans l'épître de saint Jude, *vers.* 14 et 15; sur quoi quelques uns se fondent pour prouver l'existence des livres avant le déluge; mais le livre que cite cet apôtre est regardé par les auteurs anciens et modernes comme un livre imaginaire ou du moins apocryphe. Nous n'avons donc rien d'assuré sur la première origine des livres, et, de tous ceux qui existent, les livres de Moïse sont incontestablement les plus anciens. Les poëmes d'Homère sont, de tous les livres profanes, les plus anciens qui soient passés jusqu'à nous, et on les regardait ainsi du temps de Sextus Empiricus, quoique les auteurs grecs fassent mention d'environ soixante-dix livres antérieurs à ceux d'Homère, comme les livres d'Hermès, d'Orphée, de Daphné, d'Horus, de Linus, de Musée, de Palamède, de Zoroastre, etc. Mais il ne nous reste pas le moindre fragment de la plupart de ces livres, ou ce qu'on nous donne pour tel est généralement regardé comme supposé.

Plusieurs siècles avant l'invention de l'imprimerie, différents gouvernements, disent les auteurs de la *Bibliothèque Britannique* (littérature, tom. XII, pag. 218), avaient défendu certains manuscrits et les avaient fait livrer aux flammes. Cela est arrivé souvent chez les Grecs et les Romains. A Athènes les ouvrages de Protagoras furent prohibés, et tous les exemplaires que l'on en put découvrir furent brûlés par le crieur public. A Rome, le sénat fit brûler les livres de Numa trouvés dans son tombeau, parcequ'ils étaient en opposition avec la religion de l'état. Comme le peuple de Rome était extrêmement superstitieux, et que les livres des astrologues l'entretenaient dans cette disposition, le sénat fit souvent supprimer ces ouvrages par le préteur. L'empereur Auguste fit brûler tout à la fois plus de vingt mille exemplaires de ces ouvrages des astrologues. Il avait commencé par le livre du satirique Labienus: ce fut le premier ouvrage condamné au feu; et Auguste fit une loi contre les livres de ce genre. Sous Tibère, le sénat condamna aux flammes l'ouvrage de l'historien Crémutius Cordus. Antiochus Épiphanes fit brûler les livres des juifs; et dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les livres des chrétiens furent traités de la même manière. Eusèbe nous apprend que Dioclétien fit brûler la Bible. Après que la religion chrétienne fut établie, le clergé exerça contre les livres qui ne s'accordaient pas avec les dogmes reçus le même genre de proscription. Ainsi les livres d'Arius furent condamnés au feu, et Constantin menaça de mort ceux qui en recèleraient. Le concile d'Éphèse obtint de l'empereur Théodose II que les livres de Nestorius fussent brûlés; et chaque siècle vit renouveler la même persécu-

tion. *Voyez* BIBLIOTHÈQUE, LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, INDEX.

LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE. *Voyez* RENTES PERPÉTUELLES.

LIVRE ROUGE (histoire moderne). Ce livre était un registre de dépenses, composé de 122 feuillets, relié en maroquin rouge et formé de papier de Hollande de la fabrique de D.-C. Blauw, dont la devise empreinte dans le papier est : *Pro patria et libertate* (pour la patrie et la liberté). Les dix premiers feuillets renfermaient les dépenses du règne de Louis XV; les trente-deux qui suivaient appartenaient au règne de Louis XVI; le surplus était blanc. Le premier article de ce dernier règne, en date du 19 mai 1774, porte une somme de 200,000 francs pour distribution aux pauvres à l'occasion de la mort du feu roi; le dernier article du même règne, en date du 16 août 1789, énonce la somme de 7,500 francs pour un quartier de la pension de madame d'Ossun. Chaque article de dépense est écrit de la main du contrôleur-général, et ordinairement paraphé de celle du roi. Le paraphe est un *L* avec une barre dessous. En général, les articles écrits de la même main sont sous une même suite de numéros, et, lorsque l'administrateur cesse d'être en fonction, il y a un arrêté, quelquefois de la main du roi, quelquefois de la main du ministre, avec la signature entière du roi. Quelques articles du temps de MM. Turgot, de Clugny et de Fleury ne sont pas paraphés. Louis XVI, en 1790, exprima le désir qu'on ne prît pas connaissance au livre rouge des dépenses de son aïeul; en conséquence la portion de ce livre qui concerne Louis XV fut scellée d'une bande de papier. Le dépouillement du livre rouge, depuis le 19 mai 1774 jusqu'au 16 août 1789, donne 227,985,716 francs 10 sous 1 denier. (*Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820, tom. X, pag. 408.)

LIVRE (monnaie de compte avant le nouveau système des poids et mesures). Le mot *livre*, appliqué à l'argent, a, dit J. Peuchet (*Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, introduction, pag. 423), désigné, en France, sous Charlemagne, environ douze onces d'argent pur, du poids de marc. Les pièces de monnaie d'argent appelées *sols* contenaient, sous ce prince, chacune la vingtième partie de cette livre, mais il n'y avait point de pièce de monnaie pesant douze onces. A cette époque le mot *livre* n'était pas un nom de monnaie, c'était un nom de *poids*. On disait au même sens une *livre d'argent*, une *livre de fer*, une *livre d'huile*, etc.

Les successeurs de Charlemagne altérèrent les monnaies en diminuant la quantité d'argent fin contenue dans les divisions de la *livre* appelées *sols*, de manière qu'au lieu que les sols contenaient chacun la vingtième partie de douze onces d'argent de notre poids de marc, ils n'en continrent plus que la centième, la millième partie; mais comme le *sol* conservait toujours la même dénomination, quoique altéré, la dénomination de *livre* se conserva aussi pour signifier *vingt sols*, et vingt sols continuèrent de s'appeler une *livre*.

Cette nouvelle *livre* fut diffé-

rente de l'ancienne : l'une était une livre en poids, l'autre était une livre employée dans l'expression de la valeur des monnaies, une livre servant à compter une livre numéraire.

Cependant la *livre*, après avoir cessé d'être une monnaie de *poids*, et être devenue une livre *numéraire*, ne fut pas, par cela seul, une *monnaie de compte*, au sens que nous appliquons cette dénomination ; s'il y eût eu des pièces de monnaie appelées *livres*, chacune contenant une demi-once d'argent, la *livre*, quoique numéraire, par opposition à une livre de poids, n'eût pas été une monnaie de compte, puisqu'on eût pu payer alors vingt-quatre livres avec vingt-quatre pièces de monnaie appelées *livres ;* douze livres avec douze pièces, et c'est ce qui arriva sous Henri III, où il y eut des pièces de monnaie appelées *livres* et *francs*, qui formaient précisément l'équivalent de vingt sous en argent fin.

La livre ne redevint monnaie de compte que lorsqu'on cessa de fabriquer des pièces contenant exactement la quantité d'argent que le mot *livre* exprimait, parcequ'alors seulement on ne put plus que *compter* avec la livre, et non payer.

LIVRÉE. Une ancienne galanterie, en usage chez les rois et chez les princes, était de faire dans certains temps de l'année, à Pâques et à Noël surtout, des présents de robes, de manteaux et d'habits aux personnes attachées à leur service et aux seigneurs qui composaient leur cour. Les habillements qu'on *livrait* à cette époque s'appelaient livrées, nom qui s'est conservé pour ceux que les gens riches font porter à leurs valets. Ce fut dans une de ces distributions que, par une pieuse supercherie, saint Louis engagea plusieurs seigneurs à se croiser avec lui; les *livrées* leur furent fournies dans l'obscurité. Lorsque le jour parut, tous se trouvèrent avoir une croix cousue sur l'épaule, et ils se crurent liés comme s'ils l'avaient prise de leur propre choix. Édouard III, roi d'Angleterre, ayant à sa cour, vers les fêtes de Noël, quelques gentilshommes français faits prisonniers dans une entreprise sur Calais, qui n'avait pas réussi, voulut, par courtoisie et par estime pour leur valeur, les faire comprendre dans la distribution des *livrées* qu'il devait faire pour la fête. Quelquefois la seule acceptation de ce présent était un engagement contracté de servir pendant une année le souverain qui l'offrait. Il ne faut pas confondre les fournitures et *livrées* qui avaient lieu toujours à des temps fixes avec les présents accidentels d'habits faits aux fabliers et aux ménestriers; c'étaient ses propres habits que le seigneur donnait en récompense à ceux-ci, et ordinairement celui qu'il portait le jour même.

Ferrari donne une origine différente à la *livrée*, et l'attribue à l'usage établi dans les tournois, où chaque parti se montrait sous des couleurs différentes. On a même cru que de là était venue l'idée des uniformes militaires.

Il paraît, par ce que disent Monstrelet et Le Laboureur, que l'usage des *livrées* est fort ancien, et que ces couleurs distinctives

étaient portées, non seulement par les valets, mais même par les premiers officiers des maisons des princes. « Nous apprenons de Matthieu Pâris, dit Le Laboureur (*Origine des armes*, pag. 21, Lyon, 1658), que les rois d'Angleterre faisaient donner, tous les ans, aux festes de Noël, nouvelles livrées à leurs domestiques.....

« Tant y a, que c'estoit la coutume de ce pays, dérivée de France pourtant, où monseigneur le chancelier avoit ses habits et robes de livrée, pour lesquels il recevoit annuellement deux cents livres en deniers, du temps du roi Charles IV. » Comme il se voit dans Monstrelet, où nous lisons que Henri de Lancastre, roi d'Angleterre, fait reproche au duc d'Orléans qu'il ne se souvient pas bien de ce qu'il lui avait promis, et dont il l'avait assuré par un chevalier sien, *portant ses livrées*. Monstrelet ne nous apprend point « quelles estoient ces livrées de la maison d'Orléans ; » mais Olivier de la Marche, qui est très exact en matière de cérémonies, remarque que celles du duc Philippe de Bourgogne « estoient le rouge et le noir, qui estoient celles des anciens comtes de Flandres. Si bien qu'à l'entrée de la duchesse Isabelle de Portugal en la ville de Bruges, outre les serviteurs et varlets qui furent vestus de drap noir et violet, les gentilshommes de l'hôtel du duc, ses chambellans, escuyers, chefs d'offices, chevaliers et gens du conseil, estoient tous vestus de robes de drap de damas noir, de satin et de velours noir, et les pourpoints de satin cramoisi plein, de satin figuré et velours cramoisi, qui estoient les parures et livrées dudit seigneur duc : ainsi dites, parcequ'elles estoient données et *livrées* en certain temps à tous ceux qui estoient couchés sur l'estat. » (*Voyez* MANTEAU.)

« L'Escriture remarque de Salomon que sa magnificence, grandeur et majesté n'éclatoient pas seulement en sa personne royale ; mais encore dans l'ordre et l'économie de sa maison, distribution des offices, viandes, *habits* et *livrées* de ses domestiques. »

LOGARITHME. C'est à Jean Napier, baron écossais, qu'on attribue l'invention des logarithmes ; mais on ne doit à Napier que l'application des logarithmes aux sinus et aux tangentes, qu'il publia en 1614. Long-temps avant lui cette suite de nombres artificiels était connue. Henri Briggs, professeur de géométrie à Oxford, a depuis perfectionné cette heureuse invention.

LOGEMENT DES GENS DE GUERRE. L'origine de ces logements remonte à Louis XII, comme il paraît par une ordonnance de ce prince, donnée le 20 février 1514.

LOGIQUE. Platon, comme la remarque en est faite dans le *Dictionnaire des origines*, a enseigné une logique plus naturelle et plus utile que celle qui régnait avant lui. Il ne la traite point en docteur de l'école, par des syllogismes étudiés, mais en homme du monde, par des exemples et par des conversations libres. Cette science négligée, on pourrait même dire tombée dans le mépris, à cause des subtilités dont l'entouraient les sophistes, a repris un nouveau lustre depuis que Descartes a fait

connaître une nouvelle méthode de raisonner, et que Locke a entrepris de démêler les opérations de l'esprit humain, immédiatement d'après la nature, que Wolff et Condillac ont jeté un nouveau jour dans l'art de penser, art que, de nos jours, MM. Garat, de Tracy, Sicard et De Gérando ont simplifié par des méthodes analytiques.

LOGOGRIPHE. Ce mot vient du grec λόγος (discours) et γρῖφὸς (énigme), c'est-à-dire énigme sur un mot. Les logogriphes sont plus modernes que les énigmes proprement dites ; cependant leur origine est assez ancienne, comme le prouve Saad Ben-Ali-al-Varrack, surnommé Hadhiri, auteur arabe qui, selon d'Herbelot, a fait un traité sur les énigmes et sur les logogriphes. Dès le temps de Charlemagne, on faisait des logogriphes en France ; les princes même prenaient plaisir à ce jeu littéraire : ce ne fut cependant qu'en 1727 que l'on commença d'insérer des logogriphes dans le *Mercure de France*, et cet usage s'est maintenu depuis.

Cette sorte d'énigme consiste à prendre en différents sens les différentes parties d'un mot.

. . . .
Pour trouver les muses fidèles,
Il n'est pas de titre plus sûr
Qu'un *logogriphe* bien obscur,
Où le mot le plus difficile,
Le plus long, le plus compliqué
Qu'on eût pu choisir entre mille,
Serait par une main habile
Très adroitement disséqué;
Un *logogriphe* requinqué
Où, croisant des lettres magiques,
On aurait formé deux cents noms
Des verbes les plus énergiques,
Des adverbes et des pronoms,
Et plusieurs interjections :
Item, des bourgs et des provinces,
Autant de fleuves qu'on voudra,
Des patriarches et des princes,
Et les sept notes ré, mi, fa,
Sol, la, si, ut, et cætera.

(Ferlus, *Épître à un grand auteur de logogriphes.*)

MODÈLE DU GENRE.

Iris, aux yeux des grands ma vue est importune,
Quoique flatteur, humble et respectueux,
Je ne fais pas souvent fortune.
Une lettre de moins, mon sort est plus heureux ;
Car tous les matins j'emprisonne
Les trésors de ton sein et ta taille mignonne.

Le mot de ce logogriphe est *placet ;* retranchez la première lettre, il reste *lacet.*

LOI. La loi est ce qui donne la forme aux institutions politiques, et la règle aux établissements et aux intérêts civils. Dès qu'un peuple put se former en corps de nation, il fallut des lois pour le gouverner. L'antiquité des lois est toujours enveloppée dans l'obscurité et l'incertitude de l'histoire des premiers temps.

Les lois de Moïse ne sont pas les plus anciennes, car l'Égypte était policée lorsqu'elle reçut les pères des Hébreux dans son sein ; mais elles sont les seules dont l'antiquité soit bien constante, et qui se soient conservées sans altération. On voit que, dans les temps fabuleux, on attribue aux deux Mercures les premières lois de l'Égypte, qui en reçut aussi d'Osiris et d'Amasis : mais il n'est resté aucun vestige de ces lois.

La Grèce eut aussi ses premiers législateurs : Sparte obéit aux lois de Lycurgue, Athènes à celles de Dracon, dont la rigueur fut corrigée par celles de Solon; c'est au dernier que l'on dut les lois attiques, dont il reste encore des fragments.

Rome ne reçut point ses pre-

mières lois de la Grèce ; Romulus, son fondateur, sut, par des institutions ingénieuses, former un corps de nation du ramas d'aventuriers qu'il avait associés à son entreprise, et Numa acheva par son génie et sa vertu, de policer ces barbares. On ne saurait s'empêcher d'admirer ces établissements de la politique la plus profonde, qui lièrent ces peuples par les chaînes les plus fortes qui aient pu être forgées pour retenir les hommes dans l'état d'une société régulière : la religion unie au gouvernement, dont elle est l'appui ; la solennité et la sainteté du mariage, pour fonder l'état de famille ; la puissance paternelle, dont la force, l'étendue et la perpétuité font de chaque chef de famille un souverain domestique ; enfin la séparation des ordres, qui assigne dans la cité un rang différent aux pères de la patrie, les sénateurs et les patriciens, aux chevaliers et aux plébéiens ou à la classe moyenne du peuple.

Mais Rome éprouva bientôt une révolution qui renversa et changea son gouvernement. Cette révolution mit la confusion dans les lois comme dans l'administration publique. Il fallut établir de nouvelles lois ou donner aux lois méconnues une nouvelle sanction. On créa dix magistrats suprêmes, ce furent les décemvirs, et l'on députa trois citoyens recommandables pour aller dans les différentes villes de la Grèce, recueillir les lois les plus convenables à l'état de la république. Sur leur rapport, les lois sont dressées sur dix tables ; on y en ajoute deux : et la loi des douze tables est exposée, réunit tous les suffrages, et est désormais la loi par excellence.

Cette loi, qui parut empruntée de la Grèce, représente cependant les lois fondamentales de l'ancienne Rome, auxquelles on rendit ainsi leur autorité.

Ces lois ne pouvaient tout prévoir et tout régler ; il y eut des magistrats, d'abord les consuls, puis les préteurs, qui eurent l'autorité d'y suppléer par leurs édits ; elles reçurent aussi l'interprétation des sages.

Mais de nouvelles convulsions vinrent bientôt changer la constitution de la république ; le commun peuple se sépara du premier ordre, se créa des magistrats qui lui étaient propres, les tribuns, et fit des lois qui furent intitulées *plébiscites*, par opposition aux décrets du sénat, qui avaient force de loi sous le titre de *senatus-consultes*.

Il y eut donc dans ces premiers temps cinq espèces de lois différentes : la loi par excellence ou des douze tables, les interprétations des sages, les édits des magistrats, les sénatus-consultes et les plébiscites.

Mais les troubles toujours renouvelés par l'agitation du commun peuple (*plebis*), aboutirent à faciliter l'usurpation du pouvoir souverain : elle substitua la monarchie absolue sous l'abri des formes de la république, que l'on garda au moins dans l'apparence, comme une image de cet état de liberté. Les chefs de l'usurpation, sous le titre d'empereurs, parcequ'ils étaient commandants des forces publiques, firent des lois en se revêtant des titres de magistrature qui en avaient donné le droit : mais ces

lois, appliquées à des règlements généraux ou à quelque nouvel objet de police de l'état, furent des constitutions; ou bien, embrassant des décisions de cas particuliers sollicités par des préfets ou des présidents des provinces, portèrent le titre de *rescrits*.

On conçoit que ces lois, avec celles déjà bien nombreuses du sénat et des magistrats, se multiplièrent au point de devenir un chaos impossible à débrouiller. Cela porta naturellement à les classer dans des recueils. Le premier fut celui des édits des préteurs, que leur sagesse avait fait conserver nonobstant le terme mis à leur autorité; il forma l'édit perpétuel.

On fit ensuite des recueils semblables des ordonnances et des rescrits des princes.

Mais il faut remarquer que la religion chrétienne, ayant été adoptée par Constantin, et étant devenue celle de l'empire, cela amena quelques changements dans les lois. Après avoir fait le recueil des lois antérieures au règne de ce prince, on en fit un de celles qui furent portées par ses successeurs, empereurs chrétiens. Ce dernier recueil fut l'ouvrage de Théodose le jeune, et porta le titre de code Théodosien.

A toutes ces lois s'ajoutèrent les travaux des jurisconsultes les plus célèbres, autorisés à répondre sur le droit, et dont les juges devaient suivre les décisions. C'était une suite de la nécessité de tirer les lois, si multipliées, du chaos et de la confusion; elle amena un ordre de gens studieux et exercés à la philosophie, qui en firent une profession. C'est l'éclat de leur sagesse et de leur profonde érudition qui les fit revêtir de cette autorité.

Comme alors Rome commandait à tout le monde civilisé, et qu'elle ne communiquait ses lois propres, *leges quiritium*, qu'aux hommes et aux régions qui avaient accepté le droit de cité, et comme il ne fallait pas moins administrer les pays conquis et y rendre la justice, les gouverneurs ou préfets et présidents des provinces tirèrent, des lois de la nature et des gens, les règles de cette administration et de ce nouvel ordre judiciaire. Il y eut donc deux sortes de législation et de jurisprudence : la loi romaine propre pour les pays soumis au droit *quiritaire*, et le droit commun ou naturel et des gens pour les sujets de l'empire non soumis à ce droit.

Ces deux espèces de lois et de jurisprudence furent distinguées dans le code Théodosien qui désigna les jurisconsultes dont les décisions devraient faire autorité : or c'est dans ces travaux des jurisconsultes que l'on voit les principes du droit des gens et de l'équité distingués de la loi civile des Romains ou du droit *quiritaire*.

Mais ensuite Justinien, jaloux d'ajouter à la gloire de ses armes, qui avaient repoussé l'invasion des barbares du Nord, celle de réformer et de classer les lois, fit composer d'abord un recueil ou code des lois impériales; puis il fit réunir les réformes du droit qu'il avait faites, et qui composèrent les cinquante lois; elles furent ensuite incorporées dans une nouvelle rédaction du code

des lois impériales, qu'il intitula *Codex repetitæ prælectionis ;* après cela il fit extraire des livres innombrables des jurisconsultes les relations des lois et les décisions les plus certaines, dont on composa l'énorme compilation du *Digeste* ou des *Pandectes*, partagée en cinquante livres, formés de plus ou moins de titres, mais au total fort nombreux. Enfin il couronna l'œuvre par la composition des *Institutes,* qui furent une analyse du tout, principalement destinées à l'étude du droit et des lois, mais qui eurent elles-mêmes l'autorité de la loi. Telles furent, d'après les desseins de ce prince et l'ordre qu'il y mit, les lois romaines, auxquelles s'ajoutèrent ses *Novelles* et celles de ses successeurs, qui furent aussi recueillies, mais sans que ces recueils aient eu la même authenticité.

Ce grand corps de lois n'eut pas le sort que souhaitait son auguste auteur quand il le fit promulguer ; il n'était plus maître d'une grande partie de l'empire d'Occident, des Gaules, de la Germanie, même de l'Espagne, et de la plus grande partie de l'Italie ; car le frein imposé par ses faits d'armes n'avait pas été de longue durée. La promulgation ne put donc avoir lieu, la loi ne put régner dans ces contrées, et les lois romaines s'éclipsèrent à mesure que l'empire déclina. Ce fut l'église chrétienne qui les sauva d'une perte entière : elle s'en empara, les dégagea des usages propres aux Romains et des subtilités de leurs jurisconsultes, en soumettant tout à l'équité, autant qu'elle le put. Mais l'invasion totale de cette partie de l'empire amena la confusion à la place des lois. Les lois ou les coutumes des barbares et la féodalité régnèrent en leur lieu, et il n'y eut que quelques contrées, dans le midi de la France surtout, qui retinrent l'usage du droit même *quiritaire*, par forme de privilége et comme lois municipales.

Mais aux lois romaines qui ne furent pas tout-à-fait oubliées, on substitua chez nous d'abord les capitulaires des rois de la deuxième race, et, dans la suite, avec les coutumes, les ordonnances, édits et déclarations, et les lettres patentes de nos rois.

Les ordonnances furent des lois générales sur la police du royaume, l'ordre des juridictions et les procédures criminelles et civiles, sur l'instruction publique et tous les autres établissements d'ordre public, même sur quelques parties du droit civil ; les édits étaient aussi des lois générales pour quelque établissement nouveau ou quelque réforme des anciens ; les déclarations avaient pour objet l'interprétation et l'exécution des ordonnances et des édits ; et enfin les lettres patentes s'employaient pour accorder ou maintenir quelques grâces ou priviléges : elles revêtaient de l'autorité de la loi les ordonnances ou arrêts du conseil du roi ; elles régularisaient et donnaient l'autorité publique à des établissements particuliers auxquels le public avait ou devait prendre intérêt.

Mais ces ordonnances ou édits ne régnèrent pendant long-temps qu'au milieu d'une confusion dans laquelle tout droit s'anéantit en cédant à des usages barbares. Ce-

pendant une découverte précieuse, celle du recueil des *Pandectes*, trouvé à Amali et porté à Pise et à Florence, sembla destinée à changer cet ordre si funeste : elle éveilla l'attention sur l'étude du droit; on l'enseigna dans presque tous les états de l'Europe, et ses premiers résultats furent d'influer sur ces prodigieuses réformes qui ont commencé aux établissements de saint Louis. A compter de cette époque les formes judiciaires se sont purgées et régularisées, et c'est à cette succession de praticiens célèbres depuis Pierre des Fontaines jusqu'à Loisel, aux Pithou et aux savants magistrats et jurisconsultes qui ont toujours fait l'ornement de la France, que ces formes et la jurisprudence durent les progrès marqués qui les ont fait arriver au point où nous les avons eues jusqu'au nouvel état où nous sommes.

Pendant la révolution et l'interrègne il a été fait beaucoup de lois dont les unes sont abrogées et les autres subsistent; celles de l'assemblée constituante sont des décrets sanctionnés par le roi Louis XVI ; il en est de même de celles de l'assemblée législative jusqu'au funeste évènement du 10 août 1792.

Depuis cette époque, l'assemblée législative et la convention ont porté des décrets qui ont été promulgués. La convention fut remplacée par deux conseils formant le corps législatif et le directoire.

Ensuite Bonaparte s'est emparé de toute la puissance publique, d'abord sous le titre de premier consul à temps, puis à vie, et bientôt après sous celui d'empereur. A l'imitation des empereurs romains, il a simulé le maintien de la république en créant un sénat et un corps législatif; mais ces corps ne furent évidemment que des instruments de sa volonté despotique.

On a donc mis au rang des lois non seulement les sénatus-consultes et les actes du corps législatif qu'il avait approuvés ou sanctionnés, mais aussi les décrets qu'il donnait même dans les résidences extérieures où le succès de ses armes le rendait le maître.

Tout cela est changé par le nouvel ordre de la monarchie : la CHARTE CONSTITUTIONNELLE donnée par Louis XVIII, et jurée par sa majesté Charles X, en sa nouvelle loi fondamentale, institue les trois pouvoirs qui font la loi par leur coopération : le roi la propose, elle est délibérée par les chambres séparément, et ensuite sanctionnée et promulguée par le roi. Le roi fait aussi des ordonnances qui sont au rang des lois; mais, différentes des anciennes ordonnances, elles n'ont pour objet que de régler l'exécution des lois, et de donner le sceau de l'autorité souveraine à tous les actes d'administration publique.

C'est ainsi que s'expliquent la source, la filiation et la marche si diverse de nos lois pendant l'espace de plus de 2500 ans, dont, en ne comptant que depuis le temps où Clovis affranchit la France de la domination romaine par la défaite de Siagrius, en 485, 1340 années nous appartiennent et sont comprises dans notre époque. *Voyez* GOMBETTE, GOTHIQUE, SALIQUE.

LOMBARDS. Ce nom, selon

Mézeray, a été donné aux peuples venus du Nord, qui, vers 568, s'établirent en Italie, ou parcequ'ils portaient la barbe longue, ou parcequ'ils s'armaient de *longs bards*, qui étaient une espèce d'arme d'hast. En France, on a long-temps donné ce nom aux marchands italiens qui venaient y trafiquer. Mais dans la suite la cupidité des Italiens devint tellement odieuse, que la dénomination de *Lombard* devint une injure. C'est ce qui fait dire au poëte Villon, dans son *Grand testament :*

> Je les aime tout d'un tenant,
> Ainsi que fait Dieu le *Lombard*,

Le père du Cerceau, dans sa lettre à M. de ***, lettre qui se trouve à la fin des œuvres de Villon, édition in-12, la Haye, 1742, dit à l'occasion de ce passage : « Les Lombards étaient alors si généralement diffamés sur le fait de l'usure, que *Lombard* et *usurier* étaient devenus termes synonymes. »

Il y a encore, à Paris, une rue qui porte leur nom, parceque la plupart y tenaient leurs comptoirs de banque, le commerce d'argent étant le plus considérable qu'ils y fissent.

On donnait aussi le nom de *Lombards* aux maisons de prêt sur gages, qu'on a depuis appelées *mont de piété. Voy.* ce nom.

La place du change à Amsterdam conserve encore le nom de *place Lombarde*, comme pour y perpétuer le souvenir du grand commerce que les Lombards y ont exercé.

Le fameux *Lombard* de cette ville est un grand bâtiment que les régents des pauvres avaient fait construire en 1550, pour leur servir de magasin, et qu'ils cédèrent à la ville en 1614, pour y établir une banque d'emprunt sur gages.

LONG-CHAMP, en latin *Longus-Campus ;* c'est ainsi qu'on appelait avant la révolution une abbaye royale de filles, située à deux lieues de Paris, et fondée en 1260 par Isabelle de France, sœur de saint Louis. La dévotion et la beauté des voix de quelques religieuses attirèrent d'abord un grand concours de monde à cette abbaye pour y entendre chanter les leçons de ténèbres. Dans la suite, et même déjà long-temps avant la révolution, cette affluence de monde qui suivait la route de Long-Champ, sans entrer dans l'église, présenta le spectacle d'une fête purement mondaine. Suspendue pendant les premières années de nos troubles civils, cette fête ou cette promenade, qui a lieu les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, a repris sous le gouvernement impérial et a continué depuis. C'est là que la mode étale aux yeux du public toutes ses inventions nouvelles ; c'est là que le luxe de la toilette brille dans tout son éclat, et que nos Phrynés et nos petits-maîtres frappent les regards par l'élégance de leurs voitures et la beauté de leurs chevaux.

A l'époque de la révolution, l'église fut démolie, le couvent disparut. Ce qui reste des bâtiments et du parc a été acheté par des artistes et des gens de lettres qui se proposent, dit-on, d'y faire construire un village qui serait particulièrement destiné à la rési-

dence d'été des hommes distingués dans les lettres et les arts.

LONGITUDE. Terme de géographie : c'est la distance du méridien d'un lieu particulier jusqu'au premier méridien. *Voy.* MÉRIDIEN.

En astronomie, la longitude des astres se prend sur l'écliptique, au lieu que la longitude géographique se prend sur l'équateur. La longitude s'observe par la mesure des distances du soleil à la lune, de la lune aux étoiles, et quelquefois par l'ascension droite de la lune.

Ptolémée, qui nous a laissé les plus anciennes cartes que nous ayons, a placé son premier méridien aux îles Fortunées (aujourd'hui les Canaries), parceque c'était la limite la plus occidentale des pays connus alors; et comme leur étendue d'orient en occident était plus considérable que celle du midi au nord, la première reçut le nom de *longitude* ou longueur, et la seconde celui de *latitude* ou largeur, qu'elles portent encore aujourd'hui.

Pour rendre uniforme la manière d'exprimer les longitudes dans les géographies françaises, Louis XIII ordonna, par une déclaration expresse, de placer le premier méridien à l'*Ile-de-Fer*, la plus occidentale des Canaries. C'est aujourd'hui à Paris que les Français ont placé leur premier méridien. Les Anglais comptent leur longitude du méridien de Greenwich, etc. (*Voy.* MÉRIDIEN (*premier*).

Certains géographes comptent les longitudes du côté oriental du premier méridien qu'ils ont choisi; on verra à l'article *méridien* que tous les premiers méridiens ne sont pas les mêmes, et poursuivent dans le même sens, sur toute la circonférence de l'équateur, jusqu'à ce qu'ils soient revenus au côté occidental du méridien; tandis que, suivant d'autres géographes, à l'exemple des marins, les longitudes n'embrassent que la demi-circonférence, et que le globe se trouve partagé en deux hémisphères par rapport au premier méridien. Dans l'hémisphère situé à l'ouest, les longitudes ont la dénomination d'*occidentales;* elles sont *orientales* dans l'autre.

William Harrison, célèbre horloger anglais, à découvert un moyen de trouver la longitude en mer, par un instrument qu'il inventa en 1761 (*voyez* MONTRE), et qu'il appela *garde-temps :* on en fit l'épreuve dans deux voyages de Portsmouth en Amérique, faits, le premier en 1761, et le second en 1764. La longitude fut déterminée avec si peu d'aberration, qu'on obtint dans le premier voyage une précision vingt-quatre fois plus grande que celle qu'exigeaient les conditions du prix de 20,000 livres sterling qui avait été proposé par le parlement d'Angleterre, prix qu'Harrison gagna, parceque, dans le second voyage et dans les retours à Paris, il obtint des résultats non moins satisfaisants.

Pierre Leroy, fils du célèbre Julien Leroy, produisit vers 1763 une montre pour trouver la longitude, et qui, à l'épreuve, n'a pas donné un résultat moins satisfaisant que le *garde-temps* de Harrison. L'essai de cette montre fut fait en 1767 et 1768, et son au-

teur reçut deux fois le prix double proposé par l'Académie des sciences (1769, 1773), pour la meilleure manière de mesurer le temps à la mer. (On peut lire sur ce sujet l'article Leroy (Pierre) dans la *Biographie universelle.*)

LONGITUDES (*bureau des*). Il en existe depuis long-temps un en Angleterre. Le bureau des longitudes, institué, en France, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), et destiné à perfectionner la navigation, a dans ses attributions l'Observatoire de Paris et celui de l'école militaire, ainsi que les logements et instruments d'astronomie qui en dépendent. Il indique le nombre des observatoires à conserver ou à établir; il correspond avec les autres observatoires de l'intérieur et de l'étranger. Le bureau des longitudes est chargé de rédiger le livre de la *Connaissance des temps*, et de perfectionner les tables astronomiques : ce livre est la continuation de l'ouvrage sur la connaissance des mouvements célestes, pour l'usage des astronomes et des navigateurs, ouvrage dont l'académie des sciences était chargée depuis 1679, et qu'elle publia annuellement sans interruption jusqu'au moment où elle fut supprimée. On en publie chaque année un extrait, sous le titre d'*Annuaire du bureau des longitudes*.

Le bureau des longitudes de France est composé de géomètres, d'astronomes, d'anciens navigateurs, d'un géographe et d'un artiste, et malgré les critiques un peu vives du baron de Zach (*Correspondance astronomique, géographique*, etc.), ce bureau rend de vrais services à la science.

LORETTE (*ordre de Notre-Dame de*). Cet ordre de chevalerie fut institué en Italie, en 1586, par le pape Sixte V, pour faire la guerre aux corsaires qui infestaient la marche d'Ancône, purger la Romagne des voleurs qui la désolaient, et garder la ville de Lorette. Ces chevaliers, qui devaient être au nombre de deux cents, s'appelaient *chevaliers dorés*, comme les autres chevaliers, parcequ'ils avaient droit de porter l'éperon doré. Le pape les nommait et les choisissait parmi les gens de robe aussi bien que parmi les gens d'épée. Ils jouissaient de grands priviléges, notamment de celui de faire des docteurs en toutes les facultés, des notaires publics, et de légitimer les bâtards.

LORRAINE. D'après le partage, dit Mézeray, qui fut fait le 16 mars de l'année 843, entre les trois frères, Charles, Louis et Lothaire, ce dernier, outre le titre d'empereur, le royaume d'Italie et la Provence, eut tout ce qui était entre les royaumes de ses deux autres frères, savoir les terres d'entre l'Escaut, la Meuse, le Rhin et la Saône. On appela cette étendue, en langue tudesque, *Loterreich;* en langue romance, *Lohier-règne* (*Lohier*, en vieux français, c'est Lothaire), et par abréviation *Lorraine*, c'est-à-dire le *royaume de Lothaire*. Ce pays, après avoir été divisé, par succession de temps, en deux grands duchés, se vit réduit à une très petite partie de ce qu'il avait d'abord été, et fut appelé le duché de Lorraine, nom qu'il portait encore avant la révolution.

Les ducs de ce nom descendaient, en ligne directe masculine, de Gérard d'Alsace, comte de Castignach, issu d'une noble et ancienne maison du pays, et oncle de l'empereur Conrad. Henri-le-Noir, empereur, lui donna la Lorraine supérieure à titre de duché, en 1048, et ses descendants en ont joui jusqu'au traité que le cardinal de Fleury conclut à Vienne en 1738, par lequel ce duché est cédé au roi Stanislas I^er^ pendant sa vie, pour être réuni à la couronne de France après la mort de ce prince.

LOSANGE. Terme de blason, qui se dit de l'écu, quand il a la forme d'une losange, et des figures qui sont couvertes de losanges. Scaliger croit que ce mot vient de *laurengia*, parceque cette figure imite en quelque façon celle de la feuille de laurier. Il y a plus de vraisemblance dans l'opinion du père Ménestrier, qui pense que ce mot vient de l'italien *losa*, ou de l'espagnol *losas*, espèce de partage de pierres, d'ardoises ou de carreaux taillés à angles aigus, d'où l'on a fait *losé* et *losangé*, et insensiblement losange, comme de *vider* on a fait vidange. Il dit aussi que plusieurs ont cru mal à propos que l'écu à losange que portent les filles, représentait un carreau à coudre dont elles se servent pour leurs ouvrages, parcequ'il vient d'une coutume des Pays-Bas, où tous les ans, au mois de mai, on attache à la porte des nouveaux consuls, des capitaines et des autres officiers, des vers et des louanges qu'on appelle en flamand *lossange*, c'est-à-dire chant de louange, lesquels s'écrivent sur des planchettes en losange. Les jeunes gens en font de même aux portes de leurs maîtresses et des nouvelles mariées, et cette coutume a passé jusqu'aux funérailles. Lorsqu'une personne de qualité est morte, on expose, un an durant, une grande *losange* sur la porte avec son nom, ses armoiries, et le jour de sa mort. Les armoiries des femmes ne paraissent guère qu'à leurs noces et à leur mort, c'est ce qui a donné occasion de représenter les écus de leurs armes en losange.

LOTERIE. Une étymologie, plus ingénieuse que vraie, dérive ce mot de l'italien *lotta* (lutte), parcequ'on y lutte en quelque sorte avec la fortune et avec un nombre infini de concurrents; mais je le crois dérivé de l'allemand *lot*, qui signifie *sort*, parceque les chances dépendent du sort.

Il paraît qu'on est redevable aux Romains de l'invention des loteries, si l'on prend ce mot dans une acception générale. « Ils imaginèrent, pendant les saturnales, des espèces de loteries, dont tous les billets qu'on distribuait gratis aux conviés, gagnaient quelque prix; et ce qui était écrit sur les billets se nommait *apophoreta*. Cette invention était une adresse galante dont on usait pour marquer sa libéralité et rendre la fête plus vive et plus intéressante, en mettant d'abord tout le monde de bonne humeur.

Auguste goûta cette idée; et quoique les billets de loteries qu'il faisait consistassent quelquefois en de pures bagatelles, ils étaient imaginés pour donner matière à s'amuser encore davantage; mais Néron, dans les jeux que l'on célébrait pour l'éternité de l'empire,

étala la plus grande magnificence en ce genre. Il créa, en faveur du peuple, des loteries publiques de mille billets par jour, dont quelques uns suffisaient pour faire la fortune des personnes entre les mains desquelles le hasard les distribuait.

L'empereur Héliogabale trouva plaisant de composer des loteries moitié de billets utiles et moitié de billets qui gagnaient des choses risibles et de nulle valeur. Il y avait, par exemple, un billet de six esclaves, un autre de six mouches, un billet d'un vase de grand prix, et un autre d'un vase de terre commune; ainsi du reste.

En 1685, Louis XIV renouvela en France la mémoire des anciennes loteries romaines : il en fit une fort brillante au sujet du mariage de sa fille avec M. le Duc. Il établit, dans le salon de Marly, quatre boutiques remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Les dames et les hommes désignés pour être du voyage, tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. La fête de ce prince était sans doute très galante, et même, à ce que prétend Voltaire, supérieure en ce genre à celle des empereurs romains. Mais si cette ingénieuse galanterie du monarque, si cette somptuosité, si les plaisirs magnifiques de sa cour eussent insulté à la misère du peuple, de quel œil les regarderions-nous ? » *Encyclopédie*, au mot LOTERIE.

LOTERIE. Espèce de jeu de hasard. L'invention des loteries nous est venue d'Italie, et elles ont été admises en France vers le commencement de l'avant-dernier siècle; mais il paraît que les premières n'ont point été publiques. M. Dusaulx, dans un ouvrage intitulé *De la passion du jeu, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, cite un des premiers arrêts rendus par le conseil-d'état en faveur des loteries; le préambule est curieux; on y fait parler ainsi le monarque : « Sa Majesté ayant » remarqué l'inclination naturelle » de la plupart de ses sujets à met- » tre de l'argent aux loteries par- » ticulières....... et désirant leur » procurer un moyen agréable et » commode de se faire un revenu » sûr et considérable pour le reste » de leur vie, et même d'enrichir » leur famille, en donnant au ha- » sard...... a jugé à propos d'éta- » blir à l'Hôtel-de-Ville de Paris, » une loterie royale de dix mil- » lions, etc. »

C'est sous le ministère du cardinal Mazarin que s'établirent chez nous les premières loteries publiques, que le règne de Louis XV vit pulluler à un excès inouï jusqu'alors. « La frénésie du jeu, est-il dit dans le *Mercure de France*, du 16 octobre 1779, qui n'avait jamais été qu'un vice de particuliers, devint tout-à-coup un vice du gouvernement. En sorte que le mot de *jeu* n'a plus rien conservé de sa signification primitive; c'est aujourd'hui un objet de spéculations profondes, une grande affaire d'état. Le jeu est à nos yeux une sorte d'idole qui a ses temples, ses prêtres, ses adorateurs, ses jours de solennité; on annonce ses faveurs au bruit des instruments militaires (les fanfares et les tambours de la ville, qui toujours avant la révolution et encore quelquefois aujourd'hui viennent

faire retentir leurs instruments à la porte des bureaux de loterie où de forts lots sont échus). On couronne de guirlandes les tableaux où sont déposés ses oracles (les billets dont les numéros sont sortis, sont posés dans des cadres à la porte des buralistes et entourés de rubans); on affiche de nouvelles espérances dans nos rues et nos carrefours; ses inscriptions brillent de toutes parts; partout on entend retentir la voix de ses hérauts; partout on rencontre de nouveaux piéges tendus à la crédulité publique. »

La *Loterie des enfants trouvés* avait été établie par arrêt du conseil du 9 décembre 1754; la *Loterie de piété*, par arrêt du conseil du 7 septembre 1762; et celle *de l'Ecole militaire*, inventée, dit-on, par les Génois, avait été introduite en France en 1758. Par arrêt du conseil d'état, donné à Marly, le 30 juin 1776, le roi supprima les loteries de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de l'Ecole royale militaire, et créa une nouvelle loterie, sous le nom de *Loterie royale de France*, dont le premier tirage s'est fait le 1^er^ septembre 1776. Supprimée de nouveau en décembre 1793, et recréée en vendémiaire an VI (septembre 1797), sous le nom de *Loterie nationale de France*, cette loterie, la seule qui existe aujourd'hui, a ensuite été appelée *Loterie impériale*, et en dernier lieu *Loterie royale de France*.

L'appât des loteries étrangères vient se joindre chez nous à celui de la loterie française pour tenter la cupidité.

« On se plaint, a dit un journaliste, des appâts que les loteries françaises offrent de jour en jour à la cupidité des joueurs; mais la fureur du jeu a bien d'autres excitants. On ne voit dans les journaux des départements que *prospectus* de loteries de terres, de moulins, de châteaux qui ne sont pas en Espagne, mais bien en Autriche, en Hongrie, etc. Comment résister à ces brillantes amorces ? quel plaisir de se réveiller un beau matin, possesseur, pour la bagatelle de vingt francs, de la seigneurie d'*Isvonitz*, ou de celle de *Wrokanka!* Ces noms sont un peu durs; mais qu'ils sonneraient agréablement à l'oreille de l'heureux protégé du destin! Qu'est-ce qu'un misérable quaterne de la loterie française auprès d'un pareil lot? On n'a pas seulement des métairies, des pays, des bois, des jardins, etc., on a des *sujets;* c'est le prospectus qui le promet, et des sujets tenus à des *servitudes*, des *corvées* d'attelage, des *corvées* de travail de main..... que sais-je, moi? car on est tenté de demander au *prospectus* :

N'est-il encor sur cette terre
Aucun autre *droit du seigneur ?* »

LOTOS ou LOTUS. C'est le nom d'une plante aquatique qui croît dans le Nil et qui porte une tête et une graine à peu près comme le pavot. Elle se trouve dans les mystères des Egyptiens à cause du rapport que les peuples lui supposaient avoir avec le soleil, à l'apparition duquel elle se montrait d'abord sur la surface de l'eau, et s'y replongeait dès qu'il était couché.

Et le lotos, dont la pudique fleur
Ouvre en tremblant son calice bleuâtre
Au dieu du jour dont elle est idolâtre,
Le pleure absent; aussitôt qu'il a lui.

Du fond des eaux lève sa tête humide,
Et, jusqu'au soir prenant l'astre pour guide,
Au sein des flots se replonge avec lui.
(M. Campenon, *l'Enfant prodigue*, ch. III.)

Cette plante fut rangée au nombre des *nymphœa*, d'abord par Abanbitar, savant médecin de Malaga, dans le voyage qu'il fit au Caire avec Saladin, au commencement du douzième siècle. Les anciens font mention de trois espèces de lotus. Les Egyptiens en recueillaient et mangeaient les racines, qu'ils comparaient au millet. Les modernes ne les arrachent que lorsqu'elles ont crû dans les rivières; on les mange quelquefois.

LOTOS OU LOTUS est encore le nom d'un arbre qui croît en Égypte. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier, et son fruit à la figure d'une poire.

Là s'élève un *lotos* dont les fleurs en boutons
Se peignent, en s'ouvrant, des couleurs de Sidon.
(Desaintange.)

C'est en cet arbre, suivant la Fable, que fut métamorphosée la nymphe Dryope, au moment où elle fuyait les poursuites de Priape.

On dit, si nos bergers font un récit fidèle,
Que cet arbre sacré fut jadis une belle,
Qui, du dieu des jardins fuyant l'impur amour,
Perdit au bord des eaux et sa forme et le jour.
Lotos était son nom, et ce nom seul lui reste.
Desaintange.

Le fruit de cet arbre est si agréable, au rapport de Pline, qu'après en avoir goûté les étrangers perdent l'envie de retourner dans leur patrie. Telle était du moins l'opinion des anciens Grecs; ce qui avait donné lieu au proverbe *manger du lotos*, pour dire oublier son pays par goût pour un autre. Ulysse et ses compagnons, ayant goûté de ce fruit, ne voulurent plus quitter un pays qui produisait un arbre si précieux.

LOUIS D'OR. Pièce de monnaie de France, qu'on a commencé à fabriquer sous le règne de Louis XIII, en 1640.

On fabriqua, pour la première fois, la majeure partie des louis d'or au moulin, dont enfin l'utilité fut reconnue et protégée par le chancelier Séguier, contre les oppositions et les cabales qui duraient depuis vingt-cinq ans, et qui avaient obligé Briot, l'auteur de cette invention, à la porter en Angleterre, où l'on n'hésita pas de l'adopter sur-le-champ.

Le surintendant de Bullion, ayant donc fait frapper en 1640 les premiers louis qui aient paru en France, imagina de donner un dîner à cinq seigneurs de ses courtisans, fit servir au dessert trois bassins pleins de ces nouvelles espèces, et leur dit d'en prendre autant qu'ils voudraient. Chacun se jeta avidement sur ce fruit nouveau, en remplit ses poches et s'enfuit avec sa proie, sans attendre son carrosse. Le surintendant riait beaucoup de la peine qu'ils avaient à marcher. Le paiement de quelques dettes de l'état eût également pu donner cours à ces premières espèces; mais ce moyen n'eût pas été si noble, au jugement de M. de Bullion et de ses convives.

On fit aussi dans ce temps-là des demi-louis, des quadruples et des pièces de dix louis; mais ces deux dernières espèces ne furent que des pièces de plaisir, et n'ont point eu cours dans le commerce. Le célèbre Warin en avait fait les coins; jamais les monnaies n'ont été si belles, ni

si bien monnayées, que pendant que cet habile homme en eut l'intendance.

LOUIS D'ARGENT. Pièce de monnaie de France que l'on commença à fabriquer sous Louis XIII, en 1641, et par conséquent peu de temps après les louis d'or. L'ordonnance porte que les louis d'argent seront fabriqués les uns de soixante sous, les autres de trente sous, de quinze sous et de cinq sous.

Le louis d'argent de soixante sous s'est nommé ensuite *petit écu*, et partout où il est parlé d'écu avant l'an 1641, il faut toujours l'entendre de l'écu d'or.

LOUIS (*ordre royal et militaire de saint*). Cet ordre de chevalerie fut institué en 1693, par Louis XIV, pour récompenser les officiers qui se distinguent dans les armées. Le roi en est le grand-maître, et il est composé de dix grands-croix, de vingt-neuf commandeurs, et d'un nombre indéterminé de chevaliers. Sa marque distinctive est une croix à huit pointes, cantonnée de fleurs de lis d'or, chargée d'un côté de l'image de saint Louis cuirassé d'or et couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, et de la gauche une couronne d'épines, les clous de la Passion en champ de gueules. L'image du saint est environnée d'un cercle d'azur sur lequel sont ces mots : *Ludovicus Magnus instituit* 1693 (Louis le Grand a institué cet ordre en 1693). Au revers, est un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche ; sur un petit cercle d'azur qui l'environne, est la devise en lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium* (récompense de la valeur guerrière). Les grands-croix la portent attachée à un large ruban couleur de feu, mis en écharpe, et en outre ils ont une croix en broderie d'or sur l'habit et sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe sans avoir la croix brodée. Les chevaliers ont la croix attachée à la boutonnière de l'habit, avec un petit ruban couleur de feu. Cet ordre a été rétabli en France par Louis XVIII, à l'époque de la restauration.

LOUISIANE. Cette grande contrée de l'Amérique septentrionale, entre le nouveau Mexique, le Canada et la Floride, fut découverte par Fernand de Soto, Espagnol. Le père Marquette et M. Joliet y abordèrent en 1672. Dix ans après, M. Cavelier de la Salle perfectionna cette découverte, et pour plaire à Louis XIV la nomma Louisiane. A cette époque, les Français y formèrent des établissements. En 1710, M. Crozat eut le privilége exclusif du commerce de ce pays pour seize ans; mais l'ayant remis au roi en 1717, la propriété de la Louisiane fut donnée à la compagnie d'Occident, d'où est sortie celle des Indes. En 1730, la compagnie des Indes la rétrocéda à sa majesté, qui la céda à l'Espagne, par la paix de Versailles, en 1763. L'Espagne la rendit à la France sous le gouvernement de Bonaparte, qui la céda en 1803 aux États-Unis de l'Amérique septentrionale. La Louisiane est maintenant une des provinces qui forment cette imposante fédération La Nouvelle-Orléans, bâtie à l'em-

bouchure de Mississipi est jusqu'à présent la seule ville de cet état.

LOUP-GAROU. C'est, dans l'opinion du peuple, un esprit malin, très dangereux, travesti en loup, qui court les champs et les rues pendant la nuit.

L'idée superstitieuse que les hommes pouvaient être changés en loups, et reprendre ensuite leur forme, est des plus anciennes : *hominem in lupos verti, rursùmque restitui sibi, falsum existimare debemus*, dit Pline, liv. VIII (nous devons regarder comme faux que l'homme se change en loup et reprenne ensuite la forme qui lui est propre). Cependant cette idée extravagante a subsisté longtemps; la religion et la philosophie ne l'avaient point encore détruite en France sur la fin du seizième siècle. La Rocheflavin, liv. II, tit. XII, art. 9, rapporte un arrêt du parlement de Dôle, du 18 janvier 1574, qui condamne au feu Gilles Garnier, lequel ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avait été changé en *loup-garou.* Bodin et Daniel Auge, Augentius, ont cité l'arrêt entier.

Les auteurs de l'*Encyclopédie*, à qui nous empruntons cet article, ajoutent : « Il faut quelquefois rappeler aux hommes ces sortes de traits pour leur faire sentir les avantages des siècles éclairés. Nous devrions à jamais les bénir ces siècles éclairés, quand ils ne nous procureraient d'autres biens que de nous guérir de l'existence des loups-garous, des esprits, des lamies, des larves, des liliths, des lémures, des spectres, des génies, des fées, des revenants, des lutins et autres fantômes nocturnes si propres à troubler notre âme, à l'inquiéter, à l'accabler de craintes et de frayeurs. »

LOURE. Sorte de danse grave, dont l'air est assez lent. *Loure*, dit J.-J. Rousseau (*Dictionnaire de Musique*), est le nom d'un ancien instrument semblable à une musette, sur lequel on jouait l'air de la danse dont il s'agit.

LOUVETIER. Le ravage que causa dans les provinces la grande multiplication des loups occasionée par la dépopulation qui suivit les incursions des barbares dans les Gaules, lesquelles alors avaient beaucoup de bois et de forêts, attira l'attention du gouvernement. On fit des lois à cet égard. Il fut ordonné, par celles des Bourguignons et par les capitulaires de nos rois, d'avertir les seigneurs du nombre de loups que chacun aura tués, d'en présenter les peaux au roi ; de chercher et de prendre les louveteaux au mois de mai : on proposa des prix à ceux qui prendraient des loups. Charlemagne ordonna à tous les comtes, qui étaient alors des gouverneurs et principaux magistrats des provinces, d'établir, en chaque lieu de leur gouvernement ou juridiction, deux hommes, sous le titre de *louvetiers*, pour prendre les loups soit à force de chiens, soit par des piéges, ou autrement, et de lui envoyer tous les ans les peaux des loups ou louveteaux qu'ils auraient pris.

Au commencement de la troisième race, les baillis et les sénéchaux ayant pris la place des comtes, le soin de détruire les loups leur fut confié. Ils établirent des louvetiers dans toutes les provinces, et leur donnèrent des gages

sur le domaine du prince. Chaque particulier avait aussi la liberté de tuer ou de prendre des loups, et on lui payait aux dépens du fisc, cinq sous de chaque loup ou louveteau dont il représentait la tête ou qu'il amenait vivant.

Les guerres civiles dont la France fut affligée sous le règne de Charles VI, y attirèrent un grand nombre de ces bête carnassières qui se trouvent ordinairement à la suite des armées. Elles y causaient de si grands désordres que Charles VII n'eut pas sitôt chassé de la ville de Paris les ennemis de l'état, le vendredi d'après Pâques de l'an 1436, et pacifié le royaume, qu'il donna un édit pour exciter ses sujets à se délivrer aussi des loups qui attentaient à leur vie et qui troublaient leur tranquillité. Bonaparte, enprenant les rênes du gouvernement, supprima la prime accordée par tête de loup. Mais il fut permis à celui qui en avait tué un de le porter de village en village, et de recevoir, à titre de don gratuit, ce que chaque habitant voulait lui donner en argent ou en denrées.

Les places de louvetier en chaque province n'avaient été que de simples commissions, ainsi qu'il vient d'être observé. François Ier les créa en titre d'office, et au-dessus d'eux tous, l'office de grand louvetier de France.

LOUVRE. Un voile épais cache l'origine du Louvre; elle se perd, comme celle des anciennes cités, dans l'obscurité du temps. Les historiens ne sont pas même d'accord sur la signification de son nom. Les uns le font venir du tudesque *lower*, château; les autres, des loups qui peuplaient les bois voisins; et quelques uns, du vieux mot français *ouvre*, en sorte qu'on aura dit *l'ouvre* pour *l'œuvre*, l'ouvrage par excellence. Il se trouve des actes du temps de Louis le jeune, où le Louvre est nommé *Louvrea*, sans indiquer si ce nom venait du château déjà bâti, ou du territoire sur lequel on l'avait construit. Quoi qu'il en soit, s'il existait, dans les très anciens temps, quelque édifice dans le lieu qu'occupe aujourd'hui le Louvre, ce devait être ou une maison de plaisance, ou une forteresse, peut-être l'une et l'autre. En effet une maison de plaisance devait être avantageusement située dans la forêt qui couvrait alors toute cette partie de la rive droite de la Seine, et d'un autre côté, une forteresse y était presque nécessaire pour la défense de la cité voisine. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sous la deuxième race, le Louvre était déjà une maison royale. Dans ce cas, il dut être détruit par les Normands, ainsi que toutes les maisons qui étaient hors de Paris. Lorsque ces étrangers se furent établis en Neustrie, les environs de Paris se repeuplèrent, et le Louvre se releva. Les rois y tinrent des chiens, des chevaux, des piqueurs, et des équipages de chasse: mais ils ne faisaient qu'y passer et s'y rafraîchir; jamais ils n'y furent à demeure. Pendant les cent cinquante années qui s'écoulèrent depuis Robert, fils de Hugues Capet, jusqu'à Philippe-Auguste, le Louvre devint très important par sa force et sa situation.

« Philippe-Auguste, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, tome II, pag. 294 de la deuxième

édition, fit bâtir, hors de Paris, une tour ou forteresse, nommée en latin *Lupara*, et en français *Louvre*. Plusieurs lettres et ordonnances, datées de cette forteresse par les rois qui y résidaient, portent ces mots *apud Luparam, propè Parisios*, au Louvre, près de Paris.

» L'époque précise de la construction de la tour du Louvre est inconnue; mais on sait qu'en 1204 cette construction était terminée depuis peu de temps. »

Philippe-Auguste en fit le siége de sa puissance, le dépôt de ses trésors, le frein du peuple et l'effroi des grands. En effet, depuis le règne de ce prince jusqu'à celui de François Ier, le Louvre fut la prison où l'on renfermait les vassaux illustres, ou les grands coupables. C'était aussi dans ce château que se faisaient les grandes cérémonies, que se tenaient les grands conseils et les assemblées des principales autorités de l'état. Les plus grands travaux entrepris dans le cours du XIVe siècle sont dus à Charles V et à son successeur. Au rapport de Saint-Foix, le Louvre, après avoir été hors des murs durant plusieurs siècles, se trouva enfin dans Paris par l'enceinte commencée sous Charles V, en 1367, et achevée sous Charles VI, en 1383. Mais ce prince ni ses successeurs, jusqu'à Charles IX, n'en firent point leur demeure ordinaire; ils le laissaient pour les monarques étrangers qui venaient en France. François Ier y logea Charles-Quint en 1539. C'est dans le Louvre ancien que fut déposée la première bibliothèque publique. En effet Charles V, qui l'avait formée, permettait au petit nombre de lettrés de ce temps-là de venir y étudier jour et nuit. Elle occupait trois chambres, ou plutôt trois étages, de la tour dite de la librairie. Charles VII, Louis XI et Charles VIII logèrent rarement au Louvre. Ce château était en si mauvais état sous le règne de François Ier, que ce prince se détermina à en faire construire un autre, sur les dessins de Pierre Lescot, plus connu sous le nom de l'abbé de Cluny. Henri II, son fils, le fit continuer; et c'est ce qu'on appelle *le vieux Louvre*.

La galerie du Louvre qui longe la rivière, et qui joint le vieux Louvre au château des Tuileries, fut entreprise sous Charles IX, continuée sous ses successeurs, et enfin terminée sous Louis XIV.

Le gros pavillon donnant sur la place du Muséum a été bâti ou plutôt achevé sous Louis XIII. Louis XIV ayant résolu de continuer sur le plan commencé par François Ier, fit jeter les fondements du *nouveau Louvre* en 1665. Plusieurs architectes célèbres concoururent à l'achèvement de cette entreprise. Ce furent Louis Le-Vau et François d'Orbai, son élève, qui firent exécuter la colonnade du côté de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sur les dessins de Claude Perrault, que ce chef-d'œuvre a immortalisé, et à qui la basse jalousie l'a contesté longtemps. Louis XIV habita le Louvre, qu'il abandonna pour Versailles.

Depuis 1804, on travaille à continuer et à finir ce superbe monument; on l'a fait restaurer à neuf, ainsi que le comble de l'ancien Louvre, par les soins de MM. Per-

cier et Fontaine. Ces augmentations et restaurations ont déjà coûté plus de 22,400,000 francs.

LUC (*Évangile de saint*). C'est un des livres canoniques du Nouveau-Testament. Il contient l'histoire de la vie et des miracles de Jésus-Christ, et a été écrit par saint Luc, natif d'Antioche. Le style en est plus pur que celui des autres évangiles.

LUC (*Académie de Saint-*). Ce fut en 1391 que le prévôt de Paris, ayant assemblé les peintres de cette ville, fit dresser des réglements et des statuts, et établit parmi eux des jurés et des gardes pour faire la visite, leur donnant pouvoir d'empêcher de travailler tous ceux qui ne seraient pas de leur communauté. En 1430, Charles VII ajouta aux priviléges contenus dans ces statuts l'exemption de toutes tailles, subsides, guet, gardes, etc., priviléges que Henri III confirma par lettres-patentes de 1583. En 1613, la communauté des sculpteurs, qui s'était unie à celle des peintres, au commencement du dix-septième siècle, fit approuver et ratifier son union par sentence et par arrêt; les sculpteurs jouissaient des mêmes priviléges que les maîtres peintres, et de quatre jurés de la communauté deux devaient être pris entre les peintres et deux entre les sculpteurs. Cependant il s'introduisit des abus; c'est pourquoi en 1619 on ajouta trente-quatre nouveaux articles aux premiers statuts, qui furent confirmés par lettres-patentes de Louis XIII, en 1622. Le grand nombre des statuts n'obvia point encore à tous les inconvénients; ce qui engagea les plus habiles artistes qui n'étaient point de leur corps à en former un, qui a pris le nom d'*Académie royale de peinture et de sculpture*, académie qui fut fondée en 1643.

A l'imitation de ceux-ci, les maîtres peintres obtinrent aussi pour leur communauté une déclaration du roi, en date du 17 novembre 1705, qui leur permit de tenir une école publique de dessin et d'y entretenir un modèle. On distribuait tous les ans, le jour de saint Luc, deux médailles d'argent aux deux élèves qui avaient fait le plus de progrès. Cette communauté était composée de peintres, de sculpteurs, de graveurs et d'enlumineurs; les marbriers étaient du même corps.

LUCIE (*Ile de Sainte-*). Cette île, ainsi nommée parcequ'elle fut découverte le jour de la vierge et martyre sainte Lucie, n'était occupée par aucune nation en 1640, lorsque M. du Parquet, gouverneur général des îles, en prit possession au nom de Louis XIII, sans que les Anglais de la Barbade s'y opposassent. Il y fit passer une colonie qui ne s'est pas fort étendue. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1672; ils la rendirent à la France l'année suivante; ils s'en sont emparés de nouveau en 1794. L'excellent bois de charpente que cette île fournit en rend la possession précieuse.

LUCIFER. Ce mot, qui est latin, et qui signifie *porte-lumière*, a été donné par les poëtes à l'étoile de Vénus. C'est ainsi que Virgile a dit:

Jamque jugis summæ surgebat *Lucifer* Idæ,
Ducebatque diem.

(Déjà sur le sommet du mont Ida se levait l'étoile du matin, qui ramenait le jour.)

On nommait cette étoile *Luci-*

fer quand elle paraissait à l'orient avant le lever du soleil, et *Vesper* lorsqu'elle paraissait à l'occident un peu avant le coucher de cet astre.

Lucifer est ce dieu qui, dès l'aube du jour,
Précède du soleil la jeune avant-courrière.
Quand Phébus étincelle au bout de sa carrière,
Lucifer de la nuit annonce le retour.

Dans le dernier cas, c'est-à-dire quand elle annonce le retour de la nuit, elle prend le nom de *Vesper*.

Dans le langage des chrétiens, et par conséquent dans l'acception vulgaire, ce mot *Lucifer* réveille toujours l'idée du prince des ténèbres, du chef des démons. « Des termes métaphoriques, pris au sens propre, ont décidé quelquefois de l'opinion de vingt nations. On connaît la métaphore d'Isaïe, chap. XIV, vers. 12 : *Comment es-tu tombée du ciel, étoile de lumière qui te levais le matin?* On s'imagina que ce discours s'adressait au diable. Et comme le mot hébreu qui répond à l'étoile de Vénus a été traduit par le mot *Lucifer* en latin, le diable depuis ce temps-là s'est toujours appelé *Lucifer*. » Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, t. I, à l'art. *abus des mots*.

Que ce serait chose fort agréable,
Si l'on pouvait parler à *Lucifer*.

Il est résulté de cette nouvelle acception que le mot *Lucifer*, tout expressif, tout sonore qu'il est, a été perdu pour notre langue dans le sens de l'astre qui porte la lumière, de l'étoile du matin. « En français, dit de Saint-Ange, *trad. des Métamorph.*, *Remarques* sur le livre II, page 283, j'ai été obligé de substituer un équivalent au terme de *Lucifer*, employé par Ovide. En effet ce mot, dans l'acception populaire, ne réveille que l'idée du chef des anges maudits. J'aurais eu beau dire qu'il signifie crépuscule, ou précurseur de l'aurore, mon explication étymologique eût pu être bonne; le terme n'en eût pas moins été rapporté au diable. »

LULLI (*Jean-Baptiste*). Ce célèbre musicien, né à Florence en 1633, et mort à Paris en 1687, a fait dans la musique des changements très heureux. Avant lui la basse et les parties du milieu n'étaient qu'un simple accompagnement. On ne considérait que le chant du dessus dans les pièces de violon; mais Lulli a fait chanter toutes les parties aussi agréablement que le dessus; il y a introduit des fugues admirables; il a étendu l'empire de l'harmonie, et a trouvé des mouvements jusqu'alors inconnus à tous les maîtres. Il est le premier qui ait fait entrer dans les concerts les tambours et les timbales. On a de lui dix-neuf grands opéras, vingt ballets, des suites de symphonies, des trio de violons, et plusieurs motets à grands chœurs. Le caractère de sa musique est une variété merveilleuse, avec une mélodie et une harmonie qui enchantent.

LUMIÈRE. C'est dans le dix-septième siècle que Newton parvint à décomposer, à diviser la lumière, et à exposer aux yeux les couleurs prismatiques.

LUMIÈRE ZODIACALE. Cette lumière, découverte, décrite et ainsi nommée par Cassini au mois de mars 1683, est une clarté ou blancheur souvent assez semblable à celle de la voie lactée, que

l'on aperçoit dans le ciel en certain temps de l'année, après le coucher du soleil ou avant son lever, en forme de lance ou de pyramide, le long du zodiaque, où elle est toujours renfermée par sa pointe et par son axe, appuyée obliquement sur l'horizon par sa base. Mairan attribue la lumière zodiacale à une atmosphère répandue autour du soleil.

LUMIÈRE PERPÉTUELLE. On en a fait la découverte à Naples, en 1750. Le prince de Sansevero travaillait à un procédé chimique; il ouvrit, à une heure après minuit, quatre cucurbites de verre. En voulant les examiner d'un peu trop près avec une bougie, la matière contenue dans un de ces vases prit feu sur-le-champ, et donna une flamme jaune et très vive. Il enleva promptement ce vase de la table sur laquelle il était posé, et laissa brûler pendant six heures la matière qu'il renfermait. La flamme au bout de ce temps s'étant trouvée aussi belle et tout aussi forte qu'au premier instant, il l'étouffa en couvrant le verre, qui en avait à peine contracté une chaleur sensible. Le lendemain, il voulut inutilement rallumer cette matière, dont le poids n'était pas diminué. Il en mit dans un tuyau de verre, et y enfonça une mèche. Il ne put parvenir à lui faire prendre feu, qu'après y avoir ajouté environ un quart d'once de la même matière. La flamme qu'elle produisait était plus faible que celle d'une lampe ordinaire. Elle allumait une bougie et brûlait la main, quand on la tenait élevée de quatre pouces au-dessus. Sa fumée noircissait le papier à la même distance : on lisait auprès, sans peine, l'écriture la plus fine. La moindre inclinaison du tuyau la faisait trembler, de façon qu'elle menaçait de s'éteindre ; mais, étant bien perpendiculaire, elle formait un cône parfait. Elle a brûlé de cette manière pendant six mois, sans mouvement, sans aucun changement pour la clarté, et sans diminution du poids de la matière. Le prince de Sansevero, pour examiner mieux la nature de cette flamme, fit faire autour une grande lanterne carrée, à laquelle il essaya de mettre un couvercle. La flamme aussitôt devint tremblante, et fut tout près de s'éteindre. Il fit faire, à différentes hauteurs, des trous aux parois de la lanterne. Chaque fois, il observa que la flamme cessait d'être perpendiculaire, et qu'elle dirigeait sa pointe vers le trou qui l'attirait, jusqu'à faire un angle droit avec sa mèche. Dès qu'on enlevait la lanterne, elle reprenait sa direction perpendiculaire. Cette découverte peut rendre vraisemblable la perpétuité des lampes sépulcrales, que des savants ont traitée de fables.

LUMINAIRE. Ce mot se dit de tout ce qu'on allume dans les églises pendant le service divin, pour honorer Dieu et les saints. L'usage des luminaires est très ancien dans l'église. Saint Athanase se plaint dans sa lettre aux orthodoxes de ce que les Ariens avaient pris les cierges des églises, pour les brûler en l'honneur des idoles. Saint Jérôme dit qu'on allumait des cierges pour lire l'Évangile, même après que le soleil était levé. Eusèbe rapporte un miracle accordé au mérite de saint Narcisse, qui prouve l'usage des luminaires, et

des lampes allumées dans les églises. Entre plusieurs règlements que fit pour le service divin saint Aldéric, évêque du Mans, l'an 840, dans un synode de son diocèse, celui du luminaire paraît le plus remarquable : il ordonne que dans sa cathédrale il y ait toutes les nuits quinze lumières, dix d'huile et cinq de cire, pendant matines; les dimanches, trente d'huile et cinq de cire, et ainsi à proportion, en augmentant jusqu'aux fêtes les plus solennelles qui en devaient avoir au moins cent-quatre-vingt-dix d'huile et dix de cire. On peut juger, par cet exemple, comment les autres églises étaient éclairées, et pourquoi, dans les fondations et donations qu'on leur faisait, il est tant parlé de luminaire. On voit aussi par là que le luminaire était entretenu, non pour la seule utilité, mais afin de pouvoir lire ce qu'on chantait.

LUNDI. En latin *lunæ dies* (le jour de la lune). Ce jour est ainsi nommé, parceque chez les anciens il était consacré à la lune.

LUNE. Les premiers peuples du monde mesuraient le temps par les phases de la lune; c'était à l'une d'elles que se réunissaient les familles des enfants de Noé les plus dispersées dans les plaines de Sennaar.

Pour découvrir la lune, on s'assemblait le soir sur les hauteurs, et, quand on en avait aperçu le croissant, on célébrait le sacrifice du nouveau mois, qui était toujours suivi de repas et de fêtes. Les nouvelles lunes qui concouraient avec le renouvellement des quatre saisons, et auxquelles on a substitué nos *quatre-temps*, étaient les plus solennelles.

Les anciens ne s'accordèrent pas sur les causes de la faible lumière qui accompagne le croissant de la lune, et qui est répandue sur le reste du disque. Les uns l'attribuaient à la lune même ou transparente ou phosphorique; Tycho-Brahé, à la lumière de Vénus; d'autres aux étoiles fixes. Moestlinus découvrit le premier ce qui produit cette lumière cendrée; l'explication qu'il en donna fut adoptée par Galilée, et elle a toujours été regardée depuis comme une vérité incontestable.

La Grèce fut redevable à Méton, qui vivait environ 430 ans avant Jésus-Christ, de la connaissance exacte du mouvement de la lune, ou de la durée de ses révolutions.

Cette planète était, après le soleil, une des principales divinités du paganisme; et, comme elle ne paraît que la nuit, on en craignait les influences. De là vinrent les conjurations des femmes de Crotone, des magiciennes de Thessalie, et toutes les autres superstitions de ce genre.

La lune fut révérée dans la Germanie, dans la Saxe, dans la Grande-Bretagne. Son culte ne fut pas moins répandu dans les Gaules; il y avait même un oracle de la lune dans l'île de Saïn, située sur la côte méridionale de la Basse-Bretagne, et c'étaient des druidesses qui le desservaient.

Vers le commencement de l'avant-dernier siècle, Galilée, en observant la lune avec des télescopes, y découvrit le premier des montagnes et les ombres de ces montagnes. Il publia sa découverte en 1610, dans un ouvrage intitulé *Nuncius sydereus*. « Dans une éclipse totale du soleil, on remar-

que, dit M. de Laplace (*Exposition du système du monde*, ch. IV), une couronne d'une lumière pâle, et qui, probablement, est l'atmosphère même du soleil, car son étendue ne peut convenir à celle de la lune. »

En effet il est prouvé par les occultations des étoiles par la lune que si elle avait une atmosphère sensible une étoile ne serait pas occultée brusquement comme on l'observe, et ne reparaîtrait pas tout-à-coup aussi brillante qu'avant sa disparition. Il est donc naturel de conclure de là que l'atmosphère de la lune, supposé qu'elle existe, est d'une extrême rareté, et que par conséquent il n'y a sur ce satellite de la terre ni eau comme la nôtre, ni êtres vivants d'aucune des espèces de ceux que nous connaissons. Cet astre, observé au télescope, présente une surface aride, et des taches, que l'on prenait autrefois pour des mers : on y remarque aussi de grandes aspérités et de profonds abîmes, que les astronomes sont parvenus à mesurer avec quelque justesse. On a même cru voir dans la partie obscure des effets et des éruptions de volcans. Convenons cependant que nos connaissances sur la nature de ce globe sont à peu près nulles.

Quant à l'influence prétendue de la lune sur la pluie, le beau temps et la gelée, c'est une erreur populaire qui passe d'âge en âge, et que la saine physique n'a pu encore déraciner.

LUNETTES. Quoiqu'on trouve chez les écrivains grecs et romains les principes d'optique d'après lesquels sont construites les lunettes, il paraît cependant que cet instrument, d'une utilité si générale et d'une construction si facile, n'a jamais été connu d'eux, ni appliqué aux besoins des vieillards ou des vues faibles. Cette invention est attribuée à un Florentin nommé Salvino degli Armati, mort en 1317. Maria Manni rapporte, dans ses *Opuscules scientifiques*, l'épitaphe de ce Salvino, qui se lisait autrefois dans la cathédrale de Florence; elle lui attribuait expressément la découverte des lunettes. On en a fait honneur à un dominicain, Alexandre Spina, mort à Pise en 1313, qui, sans doute, rendit les lunettes communes et d'un facile usage. Ce religieux cependant ne s'en occupa que d'après les descriptions vagues qui lui avaient été faites des essais de Salvino. On peut assigner pour époque à cette découverte l'espace qui s'est écoulé entre 1280 et 1300. La France en partagea bientôt les fruits; le roman de *la Rose*, achevé sous Philippe-le-Bel, par Jean de Meung, vers l'année 1300, parle, sous le nom de *miroirs*, de plusieurs sortes de lunettes, tant de celles qui grossissent les objets que de celles qui les diminuent.

Il y a des lunettes de nuit : les Anglais en ont inventé de cette sorte, avec lesquelles ils peuvent voir de fort loin les vaisseaux dans une nuit obscure, reconnaître une côte, l'entrée d'un port, etc. Dans ces lunettes, dont la première idée paraît due au docteur Hook, on voit les objets renversés; mais l'inconvénient n'est pas grand pour ceux qui ont l'habitude de se servir de cet instrument.

LUNETTES D'APPROCHE. Les prin-

cipes sur lesquels se font les lunettes d'approche ou les télescopes n'ont point été ignorés des anciens géomètres; cependant cette merveilleuse machine n'a été découverte qu'au commencement de l'avant-dernier siècle. Voici comme de La Hire rapporte, dans les Mémoires de l'académie des sciences, l'histoire de l'invention des lunettes d'approche : Le fils d'un ouvrier d'Alcmaer, nommé Jacques Metius, ou plutôt Jacob Metzu, qui faisait, dans cette ville de la Nord-Hollande, des lunettes à porter sur le nez, tenait d'une main un verre convexe comme sont ceux dont se servent les vieillards, et de l'autre main un verre concave qui sert à ceux qui ont la vue courte; ce jeune homme, ayant mis par amusement ou par hasard le verre concave proche de son œil, et ayant un peu éloigné le convexe qu'il tenait au-devant par l'autre main, s'aperçut qu'il voyait au travers de ces deux verres quelques objets éloignés beaucoup plus grands et plus distinctement qu'il ne les voyait auparavant à la vue simple. Ce nouveau phénomène le frappa; il le fit voir à son père, qui sur-le-champ assembla ces mêmes verres et d'autres semblables dans des tubes de quatre ou cinq pouces de long. Voilà l'origine des lunettes d'approche, connues d'abord sous le nom de *lunettes de Hollande* ou *de Galilée*.

On commença à en voir à Paris en 1609, et le premier marchand qui en vendit était établi sur un pont qu'on appelait alors le pont Marchand.

Le passage suivant du livre de Porta pourrait faire croire que la première idée du télescope lui appartient. « Si vous savez multiplier les lentilles, je ne doute pas que vous ne puissiez lire à cent pas les plus petits caractères. Si vous savez combiner convenablement les lentilles convexes et concaves, vous verrez les objets grossis et cependant distincts. « Kepler, qui dans ses Paralipomènes avait parlé de cette combinaison des lentilles, paraît cependant se défier des promesses de Porta. Dans la Dioptrique, imprimée en 1611, il parle encore de cette disposition de plusieurs lentilles, et notamment de deux lentilles convexes qui renversent les images. Quoiqu'il ait donné la description de cette combinaison de plusieurs verres lenticulaires, il ne paraît pas qu'il ait fait construire de lunettes d'après ces principes. Cependant on doit le considérer comme le premier auteur de l'idée d'après laquelle on construit aujourd'hui les lunettes astronomiques. Scheiner et Rheita enchérirent sur cette découverte, et le dernier parvint à une combinaison de verres lenticulaires qui réunissait divers avantages à celui de redresser les objets que l'on voyait renversés avec un seul oculaire. Descartes, qui s'est occupé du même sujet, a plus fait pour la science qu'il n'a apporté de perfectionnement à l'art. Entre les mains de Huyghens, la pratique fit de grands progrès, et l'art de tailler les verres lui doit une grande partie de sa perfection.

Newton a aussi imaginé une espèce de télescope qui porte son nom; Dollond, célèbre opticien anglais, découvrit une erreur de Newton sur l'impossibilité où

l'on était, suivant ce dernier, de s'opposer à la décomposition de la lumière dans ces instruments, comme le ferait un prisme. Dollond prouva le contraire, et par ses expériences donna naissance aux lunettes achromatiques. Rochon, membre de l'Institut, enlevé aux sciences en 1817, et dont les travaux ont été si utiles, par la précision de ses expériences, a proposé un moyen de perfectionner les instruments dioptriques : il a employé le quartz de Madagascar à confectionner le micromètre, instrument propre à mesurer les angles, et dont l'utilité suffirait pour assurer à son auteur un rang distingué parmi les astronomes opticiens.

Enfin M. Vincent Chevalier a substitué, dernièrement, aux lunettes appelées vulgairement conserves, des verres bleus qui ont la propriété d'affaiblir les rayons rouges et d'éviter l'iris que produisent les verres blancs.

LUPERCALES. En latin *lupercalia,* dérivé probablement de *lupus* (loup), parcequ'on sacrifiait au dieu Pan un chien, ennemi du loup. « Ces fêtes, instituées à Rome en l'honneur de Pan, se célébraient, selon Ovide, le troisième jour après les ides de février. Valère Maxime prétend que les lupercales ne furent commencées que sous Rémus et Romulus, à la persuasion du berger Faustulus. Ils offrirent un sacrifice, immolèrent des chèvres, et firent un festin où les bergers, échauffés par le vin, se divisèrent en deux troupes qui, s'étant ceintes des peaux des bêtes qu'ils avaient immolées, allaient çà et là, folâtrant les uns avec les autres. Mais Justin (liv. XLIII, chap. I,) et Servius prétendent, avec plus de raison, que Romulus ne fit que donner une forme plus décente et plus régulière aux grossières institutions d'Évandre. En mémoire de ces fêtes, des jeunes gens couraient tout nus, tenant d'une main les couteaux dont ils s'étaient servis pour immoler les chèvres, et de l'autre des courroies dont ils frappaient tous ceux qu'ils trouvaient sur leur chemin. L'opinion où étaient les femmes que ces coups de fouet contribuaient à leur fécondité, ou à leur heureuse délivrance, faisait que, loin d'éviter leur rencontre, elles s'approchaient d'eux pour recevoir des coups auxquels elles attachaient une si grande vertu. Ovide nous apprend l'origine de cet usage. Sous le règne de Romulus, les femmes devinrent stériles, et allèrent se prosterner dans le bois sacré de Junon, pour désarmer la rigueur de la déesse. La réponse de l'oracle fut qu'elles devaient attendre des boucs le retour de leur fécondité. L'augure, homme d'esprit, interpréta cet oracle en sacrifiant une chèvre, et faisant couper la peau en lanières, dont il ordonna de fouetter les femmes, qui redevinrent fécondes. L'usage de courir nu s'établit, ou parceque Pan est toujours ainsi représenté, ou parcequ'un jour que Rémus et Romulus célébraient cette fête, des voleurs profitèrent de l'occasion pour enlever leurs troupeaux. Les deux frères et la jeunesse qui les entourait mirent bas leurs habits, pour mieux atteindre les voleurs, et leur reprendre le butin. Ovide en donne encore une autre raison. Omphale, qui voyageait avec Hercule, s'a-

musa un soir à changer d'habit avec ce héros. Le dieu Faune, amoureux d'Omphale, fut la dupe de ce changement, prit en horreur les habits qui l'avaient trompé, et voulut que ses prêtres n'en portassent point pendant la cérémonie de leur culte. On sacrifiait un chien, ou parcequ'il est l'ennemi du loup, ou parceque ce jour-là les chiens devenaient fort incommodes à ceux qui couraient les rues dans cet état de nudité. Auguste remit cette fête en vigueur, et défendit seulement aux jeunes gens qui n'avaient point encore de barbe de courir les rues avec les luperques un fouet à la main. Les empereurs chrétiens laissèrent subsister les lupercales, et elles ne furent abolies qu'en 496 par le pape Gelase. »

LUSTRAL (JOUR). Jour où les enfants nouveau-nés recevaient leur nom, et où se faisait la cérémonie de leur lustration. La plupart des auteurs assurent que c'était pour les mâles le neuvième jour après leur naissance, et le huitième pour les filles; d'autres prétendent que c'était le cinquième, sans aucune distinction de sexe; d'autres, le dernier de la semaine où l'enfant était né. Les accoucheuses, après s'être purifiées en lavant leurs mains, faisaient trois fois le tour du foyer avec l'enfant dans leurs bras; ce qui désignait d'un côté son entrée dans la famille, et de l'autre, qu'on le mettait sous la protection des dieux de la maison, à laquelle le foyer servait d'autel; ensuite on jetait par aspersion quelques gouttes d'eau sur l'enfant. On célébrait ce même jour un festin avec de grands témoignages de joie, et l'on recevait des présents de ses amis à cette occasion. Si l'enfant était un mâle, la porte du logis était couronnée d'une guirlande d'olivier; si c'était une fille, la porte était ornée d'écheveaux de laine, symbole de l'ouvrage dont son sexe devait s'occuper.

LUSTRALE (*eau*). Eau commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices. Cette eau était contenue dans un vase placé à la porte ou dans le vestibule des temples, et ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres. Quand il y avait un mort dans une maison, on mettait à la porte un grand vaisseau rempli d'eau lustrale, apporté de quelque autre maison où il n'y avait point de mort. Tous ceux qui venaient à la maison de deuil s'aspergeaient de cette eau en sortant: on s'en servait aussi pour laver le corps. Outre l'usage de se laver de cette eau avant d'entrer dans les temples, on s'en aspergeait encore en sortant des maisons, en route, dans les chemins, et même dans les rues. L'usage de l'eau lustrale était connu aussi des Égyptiens, des Étrusques, des Hébreux, et de presque toutes les nations de l'antiquité.

La privation de l'eau lustrale était une sorte d'excommunication chez les Grecs; c'est pourquoi Œdipe, dans Sophocle, défend de donner de cette eau sacrée au meurtrier de Laïus.

LUSTRALES (*fêtes*). C'était le nom qu'on donnait à des fêtes qui se célébraient à Rome de cinq ans en cinq ans, d'où vient l'usage de compter par *lustres*. La première élégie de Tibulle fournit

quelques détails assez curieux sur les fêtes lustrales. Nous nous servirons de l'élégante et fidèle traduction que M. Tissot a donnée de ce passage :

« Qui que vous soyez, dit le poëte, prenez part à notre joie. Fidèles aux rites antiques que nous ont transmis nos pères, nous purifions nos fruits et nos champs. Viens, Bacchus, et qu'une grappe mûre soit suspendue aux cornes de ton front. Viens aussi, blonde Cérès, viens la tête parée d'épis; que dans ce jour sacré la terre se repose, et que le tranquille laboureur, laissant le soc oisif, interrompe ses pénibles travaux. Délivrez les taureaux du joug: je veux que les bœufs, couronnés de fleurs, restent tout le jour à l'étable. Dans ce jour réclamé par le dieu, gardez-vous, ô bergères, d'oser mettre la main au fuseau qui file votre laine!

» Voyez, vers les autels étincelants, s'avancer la victime, que suit la foule des pasteurs au front ceint d'oliviers. Dieux de mon pays, nous purifions les champs, nous purifions les laboureurs; vous, daignez écarter les maux de notre asile. Ne souffrez pas qu'au lieu du blé promis à notre espérance, des herbes avides trompent la faux du moissonneur, et que la lente brebis ait à redouter le loup rapide et cruel. »

LUSTRATIONS. Cérémonies religieuses, fréquentes chez les Grecs et les Romains, pour purifier les villes, les champs, les troupeaux, les maisons, les armées, les enfants, les personnes souillées de quelque crime, ou par l'infection d'un cadavre, ou par quelque autre impureté. Elles se faisaient ordinairement par des aspersions, des processions, des sacrifices d'expiation. Les lustrations proprement dites se faisaient de trois manières : ou par le feu, le soufre allumé et les parfums; ou par l'eau qu'on répandait, ou par l'air qu'on agitait autour de la personne qu'on voulait purifier. Elles étaient ou publiques ou particulières. Dans les lustrations des troupeaux, chez les Romains, le berger arrosait une partie choisie du bétail avec de l'eau, brûlait de la sabine, du laurier et du soufre, faisait trois fois le tour de son parc ou de sa bergerie, et offrait ensuite à Palès du lait, du vin cuit, un gâteau ou du millet. A l'égard des maisons particulières, on les purifiait avec de l'eau et des parfums composés de laurier, de genièvre, d'olivier, de sabine, et d'autres végétaux semblables. Si l'on y joignait le sacrifice de quelque victime, c'était ordinairement celui d'un cochon de lait. Les lustrations pour les personnes étaient proprement des expiations, et la victime se nommait *hostia piacularis*.

LUSTRE. Du latin *lustrum*, que Varron dérive non du mot *lustrare* (purifier), mais de *luere* (payer la taxe à laquelle chaque citoyen était imposé par les censeurs). Les Romains nommaient ainsi non seulement les sacrifices d'expiation qui se faisaient tous les cinq ans, mais encore l'espace de temps qui s'écoulait d'un de ces sacrifices à l'autre; de sorte qu'ils comptaient par lustres, comme les Grecs par olympiades.

Voici comment se pratiquait cette cérémonie, qui avait lieu à la fin de chaque lustre : après le

cens et le dénombrement du peuple, on prescrivait un jour auquel les citoyens devaient se trouver en armes au Champ-de-Mars, chacun dans sa classe et dans sa centurie; là un des censeurs faisait des vœux pour le salut de la république, et, après avoir conduit une truie, une brebis et un taureau autour de l'assemblée, il en faisait un sacrifice expiatoire, qu'on offrait aux dieux pour purifier le peuple.

LUTÈCE. Ancienne capitale de la Gaule Celtique; c'est le premier nom connu de la ville de Paris, et les poëtes l'emploient encore souvent pour désigner cette capitale de la France. Plusieurs dérivent ce mot du latin *lutum* (boue). « *Volunt non nulli*, dit Charles Bovilles dans ses *Origines des mots français*, pag. 75 (1533), *Parhisiam urbem, olim* Lutetiam, *a* luto, *sive palude*, *illi adjacente dictam fuisse. Sed nulla hodie ejus luti sive paludis extant vestigia.* (Plusieurs veulent que la ville de Paris ait été autrefois appelée Lutèce à cause de la boue (*a luto*), ou d'un marais qui était dans son voisinage; mais il ne reste aujourd'hui aucun vestige de cette boue ou de ce marais).» Saint-Foix rapporte une autre étymologie dans ses *Essais sur Paris*: «On prétend, dit-il, que, dans la langue celtique, *luh* signifiait rivière; *touez*, au milieu; et *y*, habitation, et qu'ainsi le nom de *Lutèce* venait de *luh-touez y*, habitation au milieu de la rivière, parceque cette ville était bâtie dans une île au milieu de la Seine.»

La surface de cette île, suivant M. Dulaure, était alors moins grande d'un cinquième environ qu'elle n'est aujourd'hui. Elle s'étendait en longueur depuis le chevet de l'église de Notre-Dame jusqu'aux environs de la rue de Harlay. Cette île, nommée *Lutèce*, ou plutôt *Lucotèce*, dénuée de murs d'enceinte, n'avait, dit cet historien, de fortification que le cours de la Seine: elle n'était point une ville. Les Gaulois à cette époque n'en avaient point; ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes, et, lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leur famille et leurs bestiaux, dans leurs forteresses, et construisaient à la hâte des cabanes où ils s'abritaient. Telles furent l'humble origine de la nation parisienne et la destination de sa forteresse nommée *Lutèce*.

Elle prit le nom de *Julii civitas*, lorsque César l'eut fortifiée et embellie. Julien s'étant retiré dans les Gaules, y fixa quelque temps sa résidence, et c'est même au règne de cet empereur, qui fit construire auprès de Lutèce un palais et des bains appelés par nos anciennes chartes le *Palais des Thermes*, que l'on doit placer l'époque du principal accroissement de cette ville. *Voyez* PARIS.

LUTH. Cet instrument de musique fut très en vogue chez les anciens, et remonte à des temps très reculés, puisque la fable le donne pour un des attributs d'Apollon, d'Amphion, d'Euterpe, etc. Le plus fameux joueur de luth des temps historiques est Anaxénor, qui reçut des habitants de Tyane des honneurs extraordinaires, et à qui Marc-Antoine donna des gardes et of-

frit, selon Strabon, le revenu de quatre villes.

« Les Arabes, dit le président de Brosses (*Mécanisme du langage*, tom. II, pag. 439, Paris, 1765), ont porté en Espagne un instrument à cordes pincées, dont ils se servaient habituellement pour accompagner leurs voix, et qu'ils appelaient *al-laud*. Nous le tenons des Espagnols, qui l'appellent aussi *laud*, et nous le nommons *luth*. »

Jacob, connu sous le nom du Polonais, a été regardé comme le premier joueur de luth du dix-septième siècle. Ballard imprima quantité de pièces de sa composition, parmi lesquelles *les gaillardes* sont celles que les musiciens estiment davantage.

Les Gautiers marchèrent sur les traces du Polonais, et ont été les derniers joueurs de luth de réputation. La difficulté de bien toucher cet instrument de musique à cordes et son peu d'usage dans les concerts l'ont fait abandonner; on lui a préféré le violon, qui est plus facile à manier, et qui produit des sons plus agréables, plus cadencés, plus harmonieux.

LUTHÉRANISME. C'est la doctrine de Luther et de ses sectateurs sur la religion. Le luthéranisme eut pour auteur, dans le seizième siècle, Martin Luther, dont il a pris son nom. Cet hérésiarque naquit à Eisleben, ville du comté de Mansfeld, en Thuringe, l'an 1483. Après ses études il entra en 1508, dans l'ordre des Augustins; il vint à Wittemberg, et y enseigna la philosophie dans l'université qui avait été établie quelques années auparavant. En 1512 il prit le bonnet de docteur en théologie; il commença en 1516 à s'élever contre la théologie scolastique, qu'il combattit cette année-là dans des thèses. En 1517, Léon X ayant fait prêcher des indulgences pour ceux qui contribueraient aux dépenses de l'édifice de Saint-Pierre de Rome, il en donna la commission aux dominicains; les augustins prétendirent qu'elle leur appartenait préférablement, et Jean Staupitz, leur commissaire général en Allemagne, donna ordre à Luther de prêcher contre ces quêteurs.

Luther, homme violent et d'ailleurs très vain, s'acquitta de cette commission autrement que son supérieur apparemment n'avait voulu. Des prédicateurs des indulgences il passa aux indulgences mêmes, et déclama également contre les uns et contre les autres. Il avança d'abord des propositions ambiguës; engagé ensuite par la dispute, il les soutint dans un mauvais sens, et tel fut son emportement, qu'il fut excommunié par le pape, en l'an 1520. Ainsi il fit une secte que l'on a nommée *luthéranisme*, et dont les sectateurs sont appelés luthériens du nom de *Luther*, qui approche du grec, et qu'il prit au lieu de celui de sa famille, qui était *Loser* ou *Lauther*. C'était la coutume des gens de lettres, dans ce siècle, de se donner des noms grecs, témoin *Capnion*, *Érasme*, *Melanchthon*, *Bucer*, etc.

En 1523, Luther quitta tout-à-fait l'habit religieux, et en 1525 il séduisit une religieuse nommée Catherine de Bore, la débaucha, et l'épousa ensuite publiquement. Après avoir attiré l'Allemagne à ses sentiments, sous la protection du duc de Saxe George, il

mourut à Eisleben, sa patrie, l'an 1546.

LUTIN. « Esprit follet, dit Le Duchat, sur Rabelais, qu'on croit qui se plaît à *lutter* avec les hommes pour leur faire peur; et une preuve, ajoute-t-il, que ce mot vient de là, c'est qu'au lieu de *lutte* on disait anciennement *luite*, d'où l'on a fait *luiton* dans le même sens. . . Marot a écrit *luthon* dans ces vers de son épître aux dames de Paris :

Si n'est-il loup, louve, ni louveton,
Tigre, n'aspic, ne serpent ne *luthon*.

Autrefois chaque ville, chaque village avait son lutin particulier, dont l'emploi était de tourner la tête aux bonnes femmes et de faire peur aux petits enfants.

Tout château renfermait son spectre, son *lutin*.
(Delille, *l'Homme des champs*, ch. I.)

Les progrès de la raison, en faisant disparaître les revenants, les loups-garoux et les sorciers, ont mis en fuite les lutins.

LUTTE. C'est un des plus anciens exercices du corps dont nous ayons connaissance, puisque la lutte était pratiquée dès le temps des patriarches; témoin la lutte de l'ange contre Jacob, décrite au trente-deuxième chapitre de la Genèse. Elle n'était, dans ses commencements, qu'un exercice grossier où la pesanteur du corps et la force des muscles avaient la meilleure part. Telle elle était dans les siècles héroïques et fabuleux de la Grèce, dans ces temps féconds en hommes féroces et cruels, qui faisaient consister leur gloire à opprimer les plus faibles, qui regardaient la justice, la pudeur et l'humanité comme des marques de peu de courage, et qui ne connaissaient d'autre loi que celle du plus fort. C'est à peu près le portrait que nous fait Plutarque de ces fameux scélérats qui infestaient, par leurs brigandages, plusieurs provinces de la Grèce, et dont quelques uns forçaient les voyageurs à lutter contre eux, malgré l'inégalité de leurs forces, et les tuaient après les avoir vaincus. Hercule et Thésée travaillèrent successivement à purger la terre de ces monstres, employant pour les vaincre et pour les punir les mêmes moyens dont ces barbares s'étaient servis pour immoler tant de victimes à leur cruauté. C'est ainsi que ces deux héros vainquirent à la lutte Antée et Cercyon, inventeurs de cet exercice selon Platon, et auxquels il en coûta la vie pour avoir osé se mesurer contre de si redoutables adversaires.

Thésée fut le premier, selon Pausanias, qui joignit l'adresse à la force dans cet exercice, et qui établit des écoles publiques, appelées *Palestres*, où des maîtres l'enseignaient aux jeunes gens. La lutte fit partie des jeux isthmiques rétablis par ce héros, et elle fut admise dans presque tous ceux que l'on célébrait en Grèce, et ailleurs. Ce n'est donc que depuis Thésée que la lutte, qui n'avait été jusqu'alors qu'un exercice informe, fut réduite en art et atteignit toute sa perfection.

A Sparte et dans l'île de Chio, les personnes des différents sexes luttaient les unes contre les autres. Ce ne fut que dans la dix-huitième olympiade qu'on vit paraître des lutteurs dans des jeux

publics ; le lacédémonien Eurybate fut le premier qu'on déclara vainqueur à la lutte. On n'y proposa des prix pour la lutte des jeunes gens que dans la trente-septième olympiade, et le lacédémonien Hipposthène y reçut la première couronne. Les lutteurs préludaient à ces espèces de combats par des frictions qui donnaient plus de souplesse au corps, des onctions qui rendaient les membres plus glissants et plus difficiles à saisir, en se roulant sur la poussière, ou en se couvrant réciproquement d'un sable très fin réservé pour cet effet dans les portiques des gymnases. *Voyez* GYMNASTIQUE.

Les poëtes anciens nous offrent plusieurs descriptions de ces sortes d'exercice. On peut consulter la lutte d'Ajax et d'Ulysse dans Homère, celle de Théagène et d'un géant éthiopien dans Héliodore. Nous ne craignons pas de fatiguer les amateurs de la belle poésie, en rapportant ici la lutte d'Hercule et d'Achéloüs, décrite dans les *Métamorphoses* d'Ovide :

COMBAT D'HERCULE ET D'ACHÉLOUS.

Intrépide lutteur, mes muscles sont raidis,
Et j'apprête au combat mes deux poings arrondis.
Hercule à pleines mains me couvre de poussière.
Je l'en couvre à mon tour. Il recule en arrière.
Il s'élance, il m'attaque aux pieds, aux flancs, aux bras,
Et cherche à me surprendre où je ne l'attends pas.
Défendu par mon poids, le pied ferme, immobile,
Je résiste, et je rends son attaque inutile.
Je suis comme un rocher qui, battu par les flots,
Par sa masse affermi, repousse leurs assauts.
L'un de l'autre éloignés, nous reprenons haleine ;
Puis avec plus d'ardeur revenus dans l'arène,
Tous deux à tenir ferme obstinés à la fois,
Mes pieds pressent ses pieds, mes doigts pressent ses doigts,
Mon front heurte son front. Tels au fond d'un bois sombre,
Amants d'une génisse, en paix couchée à l'ombre,
J'ai vu s'entre-choquer deux superbes taureaux ;
Cependant qu'incertain qui de ces deux rivaux
Doit vaincre et conquérir l'empire du bocage,
Tout le troupeau frémit de leur lutte sauvage.
Trois fois mon ennemi que j'enlace et retiens
De mes bras vainement veut dégager les siens.
Mais d'un dernier effort la puissante secousse
L'écarte loin de moi, loin de lui me repousse.
Déjà son poing fermé me presse sans repos,
Me retourne, et soudain élancé sur mon dos,
(Je ne cacherai rien ; je le dis à ma honte),
Hercule me saisit, Hercule me surmonte.
Je n'exagère point : en ce moment, je crois
Qu'un mont, sur moi tombé, m'accable de son poids.
Dans ses pieds qu'il recourbe, entravé, hors d'haleine,
Mes bras d'entre ses bras s'arrachent avec peine.
Épuisé de fatigue, inondé de sueur,
Je perds en vains efforts un reste de vigueur.
Il me saisit la gorge, il m'étouffe, il me serre,
M'écrase, et sous son poids me fait mordre la terre.

(DESAINTANGE, trad. des *Métam.*, liv. IX.)

LUXE. Dès le temps d'Abraham, le luxe n'était pas inconnu à plusieurs peuples de l'Asie. Ils avaient différents bijoux et des vases d'or et d'argent. Il est question du temps d'Isaac, non seulement d'habits précieux, mais même de vêtements parfumés : tels étaient ceux d'Esaü que Rebecca fit prendre à Jacob. L'usage des senteurs et des parfums s'est donc introduit chez les peuples de l'Orient dès la plus haute antiquité, et on peut juger, d'après ces faits, qu'ils connaissaient d'autres recherches et d'autres voluptés dont Moïse, sans doute, n'a pas eu occasion de nous instruire. « Rien, dit Goguet, n'est plus capable de nous faire concevoir à quel degré plusieurs peuples de l'Asie avaient porté le luxe et la somptuosité, que ce qu'on lit dans l'Écriture sur la magnificence de la cour de Salomon. On y apprend que la reine de Saba, quoique prévenue de la splendeur de ce monarque, fut néanmoins étonnée en voyant la manière dont sa table était servie, le nombre de ses officiers, la richesse de leurs appartements et

la magnificence de leurs habits. Tous les vases qui servaient à la table de Salomon étaient d'un or très pur, ainsi que la vaisselle de sa maison construite avec le bois des cèdres du Liban. Je ne parle point de son trône ni du cortége brillant et superbe qui l'accompagnait chaque fois qu'il allait au temple. On peut dire que ce qu'on lit dans l'Écriture et dans Josèphe, sur la manière dont vivait Salomon, surpasse de beaucoup l'idée qu'on pourrait se former des cours les plus brillantes et les plus magnifiques de l'univers.

Il paraît que ce goût pour le faste et la magnificence fut héréditaire dans le royaume de Juda. Les princes qui en occupèrent le trône jusqu'à la captivité tenaient un très grand état, et avaient une cour des plus brillantes, beaucoup d'officiers pour les servir, une foule de courtisans, des eunuques, des palais superbes, des habits et des ameublements très recherchés et très somptueux, etc. »

De l'Asie le luxe passa chez les Athéniens, et Tarquin, qui était originaire de Corinthe, l'apporta chez les Romains. Cette funeste imitation ne s'est introduite en France que sous Charlemagne, au retour de ses armées victorieuses d'Italie.

Les rois de France, ainsi que les parlements, ont rendu différentes ordonnances à ce sujet, presque toutes aussi infructueuses les unes que les autres. Il subsiste trois ordonnances qui ne sont pas fort anciennes, mais qui ont eu le sort de celles de nos premiers rois : la première, du 8 février 1713, est une ordonnance du roi contre le luxe des domestiques, laquais et gens de livrée ; la seconde, du 8 janvier 1719, est une déclaration du roi portant règlement pour les gens de livrée ; et la troisième est une déclaration du roi, du 4 février 1720, enregistrée au parlement, faisant défense de porter des diamants.

Il est un luxe utile et décent, j'en conviens,
Permis aux grands états, aux grands noms, aux grands biens,
Qui jusqu'aux derniers rangs, refoulant la richesse,
Fait redescendre l'or qui remonte sans cesse.
Il est un autre luxe au *vice* consacré,
De l'active industrie enfant dénaturé.
L'orgueil seul éleva ce colosse fragile ;
Son simulacre est d'or, et ses pieds sont d'argile.
La vanité le sert : l'orgueil, à ses genoux,
Immole sans pitié fils, femme, père, époux.
Squelette décharné, son étique figure
Affecte un embonpoint qui n'est que bouffissure.
Sous la pourpre brillante il cache des lambeaux,
Et son trône s'élève au milieu des tombeaux.

(Satire sur le *Luxe*, par Delille.)

LUZERNE. Chez les Romains la luzerne était regardée comme la meilleure herbe. On l'appelait *medica,* et on prétendait que les Grecs l'avaient apportée de Médie.

LYCÉE. C'était le nom d'une école célèbre à Athènes, où Aristote et ses sectateurs expliquaient leur philosophie. Il y avait des portiques et des allées d'arbres en quinconce où les philosophes agitaient des questions en se promenant ; c'est de là qu'on a donné le nom de *péripatéticienne,* ou de *philosophie du Lycée,* à la philosophie d'Aristote. Suidas observe que le nom de *Lycée* venait originairement d'un temple bâti dans ce lieu, et consacré à Apollon *Lycéon ;* d'autres disent que les portiques qui faisaient partie du Lycée avaient été élevés par un certain Lycus, fils d'Apollon ; mais l'opinion la plus généralement reçue est que cet édifice, commencé

par Pisistrate, fut achevé par Périclès.

Dans les premières années de la révolution on avait donné, à l'exemple du Lycée d'Athènes, le nom de Lycée à un *lieu* où se réunissait, à Paris, une société choisie de personnes qui s'occupaient de littérature et de beaux-arts; on y donnait des cours et on y faisait des lectures publiques. Les principaux colléges de France prirent également le nom de *Lycées*, qu'ils conservèrent jusqu'à la rentrée de Louis XVIII, qui leur rendit leur ancienne dénomination. *Voyez* COLLÉGE.

LYDIEN (*mode*). Ce mode de la musique des Grecs occupait le milieu entre l'éolien et l'hyperdorien. Les uns en attribuent l'invention à Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope; d'autres à Olympe, Mysien, disciple de Marsyas, d'autres enfin à Mélampides. Pindare dit qu'il fut employé, pour la première fois, aux noces de Niobé. Orphée s'en servit pour apprivoiser les bêtes même les plus féroces, et Amphion en fit usage pour bâtir les murs de Thèbes; mais Platon le bannit de sa république, à cause de son caractère animé, pathétique et propre à la mollesse.

LYON (*comtes de*). L'ordre des comtes de Lyon a été institué par le roi, en vertu de lettres patentes données à Versailles au mois de mars 1745, registrées au parlement le 7 avril suivant. La marque de cet ordre est une croix à huit pointes émaillées de blanc, bordée d'or, quatre fleurs-de-lis d'or dans les angles rentrants, quatre couronnes de comtes, d'or, à neuf perles d'argent sur les angles obtus; au centre est l'image de saint Jean-Baptiste, posée sur une terrasse de sinople avec cette légende : *Prima sedes Galliarum* (premier siége des Gaules); au revers de la croix est saint Étienne, lapidé, avec la légende : *Ecclesia comitum Lugduni* (église des comtes de Lyon).

LYRE. Instrument de musique de forme triangulaire, dont Mercure fut l'inventeur. D'autres en attribuent l'invention à Orphée, à Amphion, à Apollon. Quelques uns ont dit que c'était une écaille de tortue, qu'Hercule vida, perça, et monta de cordes de boyaux, au son desquelles il accordait sa voix. La lyre a fort varié pour le nombre des cordes... On les touchait de trois manières : ou en les pinçant avec les doigts, ou en les frappant avec le *plectrum*, espèce de baguette d'ivoire ou de bois poli; ou en pinçant les cordes de la main gauche, tandis qu'on les frappait de la droite avec le *plectrum*. Les anciens monuments représentent des lyres de différentes figures, montées depuis trois cordes jusqu'à vingt.

L'eptacorde, ou lyre à sept cordes, dont l'invention est attribuée à Terpandre, de Lesbos, a été la plus en usage; d'où vient qu'on dit encore *la lyre à sept cordes*, *à sept tons*, pour la lyre en général :

En long habit de lin, le chantre de la Thrace,
A des airs inspirés préludant avec grâce,
Se plaît à parcourir, en ses divins accents,
De *la lyre aux sept voix* les sept tons décroissants.
Ce qu'exprime l'archet, son doigt aussi l'exprime.
(FAYOLLE.)

Les lyres des bardes, anciens poëtes gaulois, avaient de la ressemblance avec les mandores, instruments de musique peu en usage de nos jours.

La lyre moderne ressemble à la viole, si ce n'est que le manche et les touches en sont beaucoup plus larges; mais cet instrument n'est plus de mode, quoiqu'il exprime très bien le sentiment, et qu'il ait sur le clavecin les avantages que des expressions non interrompues ont sur celles qui sont isolées. *Voyez* TRIGONE.

LYRIQUE (*poésie*). On donnait ce nom, chez les anciens, à tous les vers qu'on pouvait chanter sur la *lyre*. Ce serait une erreur de croire, avec les Grecs, qu'Anacréon ait été l'inventeur de la poésie lyrique, puisqu'il paraît par l'Écriture que, plus de mille ans avant ce poëte, les Hébreux étaient en possession de chanter des cantiques au son des harpes, des cymbales et d'autres instruments.

Aujourd'hui le nom de *poésie lyrique* s'applique à la poésie de nos opéras, et par extension à la musique dramatique et imitative du théâtre.

LYSIPPE, fameux statuaire, né à Sicyone, vivait du temps d'Alexandre. On prétend qu'il ajouta beaucoup à la perfection de son art, en exprimant mieux les cheveux qu'on n'avait fait jusqu'à lui, et en rendant les têtes plus petites et les corps moins gros, afin que les statues parussent plus hautes.

« Mes prédécesseurs, disait-il, à ce sujet, ont représenté les hommes tels qu'ils sont faits; moi, je les représente tels qu'ils paraissent; » c'est-à-dire apparemment de la manière la plus propre à les faire voir dans toute leur beauté.

M.

MACARONIQUE. Il se dit d'une sorte de poésie burlesque où l'on fait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire auxquels on donne une terminaison latine.

Le vers suivant est un vers macaronique :

Toxinumque alto troublantem corda clochero.

La poésie *macaronique* a pris son nom des macarons d'Italie qui sont des morceaux de pâte, ou des espèces de petits gâteaux faits de farine non blutée, d'œufs et de fromage, qu'on sert sur la table à la campagne, et que l'on compte parmi les mets les plus exquis des villageois. De même la poésie macaronique est, pour ainsi dire, un ragoût de diverses choses qui entrent dans la composition, mais d'une manière libre et rustique. Il y entre pêle-mêle du latin, de l'italien ou du français avec une terminaison latine et du grotesque de village ; mais tout cela est orné d'une naïveté accompagnée de rencontres agréables, et soutenu d'un air enjoué et plaisant. » *Dictionnaire* de Moréri, au mot *Macaronique*.

Théophile Folengi, poëte, de Mantoue, fut celui qui donna ce nom à ce genre de poésie dans lequel il se distingua. Folengi publia dans le quinzième siècle, sous le nom de Merlin Coccaie, son fameux poëme *macaronique*. Le premier poëte français qui, au rap-

port de Mervesin, *Histoire de la Poésie française*, page 219, imita Folengi, fut Antoine Arène, Provençal; après Antoine Arène, quelques autres poëtes s'exercèrent en ce genre d'écrire.

MACHIAVÉLISME. C'est la détestable politique, ou plutôt l'art de tyranniser les peuples, dont Machiavel répandit les principes dans ses ouvrages, surtout dans son *Traité du Prince*.

Nicolas Machiavel, né à Florence, en 1479, fut un homme d'un génie profond et d'une érudition très variée. Il sut les langues anciennes et modernes. Il posséda l'histoire. Il s'occupa de la morale et de la politique. Il ne négligea pas les lettres. Il écrivit quelques comédies qui ne sont pas sans mérite. On prétend qu'il apprit à régner à César Borgia. Ce qu'il y a de certain, c'est que la puissance despotique de la maison des Médicis lui fut odieuse, et que cette haine, qu'il était si bien dans ses principes de dissimuler, l'exposa à de longues et cruelles persécutions. On le soupçonna d'être entré dans la conjuration de Soderini. Il fut pris et mis en prison; mais le courage avec lequel il résista aux tourments de la question qu'il subit lui sauva la vie. Les Médicis qui ne purent le perdre dans cette occasion, le protégèrent, et l'engagèrent par leurs bienfaits à écrire l'histoire. Il le fit: l'expérience du passé ne le rendit pas plus circonspect. Il trempa encore dans le projet que quelques citoyens formèrent d'assassiner le cardinal Jules de Médicis, qui fut dans la suite élevé au souverain pontificat sous le nom de Clément VII. On ne put lui opposer que les éloges continuels qu'il avait faits de Brutus et de Cassius. S'il n'y en avait pas assez pour le condamner à mort, il y en avait autant et plus qu'il n'en fallait pour le châtier par la perte de ses pensions: c'est ce qui lui arriva. Ce nouvel échec le précipita dans la misère, qu'il supporta pendant quelque temps. Il mourut à l'âge de quarante-huit ans, en 1527, d'un médicament qu'il s'administra lui-même comme un préservatif contre la maladie.

Il y a peu d'ouvrages qui aient fait autant de bruit que le *Traité du Prince*: c'est là que l'auteur enseigne aux souverains à fouler aux pieds la religion, les règles de la justice, la sainteté des pactes, et tout ce qu'il y a de sacré, lorsque l'intérêt l'exigera. On pourrait intituler le quinzième et le vingt-cinquième chapitre: *Des circonstances où il convient au prince d'être un scélérat.*

Comment expliquer, ajoute un des auteurs de l'*Encyclopédie*, à qui nous empruntons la fin de cet article, qu'un des plus ardents défenseurs de la république soit devenu tout-à-coup un infâme apologiste de la tyrannie? le voici. Au reste, je n'expose ici mon sentiment que comme une idée qui n'est pas tout-à-fait destituée de vraisemblance. Lorsque Machiavel écrivit son *Traité du Prince*, c'est comme s'il eût dit à ses concitoyens: *Lisez bien cet ouvrage. Si vous acceptez jamais un maître, il sera tel que je vous le peins: voilà la bête féroce à laquelle vous vous abandonnerez*. Ainsi ce fut la faute de ses contemporains, s'ils méconnurent son but: ils prirent une satire pour un éloge. Le chan-

celier Bacon ne s'y est pas trompé, lui, lorsqu'il a dit : cet homme n'apprend rien aux tyrans, ils ne savent que trop bien ce qu'ils ont à faire ; mais il instruit les peuples de ce qu'ils ont à redouter. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter qu'au moins Machiavel n'ait pressenti que tôt ou tard il s'élèverait un cri général contre son ouvrage, et que ses adversaires ne réussiraient jamais à démontrer que son Prince n'était pas une image fidèle de la plupart de ceux qui ont commandé aux hommes avec le plus d'éclat.

MACHINE. Le remplacement du travail manuel par les machines a donné, est-il dit dans la *Bibliothèque britannique*, à la fabrication une exactitude qu'elle n'aurait jamais acquise sans ce secours. Il a procuré les moyens de répandre les produits manufacturés dans le monde entier, et de faire participer aux avantages de l'industrie, des nations qui n'en auraient jamais éprouvé le bienfait. Le travail des métaux par un principe de mouvement aussi puissant que la chute des eaux ou les machines à feu, n'aurait point été jugé possible autrefois, et les effets de la vapeur, si on les eût annoncés tels que nous les voyons, eussent paru fabuleux.

MACHINE (la) *à filer la soie* par le moyen de la vapeur de l'eau bouillante est due au comte de Saluces. Plus tard on donna à cet appareil pneumato-chimique le nom de Woulff, qui postérieurement avait fait connaître un procédé analogue ; mais la justice réclame en faveur de M. de Saluces la priorité d'invention. Il s'est borné une seule fois à revendiquer ses droits à cet égard, en termes extrêmement réservés, observant qu'il n'avait pas pensé que ses appareils fussent dignes de faire époque dans l'histoire des progrès de la science, et qu'il lui paraissait que tout physicien expérimenté pourrait facilement en imaginer de semblables.

MACHINE HYDRAULIQUE ou *machine à eau*. C'est une machine simple qui sert à conduire ou élever l'eau, telle qu'une écluse, une pompe, etc., ou bien un assemblage de plusieurs machines simples, qui concourent ensemble à produire quelques effets hydrauliques, comme la machine de Marly. *Voyez* ce mot. La pompe du pont Notre-Dame, à Paris, est aussi une machine hydraulique.

MACHINE INFERNALE. On désigne ainsi un bâtiment à trois ponts, dont le premier est chargé de poudre, le second de bombes et de carcasses, et le troisième de barils cerclés de fer pleins d'artifices, et qui, ayant en outre le tillac comblé de vieux canons et de mitraille, sert à ruiner des villes et différents ouvrages.

Frédéric Jambelli, ingénieur italien, employa le premier les machines infernales au siége d'Anvers, pour détruire un pont de deux mille quatre cents pieds qu'Alexandre de Parme avait fait au-dessous de cette place, dans la vue d'empêcher la Zélande de lui fournir des secours. L'effet de cette machine fut terrible ; elle creva avec un bruit effroyable. On vit en l'air une nuée de pierres, de poutres, de chaînes, de boulets ; une partie des bateaux et du pont, les canons et les soldats qui étaient dessus furent en-

levés et jetés de tous côtés. Les eaux de l'Escaut furent poussées avec une telle violence, qu'elles passèrent sur toutes les digues ; la terre trembla près de quatre lieues à la ronde. On trouva des meules de moulins et d'autres pierres d'une grosseur extraordinaire, dont la mine avait été couverte, transportées à mille pas de l'Escaut. Le nombre des morts et des blessés fut considérable.

En 1693, les Anglais essayèrent de bombarder plusieurs villes maritimes de France, et notamment Saint-Malo, avec un vaisseau qu'ils nommaient *la machine infernale*. Mais le succès ne répondit pas à leur attente.

On a donné aussi le nom de *machine infernale* à une machine dirigée contre Napoléon Bonaparte, alors premier consul, et qui fit explosion dans la rue Saint-Nicaise, le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) : c'était un tonneau rempli d'artifice, et de la grandeur de ceux que les porteurs-d'eau traînent sur leurs charrettes à bras. L'explosion fut terrible ; quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées, un mur en pierres de taille fut enfoncé, plusieurs personnes furent tuées ou blessées ; mais le consul, dont la voiture avait déjà outre-passé le fatal tonneau, échappa au danger qui le menaçait.

MACHINE PNEUMATIQUE. Le second de ces deux mots vient du grec *pneuma* (souffle, air). C'est une machine à l'aide de laquelle on vide, ou du moins on raréfie considérablement l'air contenu dans un vase. Elle fut inventée, dans l'année 1653, par Otto de Guericke, consul de Magdebourg, qui le premier la mit en usage. La machine pneumatique a été si généralement connue sous le nom de *machine de Boyle*, ou *vide de Boyle*, que bien des gens ont cru qu'on en devait l'invention à ce physicien irlandais, mort à Londres en 1691. Robert Boyle ne l'a pas inventée ; mais il a la gloire de l'avoir beaucoup perfectionnée et de l'avoir appliquée le premier à des expériences curieuses et utiles.

Pompez l'air d'un récipient, il paraît au premier, au second ou au troisième coup de piston, selon la grandeur du récipient, une vapeur qui l'obscurcit. Cette vapeur est l'effet des corps étrangers dont l'air est chargé. Ce fluide, en se raréfiant, n'est plus en état de les soutenir ; ils se réunissent donc et tournent en tombant, parcequ'ils sont heurtés par l'air qui sort rapidement du récipient et entre dans la pompe. Une vieille pomme se déride dans le vide. Une bouteille de verre mince et bien bouchée crève sous le récipient. Une vessie dans laquelle il ne reste que très peu d'air enfermé ne manque pas de s'enfler, quand elle serait surchargée d'un poids de quinze livres. Les oiseaux, les souris, les lapins soutiennent à peine le vide une demi-minute. Un chat fait les mêmes grimaces que s'il criait, grimpe contre le verre, enfle, écume et crève. Les oiseaux entrent en convulsion, se vident assez souvent par le bec ou par les voies ordinaires, et meurent lorsqu'on a pompé les deux tiers environ de l'air du récipient. Ceux qui volent très haut le soutiennent mieux que les autres : l'hirondelle y vit plus long-temps que le moineau. L'air étant le

véhicule du son, un réveil placé dans le vide n'est plus entendu, et un peu de poudre donne une flamme bleue, sans explosion.

En 1779, le sieur Fortin, ingénieur mécanicien, présenta à l'académie des sciences une machine pneumatique à deux corps de pompe, d'une construction très ingénieuse. Cette nouvelle invention supérieure à toutes les machines déjà connues du public, mérita l'approbation et les éloges de l'académie.

MACHINES MERVEILLEUSES. Jean de Kœnigsberg fit une mouche de fer qui volait autour d'une chambre et allait ensuite se percher sur la main de son maître d'où elle était partie. Il fit aussi un aigle qui vola autour de l'empereur Frédéric, de la longueur de cinq cents pas, et retourna ensuite à l'endroit d'où il était parti.

Corneille Drebel avait fabriqué un instrument de musique qui s'ouvrait seul au lever du soleil, et qui jouait de lui-même tant que le soleil était sur l'horizon; lorsque le soleil ne paraissait point, et qu'on voulait entendre cet instrument, il suffisait d'échauffer la couverture de l'instrument, et il commençait à jouer comme quand le soleil était serein.

Jean Walk, dans ses Discours latins, dit qu'il y eut deux fameux ouvriers allemands qui entrèrent en contestation sur l'excellence de leur art : l'un était orfèvre et l'autre horloger. L'orfèvre fit un petit chariot d'argent où il y avait des hommes et des femmes ; ce qui surprit davantage, il prit une mouche, qu'il attacha avec de la cire par les pattes contre le siége du chariot, et la mouche, voulant voler, faisait aller le chariot, comme s'il eût été tiré par des chevaux. L'horloger fit voir une araignée de cuivre, imitant le naturel. On trouva cette machine joliment faite, mais on allait donner le prix à l'orfèvre lorsque l'horloger prit l'araignée dans sa main, et la remit sur la table où on la vit courir comme si elle était vivante. Il fallait que les ressorts fussent d'une petitesse inconcevable.

Maimbourg fait mention d'un arbre d'or de l'empereur Théophile, chargé de petits oiseaux qui produisaient un ramage semblable à celui des rossignols.

Regiomontanus fabriquait des aigles et des oiseaux qui volaient.

Boèce faisait des machines artificielles. Le roi Théodoric lui écrivit : « Par ton art les métaux mugissent, les oiseaux chantent, les serpents sifflent, et tu sais donner aux animaux une harmonie qu'ils n'ont pas reçue de la nature. »

Le *Journal des savants* de 1680 parle d'un cheval artificiel, capable de faire, dans une plate campagne, sept ou huit lieues dans un jour, et d'une statue de fer imaginée et exécutée par un prisonnier, laquelle étant sortie de la prison, alla, par plusieurs détours, présenter, à genoux, une requête au roi de Maroc, dans son palais, et retourna dans la prison.

On a vu à Paris une idole toute entière, bien proportionnée, distincte dans toutes ses parties, et placée dans une niche ; le tout avait été fait au Japon avec la moitié d'un grain de riz; l'autre moitié de ce grain composait le piédestal sur lequel posait la niche avec la divinité.

Paul Colomiez dit, quelque part, avoir vu, à Moulins, un orfèvre qui avait enchaîné une puce en vie à une chaîne d'or de cinquante anneaux, qui ne pesait pas trois grains.

Au rapport de quelques historiens, lorsque Henri III fit son entrée à Cracovie, les Polonais s'empressèrent à faire éclater leur zèle par l'appareil le plus magnifique. On vit même, si l'on en croit un auteur moderne, un prodige de mécanique : partout où le roi passa il fut suivi d'un aigle blanc, fait avec tant d'art qu'il vola toujours sur la tête de Henri, et ne cessa de battre des ailes. *Voyez* AUTOMATE.

MACKADAM. (On prononce *méquédem.*) C'est un concassement de granit avec lequel on construit à présent, de préférence, les grands chemins autour de Londres, et les rues mêmes de cette ville. Les Anglais en firent d'abord l'essai dans leurs parcs. Ce genre de construction est moins coûteux que le pavage. Les voitures roulent dessus facilement et sans bruit. Cette innovation a relevé le prix des loyers dans plusieurs quartiers, long-temps peu habités à cause du passage retentissant des voitures.

Le *mackadam* commence à se naturaliser en France. On s'en est servi à Sablonville, réunion de jolies habitations, déjà divisées en rues, et qui formera une cité nouvelle auprès de la reine des cités de France.

MAÇONNERIE. On regarde les Égyptiens comme les premiers peuples où la maçonnerie ait été en usage ; ce qui nous paraît d'autant plus vraisemblable, que quelques uns de leurs édifices sont encore sur pied, témoin ces pyramides d'Égypte, les murs de Babylone construits de briques et de bitume, le temple de Salomon, le phare de Ptolomée, les palais de Cléopâtre et de César, et d'autres monuments dont il est fait mention dans l'histoire. Aux édifices des Égyptiens, des Assyriens et des Hébreux, succédèrent, dans ce genre, les ouvrages des Grecs, qui ne se contentèrent pas seulement de la pierre qu'ils avaient chez eux en abondance, mais qui firent usage des marbres des provinces d'Égypte, qu'ils employèrent avec profusion dans la construction de leurs bâtiments, bâtiments qui, par leur solidité, seraient encore sur pied sans l'irruption des barbares et les siècles d'ignorance qui sont survenus. Ces peuples, par leurs découvertes, excitèrent les autres nations à les imiter. Ils firent naître aux Romains, possédés de l'ambition de devenir les maîtres du monde, l'envie de les surpasser par l'incroyable solidité qu'ils donnèrent à leurs édifices, en joignant aux découvertes des Égyptiens et des Grecs l'art de la main d'œuvre, et l'excellente qualité des matières que leurs climats leur procuraient ; en sorte que l'on voit aujourd'hui avec étonnement plusieurs vestiges intéressants de l'ancienne Rome.

A ces superbes monuments succédèrent les ouvrages des Goths, autres monuments dont la légèreté surprenante nous retrace moins les belles proportions de l'architecture qu'une élégance et une pratique inconnue jusqu'alors, et qui nous assurent, par leurs aspects, que leurs constructeurs s'étaient

moins attachés à la solidité qu'au goût de l'architecture et à la convenance de leurs édifices.

Sous le règne de François I[er], on chercha la solidité de ces édifices dans ceux qu'il fit construire, et ce fut alors que l'architecture sortit du chaos où elle avait été plongée depuis plusieurs siècles. Mais ce fut principalement sous celui de Louis XIV que l'on joignit l'art de bâtir au bon goût de l'architecture, et que l'on rassembla la qualité des matières, la beauté des formes, la convenance des bâtiments, les découvertes sur l'art du trait, la beauté de l'appareil, et tous les arts libéraux et mécaniques. *Voyez* ARCHITECTURE.

MACOUBA (*tabac du*). Ce tabac qui a naturellement l'odeur de la rose, est ainsi nommé d'un canton situé dans la partie du nord de la Martinique, où quelques habitants en cultivent, sans en faire le principal objet de leur commerce; c'est pourquoi ce tabac est rare en Europe.

MADELONNETTES *ou* MAGDELONNETTES. C'est un diminutif de *Magdeleine*, nom d'une prison à Paris où l'on renferme les filles de mauvaise vie. Ce fut, dans le principe, une maison fondée par Louis XIII, en 1618, pour servir d'asile à des femmes pécheresses et repentantes, ou de prison aux filles débauchées.

MADÈRE. Cette île de l'océan Atlantique, située entre le détroit de Gibraltar et les Canaries, fut découverte, en 1420, par deux Portugais, Jean Gonzalès et Tristan Vaz. Ils la nommèrent *Madeira*, c'est-à-dire *bois* ou *forêt*, parcequ'elle était hérissée de bois lorsqu'ils y abordèrent. Ils y mirent le feu, et l'embrasement devint si général et si long, qu'il dura sept ans, et qu'il ne demeura pas un seul arbre sur pied. Les cendres qui restèrent de cet incendie, rendirent la terre si fertile, qu'elle produisit dans les commencements soixante pour un. Le plan de vigne qu'on y apporta de Candie réussit à merveille, et produisit ces bons vins connus sous le nom de *Madère*.

On cultivait originairement dans cette île la canne à sucre; mais on l'a abandonnée parcequ'elle ne rapportait pas assez.

MADRAS. Espèce de fichus de soie, ainsi nommés parceque les premiers nous sont venus de Madras, ville des Indes sur la côte de Coromandel.

MADRID. On croit communément que cette ville est la *Mantua Carpetanorum* des anciens, ou plutôt qu'elle s'est formée des ruines de *Villæ-Manta*. En 1085, sous le règne d'Alphonse VI, après la capitulation de Tolède, qu'occupaient les mahométans, toute la Castille-Neuve se rendit à Rodrigue, surnommé le Cid, le même qui épousa Chimène, dont il avait tué le père. Alors Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Espagne, tomba pour la première fois au pouvoir des chrétiens. Cette bourgade fut ensuite donnée en propre aux archevêques de Tolède; mais, depuis Charles V, les rois d'Espagne l'ayant choisie pour y tenir leur cour, elle est devenue la première ville de cette vaste monarchie. Quelques détails sur cette capitale d'un pays en proie aux dissensions civiles et aux calamités de toute espèce, d'un pays dont le mo-

narque se vantait jadis que le soleil ne se couchait jamais sur ses états, intéresseront les lecteurs.

M. Auguste Fischer donne à Madrid cent quarante mille habitants; l'anglais M. B. Semple lui en attribue deux cent cinquante mille.

Mais comme il est notoire que les voyages de la cour et ses retours à la ville en accroissent ou diminuent prodigieusement la population, on peut conjecturer que l'un de ces écrivains a vu Madrid pendant que la cour y séjournait, et l'autre pendant son absence. Notre dessein n'est pas de développer ici la statistique de cette ville intéressante. Nous nous contenterons de dire que, sans être très grande, elle est aussi belle dans son ensemble que riche dans ses détails; la rue d'Alcala, pour la largeur, la longueur, et surtout la belle direction, n'a pas son égale en Europe; le Prado ou Praô, près duquel est le palais de *Buen Retiro*, ancien séjour des rois, est une des plus magnifiques places; son pont, sur le Mançanarez, est magnifique; il serait parfait, dit un proverbe du pays, s'il ne manquait pas d'eau; ce qui fit dire à un plaisant qu'il faudrait vendre l'un pour avoir l'autre. Quant aux établissements de détail, nous n'en parlons que pour dire qu'ils contribuent à rendre l'intérieur de Madrid généralement propre et même élégant; ce qui justifie le proverbe de ce pays-là : qu'avec l'extérieur de Barcelonne, le dedans de Madrid, et la perspective de Lisbonne, on ferait la plus belle ville du monde.

Cette propreté n'a pas toujours existé, si l'on en juge par une pièce de vers latins de don Juan d'Yriarté, qui fait de cette ville un tableau dont le latin seul peut supporter les détails. C'est aux soins de Charles III que Madrid doit cette heureuse réforme.

MADRIGAL. Ménage et le père Labbé font venir ce mot de *mandra* qui en grec signifie une *bergerie;* ainsi un madrigal serait une chanson de berger. Ce mot, selon le dernier de ces étymologistes, ayant été latinisé par Juvénal et d'autres bons auteurs, nos ancêtres, dit-il, l'ont pu prendre d'eux sans l'aller chercher chez les Grecs. Plusieurs pensent que *madrigal* vient de *Madrid*, parceque cette espèce de poésie était en vogue du temps que François I^er^ était prisonnier à Madrid. D'autres tirent ce mot de l'espagnol *madrug* (se lever matin), parceque les amants avaient coutume de chanter des *madrigaux* dans les sérénades qu'ils donnaient de grand matin sous les fenêtres de leurs maîtresses. L'évêque d'Avranches, Huet, ne partage aucun de ces sentiments. « Les cantadours, dit-il (*De l'origine des romans*, page 139; Paris, 1711), les jongleurs et les musars, coururent la France du temps de Hugues-Capet, débitant leurs ballades, aubades et *martegalles*, que l'on a ridiculement appelées *martingalles*, et d'où, selon ma conjecture, s'est formé le mot de *madrigal*, terme dont l'origine a été jusqu'ici plus inconnue que celle du Nil. Et les *martegales* et *madrigaux* ont pris leur nom des *Martegaux*, peuples montagnards de Provence. »

Quelle que soit l'étymologie de ce mot, le madrigal est une pe-

tite pièce de poésie fort semblable à l'épigramme, qui renferme, dans un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse et galante. Ce poëme, par sa noblesse et sa délicatesse, semble fait pour exprimer une louange adroite, un sentiment tendre, une idée gracieuse. Boileau, après avoir parlé de la ballade, dit :

Le madrigal plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour.
(*Art poétique*, ch. II.)

Iris s'est rendue à ma foi.
Qu'eût-elle fait pour sa défense ?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'Amour et moi,
Et l'Amour fut d'intelligence.

Ce madrigal si joli, si délicat, est de ce même abbé Cottin que Boileau a si maltraité dans ses satires.

On peut citer encore ce billet de Pradon à une jeune personne :

Vous n'écrivez que pour écrire ;
C'est pour vous un amusement :
Moi, qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Un modèle en ce genre, est cette pièce de Clément Marot :

Amour trouva celle qui m'est amère :
(Et j'y étais, j'en sais bien mieux le compte).
Bonjour, dict-il, bonjour, Vénus ma mère ; ....
Puis tout à coup il veoit qu'il se mescompte,
Dont la couleur au visage lui monte,
D'avoir failly, honteux Dieu sait combien.
— Non, non, Amour, lui dis-je, n'ayez honte ;
Plus cler voyans que vous s'y trompent bien.

Les anciens n'avaient point, dans leurs langues, le nom de *madrigal*, mais on peut le donner à plusieurs de leurs pièces, à quelques odes d'Anacréon, à certains morceaux de Tibulle et de Catulle.

MADRIGAL. C'est une pièce de musique travaillée et savante, qui était fort à la mode en Italie au seizième siècle. Les madrigaux, comme l'observe J.-J. Rousseau, se composaient ordinairement, pour la musique vocale, à cinq ou six parties toutes obligées, à cause des fugues et dessins dont ces pièces étaient remplies ; mais les organistes composaient et exécutaient aussi des madrigaux sur l'orgue, et il est probable que ce fut sur cet instrument que le madrigal fut inventé. Ce genre de contre-point, qui était assujetti à des lois très rigoureuses, portait le nom de *style madrigalesque*. Plusieurs auteurs, pour y avoir excellé, ont immortalisé leurs noms dans les fastes de l'art. Tels sont entre autres Luca Marentio, Luigi Prenestino, Pomponio Nenna, Tommaso Pecci, et surtout le fameux prince de Venosa, dont les madrigaux pleins de science et de goût étaient admirés par tous les maîtres, et chantés par toutes les dames.

MAGELLAN (*détroit de*). Ce fameux détroit de l'Amérique méridionale fut découvert, en 1519, par Ferdinand Magalhaens, que nous nommons Magellan. Ce Portugais, piqué de ce qu'on lui avait refusé dans son pays une augmentation de paie de six écus, passa au service de Charles V, et chercha par l'Amérique un passage, pour aller partager les possessions des Portugais en Asie. Le détroit de Magellan a servi pour aller de la mer du Nord à celle du Sud, jusqu'à ce qu'on eût découvert, en 1616, le détroit de Le Maire, qui est moins long et beaucoup plus sûr.

MAGES, ministres de la religion chez les Perses. Ils jouis-

saient d'une grande considération, et se voyaient également recherchés des grands et du peuple. On leur confiait l'éducation des princes ; et même aucun roi n'était couronné, dit Suidas, qu'il n'eût subi une espèce d'examen par-devant les mages. Darius, fils d'Hystaspes, crut s'honorer beaucoup, en faisant graver sur son tombeau qu'il avait été parfaitement instruit dans toutes leurs connaissances. Leur secte était entièrement opposée à celle des Sabéens ; ils ne voulaient ni temples ni autels, et prétendaient que c'était diminuer la majesté de celui qui remplit tout par sa présence et par ses bienfaits, que de le renfermer, pour ainsi dire, dans des murailles. Ils croyaient à une espèce de métempsychose astronomique, toute différente de celle de Pythagore.

Selon Thomas Hyde, savant anglais, les mages ne reconnaissaient qu'un souverain être, dont le feu était le symbole ; et s'ils rendaient un culte religieux à cet élément, ce n'était qu'un culte relatif à la divinité qu'il représentait. Cette religion, qu'on appelle le *magisme*, subsiste encore aujourd'hui chez les Guèbres, dont on retrouve quelques restes en Asie, selon le même auteur. Zoroastre passe pour le fondateur de cette religion, et pour chef des mages, auxquels il fit porter le nom de *hyrbad* ou *harbood*. Les mages des Parsis ou Guèbres ne se rasent que les joues, et portent leur barbe fort longue au menton. Ils n'ont presque point de moustaches ; leur tête est couverte d'un grand bonnet qui a la forme d'un cône, et qui leur descend jusque sur les épaules. Ils ont ordinairement les cheveux fort longs, et ne les coupent jamais que lorsqu'ils portent le deuil. Autrefois leurs bonnets se croisaient par-devant sur la bouche ; ils se la couvrent aujourd'hui avec un morceau d'étoffe carré. La ceinture dont ils se servent pour attacher leur robe, qu'on nomme *judra*, a quatre nœuds qui désignent quatre choses différentes. Le premier nœud les avertit qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; le second, que la religion des mages est la seule véritable ; le troisième nœud, que Zoroastre est un prophète envoyé de Dieu ; le quatrième, qu'ils doivent toujours se tenir prêts à faire de bonnes œuvres. Cette ceinture n'est pas particulière aux mages ; les laïques aussi doivent toujours la porter. C'est ordinairement vers l'âge de douze à quinze ans qu'ils commencent à la prendre. Les Guèbres trouvent dans cette divine ceinture une source abondante de bénédictions et un rempart assuré contre les attaques de l'esprit malin. S'il leur arrive de la perdre, c'est le plus grand malheur dont ils puissent être affligés. Jusqu'à ce que le mage leur en ait donné une autre, ils n'osent faire aucune action ; ils ne diraient pas même une parole, et ne voudraient pas faire un pas, persuadés que tout ce qu'ils feraient sans leur ceinture tournerait à mal. Le *Sadder*, un de leurs livres sacrés, excommunie celui qui, à l'âge de quinze ans, n'aurait pas encore reçu la ceinture, et défend à toute personne de donner à ce profane du pain et de l'eau. Quant aux mages, ils sont distribués dans les différents pyrées où ils exercent

le culte religieux. Ils vivent de dîmes et de quelques contributions volontaires que le peuple s'impose. Par exemple, tous les Guèbres ont coutume d'éteindre leur feu chaque année, le 25 avril, et en achètent de nouveau à leur prêtre. La rétribution qu'ils lui donnent peut monter à la valeur de neuf ou dix sous de notre monnaie. Les mages peuvent se marier; le sacerdoce est même concentré dans leurs familles; il n'y a que les fils de mages qui puissent l'être eux-mêmes, mais, s'ils se sont trompés dans leur choix, et que la femme qu'ils ont prise soit stérile, ils ne peuvent en épouser une autre que dans le pieux dessein d'augmenter le nombre des fidèles; encore est-il nécessaire que la femme stérile y consente, sans quoi le mage est obligé de la garder.

MAGICIEN. On donne ce nom à un enchanteur qui fait ou qui paraît faire des actions surnaturelles; ce mot signifie aussi un devin, un diseur de bonne aventure. Ce fut dans les siècles de barbarie et d'ignorance un assez bon métier; mais la philosophie et surtout la physique expérimentale, plus cultivées et mieux connues, ont fait perdre à cet art merveilleux son crédit et sa vogue.

MAGIE. « Cet art, dit Mirabeau (*Traduction des Élégies de Tibulle*, tom. I, pag. 85, 1798), considéré comme la science des premiers mages, ne fut d'abord que l'étude de la sagesse. Mais, chez les peuples ignorants et barbares, les hommes instruits succombent trop aisément à la tentation de passer pour extraordinaires et plus qu'humains. Ainsi les mages de l'Orient s'attachèrent à l'astrologie, aux divinations, aux enchantements, aux maléfices, et à la science ténébreuse appelée *magie*, qui règne surtout chez les peuples stupides et grossiers. »

Il serait difficile d'assigner le temps où cet art chimérique a pris naissance; mais il est certain qu'il remonte à la plus haute antiquité. Quelques auteurs le font exister avant le déluge, et prétendent que Cham conserva les dogmes de cet art pernicieux, qu'il fit revivre quelque temps après. Un savant critique se contente de remonter jusqu'aux premiers temps dont les écrivains profanes ont pu donner l'histoire, et l'on y trouve Zoroastre, l'inventeur de la magie, contemporain du roi Ninus, qui est le premier monarque dont l'historien Justin décrive les guerres. Zoroastre régnait dans la Bactriane, et Ninus dans l'Assyrie : ils combattirent l'un contre l'autre, non seulement par les armes, mais aussi par les secrets de la magie.

Au temps de Joseph, cet art était bien établi en Égypte. Les magiciens de Pharaon, au temps de Moïse, firent des choses prodigieuses. Balaam, dans le même siècle, passait pour un fameux magicien; puisque Balac, roi des Moabites, le manda afin de faire maudire le peuple de Dieu. La Palestine, dans le même siècle, était infectée d'arts magiques; car l'Écriture, dans le *Deutéronome*, déclare que c'est l'une des raisons pourquoi Dieu voulait en exterminer les habitants. Le roi Saül, qui avait chassé les sectateurs de ces arts infâmes, ne laissa pas de trouver une pythonisse qui lui fit

voir l'âme du prophète Samuel. On remarque dans l'Écriture, au livre du prophète Daniel, que le roi Nabuchodonosor, cherchant l'interprétation d'un songe, fit venir les devins, les magiciens, les sorciers et les Chaldéens. Ceux-ci, selon Diodore de Sicile, tenaient, parmi les Babyloniens, le même rang que les prêtres parmi les Égyptiens. Ils s'attachaient au culte des dieux; ils cultivaient l'astrologie, et, s'appliquant à deviner l'avenir, ils se servaient de sacrifices et d'enchantements pour détourner les malheurs, et pour attirer le bonheur.

La magie a existé dans les Gaules de temps immémorial. Les Gaulois avaient leurs druides qui chassaient les démons et commandaient aux esprits de l'air. Les prêtres d'Isis, qu'on honorait près de Paris, passaient leur vie à offrir des sacrifices, à rendre des oracles, et à composer des préservatifs contre les charmes et les sortiléges. La cérémonie du *Gui de l'an neuf*, qui commençait l'année, se rapportait principalement à la magie, car les druides après avoir coupé le gui le plongeaient dans un vase plein d'eau, qu'on distribuait ensuite au peuple, comme très efficace contre les maléfices, et capable de guérir toutes les maladies. (*Voyez* GUI.)

Les Francs qui vinrent s'établir dans les Gaules vers le commencement du cinquième siècle, y apportèrent leurs superstitions, qui, comme celles des Gaulois, admettaient l'existence des sorciers et la puissance des démons, puisque les lois saliques renferment des dispositions contre les magiciens.

La magie s'introduisit dans l'Église, dès le troisième siècle, et les grands et le peuple en furent également entêtés dans le quatorzième. Les païens cherchaient, dans Homère et dans Virgile, l'avenir que les chrétiens cherchèrent depuis dans l'Écriture sainte.

On peut reconnaître des vestiges de cette pratique superstitieuse dans ce qui avait encore lieu, il n'y a pas quarante ans, lorsqu'on recevait un chanoine dans la cathédrale de Boulogne, ainsi que dans celle d'Ypres et de Saint-Omer. Après l'aspersion et le baiser de paix, le récipiendaire ouvrait le livre des psaumes, et écrivait les paroles qui se présentaient, pour conserver la mémoire de la réception : il est arrivé quelquefois que le verset du psaume contenait des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenaient pour le nouveau chanoine une espèce de note ridicule ou même d'infamie. *Voyez* ENCHANTEMENT, THÉURGIE.

MAGISME ou *culte de feu*. C'est à Zoroastre qu'on attribue l'établissement de cette religion, qui regarde le feu comme le symbole du souverain être. « D'autres, dit Dupuis (*Origine de tous les cultes*, tom. I, pag. 77), aimant à se rapprocher de la simplicité primitive du culte, n'eurent d'autre image du feu sacré qui compose la substance lumineuse des astres qu'une émanation du feu solaire, ou le feu allumé aux rayons du soleil, qu'ils conservèrent religieusement dans leurs pyrées, et à qui ils cherchèrent à donner une image de la perpétuité du feu Éther (éternel), par le soin qu'ils prirent de l'entretenir sans jamais le laisser étein-

dre. Cette dernière forme de culte est connue sous le nom de *magisme.* »

MAGISTRAT. C'est des Romains que nous tenons ce terme, de ce mot primitif *magister*, maître, qui avait chez eux et qui a eu long-temps parmi nous une signification beaucoup plus noble et beaucoup plus étendue que celle qu'il a aujourd'hui. Ils prétendaient par là faire entendre que le magistrat était principalement celui qui avait le droit de commander; celui qui a véritablement une puissance légitime dans le public, et qui est chargé, sous l'autorité du prince, des principaux soins de la cité.

Ce terme, qui signifiait anciennement tout officier qui était revêtu de quelque portion de la puissance publique, désigne aujourd'hui plus particulièrement les officiers qui tiennent un rang distingué dans l'administration de la justice.

MAGNÉTISME. C'est le nom général qu'on donne aux différentes propriétés de l'aimant. Ces propriétés sont au nombre de trois principales: l'attraction, ou la vertu par laquelle l'aimant attire le fer; la direction, ou la vertu par laquelle l'aimant se tourne vers les pôles du monde; enfin l'inclinaison, ou la vertu par laquelle une aiguille aimantée, suspendue sur des pivots, s'incline vers l'horizon, en se tournant vers le pôle. Quant à la propriété d'attirer le fer, c'est le hasard, selon Pline, qui la fit reconnaître dans l'aimant. Un berger du mont Ida, nommé *Magnès*, ayant enfoncé dans la terre son bâton armé d'une pointe de fer, le sentit attaché. Frappé d'étonnement, il creuse la terre autour du bâton, et il le trouve retenu par un excellent aimant. Ce récit a tout l'air d'une fable. On aimera mieux croire que le nom latin de l'aimant, *magnès*, est dérivé du nom de *Magnésie*, ville de Lydie, située au pied du mont Sipyle, où l'aimant se rencontre en abondance. Voyez le *Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820, au mot *Magnétisme*. *Voyez* AIMANT.

On trouve dans un journal l'observation suivante. Londres, 18 octobre 1825. Pendant les voyages du capitaine Parry, on a observé plusieurs phénomènes magnétiques très curieux, surtout pour la navigation. Dans le premier voyage de ce navigateur, après s'être élevé à soixante-treize degrés de latitude, on avait vu, pour la première fois, la force directrice de l'aiguille magnétique s'affaiblir à tel point qu'elle était entièrement surpassée par la force attractive du vaisseau, de sorte que le compas était devenu inutile pour la navigation. Le professeur Barrow a remédié à cet accident au moyen d'une petite plaque de fer placée, à une distance convenable, derrière et dessous le pivot de l'aiguille du compas, en telle sorte que non seulement l'aiguille conserve son activité dans les régions polaires, mais elle indique le vrai méridien magnétique dans les autres mers; sans être influencée par le fer du bâtiment. On avait reconnu avant le dernier voyage du capitaine Parry l'inutilité de ces plaques; mais nous apprenons que les expériences qu'on a faites depuis ont

donné des résultats entièrement nouveaux et inattendus dans la science magnétique, et qu'ils seront probablement très importants pour la navigation.

MAGNÉTISME ANIMAL (le) est cette science occulte, connue aussi sous le nom de *Mesmérisme*, du nom de son auteur, *Antoine* Mesmer, médecin allemand, né en 1734 à Mersbourg, en Souabe.

Il faut rapporter à l'esprit inquiet des malades, à cet amour du merveilleux que des esprits ascétiques ont éveillé chez des personnes faibles et crédules, la réputation dont a joui pendant long-temps le *magnétisme animal*. L'Allemagne fut son berceau; c'est aussi dans ce pays que l'on compte ce grand nombre de thaumaturges et de visionnaires qui ont infecté la médecine de leurs recettes et de leurs formules pour guérir les possédés du démon. Les diableries du P. Gassner et de l'aubergiste Schrœffer à Leipsick occupaient encore les esprits des personnes de tous les rangs, et des théologiens même ajoutaient une confiance entière au récit des guérisons opérées par ces deux *illuminés*. En 1774, Jean-Joseph Gassner, religieux, opérait à Vienne en Autriche des cures miraculeuses. Il assurait qu'en étudiant attentivement sa constitution valétudinaire et les douleurs de tête continuelles qui l'assiégeaient, il était parvenu à reconnaître que ces incommodités ne dépendaient que d'une cause naturelle, mais avaient une origine démoniaque, et que dès lors il s'était attaché à essayer de repousser ces atteintes du diable par le nom de Jésus. Supposant que les maladies que le diable détermine se manifestent par des spasmes et des convulsions, il tourmentait les personnes délicates en réveillant leurs accès, et se vantait d'avoir guéri l'affection, lorsque l'épuisement des forces amenait naturellement la fin de l'accès. Quelques personnes croyaient que Gassner opérait ses guérisons par la seule efficacité de sa foi, d'autres pensaient qu'il produisait ces effets à l'aide du magnétisme animal, parceque pendant l'opération il avait coutume de se frotter les mains à sa ceinture. On parle aussi de certains attouchements indécents et voluptueux qu'il se permettait chez les femmes; nous verrons plus tard le rapport qui existe entre la méthode de Gassner et celle de Mesmer. L'histoire des superstitions d'un peuple est également celle de toutes les autres; un désir ardent de disposer de l'avenir, des souffrances ou des incommodités auxquelles on ne trouve pas de remède, livrent les personnes qui en sont atteintes à la discrétion des charlatans et des fourbes. Les cures miraculeuses opérées dans les dix-septième et dix huitième siècles, l'histoire des vampires si accréditée dans une grande partie de l'Allemagne, celles du bienheureux Pâris et des miracles opérés dans le cimetière de Saint-Médard, les cures opérées en France par les appelants, les guérisons opérées dans l'abbaye de Port-Royal, et tant d'autres superstitions, peuvent servir d'introduction au *magnétisme animal*. Ces faits ne prouvent-ils pas assez qu'en exaltant l'imagination on peut produire des effets dont il serait quelque-

fois difficile de se rendre compte?

En 1760, Mesmer se fit connaître aux savants par une thèse intitulée *de Planetarum influxu*, dont le but était d'établir que les corps célestes, en vertu de la même force qui produit leurs attractions mutuelles, exercent une influence sur les corps animés, et particulièrement sur le système nerveux, par l'intermédiaire d'*un fluide* subtil qui pénètre tous les corps et remplit tout l'univers. Cette théorie, qui n'était pas nouvelle et qui rappelle l'influence que les Grecs attribuaient à la lune sur la grossesse et les maladies des femmes; ainsi que les rêveries des prétendus philosophes, disciples de l'école d'Alexandrie, de Paracelse, d'Albert-le-Grand, de Jean ab Indagine et de beaucoup d'autres, prouve combien l'esprit de Mesmer était déjà prévenu (si cet auteur était de bonne foi).

Il joignit plus tard, en 1773, à cette théorie, l'action des aimants, à laquelle on attribuait alors des vertus surprenantes pour la guérison des maladies. Ce qui fut cause d'une contestation très vive entre lui et le P. Hell, qui était à Vienne et qui guérissait, au moyen des aimants artificiels, presque toutes les maladies. Aussi Mesmer abandonna-t-il ce moyen, annonçant qu'il ne lui était pas nécessaire. Continuons l'exposé du système de Mesmer. Suivant lui, le fluide subtil qui pénètre les corps est le même que l'électricité; il s'accumule de même que cette dernière dans le corps humain, et il prétendait, d'après cela, pouvoir magnétiser tout ce qu'il touchait d'une certaine manière. Il pensait même pouvoir, par sa *seule volonté*, et sans le moindre contact, produire chez les malades des effets parfaitement semblables à ceux que l'aimant artificiel détermine. Il crut aussi remarquer que la *réceptivité* pour le magnétisme animal naît seulement avec la maladie, et disparaît en même temps qu'elle. Quoique Mesmer n'avouât point avoir besoin de l'aimant artificiel pour opérer ses guérisons, cependant il s'en servit jusqu'en 1776.

En 1775, Mesmer écrivit aux plus célèbres académies de l'Europe une lettre dans laquelle il développait ses principes, et donnait connaissance de ses cures magnétiques. L'académie de Berlin fut la seule qui l'honora d'une réponse, dans laquelle on disait que les phénomènes observés chez les personnes atteintes de maladies nerveuses sont de bien faibles preuves à alléguer en faveur de la force magnétique, et que la circonstance qui rend le *magnétisme animal* encore plus suspect, c'est que la *réceptivité* pour cet agent doit cesser à l'époque où la maladie disparaît; qu'au reste il est contraire aux lois connues de la nature d'accorder la puissance magnétique à tous les corps qui la composent. Cette même année Mesmer entreprit la guérison de la jeune Paradis, qui, depuis l'âge de 3 ans, était atteinte d'amaurose, avec des convulsions dans les muscles de l'organe de la vue. Nous rapportons ce fait comme un des plus marquants dans l'histoire du magnétisme animal, par les controverses auxquelles il a donné lieu, et la supercherie dont Mesmer fut convaincu dans cette occasion, ce

qui lui mérita, dit-on, l'ordre de quitter Vienne dans les vingt-quatre heures.

En 1778, Mesmer se rendit à Paris, quoiqu'il assure que son projet n'était pas d'y entreprendre aucune cure, parceque les savants étaient tres peu disposés en sa faveur; et que le roi lui-même regardait les effets du magnétisme, chez les malades, comme le produit de l'imagination. Cependant il entreprit quelques cures, invitant et récusant tour à tour les savants appelés comme témoins de ses opérations; se refusant à tous les moyens d'investigation qui pouvaient éclairer des personnes instruites dont les yeux ne pouvaient être éblouis facilement. A cette époque, au mois de septembre 1778, il fit connaissance de Deslon, membre de la Faculté de médecine, et médecin du comte d'Artois. Trouvant ce médecin assez bien disposé en faveur de son système, il se lia d'une étroite amitié avec lui, et lui expliqua sa théorie. Cette liaison ranima son courage; il publia alors un ouvrage où son système se trouve exposé dans quelques aphorismes. A cette époque, il donna une nouvelle explication du *magnétisme animal*, et le regarda comme tout différent du magnétisme minéral (ou aimant). Les contradictions de Mesmer et ses contre-sens en physique ne purent éclairer les personnes mêmes de la plus haute distinction. Après les vives discussions des Piccinistes et des Gluckistes, Paris avait besoin de distraction, et le magnétisme échauffa les esprits comme la musique faisait tourner les têtes. Cependant beaucoup de médecins et d'autres personnes instruites refusaient de croire. Deslon avait été vivement réprimandé par la Faculté de médecine. En 1780, cette même société décida que Deslon perdrait, pendant un an, sa voix dans son sein, pour avoir publié un ouvrage apologétique du magnétisme. Peu s'en fallut, à cette époque, que Mesmer ne quittât Paris, rebuté par son peu de succès; mais les esprits étaient trop échauffés: on entama des négociations. La reine, dit-on, lui fit conseiller de rester. Le ministre Breteuil promit à Mesmer une pension annuelle de quarante mille francs, s'il voulait rester et former des élèves. Vers cette époque, Deslon se sépara de son maître, dès qu'il se crut en état de pouvoir continuer seul les cures magnétiques. Pour fixer définitivement Mesmer à Paris, quarante personnes se réunirent, qui payèrent chacune cent louis pour apprendre à magnétiser, et promirent d'observer un profond silence. Le nombre des adeptes s'étant accru, la société prit le nom d'*ordre de l'Harmonie*, et se constitua selon le rite de la franc-maçonnerie.

Alors Mesmer établit une grande cuve remplie d'eau sulfureuse, garnie d'un couvercle, et traversée par des tiges de fer recourbées qui servaient de conducteurs au fluide *magnétique animal*. A chacune de ces tiges pendait un cerceau que les malades attachaient à une partie quelconque de leur corps: on donna à cette cuve le nom de *baquet magnétique*. Les malades s'asseyaient tous en cercle autour du baquet, et posaient leurs pieds sur un coussin de paille; souvent aussi ils formaient une chaîne en

se tenant mutuellement par le pouce et le doigt indicateur. Rien n'avait été oublié pour frapper l'imagination : une musique douce et appropriée, la manière dont la lumière était répandue dans cette salle, concouraient à séduire les sens et à exalter l'imagination des personnes que certains attouchements ne manquaient pas de jeter ensuite dans un état difficile à décrire. Aussi la haute société accourait en foule chez Mesmer et Deslon, qui était devenu son rival; les femmes surtout ne pouvaient résister aux nouveaux charmes du *magnétisme animal.*

Il est temps ici de faire un rapprochement entre Mesmer et le père Gassner, entre leur théorie et le mode d'application. Gassner, esprit ascétique, voit dans les maladies l'influence du démon; par la foi et l'exaltation de son imagination, il lit à l'intérieur du corps et jette ensuite les malades dans un état de convulsion qu'il appelle crise. Mesmer a de l'esprit, il est bien fait, avide de renommée; il saisit facilement le côté faible des individus; à la possession du diable, il substitue un agent universel, répandu dans les corps, et qu'il met en action à volonté; il rapproche sa théorie de celles déjà connues en physique; il détermine des crises, des mouvements de convulsion. Gassner parle à l'imagination par des formules de prières et de conjurations, aux sens par des attouchements. Mesmer à son tour exige de ses malades une foi ferme, une confiance entière; il captive les sens par des moyens appropriés à l'état de société d'aujourd'hui et s'adresse surtout aux femmes, toujours faibles et crédules; aussi toutes les commissions nommées par la faculté et le gouvernement n'ont-elles vu dans le *magnétisme animal* que des effets de l'imagination.

En 1784, deux commissions, l'une de la société royale de médecine, l'autre de l'académie des sciences et de la faculté de médecine, furent nommées, par ordre du roi, pour examiner d'une manière plus particulière le magnétisme animal et les cures magnétiques. Les commissaires de l'académie des sciences furent, Franklin, Leroi, Bailly, de Bory et Lavoisier; ceux de la faculté de médecine, Bavie, Majault, Sallin, D'Arcet et Guillotin; et ceux de la société royale de médecine, Poissonier-Desperrières, Caille, Mauduyt, Andry et Jussieu. L'imagination et l'esprit d'imitation sont, d'après l'opinion des commissaires, les principales causes des phénomènes magnétiques; mais on doit aussi prendre en considération la manière dont on touche, frotte ou presse les parties sensibles; les commissaires terminent en disant que le magnétisme animal est une chimère, et que les cures magnétiques, effets de l'imagination, sont toujours suspectes et quelquefois dangereuses. Ce dernier coup porté à sa doctrine dérouta Mesmer; il quitta la France, emportant avec lui près de 340,000 francs des souscripteurs auxquels il avait promis de révéler son secret. Il alla d'abord vivre quelque temps en Angleterre, sous un nom supposé, puis passa en Allemagne, où il publia, en 1799, une nouvelle exposition de sa doctrine, qui ne fit aucune sensation : enfin cet homme, qui avait un moment oc-

cupé l'Europe, mourut ignoré dans sa ville natale, en 1815.

Plusieurs sectateurs de Mesmer ont apporté différentes modifications à la théorie du magnétisme animal, ainsi qu'à la manière de l'employer. En 1784, le marquis de Puységur, seigneur de Buzancy, près de Soissons, et le comte Maxime de Puységur propagèrent le système et la méthode de Mesmer dans différentes provinces de la France; mais entre leurs mains ce système et cette méthode éprouvèrent de grands changements. Au lieu d'établir des baquets, ils rassemblaient leurs malades sous de vieux arbres garnis d'un feuillage fort épais. Les crises qu'ils leur procuraient se caractérisaient par l'exaltation des facultés de l'âme, et par une connaissance fort exacte de l'état intérieur de son corps propre et de celui des autres. Cet état de *clairvoyance* avait été jusqu'alors inconnu. En 1785, il s'établit à Strasbourg deux sociétés, l'une fondée par le comte de Puységur, l'autre par les soins du docteur Ostertag. Ce dernier se servit pendant un certain temps de boules de verre auxquelles étaient fixés des fils et des chaînes de fer. Chez lui la clairvoyance des somnambules était moins fréquente que la motilité extraordinaire des personnes magnétisées. Le chevalier Barbarin, qui se donnait pour un élève de Mesmer, ne reconnaissait cependant d'autres agents du magnétisme que la volonté et la foi; il établit en 1786 une école à Ostende, sous le nom de *société de l'harmonie*, dans laquelle, au moyen d'une volonté bien décidée, ou même de prières, on communiquait à l'eau une saveur désirée, et l'on produisait tous les effets du magnétisme animal, même à de très grandes distances. Que ne peut l'enthousiasme en délire? On alla jusqu'à expliquer les miracles de Jésus-Christ par le magnétisme de Barbarin. Dans plusieurs contrées de l'Allemagne, de la Suède, etc., le magnétisme fut exercé par quelques personnes de bonne foi, et par des fourbes qui surent exploiter à leur profit la crédulité publique. Un dernier trait nous servira à caractériser le fanatisme de quelques disciples de Deslon: dans un ouvrage publié en 1785, on propose pour rappeler à la vie les personnes asphyxiées, de les enterrer, et de jeter beaucoup de pierres pesantes dans et sur leur tombe, afin que le fluide général agisse plus efficacement par la gravitation; il ne faut laisser qu'un seul trou, pour que l'individu puisse respirer dès qu'il est revenu à la vie. Voilà les idées du dix-huitième siècle, et ce système que plusieurs personnes voudraient défendre et propager. Le magnétisme animal occupe encore assez les esprits pour que l'académie royale de médecine, sur un rapport qui lui a été fait cette année 1826, ait nommé une commission pour suivre de nouvelles expériences.

MAHEUTRE. On appela en France, en 1467, *mahoître* certain rembourrement que les courtisans et les gens de guerre mettaient au haut des manches de leur pourpoint, pour paraître avoir les épaules larges et carrées. De là vint que le bourgeois, qui ne portait pas cette sorte de pourpoints, appela, vers l'an 1590, *Maheutres* la gendarmerie royaliste, qui en

portait de tels.... Je ne sais si ce mot ne viendrait pas de *mavors*, dans la signification d'un homme qui se donne les airs d'un second dieu Mars. (*Ducatiana*, tom. II, page 330, Amsterdam, 1738.)

MAHOMÉTISME. C'est la religion de Mahomet. Pour se faire une idée du mahométisme, qui a donné une nouvelle forme à tant d'empires, il faut, dit un historien philosophe, d'abord se rappeler que ce fut vers la fin du sixième siècle, en 570, que naquit Mahomet, à la Mecque, dans l'Arabie pétrée. Son pays défendait alors sa liberté contre les Perses, et contre ces princes de Constantinople qui retenaient toujours le nom d'empereurs romains.

Les enfants du grand Nouschirvan, indignes d'un tel père, désolaient la Perse par des guerres civiles et par des parricides. Les successeurs de Justinien avilissaient le nom de l'empire; Maurice venait d'être détrôné par les armes de Phocas, et par les intrigues du patriarche cyriaque et de quelques évêques que Phocas punit ensuite de l'avoir servi. Le sang de Maurice et de ses cinq fils avait coulé sous la main du bourreau, et le pape Grégoire-le-Grand, ennemi des patriarches de Constantinople, tâchait d'attirer le tyran Phocas dans son parti, en lui prodiguant des louanges, et en condamnant la mémoire de Maurice, qu'il avait loué pendant sa vie. L'empire de Rome en Occident était anéanti. Un déluge de Barbares, Goths, Hérules, Huns, Vandales, inondait l'Europe, quand Mahomet jetait, dans les déserts de l'Arabie, les fondements de la religion et de la puissance musulmane.

Les auteurs arabes le font descendre en droite ligne d'Ismaël, fils du patriarche Abraham. Son père, nommé Abdolah, était païen; sa mère était juive et s'appelait Aménah. Il les perdit de bonne heure l'un et l'autre, aussi bien qu'Abdol-Motaleb, son grand-père, qui s'était chargé de sa tutelle; et ce fut Abu-Taleb, son oncle, qui prit soin de son éducation. A quatorze ans, il fit ses premières armes dans une guerre que ses compatriotes, les Koraïschites, eurent à soutenir contre les Kénanites. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquième année, Khadigia, veuve d'un riche marchand arabe, le choisit pour être son facteur, et l'envoya en Syrie pour y vendre ses marchandises et en racheter de nouvelles. Ce fut dans ce voyage qu'il lia, dit-on, connaissance avec un moine nestorien, nommé Félix ou Bossaïra, d'autres disent Sergius, et avec un hérétique jacobite, appelé Batiras, et que, de concert avec eux, il compila son *Coran*. A son retour de Syrie, Khadigia se prit pour lui d'une forte passion et l'épousa. Mahomet était naturellement sombre et rêveur. Cette disposition de caractère lui fit chercher la retraite et la solitude, et lui suggéra probablement alors, ou le plan de législation qu'il exécuta depuis, ou simplement les moyens d'exécuter ce plan, s'il est vrai qu'il l'eût formé dans son voyage de Syrie.

Il ne déploya qu'à l'âge de quarante ans les talents qui le rendaient supérieur à ses compatriotes. Il avait une éloquence vive

et forte, dépouillée d'art et de méthode, telle qu'il la fallait à des Arabes ; un air d'autorité et d'insinuation, animé par des yeux perçants et par une heureuse physionomie.

Après avoir connu le caractère de ses concitoyens, leur ignorance, leur crédulité, leur disposition à l'enthousiasme, il vit qu'il pouvait s'ériger en prophète, il feignit d'avoir des révélations; il parla ; il se fit croire d'abord dans sa maison, ce qui était probablement le plus difficile. En trois ans il eut quarante-deux disciples persuadés; Omar, son persécuteur, devint son apôtre : au bout de cinq ans, il en eut cent quatorze.

Il enseignait aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites; que les livres des juifs et des chrétiens s'étant corrompus et falsifiés, on devait les avoir en horreur; qu'on était obligé, sous peine de châtiment éternel, de prier cinq fois le jour, de donner l'aumône, et surtout, en ne reconnaissant qu'un seul Dieu, de croire en Mahomet son dernier prophète; enfin, de hasarder sa vie pour sa foi.

Il défendit l'usage du vin, parceque l'abus en est dangereux; il conserva la circoncision, pratiquée par les Arabes, ainsi que par les anciens Égyptiens, et instituée probablement pour prévenir les abus de la première puberté, qui énervent souvent la jeunesse; il permit aux hommes la pluralité des femmes, usage immémorial de tout l'Orient. Il n'altéra en rien la morale, qui a toujours été la même dans le fond chez tous les hommes, et qu'aucun législateur n'a jamais corrompue. Sa religion était d'ailleurs plus assujettissante qu'aucune autre, par les cérémonies légales, par le nombre et la forme des prières et des ablutions. Il proposait pour récompense une vie éternelle, où l'âme serait enivrée de tous les plaisirs spirituels, et où le corps, ressuscité avec ses sens, goûterait toutes les voluptés qui lui sont propres.

Mahomet fut persécuté à la Mecque, et sa fuite, qu'on nomme *hégire* (*voyez ce mot*), fut l'époque de sa gloire et de la fondation de son empire. De fugitif, il devint conquérant; réfugié à Médine, il y persuada le peuple et l'asservit; il battit d'abord avec cent treize hommes les Mecquois, qui étaient venus fondre sur lui au nombre de mille. Cette victoire, qui fut un miracle aux yeux de ses sectateurs, les persuada que Dieu combattait pour eux, comme eux pour lui. Dès lors ils espérèrent faire la conquête du monde. Mahomet prit la Mecque, vit ses persécuteurs à ses pieds, conquit, en neuf ans, par la parole et par ses armes, toute l'Arabie, pays aussi grand que la Perse, et que les Perses ni les Romains n'avaient pu soumettre. Au bout de neuf ans, se croyant assez fort pour étendre ses conquêtes et sa religion chez les Grecs et chez les Perses, il commença par attaquer la Syrie, soumise alors à Héraclius, et lui prit quelques villes.

Enfin Mahomet, maître de l'Arabie, et redoutable à tous ses voisins, attaqué d'une maladie mortelle à Médine, à l'âge de soixante-trois ans et demi, voulut que ses derniers moments parussent ceux d'un héros et d'un juste : « Que

celui à qui j'ai fait violence et injustice paraisse, s'écria-t-il, et je suis prêt à lui faire réparation. » Un homme se leva et lui redemanda quelque argent. Mahomet le lui fit donner, et expira peu de temps après, regardé comme un grand homme par ceux mêmes qui savaient qu'il était un imposteur, et révéré comme un prophète par tous les autres.

MAI (*mois*), du latin *maius*, qui a la même signification. Suivant les uns, ce mois fut nommé *maius* par Romulus, en l'honneur des sénateurs, qui étaient appelés *majores;* comme le mois suivant fut nommé *junius*, en l'honneur de la jeunesse de Rome qui servait à la guere, *à junioribus qui rempublicam armis gerebant*, suivant l'expression de Macrobe. D'autres prétendent que ce mois avait reçu son nom des Romains, à cause de *Maia*, mère de Mercure, ou à cause de la déesse *Majesta*, fille de l'Honneur.

Le beau soleil de *mai*, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages;
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages.
La sève, emprisonnée en ses étroits canaux,
S'élève, se déploie et s'alonge en rameaux;
La colline a repris sa robe de verdure;
J'y cherche le ruisseau dont j'entends le murmure;
Dans ces buissons épais, sous ces arbres touffus,
J'écoute les oiseaux, mais je ne les vois plus.
(Michaud, *le Printemps d'un Proscrit*, ch. I.)

MAI (*arbre*). Autrefois, à Rome et dans toute l'Italie, des troupes de jeunes gens des deux sexes sortaient de la ville le premier de mai, au point du jour, et allaient, en dansant au son des instruments champêtres, cueillir dans la campagne des rameaux verts; elles les rapportaient à la ville avec la même gaieté, et les attachaient aux portes des gens en place, de leurs parents et de leurs amis. Toute la journée se passait en plaisirs, et la joie était générale. Chacun avait son rameau: c'était le signal de la fête et la parure du moment. Aussi l'on disait: *On ne me prend pas sans vert.* La fête que le jour voyait finir fut dans la suite prolongée dans la nuit: alors le désordre s'y introduisit. Ce n'était plus une fête, car la débauche n'en peut pas être une; et Tibère se vit forcé de l'abolir. Plusieurs années se passèrent donc sans qu'on célébrât le premier jour de mai; ensuite l'usage interrompu se renouvela et se répandit dans presque toute l'Europe. De là l'origine de ces arbres ornés de fleurs, que l'on plante, dans plusieurs villes, devant les maisons des magistrats et des autres personnes constituées en dignité. Avant la révolution, les clercs de la basoche plantaient tous les ans un *mai* dans la cour du palais. C'était un arbre d'environ cinquante pieds de haut qu'ils allaient choisir et couper dans la forêt de Bondy. Aux deux côtés de cet arbre étaient appendues des cartouches qui représentaient les armes de la basoche.

MAI (*tableaux du*). On nommait ainsi des tableaux que la communauté des orfèvres de Paris avait coutume de présenter, tous les ans, à l'église de Notre-Dame, le premier jour de mai. Leur offrande commença, en 1449, par un arbre vert qu'on appela le *mai verdoyant.* Pour cette présentation, ils élurent deux d'entre eux, qui furent nommés *princes du mai.* Dans la suite, en 1499, ils ajoutèrent à ce don celui d'un morceau d'architecture en forme de tabernacle, qu'on suspendit au haut de

la voûte, et auquel on attachait des sonnets, des rondeaux et d'autres sortes de vers pieux. En 1533, le tabernacle fut orné de petits tableaux contenant l'histoire de l'ancien Testament. En 1608, la générosité des orfèvres l'enrichit encore de figures, et y ajouta trois tableaux. Enfin ils changèrent ce présent en un tableau votif de onze pieds de haut, dont le sujet était tiré des Actes des apôtres, et qu'on exposait devant le portail durant les premiers jours de mai, et pendant tous les mois devant l'autel de la Vierge, d'où on le retirait pour le placer dans l'église, ce qui se pratiqua jusqu'en 1708. Ces sortes de tableaux contribuaient à faire connaître un jeune artiste, qui regardait cet ouvrage comme le fondement de sa réputation. Beaucoup de nos meilleurs peintres ont travaillé aux tableaux du mai. Piganiol de la Force, dans sa *Description de Paris*, et Hurtaud, dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, article *Notre-Dame*, ont donné la description des tableaux du mai.

Mai. Une des îles du Cap-Vert porte ce nom, parcequ'elle fut découverte le premier de ce mois. Elle faisait partie de la dot de Catherine d'Aragon, lorsque cette princesse fut mariée à Henri VIII, roi d'Angleterre.

MAIE. Quelques auteurs rapportent aux empereurs Arcadius et Honorius l'institution de la fête ou réjouissance qui se faisait encore il y a quarante ans, en plusieurs villes de Provence et de Languedoc, le premier jour de mai. On habillait une jeune fille comme une déesse qu'on nommait *Maie* ou *Mée*; on la décorait de riches ornements, et les passants étaient conviés de lui donner quelques pièces d'argent. On croit que cette fête est celle qui, chez les Romains, était nommée *majuma*. *Voyez* ce mot.

MAILLE. La maille était une petite monnaie de billon qui avait cours sous les rois de la troisième race; présentement elle n'est plus qu'une monnaie de compte estimée la moitié du denier tournois, ou la vingt-quatrième partie d'un sou.

MAILLET ou MAIL. Ce long marteau était autrefois en usage dans les combats. Jean V, duc de Bretagne, convoquant les communes de son duché, leur manda que les soldats pouvaient prendre, entre autres armes, un mail de plomb; et en 1351, dans le combat des trente, les uns du parti de Charles de Blois et du roi de France; les autres du parti du comte de Montfort et du roi d'Angleterre, l'Anglais Billeford avait un maillet qui pesait vingt-cinq livres; Jean Rousselet, et Tristan de Pestivien, tous deux écuyers français, furent abattus d'un coup de mail. *Voyez* MAILLOTINS.

MAILLOTINS, nom des fauteurs d'une sédition qui s'éleva pendant la minorité de Charles VI, en 1381. Un commis de la ferme à Paris ayant demandé à une marchande d'herbes un denier, en conséquence d'un tarif que le duc d'Anjou régent avait arrêté, le peuple s'ameuta aux cris de cette femme, se mit en fureur, alla enfoncer les portes de l'Hôtel-de-Ville, et se saisit de 3 à 4,000 *maillets* de fer ou de plomb, que le connétable avait fait faire, par ordre de Charles V, pour armer les gens de guerre:

c'est de ces maillets que leur vint le nom de *maillotins*.

MAIN ARTIFICIELLE. Fontenelle, dans l'éloge du père Sébastien Truchet, carme, de l'académie des sciences, mort en 1729, donne une idée de ses talents mécaniques, à l'occasion d'un gentilhomme suédois qui, sur la réputation de ce religieux, s'adressa à lui pour lui faire deux mains artificielles applicables à deux moignons qui lui restaient à la suite d'une bataille. Mais, appelé pour le canal d'Orléans, il remit le travail qu'il avait commencé à M. Duquet, mécanicien, qui mit la main artificielle en état de se porter au chapeau de l'officier, de l'ôter et de le remettre sur la tête.

On trouve, dans un ouvrage d'Ambroise Paré, qui l'écrivait au milieu du XVI^e siècle, des figures de bras et de mains artificiels en fer battu.

M. de Saint-Florentin, ministre d'état, eut la main droite emportée d'un coup de fusil qui creva à la chasse. Un mécanicien lui fit une main avec laquelle il signait et écrivait quelques mots.

En 1764, un sieur Michel, demeurant à Paris, rue Montorgueil, fit annoncer, dans les papiers publics, des bras et des mains artificiels.

On a annoncé dans le *Publiciste*, 20 brumaire an IX, que le citoyen Bernard, professeur d'écriture, rue des Moulins, était inventeur d'un bras artificiel supplémentaire, dont l'ingénieuse mécanique met celui qui a eu le malheur d'être privé de ce membre en état d'écrire et de tailler ses plumes.

Dès l'an VII, M. Thévenin avait obtenu une médaille du lycée des arts pour l'invention d'une main artificielle qui imite parfaitement les mouvements d'une main naturelle, et dont l'extrémité des doigts est garnie de boutons mobiles qui, légèrement pressés, font agir des ressorts, lesquels font connaître au moignon le degré de pression que les doigts opèrent sur l'objet saisi. Une main construite d'après celle de M. Thévenin, mais qui présente plusieurs perfectionnements, a mérité les éloges de la commission de la faculté de médecine, à M. Provost, à qui l'on doit non seulement ce moyen mécanique, mais aussi plusieurs autres qu'il emploie pour suppléer aux membres qui ont été amputés.

M. le docteur Percy a vu des marbres antiques représentant des guerriers rentrant dans leurs foyers, et qui portaient, dans leurs bagages, des jambes de bois. *Voyez* JAMBES ARTIFICIELLES.

MAIN CHAUDE. Ce jeu est fort en usage chez les matelots, parmi lesquels on croit qu'il a été inventé. Les gardes marines y jouent aussi, lorsqu'ils ont perdu leur argent, ce qui arrive ordinairement après quelques jours de navigation, et ils appellent cela *jouer au comptant*, parceque cela se paie comptant et sur-le-champ.

Nous ne croyons pas pouvoir donner une idée plus juste de cette sorte de jeu, qu'en rapportant ici ces vers de M. Lafargue :

Lubin, pour varier ce charmant badinage,
Sur les genoux d'Anette appuyant son visage,
Tend sur son dos courbé confidemment la main.
Devine, lui dit Lise, en y frappant soudain :
Il devine en effet, et, sans lui faire grâce,
L'oblige, en se levant, de se mettre à sa place ;
Et chacun à son tour, en frappant comme il veut,
Se courbe, tend la main, et devine s'il peut.

Parny donne une jolie description du jeu de la main chaude, dans un petit poëme intitulé *la Journée champêtre*.

MAIN DE JUSTICE. C'est une espèce de sceptre que l'on met à la main gauche du roi revêtu de ses ornements royaux. Ce bâton, d'une coudée de haut, est surmonté de la figure d'une main, faite en ivoire. Cet ornement, dont nos rois se servent principalement à leur sacre, paraît avoir été inconnu aux rois de la première et de la seconde race. La main de justice se trouve, pour la première fois, sur le sceau de Hugues-Capet; depuis ce prince elle ne paraît point jusqu'à Louis X, dit le *Hutin*. Ce dernier et ses successeurs, jusqu'à Charles VI, la portèrent à la main gauche, et le bâton royal dans la main droite. On croit communément que Charles VI est le premier qui a introduit l'usage de porter le sceptre avec la main de justice. Ce prince est représenté avec ces deux symboles sur quelques unes de ses monnaies : cependant Dutillet lui donne un long bâton et un sceptre. Henri V, roi d'Angleterre, qui se disait roi de France, fit représenter sur ses sceaux deux mains de justice, pour marquer son autorité sur l'un et l'autre royaume. La main de justice n'existe pas sur les sceaux des empereurs d'Allemagne; elle se trouve sur celui de l'empire français. Le sceau de Guaimar, prince de Salerne, au onzième siècle, le représente tenant dans la main droite un sceptre fleurdelisé, et élevant fort haut sa main gauche; son contre-scel porte une main seule, dont le doigt du milieu est recourbé.

MAIN HARMONIQUE. C'est le nom que l'Arétin donna à la gamme qu'il inventa pour montrer le rapport de ses hexacordes, de ses six lettres, et de ses six syllabes avec les cinq tétracordes des Grecs. Il représenta cette gamme sous la figure d'une main gauche, sur les doigts de laquelle étaient marqués tous les tons de la gamme, tant par les lettres correspondantes, que par les syllabes qu'il avait jointes en passant par la règle des nuances ou changements, d'un tétracorde ou d'un doigt à l'autre, selon le lieu où se trouvaient les deux semi-tons de l'octave par le bécarre ou par le bémol, c'est-à-dire selon que les tétracordes étaient conjoints ou disjoints.

MAINMORTE. Le droit de mainmorte était, dans les temps de la féodalité, le droit qu'avait le seigneur de faire couper la main droite de son main mortable décédé, pour marquer que cette main avait appartenu au seigneur, et qu'elle ne pouvait plus le servir. L'abbé Dutemps, dans le panégyrique de saint Louis, prononcé dans la chapelle du Louvre, en présence de MM. de l'académie française, le 25 août 1780, retrace avec autant de courage que de vérité, l'origine de cette coutume humiliante pour l'humanité. « Jour, dit-il, qui éclairas le premier tyran, jour à jamais déplorable, que ne puis-je effacer jusqu'à la trace des malheurs que tu as vus naître? Que ne puis-je oublier pour toujours les paroles que le premier oppresseur a fait entendre à son esclave! Tiens, lui a-t-il dit, voilà des fers pour toi, pour ta postérité; courbe ta tête sous le joug que j'impose à ta faiblesse; je sais

qu'un guide intérieur te dirige; mais je te défends de penser et de sentir. Je connais la noblesse de ton origine; mais, au nom de l'orgueil, je te dégrade. Je n'ignore point que tu es libre par essence; mais, au nom de la force, je t'asservis. Si je te permets d'avoir une compagne, elle partagera ton infortune et tes fers; si le ciel te donne des rejetons, héritiers de la servitude, ils seront ma proie; si un téméraire ose approcher de ces lieux pour te donner un égal, je l'enchaîne au sol où tu respires. Va, arrose cette terre de tes sueurs, mon mépris sera la récompense de tes travaux : fais-moi vivre au sein de la volupté, je te ferai mourir au sein de la peine et de l'avilissement; et lorsque ton corps épuisé descendra nu dans la poussière, on m'apportera ta main sanglante, pour qu'elle serve de trophée à ma puissance. »

Par un édit du mois d'août 1779, Louis XVI abolit le droit de mainmorte dans ses domaines : les poëtes, et surtout les poëtes philosophes, montèrent leurs lyres pour chanter cet acte par lequel un jeune monarque reconnaissait les droits de l'homme, et l'académie française en fit le sujet du prix de poésie. Parmi les pièces présentées au concours on remarqua le poëme de M. de Maisonneuve; le tableau qu'il fait des malheureux sujets à ce droit est digne des plus grands éloges :

Vois ces infortunés, voués à la misère,
Porter du nom de serf l'opprobre héréditaire.
Accablés sous le faix des travaux, des tributs,
Et comme un vil bétail achetés et vendus.
En vain d'un maître avide ils fuiraient le domaine,
La coutume les suit, les rappelle à leur chaîne;
Ou si la loi permet qu'au prix de tout son bien
Un serf puisse acheter le droit de citoyen,
L'espoir ou le besoin d'un reste d'héritage
Enchaînent pour jamais sa vie à l'esclavage;
Et l'habitude enfin, pour comble de malheur,
A tant d'ignominie accoutumant son cœur,
Plongé dans la paresse, il ne peut se connaître,
Et mérite la honte où le sort le fit naître.

MAIRE DE VILLE. C'est le premier officier municipal d'une ville, d'un bourg, d'un village. Le maire était anciennement à la tête des échevins ou des consuls, comme était autrefois, à Paris, le prévôt des marchands. Les maires et échevins tenaient parmi nous la place des officiers que les Romains appelaient *defensores civitatum* (protecteurs des cités). Ce fut vers le règne de Louis VII que les villes achetèrent des seigneurs le droit de s'élire des maires et des échevins. Les maires ont été électifs, et leurs fonctions n'avaient qu'un temps, jusqu'à l'édit du mois d'août 1692, par lequel le roi créa des maires perpétuels en titre d'office, dans chaque ville et communauté du royaume, avec le titre de conseillers du roi, à l'exception de la ville de Paris et de celle de Lyon, pour lesquelles on confirma l'usage de nommer un prévôt des marchands. Il fut créé, en 1669, des offices d'assesseurs (adjoints) des maires, et, par édit du mois de mai 1702, on leur donna des lieutenants; par un autre édit du mois de décembre 1706, il fut créé des maires et lieutenants alternatifs et triennaux.

Le régime adopté depuis 1789, en sanctionnant le droit des communes, multiplia le nombre des maires, puisque chaque commune eut dès lors, comme elle a encore aujourd'hui, son maire particulier auquel on a donné des adjoints.

MAIRE DU PALAIS, *magister palatii*, ou *major domûs regiæ*, était an-

ciennement la première dignité du royaume. Cet office répondait assez à celui qu'on appelait chez les Romains, *préfet du prétoire*. Les maires du palais portaient aussi le titre de *princes* ou *ducs du palais*, et de *ducs de France*.

L'histoire ne fait pas mention de l'institution de cet office, qui est aussi ancien que la monarchie. Il est vrai qu'il n'en est point question sous Clovis I[er], ni sous ses enfants; mais quand Grégoire de Tours et Frédégaire en parlent, sous le règne des petits-fils de ce prince, ils en parlent comme d'une dignité déjà établie. Les maires du palais n'étaient d'abord créés que pour un temps, puis à vie, et enfin ils devinrent héréditaires. Par leur institution, ils ne devaient commander que dans le palais; mais leur puissance s'accrut dans la suite : ils devinrent bientôt ministres, et, sous le règne de Clotaire II, on les vit à la tête des armées. Le maire était tout à la fois le ministre et le général né de l'état. Il était tuteur des rois en bas-âge; on vit cependant un maire, encore enfant, exercer cet office sous la tutelle de sa mère : ce fut Théodebalde, petit-fils de Pepin, qui fut maire du palais, sous Dagobert III, en 714.

L'usurpation que firent les maires d'un pouvoir sans bornes ne fut sensible qu'en 660 par la tyrannie du maire Ebroin. Ils déposaient souvent les rois, et en mettaient d'autres en leur place.

Lorsque le royaume fut divisé en différentes monarchies, celles de France, d'Austrasie, Bourgogne et Aquitaine, il y eut des maires du palais dans chacun de ces royaumes.

Pepin, fils de Charles-Martel, lequel fut, après son père, maire du palais, étant parvenu à la couronne en 752, mit fin à leur gouvernement. Ceux qui les ont remplacés ont été appelés grands sénéchaux, et ensuite grands-maîtres de France, ou grands-maîtres de la maison du roi. Sous le dernier gouvernement impérial ces officiers prirent la qualité de maréchaux du palais.

MAÏS. Cette plante précieuse nous est venue du Nouveau-Monde, et, quoiqu'elle porte vulgairement le nom de *blé de Turquie*, elle a été plus tôt connue en France qu'en Turquie. Le maïs offre une nourriture très saine, l'aliment le plus ordinaire des habitants de plusieurs contrées; il prospère dans toutes sortes de terrains : comparés avec ceux des autres graminées, ses produits sont doubles et n'exigent qu'un huitième de semence.

MAISON DE VILLE. On fait remonter l'origine des maisons de ville à l'établissement des communes, sous Louis-le-Gros. Celle de Paris est une des plus anciennes. Depuis 1790, ces maisons ont été appelées *communes* et *mairies*, et c'est encore sous ce dernier nom qu'on les désigne aujourd'hui.

MAITRE. Les Romains donnaient au dictateur le nom de maître du peuple, *magister populi;* ils appelaient le colonel-général de la cavalerie, maître de la cavalerie, *magister equitum*. Sous les empereurs, il y eut des maîtres de l'infanterie, *magistri peditum*. Auguste établit un maître du cens, *magister censûs*.

Chez nous cette qualification

était dans l'origine un titre de puissance et d'office, plutôt que de sagesse et d'érudition, ainsi qu'il est encore affecté aux chefs des ordres de chevalerie, tels que le grand-maître de Malte, le grand-maître de la Toison, le grand-maître d'Alcantara. On disait le grand-maître de la maison du roi, maître des comptes, maître des requêtes, etc. On a donné ensuite ce nom aux recteurs, aux préfets des écoles publiques, aux avocats, aux docteurs et aux magistrats. Ce titre de *maître*, qui, en ce sens, signifiait docteur, était très honoré dans le douzième siècle; on le donnait aux évêques mêmes et aux cardinaux.

MAITRE-ÈS-ARTS. *Ès* est un ancien mot qui signifiait *dans;* ainsi *maître-ès-arts* est la même chose que *maître dans les arts*. C'est ainsi qu'on nommait, sous l'ancien régime, celui qui avait reçu dans une université les degrés qui donnaient le pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie.

Autrefois, dans l'université de Paris, le degré de *maître-ès-arts* était donné, par le recteur, à la suite d'une thèse de philosophie que le candidat soutenait à la fin de son cours; mais postérieurement ceux qui aspiraient à ce degré, après avoir fait leur philosophie, devaient subir deux examens; l'un devant leur nation, l'autre devant quatre examinateurs tirés des Quatre-Nations, et devant le chancelier ou sous-chancelier de Notre-Dame ou celui de Sainte-Geneviève. S'ils étaient trouvés capables, le chancelier ou sous-chancelier leur donnait le bonnet de maître-ès-arts, et l'université leur en faisait expédier des lettres.

MAITRES EN FAITS D'ARMES. Sous le règne de Charles IX, il y avait déjà à Paris des maîtres d'armes, mais ils n'avaient ni règlements ni statuts qui les autorisassent à exercer cette profession. Sous le règne de Henri III, ils s'érigèrent en corps de communauté et dressèrent quelques statuts. Henri III, par lettres-patentes du mois de décembre 1585, réforma quelques articles de ces statuts, et ordonna qu'à l'avenir nul ne pourrait parvenir à la maîtrise, qu'au préalable il n'eût servi les maîtres en qualité de prévôt et garde-salle l'espace de quatre ans entiers; et encore qu'aucun ne pourrait être reçu qu'après avoir fait bonne et suffisante expérience et chef-d'œuvre. Cette ordonnance se trouve confirmée non seulement par une seconde du même prince, du mois de juin 1586, mais encore par les lettres-patentes données par Henri IV, au mois de décembre 1588; par Louis XIII, au mois de mars 1635; et de Louis XIV, au mois de septembre 1643.

Par d'autres lettres-patentes délivrées au mois de mai 1656, Louis XIV accorde lettres de noblesse à six d'entre les maîtres en faits d'armes qui composent cette compagnie, après vingt années d'exercice actuel dans la ville de Paris, et permet à ladite compagnie de prendre pour armes le champ d'azur, à deux épées mises en sautoir, les pointes en haut, les pommeaux, poignées et croisées d'or, accompagnées de quatre fleurs-de-lis, avec timbre au-dessus de l'écusson, et trophées d'armes autour.

MAJESTÉ. Cette expression

votre majesté est plus ancienne que l'on ne croit, puisque nous voyons, dans la première épître du deuxième livre d'Horace, que ce poëte adresse la parole à Auguste, en traitant ce prince de *votre majesté*.

Sed neque parvum
Carmen majestas recipit tua.
(mais *votre majesté* ne reçoit point des vers faibles.)

On demande si c'est de tout temps qu'on a traité les rois de France de *majesté*, en parlant à leur personne? Pasquier (*Recherches*, liv. VIII, ch. III) prétend que ce n'est proprement que depuis l'année 1559, et que ce fut la flatterie des courtisans qui introduisit alors cet usage. Mais il se trompe, et nous avons l'exemple d'un auteur français, qui, dans une épître dédicatoire au roi Charles VII, le traite de *majesté royale*. Je crois qu'il faut distinguer : lorsque, dans les discours qu'on tenait, soit au roi, soit du roi, il s'agissait de choses privées, comme s'il voulait dîner, aller à la chasse, se coucher, ou de dire qu'il avait fait quelqu'une de ces choses, il eût été ridicule, et il ne le serait pas moins aujourd'hui, de le traiter de *majesté*; et je ne sache que l'historien Varillas qui, parlant du roi Louis XI, lui donne de la majesté partout, aussi à propos que s'il disait, par exemple, qu'un tel jour le roi ayant été à la chasse, sa *majesté* en revint toute *mouillée*. Il est pourtant vrai que même sous les deux premières races, dans les actions solennelles, on a toujours traité les rois de France de *majesté*, et même de *majesté royale*; mais c'était uniquement, lorsqu'aux états-généraux du royaume assemblés en parlement, le roi assis sur son trône, et revêtu de ses habits royaux, était regardé comme le chef représentatif de la monarchie : *cujus majestatis (regiæ) veram propriamque sedem in solenni concilio fuisse, superiùs demonstravimus*, dit Fr. Hotman, ch. XV, de sa *Franco-Gallia*. Pour ce qui est des étrangers, j'entends des princes, je pense que le roi de Naples et le duc de Milan ont été les premiers à donner dans leurs lettres le titre de majesté au roi Louis XI; mais c'est qu'ils le craignaient, et d'ailleurs on sait que les civilités hyperboliques ne coûtent guère aux Italiens.

Sébastien a été le premier roi de Portugal qui ait été traité de *majesté*, et ce fut Philippe II qui commença à lui donner ce titre dans leur entrevue de Guadaloupe, en 1576; encore, suivant la remarque de l'historien Cabrera, ne le lui donna-t-il que tout bas. Le cardinal Henri, qui succéda à Sébastien, se contenta du titre d'altesse, et lorsque don Antoine, prieur de Crato, fut proclamé roi à Santarem, les fidalgues (gentilshommes) ne lui prêtèrent serment que sous le nom d'*altesse*, pour ne rien devoir au roi Philippe.

Ferdinand, roi d'Aragon, et sa femme Isabelle, reine de Castille, n'étaient traités que d'altesses dans leurs audiences; et leur gendre, Philippe I^er^, roi de Castille, n'eut jamais d'autre titre. Charles-Quint fut le premier qui prit le titre de majesté en qualité, non de roi d'Espagne, mais d'empereur.

Autrefois les rois d'Angleterre recevaient celui de *votre grâce*. Henri VIII fut le premier qui se fit

appeler *altesse*, puis *majesté*. Ce fut François I[er] qui commença à lui donner ce dernier titre, lors de leur entrevue en 1520.

L'empereur Maximilien II ne donnait au roi Philippe II, chef de toute la maison d'Autriche, que le titre de *votre sérénité*. On voit, dans la longue instruction dont il chargea son frère l'archiduc Charles, lorsqu'il l'envoya à la cour d'Espagne pour opérer la réconciliation des Flamands avec Philippe, ce prince nommé plus de soixante fois *sa serenidad*, et pas une fois *sa majesté*.

Une distinction, qui paraît singulière, c'est que le même Philippe, répondant à la reine Élisabeth de Valois, sa troisième femme, qui lui parlait par *vuestra majestad*, ne la traitait que de *vuestra altezza*.

L'électeur, marquis de Brandebourg, pour qui l'empereur avait érigé la Prusse ducale en royaume, en 1701, obtint, par son traité avec la France, que cette cour, ainsi que l'Espagne, lui accorderait ce titre à l'avenir. On lui céda la ville de Gueldres, et il fut reconnu pour souverain de Neuchâtel et de Valengin. De son côté, le roi de Prusse renonça en faveur de la France, à tous les droits sur la principauté d'Orange, et s'engagea à rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne.

« Ceste façon de parler (*votre majesté*) s'est tournée en tel usage, au milieu de nos courtisans, que non seulement parlans au roy, mais aussi parlans de luy, ils ne couchent que de ceste manière de dire : *sa majesté a faict cecy, sa majesté a faict cela*. Usage qui commença de prendre son cours entre nous sous le règne de Henri II, au retour du traité de paix que nous fismes avec l'Espagnol, en l'abbaye d'Orcan. Un jour le feu sieur de Pibrac et moy (dit Estienne Pasquier, liv. VIII des *Recherches de la France*, ch. v), tombans sur ce propos, et trouvans ceste nouvelle forme de parler faire tort à nostre ancien usage, je luy envoyai ce sonnet :

Ne t'estonne, Pibrac, si maintenant tu vois
Nostre France qui fut autrefois couronnée
De mille verds lauriers, ores abandonnée,
Ne servir que de fable aux peuples et aux roys.

Le malheur de ce siècle a eschangé nos loix.
Ceste masle vertu, qui jadis estoit née
Dès les bers avec nous, s'est toute efféminée,
Ne nous restant pour tout que le nom du François.

Nos pères honoroient le nom de roy sur tous,
Ce grand nom ; mais depuis la sottise de nous,
Ainçois du courtisan, l'a fait tourner en raille.

On ne parle en la cour que de *Sa Majesté* ;
Elle va, elle vient, elle est, elle a esté.
N'est ce faire tomber la couronne en quenouille ?

Voyez *Notitia regni Franciæ Johannis Linnæi*, pag. 434, in-4°, Argentorati, 1653.

MAJORATS. Il avait été fait en 1808 des dispositions législatives pour la fondation des majorats ; mais cette institution a été modifiée, ou plutôt établie sur des bases entièrement nouvelles : voici le dispositif de l'ordonnance royale rendue sur cet objet. Nul n'est appelé à la Chambre des pairs, les ecclésiastiques exceptés, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu du roi l'autorisation de former un majorat, et s'il ne l'a institué. Il y a trois classes de majorats de pairs : ceux attachés aux titres de duc, lesquels ne peuvent être composés de biens produisant moins de 30,000 francs de revenu net ; ceux attachés aux titres de marquis et de comte, qui

ne peuvent s'élever à moins de 20,000 fr. de revenu net; et ceux attachés aux titres de vicomte et de baron, lesquels ne peuvent s'élever à moins de 10,000 francs de revenu net. Les majorats de pairs sont transmissibles à perpétuité, avec le titre de la pairie, au fils aîné, né ou à naître, du fondateur, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture; de telle sorte que le majorat et la pairie soient toujours réunis sur la même tête. Il ne peut entrer dans la formation des majorats de pairs que des immeubles libres de tous priviléges et hypothèques, et non grevés de restitutions, en vertu des articles 1048 et 1049 du Code civil; et des rentes sur l'état, après toutefois qu'elles auront été immobilisées. Les effets de la création des majorats des pairs, relativement aux biens qui les composent, les formes de l'autorisation nécessaire pour l'aliénation de ces biens et du remploi de leur prix, sont et demeurent réglés conformément aux dispositions des lois et règlements actuellement en vigueur sur la matière des majorats. (*Ordonnance du roi du* 25 *août* 1817.)

MAJORITÉ. C'est au roi Charles V que nous devons l'édit perpétuel et irrévocable de 1374, qui ordonne que les rois de France seront majeurs dès qu'ils entreront dans leur quatorzième année: avant ce prince ils ne devenaient majeurs qu'à vingt et un ans. En 1270, Philippe-le-Hardi avait fixé la majorité de son fils à quatorze ans accomplis; mais cette ordonnance ne regardait que son seul héritier. Charles V l'étendit à tous ses successeurs. Sous les rois de la première race, la majorité fut fixée à quinze ans. Sous la seconde, elle fut reculée jusqu'à vingt et un ans. Charles IX est le premier prince qui ait déclaré sa majorité à l'âge de quatorze ans commencés, ce qui dans la suite a eu force de loi.

MAJORQUE (*royaume de*), en espagnol *Mallorca*. Ce royaume, qui comprenait les îles de Majorque, de Minorque, d'Iviça et quelques annexes, fut fondé par les Maures, peu de temps après qu'ils se furent rendus maîtres de l'Espagne; mais Jacques, roi d'Aragon, le leur enleva en 1229 et 1230; et, environ cent cinquante ans après, don Pèdre le réunit à l'Aragon, à la Castille et aux autres états qui composent la monarchie d'Espagne.

On appelait anciennement ces trois îles de la Méditerranée *Insulæ Baleares*.

MAJUMA, fêtes qui, des côtes de la Palestine, passèrent chez les Grecs et les Romains. Elles tirent leur origine d'une des portes de Gaza, appelée *Majuma*, du phénicien *maim* (les eaux). La fête n'était d'abord qu'un divertissement sur l'eau, que donnaient les pêcheurs et les bateliers, semblable aux joutes modernes. Dans la suite, elle devint un spectacle régulier que les magistrats donnaient à certains jours. Ce spectacle dégénéra en fêtes licencieuses, où des femmes nues paraissaient sur le théâtre.

Les Romains célébraient ces mêmes fêtes le premier jour de mai en l'honneur de Flore. L'empereur Claude les institua pour corriger, sous leur nom, l'indé-

cence des jeux floraux. Elles duraient sept jours, se célébraient à Ostie, sur le bord de la mer, et se répandirent au troisième siècle dans toutes les provinces. La fête de Maie, qui se fait encore dans plusieurs villes de Provence, n'est, disent les historiens, qu'un reste de l'ancienne majume. (*L'Antiquité expliquée*, tome II.)

MAL DES ARDENTS, *mal d'enfer*, *feu sacré*. C'est sous ces différents noms qu'on désigna une maladie cruelle qui, en 945, exerça ses ravages dans Paris et dans le territoire dépendant de cette ville. Les malheureux qui étaient frappés par ce fléau sentaient leurs membres dévorés d'un feu intérieur qui se terminait ordinairement par la mort.

MALACHITE. C'est, dit Millin, un oxyde de cuivre, tantôt mamelonné, tantôt formant des zones, et d'un vert plus ou moins foncé, approchant de celui de la feuille des plantes malvacées, ce qui lui a fait donner le nom que les Grecs lui ont imposé.

Cette substance très tendre n'est pas bien propre à la gravure, et il n'est pas aisé de dire comment Pline a écrit qu'aucune gravure en creux ne rend aussi bien une empreinte que celle faite sur la malachite. Nous ne possédons aucun ouvrage antique en malachite; les graveurs modernes ne s'en servent pas. On ne l'emploie que pour faire des boîtes et des bijoux.

Parmi les pièces précieuses que l'empereur de Russie avait envoyées à Napoléon, et qui ont été exposées le dimanche 21 août 1808, aux Tuileries, dans le salon de la Paix, on en a distingué cinq en plaques de malachite, ajustées avec tant d'art, qu'elles présentaient divers dessins de moire non interrompus, dont l'œil le plus exercé, et même armé du microscope, ne pouvait apercevoir les joints; le poli égalait par sa beauté celui de l'agate orientale. Les malachites dont toutes ces pièces étaient composées étaient de l'espèce la plus rare, de celle qui n'est employée qu'en bijoux. Elles provenaient des mines de Goumechefski en Sibérie, à dix lieues au sud d'Ekaterinbourg, dans les monts Ourals ou Ouraliques, dont la chaîne traverse l'empire de Russie du sud au nord, jusque dans le cercle polaire.

De ces cinq pièces, les deux premières étaient deux dessus de table de cinquante-deux pouces de longueur sur vingt-sept de large: le travail en était si parfait, qu'on les aurait pris pour de très beaux marbres d'une seule pièce, si l'on ne savait que la malachite ne se trouve dans la mine qu'en morceaux de cinq à six pouces au plus de diamètre, qui sont sciés pour en former des plaques.

Deux autres pièces étaient des fûts de colonne tronquée, pareillement en malachite: elles y étaient ajustées avec la même précision qu'on admirait dans les dessus de table, quoique la forme circulaire se prête difficilement à des ajustements aussi délicats que ceux de plaques cassantes qui n'ont pas plus d'une ligne d'épaisseur; et sur lesquelles il faut trouver la courbure de la pièce. La hauteur totale de chaque colonne était de cinquante-un pouces, et le diamètre de neuf.

Le mérite de l'art se faisait plus

admirer encore dans une cuvette ronde, recouverte de même en malachite. Elle avait quarante-quatre pouces de diamètre et huit de profondeur.

MALADIE. *Voyez* GUÉRISON DES MALADIES.

MALCONTENTS (*mécontents*). C'est le nom qu'on donna en 1573, sous Charles IX, aux Français, qui, soutenus par le duc d'Alençon, frère du roi, Henri de Montmorency et le vicomte de Turenne, se plaignaient de l'inobservation des ordonnances et demandaient l'assemblée des états.

MALDIVES. Ces îles des Indes orientales, situées en-deçà du Gange, dans la grande mer des Indes, furent découvertes en 1506, par dom Laurent d'Almeyda, Portugais, fils du vice-roi des Indes. En parlant de ces îles, Ptolomée dit que, de son temps, on prétendait qu'elles étaient au nombre de treize cent soixante-dix-huit; il est certain que le nombre en est grand, quoiqu'il diminue tous les jours; mais entre ces îles il y en a beaucoup d'inhabitées.

On croit que les Maldives ont été autrefois peuplées par les Chingulais; c'est le nom que l'on donne aux habitants de l'île Ceylan; cependant les Maldivois et les Chingulais ne se ressemblent guère, car les Chingulais sont noirs et mal faits, au lieu que les Maldivois sont bien proportionnés, et ne diffèrent presque des Européens que par leur couleur qui est olivâtre. C'est vraisemblablement un peuple mêlé de diverses nations, qui s'y sont établies après y avoir fait naufrage.

MALÉDICTION. Les anathèmes, ou malédictions lancées contre ceux qui osaient violer les pactes ou les articles dont on était convenu, remontent à la première antiquité. Les livres de Moïse en fournissent la preuve. Les païens eux-mêmes y avaient recours pour empêcher la violation des tombeaux ou l'infraction des traités. Les chrétiens en firent un fort grand usage, et les empruntèrent pour la plupart des livres saints. Ces malédictions, ou imprécations (*voyez* ce mot), étaient ordinairement terminées par *fiat* ou par *amen* plus ou moins répétés. Elles dégénérèrent en excommunications, que non seulement le pape et les évêques prodiguèrent, mais que les moines et les laïques même s'étaient mis en possession de lancer contre ceux qui donnaient atteinte à leurs chartres, comme on le peut voir dans le chapitre II du quatrième concile de Rome, en 502; d'où il faut conclure que ces sortes d'excommunications doivent être regardées comme des imprécations. Les Grecs n'ont pas moins fait usage que les Latins des malédictions, dans leurs actes publics et privés.

Dès les premiers siècles, les papes, dans les bulles, priviléges qu'ils accordaient, ou dans les grâces qu'ils faisaient d'eux-mêmes, usèrent d'imprécations contre ceux qui s'y opposeraient, et de bénédictions pour ceux qui favoriseraient leurs desseins. Dès le sixième ou au moins le septième siècle, on s'aperçoit que ces anathèmes dégénèrent en formules et ne sont que de style. Ce caractère est encore plus marqué dans les excommunications du huitième au neuvième siècle : on reconnaît sensiblement que les causes d'a-

nathèmes se rapprochent de plus en plus des formes invariables usitées dans les onzième et douzième siècles. Les malédictions sont affreuses et accumulées les unes sur les autres jusqu'à Grégoire VII, qui les supprima.

MALÉFICE. Ce qu'on appelle *maléfice* ou *fascination* n'est pas sans fondement. Il y a sur cette matière une infinité d'exemples qu'on ne doit pas rejeter précisément parcequ'ils ne s'accordent pas avec notre philosophie; il semble même qu'on pourrait trouver dans la philosophie de quoi les appuyer. Tous les êtres vivants que nous connaissons envoient des écoulements, soit par la respiration, soit par les pores de la peau. Ainsi tous les corps qui se trouvent dans la sphère de ces écoulements peuvent en être affectés, et cela d'une manière ou d'une autre, suivant la qualité de la matière qui s'exhale, et à tel ou tel degré, suivant la disposition des parties qui envoient les écoulements et de celles qui les reçoivent. Or il ne faut pas douter que l'œil n'envoie des écoulements, de même que les autres parties du corps animal. C'est ainsi qu'on peut rendre raison de quelques uns des phénomènes du maléfice, et particulièrement de celui qu'on nomme *fascination*. Il est certain que l'œil a toujours été regardé comme l'organe du maléfice, quoique la plupart de ceux qui en ont écrit ou parlé ne sussent pourquoi. On attribuait le maléfice à l'œil; mais on n'imaginait pas comment il opérait cet effet. Ainsi, selon quelques uns, *avoir mauvais œil* est la même chose qu'être adonné aux maléfices : de là cette expression du berger dans Virgile :

Nescio qui ten eros oculus mihi fascinat agnos.

Les démonographes entendent par *maléfice* une espèce de magie par laquelle une personne, à l'aide du démon, cause du mal à une autre. Outre la fascination dont nous venons de parler, ils en comptent plusieurs autres espèces, comme les philtres, les ligatures; celles qu'on donne dans un breuvage ou dans un mets; celles qui se font par l'haleine, etc., dont la plupart peuvent être rapportées au poison; de sorte que, quand les juges séculiers connaissent de cette espèce de crime, et condamnent à quelque peine afflictive ceux qui en sont convaincus, le dispositif de la sentence porte toujours que c'est pour cause d'empoisonnement et de maléfice.

MALTE (*ordre de*). Cet ordre, dit l'abbé de Vertot, d'abord hospitalier, devenu militaire et depuis souverain, que la charité fit naître, que le zèle de défendre les lieux saints arma ensuite contre les infidèles, et qui, dans le tumulte des armes, et au milieu d'une guerre continuelle, sut allier les vertus paisibles de la religion avec la plus haute valeur dans les combats, fut institué vers la fin du douzième siècle. Il avait commencé lorsque la ville de Jérusalem était encore sous la puissance des infidèles. Les religieux y desservaient un hôpital dédié à saint Jean l'aumônier, d'où ils furent appelés les *hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, ou *frères de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem*. Les chrétiens ayant fait la conquête de cette ville, ces

hospitaliers crurent devoir seconder de si heureuses entreprises, et joindre la valeur à l'humanité ; ils prirent donc les armes pour défendre les chemins contre les incursions des infidèles. Cette nouvelle fonction attira dans leurs rangs un grand nombre de nobles de toute la chrétienté ; alors le titre de *chevalier* fut joint à celui d'*hospitalier*, et l'ordre fut composé de trois sortes de religieux : de frères chevaliers, de clercs et de frères servants. Les papes leur accordèrent les plus grands priviléges, et ajoutèrent aux trois vœux ordinaires, celui de secourir les pèlerins, et de combattre les infidèles. Le bienheureux Gérard, natif de Martigues en Provence, fut le premier supérieur de cet ordre, et en est regardé comme l'instituteur. En 1187, Soliman s'étant rendu maître de Jérusalem, à la faveur de la division qui régnait entre les princes chrétiens, la profession des chevaliers les obligea à suivre le parti des vaincus. Ils se retirèrent dans la forteresse de Margat, et, quelques années après, dans celle de Saint-Jean-d'Acre, où l'ordre subsista près de cent ans, malgré les attaques continuelles des Sarrasins. Les forces de ceux-ci prévalurent à la fin sur la valeur des chevaliers, qui trouvèrent un nouvel asile dans l'île de Chypre, auprès de Lusignan, roi de Jérusalem. Les secours qu'ils reçurent et leur bravoure leur ayant fait conquérir l'île de Rhodes, ils s'y établirent, vers l'an 1310, et prirent le nom de *chevaliers de Rhodes*. Depuis la prise de cette île, en 1522, par Soliman II, ils errèrent d'établissement en établissement : à Messine, aux îles d'Hières, à Viterbe jusqu'en 1530 ; ils se fixèrent alors dans l'île de Malte. Cette île fut donnée à l'ordre par Charles V, pour servir de rempart à la Sicile, et à condition que les chevaliers y auraient toujours un nombre suffisant de vaisseaux pour faire la guerre aux Turcs ; qu'ils se tiendraient sous la protection du roi d'Espagne et de ses successeurs ; et que le grand-maître lui enverrait tous les ans un faucon par forme de tribut.

L'ordre de Malte était divisé en trois classes : la première était celle des chevaliers ; la seconde, celle des chapelains pour le service spirituel ; la troisième, celle des servants-d'armes pour la société militaire.

L'ordre avait aussi des *prêtres d'obédience* pour desservir les bénéfices de l'ordre, et qui pouvaient porter la croix ; des *servants d'office* pour le service de l'hôpital ; des *donnés*, qui pouvaient être mariés ; ceux-ci n'avaient qu'une croix à trois branches, ce qui leur avait fait donner le nom de *demi-croix*.

La croix d'or des chevaliers était à quatre branches et émaillée de blanc. Ils la portaient attachée à un cordon noir. Leur habit militaire était une soubreveste rouge en forme de dalmatique, ornée d'une croix blanche sans pointe.

Les chapelains ou servants-d'armes avaient une croix émaillée comme celle des chevaliers ; mais ils ne la portaient que par une permission du grand-maître.

Tous les profès de l'ordre étaient obligés de porter une croix octogone ou à huit pointes de toile blanche sur le côté gauche de leur habit : c'était la véritable marque de leur profession ; la croix

émaillée n'était qu'un ornement.

L'ordre était partagé en huit langues ou nations, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre; mais depuis le schisme de ce royaume, on ne dut plus compter que sept langues. Celle de Provence avait le premier rang, en considération du bienheureux Gérard, qui était de cette province.

L'île de Malte ayant été prise par le général Bonaparte en 1799, l'ordre cesse d'exister. L'île fut reprise en 1801 par les Anglais, auxquels elle appartient encore.

MALTOTE. On apelait *tolta* ou *maletolta* un impôt ou taille forcée que les seigneurs levaient sur les hommes et les femmes de main-morte, ou mort-taillables. Plusieurs règlements de saint Louis ont rapport à cette imposition, ce qui en fait remonter l'origine plus haut que le règne de Philippe-le-Bel, quoiqu'on lise dans Et. Pasquier : « Les impôts ou levées extraordinaires d'argent furent anciennement appelés *maletoultes*, comme si le peuple eust voulu dire que ces levées estoient mal prises. En l'an mil deux cent quatre-vingt et seize (dit Guillaume de Nangis, en la vie de Philippe-le-Bel), Philippe-le-Bel fit une exaction sur son peuple, que l'on appeloit *maletoultes*... Or vient ceste diction du mot *tollir*, du latin *tollere*, enlever, de laquelle nos anciens ont autrefois fait *toult* et *toulte*.... Chose dont nous pouvons aisément recueillir que *maletoultes* furent dites comme choses mal tollues, et non pas mal taxées, ainsi que quelques uns le font accroire mal à propos. » (*Recherches sur la France*, liv. VIII, chap. LXII.) De ce mot italien *maletolta* (mal-levée), nous avons fait, comme l'on voit, *maltoute*, puis *maltôte*, d'où on a dérivé le mot *maltôtiers*, pour désigner soit des receveurs de deniers mal levés, soit des personnes intéressées dans ces mêmes deniers.

MALVOISIE. Petite île de la Grèce, sur la côte orientale de la Morée. Elle n'est éloignée de la terre ferme que d'une portée de pistolet. On passait dans l'avant-dernier siècle de l'une à l'autre sur un pont de pierre.

Le territoire de cette île n'a en tout que trois milles de circuit. Il ne peut donc contenir que la plus petite partie de ces vignes célèbres qui rapportent les vins clairets que nous nommons *vins de Malvoisie*. Mais ces plants fameux s'étendent à quelques lieues de là sur la côte opposée, depuis la bourgade *Agios Paulos*, jusqu'à *Porto della Botte*. L'ancien vin de Malvoisie, qui était encore un des plus célèbres dans l'avant-dernier siècle, ne venait pas seulement à Malvoisie et sur la côte opposée, on en recueillait encore sous ce nom en Candie, à Lesbos, et dans plusieurs autres îles de l'Archipel. Aujourd'hui ce vin est passé de mode, et ce que nous nommons *vin de Malvoisie* n'est point un vin de Grèce, c'est un vin qui se recueille dans le royaume de Naples ou une espèce de vin muscat de Provence qu'on cuit jusqu'à l'évaporation du tiers, et dont on fait peu de consommation.

MAMMELUCS ou MAMMELUS. Ce nom, donné à la milice du soudan d'Égypte, signifie, dit-on, *soldat* en syriaque, et en arabe *esclave*. Cette cavalerie, armée à la légère, et composée d'hommes

ramassés de la Circassie et des côtes septentrionales de la mer Noire, fut instituée par Salah Nugiumeddin, et devint si puissante, qu'elle se choisit, en 1255, Abousaïd-Berkouk pour roi.

Ce furent les mammelucs qui firent saint Louis prisonnier, et qui s'emparèrent de l'Égypte, qu'ils gouvernèrent pendant plus de deux cent soixante ans. Le barbare Sélim détrôna Toman-Bey, leur dernier souverain, et lui enleva ses états, qui ont été depuis une province de l'empire turc.

Le nom de *mammelucs* fut donné, pendant le gouvernement impérial, à une milice à cheval et armée à la légère, composée d'Asiatiques ou d'Africains que Napoléon avait fait passer en France après sa campagne d'Égypte, et qui faisait partie de sa maison militaire.

MANCHON. « Les *manchons*, dit le Laboureur, *De l'Origine des armes*, p. 85, in-4°, Lyon, 1658, ont été ainsi nommés, parcequ'ils sont en quelque façon semblables à ces bouts de manches coupées à demi-bras, et pendantes par dessous, lesquelles aussi quelquefois servent de manchons ou mitaines en hiver. Je vous confesse pourtant que ce terme de *manchon*, pour signifier une fausse manche, ou manche coupée, comme je l'entends, est peu usité: je n'en trouve qu'un exemple dans le cérémonial de France, où Bretagne le héraut observe que l'effigie de la royne Anne de Bretagne avoit des *manchons de drap d'or, garnis de pierreries.* »

Les manchons tels qu'on les porte de nos jours étaient déjà connus, du moins pour les dames, du temps de François I^er^; mais ils ne portaient pas encore ce nom: ils s'appelaient *des contenances*, ensuite on les nomma *des bonnes grâces*, enfin des manchons. Ce n'est que sous ce dernier nom que les hommes ont commencé à en porter.

MANDILLE. Manteau que portaient encore les laquais vers la fin de l'avant-dernier siècle. Il était composé de trois pièces, dont l'une leur pendait sur le dos, et les deux autres sur les épaules. Quand on voulait reprocher à quelqu'un sa basse naissance, on lui disait que son père *a porté la mandille*, qu'il avait été laquais. L'origine de ce mot vient de *manteau*, parceque c'en était une espèce.

MANES. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot; les uns le font venir du latin *manare* (sortir, découler); les autres de l'ancien mot latin *manus* (bon); d'autres de la racine orientale *moun*, dans la signification de *figure*, *image*, *fantôme*, *etc*. Un auteur allemand le dérive de *mann* (homme). Quoi qu'il en soit de ces opinions, les anciens donnaient ce nom aux âmes des morts, qu'ils supposaient errer çà et là, comme des ombres légères, et auxquelles ils rendaient, dans certaines circonstances, une espèce de culte religieux.

De tous les anciens, Apulée est celui qui, dans son livre *De deo Socratis*, nous parle le plus clairement de la doctrine des mânes. « L'esprit de l'homme, dit-il, après être sorti du corps, devient un espèce de démon, que les anciens Latins appelaient *lemures;* ceux d'entre les défunts qui étaient bons, et prenaient soin de leurs

descendants, s'appelaient *lares familiares ;* mais ceux qui étaient inquiets, turbulents et malfaisants, qui épouvantaient les hommes par des apparitions nocturnes, s'appelaient *larvæ ;* et lorsqu'on ignorait ce qu'était devenue l'âme d'un défunt, si elle avait été faite *lar* ou *larva*, on l'appelait *mâne.* »

Quoique les anciens ne déifiassent pas tous les morts, cependant ils croyaient que toutes les âmes des honnêtes gens devenaient autant d'espèces de dieux : c'est pourquoi on lisait sur les tombeaux ces trois lettres capitales D. M. S., qui signifiaient *diis manibus sacrum* (consacré aux dieux mânes).

Il paraît clairement, par une multitude d'auteurs, que les anciens attribuaient aux âmes des défunts des espèces de corps très subtils, de la nature de l'air, mais cependant organisés et capables des diverses fonctions de la vie humaine, comme voir, parler, entendre, se communiquer, passer d'un lieu à un autre, etc. *Voyez* Ombre.

MANICHÉENS. Ces hérétiques parurent dans le troisième siècle, et eurent pour chef Manès, qui naquit en Perse, l'an 240, et puisa sa doctrine dans les livres d'un Arabe, nommé Scythion. Cette doctrine consistait à concilier avec les dogmes du christianisme le sentiment qui suppose que le monde et les phénomènes de la nature ont pour cause deux principes éternels et nécessaires, dont l'un est essentiellement bon, et l'autre essentiellement mauvais.

MANICORDE, ou CLARICORDE. Instrument de musique en forme d'épinette. Ce qui le distingue surtout de ce dernier instrument, c'est que ses cordes sont couvertes, depuis le clavier jusqu'aux mortaises, de morceaux de drap qui rendent le son plus doux, et l'étouffent tellement qu'on ne le peut entendre de loin, ce qui fait que quelques personnes l'appellent *épinette sourde*. Le manicorde, si l'on en croit Scaliger, est beaucoup plus ancien que l'épinette.

MANIFESTE. C'est une déclaration que font les princes, par un écrit public, des intentions qu'ils ont en commençant la guerre, ou autres entreprises, et qui contient les raisons et moyens sur lesquels ils fondent leur droit et leurs prétentions. L'origine des manifestes ne remonte pas plus haut qu'au quatorzième siècle. Leur nom vient de ce que ces sortes de pièces commençaient par ces mots, *manifestum est* (il est manifeste).

MANIÈRE NOIRE. On est peu d'accord sur le véritable inventeur de cette méthode de graver : les uns l'attribuent au prince palatin Rupert ou Robert, qui a vécu long-temps en Angleterre ; les autres, au colonel de Siegen : mais l'opinion commune est qu'elle prit naissance en Angleterre. *Voyez* Gravure.

MANIPULE. Ornement d'église que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres portent au bras gauche. Il consiste en une petite bande large de trois à quatre pouces, et configurée en petite étole. On prétend qu'il représente le mouchoir dont les prêtres, dans la primitive église, essuyaient les larmes qu'ils versaient pour les péchés du peuple. En effet, ceux qui s'en revêtent disent : *Mereor, Domine, portare manipulum fletûs*

et doloris : « Je mérite, Seigneur, de porter le manipule des pleurs et de la douleur. » En beaucoup d'endroits on l'appelle *fanon.*

MANNE. C'est un suc végétal, de la classe des corps muqueux, qui découle, soit de lui-même, soit par incision, de l'écorce et des feuilles de certains arbres, particulièrement des frênes. Geoffroi, qui a recueilli avec soin tout ce qu'ont dit de la manne les auteurs anciens et modernes, prouve, par des passages tirés d'Aristote, de Théophraste, de Dioscoride, de Galien, d'Hippocrate, de Pline, de Virgile, d'Avicenne et de Serapion, etc., que tous ces auteurs grecs, latins et arabes ont fort bien connu notre manne sous les noms de *miel,* de *miel de rosée,* de *miel céleste,* d'*huile mielleuse,* etc., et que la plupart ont avancé que cette matière tombait du ciel ou de l'air.

Ce préjugé sur l'origine de la manne n'a été détruit que depuis environ trois siècles. Ange Palea et Barthélemy de la Vieux-Ville, franciscains, qui ont donné un commentaire sur Mesué, en 1543, ont été les premiers qui ont écrit que la manne était un suc épaissi du frêne. Donat-Antoine Altomarus, célèbre médecin de Naples, au milieu du quinzième siècle, a confirmé ce sentiment par des observations qui ont été confirmées par les plus habiles naturalistes.

Le vertueux Malesherbes ayant, dit M. Castel (notes sur le troisième chant du poëme des *Plantes*), écrit en Calabre pour avoir des branches du frêne à la manne, on lui envoya des rameaux du frêne à fleur, ou *fraxinus ornus,* Lin. ; ce qui semble prouver qu'on recueille la manne sur plusieurs espèces de frêne.

On en a récolté des grains au jardin du roi de Paris, sur un autre frêne que l'on y désigne par le nom de frêne à feuilles de lentisque, *fraxinus lentiscifolia.*

La manne découle encore de plusieurs autres plantes, telles que les mélèzes, et l'espèce de sainfoin connue dans l'Orient sous le nom d'alhagi, *hedysarum alhagi,* Lin.

Il existe dans la plus grande partie des montagnes du Briançonnais de la belle manne blanche et sèche, qu'on appelle, en latin, *manna lauricea,* et, en français, *manne de Briançon ;* elle n'est pas aussi purgative que celle de Calabre : il en faut une dose double pour produire le même effet ; mais aussi est-elle moins désagréable au goût.

MANNEQUIN. Il n'y a pas fort long-temps que les mannequins pour la démonstration de l'art d'accoucher ont été inventés. Cette découverte, précieuse pour l'humanité, a été portée, en 1781, a un haut point de perfection par Adorne, mécanicien à Strasbourg. Les mannequins qu'il faisait, suivant les corrections indiquées par le professeur Silberling ne présentaient pas seulement le diaphragme, les gros vaisseaux, l'aorte et la veine cave, les reins, les artères, le rectum, la matrice, les ovaires et le vagin avec la vessie dans l'état de virginité, mais on pouvait encore ôter cette matrice, en mettre à la place une autre dans laquelle des cordes cachées démontraient les diverses fibres de l'utérus, leurs mouvements dans les douleurs de l'enfantement, avec

un petit enfant à ressorts qui exposait tous les mouvements naturels.

En 1820, M. Verdier, chirurgien herniaire de la marine royale et des hôpitaux militaires de France, a présenté à la faculté de médecine de Paris un mannequin propre à la manœuvre des accouchements. Ce mannequin, dont la description se trouve dans le *Journal universel des sciences médicales* (octobre 1820), rend sensible, autant qu'il se peut, la série des phénomènes que présente l'accouchement.

MANOEUVRE. Nous entendons par ce mot l'art de soumettre les mouvements du vaisseau à des lois, pour le diriger selon le besoin et le plus avantageusement qu'il est possible. L'histoire nous apprend que les pilotes du roi Salomon acquirent les premiers des connaissances particulières dans la pratique de la manœuvre. Sous ces conducteurs expérimentés les flottes de ce prince arrivaient toujours à bon port, les voyages étaient heureux, et les vents les plus impétueux semblaient obéir à leur habileté et à leur adresse. Cela parut alors si surprenant que les peuples s'imaginèrent qu'on ne pouvait en attribuer la cause qu'à un pouvoir absolu que ce prince avait sur les flots; en sorte que ses sujets, prévenus de cette puissance imaginaire, ajoutèrent à son titre de roi celui de souverain des vents. On dit encore que l'empereur Probus, aussi peu instruit que Salomon sur ce que pouvait opérer une bonne manœuvre, avait laissé en Orient les Français qu'il avait faits prisonniers, et qu'il se flattait de les tenir long-temps dans la captivité; mais que quelques uns d'entre eux, qui avaient un peu de pratique dans la manœuvre, persuadèrent aux autres de tenter leur fuite. Ils se saisissent de deux ou trois navires qui étaient dans le port, et s'abandonnent à la merci des vagues et des vents. Peu à peu la routine et l'expérience les ayant rendus plus habiles, ils radoubent leurs vaisseaux, ravagent toutes les côtes de la Thrace, du Bosphore, de la Grèce, de la Libye, de la Syrie, prennent et pillent Syracuse, et portent partout la terreur, la désolation et le dégât.

C'est ainsi que se développait la manœuvre dans les temps reculés. Le hasard, soutenu par de fréquents essais, donnait lieu à de faibles découvertes qui faisaient pourtant connaître l'excellence de cet art. De ces découvertes aucune n'a transpiré, parcequ'aucune ne méritait guère ce nom. L'illustre Génois André Doria, qui, sous François I^er^, commandait les galères de France, fixa la naissance de la manœuvre par une pratique toute nouvelle qui lui acquit d'autant plus de gloire qu'elle était plus surprenante. Il connut le premier qu'on pouvait aller sur mer par un vent presque opposé à la route; en dirigeant la proue de son vaisseau vers un aire de vent voisin de celui qui lui était contraire, il dépassait plusieurs navires qui, loin d'avancer, ne pouvaient que rétrograder. Cette manœuvre jeta les marins dans un si grand étonnement, qu'ils l'attribuèrent à quelque chose de surnaturel. Moins effrayés et plus clairvoyants que ces gens-là, Du Gay-Trouin, le chevalier de Tourville, Jean Bart, Duquesne, pous-

sérent la pratique de la manœuvre à un point de perfection dont on ne l'aurait pas crue susceptible. Leur capacité dans cette partie de l'art de naviguer n'était cependant fondée que sur beaucoup de conduite et sur une grande connaissance de la mer ; le tout soutenu par une intrépidité peu commune. A force de tentatives, ces habiles marins s'étaient fait une routine, une pratique de manœuvre d'autant plus surprenante qu'ils ne la devaient qu'à leur génie : nulle règle, nuls principes proprement dits ne les dirigeaient, et la manœuvre n'était rien moins qu'un art.

Le père Pardiès, jésuite, est le premier qui ait essayé de la soumettre à des lois. Cet essai fut adopté par le chevalier Renau, qui, aidé d'une longue pratique de la mer, établit, sur les fondements du père Pardiès, une théorie très belle et très séduisante. Elle fut imprimée par ordre de Louis-le-Grand, et reçue du public avec un applaudissement général. En 1714, Bernoulli fit paraître un livre intitulé : *Essai d'une nouvelle théorie de la manœuvre des vaisseaux*. Cet ouvrage, que les savants reçurent avec la plus grande faveur, était trop profond pour les marins, et les calculs analytiques dont il était chargé le rendaient d'un accès trop difficile aux pilotes : aussi a-t-on donné depuis plusieurs ouvrages dans lesquels ces principes sont très bien développés, et de ce nombre est celui que Savérien a publié en 1745, sous le titre de *Nouvelle théorie de la manœuvre des vaisseaux*.

MANOMÈTRE. En 1807, M. Berthollet, membre de l'institut, a imaginé un manomètre particulier, à l'aide duquel on évalue exactement les changements qui peuvent arriver à un volume d'air, lorsqu'il est en contact avec une substance végétale ou animale. Voy. *Annales de chimie*, t. LXIV, p. 330.

MANOSCOPE. Instrument de physique qui indique la variation de la densité de l'air. On doit le manoscope à Othon de Guerik.

MANSARDE. C'est le nom qu'on a donné à ce comble brisé et presque plat dont Jules Hardouin Mansard s'est servi pour la couverture des principaux édifices bâtis sur ses dessins ; mais on ne doit pas lui en attribuer l'invention, non plus qu'à François Mansard, son oncle, autre célèbre architecte, né à Paris en 1598, puisque l'abbé de Clagny en avait fait usage avant lui pour le vieux Louvre.

MANTEAU. Ce vêtement remonte à une très haute antiquité. On sait que Joseph ne put se dérober aux empressements de la femme de Putiphar, qu'en lui laissant son manteau ; et que les fils de Noé couvrirent la nudité de leur père en le couvrant d'un manteau. Samuel aurait échappé à Saül, s'il n'eût été arrêté par son manteau, etc.

Ce vêtement, fort ordinaire aux Grecs, ne fut guère connu à Rome avant le temps des Antonins. Quoique le manteau devînt insensiblement chez les Grecs l'habillement particulier des philosophes, on trouve sur des marbres, sur des médailles et sur des pierres gravées antiques, des dieux et des héros représentés avec des manteaux.

Partout et dans tous les temps les manteaux ont donc été d'usage; mais cet habillement paraît avoir été plus commun parmi les Français que chez aucun peuple moderne. Anciennement, quand il était fourré, il n'appartenait qu'aux personnes du premier rang. On l'agrafait sur l'épaule droite, de sorte qu'étant toujours ouvert de ce côté-là, on avait l'entière liberté du bras droit, et on le repoussait sur l'épaule gauche, pour laisser le libre usage de l'épée. Il traînait par derrière, et tombait jusqu'à terre. On distinguait les divers ordres des seigneurs par l'ampleur du bord, et à la qualité de la fourrure en hermine qui l'entourait, à la largeur du repli du collet, à la longueur de la queue traînante.

On donnait autrefois le nom de *manteau d'honneur* à ce long manteau d'écarlate doublé d'hermine qu'il n'était permis qu'aux chevaliers de porter comme la plus noble décoration qu'ils pussent avoir, lorsqu'ils n'étaient pas parés de leurs armes. Les pièces de velours ou d'autres étoffes qui se donnent encore à des magistrats en sont la représentation, ainsi que l'ancien droit d'avoir le manteau d'hermine, figuré encore aujourd'hui dans les armoiries des ducs, et autrefois dans celles des présidents à mortier. Les ducs, comtes, barons, chevaliers, portaient le manteau d'un drap écarlate ou violet. Cette dernière couleur a prévalu dans le long habit de cérémonie pour les pairs. Le manteau devint pendant longtemps le symbole et le signe de la chevalerie, au point que nos rois mêmes s'accoutumèrent à faire présents de manteaux aux nouveaux chevaliers qu'ils honoraient de l'accolée aux fêtes solennelles et aux jours de cour plénière. Pour les rendre plus honorables, ils les distribuaient le plus souvent d'écarlate vermeille, couleur qui approchait le plus de leur habit. Ces manteaux étaient donnés tous les ans pour l'été et pour l'hiver, par le roi, aux principaux seigneurs du royaume et aux chevaliers de sa maison, et cela s'appelait *livrée* ou *livraison des manteaux*. *Voyez* LIVRÉE. Ducange, dans son *Glossaire*, au mot *mantum*, fait voir que l'investiture des plus grandes dignités se faisait par le manteau. La cotte d'armes fut dans la suite remplacée par le manteau.

Du reste, dit Millin, le manteau ample fut généralement adopté en France dans le dix-septième siècle et durant une grande partie du dix-huitième. La couleur écarlate passait pour la plus distinguée; la couleur de muraille grise et bleue fut successivement de mode. Souvent un manteau était orné de broderies ou de galons; mais, ajoute-t-il, la multiplicité des équipages et l'embarras que ce vêtement occasionait le firent tomber peu à peu dans le discrédit, et il fut enfin proscrit il y a trente ou quarante ans. On a, dans ces derniers temps, cherché à faire revivre l'usage des manteaux, dont on a changé la forme; aux larges agrafes qui les fermaient par-devant on a notamment substitué des ganses d'or ou de soie d'où pendent des glands de même matière.

On n'est point d'accord sur l'origine de ce mot. Les uns la trouvent dans le grec ancien, les autres dans le grec du moyen âge;

d'autres dans *mantellum* ou *mantelum*, mot latin employé par Plaute et Varron; plusieurs enfin dans *mantel*, vieux mot celtique.

MANTELET. C'est un diminutif de *manteau*, ce qui a fait dire à Regnier dans sa satire adressée *au manteau d'un courtisan* :

Il endure mille supplices
Par la cruauté d'un valet,
Qui, afin d'épargner sa peine,
Pour la crotte rongne la laine,
Et le rend petit *mantelet*.

Cet ajustement de femme a succédé, en 1736 ou 1737, à un autre appelé *mantille*. Les femmes de condition ont commencé à en porter le matin, et alors il était sans capuchon, ensuite les mantelets sont devenus fort communs; mais, depuis quarante ans environ, ils sont entièrement passés de mode.

MANUFACTURE D'ARMES *de luxe*. La manufacture nationale d'armes à Versailles fut créée par les représentants du peuple, en 1792. Le sieur Boutet, alors arquebusier du roi et des princes, fut mis en réquisition, ainsi que tout le matériel de ses ateliers, machines et outils. Il fut nommé directeur général de cet établissement. Cette nomination décida tous ses camarades, artistes distingués dans cette partie, à briguer l'avantage de se réunir à lui pour former cette manufacture; et quinze ou dix-huit mois de travail suffirent pour lui donner une supériorité marquée sur tous les autres établissements créés alors sur différents points de la France. Satisfait de ces progrès, le gouvernement encouragea le directeur; en peu d'années, la manufacture d'armes de Versailles ravit ce genre de fabrication au reste de l'Europe. Ainsi la perfection de ses travaux rendit les étrangers nos tributaires. Cette renommée de la manufacture de Versailles devait exciter la jalousie de quelques uns de nos voisins; aussi la dernière invasion des étrangers fut-elle en quelque sorte, pour cet établissement, le signal de sa destruction. Dès que l'ennemi se fut éloigné de Paris, le gouvernement français fit au directeur toutes les instances possibles pour recréer cette belle fabrique, qui était sa propriété, avec le titre de *manufacture royale*. Bien qu'abîmé par de tels revers, M. Boutet céda aux instances qui lui furent faites. Ses ressources étendues et ses portefeuilles le mirent à même de réparer toutes ses pertes; et l'expérience de vingt-cinq années d'un travail si grandement établi lui donna le moyen de refaire de nouvelles machines et des outils dégagés de tous les défauts qu'il avait été à portée de reconnaître. Les élèves que le directeur avait faits, la plupart d'un talent distingué, sont demeurés fidèles au berceau qui les avait vu élever, et les résultats sont aujourd'hui si satisfaisants, que, pour l'établissement de toute espèce d'armes de luxe, la manufacture royale de Versailles ne craint pas qu'aucune fabrique française ou étrangère puisse rivaliser avec elle pour l'ensemble parfait, le goût et la perfection du travail. *Bazar parisien*, 1822, 1823, page 6.

MANUSCRITS. *Voyez* CALLIGRAPHIE.

MARAVÉDIS. Il y a, dit un auteur contemporain, en Espagne, une petite monnaie nommée *maravédis*, dont le nom vient

d'*Almoravides*, peuple d'Afrique, qui passa en Espagne, et fit fabriquer des pièces de monnaie que l'on appela maravédis. Ces pièces dans l'origine étaient en or et en argent; on n'en fait plus qu'en cuivre.

MARBRE. Ce mot vient du latin *marmore*, ablatif de *marmor*, qui a la même signification, et vient probablement du grec *marmairein* reluire, à cause du poli que cette pierre est susceptible de recevoir.

Goguet prétend avec plusieurs auteurs qu'Homère ne connaissait point le marbre. On ne trouve, selon lui, dans l'Iliade et dans l'Odyssée aucun mot qu'on puisse croire le désigner. Je pense, au contraire, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, t. II, pag. 593, que cette substance était connue alors, et qu'on savait même la polir et la travailler. L'espèce de pierre qu'Homère appelle *marmaron* me paraît être le marbre. Ce poëte, dans le passage cité par Goguet, ajoute le mot *brut;* il ne fait probablement cette distinction que parceque l'on connaissait l'art de le polir. Iris trouve Hélène occupée dans son palais à faire un voile éclatant; l'expression qu'emploie Homère signifie mot à mot, *brillant comme le marbre*. C'est du moins le sentiment d'Eustathe, et Politi est du même avis. Cette expression prouve que c'est le marbre blanc qu'Homère a désigné, et probablement celui que sa cassure crystalline et brillante a fait nommer *marmor salinum*, marbre salin. L'île de Chio fournit beaucoup de ce marbre; il est très abondant dans l'île de Crète. En général, le marbre est très commun dans l'Asie mineure. Rien n'indique dans les poëmes d'Homère qu'il ait connu les marbres de couleur.

Il est malheureux que les ouvrages grecs qui avaient été composés par Sotaces et par Thrasyllus sur les pierres soient perdus; car on y trouvait, selon Pline, beaucoup de détails sur les marbres des anciens. C'était, en effet, de la Grèce qu'on tirait les plus beaux marbres; c'était de là que les riches patriciens, qui donnaient tant au luxe des arts et à la somptuosité des édifices, faisaient venir les leurs, ainsi que l'indique Juvénal. Les palais ne paraissaient magnifiques qu'autant qu'ils étaient revêtus de marbres grecs, et c'est pour ce genre de magnificence que Stace loue la maison de campagne de Pollion.

Les espèces de marbre les plus connues chez les Grecs étaient celles de l'île de Paros et du mont Pentélicien dans l'Attique. Le marbre pentélicien est très solide, et plus dur que quelques espèces de celui de Paros : aussi n'est-il pas tout-à-fait aussi maniable que le premier, qui, par cette raison, paraît plus propre pour les ornements et les ouvrages délicats. Quant au marbre de Paros, si renommé chez les anciens par sa blancheur qui approche le plus de la blancheur de la peau, il s'en trouve de différente dureté et de diverses qualités; mais en général l'homogénéité de ses parties le rend plus propre pour la composition de toutes sortes d'ouvrages de sculpture. Depuis quelques années on a trouvé dans les marbrières de Carrare des veines et des couches qui ne le cèdent aux marbres de Paros ni pour la fi-

nesse du grain, ni pour la beauté de la couleur. La plus belle espèce de ce marbre est presque aussi dure que le porphyre.

Sous l'empereur Claude, on commença à teindre le marbre pour en augmenter la beauté, et pour lui donner la couleur qu'on désirait obtenir dans les mosaïques. Sous Néron, on diversifia les couleurs du marbre en y incrustant des morceaux colorés. C'est ce qui se fait encore aujourd'hui dans ce qu'on appelle le scaïole et dans la mosaïque de Florence. On employait différentes espèces de mastics pour coller les marbres, et ce mastic portait le nom de *lithocolle*. Souvent un groupe était travaillé par plusieurs artistes; on joignait alors les différentes parties, on polissait si bien les jointures qu'il n'en paraissait plus de traces.

Jusqu'alors cette précieuse substance nous rendait tributaires de l'étranger; mais, d'après l'annonce faite dans le *Moniteur*, en 1820, p. 1441, on a tout lieu d'espérer que les marbres de l'Oise nous affranchiront de ce tribut. C'est en cette année que M. Grave, secrétaire de la préfecture de ce département, a découvert à quelques lieues de Beauvais une carrière de marbre, qui depuis long-temps était exploitée par des ouvriers qui ignoraient sa nature. Elle occupe une étendue de six lieues de longueur; plus on pénètre dans l'intérieur, plus les couches de marbre qui commencent à la surface du sol augmentent en épaisseur. Il sera facile d'en extraire des blocs de la plus grande dimension. La couleur générale est plus ou moins grise; quelquefois elle tire sur le jaune varié par des points rougeâtres. Ce marbre est très dur, susceptible du plus beau poli, et résiste long-temps aux plus violents acides. Son abondance est telle qu'on peut l'employer comme pierre à bâtir. On avait déjà trouvé auprès de la commune de Brognon (Côte-d'Or), en 1812, un marbre lumachelle qui peut servir à faire des socles et des dessus de tables fort agréables; il pourrait même être employé à des objets d'architecture plus importants, s'il se trouvait en couches épaisses et continues.

On a récemment trouvé en Angleterre une espèce de *marbre flexible*. On peut lire à ce sujet *la Revue britannique*, n° 5, novembre 1825, page 184.

MARBRE ARTIFICIEL. Il est fait d'une composition de gypse en manière de stuc, dans laquelle on met diverses couleurs pour imiter le marbre. Cette composition est d'une consistance assez dure et reçoit le poli; mais elle est sujette à s'écailler.

On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corrosives sur du marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaisseur du marbre, ce qui fait que l'on peut peindre dessus des figures et des ornements de toute espèce; en sorte que si l'on pouvait débiter ce marbre par feuilles très minces, on aurait autant de tableaux de même façon qu'on en aurait de feuilles. Cette invention est due à M. le comte de Caylus.

MARBRES D'ARONDEL ou *d'Oxford*. *Voyez* ARONDEL.

MARBRE (*table de*). Jurisdiction. Voyez *Table de marbre*.

MARBREUR DE PAPIER. L'art de marbrer le papier, ou plutôt de le tacher de différentes couleurs, n'est pas ancien ; il a pris naissance en Allemagne. Les sieurs Lebreton, père et fils, dans le cours du dernier siècle et sur la fin du précédent, ont fait à Paris de petits chefs-d'œuvre en ce genre. Ils avaient le secret d'entremêler de fils d'or et d'argent les ondes et les veines colorées du papier, et ils mettaient dans ce travail frivole le goût, la variété et l'espèce de richesse dont il était susceptible.

MARÉCHAL DE FRANCE. Ce mot, dit Barbazan, ne vient point de l'allemand *mark*, cheval, je n'y vois aucune analogie ; il vient de *margine*, ablatif de *margo*. Le mot de maréchal est formé de *margine* et *capitalis* : c'était, ajoute-t-il, le *capstal*, le chef, le gouverneur des limites, des frontières, qui sont les marges d'un royaume. Du mot *marcha*, frontière, tiré de *margo*, limite, fin, bord, confins, on a fait *marquis* et *maréchal*, commandant, gouverneur d'une frontière, et probablement le mot *marcher*. Dans nos anciennes coutumes, une terre *marchissante* est celle qui est située sur les confins d'une juridiction.

Le père Daniel prétend que c'est au temps de Philippe-Auguste qu'on voit pour la première fois le commandement des armées joint à la dignité de maréchal. Avant ce prince, l'office de maréchal était une intendance sur les chevaux du prince, aussi bien que celui de connétable, mais subordonné et inférieur à celui-ci. Ce sentiment sur la première fonction des maréchaux a été embrassé par M. Dulaure. Le titre de *maréchal*, dit ce dernier, désignait originairement et désigne encore aujourd'hui un homme qui pansait et ferrait les chevaux ; le nom de ce métier est devenu un titre éminent dans le militaire.

Le premier maréchal de France qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées est Henri Clément, qui était à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe-Auguste fit de l'Anjou et du Poitou, ainsi que Guillaume Lebreton, historien de ce prince, le rapporte. On voit dans le même historien que ce maréchal commandait l'armée par sa dignité de maréchal :

Jure *marescalli* cunctis prælatus agebat.

Dans ces premiers temps, la dignité de maréchal de France n'était point à vie ; celui qui en était revêtu la quittait lorsqu'il était nommé à quelque autre emploi qu'on jugeait incompatible avec les fonctions de maréchal. Il y en a plusieurs exemples dans l'histoire, entre autres celui du seigneur de Morcul, qui, étant maréchal de France, sous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de son fils, le prince Jean ; mais il y fut rétabli dans la suite.

Il n'y eut d'abord qu'un maréchal de France lorsque le commandement des armées fut attaché à cette dignité ; mais il y en avait deux sous le règne de saint Louis ; car, quand ce prince partit pour son expédition d'Afrique, en l'an 1270, il avait dans son armée avec cette qualité Raoul de Sorès, seigneur d'Estrées, et Lancelot de Saint-Maard. François I^{er} en ajouta un troisième, Henri II un

quatrième ; ses successeurs en ajoutèrent plusieurs autres; mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus sous le règne de Henri III, que le nombre des maréchaux serait fixé à quatre. Henri IV fut néanmoins contraint de se dispenser de cette loi, et de faire un plus grand nombre de maréchaux. Ce nombre fut encore augmenté par Louis XIII et par Louis XIV. Il y en eut jusqu'à vingt sous le règne de ce prince, après la promotion de 1703. Leur nombre varia encore dans la suite, jusqu'à l'époque du 20 juin 1790, où le titre de maréchal de France fut supprimé, ainsi que les autres titres et tous les ordres de chevalerie.

Mais l'empire ayant succédé au consulat, le 2 floréal an XII (18 mai 1804), il fallut, dit M. Mignet, *Histoire de la Révolution française*, tom. II, p. 405 (Paris, 1826), son attirail à cet empire : on lui donna des princes français, de grands dignitaires, des maréchaux, des chambellans et des pages. Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefèvre, Pérignon, Serrurier, furent les premiers généraux qui reçurent alors le titre de maréchaux de l'empire; titre qui ne pouvait manquer d'être conservé sous la royauté, puisqu'il appartenait à l'ancien ordre de choses, et qu'il avait été aboli dans la révolution.

MARÉE. On appelle ainsi deux mouvements périodiques des eaux de la mer, par lesquels elle s'élève et s'abaisse alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les pôles, et refluant des pôles vers l'équateur. Ce mouvement s'appelle aussi *flux* et *reflux* de la mer.

Le premier des Grecs qui fit attention à la cause des marées fut Pythéas de Marseille, qui vivait environ 320 ans avant notre ère. Il disait que la pleine lune cause le flux, et son décours le reflux. Il ne se trompait pas en les attribuant à la lune ; mais il était loin d'en connaître la véritable cause. En général, les Grecs étaient peu instruits à cet égard ; et leurs différentes opinions, pour expliquer l'effet de la lune sur les marées, sont si peu satisfaisantes, qu'il est inutile de les rapporter. Chez les modernes, Jean Kepler est le premier qui paraisse avoir donné la vraie théorie du flux et du reflux de la mer.

« De toutes les explications que l'on a entrepris de donner sur ce qui occasione le flux et le reflux de la mer, la plus simple et la plus ingénieuse, dit M. Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes*, tom. I, p. 260, est celle de Descartes, qui suppose un tourbillon de matière subtile et d'une figure elliptique, lequel environne notre globe et le presse de tous côtés. La lune, selon ce philosophe, nage dans ce tourbillon elliptique; et, lorsqu'elle se trouve dans la partie la plus alongée, elle fait moins d'impression sur la partie éthérée qui environne la terre ; mais lorsqu'elle est dans la partie la plus étroite de ce tourbillon, elle cause une impression sur l'atmosphère dont les eaux doivent surtout se ressentir. Descartes appuie cette explication par la remarque que le flux de la mer suit ordinairement l'irrégularité du cours de la lune.

» L'autre opinion sur la cause du flux et reflux est plus exactement conforme aux observations, et a été donnée par Kepler et Newton. Elle est fondée sur l'hypothèse que la lune attire les eaux de la mer, de façon que leur pesanteur sur la terre doit diminuer lorsque cette planète se trouve être directement au-dessus des eaux; et la pesanteur des eaux collatérales doit augmenter leur pression sur la terre, et faire élever par conséquent les eaux dans le point correspondant de l'hémisphère opposé à la lune. L'action du soleil, dans ce système, concourt aussi avec celle de la lune dans la cause des marées; elles y sont plus ou moins fortes, suivant la différente situation respective de ces deux astres. »

Dans un mémoire lu à la société philomatique, en l'an VII, M. Coquebert a relevé une erreur de d'Alembert, qui, sur la foi de Cavalleri, jésuite de Cahors, avait avancé, en 1740, que le flux et reflux n'est pas sensible près des pôles; il a démontré que les marées s'étendent sur les côtes de la Norwège, du Cap-Nord, le long des côtes septentrionales de la Sibérie, où elles s'élèvent d'un mètre ou un mètre et demi; sur celles du Spitzberg, placées entre le 71e et le 80e degré de latitude, où elles s'élèvent de deux mètres. Si l'on passe aux contrées à l'ouest de l'Islande, on voit la mer monter de quatre à cinq mètres sur la côte occidentale du Groënland, et les voyageurs qui ont pénétré jusqu'à l'embouchure de la rivière Mine-de-Cuivre, ont vu des marées de la même force.

MARELLE (*jeu*). L'ancien jeu géographique des Phéniciens, qui offrait la position de la métropole de Tyr, avec toutes ses colonies, s'est conservé chez nous, avec quelque altération, sous le nom de *marelle*, et qui est la vraie origine des armoiries de Navarre. Voyez Chiniac de la Bastide (Matthieu), *Dissertation sur les Basques;* Paris, sans date (1786), in-8°, planche représentant les jeux phéniciens.

MARGRAVE. De l'allemand *graf* (comte), *mark* (marche, frontière). Ce titre paraît avoir la même origine que celui de *marquis*. Il se donnait anciennement aux seigneurs que les empereurs chargeaient de commander les troupes et de rendre la justice dans les provinces frontières de leurs états. Présentement il distingue quelques princes souverains d'Allemagne, dont le domaine est nommé *margraviat;* ils en reçoivent l'investiture de l'empereur, et ils ont voix délibérative à la diète de l'empire.

On compte quatre margraviats en Allemagne : le premier est celui de Brandebourg, qui appartient au roi de Prusse ; les princes des différentes branches de cette maison prennent tous le titre de *margraves;* ainsi l'on dit margrave de Brandebourg-Anspach, margrave de Brandebourg-Culmbach ou Bayreuth, margrave de Brandebourg-Schwedt, etc. : le second margraviat de l'empire est celui de Misnie, que possède l'électeur de Saxe : le troisième, celui de Bade; tous les princes de cette maison prennent le titre de margrave : le quatrième enfin est celui de Moravie, qui appartient à la maison d'Autriche. *Voyez* LANDGRAVE.

MARGUILLIERS (du latin *matricularii*). Ils furent nommés ainsi parcequ'ils étaient gardes de la matricule, ou registre public où l'on enrôlait les pauvres qui demandaient l'aumône à la porte des églises. Entre ceux qui étaient inscrits pour les aumônes, on en choisissait quelques uns pour rendre de menus services, comme de balayer l'église, parer les autels, sonner les cloches. Dans la suite, les marguilliers ne dédaignèrent pas de prendre eux-mêmes ces soins; ce qui put encore contribuer à leur faire donner le nom de *matricularii*, parcequ'ils prirent, en cette partie, la place des pauvres *matriculiers* qui étaient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroisses ayant été dotées, et les marguilliers ayant plus d'affaires pour administrer les biens et les revenus de l'église, on les débarrassa de tous les soins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux et autres ministres inférieurs de l'église. Néanmoins, dans quelques paroisses de campagne, l'usage est demeuré que les marguilliers rendent eux-mêmes à l'église tous les menus services qu'y rendaient autrefois les pauvres, et que présentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les marguilliers ne furent d'abord établis que dans les églises paroissiales; mais dans la suite on en mit aussi dans les cathédrales, et même dans les monastères. A l'égard des cathédrales et collégiales, il y avait deux sortes de marguilliers, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, institua, en 1204, dans son église, quatre marguilliers lais, dont le titre subsiste encore; ils ont conservé le surnom de *lais*, pour les distinguer des quatre marguilliers clercs qu'il établit dans le même temps. Ces marguilliers lais sont considérés comme officiers de l'église, et ils portent la robe et le bonnet.

MARIAGE. Partout, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. Le mariage est donc aussi ancien que le monde, si on le considère seulement comme l'union des deux sexes dans l'intention de procréer des enfants.

Rien n'était plus simple que la cérémonie du mariage chez les premiers Hébreux. Quand Tobie eut demandé Sara en mariage, Raguel prit la main droite de sa fille, et la mit dans la main droite de l'époux; puis il écrivit et cacheta le contrat. A ces engagements succéda un festin. Après le festin, la mère conduisit sa fille dans une chambre destinée aux époux, et toutes deux pleurèrent d'être obligées de se séparer l'une de l'autre. Raguel, après avoir laissé quelque temps couler leurs larmes, bénit les époux, et fit des vœux pour que leur union fût heureuse. Dans la suite des temps les mariages des juifs furent chargés de cérémonies.

La Grèce était divisée en plusieurs républiques qui avaient chacune leurs lois et leurs usages pour le mariage. A Lacédémone les hommes ne se mariaient point avant trente ans, et les filles avant vingt. Lycurgue l'avait ainsi ordonné, afin que les enfants qui naîtraient de ces mariages fussent forts et vigoureux. Les filles ne

portaient à leurs maris d'autre dot que l'honneur et la vertu ; ainsi les femmes n'étaient point recherchées pour leurs richesses, mais seulement pour leur beauté, leur agilité et leur courage dans les exercices publics.

Lorsque les parents étaient convenus de donner leur fille en mariage, au jour marqué, le jeune homme à qui elle avait été promise venait, sur le soir, enlever, comme de force, sa fiancée d'entre les bras de sa mère, et la conduisait à sa maison, où il n'était accompagné que d'une seule femme que les Latins appelaient *pronuba.*

Aussitôt que la jeune épouse était entrée chez son nouvel époux, cette femme, qui l'avait suivie, lui coupait les cheveux fort près de la peau, en présence des parents assemblés pour la cérémonie; après quoi on lui ôtait ses habits et sa chaussure de fille, pour lui faire prendre un habit et une chaussure d'homme. Ainsi travestie, on la conduisait sans lumière au lit nuptial, où on la laissait seule.

Il n'y avait point de festin de noces, dit Furgault; après la cérémonie, le jeune marié allait souper dans les salles communes avec ceux de son âge et se couchait à l'ordinaire; seulement, vers le milieu de la nuit, il se levait sans bruit, et allait furtivement trouver sa nouvelle épouse avec laquelle il restait peu de temps, puis revenait se coucher avec ses compagnons, conformément aux lois de Lycurgue sur le mariage.

Plutarque dit que, chez les Béotiens, on conduisait la nouvelle épouse à la maison de son mari dans un chariot dont ils brûlaient l'essieu devant la porte, aussitôt qu'elle en était descendue, pour lui faire entendre que c'était là qu'il fallait demeurer, et qu'il n'y avait plus de voiture pour s'en retourner. Dans l'île de Cos, le fiancé s'habillait en femme le jour de ses noces. Chez les Macédoniens, on faisait manger aux nouveaux mariés du pain coupé avec une épée; et chez les Galates, ils buvaient pendant le festin dans la même coupe.

Les Athéniens se mariaient ordinairement en hiver, surtout dans le mois appelé *gamélion*, de *gamein* (se marier); c'était proprement le mois des noces; il répondait au mois de janvier. Le quatrième du mois, selon Hésiode, était regardé comme le plus heureux pour cette cérémonie. Le mariage à Athènes, comme ailleurs, était toujours précédé de sacrifices dans lesquels les aruspices consultaient la volonté des dieux. Le jour du mariage, on faisait au fiancé une espèce de coiffure composée de figues, de fruits de palmier et de légumes. Avec cet ajustement il se présentait dans la maison du père de la fiancée, où il l'enlevait, pour ainsi dire, d'entre les bras de sa mère, et la conduisait chez lui. Alors la mère les précédait portant devant les époux une torche de pin. Elle était ordinairement accompagnée de jeunes garçons qui chantaient des chansons en l'honneur de l'Hyménée. Après un grand festin qui se donnait aux parents des deux époux, on conduisait la nouvelle mariée au lit nuptial. La compagnie étant retirée, deux troupes de jeunes garçons et de jeunes filles chan-

taient l'épithalame à la porte de l'appartement. Il faut remarquer que tous les mariages, en Grèce, se faisaient le soir à la clarté des flambeaux.

A Rome, l'âge fixé par les lois pour se marier, était à quatorze ans pour les garçons, et à douze pour les filles. Le mariage se traitait ordinairement avec le père de la fille; c'était à lui seul qu'on en faisait la demande. Quand le contrat était dressé, on le scellait du cachet des parents qui étaient présents. Le jour du mariage arrivé, on commençait dès le matin à prendre les auspices et à faire des sacrifices au ciel et à la terre; on en faisait aussi un à Minerve, déesse de la virginité, et un à Junon, qui présidait particulièrement au mariage, selon l'expression de Virgile, *cui vincla jugalia curæ;* ensuite à toutes les divinités qu'on voulait se rendre favorables. Le jour des noces, en coiffant la mariée, on observait de séparer ses cheveux avec le fer d'une javeline, pour lui apprendre qu'elle serait *sub hastâ*, c'est-à-dire sous l'empire du mari. On les partageait en six tresses ou boucles, à la manière des vestales, pour annoncer que la mariée était vierge; ensuite on lui plaçait sur la tête un chapeau de fleurs de vervène qu'elle avait cueillies elle-même, et, par-dessus ce chapeau, un voile blanc ou de couleur de safran appelé *flammeum*. Ce voile était quelquefois garni de diamants. On mettait à la mariée une chaussure fort élevée, à peu près comme le cothurne, et de la couleur de son voile, pour qu'elle parût d'une taille plus grande et plus majestueuse. Sa robe était blanche ou de couleur de safran, mais tout unie et sans ornement; sa ceinture était de laine de brebis, nouée d'un nœud, appelé *herculien*, que le mari dénouait en invoquant Junon, lorsque l'épousée était prête à se mettre au lit.

Dans les premiers siècles de Rome, ajoute Furgault, on mettait sur la tête des fiancés une espèce de joug de charrue, pour leur apprendre que le mariage était un véritable joug. C'est de là qu'on a appelé cet engagement *conjugium*, et les époux *conjuges*.

On feignait à Rome, comme à Athènes, d'arracher la fiancée d'entre les bras de sa mère pour la livrer à son mari, ce qui se faisait à la clarté de cinq flambeaux de bois de pin, car les noces ne se célébraient jamais que le soir. Ce nombre de cinq était mystérieux; c'était en l'honneur des cinq divinités principales dont ceux qui se mariaient invoquaient l'assistance : Jupiter, Junon, Vénus, Diane et la déesse Persuasion, appelée en latin *Suada*.

La mariée, en sortant de la maison paternelle, était conduite par deux jeunes garçons, vêtus de la robe appelée *prétexte*, qui la tenaient chacun par une main; un troisième portait devant elle le flambeau de l'hymen, qui était d'épine blanche, et que les amis des deux époux avaient grand soin d'enlever, de peur qu'on ne s'en servît pour faire quelques maléfices; car on attribuait de grandes vertus à ce flambeau. Tandis que l'on conduisait la mariée chez son époux, chacun chantait *hymen, hyménée*. On invoquait aussi *Thalassius*, qui avait été marié à une des Sabines enlevées par les Ro-

mains, et dont le mariage avait été très heureux. On portait, derrière la mariée, une quenouille garnie de laine avec un fuseau, pour lui apprendre qu'elle devait s'occuper à filer. On portait aussi des corbeilles dans lesquelles étaient ses bijoux, sa toilette, des hochets et d'autres bagatelles pour l'enfant qui devait naître. Arrivée à la porte de son mari, qu'on avait ornée de guirlandes de fleurs et de feuillages, on lui présentait de l'eau et du feu, ce qui signifiait qu'elle devait avoir part à la fortune de son mari; on lui jetait en même temps de l'eau lustrale, afin qu'elle entrât pure et chaste dans la maison. On observait encore de lui demander son nom, à quoi elle répondait *Caïa;* car il n'était pas permis aux mariés de prendre leur vrai nom ce jour-là; l'époux prenait celui de *Caïus*. Alors la mariée lui disait, *Si vous êtes Caïus, je suis Caïa;* c'est-à-dire si vous êtes le maître, je suis la maîtresse. Les jeunes mariées prenaient le nom de *Caïa*, pour annoncer qu'elles seraient aussi bonnes ménagères que *Caïa Cæcilia*, femme de Tarquin l'Ancien. Ensuite la jeune épouse attachait de la laine à la porte et la frottait de graisse de porc et de loup, pour éloigner les sortiléges et les enchantements. Après quoi les femmes la soulevaient et la faisaient passer par-dessus le seuil de la porte sans le toucher, parceque le seuil était consacré aux dieux Pénates et à la déesse Vesta. Aussitôt qu'elle était entrée, on lui présentait un anneau qui contenait les clefs, pour lui apprendre qu'elle aurait la conduite du ménage; on la faisait asseoir sur la toison d'une brebis immolée, afin de l'avertir de l'obligation où elle allait être de faire de l'étoffe pour habiller son mari et ses enfants. Peu après commençait le festin nuptial, qui était toujours splendide, et pendant lequel les joueurs de flûte jouaient différents airs.

Après le souper les femmes appelées *pronubæ* conduisaient l'épouse dans la chambre de l'époux, et la mettaient au lit nuptial appelé *génial*, parcequ'il était dressé en l'honneur du génie du mari, lequel, avant de fermer la porte, jetait des noix aux jeunes gens; alors une troupe de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient l'épithalame, qui n'avait été, jusqu'au temps de Catulle, que des chansons libres qu'on nommait vers *fescennins*. *Voyez* ce mot.

Le lendemain des noces, le mari donnait à ses parents et à ses amis un grand repas que les Latins appelaient *repotia*, et pendant lequel la jeune mariée, assise à son côté sur le même lit, tenait des propos si peu retenus, que pour désigner en général des discours où régnait une licence outrée, on disait que c'étaient des discours de jeune mariée. Après le festin du lendemain, le nouveau marié faisait des sacrifices à Jupiter, à Junon, à Vénus et aux autres dieux domestiques.

Chez nos ancêtres les mariages étaient heureux, parceque l'austérité des mœurs en était la base. *Plus ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges* (là les bonnes mœurs, dit Tacite, ont plus de pouvoir que les bonnes lois chez les autres nations). Cette grande union, comme l'observe le prési-

sident Hénault, pouvait venir principalement de ce que les maris ne recevaient point de dot de leurs femmes. Dans l'origine, elles leur apportaient quelques armes, présent militaire qui se ressentait de la rudesse de ces premiers temps ; mais il n'était question ni de terres ni d'argent qui dussent être donnés au mari ; son choix purement gratuit assurait sa femme du goût qu'il avait pour elle, et le désintéressement du mari la retenait dans une plus grande dépendance. Loin que les femmes apportassent quelque chose en mariage à leurs maris, c'étaient eux au contraire qui les dotaient. Il y a eu, dans l'abbaye de Saint-Pierre en Vallée, un ancien cartulaire qui avait sept cent cinquante ans, au jugement de Le Laboureur, dans lequel on trouvait une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens et veuve de Valeron, comte du Vexin. Cette dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'abbaye de Saint-Pierre un aleu qu'elle a reçu, en se mariant, de son seigneur, suivant l'usage de la loi salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

MARINE. Pline représente les anciens Francs ou Germains comme les peuples de l'Europe qui entendaient le mieux la marine. Leurs vaisseaux, faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'osier couvert de cuir, n'avaient ni voile ni proue, et n'avançaient qu'à force de rames. Leur navigation fut d'abord très bornée ; peu à peu ils hasardèrent de plus longues courses, rangèrent la côte de la Gaule, celle d'Espagne, et enfin pénétrèrent par le détroit de Gibraltar jusque dans la Méditerranée, et, sous l'empereur Justinien, les Francs ou Français furent absolument maîtres de la Provence, de Marseille (colonie de Phocéens) et de la mer ; ce qui prouve qu'en 539 nous avions déjà une espèce de marine. Mais Clovis et ses descendants négligèrent l'art de la navigation, auquel Charlemagne donna quelque attention. Après la mort de ce prince, cet art fut de nouveau négligé, et l'obligation où l'on fut, dans le temps des croisades, de recourir aux Vénitiens et aux Génois, et de louer leurs vaisseaux à un prix énorme, prouve l'état déplorable où se trouvait alors notre marine. Cependant Philippe et saint Louis firent de grands efforts pour la remonter. Ce dernier surtout assembla à Aigues-Mortes une flotte considérable, et l'histoire nous apprend que Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel et Philippe de Valois, équipèrent des flottes et firent quelques expéditions maritimes. Après cette époque jusqu'à François I^er, qui vint à bout de composer une flotte de cent cinquante gros vaisseaux et de soixante autres plus petits, on voit notre marine languir dans l'état d'abandon où elle retomba sous ses descendants. Cependant Henri IV paraissait sérieusement occupé des moyens de relever nos forces maritimes, lorsque le fer aiguisé par le fanatisme l'enleva à la France, et laissa à ses successeurs l'honneur de ce rétablissement.

En effet, nous voyons déjà sous le règne de Louis XIII le cardinal de Richelieu faire construire des vaisseaux, nettoyer les ports,

en fortifier quelques uns ; mais il était réservé à Louis XIV, dont le règne fut long et brillant, d'agrandir la marine française, et de la porter à ce point d'élévation qui la rendit formidable à toute l'Europe.

« L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, dit un auteur contemporain, avaient une marine florissante, tandis que la France avait à peine quelques vaisseaux, lorsque ce prince monta sur le trône ; en peu de temps ce monarque fait construire des ports, des arsenaux ; arme, comme par enchantement, une flotte formidable ; dispute aux Anglais l'empire des mers, fait baisser pavillon aux amiraux espagnols, bombarde Alger ; et, dans l'espace de quinze années, Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque, le Havre, Calais, déploient aux yeux des puissances maritimes des forces imposantes. On ne peut prononcer le mot de *marine* sans se rappeler à la mémoire les noms de Ruyter, de Jean Barth, de Duguay-Trouin, de Tourville, presque contemporains ; du bailli de Suffren, de Bougainville, de Cook, et de l'infortuné la Peyrouse. » (*Discours historique*, en tête du *Dictionnaire de l'industrie humaine*, page 27 ; Paris, an IX. *Voyez flotte*, pour la marine chez les anciens.

MARIONNETTES. Elles étaient connues des Grecs, qui les appelaient *neurospasta*, mot qui signifie *objets mis en mouvement par de petites cordes*, et qui ainsi exprimaient la nature même de la chose. Aristote en parle clairement, lorsqu'il dit que, si ceux qui font agir et mouvoir de petites figures de bois tirent le fil qui répond à un des membres, ce membre obéit aussitôt ; on voit, continue-t-il, le cou tourner, la tête se pencher, les yeux se remuer, les mains se prêter au mouvement qu'on en exige ; en un mot, toute la personne paraît vivante et animée. Telles étaient les petites figures qu'employaient les Romains pour l'amusement du peuple, et dont parle Horace, figures dont l'usage avait vraisemblablement passé de la Grèce à Rome ; telles sont aussi véritablement nos marionnettes, genre de spectacle qui a été très perfectionné en France, mais qu'on a beaucoup plus négligé depuis l'abolition des priviléges.

Jean Brioché, arracheur de dents, qui vivait dans le milieu de l'avant-dernier siècle, passe chez nous pour l'inventeur des *marionnettes*. Ce mot paraît être un diminutif de *marie*, *marion*, *marionnette*. D'ailleurs ce genre de spectacle n'est pas borné à notre nation ; Duloir dit que les Turcs ont des joueurs de marionnettes plus adroits même que les nôtres.

MARLY (*machine de*). Cette machine, construite pour conduire l'eau de la Seine de Marly à Versailles, est, suivant les uns, de l'invention du chevalier de la Ville, suivant d'autres, de l'invention de Rennequin Scalem, célèbre machiniste né à Liége en 1648. Elle fut commencée en 1676, et mise en activité en 1682 ; elle coûta sept millions d'alors, ce qui en ferait bien quatorze d'aujourd'hui ; encore dit-on qu'on n'écrivit pas à cette époque toutes les dépenses qu'elle occasiona. Son entretien s'élevait à soixante-onze mille seize livres ou francs,

mais on dit de même que les journées n'y étaient pas. Après avoir élevé l'eau au moyen de deux puisards, sur une plate-forme qui se trouve à cinq cents pieds ou cent soixante-deux mètres au-dessus de la rivière, cette machine fournissait deux cent quatre-vingt douze pouces d'eau par jour, qui se réduisirent ensuite à cent cinquante, et à cinquante au plus dans les derniers temps; cette diminution trop sensible, jointe aux frais énormes d'entretien, engagea le gouvernement à chercher les moyens de rendre cette machine plus simple et en même temps moins dispendieuse; déjà, en 1784, on s'était occupé de cet objet, qui fut repris de nouveau en 1808; mais il paraît jusqu'à présent que, quoique les essais aient été multipliés, aucun n'a produit d'heureux résultats.

MARNE. L'emploi de la marne sur les sols auxquels elle convient peut être regardé comme une des plus importantes améliorations de l'agriculture. Il ne faut pas croire que cette découverte appartienne aux temps modernes. « L'usage de la marne, lit-on dans le *Journal d'agriculture, lettres et arts du département de l'Ain*, 1824, date de la plus haute antiquité. Pline nous rapporte que de son temps les Gaules et la Grande-Bretagne s'étaient enrichies par son emploi : il décrit les procédés du marnage des Grecs, et distingue de cinq à six espèces de marnes.

Pline n'annonce pas que le marnage soit connu en Italie, par conséquent la Gaule ne l'aura pas reçu des Romains. Cette pratique, à cette époque, y paraissait très anciennement établie. On tirait la marne, dit Pline, dans quelques cantons, de puits de plus de cent pieds de profondeur, et ayant des galeries comme les mines; il semble donc qu'on faisait à cette amélioration de plus grands sacrifices d'industrie et de temps qu'aujourd'hui; ce qui prouverait que l'agriculture florissait à cette époque dans notre pays, et que, par conséquent, il n'était pas couvert de bois et de druides, comme on le pense communément, et qu'enfin la civilisation, qui suit toujours les progrès des arts et de l'agriculture, y était plus avancée qu'on ne paraît le croire.

Bernard Palissy, qui écrivait il y a près de trois siècles, dans un mémoire remarquable sur la marne et la fécondité qu'elle produit, nous parle comme d'un usage habituel et ancien des marnages d'un grand nombre de provinces de France. Le traducteur de Pline, Dupinet, qui a écrit plus tard, cite les marnages de Normandie; La Bruyère nous parle d'un vieillard qui marne sa terre, qui, de quinze ans, n'aura besoin de fumier. L'usage de la marne est donc très ancien en France, et il ne paraît pas avoir cessé dans un grand nombre de lieux.

Cependant il en est dans lesquels il a été mis en vigueur, et a cessé sans laisser de souvenir à la mémoire des hommes; en Angleterre, dans plusieurs comtés, en France, dans plusieurs pays, et notamment dans divers cantons de l'Yonne, de l'Ain et de Saône-et-Loire, où, depuis quelques années seulement, on a repris le marnage. On trouve dans des bancs de marne de grandes mares qui ne tiennent pas l'eau, et qui, par conséquent

n'ont point été faites pour abreuver des bestiaux. Ces grands vides, dont on n'a pu sortir que de la marne, sont évidemment l'ouvrage des hommes et sont les restes d'anciennes excavations qui ont servi à marner les terres du voisinage.»

MAROQUIN. C'est le nom que l'on donne aux peaux de bouc ou de chèvre qui ont été travaillées et passées en sumach ou en galle, et qu'ensuite on a mises en couleur. Ce mot dérive de *Maroc*, royaume de Barbarie en Afrique, où fut inventée la manière de fabriquer le *maroquin*.

En l'an VII, M. Broussonnet, consul de France à Mogador, a envoyé à l'Institut national la description des procédés employés pour la fabrication des peaux de chèvres appelées *maroquins*. Nous renvoyons ceux qui seront curieux de connaître les détails dans lesquels il entre à ce sujet, au Bulletin 23, pag. 183, an VII, de la *Société philomatique*, et au *Dict. de l'industrie*, tom. IV, pag. 208, troisième édition.

MAROTIQUE (*style, genre*). Clément Marot, né à Cahors, en 1495, poëte célèbre du seizième siècle, et valet de chambre de François I^er^, eut une espèce d'école deux cents ans après sa mort. La Fontaine, Hamilton, J.-B. Rousseau, Voltaire, épris de cet aimable enjouement, de ce gracieux badinage, et surtout de cette naïveté fine et délicate qu'on remarque dans cet ancien poëte, imitèrent sa manière dans des poésies badines; ils eurent eux-mêmes un grand nombre d'imitateurs plus ou moins heureux, en sorte que ce ne fut que vers le milieu du dix-huitième siècle, et lorsque la langue, dès long-temps fixée, était devenue si différente de celle de Marot, que vint la mode de ce qu'on appelle le *marotisme*.

« Le style *marotique*, dit La Harpe, employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine, et tout ce qui tient au genre familier, contribue à la naïveté et à la précision. La Fontaine en a fait usage avec succès dans ses Contes, et l'a judicieusement exclu de ses Fables, où la morale et la raison n'admettent point cette bigarrure, et où les animaux qu'il introduit devaient parler la même langue. Voltaire s'en est servi de même avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Le style *marotique* permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donne à la phrase un tour plus vif. Il permet une espèce d'inversion qui ne va pas au style sérieux, et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté, et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air de simplicité, parceque l'élégance est moderne. » *Cours de littérature*, t. VI, pag. 158.

Mais cet auteur judicieux ajoute à la page 161 qu'il ne faut jamais rajeunir les vieux mots que quand l'oreille les adopte. . . . , que ceux que leur dureté a fait tomber en désuétude ne peuvent jamais renaître. En dernière analyse, il con-

vient de ne parler la langue du quinzième siècle, comme l'observe encore ce sage littérateur, que de manière à être entendu du nôtre.

Le style *marotique* consiste, 1° dans l'emploi de quelques mots vieillis; 2° dans la suppression des adjectifs *le*, *la*, *les*, *un*, *une*; 3° dans la suppression des pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils*; 4° dans des inversions particulières à ce genre; 5° dans l'admission de quelques constructions anciennes que le marotisme a conservées à cause de leur naïveté ou de leur concision. Voyez le *Gradus français*, édit. de 1825, pag. 727 et suiv.

MADRIGAL EN STYLE MAROTIQUE.

Cœur qu'amour guette afin de le surprendre,
Disent aucuns, se trouble et n'est point coi,
Adonc palpite, on ignore pourquoi,
Et quand palpite, est bien près de se rendre...
O douce Églé, ne sais pas quand te voi,
Si vois amour, ains ton regarder tendre
Fait palpiter mon cœur tout malgré moi.

(JAME.)

ROMANCE EN STYLE MAROTIQUE.

Autre n'aurai fut la devise
Du bon Philippe au cœur accort:
Plein de los et de galantise
Quand établit la toison d'or,
En serrant ès main d'Isabelle
Nœud plus doux encor que sacré,
Ah! se dit-il, épris d'icelle,
Autre n'aurai.

. . . .

Ne sommes plus aux Hespérides,
Où d'Euxin affrontant le bord,
Là, fiers dragons, de sang avides,
Gardaient toison ou pommes d'or.
Pour gardien rien que cœur fidèle,
Se dit Philippe enamouré,
Près de fleur si gente et si belle,
Autre n'aurai.

(LE PRÉVOST D'IRAY.)

Nous regrettons que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'insérer en entier cette pièce, dont le ton est si vrai et si tendre.

Parmi les auteurs modernes qui ont imité avec quelque succès le style appelé marotique, on peut citer Lebrun dans quelques unes de ses épigrammes.

MAROTTE. Tête bizarre, placée au bout d'un bâton, et accompagnée de grelots. Le mot *marotte* se dit pour *merotte*, c'est-à-dire *petite-mère*, parceque c'est une petite poupée; c'était le sceptre en usage dans la fête des fous. C'est à tort, dit M. Millin, qu'on représente Momus avec une marotte; cet attribut ne se trouve sur aucun monument ancien, et ne date que du moyen âge.

Nous venons de voir que la marotte était l'attribut de la folie: de là cette expression figurée, *c'est sa marotte*, pour dire c'est l'objet de son affection déréglée, de sa folie.

M. FRANCALEU.

Si vous saviez combien j'aime ce garçon là?

M. BALIVEAU.

C'est qu'à ce que je vois *sa marotte est la vôtre*.

(PIRON, *la Métromanie*, act. V., sc. IV.)

MARQUE. La marque, comme peine infamante infligée aux coupables, était en usage chez les Romains. Quand l'accusateur, dit Furgault (*Dictionn. d'antiquités grecques et romaines*, au mot *accusation*), était convaincu de calomnie ou de prévarication dans son accusation, on le condamnait, dans le premier cas, à être marqué sur le front de la lettre K; dans le second il était puni par une amende, comme prévaricateur.

MARQUETERIE. C'est l'art de rapporter plusieurs pièces de bois de différentes couleurs, afin d'en former diverses figures. Selon quelques uns, l'art de marqueter

est fort ancien; on croit que son origine, qui était fort peu de chose, vient d'Orient, d'où cet art passa chez les Romains. Les anciens avaient trois sortes d'ouvrages de marqueterie : les uns représentaient la figure des dieux ou des hommes, les autres celle des animaux, et les troisièmes enfin des fleurs, des arbres, en un mot les choses inanimées.

Cet art se perfectionna en Italie, vers le quinzième siècle; depuis le dix-septième, il est parvenu en France au point le plus haut auquel il puisse prétendre. Les excellents ouvrages de pièces de rapport qu'on y a faits depuis ce temps imitent tellement la nature, qu'on leur a donné le nom de peinture en bois, peinture et sculpture en mosaïque. Nous devons en partie cet avantage à des ébénistes sortis de la manufacture des Gobelins. Les plus célèbres artistes en ce genre ont été Philippe Bruneleschi, Benoît de Majano; Frère Jean, de Vérone; Jean Macé, de Blois; André-Charles Boule et son fils. Depuis long-temps la longueur de ces sortes d'ouvrages les a fait abandonner; cependant David Roentgen, ébéniste allemand, a encore exécuté avec de petites pièces d'un bois fort dur et bien nuancé des pièces très belles et qui imitent la mosaïque en pierre.

La marqueterie se fait aussi en marbre.

MARQUETTE. C'était anciennement un droit en argent que le mari était obligé de payer au seigneur, pour l'empêcher de coucher avec la nouvelle mariée, la première nuit de ses noces. Suivant Papon, quelques seigneurs d'Auvergne avaient ce droit. Il tire son origine d'Écosse; le roi Eugène l'établit pour lui et pour les seigneurs de son royaume : il se faisait payer le droit en nature. Mais la piété de Malcolm III fit cesser ce désordre, si contraire aux bonnes mœurs. Il régla que, pour se rédimer de cette première nuit, le mari donnerait au seigneur une pièce d'argent d'un demi-marc, appelé *marquette*, ce qui a donné le nom à ce droit.

MARQUIS. Les auteurs ne sont pas tout-à-fait d'accord sur l'étymologie de ce mot; la plus vraisemblable est celle que lui donnent Étienne Pasquier, Ménage, le *Dict. de Moreri*, etc. Le premier, dans ses *Recherches sur la France*, liv. VIII, chap. LIV, fait venir le mot marquis, de *marche*, qui signifiait autrefois ce que nous nommons aujourd'hui *frontière*, *limite* : « De là, dit-il, à mon jugement, vient que nous appelons en français marquis celui auquel on commettait la garde des lisières du pays. » Remarquez qu'on disait autrefois *marchis*, et que le mot *marche* lui-même paraît venir de l'allemand *marck* (frontière, lisière, limite), d'où on a dérivé *margrave*. *Voyez* ce mot.

MARRONIER. Le marronier d'Inde, qui croît spontanément en Asie, et en Amérique chez les Illinois, passa du nord de l'Asie en Angleterre, vers l'an 1550, et de là à Vienne, vers l'an 1588. Un curieux, nommé Bachelier, l'apporta de Constantinople à Paris, en 1615. Des médecins avaient déjà cru voir dans son écorce une partie des vertus du quinquina; mais, en 1808, M. Dupont, médecin de l'hôpital Beaujon, découvrit, d'après des épreuves réitérées,

que l'écorce du marronier d'Inde est aussi éminemment tonique, et anti-putride que le quinquina; qu'elle est un remède certain contre les fièvres intermittentes et qu'elle n'est point susceptible de produire des obstructions, ainsi qu'on l'avait prétendu. Soixante malades traités avec ce fébrifuge à l'hôpital Beaujon ont été guéris en très peu de temps. On connaît encore à cet arbre d'autres propriétés importantes. Son bois est excellent pour revêtir les appartements humides; son fruit, coupé en deux et desséché, chaufferait sans frais le poêle du pauvre durant l'hiver; cette même amande nourrit les vaches, les moutons, et peut, à l'aide de quelques préparations, servir à la nourriture de l'espèce humaine.

MARS (mois). Romulus divisa l'année en dix mois, et donna le premier rang à celui-ci, qu'il appela du nom de Mars son père. Mais Numa Pompilius ayant changé cet ordre, et fait commencer l'année au premier janvier, elle se trouva de douze mois, dont janvier et février étaient les premiers.

En France, on fut dans l'usage de commencer l'année à Pâques, jusqu'en 1564, de sorte que la même année avait ou pouvait avoir deux fois le mois de mars, et on disait, *mars devant Pâques* et *mars après Pâques*. Lorsque Pâques arrivait dans le mois de mars, le commencement de ce mois était d'une année et la fin d'une autre.

MARTEAU. Cet instrument a dû être inventé dès le commencement des sociétés, puisqu'il tient aux premiers besoins de l'homme: aussi les anciens en faisaient-ils remonter l'invention aux temps les plus reculés. Les Égyptiens attribuaient cette découverte à Vulcain, un de leurs premiers souverains; d'autres à Cyniras père d'Adonis, époque qui remonte également à la plus haute antiquité; il est parlé dans Jacob, chap. XLI, de l'enclume et du marteau.

MARTYR. Du grec μάρτυρ (témoin), μαρτύριον (témoignage). « La société chrétienne naissante, donna, dit Voltaire dans son *Dict. philosophique*, d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à Jésus, qui confessaient Jésus, comme on donna le nom de *saints* aux presbytes, aux surveillants de la société, et aux femmes leurs bienfaitrices; c'est pourquoi saint Jérôme appelle souvent dans ses lettres son affiliée *Paule*, *sainte Paule*. Et tous les premiers évêques s'appelaient *saints*.

» Le nom de *martyrs* ne fut plus donné dans la suite qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices; et les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*. »

MASQUES. Les masques de théâtre doivent leur origine à l'art de l'imitation. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde le sait, qu'en se barbouillant le visage que les premiers acteurs se déguisèrent. Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie, promena par les bourgs cette heureuse folie.

On s'avisa dans la suite de faire des espèces de masques avec les feuilles d'une plante nommée *arction*, qui est notre grande bardane, *arction lappa*. Lorsque le poëme dramatique eut toutes ses

parties, la nécessité où se trouvèrent les acteurs de représenter des personnages de différent genre, de différent âge et de différent sexe les obligea de chercher quelque moyen de changer tout d'un coup de forme et de figure; ce fut alors que parurent des masques qui, outre les traits du visage, représentaient encore la barbe, les cheveux, les oreilles, et jusqu'aux ornements de la coiffure des femmes. Au reste, il n'est pas aisé de savoir qui en fut l'inventeur. Suidas et Athénée en font honneur au poëte Chérile, contemporain de Thespis. Horace en rapporte l'invention à Æschyle. Aristote dit dans sa poétique, que, de son temps, on ne pouvait décider à qui la gloire en était due. Selon Suidas, le poëte Phrynichus exposa le premier masque de femme, et Néophron de Sicyone celui de cette espèce de domestique que les anciens chargeaient de la conduite de leurs enfants, et dont nous est venu le mot de pédagogue. D'un autre côté, Diomède assure que ce fut Roscius Gallus qui le premier porta un masque sur le théâtre de Rome, pour cacher le défaut de ses yeux, qui étaient louches.

Au rapport d'Athénée, un acteur de Mégare, nommé Maison, inventa les masques comiques de valet et de cuisinier. Enfin on lit dans Pausanias qu'Æschyle mit en usage les masques hideux et effrayants dans sa pièce des *Euménides*, mais qu'Euripide les fit le premier paraître avec des serpents sur la tête. La matière de ces masques ne fut pas toujours la même. Les premiers n'étaient que d'écorces d'arbre; dans la suite on en fabriqua de cuir, doublés de toile ou d'étoffe; mais comme ils se déformaient aisément, on les fit tous de bois. Pollux distingue trois sortes de masques scéniques : les comiques, les tragiques, les satiriques. Il leur donne à tous la difformité dont leur genre est susceptible; c'est-à-dire des traits outrés et chargés à plaisir, un air hideux, une grande bouche béante, etc. En général la forme des masques comiques portait au ridicule, et celle des tragiques était de nature à inspirer la terreur. Le genre satirique, fondé sur l'imagination des poëtes, représentait par ses masques les satyres, les faunes, les cyclopes, etc. On peut ajouter à ces trois sortes de masques ceux des danseurs. Ces derniers ont un air agréable, leurs traits sont justes et réguliers, leur forme est naturelle et répond parfaitement au sujet.

Outre les masques de théâtre dont il a été question, les Grecs en connaissaient trois autres genres, distingués par trois différents termes, qui néanmoins dans la suite furent employés indifféremment pour signifier toutes sortes de masques. Les premiers et les plus communs, *prosopeia*, étaient ceux qui offraient les masques au naturel; les deux autres étaient moins communs; ceux appelés *mormolycheia* servaient à figurer les ombres, et avaient quelque chose d'effrayant; les derniers, *gorgoneia*, étaient faits aussi pour inspirer la terreur, et ne représentaient que des figures affreuses, telles que les gorgones et les furies.

On cite encore une autre espèce

de masques, appelés *hermoneia*, du nom d'Hermon, leur inventeur. Il y en avait de deux sortes : les uns étaient chauves sur le devant de la tête, avaient la barbe bien garnie, le regard dur, et fronçaient le sourcil; les autres avaient la tête rase et la barbe épaisse.

Dans le nombre des masques de comédie, il y en avait à double visage. On peut conjecturer que le comédien, se tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, montrait toujours le côté du masque qui convenait à sa situation actuelle dans les scènes où cela devenait nécessaire.

Quoique la forme des masques fût en général hideuse et gigantesque, cependant on trouve des masques tragiques et des masques de femme très réguliers et d'une grande beauté. Ceux qui représentaient de jeunes personnes étaient ornés d'une chevelure blonde. On donnait une chevelure éparse et flottante aux masques des actrices qui apportaient de fâcheuses nouvelles. Ils étaient distingués des masques comiques par la bouche plus ouverte et par la chevelure.

Les masques étaient employés très fréquemment dans les cérémonies religieuses et les fêtes de Bacchus et de plusieurs autres divinités, telles que Minerve, Cybèle, Isis, etc. Quelques uns s'appelaient *manduci* ou *manducones*, ainsi que ceux qui les portaient. On se servait aussi de masques dans les triomphes, dans les pompes publiques, et quelquefois même dans les festins.

MASQUES (*temps modernes*). A la cour de Louis XIV, tous les ballets s'exécutaient sous le masque. Il y avait des masques selon les genres de danse, sérieux ou nobles, galants, comiques, etc. Cet usage fut conservé à l'Opéra pendant plus d'un siècle. Ce fut Gardel l'aîné qui le premier dansa à visage découvert, en 1766. Cette nouveauté déplut à la plus grande partie des spectateurs : cependant on s'y accoutuma, au point que deux ans après, Gaëtan Vestris ayant été engagé par les principaux seigneurs de la cour à remettre le masque, le public trouva aussi ridicule de voir danser masqué, qu'il avait trouvé singulier, deux ans auparavant, de voir danser à visage découvert.

On lit dans le Dictionnaire de Trévoux qu'en Espagne les moines mettaient des *masques* et dansaient dans l'église en plusieurs fêtes solennelles. (Note du poëme de la *Danse*, par Étienne Despréaux.)

MASQUE *de velours*, masque noir, ordinairement doublé de peau de chien, que les dames mettaient sur le visage pour conserver leur teint, ou même par modestie, pour être moins vues. C'est à Poppée, femme de Néron, qu'on attribue la découverte de ce masque, qu'elle inventa pour préserver la délicatesse de son teint du hâle et de l'ardeur du soleil. Suivant Saint-Foix (*Essais hist.*), les Françaises adoptèrent sous François I^er^ l'usage de ces masques de velours noir, usage qui devint familier à la cour de Catherine de Médicis, et de là parmi les femmes de la bourgeoisie, qui ne sortaient plus que masquées, soit pour aller à la promenade, soit pour faire des visites. Cette cou-

tume a duré long-temps en France; elle subsistait encore sous le règne et presque aux dernières années de Louis XIV. Ce masque s'appelait *loup* ou *cachelaid*.

MASQUE *de fer* (*l'homme au*). Que, sous le règne de Louis XIV, il y ait eu à la Bastille un prisonnier à qui il était défendu de se faire connaître; que ce prisonnier ait porté, toute sa vie, un masque de fer pour n'être pas reconnu; c'est ce qu'il y a de certain: mais quel était cet homme? c'est un de ces secrets qui paraissent devoir rester éternellement ensevelis dans la nuit des temps.

On lit dans les *Mémoires* de madame Campan, tom. I, pag. 106, sur l'*homme au masque de fer*, un article assez curieux que le lecteur retrouvera ici avec plaisir: « Louis XVI, pendant les premiers mois de son règne, avait séjourné à la Muette, à Marly, à Compiègne. Lorsqu'il fut fixé à Versailles, il travailla à la révision générale des papiers de son aïeul. Il avait promis à la reine de lui communiquer ce qu'il découvrirait relativement à l'histoire de l'*homme au masque de fer*: il pensait, d'après ce qu'il en avait entendu dire, que ce masque de fer n'était devenu un sujet si inépuisable de conjectures, que par l'intérêt que la plume d'un écrivain célèbre avait fait naître sur la détention d'un prisonnier d'état qui n'avait que des goûts et des habitudes bizarres.

« J'étais auprès de la reine, lorsque le roi, ayant terminé ses recherches, lui dit qu'il n'avait rien trouvé dans les papiers secrets d'analogue à l'existence de ce prisonnier; qu'il en avait parlé à M. de Maurepas, rapproché par son âge du temps où cette anecdote aurait dû être connue des ministres, et que M. de Maurepas l'avait assuré que c'était simplement un prisonnier d'un caractère très dangereux par son esprit d'intrigue, et sujet du duc de Mantoue. On l'attira sur la frontière, on l'y arrêta, et on le garda prisonnier, d'abord à Pignerol, puis à la Bastille. Ce transfert d'une prison à l'autre eut lieu parceque le gouverneur de la première fut nommé gouverneur de la seconde. Il connaissait les ruses de son prisonnier, et le prisonnier suivit le geôlier; et de peur que celui-ci ne profitât de l'inexpérience d'un gouverneur novice, le gouverneur de Pignerol vint à la Bastille.

» Telle est effectivement la véritable aventure de l'homme auquel on s'est amusé à mettre un masque de fer. C'est ainsi qu'elle a été écrite et publiée par M. ***, il y a une vingtaine d'années. Il avait fait des recherches dans le dépôt des affaires étrangères, et il y avait trouvé la vérité: il la fit connaître au public; mais le public, attaché à une version qui lui offrait l'attrait du merveilleux, n'a point voulu reconnaître l'authenticité du récit véritable. Chacun s'est appuyé de l'autorité de Voltaire, et l'on se plaît encore à croire qu'un frère adultérin ou jumeau de Louis XIV a vécu nombre d'années en prison, en portant un masque de fer sur sa figure. L'incident bizarre de ce masque provient peut-être de l'usage qu'avaient autrefois les femmes et les hommes, en Italie, de porter un masque de velours quand ils s'ex-

posaient au soleil. Il est possible que le captif italien se soit quelquefois montré, sur une terrasse de sa prison, ainsi couvert. Quant à une assiette d'argent que ce célèbre prisonnier aurait jetée par la fenêtre, il est connu que la chose est arrivée; mais à Valzin. C'est du temps du cardinal de Richelieu. On a joint cette anecdocte aux faussetés inventées sur le prisonnier piémontais. »

A ce récit, qui ne répond pas aux objections que l'on pourrait faire sur les moyens qu'avait le duc de Mantoue de réprimer un sujet séditieux, à l'étrange expédient d'un masque de fer pour soustraire un prisonnier étranger aux regards de quelques personnes qui auraient pu le reconnaître, aux marques de respect dont il était entouré même dans sa prison, etc., nous joindrons le passage suivant extrait de l'*Histoire de Paris* par M. Dulaure, tome VI, page 222 (2^e^ édition).

« On suppose, dit ce profond investigateur, qu'avant de mettre au monde Louis XIV, Anne d'Autriche avait donné le jour à un autre enfant mâle. Cette supposition, si elle est fondée en réalité, donne le mot d'une énigme historique qui, pendant le dix-huitième siècle, a vivement exercé la curiosité et motivé les recherches de plusieurs personnes. Ceux qui l'adoptent et qui ont le plus avant pénétré dans l'obscurité de ce sujet, disent que cet enfant, qui ne pouvait être reconnu puisqu'il était né avant la réconciliation du roi et de la reine, fut livré à des personnes de confiance, chargées de l'élever dans l'ignorance de son origine, et qu'il devint ce personnage mystérieux, ce prisonnier désigné sous le nom de *l'homme au masque de fer*.

» Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, plusieurs écrivains, excités par la curiosité, réunirent soigneusement toutes les notions acquises sur l'existence, le caractère, les mœurs et la mort de cet être énigmatique. Chacun s'évertua pour découvrir son état et son nom. Le prisonnier était le duc de Beaufort, le duc de Montmouth, le surintendant des finances Fouquet, le secrétaire du duc de Mantoue, le comte de Vermandois, etc., etc. Louis XV, à qui le régent avait déclaré le secret, disait: *Laissez-les disputer; personne n'a encore dit la vérité sur le masque de fer.* Ce roi dit aussi à M. de la Borde: *Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que la prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui.* Ceux qui connaissaient l'état de l'homme au masque de fer tenaient aux questionneurs le même langage.

» Si l'on rapproche toutes les notions recueillies sur cet homme mystérieux; si l'on considère les soins extrêmes, minutieux et sévères que prit Louis XIV pour dérober au public la condition de ce prisonnier, et les traits de son visage, on se convaincra de sa haute importance, et l'on jugera que son état, étant connu, pouvait troubler la France et la sécurité de celui qui exerçait le pouvoir suprême.

» Les mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, contiennent une pièce intitulée : « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné sous-

» trait, par les cardinaux de Ri-
» chelieu et Mazarin, à la société,
» et renfermé par ordre de Louis
» XIV; composée par le gouver-
» neur de ce prince au lit de la
» mort. »

» Suivant cette relation, ce prince était fils de Louis XIII, et le frère jumeau de Louis XIV; tous deux naquirent le même jour, le 5 septembre 1638, l'un à midi et l'autre quelques heures plus tard. Ce dernier fut celui dont le roi et ses conseillers résolurent de cacher la naissance. On le confia à une dame nommée *Péronette*, chargée de sa nourriture; elle eut ordre de le dire bâtard d'un grand seigneur. Cet enfant, avançant en âge, fut, par le cardinal Mazarin, remis à un gentilhomme dont on ignore le nom. Celui-ci lui donna une éducation très soignée. Arrivé à l'âge de dix-neuf ans, ce jeune homme, inquiet sur l'état de son père, faisait de pressantes questions à son gouverneur, qui refusait constamment de satisfaire sa curiosité.

» Il avait atteint l'âge de vingt et un ans, lorsqu'il parvint secrètement à ouvrir la cassette de son gouverneur : il y trouva des lettres de Louis XIV et du cardinal, qui lui donnèrent de grandes lumières sur son état; il devina le reste. Il parvint aussi à se procurer le portrait de Louis XIV, et dit à son gouverneur, *Voilà mon frère;* et, en lui montrant une lettre de Mazarin, qu'il avait extraite de la cassette, il ajouta : *Voilà qui je suis.*

» Alors le gouverneur, craignant l'évasion de son élève et quelque coup d'éclat de sa part, dépêcha un messager au roi, pour l'informer de ce qui venait de se passer. Le roi donna sur-le-champ des ordres pour faire arrêter le gouverneur et son élève. Le premier mourut en prison; et c'est avant d'expirer qu'il écrivit cette relation. (*Mémoires du duc de Richelieu,* tome III, page 66.)

» Cette relation pourrait contenir quelques vérités, mais elles sont défigurées par des fictions qui n'amènent que des doutes. Celui qui l'a composée n'était qu'à demi initié dans le mystère.

» Il est certain qu'un jeune homme, dont on avait grand soin de cacher l'état et les traits du visage, passa une grande partie de sa vie dans les prisons; il paraît qu'il fut, en 1666, conduit au château de Pignerol, puis transféré, vers l'an 1686, dans l'île de Sainte-Marguerite, où le gouverneur Saint-Mars reçut de Louis XIV l'ordre de lui faire construire une prison; et que de là il fut conduit en litière, par le même Saint-Mars, à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, ayant le visage recouvert d'un masque de velours noir. Il y mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Paul, sous le nom de *Marchiali.* (*La Bastille dévoilée,* neuvième livraison, pages 33, 34.)

» On avait ordre de le tuer s'il se faisait connaître. Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, on défigura et mutila son visage, dans la crainte qu'il fût déterré et reconnu; les murs de sa prison furent décrépis et fouillés, de crainte qu'il n'y eût tracé quelques mots ou caché des écrits qui auraient décelé son origine; on fit brûler tous les linges, habits, meubles qui lui avaient

servi, ainsi que les portes et fenêtres de sa prison, son argenterie fut fondue, etc.

»Ces nombreuses précautions, prises pour cacher l'origine et l'état de ce prisonnier, servent beaucoup à les faire connaître. Ajoutons que les gouverneurs des maisons fortes où il fut détenu, et Louvois lui-même, lui parlaient avec respect, debout, et le qualifiaient de *mon prince*.

»Voltaire, qui avait le secret de l'homme au masque de fer, déclare dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, édition de 1771, qu'il était le frère aîné de Louis XIV : il expose comment le fils d'Anne d'Autriche, n'étant point reconnu par Louis XIII, a dû être secrètement élevé; comment le cardinal Mazarin, instruit par la reine de l'origine et de l'existence de cet enfant, a dû profiter de cet aveu pour exercer sur l'esprit de cette princesse un ascendant qu'il a toujours conservé; comment, pour maintenir son autorité, il a dû éloigner cet enfant du trône, et lui laisser ignorer son état; enfin comment Louis XIV, après la mort de ce cardinal, pour conserver la paix intérieure, sauver la mémoire de sa mère d'une tache infamante, et surtout pour conserver sa couronne, et régner sans compétiteur, prit la cruelle résolution de condamner son propre frère à une prison perpétuelle. Ainsi fut commis, s'il faut en croire ces témoignages, un des crimes politiques familiers aux gouvernements arbitraires, que leurs auteurs cherchent à justifier comme nécessaires, et que le tribunal de l'histoire ne manque jamais de découvrir et de condamner.»

Il a paru récemment un livre intitulé *L'homme au Masque de fer* (vol. in-8°), composé par feu le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie, d'après un passage d'un manuscrit du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, manuscrit qui fut rédigé vers 1724. L'auteur pense avoir découvert que le prisonnier était Arwediks, patriarche des Arméniens schismatiques, ennemi mortel des Arméniens catholiques, et que quelques jésuites, secondés par le sieur Bonnal, vice-consul de France à Scio, firent enlever pour le transporter en France, où il fut détenu, d'abord à l'île Sainte-Marguerite, et de là transféré à la Bastille. Cet enlèvement eut lieu sous l'ambassade de M. de Fériol.

MASSER ou *macer*. L'art de masser, ainsi que nous l'apprend M. Gentil dans son Voyage de la mer des Indes, est très usité chez les Orientaux. On assure que cette opération est nécessaire dans l'Inde, et facilite la circulation des fluides. Le massement rend les membres plus souples et plus agiles. Cet art est exercé par des hommes et par des femmes : on est couché sur un canapé ou sopha, n'ayant sur le corps que la chemise; dans cet état, la personne qui masse vous pétrit les membres, les uns après les autres, à peu près comme on ferait de la pâte; cette même personne tire aussi les extrémités des membres assez pour faire craquer toutes les jointures des poignets, des genoux et des doigts, sans faire le moindre mal, car ces personnes sont de la plus grande dextérité.

Cette opération est peut-être une des plus voluptueuses et des plus

sensuelles que l'amour du plaisir ait fait inventer; mais quelque voluptueuse qu'elle soit pour les Indiens, ils n'y attribuent aucune idée d'immodestie, parceque cela n'est pas dans leurs mœurs.

On croit, et avec raison, que les Romains avaient anciennement connu l'usage de se faire masser, et que Martial (1) et Sénèque en parlent. Ce qu'il y a de certain, c'est que chez les Romains il y avait dans les bains des gens qui faisaient sur toutes les parties du corps une opération à peu près semblable à celle que les Indiens appellent *masser*.

Cet art, qu'une connaissance approfondie de l'économie animale a fait adopter par les voluptueux orientaux, a été inconnu en France jusqu'en 1808, que M. Albert l'a fait mettre en pratique dans ce vaste établissement de bains publics qu'il a formé à Paris en face du Jardin des Tuileries.

MASTIC DE DIHL. Ce mastic, dont l'invention date de 1809, et dont la découverte est due à M. Dihl, peut remplacer le plomb, les dalles, la tuile, l'ardoise et la pierre, tant pour les couvertures que pour les terrasses. On l'emploie pour les joints des pierres, avec lesquelles il se lie et forme un corps plus dur que les pierres mêmes. On en forme une espèce d'enduit qui, appliqué sur les murs salpêtrés, en arrête la dégradation et préserve de l'humidité les pierres tendres et le plâtre. Il se lie parfaitement avec le fer, le bois, le plomb et le verre; il est préférable au mastic des vitriers pour le scellement du verre. Quand on a des réparations à faire dans des constructions en pierre, on peut l'employer avec le plus grand succès pour les écornures de corniches, de la sculpture, des moulures, des marbres et des saillies quelconques. Avec ce mastic on fait des aires de la plus grande solidité pour les granges, hangars; on en forme des compartiments qui, mêlés avec des marbres, remplacent la pierre de liais pour les antichambres, les salles à manger, etc. *Archives des découvertes et inventions*, tom. II, pag. 351.

MASTODONTE. M. Cuvier a donné ce nom, qui signifie *dents mamelonnées* (μαστὸς, mamelle; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent), à un genre d'animaux perdus, très voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être classés dans l'ordre des pachydermes (*à cuir épais*) et dans la tribu des proboscidiens (*à trompe*).

Les espèces de ce genre sont au nombre de six, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents molaires qui fournissent les débris qu'on en trouve le plus ordinairement. Une seule d'entre elles, dont la taille est au moins égale à celle de l'éléphant, est connue depuis long-temps, non seulement par ses énormes molaires, qui ne sont pas rares dans les cabinets d'histoire naturelle, mais encore par de nombreux ossements qui ont mis à même de prendre une idée exacte et assez complète de son organisation. Cette espèce, généralement désignée sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, a été confondue, surtout par les Anglais

(1) Voici les vers de Martial, liv. III, épit. 82, vers. 13.

Percurrit agili corpus arte tractatrix,
Manumque doctam spargit omnibus membris.

et les habitants des États-Unis, avec l'éléphant fossile, le *mammouth*, ou le *mammont*, et en a même reçu les noms.

Les dépouilles de ce grand animal, le *père aux bœufs* des Indiens, l'*éléphant carnivore* de quelques auteurs, le *mastodon giganteum* de M. Cuvier, ont été trouvées très abondamment dans le sol d'atterrissement des principales vallées des fleuves de l'Amérique septentrionale. Les lieux principaux des États-Unis où ses ossements ont été recueillis sont : 1° Big-Bone-Strick, ou Great-Bone-Lich, marais salé, dont le fond est une vase noire et puante, et qui est situé sur la rive gauche de l'Ohio, à quatre milles de ce fleuve, et à trente-six milles de sa jonction avec la rivière de Kentucky, presque vis-à-vis la rivière appelée Grande-Miamis ; 2° Newbourg, sur la rivière d'Hudson, à soixante-sept milles de Philadelphie ; 3° Albany, dans l'état de New-York, également près de celle de Hudson ; 4° plusieurs points des rives de l'Ohio et de la rivière des grands Osages ; 5° les bords du Nord-Holston, branche du Tennessée, dans des marais salés ; 6° les alluvions du Mississipi, etc. On n'en a point rencontré plus haut vers le nord que le quarante-troisième degré de latitude, du côté du lac Erié. Quant à ceux que l'on dit avoir été découverts dans l'ancien continent, M. Cuvier ne prétend pas infirmer les preuves de leur existence, mais il commence à ne plus les regarder comme suffisantes.

Les ossements de cet animal paraissent plus exclusivement propres à l'Amérique septentrionale. Ils sont mieux conservés et plus frais qu'aucun des autres os fossiles connus. Néanmoins il n'y a pas la moindre preuve, le moindre témoignage authentique propre à faire croire qu'il y ait encore, ni en Amérique, ni ailleurs, aucun individu vivant. Quelques faits particuliers paraissent indiquer que la destruction de cette espèce est très récente. Dans le nombre nous citerons d'abord la découverte faite en Virginie, près de Williamsbourg, à cinq pieds et demi de profondeur, et sur un banc calcaire, de nombreux débris, au milieu desquels on trouva une masse à demi broyée de petites branches, de gramen, de feuilles, etc. ; le tout enveloppé dans une sorte de sac que l'on regarde comme l'estomac de l'animal, renfermant encore les matières même que cet individu avait dévorées. Nous y ajouterons également la mention faite par Barton, d'une tête de mastodonte trouvée par des sauvages, en 1763, laquelle avait encore un long nez, sous lequel était la bouche ; et celle de Kalm, qui dit, en parlant d'un squelette découvert dans le pays des Illinois, que la forme du mufle était encore reconnaissable, quoiqu'il fût à moitié décomposé.

Les sauvages de plusieurs tribus de l'Amérique du nord croient encore à l'existence de ces animaux ; d'autres reconnaissent que leur espèce est détruite. Au rapport de M. Jefferson, ceux de Virginie, entre autres, disent qu'une troupe de ces terribles quadrupèdes détruisant les daims, les buffles et les autres animaux créés pour l'usage des Indiens, le grand homme d'en haut avait pris son tonnerre,

et les avait tous foudroyés, excepté le plus gros mâle, qui se mit à fuir vers les grands lacs, où il se tient jusqu'à ce jour. Selon Barton, les Shavanais croient que ce mâle existait avec ces animaux d'une taille proportionnée à la leur, et que le grand être foudroya les uns et les autres.

Les débris du mastodonte à dents étroites ont été trouvés en Europe et dans l'Amérique méridionale. Le gisement le plus remarquable est celui de Simorre, dans la montagne Noire (département du Gers). Depuis long-temps les dents qu'on y a découvertes et qui étaient teintes en vert bleuâtre par le fer, sont connues sous les noms de *turquoises de Simorre* et de turquoises occidentales. Des fragments de dents de la même espèce, recueillis à Sort, près de Dax, par Borda, étaient placés au milieu d'une couche vraiment marine, ainsi que l'indiquaient les autres fossiles qui y étaient contenus. Une dent trouvée à Trévoux était au milieu du sable; d'autres ont été découvertes en Bavière à Reichenberg, et en Italie, spécialement dans le val d'Arno, à Padoue, au mont Follonico, près de Monte-Pulciano, et non loin d'Astie en Piémont. Enfin, on doit à Dombey et à M. de Humboldt la connaissance de plusieurs molaires trouvées au Pérou, et notamment près de Santa-Fé de Bogota.

Le mastodonte des Cordillières n'a présenté que des molaires rapportées de l'Amérique méridionale par M. de Humboldt, et trouvées par ce célèbre voyageur, l'une près du volcan d'Imbaburra, au royaume de Quito, à douze cents toises de hauteur, et deux autres dans la Cordillière de Chiquitos, entre Chichas et Tarija, près de Santa-Crux de la Sierra, par quinze degrés de latitude méridionale.

Le mastodonte humboldtien est une espèce établie d'après les formes et les proportions d'une seule dent fort usée, et de couleur noire, rapportée des environs de la Conception, au Chili, par M. de Humboldt.

Le petit mastodonte est une espèce fondée sur l'observation d'une molaire trouvée en Saxe, par le professeur Hugo, de Goettingue, qui l'envoya à Bernard de Jussieu.

Une dernière espèce est nommée le mastodonte tapiroïde: les dents étaient du même volume que celles du petit mastodonte, mais offraient des différences notables; la dent de cette espèce a été découverte par M. Dufay, à Montabusard, près d'Orléans, dans une carrière de calcaire d'eau douce pétrie de limnées et de planorbes, et où se trouvaient aussi beaucoup d'ossements de palæothériums (animaux anciens) de diverses grandeurs. *Dict. des Sciences naturelles*, tom. XXIX, p. 312.

MAT. *Schach* en persan veut dire *roi* (voyez au mot *échec*); *mat* signifie *mort*; *schach mat* (le roi est mort), c'est quand le roi, qui ne peut pas être pris, d'après les règles du jeu, est tellement environné, serré et attaqué de près, qu'il ne peut se défendre, se retirer, ni se couvrir; alors il est *échec et mat*, ce qui termine la partie, puisque le roi est réduit à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en échec.

Long-temps des camps rivaux le succès est égal.
Enfin l'heureux vainqueur donne l'échec fatal,
Se lève, et du vaincu proclame la défaite.
L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
Et du terrible *mat* à regret convaincu,
Regarde encor long-temps le coup qui l'a vaincu.
(DELILLE, *l'Homme des Champs*, ch. I.)

MAT. Polydore-Virgile attribue à Dédale l'invention de cette longue pièce de bois à laquelle on attache les voiles d'un vaisseau.

MAT *de cocagne*. Le jeu ou exercice du mât de cocagne paraît, d'après M. Dulaure, avoir été introduit en France par les Anglais, dans le temps qu'ils tenaient Paris sous leur domination. Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier septembre de l'année 1425, on planta, dans la rue aux Ours, en face de la rue Quincampoix, un mât qui avait trente-six pieds de hauteur. A la cime était placé un panier contenant une oie grasse, et six blancs de monnaie (deux sous six deniers). On oignit ce mât, et l'on promit à celui qui parviendrait à la cime le mât, le panier et ce qu'il contenait. Pendant le cours de la journée, on essaya à plusieurs reprises de grimper jusqu'au haut; mais nul ne put l'atteindre. Un jeune homme qui en approcha le plus près obtint l'oie, sans obtenir ni le mât, ni le panier, ni la monnaie.

De ce fait, comparé avec l'état actuel de la force et de l'adresse des hommes, on peut, dit M. Dulaure, tirer une conséquence favorable à la génération présente. Si, au quinzième siècle, nul ne put atteindre la cime d'un mât de trente-six pieds de hauteur, et qu'au dix-neuvième les hommes qui se livrent à cet exercice parviennent à monter jusqu'à la cime d'un mât de soixante pieds, ainsi que cela se voit ordinairement dans les fêtes publiques données à Paris, on doit en conclure que *la force* et l'adresse des *hommes d'aujourd'hui n'ont point dégénéré, comme quelques ignorants se plaisent à le dire*.

Beaucoup de personnes, qui ne sont pas des *ignorantes*, ne partagent pas cette opinion; et il ne serait pas difficile de citer des autorités respectables pour prouver qu'elle n'est pas fondée.

MATADOR. Les Espagnols donnèrent ce nom, qui vient du latin *mactator* (tueur, exterminateur), à une troupe de deux cents hommes levés en 1714, par les habitants de Barcelone, qui refusaient de reconnaître Philippe V pour leur souverain. L'objet de cette milice était de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui étaient attachés à ce prince.

Chez nous ce mot désignait autrefois les trois premières cartes du jeu de l'hombre et du quadrille, il ne présente plus aujourd'hui que l'idée d'un homme riche et puissant: *c'est un matador*.

MATASSINS (*ballet des*). C'est une danse qui est imitée de la danse armée des anciens; cette sorte de danse avait encore lieu en France, au milieu du dernier siècle, dans certaines villes où il y avait des troupes en quartier d'hiver. C'était ordinairement les soldats les mieux faits et les plus adroits de toute une garnison qui donnaient ce spectacle au public, moyennant une pièce de cinq sous qu'on payait en entrant pour les voir. Ils dansaient l'épée nue à la main, et faisaient

avec cette arme des tours d'adresse, au son de quelques violons et sans perdre la cadence. Ils s'escrimaient, se battaient, se chamaillaient de leurs épées de manière qu'on aurait dit qu'ils allaient tous se tuer, et quoiqu'ils fussent ordinairement au nombre de vingt-quatre, pas un n'avait la moindre égratignure.

Dans l'entrée du ballet qui est à la fin du 1er acte de *Monsieur de Pourceaugnac*, il est parlé d'une danse de *matassins*; et Bret, dans son commentaire, fait sur ce passage la remarque suivante : « La danse et le mot sont espagnols. Voyez le *Trésor de la langue castillane*, au mot *matachain*. C'était une danse vive et folle, et l'on appelait également, en France, *matassin*, et la danse et celui qui l'exécutait. »

MATELAS. L'usage des matelas était connu des anciens ; ils les nommaient *pulvini*. On les faisait de plumes extrêmement douces. On en couvrait les lits qui servaient pour les festins, et ceux sur lesquels on plaçait les images des dieux. Sur la couverture de quelques tombeaux on voit, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, le *pulvinus* sur lequel repose l'image du personnage qui y est renfermé.

La mousse et le gazon ont été incontestablement les premiers lits que la nature a offerts aux hommes, et comme, à force de recherches, l'art de temps en temps nous ramène à la nature, on a imaginé de nos jours de faire des sommiers de mousse qui ont plusieurs avantages sur les paillasses. Les souris, dit-on, ne s'y fourrent pas, comme elles se nichent dans la paille; les puces et les punaises, pour qui apparemment le gîte est peu commode, peuvent s'y promener, mais n'y séjournent pas.

On choisit, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, la mousse la plus douce, la plus longue, au mois d'août et de septembre; on la fait sécher à l'ombre; on la bat sur des claies pour en détacher toute la terre, et l'on en peut former des couchettes moins chères que les sommiers de crin, et préférables aux paillasses, qui servent de retraite aux puces. Ces couchettes peuvent tenir lieu de matelas de laine et de lits de plume aux gens de la campagne. En battant ces matelas de temps à autre avec des baguettes, ils reprennent leur première épaisseur, et sont aussi mollets que quand ils étaient neufs. On peut s'en servir au moins vingt années sans renouveler la mousse.

MATHÉMATIQUES. Cette science a pour objet de mesurer et de comparer entre elles les grandeurs de même espèce : elle se divise en deux grandes classes; en mathématiques *pures*, et en mathématiques *appliquées*. La première comprend : 1° l'*arithmétique*, ou l'art de la numération; 2° la *géométrie*, ou la mesure de l'étendue; 3° l'*analyse* ou *l'algèbre*, qui considère le calcul des grandeurs en général; 4° la *géométrie mixte*, union de la géométrie synthétique et de l'analyse. La seconde classe a pour objet : 1° la *mécanique*, ou la science de l'équilibre et du mouvement des corps solides et fluides, c'est-à-dire la *statique*, la *dynamique* et l'*hydrodynamique*; 2° l'*astronomie*, ou la science

du mouvement des corps célestes ; 3° l'*optique*, ou la théorie des effets de la lumière; 4° enfin l'*acoustique*, ou la théorie du son.

Les mathématiques, fondées sur des principes toujours certains, sont d'une utilité trop universelle pour que nous nous arrêtions à en démontrer l'excellence. Leur origine remonte à la plus haute antiquité : dès que les hommes commencèrent à se réunir en société, le besoin et l'intérêt, ces deux grands mobiles de l'industrie humaine, les portèrent à inventer les arts de première nécessité. On apprit à mesurer les champs, à rapprocher et à comparer les objets. Ces pratiques toutes grossières n'avaient alors d'autre règle qu'une routine aveugle, mais elles devinrent peu à peu méthodiques, chez les deux plus anciens peuples connus du monde, les Chaldéens et les Egyptiens. Les premiers paraissent avoir jeté les fondements de l'astronomie, et leurs observations, quoique trop imparfaites pour avoir pu servir de base à aucune théorie, ont du moins épargné quelques fausses tentatives aux premiers astronomes. Les prêtres de Memphis, dont l'ambition de gouverner le monde les portait à étudier et à recueillir les secrets de la nature, furent pour ainsi dire les seuls dépositaires de cette science, et la cultivèrent avec succès. Nous ignorons cependant jusqu'à quel point les anciens philosophes grecs sont redevables aux Egyptiens des premières notions des mathématiques. Quoi qu'il en soit, aussitôt que la science fut importée en Grèce, elle s'établit sur une base plus solide. *Thalès*, qui florissait six cents ans avant Jésus-Christ, institua à Milet sa patrie, la célèbre *école Ionienne*, et l'enrichit des connaissances qu'il avait acquises chez les étrangers. Quelque temps après, les écoles de *Pythagore*, l'académie de *Platon*, le lycée d'*Aristote*, et principalement le musée d'Alexandrie, étendirent le domaine des mathématiques et propagèrent le goût de cette science. Alors *Thalès* prédit les éclipses; *Pythagore* découvre la fameuse propriété du carré de l'hypothénuse du triangle rectangle; *Platon* traite des sections coniques; *Euclide* réunit en corps de doctrine les propositions éparses de la géométrie; *Archimède* mesure la surface et le volume de la sphère, carre la parabole, détermine le rapport approché du diamètre à la circonférence, pose les premières lois de la statique du levier et des corps solides flottant sur un fluide, et fait connaître la puissance de ses miroirs ardents. *Pytheas* et *Eratosthène* mesurent, l'un l'obliquité de l'écliptique, l'autre le globe terrestre; *Hipparque* forme un catalogue d'étoiles, et fixe à peu près la longueur de l'année; enfin *Ptolémée* compose son *Almageste* des diverses connaissances acquises en astronomie.

Tel fut en Grèce l'état florissant des mathématiques, trop négligées par les Romains, et qui auraient été entièrement anéanties, vers le milieu du septième siècle, par les successeurs de Mahomet, si un changement heureux ne se fût opéré dans les mœurs des Arabes. On vit ce peuple, rendu à l'étude par le calme de la paix, s'adonner à l'astronomie, dont il avait eu autrefois quelques

notions, et puiser chez les mathématiciens grecs les principes des différentes parties des sciences exactes. C'est par eux que nous avons commencé à connaître les ouvrages d'*Aristote*, d'*Euclide*, de *Galien*; etc. Nous leur devons également l'ingénieux *système de numération*, et le développement des premiers principes de l'algèbre, dont *Diophante* paraît être le créateur. Ce peuple a bien mérité de la science; il en a renoué la chaîne, et a préparé pour les nations occidentales de l'Europe les progrès qu'elles y firent dès le quinzième siècle, vers la fin duquel *Copernic* fit connaître le double mouvement de la terre. Bientôt après les Italiens s'occupent de la résolution générale des équations du troisième et du quatrième degré. Dans le reste de l'Europe savante et pendant le dix-septième siècle, *Descartes* applique l'algèbre à la théorie des courbes, et pose les fondements de la dioptrique; *Galilée* perfectionne le télescope, découvre les quatre premiers satellites de Jupiter, et emploie pour mesurer le temps, au lieu des clepsydres en usage jusqu'alors, les oscillations du pendule. *Kepler* immortalise son nom par les fameuses lois sur lesquelles repose toute l'astronomie physique. *Neper* (ou *Napier*) invente le calcul logarithmique. *Fermat* découvre plusieurs nouvelles propriétés des nombres. *Pascal* invente le calcul des probabilités, et démontre la pesanteur de l'air, que Toricelli avait déjà reconnue. *Huyghens* considère la force centrale, donne la théorie des développées des courbes, et découvre l'anneau de Saturne. *Léibnitz* et *Newton* font une révolution totale dans les mathématiques, en publiant les éléments de l'analyse infinitésimale, dont l'application embrasse une multitude de questions qui ne peuvent être traitées par les méthodes ordinaires. C'est également à Newton qu'on doit l'importante découverte du principe de l'attraction universelle, et des notions plus exactes sur la figure de la terre. Enfin *Roëmer* fait connaître la propagation successive de la lumière. Dans le dix-huitième siècle, *Cassini*, *Bradley*, *Halley*, *Herschell*, et d'autres astronomes font de nouvelles découvertes, perfectionnent les observations, et leur donnent une exactitude qui n'avait pas encore été atteinte. Les frères *Bernouilli* trouvent par l'analyse léibnitienne une solution du problème des isopérimètres. *D'Alembert* enrichit l'analyse et la mécanique de ses propres découvertes; *Clairaut* enseigne à mesurer les perturbations que les comètes éprouvent dans leur marche par l'action des planètes. *Euler* attaque avec supériorité les questions les plus ardues de l'analyse, de la mécanique et de l'acoustique. *Borda*, *Delambre* et *Méchain* illustrent la fin du siècle par la fixation de notre nouveau *système métrique* et la mesure d'un grand arc de méridien en France, qui non seulement en procure l'unité fondamentale, mais répand en outre de nouvelles lumières sur la question délicate de la figure de la terre. Enfin, vers le commencement du dix-neuvième siècle, *Monge* donne sa *Géométrie analytique*; *Lagrange* invente le calcul des variations, publie, dans sa

Théorie des fonctions et dans sa *Mécanique analytique*, les principaux résultats de ses sublimes découvertes; M. *Legendre* donne ses *Exercices de calcul intégral;* M. *Gauss* ses *Disquisitiones arithmeticæ;* tandis que M. de *Laplace* enrichit la science de son *Exposition du sytème du monde*, de sa *Mécanique céleste*, et de sa *Théorie des probabilités*.

C'est ainsi que toutes les parties des mathématiques se sont étendues et perfectionnées. Il semble donc que le point élevé où sont arrivées les sciences exactes soit la limite de l'intelligence humaine; mais les heureuses applications de l'analyse aux hautes questions de physique, fruit des travaux des savants de nos jours, ouvrent un nouveau champ de recherches dans lequel les géomètres futurs pourront exercer utilement leur sagacité.

MATINES FRANÇAISES. *V.* VÊPRES *siciliennes*.

MATINES DE MOSCOU. *Voy.* VÊPRES SICILIENNES.

MAURES. *Voyez* SARRASINS.

MAUSOLÉE. Ce mot vient de *Mausole*, époux d'Artémise et roi de Carie. Cette princesse, pour conserver à la postérité un souvenir du regret que lui causait la mort de Mausole, lui fit élever, par Scopas, célèbre architecte qui florissait quatre cent trente ans avant Jésus-Christ, un superbe tombeau, qui a passé pour une des sept merveilles du monde, et a mérité que tous les autres monuments de cette nature fussent appelés *mausolées*.

MÉANDRE. Fleuve de la grande Phrygie, célèbre dans les fables des poëtes, qui le font fils de la Terre et de l'Océan, et père de Cyanée. On a prétendu trouver, dans les différentes sinuosités qu'il décrit avant de se rendre dans l'Archipel, toutes les lettres de l'alphabet grec.

Tel qu'on voit sur ses bords frais et voluptueux
Se jouer le *Méandre* en replis tortueux;
De sa source à la mer, de la mer à sa source,
Un doux caprice égare et promène sa course;
Et le flot qui remonte au flot qui redescend,
Livre, sur son passage, un combat innocent.
(BAOUR-LORMIAN, *Jérusalem délivrée*, ch. XVI.)

Le grand nombre de sinuosités du fleuve *Méandre* a fait donner, par allusion, ce nom aux détours, aux sinuosités des fleuves, des rivières, des ruisseaux, et, par extension, à tout plan qui présente divers circuits. Ce mot, en ce sens, appartient exclusivement à la langue poétique.

Si les chaleurs
Nous font descendre
Vers ce *Méandre* (ce ruisseau),
Dans ce moment
Un bain charmant
Voit sans mystère,
Sans ornement,
Et la bergère
Et son amant
(BERNARD, *le Hameau*, idylle.)

Tel un ruisseau, charmé de sa rive opulente,
En *Méandres* d'azur roule une onde plus lente.
(CHAUSSARD.)

Rosset, en parlant des bordures de buis qui dessinent les sinuosités de nos parterres, a dit:

La France la première. . . . . .
D'un *méandre* de buis inventa la bordure
D'un gazon façonné disposa la parure.
(*L'Agriculture*, ch. IV.)

MÉCANIQUE. Cette science considère l'état d'équilibre et de mouvement des corps en général. Il est probable qu'au temps d'Aristote les philosophes n'avaient encore que des idées imparfaites ou même erronées sur la nature de l'équilibre; mais un siècle plus

tard, Archimède, regardé parmi les géomètres comme l'inventeur de la statique, trouva la propriété générale du centre de gravité; donna les principes du levier et en fit d'heureuses applications à plusieurs autres machines qu'il imagina; telles sont principalement le *plan incliné*, la *vis ordinaire*, celle qui porte son nom, et au moyen de laquelle on élève l'eau par un mouvement continu. Selon Plutarque, les machines qu'employait Appius pour détruire les murs qui entouraient la ville de Syracuse n'étaient rien auprès de celles qu'Archimède leur opposait et qui répandaient la terreur dans le camp romain.

Les anciens ont connu la composition des forces, comme on le voit par quelques passages d'Aristote dans les questions de mécanique, mais il est probable qu'ils ont ignoré la théorie des mouvements variés. Depuis le seizième siècle, la mécanique rationnelle a fait de rapides progrès. Par exemple, on doit à Galilée la découverte de la loi de l'accélération des graves et une théorie complète du mouvement uniformément accéléré; à Huyghens et Wallis les vraies lois des mouvements dus à la percussion mutuelle des corps. Mais lorsque l'analyse infinitésimale fut découverte, elle devint un instrument applicable à toutes les parties des mathématiques (*voyez* ce mot), et contribua singulièrement à porter au plus haut degré de perfection la théorie des mouvements produits par l'action et la réaction que les corps d'un même système exercent les uns sur les autres.

Une machine, quelque composée qu'elle soit, a pour objet de transmettre, suivant une certaine loi, la force mouvante ou la puissance au fardeau, ou à la résistance à vaincre. Elle n'est qu'une application plus ou moins ingénieuse des sept machines simples ou primitives, savoir : la *corde*, le *levier*, la *poulie*, le *tour*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*. On ne peut douter que les Égyptiens n'aient employé des machines d'un effet prodigieux pour transporter au loin et élever à de grandes hauteurs les énormes blocs de pierre dont se composent leurs pyramides; et il est à présumer que les moulins à eau dont Vitruve donna la description au temps d'Auguste, étaient connus plus anciennement. Mais un fait incontestable, c'est que cent ans après Archimède, deux mathématiciens de l'école d'Alexandrie, Ctésibius et Héron, inventèrent plusieurs machines très ingénieuses, telles que la *pompe*, la *fontaine de compression* dans laquelle l'air condensé élève l'eau au-dessus de son niveau, le *siphon* à branches inégales, où l'eau monte par la plus courte quand on y fait le vide, et s'écoule par la plus longue. Ne pouvant ici faire l'énumération de toutes les machines de ce genre qui furent imaginées depuis lors, nous nous bornerons à citer le *bélier hydraulique* que Montgolfier proposa il y a peu d'années pour élever l'eau à une grande hauteur par l'action d'un léger courant d'eau.

Parmi les inventions mécaniques les plus utiles à l'astronomie, l'on doit mettre au premier rang celle des *horloges à pendule* et des *montres marines*. L'Angleterre se glorifie d'avoir eu ses Graham et

ses Harrison ; la France, ses Berthoud et ses Breguet.

Une infinité d'autres machines destinées à suppléer aux forces de l'homme et des animaux et qui sont employées dans les manufactures, attestent les immenses progrès que la mécanique pratique a faits en Europe depuis un siècle. Au nombre des agents propres à mettre les machines en mouvement, est celui que procure la vapeur de l'eau. Dès 1663, le marquis de Worcester avait donné l'idée d'un pareil moteur ; mais c'est à Amontons, à Dalesme et surtout à Thomas Savery, que l'on doit l'importante invention des pompes à feu, mues par l'action de la vapeur de l'eau alternativement dilatée et condensée. Une machine de ce genre a été exécutée en 1788 à Chaillot, par MM. Perrier, d'après les principes de Watz et Balton : elle a ensuite été perfectionnée par le chevalier de Bettancourt. De là à l'usage des bateaux à vapeur et des machines à hautes pressions, il n'y avait qu'un pas. L'art du mécanicien est de tirer de leur effet dynamique le parti le plus avantageux.

Indépendamment des machines appliquées aux besoins des arts, il en est d'autres de pure curiósité qui ont excité à diverses époques l'admiration des hommes. Architas de Tarente, au rapport de Platon, était parvenu à faire un pigeon de bois qui pouvait voler. Si ce récit paraît exagéré, il n'en est pas de même de la citation des divers automates de Vaucanson, l'un des plus habiles mécaniciens du dix-huitième siècle. On sait quel étonnement produisit son joueur de flûte, et son canard qui barbottait, battait des ailes, avalait du grain et le digérait. Entre autres prodiges de ce genre, on a vu le bras artificiel inventé par Laurent, le piano de l'Italien Fabris, qui copiait une sonate en même temps qu'on la jouait, etc. On n'imagine pas que le génie de l'homme puisse aller au-delà de pareilles découvertes.

Voyez AUTOMATES, MACHINES MERVEILLEUSES, JAMBES ARTIFICIELLES, MAINS ARTIFICIELLES.

MÉCÈNE ou MÉCÉNAS. Ce favori d'Auguste, cet ami de Virgile et d'Horace, qui lui-même maniait aisément la lyre, mérita, par la protection qu'il accordait aux sciences et aux arts, que son nom devînt commun, et désignât dans la postérité un ministre, un courtisan qui attire les bienfaits du prince sur ceux que les muses regardent d'un œil favorable ; ou même un homme qui encourage les sciences, les lettres et les arts, par estime pour ceux qui les cultivent.

L'heureux *Mécène* était le favori
Du dieu des vers et du plus grand des princes ;
Mais à longs traits goûtant la volupté,
Son premier dieu ce fut l'oisiveté.
Si quelquefois, réveillant sa mollesse,
Sa main légère entre Horace et Maron
Daignait toucher la lyre d'Apollon,
Comme Lafare il chantait la paresse.
(VOLTAIRE, *Lettre IV* — 1717.)

Mais sans un *Mécénas* à quoi sert un Auguste ?
(BOILEAU, *Satire I.*)

MÈCHE INCENDIAIRE *d'invention anglaise*. Une mèche incendiaire ayant été trouvée à bord d'un vaisseau anglais, elle fut remise à M. Gay-Lussac par le secrétaire de la société d'encouragement, qui le pria de déterminer la nature et les proportions des substances qui la composaient. Examen fait par lui de la fusée, qui

n'était pas entière, il a trouvé que sa longueur était de trois décimètres, et que son diamètre intérieur n'excédait pas un centimètre. L'enveloppe était formée de feuilles de papier gris, roulées sur elles-mêmes, et elle était revêtue à l'extérieur d'une couche de peinture à l'huile pour empêcher l'humidité de la pénétrer. La matière inflammable qu'elle renfermait avait une couleur gris-jaunâtre, et on y distinguait de petites parcelles de soufre. Lorsqu'on y avait mis le feu, elle brûlait avec une flamme vive de près d'un décimètre et demi de hauteur, et en exhalant une odeur très forte d'acide sulfureux. La durée de la combustion de la fusée, pour une longueur de trois décimètres, est de dix à douze minutes. Ayant pulvérisé la matière inflammable, l'observateur en a pris 30 gram. 78, et les a traités par l'eau. La matière qui n'a point été dissoute pesait, après plusieurs lavages, 7 grammes 690, et était un mélange de soufre et de charbon. Il a traité le mélange par la potasse caustique; de cette manière il a obtenu o gram. 504, de charbon, et en retranchant ce poids de celui du mélange il en a conclu celui du soufre; de sorte que la matière de la fusée est composée sur cent parties, de

75,0	nitre.
1,6	charbon.
23,4	soufre.
110	

M. Gay-Lussac a fait un mélange dans les proportions ci-dessus, et en a fait une fusée qu'il a cherché à rendre semblable à celle des Anglais; et lorsque la dessiccation de ce mélange a été opérée, il a mis le feu à cette nouvelle fusée, qui a présenté exactement en brûlant les mêmes phénomènes que la fusée anglaise; elle a brûlé d'une manière semblable, avec déflagration et dans le même temps. *Société d'encouragement*, 1809, *bulletin* 65, p. 330.

MÉDAILLE, pièce de métal frappée et marquée, soit qu'elle ait eu ou n'ait pas eu cours comme monnaie. Toutes les médailles se partagent en deux classes générales, en antiques et en modernes. Les antiques sont toutes celles qui ont été frappées jusque vers le milieu du troisième siècle, ou jusqu'au neuvième siècle de Jésus-Christ, car les antiquaires ne sont pas d'accord à cet égard. Les modernes sont celles qui ont été faites depuis quatre cent vingt-cinq ans environ.

On distingue, dans les antiques, les grecques et les romaines. Les grecques sont les premières et les plus anciennes; car, avant même la fondation de Rome, les rois et les villes grecques frappaient de très belles monnaies, d'un travail si parfait que, dans l'état le plus florissant de la république et de l'empire, elles furent à peine égalées. Les romaines sont consulaires ou impériales : les consulaires sont celles qui ont été frappées sous les consuls; les impériales, celles qui ont été faites sous les empereurs.

Le goût pour les médailles antiques prit faveur en Europe à la renaissance des beaux arts. Pétrarque, qui a tant contribué à retirer les lettres de la barbarie où elles étaient plongées, rechercha les médailles avec un grand empressement, et s'en étant procuré quelques unes, il crut les devoir offrir à l'empereur Charles IV,

comme un présent digne d'un grand prince. Dans le siècle suivant, Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, plus célèbre encore par son amour pour les lettres que par ses victoires, rassembla une suite de médailles assez considérable pour ce temps-là. A l'exemple de ce monarque, Antoine, cardinal de Saint-Marc, eut la curiosité de former à Rome un cabinet de médailles impériales.

Cosme de Médicis commençait dans le même temps à Florence cet immense recueil de manuscrits, de statues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées et de médailles antiques, qui fut ensuite continué par Pierre de Médicis, son fils, et par Laurent, son petit-fils.

Budée fut le premier en France qui, né avec le goût de l'antiquité, fit une petite collection de médailles d'or et d'argent, avant même d'écrire sur les monnaies des anciens. Il fut imité par Jean Grollier, Guillaume du Choul et quelques autres.

Les médailles modernes ont été fabriquées dans l'Europe depis que la domination des Goths y a été éteinte, et que la sculpture et la gravure ont commencé à refleurir. La première qui y fut frappée est celle de Jean Hus, en 1415, et si l'on en voit de plus anciennes, elles sont fausses ou restituées. Avant Charles VII il n'y a pas eu en France de médailles avec l'effigie du prince. L'histoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles, jetons et autres monuments publics, est de l'invention du savant Claude Ménétrier, jésuite.

De tout temps on a moulé ou frappé des médailles en bronze, en cuivre, en or ou en argent. Depuis quelques années on a trouvé le moyen d'ajouter à ces métaux le platine rendu malléable; les premières médailles en platine ont été frappées en 1819, sous la direction de M. de Puymaurin, à la Monnaie royale des médailles de France.

Des fripons ont mis à profit l'espèce de passion qui domine quelques personnes pour les monuments de l'antiquité. Plusieurs artistes distingués, notamment Cavino, surnommé le Padouan (*voy.* PADOUAN), ont gravé des coins et produit des médailles qui se sont vendues comme des ouvrages des anciens Grecs et Romains. De nos jours on en fabrique à Smyrne et sur les bords du Mein, qui se vendent, à de prétendus connaisseurs, aux prix de 200 à 1500 fr. On peut lire à ce sujet *la Revue britannique*, n° 6, déc. 1825, page 395; et l'article Cavino, par M. Tochon, dans *la Biographie universelle* des frères Michaud. *Voyez* NUMISMATIQUE.

MÉDECINE. Il serait très difficile de faire connaître d'une manière précise l'origine de la médecine : elle se perd dans la nuit des temps. Mais s'il fallait absolument lui en donner une, devrait-on répéter, avec plusieurs auteurs, que les animaux furent d'abord les premiers instituteurs des hommes dans la médecine; que plusieurs, guidés par leur instinct, enseignèrent aux hommes, par leur exemple, la manière de se débarrasser de la trop grande quantité de sang, la manière de se purger, les propriétés de plusieurs végétaux, etc.? L'homme aurait donc été traité

bien durement par la nature, si, en disposant autour de lui tant de causes qui pouvaient abréger son existence, elle lui avait ôté les moyens naturels qui pouvaient les lui faire éviter et mettre à profit les ressources qu'elle accordait aux autres animaux. Voilà donc une première origine donnée à la médecine qui ne paraît pas vraisemblable. Pourquoi l'homme ne devrait-il pas à lui-même, à son instinct, les premiers principes de la médecine ?

On donne encore pour origine de la médecine la communication des divinités du paganisme avec les hommes. Bacchus est indiqué comme le premier auteur de la médecine en Assyrie, en Libye et aux Indes. Les Égyptiens, le peuple le plus ancien et le plus superstitieux, rapportait ses premières connaissances en médecine à Ammon, roi d'Égypte. Thaut, Hermès, Mercure Trismégiste, Osiris, Apis, Sérapis, Isis, qui n'est autre que la lune et ses fils, etc., sont autant de divinités auxquelles ils avaient obligation de la même science. Chez les Grecs et les Phéniciens, Zoroastre, Borus, Pean, Apollon, Chiron, Hercule, Jason, Achille, Palamède, le berger Mélampe et les magiciennes Médée et Circé, sont encore, la plupart, les inventeurs fantastiques de la médecine parmi les anciens.

Mais Esculape, s'il n'est point encore un être allégorique, peut être regardé, sinon comme l'inventeur du moins comme le premier fondateur d'une école médicale. Machaon et Podalyre, ses fils, exercèrent la médecine au siége de Troie.

Plus tard, Pythagore, Empédocle, Démocrite et les différents philosophes, comprirent la médecine dans l'enseignement de la philosophie. Les Asclépiades, ou descendans d'Esculape, établirent néanmoins des écoles particulières pour la médecine, et l'on en compte trois célèbres : 1° celle de Cnide, la plus ancienne; 2° celle de Cos, la plus illustre et qui eut la gloire de former Hippocrate; 3° celle de Rhodes. On cite encore celles de Cyrène et de Crotone. Toute la médecine paraît avoir été long-temps concentrée entre les mains des Asclépiades, qui formèrent un ordre de prêtres qui se transmettaient la science par traditions orales. Les temples qu'ils desservaient étaient ordinairement placés à quelque distance des villes, dans un lieu agréable et champêtre, où l'on respirait un air pur : on avait élevé près de ces temples, des bâtiments, espèce d'hôpitaux, où les malades étaient reçus. Des tables placées dans le temple retraçaient à la postérité, par leurs inscriptions, les cures brillantes et les observations rares.

La philosophie était encore constamment mêlée à la médecine de ces premiers temps, ainsi que la religion et les sciences.

Hippocrate opéra une grande réforme dans la médecine; il fonda le *dogmatisme*, et sépara la médecine de la philosophie proprement dite, bien qu'il recommande au médecin d'être un vrai philosophe : son école devint bientôt la plus célèbre de l'univers.

Hérophile, sorti de l'école d'Hippocrate, fonda celle des *Hérophiliens*, qui s'occupa principalement de l'anatomie humaine, et qui fut

établie à Alexandrie, au temps de Ptolémée Soter, roi d'Égypte, l'un des successeurs d'Alexandre. Érasistrate, son contemporain, le premier, disséqua des corps humains; avant lui, on se contentait d'examiner les animaux que l'on croyait le plus ressembler à l'homme par leur organisation. C'est au temps d'Hérophile et d'Érasistrate que la médecine fut partagée comme elle l'est aujourd'hui en trois branches, qui forment maintenant trois professions séparées : la *diététique*, qui est la médecine proprement dite; la *chirurgie* et la *pharmacie*. Il s'éleva ensuite à Alexandrie une autre école appelée *empirique* dont *Sérapion* fut le fondateur. Cette secte menaça d'une entière destruction le dogmatisme d'Hippocrate, bannit tout raisonnement de la médecine, pour ne s'en tenir qu'aux faits palpables, et cependant elle rejeta l'anatomie. Ainsi elle favorisa les esprits vulgaires et les médicastres ignorants : on comptait cependant des hommes fort instruits dans cette école.

Rome avait soumis une portion de l'univers par la puissance de ses armes; elle devait l'assujettir un jour par les lumières. Jusque là les Romains, hommes durs et adonnés au métier des armes et à l'agriculture, avaient négligé l'étude de la médecine; des pratiques superstitieuses et les moyens les plus simples que la nature leur indiquait étaient les seuls secours qu'ils prêtaient aux malades. Vers l'an 535 de la fondation de Rome, Archagatus vint du Péloponèse s'établir dans cette ville : c'est le premier médecin *vulnéraire* dont l'histoire ait conservé le nom. (*Voyez* l'article CHIRURGIE.)

Après la ruine de l'empire d'Orient, lorsque Lucullus, Pompée et Jules-César eurent enrichi leur patrie des dépouilles des nations subjuguées; avec le luxe et le repos on vit naître des infirmités jusqu'alors inconnues aux Romains. Parmi les savants que Jules-César avait appelés, on vit s'élever Asclépiade, de Pruse en Bithynie : homme adroit et éloquent, il sut flatter le caractère de son siècle, et son penchant à la mollesse. La méthode cruelle d'Archagatus aurait effrayé ces Romains dégénérés; il établit une médecine tout épicurienne; il chercha dans ses discours et dans ses actions tout ce qui pouvait plaire; il promettait de guérir *promptement, sûrement* et *agréablement;* il conseillait des lits mollement suspendus, des bains parfumés, etc. : il ne tarda pas à obtenir la faveur publique, ce en quoi l'amitié de Cicéron le servit encore merveilleusement.

Cette école ne dura pas longtemps. Thémison de Laodicée, s'écartant des principes de son maître, fonda une des sectes les plus remarquables en médecine, le *méthodisme;* il paraît qu'il établit son école à Rome, et un sarcasme de Juvénal prouve qu'au moins il y traitait beaucoup de malades. Après lui, Thessalus de Tralle, en Lydie, perfectionna le méthodisme; il prétendit enseigner toute la médecine en six mois : beaucoup de ses auditeurs se crurent improvisés médecins pour savoir prescrire le *diatriton,* ou trois jours de diète au commencement des maladies.

L'école d'Alexandrie, déchue de son antique splendeur, après avoir

enfanté plusieurs sectes, essaya de les réunir et de les fondre en une seule, sous le nom d'*Épisynthétique*, c'est-à-dire assemblante.

La philosophie de Zénon ou des stoïciens, qui reconnaît l'esprit (πνεῦμα) ou l'âme pour principe de toutes les actions du corps vivant, servit de base au système d'Athénée, d'Attalie ou de Tarse. A ces différentes époques, la médecine fut toujours influencée dans l'enseignement par les doctrines philosophiques régnantes; Archigène au contraire sépara ce qui lui parut le plus certain en médecine, et forma ainsi l'*éclectisme*, sous le règne de Trajan.

Parmi les écoles existantes à cette époque, celle de Pergame est demeurée célèbre pour avoir formé Galien, dont les écrits et les grands talents lui ont assuré la suprématie pendant treize siècles et en ont fait un second Hippocrate.

Après l'irruption des peuples du Nord et de l'empire d'Orient, la médecine éprouva le même sort que les autres sciences et les arts. Ce ne fut que sous les califes Almanzor, Almodhi, Aroun-al-Raschild, que commença une nouvelle ère pour les sciences, les arts et la médecine; le dernier de ces califes employa quarante-six interprètes à traduire en arabe les ouvrages d'Aristote, d'Hippocrate, de Galien, etc.

Après ces temps de désolation, l'Espagne devint le premier berceau de la médecine en Europe; Cordoue eut une école et une immense bibliothèque. Les arabistes s'étendirent en Egypte, en Perse, etc., et répandirent les lumières partout sur leur passage. Vers le onzième siècle un disciple de ces arabistes apporta en Italie les connaissances médicales, qui depuis y fructifièrent avec tant d'éclat. Constantin l'Africain, né à Carthage, homme d'une érudition rare, ne contribua pas peu à éclairer l'Italie en fondant l'école de Salerne, devenue si célèbre. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les noms des différents médecins qui se sont illustrés dans cette période de temps, qui comprend le douzième et le treizième siècle. (On peut voir l'article CHIRURGIE de ce dictionnaire.)

C'est principalement au quatorzième siècle que se répandirent en Europe les écoles de médecine et les moyens d'instruction. On commença à disséquer des cadavres humains; des professeurs furent entretenus par le gouvernement pour faire des cours; c'est à cette époque que se rattachent les noms de Henri de Hermonville, de Bérenger de Carpi, de Vésale, de Fallope, etc.

Vers l'année 1484, la pharmacie devint une branche séparée de la médecine et de la chirurgie, Charles VIII établit les apothicaires en une communauté de marchands.

Le seizième siècle se découvre: une impulsion toute nouvelle est donnée aux sciences; les deux mondes se communiquent leurs pensées et leurs découvertes; la création d'académies chez un peuple tout nouveau à peine échappé des mains de ses oppresseurs, n'est pas une des choses les moins remarquables de cette époque. Mexico en 1551, Quito en 1586, eurent des universités. Que de noms illustrés pendant ce siècle! L'Italie présente Prosper Alpin,

Césalpin, Malpighi, Baglivi, Botal; la France se glorifie des travaux des Fernel, Baillou, Riolan, Pecquet, etc.; l'Angleterre présente Harvey, qui démontra la circulation du sang; Thomas Sydenham, Willis; en d'autres pays paraissent Bartholin, Van Helmont, Sylvius, Meibomius, etc. On aurait peine à énumérer tous ceux qui, quoique moins célèbres, ont concouru au grand œuvre de la restauration des sciences et de la médecine.

Pendant le seizième siècle, les sciences avaient été tirées du chaos; le dix-huitième brilla du plus grand éclat. Des médecins à jamais célèbres généralisèrent les idées reçues; on créa un corps de doctrine. L'université de Leyde comptait dans son sein l'illustre Boerhaave, dont la réputation fut universelle, Van-Swieten, Haller, qui a laissé des ouvrages dont le mérite n'a pas encore été affaibli par ce qu'on a fait depuis; combien encore de professeurs distingués dans les autres écoles!

Arrêtons-nous ici : l'élan une fois donné aux sciences, la médecine a suivi la marche des découvertes modernes; éclairés par elles, les systèmes deviendront plus rares de jour en jour. Il existe déjà des principes fixes dont on ne peut s'écarter sans commettre d'erreurs. La manière dont la médecine est enseignée en France peut faire espérer les résultats les plus avantageux. *Voyez* CHIRURGIE, ÉCOLE DE MÉDECINE.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. *Voyez* VÉTÉRINAIRE.

MÉDIANOCHE. Repas qui se faisait quelquefois après minuit, c'est-à-dire entre le souper et le déjeuner. Ce mot a passé de l'espagnol, où il a la même signification, dans la langue française. Le mot et la chose ont été introduits en France par la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII. Madame de Sévigné parle souvent de ce repas: « Le soir le roi alla à Liancourt, où il avait commandé *médianoche* » (lettre du 26 avril 1671). « Après minuit sonné on servit le plus grand *médianoche* du monde en viandes très exquises (lettre du 6 avril 1672). Elle dit plus bas : « On revient à dix heures; on trouve la comédie : minuit sonne; on fait *médianoche*. »

MÉGATHÈRE (*grand animal*). M. Cuvier a donné ce nom à un genre de mammifères fossiles, de l'ordre des édentés, qui comprend deux espèces; savoir, le mégathère proprement dit, ou *animal du Paraguay*, et le *mégalonyx* de Jefferson. Le squelette presque entier du premier de ces animaux, découvert vers la fin du siècle dernier, fut trouvé, à près de cent pieds de profondeur, dans des excavations faites au milieu du terrain d'alluvion des bords de la rivière de Luxan, à une lieue sud-est de la ville du même nom, laquelle est à trois lieues sud-ouest de Buenos-Ayres. Il fut envoyé au cabinet de Madrid en 1789. Un second squelette, moins complet, fait partie de la même collection, et y fut envoyé de Lima en 1795. Un troisième a été trouvé au Paraguay. Depuis lors un espace de temps assez considérable s'est écoulé sans qu'il ait été rien ajouté à ce qu'on savait sur cet animal fossile, et ce n'est que tout récemment que don

Damasio de Laranhaia a fait connaître à la société philomathique la découverte de parties de tête analogue à celle des tatous, et qui paraissent avoir appartenu au mégathère. Les mesures rapportées des diverses parties de cet animal lui donnent à peu près la taille du rhinocéros.

Les débris du mégalonyx (*grands-ongles*), nommé ainsi par Jefferson, trouvés pour la première fois, en 1797, à une profondeur de deux ou trois pieds, dans une des cavernes des montagnes calcaires du comté de Greenbriar, dans l'ouest de la Virginie, consistent en ossements d'extrémités, et notamment d'un pied de devant, dont l'identité des formes avec les parties analogues du mégathère est presque absolue; mais ces ossements sont d'un tiers plus petits, quoiqu'ils portent tous les caractères de l'état adulte. Dans son mémoire sur le mégalonyx, inséré au tome V des *Annales du Muséum*, M. Cuvier a discuté et réfuté l'opinion de M. Faujas et de M. Jefferson, qui, se fondant sur la longueur des ongles, considéraient cet animal comme un grand carnassier à griffes acérées, appartenant peut-être au genre des chats.

En définitive, M. Cuvier rapproche le mégalonyx du mégathère, et considère ces deux animaux comme devant former un genre intermédiaire à ceux des bradypes ou paresseux et des fourmillers. Il les considère tous deux comme herbivores, et le mégalonyx particulièrement comme un herbivore à la manière des paresseux, puisqu'il avait les dents faites comme les leurs. De la ressemblance de leurs pieds il conclut qu'ils avaient la même démarche, les mêmes mouvements, aux différences près que devait entraîner celle du volume qui était si considérable. « Ainsi, dit-il, le mégalonyx aura grimpé rarement sur les arbres, parcequ'il en aura trouvé rarement d'assez gros pour le porter. » Et cette différence d'habitude ne lui paraît pas plus surprenante que celle qui existe dans les habitudes des animaux du genre des chats, dont les petites espèces, telles que celles du chat sauvage et du lynx, grimpent avec facilité sur les arbres, tandis que les grosses, telles que le lion et le tigre, n'y montent jamais. *Dictionnaire des sciences naturelles*, tome XXIX.

MÉLUSINE (*la fée*). Quelques écrivains ont fait de Mélusine une fée puissante qui épousa un seigneur de la maison de Lusignan. Deux grandes maisons du Poitou et du Dauphiné ont porté dans leurs armes Mélusine représentée en sirène; c'est ce qui a fait croire aux gens qui ne doutent de rien que l'histoire de Mélusine n'était pas un conte. M. de Saint-Albin a donné, dans ses *Contes noirs* (tome I, page 63), l'histoire de Mélusine, selon l'opinion populaire de certains cantons du Poitou. Il en fait une sylphide ou une fée. Après avoir raconté ses aventures, il finit comme tous les chroniqueurs. « Depuis qu'elle disparut (dit-il page 89), toutes les fois que le trépas menace un de ses descendants, Mélusine se montre en deuil sur la grande tour du château de Lusignan, qu'elle a fait bâtir. Son apparition annonce aussi la mort de nos rois, lorsqu'elle doit être

funeste. » Quelques historiens disent que Mélusine était une femme aussi adroite que belle, qui se vantait de posséder l'art des métamorphoses. Elle devait être aisément crue dans un siècle où les changements d'hommes et de femmes en loups et autres animaux commençaient à devenir communs.

MEMBRES ARTIFICIELS. *Voyez* JAMBE ARTIFICIELLE, MAIN ARTIFICIELLE.

MÉNAGERIE. Les riches Romains, qui aimaient passionnément la chasse, avaient établi auprès de leurs maisons de campagne des ménageries, ou plutôt des parcs, dans lesquels ils nourrissaient toutes sortes d'animaux. Il paraît que nos rois de la première et de la seconde race, qui se plaisaient à voir combattre des bêtes féroces, entretenaient à grands frais des ménageries à la proximité de leurs châteaux. « On a prétendu que Henri III, ayant vu en songe plusieurs bêtes féroces qui se jetaient sur lui pour le dévorer, donna ordre de tuer toutes celles qu'il faisait nourrir dans sa ménagerie. Depuis ce temps, si nos rois ont eu des ménageries, ce n'a été que pour la curiosité et l'amusement. Ils n'ont plus songé à faire combattre les animaux qu'ils y tenaient renfermés. » *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*.

Il y avait à Versailles, avant la révolution, une ménagerie royale qui depuis a été transférée à Paris, où elle est placée à l'entrée du jardin des plantes. Cette ménagerie, entretenue depuis plusieurs années avec beaucoup de soin, renferme une grande quantité d'animaux rares et tirés des quatre parties du monde.

MÉNESTRIERS. *Voy.* JOUEURS D'INSTRUMENTS.

MENINS. C'est le nom qu'on donne en France à un certain nombre d'hommes de qualité attachés particulièrement à la personne du dauphin. Ce terme nous est venu d'Espagne, où l'on nomme *meninos*, c'est-à-dire mignons ou favoris, de jeunes gentilshommes placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, et partager leurs occupations et leurs amusements,

MÉNIPPÉE (*satire*). Terentius Varron fit la satire *ménippée*, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec celle de Ménippe, cynique grec. Il se servit indistinctement de différents mètres, et se permit le mélange de vers avec la prose.

Nous avons en français un ouvrage qui porte le même nom : *Satire Ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne*, ou *de la tenue des États à Paris en* 1593, *par MM. de la Sainte-Union*. Elle fut imprimée d'abord en 1593, in-8° et in-12, par Jamet Métayer, imprimeur, attaché à la cause royale, et à Paris en 1594, in-8°. Il s'en fit quatre réimpressions dans un mois. Les auteurs principaux étaient P. Pithou, Rapin, Passerat, Gillot et Florent Chrétien. Elle couvrit de ridicule les meneurs de la prétendue sainte-ligue, et l'on a pu dire sans exagération que cet ouvrage eut pour Henri IV un résultat plus utile que ses victoires d'Arques et d'Ivri. Ce livre est parfaitement caractérisé dans l'article *Pithou* de la *Biographie universelle*, tom. XXXIV, page 535.

MENSULE. Instrument de géométrie pratique. Daniel Scherven-

ter a donné dans sa *Géométrie pratique* une description exacte de cet instrument et de son usage; il en attribua l'invention à Prætorius, professeur de mathématiques à Altorff, ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie.

MENTON. C'était une coutume chez les anciens de toucher le menton de ceux qu'on voulait émouvoir ou persuader. Winckelmann, dans ses *Monuments inédits*, n° 138, a publié un marbre où l'on voit Andromaque qu'un de ses frères cherche à consoler de la mort d'Hector en lui touchant ou caressant le menton. C'est ainsi que, dans l'Iliade, Dolon touche le menton de Diomède, en lui demandant la vie, et que, par le même geste, Thétis fléchit Jupiter en faveur d'Achille.

Autrefois un menton rasé était une marque d'esclavage. Chez les Romains, on rasait le menton des forçats, des criminels. Rome fit raser le menton des Gaulois, en signe de servitude. *Voyez* BARBE.

MENUET (de *menu*). Cette danse, venue du Poitou, est ainsi appelée à cause de ses petits pas. Le caractère du menuet est une élégante et noble simplicité. Le mouvement est plus modéré que vite, et l'on peut dire qu'il est le moins gai de tous les genres de danse. On ignore à quel peuple nous devons cette danse.

MENUISERIE. Il serait difficile d'assigner une époque à l'origine de cet art, qui a dû long-temps être confondu avec celui du charpentier. Les *menuisiers* ont été ainsi nommés parcequ'ils amenuisent ou amincissent le bois par le secours de la scie, de la varlope et du rabot, et qu'ils font des ouvrages *menus*, délicats, si on les compare à ceux des charpentiers. C'est par un arrêt de la cour, rendu le 4 septembre 1382, que les menuisiers s'appellent ainsi. Auparavant on les nommait *huchers* ou *huissiers de la huche*, de l'*huis* ou porte, que les menuisiers confectionnaient.

MENU-VAIR. Cette espèce de panne, faite de la peau d'un petit écureuil du nord, et connue sous le nom de *petit-gris*, était autrefois à la mode. Nos rois s'en servaient au lieu de fourrures; les grands de l'état non seulement en doublaient leurs habits, mais en faisaient encore des couvertures. Les manteaux des présidents à mortier, les robes des conseillers au parlement, et les habits de cérémonie des hérauts d'armes, en furent doublés jusqu'au quinzième siècle. Les femmes de qualité en ornaient leurs robes; et il fut défendu, en 1420, aux femmes de mauvaise vie de porter du menu-vair, qui est le *sciuro vario* d'Aldrovandi, et peut-être le *mus ponticus* de Pline.

MERCURE. Ce fut un médecin nommé Bérenger, né à Carpi dans le Modénois, qui, se trouvant dans l'armée de Charles VIII au temps où le mal vénérien faisait les plus grands ravages dans cette armée, essaya, enhardi par l'exemple des Arabes, d'employer le mercure dans le traitement des maladies syphilitiques; les succès qu'il obtint accréditèrent ce médicament, qui paraît être encore l'anti-vénérien le plus puissant que l'on connaisse.

MERCURE DE FRANCE. Ce journal commença de paraître en 1605 sous le titre de *Mercure*

français. Il prit successivement les noms de *Mercure galant*, de *Nouveau Mercure*, et enfin celui de *Mercure de France*, qu'il a gardé depuis. Déjà, en 1789, la collection de ce journal montait à plus de onze cents volumes. Ce journal, interrompu pendant les troubles révolutionnaires, a été repris depuis plusieurs années. *Voyez* JOURNAUX LITTÉRAIRES.

MÈRE-FOLLE ou MÈRE-FOLIE. Cette société facétieuse fut établie à Dijon sur la fin du quatorzième ou au commencement du quinzième siècle, et confirmée en 1454 par Jean d'Amboise, évêque de Langres et gouverneur de Bourgogne. La joie en était l'âme, le plaisir seul en était l'objet. On croit, avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle fut formée à l'instar de celle qu'Adolphe, comte de Clèves, érigea dans ses états vers l'an 1380. *Voyez* FOUS (*ordre des*). La société de la mère-folle, composée de plus de cinq cents personnes de toutes qualités, tenait ses assemblées dans une salle du jeu de paume de la Poissonnerie, à la réquisition du procureur fiscal, dit le *fiscal-vert*. Les trois derniers jours du carnaval, tous les membres de la société portaient des habillements bigarrés de couleur verte, rouge et jaune, un bonnet de pareille couleur à deux pointes, avec des sonnettes, et, dans la main, des marottes ornées d'une tête de fou.

Le chef de la société était appelé la *mère-folle;* il avait sa cour, sa garde-suisse, ses gardes à cheval, ses officiers de justice et de sa maison, son chancelier et son grand-écuyer. Ses jugements s'exécutaient nonobstant appel, qui se relevait directement au parlement. Son infanterie était composée de deux cents hommes, et portait un étendard parsemé de têtes de fous, avec cette devise :

Stultorum infinitus est numerus.
(Le nombre des fous ne peut se compter.)

La société avait un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, vert et jaune, sur lequel était représentée une femme assise, vêtue de pareilles couleurs, tenant en sa main une marotte à tête de fou, et un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coiffés de même, qui sortaient de dessous sa jupe. Ceux qui étaient reçus dans la société obtenaient des lettres-patentes en parchemin, signées par la mère-folle et par le griffon-vert, en qualité de greffier, et scellées des armes de la société. Quand les membres de cette société s'assemblaient pour manger ensemble, chacun apportait son plat. Dans les occasions solennelles, la compagnie marchait avec de grands chariots peints, sur lesquels plusieurs membres habillés follement récitaient des vers satiriques devant la porte des principaux de la ville; le cortége était nombreux : quatre hérauts ouvraient la marche, suivis du capitaine des gardes, et des chariots qui précédaient la mère-folle, devant laquelle marchaient deux hérauts; la mère-folle était montée sur une haquenée blanche, et suivie de ses dames d'atours, de six pages et de douze valets de pied; ensuite paraissaient le porte-enseigne, soixante officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand-veneur, le guidon, cinquante cavaliers, le fiscal-vert et deux

conseillers, et enfin les Suisses, qui fermaient la marche.

Tous les évènements qui étaient marqués au coin de la bizarrerie et de la singularité, les mariages mal assortis, les larcins, les assassinats, les rapts, les séductions, la troupe de la mère-folle les représentait sur un théâtre placé au milieu d'un grand chariot; elle poussait même la fidélité de l'imitation jusqu'à s'habiller comme ceux à qui la chose était arrivée.

Pour être admis dans la société, il fallait que les récipiendaires répondissent en rimes aux questions que le procureur-fiscal leur faisait également en rimes. Le prince de Condé se soumit à cette formule en 1626. L'acte de réception qui lui fut délivré à cet effet est une pièce assez curieuse; elle se trouve dans le *Dict. des origines, découvertes, inventions*, etc., tom. II, pag. 686, in-8°; Paris, 1777.

Par un édit donné à Lyon le 21 juin 1630, Louis XIII abolit cette société, comme contraire aux bonnes mœurs et à la tranquillité de la ville de Dijon.

MÉRIDIEN. Le méridien est un grand cercle qui va d'un pôle à l'autre, et qui marque le point où le soleil est parvenu à sa plus grande élévation dans le milieu du jour. On l'appelle *méridien* parcequ'il indique l'heure du midi (en latin *meridies*) pour tous les peuples qui sont placés sous le même méridien.

La déclaration de Louis XIII du 5 avril 1634 fixe notre premier méridien à l'extrémité de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. Le bourg principal de cette île est à 19° 53′45″ à l'occident de Paris. Mais, pour plus de facilité, on a supposé que Paris était précisément au 20° de longitude, et tous les géographes français ont adopté ce calcul. Un premier méridien commun serait plus utile; mais il est difficile d'espérer pour cela une convention générale de tous les peuples. *Voy.* MESURE.

MÉRIDIEN (gnomonique). M. Regnier, de Paris, a inventé, en 1818, un méridien qui représente un médaillon en bronze doré, fondu dans le cristal; l'intérieur du médaillon renferme une petite musique d'horlogerie qui, toutes les fois qu'il fait soleil à midi, joue un air. La loupe de la méridienne, placée en dehors sur le jambage de la croisée, fait échapper une détente, et cette détente, par un fil de communication qu'on ne voit pas, remonte de suite le rouage, qui, au même instant, joue les airs adaptés. *Moniteur*, année 1818, pag. 1036.

MÉRIDIENNE. Dans la superbe église de Florence, capitale de la Toscane, on remarque une méridienne, qui est le plus grand et le plus bel instrument d'astronomie qu'il y ait au monde; le gnomon, ou la plaque par laquelle passent les rayons du soleil, est élevé de deux cent soixante-dix-sept pieds six pouces neuf lignes et un dixième, mesure de Paris, au-dessus du pavé de l'église, qui lui répond perpendiculairement à l'endroit où l'on a fait une croix de cuivre, encastrée dans le marbre; ou deux cent soixante-dix-sept pieds quatre pouces neuf lignes soixante-huit centièmes, par rapport au niveau du marbre solsticial, qui est dans la chapelle

de la Croix, et sur lequel se font les observations de l'obliquité de l'écliptique et des mouvements apparents du soleil.

Cette méridienne, qui servira, tant que durera la coupole, à déterminer exactement les solstices, et par conséquent l'équinoxe auquel l'église a attaché la célébration de la fête de Pâques, a été commencée, vers l'an 1467, par Paul Toscanella, ou Toscanelli, suivant le témoignage d'Ignace Dante, célèbre astronome et cosmographe de Cosme I; mais le P. Ximenès l'a refaite, à la sollicitation de M. de La Condamine, qui obtint du gouverneur que l'empereur en fît les frais.

MÉRINOS. Les conquérants africains avaient introduit en Espagne, avec leur expérience et leurs habitudes nomades, l'art d'élever les troupeaux, et d'en améliorer les toisons par des soins continués durant plusieurs siècles. Cette expérience, qui survécut à la puissance des Arabes, produisit, avec les années, ces qualités brillantes d'une espèce de laine fine, qui l'emporta long-temps sur celle des troupeaux élevés dans toutes les autres contrées de l'Europe. Acquérir les animaux qui fournissaient ce rare produit devait tenter surtout l'ambition de l'agriculteur français qui possède à moitié la chaîne des montagnes où les pasteurs de l'Ibérie conduisent leurs troupeaux au retour de chaque belle saison. Mais l'Espagnol ne permettait pas au commerce d'exporter des béliers et des brebis de la race pure des mérinos. Ce ne fut qu'à titre de cadeau royal et comme objet de simple curiosité que Louis XVI obtint quelques individus de cette espèce précieuse. Ils composèrent le troupeau de Rambouillet. Bientôt, par les soins du naturaliste Daubenton, le digne collaborateur du Pline français, ce troupeau fut acclimaté sur notre sol; il s'accrut au point de rendre possible la vente de ses rejetons aux particuliers opulents qui voulaient les acquérir.

Lorsque la multiplication fut assez avancée pour offrir aux fabricants de draps des toisons abondantes, le préjugé, qui s'oppose à l'adoption de tout ce qui est utile et nouveau, réprouva la laine des mérinos naturalisés en France par le bienfait du monarque, comme n'ayant pas autant de nerf que celle des mérinos espagnols. Le temps a triomphé de cette erreur. L'expérience a montré que la laine des troupeaux amenés de l'Ibérie sur le sol de la France, loin de perdre ses qualités primitives, s'améliore, au contraire, de génération en génération, par les heureux effets des soins et du climat, qu'elle devient aussi plus fine et plus souple. Aujourd'hui les manufacturiers français, pour fabriquer les étoffes du plus grand prix, rejettent les laines espagnoles, et, pour motiver cette exclusion, ils affirment que ces dernières ont trop de raideur.

Les Saxons nous avaient devancés dans la naturalisation des mérinos : ils ont reconnu, comme nous, l'amélioration progressive des toisons; ils nous ont surpassés par la constance de leurs soins : aussi leurs laines superfines sont-elles sensiblement supérieures aux nôtres, surtout les laines des troupeaux de l'ancien électeur, qu'on

désigne sous le nom de laines électorales.

Un objet digne de la plus noble émulation pour nos grands propriétaires et nos riches agriculteurs doit être d'atteindre le degré de perfection qu'ont obtenu les habitants de la Saxe dans l'amélioration des laines mérinos, et d'aller au-delà, si ce progrès est possible.

Il est juste de dire que nous avançons vers ce but d'une manière remarquable; chacun de nous a pu s'en convaincre par l'examen des belles toisons qu'ont exposées MM. Girod de l'Ain, et leurs associés, M. le comte de Polignac, M. Bourgeois de Rambouillet, et quelques autres grands propriétaires. (Ch. Dupin, *Progrès de l'industrie française*, depuis le commencement du dix-neuvième siècle à 1823.)

Si l'amélioration des mérinos présente à l'agriculture des avantages considérables, puisqu'elle peut tirer de cette espèce de moutons, qui n'exige point une nourriture plus onéreuse que celle des bêtes indigènes, un revenu double de celui que présente la dernière espèce, cette amélioration n'est pas moins pour nos fabriques une source de nouvelles richesses. *Voyez* LAINE.

MÉRINOS. M. Ternaux, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tome IX, page 335, créa les étoffes dites *mérinos* et les véritables cachemires, à la fabrication desquels il ne put parvenir qu'après de longues recherches sur l'origine inconnue de la matière filamenteuse employée pour établir ces précieux tissus. Les tentatives de M. Ternaux, dans ce genre de travail, furent si heureuses qu'il surpassa les fabriques de l'Inde, soit pour le tissu, soit pour le broché. En un mot, sans le prix élevé de la main-d'œuvre, les cachemires français rivaliseraient avantageusement avec ceux de l'Asie. M. Ternaux, en important, en 1819, les chèvres du Thibet, vient d'ajouter aux avantages qu'il avait déjà su créer pour conduire à sa perfection une industrie nouvelle dans laquelle il n'a pas de rivaux en Europe.

MÉRITE (*ordre du*). Louis XV, par ordonnance du mois de juillet 1759, créa cet ordre en faveur des officiers suisses et étrangers qui servaient dans ses troupes et faisaient profession de la religion protestante. Cet établissement était à l'instar de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui ne pouvait pas être conféré à des protestants. La marque de distinction était, comme elle est encore aujourd'hui, une croix d'or, sur un des côtés de laquelle il y a une épée en pal, avec ces mots, *pro virtute bellicâ* (pour la valeur guerrière); et sur le revers une couronne de laurier avec cette légende, *Ludovicus XV instituit* 1759 (Louis XV l'institua en 1759). Cette croix est attachée à la boutonnière avec un petit ruban bleu foncé. Cet ordre est du nombre de ceux qui sont reconnus en France, d'après l'ordonnance de Louis XVIII de 1824.

MERVEILLES (*les sept merveilles du monde*). On a donné ce nom à sept monuments qui attiraient l'admiration et attestaient l'industrie et la hardiesse des anciens. Les auteurs sont d'accord sur ce

nombre de sept; mais tous ne citent pas les mêmes monuments. Voici cependant les sept merveilles qu'on reconnaît communément:

La première était le colosse de Rhodes. Cette masse énorme, haute de soixante-dix coudées, fut construite en douze années, par Charès, natif de Lindos, ancienne ville de Rhodes, et coûta trois cents talents.

La seconde était le temple de Diane à Éphèse. Cet édifice, soutenu sur cent vingt-sept colonnes, élevées par autant de rois, durant l'espace de deux cent vingt ans, et enrichi des trésors de toute l'Asie, fut brûlé, le jour même de la naissance d'Alexandre, par un certain Érostrate, qui prétendait ainsi se rendre immortel.

On comptait aussi parmi les merveilles du monde la statue de Jupiter Olympien, ouvrage du célèbre Phidias;

Les jardins et les murs de Babylone, construits par Sémiramis;

Le palais de Cyrus, dont les pierres étaient cimentées avec de l'or;

Les fameuses pyramides d'Égypte, qui servaient de tombeaux aux rois de cette fertile contrée;

Enfin, le tombeau qu'Artémise éleva au roi Mausole, son époux. Ce monument était environné de trente-six colonnes, et avait quatre-vingts pas de circuit. *Voyez* MAUSOLÉE.

MESMÉRISME. *Voyez* MAGNÉTISME ANIMAL.

MESSAGERIE. Cet établissement, inconnu aux Grecs et aux Romains, et devenu de nos jours si utile au public et si lucratif au gouvernement, est dû à l'érection des universités. Le concours d'étudiants qui s'y rendaient de différents pays, pour s'instruire dans les sciences et dans les arts libéraux, fit naître l'idée d'établir des messageries et des messagers pour les conduire aux lieux où ils devaient faire leurs études, et faciliter une correspondance entre les professeurs, les étudiants et leurs familles. Le public se servit de la même commodité d'autant plus volontiers que ces messagers étaient responsables de leur conduite envers les recteurs des universités et envers les procureurs des nations, et qu'ils s'acquittaient très fidèlement de leur emploi. Ils devinrent donc les seuls messagers de l'état, portant les hardes, les lettres et les paquets de toutes sortes de personnes indifféremment. Comme l'université de Paris est la plus ancienne de l'Europe, c'est elle qui a donné naissance à l'établissement des messagers, ainsi qu'on peut le voir dans la charte de Louis-Hutin du 2 juillet 1315. En 1565, Henri III établit des messagers royaux. En 1719 seulement il fut accordé à l'université, à titre de dédommagement, le vingt-huitième du prix du bail général des postes et messageries.

MESSAGERIES (petites). Cet établissement, formé à Paris, au commencement de 1825, pour le transport des effets et marchandises d'un quartier dans un autre, paraît d'une utilité évidente, si l'on trouve dans cette entreprise nouvelle régularité et célérité. Les voitures partent et arrivent à heures fixes; le son du cor annonce leur passage; elles sont bien suspendues, bien attelées, et les effets y sont à l'abri du mauvais temps. Le tarif pour toutes les distances,

est de 30 cent. jusqu'à vingt livres, et 25 cent. par abonnement; pour chaque article de 25 livres jusqu'à cent, 45 cent., et 40 cent. par abonnement; pour chaque article de cent livres jusqu'à deux cents, 55 cent., et 50 par abonnement; enfin, la compagnie est responsable de la valeur des objets donnés sur récépissés.

MESSE. « Ce sacrifice, dit Voltaire dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, cette assemblée, cette commune prière, avait le nom de *missa* chez les Latins, parceque, selon quelques uns, on renvoyait, *mittebantur*, les pénitents qui ne communiaient pas; et, selon d'autres, parceque la communion était envoyée, *missa erat*, à ceux qui ne pouvaient venir à l'église. » Le plus ancien monument où l'on trouve le mot *messe*, pour signifier les prières publiques que l'église fait en offrant l'eucharistie, est le troisième canon du second concile de Carthage, tenu en 380.

Le pape Télesphore ordonna que les prêtres diraient trois messes le jour de Noël, et qu'ils chanteraient le *Gloria in excelsis*. Le pape Damase Ier établit qu'au commencement de la messe on dirait le *confiteor*, et après l'évangile le symbole de Constantinople, à la place de celui de Nicée qui se disait auparavant. Anastase, premier du nom, ordonna que les prêtres et les laïques se tiendraient debout et un peu baissés vers la terre pendant qu'on lirait l'évangile. Saint Grégoire Ier augmenta la messe de plusieurs cérémonies, et surtout du *kyrie eleison*. Il ajouta l'offertoire, avec cette prière au canon : *Diesque nostros in tuâ pace*, etc. Sergius établit l'*agnus Dei*; Célestin composa l'introït; Gélase fit les collectes; Sixte Ier ordonna que l'on chantât *sanctus*, *sanctus*, *sanctus*, etc. Gui-Paré, légat du pape Innocent III, étant à Cologne, en 1201, ordonna que, quand on lève l'hostie à la messe, tout le peuple se prosternerait, au son d'une clochette, et c'est de là qu'est venue cette coutume.

MESSIDOR. C'était le dixième mois de l'année de la république française. Ce mois commençait le 19 juin et finissait le 18 juillet. On lui a donné ce nom parceque c'est dans ce mois que se font les moissons.

Cérès, écoute les accents
D'un grand peuple puissant et juste;
Fais naître les riches présents
Sous son bras fier, libre et robuste:
Il dédaigne l'argent et l'or.
Fer et blé sont les vœux du sage;
Qu'il trouve l'un dans *Messidor*,
L'autre sera dans son courage.

MESSIER (*constellation*). C'est le nom que Lalande a donné à un groupe d'étoiles dont on avait oublié jusqu'alors de faire une constellation, et il lui a donné ce nom pour honorer la mémoire de l'astronome Messier, que Louis XV avait surnommé *le furet des comètes*, parceque sa passion favorite était de découvrir ces astres errants. C'est cet hommage rendu à la mémoire de Messier par Lalande qui a fait dire à M. Viennet :

Comme le lion de Némée
L'hydre de Lerne et le chien d'Orion,
Messier jouit enfin, sans contestation,
D'une immortelle renommée :
Et jusqu'au jour de la destruction
Nous verrons cheminer sa constellation
Auprès de la Girafe et de Cassiopée.
(*Voyage philosophique au cimetière du P. La Chaise*, page 53. Paris, 1824.)

MESURES. Les mesures ont été

connues des Égyptiens, des Hébreux et des autres peuples dans la plus haute antiquité. Quant aux Grecs, plusieurs passages de l'Iliade nous apprennent qu'ils avaient l'usage des mesures et des balances dès le temps de la guerre de Troie; et les Romains, indépendamment des mesures qu'ils empruntèrent aux Grecs, en eurent aussi qui leur étaient propres.

En 1231, Henri I[er] établit en Angleterre l'uniformité des poids et mesures; Philippe-le-Long songeait à l'établir en France, quand il mourut; Louis XI eut depuis la même pensée; mais il était réservé au dix-huitième siècle d'opérer cette heureuse révolution, et d'appuyer le nouveau système sur une base que ne pourraient renverser, ni l'opiniâtre paresse ni les antiques préjugés.

« Un peuple qui se donnerait un système de mesures dont les divisions uniformes se prêteraient le plus facilement au calcul, et qui dériveraient, de la manière la moins arbitraire, d'une mesure fondamentale indiquée par la nature elle-même, réunirait à l'avantage d'en recueillir les premiers fruits, celui de voir son exemple suivi par les autres peuples dont il deviendrait ainsi le bienfaiteur. Tels furent les motifs qui déterminèrent l'assemblée constituante à charger de cet important objet l'académie des sciences. Le nouveau système des poids et mesures est le résultat du travail de ses commissaires, secondés par le zèle et les lumières de plusieurs membres de la représentation nationale.

L'identité du calcul décimal et de celui des nombres entiers ne laisse aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les difficultés des multiplications et des divisions complexes avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers; facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes, dont on peut rendre, par des instruments simples et peu coûteux, l'usage extrêmement populaire. On ne balança donc point à adopter la division décimale, et, pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donna le nom de *mètre*.

La longueur du pendule et celle du méridien sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer l'unité des mesures linéaires. On se détermina pour le second, qui, exempt des inconvénients du premier, paraît avoir été employé dans la plus haute antiquité. . . .

On pouvait conclure la grandeur du quart du méridien, de celle de l'arc qui traverse la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, et qui fut mesuré, en 1740, par les académiciens français. Mais une nouvelle mesure d'un arc plus grand encore, faite avec des moyens plus exacts, devant inspirer en faveur du nouveau système des poids et mesures un intérêt propre à le répandre, on résolut de mesurer l'arc du méri-

dien terrestre compris entre Dunkerque et Barcelone. Les opérations que Delambre et Méchain ont faites, et que Biot et Arago ont continuées jusqu'à l'île de Formentera, donnent le quart du méridien égal à 5,130,740 toises. On a pris la dix-millionième partie de cette longueur pour le mètre ou l'unité des mesures linéaires. Toutes les mesures dérivent du mètre, de la manière la plus simple : les mesures linéaires en sont des multiples et des sous-multiples décimaux.

L'unité des mesures de capacité est le cube de la dixième partie du mètre : on lui a donné le nom de *litre*.

L'unité des mesures superficielles, pour le terrain, est un carré dont le côté est de dix mètres : elle se nomme *are*, ou *perche carrée*.

On a nommé *stère* un volume de bois de chauffage égal à un mètre cube.

L'unité de poids, que l'on nomme *kilogramme*, ou *livre décimale*, est le poids de la millième partie d'un mètre cube d'eau distillée, considérée dans le vide à son *maximum* de densité.

Toutes les mesures étant comparées sans cesse à la monnaie, il était surtout important de la diviser en parties décimales. On a donné à son unité le nom de *franc* d'argent : sa dixième partie s'appelle *décime*, et sa centième partie *centime*. On a rapporté au franc les valeurs des pièces de monnaie de cuivre et d'or.

Enfin l'uniformité du système entier des poids et mesures a exigé que le jour fût divisé en dix heures, l'heure en cent minutes, et la minute en cent secondes. Cette division, qui va devenir nécessaire aux astronomes, est moins avantageuse pour la vie civile, où l'on a peu d'occasions d'employer le temps comme multiplicateur ou comme diviseur. La difficulté de l'adapter aux horloges et aux montres, et nos rapports commerciaux en horlogerie avec l'étranger ont fait suspendre indéfiniment son usage. On peut croire cependant qu'à la longue la division décimale du jour remplacera sa division actuelle, qui contraste trop avec les divisions des autres mesures pour n'être pas abandonnée.

Tel est le nouveau système des poids et mesures que les savants ont offert à la convention nationale, qui s'est empressée de le sanctionner. Ce système, fondé sur la mesure des méridiens terrestres, convient également à tous les peuples. Il n'a de rapport avec la France que par l'arc du méridien qui la traverse. Mais la position de cet arc est si avantageuse, que les savants de toutes les nations, réunis pour fixer la mesure universelle, n'eussent point fait un autre choix. Pour multiplier les avantages de ce système, et pour le rendre utile au monde entier, le gouvernement français a invité les puissances étrangères à prendre part à un objet d'un intérêt aussi général. Plusieurs ont envoyé à Paris des savants distingués qui, réunis aux commissaires de l'institut national, ont déterminé, par la discussion des observations et des expériences, les unités fondamentales de poids et de longueur; en sorte que la fixation de ces unités doit être regardée comme un ouvrage commun aux savants qui y

ont concouru et aux peuples qu'ils ont représentés. Il est donc permis d'espérer qu'un jour ce système, qui réduit toutes les mesures et leurs calculs à l'échelle et aux opérations les plus simples de l'arithmétique décimale, sera aussi généralement adopté que le système de numération dont il est le complément. » (*Extrait de l'Exposition du système du monde*, par M. le comte de Laplace, quatrième édition.)

MESURE (*en musique*). Plusieurs auteurs, qui ont écrit sur la musique, pensent, dit Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, que la mesure est de nouvelle invention. Mais, au contraire, les anciens pratiquaient la mesure; ils lui avaient même donné des règles très sévères et fondées sur des principes que la nôtre n'a plus. En effet, chanter sans mesure n'est pas chanter; et le sentiment de la mesure n'étant pas moins naturel que celui de l'intonation, l'invention de ces deux choses n'a pu avoir lieu séparément.

Suivant Burette, les anciens battaient la mesure de plusieurs façons. La plus ordinaire consistait dans le mouvement du pied qui s'élevait de terre et la frappait alternativement, selon la mesure des deux temps égaux ou inégaux. C'était ordinairement la fonction du maître de musique, appelé *coryphée*. Les batteurs de mesure garnissaient ordinairement leurs pieds de certaines chaussures ou sandales de bois ou de fer, destinées à rendre plus éclatante la percussion rhythmique. Ils battaient la mesure non seulement du pied, mais aussi de la main droite dont ils réunissaient tous les doigts pour frapper dans le creux de la main gauche, et celui qui marquait ainsi le rhythme s'appelait *manuductor*. Outre ce claquement de mains et le bruit des sandales, les anciens avaient encore, pour battre la mesure, celui des coquilles, des écailles d'huîtres et des ossements d'animaux qu'on frappait l'un contre l'autre, comme on fait aujourd'hui avec les castagnettes, le triangle et autres pareils instruments. Tout ce bruit, si désagréable et si superflu parmi nous, à cause de l'égalité constante de la mesure, ne l'était pas de même chez eux, où les fréquents changements de pieds et de rhythmes exigeaient un accord plus difficile, et donnaient au bruit même une variété plus harmonieuse et plus piquante; encore peut-on dire que l'usage de battre ainsi ne s'introduisit qu'à mesure que la mélodie devint plus languissante, et perdit de son accent et de son énergie. Plus on remonte, moins on trouve d'exemples de ces batteurs de mesure; et dans la musique de la plus haute antiquité on n'en trouve plus du tout.

MÉTALLURGIE. C'est au hasard qu'il faut probablement attribuer la découverte des métaux; mais c'est au besoin et à l'industrie des premiers agriculteurs qu'on doit attribuer la métallurgie, qui est l'art de séparer les métaux des substances avec lesquelles ils sont mêlés dans le sein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui les rend propres aux différents usages auxquels nous les employons.

Nous voyons, dit Goguet, l'usage des métaux établi peu de siècles après le déluge, dans l'Égypte

et dans la Palestine. Les Égyptiens faisaient honneur de cette découverte à leurs premiers souverains, les Phéniciens à leurs anciens héros. Ces traditions sont pleinement confirmées par l'autorité des livres saints. Dès le temps d'Abraham, les métaux étaient communs en Égypte et dans plusieurs contrées de l'Asie. Je crois cependant, ajoute l'auteur que nous citons, qu'on ne sut d'abord travailler qu'un certain nombre de métaux, tels que l'or, l'argent et le cuivre. Le fer, ce métal si nécessaire et si commun aujourd'hui, a été longtemps inconnu ou fort peu en usage chez les anciens peuples.

L'art d'épurer les métaux et de les rendre fusibles ou malléables, fut aussi connu des Grecs. Les uns en font remonter la découverte aux temps les plus reculés ; d'autres lui donnent une époque plus récente. Les titans apportèrent originairement la métallurgie dans la Grèce ; mais la domination de ces princes ayant été très courte, les lumières dont ils avaient enrichi ces contrées s'éteignirent avec eux ; il fallut que des colonies nouvelles sorties de l'Égypte et de l'Asie vinssent recréer les arts dans cette partie de l'Europe. Cadmus, roi de Thèbes, doit être regardé comme le premier qui y ait renouvelé l'art de travailler les métaux, puisque c'est lui qui a découvert dans la Thrace, au pied du mont Pangée, des mines d'or et d'argent ; qui a enseigné aux Grecs la manière de les exploiter, et de mettre à profit les richesses qu'ils en avaient tirées. Mais il ne leur fit pas connaître le fer. Ces peuples n'ont su mettre en œuvre ce métal que quatorze cent trente-un ans avant Jésus-Christ, sous le règne de Minos. Cette connaissance avait passé de Phrygie en Europe, avec les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida, pour venir s'établir en Crète; cependant elle ne fut pas dès lors très répandue dans la Grèce : on y employa le cuivre pour une grande partie des ouvrages que nous faisons en fer. Du temps de la guerre de Troie, non seulement les armes, mais encore tous les outils et tous les instruments des arts mécaniques étaient de cuivre. Le fer, qu'Hésiode dit avoir été trouvé en Crète par les Dactyles, était alors si estimé, que le fils de Pélée, dans les jeux qu'il fit célébrer en l'honneur de Patrocle, proposa comme un prix considérable une boule de ce métal.

A l'égard de l'étain que découvrit Phénix, à qui fut confiée l'éducation d'Achille, les Grecs s'en procuraient par le commerce qu'ils faisaient avec les Phéniciens, et ils s'en servaient beaucoup dans les siècles héroïques. Pour le plomb, que Midacrite apporta le premier des îles Cassitérides, l'usage paraît en avoir été inconnu parmi eux.

Il en a été originairement des Romains comme de tous les autres peuples de l'antiquité : pendant bien des siècles, le cuivre leur tint lieu de fer ; aussi presque tout ce qui nous reste de leurs armes, de leurs outils, de leurs instruments et de leurs vases propres aux expiations et aux sacrifices, est-il de cuivre.

George Agricola, né à Glauchen, dans la Misnie, en 1494, peut, à juste titre, être regardé comme le fondateur de la métallurgie

dans les temps modernes. Après avoir étudié la médecine en Italie, il alla l'exercer avec succès à Joachimsthal, et ensuite à Chemnitz. L'occasion qu'il eut de contempler la nature dans ses ateliers souterrains, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines et celui de la métallurgie des ténèbres où ils avaient été jusqu'alors ensevelis. En effet, les Grecs, les Romains et les Arabes n'en avaient parlé que d'une manière confuse. Agricola entreprit de suppléer à ce défaut; c'est ce qu'il fit en publiant, en 1530, plusieurs ouvrages sur cette matière. Parmi ceux qui ont suivi Agricola, Beccher et surtout Stahl occupent un rang distingué.

Dans ces derniers temps plusieurs ouvrages ont jeté un nouveau jour sur cet art resté long-temps dans une espèce d'oubli; nous ne citerons que le *Traité sur les mines de fer et les forges du comté de Foix*, par M. de la Peyrouse, imprimé à Toulouse en 1786, et le Journal que publie l'agence des mines.

MÉTAPHYSIQUE (du grec μέτα, *après*, et φυσίκα, *les choses physiques*). C'est le traité d'Aristote qui est placé après celui de la physique. Selon d'autres, μέτα signifie ici *au-delà, au-dessus;* au-dessus de la physique, parce-que les matières que traite la métaphysique sont d'un ordre supérieur à celles que traite la physique.

L'objet de cette science est la connaissance des choses purement intellectuelles, et qui ne tombent pas sous les sens. On la définit aussi la science qui traite des premiers principes de nos connaissances, des idées universelles, des êtres spirituels; les plus célèbres philosophes, Platon, Aristote, etc., en ont fait leur principale étude. Elle a eu aussi ses censeurs : Pline l'Ancien, liv. II, chap. 1, pense que l'homme n'est ni intéressé dans les recherches de cette nature, ni capable de ces découvertes. Voltaire l'appelle le roman de l'esprit. La décision tranchante de l'un et le mot spirituel de l'autre, ne sont pas des preuves et n'ôtent rien à cette science de son attrait. Aussi a-t-on vu dans tous les siècles les plus beaux génies la prendre pour l'objet de leur méditation. Long-temps défigurée par les subtilités des scolastiques, elle brilla d'un plus vif éclat dans le siècle où Descartes, Gassendi, Malebranche, le docteur Arnauld, Leibnitz, etc., réunirent leurs efforts. Elle prit un essor plus hardi avec Locke et Condillac : la gloire de celui-ci est d'avoir été le premier disciple du philosophe anglais; il répandit même une plus grande lumière sur ses découvertes; il les rendit pour ainsi dire sensibles, et c'est grâces à lui qu'elles sont devenues communes et familières. En un mot, la science métaphysique, dit Laharpe, ne date en France que des ouvrages de Condillac, et à ce titre il doit être compté dans le petit nombre d'hommes qui ont avancé la science qu'ils ont cultivée. En appliquant, ajoute-t-il, la métaphysique à la morale, cette science indépendamment de sa dignité, qui la met à la tête de toutes les autres, à raison des objets qu'elle considère, Dieu et l'intelligence, peut avoir encore cette utilité pratique, sans laquelle toutes nos études ne sont que des amusements stériles. La

contemplation des choses intellectuelles n'est plus une curiosité frivole, si en remontant jusqu'à la première cause de nos erreurs, de nos passions, de nos injustices, on s'aperçoit avec quelque honte qu'elles tiennent en effet à des erreurs plus ou moins volontaires, que nous pouvons, par le secours de la réflexion, ou par les lumières d'autrui, rectifier nos idées; qu'au fond nos défauts et nos vices ne sont que des mauvais jugements, et que s'il ne dépend pas de nous de leur donner cette rectitude constante qui n'est point faite pour la faiblesse humaine, nous pouvons du moins les redresser souvent quand nous connaissons la nature du mal. C'est ainsi que depuis Locke, depuis l'abbé de Condillac, la métaphysique, autrefois si abstraite, a changé d'objet, de méthode et de style; elle s'appuie sur l'observation des faits, et les faits qu'elle observe sont ce que nous pouvons le mieux connaître; ce sont nos sensations. Elle analyse l'esprit humain, mais toujours dans ce qu'il y a de plus sensible; et cette science, autrefois si hérissée d'abstractions, cherche aujourd'hui dans les beaux arts la lumière qu'elle doit répandre sur eux. La métaphysique a changé, mais son nom est resté le même; elle sera encore long-temps confondue avec une fausse science que sa principale gloire est d'avoir détruite; et l'abus des mots, contre lequel elle s'est tant récriée, lui sera peut-être encore funeste à elle-même, malgré les bons écrits de MM. Garat, de Gérando, Destut-Tracy, Cabanis, Laromiguières, Royer-Colard, etc.

MÉTAUX. Voyez *Ecole des Mines*, p. 364, t. I. On ne peut pas, selon Goguet, fixer le temps auquel on a commencé à faire servir les métaux comme signe représentatif du prix des différentes marchandises. Il paraît que cet établissement remonte en certains pays aux siècles les plus reculés. L'Égypte est, dit-il, vraisemblablement une des premières contrées où cette sorte de trafic ait eu lieu.

Dans les premiers temps où les métaux auront été introduits dans le commerce, il n'y avait que le poids qui décidât de leur valeur. L'acheteur et le vendeur convenaient de la qualité et de la quantité du métal qu'il s'agissait de troquer contre l'effet qui était en vente. L'acheteur livrait la quantité du métal et on la pesait. *Voy.* COMMERCE et MONNAIE.

MÉTEMPSYCHOSE. Du grec *metempsuchosis* (passage de l'âme, transmigration de l'âme d'un corps dans un autre corps). Pythagore avait rapporté d'Égypte le dogme de la métempsychose, que Platon adopta ensuite en y apportant quelques changements.

Les Gaulois, les Germains, les Celtes, et généralement tous les anciens peuples du Nord étaient persuadés que les âmes ne mouraient point, mais qu'après leur séparation d'avec le corps, elles passaient dans un autre corps, et ainsi successivement: instruit plus que personne dans la théologie des anciens, Ovide s'est plu à embellir ce système des charmes de la poésie:

Lâches humains, glacés par l'effroi du trépas,
Eh! pourquoi redouter un enfer qui n'est pas,
Le Styx qui ne coula que dans les vers d'Homère,
L'empire ténébreux, fabuleuse chimère,
Et le triple Cerbère, et l'infernal nocher?

Consumé par le temps, ou mis sur le bûcher,
Le corps ne souffre point, et son âme immortelle
Passe en un autre corps, sa demeure nouvelle.
Moi-même, il m'en souvient, sous les murs d'Ilion,
J'ai combattu jadis; Euphorbe était mon nom,
Ce fils de Panthoüs que le plus jeune Atride
Perça du large fer de sa lance homicide.
J'ai vu mon bouclier dans le temple d'Argos,
Le même qu'à mon bras enleva ce héros.
Tout change, et rien ne meurt : l'âme, essence légère,
Errant d'un corps à l'autre, hôtesse passagère,
De l'homme à l'animal, va, revient tour à tour,
Et survit aux débris de son frêle séjour.

(DESAINTANGE, *Trad. des Métam.*, ch. XV.)

MÉTROMÈTRE. *Voyez* ÉCHOMÈTRE.

MÉTRONOME. On a depuis long-temps adopté en musique des mots empruntés de l'italien, pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement; mais les compositeurs n'ont pas tous employé la même marque pour le même mouvement, et plusieurs même ont attaché diverses intentions à la même marque, d'où il suit que l'exécutant doit nécessairement errer au milieu de tant d'opinions, quand bien même il ne serait pas porté, par esprit d'innovation, à donner à ces mots une interprétation particulière. M. Maëlzel a obvié à cette insuffisance par un instrument de son invention appelé *métronome*. La pièce principale de ce métronome est un balancier dont les degrés de vitesse de vibration, ralentis ou accélérés, suivant l'alonge ou le raccourci, sont marqués par les numéros d'une échelle : ces numéros indiquent le nombre de vibrations du balancier dans une minute, et font voir la proportion existante entre les degrés de l'échelle. Ainsi la vitesse des vibrations dépendant de la longueur du balancier, si l'on donne à une de ces vibrations la valeur d'une note quelconque, le mouvement sera d'autant plus lent qu'on aura plus alongé le balancier, *et vice versâ*. MM. Berton, Boyeldieu, Catel, Cherubini, Paër, etc., satisfaits de la simplicité et de la précision du métronome, et voulant donner à M. Maëlzel une marque de leur reconnaissance, signèrent l'engagement de marquer désormais leurs compositions d'après le système métronomique. Plusieurs puissances ont aussi senti l'heureuse influence de ce bienfait, et M. Maëlzel a obtenu des brevets d'invention en France, en Angleterre, en Autriche et en Bavière. (*Bazar parisien*, 1822-1823, page 358.)

MÉTROPOLE. Du latin *metropolis*, venu du grec μήτηρ (mère) πόλις (ville). Les Grecs entendaient donc par *métropole* une ville mère, c'est-à-dire d'où sortaient des colonies qui allaient habiter d'autres terres; et les villes de ces colonies étaient comme les filles de la ville mère. Dans la suite, les Romains appelèrent *métropole* la ville principale ou capitale d'une province; et, comme le gouvernement ecclésiastique se régla dans la suite sur le gouvernement civil, les siéges épiscopaux établis dans les villes capitales de chaque province prirent, dans le troisième siècle, le nom de *métropolitains*, et les églises celui de *métropoles*. Eusèbe appelle Lyon et Vienne les *métropoles* des Gaules.

MEULE DE MOULIN. Quelques uns attribuent l'invention de la meule à Myletas, fils de Mélèges, premier roi de Lacédémone; suivant Pline et Virgile, ce fut Cérès qui apprit à moudre le blé

dans l'Attique et dans la Sicile.

Les meules de moulin étaient si petites chez les Égyptiens, les Juifs et les Romains, qu'ils ne se servaient point de chevaux, d'eau, ni de vent pour les tourner; ils employaient à ce pénible exercice leurs esclaves et leurs prisonniers de guerre : Samson tourna la meule chez les Philistins.

On ne s'avisa pas d'abord de concasser le grain pour en faire usage, on se contenta de le séparer de sa pellicule ou de son enveloppe, comme on fait pour manger des noix, des amandes, etc. Pour cet effet, on le faisait torréfier, ainsi que les sauvages le pratiquent encore aujourd'hui; on le concassa ensuite, et l'on fit des espèces de gruaux semblables à ceux que nous faisons avec l'avoine.

En pilant davantage les grains dans les mortiers, on les réduisit en une espèce de poudre qu'on nomma *farine*, du mot *far*, qui est le nom d'une sorte de blé dont on se servait le plus, et qu'on préparait ainsi.

On perfectionna dans la suite les moyens de convertir les grains en farine : il paraît, par un passage d'Homère, qu'on a été dans l'usage d'écraser le grain avec des rouleaux sur des pierres taillées en tables, au lieu de le faire dans des mortiers avec des pilons; ce qui vraisemblablement conduisit à le broyer entre deux meules dont on fait tourner la supérieure sur l'inférieure. On n'a su, à proprement parler, réduire le grain en farine que lorsqu'on a su le moudre par le moyen de ces meules. Dans les premiers temps, la meule supérieure n'était que de bois, mais il y avait autour des espèces de têtes de clous de fer. Dans la suite, on les a prises toutes les deux de pierres; elles n'étaient alors que d'un pied à un pied et demi de diamètre; mais on trouva bientôt le moyen de mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras, et avec moins de peine. Cela donna lieu d'augmenter le diamètre de ces meules, et on les fit tourner par des chevaux et par des ânes. A l'occasion de deux meules déterrées près d'Abbeville, le savant Mongez, de l'Institut, a fait connaître dans un mémoire, en 1806, la nature des pierres que les anciens ont employées et que les modernes emploient pour faire les meules à moudre le grain. Il en résulte que c'était presque toujours des pierres basaltiques poreuses; celles d'Abbeville, étant des poudingues, lui paraissent donc venir des Gaulois ou des Francs, parcequ'en France on emploie encore dans quelques départements des poudingues semblables pour moudre le grain.

On ne tarda point à imaginer d'employer la force de l'eau courante pour mouvoir des meules plus grandes encore que celles qu'on faisait tourner par des animaux; ensuite on apprit à se servir pour cela non seulement de l'eau, mais aussi du vent. On multiplia ainsi les moyens de moudre les grains. Les pestors, (c'est ainsi que l'on nommait en gaulois ceux qui tiraient la farine du grain, du latin *pistores*), qui étaient les fariniers, commencèrent à les moudre sans les monder; et, pour séparer la plus fine farine de la grosse et du son, ils se servirent de gros linges clairs qu'on avait faits en Égypte avec

des filets d'écorces d'arbres, en Asie avec des fils de soie, en Europe avec du crin de cheval; dans la suite, avec des fils de poil de chèvre, et avec des soies de cochon, d'où est venu le nom de *sas* que l'on donne à une espèce de tamis.

L'usage du pain étant devenu général partout où l'on avait du grain, augmenta la consommation de la farine et l'emploi des moulins. Tout cela ne se fit pas sans que la mouture des grains se perfectionnât. On ajouta aux moulins des bluteaux pour tamiser la farine à mesure que les meules moulent le grain; on cessa presque de tamiser à la main, comme on avait cessé de moudre à bras; et, comme il en coûtait moins de moudre dans les moulins à eau ou à vent qu'à moudre chez soi à bras ou par des animaux, on se mit dans l'usage de moudre son grain dans ces grands moulins, qui devinrent publics, moyennant une rétribution.

MIASME, du grec *miasma*, dérivé de *miainéin*, qui signifie *souiller*, *corrompre*. Par miasmes on entend des corps extrêmement subtils, qu'on croit être les propagateurs des maladies contagieuses. On a pensé assez naturellement que ces petites portions de matière prodigieusement atténuées s'échappaient des corps infectés de la contagion, et la communiquaient aux personnes non infectées, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, passant immédiatement du corps affecté au non affecté; ce n'a été long-temps que par leurs effets qu'on a été conduit à en soupçonner l'existence.

On lit dans les *Archives des découvertes et inventions*, t. III, page 137, qu'en 1811 MM. Thénard, Dupuytren et Moscati, pour trouver le moyen de reconnaître la présence des miasmes putrides, ont agité de l'eau distillée avec du gaz hydrogène carboné tiré de substances minérales. Cette eau, laissée à l'air et en repos, ne s'est pas troublée, et peu à peu s'est dépouillée de son gaz hydrogène sans se corrompre. La même expérience, faite avec du gaz hydrogène carboné provenant de la putréfaction animale, a offert un autre résultat: l'eau s'est troublée; il s'y est formé des flocons d'une matière vraiment animale, qui s'est précipitée par le repos, et le liquide s'est putréfié. Ainsi, quoique le gaz fût le même aux yeux du physicien, le dernier contenait manifestement des miasmes qui donnent naissance aux flocons et à la putréfaction de l'eau. M. Moscati, ayant observé que la culture du riz occasionait des maladies épidémiques, des fièvres adynamiques, etc., suspendit à quelque distance du sol des sphères creuses remplies de glace. Les vapeurs vinrent se condenser sur les sphères sous la forme de givre; il recueillit cette matière dans des flacons, où elle se fondit et présenta d'abord un liquide clair. Bientôt il se remplit de petits flocons qui, réunis et analysés, offrirent tous les caractères d'une matière animale. Le liquide, au bout de quelque temps, se putréfia. Le même essai fut fait et de la même manière au-dessus des lits de plusieurs malades dans un hôpital, et on obtint les mêmes résultats.

MICHEL (*ordre de Saint-*), or-

dre militaire de France, qui fut institué par Louis XI, à Amboise, le 1er août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteraient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, et posées sur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'archange saint Michel, ancien protecteur de la France. Par les statuts de cet ordre, dont le roi est chef et grand-maître, il devait être composé de trente-six gentilshommes, auxquels il n'était permis d'être d'un autre ordre, s'ils n'étaient empereurs, rois ou ducs. Ils avaient pour devise ces paroles : *Immensi tremor Oceani* (la terreur du vaste Océan).

Pour être admis dans cet ordre, il fallait être gentilhomme de nom et d'armes. On était dégradé pour trois crimes : l'hérésie, la trahison, la lâcheté. Outre les trente-six chevaliers, l'ordre comprenait quatre officiers, savoir : un chancelier, revêtu d'une dignité ecclésiastique, un greffier, un trésorier, un héraut. A ces quatre officiers de première création Louis ajouta, sept ans après, un prévôt, maître des cérémonies. Louis XIV porta le nombre des chevaliers jusqu'à cent.

Cet ordre s'étant avili sous Henri II et ses successeurs, Henri III le releva en le joignant à celui du Saint-Esprit. C'est pourquoi les chevaliers de ce dernier ordre, la veille de leur réception, prennent l'ordre de Saint-Michel, en portent le collier autour et tout proche de leur écusson, et sont en conséquence appelés *chevaliers des ordres du roi*.

On confère l'ordre de Saint-Michel à des gens de robe, de finance, de lettres, et même à des artistes célèbres par leurs talents. Ces chevaliers portent la croix de Saint-Michel attachée à un cordon de soie noire moirée : c'est là ce qu'on appelle simplement l'ordre de *Saint-Michel*. Cet ordre est du nombre des six ordres royaux avoués en France depuis le règne de Louis XVIII.

MICROMÈTRE. Du grec μικρὸς (petit), et μέτρον (mesure). On donne ce nom à toute machine qui, par le moyen d'une vis, sert à mesurer de très petits intervalles. Mais ce nom convient plus particulièrement à un instrument propre à mesurer la grandeur des objets soumis au télescope ou au microscope. Le micromètre à plaque a été inventé par Huyghens, en 1659; le micromètre à fil, par M. Auzout, de Rouen, en 1666; nous devons celui de cristal de roche à Rochon, qui l'inventa en 1777. Après de longues recherches, ce savant est parvenu à présenter, en 1812, à l'institut un nouveau micromètre de cristal de roche, supérieur au premier, et destiné à mesurer avec un très grand degré de précision les diamètres du soleil et de la lune.

En 1812, M. Gélinski, ingénieur, a déposé au conservatoire des arts et métiers une lunette à micromètre, renfermant un prisme à l'aide duquel on parvient à obtenir les distances sans les mesurer et sans calcul.

MICROSCOPE. Ce nom, composé des deux mots grecs μικρὸς (petit), σκέπτομαι (je considère), désigne un instrument qui sert à grossir de petits objets. Malgré l'opinion, assez générale, qui attribue l'invention du microscope

à Corneille Drebbel, philosophe alchimiste, né à Alcmaër, en Hollande, en 1572; Pierre Borel prouve qu'elle est due à Zacharias Jansen ou Joanides, qui faisait des lunettes à Middelbourg, en Zélande, en 1590. Quel que soit l'auteur de cette invention, il est certain qu'elle a ouvert un nouveau champ à l'observation. Cet instrument, qui a été d'abord un sujet d'amusement, est devenu un moyen de découvrir des merveilles que nos ancêtres n'avaient guère soupçonnées. Hook en Angleterre, et Lewenhoek en Hollande, frayèrent la route à des observateurs ingénieux, qui ont suivi la nature dans ses retraites les plus cachées. Aujourd'hui le plus petit animal est un objet d'intérêt; et la multiplicité des observations a singulièrement étendu nos connaissances sur les êtres que leur petitesse dérobait à l'observation de nos yeux.

Le microscope à six lentilles, qui donne aux animaux une grosseur colossale, a été découvert, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, en 1774, par Samuel Gottlieb Hoffman, Hanovrien.

MICROSCOPE A RÉFLEXION. Ce microscope, inventé par M. Barker, mérite d'être mis au nombre des inventions utiles et ingénieuses: 1° l'objet peut être exposé à tel degré de lumière qu'il plaît à l'observateur; 2° rien n'empêche qu'on ne fasse des observations sur toutes sortes d'objets visibles, sur les plus diaphanes, sur les opaques, et sur les plus fluides; 3° on peut observer la liaison même des parties, les considérer dans leur union, et voir distinctement, dans les animaux qu'on ouvrira vivants, le mouvement du sang, etc.

MICROSCOPE SOLAIRE. Ce microscope est de l'invention du docteur Liéber Kunhns, qui le communiqua à la société royale de Londres, en 1743. Il était sans miroir, et cette utile addition est due aux Anglais.

MIDI. Ce mot, formé du latin *medius dies* (jour à la moitié), désigne le moment qui divise à peu près le jour en deux parties égales. Avant que les Romains connussent le cadran, ce qui ne fut qu'au temps de la première guerre punique, ils étaient assez ignorants sur la division du jour. Ils ne connaissaient que le soir et le matin, et ils crurent leur science fort étendue quand on y joignit le midi. Un crieur public se tenait en sentinelle dans le lieu où l'on assemblait le sénat, et dès qu'il apercevait le soleil entre la tribune aux harangues et le lieu qu'on appelait la station des Grecs, il criait à haute voix: *Romains, il est midi.*

MIEL. L'usage du miel a pris naissance dans les heureux climats de l'Orient. C'est de là que cette découverte passa dans la Grèce, et Aristée en fit connaître la préparation à ses concitoyens. Cette précieuse liqueur ne tarda pas à être connue dans toutes les autres parties du monde successivement. Justin nous apprend, dans son histoire, liv. XIII, que cette découverte fut portée de l'île de Crète en Espagne par Gorgor, roi des Curètes. Un de nos poëtes, en attribuant cette découverte à cette première femme que les dieux se plurent à combler de leurs dons, a embelli cette fable des charmes de la poésie:

L'abeille industrieuse, entre ces arbrisseaux,
Venait de déposer le fruit de ses travaux.
Pandore l'aperçoit : son œil brûlant, avide,
Étincelle à l'aspect de ce trésor liquide.
Elle se précipite, elle court; et soudain
Un rayon détaché s'abandonne à sa main,
Sur ses lèvres bientôt, doucement exprimée,
S'épanche, à longs flots d'or, la liqueur parfumée :
A peine dans son trouble elle a pu la goûter;
Elle vole à l'époux qu'elle vient de quitter,
Lui présente de loin sa conquête et sa proie,
L'aborde en souriant, fait éclater sa joie,
Et sur sa bouche alors, de ses doigts délicats,
Presse le doux nectar qu'il ne connaissait pas.
(Colardeau, *les Hommes de Prométhée.*)

Le miel a tenu lieu de sucre aux Gaulois, et même aux Français, pendant très long-temps. Le sucre, connu sous le nom de *miel de roseau*, ne fut, pendant long-temps, d'usage qu'en médecine. Le miel a pris sa place chez les apothicaires, et le sucre est venu remplacer le miel sur nos tables.

La disette de sucre ayant, pendant les premières années de la révolution française, fait chercher les moyens de remplacer cette denrée coloniale par des productions indigènes, plusieurs chimistes ont essayé de séparer le sucre solide contenu dans le miel; mais c'est à M. Proust que l'on doit les premières connaissances positives sur la nature du sucre dont il s'agit. On peut voir à cet égard, dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tom. II, pag. 406, les résultats heureux qu'ont obtenus M. Sivet, pharmacien à Frenay, et M. Dive, pharmacien à Peyrehorade, département des Landes.

MIGNON. Nom que l'on donna aux favoris du roi Henri III. On lit dans le *Journal de l'Étoile*, tome I[er] : « Le nom de *mignons* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui il était fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines et hautaines, que pour leurs accoutrements efféminés, et les dons immenses qu'ils recevaient du roi. Ces beaux mignons portaient des cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours, comme chez les femmes, et leurs fraises de chemises de toile d'atour, empesées et longues d'un demi-pied, de façon qu'à voir leurs têtes dessus leurs fraises, il semblait que ce fût le chef de saint Jean dans un plat. »

MILICE. Les anciens peuples étaient tous guerriers.

Chez les Hébreux, dès l'âge de 21 ans, les hommes étaient considérés comme disponibles pour la guerre. On n'accordait d'exemption qu'aux malades et aux infirmes.

En Perse, nul n'était exempt du service personnel.

Tous les Grecs étaient soldats, et soumis à deux réquisitions : la première à quatorze ans, pour l'inscription sur les contrôles; la seconde à l'âge fixé pour les combats. Il y avait des peines sévères contre quiconque se serait soustrait à l'inscription; et celui qui aurait refusé d'obéir à la seconde réquisition aurait été puni de mort. La surdité, les maladies incurables et les défauts de conformation pouvaient seuls exempter du service personnel.

Dans la république d'Athènes, dès l'âge de dix-huit ans on était exercé aux armes; à vingt ans on se faisait inscrire sur les registres de départ. On restait sous les drapeaux jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

Les Africains (sauf les Cartha-

ginois), presque tous les Asiatiques, les Scythes nomades d'Europe, les Sicambres et les Teutons combattaient en masse.

Chez les Romains, au commencement de la monarchie, il n'existait que deux classes, des guerriers et des laboureurs.

Servius Tullius fixa deux âges militaires: le premier comprenait les citoyens de dix-sept à quarante-sept ans; le second, ceux qui avaient plus de quarante-sept ans. Le premier âge fournissait à la guerre, le second faisait le service des villes. Nul ne pouvait aspirer à une fonction civile ou religieuse qu'après avoir servi pendant dix ans.

On était inscrit sur les listes de la conscription à quatorze ans; on marchait à dix-sept. Les années de service exigées pour être admis dans les emplois civils comptaient de ce dernier âge; mais l'exercice de ces emplois ne dispensait pas de l'obligation de porter les armes: on n'en était exempt qu'à l'âge de cinquante-cinq ans.

La conscription constituait le premier privilége du citoyen.

Les affranchis, à moins de péril imminent, n'étaient point admis dans les légions; on n'y recevait que les citoyens désignés par ces mots, *optimo jure cives*.

On divisait la milice romaine en trois classes: la première, appelée *sacramentum*, atteignait tous les citoyens; la seconde, *conjuratio*, se composait de ceux qui avaient répondu au cri de guerre du général chargé de commander l'armée, après que le sénat avait déclaré la guerre; la troisième, *evocatio*, n'était formée que dans le cas de danger imminent.

Chez les Tenctères, l'exercice du cheval était la récréation des enfants.

Les Cattes étaient instruits dès l'âge le plus tendre aux exercices de l'infanterie.

Chez les Suèves, le service de guerre se faisait alternativement, pendant un an, par un certain nombre de familles. Les propriétés des absents étaient gérées par ceux qui restaient dans leurs foyers.

Chez les Francs, et sous les rois de la première dynastie, la nation entière était militaire. Sous Charlemagne et ses successeurs, aucune classe n'était exempte du service. Jusqu'à Clotaire Ier, les Gaulois n'étaient point admis dans les armées françaises; on n'y recevait que des Francs, des Bourguignons et des Allemands.

Jusqu'à Charles VII, on suivit les capitulaires de Charlemagne pour la levée des troupes; ces levées étaient divisées en ban et arrière-ban. La durée du service était, ordinairement, de trois mois; elle a varié selon les circonstances.

Philippe-Auguste créa une milice à sa solde.

Philippe-le-Bel régularisa les appels du ban et de l'arrière-ban: il fixa l'âge de la réquisition à dix-huit ans, et n'accorda d'exemption qu'aux seuls vieillards et infirmes. Pendant la guerre de Flandre ce prince créa une armée permanente.

Charles VII institua les francs archers. Chaque canton était tenu d'en fournir un, et de l'entretenir en tout temps pour le cas de guerre. On fait remonter à cette époque la création des milices; toutefois on avait déjà eu la milice des communes sous Philippe Ier.

Jusqu'à la fin du quinzième siècle, la levée des armées se fit toujours sous la dénomination de ban et d'arrière-ban, et d'après les règles posées par Philippe-le-Bel.

Au commencement du seizième siècle, François I[er] introduisit un nouveau mode de recrutement, celui des enrôlements volontaires avec prime; mais le ban et l'arrière-ban furent encore conservés comme ce qu'il y avait de plus avantageux. C'est sous ce prince que l'armée permanente reçut quelque accroissement de force, par la création des légions (sept de 6,000 hommes chacune).

Henri II n'accordait des congés qu'à la paix.

Sous Henri IV les provinces fournissaient les soldats, les armaient et les payaient.

Louis XIII exigea que le service fût personnel, et que tous les possesseurs de fiefs entrassent dans la cavalerie.

C'est sous Louis XIV que se fit la première levée qui semble avoir été basée sur une population militaire; en 1645, époque de cette levée, ce prince rendit les communes solidaires de leur contingent. En 1674, il fixa l'âge de la réquisition à vingt-un ans; il rétablit la milice en 1688, et fixa la durée du service à deux ans: elle augmenta successivement jusqu'à six ans. Les miliciens étaient pris parmi les hommes de l'âge de vingt à quarante ans; néanmoins le ban continua d'être appelé jusqu'en 1691.

La milice servait à entretenir l'armée permanente; elle fut licenciée plusieurs fois; Louis XV, en 1726, perfectionna l'institution de la milice; les nations voisines adoptèrent ce mode de recrutement; néanmoins, il ne fut pas régulièrement suivi en France; on renonça plusieurs fois à réunir les bataillons de milice; on y substitua, en 1771, des régiments provinciaux; abolis vers la fin de 1775, ils furent rétablis en 1778. Un décret du 4 mars 1791 ayant supprimé la milice, il ne restait plus alors que l'enrôlement volontaire pour recruter l'armée. La garde nationale fut instituée à cette époque et produisit des forces considérables. Une loi du 23 août 1793 mit en réquisition tous les jeunes gens de dix-huit à quarante-cinq ans, non mariés ou veufs. Nul ne put se faire remplacer. La conscription fut instituée par la loi du 19 fructidor an 6 (5 septembre 1798); elle atteignit tous les Français de l'âge de vingt à vingt-cinq ans, et fixa la durée du service à quatre ans. Comme la milice, elle fut adoptée par les puissances étrangères. La loi du 17 ventôse an 8 (8 mars 1800) autorisa le remplacement des conscrits trop faibles pour le service, ou plus utiles à l'état dans les fonctions civiles pour lesquelles ils étaient destinés. La conscription fut abolie par la charte; l'enrôlement volontaire avec prime y fut substitué momentanément. La loi du 10 mars 1818 rétablit le recrutement obligé; elle atteignit tous les Français âgés de vingt ans, fixa un contingent annuel de 40,000 hommes, et porta la durée du service à six ans dans l'armée active, et six ans dans l'intérieur; cette dernière période de temps fut appelée service de vétérans. Enfin la loi du 9 juin 1824 a élevé le contingent annuel à 60,000 hom-

mes, et réduit le service à huit ans sous les drapeaux, au lieu de douze ans qu'il fallait passer, moitié au service actif et moitié au service territorial.

MILLÉSIME. On appelle ainsi le chiffre qui marque l'année dans laquelle chaque pièce de monnaie a été fabriquée. On ne la désignait autrefois que par le nom du prince régnant ou des magistrats monétaires. Mais depuis l'ordonnance rendue par Henri III, en 1549, le millésime se met en chiffres arabes, du côté de l'écusson. Anne de Bretagne, reine de France, et femme de Louis XII, fut la première qui, en 1478, fit mettre un millésime sur les monnaies qu'elle fit fabriquer. Cet usage fut discontinué, et ne recommença que sous Henri II; depuis cette époque, il n'a point été interrompu.

MIME (du grec μῖμος imitateur). Nom que les anciens donnaient à une espèce de poésie dramatique, aux acteurs qui la composaient et aux autres acteurs qui la jouaient. Plutarque distingue deux sortes de mimes : les uns, dont le sujet était honnête, aussi bien que la manière, approchaient assez de la comédie; les autres n'étaient que des bouffonneries, et les obscénités en faisaient le caractère.

L'inventeur des mimes n'a pas été, comme l'a cru Cassiodore, Philistion de Magnésie, qui, selon la chronique d'Eusèbe, n'a vécu que sous l'empire d'Auguste; mais plutôt Sophron de Syracuse, qui vivait du temps de Xerxès. Platon prenait du plaisir à lire les mimes, semés de leçons de morale, que cet auteur avait composés; mais à peine le théâtre grec fut-il formé, que l'on ne songea plus qu'à divertir la multitude avec des farces et des acteurs qui, en les jouant, représentaient, pour ainsi dire, le vice à découvert.

Les mimes plurent aussi aux Romains, et formèrent la quatrième espèce de leurs comédies. Les acteurs mimiques se distinguaient à Rome par une imitation licencieuse des mœurs du temps. Ils jouaient sans chaussure, ce qui faisait quelquefois nommer cette comédie *déchaussée;* au lieu que dans les trois autres les acteurs portaient pour chaussure le brodequin, comme le tragique se servait du cothurne. Ils avaient la tête rasée, ainsi que nos bouffons l'ont dans les farces; leurs habits étaient de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. Ils paraissaient aussi quelquefois sous des habits magnifiques et des robes de pourpre; mais c'était pour mieux faire rire le peuple par le contraste d'une robe de sénateur avec la tête rasée et les souliers plats. C'est ainsi qu'arlequin sur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un grand seigneur. Ils joignaient à cet ajustement la licence des paroles et toutes sortes de postures ridicules.

Quoi qu'il en soit, le jeu mimique passa jusque dans les funérailles, et celui qui s'en acquittait fut appelé *archimime*. Il devançait le cercueil, et peignait par ses gestes les actions et les mœurs du défunt; les vices et les vertus, tout était donné en spectacle.

Parmi les poëtes mimographes des Latins, qui se distinguèrent en ce genre, les deux plus célèbres fu-

rent Decimus Laberius, et Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules César, qu'il en obtint le rang de chevalier romain et le droit de porter des anneaux d'or. Il avait l'art de saisir à merveille tous les ridicules, et se faisait redouter par ce talent. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudissements de la scène, ce qui le détermina à se retirer à Pouzol.

Un grand nombre de sentences dont Syrus semait ces petites pièces nous sont parvenues isolées dans les écrits d'Aulu-Gelle, de Macrobe et de Sénèque ; elles ont été réunies et souvent imprimées.

MINARDE. Ordonnance du parlement de Paris, par laquelle il fut statué qu'en hiver l'audience de l'après-dînée finirait à quatre heures au lieu de cinq. Cette ordonnance fut déterminée par la mort du président Minard, qui fut tué le 12 de décembre 1559, d'un coup de pistolet, par un inconnu, lorsqu'il venait de tenir l'audience du soir, et que, monté sur sa mule, il retournait du palais en sa maison, rue du Temple. On attribua sa mort, tantôt à son zèle pour le catholicisme qui le rendit odieux aux Huguenots, tantôt à son attachement aux Guises, dont la puissance avait excité la jalousie des grands. On dit aussi dans le temps qu'il avait dit au roi librement son avis contre un rebelle d'une grande autorité ; et comme le fils de ce magistrat faisait des poursuites pour découvrir l'auteur de cet assassinat, on le fit inviter à s'en désister, s'il ne voulait s'exposer au même sort. Amelot de la Houssaye, tom. I, pag. 108, pense que ce rebelle était, selon toutes les apparences, le prince de Condé, dont le président Minard avait probablement conseillé la condamnation à mort.

MINE. (*Art militaire.*) Une mine était autrefois un canal ou chemin souterrain, pour pénétrer sous la muraille ou le rempart d'une ville assiégée. Nous voyons, par plusieurs passages de l'historien Josèphe, que les Orientaux et les Juifs firent souvent usage des mines, ce qui prouve leur antiquité.

Les Grecs et les Romains employaient les mines dans les siéges, pour saper les murs et les tours des villes, ce qu'ils appelaient *agere cuniculos*. Ils ouvraient des canaux ou galeries souterraines par dessous le fossé jusqu'à la muraille, et ils étançonnaient à mesure qu'ils en ôtaient la maçonnerie : quand ce travail était achevé, ils mettaient le feu aux étançons ; dès que ces appuis venaient à manquer, tout ce qu'ils soutenaient tombait dans le fossé et le comblait. C'est ainsi qu'Alexandre en usa au siége de Gaza, où il entra par la brèche qu'une mine avait faite à la muraille. Il paraît que c'était là à quoi se réduisait, jusqu'à la fin du quinzième siècle, tout l'art de nos mineurs. Cette manière de miner, que l'on mit en pratique pour s'emparer du château de Boves, près d'Amiens, sous Philippe-Auguste, fut celle qui contribua, en 1503, à faire perdre aux Français la ville de Naples.

Souvent les anciens ouvraient, fort loin des murs, un boyau souterrain qu'ils conduisaient jusqu'au milieu de la ville assiégée ; et lorsqu'ils jugeaient être arrivés à l'endroit où ils voulaient, ils don-

naient jour à leur mine, et, montant par cette ouverture, ils se rendaient maîtres de la place. C'est de cette manière que les Romains prirent la ville de Fidènes et celle de Veies, comme le rapporte Tite-Live, liv. V, ch. XXI.

L'usage de charger les mines avec de la poudre commença en 1487. Les Génois assiégeant Serezanella, ville qui appartenait aux Florentins, un ingénieur voulut faire sauter la muraille du château, en plaçant de la poudre dessous; mais l'effet n'ayant pas répondu à son attente, cet art fut regardé comme une chimère. Pierre de Navarre, soldat de fortune, et homme de génie, vit que ce n'était pas la faute de l'art, mais celle de l'ouvrier. Il perfectionna la nouvelle invention, et, en 1503, il en fit usage contre les Français au siége du château de l'OEuf, espèce de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant pas voulu se rendre à la sommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit sauter en l'air la muraille du château, et le prit d'assaut, au moyen d'une mine qu'il ouvrit et qu'il conduisit assez avant; à son extrémité il avait enfermé une quantité considérable de poudre, à laquelle il mit le feu au moyen d'une *étoupille* ou mèche préparée, de manière à ne produire cet effet qu'au bout d'un temps donné suffisant pour s'éloigner de la mine. Le rocher sur lequel était construit le château de l'OEuf s'entr'ouvrit avec un fracas effroyable, et ses éclats, une partie des murs du château, et un grand nombre de leurs défenseurs, furent précipités dans la mer parmi les tourbillons de flamme et de fumée. Depuis cet essai, dont les résultats furent si importants, la construction des mines, par des améliorations successives, a été portée au degré de perfectionnement où on la voit aujourd'hui.

L'usage de la contre-mine est, comme son nom le dit assez, de découvrir les mines de l'ennemi, au moyen d'une galerie souterraine. On doit l'invention des contre-mines à Tryphon, architecte d'Alexandrie, qui en fit l'essai au siége d'Apollonie.

La défense d'une place perdrait sa partie la plus industrieuse, celle qui s'exerce par le moins de monde et consomme le moins de moyens, si elle n'employait les mines; elles méritent d'ailleurs la préférence par la valeur qu'elles prêtent aux autres modes de défense ou d'attaque, l'artillerie et la mousqueterie n'agissant jamais plus efficacement que lorsque le jeu des mines a mis l'assiégeant à découvert, et les travaux de la défense et les ouvrages de la fortification n'étant jamais plus respectés de l'assiégeant que lorsqu'il sait qu'ils sont minés.

MINÉRALES (*eaux*). C'est ainsi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en assez grande quantité pour produire sur le corps humain des effets sensibles et différents de l'eau commune. La plus générale division des eaux minérales est en *thermales* ou chaudes, et en *froides*; on les divise encore, relativement à leurs principes, en *sulfureuses*, en *martiales* et en *salées*.

Les principales eaux thermales salées de la France sont, les eaux de Balaruc, du Mont-d'Or, celles

de Vichy, de Bourbonne, de Bagnères, etc. Les froides sont celles de Pougues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, et les eaux froides du Mont-d'Or, celles de Saint-Martin, de Fenouilla, et plusieurs autres.

Les eaux *martiales* sont ainsi appelées du fer dont elles sont imprégnées. Les principales eaux de cette espèce sont, les eaux de Calsabigi, celles de Vals, de la source qu'on appelle la Dominique, celles d'une des sources d'eaux minérales qu'on trouve aux environs d'Alais; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Passy, de Forges, de Camares, etc.

Les eaux minérales *sulfureuses* sont ainsi nommées à cause du soufre qu'elles renferment, ou d'une espèce de vapeur soufrée très légère qui s'élève de leur surface. Parmi les eaux sulfureuses, on compte principalement celles de Baréges, celles d'Ax, de Cauterets; les eaux *bonnes* et les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, et plusieurs qu'on trouve dans le Roussillon; celles de Saint-Jean de Seyrargues, près d'Uzès, la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la Normandie; les fameuses eaux d'Aix-la-Chapelle, etc.

On ne nous pardonnerait pas de passer sous silence les eaux sulfureuses d'Enghien, dont la source fut découverte en 1766 par le savant père Cotte, de la congrégation de l'Oratoire, et associé de l'Académie des sciences. Ces eaux, qui avaient déjà été analysées, en 1786, par le célèbre Fourcroy (voyez *Analyse chimique de l'eau sulfureuse d'Enghien, pour servir à l'histoire des eaux sulfureuses en général*, Paris, 1788), ont, dans ces derniers temps, fixé l'attention de la commission des eaux minérales placée près le ministre de l'intérieur, et ont été soumises à une nouvelle analyse. Les établissements formés auprès de cette source, et par conséquent au bord du lac de Saint-Gratien, à deux lieues de Paris, rendent ce séjour charmant. La salubrité de l'air, la commodité et l'élégance que l'on trouve dans ces lieux, où les personnes riches de la capitale viennent chercher des secours contre la maladie, les distractions utiles qu'y procure le concours des habitants de Paris, attirés par la curiosité ou par le désir de visiter les malades, tout semble assurer à ce nouvel établissement un succès complet, surtout chez un peuple où l'empire de la mode a tant de pouvoir.

C'est au milieu du dernier siècle que M. Venel, professeur et docteur en médecine de l'université de Montpellier, a trouvé l'art de contrefaire les eaux minérales.

MINÉRALOGIE. Si cette science, dans la signification que nous donnons aujourd'hui à ce mot, a été poussée fort loin chez les anciens, c'est ce que nous ignorons entièrement; mais nous savons que chez les modernes, les Allemands et les Suédois sont ceux qui l'ont cultivée avec le plus de soin. Agricola fut un des premiers qui défricha le vaste champ de la minéralogie; le célèbre Beccher, dans sa *Physique souterraine*, répandit encore plus de jour sur cette matière, qui, malgré les efforts et les découvertes de Henckel, de Linnæus, de Lehmann, etc., présen-

tait un grand nombre d'incertitudes et de difficultés qui, de nos jours, se sont dissipées à la clarté du flambeau de la chimie. « La minéralogie, disent les auteurs du *Dict. des découvertes en France, de* 1789 *jusqu'en* 1820, est peut-être de toutes les connaissances celle dont les progrès sont le plus dignes de remarque : soustraite à l'influence des conjectures et des illusions par les recherches de MM. de Humboldt, Ramond, Gay-Lussac, etc., elle a pris enfin, sous la main habile de M. Haüy, un caractère d'exactitude qu'elle n'avait point : les expériences cristallographiques de ce professeur ont créé la science, et l'ont immédiatement portée à sa perfection. »

MINIATURE. On a donné d'abord ce nom aux peintures qui accompagnaient les manuscrits, parceque dans l'origine c'étaient de simples traits marqués en marge ou aux initiales avec le *minium*. C'est peut-être d'après ces premières peintures, ou à cause de ces petites proportions de figures, que l'on a donné le nom de *miniature* et ensuite *mignature*, à un genre de peinture en petit, dans lequel on emploie des couleurs délayées à l'eau gommée, etc. On a lieu de présumer que ce genre est d'origine française. On voit en effet que les Italiens n'avaient point de terme dans leur langue pour le désigner, ce qui prouve invinciblement qu'il ne leur appartenait pas. Le Dante, dans son poëme de *l'Enfer*, adressant la parole à un miniaturiste italien, est obligé d'employer une périphrase pour indiquer sa profession, et de dire que son art est celui que les Parisiens nomment *enluminure*; c'est le nom qu'on donnait alors en France à la miniature, et le Dante, qui avait vécu à Paris, ne pouvait manquer d'en être informé. Il est donc très vraisemblable, dit Millin, que les Italiens, qui ont appris des Grecs l'art de peindre à fresque et en mosaïque, ont reçu des Français celui de peindre en miniature. Aussi voit-on nos plus vieux manuscrits enrichis de miniatures qui, par l'éclat de leurs couleurs, effacent ce qui a été fait dans le même genre depuis le quinzième siècle.

MINISTRE. Nom que les protestants donnent à leurs prêtres. « La salle de l'École de droit à Poitiers, où se lisent les Instituts, s'appelle, dit La Monnoye dans ses notes sur les Contes de Des Périers, la ministrerie; à propos de quoi Florimond de Rémont, liv. VI, chapitre II, parlant d'Albert Babinot, un des premiers disciples de Calvin, après avoir dit qu'il se fit appeler le bon homme, ajoute que, parcequ'il avait été lecteur des Instituts en cette ministrerie de Poitiers, Calvin et d'autres le nommèrent le *ministre*, d'où ensuite le même Calvin prit occasion de donner le nom de *ministres* aux pasteurs de son église. »

MINIUM. Le hasard fit trouver à un certain Callias Athénien cette belle couleur. Trompé par l'éclat de cette poussière brillante, il s'imagina qu'elle lui produirait de l'or. Il en amassa une grande quantité, la passa par le feu, et découvrit un rouge admirable et inconnu jusqu'alors.

Selon Pline, le minium est le cinabre ordinaire. On le tirait des mines, et c'était celui que les Romains employaient. On apportait

cependant à Rome un autre minium : c'était une préparation de plomb calciné, qu'on vendait pour le véritable. C'est celui dont on se sert aujourd'hui pour l'enluminure, et auquel plusieurs chimistes et fabricants français ont donné un haut degré de perfection.

MIRAGE. Terme de marine. *Voyez* Groënland.

MIROIR. La nature a fourni aux hommes les premiers miroirs. Le cristal des eaux servit leur amour propre ; et c'est sur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image. Les premiers miroirs artificiels furent de métal. L'usage en était établi chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité. On ne peut pas en douter, dit Goguet, lorsqu'on voit à quel point ils étaient communs parmi les Hébreux dans le désert. Moïse dit qu'on fit le bassin d'airain destiné aux ablutions, des miroirs offerts par les femmes qui veillaient à la porte du tabernacle. Cette quantité, ajoute l'auteur cité, ne pouvait venir que de l'Egypte. Remarquons que les miroirs n'étaient pas alors de verre, soit qu'on ignorât l'art de faire les glaces, ou au moins le secret de les étamer. On faisait des miroirs de toutes sortes de métaux. Ceux des Egyptiens, comme nous l'apprenons du passage qu'on vient de citer, étaient d'airain fondu et poli. Encore aujourd'hui, dans tout l'Orient, presque tous les miroirs sont de métal, et, si l'on y en voit quelques uns de glace, ils ont été apportés par les Européens. Outre l'airain, on y employa aussi l'étain et le fer bruni ; on en fabriqua depuis qui étaient un mélange d'airain et d'étain. Ceux qu'on fit à Brindes passèrent long-temps pour les meilleurs de cette dernière espèce; mais on donna ensuite la préférence aux miroirs d'argent dont Pasitèles, contemporain du grand Pompée, fut l'inventeur. Plusieurs poëtes, et même de graves jurisconsultes, s'accordent à donner aux miroirs une place importante dans la toilette des femmes chez les anciens peuples. Cependant Homère ne parle pas de ce meuble dans la belle description qu'il fait de celle de Junon, où il a pris plaisir à rassembler tout ce qui contribuait à la parure la plus recherchée.

Le métal, comme nous l'avons dit, fut long-temps la seule matière employée pour la fabrication des miroirs; il est cependant incontestable que le verre fut connu dans la plus haute antiquité, et il est d'autant plus étonnant que les anciens aient ignoré l'art de rendre cette matière propre à la représentation des objets, en appliquant l'étain derrière les glaces, que les progrès dans l'art de la verrerie furent chez eux poussés fort loin. Il n'est pas moins surprenant que les anciens, qui connaissaient l'usage du cristal, plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des miroirs, ne s'en soient pas servis pour cet objet. On ignore le temps où les anciens commencèrent à faire des miroirs de verre ; on sait seulement que ce fut des verreries de Sidon que sortirent les premiers miroirs de cette matière. Les anciens avaient encore connu une sorte de miroir, qui était d'un verre appelé par Pline *verre obsidien*, du nom d'*Obsidius*, qui l'avait découvert en Éthiopie; mais

on ne peut lui donner qu'improprement le nom de verre : la matière qu'on y employait était noire comme le jayet, et ne rendait que des images très imparfaites. Il ne faut pas, dit M. Chevalier, de qui nous empruntons une partie de cet article, confondre les miroirs des anciens avec la *pierre spéculaire*. Cette pierre, à qui l'on ne donnait ce nom qu'à cause de sa transparence, était employée à tout autre usage. *Voyez* VITRE.

L'invention des miroirs de glace soufflés doit avoir précédé de beaucoup le treizième siècle, puisque les auteurs allemands de ce temps-là en parlent comme d'une chose très commune. Conrad de Wurtzbourg dit même qu'on les fabriquait de cendres. C'est donc à tort que les Vénitiens prétendent qu'eux seuls, au treizième siècle, avaient possédé ce secret. Ce n'est que dans ce treizième siècle que Beckmann trouve la première mention des miroirs étamés. John Peckham, moine franciscain anglais, qui enseigna à Oxford, à Paris et à Rome, écrivit en 1272 un traité d'optique. L'auteur y parle de miroirs de verre doublés de plomb, et observe que ces miroirs ne réfléchissaient pas lorsqu'on enlevait le plomb.

On ne se sert guère aujourd'hui de miroirs de métal que pour les télescopes et pour quelques instruments de physique. Pour les autres usages, on emploie des verres ou des glaces étamés. L'art s'est exercé à varier, comme chez les anciens, leur forme et leurs ornements.

En France, les femmes ont porté long-temps un miroir de poche, accroché à la ceinture, comme depuis elles y ont porté une montre. Le cadre en était aussi d'or, de forme ovale, et large au plus comme la paume de la main. Ce miroir servait dans l'occasion à rajuster la coiffure ou les cheveux, ou même, si l'on veut, à placer une mouche. Cette mode paraît avoir été abandonnée vers le milieu du dix-septième siècle.

MIROIR ARDENT. C'est à Archimède qu'on attribue l'invention des miroirs ardents, dont il se servit si heureusement pour brûler la flotte des Romains qui assiégeaient Syracuse. On lira, sans doute, avec intérêt la description que nous a laissée Tzetzès de ce miroir ardent d'Archimède. « Archimède, dit Tzetzès, brûla les vaisseaux de Marcellus à l'aide d'un miroir ardent composé de petits miroirs qui se mouvaient en tous sens sur des charnières, et qui, exposés aux rayons du soleil, et dirigés vers les vaisseaux romains, les réduisirent en cendres à la portée d'un trait. » Proclus, au rapport de l'histoire, usa du même moyen au siége de Constantinople pour embraser la flotte de Vitellius.

De nos jours, Buffon a prouvé qu'on ne pouvait établir aucun doute sur les effets d'un pareil miroir, quelque surprenants qu'ils parussent, puisque celui qu'il a composé de cent soixante-huit petits miroirs plans produit une chaleur assez considérable pour allumer du bois à deux cents pieds de distance, pour fondre le plomb à cent vingt et l'argent à cinquante.

MIROIR MAGIQUE. C'est à Simon Pharès, astrologue du quinzième siècle, qu'on attribue l'honneur d'avoir retrouvé l'usage du miroir

magique, qui servait à faire connaître non seulement l'avenir, mais tout ce qui se passait en même temps dans les lieux les plus éloignés. On a prétendu que François Ier était informé à Paris, par ce secours, de tout ce qui se passait en Espagne et en Italie. Noël le Comte (ou plutôt Conti) n'a pas fait difficulté d'insérer cette chimère dans sa mythologie, et un savant dominicain, mieux instruit encore, nous a laissé jusqu'à la composition de cet admirable miroir. « La manière, dit-il, de savoir les choses absentes, sans magie, c'est de les écrire en grosses lettres sur un miroir, et de les présenter à la lune, qui les fait connaître dans un autre miroir dans lequel on la regarde. »

Divers historiens ont rapporté que Nostradamus voyait dans des miroirs talismaniques tout ce qu'il nous a révélé de l'avenir.

Nicolas Pasquier rapporte, dans une de ses lettres, que Catherine de Médicis, voulant s'instruire, par le moyen des magiciens qu'elle avait mis en crédit à la cour, quel serait son sort et celui de ses enfants, avait eu recours à leur prétendue science. L'un d'eux lui fit voir, dans un miroir magique, ses trois fils qui passaient et faisaient autant de tours qu'ils devaient régner d'années. Elle vit d'abord passer François II d'un air triste et morne, et faire un tour et demi, ce qui marquait les dix-sept mois de son règne. Charles IX parut après lui et fit quatorze tours dans la salle. Henri III en fit près de quinze, qui furent interrompus par un prince qui passa devant lui, et disparut avec la rapidité d'un éclair; c'était, disait-on, le duc de Guise, tué aux états de Blois. Henri IV suivit enfin, et disparut après vingt-deux tours. Pasquier place la scène de cet évènement au château de Chaumont, entre Blois et Amboise. On sent assez que des relations de cette nature ne méritent que du mépris.

Naudé croit trouver l'origine de ces folles imaginations dans le miroir fameux de Pythagore, sur lequel ce philosophe écrivait, dit-on, avec du sang formé de fèves bouillies et exposées à l'air pendant la nuit, des caractères qu'il présentait ensuite à la lune, où il les lisait aussi nettement que sur la glace de son miroir.

MISSEL. On croit que le missel a été premièrement fait par le pape Zacharie, et ensuite réduit en un meilleur ordre par Grégoire-le-Grand.

On voit dans la bibliothèque de l'archevêché de Cantorbéry un missel portant la date de 1415. Il fut fait pour la chapelle du roi Henri V. Il est chargé, dans toutes ses parties, de tout ce que l'art de la peinture était alors capable d'exécuter. Toutes les marges sont ornées d'arabesques et de grotesques de la plus grande légèreté, et les couleurs en sont du plus vif éclat. Le plus singulier de ces grotesques, et par l'idée et par la place qu'il occupe, offre la partie postérieure d'un homme. Elle est surmontée d'une tête et perchée sur deux jambes. Cette bizarre représentation est placée précisément au bas de la première page du canon, page à laquelle s'ouvre le missel, lorsqu'on le porte à baiser, suivant la liturgie romaine. Le calendrier de ce missel est en

français, ce qui semble annoncer qu'il est l'ouvrage d'une main française. (*Annales littéraires*, année 1770.)

MITHRIDATE. Antidote ainsi nommé de son inventeur, Mithridate, roi de Pont, qui s'était tellement fortifié contre toute sorte de poison, qu'il lui devint impossible de s'empoisonner :

Quoi ! des plus chères mains craignant les trahisons,
J'ai pris soin de m'armer contre tous les poisons ;
J'ai su, par une longue et pénible industrie,
Des plus mortels venins prévenir la furie.
(RACINE, *Mithridate*, act. IV, sc. V.)

MITRE. Cette coiffure, appelée *mitra* en grec et en latin, est de la plus haute antiquité. Il paraît que l'usage en était venu de l'Inde. Elle fut, disent quelques auteurs, plus particulièrement affectée aux femmes, et dès lors c'était pour les hommes une preuve de mollesse. On appelait aussi *mitre* une coiffure qui couvrait toute la tête, et qui était quelquefois ornée de pendants ou de fanons pointus, avec lesquels peut-être on l'attachait sous le menton. Ces fanons sont appelés par Virgile *redimicula mitræ*. C'était probablement la mitre phrygienne, car on voit Pâris avec cette coiffure sur une pierre publiée par Natter, et qui l'a été depuis par Winckelmann. La mitre fut portée par les souverains pontifes chez les Hébreux, et sous le nom de *cidaris* par les pontifes du paganisme, avec quelque légère différence.

Cet ornement de tête était porté par les évêques avant le dixième siècle ; il est vrai qu'en Orient les évêques se contentaient de porter le bâton à la main, et que la mitre était réservée aux patriarches ; mais en Occident, quoique l'usage de la mitre ne fût pas commun à tous les évêques, nous voyons que, dès le onzième siècle, Alexandre II et Urbain II accordèrent le privilége de la porter non seulement aux évêques et aux cardinaux, mais même à différents abbés.

MODE. Il est peu de peuples où les modes soient aussi changeantes que chez les Français. Ils portèrent des tuniques et des robes jusqu'au seizième siècle. Ils quittèrent sous Louis le jeune l'usage de laisser croître la barbe, et le reprirent sous François Ier. On ne commença à se raser entièrement que sous Louis XIV. Les habillements changèrent toujours ; et les Français, au bout de chaque siècle, pouvaient prendre les portraits de leurs aïeux pour des portraits étrangers.

Cette mobilité dans les modes, mobilité qui tient au caractère même de la nation, a reçu des progrès de la civilisation et du raffinement du luxe un nouvel accroissement ; mais cet accroissement est devenu une mine féconde pour la classe laborieuse ; c'est un impôt volontaire que les étrangers paient à l'industrie française ; et cet impôt est déjà assez ancien, puisque c'est depuis le seizième siècle que nos modes ont commencé à se répandre en Angleterre, en Lombardie et en Allemagne.

L'histoire d'Italie nous apprend que Charles VIII y a laissé le goût de s'habiller à la française, et qu'on y faisait venir de France tout ce qui pouvait contribuer à la parure. Lord Bolingbroke ne craint pas d'avancer que, sous

le ministère de Colbert, nos futilités coûtaient à l'Angleterre cinq à six cent mille livres sterling par an, et aux autres royaumes à proportion.

MODE LYDIEN. *Voy.* Lydien.

MODÈLE ANATOMIQUE. On lit dans la *Revue encyclopédique*, pag. 638 (année 1820), que M. Ameline, professeur à Caen, a composé un modèle anatomique représentant un corps humain de grandeur naturelle. Ce modèle est formé, 1° d'os véritables qui en constituent le squelette; 2° de muscles faits avec du carton, qui, après avoir été ramolli et modelé d'après nature, est recouvert de brins de chanvre fin, destinés à imiter les fibres musculaires, et peint ensuite de couleur naturelle; 3° de fils et de cordes à boyau, enduits d'un vernis coloré, et qui simulent les artères, les veines et les nerfs; 4° enfin, de poils véritables pour les parties qui doivent en être pourvues. Ce modèle présente les parties sous toutes les faces, permet qu'on les touche, qu'on les détache et qu'on les étudie séparément, sans altérer leurs formes naturelles; il peut servir aux démonstrations dans les temps où la chaleur est un obstacle aux dissections.

M. Dupont a depuis présenté des modèles bien supérieurs, et qui lui ont valu une médaille à la dernière exposition des produits de l'industrie française.

MODÈLE *en sculpture*. Les anciens faisaient ordinairement leurs premiers modèles en cire. Ceux des artistes modernes sont en argile, ou en d'autres matières semblables, également souples, et beaucoup plus propres à exprimer la chair que la cire, qui est tenace et s'attache aisément. Ce n'est pas que la méthode de faire des modèles en argile ait été ignorée des Grecs et des Romains: Dibutade, de Sicyone, en fit le premier essai; Arcésilaüs se rendit plus célèbre par ses modèles en argile que par ses ouvrages. La figure de la Félicité, qu'il exécuta de cette manière, fut vendue soixante mille sesterces, et Octave lui paya un talent pour le modèle d'une tasse en plâtre, qu'il voulait faire exécuter en or.

MOIRÉ MÉTALLIQUE. C'est à M. Allard, ancien élève de l'école Normale et membre de la société d'Encouragement, qu'on doit l'invention du moiré métallique. Non seulement cet ingénieux fabricant établit le fer-blanc moiré, mais il fait encore les feuilles d'étain moiré, dites *papiers* métalliques, enduites d'un vernis si peu cassant qu'il suit tous les mouvements donnés à l'étain sans s'écailler ni se fendre; ce qui rend ses papiers métalliques propres au cartonnage et à la tenture d'appartements.

MOIS. Du latin *mensis*, qui, selon Cicéron, vient de *mensura* (mesure). Après avoir remarqué les changements journaliers des ténèbres et de la lumière, c'est-à-dire des jours, les hommes firent attention au mouvement de la lune, mouvement manifeste, puisqu'on la voit paraître grande, lumineuse, et disparaître ensuite; or comme elle éprouve tous ces changements dans un temps déterminé, et qu'il y a des règles aussi palpables que certaines des retours de ses différentes apparitions, on appela *mois* cet espace de temps qu'emploie à parcourir

la période entière de la diversité de ses phases. Il est certain que la plupart des anciens peuples, tels que les Juifs, les Grecs et les Romains, jusqu'au temps de Jules-César, comptaient le temps par les mois lunaires périodiques. Les Juifs ne désignaient leurs mois que par l'ordre qu'ils tenaient entre eux : le premier, le second, le troisième, et ainsi du reste. Moïse, Josué, les Juges, les Rois, suivirent le même usage, et ce n'est que depuis la captivité de Babylone que les Israélites prirent les noms des mois des Chaldéens et des Perses, chez qui ils avaient demeuré si longtemps.

Les Grecs, dit Furgault, *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines*, étaient fort attentifs à remarquer le jour de la *néoménie* ou nouvelle lune. Ils divisaient le mois en trois parties ou dizaines, et à chaque dizaine ils recommençaient à compter par l'unité.

Les Romains divisaient leur mois, qui était lunaire, en trois parties, qu'ils appelaient *calendes*, *nones*, *ides*. Ils n'eurent d'abord que dix mois dans leur année, dont le premier était celui de mars, vinrent ensuite avril, mai, juin, quintile, sextile, septembre, octobre, novembre, décembre, qui étaient à peu près les mêmes que les nôtres; c'est pourquoi nos quatre derniers mois portent encore aujourd'hui des noms qui ne répondent plus au rang qu'ils tiennent, mais plutôt à celui qu'ils tenaient autrefois : car septembre, octobre, novembre et décembre signifient le septième, le huitième, le neuvième et le dixième mois; mais, comme ces dix mois ne remplissaient pas, à beaucoup près, le temps pendant lequel le soleil nous paraît parcourir les douze signes du zodiaque, les saisons se trouvaient par là très dérangées d'une année à l'autre. On sentit cet inconvénient, et l'on y remédia en partie, en ajoutant deux nouveaux mois, savoir janvier et février, que l'on plaça immédiatement avant mars; de sorte que celui-ci, qui jusque là avait été le premier mois de l'année, se trouva être le troisième.

« La division de l'année en douze mois est fort ancienne, et presque universelle. Quelques peuples ont supposé les mois égaux et de trente jours, et ils ont complété l'année par l'addition d'un nombre suffisant de jours complémentaires; d'autres peuples ont embrassé l'année entière dans les douze mois, en les rendant inégaux. Le système des mois de trente jours conduit naturellement à leur division en trois décades. Cette période donne la facilité de retrouver, à chaque instant, le quantième du mois; mais, à la fin de l'année, les jours complémentaires troublent l'ordre de choses attaché aux divers jours de la décade, ce qui nécessite alors des mesures administratives embarrassantes. On obvie à cet inconvénient par l'usage d'une petite période indépendante des mois et des années; telle est la *semaine*, qui depuis la plus haute antiquité, dans laquelle se perd son origine, circule, sans interruption, à travers les siècles, en se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples. » (*Annuaire présenté au roi par le bureau des*

longitudes, pour l'année 1823, page 39.)

MOISISSURE. Les personnes à qui l'étude de la nature est étrangère seront peut-être étonnées d'apprendre que toutes ces taches noires ou verdâtres qui dégradent les belles statues et les murs de leurs habitations sont de véritables plantes. Ces plaques noires, pulvérulentes, sont formées par un *byssus* que Linnée a nommé *byssus antiquitatis*. D'autres espèces du même genre recouvrent les branches des arbres, leurs feuilles, et il est peu de substances sur lesquelles ces sortes de plantes ne puissent se fixer.

MOISSON. Chez les Hébreux la moisson était précédée d'une cérémonie qu'on appelait *l'offrande de la gerbe*. Le lendemain de la fête de Pâque, on présentait au temple une gerbe d'orge cueillie dans le territoire de Jérusalem, comme les prémices de la moisson. On la battait dans les parvis, et lorsqu'on avait vanné, rôti et broyé une certaine quantité du grain qu'on en tirait, on l'arrosait d'huile, et on y mêlait de l'encens; alors le prêtre prenait l'offrande, l'agitait devant le Seigneur, vers les quatre parties du monde, en forme de croix, puis il en jetait une partie sur l'autel, et le reste était pour lui. Après cela chacun pouvait commencer sa récolte.

Les Grecs avaient une façon de faire la moisson différente de celle que nous pratiquons aujourd'hui. Leurs moissonneurs ne se rangeaient point à la file, comme font les nôtres. Ils se partageaient en deux bandes qui, prenant chacune le champ par un bout, s'avançaient l'une contre l'autre et se rejoignaient vers le milieu. Les Grecs n'entassaient point leurs grains en gerbes dans les granges, comme c'est notre pratique; ils les mettaient dans des vases de terre, ou dans des corbeilles destinées à cet usage. Au lieu de battre le blé avec des fléaux, ils le faisaient fouler par des bœufs. Il y a bien de l'apparence que le van dont ils se servaient ne ressemblait point au nôtre. On conjecture que cette machine était faite à peu près comme une pelle.

MOKA. C'est de la ville de Moka, dans l'Arabie heureuse, que le café moka, ou tout simplement le moka, a pris son nom. Dans les environs de cette ville, le cafier s'élève jusqu'à trente ou quarante pieds. L'Europe doit le café de Moka aux Hollandais, qui de Moka l'ont porté à Batavia, et de Batavia au jardin d'Amsterdam. La France en est redevable au zèle de M. de Resson, qui se priva, en faveur du jardin du Roi, d'un jeune pied de cet arbre qu'il avait fait venir de Hollande.

MOLINISME. Ce système de théologie sur la grâce et le libre arbitre est ainsi appelé du nom de son auteur, Louis *Molina*, jésuite espagnol, né en 1535, et mort en 1600.

Le livre où il explique ce système, intitulé *de Concordiâ gratiæ et liberi arbitrii*, parut à Lisbonne en 1588, et fut vivement attaqué par les dominicains, qui le déférèrent à l'inquisition. La cause ayant été portée à Rome, et discutée dans ces fameuses assemblées qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an

1597 jusqu'à l'année 1607, demeura indécise ; le pape Paul V, qui tenait alors le siége de Rome, ne voulut rien prononcer, mais se contenta de défendre aux deux partis de se noter mutuellement par des qualifications odieuses. Depuis cette espèce de trève, le molinisme a été enseigné dans les écoles comme une opinion libre ; mais il a eu de terribles adversaires dans les jansénistes, et l'on ne sait que trop combien les querelles entre les jansénistes et les molinistes, sur la prédestination, la grâce efficace, versatile, concomitante, etc., ont, dans le siècle dernier, causé de scandale, excité de troubles dans la France, et rendu ridicules l'un et l'autre parti.

Il ne faut pas confondre le *molinisme* avec ce qu'on peut appeler le *molinosisme*, ou la doctrine de Molinos, théologien espagnol, contenue dans son livre intitulé *la Guide spirituelle*. Les idées mystiques de l'auteur furent l'objet d'une poursuite de l'inquisition. Soixante-huit de ses propositions furent condamnées, lui-même fut arrêté, fit une abjuration publique, et mourut en prison en 1696.

MOLUQUES. Ces îles d'Asie, dans la mer des Indes, au midi des Philippines, furent découvertes, en 1511, par les Portugais, qui s'en emparèrent, sous la conduite de Francisco Serano. Peu de temps après, les Castillans leur en disputèrent la possession; cependant, en 1529, après quelques actes d'hostilité, Charles-Quint les engagea à Jean III, roi de Portugal, pour trois cent soixante mille ducats. Mais en 1601, 1605 et 1669, les Hollandais sont venus à bout d'en chasser les Portugais, et de leur en ôter le commerce, qui consiste principalement en épices, ce qui a fait nommer aussi les Moluques les *îles aux Épices*.

MOMIE. On rapporte à des principes religieux et à la nature du pays les motifs qui ont engagé les Égyptiens à embaumer et à conserver d'une manière quelconque les corps d'hommes et d'animaux. Cet usage était parmi eux de la plus haute antiquité. Tous ces corps, soit desséchés, soit embaumés, s'appellent *momies*. Ce mot, qui n'est ni d'origine grecque, ni d'origine latine, ne paraît pas cependant venir de la langue égyptienne; car, selon saint Augustin, les Égyptiens donnaient le nom de *gabbaras* à leurs corps embaumés ou desséchés. Cependant quelques écrivains dérivent *mumia* (momie) de l'expression arabe *mum*, qui signifie *cire*. Les anciens auteurs n'ont transmis que des détails très insuffisants, tant sur la préparation que sur la conservation des momies. (*Voyez* EMBAUMEMENT.) La plaine de Saccara, aux environs de l'ancienne Memphis, est le lieu qui jusqu'ici en a fourni le plus; mais très peu nous parviennent intactes et entières; la cause en est dans la cupidité des Turcs et des Arabes, qui ne les livrent aux voyageurs qu'après les avoir dépouillées. La caisse où l'on enfermait les momies était d'un bois simple et commun, quelquefois de cyprès d'Orient, ou bien de sycomore. En haut, sur le couvercle des caisses de momies, on voit ordinairement un masque avec le voile égyptien, taillé dans le bois; presque toujours aussi on y remarque au menton la tresse en forme

de bouchon. On n'est pas sûr de ce que signifie cette tresse; quelques auteurs l'ont prise pour la barbe, d'autres pour la feuille de perséa, plante consacrée à Isis. Dans les momies de femmes, et en général dans les figures de femmes de travail égyptien, on ne rencontre jamais ce signe, ce qui donne du poids à l'opinion de ceux qui y voient une barbe. Sur les couvercles des cercueils, on trouve encore des visages peints; on a prétendu que ce pouvait être ceux des défunts; mais comme ils ont entre eux une parfaite ressemblance, on en peut conclure que ce ne sont que des ornements. Quelques uns cependant ont jugé vraisemblable que sur les momies d'hommes on a pu peindre la figure d'Osiris, et celle d'Isis sur les momies de femmes. Dans l'examen fait de la momie que possède l'université de Goettingue, on a remarqué que le visage était peint sur les bandelettes qui enveloppaient le corps, et qu'elle avait sous ses pieds des semelles de toile. On a vu des momies à ongles jaunes, et non dorés, comme on l'a cru. Dans l'intérieur de quelques unes on a trouvé de petites idoles, des amulettes, des nilomètres (instruments propres à mesurer la crue du Nil), etc. Une momie ouverte par M. Blumenbach avait des yeux postiches, faits de toile de coton, enduits de poix-résine.

Outre une momie très dégradée et son cercueil de sycomore, venant de Sainte-Geneviève, la bibliothèque possède un couvercle de caisse tumulaire, très bien conservé. Il est orné, comme tous les autres, de peintures hiéroglyphiques que souvent on retrouve sur les bandelettes qui enveloppent les corps. On y voit aussi un morceau de bandelette, probablement enlevé d'une momie, lequel représente la cérémonie de l'embaumement.

Dans la même plaine de Saccara, où sont déposées les momies humaines, des réduits souterrains en contiennent aussi un grand nombre d'animaux sacrés. M. Denon, dans son Voyage de la haute et basse Égypte, a visité des caves dans l'une desquelles se trouvaient plus de cinq cents momies d'ibis. Les pots ou vases qui leur servent de sarcophages sont de terre rouge et commune, de quatorze à dix-huit pouces de hauteur; on serait disposé à douter de leur antiquité, tant ils sont bien conservés. En général, ces momies sont enveloppées de bandes de toile entrelacées avec beaucoup de soin, la tête et les pieds cachés sous les ailes, et le tout présente une forme conique. Cependant toutes ne sont pas renfermées dans des urnes; il y en a d'emmaillottées avec le même art, excepté la tête et le bec, qui sont proéminents; mais elles ont cela de particulier, que leur arrangement est celui d'une momie humaine, et qu'elles semblent pouvoir se tenir debout. On en peut juger par le dessin que M. Langguth en a publié dans sa planche n° 1, jointe à son excellente dissertation intitulée: *De mumiis avium in labyrintho apud Sacaram repertis*, etc. Ce dessin est absolument semblable à la momie d'ibis qui se voit à la bibliothèque royale. Cet oiseau, que révérait l'ancienne Égypte, est le même que celui qui habite encore

ces contrées. Cela est démontré par le développement et l'anatomie comparée d'une momie d'ibis et d'un ibis moderne, qui tous deux se trouvent au Museum d'histoire naturelle. *Dictionnaire des beaux-arts*, par L. Millin.

MOMON. C'est un ancien mot, qui paraît avoir signifié dans notre langue une personne masquée : « Les masques qui courent de nuit, dit La Monnoye, sont ou joueurs ou danseurs ; les joueurs sont à Dijon appelés *momons*, les danseurs simplement *masques* ; » et encore une somme d'argent que des gens masqués jouaient sans parler : *C'est un défi au jeu de dés porté par des masques*, dit le *Dictionnaire de l'Académie*.

Trufaldin, ouvrez-leur pour *jouer un momon*.
(Molière, *l'Etourdi*, act. III, sc. II)

Et ni plus ni moins que des masques
Qui viennent de *perdre un momon*.
(Scarron, *Gigantomachie*, ch. IV.)

A ces exemples, qui font connaître la valeur de ce mot dans la seconde acception, nous joindrons ce passage de la *continuation* du *Roman comique* de Scarron, qui renferme des détails assez curieux sur la manière dont se jouaient les momons : « Le soir je me masquai avec trois de mes camarades, et je portais le flambeau. Quand nous fûmes entrés dans la maison, après avoir éteint le flambeau, je m'approchai de la table, sur laquelle nous posâmes nos boîtes de dragées, et jetâmes nos dés. La du Lis (c'est le nom d'une demoiselle) me demanda à qui j'en voulais, et je lui fis signe que c'était à elle. Elle me répliqua, qu'est-ce que je voulais qu'elle mît au jeu ? et je lui montrai un nœud de ruban, et un bracelet de corail qu'elle avait au bras gauche. Sa mère ne voulait pas qu'elle le hasardât ; mais elle éclata de rire en disant qu'elle n'appréhendait pas de me le laisser. Nous jouâmes, et je gagnai, et je lui fis un présent de mes dragées. » Tome III, pag. 130, Paris, 1757.

Les uns dérivent directement ce terme de *Momus*, le dieu de la folie, les autres le font venir du grec *momô*. « *Inter cœnam*, dit Joach. Perion, après Athénée, *nonnulli intervenire solent, ludendi causâ, quos nostro sermone momons vocamus, ita est, inquit, atque hoc verbum totum græcum est, momô enim larvæ appellantur a Græcis.* » *De linguæ gallicæ cum græcâ cognatione*, page 105, Paris, 1555. (Pendant le souper, quelques personnes ont coutume de se présenter pour jouer ; dans notre langue nous les nommons *momons*, ce mot est tout grec, car les Grecs appellent les masques *momô*.)

MONARCHIE (du grec μόνος, seul, et ἀρχή, puissance, gouvernement d'un seul). *Monarchie française*. On en fait remonter la fondation à Pharamond, premier roi de France, en 420. Les Vandales, les Suèves, les Alains et les Goths ayant ébranlé l'empire romain jusque dans ses fondements, les Francs ou Français, avec les Saliens et autres peuples de la Germanie, voisins du Rhin, passèrent ce fleuve sous la conduite de Pharamond, leur chef, qu'ils élurent roi.

Quand la couronne passa aux Carlovingiens, dit l'auteur de *l'Esprit des lois*, les rois n'avaient point d'autorité, mais ils avaient un nom : le titre de roi était héré-

ditaire, et celui de maire était électif. Quoique les maires, dans les derniers temps, eussent mis sur le trône celui des Mérovingiens qu'ils voulaient, ils n'avaient point pris de roi dans une autre famille, et l'ancienne loi qui donnait la couronne à une certaine famille n'était pas effacée du cœur des Francs. La personne du roi était presque inconnue dans la monarchie, mais la royauté ne l'était pas. Pépin, fils de Charles Martel, crut qu'il était à propos de confondre ces deux titres, confusion qui laisserait toujours de l'incertitude si la royauté nouvelle était héréditaire ou non : pour lors l'autorité du maire fut jointe à l'autorité royale. Dans le mélange de ces deux autorités, il se fit une espèce de conciliation : le maire avait été électif, et le roi héréditaire : la couronne, au commencement de la seconde race, fut élective, parceque le peuple choisit; elle fut héréditaire, parcequ'il choisit toujours dans la même famille.

Il paraît, par les testaments de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, que les Francs choisissaient entre les enfants des rois, ce qui se rapporte à ce que nous avons dit ci-dessus, et lorsque l'empire passa dans une autre maison que celle de Charlemagne, la faculté d'élire, qui était restreinte et conditionnelle, devint pure et simple, et on s'éloigna de l'ancienne constitution.

Pépin se sentant près de sa fin, convoqua à Saint-Denys les seigneurs ecclésiastiques et laïques, et partagea son royaume à ses deux fils, Charles et Carloman. Ce partage se fit du consentement des grands, et par un droit paternel, ce qui prouve que le droit du peuple sous cette race était d'élire dans la famille: c'était, à proprement parler, plutôt un droit d'exclure qu'un droit d'élire.

Cette espèce de droit d'élection se trouve confirmé par les monuments de la seconde race. Tel est ce capitulaire de la division de l'empire que Charlemagne fait entre ses trois enfants, où, après avoir fait leur partage, il dit : « Si l'un des trois frères a un fils tel que le peuple veuille l'élire, pour qu'il succède au royaume de son père, ses oncles y consentiront. » Cette même disposition se trouve dans le partage que Louis-le-Débonnaire fit entre ses trois enfants, Pépin, Louis et Charles, l'an 837, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, et encore dans un autre partage du même empereur, fait vingt ans auparavant, entre Lothaire, Pépin et Louis. On peut voir encore le serment que Louis-le-Bègue fit à Compiègne, lorsqu'il y fut couronné : « Moi, Louis, constitué roi par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple, je promets....... »

MONDES (*pluralité des*). Goguet regarde les Égyptiens comme les premiers qui exprimèrent l'opinion de la pluralité des mondes. Orphée est le plus ancien écrivain qui ait débité cette opinion chez les Grecs. Proclus nous a conservé des vers dans lesquels on voit que l'auteur des Orphiques mettait dans la lune des montagnes, des hommes et des villes bien bâties. Il est très certain aussi que les pythagoriciens enseignaient, d'après Orphée, que chaque planète était un monde qui renfermait une terre, un air et un éther.

Il y a bien de l'apparence que ces philosophes mettaient dans ces mondes tout ce qui peut être dans le nôtre, puisqu'ils les croyaient entièrement semblables. C'est au surplus des Égyptiens qu'Orphée et les pythagoriciens tenaient ces opinions singulières. Nous voyons que depuis Orphée, qui vivait du temps de la guerre de Troie, jusqu'à notre élégant Fontenelle, presque tous les philosophes ont pensé que les étoiles étaient autant de soleils qui avaient probablement leurs planètes, lesquelles, accomplissant des révolutions autour d'eux, formaient des systèmes solaires plus ou moins semblables au nôtre. D'ailleurs l'ouvrage des *Mondes* de Fontenelle (1), comme l'a dit un auteur moderne, n'est qu'un roman agréable, fait pour les gens du monde qui effleurent tout, sans s'attacher à rien ; mais il a le mérite d'avoir inspiré du goût pour une science abstraite, d'avoir semé de fleurs des sentiers arides, et d'avoir fait entrer quelques notions élémentaires dans des têtes qui n'auraient jamais eu le courage de s'y appliquer.

MONNAIE. Lorsque le métal commença à être introduit dans le commerce, le poids seul et le degré de pureté en déterminaient la valeur ; mais la nécessité de peser à chaque marché que l'on faisait la quantité d'or, d'argent ou d'autres métaux qu'on donnait en paiement, entraînait plusieurs inconvénients auxquels il était aisé de remédier. Il suffisait, dit Goguet, que chaque peuple fît imprimer sur chaque morceau de métal une marque, une empreinte qui en indiquât et en constatât la finesse et le poids. Il fallait aussi convenir de certains termes pour exprimer ces différentes portions de métaux destinés à servir de signes représentatifs des marchandises. Tel a été l'origine de la monnaie. Mais il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en déterminer l'époque. Si l'on en croit certains auteurs, cette invention appartient à des temps fort anciens. Ils disent que les Assyriens ont été les premiers qui se soient avisés de battre monnaie, quelque temps avant la naissance d'Abraham. Selon Hérodote, ce sont les Lydiens, et il paraît que cette découverte était fort ancienne chez ces peuples. D'autres écrivains rapportent l'origine de la monnaie au temps où Saturne et Janus régnaient en Italie, etc.

A l'égard des livres saints, on trouve dans la Genèse quelques passages qui semblent marquer que l'usage de fixer la valeur des pièces de métal autrement que par le poids était connu dans ces contrées très anciennement. Moïse dit qu'Abimelech donna mille pièces d'argent à Abraham. Joseph fut vendu par ses frères à des marchands madianites la somme de vingt pièces d'argent. Il est dit aussi que ce patriarche fit présent à Benjamin de trois cents pièces d'argent. . . . .
Je pense donc que, dès le temps de Jacob, l'art d'imprimer sur les métaux certaines marques qui servissent à en faire connaître et à en constater la valeur était

(1) Nous indiquerons la meilleure édition : *Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle, précédés de l'Astronomie des dames, par J. de Lalande*. Paris, de l'imprimerie de J. Didot aîné, 1826, 1 vol. in-8°.

Des notes de Lalande sur le texte de Fontenelle enrichissent cette édition.

connu et pratiqué dans quelques pays.

Il paraît que les premières monnaies que les Grecs mirent dans le commerce n'étaient que de cuivre et sans marque, et que c'est à Phédon qu'on attribue l'invention des poids, des mesures et des monnaies frappées dans la Grèce. Les marbres d'Arundel fixent l'époque du règne de ce prince à l'an 142 avant la fondation de Rome. Comme il n'y avait aucune raison qui obligeât de les marquer des deux côtés, il est à présumer que, dans l'origine de la gravure des monnaies, on n'employa qu'un seul type et qu'une seule empreinte pour prévenir la fraude et leur donner un caractère légal. Mais l'art du monnayage s'étant perfectionné, on orna le deuxième côté des monnaies d'une tête ou de quelque autre symbole. Les Grecs mettaient sur ces pièces des hiéroglyphes énigmatiques qui étaient particuliers à chaque état ou province. Ceux de Delphes y représentaient un dauphin, les Athéniens une chouette, les Béotiens un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe, les Lacédémoniens un bouclier; ainsi des autres.

Les Romains, sous le règne de Romulus, ne firent, selon Festus, frapper aucune sorte de monnaie; ils en avaient cependant d'or et d'argent, mais elle leur venait d'Illyrie, et passait pour marchandise. Le roi Servius Tullius fut le premier qui fit frapper une monnaie de cuivre, sur laquelle il mit un bœuf ou une brebis, d'où est venu le mot *pecunia*, parceque ces sortes d'animaux étaient de ceux qu'on appelait *pecus*. Dans la suite, on y imprima une tête de Janus ou une femme armée, avec l'inscription *Roma*.

Si l'on en croit Pline, l'argent ne commença à être monnayé que l'an de Rome 485; jusque là le cuivre avait été, pour ainsi dire, la seule monnaie des Romains: et l'or ne fut mis en monnaie, à Rome, que soixante-deux ans après qu'on eut commencé à y frapper l'argent.

La plus ancienne monnaie d'or connue en France, est celle que fit frapper Théodebert, roi de Metz, fils de Thierry, petit-fils de Clovis.

En 805, la livre se trouva composée de vingt sous. Ce fut le roi Charlemagne qui fit travailler dans une livre pesant d'argent, vingt pièces qu'il nomma *sols*, et dans un de ces sols, douze pièces qu'on nomma *deniers*; en sorte que la livre d'alors, comme celle qui existait avant le nouveau système de la monnaie, était composée de deux cent quarante deniers; et les deniers ont été d'argent fin jusqu'au règne de Philippe I^{er}, père de Louis-le-Gros. En 1103, on y mêla un tiers de cuivre, moitié dix ans après, les deux tiers sous Philippe-le-Bel, et les trois quarts sous Philippe de Valois. Cet affaiblissement a été porté au point que vingt sous, qui avant le règne de Philippe I^{er} faisaient une livre réelle d'argent, n'en renfermaient pas dans la suite le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne était aussi riche avec un million, que Louis XV avec soixante-six. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtaient un denier sous le règne de Charlemagne. Ce denier était d'argent fin et sans alliage.

Voyez LIVRE, LOUIS, ÉCU, DENIER.

De toutes les anciennes dénominations de nos monnaies, il ne nous reste plus que le franc. *Voyez* ce mot.

Ce ne fut que sous Charles-le-Chauve, en 864, qu'on mit sur les monnaies de France l'effigie du prince régnant; et sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1282, que les monnaies commencèrent à porter la légende : *Sit nomen Domini benedictum*. *Voyez* HÔTEL DES MONNAIES, MONNAYAGE.

MONNAYAGE, l'art de fabriquer la monnaie. On disait autrefois *monétage*. Les Grecs employèrent le monnayage bien avant le temps où ils commencèrent à frapper des monnaies : si l'on s'en rapporte à plusieurs de leurs plus savants écrivains, il en exista chez eux dès le règne d'Érichtonius; Janus en porta l'usage de Grèce en Italie; et, selon Plutarque, Thésée en fit fabriquer dans Athènes avec l'empreinte d'un bœuf.

Quelles que fussent les formes, la matière et la valeur de ces premières monnaies, antérieures même à la guerre de Troie, leur métal, réduit en fusion, fut nécessairement jeté dans les moules, où il prit la marque qu'on voulut lui donner; cette méthode était la seule dont on pût se servir avant le temps où, pour imprimer ces marques, on se servit du moyen de la pression. La pratique n'en fut connue dans la Grèce qu'au temps de Phidon, tyran d'Argos, trois cent soixante-quatre ans après l'époque dans laquelle Thésée, suivant le marbre d'Arundel, rassembla dans Athènes les peuples de l'Attique.

Les figures empreintes sur les monnaies antérieures à Phidon d'Argos supposent l'usage du moule, comme celles des monnaies frappées de son temps supposent l'usage de la gravure. *Recherches sur l'origine et les progrès des arts de la Grèce*, par d'Hancarville, préface, page 1.

L'art de graver les coins et de frapper les monnaies a été dans un état déplorable par toute l'Europe, si l'on en excepte l'Italie, jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Il fallait, pour avoir des succès dans cet art, où nous avons surpassé les anciens, du moins pour l'exécution, prendre les Grecs pour modèles, comme les Romains l'avaient fait autrefois.

Avant le règne de Henri II, dit Millin dans son *Dict. des beaux-arts*, on s'était toujours servi du marteau pour fabriquer les monnaies en France, et ce fut ce prince qui, en 1550, selon Du Cange, ou au plus tard en 1553, en fit façonner au moulin (1). Les historiens varient beaucoup sur l'inventeur de cette machine : les uns l'attribuent à un graveur du seizième siècle, nommé Antoine Brulier, et disent qu'Aubry Olivier en fut seulement le gardien ou le conducteur; les autres donnent l'honneur de cette découverte à Briot ou Varin, fameux graveurs, qui les premiers fondirent des pièces d'or et d'argent; d'autres, au contraire, prétendent que le monnayage au moulin nous est

(1) On appelait autrefois moulin à monnaie, les laminoirs qui aplatissent et alongent les lames, et qui étaient mus ordinairement par des chevaux.

Antérieurement on forgeait les lingots à coups de marteau, pour en faire des lames.

Quant au balancier, il a bien été substitué à des marteaux qui frappaient sur les coins pour empreindre les pièces, mais il n'a jamais été appelé *moulin*.

venu d'Allemagne, et que, d'après la description de Freherus, Briot et Varin firent établir au Louvre, vers 1638, un moulin tout semblable. Quoi qu'il en soit, Henri III rétablit en 1583 le monnayage au marteau, et la fabrication au moulin ne servit plus que pour les médailles, les jetons et les pièces de plaisir. Sous Louis XIII, on employa alternativement l'une et l'autre manière; mais son successeur fit reprendre le moulin et le balancier. On a continué depuis ce temps à se servir du moulin dans tous les hôtels des monnaies de France; il n'y a pas d'apparence qu'on quitte cet usage, qui procure un point de perfection où le marteau ne peut jamais arriver.

M. Droz a perfectionné à Paris et à Londres, il y a plus de trente ans, le balancier, le coupoir et les laminoirs; il a tenté de frapper en même temps sur la tranche et sur le plat, au moyen d'une virole brisée. Il est arrivé à une assez grande perfection; mais ses moyens n'étaient pas assez *courants*, assez *manufacturiers* pour être admis dans une fabrication en grand.

En 1803, on commença à avoir en France un monnayage qui laissa très peu à désirer et tel qu'on le voit maintenant. Il y eut un concours, et ce furent les machines de M. Ph. Gengembre, depuis inspecteur général des monnaies, qui furent adoptées pour cette fabrication. Elles l'ont été depuis en Italie, en Allemagne, et même en partie en Angleterre.

Les premiers balanciers et autres machines monétaires ont été établis depuis l'an XIII et suivants en Italie, notamment à Turin, à Gênes, Rome, Naples, Milan, etc., et ensuite à Cassel en Westphalie.

M. Gengembre a envoyé à Naples, en 1817, un second gros balancier et diverses autres machines. A la fin de la même année, il a envoyé à Dusseldorf deux gros balanciers pour monter la fabrication des coins et le monnayage sur le même système. Enfin, en 1818, il a posé lui-même un de ses balanciers dans la monnaie de Londres, avec une machine à ajuster.

MONTAGNES *artificielles*. Ces hauts échafaudages, construits en forme de montagnes, et du sommet desquels le peuple de Paris prenait plaisir à se laisser descendre avec une extrême rapidité, il y a six ans environ, furent faits à l'imitation de ceux des Russes, à qui ce genre de divertissement est familier. Aussi ces plans inclinés, que descendaient d'imprudents voyageurs montés sur des chars fragiles, ont-ils été nommés d'abord les *montagnes russes*. Aux montagnes russes ont succédé les montagnes Beaujon, puis celles de Belleville et du Delta. Le genre de Gymnastique dont il s'agit est d'origine russe, avons-nous dit; et le *Mercure de France* du 25 juillet 1778, renferme à cet égard des détails qui doivent intéresser le lecteur. Un des amusements que les Russes aiment le plus pendant l'hiver, y est-il dit, c'est de glisser du haut d'une montagne en bas. Ils frayent une petite route sur le côté de la montagne en aplanissant les petites inégalités du terrain avec de la neige ou de la glace; ils se laissent ensuite glisser, assis sur un petit siége, et descendent ainsi avec une rapidité surprenante.

M. King a voulu connaître par lui-même cette espèce de divertisse-

ment : la sensation, dit-il, en est plus extraordinaire qu'agréable. Le mouvement est si rapide qu'il fait perdre la respiration. C'est un mélange de surprise et de crainte, assez semblable à ce qu'on éprouverait en tombant du haut d'une maison sans se faire de mal.

Les Russes sont si passionnés pour cet exercice, qu'à Pétersbourg, où il n'y a point de montagnes, ils élèvent des montagnes artificielles sur les glaces de la Neva, où ils vont glisser ainsi, surtout les jours de fêtes. Les hommes de tout état, jeunes et vieux, riches et pauvres, prennent part à ce divertissement, moyennant une bagatelle qu'ils donnent chaque fois qu'ils descendent à celui qui a construit la montagne. Cela ressemble à la manière dont on descend du Mont-Cenis à Lanebourg en certains temps de l'année, et qu'on appelle *la ramasse*.

MONT-CENIS. *Voyez* ROUTE.

MONT-DE-PIÉTÉ. Le premier fut établi à Pérouse, par quelques citoyens charitables, vers le milieu du quinzième siècle. Touchés du malheur du peuple, qui gémissait sous la tyrannie des usuriers, ils formèrent une masse d'argent pour être employée à secourir les habitants dans leurs besoins. On la déposa dans un bureau où l'on trouvait à emprunter sans intérêt, en laissant seulement un gage pour la sûreté du prêt. Ceux qui dans la suite empruntèrent de fortes sommes payaient pour les frais un dédommagement médiocre. Cet établissement fut nommé *mont de piété;* on en forma depuis en Italie et en Flandre, sous le nom de *lombards*. Quelques auteurs ont dit que ce fut Léon X qui, par une bulle de l'an 1515, autorisa le premier les monts-de-piété; mais cette bulle même dit que Paul II les avait approuvés.

On en avait établi en France par un édit du mois de février 1626, et la direction en avait été donnée aux commissaires aux saisies réelles; mais cet édit fut révoqué par une déclaration du 28 juin 1627. Enfin Louis XVI, informé des désordres que commettait l'usure dans la capitale et dans les principales villes du royaume, établit à Paris, par lettres-patentes du 9 décembre 1777, un mont-de-piété où les emprunteurs trouvaient des secours d'argent à un intérêt très faible, et les bénéfices résultant de ces intérêts devaient être appliqués au soulagement des pauvres et à l'amélioration des maisons de charité.

MONTFAUCON (*gibet de*). C'est, dit Hurtaut (*Dictionnaire historique de la ville de Paris*, Paris, 1779), une éminence située au-delà du faubourg Saint-Martin et de celui du Temple. Son premier nom était *gibet*, mot corrompu de celui de *gebel*, qui, en arabe, signifie une montagne, et dont les Italiens et les Espagnols ont fait *gibel*. Les Français l'ont encore corrompu, tant pour la prononciation que pour la signification, car ils ont dit *gibet* pour signifier un lieu patibulaire, parce-qu'anciennement les exécutions se faisaient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin, et que la terreur du supplice détournât du crime ceux qui avaient du penchant à le commettre.

Cette petite montagne a, selon toute apparence, pris le nom

qu'elle porte depuis long-temps, d'un seigneur nommé *Falco* ou *Faucon*, qui en était propriétaire, ainsi que des terres des environs.

L'opinion commune est que ce fut Pierre de la Brosse, favori de Philippe-le-Hardi et son chambellan, qui fit bâtir ce gibet; d'autres disent que ce fut Enguérand de Marigny. Corrozet prétend que ce fut Pierre Remi.

Quoi qu'il en soit, on y voyait encore, du temps de la Ligue, une masse de pierres, accompagnée de seize piliers, où conduisait une rampe, aussi de pierres, assez large, et qui se fermait avec une bonne porte. Cette masse était un parallélogramme haut de deux à trois toises, long de six à sept, large de cinq ou six, et composé de dix ou douze assises de gros quartiers de pierre, bien liés et bien cimentés. Les piliers étaient gros, carrés, et chacun de trente-deux ou trente-trois pieds de hauteur. Pour joindre ensemble ces piliers, et pour y attacher les corps des suppliciés, on avait enclavé dans leurs chaperons deux gros liens de bois qui traversaient de l'un à l'autre, et avaient des chaînes de fer d'espace en espace. Au milieu était une cave pour recevoir les corps des suppliciés, lorsqu'ils tombaient en pièces, ou que toutes les chaînes et les places étaient remplies. Présentement, ajoute Hurtaut, la cave est comblée, la porte de la rampe est rompue, et les marches de la rampe sont brisées. Quant aux piliers, à peine en restait-il sur pied deux ou trois, il y a quelques années, et depuis ils ont été entièrement détruits. Certaines considérations déterminèrent à transférer ce gibet à quelque distance de là, où l'on avait élevé quatre piliers de forme carrée, dans lesquels on avait enclavé des liens de bois. Enfin les progrès de la civilisation ont fait disparaître, avant la fin du dix-huitième siècle, ces fourches patibulaires où l'on offrait aux regards du peuple les corps fétides et décharnés des malheureux qu'avait frappés le glaive de la justice.

MONT-JOIE SAINT-DENIS. C'était autrefois le cri des Français dans les batailles. Les auteurs en font remonter l'origine jusqu'à la bataille de Tolbiac, dans laquelle Clovis, qui n'était pas encore chrétien, se trouvant en danger, s'adressa à saint Denis en s'écriant: *Sancte Dionisi, meus Jupiter,* pour dire, *mon protecteur et mon maître;* ce que l'on rendit, en langue velsche, par *mon Jove*, et enfin par *mon Joye*. Cette origine paraît avoir été adoptée par Cl. Fauchet; il dit, dans ses *Antiquités françaises*, feuillet 116 tourné et suiv., Paris, 1599: « Clovis, craignant de perdre » la bataille, s'écria: Jésus-Christ, » que Clote dit estre fils du Dieu » vivant, secourir les affligez et » donner la victoire à ceux qui » espèrent en toi, je t'appelle dé» votement à mon aide: que si tu » me donnes la victoire, je croiray » en ton nom et me feray baptiser; » pour ce que mes dieux ne m'en» tendent point, et me laissent » quand je les appelle, doresna» vant tu seras mon *Jove*. » (Cette prière, suivant Cl. Fauchet, aurait été faite par Clovis en 496.)

« L'on dit que ceste prière de Clovis ayant eu si bonne issue, depuis a servi à nos roys de cri guerrier, et de mot pour rassembler les gensdarmes, quand ils se sont

trouvez aux batailles; mais avec peu de changement : car ils s'escrient, *mon joye sainct Denis :* comme s'ils vouloient dire en brief: *Christ*, que sainct Denis a presché en Gaule, *est mon Jove*, c'est-à-dire, *mon Jupiter*. Et comme tout se change avec le temps, ce *mon Jove* s'est tourné en *mon joye ;* par corruption du *v* de *Jove*, en l'*y* grec de *joye*, ainsi que plusieurs escrivent: si ce n'est qu'on veuille dire, Christ est ma *joye ;* d'autant que la raison de grammaire veut que *joye* soit nom féminin et non pas masculin, comme il faudroit, si mon joye estoit bon langage. Quant à moi, je n'ay point trouvé ceci parmi les chroniques bien anciennes; et ne me souviens de l'avoir veu en auteurs précédents le règne de Louis-le-Gros; et toutesfois il faut qu'il soit plus ancien, puisque le roman de la Conqueste de Bretagne la petite (escrit l'an 1200) en fait mention, ainsi que d'un cri ja familier aux roys françois. Il est vrai que les romans, et principalement les auteurs de la Conqueste de Jérusalem, le donnent aussi aux princes françois croisez. »

MONTMARTRE. Cette montagne est nommée par Frédégaire *mons Mercorii*, par l'abbé Hilduin *mons Martis*, par Frodoart et autres écrivains moins anciens, *mons Martyrum*. En conséquence de ces différents noms, des écrivains modernes y ont placé un temple de Mercure et un temple de Mars, ou en ont fait un lieu destiné au supplice des martyrs. C'est là, suivant quelques uns, que saint Denis et ses compagnons furent décapités. Rien ne le prouve; mais il est certain que le mot *marte* ou *martre* indique un lieu destiné à l'exécution des criminels. (Il est certain aussi que le mot *martre* s'est pris anciennement pour *martyrs*, et que saint Bernard a dit dans ses sermons, pag. 108 : « Semeit y ont aussi li *martres*, li confessors et li virgines, » c'est-à-dire, semé y ont aussi les *martyrs*, les confesseurs et les vierges.)

Le mot *martre* est commun à plusieurs lieux de France; en outre un grand nombre de villes et bourgs ont des rues, des places nommées *martre*, *martrais*, *martrois*, *marthuret :* plusieurs pierres druidiques ont conservé les noms de *Marte*, *Martel*, *Martine*. Une rue de Paris, située entre l'Hôtel-de-Ville et l'église de Saint-Gervais, porte le nom de *Martrai*, ou du *Martroi*. Cette rue aboutit à la place de Grève, lieu du supplice. (*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par Dulaure, tome I, page 73, Paris, 1821.)

MONTRE. L'origine de ce nom vient de ce qu'autrefois on appelait le cadran d'une horloge *la montre de l'horloge ;* de manière que, dans les premières horloges ou montres de poche, toute la machine étant cachée par la boîte, on leur donna probablement le nom de ce qui seul indiquait l'heure, qui était la *montre*.

Il est vraisemblable que ce fut à peu près du temps de Charles-Quint que l'on commença à faire des montres, puisqu'on trouve dans son histoire qu'on lui présenta une horloge de cette espèce, comme quelque chose de fort curieux.

Comme dans les montres on fut obligé de substituer un ressort au poids qui, dans les horloges, était

le principe du mouvement, on s'aperçut bientôt des inégalités qui naissaient des différentes forces de ce ressort; on s'efforça donc d'y remédier, et, après plusieurs tentatives, on parvint à inventer la fusée, qui est sûrement la plus ingénieuse découverte qu'on ait jamais faite en mécanique. Pour communiquer à cette fusée le mouvement produit par le ressort, on se servit long-temps d'une corde de boyau, qui fut une autre source d'inégalité; car cette corde, tantôt s'alongeant, tantôt s'accourcissant par la sécheresse ou l'humidité, faisait continuellement retarder ou avancer la montre de plusieurs minutes, en très peu de temps. Enfin, Gruet, de Genève, parvint à faire de petites chaînes d'acier qu'on substitua aux cordes de boyau, et le ressort spiral ayant été inventé à peu près dans le même temps par Huyghens, on vit tout d'un coup changer la face de l'horlogerie.

Les premières montres de poche furent fabriquées à Nuremberg, en 1500, par Pierre Hele: on les appela communément *œufs de Nuremberg*, parcequ'elles avaient une forme ovale. Il paraît que ce ne fut qu'en 1576 ou 1577 que ces sortes de montres furent apportées d'Allemagne en Angleterre. Déjà, en 1500, Purbach se servait à Vienne, en Autriche, de montres à minutes et à secondes pour ses observations astronomiques.

L'usage des montres, qu'on appelait *montres-horloges*, dit M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, s'établit sous ce règne (le règne de Henri IV); elles étaient volumineuses, et on les portait sur sa poitrine pendues au cou.

L'invention des *montres à répétition* est due aux Anglais. Barlow fit des pendules à répétition en 1676, vers la fin du règne de Charles II. Quelque temps après, il fit des montres à répétition, ainsi qu'un nommé Tompion. Barlow sollicitait un privilége exclusif pour ces sortes de montres, quand un nommé Quarre en fit une supérieure à celles de Barlow. Il la présenta à Jacques II et à son conseil: le privilége ne fut pas accordé.

On sait à quel degré de perfection le célèbre Julien Leroi, horloger à Paris, a porté, au commencement du dernier siècle, la fabrication des montres. Parmi les inventions et les perfectionnements dont nous sommes redevables à M. Breguet de Paris, nous citerons une montre qu'il a présentée en 1801, et à laquelle il avait adapté un échappement à force constante, dont il est l'inventeur. *Voyez* PLATINE. En 1817, M. Hernais, horloger à Paris, a obtenu un brevet d'invention pour des montres à pédomètres. Elles mesurent la distance du chemin qu'on parcourt, marquant chaque pas, les kilomètres, les myriamètres ou les quarts de lieues, et les deux lieues et demie de France.

MONTRE MARINE. L'invention des montres et des horloges à longitudes date du milieu du dix-huitième siècle. En 1801, M. Berthoud a présenté des montres à longitudes, dont la justesse, constatée par des expériences répétées, lui a valu le prix de l'institut national.

On est également redevable à Breguet de perfectionnements remarquables dans le mécanisme des pendules astronomiques et des

chronomètres. M. Fourier, dans la séance publique de l'Institut royal du 5 juin 1826, a rappelé avec éloquence les utiles travaux et les ingénieuses inventions de cet artiste célèbre, et payé un juste tribut de regrets à sa mémoire.

MORALITÉS. Nom que donnèrent autrefois les clercs de la bazoche aux pièces de théâtre qu'ils représentaient publiquement. Ces pièces étaient étrangères à l'écriture sainte, en quoi elles différaient des mystères (*Voyez* ce mot), représentés soit antérieurement, soit à la même époque, par *les Frères de la Passion*. « Ces sortes de pièces, lit-on dans la *Petite bibliothèque des Théâtres*, prospérèrent et s'étendirent à tel point, qu'en 1508, Simon Bourgoin, valet de chambre de Louis XII, donna la moralité de *l'Homme mondain*, avec *le Jugement de l'âme dévote*, et *l'Exécution de sa sentence*, à quatre-vingt-deux personnages, d'environ trente-six mille vers, et divisée en deux parties. »

MORTIER (*espèce de ciment*), du latin *mortarium*, qui, selon Vitruve, signifie plutôt le bassin où on le fait que le mortier même. C'est l'union de la chaux avec le sable, le ciment ou autre poudre. On prétend que les anciens faisaient entrer dans la composition de leur mortier les pierres les plus dures, et même des fragments de marbre : ce qu'il y a de certain, c'est que parmi les monuments qu'ils nous ont laissés, il y en a quelques uns où il est impossible de séparer les pierres du mortier. La liaison des pierres, dit Millin, qu'on obtient aujourd'hui par un mortier, se faisait avec quelque différence chez les anciens; et les ruines mêmes des édifices étrusques, grecs et romains, nous apprennent qu'ils n'employaient pas toujours le mortier pour les murs construits de grandes pierres de taille. Les Grecs, ajoute-t-il, savaient rendre la surface des pierres tellement unie, qu'on ne remarquait presque point les jointures. Quelquefois on les fixait au moyen de chevilles de bois ou de crampons de métal en queue d'aronde, ainsi qu'on l'a observé dans un temple de l'Attique et dans les temples d'Agrigente. A l'amphithéâtre de Vérone et au Colisée de Rome, les pierres de taille sont fixées au moyen de crampons de fer, et sans mortier. Il est cependant possible que, dans ces constructions, on ait employé un mortier si délié, que dans la suite des temps il fit corps avec les pierres dont il avait acquis la dureté. Un grand réservoir bâti à Sparte, en cailloux, atteste encore que le mortier employé par les Grecs était extrêmement solide. Le procédé suivi par les Romains, pour l'usage de la confection du mortier, est à peu près le même que le nôtre. Ils y faisaient entrer le sable.

MORTIER (*artillerie*). Cette pièce d'artillerie, dont M. Blondel fait remonter l'origine à celle des canons, ne servit d'abord qu'à jeter des pierres et des boulets rouges. En 1634, la France commença à faire usage du mortier dont les Turcs firent l'emploi au siége de Rhodes dès 1522. Mais l'évêque de Munster est le premier qui ait multiplié l'usage des mortiers, en 1672, au siége de Grol, où M. de Luxembourg commandait son armée et celle de l'électeur de Cologne.

Pour charger cette bouche à feu on la place sur ses tourillons et sa culasse, et presque toujours elle est pointée sous un angle très ouvert. Les mortiers sont de trois calibres différents : de douze pouces, de dix pouces une ligne six points, et de huit pouces trois lignes. Ceux du diamètre de douze pouces ayant été reconnus trop pesants, et d'un tir peu certain, ont été remplacés par ceux de dix pouces à grandes portées, qui produisent tous les effets désirables dans l'attaque ou la défense des places.

Les *mortiers à semelle* servent pour la défense des côtes ; mais ils présentent un inconvénient assez grave, celui de varier la charge pour obtenir des portées suivant le plus ou moins grand éloignement des vaisseaux sur lesquels on tire.

Le *mortier à bilboquet* a été proposé pour l'épreuve des poudres de guerre, mais n'a point été admis; on a préféré celui qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *mortier éprouvette*.

Le *mortier à perdreaux*, de huit pouces de calibre, est environné de treize petits mortiers pouvant lancer chacun une grenade. Les alliés, dans la guerre de 1701, ont fait un grand usage de cette bouche à feu, imaginée vers la fin du seizième siècle par Petri Florentino. (*Voyez* OBUSIER.)

MORTIER. Sorte de bonnet qui anciennement était l'habillement de tête commun (*voyez* BONNET), et qui est devenu une marque de dignité. Les empereurs de Constantinople portaient le mortier en guise de couronne. Justinien est représenté avec un mortier enrichi de deux rangs de perles. Nos rois de la première race imitèrent les empereurs; et cette espèce de diadème passa dans la seconde et dans la troisième race. Saint Louis paraît avec cet ornement aux vitres de la Sainte-Chapelle de Paris. Avant la révolution, le mortier était une marque de dignité que portaient les présidents et le greffier en chef du parlement. Le mortier du chancelier était de drap d'or, bordé et rebrassé d'hermine; celui du premier président était de velours noir, bordé de deux galons d'or, l'un en haut, et l'autre en bas. Celui des présidents à mortier n'avait qu'un seul galon. Ils le portaient en cimier sur leurs armes. Les barons le portaient encore sur l'écusson de leurs armes, garni d'un filet de perles.

MORTS (*prières des*). *Voyez* PRIÈRES.

MORUE (*pêche de la*). *Voyez* TERRE-NEUVE.

MOSAIQUE. On appelle ainsi une espèce de peinture faite avec de petits cubes de verre, de pierre, de bois, d'émail ou d'autres matières de différentes couleurs, fixés sur une surface par un mastic. On donne, dit Millin, différentes étymologies au mot français *mosaïque* : les uns le trouvent dans l'italien *mosaico*, formé du grec *musakion*, usité dans le Bas-Empire pour désigner ces sortes d'ouvrages; les autres le dérivent du grec *mouson, mousikon*, poli, élégant, bien travaillé; d'autres enfin du latin *musivum, museum*, qu'ils dérivent du terme grec qui signifie *muse*. Ainsi, selon eux, on appelait les peintures en mosaïque *musea*, *musiva*, parceque les lieux ou les édifices consacrés aux mu-

ses, nommés pour cela MUSÉES, en étaient principalement ornés.

Les ouvrages de mosaïque sont fort anciens. Quelques uns en attribuent l'invention aux Perses. Nous voyons dans l'Écriture sainte, qu'Assuérus, leur roi, fit construire un pavé de marbre, si bien travaillé qu'il imitait la peinture. D'autres prétendent que cet art prit naissance à Constantinople. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet art ne commença à être connu des Romains que vers le temps d'Auguste. Il fut ensuite négligé, l'on pourrait dire abandonné, pendant plusieurs siècles; mais, dans le treizième, l'Italie le vit fleurir de nouveau. On vit successivement Apollonius, Taffi, Gaddo-Gaddi et Giotto, se distinguer par des peintures à la mosaïque.

Parmi les ouvrages de mosaïque célèbres dans l'antiquité, on peut citer le pavé d'une chambre de l'immense vaisseau que fit construire Hiéron II, successeur d'Agathocle, élu roi de Syracuse, dans la cent vingt-septième olympiade. Ce pavé était une *mosaïque* qui représentait toute l'Iliade.

Et le pavé exécuté à Pergame par un célèbre artiste que Pline nomme Sosus. Il avait représenté sur ce pavé les balayures amassées, ouvrage fait de mille pièces rapportées. Sur ce même pavé, et sans doute vers le milieu, l'artiste avait figuré une colombe qui buvait dans une jatte et qui réfléchissait son ombre dans l'eau, tandis que, sur les bords de la même jatte, d'autres colombes se délectaient et se becquetaient au soleil.

Le plus grand morceau de mosaïque ancienne que nous possédions est celui du temple de la Fortune à Préneste, aujourd'hui Palestrine; il représente une carte ou géographie de l'Égypte.

De temps à autre, on a découvert et l'on découvre même encore aujourd'hui des mosaïques sur lesquelles le temps a exercé plus ou moins son empire. Dernièrement à Lyon, en creusant les fondements d'une maison à la droite du jardin des Plantes, non loin de l'enceinte où l'on a reconnu les vestiges d'une naumachie, on a découvert trois pavés en mosaïque, établis successivement les uns au-dessus des autres. Le premier et le plus profond se trouvait à dix pieds au-dessous du sol actuel; il posait sur un lit de cailloux légèrement incliné, dans un terrain rempli de roches; il offrait, à sa surface, une réunion de cubes de différents marbres brisés, *opus incertum*, liés par un ciment dans le genre de ce qu'on appelle mosaïque à la vénitienne. Le second, fondé à deux pieds au-dessus de celui-ci, était une véritable mosaïque, *opus tesselatum*, composée avec des cubes de diverses couleurs. On y voyait des tableaux et des compartiments carrés, madrés par des entrelacs, unis par des ornements en forme de labyrinthe. Dans le milieu paraissait un fragment historié où l'on reconnaissait le combat de l'Amour et du dieu Pan, sujet souvent répété sur les mosaïques de Lyon. De chaque côté étaient, ou devaient être, les quatre Saisons, et l'on en juge par les deux qui restent, Bacchus et Cérès, vus à mi-corps, et de grandeur naturelle. Le troisième pavé, à trois pieds au-dessus de ce dernier, et à cinq pieds au-dessus du sol d'au-

jourd'hui, était aussi en mosaïque, combinée seulement avec des cubes noirs et blancs, formant des losanges et divers compartiments. Ces trois pavés, chose fort remarquable, et que nous avons observée dans plusieurs quartiers de la ville, présentaient les mêmes traces d'incendie, c'est-à-dire une couche de charbon de trois à quatre pouces d'épaisseur, et par-dessus des débris de tuiles et de briques, ce qui, d'accord avec l'histoire, prouve clairement que Lyon, du temps des Romains, a été brulé au moins trois fois : d'abord sous Néron, soixante ans après Jésus-Christ; puis par Septime-Sévère; enfin par Attila, en 443. Le style de ces mosaïques semble se rattacher à ces époques désastreuses, bien qu'elles puissent leur être antérieures. La première, plus simple, annoncerait le commencement de cet art dans les Gaules; la deuxième, plus historiée, indiquerait le temps où le luxe de ces peintures était en vogue; et la troisième, plus grossière, sans variété de couleurs, conviendrait très bien au temps de la décadence de l'empire. Sur cette dernière, on a rencontré plusieurs objets intéressants, entre autres, deux bustes en marbre grec, de style romain, grands comme nature, l'un avec une longue barbe, l'autre sans barbe, tous deux d'un âge avancé. Ils sont maintenant sous les portiques du musée lapidaire. C'étaient vraisemblablement les images de deux Lyonnais qui avaient fondé quelque établissement, ou qui avaient choisi leur sépulture en cet endroit. A côté de ces portraits, on a rencontré des plaques de marbres de couleur, contre lesquelles ils avaient été adossés; des ferrures de porte recouvertes de lames de cuivre, et plus loin, une médaille de Sévérina, femme d'Aurélien. Ce bronze nous a donné l'idée que ce lieu aurait pu commencer à être bouleversé sous cet empereur, qui vivait pendant les guerres des trente tyrans. Près de la mosaïque de l'Amour et du dieu Pan entourée des Saisons, on voyait trois réservoirs revêtus en laiton de six pieds en carré, et le long d'une muraille, un canal en pierre de choin de Fay, de dix-huit pouces de large. Tous deux recevaient les eaux d'une source voisine encore existante.

Il paraît que ce pavé et d'autres, qui faisaient suite, appartenaient à des bains; nous en jugeons par la mosaïque du Gourguillon, représentant Pan et l'Amour, qui, destinée au même usage, avait aussi près d'elle un canal alimenté jadis par les eaux de la conserve des Ursulines; nous en jugeons encore par la mosaïque de M. Michaud de Sainte-Colombe, offrant la même composition, et qui fait partie d'une salle de bains dont nous avons levé le plan. Tout porte à croire que l'emplacement de la déserte, où l'on a trouvé, en différents temps, de riches fragments d'antiquités, renfermait les bâtiments dépendants de l'amphithéâtre naumachique, c'est-à-dire les salles de réunion pour les autorités et les députés des soixante nations, les logements des inspecteurs, les jardins publics, les thermes, etc. Ce qui fortifie cette opinion, c'est la découverte récente d'un aviron en bronze doré qu'un maçon a déterré dans ce

local et qu'il a vendu à l'insu de son maître. Cet instrument, de trois pieds quatre pouces de long sur six pouces de large dans sa partie inférieure, a été préservé d'une destruction totale par un jeune homme passionné pour les arts, M. Carrond, à l'instant où un orfèvre allait en détacher la dorure ; mais ce qui donne beaucoup de regrets, et qui devrait exciter en ce moment la sollicitude des magistrats, c'est que cet aviron paraît avoir été fixé par deux tiges à une statue de fleuve ou de Neptune, qui était sans doute d'une grande richesse, et qu'on découvrirait vraisemblablement dans le même terrain, s'il était possible de reconnaître l'ouvrier qui l'a exhumé. Quant à la peinture allégorique de l'Amour et du dieu Pan, dont nous avons parlé, ce sujet était sans doute particulièrement consacré aux pavés des thermes, dont les eaux salutaires excitent les forces et inspirent la volupté; nous croyons que ces deux divinités athlétiques, placées dans l'enceinte d'un gymnase, représentent la nature aux prises avec un sentiment dont on ne peut se défendre.

Dans les temps modernes, on a aussi exécuté de très belles mosaïques connues en France sous le nom de *marqueterie*, et en Italie sous celui de *tausia* ou *tarsia*. L'ouvrage de rocailles peut aussi être considéré, suivant M. Millin, comme une espèce de mosaïque. Un des bosquets des jardins de Versailles est, dit cet auteur, un chef-d'œuvre de ce genre.

Mademoiselle Rosée, née à Leyde en 1632 et morte en 1682, au lieu d'employer des couleurs ou le crayon, se servait ingénieusement de soies de toutes les nuances à l'aide desquelles elle copiait le portrait, le paysage et l'architecture. Dans ses ouvrages, les traits, les couleurs, la peinture, étaient si bien imités, qu'ils faisaient illusion même de près, et qu'on avait peine à se persuader que ce ne fût pas une véritable peinture.

Des peuples de l'Amérique ont inventé une manière de mosaïque composée de plumes d'oiseaux assemblés par filets. On a vu à Paris un homme qui faisait de ces sortes de tableaux.

M. Belloni, de Rome, d'après ce qu'on lit dans les *Archives des découvertes*, etc., pendant l'année 1808, a établi à Paris une école de mosaïque exécutée par de jeunes sourds-muets. On ne se sert pas dans cet établissement de petits cubes de marbre, comme on en voit dans quelques mosaïques antiques, mais on emploie des émaux, comme en ont employé les anciens, et tels qu'on en voit dans les mosaïques gothiques du musée des monuments français.

Les tables mosaïques de M. Belloni étant d'un prix assez élevé, les personnes qui aiment l'élégance, sans posséder la richesse, trouvent à satisfaire leur goût dans les ouvrages d'ébénisterie. Nos ébénistes font des tables sur lesquelles ils représentent toutes sortes d'actions héroïques, familières, voluptueuses. On a vu récemment une de ces tables destinée pour une princesse, et sur laquelle, dans un fond d'or, se détachent, peints à l'aquarelle, les portraits des plus illustres de ses aïeux.

Une amante a fait faire une table du même genre, où l'on voit, dit-

on, dans une suite de tableaux à la sépia, l'histoire de sa vie... sans exception.

MOTET. Ce mot signifiait anciennement une composition fort recherchée, enrichie de toutes les beautés de l'art, et cela sur une période fort courte, d'où vient, selon quelques uns, le nom de motet, comme si ce n'était qu'un petit mot. Aujourd'hui on donne en France le nom de *motet* à toute pièce de musique faite sur des paroles latines à l'usage de l'église romaine, comme psaume, hymnes, antiennes, répons, etc. On peut citer, parmi les compositeurs qui se sont distingués dans ce genre de musique, Clairembault père et fils, Mondonville, Daquin Hœndel, Gossec, Lesueur, Chérubini, etc.

MOUCHARD. Darius le jeune, roi de Perse, fut le premier qui répandit des espions dans la société, pour savoir ce qui se passait. Denys le Tyran imita son exemple, qui fut souvent suivi depuis. Mezeray, en parlant d'Antoine Démocharès, théologien de Paris, inquisiteur de la foi, dit qu'il se nommait de Mouchy, nom d'un village de Picardie, et que ses espions s'appelaient *mouchards*. Ménage conteste cette étymologie. Il croit qu'on a appelé les espions mouchards du mot *mouche*, parceque, semblables aux mouches, ils vont partout chercher pâture. Le mot *mouchard* n'est pourtant pas plus ancien que le règne de François II, sous lequel vivait Démocharès.

Quelques personnes prétendent que ce fut un capucin, le père Joseph, si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, qui imagina les espions soudoyés par la police et les lettres de cachet. Mais M. de la Reinie, créé lieutenant de police en 1667, donna à l'espionnage une organisation régulière; organisation qui a dans la suite été perfectionnée par M. de Sartine.

MOUCHE. Quelques uns estiment que les mouches ont pris leur origine des taches noires au visage que les Persans et les Arabes regardent comme une beauté, et que cette mode passa en Europe dans le temps des croisades. D'autres assignent le commencement du dix-septième siècle comme l'époque où s'est introduite la mode de porter des mouches de taffetas noir, pour faire paraître la peau des dames plus blanche; ce qui est sûr, c'est que cet usage ridicule n'a entièrement cessé que depuis environ trente ans.

MOUCHOIR. Les mouchoirs, dit Winckelmann, n'étaient pas en usage chez les anciens, du moins ils ne l'étaient pas chez les Grecs. On voit que les personnes de distinction se servaient de leur manteau pour s'essuyer les yeux, comme avait fait Agathocle, frère d'une reine d'Égypte, dans une assemblée du peuple à Alexandrie.

MOULE. C'est à André Verrochio, qui vivait dans le quatorzième siècle, qu'on doit l'invention de ces moules que l'on forme sur le visage des personnes vivantes ou mortes, et dans lesquels on fond ensuite des masques de cire, pour en conserver la ressemblance; mais vers le milieu du dernier siècle, le sieur Benoist, peintre, a bien perfectionné cette invention. Cet artiste animait tellement

ces masques par des couleurs et des yeux d'émail imités d'après le naturel, que souvent on les prenait pour leurs modèles.

MOULIN. La réduction du blé en farine, dit Peuchet dans son *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, s'était d'abord faite avec des pilons dans des mortiers, avant l'usage du moulin à bras, qui paraît être de la plus haute antiquité.

Moïse, en parlant des plaies d'Égypte, fait dire à Dieu : « Je sortirai sur le minuit, je parcourrai l'Égypte, et tous les premiers-nés mourront dans les terres des Égyptiens, depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule du moulin. » Et dans un autre endroit : « Vous ne recevrez point pour gages la meule de dessus, ou celle de dessous du moulin, parceque celui qui vous l'offre vous engage sa vie. »

L'usage de ces moulins portatifs passa ensuite aux Grecs. Homère en parle dans l'*Odyssée*. Les historiens nous apprennent que ce fut Miletas, successeur de Lelex son père, premier roi de Lacédémone, qui communiqua cette découverte à ses sujets. Ils ajoutent que c'est du nom de ce prince que les pierres à moulin ont été nommées *mule*, dont les Latins ont fait ensuite le nom de *mola*, d'où vient le mot *meule*. (*Voyez* ce mot.)

Quoiqu'en Grèce et en Asie on fît usage du moulin, les Romains continuèrent long-temps encore à piler le blé; et ce ne fut qu'après leurs conquêtes, en Asie, qu'ils s'en servirent, à l'imitation des peuples qu'ils avaient vaincus. Ils employèrent à ce travail les esclaves et ceux qui y étaient condamnés pour cause de délits de police. Ensuite, ayant augmenté les meules, et les forces des hommes ne suffisant plus à les faire mouvoir, ils y adaptèrent des chevaux et des ânes.

L'expérience des moulins qui étaient tournés par des animaux ayant fait connaître combien ils rendaient plus de farine, et en moins de temps que les moulins à bras, on jugea qu'une force qui serait supérieure à celle-là ajouterait à cette machine un nouveau degré de perfection et de commodité; ainsi l'on parvint par ces différents degrés de connaissance, à y employer la force de l'eau.

L'époque de la découverte des moulins à eau n'est cependant pas facile à établir. Sans avoir une origine bien reculée, ils ne sont pas aussi modernes que plusieurs l'ont cru. On conjecture qu'ils furent inventés dans l'Asie-Mineure, et que les Romains ne s'en servirent qu'à leur retour de cette contrée. Il est certain qu'ils étaient connus du temps d'Auguste, puisque Vitruve en donne la description dans son *Traité d'architecture*. Cependant Pline, qui écrivait plus de soixante ans après Vitruve, n'en parle que comme d'une machine remarquable, dont l'usage n'était point commun, et qui n'empêchait point qu'on se servît de moulins à bras. Ces machines étaient encore les seules en usage plus de trois siècles après le règne d'Auguste; au moins ne voit-on pas que les moulins à eau fussent destinés au service public, s'il y en avait à celui des particuliers ou dans quel-

ques maisons de campagne. Ce ne fut que sous le règne d'Honorius et d'Arcadius que l'usage des moulins à eau fut pratiqué à Rome ; ils ne furent d'abord construits que sur des ruisseaux ou sur les canaux et aqueducs des fontaines. L'art n'était pas assez perfectionné pour qu'on risquât de les placer au cours de l'eau des fleuves ou des grandes rivières.

Lorsque la ville de Rome fut assiégée par Vitigès, roi des Goths, comme les moulins à eau étaient dans la campagne de Rome et au-delà du camp des ennemis, Bélisaire, qui commandait dans Rome pour Justinien, fit promptement construire au pied du Janicule des moulins qui tournaient par la chute des eaux de la décharge des fontaines. Ce secours n'ayant point suffi à la consommation de la ville, le général hasarda d'en faire construire sur le Tibre, dans des bateaux, au milieu du courant, à peu près comme ceux qu'on a vus à Paris entre le Pont-Neuf et le Pont au-Change. Ces moulins, imaginés par Bélisaire, sont les premiers que l'on connaisse de cette espèce. De l'Italie, ils ont passé en France dès le commencement de la monarchie, car la loi salique en fait mention, puis dans le reste de l'Europe ; et ils ont acquis successivement le degré de perfection que nous leur connaissons aujourd'hui.

L'expérience que l'on avait faite de la force de l'eau, dit encore Peuchet, fit inventer, dans la suite, les moulins à vent. Il n'y en avait point à Rome du temps de Vitruve, car cet auteur n'aurait point passé sous silence une machine aussi utile. Les moulins à vent viennent donc d'ailleurs. On prétend, et c'est aussi l'opinion du savant abbé Grégoire, qu'ils tirent leur origine des pays orientaux, et que l'usage en fut apporté en France et en Angleterre, au retour des croisades, vers l'an 1040.

L'acte le plus ancien dans lequel il soit fait mention des moulins à vent est un diplôme qui date de 1105, dans lequel on permet à une communauté religieuse en France d'établir un moulin à vent, « *molendinam ad ventum.* »

De nos jours, plusieurs inventions précieuses ont contribué au perfectionnement de ces machines d'une utilité si générale : nous renvoyons les lecteurs curieux au *Dictionnaire des découvertes en France, de* 1789 *à la fin de* 1820.

MOULINS A SCIE. Ausonius parle de plusieurs moulins à scie, construits sur la Roer, dans le quatrième siècle, pour couper le marbre. La première scie de ce genre, pour couper le bois, dont l'histoire fasse mention, était à Augsbourg, en 1322. Cependant il paraît naturel de croire que ces machines ont été employées pour couper le bois, avant de l'être à couper la pierre.

MOULINS A MARCHES OU DE DISCIPLINE (*stepping-mill*). La découverte de cette machine, employée depuis quelques années dans les prisons d'Angleterre, est due à un Anglais, M. William Cubit, qui la fit essayer pour la première fois, en 1818, dans la prison de Bury. La machine dont on se sert est composée d'une ou de plusieurs roues cylindriques d'environ cinq pieds de diamètre, portant des marches en bois, sur toute leur largeur, qui est de vingt à vingt-cinq pieds.

Les prisonniers, placés sur une même ligne, les uns à côté des autres, de niveau avec l'essieu, montent lentement ces marches; et leur poids fait tourner les roues, qui elles-mêmes, à l'aide d'alluchons, mettent tout le mécanisme en mouvement. Une rampe à hauteur d'appui, que les prisonniers tiennent avec leurs mains, leur sert à maintenir leur corps dans une position verticale. Les avantages du *stepping-mill* sont : 1° que le travail n'exige ni temps, ni adresse, pour l'apprendre; 2° que les prisonniers ne peuvent négliger leur tâche, ou la faire faire par d'autres; car tous doivent travailler également, et en proportion de leurs forces; 3° qu'il peut suppléer, pour toutes sortes de manufactures, à l'eau, à la vapeur, au vent, ou aux chevaux, et qu'on peut s'en servir particulièrement pour la mouture du grain. En Angleterre, on emploie les prisonniers à moudre le grain, et la drêche, à préparer la farine, et à tirer l'eau pour la consommation de l'établissement. 4° Enfin, c'est un moyen de punition infaillible, en ce qu'il est continu, suffisamment sévère, et redouté de tous ceux auxquels il a été infligé. Son travail monotone produit une terreur salutaire, et dompte l'obstination du criminel le plus endurci. Les autres châtiments ont été regardés, en comparaison, comme une peine légère, parcequ'ils occupent l'esprit au lieu de l'effrayer, tandis que celle du *stepping-mill* semble laisser une impression ineffaçable. D'un autre côté, non seulement l'entretien de ce moulin ne demande aucuns frais, mais on en tire, comme on l'a déjà dit, un profit considérable. L'introduction du *stepping-mill* dans le *penitentiary* (maison de correction) de New-York épargnera à cette ville 2,000 dollars, somme autrefois dépensée chaque année pour la mouture des grains destinés à la consommation des prisons du comté. Les roues du moulin qui vient d'y être adopté sont assez larges pour que seize hommes puissent y travailler à la fois; et, comme la fatigue est considérable, seize autres doivent se tenir prêts à relayer ceux qui travaillent, de huit minutes en huit minutes. Ainsi va disparaître l'abus qui existait dans les maisons de correction des États-Unis, dont l'administration trop indulgente, au lieu d'atteindre son but, contribuait à endurcir le criminel par l'impunité, et à nourrir l'indolence coupable de quelques êtres vils, qui ne rougissent pas de commettre quelque léger délit pour se procurer dans les prisons, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, une existence plus douce que celle qu'il aurait fallu acheter par leur travail. *Revue encyclopédique*, mars 1824, page 593 et 697.

MOULIN *à poudre*. On appelle ainsi l'atelier où se fait le mélange des trois matières qui entrent dans la composition de la poudre à canon. Cette opération s'exécute dans des mortiers creusés dans l'épaisseur d'une forte pièce de bois de chêne ou de frêne, appelée *pile*, à l'aide de pilons, mus par un courant d'eau, et dont l'extrémité est garnie d'une boîte piriforme en bronze.

On place ordinairement les établissements de ce genre sur une rivière dont le cours d'eau est peu variable, pour éviter les chôma-

ges, et non loin d'une grande route, pour faciliter les approvisionnements et les évacuations des poudres confectionnées.

MOURRE. Ce jeu qui fut, dit-on, inventé par Hélène, contribuait aux plaisirs des Lacédémoniens. Il ne fut pas inconnu aux Romains; c'est ce que Cicéron appelle *micare digitis* (jouer à la mourre). Il n'était guère en usage que parmi les gens de la campagne. Ce jeu, qui fait encore l'amusement du peuple en Hollande et en Italie, se joue en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire, qui fait la même chose de son côté. Les deux joueurs accusent un nombre en même temps, et le gagnant est celui qui devine le nombre de doigts qu'on a montrés.

MOUSQUET. Ancienne arme à feu, qui était en usage dans les troupes avant le fusil, et qui n'en diffère qu'en cela qu'on se servait d'une mèche pour y mettre le feu. Après les arquebuses sont venus les mousquets, dont on attribue l'invention aux Moscovites. On en savait faire dès le temps de François Ier. Les Espagnols, du temps de Philippe II, en firent faire d'un très gros calibre, et si pesants, qu'on ne pouvait les coucher en joue sans l'aide d'un bâton ferré qu'on fichait en terre, et qui servait comme d'affût pour soutenir le bout du mousquet.

M. Papin a inventé un mousquet à vent, qui se décharge par la raréfaction de l'air.

MOUSQUETON. Cette arme à feu, en usage dans la cavalerie, est plus courte et plus légère que le fusil. Il est suspendu à un porte-mousqueton et peut se tirer d'une main. Les mousquetons de forte dimension se portent également au moyen d'un porte-mousqueton, mais ils sont retenus en outre par une botte ou étui fixé à la selle.

Le *mousqueton de Poste* est une ancienne arme à feu dont la balle pesait jusqu'à cinq onces.

MOUSSE. *Voyez* MATELOTS.

MOUSSELINES. Elles sont ainsi nommées de *Mosul*, ville située sur le Tigre, près des ruines de *Ninive*.

On reconnaît ces tissus légers, lorsqu'on entend Pline et Juvénal déclamer contre l'usage que faisaient à Rome de vêtements transparents, non seulement les femmes, mais encore les hommes, et même ceux qui, malgré la philosophie sévère qu'ils affectaient, osaient paraître en public à demi-nus.

Ce n'est que vers le commencement de ce siècle, c'est-à-dire depuis vingt ans, que la fabrication des percales fines, des mousselines, et même des calicots, a commencé à s'établir en France avec une certaine étendue, et, dès 1806, les ouvrages sortis des fabriques de Tarare et de Saint-Quentin se firent remarquer à l'exposition des produits des arts; ils ont reparu à celle de 1819 avec de nouveaux avantages, et toutes les améliorations que l'on devait attendre au bout de treize ans de travaux, dans deux contrées peuplées d'hommes industrieux et occupés sans relâche de la recherche des moyens d'améliorer la fabrication. Parmi les fabricants qui ont présenté les plus belles mousselines, nous citerons MM. Arpin et Pluvinage, Joly et Samuel de Saint-Quentin; Duport

et Jourdain de Tarare, et Gérard de Paris.

MOUSTACHE. Quelques écrivains croient que les Arabes sont les premiers peuples qui ont laissé croître cette partie de la barbe qui n'occupe que la lèvre supérieure. Plutarque, dans la vie de Thésée, dit que ce sont les Abantes, anciens peuples de l'île d'Eubée, aujourd'hui Nègrepont. Il n'y a guère plus de cent cinquante ans que les Français, et même, parmi eux, les ecclésiastiques, portaient encore la moustache, qu'ils ont laissée aux grenadiers, et à la cavalerie légère. Les Chinois et les Tartares portent encore des moustaches longues et pendantes, comme faisaient autrefois les Sarrasins.

MOUTARDE *de Dijon* : origine de cette expression. « La moustarde n'y est pas meilleure n'y plus fréquente qu'ailleurs. L'origine donc de ce dire n'a pas pris sa source de là, mais a commencé sous le roy Charles VI, en l'an 1081, lorsque luy avec Philippes le Hardy, son oncle, furent au secours de Louys comte de Flandres, où les Dijonnois qui, de tout temps, ont esté très-fidèles et très-affectionnez envers leurs princes, se monstrèrent si zélez, que de leur propre mouvement ils envoyèrent mille hommes conduits par un vieil chevalier jusques en Flandres. Ce que reconnaissant ce valeureux duc, leur donna plusieurs priviléges, et notamment voulut qu'à jamais la ville portât les premiers chefs de ses armes; lui donna sa devise qu'il fit peindre en son enseigne qui estait :

Mout me tarde.

Mais comme cette devise estait en rouleau, de la façon qu'encor aujourd'huy elle est eslevée en pierre à la porte de l'église des Chartreux de Dijon; plusieurs qui la voyent, même les Français, ne prenant pas garde au mot de *me*, ou dissimulant le voir par envie, allèrent dire qu'il y avoit *moustarde*, que c'estoit la troupe des moustardiers de Dijon. » *Les Bigarrures* du seigneur Des Accords, page 62. Paris, 1662.

Des étymologistes composent le mot *moutarde* des mots latins *multum ardet* (elle brûle beaucoup).

MOUTURE *des grains*. Voyez MEULE.

MOUVEMENT *de la terre*. Philolaüs de Crotone, disciple de Pythagore et d'Archytas, mit au jour le premier l'opinion du mouvement de la terre autour du soleil. *Voy*. TERRE.

MOZARABE. Quelques uns font venir ce nom du latin *mixti Arabes*, comme qui dirait chrétiens *mêlés aux Arabes*, parceque les Mozarabes étaient d'abord des chrétiens d'Espagne mêlés avec les Arabes leurs vainqueurs. D'autres font venir ce mot de *Muza* ou *Moyse*, premier gouverneur arabe d'Espagne qui accorda le libre exercice de leur religion aux anciens habitants du pays. Ils sont persuadés qu'on appela ceux-ci *Muza Arabes* du nom de ce gouverneur et de celui de sa nation; noms dont on a fait depuis celui de *Mozarabes*.

MULOT. En 1767, ces animaux voraces dévorèrent une partie des semences. Comme ce fléau ne reparaît que trop souvent, il est bon de se rappeler qu'à cette époque le sieur Gosselin, laboureur à Puzeaux, en Picardie, imagina

des soufflets propres à les faire périr par la vapeur du soufre, et que le gouvernement fit distribuer ces soufflets dans les provinces.

MUNICIPALE (*ville*). Chez les Romains, les villes municipales, appelées *municipia*, étaient dans l'origine des villes libres, qui, par leurs capitulations, s'étaient rendues et adjointes volontairement à la république romaine, quant à la souveraineté seulement, gardant du reste leur liberté, leurs magistrats et leurs lois. Dans la suite, on appela *municipia* toutes les villes qui eurent un corps d'officiers pour les gouverner.

MURIER. Cet arbre n'a été importé de la Chine en Europe que sous l'empire de Justinien, au septième siècle. C'est au règne de Charles VIII qu'Olivier de Serres place l'introduction du mûrier en France; mais en lisant La Bruyère, Champier, Liebault et Quiqueran, on trouve que cet arbre était peu cultivé. Cependant, dès l'an 1554, un édit avait ordonné la plantation des mûriers. Toulouse, Moulins, et particulièrement Tours, commencèrent à récolter des soies; on s'en occupa bientôt avec succès en d'autres lieux: à Mantes, à Rosny et au jardin des Tuileries.

Henri IV, lorsqu'il voulut étendre cet avantage dans son royaume, eut à vaincre les préventions de son ministre Sully. Ce fut quelques jours après une discussion qu'ils eurent à ce sujet, que 15,000 mûriers furent plantés dans le jardin des Tuileries, sous les yeux du roi, qui affranchit ainsi la France du tribut de quatre millions qu'elle payait annuellement à l'industrie de l'étranger. La plantation se fit par les soins d'Olivier de Serres. Cet homme utile venait de mettre au jour son *Théâtre d'agriculture*, et le prince se faisait lire après son dîner quelques chapitres de ce livre.

En 1599, Henri avait prohibé l'importation des étoffes de soie dont l'achat faisait écouler beaucoup de numéraire de France en Italie. En 1602, il donna des lettres-patentes dont l'objet était de propager les mûriers; il y exhortait les ecclésiastiques bénéficiers à le seconder par leur exemple. En 1603, des experts furent envoyés par l'autorité publique dans les généralités de Paris, Orléans, Tours et Lyon, pour prendre tous les renseignements; à leur retour ils déclarèrent que les vers à soie et l'arbre qui les nourrit, pouvaient prospérer dans toute la France.

On s'occupe beaucoup en ce moment des moyens d'acclimater le mûrier dans les pays où cette culture n'avait pas encore été tentée. Des expériences faites récemment dans les départements du Jura et de l'Allier, ayant démontré que la culture du mûrier peut réussir ailleurs que dans les provinces méridionales, une ferme modèle vient d'être établie (1826) dans le domaine de Bergerie, près de Corbeil, acheté par l'ordre du roi, dans l'intention d'y renouveler le même essai.

En 1825, il s'est formé à Londres, sous les auspices du roi, une compagnie pour propager en Angleterre, en Irlande et dans les colonies qui ne sont point sous le gouvernement de la compagnie des Indes, la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, à l'aide d'une température artificielle. Les noms les plus illustres de la Gran-

de-Bretagne figurent à la tête de cette compagnie, dont les premières tentatives ont été couronnées d'un succès complet, et dont les actions sont aujourd'hui à une prime très élevée. Le capital de cette compagnie est d'un million sterling.

Ce résultat n'a pas empêché M. Bonafous de publier des *Recherches sur les moyens de remplacer la feuille du mûrier par une autre substance propre au ver à soie*, in-8°, 1826.

MUSC. Ce parfum est ainsi appelé du nom de l'animal qui le produit. Il est fourni par une espèce de chevrotin qui habite le Thibet, la Tartarie, la Chine et la Sibérie, et il est renfermé dans une poche placée sous le ventre de cet animal. Les parfumeurs, les distillateurs et les confiseurs s'en servaient beaucoup plus autrefois qu'aujourd'hui.

MUSCADE. Noix produite par le muscadier, arbre originaire des Moluques, et qui est surtout cultivé aux îles de Banda.

Et les noix de Banda parfument nos banquets.
(CASTEL, *les Plantes*, chant 2.)

Transporté par Poivre aux îles de France et de Bourbon, en 1770 et 1772, le muscadier s'y est parfaitement naturalisé. On le cultive aussi à Cayenne. La muscade a eu plus ou moins de vogue pendant cent cinquante ans. Charles Etienne, page 104 de son *Seminarium*, imprimé en 1536, nous apprend que de son temps on la trouvait dans toutes les cuisines, où on l'employait dans l'assaisonnement des mets, et qu'on n'aurait point osé composer un ragoût sans y faire entrer de la noix muscade, *nullum temerè condimentum struitur sine hâc moschatâ nuculâ:* ce sont ses propres expressions. Il paraît que, du temps de Boileau, on la prodiguait moins, si l'on en juge par ce vers :

Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout.

MUSCAT. Sorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, etc. Ce mot, selon quelques uns, vient de *musc*, parcequ'on prétend que le vin muscat a quelque chose de l'odeur de ce parfum. D'autres le font venir de *musca* (mouche), parceque ces insectes aiment extrêmement les grappes de raisin muscat. Ce fut le roi René d'Anjou qui en introduisit la culture en France.

MUSÉE. C'était à Athènes une petite colline située dans l'ancienne enceinte de la ville, où les savants de toutes les espèces tenaient leurs assemblées. Il fut ainsi nommé, ou parcequ'il y avait un temple consacré aux *Muses*, ou parcequ'on croyait que le poëte *Musée* y était enterré. On donna aussi ce nom à un édifice d'Alexandrie, en Égypte, construit par les Ptolémées, orné de portiques et de galeries pour se promener, de grandes salles pour conférer ou converser, et d'une pièce particulière où ceux qui l'habitaient mangeaient ensemble. C'est là que les rois d'Égypte et, après eux, les empereurs romains, entretenaient, aux dépens du trésor public et avec une magnificence royale, un certain nombre de savants dont toute l'occupation était de s'appliquer aux sciences et aux beaux-arts.

MUSÉE. Se dit aujourd'hui d'un

lieu où l'on rassemble des monuments de toute espèce, soit antiques, soit modernes. Le plus riche de l'Europe est sans contredit celui qui occupe à Paris une galerie du Louvre. Il renferme, est-il dit dans les *Amusements philologiques*, plus de douze cents tableaux des écoles française, flamande et italienne; plus de six cents statues, bustes, bas-reliefs et morceaux précieux d'antiquité, soit en marbre, soit en bronze; quatre cent cinquante dessins des grands maîtres, faisant partie d'une collection de vingt mille dessins. La chalcographie qu'on y a réunie contient plus de quatre mille planches.

Le musée le plus complet en France et le plus curieux en monuments nationaux était celui de la rue des Petits-Augustins à Paris. Les gens instruits ont vu avec douleur disperser, dans ces derniers temps, des monuments rassemblés avec tant de frais et de soins, et regretteront encore longtemps ces annales des progrès des arts dans notre patrie, et cette série de monuments qui jetait un jour si lucide sur plusieurs points de notre histoire.

Le *Muséum d'histoire naturelle* est placé dans les bâtiments attenant au *Jardin du Roi*. (*Voyez cet article*).

MUSETTE, instrument à anche et à vent. On en attribue l'invention à Collin Muset, fameux jongleur, attaché à Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre, qui vivait au treizième siècle, sous Saint Louis. Il paraît que la musette était fort à la mode au seizième siècle. Nous avons encore des airs de musette; mais on les exécute avec d'autres instruments, et nous n'avons plus de musettes. » (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

MUSICOGRAPHE. *Voyez* PANTOPHONE.

MUSIQUE. On suppose communément, dit J.-J. Rousseau, que le mot musique vient de *musa*, parcequ'on croit que les Muses ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'est en Égypte que la musique a commencé à se rétablir après le déluge, et qu'on en reçut la première idée du son que rendaient les roseaux qui croissent sur les bords du Nil, quand le vent soufflait dans leurs tuyaux.

On ne peut douter que l'invention du chant et de la musique instrumentale ne remonte aux siècles les plus reculés. Du temps de Laban, l'usage était déjà établi de reconduire les étrangers avec des chants d'allégresse et au son des instruments; mais ce qu'on doit particulièrement remarquer, c'est que les chansons sont de tous les pays et de tous les siècles. Les nations les plus barbares et les plus grossières ont quelque idée du chant : chez tous les peuples connus, des espèces de poëmes qu'on chantait ont servi originairement à conserver la tradition historique de tous les grands évènements. Suivant Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes*, tome II, page 161, ce fut Pythagore qui donna le premier des règles certaines et fondamentales à la musique, qu'il détermina par l'effet d'une sagacité admirable. Frappé de la différence des sons que rendaient les

marteaux d'un forgeron, qui s'accordaient aux intervalles de quarte, de quinte, et d'octave, il conclut que cela venait de la différence de poids des marteaux, qu'il pesa pour s'en mieux éclaircir; et il vit que la supposition était juste. Là-dessus il tendit des cordes de longueurs égales, par des poids, dans les proportions du poids de ces marteaux, et il trouva qu'elles rendaient des sons dans les mêmes intervalles de ceux des marteaux de poids différents. D'autres veulent qu'il s'y soit pris d'une autre manière, et qu'il ait tendu par un même poids des cordes de longueurs différentes. Quoi qu'il en soit, ce fut sur ce principe que Pythagore imagina le monocorde, instrument composé d'une seule corde, et propre à déterminer facilement les divers rapports des sons.

Les Grecs regardaient généralement la musique comme un don immédiat des dieux, et comme aussi ancienne que la race humaine; ils croyaient en être redevables, soit à Mercure, soit à Apollon, ou bien à Jupiter. Hérodote attribue la première introduction de la musique en Grèce à Cadmus et à ses compagnons les *Curètes* ou les *Dactyles Idéens*. Jamais peuples n'ont mis cet art à un plus haut degré d'honneur que les Grecs, et ne l'ont cultivé avec plus de soin; ils le faisaient servir à chanter les louanges des dieux et à célébrer les actions des héros: nulle fête, nul sacrifice, nul jeu public, nulle pompe funèbre, sans que la musique n'en vînt relever l'éclat, et inspirer aux spectateurs des sentiments analogues à la solennité. Si l'on en croit Homère, dans les temps héroïques, le poëte, le compositeur et l'exécutant étaient presque toujours réunis dans la même personne. Il en était de même des anciens bardes parmi les Celtes, et des troubadours dans le moyen âge.

Ce fut des Grecs que les Romains reçurent leur musique. Les Étrusques, il est vrai, avaient une musique avant la fondation de Rome; mais elle était très bornée; et jusqu'à l'arrivée d'Évandre, on ne connaissait guère en Italie que les pipeaux des bergers, et même, dans la suite, la musique des Romains était si peu de chose par elle-même, que Vitruve fut obligé, pour expliquer le système d'Aristoxène, d'adopter tous les termes de la langue grecque. On ignore s'ils eurent des compositeurs fameux; ni leurs noms ni leurs ouvrages ne sont venus jusqu'à nous. On sait seulement qu'ils aimaient beaucoup les chansons, et qu'ils chantaient presque toutes leurs poésies. Il paraît à peu près certain que plusieurs odes d'Horace ont été parodiées sur des airs grecs; on prétend même qu'il nous en reste quelques uns dont on se sert encore pour nos hymnes; entre autres un qui a été fait du temps de Sapho, et sur lequel on chante l'hymne *Ut queant laxis*, qui a été faite dans les premiers siècles de l'Eglise.

Les bardes avaient établi dans les Gaules une musique analogue, sans doute, à leur culte barbare. Cependant elle était assujettie à des règles et avait des écoles; elle s'enfuit avec eux à l'approche des Romains. Transmis aux Gaulois, les arts de Rome se virent bientôt

étouffés par les peuples du Nord; mais la musique, réfugiée au pied des autels, y conserva, quoique défigurée, un pouvoir proportionné à celui de l'Église. On la voit ensuite inspirer les troubadours, les ménestrels, les romanciers, se perfectionner avec les autres arts, et atteindre enfin le siècle où nous vivons.

« Quoique, disent les auteurs du *Dictionnaire des musiciens*, dans le sommaire historique de la musique, « toutes les nations de l'Europe, auxquelles est commun notre système de musique, aient chacune un goût, des habitudes, des nuances de principes qui leur sont propres, et que, en ce sens, chacune d'elle ait une école particulière, néanmoins on ne peut, relativement à l'art en général, considérer comme ayant une école que celles qui ont contribué d'une maniere sensible aux progrès de cet art. C'est encore en ce sens, ajoutent les mêmes auteurs, qu'il n'y a réellement en Europe que trois écoles : l'école italienne, l'école allemande, l'école française et leurs dépendances. »

Nous voyons, par l'histoire, que, depuis le douzième siècle et dès les chants des troubadours, jusque vers la fin du seizième, les progrès les plus importants de la musique sont dus aux Français et aux Franco-Flamands. Leur école, que les guerres et troubles de la fin du seizième siècle détruisirent en partie, n'en a pas moins été la tige de toutes celles qui existent aujourd'hui en Europe.

Les Français, disent les auteurs déjà cités, furent les premiers avec les Franco-Flamands, qui donnèrent l'impulsion à la musique des siècles modernes. A cette époque (et on ne pourrait le nier sans démentir la plupart des écrivains étrangers sur la musique), à cette époque, disons-nous, les chapelles des papes et de tous les princes d'Italie étaient dirigées par des compositeurs ou français ou franco-flamands, et remplies de chanteurs français : il en était de même à la cour des empereurs d'Allemagne, à celle des rois d'Espagne, ainsi qu'à celle d'Angleterre, etc. On chantait par toute l'Italie et même à Rome la musique des compositeurs français et flamands.

On tirait de France et de la Flandre les professeurs de musique pour Naples et Milan, etc. (*Voyez* Muratori, Corio, auteur d'une *Histoire de Milan*, Tinctor, Guichardin, et beaucoup d'autres auteurs italiens et allemands). Il y avait alors une telle conformité entre toutes les nations de l'Europe, qu'elles semblaient n'avoir qu'une seule école, la française. (Consultez Arteaga, *Revoluzioni del teatro musicale*). Les Italiens, pendant deux siècles entiers, suivaient la même doctrine; et, pour dire la vérité, il fallait que ce fût encore avec fort peu d'avantage, puisque l'on ne cite pas d'eux une composition de ce temps, tandis que l'on en montre une quantité considérable des compositeurs français et franco-flamands.

Ce fut Goudimel de Besançon, l'un des meilleurs compositeurs français du seizième siècle, qui devint le maître de Palestrina, depuis chef de l'école romaine.

Des écrivains italiens, allemands, anglais et espagnols,

avant et pendant le dix-huitième siècle, reprochent les milliers d'ornements éphémères et superflus, et cette profusion de *coups de gosiers*, comme ils disent, dont la musique italienne se couvrait déjà dès le dix-septième siècle. C'est à cette occasion que ces mêmes écrivains semblent prendre plaisir à rapporter ce vieil adage, repandu alors dans toutes les cours et chez tous les peuples de l'Europe : « Les Italiens produisent de vains caprices, les Français chantent : *Itali caprisant*, *Galli cantant.* »

Néanmoins dans le dix-huitième siècle, selon ces auteurs étrangers à la France, et selon Métastase, si les Italiens s'abandonnent quelquefois pendant des six et sept ans et à diverses reprises à l'exigence de leurs chanteurs et à ce goût de caprice qui ne peint rien, n'exprime rien, ne montre qu'une espèce de tour de force, qu'une difficulté vaincue ne disant rien au cœur, lequel goût fait de leurs acteurs lyriques des roucouleurs directement opposés au génie du compositeur qu'ils se soumettent, et au caractère ainsi qu'aux passions des personnages qu'ils représentent; il faut dire aussi qu'en usant bien vite ce genre arabesque en roulades éternelles qui ne surprennent que les sots, finissant toujours, dit Métastase, par être mystifiés, ces mêmes Italiens retournent, avec la même facilité, pendant des vingt ans entiers, à cette expression vraie, sage, naturelle, marchant de front avec le naïf sentiment des paroles. Aussi, par la suite, combien n'ont-ils pas eu égard à ces convenances qu'exigeait, en France, le haut genre de la musique sacrée? combien n'ont-ils pas obéi au grandiose que demandait le grand opéra de Paris, lorsqu'ils ont travaillé pour ce théâtre héroïque où fut inventé le drame sérieux et la tragédie lyrique? témoin Piccini, Sacchini, et Paësiello. Combien n'ont-ils pas senti également ce qu'offrait de vrai notre comédie lyrique ou notre opéra-comique? témoin les musiques charmantes et théâtrales dont l'Italien *Duni* a revêtu les poëmes de nos anciens poëtes en ce genre. Combien enfin les compositeurs italiens et allemands n'ont-ils pas porté l'art à l'un des plus hauts degrés de perfection? D'ailleurs, nos drames sérieux et nos tragédies lyriques, exigeant la sagesse et toutes les convenances françaises, n'ont-ils pas été supérieurement mis en musique par Chérubini et Spontini? n'ont-ils pas traversé nos frontières, et excité l'admiration des autres peuples, ainsi que des cours étrangères, quoique ayant ployé leur génie au génie français?

Retournons aux premières époques. Tandis que la musique sacrée, qui est la plus ancienne et a fait naître les autres genres, et que la musique dramatique, d'après les premières *données* des Français du quinzième et du seizième siècles, se perfectionnaient au nord ou en Allemagne, par Hændel, Kaiser, Sébastien Bach, Hasse, Graun, Nauman, et même Haydn et Mozart; en Italie, par Palestrina, Durante, Pergolese, Leo, Jomelli, Buranello, Piccini, Sacchini, Paësiello et Cimarosa; la France datait encore de plus

haut : car l'histoire fait mention de Guillaume Dufay, habile compositeur français de 1400 à 1450. Il est qualifié par Adam de Fulde de musicien ducal, parceque, selon d'autres, il fut maître de chapelle des ducs de Milan : il passe aussi pour avoir été très bon théoricien, et avoir beaucoup perfectionné le système de Guy d'Arezzo. Les compositeurs Dufay, Regis, Caron, Binchois, sont cités pour avoir précédé l'école franco-flamande.

Après eux parurent d'autres compositeurs français tels que Févin, Bromel, Gombert. Ce dernier est désigné par Finck comme ayant surpassé son maître, le fameux Josquin, et comme ayant avancé de beaucoup l'art de la fugue, ainsi que d'autres parties de la composition musicale.

Vient ensuite Jean Mouton, compositeur français des plus estimés, et dont la réputation était déjà faite à la fin du quinzième siècle, vers le temps de Louis XII. On cite de lui un superbe œuvre de musique sacrée, composé pour la naissance de la seconde fille de ce prince, en 1509; et un autre sur la mort d'Anne de Bretagne, en 1524. Il fut nommé par la suite maître de chapelle de François I[er] qui, après avoir entendu ses nouveaux ouvrages, lui envoya des lettres de noblesse. Glaréan, qui le vit à Paris vers 1620 et conversa avec lui, dit qu'il jouissait d'une grande faveur auprès de ce prince. Il composa des messes très estimées, et qui furent très goûtées par le pape Léon X. Tous ses ouvrages respiraient la grâce, la facilité, et le naturel des chants des anciens troubadours, qui encore aujourd'hui sont dans la bouche de tout le monde. On peut consulter là-dessus Glaréan, Forckel, Burney et autres auteurs étrangers. Plusieurs airs pleins de couleur, de nos plus anciennes romances, et sous lesquels, depuis, des poëtes français plus modernes ont parodié de nouvelles paroles, sont du célèbre J. Mouton, bien plus connu chez l'étranger qu'en France; car nous n'avouons pas même nos propres richesses. Parmi les antiques noëls de la primitive Église, on a mêlé beaucoup de noëls de ce compositeur, et il est resté dans le peuple de ses chansons vulgaires encore en usage aujourd'hui. Son style était à la fois doux, gracieux et pathétique.

Dans le seizième siècle on voit le fameux Goudimel de Besançon jouir aussi d'une réputation très étendue, par ses compositions de musiques sacrées, en France et chez l'étranger. Elles étaient citées partout comme des modèles, aussi bien par les Italiens que par les Français. Lui et Roland Lassus de Mons furent à cette époque proclamés les *premiers compositeurs de l'Europe*. En outre, *Goudimel* était dans son siècle un savant lettré ; ce que témoignent quelques unes de ses lettres très bien écrites en latin, et qui sont insérées dans le recueil des poésies de Mélissus. C'est ce même Goudimel, célèbre compositeur français, qui enseigna la musique et la composition, comme nous le disions plus haut, au fameux Palestrina, devenu depuis chef de l'école italienne. Il fut enveloppé dans le massacre des huguenots qui fut fait à Lyon en 1572. L'Italie et la France pleurèrent son génie.

Vient enfin Ducaurroy de Beauvais, qui fut appelé par l'Europe le prince des professeurs de musique; et chez lequel les jeunes compositeurs italiens, allemands, français et espagnols, venaient prendre des leçons de composition musicale. Ses musiques sacrées étaient alors exécutées dans toutes les chapelles de la chrétienté.

Il fut successivement maître de chapelle des rois Charles IX, Henri III, et Henri IV, qui le combla de ses faveurs. La musique sur les strophes, de la composition de ce prince, *Charmante Gabrielle*, etc., est de Ducaurroy, ainsi que l'air populaire *Vive Henri IV! vive ce roi vaillant!* Ces deux morceaux, restés dans la mémoire des hommes, ont déjà traversé plusieurs siècles.

Comme celle de J. Mouton, la musique de Ducaurroy conservait la couleur et le caractère des chants des troubadours, ainsi que le vague mystérieux et la teinte pathétique des anciens bardes gaulois. Tout, jusque dans ses musiques religieuses, s'imprégnait de ce caractère de sensibilité qui va droit au cœur comme une douce romance des anciens temps. Tout, dans sa musique sacrée, semblait être un souvenir des siècles heureux, tant elle faisait illusion. Ses anciens noëls, qu'il a mêlés, comme J. Mouton, aux noëls antiques de la primitive Église, et que les organistes jouent encore aux messes de minuit, semblent être la musique du ciel.

Il faut remarquer que cet éclat de l'école française dura encore longtemps, malgré les troubles de religion, malgré les guerres sanglantes et exterminatrices qu'ils occasionèrent, et la profanation des églises, alors seuls asiles de la musique. Le nombre des compositeurs diminua, mais une suite d'hommes distingués en ce genre se prolongea jusqu'à Cambert, compositeur français, auteur de l'ancien opéra de *Pomone*, et qui devint surintendant de la musique de Charles II, roi d'Angleterre. Il était contemporain de Lulli, venu de Florence dès l'âge de sept ans, et qui n'eut pour maîtres que des compositeurs français. L'école française se continue par lui, Lalande, Campra, Rameau; ensuite par Philidor, Monsigni, Grétry, ainsi que par Gluck, Piccini et Sacchini, qui ont composé en France absolument dans le génie théâtral des Français.

Selon le sommaire de l'Histoire de la musique déjà cité, « la » France et son école ont eu un » grand mérite dans la *musique* » *sacrée*. Il y a eu, à toutes les » époques, des compositeurs fran» çais qui s'y sont acquis une juste » réputation. Les principaux sont, » à compter de Lulli, ce compo» siteur lui-même, Campra, Le » Sueur de Rouen, Lalande, Blan» chard, Mondonville, et parmi » les modernes, Gossec, d'Hau» dimont, Giroult, Martini, Roze, » et enfin, M. Le Sueur, surinten» dant de la musique de S. M., » qui en ce genre a donné des » ouvrages où l'on trouve des » beautés du premier ordre. »

Quant à la musique théâtrale en France, quoiqu'il y eût déjà des pièces de théâtre mises en musique par des compositeurs français dès le temps de Henri III et de Henri IV, néanmoins le

drame sérieux et la tragédie lyrique datent communément de Cambert, de Lulli, de Campra, de Rameau et de Philidor, et se suivent sans interruption jusqu'à nos jours.

Mais l'opéra-comique ne prit guère naissance chez nous que vers 1745 ou 1750, époque où la mélodie gracieuse et sensible des Français recommença à prendre de nouveau le caractère et la couleur qu'elle avait eus autrefois du temps des troubadours, de J. Mouton et d'Eustache Ducaurroy.

Aussi l'école française commença déjà à se régénérer d'une manière sensible, entre les mains de Dauvergne, de Philidor, de J.-J. Rousseau, de Monsigni, de Dezède, de Grétry, etc. Plusieurs d'entre eux, et principalement l'immortel Grétry, firent faire des progrès à l'ancienne école, même dans les drames sérieux et les tragédies lyriques, en suivant avec génie et la plus grande intelligence les grandes formes dramatiques, et toutes les convenances théâtrales indiquées par leurs prédécesseurs ; et de plus, ils créèrent l'opéra-comique, ou la comédie lyrique. Ils eurent pour imitateurs, parmi leurs contemporains, Dalayrac, Martini et Champein.

La réforme opérée par eux tous, dans la mélodie théâtrale, fut consommée par Gluck, Piccini et Sacchini, qui travaillèrent pour notre grand opéra avec la marche théâtrale, les égards à la musique-peinture, les chants scéniques, et tout le respect aux convenances qu'avant eux avaient établis les compositeurs nationaux et le goût réfléchi des Français. C'est un fait que, dans ses opéras, et particulièrement dans son *Armide*, Gluck a suivi pas à pas les intentions, le plan, et plusieurs grandes expressions indiquées par l'*Armide* de Lulli. Dans d'autres de ses opéras français, vous trouvez fort souvent qu'il marche en étudiant les intentions de Rameau. Gluck l'admirait beaucoup, et principalement dans un fort grand nombre de morceaux du *Castor et Pollux*. Il en a été de même de Piccini et de Sacchini ; seulement, l'exécution de l'orchestre étant déjà bien plus perfectionnée qu'auparavant, il a *été facile* à *tous les trois* d'employer une *musicalité* bien plus riche que celle de leurs devanciers.

On vit marcher sur les traces de ces grands maîtres Vogel, et quelques autres compositeurs français très habiles.

Mais c'est vers les dernières années du dix-huitième siècle que la France s'est enrichie de compositions d'un mérite supérieur, parmi lesquelles on remarque : l'*Euphrosine*, le *Joseph*, *Stratonice*, *Euphrosine et Mélidore*, *une Folie*, de Méhul ; *la Caverne*, *la Mort d'Adam*, le *Télémaque*, le *Paul et Virginie*, et *les Bardes* de Le Sueur ; la *Médée*, *Lodoïska*, *les Deux Journées*, et autres ouvrages français de Chérubini ; le *Montano*, *le Délire*, l'*Aline*, etc., de Berton ; *les Bayadères*, le *Wallace*, *l'Auberge de Bagnères*, de Catel ; ainsi que les beaux opéras de Boïeldieu, etc.

Les auteurs étrangers ont parlé avec éloge de cette réunion de compositeurs français qui ont fixé une nouvelle époque musicale en France, comme Paësiello, Cimarosa et dernièrement Rossini l'ont

marquée en Italie, ainsi que Joseph Haydn, Mozart et Weber en Allemagne.

« Plusieurs auteurs italiens et » allemands, venus en France, se » sont aussi essayés avec succès » dans le genre dramatique fran- » çais : les principaux sont Chéru- » bini, Dellamaria, Nicolo, Stei- » belt, Spontini, Tarchi et Win- » ter. En France, le sentiment » des convenances dramatiques » est tellement naturel, que le » spectateur français ne pourrait » supporter un ouvrage où elles » ne seraient pas observées, quel » que fût d'ailleurs le mérite de » tous les accessoires. » (*Sommaire de l'Histoire de la Musique.*)

Dans les grandes époques de l'école francaise, il est de fait que, pénétrés d'un même sentiment dramatique, imbus des mêmes principes de la nature, est-il dit dans le même Sommaire historique, les poëtes lyriques français, et les compositeurs, soit nationaux, soit étrangers, ont d'un commun accord constamment travaillé dans un même système du *beau*, pour cette belle France, pour ce Paris, capitale des beaux-arts. Nous nous contentons ici d'indiquer les plus célèbres poëtes de ce pays, que les étrangers eux-mêmes appellent le centre de la civilisation, la patrie du vrai goût dans toutes les productions des lumières humaines, et nous citerons les noms de Quinault, de Lamotte-Houdart, de Fontenelle, La Bruyère, G. Bernard, Sédaine, Favart, Marmontel, Arnault, Marsollier, Monvel, Duval, Guillard, Bouilly, Hoffmann, Picard, Etienne, Dupaty, Planard, etc.

L'école française peut se glorifier aussi de ses musiciens instrumentistes et de ses concertants, dont la réputation s'étend dans toute l'Europe. Nulle part les orchestres ne sont plus parfaits; nulle part il n'y a, dans tous les genres, des instruments plus habiles; et c'est encore à Paris qu'on vient se perfectionner en entendant les grands maîtres en ce genre, dus à la primitive organisation du Conservatoire français.

Sans rien ôter aux talents des grands chanteurs et grandes cantatrices de l'Italie, que la France et tous les peuples admirent à si juste titre, si nous parlons du chant dramatique ou théâtral des Français, nous verrons que dans un autre genre nous ne sommes pas entièrement dépourvus de sujets : nous pouvons citer mesdames Saint-Huberti, Scio, Armand, Branchu, Mainvielle, et MM. Garat, Chardini, Cheron, Rousseau, Laïs, Martin, etc., auxquels il faut joindre Elleviou, pour la grâce et l'élégance, unies à l'expression et à la vérité dramatique. Peu de nations peuvent se vanter d'avoir eu une exécution des chœurs d'action aussi énergique, aussi entraînante qu'en France.

On se demande où sont aujourd'hui, à Paris, les jeunes compositeurs, et parmi eux les dignes émules capables de soutenir et maintenir l'école française : il y en a un grand nombre entre eux, dignes peut-être de ne le céder en rien à leurs prédécesseurs. Il existe une foule de jeunes compositeurs très instruits. Mais comment le public les jugera-t-il, si on leur ferme toutes les avenues; si même à Paris il existe deux théâtres lyriques *fran-*

çais, où dans l'un on ne commande que de la musique dans le genre vaudeville, comme au Gymnase, et dans l'autre on force nos poëtes à ne revêtir leurs poëmes que de musiques étrangères, comme à l'Odéon, où ils ne peuvent s'associer même l'élite de nos jeunes compositeurs? Pourquoi le célèbre Rossini, pourquoi Mercadante, ont-ils pu montrer leur talent? c'est que l'Italie leur a ouvert d'abord ses théâtres lyriques, où ils ont pu s'essayer. Pourquoi Weber a-t-il percé la foule? parceque l'Allemagne lui en a fourni l'occasion. Pourquoi la musique sacrée s'est-elle perfectionnée en France? c'est qu'alors un grand nombre d'églises et de chapelles encourageaient ce haut genre.

Tâchons donc que des erreurs dans la direction ou l'administration des choses ne repoussent plus nos jeunes compositeurs d'aujourd'hui; ôtons leur aussi toutes les entraves; excitons leur ardeur pour le travail. Ils ne demandent qu'à prouver leur génie; profitons des jouissances nouvelles qu'ils peuvent nous préparer. Point de lacune, point d'interruption dans la gloire de notre musique! Que le dix-neuvième siècle puisse s'enorgueillir d'une école française capable de rivaliser, s'il est possible, l'allemande et l'italienne.

«.... Si l'on prend la peine, de comparer les travaux des trois grandes écoles en Europe, on sera à portée de juger du mérite de chacune d'elles; on se garantira de cet esprit de parti, de ces préventions, ou de ces antipathies nationales, qui sont toujours empressées d'attribuer tout aux uns, et de refuser tout aux autres. On cherchera le bon, l'excellent partout où il est; et l'on saura en jouir, quelque part qu'on le trouve.»

C'est en s'attachant aux beautés musicales de tous les temps, aux mélodies qui vont au cœur et remuent l'âme de l'homme, n'importe dans quel siècle, que le *parfait* résistera à tous les prétextes dont s'arme la faiblesse et que l'ignorance, en force par le grand nombre, a soin de propager.

MYSTÈRES. Nos pères appelaient ainsi la représentation de certaines pièces de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible, et où ils faisaient intervenir les anges, les diables, etc.

Il est certain que les pèlerinages introduisirent ces spectacles de dévotion. Ceux qui revenaient de la Terre-Sainte, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy et d'autres lieux semblables, composaient des cantiques sur leurs voyages, auxquels ils mêlaient le récit de la vie et de la mort de Jésus-Christ, d'une manière véritablement très grossière, mais que la simplicité de ces temps-là semblait rendre pathétique. Ils chantaient les miracles des saints, leur martyre, et certaines fables auxquelles la croyance des peuples donnait le nom de *visions*. Ces pèlerins allant par troupes et s'arrêtant dans les places publiques, où ils chantaient, le bourdon à la main, le chapeau et le mantelet chargés de coquilles et d'images peintes de différentes couleurs, faisaient une espèce de spectacle qui plut; ce qui inspira à quelques bourgeois de Paris l'idée de former des fonds pour élever dans un lieu

convenable un théâtre où l'on représenterait ces moralités les jours de fête. L'Italie avait donné l'exemple; on s'empressa de l'imiter.

Ces sortes de spectacles parurent si beaux dans ces siècles d'ignorance, qu'on en fit les principaux ornements des réceptions des princes; et, comme on chantait *Noël, Noël,* au lieu des cris de *vive le roi*, on représentait dans les rues la Samaritaine, le mauvais riche, la conception de la Sainte-Vierge, la passion de Jésus-Christ, et plusieurs autres mystères pour les entrées des rois. Nous ajouterons cependant que ce n'était pas toujours les *mystères* de la religion qu'on représentait; mais c'était au moins la vie de quelque saint, comme de saint Nicolas, de saint Christophe, de sainte Barbe. On divisait ces pièces en plusieurs journées. Les diables étaient les personnages ridicules et baffoués de ces sortes de farces. Ils ne laissaient pas d'y jouer quelquefois des rôles assez importants et de s'y divertir aux dépens des hommes. Voici un extrait des lettres-patentes que, dans le mystère de l'Assomption, Lucifer fait expédier à Satan, pour mettre obstacle au triomphe de Marie :

A tous ceux, etc.

Lucifer, prince général
De l'horrible gouffre infernal,
Pour salutation nouvelle,
Malédiction éternelle.
Savoir faisons qu'en nostre hostel,
Où y a maint tourment cruel,
En personne sont comparus
Un grand tas de diables plus drus
Que moucherons en air volant,
Devant nous; en constituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puissance de diable,
Satan, nostre conseil féal,
Lui donnant pouvoir général....
De procurer pour gens d'église,
En symonie, en convoitise,
Soient évêques ou prélats,
Curés, prêtres de tous estats,
Qui sont subjectz à nostre court,
Et de procurer brief et court
Pour haultains princes terriens,
Qui se gouvernent par moyens
D'orgueil et de présomption,
Qui ne quièrent que ambition,
Pour vivre en plaisance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourse pleine...... etc.

C'était communément aux gens d'église que la satire s'adressait. On en peut juger par ce morceau du *mystère* de Saint Christophe. C'est Satan qui parle à Lucifer, en lui apportant l'âme d'un prêtre :

Lucifer, veci venaison
Qui ne veult que vin et vinaigre.
Je ne sais s'elle (si elle) est de saison;
C'est un bigard qui est bien maigre!
Je l'ai empoigné à ce vespre.
Si lui faut faire sa raison,
Puisqu'on ltient, le maistre prestre;
Car il est pire que poison....., etc.

Voyez les *mystères* par Jean Michel, auteur du quinzième siècle. Il en a été fait plusieurs éditions.

Telle est l'origine de nos théâtres, où les acteurs, qu'on nommait *confrères de la Passion*, commencèrent à jouer leurs pièces dévotes en 1402 : cependant comme elles devinrent ennuyeuses à la longue, les confrères, intéressés à réveiller la curiosité du peuple, entreprirent pour y parvenir d'égayer les mystères sacrés; et ils mêlèrent aux sujets les plus respectables, les plaisanteries les plus basses. Enfin le magistrat ouvrit les yeux et se crut obligé, en 1545, de proscrire sévèrement cet alliage honteux de religion et de bouffonnerie. Alors naquit la comédie profane qui, livrée à elle-même et au goût peu délicat de la nation, tomba sous Henri III dans une licence effrénée, et ne prit le masque honnête, qu'au commencement du siècle de Louis XIV.

MYTHOLOGIE. *Voyez* FABLE.

N.

NAGER (*art de*). Chez les Athéniens, il était ordonné de la manière la plus expresse aux parents de faire apprendre à nager à leurs enfants. Il en était à peu près de même à Rome, où l'art de nager faisait partie de l'éducation de la jeunesse. Les enfants du peuple n'étaient pas les seuls qu'on formât à cet exercice; on l'enseignait aussi à ceux des familles les plus distinguées. Caton l'ancien apprenait à son fils à passer à la nage les rivières les plus profondes et les plus rapides, et Auguste instruisait lui-même ses petits-fils dans l'art de nager.

Everard Digby, Anglais, et Nicolas Winmann, Allemand, sont les premiers qui en aient clairement établi les règles; et après eux M. Thevenot a fait paraître un ouvrage sur cet art, démontré avec des figures.

NAIN. Chez les anciens, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, c'était pour les riches la mode d'avoir, parmi ses esclaves, des nains plus ou moins laids; ce goût avait été poussé très loin, et avait passé des Grecs dégénérés après les temps d'Alexandre, aux Romains dégénérés sous les empereurs. Casaubon a recueilli sur ce point de bons matériaux dans ses remarques sur le chapitre LXXXIII de la *Vie d'Auguste*, par Suétone. Les Orientaux de tous les temps ont raffiné sur les plus cruelles mutilations des hommes; c'est d'eux que l'art d'empêcher l'accroissement et de créer, pour ainsi dire, des nains artificiels, avait passé aux Grecs et aux Romains. Longin parle d'une espèce d'étuis dans lesquels on plaçait ces nains, peut-être pour les empêcher de grandir. On leur préférait encore les petits monstres à grosse tête, et doués d'ailleurs d'autres dons de la nature. Athénée les désigne par le mot *stilpons*, dans les descriptions qu'il fait du luxe des Sybarites. On leur enseignait à danser, à jouer des castagnettes et à danser au son de cet instrument. Les dames romaines aimaient beaucoup à avoir de pareils nains à leur service. Domitien en fit combattre publiquement dans l'amphithéâtre contre de belles femmes.

Comme chez les anciens, presque tous les souverains et les princes ont eu, chez les modernes, des nains et des fous pour leur amusement. Sur les anciens états de la maison des rois de France, les nains ou fous étaient comptés parmi leurs officiers. Ils avaient la tête rasée, et portaient un habillement ridicule, ordinairement blanc, avec un bonnet jaune ou vert, des sonnettes, et quelquefois une marotte à la main. On les introduisit aussi dans les farces, et les représentations des *mystères* (*Voyez* ce mot), où, par dérision de l'état monastique, on leur donnait un capuchon, et des oreilles d'âne. Nos vieux romanciers attribuent aux nains l'emploi de donner du cor dans les joûtes et les tournois, ou sur le donjon du château,

à l'arrivée des dames ou des chevaliers. Ils tenaient aussi lieu de pages, et faisaient les messages extraordinaires.

Catherine de Médicis, ainsi que l'épouse de Joachim-Frédéric, électeur de Brandebourg, maria des nains avec des naines, dans l'espoir d'en multiplier l'espèce; mais cette tentative resta sans succès, et aucun n'eut de postérité.

NAISSANCE (*jour de la*). Ce jour était particulièrement honoré chez les Romains. Inspirés par la religion et par l'amour, ils recevaient leurs enfants comme un présent des dieux, et les saluaient en leur disant: *hodie nate salve* (je te salue, toi qui est né en ce jour); ensuite ils invoquaient le génie, et, toutes les années, sous ses auspices, ils renouvelaient cette solennité. Le sang d'un agneau coulait sur un autel de gazon, et un festin terminait la fête. Les guirlandes et les couronnes qui décoraient la maison étaient le signal de cette fête, et l'amitié laissait la porte ouverte au plaisir.

On était aussi dans l'usage, à Rome, de célébrer le jour de la naissance des princes; mais la crainte de leur déplaire avait souvent plus de part à cet hommage, que le désir d'en être aimé. Les consuls qui n'eurent point ces ménagements pour Caligula perdirent leur place, et la république fut privée pedant trois jours de l'exercice de son autorité. Néanmoins, on plaçait quelquefois solennellement le jour de la naissance au rang des jours malheureux. Tibère osa flétrir ainsi la mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, et Racine fait dire à Narcisse, en parlant de Britannicus et d'Octavie:

Rome, sur les autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocents, leur trouvera des crimes;
Vous verrez mettre au rang des jours infortunés
Ceux où jadis la sœur et le frère sont nés.

(*Britannicus*, act. IV, sc. 4.)

NAPPE. Du latin *mappa*, qui signifiait le linge dont on couvrait la table, quand le luxe se fut introduit à Rome; car dans les premiers temps les Romains mangeaient sur une table nue.

Autrefois il régnait en France un usage bien singulier dans les banquets: c'était de couper la nappe devant ceux à qui l'on voulait faire un affront, ce qui s'appelait *trancher la nappe*. Charles VI avait à sa table, un jour de l'Épiphanie, plusieurs convives illustres, entre lesquels était Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant. Tout-à-coup un héraut vint trancher la nappe devant le comte, en lui disant « qu'un prince qui ne portait pas d'armes n'était pas digne de manger à la table du roi. Guillaume, surpris, répondit qu'il portait le heaume, la lance et l'écu, ainsi que les autres chevaliers. — Non, sire, cela ne se peut pas, reprit le plus vieux des hérauts. Vous savez, ajouta-t-il en se tournant vers Guillaume, que votre grand-oncle a été tué par les Frisons, et que, jusqu'à ce jour, sa mort est restée impunie; certes, si vous possédiez des armes, il y a longtemps qu'elle serait vengée.» Cette terrible leçon opéra son effet. Depuis ce moment, le comte ne chercha plus qu'à réparer sa honte, et bientôt il en vint à bout. *Petit Dictionnaire de la cour et de la ville.*

NATIVITÉ DE LA VIERGE. Cette fête est connue en Anjou, et dans les provinces limitrophes, sous le nom de *Notre-Dame de l'An-*

gevine, parceque l'Anjou fut, durant trois siècles, la seule contrée où on la célébra. Ce ne fut que vers la fin du septième siècle, que le pape Sergius Ier l'établit dans toute la chrétienté. (*Recherches historiques sur l'Anjou*, tome IV, page 301) (1823).

NAVARRE (*roi de France et de*). Philippe IV, surnommé *le Bel*, fut le premier de nos rois qui joignit au titre de *roi de France*, celui de *roi de Navarre*. Il avait épousé Jeanne de Navarre, héritière de ce royaume et des comtés de Champagne et de Brie, qui furent réunis à la couronne de France. La Navarre en fut démembrée, et fut donnée, en 1316, à Jeanne, fille unique de Louis X, dit Hutin ; elle tomba ensuite dans les maisons de Foix et d'Albret, et appartenait tout entière à ces princes. Mais Ferdinand V, roi d'Aragon et de Castille, usurpa, en 1512, toute la partie de la Navarre qui est au-delà des Pyrénées, appelée la *Haute-Navarre;* en sorte qu'il ne resta à Jean d'Albret, et à Catherine, reine de Navarre, sa femme, que la Basse-Navarre, pays qui n'a guère que huit lieues de long, sur cinq de large, et, pour toute ville, Saint-Jean-Pied-de-Port. On lui donne pourtant encore le nom de royaume.

NAVIGATION (la) est la science de diriger et de conduire un navire. Elle se divise en deux parties: l'une est la navigation *côtière* qui se fait le long des rivages de la mer, sans jamais perdre la terre de vue ; l'autre est la navigation *hautière*, ainsi nommée parcequ'elle se fait en haute mer et par le secours de l'astronomie nautique.

La navigation intérieure, celle qui s'étend sur les rivières, les fleuves, les canaux creusés par la main des hommes, a sans doute été la première dont se soient occupés les nations commerçantes à peine sorties de la barbarie. Le cours des grands fleuves offrait en effet aux premières peuplades qui s'établirent sur leurs bords fertiles un moyen si naturel de transporter d'un lieu à un autre les produits de leur sol et de leur industrie naissante, que sans doute elles ne tardèrent point à profiter de cette position pour multiplier leurs échanges ; et l'art de ces premiers navigateurs dut se perfectionner naturellement par les soins qu'ils eurent à prendre de leur conservation sur un élément qui leur présentait mille dangers.

Les monuments les plus anciens de l'histoire nous ont transmis, par les hiéroglyphes qui décorent les temples égyptiens, la forme des bateaux qui naviguaient sur le Nil. On les voit pourvus d'un gouvernail et de leurs agrès les plus nécessaires, montés de rameurs ou cinglant à pleines voiles. C'est l'Égypte qui conçut la première le projet de creuser un canal artificiel, à dessein d'établir à travers l'isthme de Suez une communication entre la mer Rouge et la Méditerranée. Les vestiges qu'on en retrouve et les témoignages de tous les auteurs anciens ne laissent aucun doute sur un commencement d'exécution.

Il paraît également que ce furent les Égyptiens qui apprirent la navigation aux anciens Grecs, dont les voyages ne s'étendaient pas plus loin que la Méditerranée. Les Phocéens, selon Hérodote, fu-

rent les premiers qui entreprirent des voyages de long cours. Les Lacédémoniens ne s'avisèrent que fort tard d'avoir une marine ; mais bientôt après ils disputèrent l'empire de la mer aux Athéniens, qui jusque là avaient donné la loi à tous les autres peuples de la Grèce. Du reste, cet empire, comme le remarque Furgault, ne doit s'entendre que des mers qui baignaient les côtes de la Grèce. En effet les Grecs n'entrèrent que fort tard dans l'Océan. Pour le golfe Arabique, le golfe Persique et toute la mer Rouge, ils n'y naviguèrent point avant la mort d'Alexandre. (Ce fut ce dernier qui, après avoir reconnu par lui-même le cours du Tigre et celui de l'Euphrate, ordonna de détruire les barrages dont les anciens rois de Perse avaient fermé l'embouchure de ces fleuves pour interdire à leurs sujets le commerce maritime. L'idée de faire arriver par cette voie les productions de l'Inde au centre de l'Asie annonce les grandes vues de ce conquérant.)

Depuis cette époque, les Grecs, et surtout les Athéniens et les Corinthiens, firent des voyages sur les côtes d'Espagne, sur celles d'Afrique, dans l'Océan, et dans tous les ports de la Méditerranée, en Égypte, en Phénicie et dans le Pont-Euxin. Leur navigation se soutint avec honneur jusqu'à ce qu'ils fussent tombés sous la domination des Romains. Dès l'an de Rome 245, ce dernier peuple, au rapport de Polybe, fit avec les Carthaginois un traité par lequel ils s'engageaient à ne point naviguer au-delà du cap qui couvre Carthage du côté du nord ; ce qui prouve que la navigation lui était déjà connue. L'an de Rome 416, les Romains ruinèrent le port des Antiates, et s'emparèrent de leur flotte, qui était de vingt-deux vaisseaux. Ce ne fut, dit Furgault, que vers l'an de Rome 493, c'est-à-dire un peu avant la première guerre punique, qu'ils commencèrent à s'appliquer sérieusement aux affaires de la mer.

En effet, ajoute-t-il, les Romains envoyèrent peu après des flottes nombreuses sur toutes les côtes de la Méditerranée : en Sicile et en Afrique, contre les Carthaginois ; en Macédoine, contre le roi Philippe, et depuis contre Persée ; en Asie, contre Antiochus ; sur les côtes de la Grèce, contre les Étoliens ; enfin sur celles de l'Asie mineure et de la Cilicie, contre Mithridate et les pirates.

Néanmoins la navigation des Romains, bornée aux côtes de la Méditerranée, n'a jamais dû s'étendre beaucoup au-delà : et, en effet, que pouvait-elle être avant l'usage de la boussole, lorsqu'on n'osait pas encore se hasarder à perdre la terre de vue ?

Au reste, les premières notions exactes que nous ayons datent de cette époque célèbre dans notre histoire, où les nations de l'Europe entreprirent la conquête de Jérusalem. Les peuples maritimes de l'Italie, chargés de conduire les croisés à la Terre-Sainte, établirent des comptoirs sur les côtes dont leurs armées s'étaient emparées ; et le commerce, ainsi que la navigation, commença à prendre de nouveaux accroissements. C'est au temps de la dernière croisade de saint Louis que remonte le voyage de Marco Paolo, et qu'ont été jetés les fondements de la géographie

moderne. La boussole, dont l'usage date à peu près de la même époque, donna aux navigateurs les moyens de se diriger en tout temps, et leur inspira l'audace de s'éloigner des côtes. Le commerce en prit un nouvel essor, et dès le quatorzième siècle, il s'étendait au dehors de la Méditerranée. Les Italiens passèrent bientôt pour les plus habiles navigateurs de l'Europe, et enrichirent les autres peuples de leurs leçons et de leurs exemples.

Hipparque conçut le premier l'idée de rapporter chaque point de la surface du globe à celui qui lui correspond dans la sphère céleste : Christophe Colomb, en l'appliquant à la navigation, lia pour jamais ce grand art à l'astronomie; et c'est en s'élevant à ces hautes considérations de la science, que son génie lui fit découvrir un nouveau monde. Dès lors un mouvement général fut imprimé à la navigation; les Portugais s'établirent dans l'Inde, et la France et l'Angleterre prirent à leur service des Italiens qui leur ouvrirent la voie des grandes navigations. Cependant les connaissances étaient encore dans l'enfance chez tous les peuples de l'Europe. L'astronomie ne commença à être cultivée en Allemagne que dans le quinzième siècle; et du temps de Colomb, elle devait être au point où on la trouve dans les livres de Ptolémée. Aussi resta-t-elle pendant plus d'un siècle dans le même état. Mais Ticho lui imprima une heureuse impulsion, et par ses observations prépara les découvertes des lois de Kepler. Bientôt après, on dut au génie de Newton la découverte de la loi qui régit les mouvements des corps célestes. C'est également lui qui eut l'idée d'adapter des miroirs aux instruments qui devaient servir à mesurer les distances de la lune au soleil et aux étoiles, et assigner par suite la position du méridien du lieu de l'observation. Cette invention fut ensuite mise à exécution par Hadley avec le plus grand succès. L'instrument que ce dernier a imaginé est celui dont on se sert encore à présent, à quelques légères modifications près. L'horlogerie fit pareillement à cette époque de si grands progrès, qu'il fut facile, à l'aide de montres marines, de résoudre directement le problème des longitudes. Enfin Borda, aussi habile marin que bon géomètre, sut mettre à profit une idée ingénieuse de Tobie Mayer en procurant à la navigation le cercle répétiteur à réflexion. La géométrie, l'astronomie et la physique, ayant ainsi mené successivement à l'invention des divers instruments propres à donner plus d'exactitude et d'étendue aux opérations nautiques, la science de la navigation est arrivée au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui.

NAVIGATION (*écoles de*). Ces écoles, placées sous la direction du ministre de la marine, ont été établies en l'an IV ; elles ont pour but de faciliter aux navigateurs de toutes les classes, qui y sont admis sans rétribution, l'étude des mathématiques, de la navigation, et l'usage des instruments nautiques.

NAVIRE. *Voyez* VAISSEAU.

NÉCROMANCIE. Mot formé du grec νεκρὸς (un mort) et μαντέια (divination), sorte de divination par

laquelle on prétendait évoquer les morts pour les consulter sur l'avenir, par le ministère des démons qui faisaient rentrer les âmes des morts dans leurs cadavres, ou faisaient apparaître à ceux qui les consultaient leur ombre ou leur simulacre. La nécromancie était fort en usage chez les Grecs et surtout chez les Thessaliens. Ils arrosaient de sang chaud le cadavre d'un mort, et prétendaient qu'ensuite il leur donnait des réponses certaines sur l'avenir. Ceux qui les consultaient devaient auparavant avoir fait les expiations prescrites par le magicien qui présidait à cette cérémonie, et surtout avoir apaisé par quelque sacrifice les mânes du défunt qui, sans ces préparatifs, demeurait sourd à toutes les questions qu'on pouvait lui faire. On sent assez par tous ces préliminaires combien de ressources et de subterfuges se préparaient les imposteurs qui abusaient de la crédulité du peuple.

Delrio, qui a traité fort au long de cette matière, distingue deux sortes de nécromancie. L'une était en usage chez les Thébains, et consistait simplement dans un sacrifice et un charme ou enchantement. On en attribue l'invention à Tirésias, Thébain, que Junon priva de la vue. L'autre était pratiquée par les Thessaliens avec des ossements, des cadavres, et un appareil tout-à-fait formidable. Le plus jeune des fils de Pompée en fit usage pour connaître l'évènement de la mémorable journée de Pharsale. Lucain, *liv.* 6, nous a donné une description fort étendue dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requises pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnaient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçaient cette partie de la magie; mais Constantin décerna contre eux la peine de mort.

L'Ecriture-Sainte raconte que l'âme de Samuel fut évoquée par la Pythonisse, sans qu'elle explique si ce fut une imposture ou une réalité. Aujourd'hui, le peuple donne, sans distinction, le nom de *nécromancie* à toutes sortes d'enchantements, où il suppose quelque communication avec les esprits ou avec les démons.

NÈGRES. *Voyez* TRAITE *des nègres*.

NEIGE. La neige telle qu'elle tombe naturellement, sans être ni pressée ni foulée, rend, d'après les observations qui ont été faites, un sixième d'eau; c'est-à-dire que six pouces de neige donnent un pouce d'eau (*Voyez* PLUIE).

On peut, d'après M. de Mairan, faire de la neige artificielle par le moyen d'une eau long-temps agitée et réduite en écume dans quelque tube de verre, ou dans une bouteille oblongue qu'on expose sur-le-champ à la gelée.

NEUF. Fontenelle a remarqué une singularité du nombre *neuf*; c'est que ses multiples redonnent toujours neuf, lorsque vous faites une addition des nombres exprimés par les figures dont ces multiples sont composés; ainsi deux fois *neuf* font dix-huit, et les chiffres un et huit font neuf, trois fois neuf font vingt-sept, et les chiffres deux et sept font neuf. Cette propriété ne se borne pas au-dessous de cent, elle s'étend à tous les multiples de *neuf* possibles. Bien plus, en renversant l'ordre des figures dont le chiffre est composé, en sorte que vous fassiez

d'autres nombres, pourvu que ce soit toujours les mêmes figures, vous trouverez toujours ou neuf ou des multiples de neuf; et la différence de ces chiffres ainsi renversés sera toujours pareillement neuf, ou des multiples de neuf. M. de Mairan a découvert une autre propriété singulière du nombre *neuf*, savoir que si l'on change l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, par exemple, de ceux qui expriment vingt et un, ce qui fera douze; de ceux qui expriment cinquante-deux, ce qui fera vingt-cinq; il se trouve toujours que la différence est neuf ou un multiple de neuf: comme dans ces deux exemples, où la différence de douze et de vingt-un est neuf; et la différence de vingt-cinq, et de cinquante-deux, est vingt-sept, c'est-à-dire trois fois neuf, qui est un multiple de neuf. La même propriété subsiste, quoique l'on prenne de plus grands nombres, susceptibles conséquemment d'un bien plus grand nombre de changements. Cette propriété qui se trouve entre deux nombres subsiste aussi entre leurs puissances quelconques, c'est-à-dire que les différences de leurs carrés et de leurs cubes sont toujours neuf, ou des multiples de neuf.

NEWTON, né le 25 décembre 1642 et mort le 10 mars 1727, semble avoir fixé les bornes de l'esprit humain pour ce qui regarde l'astronomie. La découverte de l'attraction suffit pour rendre son nom immortel; la connaissance que les anciens ont eue de cette force attractive qui agit dans tout l'univers, n'empêche pas qu'on ne doive faire honneur à Newton de la découverte de cette cause universelle dans le systême du Monde. (Ricard, *poëme de la Sphère*, note du cinquième chant.)

NEZ. Les anciens, selon Millin, paraissent avoir eu de l'aversion pour les petits nez, et ne trouvaient jamais difformes les grands nez que quand il y avait de l'excès; mais ils estimaient surtout un nez aquilin, que Platon nomme par excellence un nez royal. C'est ainsi qu'Ælien a dépeint celui d'Aspasie, et Philostrate celui d'Achille et celui de Pâris. Selon Plutarque, Cyrus l'avait de la sorte, et c'est pour cela que les Perses aimaient les nez de cette forme. Mais ces nez ne passent pour beaux qu'autant qu'ils se courbent par une ligne douce et insensible, et ce sont alors des nez d'aigle, différents de ceux que vulgairement on appelle *nez de perroquet*, dont la difformité consiste à se courber brusquement et tout d'un coup. Suivant la remarque de M. Visconti, Pollux donne, dans plusieurs endroits, aux nez des masques une forme à peu près aquiline. On en trouve un exemple dans les *Pitture d'Ercolano*, tome I^er^, planche IV. Un nez droit et carré est tenu pour le plus parfait; ainsi l'idéal de la beauté du nez convenable aux figures des dieux consistait en ce que le nez devait être droit, médiocrement élevé, un peu plein, et à se lier au front, non par des formes arrondies, mais larges et pleines. Aussi observe-t-on que dans les belles statues antiques la ligne que le front et le nez décrivent est preque droite, mais légèrement inclinée. L'angle du nez près du front ne

doit pas être aigu, et ses parties planes ne doivent pas se terminer d'une manière tranchante.

NICKEL. Substance métallique découverte en Suède par le baron de Cronstedt, célèbre minéralogiste suédois, vers le milieu du dix-huitième siècle. Son nom vient de celui de la mine d'où on l'a tiré pour la première fois.

NICKOLANE. Nouvelle substance métallique, découverte dans les mines de cobalt de Suède, par Reichster, qui lui donna ce nom, parceque, avec plusieurs propriétés différentes du nickel, le nickolane en a d'autres qui lui sont communes avec ce métal.

NICOTIANE. C'est de Nicot que vient ce nom, dont on appelait autrefois le tabac, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans son Dictionnaire, parcequ'il envoya en France cette plante en 1560, pendant qu'il était ambassadeur en Portugal.

NIL. Plusieurs auteurs de l'antiquité ont prétendu que l'ancien nom de ce fleuve était Égyptus, et Diodore de Sicile pense qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le règne d'un roi d'Égypte ainsi nommé. Cambyse, Alexandre, Ptolomée Philadelphe, et Néron, cherchèrent en vain à découvrir la source de ce fleuve.

En 1718, le P. Paez, missionnaire portugais, découvrit les sources du Nil d'Abyssinie (l'*Astapus* des anciens), et les décrivit dans une relation qui a été mise au jour par Kircher. L'Écossais Bruce de Rismaird n'a fait depuis que répéter sur ce point ce qu'avait dit le missionnaire; mais ces sources ne sont pas celles du vrai Nil, auxquelles aucun Européen ne paraît avoir encore pénétré, et qui sont situées au pied des alpes de Kumri, ou montagnes de la Lune.

Le Nil coule au milieu de l'Égypte, et du midi au nord; il se divise en plusieurs branches, et se jette dans la Méditerranée par sept embouchures, dont la plus orientale se nommait autrefois la bouche Pélusiaque ou Pélusienne, et la plus occidentale, la bouche Canopique ou Héracléotique. Les autres étaient la Sébennytique, celle de Saïs ou Saïtique, la Mendésienne, la Bolbitine, et la Bucolique. Les noms qui correspondent aujourd'hui à ces anciennes dénominations sont: 1° la bouche de Tyneh; 2° la bouche d'Omm-Fareg; 3° la bouche de Dybeh; 4° la bouche de Damiette; 5° la bouche du lac Bourlos; 6° la bouche de Rosette; 7° la bouche du lac Madyeh ou d'Aboukir. Toutes sont l'ouvrage de la nature, à l'exception des deux dernières qui ont été creusées par les hommes. L'île que le Nil forme en se divisant en plusieurs branches a pris le nom de *Delta*, à cause de sa ressemblance avec la quatrième lettre de l'alphabet grec. Tous les ans le Nil franchit ses rivages et inonde la contrée. C'est à ces inondations périodiques que l'Égypte doit sa fertilité. Le fleuve commence à grossir au mois de mai, croît successivement pendant cent jours, et met le même espace de temps à rentrer dans son lit. Lorsque les eaux ne s'élèvent pas à seize coudées, l'Égypte est menacée de la famine; si au contraire, elles dépassent cette hauteur, le pays est exposé à un autre inconvénient les maisons sont entraînées, les

bestiaux noyés, et les fruits de la terre détruits par la grande quantité d'insectes qui naissent du limon. L'inondation du Nil, dont la cause échappa aux nombreuses recherches des anciens, est produite par les grandes pluies qui tombent régulièrement en Ethiopie, pendant les mois d'avril et de mai. Il semble que la cause de ce phénomène n'était point inconnue à Homère, puisqu'il dit que le Nil est un épanchement du ciel.

Sur l'exhaussement du lit du Nil, et l'exhaussement du sol des plaines exposées à ses inondations, on peut lire avec intérêt une dissertation qui se trouve dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820; tome 12, pag. 153 et suiv.

Tout le monde sait que la fertilité de l'Égypte dépend du limon que le Nil dépose lors de ses débordements; mais on ignorait les autres propriétés de ce limon. On en fait, est-il dit, dans les *Mémoires de l'institut d'Égypte*, t. II, troisième livraison, page 405, de la brique excellente et des vases de différentes formes; il entre dans la fabrication des pipes; les verreries l'emploient dans la construction de leurs fourneaux, et les habitants des campagnes en revêtent leurs maisons.

NILOMÈTRE. Instrument propre à mesurer la crue du Nil. « Si l'Égypte, dit un auteur contemporain, est appelée avec raison une *terre classique*, le Nil mériterait le nom de fleuve classique avec plus de raison peut-être; car les observations dont il est l'objet depuis un temps immémorial conduiraient certainement à la connaissance des lois de l'hydraulique applicables aux grands courants d'eau et aux changements qu'ils éprouvent dans la pente et la figure de leurs lits, si les nilomètres qui furent construits dans les diverses provinces de l'Égypte avaient subsisté jusqu'à présent, et si la date de leur érection était bien connue. Mais il n'existe aujourd'hui qu'un seul nilomètre que l'on consulte, c'est celui de l'île de Roudah; et, parmi ceux dont l'histoire constate l'existence, on a trouvé celui de l'île d'Éléphantine. Ainsi ces deux monuments sont les seuls à l'aide desquels on puisse découvrir l'exhaussement du lit du fleuve sur les deux points où ils sont érigés. »

La découverte du nilomètre doit, selon Millin, remonter aux premiers habitants de l'Égypte. Étonnés du débordement périodique du Nil d'ou dépendait la fertilité du sol qu'ils défrichaient, ils sentirent la nécessité de connaître la hauteur des crues du fleuve. Ils les observaient d'abord d'après la hauteur des terres voisines; ils employèrent ensuite un plomb, ou plutôt une espèce de sonde faite avec un morceau de plomb attaché à l'extrémité d'un cordeau. Vu l'insuffisance et l'inexactitude de ces procédés, l'esprit inventif des Égyptiens s'évertua; et les nilomètres proprement dits furent une des premières productions de leur industrie naissante. Ils consistaient d'abord en une simple règle sur laquelle était tracée une échelle de division sur les parois d'un puits creusé exprès, ou sur une colonne octogone de marbre placée soit dans un puits, soit dans un grand bassin où l'eau du Nil pénétrait par un canal. Les auteurs anciens ne nous ont rien transmis de positif sur la

fondation de ces utiles monuments; il est donc impossible de décider quel doit être le plus ancien. Quant aux Arabes, ils attribuent le premier nilomètre tantôt à Hhesslyn et tantôt à Joseph, et le placent tantôt à Amsoùs, tantôt à Memphis.

NIMBE. Auréole ou cercle lumineux dont on entourait quelquefois la tête des divinités. Il y a des images de Proserpine avec le *nimbus*. Dans la suite on le donna aux empereurs; et les artistes, depuis le christianisme, le donnent aux saints. C'était aussi la nuée qui servait de char aux dieux. (Noël, *Dictionnaire de la fable*, quatrième édition.)

Les Romains se servaient de boucliers ronds, et ce bouclier était attaché derrière la tête de celui qui triomphait. C'est la véritable origine du nimbe ou cercle lumineux dont on orne les images des saints, pour marquer, dit saint Thomas, le triomphe qu'ils ont remporté sur les passions et sur les ennemis de la foi: c'est aussi de cet ornement de triomphe qu'est venue la coutume d'entourer du même cercle les têtes des empereurs. On voit encore avec le nimbe des monuments de Claude, de Trajan, d'Antonin-le-Pieux. On a suivi cet exemple à Constantinople, où l'on mettait le nimbe aux images des empereurs. Nos premiers rois étaient aussi représentés avec le nimbe ou cercle lumineux. Clovis et ses quatre fils, dont on voit encore les figures au portail de Saint-Germain-des-Prés, ont tous la tête ornée du nimbe.

NIVEAU. C'est un mot corrompu qui a prévalu sur le mot véritable, qui était *liveau*. Les Italiens disent encore *livello* et les Anglais *level*, mots formés du latin *libella* qui a la même signification. C'est un instrument de mathématiques qui sert à tirer et à déterminer des lignes parallèles à l'horizon; il sert encore à faire connaître la différence de hauteur dans un terrain inégal, ou dans un corps inégalement posé. Il y a des niveaux de différentes espèces qui ont chacun leurs inventeurs particuliers.

Le *niveau d'air*, dont on attribue l'invention à M. Thevenot, est celui qui montre la ligne de niveau par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre, dont les extrémités sont scellées hermétiquement.

Le *niveau à bulle d'air et à lunette* est propre à déterminer exactement ce point de niveau à une grande distance; il a été singulièrement perfectionné vers le milieu du siècle dernier par Chezy, directeur des ponts et chaussées, comme on peut le voir dans son *Mémoire*, publié parmi ceux des savants étrangers, tome V; cet instrument est généralement usité.

Le *niveau d'eau*, dont on est redevable à Mariotte, a été depuis perfectionné par Villard, en 1789.

Il y a encore un *niveau de réflexion* fait d'un miroir d'acier ou d'autre matière semblable; cet instrument est de l'invention de Cassini.

Le *niveau à plomb* ou à pendule fait connaître la ligne horizontale, au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb ou pendule. On regarde Picard comme l'auteur de cet instrument.

NIVEAU-CERCLE. Cet instrument, inventé par M. Lenoir, en 1820, forme par ses combinaisons quatre instruments bien distincts : comme niveau, il a le grand avantage d'être très solide et de n'avoir besoin d'aucune rectification. Une fois placé en station, il est immuable. La lunette seulement qui entraîne le niveau peut se diriger vers autant de points qu'on peut le désirer, et cela sans le moindre dérangement de la bulle d'air. Un autre grand avantage, c'est qu'à l'aide d'une pièce nommée *alidade*, *support*, cet instrument devient propre à la mesure des angles simples et des angles doubles. *Archives des découvertes et inventions*, tome XIII, page 226.

NIVOSE. C'était le quatrième mois de l'année de la république française. On lui a donné ce nom à cause des neiges qui tombent ordinairement dans ce mois. Il commençait le 21 décembre et finissait le 19 janvier.

NOBLESSE. La nature a fait tous les hommes égaux : elle n'a établi de distinction entre eux que celle qui résulte du mérite et de la vertu; mais des hommes, jaloux de s'élever au-dessus de leurs semblables, ont été ingénieux à créer des distinctions dont la noblesse est une des principales; et ce qu'il y a de surprenant, c'est que cette prérogative, qui abaisse les uns en proportion qu'elle élève les autres, se trouve établie dès la plus haute antiquité chez la plupart des nations policées. Il est déjà parlé de noblesse dans le Deutéronome : on entendait par nobles ceux qui étaient connus et distingués du commun, et qui furent établis princes et tribuns pour gouverner le peuple juif; l'ancienne loi attachait une sorte de noblesse aux aînés des familles et à ceux qui étaient destinés au service des autels.

Thésée, qui donna chez les Grecs la première idée de la noblesse, sépara le peuple d'Athènes en deux classes, et distingua les nobles des artisans, choisissant les premiers pour être chefs de la religion, et les déclarant seuls capables d'être élus magistrats. Avant Lycurgue, on distinguait à Lacédémone deux sortes de citoyens, les grands ou nobles et les petits ou le peuple. Mais ce législateur, voulant bannir de sa république le luxe et la tyrannie, abolit toutes les distinctions par le partage des terres qu'il distribua en portions égales entre tous les citoyens. Alors on n'y vit plus ni nobles, ni roturiers, ni riches, ni pauvres; tous vivaient sans aucune différence dans les habits et dans la nourriture qu'ils prenaient en commun. Le mérite personnel et les services rendus à la patrie y tenaient lieu de noblesse. Solon, en réformant la république d'Athènes, aurait souhaité pouvoir établir une parfaite égalité entre les citoyens; mais ayant trouvé des obstacles insurmontables, il laissa les dignités, les commandements, les charges et les honneurs, aux nobles et aux riches qui en avaient toujours été en possession. C'était du corps de la noblesse que se tiraient les archontes, les juges de l'aréopage, le sénat des cinq cents, enfin tous les grands magistrats et les généraux d'armée. Solon ne laissa au peuple que les charges lucratives et peu honorables, avec le droit

de suffrage dans les assemblées.

La noblesse chez les Romains devait son origine à Romulus. Ce prince, dans le premier partage qu'il fit de ses sujets, régla entre eux les rangs, les honneurs et les emplois. Il forma le corps de la noblesse de personnes distinguées par leur mérite, leurs services et leurs richesses; il leur donna le nom de *pères*, et en forma un sénat ou conseil public de la nation. Tout le reste de la nation s'appela peuple, *plebs*; c'est de là que vint dans la suite la distinction de patriciens et de plébéiens.

Indépendamment de cette première noblesse composée des patriciens descendus des deux cents premiers sénateurs institués par Romulus, ou, selon quelques uns, des autres cent sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien, il y avait encore deux degrés de noblesse attachée à la naissance: le premier se composait de ceux qu'on appelait simplement *ingenus*; c'étaient ceux qui étaient nés de parents libres, et qui, eux-mêmes avaient toujours joui de la liberté; le second se composait de ceux appelés *gentiles*, c'est-à-dire qui avaient *gentem et familiam*, qui étaient d'une ancienne famille. Depuis que les plébéiens furent admis à la magistrature, ceux qui y étaient élevés participèrent à la noblesse qui était attachée à cet emploi, avec cette différence qu'on les appelait *novi homines* (hommes nouveaux), pour faire entendre qu'ils étaient nouvellement ennoblis.

En France, la noblesse tire sa première origine des Gaulois, chez lesquels il y avait l'ordre des chevaliers, distingué des druides et du commun du peuple. Les Romains ayant fait la conquête des Gaules, y établirent peu à peu les règles de leur noblesse. Enfin, lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains, cette nation victorieuse forma le principal corps de la noblesse en France.

On sait que les Francs venaient des Germains, chez lesquels la noblesse héréditaire était déjà établie, puisque Tacite, en son livre II *des mœurs des Germains*, dit que l'on choisissait les rois dans le corps de la noblesse.

Les nobles faisaient tous profession de porter les armes; ainsi l'on ne peut douter que les Francs, qui étaient un essaim de Germains, et qui aidèrent Clovis à faire la conquête des Gaules, étaient tous nobles d'une noblesse héréditaire, et que le surnom de *Francs* qu'on leur donna, parcequ'ils étaient libres et exempts de toutes impositions, désigne en même temps leur noblesse, puisque cette exemption dont ils jouissaient était fondée sur leur qualité de nobles.

Il y avait donc, au commencement de la monarchie, trois sortes de nobles: les uns qui descendaient des chevaliers gaulois, qui faisaient profession de porter les armes; d'autres qui venaient des magistrats romains, lesquels joignaient l'exercice des armes à l'administration de la justice, et au gouvernement civil et des finances; et la troisième sorte de nobles était les Francs qui faisaient tous profession des armes, étaient exempts de toutes servitudes personnelles et impositions; ce qui les fit nommer *francs*, à la différence du peuple qui était presque

tout serf; et cette franchise fut prise pour la noblesse même, de sorte que *franc, libre* ou *noble*, étaient ordinairement des termes synonymes.

Dans la suite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois et les Romains, ne formèrent plus qu'une même nation, et tous ceux qui faisaient profession des armes étaient réputés également nobles, de quelque nation qu'ils tirassent leur origine. Toute sorte de noblesse fut d'abord exprimée par la seule qualité d'*écuyer*, laquelle venait des Romains; on nomma *gentilhomme* celui qui était noble de race, et *chevalier* celui qui avait été ennobli par l'accolade, ou qui était de race de chevalier. On distingua aussi les nobles en trois classes; savoir: les chevaliers bannerets, qui avaient droit de porter bannière, et devaient soudoyer cinquante hommes d'armes; le bachelier était un chevalier qui, n'ayant pas assez de bien pour lever bannière, servait sous la bannière d'autrui; l'écuyer proprement dit portait l'écu du chevalier. La haute noblesse fut elle-même divisée en trois classes: dans la première, étaient compris les princes; dans la seconde, les ducs, les marquis, les comtes et les barons; dans la troisième, les simples chevaliers.

Il ne faut pas croire que le titre de *noble* se donna jadis à tous ceux dont nous venons de parler; il paraît au contraire qu'il était réservé aux grands seigneurs. Les comtes de Flandre, de Champagne, de Brienne, etc., les ducs de Bretagne même ne s'intitulaient que *nobles hommes*, et les plus illustres princesses que *nobles femmes*. Pierre de Courtenay, reconnu pour prince du sang de France, est appelé seulement *noble homme* monsieur Pierre de Courtenay. L'épitaphe de Duguesclin porte *noble homme*, messire Bertrand du Guesclin.

Il y avait autrefois, en France, quatre voies différentes pour acquérir la noblesse: la première, par la profession des armes; la seconde, par l'investiture d'un fief; la troisième, par l'exercice des grands offices de la couronne et de la maison du roi, et des grands offices de judicature; la quatrième enfin, par des lettres d'ennoblissement. Mais, déjà longtemps avant la révolution, la profession des armes n'ennoblissait pas indistinctement tous ceux qui l'exerçaient; la noblesse militaire n'était acquise que par certains grades, et après un certain temps de service; la possession des fiefs, et même de dignités n'ennoblissait plus. Il y avait cependant encore quatre sources différentes d'où l'on pouvait tirer la noblesse; savoir: de la naissance ou ancienne extraction; du service militaire, lorsqu'on était dans le cas de l'édit du mois de novembre 1750; de l'exercice de quelque office de judicature ou autre qui attribuait la noblesse; enfin par des lettres-patentes d'ennoblissement moyennant finance, ou sans finance. Tel était l'état des choses avant l'époque où le gouvernement républicain succéda à la monarchie: comme il était de son essence de détruire les prérogatives et les distinctions qui s'opposaient à l'égalité de droit et de fait, il dut abolir et abolit en effet toute espèce de noblesse. On ne reconnut donc

plus de nobles sous le directoire et sous le consulat; mais Napoléon Bonaparte, s'étant emparé du suprême pouvoir, sentit la nécessité d'établir, entre le peuple et le trône, un corps privilégié qui, en même temps qu'il est étranger aux intérêts du peuple, a tout à espérer des faveurs du prince. Mais il faut l'avouer, si cette nouvelle noblesse ne comptait pas toujours dans ses rangs les hommes les plus vertueux, elle était du moins composée, en grande partie, de personnages d'un mérite distingué, et d'une valeur à toute épreuve.

Après la chute de l'empereur, l'ancienne dynastie, ayant ressaisi les rênes du gouvernement, réhabilita l'ancienne noblesse qui l'avait si long-temps servie, et par une sage politique crut devoir conserver la nouvelle, composée, il il est vrai, d'hommes dont les talents et le courage avaient puissamment contribué aux succès de la république et à l'illustration de l'empire, mais dont les services et la fidélité ont justifié la confiance généreuse de nos rois.

NOCES. Du latin *nuptiæ*, qui vient lui-même de *nubere* (se couvrir d'un voile), parceque chez les Romains les filles nubiles, ou en âge d'être mariées, portaient un voile sur la tête. *Voyez* MARIAGE.

NOCE ALDOBRANDINE. C'est le plus célèbre des monuments qui nous restent des anciens. Cette peinture, dont la composition réunit la noblesse et la simplicité, fut trouvée, du temps du pape Clément VIII, dans l'endroit où était anciennement le jardin de Mécène, et transportée de là au palais Aldobrandin, d'où elle a pris son nom. Poussin en fit l'objet de ses études. On trouve le dessin de cette belle peinture dans Montfaucon, tome III, planche 129; elle a été copiée bien des fois pour la décoration des appartements.

NOEL. Nom que l'on donne à la fête de la naissance de Jésus-Christ, qui se célèbre dans toute l'Église catholique le 25 décembre. On croit que ce mot est corrompu de *nouvel*, d'autant plus qu'on criait anciennement *noël*, à l'arrivée de quelque nouvelle heureuse; aussi l'ange qui annonça aux bergers la naissance de Jésus-Christ, leur dit-il qu'il leur apportait une *joyeuse nouvelle*.

C'est de Rome que vient l'usage des trois messes qui se célèbrent le jour de Noël. On les disait à cause des trois stations qui étaient indiquées par les papes pour le service divin : la première à Sainte-Marie-Majeure, pour la nuit; la seconde à Saint-Athanase, pour le point du jour; et la troisième à Saint-Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes fêtes.

On appelle aussi *noëls* des airs destinés à certains cantiques que le peuple chante aux fêtes de Noël. La Borde, d'après Piganiol de la Force, rapporte, comme une tradition commune, que nos noëls sont des gavottes, des menuets et d'autres airs d'un ballet que Du Caurroy, un des meilleurs musiciens de son siècle, avait composés pour le divertissement de Charles IX.

Tout le monde connaît le recueil des noëls gais et piquants que nous a donné Bernard de La Monnoye, sous le nom de *Noëls bourguignons*, parceque ce poëte facétieux les composa en patois de son pays.

NOEUD GORDIEN. *Voy.* GORDIEN.

NOIR *de fumée*. La fumée des résines, condensée et recueillie dans des chambres tendues de toile ou de papier, forme le noir de fumée dont l'emploi est commun dans la peinture, la teinture, l'imprimerie et la composition des vernis.

NOIRE (*manière*). Nous avons déjà parlé au mot *gravure* de ce genre dans lequel un prince palatin, nommé Rupert, s'est exercé, dit-on, le premier : voici, suivant des écrivains étrangers, à quelle circonstance fortuite il aurait dû cette découverte. Étant sorti de très grand matin pendant le temps de sa retraite à Bruxelles, il remarqua une sentinelle qui paraissait très occupée, à quelque distance de son poste, à faire quelque chose à son fusil. Le prince demanda au soldat ce qu'il faisait : celui-ci répondit que la rosée de la nuit avait rouillé son fusil, et qu'il travaillait à faire disparaître la rouille et à rendre son arme brillante. Le prince, en l'examinant, fut frappé de voir une espèce de figure tracée par la rouille sur le canon, avec une multitude innombrable de petits trous liés ensemble, comme un ouvrage glacé sur l'or ou sur l'argent, et dont le soldat avait fait disparaître une partie. Le prince conçut immédiatement l'idée qu'il serait possible de trouver un moyen de couvrir une plaque de cuivre d'une certaine étendue de petits trous pressés les uns contre les autres, qui donneraient indubitablement une impression toute noire, et qu'en ôtant convenablement certaines parties, la superficie qui resterait unie laisserait le reste du papier blanc. Ayant communiqué son idée à Wallerant-Vaillant, peintre de quelque réputation, qui habitait à cette époque les environs de Bruxelles, ils firent plusieurs expériences ; et à la fin ils inventèrent un rouleau d'acier avec des pointes ou dents saillantes, à peu près comme une lime. Le cuivre, pressé contre le rouleau, recevait une empreinte qui produisait effectivement le fond noir ; et, raclé ou diminué à volonté, il laissait paraître toutes les gradations du blanc. Telle fut l'origine de la gravure *en demi-teinte*, suivant lord Orford, M. Evelyn et M. Vertue. Suivant le baron d'Heinecke, cette invention n'appartient pas au prince Rupert; ce fut le lieutenant-colonel de Siegen, officier au service du landgrave de Hesse, qui, le premier, grava ainsi en manière noire, et la gravure qu'il fit était un portrait de la princesse Émilie-Élisabeth de Hesse, qui porte la date de 1643. Le prince Rupert, ajoute-t-il, apprit le secret de cet officier, et l'apporta en Angleterre, lorsqu'il y revint la seconde fois avec Charles II. (*Biographie universelle*, article *Rupert*, par M. Dezos de la Roquette.)

Nous ajouterons que Smith et G. Whitz, Anglais, se sont livrés avec le plus de succès à ce genre de travail; et que la première personne qui y ait réussi en France a été mademoiselle Huguenot de Luciabel, originaire de Besançon. Cette artiste, qui savait réunir à l'exactitude du dessin un coloris pur et une touche spirituelle et libre, a donné, sur la fin de 1777, deux morceaux de sa composition, *en manière noire*, auxquels le public a accordé l'ac-

cueil le plus favorable. On doit, dit Millin, *Dict. des beaux-arts*, tome 2, page 387, préférer ce genre de gravure à tous les autres pour représenter les fantômes, les enchantements, les lumières artificielles, comme celles d'une lampe, d'une bougie, d'un flambeau, en un mot tous les effets de nuit, ce qui, selon Lairesse, lui a fait donner le nom qu'il porte.

NOIX *de galle*. C'est une production végétale qui se forme sur divers chênes dans le Levant, dans la Pannonie, dans l'Istrie, en Italie, en Provence, en Gascogne, etc. Malpighi, né à Crevalcuore, dans le voisinage de Bologne, en 1628, a découvert le premier ce mécanisme de végétation. En 1793, M. Déyeux a démontré, par des observations nouvelles, que cette production est le résultat d'une maladie occasionée par la piqûre faite sur la feuille du chêne par un insecte dont les naturalistes ont donné la description. Cette piqûre, en dérangeant le cours naturel des sucs destinés à alimenter la feuille, donne lieu à l'épanchement d'un fluide qui, en s'accumulant et se desséchant sur un même point, produit bientôt une protubérance dont la grosseur varie suivant les circonstances. Tous ceux qui ont parlé de la noix de galle se sont accordés à dire qu'en même temps que l'insecte pique la feuille de chêne, il dépose dans l'ouverture un œuf qui, après avoir séjourné, se développe peu à peu, se forme en ver, et se métamorphose enfin en un insecte semblable à celui qui l'a produit. Souvent, dit ce chimiste, on voit au centre de cette espèce de noix de galle (celle d'Alep) un petit noyau qui est moulé dans la substance résineuse et qui peut facilement être détaché. C'est dans ce noyau qu'on rencontre l'insecte qui a contribué à la formation de la galle; toutes les parties de son corps sont quelquefois assez bien conservées pour qu'on puisse les retirer entières.

NOMS PROPRES ET SURNOMS. D'abord les individus n'eurent chez les Hébreux qu'un seul nom propre, qui exprimait ce que les parents désiraient à l'enfant, ou qui procédait de quelque occasion ou de quelque évènement. Ainsi, *Adam* signifie *homme de terre rouge*, parcequ'il fut formé du limon de la terre; *Abel, rien* ou *vanité*, parcequ'il n'eut point de lignée; *Seth, résurrection*, car il fut choisi pour réparer la perte d'Abel; *Edom*, qui veut dire *sanguin* et *rouge*, était un des noms d'Ésaü, qui était roux, etc.

On ne voit pas dans l'Écriture que les Hébreux aient connu l'usage des surnoms. En général, il n'y avait chez eux, comme de tout temps chez les Arabes, qu'un moyen pour distinguer les familles, et ce moyen consistait à exprimer à la suite de son nom de qui on était fils. On disait : *Saül, fils de Cis, David, fils d'Isaï*. Si, dans la suite, comme le veulent quelques écrivains, ils en prirent jusqu'à trois, ce ne fut probablement qu'après leur commerce avec les nations étrangères, après la dispersion des tribus, et surtout lorsque la Judée devint une province romaine : encore le rabbin Abravanel remarque-t-il que cette multiplicité de noms n'avait lieu qu'en faveur de ceux qui excellaient par leurs vertus ou leurs

talents, et ne date-t-il cet usage que depuis la construction du second temple.

Il paraît, par l'exemple de Zacharie (saint Luc, *chap.* 1), que l'on imposait aux enfants le nom de leurs pères. Aussi voulait-il que son fils portât son nom, et non pas celui de Jean. La réflexion des parents: « Il n'y a personne dans votre famille qui soit ainsi nommé, » prouve qu'on prenait quelquefois le nom d'une personne de la parenté.

Aristote nous apprend que, chez les Grecs, le nom se donnait le septième jour de la naissance; suivant d'autres, les noms étaient imposés le dixième jour. A Athènes, une loi donnait au père le droit d'imposer le nom à son enfant: c'était assez souvent celui du grand-père, que l'on choisissait, surtout s'il avait été illustre. On donnait au fils aîné le nom de l'aïeul paternel; au second, celui de l'aïeul maternel, et ceux qui les suivaient portaient le nom de l'agnation et de la cognation. L'usage de porter deux noms remontait chez eux à la plus haute antiquité; on en trouve divers exemples dans Homère, et entre autres celui du fils d'Hector, dont le nom ordinaire était Scamandrius, et que son père avait appelé Astyanax; de Pâris, qui s'appelait Alexandre; d'Andromaque, qui ne prit ce nom qu'après être devenue l'épouse d'Hector, etc.

Les surnoms se divisaient en surnoms proprement dits, et en sobriquets. Les premiers se tiraient pour l'ordinaire d'une action mémorable, de l'éclat des victoires, de la supériorité de courage ou de lumières, de quelque avantage corporel, d'une prospérité marquée, etc. Quant aux seconds, on sent que, chez un peuple aussi spirituel et aussi railleur que l'étaient les Grecs, ils durent être extrêmement prodigués.

Lorsque deux époux croyaient avoir obtenu par leurs prières la naissance d'un fils, ils ajoutaient au nom de la divinité protectrice le mot *doran*, qui veut dire *présent*. C'est ainsi que se sont formés les noms de Théodore, Diodore, Olympiodore, etc.; c'est-à-dire *présent* des dieux, de Jupiter, du dieu d'Olympie, etc. On donnait le nom de *Théogène* à celui qui se croyait descendre des dieux: Diogène signifie *né* de Jupiter. De même, du mot μάχη (*combat*) on forma les noms de Promaque, Télémaque; de ἠνορέα (*force, intrépidité*), ceux d'Agénor, Éléphénor, etc.; de *Thoas* (*léger à la course*), ceux de Périthoas, Panthoas; de *Medas* (*conseil*), ceux de Lycomède, Périmède, etc. Ces noms ayant passé successivement dans les différentes classes des citoyens, offraient souvent des contrastes fort piquants avec le caractère ou l'état de ceux qui les avaient reçus dans leur enfance.

Les Romains, comme tous les autres peuples, n'eurent vraisemblablement, dans le principe, qu'un seul nom propre. Ils ne commencèrent, suivant Eutrope, à en prendre deux, qu'après leur mélange avec les Sabins; époque où le traité de paix entre les deux nations porta que, pour ne faire qu'un même peuple, ils emprunteraient réciproquement les noms les uns des autres, que le Romain ajouterait au sien celui d'un Sabin, et le Sabin celui d'un Romain.

Quoique l'on se contentât d'abord du nom de sa famille, les Romains ne laissèrent pas, dans la suite, de porter trois noms et quelquefois quatre :

1° Le nom de famille, qui s'appelait proprement le nom, *nomen*, était commun à tous les descendants d'une même maison, *gentis*, et à toutes ses branches, comme *Julius*. C'était probablement le nom propre du premier auteur de la maison, puisque les Jules descendaient, ou prétendaient descendre d'Iulus, fils d'Énée.

2° Le prénom, qui distinguait les personnes d'une même famille, *prænomen*.

3° Le surnom, *cognomen*, était pour quelques uns un titre honorable, ou un terme significatif des vices ou des perfections propres à ceux qui les portaient.

4° Le quatrième nom, quand il y en avait, s'appelait *agnomen*, autre espèce de surnom.

Dans le principe, c'était au moment de la naissance que les Romains donnaient à leurs enfants le nom de leur famille ; dans la suite, on imposait le nom aux enfants le jour de leur purification : c'était le huitième après leur naissance pour les filles, et le neuvième pour les garçons ; mais l'empereur Antonin ordonna de nommer les enfants le troisième jour, et de faire inscrire le même jour ce nom dans les registres publics ; ordonnance renouvelée par François I[er], roi de France, en 1549.

Il est difficile de rien dire de positif sur l'origine des noms chez les Français. Les guerres entre les Romains et les Gaulois, les irruptions des Francs, des Sicambres, des Goths, des Lombards et des Danois, ont nécessairement altéré l'ancien idiome; de sorte qu'il reste bien peu de mots dont on puisse donner une interprétation qui ne prête pas à plus d'une objection.

Il paraît cependant qu'originairement les Francs n'avaient qu'un nom en langue vulgaire, propre à exprimer la charge dont on était revêtu, la vertu dont on était doué, ou la chose qu'on désirait. C'est ainsi que Marcomir signifie *gouverneur d'un pays ;* Pharamond, *homme véritable ;* Clovis et Louis, *fort, valeureux ;* Clotilde, *bien-aimée* ; Dagobert, *renommé aux armes*, etc. Chez les Français d'au-delà de la Loire, du moins dans les temps voisins de leur établissement dans les Gaules, on retrouve bien l'usage de porter plusieurs noms, à la manière des Romains ; mais communément les Français d'en-deçà de la Loire n'en avaient qu'un. Charlemagne introduisit en quelque sorte la coutume d'en prendre deux, par les noms qu'il donna aux grands hommes de son temps avec lesquels il était en relation : c'est peut-être la première origine des surnoms français qui se multiplièrent sur la fin du dixième siècle, et au commencement du onzième.

Les noms n'étaient pas toujours héréditaires pour les grands seigneurs, mais seulement attachés à leurs fiefs ; ils se confondirent ensuite avec les surnoms, dont l'usage commença vers la fin de la seconde race de nos rois de France. Lorsque la noblesse française prit les siens de ses principaux fiefs, on leur donna le nom qu'elle portait. Il y a même des écrivains qui prétendent qu'aucun nom n'était héréditaire : il n'y avait, selon eux,

que les grands seigneurs qui ajoutassent à leur nom de baptême celui de leur terre et de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille; en sorte que les cadets, qui prenaient le nom de la terre qu'on leur donnait pour apanage, sont devenus insensiblement chefs de différentes maisons, et ont oublié la tige dont ils étaient sortis.

Si l'on en croit d'anciens historiens, tels qu'André Duchesne et Pierre Matthieu, les familles nobles n'avaient aucun surnom avant les rois Hugues-Capet et Robert, son fils (en 987 et 997), et ce fut de leur temps qu'elles commencèrent à les prendre des terres principales qui étaient en leur possession; mais cet usage ne fut ni constant ni régulier. Aussi ces mêmes historiens remarquent-ils que les plus grandes familles de l'Europe ont oublié leurs premiers noms ou surnoms, pour continuer ceux qui étaient attachés à leurs partages, apanages et successions.

« Ce ne fut guère, dit Mézeray, que vers la fin du règne de Philippe-Auguste, que les familles commencèrent à avoir des noms fixes et héréditaires. Les seigneurs et gentilshommes les prirent le plus souvent de leurs terres, et les gens de lettres du lieu de leur naissance. Les Juifs convertis en firent autant, et les riches négociants empruntèrent les leurs des villes où ils faisaient leur résidence. »

Quant aux roturiers, leurs noms, dans l'origine, paraissent avoir été tirés, les uns de la couleur, les autres des défauts du corps; ceux-là des habits, ceux-ci de l'âge, de la profession ou de l'office; quelques uns des meubles, des instruments, des degrés de consanguinité, des mois et des jours de la semaine; d'autres, enfin, de leurs bonnes ou mauvaises qualités. Voilà pourquoi nous retrouvons dans la roture les noms suivants: le Bel, le Bègue, Prud'homme, Sauvage, Ménager, Petit, Têtu, le Doux, le Prieur, le Moine, Châtelain, Vavasseur, Champion, Prévôt, le Riche, le Fèvre, le Charpentier, le Brun, le Blanc, l'Ami, le Gendre, le Normand, Lombard, Martel, Lachaise, Chaudron, Panier, Mortier, Béguin, l'Enfant, le Jeune, le Vieux, Neveu, Cousin, Beaufils, Filleul, Janvier, Février, Jeudi, etc.

Plusieurs noms ont été dus aux évènements, tels qu'Apelvoisin, Crèvecœur, Éveillechien, etc.

Un grand nombre est provenu de l'agriculture, tels que Rosier, des Noyers, de l'Orme, du Fresne, Buisson, Hautefeuille; sans parler des bourgeois qui, possesseurs d'un petit quartier de terre, ont quitté leur nom de famille, pour prendre ceux de la Saussaye, de Ducoudray, de la Haye, etc.; vanité que Molière a ridiculisée dans ces vers de l'*École des femmes :*

Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères,
Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères!
De la plupart des gens c'est la démangeaison;
Et, sans vous embrasser dans la comparaison,
Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Dans les titres au-dessus de l'an 1000, on ne trouve guère les personnes désignées autrement que par leur nom propre ou de baptême; c'est de là peut-être que les prélats ont retenu l'usage de ne signer que leur nom propre avec

celui de leur évêché, parceque, durant les siècles précédents, on ne voyait point d'autres souscriptions dans les conciles.

Dans les actes publics, pour mieux désigner une personne, on écrivait au-dessus de son nom, en interligne, le sobriquet qu'elle portait, et là se trouve l'étymologie du mot *surnom*. Extrait de l'*Essai historique sur les noms propres*, en tête du *Dictionnaire historique des personnages célèbres de l'antiquité*, deuxième édition, 1824. (*Voyez* l'intéressant et savant ouvrage de M. Eusèbe Salverte, intitulé *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation*, deux volumes in-8°, 1824.

NOMBRES. Peu d'accord sur l'origine des nombres, les anciens en ont attribué l'invention à Minerve, à Mercure, et à Pythagore de Samos. Vossius prétend que les Égyptiens sont les inventeurs des nombres, qu'Abraham les prit chez ce peuple, et qu'ils passèrent de là aux autres nations.

Les figures destinées à marquer les nombres ont été différentes chez les Grecs et chez les Romains. Les Grecs inventèrent d'abord une arithmétique assez simple; elle consistait en six lettres, et de la combinaison de ces six lettres ils formaient la valeur de tous les chiffres. Dans la suite ils se servirent des lettres selon l'ordre de l'alphabet, et c'est ainsi que l'on compte les livres d'Homère. Enfin ils divisèrent leurs lettres en trois classes, dont la première est celle des unités, la seconde celle des dizaines, et la troisième celle des centaines.

Les premiers Romains n'eurent d'abord aucune sorte d'arithmétique; ce qui le prouve, c'est le clou qu'on attachait tous les ans à la muraille du temple de Jupiter au Capitole, pour marquer les années. Mais dans la suite ils se firent une manière de compter qui est une suite de l'arithmétique digitale, parcequ'ils n'y employèrent que cinq lettres, par la combinaison desquelles ils exprimaient tous les nombres. Ces lettres sont I, V, X, L, C.

Quant à nos chiffres arabes, ils n'appartiennent ni aux Grecs, ni aux Romains. Tout le monde convient aujourd'hui qu'ils ont été inventés par les Orientaux; d'abord parceque, quand deux ou plusieurs de ces chiffres sont accouplés ensemble, on commence à supputer du côté droit en tirant vers la gauche, ce qui était en usage dans l'Orient; ensuite parcequ'on s'est servi de ces caractères pour marquer les signes du zodiaque et les planètes.

Les auteurs anciens annoncent que Pythagore est le premier qui ait découvert des vertus divines aux nombres. Ainsi, par exemple, *deux* était de mauvais augure; le nombre *six* tirait son mérite de ce que les premiers statuaires avaient partagé leurs figures en *six* modules, et, selon les Chaldéens, Dieu avait créé le Monde en *six* gahambârs. Mais *sept* était le nombre par excellence; alors on comptait *sept* planètes; toute l'Asie comptait par semaine de sept jours, les juifs transmirent aux premiers chrétiens d'Alexandrie la fatalité des nombres. Ce goût, dit Voltaire,

subsista si long-temps qu'il triompha au concile de Trente. On sait que les dominicains alléguèrent qu'il y avait *sept* choses principales qui contribuaient à la vie, *sept* planètes, *sept* vertus, *sept* péchés mortels, *sept* béatitudes, *sept* plaies d'Egypte, etc. Le peuple de nos jours aime également à rapporter aux nombres les évènements heureux ou malheureux. Lorsque le 13 février 1820 monseigneur le duc de Berry fut frappé du coup mortel, on se rappela que le 13 juillet 1817 et le 13 septembre 1819 la duchesse de Berry accoucha d'enfants qui ne vécurent point. M. de Châteaubriand nous fait ainsi connaître la fatalité du nombre quatorze. Lorsque Henri IV, dit-il, fut assassiné, on fit aussi des calculs sur le nombre quatorze. On remarque qu'Henri était né quatorze siècles quatorze décades et quatorze ans après la nativité de Notre-Seigneur; qu'il vit le jour un 14 décembre, et qu'il mourut un 14 mai; qu'il y avait quatorze lettres dans son nom; qu'il avait vécu quatre fois quatorze ans, quatre fois quatorze jours et quatorze semaines, qu'il avait été roi, tant de France que de Navarre, quatorze tréetérides; qu'il avait été blessé par Jean Châtel, quatorze jours après le 14 décembre, en l'année 1594, entre lequel temps et celui de sa mort il n'y a que quatorze ans quatorze mois et quatorze fois cinq jours; qu'il avait gagné la bataille d'Ivri le 14 mars; que le dauphin était né quatorze jours après le 14 septembre; qu'il avait été baptisé le 14 août; que le roi avait été tué le 14 mai, quatorze siècles quatorze olympiades après l'Incarnation; que l'assassinat eut lieu deux fois quatorze heures après que la reine était entrée en pompe dans l'église de Saint-Denys pour y être couronnée; que Ravaillac avait été exécuté quatorze jours après la mort du roi en l'année 1610, laquelle se divise justement par quatorze; car 115 fois 14 font 1610.

NOMBRES (*livre des*). C'est le quatrième des livres de Moïse. On l'appelle ainsi, parceque les trois premiers chapitres contiennent les dénombrements des Hébreux et des Lévites, que l'on fit séparément après l'érection et la consécration du tabernacle.

NONCE. Ambassadeur du pape vers un prince, ou vers un état catholique. Ce mot *nonce*, qui est la même chose qu'ambassadeur, n'a commencé à être d'un usage général qu'au milieu du quatorzième siècle; il est cependant beaucoup plus ancien, puisqu'on le trouve dans une charte de l'an 1035. Brantôme nous apprend qu'à son arrivée à la cour on appelait encore le nonce du pape ambassadeur. Le titre de nonce ne s'introduisit même pas sans difficulté.

Les premiers nonces qui aient paru en France furent envoyés par Grégoire III, à Charles-Martel vers 741. Ils lui apportèrent les clefs du sépulcre de saint Pierre, et d'autres présents.

NOTES *de musique*. Outre la position des notes, qui en marque le ton, elles ont toutes, dit Millin, quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le temps, c'est-à-dire qui détermine la valeur de la note. C'est à Jean de Muris qu'on attribue l'inven-

tion de ces figures, vers l'an 1330; car les Grecs n'avaient point d'autres valeur de notes que la quantité des syllabes, ce qui seul prouverait qu'ils n'avaient pas de musique purement instrumentale. Cependant on ne voit rien dans les ouvrages de Muris qui pût confirmer cette opinion. De plus l'examen des manuscrits du quatorzième siècle qui sont à la Bibliothèque du Roi ne porte point à juger que les diverses figures de notes qu'on y trouve fussent de si nouvelle institution. Enfin, c'est une chose difficile à croire que, durant trois cents ans et plus qui se sont écoulés entre Guy-Arétin et Jean de Muris, la musique ait été totalement privée du rhythme et de la mesure, qui en sont l'âme et le principal agrément. Quoi qu'il en soit, il est certain que les différentes valeurs des notes sont de fort ancienne invention.

On en rencontre, dès les premiers temps, de cinq sortes de figures, sans compter la ligature et le point. Ces cinq sont : la maxime, la longue, la brève, la semi-brève et la minime. Toutes ces différentes notes sont noires dans le manuscrit de Guillaume de Machault; ce n'est que depuis l'invention de l'imprimerie qu'on s'est avisé de les faire blanches; et, ajoutant de nouvelles notes, de distinguer les valeurs par la couleur aussi bien que par la figure. Les figures qu'on ajouta dans la suite à ces premières, sont la noire, la croche, la double croche, la triple et même la quadruple croche. Mais, dès qu'on prit l'usage de séparer les mesures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valaient plusieurs mesures. La semi-brève, ou ronde, qui vaut une mesure entière, est la plus longue valeur de note demeurée en usage, et sur laquelle on a déterminé la valeur de toutes les autres notes. *Voyez* GAMME, MUSIQUE.

NOTRE-DAME DE PARIS. *Les Annales de l'architecture*, par M. Boulland, présentent une notice curieuse sur la métropole et le palais archiépiscopal de Paris.

Aux détails donnés par ce savant architecte, nous en ajouterons d'autres, tirés d'*un Apercu du douzième siècle*, insérés dans le volume intitulé *Abailard et Héloïse*, par Turlot, 1822, in-8°.

Suivant la tradition et les écrits des légendaires, la construction de l'église de Paris, dans la Cité, doit être considérée sous trois époques différentes.

Premier temple. Sur l'emplacement de la petite église gothique de Saint-Denys-du-Pas, qui n'existe plus, les premiers chrétiens bâtirent un oratoire sous l'invocation de la Vierge, de saint Denys et de saint Etienne, devenus postérieurement les patrons de la grande église.

Deuxième temple. Childebert, fondateur de l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fit construire, en l'an 522, sur une partie du terrain où, plusieurs siècles après, fut bâtie la cathédrale actuelle, un temple considérable et magnifique, ainsi que le dit Fortunatus, poëte italien contemporain. Le prince donna aux deux frères de Notre-Dame, qui, alors cloîtrés, vivaient en communauté, quelques biens-fonds pour leur subsistance et les frais du culte divin.

L'élégante architecture de la nef de cette église, ses galeries extérieures, et surtout sa haute tour carrée, percée à jour, attiraient tous les regards; mais ce qui transportait d'admiration était ses vitraux brillants des plus vives couleurs du prisme. Childebert avait apporté d'Espagne le secret merveilleux de donner au verre toutes les teintes des pierres précieuses; secret qui fut perdu à cette époque, et dont on ne retrouva les effets surprenants qu'au temps de l'abbé Suger. En 857, les Normands s'étant campés au lieu où nous voyons aujourd'hui la place de Grève, lancèrent des matières enflammées sur cette belle église, qui fut bientôt réduite en cendres.

Troisième temple. Le roi Robert, dit le Pieux, fils de Hugues-Capet, résolut de rebâtir l'église de Notre-Dame d'après le plan tel qu'on le voit aujourd'hui, sauf les changements et accroissements qui y survinrent pendant le long laps de son exécution. La mort l'ayant frappé avant qu'il eût accompli son dessein, son fils Henri commença à exécuter le vœu de son père. Enfin un homme de génie, issu de parents pauvres et obscurs, Maurice de Sully, qui, étant devenu suppôt de l'Université, parvint ensuite (1159) au siége épiscopal de Paris, après avoir fait démolir un reste de l'ancienne église construite par Childebert, ainsi que l'oratoire de Saint-Etienne vers le midi, reprit avec vigueur les travaux interrompus depuis longtemps, et, aidé des aumônes et de la ferveur des fidèles, il termina en grande partie ce monument dans la seizième année du règne de Philippe-Auguste.

Après la mort de cet évêque, arrivée en 1196, Odo de Sully, parent du monarque et de Henri roi d'Angleterre, animé du même zèle, continua les travaux sans interruption. Après avoir pratiqué des chapelles des deux côtés de la nef entre les piliers battants extérieurs, il fit continuer l'ouvrage jusqu'en 1208. Depuis, Pierre de Nemours et les évêques qui lui succédèrent terminèrent les dernières constructions, dirigées par l'architecte Jean de Chelles, en 1259 (1). Enfin, cette basilique, l'ouvrage de tant de générations, après avoir, pendant tant de lustres, dominé majestueusement sur l'humble Cité, a toujours été depuis un des plus beaux ornements de l'orgueilleuse capitale.

Cet édifice est fondé sur pilotis (2); sa longueur dans œuvre est, dit M. Dulaure (*Histoire de Paris*), de soixante-cinq toises ou trois cent quatre-vingt dix pieds; sa largeur, prise à la croisée entre la nef et le chœur, de vingt-quatre toises ou cent quarante-quatre pieds; sa hauteur, depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée de la voûte, est de cent quatre pieds.

La façade présente, au rez-de-chaussée, trois portiques de forme et de hauteur inégales: ces portiques, chargés d'une multitude

(1) Suivant M. Turlot, ce troisième temple, dont le pape Alexandre III avait posé la première pierre, fut achevé en 1257, ainsi que le témoigne une inscription gravée sur le portique qui est du côté de l'archevêché.

(2) Quelques auteurs ont prétendu que l'église Saint-Etienne-de-la Cité était bâtie sur pilotis: c'était une vieille erreur; la Cité est une terre ferme, où l'on ne fit nullement usage des pilotis. (Turlot, *Abailard et Héloïse, avec un aperçu du douzième siècle*, 1 vol. in-8°, Paris, Janet et Cotelle, 1822.)

d'ornements, l'étaient aussi de statues dont plusieurs ont, pendant la révolution, été dégradées ou détruites.

Un de ces portiques, celui qui est placé au-dessous de la tour septentrionale, est remarquable par un zodiaque. Il s'en trouve souvent à l'extérieur des anciennes églises; mais le zodiaque de Notre-Dame a cela de particulier, qu'onze signes seulement, chacun accompagné de l'image des travaux champêtres ou attributs qui y correspondent, sont sculptés tout autour de la voussure du portique, et que le douzième signe, celui de la Vierge, au lieu d'être rangé parmi les autres, suivant l'usage, se trouve adossé au pilier qui sépare les deux portes de ce portique, et représenté sous la figure de la vierge Marie, figure dont, depuis 1793, on ne voyait que la place et le piédestal, mais qui en 1818 a été rétablie.

Les portiques qui se voient aux deux extrémités de cette façade sont surmontés par deux grosses tours carrées, hautes chacune de deux cent quatre pieds, depuis le sol jusqu'à leur terrasse supérieure. Ces portiques, qui occupent les deux tiers de la façade, ont des portes remarquables par leurs ornements de fonte de fer. Elles sont l'ouvrage d'un serrurier appelé Biscornet, et présentent des enroulements multipliés et travaillés avec délicatesse. Cet ouvrage parut alors si merveilleux, que l'on crut que le diable s'en était mêlé.

Dans la tour du sud est la fameuse cloche dite *le Bourdon*, qu'on ne sonne que dans de grandes occasions. Elle pèse près de trente-deux milliers. Fondue en 1682, et refondue en 1685, elle fut solennellement baptisée ou plutôt bénie. Louis XIV et la reine, son épouse, furent ses parain et marraine. Elle reçut le nom d'Emmanuel-Louise-Thérèse. Le battant, qui fait retentir des sons graves et lugubres, pèse neuf cent soixante-seize livres.

Au-dessus de l'ordonnance inférieure on voit, sur toute la ligne de façade, vingt-sept niches où étaient, avant la révolution, vingt-sept statues, plus grandes que nature, représentant une suite de rois francs depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste.

Notre-Dame-la-Grande, *à Poitiers*. Ce que Montaigne rapporte de son origine nous a paru mériter d'être consigné dans ce dictionnaire : « On dict que la fondation de Nostre-Dame la Grand' à Poitiers, print origine de ce qu'un ieune homme desbauché, logé en cest endroict, ayant recouvré une garce, et luy ayant d'arrivée demandé son nom, qui estoit Marie, se sentit si vifvement esprins de religion et de respect de ce nom sacrosainct de la Vierge, mère de nostre Sauveur, que non seulement il la chassa soubdain, mais en amenda tout le reste de sa vie : et qu'en considération de ce miracle, il feut basty, en la place où estoit la maison de ce ieune homme, une chapelle au nom de Nostre-Dame, et depuis l'eglise que nous y veoyons. » (*Essais*, liv. I, chap. 46.)

NOYÉS. Quoique dès 1740 les Hollandais eussent cherché et trouvé le moyen de secourir les noyés, ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'occupa sérieusement en France des secours propres à rappeler à

la vie ceux qui étaient restés plus ou moins de temps sous l'eau. MM. Gardanne et Pia firent exécuter, d'après des tentatives faites avec succès sur des noyés, des machines fumigatoires assorties de tout ce qui était nécessaire pour parvenir au but qu'on se proposait. Une partie des instruments employés à cet usage fut ensuite perfectionnée par Scanegatti. Peu d'années après, on vit s'établir, à Paris, une société dont l'institution avait pour objet de donner des prix à ceux qui pourraient parvenir à rappeler les noyés à la vie, et d'indiquer en même temps les moyens qu'il faut employer pour y réussir.

A notre exemple, les Espagnols et les Anglais ont formé des établissements en faveur des personnes noyées, et ils ont également eu la satisfaction de voir ces institutions couronnées des plus heureux succès.

NUIT. Les Francs et les Gaulois comptaient par nuits, et non par jours. Les premiers Anglais-Saxons étaient dans le même usage, et il se pratique encore aujourd'hui parmi les Arabes.

Sous le règne de saint Louis, les nouveaux mariés ne pouvaient coucher ensemble la première nuit des noces, ni même les deux suivantes, sans en avoir acheté la permission de l'évêque, sur quoi Montesquieu fait la plaisante remarque que c'était bien en effet ces trois premières nuits qu'il fallait choisir, car pour les autres on n'aurait pas donné beaucoup d'argent.

NUMÉROTAGE et INSCRIPTIONS *des rues de Paris*. Déjà en 1728, M. Hérault, lieutenant de police, fit mettre des plaques ou feuilles de fer-blanc aux coins des rues, pour en indiquer les différents noms; mais, d'une part, le temps avait effacé en partie les caractères dont ces plaques étaient chargées; et de l'autre, un grand nombre de rues ayant changé de noms, ou étant nouvellement bâties, on sentait depuis long-temps la nécessité de remplacer les anciennes inscriptions par de nouvelles.

Il y a dix-neuf ans environ que les numérotages des maisons et les inscriptions des rues de Paris devinrent l'objet d'un concours. Le gouvernement devait accorder un prix à celle des inscriptions qui réunirait tout à la fois la beauté, le luxe, l'élégance et la solidité. On vit exposées à l'Hôtel-de-Ville des plaques de tôle vernie, de faïence et de cuivre émaillé : ces dernières étaient, sans contredit, les plus riches et les plus belles ; à leur défaut, les plaques de faïence pouvaient convenir ; mais la dimension exigée présentait de grandes difficultés pour l'exécution des unes et des autres : leur prix devenait aussi trop élevé ; les tôles vernies n'étaient pas non plus d'une assez grande solidité ; l'on se contenta donc de la peinture à l'huile sur mur et sur bois ; ce mode est fort économique : voilà tout son mérite. Lors de l'exposition de 1819, le projet d'un nouveau système de numérotage et d'inscription fut mis à l'ordre du jour. Le procédé de peinture en émail sur verre restait à tenter ; M. Luton, doreur sur cristal, fut invité à faire des essais en ce genre, et, après plusieurs tentatives, il parvint au résultat suivant, qui consiste à diviser des morceaux de verre en petits carrés, à y peindre

séparément chaque lettre ou numéro, pour former le nom des rues et des quartiers; on réunit ces caractères mobiles dans des châssis de fonte, ce qui les rend d'une solidité extrême; l'exécution de ces inscriptions ou numérotage est très belle, leur éclat indestructible, les lettres ou numéros ineffaçables à la pluie comme au soleil, puisque c'est un émail cuit avec le verre. Cette manière de réunir chaque lettre pour composer une inscription, offre deux avantages : le premier, de laisser varier et changer à volonté les inscriptions; le deuxième, de permettre de remplacer avec facilité une lettre cassée accidentellement; nous ajouterons que le prix de ces inscriptions ne dépasse presque pas celui de la peinture à l'huile.

NUMISMATIQUE. Ce mot, dérivé du grec νόμισμα, qui signifie *monnaie* et *médaille*, désigne la science qui a pour objet l'étude des monnaies, principalement de celles qui ont été frappées par les anciens Grecs et par les Romains. Cet art doit ses premiers développements à Nonnius, Husius, Erizzo, Strada, Occo, Vico, Hemmelarius, Paruta, etc.; mais quel perfectionnement n'a-t-il pas reçu depuis de Mezza-Barba, Patin, Vaillant, Morel, Hardouin, Spanheim, Bellori, Buonarotti, Béger, Haym, de Boze, et de quelques autres modernes qui ont apporté dans l'explication des médailles toute l'érudition et l'exactitude qu'on peut désirer d'excellents antiquaires!

Les médailles anciennes étaient fort recherchées déjà du temps des empereurs. Leur usage principal est de constater les faits historiques et d'en perpétuer le souvenir; et bien que la découverte de l'imprimerie puisse y suppléer avec un grand avantage, cependant on fabrique encore de nos jours les médailles dans la confiance qu'elles survivront à tous les autres documents historiques.

La numismatique a, comme les autres sciences, son langage et ses termes particuliers; leur énumération dépasserait de beaucoup les bornes de ce dictionnaire. Toutefois nous donnerons l'explication des principaux : ainsi le *champ* de la médaille est le fond de la pièce destinée à recevoir le type et les inscriptions; le *corps* de la médaille s'entend des figures qui y sont gravées; le *monogramme* se dit des lettres entrelacées qui figurent certaine époque ou certain nom de ville. *Nimbes*, ainsi s'appelle un cercle rayonnant qu'on remarque souvent sur les médailles du Bas-Empire. *Panthées*, sont les têtes portant le symbole de quelques divinités; enfin le *parazonium* est une espèce de poignard ou d'épée. (Voyez pour plus de détails *le Dictionnaire des arts*, *du dessin*, de M. Boutard). *Voyez* MÉDAILLES.

NUTATION. Cette espèce de mouvement qui fait incliner l'axe de la terre, tantôt plus, tantôt moins, à l'écliptique, et suit à peu près la révolution des nœuds de la lune, a été remarquée, pour la première fois, en 1747, par le célèbre astronome anglais Bradley. Deux ans après, d'Alembert a démontré, dans ses *Recherches sur la précession des équinoxes*, que ce phénomène est une suite

du système newtonien, c'est-à-dire qu'il résulte de l'action que la lune exerce sur le sphéroïde terrestre. Un effet semblable, mais beaucoup plus faible, produit par le soleil et combiné avec celui de la lune, forme la *nutation luni-solaire.*

O.

O SALUTARIS HOSTIA, etc. L'usage de chanter cette hymne à la grand'messe, pendant l'élévation de l'hostie, s'établit en France sur la fin du règne de Louis XII, dans la maladie qu'il eut, après la mort de la reine Anne de Bretagne, en 1514.

OBÉLISQUE. Mot formé du grec, et qui signifie proprement *broche, aiguille.* On a donné ce nom à une pyramide longue et étroite, parcequ'on a cru y trouver quelque rapport avec une broche. L'invention des obélisques, ouvrages les plus simples de l'architecture des Égyptiens, doit incontestablement se reporter au temps de leurs premiers rois; mais on ne peut rien dire de certain sur leur origine. On les appelait, en arabe, *Messelets de Pharaon*, qui signifie *aiguilles de Pharaon*, parceque tous les premiers rois du pays se nommaient Pharaon. On pense, dit Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, que les premiers obélisques furent élevés en l'honneur d'Osiris, ou, comme des symboles, au cours du soleil, puisque leur nom même désigne un rayon, et que d'ailleurs leur forme ressemble à un rayon solaire. Ils sont faits d'une seule pierre à quatre faces, et assez ordinairement les quatre côtés sont ornés d'hiéroglyphes. On plaçait les obélisques sur un piédestal simple et carré, plus large que l'obélisque. Leur hauteur est de cinquante à cent cinquante pieds et davantage. Il paraît qu'on tirait le plus grand nombre de ces pierres d'obélisques des carrières de la Haute-Egypte. Diodore, Hérodote, et Pline surtout, offrent des détails sur ces espèces de monuments, dont plusieurs ont été découverts par les voyageurs modernes. En l'an VII, M. Caristie nous a donné une description nouvelle de l'obélisque de Begig, en Egypte, à un quart de lieue des ruines de l'ancienne Crocodilopolis. Voyez *Description de l'Egypte*, *Antiquités*, tome II, troisième livraison, page 43.

Les Romains, devenus maîtres de l'Égypte, et jaloux d'orner leurs places publiques de semblables monuments, n'épargnèrent ni travail ni dépense pour en faire passer dans la capitale de leur empire. Mais Rome ayant été souvent exposée à l'irruption et aux ravages des peuples du nord, les nombreux obélisques qui la décoraient furent renversés et ensevelis sous les ruines. Des fouilles, ordonnées par le pape Sixte V, en firent découvrir quatre, qui furent dressés par les soins de son architecte Fontana. Depuis cette époque, on en releva plusieurs. Beaucoup d'obélisques avaient été aussi amenés à Constantinople; le

plus célèbre était dans la partie de l'Hippodrome qui le partageait en deux moitiés, et qu'on appelait *Media spina*. Sur les quatre côtés de la base étaient sculptés différents sujets; les bas-reliefs du côté septentrional ont été publiés par Spon. On a représenté l'appareil des machines employées pour élever et placer l'obélisque en trente-deux jours. Ce bas-relief démontre que l'appareil des machines n'était pas différent de celui dont on se servit pour le même objet, sous Sixte V, et qui alors excita une admiration générale.

OBIT (du latin *obitus*, décès). Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort. Le plus ancien obit que l'on connaisse en France est celui du roi Childebert, qui a été fondé en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et qui se disait le 23 décembre. Le second paraît être celui de Narbode, archidiacre d'Angers. En reconnaissance de ce qu'il avait composé la Vie de Licinius, évêque de cette ville, les chanoines, ses confrères, s'engagèrent par un acte public en 601, à lui accorder la participation à toutes les prières et bonnes œuvres qui se feraient à perpétuité dans leur église, à faire un service lors de son décès, et tous les ans son anniversaire jusqu'à la fin du monde.

Avant la révolution, on célébrait, tous les ans, le 4 janvier, dans l'église de Notre-Dame de Paris, un obit pour le roi Louis XII, et pour Charles, duc d'Orléans, son père. Cet anniversaire s'appelait l'*obit de Valois* ou l'*obit salé*, parceque Louis XII accorda à MM. du chapitre de Notre-Dame pour la fondation de cet obit, le droit de prendre deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que ce qu'on appelle le prix marchand.

On trouve, dans les registres de la cathédrale d'Evreux, la fondation d'un obit faite par un chanoine de cette église, nommé Jean Bouteille, qui était accompagné d'une cérémonie assez singulière. Pendant cet obit, on étendait sur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire; aux quatre coins, on mettait quatre bouteilles du meilleur vin, et au milieu une cinquième, le tout au profit des chantres qui assistaient au service.

OBSÈQUES. Les obsèques des rois de France se font depuis longtemps dans l'église de Saint-Denys. Quelques rois de la première et de la seconde race y ont été inhumés; mais c'est principalement depuis Hugues-Capet, mort le 24 octobre 996, qu'elle est devenue le lieu de leur sépulture. *Voyez* FUNÉRAILLES.

OBSERVATOIRE. Les grandes plaines, où la vue pouvait facilement découvrir un horizon vaste et étendu, furent, pendant plusieurs générations, les seuls observatoires en usage. Mais dans la suite on chercha à se procurer les moyens d'observer le cours des astres avec plus de facilité et de précision. Dans cette vue, les peuples policés construisirent des édifices dont l'élévation leur donnait beaucoup plus d'avantages. Les Babyloniens ne furent pas les derniers à suivre cet exemple. Le temple de Bélus, si renommé chez les anciens, renfermait dans son centre une tour extrêmement élevée dont la construction paraît avoir été plus ancienne que celle du temple même. C'était du sommet

de cette tour que les Chaldéens faisaient leurs principales observations astronomiques.

En 1576, Ticho-Brahé fit bâtir dans l'île d'Huene ou de Ween, située dans le détroit du Sund, à l'entrée de la mer Baltique, ce fameux observatoire qu'il appela *Uranienbourg*, ou *ville du ciel*.

Les observatoires se sont rapidement multipliés dans diverses contrées de l'Europe, et les Anglais en ont fait récemment construire un sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. On sait que la Grande-Bretagne en possède de très beaux, notamment celui de Greenwich. C'est là que, depuis 1676, ont été faites la plus grande partie des observations les plus utiles. Le droit de patronage qu'exerce la société royale de Londres sur cet établissement, et le soin qu'on a toujours eu de le munir des meilleurs instruments, lui donnent une haute importance dans l'histoire de l'astronomie.

C'est à la munificence de Louis XIV qu'on doit la fondation de *l'Observatoire royal de Paris*, l'un des plus remarquables de l'Europe. Sa construction, commencée en 1668 et terminée en 1671, fut dirigée d'après les dessins de Perrault. Cet édifice, de forme rectangulaire, a ses faces correspondantes aux quatre points cardinaux. La partie méridionale est ornée de deux tours octogones, et sur le milieu de la face septentrionale est construit un avant-corps quadrangulaire, appelé *Tour du nord*. On remarque que le fer et le bois ne sont point entrés dans la construction de ce bâtiment, et que les étages et le comble sont voûtés.

Ce fut Dominique Cassini qui, appelé d'Italie par Louis XIV, s'établit le premier dans cet observatoire, le 14 septembre 1671, et lui donna une grande célébrité par ses importantes découvertes. Ce bâtiment, depuis son édification, a reçu des agrandissements que nécessitait l'emplacement de nouveaux instruments, tels qu'un grand cercle répétiteur de Reicheinbach, donné par M. le marquis de Laplace, et le superbe cercle mural, construit par Fortin, qu'on doit à la libéralité de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême.

Sous un règne propice à la gloire des arts,
Près du calme des champs, non loin de nos remparts,
S'éleva cette tour paisible et révérée
A l'étude des cieux par Louis consacrée.
(DE FONTANES, *Essai sur l'astronomie*.)

Voyez LONGITUDE (*Bureau des*).

OBUS. Projectile creux : il diffère de la bombe en ce qu'il est sans anses, sans culot, et ordinairement d'un calibre plus petit. Les obus ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre, mais ils en ont plus que ceux du calibre immédiatement inférieur. Plusieurs moyens ont été proposés pour augmenter l'effet des projectiles creux; mais on a reconnu qu'un obus ordinaire convenablement chargé a plus de puissance que lorsqu'on emploie des balles, des grenades, ou qu'on ménage des rainures pour en faciliter l'explosion.

Les fusées des obus ont l'inconvénient grave de sortir souvent de la lumière dans le tir. Le moyen d'y remédier est d'user de fusées de métal et de tarauder le dessous du calice ainsi que la lumière des

obus, ou bien encore de tarauder seulement la lumière de ces projectiles, et, comme cela se pratique déjà en Angleterre, de prendre le soin d'enfoncer et de visser dedans la fusée de bois.

L'obus à la spartelle est en usage chez les Anglais : il est chargé de poudre et de balles. Lorsque ce projectile éclate, les balles s'éparpillent de toutes parts et blessent, mais légèrement, les hommes qui se trouvent dans leur direction.

L'*obus tête de mort*, dont on se sert en Prusse, est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit abondamment des matières d'artifice enflammées, et principalement de la roche à feu.

OBUSIER. Espèce de mortier, mais ayant beaucoup plus de longueur. Il est monté sur un affût de campagne et se tire horizontalement comme un canon. Il a ses tourillons placés au-dessus de son centre de gravité, et diffère en cela du mortier, qui a les siens à l'extrémité de sa culasse. On croit que les Hollandais sont les premiers qui ont fait usage de l'obusier, qu'ils appellent *haubitz*. On en prit en 1693 à la bataille de Nerwinde, gagnée sur les alliés par le maréchal de Luxembourg. C'est en 1749 que la France a fait fondre, à Douay, le premier obusier.

OCTANT *de réflexion*. Cet instrument, dont on se sert pour observer les hauteurs et les distances, fut inventé, en 1731, par Hadley, vice-président de la Société royale de Londres.

Cet octant, qui est indispensable aux marins, a été successivement perfectionné par Mayer et Borda.

ODE. Ce mot, qui vient du grec, signifiait chez les anciens une pièce de vers qui se chantait en accompagnant la voix de la lyre. L'ode était, dans son origine, un hymne ou cantique en l'honneur de la divinité. Chez les Grecs, toute la poésie lyrique était accompagnée du chant, et consacrée à la louange des dieux. Si l'on en étendit l'usage jusqu'aux héros et aux athlètes, ce fut par une suite de la même corruption qui, après avoir divinisé les astres, voulut aussi déifier les hommes. Plus l'ode s'éloigna de son origine, plus elle embrassa d'objets. Pindare n'avait célébré que les dieux, les héros et les athlètes; Alcée, les guerriers; Sapho, les amants et la tendresse; Anacréon ne chanta que les plaisirs de la table et ceux de l'amour. Du caractère de ce dernier poëte, mêlé avec celui de Pindare, Horace, chez les Latins, s'en fit un particulier.

Dans la poésie française, l'ode est un poëme lyrique divisé par strophes composées de vers de même mesure et de même nombre. Les strophes sont donc égales entre elles, et la première fixe la mesure des autres. «Ronsard, dit Ménage (*Observations sur les Poésies de Malherbe*, page 563, édition in-8°. Paris, 1666), a le premier employé ce mot en notre langue, comme il s'en vante lui-même en son épître au lecteur dans la première impression de ses *Odes* : « Et osay le premier des nostres » enrichir ma langue de ce nom » *Ode*, comme on voit par le titre » d'une, imprimée sans mon nom » dans le livre de Jâques Pelletier » du Mans, l'un des plus excellens

» poëtes de notre âge : afin que » nul ne s'attribue ce que la vérité » commande être à moy. » Pelletier confirme la même chose au chapitre du livre second de son *Art poétique*, où il traite de l'ode : « Ce nom d'*ode* a été introduit de » notre temps par Pierre Ronsard. » Ronsard a aussi été le premier qui a mis en usage dans notre poésie ce genre de poëme, comme il s'en vante aussi lui-même en la même épître.......................... .... On peut ajouter que Malherbe après Ronsard, et M. de Racan après Malherbe se sont enfin élevés, en ce genre de poëme, à un si haut degré de perfection, que non seulement ils ont laissé au-dessous d'eux tous leurs prédécesseurs, mais qu'encore apparemment ils ont ôté à leurs successeurs l'espérance de les égaler ou du moins de les surpasser. »

« C'est le génie, dit Laharpe, *Cours de littérature*, tome XIII, page 115, qui inspire le poëte lyrique. Une inspiration subite et instantanée le fait courir à sa lyre, pour chanter un sujet qui frappe vivement sa pensée. »

Le style de l'ode ne doit pas toujours prétendre au sublime; il a besoin d'être tantôt élevé, tantôt simple, mais toujours noble et soutenu. Le sublime des images, la hardiesse de l'expression, appartiennent particulièrement à ce genre de poésie.

L'*ode* avec plus d'éclat, et non moins d'énergie
(*que l'élégie*),
Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux.
Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière,
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière,
Mène Achille sanglant aux bords du Simoïs,
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis.
Tantôt, comme une abeille ardente à son ouvrage,
Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage :
Elle peint les festins, les danses et les ris ;
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris.

. . . .

Son style impétueux souvent marche au hasard ;
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.
(Boileau, *Art poétique*, ch. II.)

On appelle ode *pindarique* celle où l'on cherche à atteindre le sublime de Pindare; ode *anacréontique* celle où l'on imite la délicatesse et le tendre des odes d'Anacréon; ode *bachique* celle où l'on célèbre Bacchus ou le vin.

« On distingue l'ode sacrée, qui s'adresse à Dieu, et que l'on nomme aussi *hymne* ou *cantique*; l'ode héroïque, consacrée à la gloire des héros; l'ode morale ou philosophique, où le poëte chante les charmes de la vertu ou la laideur du vice; l'ode anacréontique, qui célèbre les plaisirs.

» Le caractère de l'ode, de quelque espèce qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poëmes, consiste dans le plus haut degré de pensée et de sentiment dont l'esprit et le cœur de l'homme soient capables. L'ode choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour. Elle ne doit pas seulement plaire, étonner; elle doit ravir et transporter. » (*Encyclopédie*, extrait de l'article *Ode*, par le chevalier de Jaucourt.)

Dans l'ode sacrée, personne ne s'est élevé à la hauteur de J.-B. Rousseau. Sublime d'idées, enthousiasme poétique, harmonie

de style, noblesse d'expressions, il a tout réuni. C'est la source la plus riche où nous puissions puiser.

Ode

sur la misère des réprouvés et la félicité des élus.

Peuples, élevez vos concerts,
Poussez des cris de joie et des chants de victoire;
Voici le roi de l'univers
Qui vient faire éclater son triomphe et sa gloire.

La justice et la vérité
Servent de fondement à son trône terrible:
Une profonde obscurité
Aux regards des humains le rend inaccessible

Les éclairs, les feux dévorants
Font luire devant lui leur flamme étincelante,
Et ses ennemis expirants
Tombent de toutes parts sous sa foudre brûlante.

Pleine d'horreur et de respect,
La terre a tressailli sous ses voûtes brisées:
Les monts fondus à son aspect
S'écoulent dans le sein des ombres embrasées.

De ses jugements redoutés
La trompette céleste a porté le message,
Et dans les airs épouvantés
En ces terribles mots sa voix s'ouvre un passage;

Soyez à jamais confondus
Adorateurs impurs de profanes idoles;
Vous qui, par des vœux défendus,
Invoquez de vos mains les ouvrages frivoles.

Ministres de mes volontés,
Anges, servez contre eux ma fureur vengeresse.
Vous, mortels, que j'ai rachetés,
Redoublez à ma voix vos concerts d'allégresse.

C'est moi qui, du plus haut des cieux,
Du monde que j'ai fait règle les destinées:
C'est moi qui brise ses faux dieux,
Misérables jouets des vents et des années.

Par ma présence raffermis,
Méprisez du méchant la haine et l'artifice:
L'ennemi de vos ennemis
A détourné sur eux les traits de leur malice.

Conduits par mes vives clartés,
Vous n'avez écouté que mes lois adorables;
Jouissez des félicités
Qu'ont mérité pour vous mes bontés secourables.

Venez donc, venez en ce jour
Signaler de vos cœurs l'humble reconnaissance;
Et par un respect plein d'amour
Sanctifiez en moi votre réjouissance.

(J.-B. Rousseau.)

L'*ode* de Boileau *sur la prise de Namur* est un des plus beaux exemples que l'on puisse citer de l'ode héroïque; mais la longueur de cette pièce, connue d'ailleurs de tout le monde, ne permet pas de la rapporter ici.

C'est encore J.-B. Rousseau qui nous fournirait un modèle de l'ode philosophique ou morale dans celle sur la raison, adressée au marquis de la Fare; mais les bornes de cet ouvrage nous laissent le regret de ne pouvoir l'y reproduire.

Ode anacréontique.

L'inconstance pardonnable.

Iris, Thémire et Danaé
Ont en vain reçu mon hommage;
N'en doutez point, belle Aglaé,
Jamais mon cœur ne fut volage.

Iris parle si tendrement,
Mon cœur est si faible et si tendre,
Que je croyais, même en l'aimant,
Vous voir, vous parler, vous entendre.

Un sourire engageant et doux
Bientôt m'enflamma pour Thémire:
J'ignorais qu'une autre que vous
Pût aussi finement sourire.

Danaé s'offrit dans le bain:
Qu'on est aveugle quand on aime!
Aux lis répandus sur son sein,
Je ne crus voir qu'Aglaé même.

Ainsi dans les plus doux plaisirs
Je cédais à vos seules armes;
Mon cœur n'éprouvait de désirs
Que par l'image de vos charmes.

Iris, Thémire et Danaé
Ont en vain reçu mon hommage;
N'en doutez point, belle Aglaé,
Jamais mon cœur ne fut volage.

(Le cardinal de Bernis.)

ODÉON. Ce mot vient du grec ᾠδεῖον, qui signifiait un lieu destiné à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre. On donnait ce nom chez les Grecs à un édifice dans lequel les poëtes et les musiciens soumettaient leurs ouvrages au jugement

des connaisseurs avant de les représenter devant le public. On croit que le plus ancien édifice de ce genre a été celui qui fut construit à Athènes par l'ordre de Périclès. Les autres villes de la Grèce voulurent aussi, à l'exemple d'Athènes, avoir des odéons.

Ces sortes d'édifices ne furent élevés à Rome que beaucoup plus tard. Selon Millin, Domitien fit construire le premier, et le second fut fait par ordre de Trajan, sur les plans et sous la direction de l'architecte Apollodore. Nous pourrions encore parler de trois autres odéons qui doivent leur origine aux Romains; mais nous renvoyons le lecteur au mot *Odéon*, dans le *Dictionnaire des Beaux-Arts*, par MILLIN.

On avait donné le nom d'Odéon, quoique improprement, à l'ancien Théâtre-Français construit dans le faubourg Saint-Germain. Il a cessé d'être le premier théâtre national depuis que la troupe des Français s'est établie rue de Richelieu; mais il a conservé sa première dénomination.

ODOMÈTRE; du grec ὁδὸς (chemin) et μέτρον (mesure). C'est un instrument de mécanique, propre à mesurer les distances. Il est construit de manière qu'on peut l'attacher à la roue d'un carrosse, et juger, par les tours que fait l'aiguille, de l'espace de chemin qu'on a parcouru. L'invention de cet instrument paraît fort ancienne, puisqu'on trouve dans l'inventaire des raretés de l'empereur Commode: *vehicula iter metientia* (des véhicules, des voitures qui mesurent le chemin). En 1678, Buterfield perfectionna cette invention, qu'il rendit encore plus parfaite en 1681.

On a aussi inventé de petits odomètres, qu'on appellera, si l'on veut, *pédomètres*, propres à compter les pas, et par conséquent l'étendue de chemin qu'on a parcourue en marchant; ils s'ajustent dans le gousset, et tiennent à un cadran qu'on fait passer au-dessous du genou, et qui, à chaque pas, fait avancer l'aiguille.

L'odomètre que le célèbre ingénieur Perronet imagina vers le milieu du dix-huitième siècle, est applicable à toute machine en usage dans les travaux publics pour connaître le nombre de tours de manivelle exécutés par les ouvriers employés à ces machines, pour régler par ce moyen les tâches et les prix de leur travail; il est également propre à mesurer le chemin que l'on fait à pied, à cheval ou en voiture: il a même le précieux avantage de décompter exactement les pas ou les mouvements rétrogrades.

OECUMÉNIQUE. Ce mot signifie *général* ou *universel*, et vient du grec οἰκουμένη, qui se prend pour la terre habitable, comme qui dirait *reconnu par toute la terre*. L'Église donne ce nom à tous les conciles généraux; les protestants ne l'accordent qu'aux quatre premiers. Ce fut au concile de Calcédoine, tenu l'an 451, qu'on employa, pour la première fois, le nom d'œcuménique.

OEIL. C'est sur les médailles, dit Winckelmann, *Histoire de l'art de l'antiquité*, que l'on commença à indiquer la lumière de l'œil, comme l'appellent les artistes, par un point élevé sur la prunelle, et cela avant le temps de Phidias, ainsi

que nous le voyons par les médailles de Gélon et d'Hiéron, rois de Syracuse. Il semble que c'est d'après ces principes et dans les mêmes vues qu'on a mis des yeux d'une autre matière aux têtes sculptées, ce qui avait été pratiqué dans les temps les plus reculés par les sculpteurs égyptiens.

OEILLET. Il paraît que cette fleur nous est venue de l'Italie, et que ce fut le roi René d'Anjou qui introduisit le premier les œillets en France.

OENOMÈTRE ou OINOMÈTRE; du grec οἶνος (vin), μέτρον (mesure): instrument imaginé par l'abbé Bertholon, pour mesurer le degré de fermentation du vin dans les cuves, et connaître le moment où elle est achevée.

OEUF. Depuis peu de temps l'usage s'est introduit, à Paris, de conserver les œufs frais en les tenant immergés dans l'eau de chaux; ils se recouvrent d'une couche de chaux qui empêche que l'air ne pénètre dans l'œuf, ce qui le préserve de toute altération. *Voyez* POULET (*art de faire éclore des poulets*).

OEUFS ROUGES. La sévère abstinence avec laquelle on observait autrefois le carême, avait fait naître l'usage de bénir, le samedi saint, une grande quantité d'œufs qu'on avait mis en réserve pendant six semaines, et qu'on distribuait à ses amis le jour de Pâques. On les faisait teindre en jaune, en violet et surtout en rouge; de là l'usage des *œufs rouges* ou des *œufs de Pâques*. Sous Louis XIV, et même sous Louis XV, on portait, après la grand'messe du jour de Pâques, des pyramides d'œufs peints en or dans le cabinet du roi, qui en faisait cadeau à ses courtisans.

OFFICE. Service divin que l'on célèbre publiquement dans les églises. Quelques uns croient que saint Jérôme fut le premier qui, à la prière du pape Damase, distribua les psaumes, les évangiles et les épîtres dans l'ordre où ils sont dans l'office divin. Les papes Grégoire et Gélase y ajoutèrent les oraisons, les répons et les versets; et saint Ambroise y ajouta les graduels et les traits.

OFFICE *des morts*, prières qui se récitent dans l'Église pour le repos de l'âme des morts. Amalaire parle de l'office des morts en deux endroits de ses ouvrages: quelques uns croient qu'il en est l'auteur; au moins il est sûr que c'est lui qui l'a mis dans l'ordre où il est présentement. Gavantus rapporte, sur le témoignage de saint Antonin et de Démocharès, que ce fut Maurice de Sully, évêque de Paris (*voir l'article* NOTRE-DAME), qui composa, vers l'an 1196, les répons de l'office des morts, et que l'église de Rome les a pris du bréviaire de Paris.

Les prières et l'office des morts se disaient autrefois avant la mort, et ont en effet plus de rapport à l'état des agonisants, qu'à celui des morts. On les a insensiblement dits après la mort même. Plusieurs personnes ont fait dire l'office des morts dans leurs maladies, entre autres le dernier duc de Lorraine.

OFFICE *de la Vierge*. C'est, dit-on, Pierre Damien qui introduisit dans le onzième siècle, parmi les moines, la coutume de réciter le petit office de la Vierge. Le pape Urbain II ordonna ensuite, au

concile de Clermont tenu l'an 1095, que tous les clercs le diraient; mais Pie V, par une constitution, en dispense tous ceux que les règles particulières de leurs chapitres et de leurs monastères n'y obligent pas.

OFFICIERS *de la Couronne* (*grands*). Ce sont les officiers qui possèdent les premières dignités du royaume. Pour en bien connaître l'origine, il faut remonter jusqu'à l'usurpation des fiefs faite par les ducs et les comtes qui ont été les véritables premiers officiers de la couronne. Les auteurs anciens et modernes, comme du Tillet, Fauchet et Favin, nous apprennent que le nombre de ces officiers a été différent, suivant les différents temps auxquels ils ont été établis.

Sous la première race, selon Favin, il y avait sept officiers de la couronne, savoir : le maire du palais, les ducs, les comtes, le comte du palais, le comte de l'étable, le référendaire et le chambrier.

Sous la seconde race, le même auteur prouve qu'il y avait dix officiers de la couronne, savoir : l'archi-chapelain, *apocrisiarius ;* le grand-chancelier, *cancellarius summus;* le chambrier, aujourd'hui le grand-chambellan, *camerarius;* le comte du palais, *comes palatii;* le sénéchal, nommé ensuite le grand-maître, *senescallus;* le bouteiller, nommé ensuite le grand-échanson, *buticularius* ; le comte de l'étable ou le connétable, *comes stabuli;* le grand-maréchal des logis du roi, *mensionarius ;* les quatre grands-veneurs et un fauconnier, *venatores principales quatuor et falconarius unus.*

Dans le commencement de la troisième race de nos rois, selon le même Favin, il n'y avait que cinq officiers de la couronne, savoir : le chancelier, le sénéchal ou grand-maître de la maison du roi, le grand-échanson ou bouteiller, le chambrier ou chambellan et le comte de l'étable ou connétable. Du Tillet ajoute à ce nombre le grand-pannetier et le grand-queux ou surintendant des cuisines du roi. Mais les lettres-patentes du roi Henri III, du 3 avril 1582, lèvent tous les doutes qu'on peut avoir sur ce sujet. Ces lettres portent expressément que les officiers de la couronne sont le connétable de France, le chancelier de France, le grand-maître, appelé par les Romains *magister officiorum*, qui avait la surveillance de tous les officiers du palais de l'empereur, et enfin le grand-chambellan, l'amiral, les maréchaux de France. Ainsi Henri III, suivant ces lettres-patentes, n'avait que six grands officiers de la couronne.

Depuis ce temps, Henri IV en créa deux, savoir : l'office de grand-écuyer de France, et celui de grand-maître de l'artillerie.

Les grands sénéchaux, créés sous Lothaire I^er^, en 378, furent supprimés sous Philippe-Auguste en 1191. La trop grande puissance qu'ils s'étaient acquise fut la cause de leur ruine.

Sénéchal est un mot tudesque qui signifiait servant à table ; les princes et les seigneurs particuliers avaient leurs sénéchaux ; au-dessus de ces officiers était un intendant ou *grand sénéchal:* cette charge n'ayant été donnée qu'à des seigneurs fort puissants sur la fin

de la seconde race, ils s'emparèrent de l'intendance des affaires de la guerre; ils portaient la bannière royale, menaient l'avant-garde en affrontant l'ennemi, et l'arrière-garde dans la retraite; enfin ils commandaient souverainement en l'absence du roi.

Les connétables, institués sous Henri Ier, ne commencèrent à exercer leur autorité à l'armée que sous Philippe-Auguste en 1191. Cette charge fut supprimée par Louis XIII en 1627, ainsi que celle d'amiral de France; cette dernière fut rétablie par édit de Louis XIV, du mois de novembre 1669, en faveur de son fils naturel le comte de Vermandois; Louis-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, était revêtu de cette charge à l'époque de la révolution.

Par tout ce qu'on vient de dire, on voit clairement que sous Louis XIV il y avait sept grands-officiers de la couronne, savoir, le chancelier de France, le grand-maître, le grand-chambellan, l'amiral, les maréchaux de France, le grand-écuyer, et le grand-maître de l'artillerie. Ce dernier office a été supprimé par Louis XV. *Voyez* MARÉCHAUX DE FRANCE.

OINOMÈTRE. *Voyez* OENOMÈTRE.

OLIM. « On appelle les *olim*, dit Ménage, *Dictionnaire étymologique*, les plus anciens registres du parlement de Paris, parceque le plus ancien de ces registres commence par un arrêt dont les premiers mots sont : OLIM *homines de Baïona.* » M. de La Mare est d'une autre opinion, et comprend aussi sous le titre d'*olim* les registres du Châtelet. On les nomme, dit-il, *olim*, pour faire entendre que c'étaient des recueils de ce qui s'était passé autrefois.

Étienne Boileau, prevôt de Paris sous le règne de saint Louis, fut le premier auteur de ces recueils, et le premier qui fit écrire en cahiers les actes de sa juridiction; il commença par une compilation de tous les anciens règlements de police, qu'il ramassa avec beaucoup de soin et d'exactitude. C'est, dit l'auteur du *Dictionnaire des origines*, in-8°, Paris, 1777, un volume in-folio, divisé en trois parties.

Jean de Montluc, greffier de la cour du parlement, ramassa plusieurs des principaux arrêts contenus dans les rouleaux, *in volutis*, qu'il avait écrits lui-même, et en composa aussi de récents, en cahiers reliés ensemble, sur lesquels il continua d'écrire les arrêts de son temps. Gaudefridus, son successeur, continua cet usage qu'il trouva établi; il fit même une nouvelle recherche dans les anciens rouleaux, et en tira encore plusieurs des plus notables arrêts qu'il ajouta à la compilation de son prédécesseur; et ce sont ces recueils, soit de l'ancien Châtelet, soit de l'ancien parlement, qu'on nomme *olim*.

OLIVIER. L'art de tirer de l'huile des oliviers remonte à la plus haute antiquité. Les Égyptiens en attribuaient l'invention à l'ancien Mercure. La culture de l'olivier était connue, chez les Hébreux, dès le temps de Job, et très pratiquée du temps de Moïse.

Si nous en croyons Goguet, l'Attique paraît avoir été le premier canton de la Grèce où la culture des oliviers et l'art de tirer de l'huile de leur fruit aient été con-

nus, et c'est à Cécrops, prince venu de Saïs, ville de la Basse-Égypte, que les Athéniens sont redevables de cet art.

L'olivier fut apporté en France par les Phocéens de Marseille, et l'on sait combien ce végétal s'est multiplié dans nos provinces méridionales.

L'olivier est le symbole ordinaire de la paix. Les nouveaux époux, à Rome, portaient des guirlandes d'olivier, et l'on en couronnait aussi les morts que l'on portait au bûcher. Un olivier frappé de la foudre annonçait, suivant les augures, la rupture de la paix. Virgile représente Numa Pompilius une branche d'olivier à la main, pour marquer que son règne fut pacifique. Sur les médailles, une branche d'olivier à la main d'un empereur désigne la paix donnée ou conservée à l'état. Une couronne du même arbre était le prix de la victoire aux jeux olympiques. L'olivier sauvage était consacré à Apollon. On le plantait devant les temples, et l'on y suspendait les offrandes et les vieilles armes.

OLYMPIADE. Les Grecs comptaient le temps par olympiades, dont chacune comprenait l'espace de quatre années entières, comme les Latins comptaient par lustres, et un lustre était chez ces derniers l'espace de cinq ans. Les olympiades prenaient leur nom des jeux olympiques qui se célébraient de quatre ans en quatre ans, vers le solstice d'été, sur les bords du fleuve Alphée, et auprès de la ville de Pise, autrement dite Olympie. La première olympiade, où Corœbus remporta le prix, commence, selon Ussérius, à l'été de l'année du monde 3228, 776 ans avant Jésus-Christ. Winckelmann prétend que la manière de compter par olympiades a commencé quatre cent sept ans après la guerre de Troie. On ne trouve plus aucune supputation des années par les olympiades, après la trois cent quatrième, qui finit l'an 447 de Jésus-Christ.

OLYMPIQUES (*Jeux*). Les jeux olympiques, les plus brillants de la Grèce, se célébraient de quatre ans en quatre ans, et cet espace de temps se nommait *olympiade*. *Voyez* ce mot. Ils avaient lieu auprès d'Olympie, ville de l'Élide, dans le Péloponèse, et c'est de là qu'ils tirent leur nom. Les savants ne s'accordent pas sur l'époque de leur institution; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces jeux, que Diodore de Sicile dit avoir été établis par Hercule, furent alternativement renouvelés et interrompus jusqu'au règne d'Iphitus, roi d'Élide, qui les rétablit avec beaucoup de pompe.

OMBRE. D'après l'opinion des anciens, l'*ombre*, dit Rivarol, tome III, pag. 27, in-8°, Paris, 1808, différait de l'âme, en ce qu'elle retenait la figure et l'apparence du corps. Elle en était le *spectre*, le *simulacre*, le *fantôme*; et bien qu'elle fût d'une matière assez ténue pour échapper au toucher, cependant elle était visible, et conservait les idées, les goûts et les affections que le mort avait eus durant sa vie.

Les noms d'ombre, de spectre, de simulacre et de fantôme signifient donc tous *image* et *représentation de l'homme*. Les mânes signifient *restes*, et désignent ce qui survit à l'homme, ce qui est

permanent après lui. Toutes ces expressions emportent la même idée : ce sont les mânes ou l'ombre d'un mort qu'on rencontre aux enfers ; c'est encore cela que l'on voit errer autour de son tombeau. Observez pourtant que le génie du défunt était autre chose : il gardait le sépulcre, et se montrait sous la forme de quelque animal, symbole de la qualité dominante du mort. Énée, faisant des libations à son père, voit sortir du mausolée un beau serpent, emblème de la haute sagesse de ce héros. Il arrivait quelquefois qu'un homme voyait son génie avant de mourir ; mais le cas était rare, et l'on ne compte guère que Dion, Socrate et Brutus qui aient eu cet avantage.

OMBRELLE. Sorte de petit parasol que portent les dames pour se garantir des rayons du soleil. Les Romains, pour se garantir également des ardeurs du soleil, se servaient d'espèces de chapeaux ou parasols qu'ils appelaient *umbellæ*. Il ne faut pas croire que l'usage des ombrelles ait été inconnu à nos pères, puisque Montaigne en parle dans ses *Essais*. « Nulle saison, dit-il, m'est ennemie que le chaud aspre d'un soleil poignant. Car les *ombrelles* de quoi, depuis les anciens Romains, l'Italie se sert, chargent plus le bras, qu'ils ne deschargent la teste. » Ménage, après avoir cité dans son *Dictionnaire étymologique* le passage de Montaigne que nous venons de rapporter, remarque qu'*ombrelle* vient du latin *umbella*, diminutif d'*umbra* (ombre, ombrage). Quant au mot *umbella*, on le trouve employé pour signifier un *parasol*, dans le titre de l'épigramme vingt-huitième du quatorzième livre de Martial.

ONACUSE, ou *île de Hunter*. Cette île de la mer du Sud, découverte par M. Hunter, capitaine de *la Donna carmelita*, est située par 15° 31′ latitude sud, et 176° 11′ longitude orientale du méridien de Greenwich. Ses habitants sont à peu près de la couleur des Malais; leurs traits se rapprochent davantage de ceux des Européens; hommes et femmes ont le petit doigt de la main gauche coupé à la seconde phalange. La plupart ont des cercles sur les bras; quelques uns sont tatoués en rouge. Les joues des femmes seulement sont tachées de sang et percées. Ils sont excellents nageurs ; l'équipage a été témoin de l'adresse avec laquelle ils remettent à flot leurs embarcations, qu'ils voient souvent renversées sans en paraître fort inquiets. Ils ont montré dans leurs relations beaucoup de probité, et même une politesse peu commune. L'île est en grande partie composée de lave, qui, dans quelques endroits, ressemble à du métal.

ONCTION. Les onctions étaient très fréquentes chez les Hébreux. Non seulement ils oignaient leurs cheveux, leur barbe, et quelquefois tout le corps, mais ils oignaient aussi les vases sacrés du tabernacle, du temple, et toutes les personnes et les choses qu'ils voulaient consacrer particulièrement à Dieu. Jacob, allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle il avait reposé, pour en faire un autel dédié au Seigneur. C'est dans le même sens qu'aujourd'hui les évêques font des onctions sur les murs des égli-

ses qu'ils dédient, et sur les pierres destinées à mettre sur l'autel pour la célébration de la messe.

Il est parlé dans l'Écriture de l'onction des grands-prêtres, des prophètes et des rois. Aaron la reçut sur la tête. Élie fut envoyé pour oindre Élisée. Samuel donna l'onction à Saül et à David, et Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc et par le prophète Nathan.

Dans la loi nouvelle, l'onction des rois ne s'est introduite que long-temps après l'établissement du christianisme, parceque les têtes couronnées ne se soumirent pas les premières au joug de la religion. Aucun empereur romain ne fut sacré avant Justinien. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Selon quelques auteurs, Vamba, successeur de Resuinte, sacré à Tolède, en 674, par Quirice, archevêque de cette ville, est le premier roi chrétien qui ait été oint d'huile bénite, et Pepin est le premier de nos rois qui ait eu l'onction.

OPÉRA. C'est la représentation, sur la scène, d'un ouvrage dramatique dont les vers se chantent, et sont accompagnés d'une grande symphonie, de danses, de ballets, avec des habits superbes, des décorations éclatantes, et des machines qui surprennent.

On prétend que ce fut Ottavio Rinuccini, poëte italien, natif de Florence, qui fut l'inventeur de ce genre de spectacle, qui n'a jamais été connu des anciens; d'autres font honneur de cette invention à un gentilhomme romain, nommé Emilio Cavalieri.

Quoi qu'il en soit, les deux papes de la maison de Médicis, Léon X et Clément VII, ont eu des opéras. Quand le cardinal Bernard Bibiena fit représenter devant le pape, en 1516, la comédie intitulée *la Calandra*, ce fut le peintre Balthasar Peruzzi qui parvint à augmenter l'intérêt et l'illusion par la richesse des décorations. « La perspective était si » régulière et si proportionnée aux » changements de scènes, dit Bullart (académie des sciences et » des arts, tom. I, pag. 373), que » les sens enchantés croyaient voir » des éloignements spacieux au » lieu de leur représentation. »

Les auteurs prétendent que ce fut le cardinal Mazarin qui amena en France le goût des opéras, et nous devons au marquis de Sourdeac le premier degré de perfection des machines propres à ce genre de spectacle.

En 1661, l'abbé Perrin, qui avait déjà fait paraître une pastorale en vers français et en cinq actes, pastorale dont Cambert, surintendant de la musique de la reine-mère, avait composé les airs, donna son *Ariane*, et mit au jour quelque temps après *Pomone*, pastorale qui fut long-temps répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers où était la bibliothèque du cardinal Mazarin. Ce nouvel ouvrage lui attira un grand nombre d'approbateurs, ce qui lui donna la hardiesse de solliciter auprès du roi des lettres patentes pour l'établissement d'une académie des opéras en langue française, ce qu'il obtint le 28 juin 1669, avec privilége exclusif d'établir de pareils théâtres non seulement à Paris, mais par toute la France. Cependant l'opéra français était encore loin d'avoir atteint à ce de-

gré de perfection où l'ont élevé depuis les vers de Quinault et la musique de Lulli.

Un auteur de nos jours remarque qu'aucune femme n'avait encore paru sur le théâtre de l'opéra, lorsqu'en 1681, dans le ballet du *Triomphe de l'Amour*, on vit pour la première fois des danseuses: ces rôles étaient auparavant remplis par des hommes déguisés en femmes.

Le merveilleux a toujours été regardé comme le véritable fond de l'opéra, et la féerie comme un moyen de produire le merveilleux: aussi n'a-t-on pas manqué de l'introduire à ce spectacle; mais elle n'y parut point d'abord avec succès. *La fée Manto* et *la Reine des Péris* déplurent généralement. Il est vrai qu'il ne faut pas attribuer cette disgrâce au genre; car on vit avec plaisir, en 1733, une entrée de féerie, dans le ballet de l'*Empire de l'Amour*, par M. de Moncrif. Ce poëte ingénieux fixa le goût du public pour la féerie, en donnant *Zélindor, roi des Sylphes*.

L'opéra, dans les lettres patentes accordées à l'abbé Perrin, lettres dont nous avons parlé plus haut, est qualifié du titre d'*Académie royale de musique*, probablement parceque c'est une réunion de tous les arts libéraux. La peinture, la musique et la danse sont en effet les parties qui constituent ce spectacle enchanteur; ce qui a fait dire à un poëte de nos jours:

De quel bruit prolongé retentissent les airs?
Où suis-je? à mes regards brille un autre univers.
Là règnent Polymnie et sa sœur Terpsichore;
L'une aux pas éloquents, l'autre à l'accent sonore.
Tendre Quinault, salut! tes élégants pinceaux
Osèrent de la fable embellir les tableaux;
Et, donnant au sujet le merveilleux pour âme,
D'un charme ingénieux enrichirent la trame;
Dieu du temple lyrique, aux plus aimables lois
Tu soumets tous les arts que réveille ta voix:
Tes doux enchantements surpassent ceux d'Armide:
Vénus en ce palais, qu'elle préfère à Gnide,
Conduit en souriant, sur l'aile des zéphyrs,
Le peuple des amours et l'essaim des plaisirs:
L'art des Parrhasius, défiant la nature,
De l'espace conquis prolonge l'imposture;
Et d'un autre Archytas l'effort industrieux
Nous ouvre, à ton signal, les enfers et les cieux.
La muse fuit alors, sur une aile magique,
Le monotone écueil de la plainte tragique,
Et s'empressant de plaire aux Linus satisfaits,
Agrandit l'horizon des lyriques effets:
Tels sont du merveilleux les fertiles prestiges.

(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. IV.)

Voltaire a défini l'*opéra* un palais magique,

Où les beaux arts, la danse, la musique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

(*Le Mondain*, conte.)

Bal de l'Opéra. Le chevalier de Bouillon, qui se faisait nommer le prince d'Auvergne, donna le projet de ce bal, et eut 6000 francs de pension pour son droit d'avis. Le premier bal de l'Opéra fut donné le 2 janvier 1716.

OPÉRA COMIQUE. C'est un drame d'un genre mixte, qui tient à la comédie par l'intrigue et les personnages, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. Ce spectacle tire son origine des différents théâtres de la Foire, qui ont commencé à paraître en 1617. Honoré, maître chandelier de Paris, après avoir fourni pendant plusieurs années des lumières au théâtre, s'avisa d'en entreprendre un; et il obtint en 1624 le privilége d'un nouvel *Opéra comique*. Il ne joua jamais lui-même, mais il eut dans sa troupe de bons acteurs. En 1627 il céda son privilége à Pontau; ce fut entre les mains de ce dernier que l'opéra comique fut porté à sa perfection. Pontau eut le bonheur

de trouver de bons auteurs, d'excellents acteurs, d'habiles décorateurs, et de parfaits musiciens.

L'Opéra comique fut supprimé en 1745; le privilége en fut rendu, en 1752, à Jean Monnet. Les directeurs qui lui ont succédé ont suivi le plan qu'il avait formé; ils ont amélioré certaines parties de détail que Monnet ne pouvait pas voir seul, et ont ramené le sexe effarouché par le style trop libre de quelques anciens opéras comiques. C'est un des objets dont les directeurs ont paru se faire une loi indispensable. Leur ardeur à courir au-devant de ce qui peut flatter le public et lui plaire, leur a attiré un si grand concours de monde pendant plusieurs années, que les autres spectacles de Paris se sont trouvés abandonnés dans le temps des foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain, surtout la Comédie italienne, qui, se voyant sans spectateurs, a enfin obtenu, en 1762, que l'opéra comique fût réuni à son théâtre. Par ce changement, ou plutôt par cette union, la Comédie italienne s'est mise en possession de toutes les pièces qui faisaient le fonds de ce spectacle forain, et s'est associé plusieurs de ses acteurs.

Ce théâtre était encore en 1780 dans la rue Mauconseil, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Halle aux cuirs. C'est à cette époque à peu près que ce spectacle fut transporté à la sâlle qu'on lui avait construite sur le boulevart, sous le nom de *Comédie italienne*. Mais il resta peu d'années en possession de ce superbe monument, et fut enfin fixé au théâtre *Feydeau*, où nous le voyons encore aujourd'hui.

OPÉRA BOUFFON. L'invention de cette sorte de composition dramatique en Italie ne date guère que du commencement du dix-huitième siècle; on commença par des scènes comiques à deux personnages, liées à peine entre elles par un fil très léger, que l'on exécuta en place de ballet, dans les entr'actes des opéras sérieux; on les nommait alors *scene buffe*. Le succès de cette tentative engagea les auteurs à donner à ces scènes plus de consistance; l'intrigue en fut plus forte, plus suivie; on y fit entrer jusqu'à trois et même quatre personnages, et ces pièces, toujours divisées en deux parties, s'appelèrent *intermezzi*, eu égard à la place où on les exécutait. Ce genre plut beaucoup, parcequ'il donnait l'occasion de varier extrêmement le ton et les formes de la musique; aussi l'opéra bouffon est-il sans contredit celui que les compositeurs italiens ont le plus perfectionné. Ce ne fut pas dans les premiers intermèdes que leur génie put prendre tout son essor, à cause du peu d'acteurs qu'on y employait; peu à peu les moyens s'étendirent avec le nombre des personnages. Logroscino donna enfin la véritable idée de ce que pouvait devenir cette composition; il fut le premier qui imagina de terminer chaque acte par un morceau où le motif, établi d'abord par une voix seule, se développait ensuite à deux, à trois, à quatre, coupé sans cesse par des chants nouveaux, sans cesse ramené sous toutes les formes de la mélodie et de l'harmonie, et finissait par devenir la matière d'un chœur du plus grand effet. C'est ce qu'on appelle *finale*, source inépuisable d'effets et de

contrastes, l'une des plus belles inventions de l'art lyrico-dramatique.

Pendant deux siècles la musique, pour ainsi dire renfermée dans les cloîtres, n'avait point fait de progrès en Italie. Les compositeurs, restreints dans les limites étroites imposées par le goût alors dominant, suivaient une route uniforme dont ils auraient cru dangereux de s'écarter. Les théâtres n'offraient au public que des sujets mythologiques ou allégoriques, peu propres au développement des passions et des situations dramatiques, et dépourvus d'ailleurs de cette variété qui essentiellement soutient, fortifie et augmente l'intérêt; la musique, réduite à ses éléments organiques, devait donc languir; aussi serait-elle promptement tombée dans la décadence la plus complète, elle qui ne vit que de contrastes et d'oppositions habilement préparés, si des hommes dédaignant une routine si déplorable n'étaient venus donner une impulsion favorable, réveiller le goût, et produire une révolution nécessaire à l'art. Les Metastase, les Zeno, les Goldoni, offrirent aux *maestri* des ressources dont ils avaient été privés. La musique prit un nouvel essor, et les écoles savantes des Durante, des Zeo et des Vinci devinrent bientôt une pépinière de compositeurs. Depuis l'établissement en France d'une troupe italienne, Pergolèse, Sarti, Martini, nous firent goûter successivement des plaisirs aussi neufs que séduisants. Déjà Paësiello avait accoutumé notre oreille à des chants plus mélodieux, à des accompagnements plus recherchés, lorsque Cimarosa, plus brillant, plus spirituel, parut et éclipsa l'auteur de *Nina*. Mozart, ce colosse d'harmonie, qui vint ensuite, et qui donna à la musique une vigueur d'expression inconnue jusqu'à lui, détrôna ses prédécesseurs, tant par la force de son style, qu'il sut plier à tous les genres, que par celle de son talent, qui enrichit l'orchestre des effets les plus puissants. Rossini se présente à son tour, et dès lors sa réputation devient européenne. Sans rechercher s'il est supérieur à Paësiello par la mélodie, à Cimarosa par la grâce et les idées brillantes, à Mozart par la vigueur, l'harmonie et le style à la fois varié, pathétique, enchanteur, question trop délicate pour être résolue de nos jours, nous pouvons assurer toutefois que Rossini, doué d'une imagination brillante, réunit à un degré éminent les qualités les plus saillantes de ces maîtres. Rossini toujours lui, rien que lui, paraît se répéter, et se répète en effet; mais son style, qui lui est propre, présente les effets les plus opposés et les plus hardis, et donne à sa musique un caractère vraiment original, qui produit sur les auditeurs les plus vives sensations.

OPIMES (*dépouilles*), *opima spolia*. C'était ainsi que les Romains nommaient les armes consacrées à Jupiter férétrien, et remportées par le chef ou par tout autre officier de l'armée romaine sur le général ennemi, après l'avoir tué de sa main en bataille rangée. Ces dépouilles étaient suspendues dans les lieux les plus fréquentés de la maison : il n'était pas permis de les arracher quand on la vendait, ou de les suspendre de nouveau si elles venaient à tomber. C'est à Romulus que Tite-Live attribue

l'usage de consacrer aux dieux les dépouilles opimes, dont une loi de Numa distinguait trois sortes : les premières consacrées à Jupiter férétrien, les secondes à Mars, et les troisièmes à Quirinus. Mais ensuite ce nom resta aux premières.

OPISTHOGRAPHIE. Ce terme, venu du grec ὄπισθεν (sur le feuillet de derrière) et de γραφὴ (écriture), signifie écriture des deux côtés. Les anciens n'écrivaient ordinairement que sur un côté, et laissaient en blanc la page du revers; c'était sans doute à cause de la finesse du papier d'Égypte et du parchemin. C'était tellement, chez les anciens, un usage de politesse, que saint Augustin, qui s'en éloignait quelquefois, en faisait des excuses. La plupart suivirent son exemple en écrivant à leurs inférieurs ou à leurs égaux.

C'est Jules-César qui semble le premier avoir introduit cet usage d'*opisthographie*, en écrivant aux généraux et aux gouverneurs. Une autre raison de cet usage des anciens dans leurs lettres, c'est qu'ils imprimaient leur sceau au bas de la page écrite : la lettre restait ouverte, et n'était ni pliée ni close. L'usage pourtant de les fermer et de les cacheter remonte pour le moins au huitième siècle, et devint plus fréquent depuis le règne de saint Louis.

Quant aux chartes, celles qui ont plus de trois cent cinquante ans d'ancienneté ne sont communément écrites que d'un côté. C'est un usage presque invariable en France. En Angleterre, les chartes opisthographes sont un peu plus communes. On parle ici seulement du texte de la charte continué sur le revers, et non pas de ces notices faites dans le même temps ou après coup, pour indiquer en sommaire le précis des actes, leur âge, le nom de leurs auteurs, des personnes ou des lieux qu'ils concernent. Il y a très peu de chartes sur le dos desquelles on n'en aperçoive.

OPIUM. C'est le nom qu'on donne au suc condensé des têtes de pavots. Les anciens distinguaient deux sortes de suc de pavots : l'un était une larme qui découlait de l'incision que l'on faisait à la tête des pavots; l'autre, appelé *meconium*, était le suc épaissi qu'on retirait de toute la plante.

Les Turcs attribuent au pavot la vertu d'inspirer la joie. C'est pour cela qu'ils en font un grand usage; mais le défaut de préparation fait qu'il les met souvent dans un état de stupeur et d'imbécillité. Paracelse fut le premier médecin qui fit usage de l'opium. Ce fut en 1522. Préparé selon les règles de l'art, il est un des remèdes les plus précieux, ne fût-ce que par la propriété qu'il a de suspendre la torture des douleurs aiguës. Outre que l'extrait d'opium devient un présent inestimable de la nature, par l'action calmante qu'il exerce sur le physique, il devient encore une ressource précieuse contre les affections de l'âme. L'homme accablé d'un coup inattendu, de ces chagrins violents qui font quelquefois naître le désespoir, trouve dans l'extrait d'opium un consolateur prompt, mais dont il ne faut pas abuser; ce n'est pas le sommeil, c'est un somnambulisme, c'est une espèce d'ivresse, la seule que n'accompagne pas la douleur. On entend,

on ne répond point ; on semble nager dans un fluide, on jouit de l'énergie de tous ses sens; l'imagination n'offre plus que des idées agréables ; enfin on oublie ses maux.

En 1818, M. Vauquelin de l'Institut, ayant soumis à l'analyse des échantillons d'opium indigène, reconnut non seulement qu'il contenait les mêmes principes que celui du Levant, mais même qu'il les contenait dans des rapports qui ne paraissaient pas différer. (*Voyez* LAITUE.)

OPOBALSAMUM, ou *baume de la Mecque*. Cette résine qu'on appelle *baume de la Mecque, de Judée, d'Égypte* ou *du Grand-Caire*, si célèbre et si chère chez les anciens, ne l'est pas moins aujourd'hui ; mais son origine est plus connue. On l'emploie comme vulnéraire pour des plaies ou des déchirements intérieurs. Elle découle d'un arbuste appelé *amyris opobalsamum*. Vers le milieu du siècle dernier cet arbuste fut découvert dans l'Arabie heureuse par Forskahl. Théophraste, qui vivait au troisième siècle avant l'ère vulgaire, dit que jamais on n'avait trouvé sauvage le *balsamum ;* qu'il n'était cultivé que dans deux jardins situés en Syrie, dont l'un avait trente-sept ares huit cent vingt-six millimètres, et l'autre était plus petit. Le grand jardin fournissait seize litres trois décilitres de cette précieuse résine, et l'autre seulement deux litres sept décilitres. La véritable se vendait poids pour poids contre de l'argent. Pline l'ancien avait vu le *balsamum* porté en triomphe à Rome. Voici la manière dont Pline s'explique sur cet arbre précieux : « De tous les aromates celui qui est le plus recherché est le baume que la Judée a seule le bonheur de produire. Il y venait dans deux jardins qui appartenaient au roi. Vespasien et son fils portèrent cet arbuste en triomphe dans Rome. Le baumier est aujourd'hui esclave, ainsi que la nation qui le cultive; et l'un et l'autre nous paient des tributs.... Les Juifs, en s'immolant eux-mêmes sur les ruines de leur pays, n'ont pas épargné le baumier ; mais les Romains l'ont soustrait à leur rage, après avoir combattu pour un arbuste. Le fisc de Rome le multiplie journellement; aussi n'a-t-il jamais été plus abondant, ni en meilleur état. Il s'élève jusqu'à deux coudées. Il se vend en argent le double de son poids. » M. Mongez fait remarquer, dans le récit de Pline, que les deux jardins de Judée qui produisaient le baume avaient de son temps la même étendue que trois siècles avant, c'est-à-dire au temps où Théophraste écrivait. Mais leur produit avait beaucoup diminué ; car, au siècle où écrivait l'auteur grec, on l'évaluait à dix-neuf litres, tandis que sous Titus il se trouve réduit à onze litres et quatre dixièmes. Cette diminution de quantité, jointe à la prodigalité excessive des Romains, explique pourquoi le prix du baume était augmenté au point de valoir en argent le double de son poids, c'est-à-dire une fois plus cher que du temps de Théophraste.

En 1598, ce baume se vendait en or le double de son poids, suivant De Lobel. Il y a quelques années un petit flacon de ce baume à été vendu quatre-vingt-seize francs

l'once. Si l'on calculait uniquement d'après l'augmentation extraordinaire du prix, et si l'on mettait en vente tout le produit des baumiers, il faudrait en conclure que le produit annuel des baumiers de la Mecque serait borné à trois litres deux dixièmes. Mais on sait que le grand-seigneur le prend tout entier, qu'il en fait usage pour lui et pour ses femmes, et qu'il en donne quelquefois en présent aux têtes couronnées. On peut donc porter, par aperçu, le produit annuel à onze ou douze litres ; ce qui est une quantité moindre encore de la moitié que celle que l'on récoltait en Judée dans le siècle de Pline. *Mémoires de l'Institut*, *littérature et beaux-arts*, tom. III, pag. 380.

OPTICOMÈTRE. Cet instrument, propre à mesurer les degrés d'étendue de la vue, et par conséquent à remédier aux inconvénients qu'entraîne après soi le mauvais choix des verres de lunettes, est dû à M. Chevalier, l'ingénieur.

OPTIQUE. C'est la science de la vision en général. L'optique a trois parties, savoir, la *catoptrique*, qui traite de la réflexion de la lumière ; la *dioptrique*, qui a pour objet la réfraction ; et la *perspective*, qui explique les apparences du rayon direct. Les anciens ont connu l'optique et la catoptrique, et Euclide en a parlé des premiers. Cette science est une des branches les plus intéressantes de la physique ; elle fut cultivée dans le onzième siècle par Alazène, mais elle doit ses progrès les plus marquants à Descartes, Newton, Huyghens, Bouguer, Euler, et d'autres grands géomètres du dix-huitième siècle. *Voyez* FLINT-GLASS, PHANTASMACOPE et PHYSIQUE.

OR. Peu de temps après le déluge, les hommes, ainsi que nous l'apprend l'histoire ancienne, avaient déjà trouvé non seulement le secret de jeter l'or en fonte et d'en faire des figures, des ornements et des vases, mais même l'art de le battre et de dorer par des couches légères le bois et les autres matières, comme aussi celui de filer ce métal et de le faire entrer dans le tissu des étoffes.

Il y a tout au plus quatre-vingts ans qu'on a imaginé de changer les proportions de l'alliage, pour donner à l'or différentes nuances, et d'appliquer des fleurs et des ornements faits avec ces ors diversement colorés, ce qui produit une variété agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinsèque du métal, qui est sacrifiée à la beauté de l'ouvrage. L'or vert se fait par le mélange de beaucoup d'argent avec l'or ; l'or rouge en l'alliant avec beaucoup de cuivre, et l'or blanc en y mettant une grande quantité de fer.

Les Grecs ne connaissaient pas l'usage de l'or en médecine. Les Arabes sont les premiers qui l'aient mêlé, réduit en feuilles, dans leurs compositions, et qui en aient recommandé la vertu. Dans ces derniers temps, M. Chrestien, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, a découvert, pour la guérison des maladies vénériennes et lymphatiques, un nouveau remède qui a l'or pour base, et dont les effets ne sont accompagnés d'aucun des accidents que font souvent naître les compositions mercurielles.

OR FULMINANT. L'or fulminant est une préparation chimique dont les effets sont plus considérables que ceux de la poudre à canon. On trouve, dans la *Collection académique,* partie française, tom XV, pag. 263, une notice d'expériences faites par M. Sage avec l'or fulminant.

Les poëtes ont distingué quatre âges du monde, relativement aux mœurs et à la civilisation; savoir, l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, et l'âge de fer. « Cette division, dit M. Tissot, *Traduction des Bucoliques,* note sur la quatrième églogue, est toute philosophique, puisqu'elle présente ce sens si vrai, que l'innocence des mœurs et la modération rendent les hommes heureux, tandis que la corruption et les désirs effrénés qu'elle enfante sont les auteurs de toutes nos calamités. »

L'AGE D'OR.

C'est ainsi qu'on nomme le temps où Saturne régnait aux cieux. Les hommes vivaient alors dans l'innocence; la terre produisait d'elle-même, sans avoir besoin de culture, et des fleuves de lait et de miel coulaient de toutes parts. Nous ne craignons point d'ennuyer le lecteur en lui offrant une description aimable de ce temps qu'on ne trouve que dans la fable.

L'âge d'or, âge heureux du monde en son enfance,
Sans règle et par instinct observa l'innocence;
Et sans que le pouvoir des consuls et des rois
Eût gravé sur l'airain la menace des lois,
Sans que le châtiment servît de frein au vice,
Par amour du devoir on suivait la justice.
De crainte et de respect un juge environné
N'effrayait point le crime à ses pieds prosterné.
L'homme, simple en ses mœurs, simple dans sa droiture,
Pour juge avait son cœur, et pour loi la nature.
Le pin, qui, de ses monts descendu sur les mers,
Court voyager au loin dans un autre univers,
Se plaisait à vieillir au lieu qui le vit naître.
Chacun bornait le monde à son vallon champêtre.
On n'avait point forgé les casques ni les dards,
Ni les fossés profonds entourés de remparts;
La trompette aux combats n'appelait point encore,
Ni du clairon guerrier l'airain courbe et sonore:
Et ce siècle innocent, sans guerre et sans procès,
Goûtait les doux loisirs d'une éternelle paix.
La terre, vierge encor, fertile sans culture,
Du soc qui la déchire ignorait la blessure.
Heureux de ses présents, nés sans soins, sans apprêts,
L'homme sur les buissons cueillait ses plus doux mets,
Les fruits de l'arboisier, la fraise montagneuse,
Et la mûre attachée à la ronce épineuse;
Des glands tombés du chêne il se nourrit long-temps.
Ce fut le règne heureux d'un éternel printemps.
Les zéphyrs échauffaient de leurs tièdes haleines
Mille fleurs sans semence écloses dans les plaines;
L'épi, sans laboureur, jaunissait les guérets;
Des sources d'un lait pur, des sources d'un vin frais
Serpentaient en ruisseaux, jaillissaient en fontaines,
Et le miel distillait de l'écorce des chênes.
(DESAINTANGE, *Trad. des Métam.,* liv. I.)

ORACLE. Sénèque le définit la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. C'était la plus auguste et la plus religieuse espèce de prédiction dans l'antiquité. Le desir toujours vif et toujours inutile de connaître l'avenir donna naissance aux oracles, l'imposture les accrédita, et le fanatisme y mit le sceau. On ne se contenta pas d'en faire rendre à tous les dieux, ce privilége passa jusqu'aux héros. Outre ceux de Delphes que rendait Apollon, et ceux de Dodone et d'Ammon en l'honneur de Jupiter, Mars en avait un en Thrace, Mercure à Patras, Vénus à Paphos, Minerve à Mycènes, Diane en Colchide, Pan en Arcadie, Esculape à Épidaure et à Rome, Hercule à Athènes et à Gadès, Sérapis à Alexandrie, Trophonius en Béotie, etc. On consultait les oracles non seulement pour les grandes entreprises, mais même pour de simples affaires particulières. Fallait-il

faire la guerre ou la paix, établir des lois, réformer les états, en changer la constitution, on avait recours aux oracles. Un particulier voulait-il se marier, entreprendre un voyage, guérir d'une maladie, réussir dans quelque affaire, il allait consulter les dieux qui avaient la réputation de prédire l'avenir; car ils n'avaient pas tous ce privilége. Les oracles se rendaient de différentes manières. Ici c'était le prêtre ou la prêtresse qui répondait pour le dieu que l'on consultait; là c'était le dieu qui parlait lui-même; dans un autre endroit on obtenait la réponse du dieu par des songes; ailleurs l'oracle se rendait sur des billets cachetés ou par les sorts. Il fallait quelquefois pour obtenir ces réponses beaucoup de préparations, de jeûnes, des sacrifices, des lustrations, etc. D'autres fois on y mettait moins de difficulté, et le consultant recevait la réponse en arrivant, comme Alexandre lorsqu'il alla visiter Jupiter Ammon.

L'ambiguïté était un des caractères les plus ordinaires des oracles; et le double sens ne pouvait que leur être favorable. Telle était la réponse faite à Crésus par la prêtresse de Delphes : *Crésus, en passant l'Halys, renversera un grand empire.* Car, si ce roi avait vaincu Cyrus, il renversait l'empire des Perses : vaincu lui-même, il renversait le sien. Celle qui avait été donnée à Pyrrhus, et qu'on a renfermée dans ce vers latin,

Credo equidem Æacidas Romanos vincere posse,

avait le même avantage : car il pouvait signifier que les Romains pourraient vaincre les Éacides, ou que ceux-ci pourraient vaincre les Romains. Ainsi, quand la pythie dit à Néron, *Garde-toi des soixante-treize ans*, ce prince crut que les dieux lui annonçaient par là une longue vie; mais il fut bien étonné quand il vit que cette réponse indiquait Galba, vieillard de soixante-treize ans, qui le détrôna. Parmi les réponses des oracles, il y en avait de singulières. Crésus, voulant surprendre l'oracle de Delphes, envoya demander à la pythie ce qu'il faisait dans le temps même que son envoyé la consultait. Elle lui répondit qu'il faisait cuire un agneau avec une tortue; ce qui était vrai : augmentation de crédulité et de présents. Quelquefois ce n'était que de simples plaisanteries; témoin celle que l'oracle fit à un homme qui venait demander par quel moyen il pouvait devenir riche. Le dieu répondit qu'il n'avait qu'à posséder tout ce qui était entre les villes de Sicyone et de Corinthe. On en peut dire autant de cette autre réponse faite à un goutteux, que, pour guérir, il n'avait à boire que de l'eau froide. Mille fourberies, mille faussetés découvertes évidemment à Delphes et partout ailleurs n'avaient point dessillé les yeux des hommes, ni diminué en rien le crédit des oracles; Rollin rapporte qu'il subsista pendant plus de deux mille ans, et fut porté à un point qui ne se conçoit pas, et cela dans l'esprit des plus grands hommes, des philosophes les plus éclairés, des princes les plus puissants, et généralement chez tous les peuples les mieux policés, qui se piquaient de plus de prudence et de politique. Cependant les

oracles dégénérèrent dès qu'ils ne furent plus rendus en vers. « Les vers prophétiques, dit Plutarque, se décrièrent par l'usage qu'en faisaient les charlatans que le peuple consultait dans les carrefours. Mais ce qui contribua le plus à ce discrédit des oracles fut la soumission des Grecs sous la domination des Romains, laquelle, calmant toutes les divisions de la Grèce, ne fournit plus de matière aux oracles. Le mépris des Romains pour toutes ces prédictions en fut une autre cause. Ce peuple ne s'attachait qu'à ses livres sibyllins et aux divinations étrusques; et il n'est pas étonnant que les oracles, étant une invention grecque, aient suivi la destinée de la Grèce. Cicéron cependant se met en peine de trouver la cause de leur décadence : « D'où vient que de nos jours, dit-il, et même depuis long-temps, Apollon ne rend plus d'oracles à Delphes? Pourquoi sont-ils tombés dans un si grand mépris? » (*De divinat.*, lib. II., cap. LVII.) La fourberie qui les soutint long-temps était trop grossière pour n'être pas enfin découverte par diverses aventures scandaleuses, telles que celles de Mundus, de Tyrannus, prêtre de Saturne, et autres imposteurs qui abusèrent de leur caractère et de la superstition des peuples pour se procurer les faveurs des plus belles femmes, sous le nom du dieu dont ils étaient les ministres. » Fontenelle, *Histoire des oracles; Mémoires de l'académie des inscriptions*, tome III, 9.

L'oracle de Dodone a toujours passé pour le plus ancien, et celui d'Antinoüs pour le dernier qui ait été établi. Nous renvoyons les personnes curieuses de savoir jusqu'à quel point la superstition d'une part, et le charlatanisme de l'autre, ont pu accréditer les oracles chez les peuples sauvages, au Dictionnaire de la fable, quatrième édition, tom. II, pag. 279 et suiv. Une chose assez curieuse, et qui se rattache à l'histoire des oracles, c'est la question qui s'éleva jadis sur la coopération que devait avoir le diable dans tous les prétendus prodiges, les grands évènements et les religions qui divisaient le monde. L'institution des ordres monastiques n'avait pas peu contribué à accroître le pouvoir merveilleux du démon. Mais les couvents ayant été supprimés en Angleterre, par acte du parlement, après la visite juridique faite par ordre de Henri VIII et qui mit le scandale en plein jour, plusieurs savants de l'Europe commencèrent à croire que les oracles dont il est si souvent parlé dans l'histoire profane pouvaient bien n'être que des prestiges des charlatans aussi bien que ces pieux stratagèmes dont les moines usaient avec tant de prodigalité, pour accroître leur pouvoir, que la crédulité des peuples tendait encore à consolider. Toutefois le diable perdait peu à peu de son crédit, lorsqu'un médecin hollandais, nommé Van-Dale, entreprit d'éclairer les hommes. Il prouva, par une grande quantité de faits incontestables, que les diables n'avaient jamais rendu aucun oracle, n'avaient opéré aucun prodige, et qu'ils ne se mêlaient nullement des affaires d'ici-bas. Fontenelle, jeune encore, adopta ce sentiment, et traduisit du livre plein d'érudition de Van-Dale ce qui

pouvait flatter davantage le goût des Français. Le jésuite Baltus, en prenant parti pour le démon, contre Fontenelle et Van-Dale, donna à cette controverse une grande célébrité. Et, chose étonnante! cette misérable dispute, qui de nos jours n'eût produit aucune sensation, fit évènement alors; les jansénistes criaient encore plus haut que les jésuites, et assuraient que c'en était fait de la religion, si le diable n'était conservé dans tous ses droits!

ORAISON FUNÈBRE. L'usage des oraisons funèbres est très ancien. Chez les Égyptiens et chez les Grecs, c'était un des plus proches parents du mort qui prononçait son oraison funèbre. Quelques auteurs prétendent que Solon, qui donnait des lois à Athènes au temps que Tarquin l'ancien régnait à Rome, fut l'auteur de cette coutume. Périclès prononça, au rapport de Thucydide, l'éloge funèbre des guerriers qui avaient péri dans un combat. Cet historien nous a conservé ce discours tout entier; le style en est tout à la fois noble et simple; à l'élévation des pensées, à la grandeur des sentiments, on serait tenté de croire que Thucydide a prêté à l'œuvre de Périclès la magie de son talent.

Chez les Romains, cette coutume commença presque avec la république. Valérius Publicola fut le premier qui l'introduisit. Junius Brutus, son collègue, ayant été tué dans un combat contre les Étruriens, il fit exposer son corps aux yeux du peuple; puis, montant sur la tribune, il prononça l'éloge de cet illustre libérateur de Rome. Depuis ce temps, on continua de rendre ce tribut légitime de louanges à tous les grands hommes; c'était, comme chez les Grecs, un des parents du défunt qui prononçait ordinairement l'oraison funèbre.

On rendit aussi cet honneur aux dames romaines: ce fut une récompense de la générosité avec laquelle elles offrirent leurs bijoux et leurs pierreries pour contribuer à payer les sommes immenses que les Gaulois exigeaient de la république. Le sénat reconnaissant ordonna qu'à l'avenir les dames romaines seraient honorées, après leur mort, d'un éloge funèbre. Papiria fut la première qui jouit de ce privilége. Auguste, à l'âge de douze ans, fit l'oraison funèbre de son aïeule Julia.

En France, la première oraison funèbre qui ait été prononcée dans nos églises est celle qui fut faite, disent nos historiens, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys, à la mémoire du grand connétable Du Guesclin. Charles VI, plein de reconnaissance pour les services de ce grand homme, voulut renouveler ses funérailles en 1389. Le deuil fut conduit par le connétable Olivier de Clisson et par les maréchaux Louis de Sancerre et Mouton de Blainville. On présenta à l'offrande, suivant l'ancien usage, les chevaux et les armes du défunt, et l'évêque d'Auxerre, qui célébrait la messe, monta en chaire et prononça son oraison funèbre, ayant pris pour texte ces paroles: *Nominatus est usque ad extrema terræ:* son nom a été célébré jusqu'aux extrémités de la terre.

Guillaume Petit, confesseur du roi Louis XII, fit trois oraisons funèbres pour la reine Anne de Bretagne; une d'abord à Blois, où

elle mourut, en 1514; la seconde à Notre-Dame de Paris, où son corps fut porté; et la troisième à Saint-Denys, où il fut inhumé. Ces trois discours se ressemblent tous par le goût singulier qui régnait alors.

« L'oraison funèbre, telle qu'elle est parmi nous, dit Laharpe, appartient, ainsi que le sermon, au seul christianisme. C'est une espèce de panégyrique religieux dont l'origine est très ancienne, et qui a un double objet chez les peuples chrétiens, celui de proposer à l'admiration, à la reconnaissance, à l'émulation, les vertus et les talents qui ont brillé dans les premiers rangs de la société, et en même temps de faire sentir à toutes les conditions le néant de toutes les grandeurs de ce monde au moment où il faut passer dans l'autre. »

Bossuet et Fléchier se sont immortalisés dans ce genre d'éloquence, et depuis ces deux grands orateurs nous n'avons pas eu, pour ainsi dire, une bonne oraison funèbre. Est-ce, s'écrie un auteur contemporain, la faute des morts ou celle des vivants?

Les oraisons funèbres *de la reine d'Angleterre*, *de Madame*, et *du grand Condé*, ont placé Bossuet à la tête des orateurs français. Qui mieux que lui a parlé de la vie, de la mort, de l'éternité, du temps? Si quelquefois il marche avec une grandeur imposante et calme, il quitte bientôt une route certaine; il va, il vient, il retourne sur lui-même, puis tout-à-coup on le voit s'élancer, s'élever encore, et imiter ainsi la nature, qui embellit l'ordre de l'univers par le désordre même. On a faussement comparé Bossuet à Fléchier; l'un et l'autre se sont illustrés en prenant un essor différent. Le premier se distingue surtout par l'ardeur de ses mouvements, par la grandeur des pensées, par une élocution rapide et forte; il a su porter au plus haut degré l'art des oppositions, et son style est comme une suite de tableaux où toutes les images sont empruntées de la nature.

Fléchier, au contraire, possède plus l'art et le mécanisme de l'éloquence qu'il n'en a le génie. « L'amour de la politesse et de la justesse du style, dit le P. Delarue, l'avait saisi dès ses premières études. Il ne sortait rien de sa plume, de sa bouche, même en conversation, qui ne fût travaillé; ses lettres et ses moindres billets avaient du nombre et de l'art; il s'était fait une habitude et presque une nécessité de composer toutes ses paroles et de les lier en cadence. »

L'oraison funèbre n'a pas toujours eu des héros à célébrer; elle a aussi à louer les vertus d'un ministre ou d'un magistrat, et celles bien plus cachées d'une femme d'un rang élevé, mais dont la conduite est toute chrétienne.

ORANGER. On a soutenu, dit M. l'abbé Grégoire dans son *Essai historique sur l'agriculture*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, que l'arrivée de l'oranger en Europe était due aux découvertes des Portugais dans les grandes Indes; assertion démentie par un fait consigné dans Valbonais, qui, sous l'an 1333, mentionne cet arbre, dont la culture fut plus soignée lorsque Henri IV eut fait bâtir une orangerie aux Tuileries.

L'oranger nommé le *Grand-Bourbon*, dans la belle orangerie de Versailles, où il subsiste encore, avait été saisi avec les meubles du connétable de Bourbon, en 1523; on estimait dès lors qu'il avait à peu près soixante-dix ans. Il a un mètre et demi (cinquante-quatre pouces) de circonférence. On voit à Fontainebleau des orangers qui étaient de beaux arbres du temps de François I^er^, et il y en avait plusieurs à Choisy qui avaient appartenu à Catherine de Médicis. On conserve à Bruxelles une magnifique suite d'orangers nommés *les Isabelles*, parcequ'ils sont contemporains de cette princesse.

«L'orange connue en France sous le nom d'*orange de Portugal* vient de la Chine. Il n'y a pas plus d'un siècle que les Portugais en apportèrent la première greffe dans leur pays. Ce fruit s'y est tellement multiplié, qu'on voit aujourd'hui des forêts entières d'orangers dans le Portugal. » *Année littéraire*, 1755.

ORATOIRE et ORATORIENS. La congrégation de l'*Oratoire de Jésus* fut établie en France par le cardinal de Bérulle, sur le modèle de celle de Rome, instituée par saint Philippe de Néri, Florentin.

Cet illustre prélat s'étant retiré, le jour de Saint-Martin 1611, dans une maison du faubourg Saint-Jacques, appelée l'*Hôtel de Valois*, avec cinq ecclésiastiques, y jeta les fondements de sa nouvelle société. Il quitta cet hôtel en 1615, et alla s'établir avec ses compagnons à l'hôtel de Bouchage; enfin on donna à la nouvelle congrégation la maison rue Saint-Honoré, qu'elle occupait encore au moment où éclata la révolution, et qui, depuis quelques années, est devenue un temple de prétendus réformés. Le premier collége que les PP. de l'Oratoire aient eu en France fut celui de Dieppe.

ORATORIO. Ce mot, comme le genre de ce poëme, nous est venu d'Italie, et ils ont tous deux été introduits en France par Haendel, dont les *oratorio* n'eurent pas le succès qu'ils méritaient.

« Le caractère de ce poëme lyrique, dit M. Chaussard, est entièrement religieux. Plus l'action est resserrée, plus elle doit être simple, claire, pleine d'intérêt. Le style participe de l'élévation des sujets. Les sources et les modèles se trouvent dans l'Écriture sacrée. » (*Poétique secondaire, sommaires analytiques*, page 34.)

Pathétique ou sublime en sa simplicité,
Il emprunte à la Bible une austère beauté,
Et transmet à l'oreille, en phrase harmonieuse,
De ces tableaux divins la scène merveilleuse.
Il doit les abréger, mais sans les affaiblir;
Plus l'espace est borné, mieux il le faut remplir.
Retracez-nous d'un dieu la parole féconde,
Enfantant tour à tour et réparant le monde,
Et le faible Ibrahim, par pitié cruel,
Et Jephté trop puni de son vœu criminel,
Et la nue épanchant la manne nourrissante
Et des rochers d'Horeb la source jaillissante.
Qu'alors par de beaux chants, organes de beaux vers,
L'hymne semble un écho des célestes concerts.

(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. IV.)

LES ISRAÉLITES SUR LA MONTAGNE D'HOREB.

Oratorio.

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Hélas! Dieu nous conduit dans ce séjour d'alarmes
Et nous y sommes immolés!
Nous n'avons que nos larmes
Pour éteindre la soif dont nous sommes brûlés!

AARON.

Respectons du Seigneur la volonté suprême;

Il peut tarir la source de nos pleurs;
Même en nous frappant il nous aime;
Adorons ses décrets jusque dans nos malheurs.

LE CHŒUR.

Pourquoi détruit-il son ouvrage,
Par le revers et l'opprobre flétri?
Est-ce là ce peuple chéri
Qu'il appelle à son héritage?

AARON.

Auprès de l'Éternel Moïse est votre appui;
Craignez de l'irriter par votre impatience:
Tremblez. Il paraît; il s'avance;
Vos murmures, vos cris ont percé jusqu'à lui.
(Un prélude annonce Moïse.)

MOÏSE.

Quelles clameurs ont frappé mon oreille,
Et d'un Dieu de clémence ont fait un Dieu vengeur!

LE CHŒUR.

Des maux que nous souffrons vous seul êtes l'auteur.
Nous gémissons, et le Seigneur sommeille!

MOÏSE.

Peuple séditieux et digne de mépris,
Aux bontés du Très-Haut réserviez-vous ce prix?

TOUT LE CHŒUR.

Que sont devenus ses oracles?
Trouvons-nous en ces lieux ce qu'il nous a promis?
Ce Dieu si bienfaisant nous traite en ennemis.

MOÏSE.

Ingrats! avez-vous donc oublié ses miracles?
C'est ce Dieu dont le bras vous soutint tant de fois:
A la mer étonnée il imposa des lois;
Il conduisit vos pas dans ses routes profondes,
Et les flots divisés revinrent à sa voix
Engloutir l'ennemi dans l'abîme des ondes.
Il souffrit, il calma vos cris tumultueux:
Expirants de langueur en cet état funeste,
La mort levait son glaive affreux;
Il ouvrit les portes des cieux,
Et fit tomber pour vous un aliment céleste.
Du père le plus tendre implorez le secours;
N'armez plus contre vous sa puissance infinie:
Soyez soumis au Dieu dont vous tenez la vie;
C'est l'unique moyen d'en prolonger le cours.
Dieu veut vous éprouver; que vos pleurs le fléchissent.

TOUT LE CHŒUR.

Il rejette nos cœurs, lui qui les a formés!
C'est en vain qu'ils gémissent;
Nos femmes, nos enfants périssent:
Les tombeaux sont ouverts, et les cieux sont fermés.

MOÏSE.

Ciel! quels objets! quelles victimes!

TOUT LE CHŒUR.

Nous périssons!

MOÏSE.

Quel spectacle d'horreur!
J'oublie, en voyant leur malheur,
Que leurs murmures sont des crimes.

TOUT LE CHŒUR.

Nous périssons!

MOÏSE.

Dans ces moments affreux,
Seigneur, n'écoute plus le cri de la vengeance;
D'un serviteur soumis daigne exaucer les vœux.

TOUT LE CHŒUR.

Hélas!

MOÏSE.

De ta clémence
Répands le trésor;
Hâte toi.

TOUT LE CHŒUR.

Nous mourons!

MOÏSE.

Que vas-tu faire? Arrête;
Ils sont tous tes enfants.

LE CHŒUR.

O sort! ô triste sort!

MOÏSE.

Lance plutôt la foudre sur ma tête.

TOUT LE CHŒUR.

Nous expirons.

MOÏSE.

Grand Dieu, la foi la plus ardente
M'ordonne de tout espérer;
Tu ne peux tromper mon attente.
Ton peuple est tout près d'expirer;
Ranime sa force mourante
Pour te bénir et t'adorer.
(Moïse frappe le rocher: il en sort des torrents d'eau.)

LE CHŒUR.

O prodige! ô miracle! ô puissance suprême!
D'impétueux torrents s'élancent du rocher!

MOÏSE.

Dieu devrait vous punir, et Dieu veut vous toucher;
Il vous prévient, il vous cherche, il vous aime;
Il daigne ne vous reprocher
L'oubli de ses bienfaits que par sa bonté même;
A ces traits éclatants connaissez l'Éternel;
Adorez le Dieu d'Israël.

LE CHŒUR.

Adorons le Dieu d'Israël.

MOÏSE.

Il appelle, il attire, il commande, il terrasse
Sans forcer notre volonté;
Il a de ce rocher brisé la dureté :
C'est l'image du cœur qu'il frappe de sa grâce.
A ces traits éclatants connaissez l'Éternel ;
Adorez le Dieu d'Israël.

LE CHŒUR.

Adorons le Dieu d'Israël.

TOUT LE CHŒUR.

Que le Seigneur est grand, que sa puissance étonne !
Sa bonté remplit l'univers.
Que sa vengeance éclate, tonne,
Qu'il frappe les peuples pervers
Qui refusent d'aimer un maître qui pardonne.
(L'abbé de Voisenon.)

L'oratorio de la *Création*, par Haydn, est digne du génie de ce grand compositeur. Nos concerts spirituels nous ont quelquefois mis à même d'admirer ce chef-d'œuvre de musique sacrée, auquel on ne peut comparer jusqu'à présent que la *Messe des morts* du célèbre Mozart.

ORCHÉSOGRAPHIE. Art et description de la danse, dont les pas sont notés. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, est le premier qui a noté et figuré les pas de la danse de la même manière qu'on note le chant et les airs. Il a donné sur ce sujet un traité intitulé *Orchésographie*, Langres, 1588. D'autres, parmi lesquels on doit nommer Beauchamp, ont suivi le procédé inventé par Arbeau, et ont perfectionné ce qu'il avait imaginé.

On a encore donné à cet art le nom de *Chorégraphie*. *Voy.* CHORÉGRAPHIE.

ORCHESTRE. C'était, chez les Grecs, la partie du théâtre où s'exécutaient les danses et les chœurs; c'était, chez les Romains, la partie du théâtre où les sénateurs commencèrent à se placer du temps de Scipion l'Africain. Les vestales, les tribuns, et l'édile qui faisait les frais du spectacle, étaient aussi placés dans l'orchestre.

L'orchestre, parmi nous, ne ressemble en rien à celui des Grecs et des Romains; ce n'est autre chose qu'un retranchement fait au-devant du théâtre, et dans lequel on place la symphonie. Par extension on donne aussi ce nom à la réunion même des exécutants.

ORCHESTRINO. Nouvel instrument inventé en 1805, par M. Poulleau, et qui se joue comme le clavecin. Il produisait, dit-on, sous les doigts de l'inventeur, tout ce que le violon, l'alto, le violoncelle, la viole d'amour, le hautbois, l'harmonica, et un *ripieno* d'orgue, peuvent produire de parfait, soit en solo, soit en morceaux d'ensemble.

ORDONNANCE. La première loi qui ait été appelée ordonnance en français est celle de Philippe-le-Bel, faite au parlement de la Pentecôte, en 1287, touchant les bourgeois. Depuis ce temps le terme d'*ordennance* ou *ordonnance* est devenu commun, et a été consacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

ORDRES D'ARCHITECTURE. *Voyez* ARCHITECTURE.

ORDRES MILITAIRES. On entend par ordres militaires certains corps de chevaliers, institués par des rois ou par des princes, pour récompenser les services de ceux à qui ils sont conférés. Ces ordres étaient absolument inconnus dans les premiers siècles de l'église; ils doivent leur institution aux croisades, et ne

remontent pas au-delà du douzième siècle. *Voyez* les différents ordres militaires à leurs articles.

En transmettant aux autorités l'ordonnance du roi du mois de juin 1824, relative aux ordres français et étrangers, M. le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur y a joint les explications suivantes :

Les seuls ordres royaux avoués en France sont ceux : 1° du *Saint-Esprit;* 2° de *Saint-Michel ;* 3° de *Saint-Louis ;* 4° du *Mérite militaire ;* 5° de la *Légion-d'Honneur ;* 6° de *Saint-Lazare* et de *Notre-Dame du Mont-Carmel* réunis.

L'ordre de Malte est rangé dans la classe des ordres étrangers.

Parmi les institutions modernes dignes de fixer l'attention, on doit ranger celle des maisons d'éducation pour les filles ou parentes des chevaliers des ordres royaux. La création de ces maisons établies d'abord en faveur des filles ou parentes des membres de la Légion-d'Honneur remonte à 1810. Il y en avait alors six. Par ordonnances du roi des 3 mars et 16 mai 1816, ce nombre a été réduit à trois, qui ont été soumises à de nouvelles dispositions réglementaires. La première de ces maisons est à Saint-Denys (Seine), la seconde à Paris, et la troisième était aux Loges, près Saint-Germain. Cette dernière a été supprimée depuis. Celle de Paris est considérée comme succursale de la première. A l'institution de Saint-Denys, il y a quatre cents places gratuites et cent réservées pour autant de pensionnaires aux frais des familles. La pension gratuite est à la charge de la Légion-d'Honneur ; elle est fixée à huit cents francs ; cette pension est portée à mille francs pour les pensionnaires élevées aux frais des parents. Les places gratuites sont réservées aux filles des membres des ordres royaux qui se trouvent hors d'état de pourvoir à leur éducation. Les élèves sont reçues de six à douze ans, et leur sortie est fixée à l'âge de dix-huit. Dans la succursale de Paris le nombre des places est fixé à quatre cents ; elles sont toutes gratuites. Les élèves y sont admises depuis l'âge de quatre ans jusqu'à douze inclusivement ; leur sortie est également fixée à l'âge de dix-huit ans. L'éducation donnée dans les maisons dont il s'agit comprend la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, l'histoire, la géographie, et les leçons de danse nécessaires au maintien. Le linge des maisons, les robes et les articles de trousseau sont faits par les élèves ; on leur apprend encore à faire tous les ouvrages de broderie, et tout ce qui peut être nécessaire à une mère de famille.

ORDRE (*billet à*), *voyez* LETTRE DE CHANGE.

ORFÉVRERIE. On voit, par les écrits de Moïse et d'Homère, que l'art de travailler l'or et l'argent était établi en Asie et en Égypte dès les temps les plus reculés. Eliézer offrit à Rebecca des vases et des pendants d'oreilles d'or et d'argent. Il paraît même que dès-lors ces sortes de bijoux étaient assez communs chez quelques peuples de l'Asie. Moïse dit que Jacob engagea les personnes de sa suite à se défaire de leurs pendants d'oreilles. Juda donna en gage à Thamar son bracelet et son anneau. Pharaon, en élevant Joseph à la dignité de premier mi-

nistre, lui remit son anneau et le fit décorer d'un collier d'or. On sait enfin que ce patriarche se servait d'une coupe d'argent. Homère fait mention, dans l'*Odyssée*, de plusieurs présents que Ménélas avait reçus en Égypte, et ils consistent en différents ouvrages d'orfévrerie, dont le goût et le travail supposent assez d'adresse et d'intelligence. Le roi de Thèbes donne à Ménélas deux grandes cuves d'argent, et deux beaux trépieds d'or. Alcandre, épouse de ce monarque, fait présent à Hélène d'une quenouille d'or et d'une magnifique corbeille d'argent, dont les bords étaient d'un or très fin et bien travaillé. Cette union, ce mélange d'or et d'argent sont dignes de remarque. L'art de souder les métaux dépend d'un assez grand nombre de connaissances. On peut aussi attribuer aux progrès que l'art de travailler les métaux avait faits en Egypte, cette grande quantité de bijoux dont les Hébreux étaient pourvus dans le désert. Il est dit qu'ils offrirent pour la fabrique des ouvrages destinés au culte, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs agrafes, sans compter les vases d'or et d'argent

A l'égard de l'Asie et de la Grèce, l'orfévrerie y fut aussi cultivée que dans l'Égypte. La plupart des ouvrages vantés par Homère venaient de l'Asie. Hérodote fait de grands éloges de la richesse et de la magnificence du trône sur lequel Midas rendait la justice. Ce prince en avait fait présent au temple de Delphes. Les armes de Glaucus et de plusieurs autres chefs de l'armée troyenne étaient d'or; le bouclier d'Hector était également d'or. Quant au bouclier d'Achille, « Je ne vois, dit Goguet, aucun fait dans l'histoire ancienne qui puisse servir autant que ce bouclier à faire connaître l'état et les progrès des arts. Sans parler de la richesse et de la variété de dessin qui règnent dans cet ouvrage, on doit remarquer d'abord l'alliage des différents métaux qu'Homère avait fait entrer dans la composition de son bouclier. Le cuivre, l'étain, l'or et l'argent y sont employés. Observons ensuite que dès lors on connaissait l'art de rendre, par l'impression du feu sur les métaux, et par leur mélange, la couleur des différents objets. Ajoutons-y la gravure et la ciselure, et l'on conviendra que le bouclier d'Achille forme un ouvrage très compliqué. Une pareille composition ne permet pas de douter qu'au temps de la guerre de Troie l'orfévrerie ne fût parvenue à un grand degré de perfection chez les peuples de l'Asie; car c'est toujours dans ces contrées qu'Homère place le siége des arts et des fameux artistes. »

De l'Asie, l'art de travailler l'or et l'argent a passé en Europe, et l'on a des preuves multipliées du degré auquel il fut porté chez les Romains et les peuples qui leur ont succédé. L'histoire nous a conservé, entre autres artistes qui se sont distingués dans l'orfévrerie à Rome, le nom de Praxitèle, qui vivait du temps de Pompée, et qu'il ne faut pas confondre avec le sculpteur athénien.

On voit que dans le Bas-Empire, l'orfévrerie produisait encore des ouvrages considérables en ce genre, quoique alors le mauvais

goût dans les formes commençât à remplacer les dessins gracieux et naturels des anciens. Anastase rapporte que Constantin fit présent à la basilique de Latran de diverses pièces d'orfévrerie, de dix-sept marcs d'or, et de vingt-neuf mille cinq cents marcs d'argent.

La stagnation du commerce et le dépérissement des arts, pendant tout le moyen âge, ont dû influer sur l'orfévrerie comme sur le reste. Cependant on remarque dans les différents siècles de cette époque des châsses, des vases, et autres ustensiles d'église d'un travail assez délicat, mais d'un goût gothique et d'un mauvais dessin.

La découverte de l'Amérique, en augmentant prodigieusement la quantité des matières d'or et d'argent, devint un nouvel aliment pour les arts; le goût du luxe que les richesses firent naître donna une nouvelle vie à l'orfévrerie. Mais ce ne fut guère que vers le milieu du dix-septième siècle qu'elle se perfectionna. La France produisit alors les Germain et les Ballin, qui furent remplacés par des artistes célèbres, et, en dernier lieu, par Auguste, qui a exécuté, de nos jours, le beau service de vermeil fait à l'occasion du sacre de Napoléon Bonaparte; en sorte que depuis le dix-septième siècle l'orfévrerie de Paris conserve la supériorité sur celle de tous les autres pays.

ORGIES. Fêtes en l'honneur de Bacchus. Elles avaient été instituées en Thrace par Orphée. On les appelait *Orgies*, d'un mot grec qui veut dire *fureur*, à cause de l'enthousiasme et de l'ivresse qui en accompagnaient la célébration. Dans les commencements, les *orgies* étaient peu chargées de cérémonies. On portait seulement en procession une cruche de vin avec une branche de sarment; puis suivait le bouc qu'on immolait comme odieux à Bacchus dont il ravageait les vignes; ensuite paraissait la corbeille mystérieuse suivie des phallophores. Mais cette simplicité ne dura pas long-temps, et le luxe introduit par les richesses passa dans les cérémonies religieuses. Le jour destiné à cette fête, les hommes et les femmes, couronnés de lierre, les cheveux épars, et presque nus, couraient à travers les rues, criant comme des forcenés : *Évohé Bacché*. (*V.* Évohé.) Au milieu de cette troupe on voyait des gens ivres, vêtus en satyres, en faunes et en silènes, faisant des grimaces et des contorsions où la pudeur était peu ménagée. Venait ensuite une troupe montée sur des ânes, suivie de faunes, de bacchantes, de thyiades, de mimallonides, de naïades, de nymphes et de tityres, qui faisaient retentir la ville de leurs hurlements. Après cette troupe tumultueuse, on portait les statues de la Victoire, et des autels en forme de ceps de vigne, couronnés de lierre, où fumaient l'encens et d'autres aromates. Puis arrivaient plusieurs chariots chargés de thyrses, d'armes, de couronnes, de tonneaux, de cruches et autres vases, de trépieds et de vans. De jeunes filles marchaient à la suite, et portaient des corbeilles où étaient renfermés les objets mystérieux de la fête. La procession était fermée par une troupe de bacchantes couronnées de lierre entrelacé d'if et de serpents.

Au milieu de ces fêtes, des femmes nues se donnaient le fouet, d'autres se déchiraient la peau; enfin on y commettait tous les crimes qu'autorisent l'ivresse, l'exemple, l'impunité, et la licence la plus effrénée. Aussi l'autorité se vit-elle obligée de les interdire. Diagonidas les abolit à Thèbes, et un sénatus-consulte, qui parut à Rome l'an 566 de la fondation de cette ville, les défendit sous peine de mort, et pour toujours, dans toute l'étendue de l'empire.

Une multitude de bas-reliefs antiques et de vases grecs représentent des orgies. Jules Romain est le peintre moderne qui les a rendues avec le plus d'enthousiasme et de chaleur. *Dictionnaire de la Fable*, quatrième édition.

ORGUE, du latin *organum*. Mot employé par Tertullien, qui, en donnant une description détaillée d'une semblable machine composée de tuyaux et formant un grand assemblage de sons, machine dont Archimède était l'inventeur, l'appelle *organum hydraulicum* (orgue hydraulique), parcequ'on la faisait jouer par le moyen de l'eau.

Cet instrument, qui paraît d'ailleurs fort ancien, était peu connu en France jusqu'au huitième siècle. Les premières orgues qu'on ait vues en ce pays furent apportées par des ambassadeurs de l'empereur Constantin Copronyme, qui les offrirent au roi Pepin dans une assemblée de la nation, tenue à Compiègne en 757. Ce prince en fit présent à l'église de Saint-Corneille de cette ville. Constantin Michel envoya aussi un orgue à Charlemagne; enfin, on remarque comme une chose extraordinaire que, sous ce prince, il y en avait un dans l'église de Vérone. C'est donc de l'Orient que cet instrument nous est venu, mais on n'en sait point l'inventeur. L'usage n'en a commencé, dans nos églises, qu'après saint Thomas-d'Aquin, en 1250.

ORGUE *expressif*. Une commission, composée de MM. Méhul, Gossec, Grétry, Haüy et Charles, ayant été nommée en 1811 pour faire un rapport à l'Institut sur ce nouvel instrument, dont M. Grénié est inventeur, termine ainsi le compte qu'elle en rend : « Sans rien préjuger à l'avance sur le sort futur d'un instrument qui vient de naître, nous pouvons dire qu'il nous donne les plus heureuses espérances. Mais en attendant ce qu'il peut devenir entre les mains de son auteur, nous pensons que, tel qu'il est aujourd'hui, il mérite l'accueil de l'Institut, et nous invitons les classes des sciences et des beaux-arts à lui donner leur approbation. » Ces conclusions ont été adoptées.

Il est vrai que ce n'est encore qu'un orgue de chambre; mais ce charmant modèle est déjà assez parfait dans son genre pour laisser peu à désirer.

Cet instrument consiste en un simple jeu d'anches, assis sur un sommier ordinaire; c'est dans la disposition et l'action des soufflets que réside l'expression qui lui est propre. Par des moyens simples et ingénieux, ces soufflets subissent des pressions variables dont l'intensité transmise aux tuyaux leur donne le caractère et l'accent des instruments à vent.

ORIENT (*l'empire d'*). On a donné ce nom à l'empire romain,

depuis que Constantin en eut transporté le trône à Byzance ou Constantinople. Alors on vit Rome passer presque entièrement en Orient. Les grands y menèrent leurs esclaves, c'est-à-dire presque tout le peuple, et l'Italie fut privée de ses habitants. Par cette division du sceptre, les richesses allèrent à Constantinople, et l'empire d'Occident se trouva ruiné. Toutes les nations y firent des invasions consécutives; il alla, de degré en degré, de la décadence à la chute, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius et Honorius.

Par la valeur de Bélisaire, Justinien reconquit à la vérité l'Afrique et l'Italie; mais à peine furent-elles subjuguées qu'il fallut les perdre : d'ailleurs Justinien désola ses sujets par des impôts excessifs, et finalement par un zèle aveugle sur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla son pays, rendit incultes les provinces, et crut avoir augmenté le nombre des fidèles, lorsqu'il n'avait diminué que celui des hommes. Par la seule destruction des Samaritains la Palestine devint déserte, et, par zèle pour la religion, il affaiblit justement l'empire du côté par où, quelques règnes après, les Arabes pénétrèrent pour le détruire.

Les malheurs de l'empire croissant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer le mauvais succès dans la guerre, et les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernaient. Les révolutions firent des révolutions, et l'effet devint lui-même la cause. Comme les Grecs avaient vu passer successivement tant de diverses familles sur le trône, ils n'étaient attachés à aucune. Phocas, dans la confusion, était mal affermi; Héraclius vint d'Afrique, et le fit mourir; mais il trouva les provinces envahies et les légions détruites.

A peine avait-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes sortirent de leur pays pour étendre la religion et l'empire que Mahomet avait fondés. Apôtres conquérants, comme avait été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, sobres par habitude, par superstition et par politique, ils produisaient, sous l'étendard de leur prophète, des troupes enthousiastes, avides de carnage et de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, et depuis long-temps épuisés par les guerres continuelles de leurs souverains. Aussi, jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers successeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblables à cette nuée que vit le prophète, qui, petite dans sa naissance, vint bientôt à couvrir le ciel, les Turcs, méprisables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon sur les états des empereurs grecs, passèrent le Bosphore, se rendirent maîtres de l'Asie, et poussèrent encore leurs conquêtes jusque dans les plus belles parties de l'Europe; mais il suffit de dire ici que Mahomet II prit Constantinople en 1453, fit sa mosquée de l'église de Sainte-Sophie, et mit fin à l'empire d'Orient, qui avait

duré onze cent vingt-trois années.

ORIFLAMME. La plupart des écrivains tirent le nom de l'oriflamme, de sa matière, de sa couleur et de sa forme. Quant à sa figure, on doit la croire semblable à celle des bannières qu'on porte aux processions, c'est-à-dire carrées, fendues en divers endroits par le bas, ornées de franges, et attachées par le haut à un bâton placé en travers sur une espèce de pique. Il paraît, d'après tous les historiens, que l'oriflamme était rouge ou vermeille; mais on ne peut pas induire que cette couleur ait été l'origine de son nom. Il est bien plus probable qu'il vient du mot *flammatum*, qui, dans les auteurs du moyen âge, signifie la même chose, et de la lance dorée au haut de laquelle elle était suspendue. Au reste, le nom de *flammatum*, ou de *flamme*, avait été donné à la bannière dont il s'agit, parcequ'elle était découpée par le bas en figure de flammes, ou parcequ'étant de couleur vermeille, elle paraissait élevée dans les airs, comme une flamme voltigeant au gré du vent. L'oriflamme fut d'abord l'enseigne particulière de l'abbé et du monastère de Saint-Denys, qui la faisaient porter par leur avoué dans les guerres entreprises pour la défense de leurs droits. C'est pour cela que le plus souvent elle est nommée par les historiens *vexillum sancti Dionysii.* Nos rois, qui d'abord avaient pris pour bannière la chape de saint-Martin, adoptèrent ensuite l'oriflamme, lorsqu'ils furent devenus propriétaires du Vexin, c'est-à-dire des comtés de Pontoise et de Mantes. Louis-le-Gros fut le premier qui, en sa qualité de comte du Vexin, tira l'oriflamme de dessus l'autel de l'église de Saint-Denys, et la fit porter dans les armées comme la principale enseigne. Ses successeurs en firent usage jusqu'à Charles VI, qui la déploya à la fatale journée d'Azincourt. Ce fut à cette bataille que l'oriflamme parut pour la dernière fois. *Voyez* Du Cange, *Dissertation de la bannière de Saint-Denys et de l'oriflamme*, XVIII[e] *dissertation sur l'histoire de saint Louis*, Paris, 1668, in-fol. Benneton de Peyrins, *Sur les enseignes militaires des Français*, dans le *Mercure* de 1733, février et juin, t. I et II

ORVIÉTAN. Cet antidote tire son nom du sobriquet qu'avait pris son inventeur, appelé Luppi, charlatan qui vint en France au commencement du dix-septième siècle, et qui se faisait appeler *l'Orviétan* parcequ'il était d'Orviette, province d'Italie, dans le patrimoine de Saint-Pierre. Pour prouver la vertu de son remède, il en fit sur lui-même des expériences extraordinaires, en prenant publiquement différentes doses de poison.

OSMIUM, métal d'un gris foncé découvert depuis peu d'années dans la mine de platine.

OSSELETS. Les Romains ont appelé *ocellata* de petites billes, de petits cailloux qui servaient de jouets aux enfants, des *osselets*, comme l'a traduit Dacier dans sa remarque sur la troisième satire du 2[e] liv. d'Horace, v. 171, où il rend ce passage de Suétone, *Modo talis aut* ocellatis, *nucibusque ludebat cum pueris minutis*, par, Il jouait avec de petits enfants aux *osselets*, à la pierrette et aux noix.

Mais les Romains eux-mêmes avaient reçu ce jeu des Grecs, de qui il était connu dès le temps du siége de Troie, puisqu'il raconte que les amants de Pénélope jouaient aux osselets devant la porte du palais d'Ulysse. « On jouait ordinairement, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, avec quatre osselets marqués de points comme nos dés. On produisait des coups différents, auxquels les Grecs avaient donné les noms des dieux, des héros, des hommes illustres, et même des courtisanes fameuses; le coup le plus favorable s'appelait *coup de Vénus*. Le grand nombre d'osselets qu'on a trouvés à Herculanum prouve combien ce jeu était commun chez les Romains, ou du moins en Italie. Les osselets découverts à Herculanum étaient faits, selon Winckelmann, avec des astragales de cabri; l'astragale est un petit os qui forme l'articulation entre le pied et la jambe, d'où les Grecs nommaient Ἀστράγαλοι, osselets, ce que les Latins désignaient par le mot *tali*. Il y avait deux manières d'y jouer. La première et la plus commune avait beaucoup d'analogie avec celle qui se pratique encore aujourd'hui; elle consistait à jeter en l'air des osselets, et à en ramasser pendant cet intervalle un ou plusieurs autres posés à terre ou sur une table, pour les y replacer ensuite tous de la même manière. La seconde manière de jouer avec les osselets ou astragales, était de les jeter comme on a coutume de jeter les dés avec la main ou avec un cornet; et chaque côté de l'osselet portant un nombre différent, il survenait au joueur une chance plus ou moins favorable. »

OSTRACISME. Du grec ὄστρακον (coquille), parceque, dans cette sorte de jugement, les citoyens donnaient leurs suffrages en écrivant le nom de l'accusé sur une coquille enduite de cire.

L'ostracisme est le nom d'une ancienne loi d'Athènes qui bannissait pour un certain nombre d'années les citoyens qui, par leurs richesses, leur mérite ou leur autorité, donnaient de l'ombrage à la république. Cette peine, trop souvent employée à satisfaire des haines particulières, a plus d'une fois sauvé la patrie. J'avoue cependant, dit Aristote, qu'au lieu de proscrire un homme dont les vertus sublimes entraînent tous les cœurs, il serait plus conforme aux vrais principes de le placer sur le trône. Ce jugement toutefois n'avait rien de déshonorant, et n'entraînait point la confiscation des biens. Thémistocle étant parvenu à faire bannir Aristide, celui-ci partit pour son exil en priant les dieux de ne pas permettre qu'il arrivât à sa patrie aucun accident qui le fît regretter. Tite-Live, livre V, ch. XXXII, rapporte que le grand Camille n'imita point cette générosité; qu'au contraire, il demanda aux dieux de forcer sa ville ingrate, par quelque malheur, à avoir besoin de lui et à le rappeler au plus tôt. Ce fut, dit-on, Hipparque, proche parent du tyran Pisistrate, qui supporta le premier cette peine, dont on attribue l'invention à Clisthènes. Il paraît que l'ostracisme cessa d'être en usage à Athènes après qu'il eut été flétri et déshonoré en tombant sur Hyperbolus, fort méchant homme, au rapport de Plu-

tarque, et qui chercha par des moyens peu légitimes à faire bannir Nicias et Alcibiade, qui se partageaient à Athènes toute l'autorité.

OUBLIES, OUBLIEUR, OUBLIEUX. On appelle *oublies* une sorte de pâtisserie légère, cuite entre deux fers, et faite en forme de cornets. Les *oublies* étaient connues des Grecs, qui les nommaient *obelias*. Lorsqu'en 1270, on donna des statuts aux pâtissiers, ce fut sous la qualité d'*oublayeurs* (faiseurs d'oublies) qu'ils les reçurent, et non sous celle de pâtissiers. Plusieurs écrivains prétendent que l'origine des oublies est sacrée, et qu'elle nous vient de l'usage des pains que l'on consacre à l'église pour en faire des hosties. On en servait à certains jours de l'année, dans quelques églises, aux chanoines et aux clercs, ce qui les fit appeler *oblati*, d'où nous avons fait *oublies*. Les oublies ont été quelquefois une redevance de fiefs, connue sous le nom de *droit d'oubliage* ou *droit d'oublies*. Nos rois l'exigèrent comme les autres seigneurs. Par la suite ce genre de pâtisserie, pour les redevances, se consolida tellement, qu'il fut converti en gâteaux, connus quelque temps sous le nom d'*oubliaux*.

Comme la coutume des bourgeois de ce temps était de souper de très bonne heure, les *oublieux* se répandaient, le soir, dans les rues de Paris, et allaient dans chaque maison offrir des oublies pour dessert, ce qui donna lieu à plusieurs abus. Sous le prétexte de tirer les oublies au sort, on jouait des jeux de hasard qui occasionaient des pertes considérables. Sous l'accoutrement et le nom d'oublieux, s'introduisaient dans les maisons des escrocs, des filous, des voleurs, et jusqu'à des meurtriers. Cartouche avait dans sa troupe un grand nombre d'oublieux ou de gens qui se disaient tels. La police défendit enfin aux oublieux de s'introduire de nuit dans les maisons. Ils disparurent insensiblement, et aux marchands d'oublies succédèrent les marchands de plaisirs. (*L'Improvisateur français.*)

OUBLIETTES. C'était ainsi qu'on appelait, dans certaines prisons de France, un lieu où l'on mettait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle. On l'appelait ainsi, est-il dit dans le Dictionnaire de Moréri, parceque ceux qu'on y renfermait, ne paraissant plus, étaient entièrement oubliés.

On a donné aussi ce nom à certains supplices qu'on faisait subir aux malheureux dont on voulait se défaire, sans donner aucune publicité à leur mort. « On prétend que le supplice des *oubliettes* consistait dans un jeu de lames tranchantes qui, en un instant, coupaient la victime par morceaux. Le château de Blois renfermait, dit-on, des oubliettes dont on montre encore l'emplacement.

» Le cardinal de Richelieu avait à Bagneux une maison qui a reretenu le nom des *oubliettes*, et qui fut achetée vers le milieu du dernier siècle par un nommé Toinart, dans l'espoir qu'en la fouillant il y trouverait de quoi se dédommager du prix. Il trouva effectivement un puits dont l'ouverture était bouchée, et dans lequel étaient

les ossements de plus de quarante cadavres, avec les débris de leurs vêtements, montres, bijoux, argent, etc. Le cardinal, qui avait pour habitude de tout sacrifier à son ambition, se défaisait, disait-on, des gens qu'il n'osait ou ne pouvait attaquer publiquement, en les comblant de caresses et de marques d'amitié. La dernière preuve était de les faire sortir par un escalier dérobé, au milieu duquel était une bascule que ce ministre avait la bonté de lâcher lui-même ; on tombait alors dans un puits qui avait au moins cent pieds de profondeur. Les premiers qui l'essayèrent furent ceux qui l'avaient creusé. » (*L'Improvisateur français*, au mot OUBLIETTES.)

OURAGAN. Ce mot nous vient des Caraïbes, habitants des îles découvertes au quinzième siècle, par Christophe Colomb. Ces îles sont sujettes à être fort maltraitées par des tourbillons de vent impétueux que les habitants du pays appelaient *ouragan*. A force d'entendre parler des ravages occasionés par les vents, nous nous sommes accoutumés à appeler de ce nom les furieux coups de vent que nous éprouvons aussi quelquefois en Europe. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

OURCQ (*canal de l'*). N'ayant consacré à l'article *canal* que quelques lignes à celui de l'Ourcq, nous croyons plaire aux lecteurs en leur transmettant ici sur cet important travail quelques notions puisées dans le devis général rédigé par l'ingénieur en chef et publié en 1806.

Le canal de dérivation de l'Ourcq a pour objet d'amener la rivière d'Ourcq dans un bassin, près de la Villette, d'où les eaux doivent être employées : 1° à entretenir un canal de navigation descendant de ce bassin dans la Seine, au-dessus de l'Arsenal; 2° à alimenter dans l'intérieur de Paris de nouvelles fontaines et un certain nombre de réservoirs destinés au nettoiement des rues, des égouts, et en général à fournir de nouveaux moyens d'embellir cette capitale et d'en rendre le séjour plus salubre.

Le gouvernement impérial voulant étendre les avantages que la commune de Paris doit retirer du canal de l'Ourcq, avait ordonné qu'il serait rendu navigable dans toute sa longueur, et qu'une communication serait ouverte entre sa partie supérieure et la rivière d'Aisne, près de Soissons, afin que ce canal offrît un débouché plus direct à celui de Saint-Quentin et à ceux de la Belgique pour l'exportation des denrées destinées à l'approvisionnement de Paris.

La rivière d'Ourcq est prise dans la partie supérieure du moulin de Mareuil, commune du département de l'Oise. Le canal passe auprès de la ville de Meaux, du village de Claye, et vient se terminer à la Villette. Il forme des sinuosités commandées par les inflexions du terrain depuis Mareuil jusqu'au-delà de Claye; il vient ensuite par six lignes droites jusqu'à Paris. Sa longueur est de quatre-vingt-treize mille neuf cent vingt-deux mètres (vingt-trois lieues et demie). Le canal, depuis Mareuil jusqu'au premier bassin de partage, situé sur le coteau de Champen, au-dessous du moulin de Lizy, devant servir de communication entre la Marne et

le canal de Saint-Quentin, a les mêmes dimensions que ce canal : il a dix mètres de largeur de plafond, deux mètres cinquante centimètres de profondeur. Les talus des berges sont inclinés de deux fois leur hauteur, ce qui donne vingt mètres entre les arêtes intérieures des deux chemins de halage.

Le canal dérivé du bassin de Lizy, pour arriver au château d'eau de la Villette, est à pente réglée, sans écluses ni barrages, et ne conserve pas les mêmes dimensions que celui de Saint-Quentin.

Il a trois mètres cinquante centimètres de largeur de plafond, onze mètres d'ouverture entre les arêtes intérieures de ses berges, et deux mètres cinq centimètres de profondeur; les chemins de halage ont trois mètres cinquante centimètres de largeur; les berges sont inclinées d'une fois et demie leur hauteur.

La pente du canal est de dix mètres; le volume d'eau moyen qu'il produira est de treize mille cinq cents pouces de fontenier, ou de deux cent soixante mille huit cent vingt kilolitres par jour.

Le lit de ce canal est dans quelques endroits au niveau du terrain; dans d'autres il a été élevé au-dessus par des remblais; dans quelques autres enfin, il a fallu creuser à une très grande profondeur. On trouve des ponts en bois et des ponts levis d'une belle exécution sur les chemins qui ont été coupés par le canal. Il est partout fort bien entretenu, et il forme une belle promenade dont nous avons parcouru plusieurs lieues avec plaisir.

Le bassin de la Villette est destiné à remiser les bateaux qui feront la navigation du canal de l'Ourcq, et servir de port pour le commerce. Il formera le premier réservoir d'où les eaux seront délivrées pour être distribuées dans Paris, soit par le canal de navigation qui descendra dans les fossés de l'Arsenal, soit par des tuyaux de conduite qui alimenteront de nouvelles fontaines ou des châteaux d'eau. Il devient un des embellissements les plus remarquables de la capitale. De petites barques voguent dessus à la voile, et promènent les habitants de Paris. Deux rangs d'arbres sont plantés de chaque côté, et forment une promenade spacieuse et agréable.

OURS (*ordre de l'*). Cet ordre de chevalerie fut fondé en Suisse vers l'an 1220, par l'empereur Frédéric II, pour récompenser les services que l'abbé de Saint-Gall et les Suisses lui avaient rendus lors de son élection à l'empire. Les chevaliers étaient choisis parmi la principale noblesse du pays, et leur marque distinctive était une chaîne d'or avec une médaille d'argent, chargée d'un ours passant de sable sur une terrasse de sinople.

En 1305, on ajouta, en mémoire de Walter Furst, Werner Stauffacher, et Arnold de Melchtal, les trois fondateurs de la liberté des Suisses, une branche de chêne en retorte qui accompagne l'ancien collier.

OUTRE. Les anciens faisaient un très grand usage d'outres ou sacs de peau de bouc préparée, qu'ils remplissaient de vin ou d'eau pour les voyages et les marches d'armées. On sait que c'est

encore dans des outres que les Espagnols conservent aujourd'hui le vin et autres liqueurs.

L'exercice de la danse sur une outre remplie de vin était pratiqué chez les anciens : Virgile en parle au second livre des *Géorgiques*. Selon Servius, on oignait l'outre ou d'huile ou de lessive, pour qu'il fût plus difficile de se soutenir dessus. Le sauteur qui s'y maintenait le mieux avait souvent l'outre et le vin pour prix de son adresse. Quelquefois il fallait, pour être vainqueur, sauter avec un seul pied et y rester ferme.

OUTREMER. Couleur bleue, ainsi nommée parcequ'on la tirait autrefois du Levant. Elle se fait avec du *lapis lazuli*, broyé et réduit en poudre. On reconnaît que l'outremer n'est point falsifié lorsque, mis sur une plaque de fer rougi au feu, il ne change point de couleur. C'est, comme l'on sait, la plus solide de toutes les couleurs employées dans la peinture; mais, depuis un siècle, elle est devenue si rare que très peu d'artistes ont été assez riches pour l'employer partout où ils auraient dû le faire. Le bleu de Prusse, celui-même qu'on désigne sous le nom de *bleu* minéral, quelque bien préparé qu'il soit, devient verdâtre au bout de quelques années. Les bleus de cobalt, appelés dans le commerce *les bleus d'argent*, ne pouvant, à cause de leur nature vitreuse, être broyés parfaitement, ne s'étendent pas sous le pinceau comme les autres couleurs : de plus, ils ont une nuance violâtre, qui fait que dans les teintes claires ils ne sont jamais d'un bleu parfait; ils se décolorent même pour la plupart à la lumière, et deviennent tout-à-fait gris. Cependant M. Thenard est parvenu, à force d'expériences, à tirer du cobalt une couleur qui, aux yeux les plus exercés, ne pourrait être distinguée du plus bel outremer.

En effet, elle n'en diffère que par son intensité, qui est un peu moindre. A la détrempe et à l'huile, cette couleur se broie et se manie aussi facilement qu'aucune autre; elle peut encore, si l'on y met les fondants convenables, servir à la peinture en émail. Elle produira des teintes moins violâtres et plus solides que la plupart des bleus de cobalt qu'on emploie ordinairement. Ce bleu a résisté à tous les réactifs chimiques; exposé au soleil pendant les mois de juillet et d'août, il n'a paru subir aucune altération. S'il n'a pas la solidité de l'outremer, dont il a l'éclat, on peut du moins l'employer avec autant de sécurité que la plupart des couleurs de la palette, dont il n'y a qu'un petit nombre qui résistât à une exposition de deux mois au soleil. M. Thenard a publié son procédé en le communiquant à M. Hubert, fabricant de couleurs à Paris.

OVATION. C'était ainsi qu'on appelait, chez les Romains, le petit triomphe accordé à des capitaines qui avaient vaincu sans grande effusion de sang, ou défait des rebelles, des esclaves, des pirates, ou autres ennemis indignes de la république. Ce mot vient, selon Festus, de l'exclamation *O*, souvent répétée par les soldats dans cette cérémonie; ou bien du latin *ovis* (brebis), parceque, comme Plutarque l'a remarqué, on immolait une brebis dans le petit triomphe, au lieu que, dans

le grand triomphe, on immolait un taureau. Dans l'ovation le triomphateur marchait à pied, ou tout au plus était à cheval; mais il n'était jamais élevé sur un char, comme dans le grand triomphe. Il était précédé du sénat, et portait une couronne de myrte, qu'on appelait *ovale*. Aulus Manlius fut le premier qui reçut l'honneur de l'ovation, l'an de Rome 279.

OXYGÈNE (gaz), une des parties constituantes de l'air atmosphérique. Elle est éminemment nécessaire à l'existence animale. Les végétaux la restituent, et les combustions l'absorbent. Le physicien anglais Priestley, en 1774, obtint le premier cette seule portion de l'air respirable, qu'il nomma *air déphlogistiqué* ou *air vital*, et que Schéele appela *air de feu*, parce-qu'il entretient essentiellement la combustion. Cette découverte importante a été le prélude de la révolution qui s'est opérée de nos jours dans la chimie (voyez ce mot), et dont Lavoisier a été le plus ardent promoteur. Ce célèbre et infortuné chimiste donna à cette substance le nom d'*oxygène*, comme étant un principe acidifiant. Priestley prouva en outre en 1776, à l'académie royale de Londres, que c'est à l'action de l'oxygène qu'est due la couleur rouge du sang artériel. On a imaginé depuis l'*eudiomètre*, pour trouver la quantité d'oxygène que renferme l'air atmosphérique. L'unité de volume de cet air, selon les expériences les plus récentes, contient 0,21 d'oxygène, 0,785 d'azote, et 0,005 d'acide carbonique; il y a aussi quelques atomes d'hydrogène, mais la quantité en est presque inappréciable.

P.

PACTA CONVENTA. C'est ainsi que l'on nommait en Pologne les conditions que la nation polonaise imposait aux rois qu'elle s'était choisis dans la diète d'élection. Le prince élu était obligé de jurer l'observation des *pacta conventa*, qui renfermaient ses obligations envers son peuple, et surtout le maintien des priviléges des nobles et des grands-officiers de la république. Au premier coup d'œil on croirait, d'après cela, que la Pologne jouissait de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'existait que pour les nobles et les seigneurs, qui liaient les mains de leur monarque afin de pouvoir exercer impunément sur leurs vassaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouissaient eux-mêmes d'une indépendance presque toujours funeste au repos de l'état; en un mot, par les *pacta conventa*, les nobles s'assuraient que le roi ne les troublerait jamais dans l'exercice des droits, souvent barbares, du gouvernement féodal, qui subsistait chez eux avec les mêmes inconvénients que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples eussent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puissants, eussent réduit sous le même joug les nobles et leurs vassaux.

Lorsqu'une diète polonaise était assemblée, on commençait toujours

par faire lecture des *pacta conventa*, et chaque membre de l'assemblée était en droit d'en demander l'observation, et de signaler les infractions que le roi pouvait y avoir faites.

PACTOLE. Fleuve d'Asie, dans la Lydie. Il prenait sa source dans le mont Tmolus, mouillait la ville de Sardes, et se jetait dans l'Hermus, qui, selon Ptolomée, va se perdre dans le golfe de Smyrne.

Le Pactole a reçu le nom de *Chrysorrhoas*, épithète commune autrefois à plusieurs rivières dont les eaux bienfaisantes fertilisaient leurs bords. Le Pactole la méritait à ce titre, et par une raison plus forte : les paillettes d'or qu'il entraînait justifiaient à son égard le surnom de *Chrysorrhoas*, lequel, pris à la lettre, désigne une rivière qui roule des flots chargés d'or. Ce fleuve n'avait pas toujours produit des paillettes d'or; mais quand a-t-il commencé à avoir cette vertu? c'est ce qu'il est impossible de déterminer; nous savons seulement que, du temps de Crésus, il roulait une espèce de sablon d'or, et que ce sable faisait en partie la prodigieuse richesse de ce roi, et que cela n'était plus du temps de Strabon, comme il le témoigne lui-même dans son treizième livre. Mais, quoique cela eût cessé même avant le siècle d'Auguste, on ne laissait pas, comme le remarque Dacier, de dire toujours en proverbe, *Tibi Pactolus fluit* (le Pactole coule pour vous), c'est-à-dire vous avez autant d'or que Crésus; et quoique ce fleuve, si célèbre chez les poëtes de l'antiquité, soit à peine connu de nos jours, on n'en a pas moins conservé, dans la langue poétique, les expressions auxquelles la fable a donné lieu : nous disons, à l'imitation des Latins, *le Pactole coule pour vous*, *roule chez vous*, pour dire vous êtes fort riche; *l'or du Pactole*, *les richesses du Pactole*, pour d'immenses richesses.

L'ambitieux le met (met le bonheur) souvent à tout brûler;
L'avare à voir *chez lui le Pactole rouler.*
(Boileau, *satire XI.*)

PADOU. Espèce de ruban ainsi nommé parceque les premiers qui parurent en France venaient de *Padoue*, ville d'Italie.

PADOUANE. Nom que les médaillistes donnent à une médaille nouvellement frappée pour contrefaire les antiques, et tromper ceux qui ne s'y connaissent pas. Ce nom vient d'un graveur habile, Jean Cavino, surnommé le *Padouan*, de la ville de Padoue où il était né, qui, avec Alexandre Bassiano, a contrefait en Italie un grand nombre de médailles antiques. Le cabinet des antiques de la bibliothèque royale possède une belle suite de coins de ces habiles faussaires. *Voyez* MÉDAILLES.

PAGANISME, ou *religion des païens*. Pour se former une juste idée de la religion des Grecs et des Romains, et en général de tous les païens, il faut savoir, dit Furgault dans son *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines*, qu'ils étaient persuadés qu'il y avait deux principes, l'un du bien et l'autre du mal. Ainsi la crainte, qui trouble les hommes et les agite à la vue de leurs propres misères, fut la première source du culte servile et superstitieux qu'ils rendirent aux objets qui leur étaient nuisibles, et par un

effet de cette même crainte ils se firent des dieux imaginaires de tout. Ils en admettaient une infinité de célestes, de terrestres, de maritimes, d'infernaux. Ils érigèrent en divinités les biens, les maux, les vertus et les vices. Tous ces dieux avaient chacun leur département : les uns étaient bienfaisants, et les autres malfaisants ; ceux-ci n'inspiraient jamais que le vice, ceux-là portaient à la vertu ; ainsi la manière d'honorer les dieux dépendait de l'idée qu'on en avait.

Les païens étaient persuadés que les divinités affectionnaient certaines personnes; c'est pourquoi ils s'adressaient à elles pour en obtenir les grâces qu'ils demandaient. Les prêtres étaient ces personnes chéries, qui, pour mieux accréditer leur religion, supposèrent qu'ils l'avaient reçue des dieux mêmes, qu'ils firent intervenir dans les moindres évènements. A mesure que la superstition s'empara des esprits, tout devint présage, et en conséquence le merveilleux vint au secours de la superstition. D'ailleurs les prêtres, qui s'informaient de tout pour mieux tirer leurs conjectures, donnaient des réponses susceptibles de plusieurs sens. Ils inventaient des présages en faveur des personnes ou des factions qui les intéressaient. Ils avaient l'adresse de fasciner les yeux du vulgaire, et employaient, pour l'entretenir dans la séduction, l'astrologie, la magie, l'explication des songes, l'évocation des morts, et toute la science des augures et des aruspices. On voit clairement que leur prétendue divination n'était qu'une ruse bien conduite ; et tous les prodiges que les poëtes et les historiens ont publiés en différentes occasions n'avaient pas plus de certitude que leurs oracles. *Voyez* ORACLES.

PAGE. Ce mot, qui vient de l'italien *paggio*, est dérivé par contraction du latin *pædagogium*, qui désignait chez les Romains une troupe de jeunes garçons que les riches entretenaient pour leur service domestique. Ces pages étaient richement vêtus, et choisis parmi les enfants qui se distinguaient par leur beauté. On les faisait élever sous la surveillance de quelques vieux esclaves appelés *pédagogues ;* chacun de ces jeunes garçons était désigné par le mot de *pædagogianus puer*. C'est de cet usage qu'est venu dans les cours modernes celui d'avoir des pages.

Dans les temps de l'ancienne chevalerie on appelait *page*, *varlet* ou *damoiseau* un gentilhomme que l'on retirait des mains des femmes à l'âge de sept ou huit ans pour le mettre auprès de quelque haut baron ou de quelque illustre chevalier qui avait un état de maison. Cette place n'avait rien de déshonorant. Ville-Hardouin, en parlant du jeune Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne le nomme que le *varlet de Constantinople*, parcequ'il n'était pas encore chevalier ; par la même raison, Louis roi de Navarre, Philippe comte de Poitou, Charles comte de la Marche, fils de France, et d'autres princes du sang, sont seulement qualifiés *varlets*, dans un compte de la maison de Philippe-le-Bel.

Les pages remplissaient alors l'emploi de domestiques auprès de la personne de leurs maîtres ou de leurs maîtresses ; ils les accom-

pagnaient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisaient leurs messages, et même les servaient à table, et se formaient, sur le modèle des chevaliers, à ces grâces extérieures dont le monde peut seul donner des leçons. C'étaient ordinairement les dames qui se chargeaient de leur apprendre leur catéchisme et la galanterie, l'amour de Dieu et des dames; car l'un ne pouvait aller sans l'autre. On avait grand soin de les instruire aux exercices des écuyers et chevaliers, qui étaient les grades auxquels ils devaient aspirer. Cette coutume subsistait encore du temps de Montaigne, et il en fait l'éloge en ces termes: « C'est un bel usage de » notre nation qu'aux bonnes mai- » sons nos enfants soient reçus » pour y être nourris et élevés » *pages*, comme en une école de » noblesse, et est discourtoisie, » dit-on, et injure d'en refuser un » gentilhomme. »

Ces jeunes gentilshommes sortaient hors de page à l'âge de quatorze ans, et étaient reçus parmi les écuyers; mais ils ne quittaient pas leur premier état sans passer par une cérémonie religieuse. Le gentilhomme *mis hors de page* était présenté à l'autel par son père et sa mère, qui, chacun un cierge à la main, allaient à l'offrande; le prêtre célébrant prenait sur l'autel une épée et une ceinture qu'il attachait au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénits.

Tout le monde sait qu'on appelle aujourd'hui *pages* les jeunes gens qui servent, sous la livrée, un souverain ou un grand seigneur.

PAGNON. Nom que l'on donne à une sorte de drap noir d'une grande finesse, qui se fabrique à Sedan. Il est ainsi appelé du nom de *Pagnon*, son inventeur.

PAGODE. On appelle ainsi, dans les Indes, un temple ou lieu destiné aux idoles. Il tire sa dénomination du mot persan *pout*, qui signifie idole, et de *gheda*, un temple; de ces deux mots *pout gheda* s'est formé celui de *pagode*.

Nous donnons ce nom à de petites figures grotesques qui ont été long-temps à la mode, et qui ornent encore quelques cabinets. Quelques unes venaient de la Chine; mais le plus grand nombre étaient faites en France d'après les modèles chinois.

On appelle encore *pagode* une petite monnaie d'or qui a cours dans les Indes, et ce nom provient de ce que ces monnaies représentent des figures d'idoles appelées *pagodes*, du nom des temples où elles sont adorées.

PAIEN. Du latin *paganus*, qui vient de *pagus* (bourg, village), dont nous avons encore fait le mot *pays*. Il est à remarquer qu'on n'appela personne païen avant Théodose le jeune. Ce nom fut donné alors aux habitants des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ*, *pagani*, qui conservèrent leur ancienne religion. (*Voyez* PAGANISME.)

PAILLE. En 1818, M. de Bernardières, de Paris, a trouvé le moyen de rendre nos pailles indigènes propres à remplacer celles d'Italie dans la fabrication des chapeaux.

On lit dans la *Revue encyclopédique*, tome VI, janvier 1824: « Il existe à Dublin une société vrai-

ment respectable. Son but est l'encouragement des arts mécaniques et des inventions parmi les classes pauvres. Elle a dernièrement distribué plusieurs prix pour la meilleure imitation des objets en paille d'Italie. Vingt-quatre échantillons ont été produits, trois ont mérité des médailles ; on assure que celui qui a obtenu le premier prix pourrait rivaliser de finesse et de beauté avec les plus beaux chapeaux qu'on exporte d'Italie. »

PAIN. Le premier usage qu'on fit de la farine fut de la délayer dans l'eau et de manger cette mixtion sans autre apprêt, ainsi qu'en usent de nos jours les montagnards d'Écosse et plusieurs autres peuples. La manière la plus ordinaire d'employer la farine dans l'antiquité était donc d'en composer une espèce de bouillie qu'on faisait cuire dans des vases de terre, comme le *farro* des Italiens. Quand ils avaient des viandes, ils les faisaient cuire avec cette bouillie ; cette manière d'employer la farine a subsisté fort longtemps ; elle était en usage chez les Grecs, les Romains, les Perses et les Carthaginois.

Il n'est pas facile de deviner par quels degrés on est parvenu à convertir la farine en pain. De quelque manière qu'on ait fait cette découverte, il est certain qu'elle est fort ancienne : l'Écriture nous apprend qu'Abraham servit du pain aux trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré. Alors on faisait le pain d'une manière fort simple : il n'y entrait d'abord que de la farine, de l'eau et peut-être du sel ; ensuite on y fit souvent entrer avec la farine, le beurre, les œufs, la graisse, le safran et autres ingrédients : c'était presque ce que nous appelons *galettes* ou *gâteaux*. Les pains n'étaient point épais, ni de forme élevée, comme sont les nôtres ; ils étaient plats et minces : aussi n'avait-on pas besoin de couteau pour les partager, on les rompait facilement avec les mains ; de là viennent ces expressions si souvent répétées dans l'Écriture, *rompre le pain*, *la fraction du pain*. Deux pains entiers, de huit pouces trois à quatre lignes de diamètre, et de cinq pouces d'épaisseur, trouvés dans les ruines d'Herculanum, prouvent ce que nous avançons. Tous les deux ont dessus huit entailles ; il paraît que tout le pain des Romains avait ainsi des entailles plus ou moins nombreuses, afin qu'on pût le partager et le rompre plus aisément. Il paraît encore qu'on ne pétrissait la pâte et qu'on ne la faisait cuire qu'au moment où l'on voulait s'en servir, et qu'on ne cuisait pas le pain dans un four, mais sur l'âtre, en le couvrant de cendres chaudes. Ce fut ainsi que Sara apprêta le pain qu'Abraham présenta aux anges. On se servait encore pour cuire le pain d'espèces de grils posés sur des charbons, ou de manières de poêles qu'on tenait sur le feu, et dans lesquelles on mettait la pâte.

Les Grecs faisaient honneur de l'invention du pain au dieu Pan. On voit par Homère que cette découverte devait être fort ancienne, et que les femmes étaient les seules qui se mêlassent du soin de préparer cet aliment.

On ne sait pas précisément le temps où le levain a commencé d'être en usage. Cette heureuse

invention ne peut être attribuée qu'au hasard ou à l'économie de quelque personne qui, voulant faire servir un reste de vieille pâte, l'aura mêlée avec de la nouvelle sans prévoir l'utilité de ce mélange. On aura sans doute été bien étonné, en voyant qu'un morceau de pâte aigrie rendait le pain plus léger, plus savoureux, et d'une plus facile digestion. Il ne paraît pas qu'il entrât de levain dans le pain qu'Abraham servit aux anges; l'usage du levain est cependant fort ancien. Moïse, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils doivent manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain levé; et d'ailleurs il remarque que les Israélites, lors de leur sortie d'Égypte, mangèrent du pain sans levain et cuit sous la cendre; car, dit-il, les Egyptiens les avaient si fort pressés de partir, qu'ils ne leur avaient pas laissé le temps de mettre le levain dans la pâte. *Voyez* BOULANGER, MEULE.

Il y a cinquante ans environ que la disette des grains fit imaginer différentes sortes de pain. On en a fait avec des glands, des marrons, des navets, des vesces, des fèves; M. Duduit, de Mézières, en a fait avec des pommes ordinaires et du froment. M. Parmentier, qui en 1781 a donné un excellent ouvrage, sous le titre de *Recherches sur les végétaux nourrissants*, a tiré de l'amidon et fait du pain de marron d'Inde, des racines de bryone, d'iris, de serpentaire, de filipendule, des racines d'ellébore à feuilles d'aconit, des mandragores, des chiendents, etc. Depuis on a fait du pain de pommes de terre, de plusieurs qualités, et nous avons connu à Paris une boulangerie destinée à cette fabrication.

Le grand prêtre Melchisédech, contemporain d'Abraham, est, suivant l'Écriture, le premier qui ait offert à Dieu du pain et du vin.

PAIN BÉNIT. Quelques savants fixent au septième siècle l'institution du pain bénit. L'usage de bénir du pain et de le distribuer aux fidèles est très ancien dans l'Église, et représente les repas communs que les premiers chrétiens faisaient en public. Les abus qui s'y glissèrent les ayant fait abolir, on établit à leur place les eulogies ou pains bénits, qu'on distribuait à ceux qui ne communiaient pas, pour montrer qu'ils ne laissaient pas d'être dans la communion de l'Église.

PAIN *à cacheter*. Il n'y a guère plus de deux siècles qu'on se sert de pains à cacheter pour sceller les lettres.

PAIRS. Les opinions sont partagées sur l'origine des pairs de France. Les uns en attribuent l'institution à Charlemagne, les autres au roi Robert, d'autres enfin à Louis-le-Jeune; quelques uns ont prétendu qu'ils avaient été créés par Hugues Capet; mais il paraît que le terme de *pair* est à peu près aussi ancien que la monarchie: il vient du latin *par* (égal, semblable), parceque les pairs étaient égaux en rang, en dignité et en autorité. « On donnait, dit Velly dans son *Histoire de France*, le titre de *pair* aux gentilshommes qui, possédant des fiefs héréditaires, relevaient immédiatement d'un même seigneur; non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parcequ'ils étaient *pairs* entre eux, tenant leurs fiefs de la

même personne, de la même manière, et avec les mêmes obligations. Tous les pairs ne jouissaient pas d'une égale considération; ceux qui rendaient un hommage immédiat à la couronne étaient d'un rang bien supérieur à ceux qui n'en étaient que les arrière-vassaux. Ces derniers n'avaient point séance parmi les seigneurs du royaume; les autres, au contraire, étaient juges nés de toutes les questions qui intéressaient l'état. Ils composaient ce qu'on appelle la cour de France, la cour du roi, ou, par excellence, la cour des pairs. »

Avant le règne de Hugues Capet, il y avait sept pairs de France laïques et six ecclésiastiques; mais quand ce prince fut sur le trône il réunit à la couronne le duché-pairie de Paris, qui, par l'effet de cette réunion, cessa de subsister: ainsi le nombre des pairs demeura dès lors fixé à douze. Ces pairs, dont le nombre avait été maintenu jusqu'à l'époque de la révolution, étaient, après les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume; mais il s'en fallait de beaucoup que leur puissance et leur autorité fussent alors égales à celles des anciens pairs.

PAIRS (*chambre des*). La chambre des pairs en France (instituée en 1814) est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés des départements; la session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité: il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement. La chambre est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance; ils siègent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes. Elle connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui sont définis par les lois. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle. (*Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, au mot PAIRS.)

En Angleterre, cette branche de la puissance législative a le nom de chambre des *lords* ou chambre *haute*, pour la distinguer de la chambre des *communes*, ou chambre *basse*. Voyez PARLEMENT anglais.

PALADIN. Nom qu'on a donné à certains chevaliers fameux qui allaient chercher des aventures. Il est venu par corruption de *palatin*,

venu lui-même du latin *palatium*, dont nous avons fait *palais*, parcequ'après leurs courses ils se retiraient dans les palais des princes, où ils étaient reçus avec courtoisie, et notamment dans le palais d'Artus, roi d'Angleterre, à la cour duquel commença, dit-on, cette manie des chevaliers errants, dont toute l'occupation était de chercher des occasions d'exercer leur valeur et de prouver leur galanterie. Roland, Renaud et Olivier, qui étaient des princes de la cour de Charlemagne, et dont les auteurs des vieux romans ont décrit les grandes prouesses, sont qualifiés du nom de *paladins*. Ces valeureux aventuriers ou chercheurs d'aventures étaient aussi appelés *chevaliers de la table ronde*, parceque la table sur laquelle on leur servait à manger était ronde.

PALAIS. Du latin *palatium*. Auguste ayant fait bâtir sur le *Palatium* ou mont Palatin, qui était une des sept collines de Rome, une maison magnifique, on donna à cette demeure le nom de la colline; et depuis le mot *palatium* a signifié chez les Romains une maison construite avec magnificence.

PALAIS DE JUSTICE. Ce bâtiment, que les Parisiens appellent aussi *Palais-Marchand*, à cause des boutiques établies dans son enceinte, a été le séjour ordinaire des rois de la première race, et quoiqu'il ne l'ait point été de ceux de la seconde, les douze premiers rois de la troisième y résidèrent. Charles V y résida long-temps, et ce ne fut qu'en 1431 que Charles VII l'abandonna entièrement au parlement. Le Palais était anciennement un assemblage de grosses tours qui communiquaient les unes aux autres par des galeries, et dont la vue s'étendait sur Issi, Meudon et Saint-Cloud. Les jardins occupaient tout le terrain où sont aujourd'hui les cours neuves et celle de Lamoignon, et toutes ces maisons bâties de briques qui les environnent.

Nos rois, comme on sait, étaient dans l'usage de rendre eux-mêmes la justice à leur peuple. Lorsqu'ils confièrent à leurs officiers ou à des juges cette importante partie de l'administration, ils abandonnèrent leur palais pour qu'il fût distribué aux cours souveraines, et le monument lui-même conserva toujours son ancienne dénomination.

Cet édifice n'avait anciennement ni façade ni entrée digne de son importance. « En 1787, dit M. Dulaure, toutes les constructions mesquines situées du côté de la rue de la Barillerie disparurent. Cette rue fut considérablement élargie et bordée de maisons modernes. Une place demi-circulaire fut établie aux dépens de quelques parties d'un quartier sombre et malsain. Cette façade et les autres constructions accessoires ont été exécutées par MM. Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine, quatre membres de l'académie d'architecture. Une grille précède la cour et occupe toute sa longueur. Cette vaste grille est plus remarquable par ses détails et sa richesse que par le goût de ses formes. »

PALAIS-ROYAL. Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, fit bâtir par Jacques Lemercier, le plus habile architecte de son temps, ce palais, qui ne fut achevé qu'en 1636. Il fut nommé successi-

vement *Hôtel de Richelieu*, *Palais-Cardinal*, et enfin *Palais-Royal*, lorsque Anne d'Autriche, régente du royaume, eut quitté le Louvre pour venir, avec Louis XIV et le duc d'Anjou, ses fils, établir sa demeure au Palais-Cardinal, en vertu de la donation qu'en avait faite au roi le cardinal de Richelieu en 1639. Mais Louis XIV céda dans la suite le Palais-Royal à Philippe de France, son frère unique, par augmentation d'apanage; il n'était pas tel que nous le voyons, et le duc d'Orléans, aïeul du prince qui porte aujourd'hui ce nom, a fait entièrement changer ce bâtiment de forme; et le superbe bâtiment qui entoure le jardin n'a été construit qu'en 1781, sous Philippe d'Orléans, fils du premier.

PALATINE. Sorte de fourrure que les femmes mettent sur leur cou, en hiver, pour se couvrir la gorge. L'usage et le nom de cette parure viennent de Madame, fille de l'électeur *Palatin*, seconde femme de Monsieur, frère de Louis XIV, qui se servit la première de cet ornement, pour éviter, dit-on, l'indécence de la nudité des épaules et de la gorge, qui était alors l'étiquette de la cour.

PALEFROI, d'où *palefrenier*. Court de Gebelin dérive ce mot de *pal*, grand, *fred*, *vred*, cheval. C'est le nom qu'on donnait autrefois aux chevaux que montaient les seigneurs et les dames dans les occasions solennelles. On distinguait anciennement les chevaux en *destriers*, qui étaient les chevaux de bataille; en *palefrois*, qui étaient les chevaux de marche ordinaire, pour les voyages; et en *roussins*, qui étaient les chevaux de somme et de travail.

PALESTRES. Écoles publiques où les athlètes s'exerçaient à la lutte. Chez les Grecs et les autres peuples, ces jeux se pratiquaient, dans les commencements, avec plus de simplicité. La force des membres triomphait aisément de la ruse; la nature n'était point effacée par l'art. Thésée fut, dit-on, le premier qui y joignit une adresse plus raffinée et plus méthodique. C'est lui qui fonda les palestres. Athènes renfermait plusieurs écoles de ce genre. Elles étaient à peu près de la même forme que les gymnases: on y trouvait des salles destinées aux bains, d'autres où les athlètes se faisaient frotter rudement le corps et se faisaient oindre d'huile. La lutte, le saut, la paume, le pugilat, la course, le palet, etc., tels étaient les exercices dont une palestre offrait le spectacle. L'Égypte ayant cru reconnaître que ces jeux ne donnaient qu'une force passagère, ne les adopta point. Lacédémone en corrigea les inconvénients par la sagesse de son institution. Aristote prétend que, dans le reste de la Grèce, les enfants furent exclus de ces exercices, dans la crainte d'altérer leurs formes ou d'arrêter leur accroissement. Nous lisons dans Plutarque que les lutteurs de profession faisaient de mauvais soldats, en ce qu'ils étaient hors d'état de pouvoir supporter la faim, la soif, et les moindres dérangements.

PALET. Pausanias attribue l'invention de ce jeu à Persée, fils de Danaé, époux d'Andromède. Selon cet historien grec, Persée étant venu à Larisse, dans le dessein de se concilier la bienveillance d'Acrise, son aïeul, voulut, en pré-

sence d'une nombreuse assemblée, faire preuve de ses talents, et surtout de son adresse à l'exercice du disque ou du palet, dont il était l'inventeur; mais Acrise s'étant trouvé malheureusement à la portée du palet que son petit-fils venait de lancer, en reçut le coup fatal qui lui ôta la vie. Malgré cet accident funeste, cet exercice ne laissa pas de faire fortune dans les siècles suivants, et il était déjà fort en vogue du temps de la guerre de Troie, s'il en faut croire Homère. C'était un des jeux auxquels s'amusaient les troupes d'Achille sur le rivage de la mer, pendant l'inaction où les retenait le ressentiment de ce héros contre Agamemnon. Dès les temps héroïques, cet exercice était du nombre de ceux pour lesquels on distribuait des prix dans les solennités de la Grèce.

Ce furent les Lydiens réfugiés en Étrurie qui apportèrent en Italie cette sorte de jeu que les Romains adoptèrent dans la suite.

Le disque, ou le palet des anciens, était une masse pesante dont la matière était le bois, la pierre, et plus souvent le fer et le cuivre, ou le plomb. Il était épais de trois ou quatre doigts, un peu ovale, long de plus d'un pied, et d'une surface si polie qu'il ne donnait presque point de prise. L'adresse et la force présidaient à ce jeu, puisque la victoire était à celui qui avait lancé le disque plus haut et plus loin que les autres. On donnait le nom de *Discoboles* à ceux qui s'exerçaient à lancer le disque. Cet instrument était d'une telle pesanteur que les mains seules n'auraient pu suffire à le transporter d'un lieu à un autre; les discoboles le portaient sur leurs épaules; c'est du moins ce que donne à penser l'épithète de κατωμάδιος dont parle Homère (*Iliade*, XXIII, v. 431).

PALET. On donne aussi ce nom à la pierre à feu pour fusil de rempart.

PALINGÉNÉSIES MAGIQUES. *Voyez* ÉCRANS.

PALINOD. Dès l'année 1072, il existait à Rouen une association, ou *sodalité* érigée sous les auspices de la sainte Vierge, et formée par Jean de Bayeux, transféré de l'évêché d'Avranches sur ce siége archiépiscopal. Les membres de cette association ne s'occupèrent d'abord que d'exercices de dévotion. Mais aussitôt que les lettres commencèrent en France à se dégager des nuages de la barbarie, cette confrérie devint une société mixte, c'est-à-dire qu'elle fut en même temps association religieuse et compagnie littéraire. En 1486, Daré de Château-Roux, lieutenant-général du bailliage de Rouen, élu prince ou chef de la société, ouvrit une carrière où les meilleurs esprits du temps se disputèrent le prix offert à leur émulation. La lice où se livraient ces combats littéraires fut désignée par le nom de *Puy*, alors en usage, et pour le distinguer des autres *Puys* (comme *Puys d'amour*, etc.), si connus dans les fastes de l'ancienne poésie française, on y ajouta le nom de *Palinod*, mot dérivé du grec, qui signifie *refrain*, parceque toutes les pièces offertes au concours devaient finir par un refrain en l'honneur de la Vierge. « *Palinodia*, dit Bourgueville, *Antiquités de Caen*, signifie un chant contraire à un autre. Or, comme

» certains hérétiques et surtout les » protestants de ce temps ont écrit » et chanté que la Vierge était ta- » chée du péché originel, on com- » pose à sa louange d'autres chants » contraires pour soutenir que sa » conception est immaculée ; et » voilà ce que c'est que palinod. » Le prince du Puy est celui qui y » tient le premier lieu, et reçoit » les chants ou écrits que l'on pré- » sente au puy, dit *podium*, *à pe- » dum positione*, qui signifie un » lieu haut élevé, comme un théâ- » tre élevé pour une victoire ga- » gnée. »

Dans la suite, plusieurs prix de poésie furent ajoutés à celui qu'avait proposé le premier fondateur. Dans des temps postérieurs, on ajouta des encouragements pour l'éloquence. Enfin on cessa de proposer au concours les *ballades* et *chants royaux*, genre de poésie devenu suranné. On leur substitua l'idylle, l'ode, le poëme héroïque. Le temps abolit aussi les dénominations de *Puy* et de *Palinod*, et ces mots, devenus peu intelligibles, furent remplacés par le terme clair et précis d'académie. Un changement notable s'introduisit aussi dans la composition même des morceaux admis au concours. Les premiers juges de l'académie avaient resserré les auteurs dans des bornes étroites; ils assignaient pour refrain le premier ou le dernier vers du chant royal de la ballade ou du rondeau. Il fallait se traîner les uns après les autres autour du cercle d'une allégorie ou allusion fixe et déterminée. Ces entraves bizarres furent supprimées, et un goût plus sain se contenta d'exiger une prière, un hommage offert à la patronne de l'académie. Cette compagnie religieuse, qui donnait aussi des prix de poésie latine, subsistait encore sous le titre de l'*Immaculée conception*, en 1784. Le prince de cette académie était à cette époque M. le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, qui mourut la même année.

A l'exemple de Rouen, un palinod s'établit aussi à Caen, en l'an 1527. Ce fut un avocat célèbre, nommé Me Jean Lemercier, sieur de Saint-Germain, qui en fut le fondateur et le premier prince. Cette solennité avait lieu le jour de la Conception de Notre-Dame, que l'université de Caen avait célébrée de tout temps avec grande solennité, comme fête des Normands.

PALINODIE. Ce mot vient du grec et signifie *chanter derechef*. Les Latins le rendent par *recantatio;* ainsi il est proprement le désaveu de ce qu'on avait dit. C'est pourquoi toute pièce de vers qui contient une rétractation de quelque offense faite par un poëte s'appelle palinodie.

On en attribue l'origine au poëte Stésichore, et voici à quelle occasion. Il avait maltraité Hélène dans un de ses poëmes. Castor et Pollux, au rapport de Platon, vengèrent leur sœur outragée en frappant d'aveuglement le poëte satirique; et, pour recouvrer la vue, Stésichore fut obligé de chanter la palinodie. Il composa en effet un autre poëme dans lequel il soutenait qu'Hélène n'avait jamais abordé en Phrygie, comme il l'avait prétendu auparavant. Il louait également ses charmes et sa vertu, et félicitait Ménélas d'a-

voir obtenu la préférence sur ses rivaux.

PALISSADE. On appelle ainsi, en termes de guerre, une clôture faite avec des *pals* ou pieux pointus par leur extrémité supérieure, et qu'on enfonce en terre autour d'un poste militaire, pour se garantir des surprises. Les Grecs ont connu de bonne heure l'usage de fortifier les camps avec des palissades, comme le pratiquaient les Romains, avec cette différence cependant, du moins du temps de Philippe, roi de Macédoine, qu'ils coupaient le bois plus gros et plus branchu; aussi un soldat pouvait-il à peine porter un pieu; et quand l'ennemi en arrachait un seul, il faisait une ouverture considérable, au lieu que chez les Romains, les pieux étaient plus légers, plus serrés, plus entrelacés, et plus difficiles à détacher.

PALLADIUM. Ce mot grec, latin et français, signifie la statue de Pallas ou Minerve, qu'on prétendait descendue du ciel près de la tente d'Ilus, dans le temps qu'il bâtissait la forteresse d'Ilium. L'oracle, consulté, dit-on, sur cette statue, ordonna qu'on élevât un temple à Pallas dans la citadelle, et qu'on y gardât soigneusement cette statue, parceque la ville de Troie serait imprenable tant qu'elle conserverait ce précieux dépôt. Nous apprenons d'Apollodore que la statue de Minerve, nommée le *Palladium*, était exécutée dans le goût des statues égyptiennes, les jambes et les pieds étaient collés l'un contre l'autre. Le Palladium, dit Goguet, devait être, par conséquent, une espèce de masse informe et grossière, sans attitude et sans mouvement.

PALLADIUM. Métal très rare, découvert en 1803. Le 22 juin 1824, M. Bréant, vérificateur des essais à la Monnaie, a eu l'honneur de présenter une médaille de ce métal, portant l'effigie de S. M. C'est pour la première fois qu'on est parvenu à le fondre parfaitement.

PALLAS. Cette nouvelle planète, découverte le 28 mars 1802, à Brémen, par M. Olbers, médecin et astronome, a enrichi pour nous le système solaire. Sa période et sa distance sont à peu près les mêmes que celles de Cérès. (*Voyez* ce mot.) Elle paraît tourner en quatre ans, sept mois, douze jours; mais son inclinaison sur l'écliptique est de trente-cinq degrés, et son inégalité de vingt-huit degrés. M. Olbers lui a donné le nom de *Pallas*. (*Voyez* PLANÈTES.)

PALLIUM. Terme emprunté du latin, où il signifie ordinairement un *manteau*. C'est un ornement pontifical que les papes, les patriarches, les primats et les métropolitains portent par-dessus leurs habits pontificaux, en signe de juridiction.

L'usage du *pallium* fut introduit dans l'église grecque au quatrième siècle. Les empereurs l'envoyèrent aux prélats, comme une marque d'honneur. Ce *pallium* était une espèce de manteau impérial qui marquait que les prélats avaient pour le spirituel la même autorité que l'empereur pour le temporel. Il avait à peu près la forme de nos chapes et descendait jusqu'aux talons, mais il était fermé par-devant. Il n'était fait que de laine, par allusion aux brebis dont les prélats sont les pasteurs. Cette

forme parut dans la suite trop embarrassante. Le pallium ne fut plus qu'une espèce d'étole qui pendait par-devant et par-derrière, et qui avait sur chacun de ses côtés une croix d'écarlate.

Les patriarches, lorsqu'ils étaient sacrés, prenaient le pallium sur l'autel. Lorsqu'ils confirmaient l'élection de quelqu'un de leurs métropolitains, ils lui envoyaient le pallium; et les métropolitains le donnaient à leurs suffragants dans la cérémonie de leur consécration; mais ni les patriarches, ni les métropolitains ne donnaient jamais cet ornement sans la permission de l'empereur.

Les prélats ne pouvaient officier pontificalement qu'ils n'eussent reçu le pallium; ils ne le portaient qu'à l'autel, et même ils l'ôtaient pendant l'évangile.

L'usage du pallium ne commença dans l'église latine qu'au quatrième siècle. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques. Césaire, archevêque d'Arles, est le premier prélat de France qui ait reçu le pallium. Saint Grégoire le lui accorda, à la sollicitation de Childebert II, roi d'Austrasie. Le pape Zacharie l'accorda à tous les archevêques vers le milieu du huitième siècle.

Le pallium que le pape envoie aujourd'hui aux archevêques est fait de laine blanche, et en forme de bande large de trois doigts qui entoure les épaules, ayant des pendants longs d'une palme par-devant et par-derrière, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de soie noire, avec quatre croix rouges. Ce sont deux agneaux que l'on offre tous les ans sur l'autel de l'église de Sainte-Agnès, à Rome, qui fournissent la laine dont on fait les *pallium*. L'offrande de ces agneaux se fait le 21 janvier, jour de la fête de sainte Agnès. Les sous-diacres apostoliques sont chargés de les élever, jusqu'à ce que le temps soit venu de les tondre. C'est dans le sépulcre des saints Apôtres que l'on conserve l'étoffe des *pallium*.

Les archevêques ne peuvent ni sacrer les évêques, ni faire des dédicaces, ni officier pontificalement, qu'ils n'aient reçu le *pallium;* il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'archevêché. Les évêques d'Autun, en Bourgogne, de Dol, en Bretagne, obtiennent le *pallium* par une concession anciennement attribuée à leurs siéges. C'est aussi quelquefois une récompense pour certains évêques qui se sont signalés.

En 1731 M. de Belzunce, évêque de Marseille, fut décoré du *pallium* pour avoir soulagé avec un zèle vraiment apostolique les pestiférés de cette ville.

PALMIER. Le poëte Pontanus a raconté en très beaux vers latins l'histoire infiniment curieuse pour le temps, de deux palmiers cultivés dans le royaume de Naples, et qui prouve la diversité des sexes, et la nécessité de la fécondation dans les plantes comme dans les animaux. Depuis long-temps on possédait dans les environs d'Otrante un très beau palmier femelle. Tous les ans il était chargé de fleurs, et cependant il n'en résultait aucun fruit, malgré la vigueur de l'arbre et la chaleur du climat. Mais un certain été on fut

très surpris de voir ce même arbre produire en quantité des fruits excellents et très mûrs. La surprise se convertit en admiration lorsqu'on apprit qu'un autre palmier, cultivé à Brindes, à quinze lieues de là, avait cette même année fleuri pour la première fois, et que ses fleurs étaient mâles. A dater de cette époque, le palmier d'Otrante continua à donner tous les ans de très beaux fruits, malgré la distance où il se trouvait de celui de Brindes.

Le savant professeur Desfontaines a donné sur le palmier les détails les plus complets, aussi intéressants par leur objet, qu'agréables par le style de la narration.

PANDORE. Cet ancien instrument de musique, assez semblable au luth, est, dit-on, de l'invention de Pan. Isidore en fait honneur à la femme formée par Vulcain pour servir le ressentiment de Jupiter irrité contre Prométhée.

PANÉMORE (πᾶν, tout, ἄνεμος, vent, et ὀρεῖν, pousser, *qui est poussé par tous les vents*). Cette machine, qui se meut à tout vent, se compose principalement d'un globe au haut d'un mât, sur lequel il est toujours prêt à tourner. L'auteur, M. Desquinemare, l'a appliqué, entre autres usages, à l'ascension de l'eau, à la mouture des grains, à la fabrication des huiles, etc.

PANETIER (*grand*). C'était un officier de la couronne qui commandait à tous les officiers de la *paneterie* du roi, et qui, dans les jours de cérémonie, servait le monarque à table avec le grand échanson. La paneterie était l'office où l'on distribuait le pain pour les officiers commensaux de la maison du roi. Les maîtres boulangers de Paris étaient sous la juridiction de cet officier. Le premier panetier que l'on trouve dans notre histoire, est Eudes Arrode, en 1217, sous Philippe-Auguste. Cette charge fut toujours possédée par des personnes de la première distinction.

On lisait autrefois sur le tombeau de Guillaume Tannegui du Chastel, mort au siége de Pontoise, le 20 juillet 1441, l'épitaphe suivante :

« Cy gist noble homme Guillaume du Chastel de la Basse-Bretaigne, pannetier du roi Charles VII, et escuyer d'escurie de monsieur le Dauphin, qui trespassa le vingtième jour de juillet, l'an de grâce M. CCCC. XLI., durant le siége de Pontoise, en défendant le passage de la riuière d'Oise, ledict jour que le duc d'York la passa pour cuider leuer ledict siége, et pleut au roi pour sa grande vaillance et les seruices qu'il luy avoit faicts en mainctes manières, et spécialement en la défense de ceste uille de Sainct-Denis, contre le siége des Anglais, le fit enterrer céans. Dieu luy face mercy. Amen. »

PANHARMONICON. La mécanique musicale à laquelle Maetzel, de Vienne en Autriche, a donné le nom de *Panharmonicon*, est mue uniquement par des ressorts. Elle rend le son de tous les instruments à vent et lui donne une sûreté, une perfection que l'art, malgré les efforts des plus grands maîtres, n'a pu atteindre encore. Les instruments qui la composent sont la flûte (*flauto picciolo*), la

clarinette, le hautbois, le basson, le cor, le trombone, le serpent et la trompette. Il faut ajouter les timbales, la grosse caisse, les cymbales, le triangle, etc. Le nom de *panharmonicon* explique parfaitement la nature et les fonctions de cette mécanique. MM. Chérubini, Méhul, Pleyel, Poigel, se sont empressés de donner un témoignage de leur estime particulière à l'auteur, en lui offrant des morceaux de musique de leur composition. La symphonie militaire de Haydn, un écho composé exprès par M. Chérubini, une marche française, et une suite de danses allemandes, ont été exécutés sur le panharmonicon. Il n'est guère possible qu'une réunion de musiciens rende des pièces d'harmonie avec plus de précision, avec des nuances de *piano* et de *forté* plus exactement déterminées et plus invariablement fixées. Il n'y a pas seulement illusion, on entend le son véritable des instruments eux-mêmes. L'exécution de la trompette a surtout étonné un virtuose et ne saurait aller plus loin. Ce qui fait le principal mérite de cette mécanique, c'est que l'auteur a su trouver pour chaque instrument une embouchure propre à sa nature, et qui, en même temps, répond avec la plus grande perfection à la faculté des organes humains. (*Moniteur*, 1807, page 250.)

En 1808, M. Maetzel, auteur du panharmonicon, a augmenté cet instrument de différentes pièces de musique.

PANIER *à ouvrage*. Les paniers à ouvrage ne sont pas nouveaux. Les dames romaines en avaient comme les nôtres; elles y mettaient leurs fuseaux, leur canevas, leurs laines; mais leurs paniers n'étaient que d'osier; on les appelait *qualum*, mot dérivé du grec *calathos* (panier de Minerve). Horace dit à Néobule :

> Tibi *qualum* Cythereæ puer ales aufert.
> (Le fils de Cythérée vous a fait perdre le goût de votre panier, c'est-à-dire des ouvrages qui y étaient renfermés.)

PANIERS. Les femmes en France portaient anciennement des espèces de cercles en fer, bois ou baleines, environnés de chiffons, et qui servaient à relever leurs jupes. On appelait ces cercles des vertugadins. Les vertugadins reprirent faveur au commencement du dernier siècle. Si, en les reprenant, les dames leur eussent conservé cet ancien nom, elles auraient cru, dit un auteur moderne, porter une antiquaille, et l'être elles-mêmes. Elles leur donnèrent donc le nom de *paniers*, à cause de leur ressemblance avec les cages ou paniers à poulets. Ce nom prit faveur d'autant plus aisément, qu'il jouait avec celui d'un maître des requêtes appelé *Panier*, et qui était mort depuis deux ans, en revenant de la Martinique en France. Elles avaient le plaisir de dire : « Apportez-moi mon maître des requêtes. » Les divers paniers que portaient autrefois les dames prenaient divers noms selon la diversité de leur forme. Il y avait, entre autres, la gourgandine, le boute-en-train, le tâtez-y, la culbute. On sait que les bêtises ou culs postiches succédèrent à ces anciens agréments.

Mademoiselle Clairon fut la première actrice qui osa paraître sans paniers sur la scène, et son exem-

ple fut imité par toutes ses compagnes.

PANIQUE (terreur). C'est ainsi qu'on appelle ces frayeurs subites qui n'ont aucun fondement réel. Cette façon de parler est fondée sur ce que rapporte Polienus en ses *Stratagèmes,* que Pan, lorsqu'il accompagnait Bacchus dans son expédition des Indes, trouva moyen de jeter la *terreur* dans le camp ennemi par le secours d'une petite poignée de gens dont il eut l'art de faire retentir les cris dans un vallon rempli de cavernes et de rochers. Le mugissement des antres et l'aspect affreux de ce désert épouvantèrent si fort les Indiens, que, s'imaginant entendre des voix et voir des fantômes plus qu'humains, et l'incertitude de ce qu'ils craignaient augmentant leur consternation et redoublant leur frayeur, ils s'enfuirent tous sans combattre.

Quelques uns disent que cette expression vient de ce que, dans la guerre des Titans contre Jupiter, Pan fut le premier qui jeta la *terreur* dans le cœur des géants. Théon dit que ce fut en faisant un grand bruit avec une conque marine, dont il se servait comme de trompette, et dont il était l'inventeur.

PANNON. Ce mot vient du latin *pannus* (drap), d'où nous avons encore tiré *pan* d'habit. Cet étendard, à longue queue, appartenait à un simple gentilhomme. Quand on faisait quelqu'un banneret, on coupait le bout de son pannon, d'où est venu le proverbe, *faire de pannon bannière,* pour dire passer d'une dignité à une dignité supérieure.

PANORAMA. Ce nom est composé de deux mots grecs, πᾶν (tout) et ὅραμα (vue), vue de la totalité, voir tout rassemblé sous un seul coup d'œil. On a donné ce nom à un vaste tableau circulaire, où l'œil du spectateur embrassant successivement tout son horizon, et ne rencontrant nulle limite, y trouve l'illusion la plus complète.

La toile où reposent les couleurs est appliquée sur les parois d'une tour de trois cents pieds de circonférence. Au centre de cet édifice s'élève une plate-forme, entourée d'une balustrade, et destinée à recevoir le public; la toiture, disposée en forme de cône renversé, laisse passer la lumière par une ouverture annulaire. Un parajour projette sur les spectateurs une ombre ferme, ainsi que sur les corps qui les avoisinent, tandis que la lumière, tombant d'aplomb sur la peinture, éclaire tout ce qu'elle représente, réchauffe les ciels, les arbres, les personnages, et jusques aux tons différents du septentrion, de l'orient et du midi, au moyen de l'ingénieux renversement des quatre points cardinaux dans l'intérieur du bâtiment.

La première impression qu'on éprouve en entrant dans un panorama, est celle d'une vue immense, mais confuse, et dont tous les points s'offrent à la fois sans ordre à l'œil ébloui; mais peu à peu tous ces objets prennent leur position respective, et l'illusion devient entière.

La découverte des panoramas a été importée en France dans l'an VII, par l'Américain Fulton, qui n'en est pas le premier inventeur. Elle est due à Robert Barker, natif d'Edimbourg, et peintre de portraits : ce fait est constaté par la

patente ou brevet d'invention qui lui fut accordé à ce sujet le 19 juin 1787. Mais ce ne fut que quatre ans après qu'il fit, à Londres, l'ouverture du premier panorama, qui représentait une vue de cette ville. L'application la plus heureuse et le plus en grand qu'on en ait faite est due à un paysagiste français nommé Prévost. *Paris* fut d'abord le premier tableau qui le fit connaître. Depuis cette époque, il en exécuta dix-sept autres, où l'on vit son talent se perfectionner graduellement, et arriver enfin à cette maturité, au-delà de laquelle il est difficile d'imaginer quelque chose de supérieur. Parmi ces panoramas successifs, les plus remarquables sont ceux de *Rome*, de *Naples*, d'*Amsterdam*, de *Boulogne*, de *Tilsitt*, de *Wagram*, d'*Anvers*, de *Londres*, de *Jérusalem* et d'*Athènes*. Toujours fidèle imitateur de la nature, c'est sur les lieux mêmes qu'il allait copier les tableaux, qu'il rendait ensuite avec une rare perfection. C'est dans l'intention de reproduire les lieux les plus célèbres de la Grèce et de l'Asie qu'il s'embarqua, en 1817, avec M. de Forbin; et nous devons à ce voyage les deux beaux panoramas de *Jérusalem* et d'*Athènes*. Il s'occupait de la peinture de celui de *Constantinople*, lorsqu'une fluxion de poitrine, qu'il avait gagnée en peignant le panorama d'Athènes, l'enleva le 9 janvier 1823, à l'âge de cinquante-neuf ans. Peu de peintres ont su avec autant de talent que lui rendre les différents aspects de la campagne, et reproduire sur la toile, avec une vérité aussi frappante, la nature dans tous ses détails et sous toutes ses formes. Jamais l'illusion n'avait été poussée si loin. Ce qui distingue ses panoramas, ce sont des ciels d'une telle profondeur que le spectateur n'en peut calculer les distances; une couleur admirable, une harmonie parfaite, une simplicité majestueuse, étaient répandues dans ses compositions et leur donnaient le caractère du vrai beau. Sa manière varie suivant les objets ou les sites qu'il représente. Ainsi le ciel de Tilsitt n'est pas celui de Jérusalem ou d'Athènes; l'aspect nébuleux de Londres forme un contraste avec celui de Naples. Il n'est pas jusqu'à la plaine de Wagram où la fumée de l'artillerie, celle de l'incendie de plusieurs villages qui brûlent, se distinguent parfaitement des nuages qui parcourent le ciel, et des vapeurs qui indiquent le cours lointain du Danube. Jamais l'exactitude n'est sacrifiée à l'effet, et c'est par la seule vérité qu'il cherche à être piquant. Un de ses talents fut de choisir pour l'aider dans ses travaux, que leur étendue ne lui permettait pas d'exécuter seul, des artistes dont le mérite était en harmonie avec le sien. Il suffit de nommer MM. Bouton et Daguerre.

Deux grandes autorités viennent légitimer nos éloges. On sait que David, en visitant un des premiers panoramas de Prévost, dit à ses élèves : *Messieurs, c'est ici qu'il faut venir étudier la nature*. M. le vicomte de Châteaubriand témoigne pareillement son admiration dans le *Conservateur* et dans la préface de l'*Itinéraire* pour *les œuvres complètes* : « On a vu à Paris, dit-il, les panoramas de Jérusalem et d'Athènes. L'illusion était complète : je reconnus, au

premier coup d'œil, tous les monuments, tous les lieux, et jusqu'à la petite cour où se trouve la chambre que j'habitais dans le couvent de Saint-Sauveur. Jamais voyageur ne fut mis à une si rude épreuve. Je ne pouvais m'attendre qu'on transportât Jérusalem et Athènes à Paris, pour me convaincre de mensonge ou de vérité. »

Les deux derniers panoramas qui ont paru, les vues de *Rio-Janeiro* et de *Constantinople*, ont été peints par M. *Rouemi* d'après les dessins de Prévost. La démolition prochaine de la rotonde des Capucines faisait craindre que l'on fût privé pour long-temps de ce genre de peinture; mais on s'occupe, rue Saint-Fiacre, de la construction d'un autre bâtiment d'une plus grande ordonnance. M. Alaux doit y faire placer incessamment des panoramas dont il méditait depuis long-temps la composition.

PANOROGRAPHE. Instrument imaginé, en juin 1824, par M. Puissant, lieutenant-colonel du corps royal des ingénieurs géographes militaires, pour obtenir immédiatement, sur une surface plane, le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon du spectateur, et qui seraient représentés à la manière des panoramas. Cet instrument, approuvé, le 7 mars 1825, par l'Académie royale des sciences, se trouve décrit à la page 339 du tome IV du *Bulletin de la société de géographie*. Il donne la perspective exacte des monuments d'architecture qui occupent les premiers plans du tableau, et il est par conséquent dégagé des erreurs inhérentes aux procédés ordinaires, c'est-à-dire du défaut de réunion parfaite des lignes mises en perspective sur une suite de plans étroits, dont la surface cylindrique prise pour le tableau perspectif est censée composée.

PANTALON. Nom que l'on donne au clavecin vertical, dont le corps est plus étroit que le clavecin ordinaire. Il fut inventé par Pantaléon Hebenstreit qui le fit connaître à la cour de Dresde en 1718. Il a pris, comme on le voit, le nom de son auteur.

PANTALON. Cet habillement, que portaient habituellement nos ancêtres, a depuis vingt-cinq ans généralement remplacé la culotte, qui, si l'on en excepte les gens de cour en cérémonie, n'est plus portée que par quelques vieillards fidèles aux anciennes modes. Le nom et l'usage du pantalon nous sont venus des Vénitiens, qui introduisirent les premiers cet habit qu'ils appelaient *pantaloni*, de saint Pantaléon leur patron. D'autres prétendent que *pantalon*, dans le principe, fut le nom d'un personnage bouffon du théâtre italien, vêtu pour l'ordinaire de cette sorte, ce qui fit donner le nom de *pantalon* d'abord à ceux qui portaient cette espèce de chaussure, et ensuite à la chaussure même.

PANTHÉON. Les anciens donnaient ce nom aux temples consacrés à tous les dieux, ainsi que ce terme le fait entendre. Le plus célèbre Panthéon fut celui de Rome, bâti par Agrippa, gendre d'Auguste. Il subsiste encore, mais il a perdu son ancienne dénomination depuis qu'il a été dédié par le pape Boniface IV à la sainte Vierge et à tous les saints, sous le nom de Sainte-Marie de la Rotonde.

L'assemblée nationale donna,

par son décret du 4 avril 1791, le nom de *Panthéon français* à l'église érigée à Paris sous l'invocation de sainte Geneviève, et consacra ce superbe temple à la sépulture des grands hommes qui auraient bien mérité de la patrie. Les cendres de Mirabeau, de Voltaire et de J.-J. Rousseau furent les premières qu'on y déposa. On lisait sur le frontispice du temple cette inscription : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.*

PANTOGRAPHE. Cet instrument, à l'aide duquel on peut copier le trait de toutes sortes de dessins, et les rendre à volonté, en grand ou en petit, était connu dès l'année 1631. On en lit la description dans un ouvrage imprimé à Rome à cette époque, sous ce titre : *Pantographia, seu Ars delineandi res quaslibet, etc.* Cet instrument a depuis été perfectionné par plusieurs personnes; et notamment, en 1816, M. Lafond a présenté un pantographe au moyen duquel la personne la moins versée dans le dessin peut copier et même graver toute figure, à deux et même à trois dimensions.

Le 20 décembre 1743 l'académie royale des sciences de Paris approuva la construction d'un pantographe du mécanicien Canivet, sans citer celle de 1631, dont elle n'avait sans doute aucune connaissance. Cet instrument, qui présente tous les avantages désirables, est encore celui dont on fait usage pour la réduction des cartes et des plans topographiques. Il est trop connu des dessinateurs pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans plus de détails à cet égard.

PANTOMIME. Du latin *pantomimus*, qui se trouve dans Tacite, dans Pline le jeune et dans saint Augustin : il vient de deux mots grecs qui signifient *un homme qui imite tout*, parceque le pantomime exprime tout par ses gestes. Un ancien dit de l'art du pantomime : *Ore clauso, manibus loquitur, et quibusdam gesticulationibus facit intelligi quod vix, narrante linguâ, possit agnosci.* (Cet art parle la bouche fermée, et fait comprendre par des gestes ce que la langue peut à peine exprimer.)

Les Grecs et les Romains avaient sur leurs théâtres des comédiens bouffons qui, par des gestes et des postures, représentaient toutes sortes d'actions, exprimaient les mœurs et les passions des hommes avec une souplesse si admirable qu'ils changeaient de visage à chaque passion, et souvent en contrefaisaient deux contraires en un même moment. D'abord ils jouaient avec les acteurs des comédies et des tragédies ; mais dans la suite ils firent un corps séparé, et s'en tinrent à représenter par gestes.

Nous apprenons de Suidas et de Zozime que l'art des pantomimes naquit à Rome, sous l'empire d'Auguste. Les deux premiers instituteurs du nouvel art furent Pylade et Bathille, dont les noms devinrent célèbres parmi les Romains. Les Grecs, comme nous l'avons dit, avaient des pantomimes qui, se mêlant aux acteurs, exprimaient, principalement dans les danses, les actions et les passions diverses ; mais il paraît que les Romains furent les premiers qui rendirent, par les seuls gestes, le sens d'une fable régulière d'une

certaine étendue. Le mime ne s'était jamais fait accompagner que d'une flûte ; Pylade y ajouta plusieurs instruments, même des voix et des chœurs, et rendit ainsi les fables régulières.

Après la mort d'Auguste, l'art de la pantomime fut poussé au plus haut point de perfection. Sous Néron, il y eut un pantomime qui dansa, sans musique instrumentale ni vocale, les *Amours de Mars et de Vénus*, et il se forma des troupes complètes qui représentèrent toutes sortes de sujets tragiques et comiques, au lieu qu'auparavant un seul pantomime jouait plusieurs personnages. Apulée parle du *Jugement de Pâris*, rendu par des pantomimes avec une vérité au-dessus de l'expression.

L'art des pantomimes, qui avait charmé les Romains, passa bientôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, et subsista aussi long-temps que l'empire même. Sous Tibère, le sénat fut obligé de faire un règlement pour défendre aux sénateurs de fréquenter les écoles des pantomimes, et aux chevaliers romains de leur faire cortége en public. Quelques années après, il fallut chasser de Rome les pantomimes ; ils furent encore chassés sous Néron et sous quelques autres empereurs ; mais leur exil ne durait pas : la politique, qui les avait éloignés, les rappelait bientôt pour plaire au peuple, ou dans la vue de faire diversion à des factions plus à craindre pour l'empire. Macrobe, dans son troisième livre des *Saturnales*, rapporte qu'il se faisait entre Cicéron et Roscius une espèce de défi qui confondrait nos plus habiles pantomimes. Le comédien rendait, par un jeu muet, le sens d'une période que l'orateur venait de composer. Cicéron en changeait ensuite les mots ou le tour, de manière que le sens n'en était pas énervé, et Roscius l'exprimait également par de nouveaux gestes.

Il paraît que cet art n'a été connu qu'assez tard des nations septentrionales de l'Europe, et que le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, époque où Molière donna *les Amants magnifiques*, comédie-ballet, puisque la suivante d'Ériphyle, dans la dernière scène du premier acte, demande grâce pour ce mot qu'elle vient d'employer : « Ce sont des personnes, dit-elle, qui par leurs pas, leurs gestes et leurs mouvements, expriment aux yeux toutes choses ; et on appelle cela *pantomimes*. J'ai tremblé à vous dire ce mot, et il y a des gens dans votre cour qui ne me le pardonneront pas. » De nos jours on a voulu ressusciter cet art dans nos ballets pantomimes ; mais quoiqu'on les voie avec plaisir, ils n'auront jamais sans doute la même vogue que la pantomime chez les Romains.

PANTOPHONE (πᾶν, tout ; φωνὴ, voix). Cet instrument, que les Italiens nomment *suona tutto*, est dû à Joseph Masera, cet artiste étonnant, qui, de l'état le plus obscur, sans éducation, sans secours étranger, et par la seule force de son génie, s'est placé à côté de ces hommes célèbres qui ne doivent leur renommée qu'à eux-mêmes. Peu content des instruments qui ne jouent qu'un certain nombre d'airs dépendants des dimensions

de leur cylindre, Masera inventa celui-ci, à l'aide duquel on rend exactement toute la musique que le professeur le plus habile peut exécuter sur son piano. Mais, entraîné par la fécondité de son imagination, il n'avait pas même terminé cet instrument, qu'il imagina le *musicographe*, qui sert à écrire la musique tandis qu'on l'exécute, et qui conserve les mesures, la valeur des notes, les accidents, les pauses, les soupirs, avec tant de précision, qu'en appliquant cette étude particulière sur le pantophone, celui-ci reproduit parfaitement le morceau. Il est à remarquer que ces deux instruments peuvent être réunis ou séparés à volonté; et l'auteur les a tellement simplifiés, qu'il suffit de quelques minutes pour les adapter à un orgue ou à toute autre espèce de piano.

PAON. Le paon est originaire des Indes. Alexandre le rapporta, au retour de ses conquêtes, à Babylone, où ce prince mourut. Ces oiseaux passèrent de là dans la Perse et la Médie, et c'est de ces royaumes que les Romains les tirèrent.

« L'orateur Quintus Hortensius, l'émule de Cicéron, fut le premier qui apprit aux Romains à manger des paons, dans un repas qu'il donna lorsqu'il fut créé augure. Les paons devinrent si fort à la mode, qu'on ne crut plus pouvoir donner à manger sans en servir. » Dusaulx, *traduction de Juvénal.*

Sabizier, qui écrivait il y a plus de cent cinquante ans, rapporte, est-il dit dans *l'Improvisateur français*, qu'il était d'usage de son temps de servir au festin nuptial des gens riches un paon qui paraissait vivant, avec le bec et les pieds dorés. Pour cela, on le dépouillait de sa peau, et, après avoir fait cuire son corps avec de la cannelle, du girofle et d'autres aromates, on le recouvrait de sa peau et de ses plumes, et on le servait sans qu'il parût avoir été dépouillé. Ce mets était pour le plaisir des yeux, et l'on n'y touchait point; l'oiseau se conservait dans cet état plusieurs années sans se corrompre, ce qui est une propriété qu'on croyait particulière à la chair du paon; peut-être n'était-ce que l'effet des aromates.

Le paon se servait aussi dans les repas de cérémonie. « On le présentait au chevalier le plus distingué, qui s'engageait par serment, sur le corps de l'oiseau, à se distinguer de nouveau par quelques actions d'éclat. » (*Bibliothèque des Romans.*) *Voyez* VOEU.

La plus pompeuse et la plus mémorable de ces cérémonies se fit à Lille, en 1453, à la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le faisan n'était pas en moins grande estime dans les temps chevaleresques : on le consacrait aux mêmes usages, et il y avait le *vœu du faisan*, comme le *vœu du paon*.

Les couleurs qui embellissent le plumage du paon, déjà si riches et si variées sous le même aspect, se diversifient encore en devenant mobiles avec l'oiseau lui-même, dont chaque position produit un jeu de reflets admirable. Toutes ces belles apparences, dit Haüy, proviennent de ce que les barbes qui s'insèrent latéralement sur les rameaux des plumes de l'oiseau, sont d'une ténuité qui avive les couleurs, et d'une densité qui fait varier leur position à mesure que

l'obliquité du rayon visuel varie elle-même.

PAON BLANC. On prétend qu'il fut introduit en France par le roi René.

PAPE. Le mot de *papa*, autrefois commun à tous les évêques, veut dire la même chose que *pater* (père). Depuis le temps de Grégoire VII, ce titre n'est donné qu'au souverain pontife de l'église, qui est ainsi appelé comme par abréviation de *pater patrum* (le père des pères, des évêques, le père par excellence); ou, selon quelques uns, ce mot vient de *pater patriæ* (père de la patrie).

Le premier des Français qui soit parvenu au souverain pontificat est Gerbert, qui fut élevé sur la chaire de saint Pierre, après la mort de Grégoire V, arrivée le 18 de février 999. Comme il avait été successivement archevêque de Rheims, de Ravenne et de Rouen, il fit ce vers latin pour désigner ces trois siéges :

Transit ab R Gerbertus in R, post papa viget R.

Ce fut un des plus grands papes qu'eût encore eus le saint siége.

PAPELINE. Étoffe ainsi nommée, selon Furetière, parcequ'elle a été fabriquée d'abord à Avignon et dans d'autres lieux du Comtat qu'on appelle *terre papale*.

PAPESSE JEANNE. Cette fable absurde a été placée sous le règne de Charles-le-Chauve, entre le pontificat de Léon IV, qui mourut en 855, et celui de Benoît III.

Dans le *Songe du vieux pèlerin*, écrit par Philippe de Maizière, en 1389, *la reine Vérité* rapporte au chap. LI du I^{er} livre, qu'une vieille lui dit un jour : *En cette cour de Rome je vis régner une femme qui était d'Angleterre*. Selon M. L'Enfant, Jeanne naquit à Mayence, où elle était connue sous le nom de Jeanne l'Anglais, soit qu'elle fût de famille anglaise, soit pour d'autres raisons que nous ignorons. Au reste, la vieille s'adressa mal pour débiter son conte, et la *reine Vérité* ne dut pas y ajouter foi, non plus qu'à une autre histoire de la même vieille, touchant un évêque de Besançon, *lequel*, dit-elle, *à Rome fut transporté du diable*.

PAPIER. Suivant Pline, les anciens ont écrit d'abord sur des feuilles de palmiers; puis sur des écorces d'arbres, d'où est venu le mot *liber* : on se servit ensuite de tablettes enduites de cire sur lesquelles on traçait les caractères avec un poinçon dont l'un des bouts était aigu pour écrire, et l'autre plat pour pouvoir effacer. Enfin l'on introduisit l'usage du papier. C'étaient des feuilles propres à écrire, faites de l'écorce d'une espèce de roseau nommé *papyrus*, d'où est venu le mot *papier*. Cette plante croît sur les bords du Nil. Elle pousse quantité de tiges triangulaires, hautes de six ou sept coudées. On n'est point d'accord sur le temps où l'on commença à se servir du *papyrus* pour l'usage de l'écriture. Varron, dit Peuchet dans son introduction en tête du *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, place cette découverte au règne d'Alexandre, lorsque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Égypte. Mais Pline révoque en doute ce sentiment de Varron, et se fonde sur le témoignage d'un historien, qui dit qu'un Romain, travaillant à un fonds de terre qu'il

avait sur le Janicule, trouva, dans une caisse de pierre, les livres du roi Numa, écrits sur du papyrus. Il rapporte encore que Mucienus, qui avait été trois fois consul, assurait qu'étant préfet de Lycie, il avait vu dans un temple une lettre sur du papier d'Égypte, écrite de Troie, par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a d'autres preuves que celles-là de l'usage du papier en Égypte avant la fondation d'Alexandrie, comme on peut s'en assurer par la lecture d'Homère, d'Hérodote, d'Eschyle, de Platon, etc.

Il est à propos de remarquer qu'en France et en Allemagne, pendant le cinquième et le sixième siècle, on ne se servait point d'autre matière pour écrire; que pendant le septième et le huitième siècle, les changements survenus en Orient, par les ravages des Arabes, obligèrent les peuples du nord de l'Europe à employer le parchemin; mais qu'ensuite on recommença à se servir du papyrus, qui était encore en usage au onzième et même au douzième siècle : en effet, le papier de chiffes ou chiffons ne date parmi nous que de cette dernière époque.

Quoique l'on connaisse à peu près l'époque de l'établissement des papeteries en Europe, on ne sait à qui faire honneur de cette invention. Scaliger plaide en faveur de l'Allemagne, le comte Maffei parle pour les Italiens; d'autres auteurs l'attribuent à des Grecs réfugiés à Bâle, à qui la manière de faire le papier de coton, dans leur pays, en suggéra l'idée.

Ce papier de coton paraît avoir succédé au papyrus chez les Orientaux vers le neuvième siècle : il s'y multiplia beaucoup, surtout au douzième; cependant l'usage n'en devint général que vers le commencement du treizième; encore ce papier était-il presque inconnu chez les Latins, si l'on en excepte quelques contrées d'Italie liées de commerce avec la Grèce.

Quoiqu'il soit probable que, dès la fin du onzième siècle, on connaissait l'art de fabriquer du papier de chiffons en Europe, néanmoins il ne fut d'un usage général, comme nous venons de le remarquer, que vers le milieu du treizième; et même ce ne fut que sous le règne de Philippe de Valois, vers 1340, que les manufactures de papier s'établirent en France. La Grande-Bretagne tirait encore son papier de l'étranger pendant le seizième siècle, puisque sa première manufacture, établie à Hertford, est de 1588.

La plus ancienne feuille de papier de chiffons est de 1319; c'est M. de Murr qui l'a déterrée dans les archives de Nuremberg.

La machine destinée à couper les chiffons pour la fabrication du papier n'a été inventée en Allemagne que depuis soixante-quatre ans environ; elle est mise en mouvement par l'eau, et coupe les chiffons sans qu'il y ait autre chose à faire que de la remplir de temps en temps de nouveaux chiffons. D'ailleurs les machines à fabriquer le papier ont depuis trente ans reçu en France un grand perfectionnement; de nouvelles machines ont même été inventées, ainsi qu'on le peut voir dans le *Dictionnaire des découvertes en France* de 1789 à la fin de 1820, au mot PAPIER.

PAPIER D'ÉCORCE. Il est très an-

cien; mais on n'en connaît pas l'origine. Les bois les plus propres à fournir les pellicules dont on fabrique ces papiers étaient l'érable, le platane, le hêtre, l'orme, et surtout le tilleul. Passé le onzième siècle, on ne voit plus d'actes sur du papier d'écorce.

PAPIER DE LA CHINE. Les auteurs chinois les moins suspects font remonter l'origine de leur papier au-delà de deux mille ans : chaque province de la Chine a le sien : celui de Se-Chewen est fait de chanvre ; celui de Fokien, de jeune bambou; celui des provinces septentrionales, d'écorce de mûrier; celui de Che-Kiang, de paille de blé ou de riz; celui de Kian-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à soie; enfin celui de la province de Hu-Quang est fait de la peau intérieure de l'écorce de l'arbre nommé *cha*, ou *ko-chu*. Le papier de la Chine est très beau, plus doux, plus uni que celui d'Europe, et d'une grandeur à laquelle toute l'industrie européenne n'a encore pu atteindre. Le père Hugues prétend en avoir vu une pièce de quatre aunes de long.

On fabrique aussi du papier de soie à la Chine; mais le plus beau papier de soie qui se fabrique dans toute l'Asie est celui qui se fait à Samarcande, principale ville de la grande Tartarie.

Le papier du Japon se fait avec l'écorce du *morus papyrifera sativa*, ou véritable arbre à papier, que les Japonais appellent *kaadsi*. Avant d'être réduite en pâte propre à faire du papier, cette écorce doit subir de longues préparations.

PAPIER VÉLIN. Ce papier est dû aux Anglais, du moins nous le présumons, et nous croyons que Baskerville en est l'inventeur; la première édition de son *Virgile*, qui parut en 1757, était imprimée en grande partie sur cette sorte de papier. MM. Johannot, fabricants de papier, ont fait l'essai du papier vélin, en France, en 1780; Réveillon en fit aussi en 1782 l'essai, qui réussit. Mais il est constant que c'est M. Montgolfier, manufacturier à Annonay, qui a le premier monté sa papeterie sur les principes adoptés en Hollande, et qui a le premier fabriqué du papier vélin en France. Ce papier a été ainsi nommé, parcequ'il imite la blancheur et l'uni du vélin. *Voyez* ce mot.

PAPIER MAROQUINÉ. L'invention de ce papier, qui imite parfaitement le maroquin, est due aux Allemands; mais il a été imité et perfectionné, en 1804, par MM. Boehm et Rœderer de Strasbourg, et, en 1808, par M. Forget de Paris.

PAPIER VELOUTÉ. Les Anglais réclament l'invention des papiers veloutés, que les Français attribuent à un nommé François, gaînier de profession, établi à Rouen, et qui doit avoir imaginé cette sorte de papier en 1620.

Déjà, en 1728, M. Derham présenta à la Société royale de Londres de très bon papier gris et gris-blanc, fait d'orties et d'autres plantes.

MM. Van-Flauten et compagnie, à Rotterdam, inventeurs d'un papier fait avec la mousse aquatique, ont obtenu, en 1823, un brevet pour la confection, pendant dix années consécutives, dans le royaume des Pays-Bas, de ce papier recon-

nu incorruptible, imperméable et préservatif contre la pourriture du bois, objet intéressant pour la construction navale et les ouvrages hydrauliques; ils fabriquent de ce papier en toute épaisseur et dimension.

Le vieux linge, la paille, etc., l'ortie, ne sont pas les seules matières avec lesquelles on puisse fabriquer du papier; l'écorce de tilleul, le genêt, le houblon, le lichen, le jonc, les feuilles de chardon, de châtaignier, etc., ont aussi servi à faire du papier.

On est parvenu, dans ces dernières années, à fabriquer du papier d'une longueur indéfinie.

PAPIER TIMBRÉ. Justinien fut le premier qui établit une espèce de timbre; on appelait cette marque *protocole*, parcequ'elle ne paraissait que sur la première page des actes, au lieu que chez nous elle doit se trouver sur chaque feuille.

Le papier et le parchemin timbrés furent établis en Espagne et en Hollande en 1555; cet usage s'étendit ensuite en Allemagne et dans les autres pays héréditaires de la maison d'Autriche.

En 1655, la France vit paraître un édit portant établissement d'une marque sur le papier et le parchemin. Il fut enregistré dans les cours supérieures; cependant il demeura sans effet: ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent sans variation.

PAPIER GÉLATINE. Papier transparent qui remplace avec avantage le papier huilé, et qui sert à prendre des calques.

PAPIER FOSSILE. On donne ce nom au tissu de l'asbeste, lorsqu'il est très mince, et comme papyracé.

PAPIERS RÉACTIFS. Les chimistes appellent ainsi des papiers colorés en bleu par la teinture de tournesol, ou en jaune par le curcuma. Ces papiers servent à faire reconnaître si les liqueurs sont acides ou alcalines: les acides teignent le papier en rouge, les alcalines le verdissent et le jaunissent.

PAQUE. Fête solennelle célébrée chez les juifs et chez les chrétiens. Les anciens ont appelé cette fête *pascha*, dont nous avons fait *pâque*, du mot chaldaïque *phase*, qui signifie *passage*, parceque cette fête fut établie en mémoire du passage de la mer Rouge et de celui de l'ange exterminateur qui mit à mort tous les premiers-nés des Égyptiens, et épargna tous ceux des Israélites, dans la nuit qui précéda leur sortie d'Égypte. On peut voir dans l'*Exode*, chap. XII, toutes les cérémonies que Moïse prescrivit pour la célébration de la Pâque.

Dans la nouvelle loi, les chrétiens y célèbrent la résurrection de Jésus-Christ. Comme la fête de Pâques est la règle de toutes les autres fêtes mobiles de l'année, le concile de Nicée, tenu l'an 325, fixa Pâques au dimanche d'après le 14 de la lune de mars, c'est-à-dire après la pleine lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, lequel fut fixé par l'Église au 21 mars; et cet intervalle ne peut rouler que depuis le 22 mars jusqu'au 25 avril.

PARACHUTE. « Dans le Mémoire sur *l'art de l'aérostier et l'état actuel de l'aérostation*, inséré dans les *Annales des arts et manufactures*, tome XIV, p. 185, le rédacteur ayant donné la priorité de l'invention du parachute à

M. Blanchard, M. Lenormand a cru devoir la réclamer, en citant une notice de M. Prieur, insérée dans les *Annales de chimie*, tome XXXVI, où il le reconnaît comme le véritable inventeur de cette machine préservatrice. La première expérience qu'il fit fut à Montpellier, dans l'année 1783; il la répéta ensuite devant M. Montgolfier. L'académie de Lyon ayant proposé un prix d'après le programme suivant, *Déterminer le moyen le plus sûr, le plus facile, le moins dispendieux et le plus efficace de diriger à volonté les globes aérostatiques*, M. Lenormand envoya au concours, dans les premiers jours de 1784, un mémoire, où il inséra la description de son parachute, dans la vue de s'assurer la priorité de la découverte. » *Dict. des découvertes en France* de 1789 à la fin de 1820. On trouve dans le même ouvrage la description du parachute imaginé par M. Lenormand, ainsi que celle du parachute pour lequel M. Garnerin de Paris a obtenu un brevet d'invention.

PARADE. Cette espèce de farce, qui divertit le peuple et déride quelquefois pour un moment le front du sage, parut pour la première fois en France dans le quinzième siècle. Les comédies saintes lui donnèrent naissance, et les confrères de la Passion disputèrent à la troupe du prince des sots l'avantage de la former. Quelque sotte que dût être l'élève de ces ridicules maîtres, on la souffrait encore sur le théâtre de la nation pendant la minorité de Louis XIV. Lorsque Scarron, dans son *Roman comique*, fait le portrait du vieux comédien La Rancune et de mademoiselle de la Caverne, il donne une idée du jeu ridicule des acteurs et du ton platement bouffon de la plupart des petites pièces de ce temps. Mais quand la décence eut épuré la comédie, lorsque le goût lui eut donné des règles, la parade ne se montra plus que dans les foires et sur les théâtres des charlatans.

PARAGRÊLE. « Il est probable, disent les auteurs de la *Bibliothèque universelle*, faisant suite à la *Bibliothèque britannique* (janvier 1825), qu'à l'époque où le vénérable Franklin élevait sur sa maison de Philadelphie des pointes métalliques, en annonçant la prétention de préserver ainsi sa demeure du danger d'être foudroyée, on riait autour de lui; il persista, réussit, et les deux mondes lui durent une grande et utile découverte. Le paragrêle, né, comme le paratonnerre, en Amérique, il y a cinq ou six ans, pourrait bien avoir le même sort; car l'analogie est grande entre les deux appareils conservateurs, comme elle est frappante aussi entre les deux fléaux dont l'atmosphère recèle les germes redoutables: on n'a pas de grêle, sans que la rupture de l'équilibre électrique de l'air se manifeste par les signes les plus évidents...

» Le paragrêle a passé du nouveau monde dans l'ancien, et la France et l'Italie nous offrent aujourd'hui des preuves de son efficacité du caractère le plus respectable.

» Le paragrêle, tel qu'il a été conçu dans son origine, est formé d'une perche armée à son extrémité supérieure d'une verge en laiton; à cette verge vient s'atta-

cher une corde de paille de froment ou de seigle coupé dans sa parfaite maturité, de quinze lignes au moins de diamètre, renfermant dans son centre un cordon de lin écru, de douze à quinze fils environ : cette corde est tournée autour de la perche, et pénètre avec elle dans la terre. Les points les plus élevés sont les plus avantageux pour y placer les paragrêles; ainsi les sommets des arbres, des collines, des maisons, doivent être choisis de préférence. Placés sur les maisons, ils peuvent encore servir de paratonnerres : leur effet général consiste à soutirer, comme le fait le paratonnerre, l'électricité des nuages orageux; et, dès que celle-ci est absorbée, la grêle ne se forme plus. »

Depuis l'origine des paragrêles, leur construction a été simplifiée, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage que nous avons cité.

Nous devons ajouter cependant que, d'après un rapport de l'Académie royale des sciences, du mois de juin 1826, il paraîtrait que cette docte société n'a point reconnu dans le paragrêle les avantages que nous venons de signaler; que les expériences faites à Lyon ont laissé beaucoup d'incertitude sur son efficacité, et qu'en un mot l'Institut ne pense point que, dans l'état actuel des choses, le gouvernement doive faire des sacrifices en faveur d'une invention dont les résultats ne présentent point, quant à présent, l'assurance de succès désirable.

PARAPHE. C'est, comme on sait, une marque et un caractère composé de plusieurs traits de plume dont on accompagne ordinairement sa signature, et que chacun s'est habitué à faire toujours de la même manière. Le mot *subscripsi*, que chaque signataire d'un acte mettait anciennement après son nom, mais la plupart du temps en abrégé par deux *ss* liées et entortillées, a donné lieu sans doute aux paraphes, qui d'abord tenaient de ces *ss* liées, et qui s'en sont écartés ensuite lorsqu'on eut perdu de vue leur origine.

PARASITE, du grec παρὰ (sur), et de σῖτος (blé, froment) : intendant ou inspecteur du blé. Non seulement, dit Furgault dans son *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, le nom de *parasite* n'avait rien d'odieux dans son origine, mais il était fort honorable. On le donnait à Athènes à certains ministres des autels qui prenaient soin du blé sacré, c'est-à-dire de celui qu'on recueillait des terres affectées à chaque temple et à chaque dieu. Ils avaient aussi la fonction de recevoir celui que les particuliers avaient coutume d'offrir aux dieux dans les fêtes solennelles, surtout à celles d'Apollon et d'Hercule, et d'en employer le plus beau pour faire les gâteaux salés qu'on présentait dans les sacrifices, ainsi que pour le pain qui se mangeait dans les festins dont ils étaient ordinairement suivis, et auxquels ils présidaient comme les épulons faisaient à Rome. Ces officiers étaient au nombre de dix ou douze à Athènes, tous choisis des familles les plus distinguées, et nourris aux dépens du public.

Dans la suite le nom de parasite fut pris en mauvaise part, et ne signifia plus qu'un écornifleur et un piqueur d'assiette. Plutarque prétend que Solon fut le premier

qui appela ainsi ceux qui assistaient trop assidûment aux repas publics qu'il avait établis au Prytanée, en faveur des citoyens qui avaient rendu de grands services à la république, et que depuis ce temps-là le nom de parasite devint une injure.

A Rome, les parasites étaient, comme en Grèce, des quêteurs de tables, qui, sans être invités, cherchaient à vivre aux dépens d'autrui. Tous faisaient profession de bouffonnerie et de médisance, et payaient leur dîner par des bons mots ; souvent ils essuyaient des coups de bâton, les étrivières et toutes sortes d'affronts. On en distinguait de deux sortes : les uns qui se donnaient entièrement à un maître ; les autres qui, n'ayant point de maître assuré, allaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, mais toujours de préférence chez celui dont la cuisine était la meilleure.

Les poëtes comiques grecs, Aristophane entre autres, ne mettaient si souvent les parasites sur la scène que parcequ'ils trouvaient dans cette espèce de personnages une source inépuisable de plaisanterie : ils leur donnaient pour ornement une étrille, une bouteille et une houlette. Plaute, qui en introduit dans la plupart de ses comédies, leur fait dire par la bouche du parasite Ergasilus (scène première des *Captifs*) : « Quand nos » maîtres sont absents, nous au» tres parasites nous sommes sou» ples comme des chiens de chasse; » mais lorsqu'ils sont de retour, » nous sommes des dogues fort har» gneux et fort importuns. » En effet les parasites n'avaient pas plus tôt un libre accès chez les grands qu'ils les traitaient, non comme des bienfaiteurs, mais comme des tributaires. Les dames de qualité à Rome avaient aussi leurs parasites ; c'étaient des femmes complaisantes qui gagnaient leur vie à leur conter des douceurs, à louer leur beauté, leur naissance, leur propreté, leurs habits, leurs meubles, etc.

PARASOL. L'invention du parasol remonte aux temps les plus reculés. Ce n'était point alors un instrument destiné à abriter l'homme de la pluie ou de l'ardeur du soleil ; dans plusieurs occasions importantes on le voit présenté comme une marque de dignité, comme un signe auquel il faut reconnaître la puissance divine ou humaine. Pausanias et Hésychius rapportent qu'à Aléa, ville de l'Arcadie, on célébrait en l'honneur de Bacchus une fête nommée *Scieria*, dans laquelle on promenait processionnellement la statue de Bacchus ayant les tempes ceintes de feuilles de vigne, et placée sur une litière très ornée, dans laquelle était assis un jeune bacchant qui portait un parasol, pour indiquer la majesté de la divinité. Sur plusieurs bas-reliefs de Persépolis, le roi, ou un des premiers magistrats, est représenté sous un parasol qu'une jeune fille tient au-dessus de sa tête.

PARATONNERRE. L'identité du feu électrique avec celui de la foudre fut découverte par Franklin ; c'est lui qui le premier nous apprit à faire descendre le feu du tonnerre dans nos laboratoires, à le combiner, à le toucher pour ainsi dire. Depuis que la ville de Philadelphie a adopté l'usage des barres électriques sur les maisons, elle est garantie des ravages du

tonnerre qui auparavant y étaient très fréquents. Le paratonnerre a été inventé par Franklin en 1757. Cette invention a été perfectionnée par MM. Chappe et Bertholon; mais il y eut des paratonnerres établis dans le Nouveau-Monde long-temps avant que la France jouît d'une découverte dont l'utilité est si bien démontrée; ce ne fut même qu'en 1782 que Paris vit s'élever ces flèches électriques sur le modèle de celles que M. l'abbé Bertholon avait déjà construites en plusieurs endroits de ce royaume.

Cette machine consiste en une barre ou verge de fer terminée par une pointe de platine, qu'on place sur le point le plus élevé d'un édifice pour le garantir de la foudre. Un cordon, composé de fils de fer ou de laiton tressés, et enduit d'une couche de vernis gras, conduit la foudre, lorsqu'elle tombe sur le fer protecteur, jusque dans un puits, ou au moins dans un souterrain constamment humide.

Après avoir décrit l'électricité du tonnerre, ses effets et les moyens préservatifs pour les bâtiments, le docteur Franklin, dans des observations qui n'ont été publiées qu'après la mort de ce célèbre physicien, dit: « Une personne qui craint le tonnerre, et qui se trouve pendant un orage dans une maison qu'on n'a pas préservée des effets de ce météore, fera très bien de s'éloigner de la cheminée, des miroirs, de la boiserie si elle est dorée, et des bordures de tableaux qui le seraient. La place la plus sûre est au milieu de la chambre, pourvu qu'il n'y ait pas au milieu de lustre de métal suspendu par une chaîne; il faut s'asseoir sur une chaise et mettre ses pieds sur une autre. Il est encore plus sûr de mettre au milieu de la chambre des matelas pliés en deux et de placer des chaises dessus; car ces matelas ne conduisant pas la matière du tonnerre, comme les murs, cette matière ne préfèrera pas d'interrompre son cours en passant à travers l'air de la chambre et les matelas, quand elle peut suivre le mur, qui est un meilleur conducteur. Mais lorsqu'on peut avoir un hamac soutenu par des cordes de soie ou de laine ou de crin, à une égale distance du plafond, du plancher et des murs de l'appartement, on a tout ce qu'une personne peut se procurer de plus sûr dans quelque chambre que ce soit, et réellement ce qu'on peut regarder comme le plus propre à se mettre à l'abri du tonnerre.»

PARATONNERRE VÉGÉTAL. D'ingénieuses expériences, faites par M. Lapostolle, pharmacien à Amiens, et répétées par plusieurs savants, semblent prouver, est-il dit dans un des cahiers du *Journal universel des sciences médicales*, que la paille est un conducteur d'électricité aussi parfait que les conducteurs métalliques; sa puissance est telle qu'on peut, avec un bout de corde de paille d'un pouce de longueur, soutirer tout le fluide électrique du plus fort appareil, sans éprouver la plus légère secousse. M. Lapostolle pense qu'on parviendrait à mettre les campagnes à l'abri des ravages de la foudre et même de la grêle, en élevant sur le sol, par carré de soixante arpents, une perche de tilleul de vingt pieds environ, destinée à supporter une corde de paille surmontée d'une pointe métallique. M. Lapostolle

a publié un *Traité des parafoudres et des paragrêles en corde de paille*, dont le troisième supplément a paru en avril 1826, in-8°. *Voyez* PARAGRÊLE.

PARAVENT. Si l'on en croit Lemierre, ces châssis mobiles, couverts d'étoffe ou de papier, sont dus aux Chinois; ce qui a fait dire à ce poëte :

Le mobile rempart qu'inventa le Chinois,
Près de nous pour abri déployé sous nos toits,
Interdisant au froid l'accès de nos asiles,
En écarte des vents les atteintes subtiles.
(*Les Fastes*, ch. II.)

PARC. Un parc est une grande étendue de terrain, ordinairement très fournie en bois, que l'on entoure de murs et de palissades, et où l'on enferme du gibier, afin de pouvoir y prendre le plaisir de la chasse. L'origine des parcs est très ancienne. Les Romains avaient soin de joindre cet agrément à leurs maisons de campagne : plusieurs d'entre eux ont eu des parcs considérables; Fulvius Lupinus y consacra, dans un de ses biens, jusqu'à quarante acres; la circonférence du parc de Pompée était d'environ quarante mille pas. Hortensius en avait un d'une plus grande étendue encore; il en faisait ses délices. Ce parc était disposé en amphithéâtre; Hortensius y mangeait quelquefois avec ses amis dans un endroit d'où il pouvait découvrir toute sa terre; à un certain signal, un esclave, habillé en Orphée, sonnait du cor, et rassemblait en un moment une grande quantité de cerfs, de sangliers et d'autre gibier, dont l'apparition subite et spontanée récréait les convives du maître de la maison.

PARC D'ARTILLERIE. C'est un poste que l'on choisit dans un camp pour faire le magasin des munitions et attirails d'artillerie.

PARC DE MARINE. C'est, dans un arsenal de marine, le lieu où sont renfermés les magasins généraux et particuliers, et où l'on construit les vaisseaux de l'état.

PARCHEMIN. Suivant Furgault, *Antiquités grecques et latines*, page 162, il est ainsi appelé parceque le meilleur se fabriquait à Pergame, ville de Mysie, dans l'Asie mineure; il était fort connu du temps de Cicéron, qui l'appelle *membrana*, et depuis *pergaminum* ou *pergamenum*.

Il n'y a rien de bien certain sur l'invention du parchemin. Pline prétend qu'il fut inventé à Pergame, et que c'est pour cela qu'on l'appelle *pergamenum*. Il ajoute qu'Eumène, roi de Pergame, substitua le parchemin au papier, par jalousie contre Ptolémée, roi d'Égypte, se piquant de l'emporter par ce moyen sur la bibliothèque de ce prince, dont les livres n'étaient que de papier. Les anciens Perses, suivant Diodore, écrivaient toutes leurs histoires sur des peaux, et les Ioniens, au rapport d'Hérodote, se servaient de peaux de mouton et de chèvre pour écrire, même plusieurs siècles avant le temps d'Eumène, roi de Pergame. On ne peut douter que ces peaux ne fussent préparées de la même manière que le parchemin, quoique probablement avec moins d'art.

On imagina dans la suite de polir le parchemin avec la pierre-ponce. Les premiers ouvriers n'en fabriquaient que de jaunâtre. On trouva à Rome le secret de lui donner de la blancheur, puis de

le peindre, de façon qu'on en distingua de trois sortes : le blanc, qui l'était par nature; le jaune, qui était de cette couleur d'un côté et blanc de l'autre; et le pourpré, qui était teint des deux côtés. Le silence de Pline sur cet usage de la pourpre semble nous ôter la liberté de le faire remonter au-delà de la fin du troisième siècle : c'était encore quelque chose d'assez rare vers le commencement du quatrième.

On n'a découvert, en parchemin, nulle charte ou diplôme antérieur au sixième siècle. Avant cette époque, le parchemin servait pour les livres, et le papier d'Égypte pour les diplômes. En Allemagne et en Angleterre, où l'on n'a jamais connu le papier d'Égypte ou de coton, le parchemin fut leur unique matière.

C'est à la toile de chanvre qu'on doit la conservation des manuscrits anciens. On employait à cet effet l'écorce du papyrus et le parchemin; mais la difficulté de se procurer en Occident ce précieux végétal, qui croissait en Égypte, fit renoncer à son usage; et Eustathe nous dit qu'au douzième siècle l'art de fabriquer le papier de papyrus était perdu. Quant au parchemin, les moines, qui au moyen âge étaient presque les seuls copistes, se trouvèrent trop pauvres pour s'en procurer. Il s'établit donc en Grèce, vers le onzième siècle, et dans toute l'Europe, pendant les trois suivants, l'usage d'effacer avec certaines lotions l'écriture des anciens manuscrits en parchemin, ou de les racler, afin de s'en servir pour écrire d'autres ouvrages, mais surtout des légendes et des homélies. Heureusement que cette pratique barbare fut exécutée assez négligemment pour que l'on puisse, avec de la patience, distinguer, entre les nouvelles lignes, des lignes et des phrases entières de l'ancienne écriture. On ne peut assurer qu'il fût resté un seul auteur ancien, si l'on n'eût, vers le treizième siècle, apporté d'Orient la fabrique du papier de chiffon.

PARFUM. L'usage des parfums remonte à la plus haute antiquité. Moïse donne la composition de celui qu'on offrait au Seigneur sur l'autel d'or, et de celui qui servait à oindre le grand-prêtre et ses fils, ainsi que le tabernacle et les vases destinés à son service. Les Hébreux embaumaient les morts avec des parfums exquis. Tels étaient ceux qu'Ezéchias conservait dans ses trésors, ceux qu'employa Judith pour captiver Holoferne, et dont se servit l'épouse du Cantique.

Au luxe et à la richesse des vêtements, les Babyloniens joignaient la volupté des parfums. Ils en faisaient un très grand usage, se parfumant très fréquemment tout le corps de liqueurs odoriférantes. Ils avaient même raffiné, si l'on peut dire, sur ce genre de recherches voluptueuses. Le parfum de Babylone était renommé chez les anciens par l'excellence de sa composition.

Les Grecs et les Romains regardaient les parfums non seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur

apparition par une odeur d'ambroisie. Les anciens brûlaient aussi des parfums sur les tombeaux. Antoine recommanda, en mourant, que l'on répandît sur ses cendres des herbes odoriférantes et du vin, et qu'on mêlât des parfums au doux parfum des roses.

Autrefois les parfums étaient fort en usage en France, principalement ceux où il entrait de l'ambre et du musc. Nicolas de Montaut, qui fit imprimer, en 1582, le *Miroir des Français*, y reproche aux dames et aux demoiselles, pour nous servir de ses propres expressions, « d'employer tous les parfums, eaux cordiales, civette, musc, ambre gris, et autres précieux aromates, pour parfumer leurs habits et linges, voire tout leur corps. » *Voyez* LUXE.

PARIS. C'est de 358 à 360 que l'ancienne Lutèce (voyez ce mot) paraît avoir changé son premier nom, pour prendre celui de Paris, qui était le nom du peuple qui l'habitait (*Parisii*). « Le commerce que les Parisiens faisaient par eau, dit Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, tom. I, pag. 1, était très florissant; leur ville semble avoir eu de temps immémorial un navire pour symbole; Isis présidait à la navigation; on l'adorait même chez les Suèves sous la figure d'un vaisseau : voilà plus de raisons qu'il n'en faut à des étymologistes pour se persuader que *Parisii* venait de *para Isidi* (proche d'Isis); les langues grecque et celtique ayant été d'ailleurs originairement la même, et l'une et l'autre se servant des mêmes caractères » Cependant cette étymologie est contestée, et, si l'on en croit Charles Bovilles, l'origine du nom de cette ville est aussi incertaine que celle de son fondateur.

« Où l'histoire est en défaut, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, pag. 65, tom. I de la 2e édit., peuvent se placer des conjectures; je vais en hasarder une sur l'étymologie du nom *Parisii*.

» Je suis porté à croire que ce nom n'était point originairement celui de la nation à laquelle les *Senones* concédèrent un territoire, et qu'il provenait plutôt de la situation de ce territoire sur la large frontière qui séparait la Celtique de la Belgique.

» Il existait dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne plusieurs autres positions géographiques appelées *Parisii*, *Barisii*. Les radicaux *par* et *bar* sont identiques, les lettres *P* et *B* étant prises très souvent l'une pour l'autre. Les habitants du Barrois sont nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses* : or le Barrois était la frontière qui séparait la Lorraine de la Champagne. Le territoire des Parisiens était aussi une frontière qui séparait les *Senones* et les *Carnutes* des *Silvanectes*, la Gaule celtique de la Gaule belgique. Il est certain que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical *Bar* ou *Par* sont situées sur des frontières. Il faudrait donc en conclure que *Parisii* et *Barisii* signifient habitants de frontières, et que la peuplade admise chez les *Senones* ne dut son nom de *Parisii* qu'à son établissement sur la frontière de cette nation.

» Cette conjecture, ajoute M. Dulaure, est plus vraisemblable que

celle qui fait dériver le mot *Paris* du nom du prince troyen qui décerna la pomme fatale à Vénus, ou bien d'un certain roi appelé *Isus*, ou de la déesse *Isis*, qui l'un et l'autre sont, avec *Francus*, signalés comme les fondateurs de Paris.

» Il paraît que la nation des *Parisii* ou Parisiens, s'est formée d'étrangers, peut-être originaires de la Belgique, abondante en petits peuples; que cette nation, échappée au fer de ses ennemis, est venue occuper un territoire sur les frontières des *Senones*.

» Les fastes de la Gaule offrent plusieurs exemples de peuplades fugitives, sollicitant auprès des nations puissantes la permission, à des conditions plus ou moins onéreuses, de s'établir sur une portion de leurs frontières, alors larges et inhabitées.

» Les *Parisii*, ou Parisiens, étaient sans doute dans cette rigoureuse nécessité, lorsque la puissante nation des *Senones* leur permit de s'établir sur une partie de ses frontières et sur les bords de la Seine. Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis cet établissement, lorsque César vint dans les Gaules. Les vieillards de la nation parisienne, dit ce conquérant, en conservaient encore la mémoire, ainsi que celle des conditions qui les liaient aux *Senones*. (César, *de la guerre des Gaules*, liv. VI.)

» Voilà, dit M. Dulaure, tout ce que l'histoire nous fournit sur le premier état connu des Parisiens. On n'a débité que des fables en prêtant une plus haute antiquité à cette nation, qui n'est mentionnée par aucun écrivain antérieur à César. »

« Lorsque l'on considère, dit Hurtaut, *Dict. histor. de la ville de Paris*, tom. III, pag. 755, la grandeur, les richesses et le nombre des habitants de cette ville, l'esprit se retrace avec plaisir le temps où, enfermée dans une seule île, elle n'avait pour elle que les avantages de la situation. Ce fut en effet ces avantages qui la firent préférer aux autres villes des Gaules par César, et par ceux des Romains qui y vinrent ensuite. Ses maisons, bâties de bois et de terre, étaient basses, rondes et mal construites. Son enceinte ne s'étendait point au-delà de la Cité, et la ville était renfermée entre les deux bras de la Seine. »

Après avoir vu Paris dans la Cité, examinons son étendue successive par ses diverses enceintes, qui, à différentes époques, ont renfermé un nombre d'arpents toujours progressifs, et telles qu'elles se trouvent désignées dans les *Amusements philologiques*, pag. 347 de la 2e édition.

La première clôture eut lieu sous J. César, l'an 46 avant Jésus-Christ; le sol de la ville n'avait alors que 44 arpents (cet arpent équivaut à 0,342 d'hectare).

La deuxième clôture, en 358 de Jésus-Christ, sous l'empereur Julien, renfermait 113 arpents.

La troisième clôture, en 1190, sous Philippe-Auguste, 739 arpents.

La quatrième clôture, en 1365, sous Charles V, 1284 arpents.

La cinquième clôture, en 1553, sous Henri II, 1414 arpents.

La sixième clôture, en 1633, sous Louis XIII, 1660 arpents.

La septième clôture, en 1671, sous Louis XIV, 3228 arpents.

La huitième clôture, commen-

cée en 1715 et finie en 1717, sous Louis XV, 3,858 arpents.

La neuvième clôture, en 1785, et 1788, sous Louis XVI, 9,910 arpents.

Enfin, la dixième clôture, projetée en 1803, devait contenir 10,719 arpents.

Paris a de superficie 34,396,800 mètres carrés, faisant 343,958 hectares. Sa circonférence, à la prendre des boulevarts extérieurs, donne plus de cinq lieues et demie. Sa plus grande longueur du nord au sud, prise sur la méridienne qui passe par l'Observatoire, est de 5,505 mètres; et la plus longue ligne de l'est à l'ouest, en allant de la barrière de Charonne à celle des Bons-Hommes, est de 7,809 mètres.

Les armoiries de la ville de Paris, dit Hurtaut dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, sont de gueule à un navire fretté et voilé d'argent, flottant sur des ondes de même, au chef-semé de France. M. Leroi, ancien maître et garde de l'orfévrerie, après avoir, dans une savante dissertation sur l'origine de l'Hôtel-de-Ville, qui se trouve au commencement du premier volume de l'Histoire de Paris par le père Félibien, apprécié les opinions des différents antiquaires sur l'origine et la raison de ces armoiries, donne aussi son sentiment, qui paraît bien plus simple et plus vraisemblable : il dit que le commerce par eau étant aussi ancien que la ville de Paris, il est naturel qu'elle ait pris une nef ou navire pour devise, et que, dans la suite, elle en a fait ses armoiries.

Depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, Paris avait eu son évêque, et ce siége ne fut érigé en archevêché que par une bulle du 20 octobre 1622, confirmée par lettres patentes du roi, de février 1623, et enregistrées au parlement le 8 août suivant. Le premier archevêque de cette ville fut Jean-François de Gondy, doyen de Notre-Dame, frère et coadjuteur du dernier évêque de Paris.

PARISIENNES. C'est le nom qu'on a donné à des voitures publiques, à dix-huit places, inventées en 1818 par M. Deberkem, de Paris. Ces voitures sont à quatre roues, avec encliquetage, sans ressort ni recul.

PARISIS. C'était la monnaie des ducs ou comtes de Paris; elle portait le nom de cette ville, où elle était fabriquée. Il en est fait mention pour la première fois dans un titre de l'abbaye de Saint-Denys de 1060, qui fut la première année du règne de Philippe I^{er}.

Le successeur de Charles-le-Bel fit faire des espèces d'or et d'argent qu'il appela *parisis*. Les parisis d'or valaient vingt sous; ils furent frappés en 1330, et décriés en 1336. Ceux d'argent valaient douze deniers parisis, et cessèrent d'avoir cours au commencement du règne de Jean.

PARJURE. C'était l'opinion généralement reçue chez les anciens que les lois humaines ne suffisaient pas pour infliger à ce crime la peine qu'il mérite, et que le ciel, par cette raison, y ajoutait toujours quelque peine surnaturelle. Agamemnon, dans Homère, jure par les furies qui punissent le parjure *sous la terre*; et son serment finit par des imprécations contre lui-même, où il souhaite, s'il atteste

en vain la religion du serment, que les dieux l'accablent de tous les maux qu'ils réservent à ceux qui se rendent coupables d'un tel crime. Il paraît, par un passage d'Hésiode, que la croyance générale de son siècle était que la peine du parjure s'étendait jusque sur les enfants de celui qui l'avait commis. « Quiconque, dit ce poëte, fait sciemment un faux serment, attire sur lui un châtiment inévitable, sa génération après lui tombera dans l'obscurité. »

Dans quelques pays de l'antiquité, la peine légale du parjure était la mort; ailleurs le témoin parjure était soumis à la même peine qu'aurait subie l'accusé, si la déposition dirigée contre lui eût été vraie.

Chez les Romains, la loi distinguait la peine divine, qui était la perdition et la ruine du coupable, de la peine purement humaine, qui était la honte et le déshonneur. De là vient peut-être qu'en Angleterre le pilori est la peine du parjure.

Ce crime, au rapport de Strabon, était puni de mort chez les Scythes, et chez les Indiens par l'amputation des doigts. Enfin tout nous montre que les anciens envisageaient le parjure comme un des crimes les plus graves envers Dieu et envers les hommes.

En France le parjure a toujours été regardé comme un crime odieux, qui, selon les temps, a été diversement puni : nous voyons même que, suivant les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, la peine du parjure était d'avoir la main droite coupée. Dans la suite cette peine est devenue arbitraire. Quelquefois on condamne en une amende honorable, ou, en tout cas, en une amende pécuniaire et une réparation envers la partie. Quand la peine prononcée contre le parjure est légère, eu égard aux circonstances, et qu'elle n'emporte pas infamie de droit, il y a toujours infamie de fait, qui fait perdre au parjure la confiance de tous les gens d'honneur et de probité, et l'exclut de toute dignité.

PARLEMENT. « Lorsque les Francs ou les Sicambres se furent rendus maîtres des Gaules, les capitaines francs, dit Voltaire dans son *Histoire du parlement de Paris*, ch. 1^er^, eurent leur *parliament*, du mot celte *parler* ou *parlier*, auquel le peu de gens qui savaient lire et écrire joignirent une terminaison latine, et de là vient le mot *parliamentum* dans nos anciennes chroniques. » L'opinion de G. Corrozet, *Antiquités de Paris*, feuillet 109 tourné (1561), ne contredit pas le sentiment de Voltaire sur cette étymologie. « Le nom de parlement, dit-il, est issu d'un terme ancien, le *parlouer*, qui estait jadis le nom d'un lieu de justice; et y avait le *parlouer* du roy au Palais, et le *parlouer* aux bourgeois en l'Hostel-de-Ville. »

Ce terme a eu plusieurs significations; il a d'abord signifié ces assemblées de la nation qui se tenaient sous la première et sous la seconde race, et ensuite une cour souveraine établie pour administrer la justice en dernier ressort, et connaître des appellations de tous les juges inférieurs.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque de l'institution du parlement. Les uns prétendent

qu'il est aussi ancien que la monarchie, et qu'il tire son origine des assemblées de la nation; d'autres en attribuent l'établissement à Charles-Martel, d'autres à Pépin-le-Bref, d'autres encore à saint Louis, d'autres enfin à Philippe-le-Bel; mais ce qui paraît certain, c'est que le parlement ne commença qu'en 1291 à avoir une organisation. Ce fut à cette époque que Philippe-le-Bel ordonna que quelques membres de son conseil écouteraient les requêtes, que d'autres les expédieraient et donneraient leur décision, que quelques autres liraient les enquêtes et en feraient leur rapport.

Les assemblées de la nation, auxquelles les historiens ont donné dans la suite le nom de *parlements généraux*, furent d'abord composées de tous les francs, ou personnes libres; mais vers la fin de la seconde race on n'y admit que les principaux seigneurs ou barons du royaume. Les évêques y assistèrent pour la première fois au mois de mai 751. Sous le règne des Mérovingiens, ces assemblées se tenaient au mois de mars; et pendant celui des Carlovingiens, au moi de mai; ce qui les fit appeler, dans ces premiers temps, *champs de mars* et *champs de mai*. Ce ne fut que sous Pépin qu'elles furent nommées *parlements*. C'était là qu'on traitait de la paix et de la guerre, des alliances, et de toutes les affaires d'état et de justice. On y faisait les lois et les règlements convenables pour remédier aux désordres passés, et prévenir ceux qui pourraient arriver. On y jugeait aussi les différents les plus graves entre les sujets, et tout ce qui concernait la dignité et la sûreté du roi et la liberté des peuples.

Avant que le parlement eût été rendu sédentaire à Paris, le roi envoyait, presque tous les ans, dans les provinces des commissaires appelés *missi dominici*, lesquels, après s'être informés des abus qui pouvaient avoir été commis par les seigneurs ou par leurs officiers, rendaient la justice aux dépens des évêques, abbés et autres seigneurs, qui auraient dû la rendre, et rapportaient au roi les affaires qui leur paraissaient le mériter. Ces grands, qui avaient été envoyés dans les provinces pour rendre la justice, se rassemblaient en certains temps pour les affaires majeures auprès du roi, avec ceux qui étaient demeurés près de sa personne pour son conseil ordinaire. Cette réunion de tous les membres de la cour du roi formait alors sa cour plénière, ou le plein parlement.

Par l'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée en 1294 et 1298, temps auquel le parlement n'était pas encore sédentaire à Paris, il était dit qu'au temps de guerre le roi ferait tenir parlement, qui commencerait à l'octave de la Toussaint: on choisissait ce temps afin que les barons pussent y assister à leur retour de l'armée. En temps de paix, l'ordonnance porte qu'il y aura deux parlements: l'un aux octaves de la Toussaint, l'autre aux octaves de Pâques.

Depuis que le parlement eut été rendu sédentaire, ce qui arriva en 1316, sous Philippe-le-Bel, ses séances étaient d'abord de peu de durée; mais dans la suite les affaires s'étant multipliées par la réunion de plusieurs baronnies à

la couronne, par la réserve des cas royaux, par l'utilité que l'on trouva dans l'administration ordinaire de la justice, les séances du parlement devinrent plus longues.

Il y avait en France treize parlements, créés en différents temps; les voici selon l'ordre de leur création :

1. Le parlement de Paris, établi par Philippe IV, dit le Bel, en son palais, à Paris, dans les premières années du quatorzième siècle.

2. Le parlement de Toulouse, institué par le même Philippe-le-Bel, en 1306.

3. Le parlement de Grenoble, établi sous Charles VII, en 1453.

4. Le parlement de Bordeaux, institué par Louis XI, en 1462.

5. Le parlement de Dijon, institué par Louis XI, en 1476.

6. Le parlement de Rouen, établi par Louis XII, en 1499. Il ne reçut le nom de parlement que sous François I^{er}, l'an 1515; auparavant il s'appelait *Cour de l'échiquier.*

7. Le parlement d'Aix, institué par Louis XII, en 1501.

8. Le parlement de Rennes, institué par Henri II, en 1553.

9. Le parlement de Pau, institué par Louis XIII, en 1620, lorsque ce prince réunit le Béarn à la couronne par un édit solennel.

10. Le parlement de Metz, institué par Louis XIII, en 1633.

11. Le parlement de Besançon, établi, en 1674, par Louis-le-Grand.

12. Le parlement de Douay, érigé en cour de parlement à Tournay, en 1686, et transféré à Douay après la paix d'Utrecht.

13. Le parlement de Dombes, créé depuis la réunion de cette souveraineté à la couronne, en 1762.

Jamais aucune institution politique ne se prévalut autant de ses priviléges, jamais aucun corps ne se rendit plus redoutable aux rois, qui les avaient créés, que les parlements. Ce corps n'éprouva ni l'affaiblissement du déclin ni les langueurs de la vieillesse; il était encore dans toute sa splendeur et sa force au commencement de 1789; avant la fin de la même année, il avait expiré, sans crise, sans convulsion, sans agonie, au milieu des crises terribles, des violentes convulsions, de la longue agonie du clergé, de la noblesse et de la cour.

PARLEMENT D'ANGLETERRE. C'est l'assemblée et la réunion des trois états du royaume; savoir, des seigneurs spirituels, des seigneurs temporels, et des communes, qui ont reçu ordre du roi de s'assembler pour délibérer sur les matières relatives au bien public, et particulièrement pour établir ou révoquer des lois. C'est ordinairement à Westminster que s'assemble le parlement de la Grande-Bretagne. L'auteur de *la Henriade* en parle en ces termes :

Aux murs de Westminster on voit paraître ensemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, et les grands, et le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible.
Heureux, lorsque le peuple, instruit dans son devoir,
Respecte autant qu'il doit le souverain pouvoir!
Plus heureux, lorsqu'un roi doux, juste et politique,
Respecte autant qu'il doit la liberté publique!

PARLOIR. C'est un lieu où l'on se réunit pour converser. En Angleterre ce mot est en usage pour exprimer ce que, dans les maisons de particuliers, nous appelons salons de compagnie : ils sont ordi-

nairement situés au rez de chaussée. Dans les couvents de filles, le parloir est divisé par une grille en deux parties; l'une communique avec l'intérieur du couvent, et l'autre a son entrée par le dehors: c'est seulement au travers de ces grilles que les religieuses cloîtrées peuvent s'entretenir avec les personnes qui viennent les visiter.

PARNASSE FRANÇAIS. Ce monument en bronze, déposé à la Bibliothèque du roi à Paris, a été élevé à la gloire de la France et de Louis-le-Grand, et à la mémoire des illustres poëtes et des illustres musiciens français. Ce Parnasse est représenté par une montagne d'une belle forme, un peu escarpée et isolée : tous les aspects en sont riches et agréables; quelques lauriers, palmiers, myrtes et troncs de chênes, entourés de lierre, y sont dispersés. Louis-le-Grand, protecteur des sciences et des beaux-arts, paraît assis sur le sommet de ce mont, sous la figure d'Apollon, tenant une lyre à la main. Sur une terrasse au-dessous d'Apollon sont mesdames de la Suze, Deshoulières et mademoiselle de Scudéri, représentant les trois Grâces qui se tiennent par des guirlandes de fleurs, entremêlées de feuilles de lauriers et de myrte. Pierre Corneille, Molière, Racine, Segrais, La Fontaine, Chapelle, Racan, Despréaux et Lulli le musicien occupent une grande terrasse qui règne autour du Parnasse, et y tiennent la place des neuf Muses, comme étant les vrais modèles de la belle poésie et de la musique française. Lulli porte sur un bras le médaillon de Quinault, son poëte, et l'un et l'autre ne forment, pour ainsi dire, qu'un même génie pour la composition des opéras parfaits. Vingt-deux génies, sous la forme d'enfants ailés, sont répandus sur ce Parnasse, et y forment divers groupes avec les principales figures et les arbres qui y sont dispersés.

On est redevable du Parnasse français à feu M. Évrard Titon du Tillet, ancien maître d'hôtel de madame la dauphine, mère de Louis XV. Cet auteur a donné la description du Parnasse avec un ordre chronologique et historique des poëtes et des musiciens qui y sont rassemblés, un catalogue de leurs ouvrages, et le jugement que plusieurs savants critiques en ont porté.

PARODIE. La parodie a d'abord été inventée par les Grecs, de qui nous tenons ce terme, dérivé de παρὰ et ᾠδὴ (chant ou poésie). On regarde la *Batrachomyomachie* d'Homère comme une parodie de quelques endroits de l'*Iliade*, et même comme une des plus anciennes pièces en ce genre. Les premières parodies modernes sont *Ulysse et Circé* et *Arlequin-Phaéton*, qui parurent, la première en 1691, et la seconde en 1692. Le théâtre du Vaudeville s'est emparé de ce genre, dont notre ancien théâtre Italien a long-temps été en possession.

PARQUET. Ces bois en assemblage dont on couvre le plancher des appartements étaient encore inconnus au seizième siècle. La propriété de la feuille de parquet est de n'avoir point la flexibilité d'une planche de longue portée, et de n'être pas sujette à se dégauchir, se voiler ou se fendre par l'effet du travail du bois.

PAROLE. *Voyez* VOIX.

PARTISAN. Ce terme, par lequel on désignait autrefois les gens de finance, vient du mot *partis*, dans le sens de conventions, d'offres que faisaient les fermiers du roi ou d'un prince. On trouve dans le *Dictionnaire* de Monet : « *Party* » au fait des fermes, du domaine » du prince ou autre seigneur, » offre que font les poursuivants » des fermes ; *partis* offerts au fait » de sel, de la douane et des fo- » rêts. » Et dans le *Dictionnaire* de Pomey : « *Partisan*, qui fait des » *partis* pour lever des impôts sur » le peuple. »

Nous apprenons d'Estienne Pasquier que le mot de *partisans*, pour financiers, fut inventé sous Henri III. « Si l'argent n'y estoit » prompt, dit-il dans une lettre à » M. de Sainte-Marthe, pour sup- » pléer à ce deffaut, la malignité » du temps produisit une vermine » de gens que nous appellasmes par » un nouveau mot *partisans*, qui » avançoient la moitié ou tiers du » denier pour avoir le tout. » (*Lettres de Pasquier*, tom. I, p. 801, Paris, 1619.)

Le nom de *partisan* était devenu si odieux, sous le règne de Louis XIV, que La Bruyère n'osait désigner ces gens-là que mystérieusement sous les lettres *P. T. S.* « Les *P. T. S.* nous font sentir, disait cet écrivain, toutes les passions l'une après l'autre. L'on commence par les mépriser à cause de leur obscurité, on les envie ensuite ; on les hait, on les craint, on les estime quelquefois, et l'on vit assez pour finir, à leur égard, par la compassion. »

PARTURATEUR. Cet instrument de chirurgie, servant aux accouchements, a été inventé par M. Rathlaw, médecin hollandais. Il est en forme de corne, long de onze pouces et quelques lignes ; sa grosseur, du côté du manche, est de huit à neuf lignes, et s'amincit graduellement, de manière à n'avoir que deux lignes d'épaisseur à son extrémité recourbée ; sa largeur est d'environ un pouce, en se terminant par une forme arrondie, et regagnant insensiblement la grosseur du manche. La forme et l'élasticité de cet instrument le rendent plus propre que tout autre à l'objet pour lequel il a été inventé : un accoucheur ou une sage-femme comprendront sans peine la manière de s'en servir. Il faut supposer que l'accouchement est naturel, c'est-à-dire que le visage de l'enfant est tourné vers le bas : s'il ne se présentait pas ainsi, on aurait d'abord soin de le ramener à cette position ; ensuite, au moment où l'accouchement va avoir lieu, on introduit le parturateur, en le conduisant avec le doigt jusqu'à ce que la partie convexe embrasse le derrière de la tête de l'enfant : on agit alors comme avec un levier, et on favorise l'accouchement sans blesser ni l'enfant ni la mère. Cet instrument a été importé en France par M. Lamarque. (*Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.)

PAS D'ARMES. Cette dénomination était commune au lieu que les anciens chevaliers entreprenaient de défendre, et au combat qu'un tenant, ou seul ou accompagné de plusieurs chevaliers, offrait dans les tournois contre tous venants. Le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit, en 1514, avec neuf cheva-

liers, dans la rue Saint-Antoine, à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII, n'était autre chose qu'un *pas d'armes*. On peut appeler de même le tournoi où Henri II fut blessé à mort, en 1559, puisqu'il est dit, dans les lettres du cartel, que le *pas* est ouvert par sa majesté très chrétienne, pour être tenu contre tous venants dûment qualifiés.

PASIGRAPHIE. Ce mot, qui vient du grec, désigne l'art d'écrire de manière à être entendu de tous les peuples de la terre, c'est-à-dire l'*art d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être entendu en toute autre langue sans traduction*. C'est ainsi qu'a été annoncé un ouvrage nouveau dont M. Sicard, instituteur des sourds et muets, était un des rédacteurs. Cette langue universelle doit exprimer, non pas les sons d'une langue connue, mais le sens des mots de toute langue, même de celles qu'on n'aura point apprises, et ses éléments doivent consister en douze caractères et en douze règles générales qui ne souffriront jamais aucune exception.

Le *Magasin encyclopédique*, 1795, tome VI, page 102, donne une notice des savants qui ont essayé d'imaginer un caractère universel qui pût être employé par chaque nation dans sa propre langue. En novembre 1797, le Lycée des arts a décerné une médaille à l'auteur de cette science nouvelle, qui a donné un premier ouvrage contenant les principes de la pasigraphie; et dans sa séance du 19 pluviôse an VI, le Lycée a couronné un jeune homme, nommé Sureau, qui dans l'espace de huit heures avait appris les douze règles générales auxquelles cet art est borné, et qui en avait parfaitement saisi tout le mécanisme. Ce jeune homme a expliqué sur-le-champ, à l'aide des tableaux explicatifs, plusieurs phrases pasigraphiques en cinq ou six langues différentes qu'il ignore, ce qui démontre combien cette science, qui serait si utile, pourrait être facilement pratiquée et propagée.

Il a paru, en 1797, un ouvrage sous le titre de *Pasigraphie, ou la langue universelle pour se faire entendre dans tous les pays quelconques, ayant pour base la pasigraphie*, par M. de Maimieux, un vol. in-4°, *avec tableaux et une planche gravée*.

Dans la séance de l'Institut national, du 2 vendémiaire an IX, M. Butet a fait plusieurs démonstrations de son système lexicologique. Il résulte du rapport fait à ce sujet que ce système est très propre à perfectionner l'idéologie, et qu'il peut devenir, par son application à toutes les langues, un des moyens les plus sûrs d'arriver aux bases fondamentales d'une langue universelle. Le ministre de l'intérieur a été invité, par l'Institut, de charger M. Butet de faire son expérience dans l'enseignement de vingt-cinq à cinquante élèves d'une des écoles nationales de Paris; le ministre a écrit à M. Butet pour l'engager à se concerter avec M. Champagne, à l'effet de faire au Prytanée l'essai en grand de son système.

On a annoncé dans le *Journal de Paris*, 2 germinal an IX, n° 182, la méthode de M. Chambry. Cette méthode, considérée dans sa simplicité et différemment de la pasigraphie, est telle, dit-on, que, sans

étude préliminaire, en un instant, un Russe, un Arabe, un Persan, peuvent s'entendre d'un bout du monde à l'autre et se correspondre sans interprète. Le moyen de M. Chambry n'est pas neuf; il en a généralisé l'application. On assure que rien n'est plus simple, et qu'il pose sur une base claire et simple comme la lumière. (*Dictionnaire de l'industrie*, tom. V, p. 57, an IX.)

PASILALIE, du grec πᾶσι (à tous) λαλέω (je parle). M. de Maimieux a donné les règles de la *pasilalie*, ou écriture parlée, dans sa *Pasigraphie*, 2e édition, 1801, in-4°. Dans cet art, les caractères représentent non seulement la pensée, mais encore les lettres de l'alphabet; et leur réunion exprime des termes nombreux, qui n'ont aucun rapport avec ceux des idiomes connus.

PASQUIN et PASQUINADE. « Ce mot, dit La Monnoye, note de la page 257, tome II des *Contes* de Desperriers, Amsterdam, 1735, se prend tantôt pour un front de statue informe ainsi nommée, qui est dans une place de Rome, près le Champ de Fleur; tantôt pour quelque mot, épigramme, vaudeville ou autre courte pièce satirique, soit contre le gouvernement en général, soit contre quelque magistrat en particulier ou autre personne de distinction. Le nom de *Pasquin* a été donné à ces sortes d'écrits, en quelque lieu qu'on les compose ou qu'on les fasse courir, parceque les premiers de cette nature furent faits à Rome et attachés à la statue de Pasquin. Furetière, dans son Dictionnaire, aux mots *Pasquin* et *Pasquinade*, a fait trois grosses fautes : il a confondu *Pasquin* avec *Marforio* son correspondant, qu'on sait être une statue différente; il a dit que Pasquin était un fameux *cordonnier* à Rome, en quoi il a mal traduit le Castelvetro qui a usé du mot *sartore* qui signifie *tailleur*, que les continuateurs de Moréri n'ont pas mieux traduit par *savetier*.... Une chose que personne n'a remarquée touchant le nom de *Pasquin*, c'est que l'origine en pourrait bien venir d'un Siennois nommé *Pasquin*, homme à bons mots, dont Pogge (conte 178) a fait mention. »

Quant au premier Pasquin dont le nom aurait été conservé et aurait donné naissance au mot *pasquinade*, c'est ainsi que Bellingen (*Étymologie des proverbes français*) se plaît à en raconter l'histoire : « Pasquin, suivant le rapport d'Itroine Thibaud de Ferrare, était en son vivant le plus fameux cordonnier de Rome, qui avait sa maison à l'endroit même où la statue qui porte son nom est à présent nichée........ Il prenait plaisir avec ses ouvriers à brocarder et à railler tout le monde... Toutefois l'humeur du personnage étant connue, personne ne s'en offensait. Quelque temps après le décès de Pasquin, les voyeurs (nous disons aujourd'hui les voyers) de la ville faisant réparer le pavé devant son logis, trouvèrent, en fouyssant (vieux mot) la terre, l'effigie d'un ancien gladiateur, assez bien faite, mais mutilée et demi-gâtée. Pour n'avoir pas la peine de la porter plus loin, et pour orner l'endroit où elle avait été trouvée, qui faisait le coin du logis de ce maître moqueur, ils la firent nicher à l'encoignure de ce carrefour. Dès lors, comme si tous

les syndics et esprits satiriques de la ville de Rome eussent tenu conseil ensemble pour donner un nom à ce marmouset, et d'un consentement unanime, on le nomma *Pasquin*, du nom de cet archirailleur; et, parcequ'il avait une langue et ne pouvait parler, les médisants commencèrent dès lors à y attacher leurs satires et médisances pour le faire parler par écrit, puisqu'il n'avait plus de bouche pour s'exprimer, et donnaient dès ce temps-là dans Rome à ces discours satiriques, comme on a toujours fait partout le reste de l'Europe, le nom de *Pasquin*.» La statue de Marforio, à laquelle on attachait les réponses à ces satires, sert aujourd'hui de fontaine dans une des ailes du Capitole. Quoiqu'on n'affiche plus de libelles à ces statues, le nom de *pasquinades* néanmoins est toujours resté à ces sortes de satires, auxquelles ont été plus d'une fois en butte les cardinaux, les papes, et même les puissances étrangères. Un exemple suffira pour donner une idée de ces railleries piquantes. La signora Camilla, sœur de Sixte V, et qui autrefois avait fait la lessive, étant devenue princesse, on vit le lendemain Pasquin avec une chemise sale. Marforio lui demandant la raison d'une si grande négligence: *C'est*, répondit-il, *que ma blanchisseuse est devenue princesse*.

PASSEMENTERIE. La passementerie, dit J. Peuchet, *Dict. universel de géographie commerçante*, introduction, page 338, remonte à la plus haute antiquité. Déjà les ornements du temple et des prêtres de Jérusalem, *Exod.* XXVIII, 39; XXXVIII, 18, 22, sont des ouvrages de passementerie. Moïse, au *Deutéronome*, après avoir défendu aux Israélites les vêtements composés d'un mélange de laine ou de lin, leur ordonne de mettre des franges aux quatre coins de leurs manteaux. Ézéchiel, au nombre des bienfaits de Dieu, dont il reproche aux femmes d'Israël d'avoir abusé, après avoir parlé des bracelets, des colliers, des boucles d'oreilles, des couronnes ou rubans dont elles s'ornaient la tête, cite leurs robes de fin lin, teintes ou brodées de diverses couleurs.

Hélène, dans Homère, brode les combats des Grecs et des Troyens... Apulée donne à Pâris un manteau brodé de différentes couleurs.

PASSE-PIED. Sorte de danse figurée. On prétend que le passe-pied a pris naissance en Bretagne.

PASSION (confrérie de la). Sous le règne de Charles VI il se forma une société qui fit des espèces de comédies sur des sujets de piété, et qui joua au bourg Saint-Maur la passion de Jésus-Christ. Inquiétée par le prevôt de Paris, elle s'érigea en confrérie, et se pourvut au conseil. Le 4 décembre 1402, le roi voulut bien permettre à ces farceurs de s'établir à Paris; en conséquence ils placèrent leur théâtre dans la maison de la Trinité, située alors hors de la ville, du côté de la porte Saint-Denys. Mais en 1545, on se dégoûta du mélange de religion et de bouffonnerie qui se trouvait dans leurs pièces: la maison de la Trinité redevint un hôpital, conformément à l'objet de sa fondation; et les confrères de la Passion achetèrent, trois ans après, le terrain de l'hôtel de

Bourgogne, où ils construisirent un théâtre; mais le parlement leur défendit non seulement d'y jouer les mystères, mais encore des sujets profanes qui seraient contraires à la décence et aux mœurs.

PASTEL. Il y a deux siècles, dit M. Chaptal, que le pastel (*isatis tinctoria*) était cultivé dans toutes les contrées de l'Europe.

Cette plante est bisannuelle, et sa tige velue et rameuse s'élève à trois pieds de hauteur; elle fournit un excellent fourrage pour les bestiaux pendant l'hiver, attendu qu'elle ne craint pas les gelées. Mais c'est moins comme fourrage qu'on la cultivait aussi généralement, que pour en former la seule couleur bleue solide que l'on connût avant le dix-septième siècle.

« La découverte de l'indigo a fait restreindre prodigieusement la culture du pastel; elle est bornée aujourd'hui à quelques localités, où la plante est employée à former cette préparation tinctoriale qu'on appelle dans le commerce *coques de pastel.* »

On fait du pastel des crayons de différentes couleurs, avec lesquels on peint : c'est ce qu'on appelle *peindre au pastel.* Ce genre de peinture est très propre pour exprimer le moelleux des étoffes, la vivacité, la fraîcheur, l'éclat du coloris; son velouté imite très bien la nature, mais il ne se prête pas si bien aux contours arrêtés, et a le défaut de ne pouvoir résister au moindre frottement; et malgré les procédés ingénieux qu'on a mis en usage pour fixer le pastel sur le papier, il se détache de lui-même et moisit à la longue. On attribue à différentes personnes l'invention de ce genre de peinture. Les uns en font honneur à Thièle, né à Erfort, en 1685, et mort en 1752; et les autres à mademoiselle Heid, née à Dantzick, en 1688, et morte en 1753. Latour, Liotard et Rosalba se sont particulièrement distingués par leurs pastels.

En 1761, époque où M. Loriot trouva le secret de fixer le pastel, M. Pellechet trouva celui de préparer les toiles, les taffetas et les pastels destinés à peindre de manière que ce pastel s'attachait et prenait toute la consistance d'un tableau à l'huile. On est parvenu dans ces derniers temps à rendre la couleur que fournit cette plante aussi belle que l'indigo, et à l'employer avec le même succès à la teinture des draps.

On cite aussi M. Tertstein, peintre allemand, comme un des artistes qui sont parvenus à donner de la solidité aux crayons, et à fixer d'une manière plus durable toutes les parties du tableau.

PATATE. La patate, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, au mot PAIN, § 12, est une plante différente de la pomme de terre et du topinambour; c'est une espèce de liseron qui se plaît de préférence dans les terres sablonneuses et légères, et dont la racine a un goût approchant de celui du marron. Cette racine est très bonne cuite et accommodée de diverses manières; on peut même en faire de fort bon pain. Selon M. l'abbé Grégoire, elle vient du Nouveau-Monde; elle a été apportée d'Amérique en Irlande, et de là en Angleterre. Il paraît que c'est à Toulouse que les Français ont fait les premiers essais de la culture de cette plante.

On cultive depuis quelque temps

à Paris, dans les serres du Muséum d'histoire naturelle, deux variétés de patates, la blanche et la rouge; chaque année elles produisent, d'après le témoignage de M. Thouin, des tubercules de la grosseur de ceux des pommes de terre.

PATE *de riz*. Les Chinois ont une espèce de riz, connu chez eux sous le nom de *neli*, qui fournit une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc. Ils en font de jolis ouvrages, sur lesquels ils appliquent leurs belles couleurs. Sans doute qu'il faut beaucoup d'apprêts pour extraire cette substance collante. Nous n'avons rien qui lui ressemble. Peut-être qu'avec des soins on pourrait se procurer cette espèce de riz, ou trouver chez nous une pâte qui aurait la même qualité. Il paraît que les Égyptiens faisaient aussi des vases d'une pâte extraite d'un végétal. C'est avec des pâtes du riz dont nous venons de parler qu'ils font les figures dont il est question au mot *Figures de la Chine*.

PATE *propre à recevoir des ornements de sculpture*. Ce nouveau genre d'ornement, dont M. Gardeur est le premier qui se soit occupé, réunit à la variété et à la richesse des formes et des couleurs la légèreté et la solidité suffisantes. C'est avec du vieux papier réduit en pâte que l'auteur imite les plus belles sculptures. C'est des mains de cet artiste que sont sortis les ouvrages délicats et finis qui décoraient les théâtres des Arts, de la Cité, et la salle Montansier. Les produits de cet art sont d'autant plus précieux qu'ils ne coûtent pas plus cher que les beaux papiers peints, et qu'on peut, à raison de leur solidité, les transporter sans beaucoup de frais à de grandes distances. M. Gardeur a reçu du gouvernement divers encouragements, et les perfectionnements qu'il a apportés à ce nouveau genre d'industrie le mettent à même de l'appliquer encore à la décoration extérieure. MM. Montgolfier et Guillard-Sénainville, commissaires nommés par le bureau consultatif des arts et manufactures, en ont fait le plus grand éloge. *Moniteur*, an XIV, pag. 256.

PATÉS (*petits*). Sous le ministère du chancelier de l'Hôpital, les petits pâtés se criaient dans toutes les rues de Paris; et il s'en faisait une énorme consommation. Le sévère chancelier de l'Hôpital les ayant regardés avec raison, dans ce temps, comme un luxe nécessaire à réprimer, les petits pâtés ne furent pas défendus, mais, par une ordonnance, on défendit de les crier.

PATÉS *de grenades*. On a appelé ainsi des pots remplis de poudre et de grenades que les Lillois lancèrent sur les ennemis qui assiégeaient leur ville en 1708.

PATENTE. Les patentes furent établies lors de la suppression des maîtrises et jurandes, par la loi du 17 mars 1791. Elles furent ensuite supprimées, et enfin recréées en l'an III. Comme les autres contributions, elles sont payables par douzième, de mois en mois. Un tarif a divisé les patentes par classes : les unes sont payées sans égard à la population des lieux de résidence des contribuables; les autres sont payés eu égard à cette population. Les patentes consistent dans un droit fixe et dans un droit proportionnel : le premier est

réglé par le tarif; le deuxième se forme du dixième du loyer des maisons d'habitation, usines, ateliers et boutiques, suivant la nature de commerce du patenté.

PATISSERIE. Winckelmann nous apprend que le cabinet de Portici renferme une grande quantité de moules propres à faire de la pâtisserie : plusieurs ont la figure d'une coquille striée, et d'autres celle d'un cœur; ils ont été tirés d'Herculanum. (*Dictionn. des beaux arts*, par A. L. Millin.)

PATOIS. Il y a dix-sept ans environ qu'un correspondant de la société d'émulation du département des Hautes-Alpes a proposé à ses confrères de rédiger un dictionnaire complet du patois de leur pays, et de l'envoyer à toutes les autres sociétés, avec invitation d'en faire autant : nous pourrions espérer, disait-il, obtenir un jour, par ce moyen, un glossaire général des patois de toute la France. On sent de quelle importance serait un pareil ouvrage, surtout si chaque dictionnaire particulier était suivi d'une collection des morceaux les plus intéressants de l'ancienne littérature du pays. *Voyez* le Rapport fait à la convention nationale par M. l'abbé Grégoire, le 16 prairial an II, sur la nécessité d'anéantir les patois.

PATRIARCAT, du latin *patriarchatus*, étendue de territoire que gouverne un patriarche. Ce mot latin doit être du moyen âge; on le trouve en ce sens dans une lettre écrite à Louis-le-Jeune, roi de France, par le patriarche de Jérusalem : *Habemus autem in finibus* patriarchatûs *nostri ecclesiam quamdam, etc.* Nous avons aux extrémités de notre *patriarcat*, etc. Ce mot signifie encore la qualité, la dignité de patriarche.

Le patriarcat était ce que dans l'origine on appelait *diocèse*, c'est-à-dire plusieurs provinces qui ne faisaient qu'un corps sous une ville plus considérable qui était gouvernée par un même vicaire. L'église s'étant établie suivant la forme de l'empire a de même fait un corps des églises de ces provinces, sous la juridiction de l'évêque de la principale ville, appelé *exarque*.

Il y eut quatre patriarcats en Orient, savoir : celui de Constantinople, celui d'Alexandrie, celui d'Antioche et celui de Jérusalem ; en Occident il n'y avait que celui de Rome.

L'établissement du plus ancien des patriarcats ne remonte pas plus haut que la fin du troisième siècle; car les actes du premier concile de Nicée, tenu en 325, sont le premier monument où il soit fait mention du patriarcat de Rome, et l'institution de tous les autres est certainement postérieure.

PATRICE, PATRICIEN. Ce sont des titres d'honneur et de dignité qui ont été la source de la noblesse chez plusieurs peuples.

L'institution du titre de *patrice* vient des Grecs et des Romains, chez lesquels le peuple fut d'abord séparé en deux classes, l'une de patriciens, l'autre de plébéiens. Mais la marque ou la connaissance des anciennes familles patriciennes étant presque perdue et éteinte par une longue suite d'années, ou par les fréquentes mutations de l'empire, on inventa de nouveaux patriciens qui ne venaient plus de

race, mais de la seule faveur de l'empereur.

Ce fut, à ce que dit Zozime, Constantin qui érigea ce nouveau patriciat, et qui attribua à ses conseillers la qualité de patrices, non parcequ'ils étaient descendus des anciens *pères* du sénat, mais parcequ'ils étaient comme les *pères* de la république ou du prince. Cette dignité de patrice devint la première de l'empire, et fut regardée comme le comble de l'illustration.

Il y avait quatre sortes de patrices, dont les plus distingués étaient appelés *pères des empereurs*, *tuteurs de l'empire*, et étaient comme associés à la majesté impériale. Dans le cinquième siècle, les patrices composaient le conseil des empereurs. Cette dignité avait encore tout son éclat lorsque, dans le sixième siècle, en 507, l'empereur Anastase envoya à Clovis I^er^, roi de France, le brevet de consul honoraire et de patrice. Celui-ci, en conséquence, prit le titre d'*auguste*, endossa la pourpre, et ceignit le diadème; mais il n'est pas aussi avéré que le patriciat fût encore une dignité aussi respectable, lorsque le pape Étienne, l'an 754, nomma *patrices honoraires* de Rome Carloman et Charles, fils de Pépin. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charlemagne est le premier et le dernier de nos rois qui se soit qualifié, dans ses diplômes, *patrice des Romains*.

Le patriciat était une dignité dans le royaume de Gontran, roi de Bourgogne, au cinquième siècle. Après que ce royaume eut passé sous la domination française, les gouverneurs qu'on envoyait dans ces provinces furent également nommés *patrices*.

PATRIOTE. « Ce mot, dit M. Sablier (*Essai sur les langues en général*, pag. 172; Paris, 1777), s'est réveillé dans nos oreilles pendant qu'il s'est éteint dans nos cœurs. Il était déjà employé du temps de Henri IV. Dans des lettres de Canaye, ambassadeur à Venise, en 1606, on lit: « A Venise » et à Bresse il s'est trouvé, dans » la maison des jésuites, des mé- » moires plus appartenants à la mo- » narchie du monde qu'au royau- » me des cieux. Je ne vois point » qu'autre compagnie religieuse ait » donné cette opinion de soi; c'est » aux princes et aux bons patriotes » à ouvrir les yeux. »

PAULETTE. C'était un droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, au commencement de l'année, afin de disposer librement de leurs charges, et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers, s'ils venaient à mourir dans le cours de cette année; c'était le soixantième de la finance de leur office. Ce droit, établi par un édit de 1604, dut son nom à Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, qui en fut l'inventeur et le premier fermier.

PAUME. La paume, ainsi nommée, suivant Estienne Pasquier, parcequ'on y jouait avec la paume de la main, avant de connaître l'usage des raquettes, était appelée *sphéristique* chez les Grecs, de σφαῖρα (globe), à cause de sa figure ronde et sphérique, et en latin *pila*. Hérodote attribue l'invention de la paume aux Lydiens, peuple d'Asie, et Pline en fait honneur à un certain Pythus. « Il paraît, dit Fur-

gault dans son *Dictionnaire des antiquités*, que, dès le temps d'Homère, cet exercice était fort en usage, puisque ce poëte, au sixième et au huitième livre de l'Odyssée, en fait un amusement de ses héros.

»Les Romains, ajoute cet auteur, qui avaient imité les gymnases des Grecs dans la construction de leurs thermes et de leurs palestres, y avaient aussi établi des sphéristères ou jeux de paume, où ils prenaient cet exercice comme en Grèce. Pline nous apprend, lib. II, epist. 17, que la paume était si fort du goût des Romains qu'ils s'y exerçaient, non seulement dans les thermes ou gymnases, mais aussi dans leurs maisons de la ville et de la campagne; c'est pour cela qu'ils avaient emprunté des Grecs quatre espèces de paumes toutes différentes : le ballon, la balle trigonale, la balle villageoise, la quatrième appelée *harpastum*. La paume appelée *harpastum* avait beaucoup de chose de notre longue paume : les joueurs se divisaient en deux bandes, et s'éloignaient d'une ligne que l'on traçait au milieu du terrain et sur laquelle on posait une balle de la grosseur des nôtres; on tirait ensuite, derrière chaque troupe de joueurs, une autre ligne qui marquait de part et d'autre les limites du jeu. Après cela, les joueurs, de chaque côté, couraient vers la ligne du milieu, où chacun tâchait de se saisir de la balle, et de la jeter au-delà de l'une des deux lignes qui marquaient le but, pendant que ceux du parti contraire faisaient tous leurs efforts pour défendre le terrain, et envoyer la balle vers l'autre ligne. Enfin le gain de la partie était pour la troupe qui avait envoyé plusieurs fois la balle au-delà de cette ligne qui bornait le terrain des antagonistes; d'ailleurs nos raquettes et nos battoirs n'étaient pas plus connus aux Romains qu'aux Grecs.»

Si nous revenons aux temps modernes, nous voyons que jusqu'au quinzième siècle la paume se jouait avec la main nue; dans la suite on se ganta; des cordes tendues et serrées autour de la main parurent encore plus propres à pousser la balle avec raideur, et enfin la raquette fut inventée. *Voyez* ce mot.

La balle, dans ce jeu (le jeu de paume), volant de main en main,
Court, tombe, se relève, et reprend son chemin.
. . . .
. . . .
Sans cesse allant, venant, revenant tour-à-tour,
Exacte à son départ, exacte à son retour,
Avec la même ardeur, et par la même voie,
Chaque parti l'attend, l'arrête et la renvoie.
(Delille, *La Conversation.*)

PAVANE. Danse très ancienne, ainsi nommée de l'italien *pavana*, abrégé de *paduana*, parcequ'elle est originaire de Padoue. On prétend que les hommes la dansaient en grands manteaux, et les femmes en robes traînantes, ce qui se nommait *le grand bal*. Depuis longtemps cette danse n'est plus en usage.

Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, prétend que ce nom lui fut donné, parceque les figurants faisaient, en se regardant, une espèce de roue, à la manière des paons. L'homme se servait pour cette roue de sa cape et de son épée, qu'il gardait dans cette danse, et par allusion à la vanité de cette attitude on aura fait le verbe *se pavaner*.

PAVÉS Isidore dit que les Car-

thaginois furent les premiers à en faire usage : *Primùm autem Pœni dicuntur lapidibus stravisse.* On sait que la première grande route construite par les Romains le fut sous le consulat d'Appiùs Claudius. Quoique les historiens ne disent point que les rues de Rome fussent pavées, il est difficile de supposer qu'elles ne le fussent pas, tandis que l'on pavait à grands frais des routes à une distance considérable de la capitale. La première ville moderne qui ait eu des rues pavées est celle de Cordova en Espagne. Ce fut Abdulrahman qui, en l'an 850, fit paver cette ville. Vers l'an 1185, Philippe-Auguste, qui avait à cœur l'embellissement de Paris, s'adressa pour la confection du pavé de sa capitale au prevôt et aux bourgeois de cette ville, qui, à ce qu'il paraît, payèrent tous les frais de cette entreprise. Quelques écrivains prétendent qu'un nommé Gérard de Poissy voulut contribuer pour sa part aux frais de cet embellissement, et qu'il donna 11,000 marcs d'argent pour paver les rues de la ville.

Il ne faut pas croire, dit M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, que sous Philippe-Auguste toutes les rues de Paris fussent pavées, et qu'elles le fussent comme elles le sont aujourd'hui. On ne pava que les rues qui formaient ce qu'on nommait *la croisée de Paris*, deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest. Ce pavé était composé de grosses dalles ou carreaux de grès, dont les dimensions en longueur et en largeur avaient environ trois pieds et demi, sur à peu près six pouces d'épaisseur. L'abbé Lebœuf dit avoir vu plusieurs carreaux de ce pavé au bas de la rue Saint-Jacques, à sept ou huit pieds sous terre.

On commence à substituer au pavé, dans quelques quartiers de Londres, du granit concassé. (Voyez Mackadam.)

PAVILLON. C'est sous ce nom qu'on désigne en général les drapeaux, les enseignes et les étendards. Anciennement les pavillons étaient étendus sur des traversiers, comme les bannières des églises. La mode de les avoir en pointe est venue des Arabes mahométans, quand ils s'emparèrent de l'Espagne.

On appelle aussi *pavillon* ce qui enveloppe les armoiries des souverains. L'usage en est venu des anciens tournois, où l'on exposait les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sous des tentes et des pavillons que les chefs des quadrilles faisaient dresser, pour se tenir à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice.

pavillon, en terme de guerre, est une sorte de tente dont on se sert dans les campements.

Des juifs de Constantinople disputaient avec des musulmans touchant le paradis, et soutenaient qu'ils seraient les seuls qui y auraient entrée. Les Turcs leur demandèrent : Puisque cela est ainsi, où voulez-vous donc que nous soyons placés ? Les juifs, n'osant dire que les sectateurs du prophète seraient entièrement exclus du paradis, répondirent : Vous serez hors des murailles, et vous nous regarderez. Cette singulière dispute alla jusqu'aux oreilles du grand-visir, qui, ne cherchant que le moindre prétexte de lever de

nouveaux impôts sur les juifs, dit : Puisque cette canaille nous place hors de l'enceinte du paradis, il est juste qu'elle nous fournisse les pavillons, afin que nous ne soyons pas exposés aux injures de l'air. En même temps il taxa le corps des juifs à payer, outre le tribut ordinaire, une certaine somme pour la dépense des pavillons du grand-seigneur; et ils paient encore cet impôt.

PAVOIS. Les anciens appelaient ainsi un grand bouclier de cinq pieds de haut, dont ils se servaient dans l'attaque des places pour se préserver des traits de l'ennemi : la partie supérieure était arrondie, mais la partie inférieure ne présentait point de courbure, afin qu'on pût la poser plus facilement sur la terre: sa surface extérieure était recouverte ordinairement de cuir. Les piétons en faisaient usage, et appelaient souvent ce bouclier *tallevas*.

Le pavois servait aussi à l'inauguration des rois : élevés dessus à la vue de toute l'armée, des guerriers le faisaient tourner trois fois autour du camp. On rapporte que Pharamond fut proclamé roi de cette manière, en 419, par la colonie des Francs qui passa le Rhin sous sa conduite.

PAYE *des troupes*. Les armées, dans les premiers temps, combattaient par devoir et n'attendaient d'autre prix de leurs services que la gloire de leur race et la puissance des états qu'elles fondaient. Les Lacédémoniens ne fournirent à la subsistance de leurs troupes, par des secours particuliers, que lorsque Lacédémone eut porté ses armes hors de son territoire.

La Grèce, au temps de ses triomphes, ne donnait point de solde aux troupes. Périclès, faisant la guerre au loin dans la Thrace et dans l'Ionie, fut le premier qui conçut le projet d'employer, pour gagner l'armée, les richesses conquises sur les Perses; il proposa de donner une paye. On régla que chaque matelot recevrait trois oboles, chaque fantassin quatre, et le cavalier une drachme, c'est-à-dire cinq sous, six sous et demi, et dix sous.

Ce ne fut que l'an 440 de Rome que le sénat, considérant la lenteur du siége de Véïes et le découragement des troupes, se détermina à payer une solde à l'infanterie, réglée à deux oboles par jour, pour chaque fantassin. Trois ans après, il y fit participer la cavalerie; il accorda une drachme à chaque cavalier. Il établit un impôt pour subvenir à cette dépense nouvelle, et les questeurs furent créés payeurs.

En France, jusqu'à Philippe-le-Bel, les armées ne servaient que quarante jours et seulement dans l'intérieur; si on les retenait plus long-temps ou si on les employait hors des frontières, on leur donnait une solde.

Charlemagne avait voulu organiser un grand état; mais les institutions religieuses avaient absorbé ses moyens pour créer des institutions militaires. Le régime féodal avait aussi après lui rompu le faisceau des richesses et de la force publique. Philippe-Auguste fut plus maître de ses soldats, parcequ'il les payait. C'est pour cet emploi ou sous ce prétexte, dit Anquetil, qu'ont été établis par lui les premiers impôts. Le prêt était d'un sol, d'où est venu le mot *solde*.

La ruine des rois européens et la misère des peuples amenèrent, après les croisades, une révolution militaire; elle commença en France, et s'opéra successivement dans les autres nations. Au commencement du quatorzième siècle, sous Philippe-le-Bel, alors que ce roi se vit provoqué par les grands, insulté par le pape, il en appela à la nation assemblée, et elle lui offrit corps et biens. L'impôt fut obtenu, et il s'en servit pour créer et organiser une armée soldée et permanente. On voit dans son ordonnance du 18 juillet 1318, des gens d'armes et des gens à pied à la solde du roi et recevant leur *montre* par les trésoriers de la guerre. Sous Charles VII et depuis, les troupes de toutes armes ont toujours été soudoyées par le prince. Pendant la guerre que Louis XII et François I^er^ firent en Italie, on établit dans les armées françaises deux nouvelles espèces de troupes étrangères; mais ce dernier ayant senti tous les inconvénients d'une telle organisation, forma une infanterie nationale, et la composa de sept légions. Cette institution date de 1534 et règle la paye des troupes.

Henri IV imprima à l'administration militaire une direction plus fixe. Louis XIII suspendit la solde à l'époque où il mit le royaume sous la protection de la Sainte-Vierge. Mais Louis XIV fut véritablement législateur dans toutes les parties de l'art militaire, et l'organisation qu'il établit alors dans les troupes subsiste encore aujourd'hui, du moins dans tout ce qu'elle a d'essentiel. La paye de l'infanterie du temps de Louis XV paraît moins forte qu'elle ne l'était sous Louis XIV, et d'une quantité même assez notable; mais sous ce grand monarque la paye devait suffire à tout, au lieu que Louis XV, par ordonnance du 13 juillet 1727, avait accordé une masse d'habillement et autres accessoires, ce qui faisait à peu près l'équivalent du surplus de paye qu'avaient les soldats de Louis XIV.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours la solde des troupes a varié suivant les temps, les circonstances et les organisations successives. Le traitement militaire se compose aujourd'hui de la manière suivante.

Dans l'état d'activité.

1° La solde et les vivres, le fourrage et le chauffage.

2° Le logement, le casernement, le campement, les corps-de-garde.

3° L'habillement, le grand et petit équipement, l'armement et le harnachement.

4° Le traitement de réforme ou de congé illimité.

Hors de l'état d'activité.

5° La retraite, les invalides.

Nous n'entrerons point ici dans tous les détails dont se compose la solde, nous terminerons cette notice par le tableau du traitement en argent que l'état fait aujourd'hui aux militaires. Dans ce tableau nous ne comprenons point les abonnements faits aux corps, ainsi que les allocations des *vivres* et *accessoires*.

Solde	radicale de guerre		30 cent.	Les cavaliers ont 3 cent. de plus. Les cavaliers et fantassins d'élite 5 c. au-dessus de la paye d'un soldat de leur arme.
	de station		45	
	de route		55	
Indemnités	de route		15 cent. par lieue.	
	de vivres		éventuelle et rare.	
Hautes payes	de rengagement.	Cavalerie	»» fr. 5 cent.	
		Infanterie	»» 2	
	d'ancienneté	Cavalerie	»» 7 9 et 11 c.	
		Infanterie	»» 4 5 et 7	
Première mise	aux recrues	Infanterie	40 »	
		Cavalerie	22 »	
		Train	23 »	
	aux sous-officiers nommés officiers.	Cavalerie	950 »	
		Infanterie	550 »	
		Artillerie et génie.	570 »	

PAYSAGE (peinture). Comme nous, les anciens avaient fait du paysage un genre de peinture à part. Dans les temps modernes, ce furent les Flamands qui rétablirent l'ordre dans cette partie de l'art, confondue avec toutes les autres, en faisant des tableaux où les paysages furent le sujet principal, et les figures les accessoires. En Italie, le Titien et les Carrache ont excellé dans le paysage, et c'est par eux que s'ouvre la liste des paysagistes célèbres.

Le paysage embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des arbres, des lacs, des rivières, en un mot de tout ce que peut présenter l'aspect d'un pays. On divise en trois classes les tableaux de paysage : la vue exacte d'un site donné ; le paysage mixte, copié également de quelque site, mais auquel le peintre a ajouté des accessoires à l'effet de rendre son tableau plus pittoresque ; enfin le paysage idéal ou composé. Cette dernière espèce de paysage convient surtout au genre historique : tels sont les tableaux du Poussin, la plupart de ceux de Guaspre, et ceux de Salvator-Rosa. Le paysage mixte convient particulièrement à l'imitation de la nature champêtre ; quant aux vues tout-à-fait exactes, elles ne sont qu'un sujet d'étude, ou n'ont pour objet que de conserver l'image fidèle de certains lieux. *Voyez* PEINTURE.

PÊCHE. L'exercice de la pêche est aussi ancien que celui de la chasse. Les premiers hommes qui s'établirent le long des côtes de la mer, ou sur le bord des fleuves et des rivières, ne vécurent que de coquillages et de poissons ; mais lorsque la nécessité, mère de l'industrie, eut réduit la pêche en art, ils communiquèrent à leurs voisins, qui étaient éloignés de la mer et des rivières, le fruit de leurs travaux pour en tirer par échange les autres choses nécessaires à la vie. Si l'on en croit Eusèbe, les Phéniciens furent les premiers qui mirent cet art en usage. Il y avait dans la Grèce un grand nombre de pêcheurs qui apportaient du poisson dans les villes, et le vendaient au marché. On pêchait dans la mer, dans les rivières, avec le tramail, la sème, les dideaux, les lignes de différentes espèces, et toutes sortes de filets, comme on le fait aujourd'hui.

La pêche, chez les Romains,

était un exercice aussi utile qu'agréable, et l'on peut assurer qu'ils l'aimaient beaucoup plus que la chasse, sans doute parcequ'ils ne croyaient pas faire un bon repas s'ils n'avaient du poisson, dont ils étaient très friands. La plupart de leurs maisons de campagne étaient situées près de la mer, dont ils faisaient venir l'eau dans de grands réservoirs qu'ils remplissaient de poissons de toutes les espèces. Les Romains pêchaient au filet et à la ligne, comme le dit Virgile. Cicéron, à l'occasion d'un certain Canius, chevalier romain, rapporte que les pêcheurs jetaient leurs filets dans la mer, dans les lacs et dans les rivières, pour prendre les plus gros poissons, comme les thons et autres, qu'ils allaient vendre dans les villes voisines. Il y avait à Rome une fête des pêcheurs, et des jeux appelés *ludi piscatorii*, qui se célébraient tous les ans dans le mois de juin, au-delà du Tibre.

PÊCHE. Ce fruit est originaire de la Perse. On raconte qu'un pauvre chevalier de Saint-Louis, nommé Girardot, ayant observé dans les jardins de Versailles comment le célèbre La Quintinie s'y prenait pour forcer la sève à se détourner de sa route, afin de venir gonfler les fruits du pêcher, et leur donner le coloris, les parfums et les teintes veloutées des plus belles fleurs, transporta cette industrie au Petit-Moustier, aujourd'hui Montreuil, où ses succès passèrent son espérance, et où son exemple eut des imitateurs. Actuellement ce village, jadis misérable, est peuplé de quatre à cinq mille âmes, et verse avec profusion les plus beaux fruits dans nos marchés.

PÉCUNE, du latin *pecunia* (argent-monnaie, monnaie), dérivé de *pecus* (troupeau). L'ancienne monnaie des Grecs et des Romains portait l'empreinte d'un bœuf, et les premières empreintes qui ont été mises sur la monnaie des anciens peuples sont, au rapport de l'histoire, les figures d'animaux : cet usage a même été renouvelé chez diverses nations dans des temps bien plus rapprochés de nous ; en France, notamment, il y avait autrefois des deniers d'or à l'*agnel* et des *moutons* d'or à la grande ou à la petite fabrique.

PÉDOMÈTRE. *Voy.* ODOMÈTRE, et MONTRE.

PEINTURE. C'est un art qui, par des lignes et des couleurs, reproduit sur une surface l'apparence des objets visibles. La peinture embrasse trois choses principales, la *composition*, le *dessin* et le *coloris*. La première de ces trois choses, la *composition*, comprend l'*invention*, qui est un choix des objets qui doivent entrer dans le tableau, et la *disposition*, qui en est la distribution plus ou moins heureuse ; le *dessin* donne l'idée exacte de la forme et de la circonscription des objets, et le *coloris* offre au peintre le moyen d'imiter la couleur de ces mêmes objets avec toutes les nuances dont la nature les a enrichis.

La peinture, outre l'imitation des formes physiques, s'efforce encore, par l'emploi de tous ses moyens, de représenter aussi la nature transcendante et invisible dans tout ce qu'elle offre d'intelligible, dans les phénomènes visibles, l'expression du visage, les gestes, les attitudes ; elle fait parler par le secours de l'allégorie,

Les sentiments sont partagés sur le pays et sur le temps où la peinture a pris naissance : les uns en font honneur aux Égyptiens, d'autres aux Grecs. Pline, dans le dénombrement qu'il nous donne des habiles ouvriers qui se sont distingués en chaque genre, ne parle point d'un seul Égyptien. Les diverses opinions rapportées au sujet de l'origine de cet art peuvent cependant se concilier, en distinguant deux sortes de peintures : la première et la plus ancienne, qui rehaussait un dessin par des couleurs employées entières et sans rupture ; la seconde, celle qui, après de longs efforts, est parvenue à rendre fidèlement la nature.

Les Égyptiens paraissent avoir découvert cette première espèce de peinture ; on voit en effet dans la Thébaïde des couleurs très vives et très anciennement appliquées sur le pourtour des grottes qui servaient probablement de tombeaux, sur les plafonds des temples, et sur des figures d'hommes et d'animaux. Ces couleurs, quelquefois enrichies de feuilles d'or, prouvent que les Égyptiens dans leur peinture ne connurent que l'art d'enluminer.

A l'époque de la guerre de Troie (fin du douzième siècle avant J.-C.) les Grecs n'étaient guère plus habiles que les Égyptiens. Le neuvième siècle avant J.-C. produisit Cléophante de Corinthe, cité comme le premier peintre *monochrôme*, parcequ'il n'employait qu'une seule couleur pour colorier les traits du visage, encore était-ce de la terre cuite et broyée. Vers la première olympiade (environ l'an 776 avant J.-C.) les artistes de Sicyone et de Corinthe, qui avaient déjà montré dans leurs dessins plus d'intelligence, se signalèrent par des essais qui étonnèrent leurs contemporains. Cependant ce ne fut qu'au commencement du cinquième siècle avant J.-C. que la peinture sortit de sa longue enfance : Timagoras de Chalcis fut vainqueur au premier concours de peinture à Delphes ; et Panéus d'Athènes, quelques années avant la guerre du Péloponèse, se plaça au premier rang des peintres de son temps par son tableau de la fameuse journée de Marathon, où les Athéniens défirent en bataille rangée toute l'armée des Perses : dans ce tableau les principaux chefs des deux armées étaient représentés de grandeur naturelle et parfaitement ressemblants.

Vers l'an 418 avant J.-C., Polygnote de Thasos fut le premier qui varia les mouvements du visage, qui peignit avec grâce la figure des femmes, et les revêtit de robes brillantes et légères. Ses principaux ouvrages étaient *la prise de Troie* et *la descente d'Ulysse aux enfers*. Polygnote employa les couleurs avec leur mélange ; c'est lui et Micon qui firent usage de l'ocre jaune, et qui peignirent à fresque le célèbre portique d'Athènes.

Apollodore d'Athènes parut au commencement du quatrième siècle avant J.-C. : il se fit remarquer par la correction du dessin, l'entente du coloris, et par la distribution des ombres, des lumières et du clair-obscur. Mais bientôt il fut surpassé par son disciple Zeuxis d'Héraclée, qui étudia la nature avec autant de soin qu'il en mit dans ses ouvrages ; on lui doit les progrès de l'art en ce qui con-

cerne le bon goût et le coloris : on cite de lui particulièrement son tableau de l'*Amour couronné de roses* et sa superbe *Hélène*. Après Zeuxis la Grèce vit naître, à des époques très rapprochées, Parrhasius, à qui les artistes de son temps décernèrent le titre de législateur, mais il déshonora son pinceau en représentant les objets les plus infâmes; Eupompe, qui fonda l'école de Sicyone; Pamphile de Macédoine, qui joignit le premier l'érudition à son art; et bientôt après Apelle, qui effaça tous ses devanciers par ses ouvrages et par ses écrits. Le fort de son pinceau était un ton libre, noble et doux en même temps, qui touche le cœur et réveille l'esprit. Il excellait également dans la *morbidezza*, terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artistes. Ce grand peintre, qu'Alexandre combla de ses faveurs, composa sur les principaux secrets de son art trois volumes qui existaient encore du temps de Pline, mais qui malheureusement ne sont point parvenus jusqu'à nous. Parmi ses principaux ouvrages on remarquait *la Calomnie*, et sa *Vénus anadyomène*, que les poëtes ont tant célébrée, et qu'Auguste acheta cent talents.

Du temps d'Apelle, Protogène de Caune, qui vivait à Rhodes, était son plus illustre rival; ils apprirent à s'estimer, et se lièrent d'amitié par les dessins qu'ils firent à l'insu l'un de l'autre sur un tableau monté dans l'atelier de Protogène : ce dernier s'avoua vaincu. Ils convinrent de laisser ce tableau à la postérité tel qu'il se trouvait, prévoyant, comme cela arriva, qu'il ferait un jour l'admiration des maîtres de l'art. Ce précieux monument de deux grands peintres fut réduit en cendres au premier embrasement de la maison d'Auguste.

Aristide de Thèbes, également contemporain d'Apelle, ne possédait point l'élégance et les grâces au même degré; mais il excella dans les passions fortes et véhémentes; son coloris se ressentit de ces dispositions, il avait quelque chose de dur et d'austère. On attribue à Aristide un tableau sur la bataille des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul cadre jusqu'à cent personnages.

Pausias, élève de Pamphile, se distingua dans la peinture appelée *caustique* : il fut le premier qui décora de cette manière les voûtes et les lambris. Il s'appliqua aussi à peindre des fleurs, afin de plaire à une courtisane nommée Glycère, de Sicyone, qui passait pour exceller dans l'art de faire des couronnes, et qui en était regardée comme l'inventrice.

Enfin Nicias d'Athènes doit être cité aussi parmi les artistes qui se distinguèrent dans la peinture, et qui ont fait tant d'honneur à la Grèce : ce fut lui qui employa le premier la céruse brûlée. Il paraît que l'art de la peinture, chez les Grecs, est resté dans les derniers siècles avant J.-C. au point où il fut porté par Apelle; on ne trouve en effet aucun nom de peintre illustre qui ait ajouté aux découvertes de ses devanciers. L'état de la décadence de l'empire grec en fut sans doute la cause; cependant les Romains mêmes, dans le siècle de leur plus grande splendeur (celui d'Auguste), ne disputaient aux Grecs que l'habileté dans la science du gouvernement : ils les reconnurent

pour leurs maîtres dans les arts. Toutefois la question de la peinture ne paraît pas pouvoir être résolue, les pièces de comparaison manquent. On trouve bien, à la vérité, quelques peintures mosaïques de l'antiquité à Rome, mais peu qui soient peintes au pinceau; d'ailleurs le peu qui reste, et qui était peint à Rome sur les murailles, n'a été fait que long-temps après la mort des peintres célèbres de la Grèce. Avouons cependant que les préjugés sont très favorables à l'antiquité; du temps même de Crassus on ne se lassait point d'admirer les ouvrages des anciens peintres, qui dans les trois écoles grecques paraissaient avoir poussé la partie du dessin, du clair-obscur, de l'expression et de la composition aussi loin que peuvent l'avoir fait les peintres modernes.

Ce fut probablement la guerre qui éloigna les Romains des arts libéraux. Pour la première fois, l'an 451 de Rome, l'histoire cite un Romain comme peintre : Caïus Fabius, dont le nom fait assez connaître la noblesse, ne dédaigna pas d'honorer les dieux par son pinceau. Il peignit à fresque tous les murs du temple que Junius Brutus fit élever à la déesse du Salut sur le mont Quirinal, et dont il fut le consécrateur au temps de sa dictature. Fabius attacha son nom aux ouvrages qu'il fit dans ce temple, afin que la postérité connût son zèle pour la religion, et son habileté dans un art que la Grèce avait transmis à l'Étrurie avant qu'il passât à Rome. Pline assure que les ouvrages de ce premier artiste romain se sont conservés jusqu'à l'incendie de ce temple, sous l'empire de Claude.

Depuis le règne de Néron, la décadence des arts devenait inévitable : ils tombèrent en effet avec le colosse de l'empire romain; ils furent tellement négligés que, sous Constantin, dans les premières années du quatrième siècle, lorsque les Romains voulurent élever un monument de triomphe à ce prince, ils se virent obligés, faute d'artistes habiles, de prendre les débris d'un arc de Trajan. Cependant la nouvelle religion et l'érection de la seconde capitale furent propices à la culture des arts, qui retrouvèrent à cette époque un asile en Grèce; mais après Constantin, ils le durent plutôt à la piété qu'au goût des souverains et des sujets du Bas-Empire. Les peintres d'alors ne se proposaient d'autre but que de représenter, sans agrément, sans étude et sans connaissance de la nature, les objets de la vénération religieuse : ces tableaux ou plutôt ces *images*, rustiquement barbouillées et couvertes d'or et de pierreries, tiraient tout leur mérite des matières précieuses dont elles étaient enrichies.

L'invasion des Barbares, les persécutions des chrétiens et les poursuites des iconoclastes anéantirent les beaux-arts : on ne trouve aucune peinture du sixième au neuvième siècle, et celles du dixième et du onzième siècle sont très médiocres d'exécution. Il reste à Rome quelques morceaux de peinture antique, tels que la Noce de la vigne aldobrandine et les figurines de la pyramide de Cestius; la Vénus restaurée par Carle Maratte, et une figure de Rome qui tient une Victoire : quelques pein-

tures antiques ont été également trouvées dans la vigne Farnèse sur le mont Palatin, où était autrefois le palais des empereurs; les thermes de Titus ne présentent que des peintures à demi effacées. Depuis deux siècles les fouilles ont été très considérables, mais les morceaux d'art ont été retirés très détériorés.

« L'art de la peinture, dit l'abbé » Dubos, après avoir été long- » temps enseveli en Occident sous » les ruines de l'empire romain, » se réfugia, faible et languissant, » chez les Orientaux, et renaquit » enfin au treizième siècle, vers » 1240, à Florence, sous le pin- » ceau de Cimabué. » C'est en effet de cette époque que date la première renaissance de l'art; on ne peignait encore qu'à fresque et en détrempe. Ces tableaux étaient ordinairement sur bois: c'est pour cela que les Romains les appelaient *tabulæ;* on employait de préférence le bois de mélèze (*larix*), à cause de sa durée, et parcequ'il n'était guère sujet à se déjeter et à bomber. On peignait rarement sur toile; de ce genre était le tableau colossal de Néron dont Pline fait mention. Ce ne fut que long-temps après que Jean de Bruges trouva le secret de peindre à l'huile. (*Voyez* plus bas PEINTURE A L'HUILE.) Plusieurs peintres se rendirent illustres dans les deux siècles suivants; mais aucun n'excella. En 1450, la peinture était encore grossière en Italie, où depuis près de deux cents ans on ne cessait de la cultiver: on dessinait scrupuleusement la nature sans l'ennoblir. La main des artistes avait bien acquis quelque capacité; mais ces artistes n'avaient pas le moindre feu, la moindre étincelle de génie.

A la fin du quinzième siècle, la peinture, qui tendait à sa perfection à pas si tardifs que les progrès étaient imperceptibles, y marcha tout-à-coup à pas de géant.

La première partie que les peintres renouvelèrent des anciens fut la perspective. Elle rendit l'art capable d'exprimer le raccourci et de donner plus d'effet et plus de vérité à ses ouvrages. La fin du quinzième siècle vit fleurir à la fois des artistes d'un talent supérieur. Léonard de Vinci s'attacha à la perfection des détails. Michel-Ange s'adonna à l'étude des antiques, et à celle non moins importante de l'anatomie, et agrandit par ses connaissances la partie du dessin dans les formes. Le Giorgion améliora l'art en général et donna plus de brillant au coloris. Le Titien sut mettre plus de vérité dans les tons. Barthélemy de Saint-Marc étudia l'art des draperies, fit un usage heureux du clair-obscur, et fit sentir le nu que couvre l'étoffe. Raphaël parut, et éclipsa ses prédécesseurs en unissant à lui seul toutes les parties du dessin que ses devanciers possédaient séparément. Le Corrège donna aux ouvrages de l'art la grâce qui leur manquait encore. Mais depuis ces grands maîtres jusqu'au temps des Carraches, on trouve un grand intervalle. Les élèves de ces derniers formèrent une école assez savante. Le Guide se forma un style tour à tour gracieux, riche et facile, et le Guerchin étudia le genre de Caravage et s'appliqua au clair-obscur. L'usage de charger les tableaux d'un grand nombre de figures commença

à Pietre de Cortone, qui fit une étude spéciale de la composition. Peu de temps après, Carle Maratte soigna son style, mais tomba un peu dans la manière.

La France a reçu la peinture plus tard que les autres pays de l'Europe. La protection et les libéralités de François I^er^ attirèrent cependant quelques peintres étrangers, tels que le Rosso, nommé ordinairement maître Roux, et André del Sarto, ainsi que le fameux Léonard de Vinci. François I^er^ acquit des tableaux de Raphaël. Mais ces hommes célèbres n'eurent point de successeurs dans le royaume. La peinture ne reprit de l'éclat en France que sous Louis XIV : son règne fut celui des grands hommes en tous genres; la France eut alors de grands peintres, notamment dans la partie de la composition, et le Poussin, après Raphaël, a été le meilleur imitateur des anciens. Quoique né en France, il a presque toujours exercé ses talents dans l'Italie, qui le revendique. Louis XIII le nomma son premier peintre : mais l'envie aiguisant les passions de Vouet, de ses élèves et du paysagiste Fouquière, le Poussin demanda et obtint un congé pour aller à Rome, et il y mourut en 1665. Charles Lebrun, Lesueur, se distinguèrent par une grande facilité, et leurs productions furent recherchées des étrangers.

Les ouvrages de ce genre recueillis par Louis XIV, le duc d'Orléans et quelques autres amateurs, contribuèrent, plus que les académies établies par Colbert, à inspirer le goût de l'art; mais il ne tarda pas à se dépraver en grande partie ainsi que Fontenelle l'avait prévu.

En effet, à Lesueur, à Lebrun avaient succédé les Coypel, aux Coypel succédait Boucher : ce dernier, en substituant à l'imitation de la nature choisie, des formes et des couleurs dont il ne trouvait de modèle que dans son imagination, avait entraîné l'art dans des écarts inconcevables; aussi pour le ramener dans la bonne voie, que d'obstacles Vien n'eut-il pas à vaincre! il en triompha pourtant, et forma cette école d'où sont sortis les Vincent, les David, et que soutiennent avec gloire tous les peintres vivants.

Les Hollandais ont vu aussi le déclin de cet art, qui a été chez eux plutôt dirigé vers le tableau de genre, la magie du clair-obscur, le moelleux, le fini, que vers le sublime de l'histoire.

Les Anglais, depuis plus de deux siècles, manifestent leur goût pour la peinture; ils recherchent les produits des peintres étrangers, mais il semble que leur climat soit un obstacle au développement du génie de la peinture.

Au-delà de la Hollande, la peinture n'est plus rien. Quant à celle des Chinois, elle est dépourvue de tout ce qui constitue cet art; elle est encore réduite à une imitation servile des habitudes de cette immense contrée de l'Asie.

Après avoir donné un aperçu rapide des progrès que cet art a faits dans les temps anciens et modernes, nous allons exposer ce qu'il fut à diverses époques dans les écoles de peinture, et compléter ainsi le travail que nous nous sommes proposé dans cette notice.

ÉCOLES DE PEINTURE. Les quatre écoles les plus célèbres de la Grèce

étaient celles de *Sicyone*, de *Corinthe*, de *Rhodes* et d'*Athènes*. De là provenaient sans doute leurs manières différentes. On distinguait le goût *asiatique* et *helladique*, le goût *ionien*, *sicyonien* et *attique*. Mais Sicyone fut surtout regardée comme la patrie et la pépinière des meilleurs peintres. C'est au temps d'Alexandre que cet art fut dans sa plus florissante époque.

La plus célèbre école depuis la renaissance de l'art a été l'école d'Italie, qui a reconnu pour chefs, à Rome, le grand Raphaël; à Florence, Léonard de Vinci et Michel-Ange; à Venise, le Titien; à Parme, le Corrège; et plus tard à Bologne, les Carraches. La France, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre ont eu aussi leurs écoles. Neuf établissements de ce genre se sont formés en Europe, et ont jeté un vif éclat à diverses époques.

L'école florentine, après l'importante découverte de la peinture à l'huile (*voyez ci-dessous*), produisit Pisanello, qui se distingua dans la peinture, la sculpture et la gravure des médailles; Ghirlandaïo, qui fut le maître de Michel-Ange; puis André Verrochio, qui enseigna l'art de la peinture à Léonard de Vinci. Verrochio introduisit la science dans le dessin, et, nouveau Polygnote, il sut donner de la grâce aux têtes de femmes. On lui doit en outre les moyens de mouler en plâtre le visage des personnes mortes et vivantes, pour donner aux portraits plus de ressemblance.

Léonard de Vinci, né en 1445, fut architecte, peintre et sculpteur, mais il fit de la peinture sa principale occupation. Il basa l'étude du dessin sur celle des mathématiques, de la perspective, de l'optique et de l'anatomie; il s'attacha à rendre les affections de l'âme: il écrivit sur son art des Principes qui sont encore suivis de nos jours, en ce qu'ils ont de plus essentiel.

Michel-Ange, né en 1474, fut la gloire de l'école florentine; l'Italie le compte parmi ses bons poëtes et ses artistes les plus illustres. Il porta son caractère dans ses ouvrages; fier, violent, inflexible, il a su plus d'une fois résister au terrible Jules II, sous qui tout fléchissait. Profondément instruit en anatomie, il a, plus savamment qu'aucun autre artiste, exprimé les emboîtements des os, mais il négligea l'effet de la couleur, dont le Titien, plus jeune que lui, tira un si grand parti.

Quoique Michel-Ange ne connût point l'art du coloris, ni l'entente de la composition, ses ouvrages, et notamment les figures de son *Jugement dernier*, à Rome, sont toujours l'objet des études des jeunes artistes.

L'école romaine fut fondée par Pierre Pérugin. La science du dessin, la suprême beauté des formes, la grandeur du style, la justesse des expressions et la science de la composition sont les traits caractéristiques de cette école, qui eut l'honneur de compter parmi ses membres l'illustre Raphaël. Ce grand peintre, né en 1483, vécut sous Léon X, qui s'en était déclaré le protecteur; il fit deux fois le voyage de Florence pour connaître les ouvrages des artistes qui florissaient alors dans cette ville; revenu à Rome, et profitant de l'absence de Michel-Ange, il étudia ses peintures de la chapelle

Sixte. Son style fut plutôt romain que grec, et s'il ne s'éleva point jusqu'à l'idéal des anciens, il faut l'attribuer aux mœurs et à l'esprit de son siècle.

Raphaël, surprenant sous le rapport de la composition, en a été pour ainsi dire le créateur; il est à regretter qu'il n'ait point possédé au même degré les autres parties de l'art; il s'est plus attaché à l'expression qu'à se former au style gracieux, et si on retrouve parfois ce genre de beauté dans ses compositions, c'est plutôt l'effet de l'imitation de la nature que le fruit de son talent particulier.

L'école de Venise se forma vers la fin du quinzième siècle; privée des restes de l'art antique, elle fut l'élève de la nature: elle compte parmi ses premiers disciples Gentil et Jean Bellin, fils de Dominique. On sait que Gentil fut mandé à Constantinople par Mahomet II, curieux de voir son tableau de la *Décollation de saint Jean*. Le conquérant barbare, peu satisfait de l'exécution de cette scène, se fit amener un esclave, et ordonna qu'on lui tranchât le cou, afin, dit-il, de justifier aux yeux du peintre la justesse de ses critiques: anecdote qu'on a révoquée en doute.

Giorgione et le Titien furent les élèves de Bellin: le premier se distingua par un travail facile et un dessin d'un meilleur goût que son maître; supérieur à lui quant au coloris, il fut bientôt surpassé lui-même par le Titien, la gloire de l'école vénitienne. Ce peintre ne rechercha point le beau idéal, il copia la nature: ses ouvrages ne manquent point de sentiment, de grandeur et de noblesse; il a montré du goût dans ses peintures de femmes et d'enfants; mais il porta l'entente des couleurs au plus haut degré, et si l'on trouve parfois de la dureté dans ses *clairs-obscurs*, il n'en est pas moins vrai que l'art du coloris a gagné beaucoup sous son pinceau.

L'école lombarde florissait au commencement du seizième siècle: elle se distingua par la grâce, par un goût de dessin agréable, mais peu correct, par un pinceau moelleux, et par une belle fonte de couleurs. Antonio Allegri, dit le Corrège, fut le père et l'ornement de cette école; il purgea le dessin de toutes les parties tranchantes et angulaires, agrandit les contours, et donna du *grandiose* à ses compositions. Il étudia également les effets de lumière, et parvint à l'emploi le plus heureux des couleurs dans les jours, dans les ombres et dans les reflets; ayant toujours la grâce pour objet, il affaiblissait ce qui aurait pu l'altérer; enfin il rechercha plus les masses que l'expression, et préféra l'agréable au beau.

École de Bologne. Au Corrège succédèrent les Carraches (Louis et les deux frères Augustin et Annibal, ses cousins germains), qui sont regardés comme les colonnes de la seconde école lombarde, connue plus particulièrement sous le nom d'*école de Bologne*, parcequ'ils fondèrent dans cette ville une académie que leur zèle pour les progrès de l'art fit nommer d'abord l'*accademia degli desiderati*, et qu'on appela ensuite l'*académie des Carraches*. Louis fut le maître de ses deux cousins; il s'appliqua surtout à imiter le Corrège. Annibal se partagea entre le

Titien et le Corrège ; mais il reconnut ensuite que ce qu'il avait regardé comme les premières parties de l'art, la *couleur* du Titien et la *suavité* du Corrège, était subordonné à quelque chose de plus noble : la représentation de l'âme et celle de la beauté. Augustin, leur émule dans la peinture, donnait une partie de son temps à la poésie, à la musique, aux exercices du corps, et se consacrait principalement à la gravure, qu'il avait apprise de Corneille Cort. Souvent les Carraches travaillaient tous trois aux mêmes ouvrages, et il est remarquable que leur pinceau parut être conduit par un même esprit. L'académie qu'ils fondèrent ne pouvait recevoir un nom plus illustre que le leur, tant était grande la gloire qu'ils acquirent.

École française. Tandis que la peinture florissait de nouveau à Rome et en Italie, des artistes décoraient, dans un autre genre, les églises de la France, qui à son tour devait aussi produire et produisit effectivement son école. Par son aptitude, l'école française a pris les différents caractères qu'elle a voulu peindre ; et en la considérant sous un point de vue général, on peut dire qu'elle réunit les différentes parties de l'art.

Simon Vouet, l'un des persécuteurs du Poussin, fut le fondateur de l'école française : il avait de la facilité, mais son dessin était maniéré, faux de couleur, et manquait d'expression. S'il jeta les fondements de l'école française, il était réservé à Lebrun, son élève, d'en achever l'édifice : Lebrun eut une grande part à l'institution de *l'académie royale de peinture*, que l'on peut regarder comme le siége de l'école française ; et chose digne de remarque, c'est que jusqu'à cette époque les artistes avaient fait un même corps avec les maîtres peintres en bâtiments ! Louis XIV aimait le grand en toutes choses ; Lebrun, qu'il créa son premier peintre, n'eut pas trop de toute la fécondité, de toute la richesse de son imagination pour satisfaire le goût du souverain ; quoique très bon dessinateur, il fut moins élégant que Raphaël, moins pur que le Dominiquin, plus pesant et moins spirituel qu'Annibal Carrache qu'il avait pris pour modèle. Ses ouvrages étaient du genre héroïque ; il aimait et possédait bien la *grande machine* de l'art, mais il n'avait point assez étudié la variété des nuances des affections de l'âme. L'école française le perdit en 1690.

Lesueur, contemporain et rival de Lebrun, était mort depuis 1655 ; il avait eu aussi pour maître Vouet, ou plutôt il fut l'élève des antiques qui avaient été apportées en France, des tableaux et des dessins des grands maîtres de l'école romaine. On eût dit que l'âme de Raphaël animât Lesueur : tous deux étaient également nés pour sentir les passions douces et pour les exprimer, pour avoir le sentiment intérieur de la beauté et pour la représenter. Lesueur s'est rapproché plus que personne de Raphaël dans l'art de jeter les draperies ; il varia les airs de tête suivant l'état, l'âge, le caractère des personnages, et fit contribuer toutes les parties de chaque figure et de la composition à l'expression générale. Si quelque temps après ces grands maîtres les nombreux artistes qui parurent ne

produisirent que des ouvrages d'un mérite moindre, l'école française ne tarda point à se relever de la décadence dont elle paraissait menacée. Aux formes affectées du Cortone et de ses élèves, aux attitudes bizarres et aux effets tranchants de Tiépolo et de Piazetta, enfin aux fausses beautés et aux talents de parade du commencement du dix-huitième siècle, succéda, vers la fin de ce siècle, une restauration qui fit remonter l'école française du goût factice et éblouissant de Boucher à un système de beautés simples et sévères. Les premiers succès de Vien lui méritèrent l'honneur d'être envoyé à Rome : là, dans une étude approfondie des plus parfaits modèles, il puisa la connaissance du vrai beau, et prépara cette restauration de l'école française. Mais il était réservé à David de lui rendre tout son lustre. Ce grand peintre se fit connaître de bonne heure par ses tableaux de *Bélisaire*, des *Funérailles de Patrocle*, et de *la Mort de Socrate*. En conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, David fit renaître cette nature sublime et calme qu'Apelle avait montrée à la Grèce, et il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique. Ses nombreux élèves se sont élancés dans des routes différentes, et ont porté la pureté du goût de leur maître dans la diversité de leurs productions. Le talent correct, moelleux et spirituel de Gérard, le style fin et suave de Guérin, le brillant coloris de Gros, le pinceau audacieux et classique de Girodet, semblent être les fils du génie de David ; ils perpétuent ce génie, ils s'efforcent à faire passer dans leurs élèves tout le talent de leur maître, et promettent à l'école française une longue existence de gloire.

École allemande. L'Allemagne n'ayant eu que des artistes isolés, c'est peut-être improprement que l'on cite une école dans ce pays. Le style gothique est le caractère de cette école, si on ne la considère que dans ses premiers peintres ; mais ce caractère ne se retrouve plus dans leurs successeurs, la plupart élèves de la Flandre et de l'Italie. Parmi les anciens artistes dans lesquels on trouve ce style, se place au premier rang Albert Durer, qu'on cite comme le restaurateur de la peinture en Allemagne : génie fécond, ses compositions étaient variées, ses pensées ingénieuses et sa couleur brillante ; mais il y avait de la raideur, de la sécheresse dans ses contours, et peu de choix et de noblesse dans les expressions. Les étonnants progrès qu'il fit faire à la gravure encore naissante répandirent au loin sa réputation : anobli par l'empereur Maximilien, il fut loué par Raphaël.

L'école flamande, à laquelle on doit l'invention de la peinture à l'huile (*voyez* plus bas ce mot), compte à sa tête Jean Van-Eyck, appelé depuis Jean de Bruges. Il peignait le portrait, le paysage et l'histoire ; son goût était sec, son dessin et sa manière de draper gothiques : il ne savait rendre par masse ni les cheveux des hommes ni les crins des chevaux ; il employait les couleurs pures et entières, même jusque dans les ombres. Si Jean de Bruges fut le

fondateur de la peinture en Flandre, Rubens en fut sans contredit la gloire. Le nombre de ses ouvrages est immense : tableaux d'histoire, portraits, paysages, tableaux de fruits, de fleurs et d'animaux, étaient autant de genres dans lesquels il se montrait habile ; il inventait facilement et exécutait de même. Il était anatomiste, mais chez lui la science cédait à l'impétuosité de la conception et à la vivacité de l'exécution : c'était le peintre des affections fortes ; il est le premier des peintres d'apparat.

L'école flamande joint, à l'éclat de la couleur et à la magie du clair-obscur, un dessin savant, une composition grandiose, une certaine noblesse dans les figures, des expressions plus fortes que naturelles, enfin une sorte de beauté nationale qui n'est point celle de l'antique, ni celle de l'école romaine ou lombarde, mais qui est capable et même digne de plaire.

L'école hollandaise, considérée sous un point de vue général, ne possède de tous les avantages de l'école flamande que la couleur ; elle semble se plaire à l'imitation des formes les plus basses, des têtes les plus ignobles : les sujets les plus abjects sont ceux qu'elle préfère ; elle réussit à rendre les expressions, mais ce sont celles qui dégradent l'humanité. Les ouvrages de cette école ont été très recherchés en France vers la fin du dix-huitième siècle : ils sont de la plus grande propreté et du fini le plus précieux ; les effets les plus piquants du clair-obscur y sont reproduits, la dégradation des couleurs est bien entendue. On peut dire que les Hollandais sont parvenus à peindre la lumière elle-même ; ils ne connaissent point de rivaux dans le genre du paysage sous le rapport de la fidélité ; mais ils sont inférieurs au Titien, au Poussin et à Claude le Lorrain, qui ont porté à un degré éminent l'idéal de ce genre.

Le célèbre Rembrandt, la gloire de l'école hollandaise, n'eut de véritables maîtres que ses heureuses dispositions ; le moulin de son père était son atelier, les gens du peuple ses modèles. Il passa ensuite à Amsterdam ; mais le séjour de la ville ne changea ni ses goûts, ni ses habitudes, ni ses idées. Jean de Laër mérite aussi une place distinguée dans l'école hollandaise ; il peignait des chasses, des attaques de voleurs, des foires, des fêtes publiques, etc. : son dessin était correct et sa couleur vigoureuse. Jean de Laër était mal fait ; les Italiens le nommaient *Bambozzo*, d'où les Français l'ont appelé *Bamboche*. C'est du nom de ce peintre que les tableaux de petites figures qui ne représentent que des actions communes sont nommés *Bambochades*.

Van Ostade, Gérard Dow, Metzu, Mieris, le célèbre Paul Potter, et le peintre de fleurs Van Huysum, sont de l'école hollandaise.

École anglaise. Une nouvelle école, celle d'Angleterre, se forma vers le milieu du dix-huitième siècle : la sagesse de la composition, la beauté des formes, l'élévation des idées et la vérité des expressions, l'ont distinguée dès sa naissance. Reynolds fut son fondateur. West, Copley, Gainsborough, Brown, etc., s'étaient déjà fait connaître avantageusement il y a trente-cinq ans.

A la fin du dix-huitième siècle, la plupart des écoles citées dans cette notice n'existaient plus; l'Italie, qui en avait quatre, ne comptait qu'un petit nombre d'artistes connus des étrangers. On ne trouvait déjà plus en Flandre l'école de Rubens; l'école hollandaise n'était pas connue hors de la Hollande; mais on a vu, à l'article de l'école française, que l'époque dont nous parlons présageait à la France une nouvelle gloire sous le rapport de l'art de la peinture : cet espoir s'est réalisé.

PEINTURE A L'HUILE. C'est une espèce de peinture dont les couleurs sont toutes détrempées et broyées avec l'huile de noix ou de lin. Ce genre, auquel les modernes doivent la conservation de leurs chefs-d'œuvre, est assez important pour que nous ne craignions pas de fatiguer le lecteur en lui faisant connaître comment s'est faite cette précieuse découverte. C'est à la petite ville de Maaseych, située sur les bords de la Meuse, que nous devons le secret de la peinture à l'huile, que les anciens n'ont pas connu. Cette ville donna le jour à Hubert Van-Eyck et à Jean, son frère, plus connu sous le nom de Jean de Bruges : le premier naquit en 1366, et le second en 1370; ils étudièrent et suivirent tous deux les principes de leur père. Cette famille semblait être née pour la peinture : Marguerite, leur sœur, fut célèbre dans cet art; pour pouvoir s'y livrer tout entière elle refusa de se marier. Jean, élève d'Hubert, son frère aîné, le surpassa; il était non seulement bon peintre, mais il avait une inclination décidée pour d'autres sciences, et surtout pour la chimie. En cherchant les moyens de purifier ses couleurs pour les rendre plus durables, il avait trouvé un vernis qu'il appliquait sur ses tableaux, et qui les rendait luisants et pleins de force. La recherche de ce vernis avait occupé pendant plusieurs années tous les peintres d'Italie : comme ce vernis ne séchait pas de lui-même, et que le peintre était obligé de l'exposer à l'ardeur du soleil, un hasard procura à la peinture un succès dont nous jouissons. Jean Van-Eyck ayant posé au soleil un tableau qui lui avait coûté beaucoup de soin, ce tableau, qui était sur bois, se sépara en deux. La douleur de voir ainsi détruire le fruit de ses travaux le fit recourir à la chimie, et tenter si, par le moyen des huiles cuites, il ne pouvait pas trouver celui de faire sécher son vernis sans le secours du soleil ou du feu : il se servit des huiles de noix et de lin comme les plus siccatives, et, en les faisant cuire avec d'autres drogues, il composa un vernis beaucoup plus beau que le premier; il éprouva de plus que les couleurs se mêlaient plus facilement avec l'huile qu'avec la colle ou l'eau d'œuf dont il s'était servi jusqu'alors, ce qui détermina notre artiste à suivre cette nouvelle méthode : ses couleurs, sans s'emboire, conservaient leurs mêmes tons, elles n'avaient pas besoin de vernis et se séchaient promptement. Tous ces avantages lui firent abandonner la colle et l'eau d'œuf pour l'usage des couleurs à l'huile, où il acquit, ainsi que son frère, une grande réputation.

Malgré le soin que prirent les deux frères de cacher leur secret, Jean Van-Eyck finit par se confier

à Antoine de Messine, appelé aussi Antonello, lequel passa de Flandre à Venise, où il faisait valoir cette découverte qu'il tenait toujours soigneusement cachée. Quelques auteurs rapportent qu'il la communiqua à son élève Dominique, Vénitien, qui, s'étant retiré à Florence, confia ce secret à André Castagna, premier Florentin qui peignit à l'huile. On sait quel fut le malheur de ce pauvre Dominique, et le crime de Castagna. Selon d'autres auteurs, Jean Bellin, peintre de réputation, qui florissait vers l'an 1430, brûlant du désir de savoir comment Antoine donnait tant de force, d'union et de douceur à sa peinture, s'habilla en noble vénitien, et alla trouver Antoine pour faire tirer son portrait. Le peintre, déguisé sous les dehors d'un homme opulent et de condition, trompa son confrère, qui agit devant lui avec trop de confiance et sans précaution. Jean Bellin, instruit du mystère, en profita, et tous les autres peintres après lui. Toutefois il est bon de faire remarquer que la découverte de la peinture à l'huile remonte plus haut. On peut citer pour preuve, 1° un tableau peint à l'huile qui date de 1090 et qui se voit dans la galerie de Vienne; 2° un passage de Théophile le Prêtre, rapporté dans le Journal des savants (juillet 1782, pag. 492), d'après lequel la peinture à l'huile était en usage dans le onzième siècle; mais soit que cette peinture ait été perdue ou négligée, Jean de Bruges l'a communiquée au reste de l'Europe dans le quatorzième siècle.

Il fut d'abord d'usage de peindre à l'huile sur des planches de bois, ensuite sur des lames de cuivre pour les petits tableaux, enfin sur des toiles et sur de gros taffetas.

PEINTURE AU PASTEL. Les pastels sont des crayons colorés dont on se sert pour peindre sur le papier ou sur le vélin. Les uns attribuent cette invention à Thièle, né à Erfort en 1685, mort en 1752; d'autres à mademoiselle Heid, née à Dantzick en 1688, morte en 1753. *Voyez* PASTEL.

PEINTURE À FRESQUE. Elle s'exécute ordinairement, est-il dit dans les *Amusements philologiques*, page 439, deuxième édition, sur un enduit encore frais de chaux et de sable combinés avec des couleurs détrempées dans l'eau. La fresque a été connue des anciens, surtout des Romains, comme on peut le voir par les ruines d'Herculanum. Norden parle de restes de palais et de temples en Égypte, où sont des figures colossales peintes sur des murs de quatre-vingts pieds de hauteur. On fait aujourd'hui peu de fresques, même en Italie, et l'usage en semblait perdu en France depuis longues années, lorsque M. de Chabrol, préfet de la Seine, eut l'heureuse idée de raviver cet art en faisant peindre à fresque plusieurs chapelles dans l'église de Saint-Sulpice à Paris. Trois de ces chapelles sont terminées et offertes à l'examen du public; l'une dédiée à saint Roch, par M. Abel Pujol, l'autre à saint Maurice, par M. Vinchon, et la troisième à saint Vincent de Paul, par M. Guillemot: l'habileté qui a présidé à l'exécution de ces fresques fait vivement désirer que de nouveaux encouragements ne tardent point à favoriser les progrès d'un

art qui a contribué si puissamment à la gloire de l'école d'Italie et immortalisé le pinceau de Mignard dans ses travaux au Val-de-Grâce.

PEINTURE *à l'encaustique*. (*Encaustique* vient du grec καίω, je brûle.) Pline parle de cette peinture, qui était connue des anciens, et dans laquelle on emploie la cire, les couleurs et le feu. Le chevalier Lorgna croit que la véritable cire punique dont se servaient les anciens pour peindre à l'encaustique, était faite avec de la cire vierge blanchie avec de l'eau de mer et dissoute ensuite jusqu'à épaississement avec un vingtième de natron ou d'alcali tiré de la lessive de soude d'Espagne. On trouve, plus de cinq cents ans avant l'ère chrétienne, Lysippe d'Egine qui s'était acquis un nom célèbre dans ce genre. L'usage de cette peinture s'est perdu; mais on croit l'avoir renouvelé en 1752 ou 53. Le comte de Caylus et le docteur Mignot présentèrent en 1754, à l'académie des belles-lettres, une Minerve peinte à l'encaustique.

PEINTURE ÉLUDORIQUE. La peinture en miniature a donné naissance à la peinture éludorique, qui est employée pour les plus petits sujets, tels que des portraits pour tabatières, pour bracelets, même pour bagues. Ce terme *éludorique* est composé de deux mots grecs qui signifient *huile* et *eau*, parce-qu'on se sert de ces deux fluides. C'est en 1759 que Vincent de Montpetit s'est annoncé comme l'inventeur de cette façon de peindre en miniature.

PEINTURE EN ÉMAIL. Ce genre paraît remonter à une très haute antiquité, s'il est vrai, comme on le prétend, que les murs de Babylone furent construits de briques émaillées, représentant différentes figures. C'est du temps de François I[er] que la peinture en émail a été perfectionnée en France et en Italie.

PEINTURE SUR VERRE. Il est certain que l'art de peindre sur verre a été connu des anciens, qu'ils l'ont même porté à un très haut degré de perfection, quoique rien n'indique qu'ils employassent, comme on l'a fait depuis, les verres peints à faire des vitrages. *Voyez* VERRE.

Si nous revenons aux temps modernes, nous voyons que l'art de peindre le verre était porté autrefois à un plus haut degré de perfection qu'il ne l'est à présent : on en a des exemples frappants dans les vitrages de quelques églises anciennes ; on y voit des peintures avec les couleurs les plus vives, sans être moins transparentes, et que, selon Boerhaave même, on aurait de la peine à imiter de nos jours ; et il ajoute de plus que c'est un secret que nous n'avons plus, et que nous n'avons pas grande espérance de recouvrer jamais. « On ne peut assigner, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, tome V, page 105, d'époque positive de l'usage du verre peint pour les fenêtres parmi les modernes. François I[er], le père et le restaurateur des lettres et des beaux-arts, ne négligea rien pour attirer en France les gens à talent; entre tous ces artistes, il fit venir des peintres sur verre, qui firent des ouvrages que nous admirons encore : tels sont ceux qu'on voit à Paris dans l'église de Saint-Gervais, d'après les cartons de Jean

Cousin, représentant le martyre de saint Laurent, la Samaritaine et le Paralytique; à Vincennes, dans la chapelle royale, d'après ceux de Lucas Peni; à la Sainte-Chapelle de Paris, dont les vitraux sont célèbres par leur antiquité et leurs couleurs; à Saint-Ouen de Rouen, et ailleurs. Les peintres flamands et hollandais sont ceux qui ont le mieux réussi dans ce genre de peinture, ainsi qu'on le peut voir particulièrement dans l'église de Terghaw. Les vitraux de la grande église de Gouda, en Hollande, sont les plus beaux que l'on connaisse. »

En 1809, M. Dihl a trouvé un nouveau moyen de peindre sur verre. Les tableaux, peints sur verre avec les couleurs composées par lui, ont cinq pieds sur quatre, et sont d'un seul morceau. Ils ont, dit le *Moniteur*, l'opacité de la nature; l'œil ne peut découvrir ni le verre ni la glace sur lesquels ils sont peints; il suffit de les voir pour être convaincu que les procédés employés par M. Dihl n'ont aucun rapport avec celui des anciens. Plusieurs artistes distingués de la capitale ont jugé que les tableaux peints sur verre ou sur glace, d'après ces procédés, seraient une nouvelle carrière ouverte aux beaux-arts.

M. Franck, artiste flamand, paraît non seulement avoir retrouvé le secret des anciens de peindre sur verre, mais même avoir porté cet art à un degré de perfection qui n'avait pas encore été atteint. « Cet artiste, est-il dit dans les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, pendant l'année 1808, a trouvé le moyen d'employer et de fondre sur la même vitre toutes les nuances et toutes les couleurs, et il a exécuté de cette manière un tableau de la Circoncision, d'après un élève d'Albert Durer, où tous les effets de lumière tiennent du merveilleux. »

Plusieurs auteurs, tels que Kunkel, Néri, Fontanieu, ont porté à un degré surprenant l'art de colorer la substance du verre, au point de tromper presque les lapidaires et les metteurs en œuvre, en contrefaisant parfaitement les émeraudes, le grenat, le béryl, le saphir, et les autres pierres précieuses colorées.

PÈLERINAGE. Voyage que l'on fait à quelque lieu par dévotion. Les pèlerinages remontent à la plus haute antiquité: les juifs se rendaient toutes les années en pèlerinage au lieu où était le tabernacle du temple de l'Éternel. Dès le troisième siècle de notre ère, les chrétiens venaient de toutes parts aux tombeaux des martyrs. La Terre-Sainte fut long-temps l'objet de ces pieux voyages, qui sans doute donnèrent lieu aux croisades; Notre-Dame de Lorette et Saint-Jacques de Compostelle furent ensuite fréquemment visités par les pèlerins, qui y laissèrent de nombreux témoignages de leur piété. « Les idées des hommes, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, ont bien changé sur le mérite des pèlerinages: nos rois et nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix sur leurs épaules, et reçu de quelque prélat l'escarcelle et le bâton de pèlerin. On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des secours qu'on peut bien mieux trouver chez soi

par de bonnes œuvres et une dévotion éclairée. En un mot, les courses de cette espèce ne sont plus faites que pour des coureurs de profession, des gueux qui, par superstition, par oisiveté ou par libertinage, vont se rendre à Notre-Dame de Lorette ou à Saint-Jacques de Compostelle en Galice, en demandant l'aumône sur la route. »

PENDANTS D'OREILLES. Cet ornement est très ancien, et fut long-temps à l'usage des deux sexes. Les Égyptiens, les Hébreux, tous les peuples de l'Orient portaient des pendants d'oreilles. Cette mode passa chez les Grecs; les Romains l'adoptèrent, et Isidore remarque qu'à Athènes et à Rome les filles avaient un pendant à chaque oreille, tandis que les garçons n'en avaient qu'à une seulement.

PENDULE. Le pendule est un corps pesant, suspendu de manière à pouvoir faire des vibrations, en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de la pesanteur. Cette invention est due au génie du célèbre Galilée; il s'en servit utilement pour les observations astronomiques; il eut même la pensée de l'appliquer aux horloges, mais il en laissa l'honneur à son fils, Vincent Galilée, qui en fit l'essai à Venise, en 1649. Cette invention, à laquelle on doit la perfection de l'horlogerie, fut améliorée dans la suite par Huyghens.

Les géomètres sont parvenus à reconnaître avec cet instrument que l'intensité de la pesanteur n'est pas la même en différents points du globe. La première expérience de ce genre est due à Richer, dans le voyage qu'il fit en Amérique en 1672. Environ soixante ans après, Bouguer observa à son tour la longueur du pendule dans l'île Saint-Domingue, à Quito, sur le mont Pichincha, et ailleurs. De nos jours un grand nombre d'expériences ont été faites en France et sur d'autres points du globe avec une précision extrême, au moyen d'un nouvel appareil imaginé par Borda, et elles ont été répétées en Angleterre avec le même succès, à l'aide d'un autre pendule susceptible de procurer également les résultats les plus exacts.

Il suit de toutes ces expériences que la longueur du pendule simple qui bat les secondes croît sensiblement depuis l'équateur jusqu'au pôle, proportionnellement au carré du sinus de la latitude; propriété d'accord avec ce que démontre la théorie de l'attraction. Les longueurs du pendule sont tellement dépendantes de l'aplatissement de la terre, que toutes celles observées jusqu'à présent s'accordent à donner la valeur de $\frac{1}{305}$ à cet aplatissement; résultat confirmé par les mesures géodésiques qui servent de fondement à la nouvelle carte de France, et par celles qui ont été recueillies sous d'autres latitudes.

PENDULE. L'inventeur des machines à mesurer le temps, dont le mobile est un poids ou un ressort, n'est pas connu. On présume que cette invention est du onzième siècle, parceque, dans les manuscrits de cette époque, il est souvent mention d'*horologia*, en termes qui ne seraient pas applicables à des machines à eau; mais, comme on le voit, ces machines ne portaient pas les noms qu'elles ont

aujourd'hui : les horloges de chambre n'auront été appelées *pendules* que depuis qu'on y a appliqué le pendule. *Voyez* ce mot ci-dessus.

Dans un grand nombre des expériences qui ont servi à diriger les recherches de Breguet, on remarque celles qui ont fait connaître l'action réciproque de deux pendules attachés à un même support ; elles lui ont servi à former des pendules doubles dont les deux parties s'accordent perpétuellement ; elles composent un instrument unique et moyen, dont la marche, plus constante et mieux réglée, résiste aux ébranlements extérieurs et aux irrégularités fortuites. C'est également à cet habile artiste qu'on doit la substitution, aux timbres volumineux et incommodes, de lames élastiques, qui, frappées vers leur origine, rendent un son doux et prolongé. Les ouvertures deviennent inutiles, et l'on entend d'autant mieux que l'enveloppe est plus exactement fermée. M. Fourrier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, nous fait connaître qu'on peut donner aux lames vibrantes de telles dimensions, que l'effet produit soit comparable à celui des instruments les plus sonores. Le mélange et l'accord des harmoniques donnent à ces vibrations un caractère tout particulier. On a fait des applications nombreuses de cette invention des *ressorts-timbres* due à Breguet ; elle a fait naître en France, en Allemagne, une nouvelle branche de commerce très productive, qui se propage dans tous les pays, sous les formes les plus variées. Graham et Pierre Leroi, ajoute M. Fourrier, étaient parvenus à conserver aux pendules une longueur invariable, par la compensation des dilatations inégales de deux métaux différents. Harrison est le premier qui ait proposé l'emploi d'une lame formée de deux autres très inégalement dilatables, et attachées ensemble dans tous leurs points. Cette invention a reçu de Breguet une grande perfection ; elle lui a servi à former un thermomètre incomparablement plus prompt et plus sensible que ceux dont on avait fait encore usage. La lame mixte est composée de platine, d'or et d'argent ; l'épaisseur totale est seulement un cinquantième, et même un centième de ligne. Elle est disposée en hélice ; l'une des extrémités est fixe ; l'autre, qui est libre et d'une mobilité excessive, porte l'indice des températures. Les variations subites et successives de la chaleur de l'air se manifestent aussi rapidement qu'elles seraient senties par un être animé. Par ces travaux et beaucoup d'autres, le nom de Breguet est à jamais uni à l'histoire de l'horlogerie, qui doit à ce grand artiste d'avoir été portée de nos jours à un si haut degré de perfection.

PENDULE. On donne aussi ce nom à un instrument qui sert à trouver la vitesse d'une balle qui se meut à une distance quelconque du canon d'où elle part. Cet appareil est composé d'une masse prismatique, ordinairement en fer, tenant à une verge du même métal, fixée perpendiculairement à une pièce de bois horizontale, laquelle est supportée par des tourillons qui tournent librement

entre deux jambes d'un chevalet à trois pieds.

PENDULE MUETTE. L'inventeur de ces pendules est un nommé Matthieu Campani, curé de Rome, qui vivait en 1678.

PENDULE A CALENDRIER PERPÉTUEL. En 1816, M. Schwilgué a inventé, à Schelestadt, une pendule à calendrier perpétuel. Dans ce calendrier, les fêtes mobiles se transportent d'elles-mêmes sur les jours et mois qui leur correspondent pour chaque année, ainsi que le comput ecclésiastique qui y répond; en sorte que le problème de la détermination du jour de Pâques et des autres fêtes mobiles pourra se résoudre, pour chaque année, à l'aide de ce nouveau mécanisme, non seulement pour ce siècle, mais à perpétuité.

PENTATEUQUE, du grec πέντε (cinq) et de τεῦχος (volume). C'est le nom que les Grecs et, après eux, les chrétiens ont donné aux cinq livres de Moïse qui sont au commencement de l'Ancien Testament, savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, et le Deutéronome. « L'exemplaire du Pentateuque dont on se sert dans chaque synagogue des Juifs, est, dit Millin (*Dictionn. des beaux-arts*), toujours écrit avec beaucoup de soin, sur parchemin, et a la forme d'un rouleau ou *volumen.* »

PENTÉLIQUE. Ce marbre a reçu ce nom parcequ'on le tirait du mont Pentélès, près d'Athènes. Il était très recherché pour la sculpture et pour l'architecture. Winckelmann, ainsi que plusieurs autres auteurs, s'est mépris sur le caractère de ce marbre : Dolomieu, notre célèbre minéralogiste, a su le premier le reconnaître dans celui que les ouvriers appellent *cipola*, parcequ'il est comme feuilleté. Il se reconnaît à la finesse de son grain, et aux traces verdâtres qui en rompent l'homogénéité et le rendent fossile aux endroits où elles se rencontrent. Le musée du Louvre a plusieurs statues en marbre pentélique.

PÉRIODE. Époque ou intervalle de temps par laquelle on compte les années ou une suite d'années, et au moyen de laquelle le temps est mesuré de différentes manières, dans différentes occasions, et par des nations différentes. Il y a diverses périodes, qui portent presque toutes le nom de leur inventeur.

La *période calippique*, ainsi nommée de Calippus, son inventeur, est une suite de soixante-seize ans qui reviennent continuellement, et qui, étant écoulés, redonnent les pleines et les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

La *période métonique*, ainsi nommée de son inventeur, Méton, est une suite de dix-neuf ans.

La *période hipparque* est une suite de trois cent quatre années solaires qui reviennent continuellement, et qui, selon Hipparque, donnent en revenant les pleines et les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

La *période dionysienne*, ainsi appelée de Denys-le-Petit, son inventeur, est un intervalle de cinq cent trente-deux années juliennes, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne.

La *période de Constantinople* est la période dont se servent les

Grecs; elle est la même que la période julienne.

La *période julienne* est une suite de sept mille neuf cent quatre-vingts ans, qui vient de la multiplication des cycles du soleil, de la lune, et des indictions l'un par l'autre, c'est-à-dire des nombres 28, 19, 15; elle commence au 1er janvier de l'année julienne. Cette période fut inventée par Scaliger.

La *période victorienne*, ainsi nommée de Victorinus ou Victorius, qui vivait sous le pape Hilaire, est la même chose que la période dionysienne.

PERLES. La perle est une substance dure, blanche et claire, qui se forme au dedans d'un poisson testacé nommé *mère-perle*. Différente des autres pierres précieuses, qui sont toutes brutes quand on les tire de leur rocher, celle-ci naît avec cette eau éclatante qui lui donne un si grand prix, et la nature y a mis la dernière main avant qu'on l'arrache de sa nacre. La perfection des perles, selon Pline, est lorsqu'elles sont d'une blancheur éclatante, grosses, rondes, polies, et d'un grand poids.

Les Hébreux, voisins du golfe Persique, où se pêchent les plus belles perles, ont dû en connaître l'usage de bonne heure. Job, dans les livres saints, est l'auteur qui en parle le premier; il dit que la pêche de la sagesse est de beaucoup préférable à celle des perles; et cette substance précieuse est très souvent citée dans le livre des Proverbes. Il ne paraît pas que les anciens Égyptiens aient fait usage des perles; elles ne sont indiquées chez eux par aucun de leurs monuments; mais après la conquête d'Alexandre, lorsque la domination des rois macédoniens y fut établie, le luxe fut porté au plus haut degré, et les perles furent regardées comme un des principaux objets de ce luxe.

Les Grecs, qui appelaient les perles *margarites*, ne paraissent pas en avoir connu l'usage dans une très haute antiquité. Homère n'en fait aucune mention; Hérodote n'en parle pas. Il paraît que le goût des perles se répandit dans la Grèce après la guerre contre les Perses et après les conquêtes d'Alexandre.

De tous les objets de luxe, les Romains semblent avoir préféré les perles. Les personnes de tous les rangs s'empressaient de les acheter: tandis que les grands et les riches se paraient des plus grosses et des plus fines, il y en avait d'un moindre volume et d'une qualité inférieure pour satisfaire la vanité des personnes d'un rang moins élevé. Ils les tiraient en grande partie de l'Orient, ainsi que les pierres précieuses. Jules César fit présent à Servilie, mère de Brutus et sœur de Caton, d'une perle qui avait coûté près de onze cent mille livres tournois. Les fameuses perles qui ornaient les oreilles de Cléopâtre coûtaient trois millions huit cent mille livres tournois.

Une découverte intéressante est celle que Linnée, premier médecin du roi de Suède, fit sur les perles, en 1760. Ce grand naturaliste eut l'idée de faire produire des perles, non à l'huître des perles, mais aux simples moules de rivière, moyennant une nourriture convenable qu'il fit administrer, et qu'on soupçonne être de

l'eau chargée de molécules pierreuses.

PERLES (*fausses*). En 1680, un Français nommé Jaquin, faiseur de chapelets, observa que, lorsqu'on lavait un petit poisson nommé *ablette* (*cyprinus alburnus*), l'eau se chargeait de particules brillantes et argentées. Le sédiment de cette eau avait le lustre des plus belles perles, ce qui lui donna l'idée de les imiter. Ce sédiment se nomme essence de perles : en le fondant dans du verre que l'on souffle en petites boules, on réussit à imiter les perles. Il faut environ vingt mille ablettes pour faire une livre d'essence.

Jaquin a perfectionné l'art d'imiter les perles, mais il n'a pas la gloire de l'invention. Tzetzès nous apprend qu'on a su faire des perles artificielles avec d'autres petites perles réduites en poudre ; et Massarini que, de son temps, un citoyen de Venise imitait les perles fines au moyen d'un émail transparent auquel il donnait la forme nécessaire, et qu'il remplissait d'une matière colorante.

PERRUQUE. Ce mot, selon M. Nicolaï, se dérive des langues qui ont conservé des mots celtiques. En irlandais, *barr* signifie la *chevelure*, et *uc* ou *uch* signifie *élevé*; *barruc* ou *barruch* signifie donc une chevelure élevée, et conviendrait assez, dit Millin, à la chevelure d'Absalon, que Bellincioni a appelée au quinzième siècle *parrucca*. M. Nicolaï fait des recherches sur l'époque où ce mot a été employé dans les temps modernes; car chez les Grecs et les Romains il était absolument inconnu, et ils désignaient par d'autres termes ce que nous nommons aujourd'hui *perruque*. La plus ancienne trace se trouve dans *perrique*, de la langue romane ou wallone, à moitié celtique, qui a donné naissance à la langue française ; mais alors ce mot ne signifiait pas de faux cheveux. Encore au seizième et au commencement du dix-septième siècle, le mot *perruque* signifiait en France des cheveux naturels; et lorsqu'on voulait parler de ce que nous nommons aujourd'hui une *perruque* on se servait de l'expression *fausse perruque*, *perruque feinte*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Trésor de la langue grecque*, par Henri Estienne, tome III, au mot *Phenax*.

Nous apprenons de Barbazan, dans sa *Dissertation sur l'origine des langues*, que Coquillart, qui vivait à la fin du quinzième siècle, est le premier qui se soit servi du mot *perruque* pour exprimer cet ornement de tête, qu'il nomme tantôt de ce nom, et tantôt *calvarienne*.

L'usage des perruques, ou du moins des faux cheveux, remonte à une très haute antiquité ; il était général chez les Mèdes, les Perses, les Lydiens et les Cariens. Suivant Cléarque, disciple d'Aristote, les Iapygiens, peuple livré au luxe, furent les premiers qui se couvrirent la tête de faux cheveux. Les Grecs rendaient l'idée que ce mot présente par *trichôma*, et les latins par *capillamentum*. Aristote, *OEconomicorum*, lib. II, parle du préfet du roi de Carie, Mausole, dans la Lycie, nommé Candaule, lequel, s'étant aperçu que les Lyciens aimaient à porter perruque, *trichôma*, s'avisa, pour obtenir de l'argent, de feindre qu'il avait re-

çu des lettres du roi de Carie, portant l'ordre qu'ils eussent à se faire raser la tête, et leur promettait en même temps qu'au moyen d'une certaine contribution, il leur ferait venir de la Grèce des cheveux pour se faire des perruques; à quoi ils souscrivirent volontiers, et par là le préfet se procura une somme considérable.

Mais si les anciens avaient des perruques, elles étaient tout au plus composées de cheveux peints et collés ensemble. Proprement parlant, l'art de faire des perruques n'est pas fort ancien, et ne remonte pas plus haut que le règne de Louis XI. La mode de faire retomber abondamment la chevelure sur le visage ne pouvait, dit M. Dulaure, être suivie par ceux qui manquaient de cheveux; de plus, les acteurs de théâtre, pour certains rôles, avaient adopté des chevelures postiches : ce défaut et cet exemple induisirent les personnes dont la tête était chauve à se couvrir de chevelures artificielles. On donnait à ces perruques, ainsi qu'aux cheveux naturels, la couleur blonde, alors fort à la mode. Voici ce qu'en dit un poëte de ce temps, Guillaume Coquillart :

A Paris, un tas de béjaunes
Lavent trois fois le jour leur teste,
Afin qu'ils aient les cheveux jaunes.
. . . .
Hector se promène au soleil,
Pour faire sécher sa perruque.

Ce poëte dit aussi qu'on portait des perruques tissues avec des crins de chevaux teints en couleur blonde.

De la queue d'un cheval peinte,
Quand leurs cheveux sont trop petits,
Ils ont une perruque feinte.

Le même nous apprend que les Lombards et les Romains faisaient usage de perruques de laine, propres, bien peintes et bien peignées; et Maillard, qui prêchait à Paris, en 1494 et en 1508, reproche, dans ses sermons, aux femmes de cette ville de se servir de perruques. Cependant l'art de faire des perruques ne paraît pas avoir fait de grands progrès jusqu'à l'année 1620 : ce fut à cette époque qu'on abandonna les grandes calottes garnies d'un double rang de cheveux tout droits ou légèrement frisés. Le premier qui porta une perruque d'un nouveau genre fut un abbé nommé La Rivière ; sa perruque, comme toutes celles qui se faisaient alors, était si garnie et si longue qu'elle pesait deux livres. Les belles étaient blondes : c'était encore la couleur la plus recherchée. En 1680, un nommé Ervais inventa le crêpe, qui joint mieux, et qui fait paraître les perruques bien garnies, quoiqu'elles soient légères et peu chargées de cheveux. Sous le règne de Louis XV, on diminua les grandes perruques, qui ne furent plus d'usage que pour les gens de robe. On les remplaça par les perruques à bourse, qu'on appela *perruques à la régence*, nom pris du temps où elles furent inventées. Ceux qui portaient leurs cheveux voulurent aussi se parer de cette bourse, qui était fort grande dans les commencements. La forme des perruques varia étonnamment, de même que leurs noms. On vit successivement les perruques nouées, nouées à oreilles, carrées, carrées à oreilles, naturelles à oreilles et à deux queues, rondes, à trois marteaux,

à la brigadière, etc. Depuis la révolution, l'usage de porter les cheveux courts est devenu général, et les perruques faites suivant cette mode ont été appelées *à la Titus;* elles n'ont été portées d'ailleurs que pour cacher la calvitie; et, pour laisser ignorer que l'on portât des cheveux étrangers, il fallut chercher la couleur qui s'approchait le plus de la chevelure de chaque individu.

PERSE (toile). En France, on appelle *persiennes* certaines toiles peintes qui y arrivent de l'Orient; et cependant ces toiles ne se fabriquent pas en Perse, mais dans l'Inde. Avant la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, ces toiles passaient en Europe par terre, et traversaient la Perse; de là vient qu'elles furent appelées *perses* ou *persiennes*.

PERSIENNES. Nom que l'on donne à des châssis qui s'ouvrent en dehors, et sur lesquels sont assemblées, à distances égales, des tringles de bois, en abat-jour, qui garantissent une chambre du soleil. Cet usage nous vient de la Perse.

PERSIL. C'est à l'Égypte que nous devons cette herbe potagère.

PERSILLÉ (*fromage*). On fait remonter à plus de neuf siècles l'art de relever le goût du fromage par le mélange d'herbes odoriférantes. Cette opération, désignée par le mot *persiller,* annonce qu'originairement on y faisait entrer du *persil.* (*Essai historique sur l'agriculture*, par M. l'abbé Grégoire, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres.)

PERSIQUES (*colonnes*). Ordre de colonnes qui a été pratiqué par les Grecs, lesquelles, au lieu du fût de la colonne dorique, ont des figures d'esclaves *persans* pour porter un entablement. On en attribue l'invention aux Lacédémoniens, qui, après la bataille de Platée, voulant humilier les Perses, non seulement érigèrent des trophées avec les armes de leurs ennemis, mais encore les représentèrent eux-mêmes sous la figure d'esclaves qui soutenaient leurs portiques, leurs arches, leurs cloisons, etc.

PERSPECTIVE. Agatharque, peintre de Samos, fut le premier qui appliqua la perspective aux décorations théâtrales, environ l'an du monde 3524 et 480 avant J.-C.

Le premier artiste français qui ait su peindre la perspective fut un nommé Quentin Varin, originaire de Beauvais. Marie de Médicis le choisit pour travailler à la galerie du Luxembourg, et ce fut le célèbre Rubens qui continua les perspectives commencées par Varin.

Il y a deux sortes de perspectives: l'une est la perspective *linéaire,* celle par laquelle on représente, sur une surface plane ou autre, les contours et formes des objets sous lesquels ils apparaissent à nos yeux; elle est entièrement soumise aux règles de la géométrie. L'autre est la perspective *aérienne,* fondée sur la dégradation des teintes produite par la masse d'air interposée entre l'œil et les objets que l'on veut représenter: employée avec art, elle contribue avec la perspective linéaire à produire sur nos sens une illusion d'autant plus complète que le peintre s'est rapproché davantage de la nature, tant par une heureuse combinaison des cou-

leurs que par un judicieux emploi du clair-obscur.

PESANTEUR. *La gravitation universelle* est une loi générale de la nature, découverte par le grand Newton, en vertu de laquelle tous les corps célestes s'attirent dans l'espace en raison directe des masses et réciproquement au carré des distances, et la *pesanteur* est un cas particulier de ce théorème fondamental de mécanique ; en un mot, c'est l'attraction que la terre exerce sur tous les corps renfermés dans sa sphère d'activité. Sans la résistance de l'air, deux corps de différente densité descendraient d'un même point avec la même vitesse ; ce serait à très peu près quinze pieds dans une seconde de temps. La loi de l'accélération des graves est due à Galilée, qui a préparé ainsi de loin la théorie de Newton.

PESANTEUR DE L'AIR. Elle a été inconnue très long-temps : Galilée même l'ignorait, Galilée, le père de la physique moderne ! En 1643, Toricelli, son disciple, mécontent d'une réponse que son maître avait donnée aux fonteniers du grand-duc de Toscane, prit un tube de quatre pieds de long, fermé par un bout et ouvert de l'autre ; il le remplit de mercure, et, après avoir mis le doigt sur l'orifice ouvert, il retourna le tube, et le plongea dans le mercure ; il ôta alors son doigt : le mercure descendit de vingt pouces et demi, c'est-à-dire que le fluide s'arrêta à vingt pouces et demi au-dessus du niveau du mercure du vase. Toricelli jugea que la colonne, ainsi suspendue, était soutenue par les colonnes d'air environnantes. L'explication fut contestée par quelques savants de Rouen, qui soutinrent que ce vide apparent entre la surface supérieure du mercure et le haut du tube était rempli d'esprits évaporés de ce fluide, ce qui soulageait la nature, et lui faisait éviter le vide, son mortel ennemi. Pascal, l'auteur des *Provinciales*, aussi grand physicien qu'écrivain ingénieux, entreprit de convaincre les savants de Rouen par leurs propres principes. Ayant fait attacher à un mât deux tubes de verre de quarante pieds de long, il les invita à être témoins de l'expérience : « Vous » devez convenir, leur dit-il, qu'il » y a plus d'esprits dans le vin que » dans l'eau, et que l'expérience » de Toricelli faite avec ces deux » liqueurs donnera des résultats » très différents : le vin laissera en » haut du tube un espace plus » grand que l'eau. » Après avoir mis du vin dans l'un, de l'eau dans l'autre, Pascal plongea les deux tubes dans leurs liqueurs respectives : l'eau s'arrêta à trente-un pieds un pouce quatre lignes, le vin à trente-trois pieds trois pouces. On changea les liqueurs d'un tube dans l'autre, sans remarquer de différence dans les hauteurs. Cette expérience, faite en 1646 sur la place de la Verrerie, à Rouen, est ce qui a fait abandonner le système de l'horreur du vide, imaginé par Aristote, et soutenu avec enthousiasme par ceux qui ne l'entendaient pas.

« Mariotte, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, page 362, a calculé que la hauteur de l'atmosphère ne va guère qu'à vingt lieues, et que quand l'air serait huit millions de fois plus raréfié que celui qui est près de la terre, l'atmosphère n'irait pas à trente

lieues. On infère de la pesanteur de l'air que la terre est autant comprimée par l'air qui l'environne que si elle était partout couverte d'eau à la hauteur de trente-deux pieds. »

Les physiciens ont fait souvent des expériences pour déterminer exactement la pesanteur spécifique de l'air : par exemple, suivant celles de Deluc, le rapport entre les poids de l'air et de l'eau distillée à la température de la glace fondante, sous une pression moyenne de 28 pouces ou de 76 centimètres de mercure, est celui de 1 à 760; et ultérieurement M. Biot, par une expérience encore plus précise, a trouvé que ce rapport est celui de 1 à 770 $\frac{1}{7}$.

L'effet de la pression de l'air par rapport à un homme de moyenne grandeur équivaut à un poids de 33,600 livres, environ 16,000 kilogrammes. Tel est, dit le célèbre Haüy, le poids dont étaient chargés les anciens philosophes, qui niaient sérieusement la pesanteur de l'air ; mais ce poids énorme est, comme on le conçoit bien, balancé par la réaction des fluides élastiques que renferme notre corps.

PÈSE-LIQUEUR. Cet instrument de physique, qui sert à faire connaître la pesanteur spécifique des fluides, fut inventé, suivant Synésius, ver la fin du quatrième siècle, par Hypatia, fille de l'astronome Théon, et qui était célèbre elle-même par l'étendue de ses connaissances. *Voyez* ARÉOMÈTRE et ARÉO-THERMOMÈTRE.

PESON *à ressort*. Cette machine sert à peser diverses sortes de marchandises, comme le foin, la paille, le fil, etc.

Les premiers pesons à ressort que l'on ait vus à Paris furent apportés de Besançon, ce qui a fait croire à quelques uns que le peson avait été inventé dans cette ville, quoiqu'on assure qu'il vient d'Allemagne.

PÉTALE. C'est Fabio Colonna, savant botaniste, né à Naples en 1567, et mort dans la même ville en 1650, qui a fait adopter le mot *pétale*, pour désigner la partie brillante de la fleur que l'on nommait *feuille*, ce qui prévient toute équivoque.

PÉTARD. Cette machine de guerre, construite en bronze, a la forme d'un cône tronqué, dont le fond est en anse de panier. La lumière, disposée de manière à recevoir une fusée, est percée dans le milieu de ce fond. Ce projectile est garni de quatre tourillons propres à recevoir des étriers en fer qui l'assujettissent à un plateau en chêne, et de deux poignées du même métal qui servent à l'accrocher au tire-fond enfoncé dans l'objet que l'on veut briser. Il sert à rompre les portes, les barricades ou barrières, et même à enfoncer les murailles. Il fut inventé, en France, par les huguenots, en 1579. L'année suivante, Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, surprit la ville de Cahors, dont il fit sauter les portes en y appliquant un pétard.

PETIT-CHATELET. *Voyez* CHATELET.

PETITE-VÉROLE. *Voyez* VÉROLE.

PETITES-MAISONS. « L'hôpital des Petites-Maisons, dit Hurtaut dans son *Dictionnaire de la ville de Paris*, fut fondé par la ville de Paris, d'abord, en 1497,

sous le titre de *Maladrerie de Saint-Germain*, pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, jusqu'alors inconnu en France, ce qui dura jusqu'en 1544. Enfin, en 1557, l'hôtel-de-ville y établit un hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfants malades de la teigne, pour les femmes sujettes au mal caduc, pour les fous et les insensés.

On nomme cet hôpital les *Petites-Maisons*, parceque les cours qui le composent sont entourées de petites maisons (chambres ou loges) fort basses, qui servent de logements à plus de quatre cents vieilles gens qui sont à l'aumône du grand bureau des pauvres, et qui pour la plupart y sont nourris. »

Indépendamment des pauvres qui y étaient logés, cet hôpital était encore destiné à renfermer les fous; aussi nos auteurs ont-ils souvent employé cette expression au figuré. *Envoyer quelqu'un aux Petites-Maisons*, c'était le regarder comme un fou : on dirait aujourd'hui, dans le même sens, *envoyer quelqu'un à Charenton.*

Heureux si, de son temps, pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des *Petites-Maisons!*
(BOILEAU, satire VIII.)

Tous les fous ne sont pas aux *Petites-Maisons.*
(REGNARD, *Épître à M. le marquis de* ***.)

PETITES MESSAGERIES. *Voyez* MESSAGERIES.

PETIT-MAITRE. Ce nom, dit Voltaire, fut donné pour la première fois, en France, aux jeunes seigneurs de la cour du prince de Condé, parcequ'ils étaient attachés à un héros qui, devenu riche et puissant, et comblé de la gloire que ses succès lui avaient acquise, paraissait le *maître* de tous les autres.

On appelle aujourd'hui *petits-maîtres* les jeunes gens qui ont un air avantageux, un ton tranchant, des manières libres; et les femmes tachées des mêmes défauts se nomment *petites-maîtresses*.

« S'il fallait vous donner l'origine des *petits-maîtres*, vous me croiriez quand je vous dirais : Condé, le vainqueur de Rocroi, était un *grand maître ;* et ces jeunes gens de cour qui s'attachèrent à lui, singes infidèles du grand homme, furent appelés *petits-maîtres.* » (*Le Souper sentimental*, conte par M. de Mayer.)

PETITS-PÈRES. Il y avait à Paris des augustins appelés *petits-pères*, parceque deux des principaux religieux de leur maison, qui étaient d'une taille fort au-dessous de la médiocre, étant allés à la cour pour parler au roi Louis XIII, ce prince, les apercevant dans l'antichambre, dit : Qui sont donc ces *petits-pères*? et depuis ce nom leur resta.

PÉTRIN. *Voyez* LEMBERTINE.

PÉTROLE (πέτρος, pierre, ἔλαιον, huile). Bitume liquide qui s'infiltre à travers les pierres et les terres dans quelques montagnes de l'Auvergne, de l'Écosse, dans plusieurs endroits de l'Italie, dans la Perse, etc. Au Japon et en Perse, on le brûle dans les lampes : c'est vers 1805 que Jenès l'a appliqué à l'illumination journalière de la ville.

PHALEUQUE. Ce vers, en usage dans la poésie grecque et latine, est composé de cinq pieds, savoir, un spondée, un dactyle, et trois trochées. Ex. :

Nunquam divitias deos rogari.

PHANTASMACOPE (φάντασμα, fantôme, σκοπεῖν, voir). Cette machine d'optique a été inventée à Londres, par M. E. Walkers, en 1808. Elle présente l'aspect d'une porte qui s'ouvre, et d'où sort un fantôme qui s'approche du spectateur en grandissant toujours : ce fantôme a toutes les couleurs d'un beau tableau, et ces couleurs sont si brillantes qu'il n'est point nécessaire de priver de jour la chambre où il paraît.

PHANTASMAGORIE ou *fantasmagorie*. Ce mot désigne l'action de produire des fantômes. Les physiciens, selon le rapport d'Haüy, en modifiant la construction et le jeu de la lanterne magique, l'ont transformée en un instrument capable de produire un effet beaucoup plus imposant, auquel ils ont donné le nom de *fantasmagorie*. Ici le mécanisme de l'opération est nul pour les spectateurs, qui n'ont devant les yeux qu'une mousseline gommée, tendue verticalement, qui est comme la toile d'un tableau où les images sont vues par transparence. Voici en quoi consiste ce spectacle, aussi frappant dans sa singularité que surprenant dans ses effets, dont M. Robertson a donné à Paris de nombreuses représentations. On entre dans une salle tendue de noir, où règne la plus profonde obscurité. Une lampe sépulcrale jette une faible lumière, en attendant le commencement du spectacle : elle s'éteint ; alors on entend tomber une pluie mêlée de grêle ; on aperçoit dans le fond un point lumineux qui, à mesure qu'il s'approche des spectateurs, prend la forme de différents fantômes, puis disparaît quand il est près de vous. Il s'y passe des scènes lugubres, telles que celles d'un squelette couché qui se dresse sur ses pieds et qui danse avec d'autres squelettes ; celle d'un tombeau qui s'ouvre et qui est foudroyé par le feu du ciel ; celle de la nonne sanglante, qui, la lanterne à la main, arrive du bout d'une longue galerie jusque contre les spectateurs, puis s'évanouit comme une ombre, etc. Pendant le spectacle, la lune pâle brille dans un des côtés de la scène ; et une musique exécutée avec l'harmonica fait éprouver à l'âme quelque chose de lugubre et de mélancolique difficile à exprimer. Ce spectacle, effrayant pour certaines personnes, est amusant pour l'homme instruit, qui reconnaît dans ces tableaux magiques les lois de la catoptrique.

PHARE. C'est une espèce de grand fanal, qui se met ordinairement sur de hautes tours construites à l'entrée ou aux environs des ports, pour éclairer les vaisseaux qui sont en mer, et qui approchent des côtes pendant la nuit. Le plus ancien phare dont l'histoire fasse mention est celui du promontoire de Sigée. Il y avait de semblables tours dans le Pirée d'Athènes et dans la plupart des ports de la Grèce ; mais le phare le plus fameux a été celui que Ptolomée Philadelphe fit élever dans l'île de Pharos, près de la rive d'Alexandrie en Égypte, et qui a mérité d'être compté parmi les merveilles de l'univers. Il fut élevé par le Gnidien Sostrate, l'an 470 de la fondation de Rome ; on lui donna le nom de *phare*, de l'île de *Pharos* où il avait été élevé, et ce nom a depuis servi à désigner toutes les autres tours destinées au

même usage. Celui que les Romains avaient fait placer à Boulogne-sur-Mer, afin de guider les vaisseaux qui passaient de la Grande-Bretagne dans les Gaules, subsistait encore en 1643.

PHARMACIE. *Voyez* CHIMIE.

PHARMACIE (*société de*). En l'an IV, il s'est formé à Paris une société qui a pris le titre de *Société libre des pharmaciens*. Le but de cette société est de concourir aux progrès de la chimie, de l'histoire naturelle, de la botanique, enfin de toutes les sciences qui ont rapport à la pharmacie. Cette société publie ses travaux dans le *Journal de pharmacie*.

PHASES (φάσις, apparence, du verbe φαίνειν, montrer). Les différents aspects sous lesquels on voit un astre se nomment *phases*. Dès les premiers âges du monde les hommes ont dû être frappés d'étonnement par le spectacle singulier que la lune présente. Aristarque de Samos est le premier qui ait trouvé la véritable cause des phases de ce satellite de la terre. Copernic avait prédit que les siècles à venir découvriraient que Vénus éprouvait les mêmes changements que la lune : Galilée fut le premier à accomplir la prédiction ; en dirigeant son télescope sur Vénus, il observa que les phases de cette planète étaient semblables à celles de la lune. Mercure fait voir au télescope les mêmes apparences. Saturne présente un tout autre phénomène, que le télescope fit découvrir à Huyghens ; c'est un anneau lumineux qui entoure cette planète par son milieu, et dont les apparences ne sont pas toujours les mêmes, puisqu'il passe de la forme elliptique à celle d'une ligne lumineuse. Vu leur grand éloignement du soleil, Jupiter, Saturne et Uranus paraissent toujours ronds dans les lunettes astronomiques.

PHELLOPLASTIQUE, du grec φελλὸς (liége), πλάσσειν (former). C'est l'art de faire des ouvrages en liége, et surtout d'imiter les monuments anciens. Cet art a été inventé à Rome par Auguste Rosa, descendant du célèbre peintre Salvator Rosa, et imité ensuite par Clichi, puis par M. Stamaty, de Marseille. Ce dernier a présenté à Paris, à l'exposition de 1808, plus de quarante pièces ou ruines importantes, telles que le panthéon d'Agrippa, la fontaine d'Égérie, la pyramide de Caïus-Sextius, le temple de Pæstum, etc. Ces superbes ruines sont exécutées avec une vérité surprenante. Le liége, par sa couleur et ses pores inégaux, et même ses défectuosités, prête singulièrement à ce genre d'ouvrages. « Les édifices représentés, est-il dit dans les *Amusements philologiques*, semblent avoir essuyé les outrages de dix siècles. »

Il y a déjà près de quarante ans que M. May, officier de la maison du prince primat, s'est livré en Allemagne à ce genre de travail, et a vu ses efforts couronnés du plus grand succès. Les monuments anciens qu'il avait exécutés se montaient, dit-on, à plus de quatre-vingts.

PHILIPPE (Saint-), une des îles du cap Vert, est ainsi appelée parceque les Portugais y abordèrent le jour de cette fête ; elle se nomme aussi l'*Ile de Feu*, parcequ'un volcan y brûle sans cesse, et jette des flammes qui se font

apercevoir de fort loin pendant la nuit.

PHILIPPINES (les). Ces îles furent découvertes, en 1521, par le Portugais Magellan, qui était alors au service d'Espagne, sous le règne de Charles-Quint. Magellan partit pour cette expédition le 10 août 1519, avec une escadre de cinq vaisseaux; il longea les côtes de l'Amérique méridionale, découvrit le détroit qui porte son nom, entra dans la mer du Sud, et arriva enfin, le jour de saint Lazare, aux Philippines, qu'il appela archipel de Saint-Lazare. Il périt malheureusement dans une escarmouche avec les naturels de ces îles, après en avoir pris possession au nom du roi d'Espagne Son escadre continua sa route et visita les Moluques, où les Espagnols fondèrent une colonie. Un seul vaisseau de cette escadre revint en Europe par le cap de Bonne-Espérance : ce fut la première fois qu'on acheva de faire le tour du monde.

PHILOSOPHIE. La première idée qui se présente, lorsque l'on commence à parler de la philosophie, c'est le peu d'accord que l'on trouve entre les idées de ceux qui ont traité de cette science, c'est l'infinie diversité des définitions qu'ils en ont données : cela seul prouve que son objet a toujours été vague et mal déterminé. En effet, écoutez les anciens : La philosophie est la science des choses divines et humaines. Les hommes, au lieu d'étudier l'univers dans ses détails, ont commencé par vouloir l'embrasser dans son ensemble. Ceux qu'on appelait sages ont commencé par s'occuper de tout : ainsi dans l'Inde, dans la Perse, dans l'Égypte, les mages, les brames, les gymnosophistes, les hiérophantes, loin de se borner à un objet spécial, embrassaient l'universalité des connaissances. Dans la Grèce, patrie du mot *philosophie*, il en fut de même. Il y eut une science de tout ce qu'on pouvait connaître, nommée σοφία, et des savants, σοφοὶ, qui s'occupaient de tout; jusqu'à ce que l'un d'eux, Pythagore, dit-on, trouvant ce nom trop ambitieux, prit le nom d'*ami de la sagesse*, φιλόσοφος, d'où la science fut appelée *philosophie*. Elle embrassa d'abord le visible et l'invisible, ce que l'homme peut connaître et ce qu'il ne peut qu'ignorer. Elle a été la science universelle, et c'est pour cela qu'on ne s'est jamais accordé sur la nature et l'unité de son objet. Ainsi chaque philosophe a traité séparément des grands problèmes dont elle s'occupe, de Dieu, de l'homme, du temps, de l'espace, etc... Il en a été de même, dans l'antiquité, pour les sciences naturelles : on étudia d'abord le monde physique dans sa totalité, avant de faire de chacune de ses parties l'objet d'une science particulière. Un seul homme eut le bon sens de se livrer à l'observation d'un objet séparé; c'est par là qu'Hippocrate a créé la science de la médecine, et nous a transmis des connaissances positives. Il faut procéder d'une manière analogue dans les sciences philosophiques, c'est-à-dire prendre séparément chacun des objets dont elle s'occupe pour en faire la science. Or l'homme étant ce qu'il y a de plus intéressant à ses propres yeux, de bons esprits ont été conduits peu à peu à concentrer

la philosophie sur la science de l'homme ; et, comme ils voyaient l'homme dans son âme ou son intelligence plutôt que dans son corps, ils ont donné à cette science nouvelle un nom particulier, celui de *psychologie*.

L'histoire de la philosophie peut se partager en cinq périodes, correspondantes à ses révolutions principales. La première comprend depuis l'origine de la philosophie jusqu'à Socrate; la seconde, depuis Socrate jusqu'à la translation de la philosophie grecque en Égypte et à Rome; la troisième période s'étend de l'école d'Alexandrie à la chute de l'empire d'Occident; la quatrième, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la renaissance des lettres ; enfin la cinquième période comprend depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

C'est un imposant spectacle que la tradition de ces antiques doctrines, transmises par la haute Asie à la Perse et à l'Égypte, d'où elles viennent éclairer la Grèce et l'Occident, s'allier au christianisme, fleurir avec lui, puis se perdre au moyen âge dans les champs arides de la scolastique, jusqu'à ce que l'esprit humain, réveillé d'un long sommeil, secoue enfin le joug de l'autorité, et rallume le flambeau des sciences, qui ne cesseront plus d'éclairer le monde. Nous allons parcourir rapidement chacune de ces époques, et retracer les traits principaux du vaste tableau qu'elles présentent, en caractérisant les écoles célèbres qui se sont élevées tour à tour.

Les traditions de l'Asie, de l'Égypte et de la Phénicie ouvrent le premier âge : bientôt les spéculations philosophiques commencent à fleurir dans l'Ionie, la Thrace, et cette partie de l'Italie qui fut appelée la grande Grèce. L'école ionique, fondée par Thalès, et renouvelée ensuite par Anaxagore, presque bornée à l'observation des phénomènes extérieurs, qu'elle voulut trop tôt expliquer, n'a légué aux âges suivants que des essais incertains et une ébauche imparfaite des sciences naturelles. Quant à la Thrace et aux doctrines théologiques d'Orphée, elles ne furent jamais bien connues des Grecs, et ce ne fut qu'à une époque postérieure que des philosophes érudits s'efforcèrent de les ressusciter, comme auxiliaires du paganisme en décadence. Pythagore est le seul de cette époque dont la doctrine, environnée d'éclat et de célébrité pendant sa vie, ait exercé une grande influence sur les âges suivants. Chef de la secte ionique, on peut le regarder aussi comme le père de la philosophie grecque. De là sortirent l'école d'Élée, qui se partage en deux branches : les éléatiques physiciens et les éléatiques métaphysiciens; et l'école d'Héraclite. A leur suite, une sorte de scepticisme prend déjà naissance. Les sophistes, abusant des prérogatives de la raison, la décréditent aux yeux des hommes, ou commencent à contester ses droits. Socrate paraît, et, au milieu du débordement des sectes et de leurs opinions contradictoires, il donne à la philosophie grecque un nouveau caractère, il la ramène à l'étude de l'homme lui-même. Sans former d'école proprement

dite, il enseigne à ses disciples à interroger leur propre conscience. Athènes devient le foyer des discussions philosophiques, et dans cette étroite enceinte s'agitent toutes les questions qui ont exercé les méditations des plus puissants génies. De l'école de Socrate sortent bientôt les cinq écoles qui contiennent en elles les divers caractères de toute philosophie possible, savoir, l'école platonicienne, l'école péripatéticienne, celle d'Épicure, le stoïcisme et le scepticisme. En effet, en observant avec attention la nature et les facultés de l'esprit humain, on reconnaîtra facilement qu'il n'y a en philosophie que cinq opinions possibles et essentiellement différentes, entre lesquelles il nous faut opter. Ou il faut nier que l'observation puisse apercevoir, et que l'esprit puisse concevoir autre chose que de vaines apparences sans réalité, et c'est le *scepticisme ;* — ou l'on admet une réalité, mais seulement dans les objets extérieurs, et l'on prend le monde physique pour l'univers entier, ce qui est l'opinion d'*Épicure ;* — ou, absorbé dans la contemplation du *moi* et dans la conscience de la personnalité humaine, l'esprit descend si profondément en lui-même, qu'il ne peut plus rentrer dans le monde extérieur, il nie tout le reste ou le dédaigne ; c'est la doctrine *stoïcienne ;* ou, comme a fait *Aristote,* on comprend à la fois la double existence de l'esprit humain et de la nature extérieure, on reconnaît les lois de l'un et de l'autre, et l'on s'abstient de franchir ces limites ; ou enfin, comme *Platon,* non content d'embrasser l'univers et toutes ses parties, on s'élève à quelque chose de supérieur, à l'unité cachée, à cette cause éternelle, à cette substance universelle qui contient dans son vaste sein et qui anime cet univers, qu'on appelle le monde spirituel et le monde matériel. — Telles sont les doctrines opposées dont la lutte et les progrès continuels remplissent le second âge de la philosophie grecque, jusqu'à ce qu'une nouvelle secte s'élève, qui, rapprochant et comparant toutes les doctrines des diverses écoles, travaille à les réunir dans une seule école, dans une seule doctrine.

Telle fut la tâche que se proposa la troisième époque, ou l'éclectisme d'Alexandrie. Ici nous devons mentionner, en passant, les tentatives faites pour transplanter à Rome les études philosophiques. L'académie renaît par les soins de Lucullus, Varron, Cicéron ; le lycée par Cratippe, Andronicus ; Épicure revit dans Lucrèce ; le stoïcisme surtout, introduit par Panétius, conserve une grande autorité, et inspire une mort courageuse à quelques âmes énergiques, jalouses d'échapper à la dégradation générale, après la ruine de la liberté. Toutefois, dans la pratique, la plus grande faveur fut pour l'épicuréisme, qui s'accommodait le mieux avec les jouissances grossières des maîtres et l'insouciance des esclaves. Mais ce fut en Égypte que la nouvelle philosophie établit son siége ; ce fut dans cette ville d'Alexandrie, placée entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, comme une patrie commune ouverte à toutes les langues, à toutes les religions, à toutes les doctrines, et aux hommes distingués de tous les pays. Ce qui ca-

ractérise l'école d'Alexandrie, ce sont les efforts qu'elle fit pour concilier et ramener à l'unité les doctrines de Pythagore, de Platon, d'Aristote et de Zénon. Dans cette carrière se distinguent Potamon, Ammonius-Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus.

Dans le même temps, quelques esprits moins enthousiastes exercent la critique sur ces nombreux systèmes : Ænésidémus, Sextus Empiricus, reproduisent le scepticisme, en lui donnant une nouvelle forme et une nouvelle énergie. D'un autre côté, les pères de l'Église chrétienne, initiés aux discussions des sectes d'Alexandrie, les mêlent quelquefois aux dogmes religieux, tandis que les docteurs juifs commentent le Talmud, et le plient aux interprétations les plus diverses.

Bientôt commence une longue période de ténèbres et de barbarie. Cependant l'esprit humain n'était pas plongé partout dans un sommeil complet; mais son activité s'épuisait sur de vaines controverses et de frivoles subtilités. Trois nations conservent encore quelques débris de l'antique édifice des sciences : les Arabes, au temps de leur gloire et de leur puissance; l'empire grec, dans sa décadence continuelle, et les Latins d'Occident. C'est au onzième siècle que la philosophie scolastique commence à se développer; elle s'appuie sur les Arabes et sur Aristote défiguré : la fameuse controverse des *réalistes* et des *nominaux* ne tarde pas à partager les esprits.

La cinquième période commence au milieu du quinzième siècle. Des érudits infatigables ressuscitent les doctrines de l'antiquité : l'arrivée des Grecs fugitifs de Constantinople donne l'impulsion à leurs recherches. En même temps des esprits hardis et originaux s'essaient à penser d'après eux-mêmes. Enfin un vaste génie, frappé du vide des hypothèses qui avaient régné jusqu'alors, conçut la nécessité de porter la réforme dans les études philosophiques. Bacon découvrit la méthode expérimentale et en traça les lois : mais elle ne pouvait être parfaitement comprise que quand les découvertes des sciences physiques en auraient démontré les avantages.

Descartes vint, et, secouant le joug qui pesait encore sur les esprits, il aborda toutes les questions et sonda tous les problèmes avec une indépendance inconnue jusqu'alors. De lui date la révolution intellectuelle. Locke, plus circonspect, donna l'exemple d'un nouvel ordre de recherches, en traçant l'histoire de l'entendement humain. Leibnitz s'illustra par l'étendue de l'esprit et l'universalité du savoir.

Le dix-huitième siècle, riche des travaux antérieurs, vit s'élever trois grandes écoles. Les ouvrages de Locke obtinrent une grande influence. Berkeley, poussant sa doctrine jusqu'aux dernières conséquences, arriva à l'idéalisme. Hume s'empara des mêmes principes, et ouvrit une nouvelle carrière au scepticisme. Mais ce fut en France que la philosophie de Locke eut les plus brillantes destinées. Condillac simplifia les idées du maître, et fonda le système de la sensation, à laquelle il rapporte toutes les idées et toutes les facultés humaines. Cette philosophie a

régné long-temps sans partage parmi nous : aujourd'hui qu'elle commence à être attaquée, elle y conserve encore de nombreux partisans. Cependant l'école écossaise, pour remplir les lacunes qu'elle découvrait dans la théorie de Locke, cherchait dans la nature même de l'esprit humain les lois qui doivent le régir. Se bornant à l'observation des faits, son caractère essentiel est son alliance avec le sens commun : ses plus habiles interprètes furent Reid et Dugald-Stewart. M. Royer-Collard, le premier en France, opposa la doctrine écossaise aux opinions de Condillac ; et le discours d'ouverture de la troisième année de son cours à la faculté des lettres contient le résumé le plus substantiel et le plus complet de cette doctrine. Enfin l'Allemagne s'illustra aussi par ses travaux philosophiques, à la fin du dix-huitième siècle. Kant essaya de renouveler les sciences métaphysiques et de les poser sur des bases plus profondes ; il interrogea notre nature et nos facultés sur ce qu'il est donné à l'homme de comprendre, et il fonda le *criticisme*, qui a enfanté en Allemagne d'innombrables écoles. Cette philosophie a été importée chez nous par les ouvrages de M. de Villers, et par les leçons publiques de M. Cousin, dans la chaire où il remplaça M. Royer-Collard*.

* Dans cette revue rapide des opinions philosophiques, nous n'avons pas mentionné Voltaire, Rousseau, Diderot, et d'autres. Quels que soient d'ailleurs les services qu'ils aient rendus à l'esprit humain, c'est moins comme chefs de secte dans la science appelée *philosophie* qu'ils ont jeté un si vif éclat sur leur époque ; c'est plutôt comme partisans de l'esprit d'examen et de la tendance critique ; c'est comme partisans des droits de l'homme méconnus, qu'on a vu en eux les représentants du siècle *philosophique*.

PHILTRE. Breuvage ou autre drogue que l'on croit propre à donner de l'amour ; ce mot vient du verbe φιλεῖν, aimer.

Les anciens connaissaient les philtres, et dans la confection de ces poisons ils invoquaient les divinités infernales. Il entrait dans leur composition diverses herbes ou matières, telles que le poisson appelé *remore*, certains os de grenouilles, la pierre astroïte, et surtout l'*hippomane*. (*Voyez* ce mot.) Delrio ajoute qu'on s'y est aussi servi de sperme humain, de sang menstruel, de rognures d'ongles, des métaux, des reptiles, des intestins de poissons et d'oiseaux, et qu'il y a eu des hommes assez impies pour mêler avec tout cela de l'eau bénite, du saint-chrême, des reliques de saints, des fragments d'ornements d'église, etc.

On a long-temps cherché, dans les bois et les plaines,
Un remède infaillible aux amoureuses peines.
On croyait que le jus de quelques végétaux
Dans les cœurs agités ramenait le repos,
Fléchissait un objet orgueilleux et sauvage,
Et pouvait à ses fers rendre un amant volage.
Antique illusion ! frivole et vain espoir !
La fille du Soleil, dont le fatal pouvoir,
Renversant à son gré les lois de la nature,
Aux humains étonnés dérobait leur figure,
Et celle que Jason a vue, en sa faveur,
Du dragon de Colchos endormir la fureur,
Malgré tous les efforts de leur magique adresse,
N'ont su fixer d'un cœur l'inconstante tendresse.
(Castel, *Les plantes*, ch. II.)

Sans avoir recours à ces moyens absurdes, on trouve dans la nature des philtres ou, si l'on veut, des charmes dont la puissance n'est point douteuse : ce sont les grâces, la beauté, les dons du cœur et de l'esprit, la sympathie des humeurs, et surtout ce désir, ce besoin qui attire incessamment un sexe vers l'autre. « Malgré ces charmes innocents, dit l'auteur du *Dictionnaire de l'industrie*, on a

vu, dans des temps d'ignorance, de jeunes mariés, peu instruits et d'une imagination faible et susceptible, attribuer au pouvoir de la magie, à des maléfices, à des sortiléges, une impuissance idéale et destituée de cause physique. C'est alors dans les ressources mêmes de l'imagination qu'il faut chercher un remède propre à dénouer l'aiguillette. »

PHLOSCOPE, *flamme visible* (de φλὸξ, flamme, et de σκοπεῖν, regarder, considérer). Nom d'un poêle portatif, de l'invention de M. Thilorier. C'est un autel portatif, dont le trépied est terminé, dans sa partie inférieure, par une portion de candélabre, sous lequel est une base qui s'ajuste à un tuyau pratiqué dans le parquet. Un cylindre de verre, d'un demi-mètre de hauteur, servant de communication de l'autel au candélabre, égaie le spectateur par la vue d'une flamme descendante, variable en couleur comme en intensité, et qui remplit quelquefois la capacité entière du cylindre. (Annoncé dans le *Journal de Paris* du 3 germinal an IX.)

PHORMIUM TENAX, ou *lin de la Nouvelle-Zélande*. Ce végétal, transplanté de l'Océanique dans l'hémisphère boréal, semble appelé à fournir un jour à la marine ses meilleurs cordages, et à l'opulence ses tissus les plus recherchés. M. Derepas, de Dijon, a fait voir à la dernière exposition, celle de 1823, qu'on peut le convertir en fils à dentelle.

PHOSPHORE, du grec φῶς (lumière), φέρω (je porte). Le phosphore artificiel est une substance solide, d'un rouge pâle; il est lumineux dans l'air à la température ordinaire. On le prépare en faisant digérer des os pulvérisés dans l'acide sulfurique, et en chauffant fortement ce mélange pétri avec de la poussière de charbon; il y a plusieurs autres procédés à l'aide desquels on obtient le phosphore. On doit au hasard cette découverte, faite en 1669. Un bourgeois de Hambourg, appelé Brandt, travaillait sur l'urine, dans l'espérance d'y trouver ce qui peut décomposer l'or; il y trouva une matière lumineuse, facile à s'enflammer. Kunckel, chimiste de l'électeur de Saxe, fit de son côté la même découverte, qu'il répandit dans toute l'Allemagne; et en 1679, Homberg, médecin du duc d'Orléans, la fit connaître en France, où l'avait apportée M. Kraft, médecin de Dresde.

En 1682 on fit à Paris quelques expériences sur le phosphore. Il arriva par hasard que Cassini, qui en pressait entre ses doigts un grain sec, enveloppé dans du linge, vit sur-le-champ le feu prendre au linge; il voulut l'éteindre sous son pied, mais son soulier même s'enflamma : ce ne fut qu'avec une règle de cuivre qu'il parvint à éteindre ce feu. La règle jeta durant deux mois des rayons dans l'obscurité, et par l'endroit qu'avait touché le feu allumé par le phosphore.

PHYSIONOTRACE. C'est le nom qu'on a donné à un instrument au moyen duquel, en un moment, on calque un portrait sur la nature. MM. Quenedey et Chrétien sont les premiers qui aient mis ce genre de portraits au jour en 1788; ils ne faisaient alors que des profils, et ne gravaient que le trait sans ombre; mais ils ont beau-

coup amélioré depuis cette manière de graver les portraits, qui joint à l'avantage d'être prompte le mérite de saisir la ressemblance.

PHYSIQUE. C'est la science des choses naturelles. Considérée sous le point de vue le plus étendu, elle embrasse les propriétés générales de tous les corps disséminés dans l'immensité de l'espace. Les deux grandes parties dont elle se compose sont la *physique générale* et la *physique particulière*. Celles-ci se subdivisent en d'autres parties, énumérées dans le tableau que Monge avait tracé de cette science pour l'Encyclopédie méthodique; mais les bornes de ce dictionnaire ne permettent pas de les rappeler. Nous ne citerons donc de l'histoire de cette science que ce qui paraît être de nature à intéresser le plus le lecteur.

Le spectacle du ciel a dû, dès la plus haute antiquité, porter les hommes à la méditation des phénomènes qu'il présente, et donner naissance à la physique céleste, dont les premières notions nous viennent des Égyptiens; mais en s'appuyant sur des hypothèses souvent contraires aux faits réels, les anciens philosophes s'égarèrent dans la recherche de la vérité: de ce nombre est Aristote, disciple de Platon et fondateur de la secte péripatéticienne, dont la doctrine a long-temps été la seule enseignée dans les écoles.

Depuis son origine jusqu'au moment où parut Archimède, la physique resta stationnaire; mais elle fut ensuite établie par lui sur des bases plus solides, parcequ'il sut interroger et comprendre la nature. Dans le long espace de temps qui s'écoula depuis ce célèbre mathématicien de Syracuse jusqu'au huitième siècle, la science des machines et des fluides, l'optique, l'histoire naturelle, et toutes les autres branches de la physique générale, furent perfectionnées par Hipparque, Ctésibius, Héron, Cléomède, Sénèque, Pline, Plutarque, etc.

Dans le neuvième siècle, le calife Almaden recueillit les débris des connaissances échappées à la barbarie du calife Omar, et encouragea l'étude des sciences dans son empire. Lorsqu'ensuite les Arabes eurent répandu les lumières en Espagne, l'optique fut cultivée dans le onzième siècle par Alazen. Peu à peu le reste de l'Europe sortit également des ténèbres de l'ignorance: Albert-le-Grand, Vitellion, Roger Bacon, Régiomontanus, Walter, et plusieurs autres savants, imprimèrent aux sciences physiques un mouvement rapide.

Dans l'espace du treizième au seizième siècle les besicles et la boussole furent inventées; d'anciennes erreurs sur la nature des choses furent remplacées par de saines théories; Gilbert fit mieux connaître l'électricité et le magnétisme.

Mais les siècles les plus féconds en grands hommes et en découvertes scientifiques sont, sans contredit, le dix-septième et le dix-huitième. C'est Descartes qui le premier renversa la doctrine péripatéticienne, sans cependant éviter les inconvénients de nouvelles hypothèses; néanmoins ses tourbillons, long-temps accrédités, furent totalement abandonnés dès l'apparition du système newtonien. C'est aussi Descartes qui,

en s'appuyant sur une expérience précise de Snellius, fit connaître la loi de la réfraction de la lumière, en vertu de laquelle le sinus de l'angle d'incidence est au sinus de l'angle de réfraction dans un rapport constant; c'est lui qui chercha à rendre raison des phénomènes de l'arc-en-ciel, des couronnes et des parhélies, bien mieux expliquées ensuite par Huyghens.

Les inventions du télescope, du microscope et du thermomètre contribuèrent à enrichir l'astronomie et la physique de découvertes importantes; celle du baromètre, qui est fondée sur les phénomènes de la pesanteur et de la pression de l'atmosphère, pressentis par Toricelli, et ensuite mis en évidence par les expériences de Pascal sur le Puy-de-Dôme en Auvergne et par d'autres physiciens, a procuré les moyens d'observer en tout temps et en tout lieu les variations atmosphériques, et de mesurer les hauteurs des montagnes avec une grande précision.

Le phénomène de la pression de l'air étant connu, Otto de Guericke de Magdebourg, à qui l'on doit beaucoup de découvertes sur l'électricité, inventa, en 1650, la machine pneumatique, au moyen de laquelle il est possible de raréfier, à un très haut degré, l'air renfermé dans une cloche de verre. A la même époque Kircher découvrit la lanterne magique, fit des expériences avec des miroirs ardents, donna une explication de l'aimant, et détermina la pesanteur spécifique à l'aide de la réfraction de la lumière.

Vers le milieu du dix-septième siècle, Boyle, en mettant en expérience la machine pneumatique, fit distinguer l'élasticité et les lois de la pesanteur de l'air; Huyghens et Hook adaptèrent aux horloges et aux montres des pendules et des ressorts régulateurs; Mariotte découvrit qu'à température égale la densité de l'air est proportionnelle à la pression; Auzout perfectionna le micromètre; Roëmer détermina la vitesse de la lumière par l'observation des satellites de Jupiter; Richer, la variation d'inclinaison de l'aiguille aimantée et la variation de la longueur du pendule simple qui bat les secondes sous différentes latitudes, d'où résulte un moyen très ingénieux et très exact de constater l'aplatissement de la terre aux pôles et d'en mesurer la valeur. Mais il fallait un génie supérieur comme celui de Newton pour reculer encore les bornes des connaissances humaines : ce grand géomètre fit de nombreuses découvertes sur le ressort des fluides et la réfrangibilité de la lumière; expliqua le phénomène des marées, la transparence et l'opacité; fit connaître les propriétés dioptriques du prisme de verre en mettant en évidence ce fait, que la lumière blanche du soleil est divisée par la réfraction en rayons de diverses couleurs, et que la lumière de chacune des couleurs a un rapport de réfraction qui lui est propre. Hausbée, de son côté, préluda à la découverte de la loi de la dilatation de l'air par la chaleur, et de celle des forces magnétiques en raison des distances. Taylor soumit au calcul les lois de la vibration des cordes sonores, et postérieurement d'Alembert traita le même sujet avec plus de succès

et de généralité. Sauveur perfectionna la théorie des sons, en s'appuyant sur des expériences du monocorde, lesquelles font voir qu'à chaque rapport d'oscillation, ou de la longueur d'une corde, répond un intervalle musical particulier. Amontons inventa l'hygromètre, qui sert à mesurer les différents degrés d'humidité de l'air.

Plusieurs autres physiciens, guidés par les connaissances acquises, font faire de rapides progrès à la science dans le cours du dix-huitième siècle : quelques uns, pour rendre raison des phénomènes électriques, supposent qu'il existe deux électricités différentes et opposées; Clairaut explique le premier l'ascension de l'eau entre deux plaques de verre très rapprochées l'une de l'autre ; mais il était réservé à M. de Laplace de donner plus tard, sur les effets capillaires dans les tubes de baromètres, une théorie qui ne laissât rien à désirer.

De nouvelles théories de l'électricité et du magnétisme sont dues à Canton, OEpinus et Franklin; celui-ci trouve seul le moyen de préserver les édifices des terribles effets de la foudre, en imaginant le paratonnerre.

Newton avait déjà remarqué que la dispersion des couleurs était la principale cause de la confusion des images dans les instruments d'optique ; mais l'opticien Dollond s'assura de la possibilité de construire un verre objectif qui transmît les images incolores, en réunissant un verre convexe de crown-glass et un verre concave de flint-glass. Cette propriété donna lieu ensuite à Euler de perfectionner la théorie des lunettes achromatiques, qu'il exposa dans son grand Traité de dioptrique.

De nos jours Saussure invente un électromètre et un hygromètre comparables; Montgolfier apprend à voyager dans les airs; Coulomb assigne les vraies lois de l'attraction et de la répulsion de l'électricité et du magnétisme; Volta immortalise son nom par d'importantes découvertes dans cette partie de la physique; l'illustre et infortuné Lavoisier répand les lumières de son génie observateur sur quelques points obscurs de la physique, et fait de la chimie une science toute nouvelle; Haüy dévoile avec une rare sagacité la structure des cristaux; l'observation de la déviation du fil-à-plomb, près des hautes montagnes, conduit Cavendish et Maskeline à déterminer la densité moyenne de la terre; la théorie des sons reçoit de nouveaux perfectionnements des travaux de Hélestrom, d'OErsteed et de Chladni; ce dernier fait des expériences très curieuses sur les surfaces vibrantes et sur les courbes nodales qui s'y produisent. De nouveaux phénomènes du galvanisme et de l'électricité sont observés et comparés par les Davy, les Berzelius, les Ampère, etc., qui reconnaissent que l'électricité participe aux phénomènes galvaniques ainsi qu'aux phénomènes magnétiques; Crawford, Dalton, Leslie, etc., établissent sur le mouvement et l'action du calorique des théories lumineuses ; Herschell fait voir que les rayons de lumière, diversement colorés, développent des proportions de chaleur différentes; Malus explique la double réfraction de la lumière dans le spath d'Islande et le

cristal de roche, dont la loi, long-temps oubliée, avait été découverte par Huyghens; et bientôt la théorie de la polarisation de ce fluide subtil s'accroît des découvertes de MM. Arago, Wollaston, Brewster, Biot, Fresnel, et d'autres savants. M. Gay-Lussac s'élève dans un ballon à plus de six mille mètres au-dessus de l'Océan, et reconnaît que la nature de l'air dans les hautes régions de l'atmosphère est la même qu'à la surface de la terre; fait des expériences très précises sur la dilatation du mercure et des fluides élastiques; prouve avec M. Dalton qu'un fluide quelconque double son volume en se dilatant, lorsqu'il passe de la température de la glace fondante à celle de l'eau bouillante; enfin il essaie, concurremment avec M. de Humboldt, à déterminer la position de l'équateur magnétique et ses nœuds avec l'équateur terrestre.

Les théories de la chaleur et de l'électricité, ainsi que plusieurs autres phénomènes naturels, ont été soumis, dans ces derniers temps, à l'analyse la plus profonde par MM. de Laplace, Poisson, Fourier, etc.; néanmoins ces grands géomètres, que la France s'enorgueillit de posséder, laisseront probablement encore dans ce genre d'application du calcul une ample moisson pour leurs successeurs.

PHYTOGRAPHIE (du grec φυτὸν, plante, et γράφω, je décris), description des plantes. MM. Bonnet, lit-on dans les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles* faites pendant l'année 1809, page 16, viennent d'inventer un procédé qui, sans le secours de la gravure, reproduit fidèlement l'image entière des plantes, par une imitation si exacte de chacune de leurs parties, dans quelque état qu'elles se trouvent, qu'elles sont parfaitement calquées sur le papier. Les figures des plantes obtenues par ce procédé ne ressemblent point à celles de la gravure enluminée, et il faut espérer que les auteurs ajouteront à leur invention la propriété de reproduire un effet qui manque à sa perfection, et dont l'absence laisse la figure du végétal totalement à plat. En attendant, cette invention est une nouvelle ressource très précieuse pour l'étude de la botanique.

PIAN. *Voyez* EPIAN.

PIANO *à archet*. M. Hofman, mécanicien à Leipsic, a imaginé, il y a dix-huit ans environ, de construire une roue de bois garnie d'archets, qui, sans aller et venir, comme on l'avait pratiqué jusqu'alors, ont un mouvement continu et circulaire, et qui conservent néanmoins toute l'élasticité d'un archet de violon.

PIANO *vertical*. En 1806, MM. Pfeifer et Pezold, fabricants d'instruments à Paris, étaient parvenus à perfectionner un piano de forme verticale. Cette forme, comme on le sait, est fort ancienne; mais depuis long-temps elle avait été abandonnée pour la forme horizontale.

PIASTRE. Cette monnaie d'argent fut d'abord frappée en Espagne; on en fabriqua ensuite dans plusieurs autres états de l'Europe. La piastre d'Espagne depuis 1772, au poids légal de 27 gr. 045, et au titre de 903, vaut 5 francs 43 centimes.

PICHOLINE. Espèce d'olives préparées suivant le procédé in-

venté par *Picholi*, d'où leur vient ce nom.

PIEDS (*De l'usage de baiser les pieds du pape*). Les penchements de tête et de corps, les prosternements, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de respect devinrent si communs en Europe dans le septième et le huitième siècle, qu'ils ne furent plus regardés que comme le sont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuèrent la nouvelle marque de respect qui leur est restée, celle du *baisement des pieds*. Il est vrai que Charles, fils de Pepin, embrassa les pieds du pape Etienne à Saint-Maurice en Valois; mais ce même pape Etienne, venant en France, s'était prosterné aux pieds de Pepin, père de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I^er^, qui fut élevé au souverain pontificat en 772, et mourut en 795, établit le premier, sur la fin du huitième siècle, qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Le clergé y acquiesça sans peine, par retour sur lui-même; enfin les potentats et les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette marque extérieure de déférence qu'on rend au seul pontife de Rome.

PIERRE (*opération de la*). L'extraction de la pierre hors de la vessie était une opération déjà connue du temps d'Hippocrate.

Au mois de janvier 1474, les médecins et les chirurgiens de Paris représentèrent à Louis XI que plusieurs personnes de considération étaient travaillées de la pierre, colique, passion et mal de côté; qu'il serait très utile d'examiner l'endroit où s'engendraient ces maladies; qu'on ne pouvait mieux s'éclaircir qu'en opérant sur un homme vivant; qu'ainsi ils demandaient qu'on leur livrât un franc-archer qui venait d'être condamné à être pendu pour vol, et qui avait été souvent fort molesté desdits maux. On leur accorda l'objet de leur demande, et cette opération, qui est la première qu'on ait faite en France pour la pierre, se fit publiquement dans le cimetière de l'église de Saint-Séverin. « Après qu'on eut examiné et travaillé, ajoute la chronique, on remit les entrailles dedans le corps dudit franc-archer, qui fut recousu, et, par l'ordonnance du roi, très bien pansé, et tellement qu'en quinze jours il fut guéri et eut rémission de ses crimes sans dépens, et il lui fut même donné de l'argent. »

PIERRES *à feu*. Ce fut vers le commencement du seizième siècle que l'arquebuse à rouet fut inventée. On faisait usage, pour produire les étincelles, d'une pyrite martiale qu'on appelait *pierre de mine brute* ou *pierre d'arquebusade*. C'est la pierre à feu des anciens. En 1680 on substitua au mécanisme du rouet la platine actuelle, dont on arma le chien d'un silex pyromaque; alors l'arquebuse prit le nom de *fusil*, de celui de la pierre à feu (*focile* en italien).

Les ouvriers qui taillent ces pierres sont aussi ceux qui exploitent les carrières de silex. Cette exploitation donne généralement lieu à de graves inconvénients. Les ouvriers aspirent continuellement une poussière siliceuse, laquelle se fixe sur les poumons et détermine la pulmo-

nie, dont ils périssent de vingt-cinq à quarante ans.

Une pierre à fusil pour les armes françaises a cinq parties : la *mèche* se termine en biseau presque tranchant; les *flancs* ou bords latéraux sont presque toujours irréguliers; le *talon* est opposé à la mèche et a toute l'épaisseur de la pierre; le *dessous* est uni et un peu convexe; l'*assise* ou la face supérieure est la partie entre la mèche et le talon, elle est légèrement concave.

On a l'attention de tenir les pierres à feu dans des lieux frais et fermés afin qu'elles ne s'altèrent point, leur transparence paraissant due à l'eau radicale qu'elles contiennent.

En battant ces pierres avec un marteau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui se fondent en globules par collision. C'est ce que l'on voit évidemment en faisant l'expérience sur une feuille de papier blanc, et en regardant avec le microscope ce qui y tombe. Hook, fameux mathématicien anglais, né en 1635, est le premier qui ait fait cette expérience.

PIERRES DE L'AIR ou *Aérolithes*. De toute antiquité on a vu, à diverses époques et de différentes parties du globe, tomber du haut des airs des corps solides, composés de plusieurs substances minérales. Ces masses pyriteuses ont leur surface extérieure noire, comme si le feu l'avait brûlée. L'intérieur est d'un blanc jaunâtre et la forme inégale. La pesanteur spécifique est à peu près la même dans toutes, et peut être évaluée à 3,591, celle de l'eau étant prise pour l'unité. Soumises à l'analyse chimique, elles ont toujours donné les mêmes substances presque dans les mêmes proportions, ce qui dénote suffisamment une origine commune. Elles sont composées de *silice*, de *magnésie*, de *soufre*, de *fer* à l'*état métallique*, de *nickel*, et de quelques parcelles de *chrôme*. Leur origine doit être étrangère à notre globe, car le fer ne se rencontre jamais à l'état métallique dans les corps terrestres; il est oxydé dans les productions volcaniques; le nickel et le chrôme, métaux très rares, ne se trouvent pas non plus sur la surface de la terre.

Ces pierres sont produites par des météores que l'on nomme *bolides* ou *globes de feu*. Ce sont en effet des globes enflammés qui paraissent tout-à-coup dans l'atmosphère, et qui s'y meuvent avec une grande rapidité dans une direction toujours inclinée à l'horizon. Après avoir jeté quelques instants la plus vive lumière, ils éclatent avec grand bruit, à des hauteurs considérables, et tombent en morceaux sur la terre.

Les physiciens ne sont point d'accord sur l'origine des aérolithes. L'auteur de la *Mécanique céleste* a pensé qu'ils pouvaient être lancés par les volcans lunaires. M. Poisson a calculé qu'il ne fallait pour cela qu'une force de projection quadruple de celle d'un boulet de calibre lancé avec douze livres de poudre. Cette hypothèse paraît d'autant plus admissible que nos volcans terrestres ont une force de projection beaucoup plus considérable : et en donnant ainsi aux aérolithes une origine commune, elle explique l'identité de composition.

D'autres physiciens croient que ce sont de petites planètes ou fragments de planètes qui, se trouvant engagées dans l'atmosphère de notre globe, s'y enflamment par le frottement, perdent peu à peu de leur vitesse, et tombent enfin sur la terre. Mais cette idée, qui s'accorde assez avec la découverte des quatre dernières planètes, n'explique pas l'identité de composition. L'opinion de M. de Laplace sur ces corps nous paraît donc mieux fondée.

PIERRE-PONCE, produit volcanique. Les anciens se servaient de la pierre-ponce pour polir les feuilles de parchemin ou de papyrus sur lesquelles ils écrivaient; ils se servaient aussi de la pierre-ponce pour se dépiler surtout les jambes et les cuisses.

PIERRES SPÉCULAIRES. *Voyez* SPÉCULAIRES.

PIERRE PHILOSOPHALE. C'est le nom qu'on a donné à une certaine poudre à la recherche de laquelle les alchimistes travaillent depuis nombre d'années. Elle est appelée pierre, parcequ'elle se vitrifie et est susceptible de former une masse; elle est appelée *philosophale*, parcequ'elle est l'objet des recherches des philosophes ou chimistes. La difficulté ou plutôt l'impossibilité de découvrir cette prétendue poudre ou pierre philosophale a fait naître des expressions proverbiales, comme *chercher la pierre philosophale*, *trouver la pierre philosophale*, pour dire chercher une chose dont la découverte est très difficile ou impossible, trouver une chose qui paraissait introuvable.

PIERRES PRÉCIEUSES. Les vraies pierres précieuses sont le diamant, le rubis, le saphir, la topase, l'émeraude, la chrysolithe, l'améthyste, l'hyacinthe, le péridot, le grenat, le béryl ou aigue-marine.

On ne peut douter que la découverte des pierres précieuses ne remonte à la plus haute antiquité. Les anciens avaient l'art de les polir, de les monter; ils connaissaient même l'art de les graver. Bientôt ils en enrichirent leurs vêtements, pour en relever la magnificence; les dames les firent passer dans leurs coiffures; les bracelets, les agrafes, les ceintures, les bords des robes en furent parsemés. Des Orientaux cette mode passa chez les Grecs et chez les Romains; l'empereur Héliogabale porta cet excès si loin, qu'il faisait mettre sur sa chaussure des pierres gravées d'un prix inestimable, et qu'il ne voulait plus revoir celles qui lui avaient une fois servi. Chez les Romains, le *diamant* (*adamas*), à cause de son éclat, de sa dureté et de sa transparence, tenait le premier rang. Il est peu certain qu'ils aient su le tailler et même le polir; du moins cet art s'est perdu, et ne fut retrouvé qu'en l'an 1746, par Louis Berguen, de Brixen.

Le *saphir*, dont la belle couleur est bleu céleste, était estimé presque à l'égal du diamant. Celui où se trouvent des points d'or s'appelait chrysoprase, χρυσόπρασος.

PIERRES PRÉCIEUSES FACTICES. L'extrême rareté des pierres précieuses, et le vif empressement avec lequel on les recherchait dans l'antiquité ne permettant qu'aux personnes riches d'en avoir, l'art, rival de la nature, toujours industrieux dans ses moyens, trouva le secret d'imiter l'éclat des pierres précieuses, au point d'en imposer

à l'œil, et de ne pouvoir être distingué des véritables que par le tact et l'expérience des connaisseurs. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux, et, en le faisant passer par divers degrés de feu, il n'y eut presque aucune pierre précieuse dont on ne lui fît prendre la couleur et la forme. On a retrouvé ce secret dans le quinzième siècle, et on est parvenu à faire de ces compositions ou pierres factices que quelques uns appellent *pâtes*. Leurs couleurs sont dues à des oxydes métalliques : c'est de leur préparation que dépend leur vivacité. *Voyez* le traité de M. Fontanier, *De l'imitation des pierres précieuses*.

PIERRE GRAVÉE. L'origine de cet art, dont l'histoire a suivi les différentes époques de la sculpture, ses commencements, ses progrès et sa décadence, se perd dans la nuit des temps ; nous en trouvons les traces les plus anciennes dans l'histoire sacrée, dans le *urim* et *thummim* du souverain pontife, et les deux *onyx* de sa tunique où l'on avait gravé les noms des douze tribus. Les Israélites apprirent sans doute cet art des Égyptiens, dont il était déjà connu ; il ne fut point non plus étranger chez les *Éthiopiens*, les *Perses*, et les autres peuples de l'Asie, car nous possédons encore aujourd'hui plusieurs gemmes persanes. Les Étrusques sont plus célèbres à cet égard; mais ils n'arrivèrent jamais jusqu'à la perfection des Grecs. Cet art naquit probablement chez ce dernier peuple en même temps que la sculpture. Pline cite l'anneau qui servait de cachet à Polycrate, roi de Samos, comme la gemme la plus ancienne et la plus remarquable de l'antiquité. C'était une émeraude sur laquelle était gravée une lyre. Le travail de cette pierre est attribué à Théodore de Samos, qui vivait vers le milieu du trente-cinquième siècle depuis la création du monde. Cet art, alors très imparfait, fut porté au plus haut degré de perfection sous le règne d'Alexandre-le-Grand, qui permit au seul Pyrgotelès de graver sa figure, comme Apelle eut la faculté de le peindre et Lysippe celle de faire sa statue. Les Romains transportèrent cet art chez eux lorsqu'ils firent la conquête de la Grèce, mais ils n'y excellèrent point.

La manière mécanique dont les anciens traitaient cet art ne nous est point connue ; sans doute que leurs procédés durent se rapprocher beaucoup de ceux employés par les modernes; mais les gemmes antiques n'ont point été égalées, sous le rapport de la pureté, de la profondeur, de la liberté des contours et du poli. Ces ouvrages se distinguent généralement par l'élégance du dessin et ce haut degré de délicatesse et de fini. Parmi les principales gemmes antiques qui se sont conservées on distingue le cachet de Michel-Ange, de la collection du musée de Paris ; l'éducation de Bacchus, et une très belle tête de Méduse sur une calcédoine, de la collection Strozzi à Rome; Bacchus et Ariane sur un jaspe rouge, de la collection de Florence; et enfin des têtes de Mécène, d'Auguste, de Diomède et d'Hercule, toutes avec le nom de Dioscoride.

Les anciens ont connu aussi l'art

de faire des pierres gravées factices ; mais cet art fut perdu pendant très long-temps. Homberg, de l'Académie des sciences, l'a retrouvé, et en a donné le procédé en 1712.

PIERRERIES. L'usage des pierres précieuses dans la parure est antérieur à Moïse, puisqu'il en est déjà parlé dans le livre de Job, ouvrage que Goguet croit antérieur au législateur des Hébreux. *Voyez* LAPIDAIRE.

Au rapport des historiens, Agnès Sorel est la première femme qui ait porté des pierreries en France. Depuis François Ier jusqu'à Louis XIII, toutes les parures n'étaient composées que de pierres de couleur et de perles. Les femmes ont conservé l'usage des perles jusqu'à la mort de Marie-Thérèse d'Autriche. C'est à peu près l'époque où les diamants brillants ont commencé à devenir en vogue, et à obtenir la préférence sur toutes les autres parures de pierres précieuses en Europe.

PIERRIER. Les pierres d'artillerie, auxquelles ont succédé les boulets de fer, étaient, dit Guichardin (*Hist. des guerres d'Italie,* liv. I, chap. XVIII), de grosses pierres arrondies, dont on chargeait certains gros canons de fer, appelés pour cette raison *pierriers*. Les Français furent les premiers à abandonner l'usage des pierriers et des boulets de pierre; et lorsque, sous le roi Charles VIII, ils portèrent la guerre en Italie, on fut tout étonné de voir le fracas que faisait leur artillerie de grosses pièces de bronze.

On appelle aujourd'hui *pierrier* une sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux, sur les galères et autres bâtiments, et qu'on charge par la culasse avec des cartouches.

PILE. Sous le règne de saint Louis, on comptait encore en France, dit Hénault dans son histoire, plus de quatre-vingts seigneurs particuliers qui avaient le droit de faire battre monnaie; mais il n'y avait que le roi qui eût le droit de la faire battre d'or ou d'argent. D'un des côtés de la monnaie royale il y avait une croix, et de l'autre des *piliers*, ce qui a fait que long-temps les différents côtés des monnaies se sont nommés encore quelquefois *croix* ou *piles*.

PILORI. Borel, Spelman, Ducange, Ménage, ont donné plusieurs étymologies de ce nom; mais celle qu'en donne Sauval a paru plus naturelle que toutes les autres. Il dit que, dans un contrat de l'an 1295, il est fait mention d'un puits qui était dans cet endroit, et qu'il y est désigné par ces mots, *puteus dictus Lori;* d'où il conclut que le nom de *pilori* est corrompu et abrégé de *puits de Lori,* c'est-à-dire d'un puits qui appartenait à un bourgeois nommé Lori, et que le gibet qui était auprès de ce puits en prit le nom.

C'était chez nous, avant la révolution, un petit bâtiment de charpente où l'on exposait les banqueroutiers à la vue du public. On croit que ce genre d'infamie fut introduit par l'empereur Adrien contre les banqueroutiers frauduleux et leurs fauteurs. Cependant, sous l'ancien ordre de choses, cet instrument n'était pas partout un bâtiment de charpente, comme nous venons de le dire, mais il différait selon les lieux; ce n'était même quelquefois qu'un simple

poteau où l'on attachait le criminel avec un carcan au cou, pour l'exposer à la vue du peuple.

« Par *pilori*, on entend ordinairement, dit Hurtaut, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, au mot *pilori*, un lieu patibulaire où est le poteau ou pilier du seigneur, au haut duquel sont ses armes, et au milieu sont attachées des chaînes ou carcans, marque de sa haute-justice. Ces poteaux étaient connus à Paris et dans les provinces sous le nom de piloris. C'était dans ce lieu apparent de la seigneurie que se punissaient les crimes commis sur le territoire; on y dressait des échafauds et autres instruments de supplice ; quelquefois même ils y restaient à demeure, afin d'intimider ceux qu'un mauvais penchant porte au crime. Tel était le pilori des halles avant même le treizième siècle ; il y en avait un au quatorzième siècle au carrefour des rues de Bussy, du Four et des Boucheries. Un tableau conservé à Saint-Germain-des-Prés, que D. Bouillart a fait graver, et a inséré dans l'histoire de cette abbaye, nous représente le pilori qu'elle avait en 1368, comme une tour ronde, avec un rez-de-chaussée et un seul étage au-dessus, percée de plusieurs croisées hautes et égales tout autour. Celui des halles est une tour octogone, bâtie et percée dans le même goût; ce qui me fait conjecturer, ajoute M. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier des Halles*, page 27, que ces édifices avaient été construits pour y déposer les criminels et y recevoir leurs derniers aveux avant l'exécution, et que les échafauds étant élevés à la hauteur des fenêtres, on les y conduisait de plain-pied. Au milieu de la tour du pilori est une roue ou cercle de fer, lequel tourne, et est percé de trous où l'on fait passer la tête et les bras des banqueroutiers frauduleux, des concussionnaires et autres criminels de cette espèce qu'on y condamne : on les y expose par trois jours de marché consécutifs, deux heures chaque jour; et, de demi-heure en demi-heure, on leur fait faire le tour du pilori, où ils sont vus en face et exposés aux insultes de la populace.

» On voit à peu de distance du pilori une croix de pierre fort haute; c'est à ses pieds que les cessionnaires devaient venir déclarer qu'ils faisaient cession de leurs biens, et qu'ils devaient recevoir le bonnet vert de la main du bourreau. Sans cette cérémonie humiliante les cessions n'avaient pas lieu; mais elle ne se pratique plus. »

Le pilori le plus connu à Paris était celui qui était situé aux halles, aujourd'hui *Carreau des Halles*, près et à l'ouest de l'ancienne fontaine, et dont il vient d'être parlé. Ce pilori fut reconstruit à neuf en 1471, détruit par le feu en 1515, réparé en 1542, et maintenu jusqu'en 1789, époque où ce genre de supplice fut aboli.

PINTADE. La pintade (*numida meleagris*) est originaire de la Numidie et de plusieurs contrées brûlantes de l'Afrique : elle avait été connue des Grecs et des Romains, mais elle ne reparut en Europe qu'au seizième siècle. Cet oiseau, alors assez commun dans les basses-cours, le serait encore, s'il n'était turbulent et désagréable.

PIQUE. Arme offensive, faite d'un long bois, garni par un bout

d'un fer plat et pointu. Pline dit que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la pique. Les Romains donnaient à leurs fantassins des piques de six pieds et demi de longueur, pour arrêter le choc de la cavalerie ; celles des Macédoniens avaient jusqu'à vingt-un pieds de long. La phalange macédonienne était une armée de piquiers.

Les Flamands se servaient de piques dès le temps de Philippe-le-Bel, et ce fut avec cette arme qu'ils repoussèrent les Français à la sanglante bataille de Courtrai, en 1302. Les Suisses, après avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, en 1307, commencèrent à s'en servir. Ce ne fut que sous Louis XI que l'infanterie française commença à être armée de piques, hallebardes et autres armes de longueur. Au commencement du règne de Louis XIV la pique fut abolie, et on y suppléa par la baïonnette au bout du fusil, dont on a trouvé l'usage plus avantageux que celui de la pique.

Les piques, qui avaient été supprimées sous Louis XIV, reprirent faveur au commencement de la révolution, et suppléèrent au défaut de fusils, lorsque tous les citoyens voulurent être armés.

PIQUET. Le jeu de piquet passe pour avoir été inventé sous Charles VII.

En 1676, dit Saint-Foix dans ses *Essais historiques sur Paris*, t. I, page 344, on représenta sur le théâtre de l'hôtel de Guénégaud une comédie de Thomas Corneille en cinq actes, intitulée le *Triomphe des Dames*, qui n'a point été imprimée, et dont le *ballet du jeu de piquet* était un des intermèdes. Les quatre valets parurent d'abord avec leurs hallebardes pour faire faire place ; ensuite les rois arrivèrent successivement, donnant la main aux dames, dont la queue était portée par quatre esclaves : le premier de ces esclaves représentait la paume ; le second, le billard ; le troisième, les dés ; le quatrième, le trictrac. Les rois, les dames, les valets, après avoir formé par leurs danses des tierces et des quatorzes, après s'être rangés, tous les noirs d'un côté et les rouges de l'autre, finirent par une contredanse où toutes les couleurs étaient mêlées confusément et sans suite.

Saint-Foix, ajoute Hurtaut dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, tome II, page 81, croit que cet intermède n'était pas nouveau, et qu'il n'était que l'esquisse d'un grand ballet exécuté à la cour de Charles VII, et sur lequel on eut l'idée du jeu de piquet, qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du règne de ce prince. Combien de personnes, ajoute cet auteur, jouent tous les jours à ce jeu, sans en connaître tout le profond mérite ! Une dissertation, qu'il croit du père Daniel (*Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, année 1720), prouve qu'il est symbolique, allégorique, politique, historique, et qu'il renferme des maximes très importantes sur la guerre et le gouvernement. *Voyez* CARTES (à jouer).

PISTACHIER. On prétend que ce fut l'empereur Vitellius qui transporta le pistachier de Syrie en Italie, où il s'est parfaitement acclimaté.

PISTOLET. Arme à feu courte

et légère que l'on tire d'une seule main, à bras tendu, et qui est composée, comme le fusil, d'un canon, d'une platine, d'un fût dont la poignée est courbe, etc. Cette arme est ainsi nommée parcequ'elle a été inventée à Pistoie, ville d'Italie, en 1545. « A Pistoye, petite ville qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire, dit Henri Estienne dans sa préface de son *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, de petits poignards, lesquels estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu, premièrement *pistoyers*, depuis *pistoliers*, et enfin *pistolets*. Quelque temps après estant venue l'invention des petites arquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards. » Des arquebuses vinrent les pistolets à rouet, dont le canon n'avait qu'un pied de long; c'était des arquebuses en petit. Les Allemands s'en servirent en France avant les Français, du temps de Henri II, et les reitres qui les portèrent les premiers étaient appelés *pistoliers*. Il en est cependant parlé sous le règne de François Ier. Il n'y a pas un grand nombre d'années que les pistolets sont à simple ressort, ainsi que les fusils et les mousquetons; car, en 1658, l'usage des pistolets à rouet n'était pas encore aboli.

Louis XIII, après son sacre, faisant son entrée à Paris, le 30 octobre 1610, fut reçu à la porte Saint-Antoine par deux cents bourgeois à cheval et trois compagnies d'archers, d'arbalétriers et de *pistoliers*. C'est la première compagnie qui ait porté des pistolets aux arçons de la selle.

PISTOLET *à réveil*, inventé par M. Regnier, de Paris. Ce pistolet, destiné à être placé dans les boutiques et magasins, s'accroche dans un coin de la pièce, et porte à côté de sa batterie un cornet en cuivre placé verticalement, qui ne peut contenir qu'une petite quantité de poudre déterminée pour faire seulement explosion; un mouvement à ressort reçoit une ficelle qu'on peut tendre tous les soirs, et qui, placé verticalement auprès des croisées, fait partir, sitôt qu'on la touche, l'arme qui donne aussitôt l'effroi. L'amorce allume en même temps une bougie qui facilite les recherches qu'on serait obligé de faire si les malveillants avaient pu s'introduire dans l'intérieur. *Moniteur*, an VIII, page 574.

PLACE. Les places publiques à Athènes et dans les autres villes de la Grèce étaient de deux sortes, dit Furgault : les unes destinées à servir de marchés, où l'on vendait les choses nécessaires à la vie; les autres à faire la décoration et l'ornement des villes, et à y tenir les assemblées du peuple : on ne parlera ici que de ces dernières. En Grèce les places publiques étaient carrées, et avaient tout à l'entour de doubles et amples portiques dont les colonnes étaient serrées les unes contre les autres, et soutenaient des architraves de pierre ou de marbre avec des galeries par en haut.

Il n'y avait à Lacédémone qu'une place publique dans laquelle se tenaient les assemblées du peuple, et où se décidaient la plupart des affaires d'état; c'était aussi dans cette place que la jeunesse des deux sexes prenait ses exercices,

qui formaient les seuls spectacles des Lacédémoniens : s'il y en avait encore quelques autres, elles étaient dans les faubourgs ou hors la ville ; telle était celle où la jeunesse s'exerçait à la course, près du fleuve Eurotas.

Athènes avait plusieurs places publiques destinées aux assemblées du peuple, avec des tribunes d'où parlaient les orateurs. La grande place, appelée *Agora*, était très étendue, et magnifiquement ornée. Outre la tribune des orateurs et l'enceinte de planches qui servait à renfermer chaque tribu lorsqu'elle portait son suffrage, on y remarquait encore une grosse pierre, appelée *sacrée*, sur laquelle les magistrats thesmothètes juraient d'observer les lois. On y faisait jurer de même les juges, les orateurs et les témoins, dans certaines causes. Une autre place d'Athènes, appelée *Pnyce*, aussi destinée aux assemblées du peuple, n'avait ni la grandeur ni la magnificence du *Forum* ; on y voyait seulement une tribune aux harangues toute simple, un parc ou une enceinte de planches avec une pierre sacrée. Il paraît que c'était sur cette pierre que montait le héraut public, lorsqu'il avait quelque chose à annoncer au peuple de la part des magistrats.

Les places publiques de Rome et des autres villes d'Italie n'avaient point la forme de celles des Grecs. Il y avait à Rome, comme à Athènes, deux sortes de places, dont les unes n'étaient que des marchés où l'on vendait toutes les choses nécessaires à la vie, et les autres étaient destinées aux assemblées du peuple : les unes et les autres étaient environnées de portiques et d'édifices publics ; mais aucune n'avait ni l'étendue ni la magnificence de celle qu'on appelait *Forum Romanum* ; celle-ci était ornée de plusieurs temples, et entourée de portiques avec des entre-colonnes fort larges, parcequ'on y faisait voir au peuple non seulement les combats de gladiateurs, mais qu'on y donnait des jeux et des spectacles. C'était dans les galeries qui régnaient sur les portiques que se trouvaient les boutiques des changeurs, des banquiers, des négociants, et les bureaux pour la recette des deniers publics ; c'était dans cette place que le peuple romain tenait ses assemblées par tribus et par curies, que le préteur donnait ses audiences et rendait la justice. On y avait pratiqué un lieu couvert où était placée la tribune aux harangues, appelée *rostra*, parcequ'elle était garnie de becs de vaisseaux ; c'était de là que les magistrats proposaient les lois au peuple, et traitaient généralement avec lui de toutes les affaires. Près de cette tribune était une enceinte de planches, appelée *septum* ou *ovile*, dans laquelle on faisait entrer chaque tribu ou chaque curie pour donner son suffrage.

Ceux qui aspiraient aux charges y venaient briguer les suffrages, parceque les Romains étaient dans l'usage de s'y rendre tous les matins pour y traiter de leurs affaires particulières aussi bien que des affaires publiques. Tous ces différents objets y attiraient un grand concours de monde, et rendaient ce lieu le plus fréquenté de la ville. Cette place fut la seule de Rome jusqu'au temps de Jules-César, qui en fit bâtir une seconde, appelée

de son nom *Forum Julium;* et, après lui, Auguste une troisième, nommée *Forum Augustum.*

PLAIN-CHANT. C'est le nom qu'on donne dans l'Église romaine au chant ecclésiastique. Ce chant, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui, est un reste bien défiguré, mais bien précieux, de l'ancienne musique grecque, qui, après avoir passé par les mains des barbares, n'a pu perdre encore ses premières beautés; il est même probable que le plain-chant nous a conservé quelques chants de la musique ancienne, que nous possédons sans le savoir.

Le temps où les chrétiens commencèrent d'avoir des églises, et d'y chanter des psaumes et d'autres hymnes, fut celui où la musique avait déjà perdu presque toute son ancienne énergie. Les chrétiens, s'étant saisis de la musique dans l'état où ils la trouvèrent, lui ôtèrent la plus grande force qui lui était restée, savoir, celle du rhythme et du mètre, lorsque, des vers auxquels elle avait toujours été appliquée, ils la transportèrent à la prose des livres sacrés, ou à une poésie barbare, pire pour la musique que la prose même. Le chant, se traînant alors uniformément, et sans aucune espèce de mesure, de notes en notes presque égales, perdit avec sa marche rhythmique et cadencée toute l'énergie qu'il en recevait: il n'y eut plus que quelques hymnes dans lesquelles, avec la prosodie et la quantité des pieds conservés, on sentit encore un peu la cadence du vers.

Saint Ambroise, archevêque de Milan, fut, à ce qu'on prétend, l'inventeur du plain-chant, c'est-à-dire qu'il donna le premier une forme et des règles au chant ecclésiastique pour l'approprier mieux à son objet, et le garantir de la barbarie et du dépérissement où tombait de son temps la musique. Le pape saint Grégoire le perfectionna, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui à Rome et dans les autres églises où se pratique le chant romain. L'Église gallicane n'admit qu'en partie, avec beaucoup de peine et presque par force, le chant grégorien.

Le plain-chant était autrefois si estimé, que plusieurs papes et souverains en ont fait une étude particulière. Le roi Robert, fils de Hugues Capet, composa le chant de plusieurs répons et antiennes qui sont encore aujourd'hui les plus beaux morceaux de la musique d'église. *Voyez* CHANT.

Il y a encore une espèce particulière de plain-chant qu'on nomme faux-bourdon: c'est de la musique syllabique non mesurée.

PLANÉTAIRES. *Voyez* URANORAMA.

PLANÈTES. Ces corps célestes ont été ainsi appelés d'un mot grec qui signifie *errantes*, parcequ'elles sont tantôt plus près, tantôt plus loin les unes des autres; au lieu que les étoiles qu'on nomme fixes gardent toujours entre elles la même distance.

La découverte des anciennes planètes, est-il dit dans les *Amusements philologiques*, édition de 1824, se perd dans la nuit des temps; mais il en est quatre nouvelles, ainsi que les satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus, et d'autres phénomènes appartenant à différentes planètes, dont la

découverte appartient aux temps modernes. Nous allons exposer ces différents objets dans un petit tableau où toutes les planètes seront placées les unes après les autres dans l'ordre de leur distance au Soleil ; et nous commencerons par cet astre qui est au centre du système :

Le *Soleil,* dont le diamètre est de cent onze fois 0,45 celui de la Terre, c'est-à-dire, de 319,314 lieues, fait sa révolution sur lui-même en vingt-cinq jours et dix heures à peu près. C'est Galilée qui, le premier, a observé, en 1610, la rotation du Soleil, ainsi que ses taches.

Mercure. Sa distance moyenne au Soleil, 13,299,742 lieues. Sa révolution périodique, 87 jours 23 heures 14 minutes 33 secondes. Schroëter a reconnu en 1800 la rotation de cette planète.

Vénus. Sa distance moyenne au Soleil, 24,851,885 lieues. Sa révolution périodique, 224 jours 16 heures 14 minutes 24 secondes. Galilée a découvert les phases de cette planète en 1611 ; sa rotation a été observée par Cassini en 1666.

La *Terre.* Sa distance moyenne au Soleil, 34,357,480 lieues. Sa révolution périodique, 365 jours 5 heures 48 minutes 51 secondes. Bradley a, le premier, observé la nutation de l'axe de la Terre en 1747. Son aplatissement aux pôles a été reconnu en 1744. La Terre a un satellite, la Lune, dont le diamètre est de 782 lieues, et sa révolution périodique est de 27 jours 7 heures 43 minutes 4 secondes 55 tierces. Sa moyenne distance de la Terre est de 86,324 lieues.

Mars. Sa distance moyenne au Soleil, 52,350,240 lieues. Sa révolution périodique, 1 an 321 jours 23 heures 59 minutes. La rotation de cette planète a été reconnue par Cassini en 1666 ; et Herschell en a reconnu l'aplatissement en 1784.

Vesta. Nouvelle planète, découverte par M. Olbers, à Brême, le 29 mars 1807. Sa distance moyenne au Soleil, 91,597,800 lieues. Sa révolution périodique, 3 ans 240 jours 4 heures 55 minutes.

Junon. Nouvelle planète, découverte par M. Harding le 5 septembre 1804. Sa distance moyenne au Soleil, 92,283,840 lieues. Sa révolution périodique, 4 ans 10 jours 23 minutes 57 secondes.

Cérès. Nouvelle planète, découverte par M. Piazzi le 1er janvier 1801. Sa distance moyenne au Soleil, 95,028,000 lieues. Sa révolution périodique, 4 ans 221 jours 12 heures 56 minutes.

Pallas. Nouvelle planète, découverte par M. Olbers le 28 mars 1802. Sa distance moyenne au Soleil, 95,890,000 lieues. Sa révolution périodique, 4 ans 221 jours 17 heures 1 minute.

Jupiter. Sa distance moyenne au Soleil, 178,692,550 lieues. Sa révolution périodique, 11 ans 307 jours 14 heures 18 minutes.

La rotation de cette planète a été reconnue par Cassini en 1665, et son aplatissement également par Cassini, en 1691 ; Galilée avait découvert, dès 1610, ses quatre lunes ou satellites.

Saturne. Sa distance moyenne au Soleil, 327,748,720 lieues. Sa révolution périodique, 29 ans 173 jours 23 heures 16 minutes. Cette planète est environnée d'un cercle de lumière nommé *anneau,*

dont Huyghens a expliqué les phénomènes en 1659. Herschell a reconnu, en 1789, la rotation et l'aplatissement de Saturne. Quant à ses satellites, ils ont été découverts, savoir, le premier et le second par Cassini en 1684; le troisième par Cassini en 1672; le quatrième par Huyghens en 1655; le cinquième par Cassini en 1671; et enfin les sixième et septième par Herschell, en 1789.

Uranus. Nouvelle planète découverte par Herschell le 13 mars 1781. Sa distance moyenne au Soleil, 659,100,560 lieues; sa révolution périodique, 84 ans 28 jours 0 heures 17 minutes. Cette planète a huit satellites. Herschell, qui la découvrit en Angleterre, lui donna d'abord le nom de *Georgium sidus*, comme un témoignage de sa reconnaissance envers le monarque dont les bienfaits lui avaient procuré les moyens d'établir ce fameux télescope qui a déjà rendu de si importants services à l'astronomie. Cependant Flamsteed, Mayer et Lemonier avaient précédemment aperçu cette planète; mais ils ne l'avaient considérée que comme une étoile de cinquième grandeur, de sorte que l'honneur de la découverte de cette planète et de ses six satellites appartient tout entier à ce célèbre astronome, que l'Allemagne a vu naître, et qui doit le développement de son génie aux encouragements de l'Angleterre. Enfin, le nom d'*Uranus*, du grec οὔρανος, ciel, a depuis été donné par les Allemands à cette planète, d'après M. Bode, astronome de Berlin, parcequ'étant la plus éloignée de nous, la plus enfoncée dans l'espace céleste, elle appartient, en quelque sorte, plus particulièrement au ciel.

En résumant, tous les corps célestes dont on vient de faire l'énumération composent notre système planétaire. Leurs révolutions autour du Soleil sont soumises aux fameuses lois de Kepler, c'est-à-dire 1° que les planètes décrivent des ellipses dont le Soleil occupe un des foyers communs; 2° que les aires décrites par les rayons vecteurs ou les distances d'une planète au Soleil sont proportionnelles aux temps employés à les décrire; 3° que les carrés des temps des révolutions autour du Soleil sont entre eux comme les cubes des grands axes des ellipses. Ces lois sont une conséquence du principe de l'attraction universelle, découvert par Newton. *Voyez* PESANTEUR.

Les planètes, outre leur mouvement de translation d'occident en orient, tournent sur elles-mêmes dans le même sens; et les satellites, comme la lune, sont également doués du mouvement de translation et vraisemblablement de celui de rotation.

On fait remonter, dit Millin, à une époque très ancienne l'attribution de chaque jour de la semaine à une planète; ainsi les sept planètes principales avaient chacune leur jour. Hérodote et Dion Cassius font les Égyptiens auteurs de ce système.

PLASME *d'émeraude*. Les naturalistes regardent communément cette pierre rare comme la matrice de l'émeraude, c'est-à-dire comme son enveloppe; mais le plasme est beaucoup plus dur que toutes les émeraudes, tandis qu'il devrait en être tout autrement, car il en est des pierres comme des fruits, le

contenant est plus tendre que le contenu. Cependant le contraire se rencontre aussi dans le règne minéral : il y a de grosses pierres à feu qui enveloppent des coquillages pétrifiés, et par conséquent une matière plus molle. (Winckelmann, *Histoire de l'art de l'antiquité*, tome III, page 112, Paris, 1781.)

PLASTIQUE, du grec πλάσσειν (former). La plastique, ou l'art de mouler, fut, dit-on, inventée dans l'île de Samos, par les sculpteurs Théodore et Rhæcus (Pline, liv. XXXV, ch. XII); d'autres prétendent que cet art, nécessaire à la fonte des statues, fut découvert par Théodore de Milet et par Dédale. La plastique ne peut en effet avoir été inconnue à ce dernier, s'il est vrai, comme le dit Aristote, qu'il fit en plomb et en cuivre sa propre statue et celle de son fils. (D'Hancarville, *Recherches sur l'origine et les progrès des arts de la Grèce*, liv. II, ch. II.)

PLASTRON (de l'italien *piastrone*). C'était chez les Romains une plaque d'airain bombée, de neuf à dix pouces en carré, que les soldats légionnaires de la seconde, troisième et quatrième classe portaient sur la poitrine, ce qui les distinguait de ceux de la première.

Plus récemment le plastron était une pièce de fer rapportée sur le devant d'un corps de cuirasse, et dont le chevalier se couvrait la poitrine pour se garantir des traits et des coups de l'ennemi.

PLASTRON NAUTIQUE. *Voyez* SCAPHANDRE.

PLATINE. Ce métal, connu seulement en Europe depuis 1748 par la relation du voyage de don Antonio Ulloa, a été ainsi nommé du mot espagnol *plata* (argent), dont on a fait le diminutif *platina*, petit argent. Le platine pur est plus lourd et aussi inaltérable que l'or, sa couleur approche de celle de l'argent, et sa dureté de celle de l'acier, dont il a le beau poli : sa pesanteur spécifique, déterminée par le célèbre Borda, est de 20,980. Charles Wood, métallurgiste anglais, fut le premier qui essaya de travailler ce nouveau métal, que les Espagnols avaient découvert en Amérique; il en fit venir de la Jamaïque, et publia, dans les *Transactions philosophiques* pour les années 1749 et 1750, un exposé de ses expériences sur le platine.

Klaproth a proposé de faire usage de platine dans la peinture en émail, au lieu d'argent, qui est susceptible de se ternir à l'air, inconvénient que ne présente pas le platine, qui, étant entremêlé avec des figures d'or, offre un agréable aspect. On peut en outre former, par l'union de ces deux métaux, des alliages diversement colorés, de manière à produire une grande variété de couleurs.

En 1811, M. Faverger a composé avec le platine une chaîne de montre, dont le système très simple et sans soudure mérite de fixer l'attention; il réunit une grande solidité à la propriété de pouvoir être appliqué dans les machines à chapelets, et dans toutes celles qui supposent une application exacte et régulière d'une chaîne sur une surface qui doit l'entraîner dans son mouvement.

PLATINES. (Artillerie.) Ce sont des machines ingénieuses, mais un peu compliquées, dont toutes les pièces concourent ensemble à

faire partir une arme à feu portative. Elles sont placées au bas des canons et encastrées dans le bois; c'est à leur jeu qu'est due la production du feu qui se communique à la charge. Il y a des platines pour les armes de guerre, pour celles de luxe, et des platines à secret. On ne connut pour les fusils de troupe que les platines à mèche et à rouet, depuis le commencement du quinzième siècle, époque de l'introduction en France de l'usage des armes portatives, jusqu'au milieu du siècle de Louis XIV. Ce ne fut que plus tard qu'on inventa la platine à silex, qui est exempte d'une partie des inconvénients qu'on reprochait à ces deux mécanismes.

PLECTRE, espèce d'archet qui servait à toucher les instruments de musique à cordes; du latin *plectrum*, employé par Horace, et qui est venu du grec πλήττῶ (je frappe). Dans les temps anciens, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, ce ne fut d'abord que la patte ou corne de quelque animal, ordinairement de chèvre, suivant Pollux; mais dans la suite on en fit de matières et de formes différentes, et principalement d'ivoire. La forme générale du *plectrum* était celle d'un petit bâton rond, aminci à une de ses extrémités, et terminé à son gros bout par un bouton ovale. Cependant la forme de cet archet varia suivant celle des instruments pour lesquels on l'employait.

PLÉIADES. Filles d'Atlas et de Pléione, qui devait le jour à l'Océan et à Téthys. Elles étaient au nombre de sept: Maïa, Électre, Taygète, Astérope, Mérope, Alcyone et Céléno. Elles furent aimées des plus célèbres d'entre les dieux et les héros, et en eurent des enfants aussi fameux que leurs pères, et qui devinrent les chefs de bien des peuples. Elles forment le signe de leur nom dans la tête du Taureau, et sont dites avoir été métamorphosées en étoiles, parceque leur père avait voulu lire dans les secrets des dieux, soit parcequ'il fut le premier qui découvrit cette constellation et lui donna le nom des Pléiades ses filles, soit qu'on les ait appelées ainsi de *Pléione* leur mère, soit parceque ces étoiles paraissent au mois de mai, temps propre à la navigation. Racine, πλέω (je navigue).

C'est par allusion à ces sept étoiles qu'on a nommé, du temps de Ptolomée Philadelphe, *Pléiade poétique* la réunion de sept poëtes, qui étaient Théocrite, Aratus, Nicandre, Apollonius, Philecus, Homerus junior, Lycophron.

Comme Ronsard, dit Mervesein, *Histoire de la poésie française*, page 140, Paris, 1706, se croyait en droit de juger du mérite des ouvrages des autres, il fit une *pléiade* à l'imitation de celle des Grecs; il se mit hardiment à la tête, et les autres qu'il choisit furent du Bellay, Baïf, Pontus de Thyard, Belleau, Jodelle et Dorat. Cette société, qui existait sous les règnes de Henri II, Charles IX et Henri III, fut appelée la *Pléiade française*. C'est en ce sens que Laharpe a dit, *Cours de littérature*, tome III, page 171, 1^re^ partie: « Malherbe découvrit notre rhythme poétique; d'où il suit que Malherbe eut assez de génie pour bien sentir celui de sa langue, et que ce génie manquait à Ronsard et

aux poëtes qui composaient alors ce qu'on appelle la *pléiade française.* »

PLÉNIÈRE (*cour*). *Voyez* COUR PLÉNIÈRE.

PLEUREUSES. Les Juifs, les Grecs et les Romains avaient des pleureuses à gages dans les funérailles. Cet usage s'observe encore chez les mahométans et parmi les Indiens idolâtres.

PLEUREUSES. On appelle encore de ce nom des bandes de batiste ou de toile blanche de la largeur de quatre ou cinq doigts, qui se portent dans les grands deuils sur les bords des manches de l'habit. Cette mode, qui n'était pas fort ancienne, après avoir été abandonnée pendant trente ans, a repris vigueur en 1824, au deuil de Louis XVIII.

PLIQUE ou PLICA. C'est une espèce de maladie dont les Polonais sont particulièrement atteints. Un des effets de cette maladie, c'est que les cheveux se mêlent, s'entrelacent au point de ne pouvoir être démêlés, quelque moyen que l'on emploie, d'où lui vient le nom de *plica* : racine, *plicare* (mêler). De ces cheveux suinte une espèce d'humeur et quelquefois du sang. Une fois développée, cette maladie devient pour les Polonais l'objet d'un respect et presque d'un culte superstitieux. A les entendre, dit M. Boyer, ce n'est pas la dégoûtante malpropreté dans laquelle ils vivent, c'est un sort jeté par de *méchantes gens* qui cause la plique ; ce sort doit s'accomplir, et l'on s'exposerait aux maux les plus affreux en coupant les cheveux avant qu'il soit épuisé.

D'après de nouvelles observations faites par de célèbres praticiens de nos jours, il semblerait que la plique ne serait point une maladie, mais un simple effet de la malpropreté trop commune en Pologne, et des bonnets épais dont on y fait usage.

Pendant la campagne de Pologne, que le docteur Larrey fit en qualité de premier chirurgien de la Garde, cet habile praticien examina cette affection avec soin, et suivit assez sa marche pour être convaincu qu'elle n'est point une maladie isolée et propre aux poils ou aux cheveux, qui ne peuvent être altérés d'ailleurs que d'une manière imparfaite par des maladies de la peau et quelques virus. Il pense également que cette affection ne peut former la crise d'une autre maladie, et que l'humanité gagnerait sans doute beaucoup à ce que l'on prévînt ces infirmités par la coupe des cheveux, par les soins et la propreté. M. Larrey, assuré dans sa doctrine, a, par son courage, sa constance, opéré une révolution salutaire à la Pologne, en dégageant une maladie, redoutée comme endémique, des fantômes effrayants créés par l'ignorance, le charlatanisme et la superstition ; il l'a présentée dans sa simplicité, telle qu'elle existe réellement, et a tracé la vraie conduite à tenir pour l'extirper à perpétuité.

PLOMB. C'est le métal le plus mou, l'un des plus pesants, et d'une faible ténacité ; sa cassure quand il est pur est d'un blanc bleuâtre, mais plus éclatant que celui de l'étain : il se fond à une faible chaleur, et se couvre d'un oxyde gris si on le tient quelque temps en fusion. Homère, dit Millin, ne nous

apprend presque rien du plomb. Quoique dans les siècles héroïques on sût distinguer l'étain du plomb, il paraît qu'il était difficile d'en déterminer exactement la différence, puisque Homère n'a point de terme fixe pour l'un et l'autre métal. On lit que la cuirasse et le bouclier d'Agamemnon étaient ornés de bandes et de bossettes d'étain et de *cyanos noir,* c'est-à-dire de plomb : cela prouve au moins que le plomb et l'étain entrèrent de bonne heure dans la fabrication des armures, et surtout comme ornement. Homère parle aussi de l'usage de mettre des balles de plomb au bout des lignes à pêcher. On ne peut douter qu'on n'ait imaginé de bonne heure le laminage du plomb, si mou, si flexible, si facile à traiter. Caylus a prouvé que les anciens Romains connaissaient ce procédé, qui, comme tant d'autres, a été oublié pendant des siècles de barbarie, et dont la découverte a été renouvelée au commencement du dernier siècle, époque où un Français, nommé Rémond, a trouvé l'art de laminer le plomb en le faisant passer entre des cylindres de fer.

L'usage d'écrire sur le plomb, ajoute Millin, remonte à une haute antiquité ; il était constamment établi du temps de Job, puisqu'il faisait des vœux pour que ses discours fussent gravés sur le plomb ou sur le marbre. Frontin et Dion Cassius nous apprennent que le consul Hirtius, assiégé dans Modène, fit tenir des avis écrits sur une lame de plomb à Decius Brutus, qui lui répondit par le même moyen. Pausanias fait mention de livres d'Hésiode écrits sur des lames de plomb. Si l'on en croit Pline, les actes publics furent consignés dans des volumes ou plutôt sur des feuilles de même matière.

PLOMBAGINE. Cette substance minérale, long-temps confondue avec le molybdène, porte différents noms ; on l'appelle *carbure de fer, crayon noir, potelot, mine de plomb*. Sa surface est grasse et onctueuse ; elle laisse sur le papier des traces noirâtres. On la trouve aux Pyrénées, en Espagne, en Allemagne ; mais nulle part elle n'est aussi pure qu'en Angleterre. Aussi les Anglais en ménagent-ils l'exploitation avec art ; ils n'en retirent qu'une petite quantité à la fois, et ensuite ils ferment la mine. M. Conté est parvenu à imiter la plombagine d'Angleterre, ou à la préparer artificiellement, de manière à remplacer parfaitement les crayons anglais.

PLONGEUR. C'est pour rendre plus aisé et plus sûr l'art du plongeur, si utile pour la pêche des perles, des coraux, des éponges, etc., qu'à diverses époques on a imaginé différentes machines dont la plus ingénieuse paraît être celle inventée par Corneille Drebel. Ce célèbre Hollandais construisit pour le roi d'Angleterre Jacques I^er^ un vaisseau propre à être conduit sous l'eau à la rame ; il contenait douze rameurs, sans les passagers. Le gendre de Drebel a inventé une liqueur pour suppléer à l'air frais. Lorsque l'air du vaisseau était échauffé par l'haleine de ceux qui y étaient, et qu'il ne pouvait plus servir à la respiration, on débouchait un vase plein de cette liqueur, et l'on rendait à l'air une assez grande quantité d'esprits vitaux pour qu'on pût encore le respirer un temps assez considérable.

PLUIE, du latin *pluvia*. La transparence de l'air n'est point troublée tant que la vapeur de l'eau ne dépasse pas la quantité que ce fluide est susceptible d'admettre entre ses propres molécules. Les rayons de la lumière traversent et l'air et la vapeur avec une égale liberté. Mais lorsque celle-ci se condense par une suite de son abondance qui dépasse la capacité de l'air, elle charge alors l'atmosphère de brouillards, de nuages, de neige ou de pluie, suivant d'ailleurs le plus ou moins d'élévation de la température.

Les physiciens nous ont donné de savantes dissertations sur les causes et les effets de la pluie, et le météorologiste est parvenu, à l'aide de l'hyétomètre, à calculer la quantité de pluie qui tombe annuellement. Les premières observations régulières qu'on ait faites à Paris sur la quantité de pluie qui y tombe annuellement remontent, suivant l'*Annuaire du bureau des longitudes* pour l'année 1824, à l'an 1689. A cette époque on plaça, par ordre de l'académie des sciences, un récipient adapté à cet usage, au niveau de la grande salle de la méridienne de l'Observatoire, dans la tour orientale, qui était alors découverte, 17 mètres plus bas que le récipient actuel de la terrasse. La Hire se chargea des observations, et les continua jusqu'en 1719. Maraldi lui succéda, se servit des mêmes instruments, et fut remplacé en 1744 par de Fouchy. A partir de 1755, on cessa de faire ces observations ou du moins de les publier. Elles n'ont été reprises qu'en 1805. Voici le tableau des résultats moyens, exprimés en pouces et en centimètres, pour chaque période de dix ans, à partir de 1689.

ÉPOQUES.				PLUIE MOYENNE ANNUELLE.	
				EN POUCES.	EN CENTIMÈTRES.
De	1689	à	1698	19,5	52,7
De	1699	à	1708	17,9	48,5
De	1709	à	1718	18,2	49,3
De	1719	à	1728	13,2	35,8
De	1729	à	1738	14,4	38,9
De	1739	à	1748	15,6	42,4
De	1749	à	1754	19,0	51,4
De	1805	à	1814	17,8	48,3
De	1815	à	1822	19,7	53,4

PLUME *à écrire*. L'instrument dont se servaient les anciens pour écrire avec de l'encre ou une teinture quelconque était une petite canne de roseau appelée en latin *calamus*. Nous ne parlerons ici ni du burin dont on a fait usage pour tracer des caractères sur le bois et sur les métaux, ni du style dont on se servit quand on voulut écrire

sur des tablettes enduites de cire. Beckmann observe que si les anciens avaient connu l'usage des plumes d'oie pour écrire, ils auraient consacré cet oiseau à Minerve, au lieu de lui consacrer la chouette. Les roseaux étaient bien moins propres à tracer les caractères romains, mais ils l'étaient beaucoup plus pour écrire l'arabe et le sanscrit. C'étaient l'Égypte et la Corse qui fournissaient aux Romains leurs roseaux pour écrire. Le mot *calamus* vient de *callam*, nom par lequel ces roseaux sont encore connus aujourd'hui en Asie. Les Turcs, les Grecs et les Persans se servent encore du roseau. C'est Isidore qui, dans le septième siècle, parle le premier de plumes comme d'un instrument pour écrire, *instrumenta scribæ calamus et penna*. On serait porté à croire que les roseaux et les plumes ont été employés en même temps pendant cinq siècles; mais qu'enfin, au dixième siècle, l'usage des plumes a prévalu et a été exclusivement adopté.

PLUMES MÉTALLIQUES. Vers le milieu du dernier siècle, le sieur Arnoux, mécanicien, avait imaginé de faire des plumes d'un métal assez dur pour résister beaucoup plus long-temps que les plumes ordinaires, et assez flexible pour former les plus fines liaisons de l'écriture. En l'an X, M. Barthelot a inventé de nouvelles plumes dont le *Moniteur* de la même année, page 522, rend un compte très favorable : « On ne taille pas ces plumes, qui ont été approuvées par l'Athénée des arts, et admises par le jury d'examen des objets d'art à l'exposition publique de l'année. Ces plumes sont d'argent préparé exprès, et infiniment supérieur pour la durée et par son élasticité à l'argent ordinaire, ce qui les rend aussi douces que des plumes d'oie. »

PLURALITÉ DES MONDES. *Voyez* MONDE.

PLURALITÉ DES FEMMES. Dans le pemier âge du monde, les patriarches eurent en même temps plusieurs femmes. L'Écriture appelle *Ada* et *Sella* les épouses de Lamech. Les descendants de Seth ne se bornaient pas non plus à une seule femme; mais il n'y en avait qu'une qui portât le titre d'épouse.

On s'est interdit la pluralité des femmes depuis Noé jusqu'à Abraham, mais le père d'Isaac eut pour femme *Sara* et pour concubine sa servante *Agar*. Jacob eut à la fois deux épouses et deux concubines. Les sept cents femmes de Salomon ne l'empêchaient pas d'avoir trois cents concubines.

Le concubinage était également permis chez les Perses et chez les Grecs. Darius avait dans son camp trois cent soixante-cinq concubines, qui servaient plus à son luxe qu'à ses plaisirs. La commodité de cet usage l'a fait perpétuer dans l'Orient. L'empereur de la Chine, celui du Mogol, le sophi de Perse et le grand seigneur ont de nombreux sérails.

Les Romains, sans désapprouver le concubinage, ne l'autorisaient pas entièrement. Numa Pompilius défendit aux concubines de se marier, et d'approcher de l'autel de Junon, sans avoir coupé leurs cheveux et immolé une jeune brebis.

Suivant l'ancien droit, les célibataires et les veufs pouvaient avoir des concubines; mais quand la loi

eut prescrit des conditions pour les mariages, il fut défendu d'avoir le moindre commerce avec des filles qui, par leur fortune ou par leur rang, avaient droit d'aspirer à la qualité d'épouses. Jules César avait laissé à chacun la liberté de prendre autant de femmes qu'il voudrait. Valentinien donna à cette liberté des bornes dont la nature n'avait point à se plaindre; mais sous l'un et l'autre empereur il n'était permis d'avoir qu'une concubine à la fois, et quand on la choisissait parmi les esclaves elle devenait libre.

Ce fut l'empereur Léon qui défendit absolument le concubinage; mais la crainte des peines prononcées par la loi ne prévalut d'abord qu'en Orient sur les douceurs de l'habitude. Les Lombards et les Germains continuèrent encore long-temps à avoir des concubines.

PLUVIOSE. C'était le nom qu'on avait donné au cinquième mois de l'année de la république française. Ce mois, qui avait trente jours, comme les autres, commençait le 20 janvier et finissait le 18 février; mais dans l'année qui suivait immédiatement l'année sextile, il commençait le 21 janvier et finissait le 1er février.

Alors le fluide élément,
En se mariant à la terre,
Féconde le germe naissant
Qui dans peu doit la rendre mère.
Fleuve, mer, fontaine et ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence;
Pluviôse est l'enfant nouveau,
Et le père de l'abondance.
(Extrait de *l'Improvisateur français.*)

PNEUMATIQUE (*machine*). Ce mot, qui vient du grec πνεῦμα (souffle, vent), désigne un instrument de physique qui sert à pomper et à raréfier considérablement l'air contenu dans un vase. On en doit l'invention à Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg; il en fit voir les effets surprenants à la diète de Ratisbonne, en 1654. Gaspard Schott a le premier écrit sur les expériences faites avec cette machine, que Robert Boyle a perfectionnée, et qu'il a, le premier, appliquée à des expériences utiles et curieuses, en sorte qu'elle a été long-temps connue sous le nom de *machine de Boyle* ou *vide de Boyle*. La première machine dont s'est servi Boyle est de l'invention de Hook: elle était certainement beaucoup plus parfaite que celle d'Otto de Guericke; cependant elle avait encore plusieurs défauts, et n'était pas à beaucoup près aussi commode qu'on aurait pu le désirer, ce qui engagea Boyle, après qu'il eut fait ses premières expériences et qu'il les eut publiées, à corriger cette machine. Papin, qui a beaucoup aidé Boyle dans ses recherches, a inventé une troisième machine pneumatique différente des deux premières, et beaucoup plus parfaite. Son avantage consiste principalement en ce qu'elle a deux valvules, deux pistons, et deux corps de pompes, au lieu que les deux autres n'avaient qu'une pompe et qu'un piston.

« La machine pneumatique, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, fit changer de face à la physique expérimentale, et donna les connaissances les plus certaines sur les effets de l'air. Les animaux, qui sont privés d'air lorsqu'ils sont placés sous le récipient, périssent; les plantes ne croissent plus; la lumière et les phosphores naturels s'y éteignent; la fumée,

quelque temps suspendue, tombe à la fin; le fusil qui frappe la pierre n'y donne point d'étincelles; la poudre à canon qu'on laisse tomber sur un feu ardent s'y fond et ne s'enflamme point, tandis qu'une demi-drachme de sel de Glauber, mêlé avec autant d'huile de carvi, fait explosion et met en pièce la fiole qui contient le mélange; la pomme ridée y devient unie; l'œuf percé laisse échapper ce qu'il contient; enfin les corps pesants ou légers tombent sans différence de gravité au fond du récipient. On a singulièrement perfectionné la machine pneumatique. »

POCHES. Les anciens écrivains ne font jamais mention de poches; la ceinture leur en tenait lieu, de même qu'aux Orientaux modernes. Des bandelettes serrées autour de la poitrine, et quelquefois la ceinture, leur servaient à conserver les choses précieuses et secrètes. On n'ignore pas que les ceintures tenaient quelquefois lieu de bourse chez les anciens. Les filous avaient alors une adresse particulière pour voler les ceintures dans la foule, c'est pour cela qu'on les appelait *coupeurs de ceintures*, comme nous les appelons *coupeurs de bourses*. Il n'est cependant pas probable que cet usage des ceintures, c'est-à-dire celui d'y mettre de l'argent, ait été fréquent parmi les femmes de l'antiquité. Elles n'étaient pas chargées de la bourse, ni d'acheter les objets nécessaires aux besoins du ménage; cela était au contraire du ressort du maître de la maison et des esclaves particulièrement chargés de cet emploi. Il arrivait beaucoup plus souvent que les dames voulaient cacher dans leurs habits le cadeau d'un amant, une tablette, etc.; c'est pour cela qu'elles se servaient d'une large bandelette attachée autour de la poitrine, et qui était un article indispensable de la toilette d'une femme. Des lettres amoureuses y trouvaient aussi quelquefois leur place. « Que je suis à plaindre! s'écrie une amante dans une comédie de Turpilius, intitulée *Philopater*, que ferai-je? malheureuse! j'ai perdu en route la lettre que j'avais cachée entre la tunique et la bandelette. » Ovide, dans son *Art d'aimer*, apprend aussi à ses écolières la manière de faire passer un billet à la plus rigoureuse inspection. « Eussiez-vous, dit-il, autant de surveillants qu'Argus avait d'yeux, vous les mettrez en défaut, si vous en avez la ferme volonté. Empêchera-t-on que votre confidente n'emporte les tablettes écrites de votre main, sous la large bandelette qui resserre son sein? empêchera-t-on qu'elle ne plie votre épître amoureuse pour la cacher autour de sa jambe ou enfin dans les liens de sa chaussure? »

Dans le moyen âge, l'usage des escarcelles dispensait de la nécessité d'avoir des poches dans les vêtements, ainsi que c'est encore l'usage parmi les hommes dans l'habillement actuel. Depuis quelques années les femmes ont proscrit l'usage des poches, et, ne pouvant point se passer de mouchoir, de clef, de bourse, comme les femmes des Grecs et des Romains, dont elles ont imité le costume, elles ont eu recours à une imitation des escarcelles du moyen âge, auxquelles on a donné des formes variées et différents

noms, tels que *ridicules*, *sacs*, *nécessaires*, *indispensables*, etc. (Millin, *Diction. des beaux-arts*.)

POÊLE (voile). Une des principales cérémonies du mariage, chez les Romains, était de faire passer sous le joug les nouveaux époux; de là le mot *conjugium* (joug commun) pour signifier *mariage*. Il est à présumer que l'antique usage de mettre, dans l'église, le poêle sur la tête des mariés est pris de l'ancien joug des Romains.

POÊLE. L'usage des poêles pour échauffer les appartements est fort ancien. Les Romains en avaient de deux sortes : les premiers étaient des fourneaux souterrains bâtis en long dans les gros murs, et ayant à chaque étage de petits tuyaux qui répondaient dans les chambres, et avaient par conséquent beaucoup de rapport avec ce que nous appelons *tuyaux de chaleur*. Les seconds étaient des poêles portatifs qu'ils changeaient de place quand ils voulaient.

Les poêles ne sont pas fort anciens en Allemagne et en France. Quelques uns prétendent que cette invention nous a été apportée de la Chine, où elle est en usage depuis très long-temps.

Depuis trente ans les améliorations apportées dans la fabrication des poêles en ont rendu l'usage plus commode et ont amené une grande économie dans la consommation du combustible. Les poêles présentés par MM. Bruine, Guyton-Morveau, Debret, Desrone, offrent ce double avantage; nous y joindrons les poêles fumivores, inventés en l'an VIII par Thilorier, et dont la description se trouve dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tom. XIII, pag. 538.

POÉSIE. Il serait difficile d'assigner un commencement à un art qui a dû naître sitôt que le feu de l'imagination a enflammé l'âme des mortels, sitôt que le pouvoir de l'harmonie s'est fait sentir à leur oreille. « La poésie, dit Laharpe, se partagea d'abord en deux genres, suivant le caractère des auteurs : l'*héroïque*, qui était consacré à la louange des dieux et des héros; et le *satirique*, qui peignait les hommes méchants et vicieux. Dans la suite l'*épopée*, menant du récit à l'action, produisit la *tragédie*, et la *satire* par le même moyen fit naître la *comédie*. » *Cours de litt.*, tom. I^er^, pag. 64.

Quelle que soit l'origine de cet art divin, les poëtes ont peint avec les plus vives couleurs les services qu'il dut rendre à l'espèce humaine, et les merveilles qu'il enfanta dans son principe.

Avant que la raison, s'expliquant par la voix,
Eût instruit les humains, eût enseigné des lois,
Tous les hommes suivaient la grossière nature,
Dispersés dans les bois couraient à la pâture;
La force tenait lieu de droit et d'équité;
Le meurtre s'exerçait avec impunité.
Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
De ces sauvages mœurs adoucit la rudesse,
Rassembla les humains dans les forêts épars,
Enferma les cités de murs et de remparts,
De l'aspect du supplice effraya l'insolence,
Et sous l'appui des lois mit la faible innocence.
Cet ordre fut, dit-on, le fruit des premiers vers.
De là sont nés ces bruits reçus dans l'univers,
Qu'aux accents dont Orphée emplit les monts de Thrace
Les tigres amollis dépouillaient leur audace;
Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.
L'harmonie en naissant produisit ces miracles.
(BOILEAU, *Art poétique*, ch. IV.)

Avant que les hommes pussent transmettre à la postérité les évènements remarquables de leur

temps, en les rédigeant en corps d'histoire, ils en composaient des espèces de poëmes lyriques qu'ils chantaient à leurs enfants, afin de leur faire aimer la gloire de leur patrie, et de les attacher à elle par une espèce d'orgueil national; c'était aussi par des chants poétiques qu'ils imploraient la Divinité ou la remerciaient de sa munificence. Les premiers monuments de l'histoire hébraïque sont des cantiques sacrés; les poëmes d'Homère nous ont fait connaître les commencements de la Grèce, et le barde Ossian a été le premier historien des Écossais. Les Gaulois ont eu aussi leurs bardes, qui chantaient au milieu des armées et dans les festins: ces poëtes subsistèrent jusque sous nos premiers rois; mais la poésie proprement dite ne jeta quelques lueurs que sous Charlemagne; puis il n'en fut plus question jusqu'au commencement du douzième siècle, que les troubadours et les trouverres lui rendirent la vie en allant chanter de tous côtés les belles et les héros.

Il est probable que la poésie ne commença à être cultivée par les Français, du moins dans la langue vulgaire qu'on parlait alors en France, que vers le temps de Louis VII et de Philippe-Auguste son fils. Pierre Abailard, dit Moréri, fut un des premiers qui mit en rimes ses amours avec Héloïse; la traduction de la vie d'Alexandre, du latin en français, fut ensuite commencée par Lambert Licors, et achevée par Alexandre de Paris; le *Roman de la Rose* parut après. Sous le règne de Charles V on vit paraître les chants royaux, les ballades, les rondeaux, les pastorales et les virelais. Déjà Thibault, comte de Champagne, né en 1201, avait introduit dans notre poésie les vers féminins, quoique ce ne fut que long-temps après que l'on connut l'art de les entremêler et de les alterner; et Villon, du temps de Louis XI, donna aux vers français un tour plus aisé et plus naturel. Sous Louis XII, Saint-Gelais traduisit l'*Odyssée* d'Homère, l'*Énéide* de Virgile et les *Épîtres* d'Ovide. Cependant, il faut l'avouer, si nous sommes quelquefois charmés par un ton de naïveté, par une bonhomie, s'il m'est permis de parler ainsi, qui distingue les essais de nos premiers poëtes, nous sommes souvent rebutés par la rudesse des sons, par les inversions forcées, par les enjambements, par les hiatus, en un mot par le défaut de coloris qui défigurait les productions d'hommes qui n'avaient aucune règle fixe et qui écrivaient dans une langue si imparfaite encore.

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois.
La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornements, de nombre et de césure.
Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.
Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des mascarades,
A des refrains réglés asservit les rondeaux,
Et montra pour rimer des chemins tout nouveaux.
Ronsard, qui le suivit, par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois long-temps eut un heureux destin.
Mais sa muse, en français parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

(Boileau, *Art poétique*, ch. I.)

Sous le règne de François Ier, notre poésie prit une forme à la fois plus régulière et plus gracieuse; on lit toujours avec plaisir les pièces légères de Clément Marot, fruits d'un génie facile qui

devina les grâces convenables à notre langage. On retrouve bien chez lui les deux vices de versification qui dominèrent long-temps encore, les hiatus et l'inobservation de cette alternative nécessaire entre les rimes masculines et féminines; mais on remarque chez lui un tour d'esprit, une naïveté, et une délicatesse d'idées et de sentiments qui font le charme de son style. Il a excellé dans le genre du madrigal, de l'épigramme, et personne n'a fait un usage plus heureux du rhythme du vers à cinq pieds.

A partir de cette heureuse époque jusqu'à Henri IV, la poésie française ne fit que peu de progrès. Ronsard, qui écrivait trente ans après Marot, séduisit ses contemporains par un style pompeux, étranger à la langue qu'il parlait, mais plus fait pour la dénaturer que pour l'enrichir : il éblouit d'abord parcequ'il était nouveau, et parceque d'ailleurs il ressemblait au grec et au latin dont l'érudition avait établi le règne. Ses écrits sont aujourd'hui tombés dans l'oubli le plus mérité.

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la muse aux règles du devoir.
Par ce sage écrivain la langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.
Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
Tout reconnut ses lois; et ce guide fidèle
Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle.
(Boileau, *Art poétique*, ch. I.)

Deux poëtes, élèves de Malherbe, eurent, même de son vivant, une réputation méritée; nous voulons parler de Racan et de Maynard. Racan a le premier saisi le vrai ton de la pastorale, qu'il étudia dans Virgile : il forma son goût sur celui des anciens, et emprunta souvent leurs idées morales; mais il paraphrase trop longuement, et s'il parvient à imiter leur naturel, il est loin d'égaler leur précision. Le style de Maynard est plus soigné, mais plus froid; la langue s'y épure de plus en plus, mais ses vers sont loin d'avoir la grâce aimable de ceux de Racan; le travail se fait trop sentir chez eux. Sarrasin, faible écrivain, n'a laissé de lui que son ode sur la bataille de Lens; on a de Gombaud un recueil d'épigrammes, mais le succès en fut éphémère; Malleville se fit une sorte de réputation par son fameux sonnet de la *Belle matineuse*, dont le mérite est toutefois fort au-dessous de sa renommée; enfin Voiture et Benserade durent leur fortune à un esprit aimable et liant et à des talents agréables.

Ce fut sans contredit Malherbe qui prépara le beau siècle littéraire de Louis XIV; et, comme le remarque un auteur contemporain, la poésie noble n'eût peut-être point encore paru avec tant d'éclat et de correction, si son goût délicat et son oreille difficile n'eussent trouvé et reconnu le vrai génie de notre langue. Ce siècle, si fécond en grands hommes, eut aussi ses grands poëtes, qui exploitèrent avec le plus grand succès les divers genres de poésie; citer les Boileau, les Corneille, les Racine, les Molière, les La Fontaine, les Rousseau, etc., etc., c'est assez dire que la poésie jeta le plus vif éclat. Le dix-huitième siècle peut aussi s'enorgueillir de ses poëtes : Lamotte, Racine le fils, Malfilâtre, Thomas, Colardeau, Florian, Lebrun, etc., se signalèrent dans divers genres de poésie, que le génie

de Voltaire embrassa tous avec un égal succès.

Nous croyons ne pas déplaire aux curieux en rapportant ici la nomenclature de tous les genres de poésie auxquels s'exerçait le génie de nos pères, et de ceux que cultivent les poëtes de nos jours.

Pièces de poésies anciennes.	*Pièces de poésies usitées de nos jours.*
Ballades.	Bouquet.
Blason.	Cantate.
Cantique.	Cantique.
Chanson.	Chanson.
Chant royal.	Charade.
Complainte.	Complainte.
Coq-à l'âne.	Distique.
Déploration.	Églogue.
Distique.	Élégie.
Églogue.	Énigme.
Elégie.	Épigramme.
Énigme.	Épitaphe.
Épigramme.	Épithalame
Épitaphe.	Épître.
Épître.	Idylle.
Idylle.	Impromptu.
Inscription.	Inscription.
Lai.	Logogriphe.
Madrigal.	Madrigal.
Ode.	Ode.
Rondeau.	Oratorio.
Satire.	Quatrain.
Sonnet.	Satire.
Triolet.	Vaudeville.
Villanelle.	
Virelai.	

POÉTIQUE. Le premier qui a écrit de l'art poétique français est un nommé Sibilet, qui a donné les règles de toutes les poésies en usage du temps d'Henri II.

POIDS (du latin *pondus*, ou du latin barbare *ponsum*). L'usage des poids et des balances remonte à la plus haute antiquité : l'Écriture dit qu'Abraham acheta le champ où Sara fut enterrée quatre cents sicles d'or, et qu'il les fit peser à la vue de tout le peuple. On se servait donc alors dans le commerce, comme le remarque Goguet, de pièces de métal dont la valeur était déterminée par le poids.

On voit clairement par différents passages d'Homère que les poids et les mesures étaient connus de son temps.

Eutrope veut que les Sidoniens en aient été les inventeurs; les Crétois en attribuaient l'invention à Mercure, les Argiens à Phédon, les Grecs à Palamède ou à Pythagore.

Pendant bien des siècles les poids et les mesures ont varié en France, suivant les différentes provinces; ils n'ont été fixés d'une manière uniforme pour tout le royaume que depuis une trentaine d'années. Les anciens avaient conçu l'idée ingénieuse de déduire leur système métrique de la circonférence de la terre; il appartenait au dix-huitième siècle de perfectionner ce système et d'y ajouter le mérite secondaire de détails d'exécution. *Voyez* MESURES.

POIGNET *artificiel*. En 1815, M. Dezarmeaux, lieutenant honoraire aux Invalides, a présenté un poignet artificiel dont on trouve la description dans le *Bulletin* 145, tome XV, *de la Société d'encouragement*.

POIRE. Le poirier nous vient du mont Ida; les poires les plus délicates furent tirées d'Alexandrie, de la Numidie, et de différentes parties de la Grèce.

Il y a bien des espèces de poires, connues sous différents noms. On prétend que la poire *de Saint-Germain* a été trouvée dans la forêt de Saint-Germain. La *virgoulée* a été ainsi nommée du village de Virgoulée, près de Limoges, d'où elle nous est venue; le *martin-sec* nous fut donné par un nommé Martin; la poire de Colmar est née apparemment sur le territoire de la ville

de ce nom ; le *bon-chrétien* nous a été donné par saint François de Paule, qu'on surnommait le bon chrétien.

L'humble François de Paule était, par excellence,
Chez nous nommé le bon chrétien ;
Et le fruit dont le saint fit part à notre France
De ce nom emprunta le sien.

POIRE A POUDRE. La poire à poudre, inventée en 1810 par M. Lepage, armurier à Paris, est destinée à renfermer la poudre fulminante pour les fusils à percussion, et fournit constamment des amorces égales. Elle se compose d'un morceau de buis ou d'ivoire qui prolonge et ferme à vis la poire à poudre, d'un étui en cuivre ou en argent qui contient la poudre, d'un ressort sur lequel on presse pour avoir une amorce ; un petit trou est pratiqué de part en part dans une tige à tiroir qui contient l'amorce, et qui l'amène vis-à-vis un tube par où elle sort de la poire à poudre. *Dictionn. des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.

POIS. Les pois chiches ont été apportés il y a très long-temps dans les Gaules ; mais le mérite des petits pois verts était à peine connu dans le milieu du seizième siècle. On les a appelés long-temps *pois michaud*, du nom du jardinier qui s'avisa le premier de les cultiver avec soin, et de les faire venir même avant la saison des pois. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

POIS PILÉS. Les maîtres de la confrérie de la Passion firent d'abord jouer, dans la salle de la Trinité, rue Saint-Denys, des histoires tirées de la Passion ou d'autres sujets de la religion. A ces représentations, qui avaient lieu les jours de fêtes, succédèrent quelque temps après des histoires profanes, qui depuis furent nommées les *jeux des pois pilés*, et qu'on devrait écrire des *poids pilés*, puisque ces espèces de farces morales, qu'on jouait du temps de Rabelais, étaient appelées de la sorte, parcequ'à la maison où on les représentait, à Paris, pendait pour enseigne une *pile* de *poids* à peser. *Voyez* FENESTE, liv. III, ch. x.

POISON. Le crime d'empoisonnement, qui a été inconnu à Rome tant que l'innocence des mœurs s'y est conservée, n'a commencé à fixer l'attention du législateur qu'en l'an 304. Avant la révolution il était puni en France par le feu, conformément à la déclaration de Louis XIV, du mois de juillet 1682.

L'art détestable de préparer des poisons lents paraît, disent les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, tome II, *Littérature*, page 227, avoir fait des progrès chez les anciens à mesure que leurs mœurs se dépravèrent. Cette lâche et sourde atrocité se remarqua surtout chez le sexe faible ; car, environ deux cents ans avant l'ère chrétienne, cent cinquante dames, appartenant aux premières familles de Rome, furent convaincues d'avoir cherché à empoisonner, et payèrent ce crime de leur vie. Beckmann avance, mais sans preuve, que ces poisons étaient tirés du règne minéral. Le dernier siècle a vu mourir sur l'échafaud deux empoisonneuses, la Toffana en Italie, et la fameuse marquise de Brinvilliers en France. Ce genre de crime est si révoltant en lui-même, et si déshonorant pour l'humanité, qu'on ne conçoit guère par quel motif l'auteur (Beckmann) est entré

dans de hideux détails où des journalistes doivent se garder de le suivre.

POISSARD (*genre*). Nous avons encore, est-il dit dans la petite *Encyclopédie poétique*, tome VIII, page 15, des chansons qu'on appelle *poissardes*. Ce genre, créé pour ainsi dire par Vadé, se distingue souvent par la naïveté des images et par l'énergie de l'expression; mais on trouve plus communément à leur place des termes grossiers, des comparaisons viles et des images trop libres.

« Le genre *poissard*, dont Vadé est créateur, et dans lequel il a excellé, n'est point un genre méprisable, et il y aurait certainement beaucoup d'injustice à le confondre avec le burlesque. Le burlesque ne peint rien; le *poissard* peint la nature, basse si l'on veut, mais très-plaisante à voir. Un tableau qui représente avec vérité une guinguette, des gens du peuple dansant, des soldats buvant et fumant, n'a-t-il pas droit d'amuser un moment? ... » *Dictionn. de Moréri.*

Le genre poissard consiste principalement dans l'élision des *e* muets et moyens à la fin et même au milieu des mots, dans l'alliance des pronoms de première personne au singulier avec des verbes au pluriel, dans des liaisons vicieuses, et dans quelques expressions triviales usitées parmi les gens des marchés et des ports. Le couplet suivant donnera une idée de ce style :

A peine avions-je atteint quinze ans,
Que l'on nous fit bouqu'tière ;
J'vendions des bouquets dans l'printemps
Toute la journé' zentière.
C'commerce déplut à mon amant ;
Et ma foi c'n'était pas sans cause :
Quand on offr' ses fleurs au passant
Comment garder sa rose ?

POISSARDES. C'est le nom que l'on donne aux femmes qui vendent du poisson, et par extension aux autres marchandes des halles. « Sous nos rois (c'est-à-dire avant la révolution), les poissardes, dit l'auteur du *Tableau de Paris*, avaient le privilége d'être introduites jusque dans la galerie du château à Versailles, et d'y complimenter le monarque à genoux. On leur donnait ensuite à dîner au grand commun, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs. Le repas était splendide. »

POISSON. On attribue à saint Louis, mais le fait n'est pas certain, dit M. Dulaure, trois règlements relatifs à la vente du poisson de mer et d'eau douce amené aux halles de Paris. On voit dans leurs articles qu'il fallait acheter du roi le droit de le vendre, et qu'il existait des jurés des halles qui y maintenaient la police et percevaient les amendes nombreuses que pouvaient encourir les marchands en gros et en détail. Ces prud'hommes étaient à la nomination du cuisinier du roi. Ceux qui apportaient du poisson payaient le droit de *tonlieu*, c'est-à-dire le droit que le roi percevait sur toutes les marchandises du marché; ils payaient en outre le droit de *vendre*, le droit de *congé*, et le droit de *halage*, et puis le droit qui revenait aux prud'hommes. Le poisson de mer apporté à Paris était le hareng, la raie, la plie, le gournal, la morue, etc. Le cuisinier du roi obligeait les prud'hommes qu'il avait nommés à *jurer sur les saints* de choisir le poisson dont le roi, la reine et ses enfants avaient besoin, et d'en fixer le prix en conscience;

et pour ce service ils étaient exempts du guet. Nul ne doit, portent ces règlements, étaler le poisson d'eau douce qu'à *la porte du Grand-Pont*, aux *Pierres-le-Roi* et aux *Pierres-aux-Poissonniers*, qui sont en ce même lieu.

POISSON D'AVRIL. On rapporte trois origines différentes de ce jeu populaire. Les uns l'attribuent aux fréquentes pêches que l'on fait ordinairement en avril : ils prétendent que, comme il arrive souvent qu'en croyant pêcher du poisson on ne prend rien, c'est de là qu'est née la coutume d'attraper les gens simples et crédules, ou ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. D'autres croient qu'on disait autrefois *passion d'avril*, et que le mot de *poisson* a été substitué par corruption. Ils conjecturent que c'était une mauvaise allusion à la passion de Jésus-Christ, et que, comme le Sauveur fut renvoyé de tribunal en tribunal, de là provient le ridicule usage de se renvoyer d'un endroit à l'autre ceux dont on veut s'amuser. On donne enfin au *poisson d'avril* une origine plus récente. Un auteur prétend qu'un prince de Lorraine, que Louis XIII, pour quelque mécontentement, faisait garder à vue dans le château de Nancy, trouva le moyen de tromper ses gardes, et se sauva le premier jour d'*avril*, en traversant la Meurthe à la nage ; ce qui fit dire aux Lorrains que c'était un poisson qu'on avait donné à garder aux Français.

POISSON SALÉ. Phidippas fut le premier des Grecs qui s'avisa de saler le poisson, et de corriger ainsi cet excès d'humidité qui le rend si susceptible de corruption. Marcus Apicius, cet amateur de la bonne chère, le plus délicat et le plus sensuel des Romains, employa aussi le sel pour la conservation des poissons de toute espèce qu'il faisait venir, pour sa table, de tous les ports de la Méditerranée, et il fut bientôt imité. Il ne paraît pas que le salage du poisson ait été connu en France avant le règne de Louis-le-Jeune. Ce prince, en établissant le commerce par eau, pour les provisions de Paris, par ses lettres patentes de l'an 1170, nous apprend, pour la première fois, qu'on y amenait des côtes de Normandie, entre autres marchandises, quantité de poissons salés. *L'Improvisateur français*. *Voyez* ENCAQUER.

POITRINAL. Cette arme ancienne, qui tenait le milieu entre l'arquebuse et le pistolet, et que l'on couchait sur la poitrine pour la tirer, d'où lui vient probablement son nom, était en usage sous François Ier, et il en est parlé dans une relation du siége de Rouen, par Henri IV, en 1592.

POIVRE. De toutes les épices, le poivre, est-il dit dans l'*Histoire de la vie privée des Français*, est celle qui de tout temps a été répandue dans le commerce, parce que c'est celle qui de tout temps a été le plus employée dans nos cuisines. Il y eut même une époque où toutes les épices, en général, portaient le nom de *poivre*, et où les épiciers n'étaient connus que sous la dénomination de *poivriers*. Au reste, cette grande consommation ne faisait qu'augmenter encore son prix. Une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais aux Indes, de là le proverbe *Cela est cher comme poivre*. Aussi

le poivre était-il un présent considérable, et l'un des tributs que les seigneurs ecclésiastiques ou séculiers exigeaient quelquefois de leurs vassaux ou de leurs serfs.

POLÉMOSCOPE, du grec πόλεμος (guerre) et de σκοπέω (je regarde), parcequ'on se sert quelquefois de cette espèce de télescope dans les siéges et dans les batailles, pour voir, sans être vu et sans s'exposer, ce qui se passe au-dessus d'un rempart ou d'un endroit couvert dans le camp ennemi. Cet instrument fut inventé par Hévélius, en 1637. On peut les construire de diverses manières; mais la partie principale est toujours un miroir incliné, qui renvoie l'image de l'objet au spectateur qui ne peut pas le voir en droite ligne. Un homme sédentaire et curieux, du milieu de sa chambre, et sans quitter son bureau, un malade, assis sur son lit, se procurent la vue de ce qui se passe dans une longue rue ou dans une place publique, par le moyen d'une glace placée au côté d'une fenêtre avec une inclinaison convenable.

On fait aussi de ces instruments en petit, qui ont la forme de lunettes de spectacle, et avec lesquels il semble qu'on regarde devant soi, pendant qu'on regarde tout à son aise les personnes qui sont à côté de soi.

POLICE. Du grec πολιτεία dérivé de πόλις (ville), c'est-à-dire ordre, règlement établi pour l'administration d'une ville ou d'un état.

« Les citoyens d'une ville bien policée, dit Fontenelle, jouissent de l'ordre qui y est établi, sans songer combien il en coûte de peine à ceux qui l'établissent ou le conservent, à peu près comme tous les hommes jouissent de la régularité des mouvements célestes, sans en avoir aucune connaissance. »

Les Hébreux ont été le premier peuple policé. Qu'on ouvre les livres de Moïse, on y verra un corps de lois qui tendent à entretenir le bon ordre dans les états ecclésiastique, civil et militaire; à conserver la religion et les mœurs, à faire fleurir le commerce et les arts, à procurer la santé et la sûreté, à entretenir les édifices, à sustenter les pauvres, et à favoriser l'hospitalité.

Chez les Grecs, la police s'étendait sur tous les objets qui concernent la conservation, la bonté et les agréments de la vie.

Des ambassadeurs romains allèrent, l'an de Rome 312, chercher dans la Grèce la sagesse et les lois; de là vient que Rome avait à peu près la même police qu'Athènes.

Les Français et presque tous les peuples de l'Europe ont puisé leur police chez les anciens, avec cette différence qu'ils ont donné à la religion une attention beaucoup plus sérieuse. Les jeux et les spectacles étaient, parmi les Grecs et les Romains, une partie importante de la police. Son but était d'en empêcher la fréquence et la somptuosité. Chez nous elle tend à en corriger les abus et en bannir le tumulte.

POLITESSE. Si la politesse consiste, dit Furgault (*Recueil historique d'antiquités grecques et romaines*), dans une manière agréable et délicate d'agir, de parler et d'écrire, il faut convenir que les Grecs, en général, ont été les peuples les plus polis de l'antiquité. Athènes fut toujours regardée comme le centre de la politesse, des sciences et des beaux-

arts. On peut en juger par les écrits des philosophes, des poëtes et des orateurs qu'elle a produits; par l'habileté de ses artistes; par la finesse, la douceur et l'élégance de la langue attique; et si l'on ajoute à l'agrément des manières la bonté et l'humanité qui faisaient le fond du caractère des Athéniens, on reconnaîtra sans peine que, comme ils étaient les plus spirituels et les plus ingénieux, ils étaient en même temps les plus polis des Grecs.

On sait que les premiers Romains, formés de l'amas confus de plusieurs nations peu policées, furent très grossiers, et vécurent entre eux avec plus de probité que de cérémonie. Les travaux de la guerre et de la vie champêtre entretinrent long-temps leur rusticité naturelle; mais dans la suite la politique commença à les civiliser, et le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, en leur inspirant du goût pour les sciences et les beaux-arts, acheva d'adoucir leurs mœurs, de polir leur langage et leurs manières.

A Athènes, comme à Rome, la nécessité rendit le petit peuple soumis et respectueux, et l'ambition rendit affables les riches et les grands : c'est cette distinction qui forma entre les uns et les autres une obligation de devoirs, de politesse et d'honnêteté, dont personne ne se dispensait. C'était un usage presque général d'aller tous les matins au lever des personnes de qualité à qui on était ou à qui on voulait paraître attaché; le citoyen, souvent même le magistrat, courait de porte en porte souhaiter le bonjour à un grand, qui allait à son tour rendre le même hommage à un plus grand.

En souhaitant le bonjour, les anciens mettaient la main sur la bouche, et l'avançaient vers celui qu'ils saluaient; c'est ainsi qu'on saluait les dieux, avec cette différence qu'on ne se découvrait point pour les dieux, et qu'il fallait être tête nue devant les grands. C'était pareillement une marque de politesse et de respect de baiser la main de celui qu'on saluait. Les gens de guerre saluaient en baissant les armes; le salut n'était accompagné d'aucune inclination de corps ni d'aucune génuflexion.

A Rome on venait aux salutations du matin en robe de cérémonie, c'est-à-dire avec la toge blanche qui était l'habit propre des Romains. Le vestibule de la maison était le lieu d'assemblée où les clients préludaient entre eux de politesse jusqu'à ce que le patron fût visible; s'il sortait publiquement, le cortége des clients se répandait autour de lui ou de sa litière, chacun cherchant à le voir et à en être vu.

Il était de la politesse d'un inférieur de se lever quand un grand paraissait dans quelque assemblée, de se tenir découvert en sa présence, de lui laisser la place du milieu qui était la plus honorable, de lui donner la droite quand il passait, de lui laisser le chemin libre et le haut du pavé quand il le rencontrait dans la rue.

Si l'on rendait une visite, il fallait se faire annoncer sous une certaine formule, et être admis dans la chambre par une espèce d'introducteur en titre d'office. On n'était dispensé de cette contrainte qu'en certains jours solennels, comme le premier jour de janvier et celui de la naissance du patron,

parcequ'alors il s'offrait de lui-même aux compliments de tout le monde.

Les repas n'étaient pas moins soumis aux règles de la politesse que les autres actions de la vie. Si l'on avait l'honneur de donner à manger à un grand, on lui laissait le choix des convives, on les priait en son nom; si l'on était invité chez lui, on s'y rendait en robe de cérémonie. La civilité ne consistait pas à vouloir se mettre à la dernière place, mais à prendre celle que le maître avait marquée pour chacun. Un écuyer-tranchant coupait les viandes avec art, et les distribuait aux convives, qui les prenaient délicatement avec les doigts, parcequ'on n'avait pas encore l'usage des fourchettes.

Comme on ne parvenait aux charges que par les suffrages du peuple, les prétendants étaient obligés de faire politesse à tout le monde et de caresser jusqu'aux moindres citoyens. Ils allaient solliciter par la ville, habillés de blanc, accompagnés de leurs proches et de leurs amis; ils saluaient par leur nom et embrassaient tous ceux qu'ils rencontraient en chemin ou qu'ils trouvaient dans la place publique, qui était le rendez-vous où les citoyens faisaient entre eux un commerce assidu de caresses et de protestations de service.

Les autres devoirs de politesse, que la bienséance avait introduits dans la vie civile, consistaient à envoyer des présents à ses amis le jour de leur naissance, à passer ce jour avec eux dans la joie et les plaisirs, à leur rendre des visites, à leur faire des compliments particuliers dans toutes les occasions qui le demandaient, à se trouver aux mariages et aux festins quand on y était invité, à boire réciproquement et souvent dans le même verre à la santé les uns des autres, à se porter celle de leurs amis présents ou absents.

En général, les Romains ne se rencontraient jamais dans les rues sans se saluer par ce mot *ave* (bonjour), si c'était le matin; par celui de *salve* (je vous salue), si c'était le soir; et par celui de *vale* (portez-vous bien), en se quittant.

A Athènes, les Grecs se saluaient en se disant χαίρε ou εὖ πράττε, ce qui revient au *salve* et au *vale* des Romains. Ces formules de salutation, chez les anciens, ne s'étaient point avilies par le fréquent usage et n'avaient rien de trop familier; ils en usaient avec les personnes les plus respectables. Il faut observer que les Romains étaient dans l'usage de se couvrir la tête d'un pan de leur toge pour se garantir des injures de l'air, mais qu'ils la découvraient aussitôt que quelqu'un les abordait. C'était une politesse parmi eux de se donner un baiser sur la bouche et sur les yeux, en saluant et en se faisant compliment sur quelque dignité ou sur quelque heureux évènement.

Mais tous les raffinements de politesse étaient réservés pour les dames, tant en public qu'en particulier. Les anciens se faisaient un devoir de vivre avec elles dans la plus grande retenue, sans jamais se permettre en leur présence aucune parole qui pût alarmer la pudeur, sans même se permettre une équivoque; partout on ne leur montrait que des égards et des complaisances. En public, quand on les rencontrait dans les rues,

on leur cédait toujours le haut du pavé, ce qui était observé même par les premiers magistrats dans les jeux publics; dans les spectacles les places les plus distinguées leur étaient destinées; enfin elles jouissaient de plusieurs prérogatives considérables, entre autres de se faire porter en litière par la ville, et d'avoir après leur mort une oraison funèbre.

C'est par cette sorte de politesse, d'autant plus aimable qu'elle affecte moins de se montrer, dit Rousseau, que se distinguèrent autrefois Athènes et Rome dans les jours si vantés de leur magnificence et de leur éclat; c'est par elle sans doute que notre siècle et notre nation l'emporteront sur tous les temps et sur tous les peuples. Des manières naturelles et pourtant prévenantes, également éloignées de la rusticité tudesque et de la pantomime ultramontaine; voilà les fruits du goût acquis par de bonnes études et perfectionné dans le commerce du monde.

On remarque généralement que la politesse des hommes est plus officieuse et celle des femmes plus caressante. Il n'en coûte guère aux femmes d'être polies et aux filles d'apprendre à le devenir : la nature leur donne la première leçon; l'art ne fait plus que la suivre et déterminer sous quelle forme elle doit se montrer.

POLYCAMÉRATIQUE (*pendule*), inventée par M. Lepaute. Entre autres avantages, elle peut servir tout à la fois à plusieurs appartements de divers étages.

POLYTECHNIQUE (*école*), du grec πολὺς (plusieurs), et τέχνη (art). *Voyez* ÉCOLE, tome I, page 367.

POLYTYPAGE, du grec πολὺς (plusieurs) et de τύπος (type, caractère) Cet art, qui joint à l'avantage de rendre les éditions plus correctes celui de les rendre permanentes, fut inventé vers la fin du dernier siècle.

POMME DE TERRE (*solanum tuberosum*). Le célèbre président de la Société royale de Londres, sir Joseph Banks, a publié sur l'époque de l'introduction des pommes de terre en Europe des observations dont nous allons faire connaître les résultats.

« La pomme de terre, dit-il, dont on fait actuellement un usage si étendu, fut apportée en Angleterre par les colons que sir Walter Raleigh avait envoyés, en vertu d'une patente de la reine Élisabeth, pour découvrir et cultiver en Amérique de nouvelles contrées non possédées par les chrétiens. Quelques uns des navires de sir Walter, qui firent voile en 1584, apportèrent probablement avec eux la pomme de terre en 1586.

» On peut conclure assez légitimement des différents témoignages qu'a recueillis M. le chevalier Banks que les pommes de terre ont été apportées en Europe, pour la première fois, des parties montueuses de l'Amérique méridionale dans le voisinage de Quito. Et comme les Espagnols étaient les seuls possesseurs de ce pays, on ne peut guère douter qu'ils n'aient d'abord apporté la pomme de terre en Espagne; mais comme il fallait, quelque temps avant, que son usage fût introduit dans le pays, et qu'ensuite elle fût assez connue des Italiens pour recevoir d'eux un nom particulier, on a tout lieu de croire que cette racine était connue depuis plusieurs années en

Europe avant qu'on l'eût envoyée à Clusius. »

Le nom qu'on donne à cette racine dans l'Amérique méridionale est *papas*, et on l'appelait en Virginie *openank*. Il est donc évident qu'on lui a donné en anglais le nom de *potato*, à cause de sa ressemblance avec la *patate* ou pomme de terre douce. Et la nôtre paraît avoir été distinguée de cette racine par la dénomination de *potato* de Virginie, jusqu'à l'an 1640, si ce n'est même plus long-temps.

Cette plante ne fut d'abord cultivée, dans quelques jardins, que comme un objet de curiosité; mais après deux siècles d'insouciance, les nations du nord, éclairées par la raison et par l'expérience, commencèrent à ouvrir les yeux; l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, cultivèrent à l'envi ce précieux végétal. Mais la France, si habile à s'approprier les arts, enfants d'un luxe frivole, dédaigna encore pendant long-temps cette moisson souterraine, placée par la nature à l'abri des orages et de l'inconstance des éléments, et qui seule devait rendre la famine désormais impossible. De nombreux préjugés s'élevaient contre elle. Comme elle appartient à la famille des solanées, presque toutes douées de propriétés vénéneuses, les savants disaient : « Cette racine, de quelque manière qu'on l'apprête, est toujours dangereuse et fade; on ne pourra jamais la compter au rang des aliments agréables. » Le peuple n'était pas moins prévenu contre elle. Un cuisinier eût cru déshonorer son maître s'il en eût servi sur sa table. Au fort de la révolution, cette prévention n'était point encore tout-à-fait dissipée. On en jugera par ce fait : dans une assemblée populaire, on allait au scrutin pour une place à laquelle l'estime publique semblait porter M. Parmentier. « Ne la lui donnez pas, s'écrie un orateur de faubourg, il ne nous ferait manger que des pommes de terre; c'est lui qui les a *inventées*. » C'est en effet Parmentier, qui, par ses nombreux écrits, par les efforts soutenus de la plus active philanthropie, vint à bout de généraliser dans toute la France cette intéressante culture. Il prouva, par des expériences répétées, que la pomme de terre n'avait aucune des propriétés nuisibles de la famille de plantes à laquelle elle appartenait, qu'elle pouvait flatter les goûts les plus délicats, et enfin qu'on pouvait la cultiver dans les terrains les plus stériles et au milieu des plantes incultes où la charrue n'avait jamais pénétré. Il demanda la plaine des Sablons, jusqu'alors inculte, où il se proposait de cultiver la pomme de terre. Ce terrain lui fut accordé, mais il ne put obtenir que le prince, à l'exemple de l'empereur de la Chine, y traçât le premier sillon. Cependant le roi accorda toute sa protection à la nouvelle culture; il parut, le jour d'une fête solennelle, devant toute sa cour, portant à sa boutonnière un bouquet de fleurs de pommes de terre, et dès ce moment la vogue du nouveau végétal fut assurée. Le gouvernement en envoya des semis dans les provinces les plus éloignées, nos terres incultes s'enrichirent partout de ce nouveau trésor, et la reconnaissance publique a confirmé à ce tubercule le nom de *solanée parmentière*,

que M. le comte François de Neufchâteau lui a donné. Depuis Parmentier, non seulement on est parvenu à tirer de l'eau-de-vie du *solanum tuberosum*, mais on en a retiré encore de ses baies. M. Formey a proposé un moyen de rectifier celle-ci, dans le *Journal de pharmacie*, année 1818, pag. 168. M. Dubuc, à Rouen, a démontré que les cendres de la plante entière fournissaient une grande quantité de potasse, *ibid.*, p. 170. M. Fouques a tiré de son eau de végétation une couleur grise très tenace, *ibid.*, p. 382. Un chimiste de Copenhague a tiré de sa fleur une couleur jaune très belle, *ibid.*, pag. 477. On a vu, à l'avant-dernière exposition des objets d'industrie, du papier de pomme de terre propre à l'emballage. Enfin, il n'est pas d'année où l'on ne découvre quelque nouvel usage de cette plante. (Le docteur Miquel, *Éloge de Parmentier*, etc., Paris, 1823.)

En 1809, une nouvelle espèce de pomme de terre a été découverte en Amérique, par don Éloi Valenzuela, curé d'un faubourg, dans la Nouvelle-Grenade, partie de l'Amérique méridionale, au Pérou. Comme elle croît à plus de 1600 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer, la région qu'elle habite, quoique voisine de l'équateur, n'est pas fort chaude : il serait donc très facile, disent les auteurs du *Journal universel des sciences médicales* (août 1816), de l'acclimater en Europe. Cette plante a été nommée *solanum papa* (le mot *papa* désigne communément la pomme de terre en Amérique). Ses feuilles sont pinnées (5 paires); son fruit est oblong, très lisse, et ses fleurs naissent en grappes; sa tige est couchée et très rameuse; ses tubercules, sans devenir extrêmement volumineux, sont de forme alongée. M. Decandolle, qui a reçu la première notice de cette nouvelle pomme de terre, propose de la nommer *solanum Valenzuelæ*.

M. Kirchoff, de Saint-Pétersbourg, a été le premier à convertir la fécule ou l'amidon de la pomme de terre en une matière sucrée, fermentescible, en la traitant avec l'acide sulfurique faible, par une longue ébullition. L'industrie s'est emparée de ce résultat, et en a fait la base d'un procédé avantageux pour disposer la fécule à la fermentation et en extraire de la bonne eau-de-vie.

Ce procédé, dit M. Chaptal, dans sa *Chimie appliquée à l'agriculture*, s'est tellement perfectionné en France que les produits des établissements de ce genre peuvent soutenir aujourd'hui la concurrence des eaux-de-vie de vin, quoique celles-ci soient à très bas prix dans le commerce.

POMPE. C'est une machine hydraulique dont on se sert pour élever l'eau. On en attribue l'invention à Ctésibius, fameux mathématicien d'Alexandrie, qui vivait environ cent vingt ans avant Jésus-Christ. Il y a plus d'apparence qu'il perfectionna cette invention, puisque nous apprenons de Vitruve et de Pline que les pompes étaient en usage chez les Grecs et chez les Romains. Nous connaissons aujourd'hui trois sortes de pompes : la pompe aspirante, la pompe foulante, et la pompe qui agit à la fois par aspiration et par refoulement. Ces machines d'un usage si fréquent ont reçu depuis

leur invention plusieurs perfectionnements, mais c'est surtout dans ces derniers temps qu'on est parvenu à les simplifier et à en augmenter l'action. Perronet inventa une double pompe à mouvement continu; et plus tard, en 1813, M. Fabre a présenté une pompe qui fait monter l'eau avec une rapidité extraordinaire; en 1820 MM. Paulet et Sevennes ont obtenu un brevet d'invention et de perfectionnement pour une pompe agissante par un procédé propre à multiplier la force motrice.

POMPE *à feu*. La première machine à feu ou à vapeur, long-temps connue sous le nom impropre de *pompe à feu*, a été construite en Angleterre dans le dix-huitième siècle.

En 1752, M. Fischer, mécanicien à Hambourg, a inventé des pompes à feu à quatre cylindres, qui poussent l'eau puisée à la profondeur de 30 pieds jusqu'à la hauteur de 90 pieds. Huit hommes suffisent pour mettre ces pompes en mouvement.

MM. Perrier frères sont les premiers qui, en 1781, ont établi chez nous les pompes à feu, machines qui étaient déjà connues à Londres depuis plus de cinquante ans. Le premier de leurs établissements était situé à Chaillot, et faisant monter l'eau dans des réservoirs à cent dix pieds d'élévation au-dessus des basses eaux de la Seine, la distribuait dans différents quartiers de la capitale. Depuis cette tentative, qui a eu le plus grand succès, des machines à vapeur font mouvoir les manéges dans presque tous nos ateliers; et dans ces derniers temps deux jeunes mécaniciens français, sortis de l'école de Châlons, en ont fabriqué à Saint-Quentin qui surpassent celles de MM. Perrier, et même celles des Anglais.

Une pompe à feu vient d'être établie à Marly; elle est destinée à remplacer l'énorme machine qui alimentait d'eau la ville de Versailles; on sait que la complication de ses rouages entraînait dans de grands frais d'entretien, que la voie publique était obstruée, et qu'un des bras de la Seine était ravi à la navigation. La nouvelle pompe à feu va faire disparaître ces graves inconvénients : sa construction témoigne les immenses progrès que les arts font en France; elle réunit à l'élégance des proportions, à la simplicité d'un mécanisme ingénieux, une force de projection considérable. L'édifice qui la renferme est tout-à-fait monumental, et les terrassements de la conduite d'eau, recouverts de gazon, forment une rampe de l'effet le plus gracieux.

POMPES A INCENDIES. Ces pompes, imaginées pour éteindre les incendies, ou du moins pour en arrêter les progrès, ont été long-temps l'objet des recherches des physiciens et des mécaniciens. La pompe portative inventée par M. Léopold, mathématicien du roi de Prusse, et dont la description se trouve insérée dans la *Collection académique*, part. franç., tome V, page 422, a fixé dans le temps l'attention des connaisseurs. Celles qui ont été imaginées depuis par MM. Thillaye, Brunet et Michel Missel se trouvent décrites dans le *Dictionn. de l'industrie*, tome V, page 317 et suivantes. Enfin on peut voir, dans le *Dictionnaire des découvertes en*

France, de 1789 à la fin de 1820, les nouveaux perfectionnements apportés à ces sortes de machines par les sieurs Picot, Touboulic, Hellet fils, Gaudelet, Cartelli et Gailard.

Ce fut, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, pendant que le sieur d'Argenson dirigeait la police, que pour la première fois on mit en usage à Paris les pompes à incendies. Le sieur Dumouriez du Periez avait fabriqué des pompes d'après des modèles qu'il avait vus en Allemagne et en Hollande, lorsqu'en 1705 le feu ravagea l'église du Petit-Saint-Antoine et quelques maisons du voisinage. Pour l'éteindre on employa ces machines avec succès. Le roi avait déjà, le 12 janvier de cette année, établi une loterie dont le profit était destiné à l'achat et à l'entretien de vingt pompes qui devaient être distribuées dans les vingt quartiers de Paris. Cet établissement si utile ne reçut quelque consistance que par l'ordonnance du 23 février 1716, qui accorda un fonds annuel de six mille livres pour l'entretien de ces vingt machines, déjà en très-mauvais état, en établit seize autres, et commit trente-deux hommes exercés à ce service pour les mettre en activité.

En 1722, de ces trente-six pompes il n'en restait que treize. Le roi ordonna qu'il en serait établi seize autres, et que soixante hommes exercés, vêtus d'habits uniformes, en feraient le service. Telle fut l'origine de l'utile établissement des pompes à incendies et du corps des pompiers, dont le nombre fut augmenté par la suite, et qui furent enfin enrégimentés et casernés sous le nom de *sapeurs-pompiers*.

POMPES FUNÈBRES. *Voyez* FUNÉRAILLES.

POMPÉI. Ville de la Campanie, qui dans l'antiquité était une ville de commerce très florissante. Le Sarnus (aujourd'hui Sarno), près des bords duquel elle était située, lui fournissait un moyen favorable pour transporter ses produits. Cette ville eut le même sort qu'Herculanum, et fut enterrée sous les laves et les cendres du Vésuve, dont elle est éloignée de deux ou trois milles. « M. Dutheil, est-il dit dans le *Dictionn. des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tome XIV, page 49, en comparant différentes énonciations des auteurs relatives à deux villes célèbres, Herculanum et Pompéi, s'est aperçu qu'on avait eu tort d'attribuer la disparition totale de ces deux villes à l'éruption du mont Vésuve qui date de la première année du règne de Titus, ou soixante-dix-neuvième de l'ère chrétienne. Des recherches exactes lui ont montré ces villes subsistantes encore sous le règne d'Adrien avec un reste de splendeur. Elles sont indiquées comme habitées, dans le monument géographique connu sous le titre de *Carte de Peutinger*; mais on ne les voit plus dans l'*Itinéraire* dit improprement d'Antonin. M. Dutheil pense que le désastre complet d'Herculanum et de Pompéi fut l'effet d'une éruption arrivée en 471, à laquelle Ammian Marcellin attribue les plus funestes ravages. Des inscriptions qu'on peut, d'après leur style, dater du moyen âge, nous font voir les malheureux Herculaniens qui avaient échappé au désastre, retirés à Naples, dans un quartier auquel ils avaient donné leur nom, *Regio Herculanen-*

sium. Une lettre écrite par Cassiodore, au nom de Théodoric, dont le règne dura de 493 à 526, donne lieu de conjecturer que les habitants échappés de Pompéi se réfugièrent à Nole, dans la Campanie, comme ceux d'Herculanum s'étaient retirés à Naples. Les recherches de M. Dutheil le conduisaient naturellement à examiner aussi de quelle époque datent les premières fouilles faites dans les lieux occupés par Herculanum et Pompéi. Il paraît certain que, dès la fin du seizième siècle, on avait commencé des fouilles, mais qu'elles furent peu à peu interrompues et ensevelies dans l'oubli. »

Les excavations faites en 1825 à Pompéi ont mis au jour quelques objets très intéressants : 1° une maison, que l'on nomme, d'après le genre de ses peintures, etc., *la casa del poeta dramatico;* 2° un bain public complet; 3° une statue de marbre qui ressemble aux statues de Cicéron; 4° une grande statue équestre en bronze, que l'on croit être celle de l'empereur Néron, et divers petits objets. *La casa del poeta*, par sa distribution commode, par l'élégance de ses décorations, et le fini de tous les meubles et ustensiles qu'elle renferme, est peut-être supérieure à toutes les maisons découvertes, quoiqu'elles soient presque toutes belles et élégantes. On voit à la porte la figure d'un chien de garde, bien tracée en mosaïque, et au-dessous ces mots : *cave canem* (prenez garde au chien). Il y a, sur une autre partie du pavé de marbre, un autre bel ouvrage en mosaïque, représentant une femme qui joue de la flûte, un vieillard qui montre des masques tragiques, et deux acteurs prêts à jouer. La meilleure peinture sur les murs représente un poëte ou un acteur lisant un manuscrit devant trois belles femmes qui l'écoutent avec attention. Dans le bain public tout est complet; il semble n'avoir été quitté que depuis quelques jours.

Nous renvoyons les lecteurs curieux de connaître les monuments, les vases, et autres objets antérieurement découverts sous les cendres de Pompéi, à la description qu'en a donnée Millin dans son *Dictionn. des beaux-arts,* tome III, page 316 et suivantes.

PONCTUATION (du latin *punctum*, point, et de *ago*, faire, opérer.) C'est l'art d'indiquer dans l'écriture, par des signes reçus, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant. Avant de ponctuer les manuscrits, on commença, pour en faciliter l'intelligence, par laisser un espace vide entre chaque phrase; c'est la plus ancienne manière de distinguer les pauses et le sens complet ou incomplet du discours; puis on mit chaque phrase ou demi-phrase à l'alinéa.

Cette mode passa dès le septième siècle. A l'exemple de Cicéron et de Démosthène, saint Jérôme introduisit cette stichométrie ou distinction par versets dans les manuscrits de l'Écriture sainte; d'où l'on peut inférer que l'introduction des stiques ou divisions en versets et demi-versets, dans les livres prosaïques de l'Ancien Testament, étant due à saint Jérôme, les manuscrits latins, ainsi divisés, ne doivent pas être estimés antérieurs à ce saint docteur : on prouve néanmoins, par ses ouvrages, qu'avant lui on observait déjà quelques divisions de versets,

Quelques uns se contentèrent de mettre au commencement de chaque nouvelle phrase une lettre un peu plus grande, et qui avançait sur la marge plus que les autres lignes ; mais la distinction par des vides en blanc fut la plus suivie.

Ces espaces vides, servant de points et de virgules, donnèrent naissance à la ponctuation. Dom Bernard de Montfaucon croit que la ponctuation des manuscrits n'est pas plus ancienne qu'Aristophane. On accorde à ce grammairien l'invention des signes distinctifs des parties du discours. Le seul point, mis tantôt au haut, tantôt au bas, et tantôt au milieu de l'espace qui suivait la dernière lettre, marquait les trois sortes de distinctions des anciens. L'une n'était qu'une petite pause ou une légère respiration nommée *incisum* chez les Latins, et *comma* chez les Grecs ; et alors on mettait le point au bas de l'épaisseur de la ligne, comme nous le mettons actuellement. La seconde était une pause plus grande, mais qui laissait encore l'esprit en suspens : on l'appelait *membre* et *colon* chez les Grecs, et on la désignait par le point marqué au milieu de la largeur de la ligne. La dernière termine le sens, et ne laisse plus rien à désirer; on la marquait par le point placé au haut de l'épaisseur de la ligne. Dans la suite on divisa la seconde en *demi-membre*. Depuis plusieurs siècles, la première est régulièrement désignée par une virgule ; le membre par deux points perpendiculaires ; le demi-membre par un point et une virgule ; et la dernière par un point mis au bas du mot.

« Les Latins, lisons-nous dans *l'Année littéraire* (1766), mirent d'abord un point après chaque mot. Cette méthode imparfaite empêchait de les confondre, mais souvent elle fit confondre les phrases, et par conséquent le sens du discours : il fallut donc l'abandonner. Au commencement du neuvième siècle, Alcuin inventa l'art de ponctuer, sans employer encore toutes les figures dont nous nous servons aujourd'hui. Un point, placé vers l'extrémité inférieure d'un mot, avait l'effet de notre virgule ; placé vers le milieu du mot, il faisait l'effet de nos deux points ; et il revenait à la valeur de notre point seul lorsqu'il se trouvait vers l'extrémité supérieure : quand il était question d'un sens fini, on mettait trois points les uns sur les autres. A la fin du huitième siècle, les plus grands maîtres ne faisaient pas les distinctions et les pauses avec la même facilité que le font aujourd'hui les plus petits enfants par le moyen de la ponctuation. »

PONT. L'art de construire des ponts remonte aux temps les plus reculés. Au rapport d'Hérodote, Ménès, un des premiers souverains de l'Égypte, avait fait bâtir un pont sur un des bras du Nil ; c'est à l'ancienne Sémiramis que Diodore attribue la construction de ce pont magnifique qui traversait l'Euphrate à Babylone.

Si les Grecs ne paraissent pas avoir mis beaucoup d'importance à cette partie de l'architecture hydraulique, on n'en dira pas de même des Romains, qui construisaient leurs ponts avec beaucoup de solidité et de magnificence. Selon Denys d'Halicarnasse, le premier pont qu'ils virent sur le Tibre

fut construit aux frais des premiers chefs de la religion, par la nécessité où ils étaient d'aller exercer leurs fonctions en-deçà et au-delà de ce fleuve, ce qui les fit appeler *pontifes* ou *faiseurs de ponts*. Ce pont, qui fut établi sur des pieux, et qui était de bois, est nommé par Tite-Live *pons Sublicius*. Parmi les ponts antiques que l'on voit à Rome, on distingue surtout le pont d'Adrien, aujourd'hui le pont Saint-Ange, et le pont du Janicule, aujourd'hui le pont Sixte, fait de marbre par Antonin-le-Pieux, et rétabli par le pape Sixte IV. Celui de nos ponts dont la forme et la décoration mâles approchent le plus du système des anciens est celui de Paris qu'on appelle le *Pont-Neuf*; il fut commencé, en 1578, sur les dessins de l'architecte J. Androuet du Cerceau, et fini en 1604, sous la direction de G. Marchand. Ce pont n'est pas le plus ancien de la capitale, car le pont Notre-Dame, d'abord construit en bois, s'étant écroulé en 1499, fut rebâti en pierres et entièrement achevé en 1512. Il était chargé de maisons, qui n'ont été démolies qu'en 1786; c'est sur l'emplacement de ces maisons qu'on a établi des quais et des trottoirs.

Nous avons, dans cette même ville et dans son voisinage, le pont Louis XVI et celui de Neuilly qui se font remarquer par leur hardiesse et leur légèreté, et que la France doit au talent du célèbre ingénieur Perronet. Le pont d'Iéna, construit, depuis quinze ans, en face du Champ-de-Mars, ne mérite pas moins de fixer notre attention.

La France, est-il dit dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* pour l'année 1809, page 93, est sans contredit le pays où l'architecture des grands ponts en pierre a pris l'essor le plus brillant; on y a rempli, dans l'élévation de ces monuments, la double condition de combiner les belles formes et la décoration de l'architecture ordinaire avec la solidité qu'exigent des constructions dont la durée intéresse la sûreté publique, et dont la beauté doit être une preuve parlante des lumières d'une nation et de son goût pour les arts. Les anciens n'offrent aucun modèle de la majesté jointe à la légèreté et à la hardiesse qu'on admire dans les ponts de Neuilly, de Louis XVI à Paris, de Sainte-Maxence, dans le département de l'Oise, d'Orléans, etc.; d'autres, parmi lesquels on peut citer le pont de Moulins, ont encore le mérite, caché aux yeux du public, mais apprécié par les ingénieurs qui connaissent l'histoire de l'art, de renfermer dans leurs fondations des ouvrages indispensables pour la solidité, et qui ont exigé l'emploi de moyens extraordinaires, pleins d'invention et de génie.

Cette branche importante de l'architecture hydraulique s'est enrichie en France, depuis peu d'années, d'une ressource nouvelle, celle de l'emploi du fer pour la formation des arches ou travées des ponts. On savait que de semblables arches avaient été exécutées en Angleterre, où l'usage du fer est très répandu dans les constructions de tout genre; on attribuait même aux Anglais l'invention de ces sortes de ponts, erreur que le *Moniteur* (1807), page 456, s'est empressé de rectifier. « Le bulletin

de la ville de Lyon, dit-il, réclame avec raison, en faveur des Français, l'invention des ponts en fer que les Anglais, toujours jaloux de nos lumières, ont voulu s'approprier. Le fait est qu'un peintre lyonnais, au milieu du dernier siècle, conçut le premier en Europe le projet d'un pont de fer, dont la lòngueur devait être de deux cent cinquante-quatre pieds, et la largeur de dix-huit pieds six pouces; il était destiné à occuper la place qu'occupe aujourd'hui celui de Saint-Vincent, et devait être d'une seule arche. Ce projet éprouva le sort de beaucoup d'autres; il resta sans exécution. Les Anglais s'en emparèrent, et le firent exécuter, en 1793, sur la rivière de Warmouth, partie en fer forgé et partie en fer fondu.» Nous ajouterons que déjà, le 3 mai 1783, M. Vincent de Montpetit avait présenté à Louis XVI le prospectus d'un pont de fer d'une seule arche, depuis vingt toises jusqu'à cent d'ouverture, pour être jeté sur une grande rivière.

Il s'agissait donc en France de faire un premier essai, d'avoir des fondeurs stylés à ce genre de travail, et des ingénieurs qui eussent acquis l'habitude pratique de les diriger. Tous ces avantages sont complètement obtenus, et les succès des travaux du pont des Arts et du pont d'Austerlitz à Paris ne permettent pas d'en douter. On voit par leur hardiesse graduelle que cette branche d'art est maintenant naturalisée en France.

PONTS EN FIL DE FER. Ce fut en 1816 que M. Richard Lees, propriétaire d'une grande manufacture de draps en Angleterre, conçut l'idée de faciliter les communications d'un bord de la rivière Gala à l'autre par un pont en fil de fer; cette invention eut tout le succès désiré, et ce pont ne coûta que quarante livres sterling. Sa construction était imparfaite; mais il était le premier de ce genre fabriqué dans la Grande-Bretagne, et il offrait, disent les auteurs de la *Bibliothèque universelle*, le premier exemple pratique de la ténacité du fer employé de cette manière, et de l'avantage qu'on pouvait en tirer dans certaines localités d'accès difficile.

En 1759, de Voglie, ingénieur du roi en chef pour les ponts et chaussées de la généralité de Tours, a inventé la manière de fonder les piles des ponts sur les grandes rivières, sans bâtardeaux ni épuisements; et M. de la Bélye s'en est servi le premier avec succès en Angleterre pour la construction du pont de Westminster.

PONTS DE BATEAUX. La construction des ponts de bateaux sur les grandes rivières est fort ancienne. Sémiramis, au rapport de Diodore de Sicile, s'en servit pour son expédition dans les Indes; Xercès et Darius s'en servirent aussi; le premier contre les Grecs, et le second contre les Scythes. Il y a un fort beau pont de bateaux à Rouen, qui s'élève et s'abaisse, selon le flux et reflux; il est de l'invention de frère Nicolas, augustin, à qui l'on était encore redevable du pont tournant qui fut exécuté, en 1716, à l'entrée du jardin des Tuileries, en face la place Louis XV. Depuis vingt ans environ le fossé qui séparait le jardin de la place a été comblé, et le pont remplacé par une grille.

PONTS SUSPENDUS. L'origine de

ces ponts est déjà ancienne. Les habitants de quelques parties de l'Amérique méridionale sont les premiers qui en aient fait usage pour franchir les torrents et des vallées profondes. On trouve dans les Cordillières d'anciens ponts de cordes, et dans la Chine et le Thibet des ponts de chaînes établis d'après le même procédé; mais ces ouvrages grossiers n'offraient encore aux hommes et aux bêtes de somme qu'un passage incommode et dangereux. Il y a trente ans seulement que M. Finley, propriétaire aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, appliqua cette idée à la construction de ponts destinés au passage des voitures. Il en existe aujourd'hui un très grand nombre : l'ouverture des arches est dans quelques uns de soixante-dix à quatre-vingts mètres; dans ces ponts le plancher, droit et horizontal, est suspendu par des tiges verticales au-dessous de chaînes courbes et flexibles, soutenues par des poteaux placés sur les deux rives. L'application de la suspension à la construction des ponts excite depuis douze ans l'attention des Anglais. M. Telfort donna, en 1813, les dessins d'un pont qui a été exécuté sur la Mersey, aux environs de Liverpool; l'arche du milieu a trois cent cinq mètres d'ouverture, et le plancher au-dessus des plus hautes eaux est élevé de vingt-un mètres. Cet ingénieur a également fait jeter un pont suspendu sur le bras de mer qui sépare l'île d'Anglesey de l'Angleterre; mais le premier qui ait donné passage aux voitures a été construit par les soins de M. Brown sur la Tweed, près du port de Berwick. Le public en jouit depuis 1820.

M. Navier, membre de l'académie royale des sciences, a fait, en 1821 et en 1823, plusieurs voyages en Angleterre pour y recueillir, par ordre du gouvernement français, des renseignements sur la construction des ponts suspendus, et pour en apprécier les avantages et les inconvénients. Là, cet ingénieur possédait tous les matériaux capables de l'éclairer dans les meilleures dispositions à donner aux parties constituantes des ponts de ce genre. Guidé par des expériences certaines et par l'analyse, tout portait à croire que son voyage offrirait des résultats positifs; c'est même d'après ses idées qu'un pont suspendu se construisait, depuis 1825, sur la Seine, en face de l'hôtel des Invalides; mais les massifs de maçonnerie qui devaient recevoir les extrémités des chaînes n'ayant point offert assez de résistance, la démolition des parties achevées a eu lieu immédiatement. Les travaux de ce pont devant être repris dans le courant de cette année (1827), nous croyons devoir en donner ici la description.

Ce pont sera supporté par quatre colonnes d'ordre égyptien ayant dix pieds de diamètre à leur base; l'espace entre les deux quais est de cent cinquante mètres, l'espace entre les points d'appui de cent soixante-cinq mètres. La chaîne sera formée d'anneaux alongés, et groupés en faisceaux; cette chaîne, après avoir franchi les colonnes, doit descendre diagonalement, et être retenue à ses extrémités par des ouvrages de maçonnerie et de pierres de taille, à plus de quarante pieds de profondeur. Ces ouvrages n'avaient point été établis dans la construction

précédente avec assez de solidité; ils ont été cause des accidents qui sont survenus. Le pont, tout-à-fait horizontal, et composé de doubles poutres retenues par des liens de fer et jointes à chaque chaîne par des tringles de dix-huit lignes de diamètre, aura quarante-deux pieds de large; ses parapets seront en fer, et ses trottoirs marqués par une demi-ornière en fonte; sa force doit être calculée de manière à supporter les voitures les plus pesamment chargées; quant à sa durée, on pense qu'elle dépendra des soins qu'on prendra d'éviter la rouille et surtout l'action du soleil.

PONTS FLOTTANTS. On ne voit nulle part dans l'histoire que les anciens aient connu les ponts flottants, tels que ceux qui sont faits de pontons, de bateaux ordinaires, de bateaux de cuir, de tonneaux qu'on jette sur une rivière et qu'on couvre de planches. Les Français se sont servis les premiers de pontons de cuivre; les Hollandais en firent de fer-blanc, qu'on leur prit à la bataille de Fleurus; les Allemands se servent de bateaux de cuir qui sont beaucoup meilleurs que les pontons ordinaires; mais ils n'en sont pas les inventeurs. Ammien Marcellin fait mention d'un *pont de cuir*, dont l'empereur Julien se servit pour faire passer le Tigre et l'Euphrate à son armée. Vers le milieu du dernier siècle, M. Herman, ingénieur, a trouvé le secret de construire un pont flottant, composé de plusieurs pièces, et qui se place de lui-même de l'autre côté d'une rivière, quelque large qu'elle soit, sans qu'il soit besoin d'y faire passer personne.

PONTONNIERS. Soldats d'artillerie, spécialement chargés de l'établissement des ponts militaires. Dans les premières guerres de la révolution française ces travaux étaient confiés à des compagnies d'ouvriers d'artillerie; mais on sentit bientôt la nécessité d'avoir pour cet objet un corps spécial, et l'on créa sur le Rhin, en 1795, une compagnie de bateliers-pontonniers, à l'imitation des autres puissances. L'ordonnance du 31 août 1815, relative à l'organisation de l'artillerie, conserve un bataillon de pontonniers.

PORCELAINE. « C'est si peu un mot chinois, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, qu'aucune des syllabes qui le composent ne peut ni être prononcée ni être écrite par des Chinois; ces sons ne se trouvent point dans leur langue. Il y a apparence que c'est des Portugais qu'on a pris ce nom, quoique parmi eux *porcelana* signifie proprement une tasse, une écuelle, et que *loca* soit le nom qu'ils donnent généralement à tous les ouvrages que nous nommons porcelaine. Les Chinois appellent communément la porcelaine *tsé-ki.* »

L'art de faire de la porcelaine paraît établi en Chine depuis fort long-temps; il est certain qu'il n'a pas été ignoré des Égyptiens, et qu'on travaillait en Égypte la porcelaine par les mêmes procédés que nous mettons en usage; en sorte qu'il est probable que cet art aura passé de ce pays en Asie, et de là dans la Chine. Marc-Paul est le premier qui en fasse mention. Les Portugais, peu de temps après leur voyage à la Chine, en 1517, commencèrent à importer de la porcelaine en Europe; mais un temps considérable

s'écoula avant que l'usage en devînt commun. Le père Dentrecolles, jésuite, missionnaire en Chine, à qui nous devons les recherches les plus exactes sur toutes les parties de ce bel art, a cherché inutilement qui en est l'inventeur. Les annales n'en parlent point, et ne disent pas même à quelle tentative ou à quel hasard on est redevable de cette invention; elles disent seulement qu'avant la seconde année du règne de l'empereur *Tam-ou-Té*, de la dynastie des *Tam*, c'est-à-dire, selon nous, avant l'année 442 de Jésus-Christ, la porcelaine avait déjà cours, et que peu à peu elle a été portée à un point de perfection capable de déterminer les Européens à la rechercher.

La porcelaine du Japon a été long-temps inconnue en Europe, où l'on croyait que les Japonais la tiraient toujours de la Chine; cependant il est certain que ces insulaires en font qui n'est nullement inférieure à celle de leurs voisins. Elle se fabrique dans le Figen, la plus grande des neuf provinces du Ximo, et l'argile dont est formée cette précieuse vaisselle se tire du voisinage d'Aruscino et de Suvota.

L'Europe a aussi ses manufactures de porcelaine, parmi lesquelles on distingue particulièrement celle de Saxe, et celle de Sèvres près Paris. Ce ne fut que dans l'avant-dernier siècle que le hasard fit connaître en Saxe un secret que les Chinois et les Japonais prenaient tant de soin de réserver pour eux seuls. Le baron de Boeticher, chimiste à la cour d'Auguste, électeur de Saxe, en combinant ensemble des terres de différentes natures, pour faire des creusets, fit cette découverte précieuse. Bientôt le bruit s'en répandit en France et en Angleterre, et les chimistes de ces deux royaumes travaillèrent à l'envi à faire la porcelaine; mais ils ne purent y parvenir. On désespérait presque d'y réussir en Europe, lorsque M. Tschirnhausen trouva une composition de porcelaine qui, selon les apparences, était la même que celle dont on fait usage en Saxe. Il la confia en France à M. Homberg; mais ces deux amis moururent sans en communiquer le secret au public. Réaumur soupçonna quelles étaient les vraies substances qui entraient dans la composition de la porcelaine de la Chine, et nous donna le premier des idées très justes sur la nature de ces substances, avec la manière de les employer. Macquer et Montigny, savants chimistes, ont enrichi la manufacture de Sèvres d'une nouvelle composition qui réunit toutes les qualités nécessaires pour faire la meilleure porcelaine. C'est le *ka-olin* et le *pet-un-tse*, qu'ils ont trouvés en France.

Le sieur Taunay, orfévre à Paris, a trouvé, en 1749, la manière d'appliquer les couleurs sur la porcelaine, et de leur donner un éclat aussi vif que durable. Pour faire la porcelaine, nous nous servons en France d'une terre d'une extrême blancheur, découverte en 1757, par M. Vilaris, à Saint-Yrieix en Limosin. En 1812, M. Desprez fils, fabricant de porcelaine à Paris, a présenté la composition d'une nouvelle pâte et un émail à l'épreuve du feu: ces deux découvertes, pour lesquelles il a obtenu un brevet d'invention, se trouvent

décrites dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tom. XIV, pag. 108.

Parmi les manufactures de ce genre que l'Europe a vu se former, celle de Sèvres, dont nous venons de parler, occupe aujourd'hui le premier rang. « Chaque année, est-il dit dans l'ouvrage cité ci-dessus, ce bel établissement fait des progrès ; on a vu à l'exposition une nouvelle couleur que jusqu'ici on n'avait pu obtenir : c'est un vert tiré du métal appelé *chrôme*, dont la découverte est due à M. Vauquelin. La manufacture de Sèvres est la première qui ait fait ce vert. Les formes et les peintures sont belles ; on y fait un heureux emploi de couleurs nouvelles. La grande table présentée cette année est surtout un chef-d'œuvre ; elle a été l'objet constant de l'admiration du public : le jury la regarde comme le plus beau morceau qui existe en porcelaine. »

PORCELAINE IMITANT LE BRONZE. M. Guillaume, est-il dit dans les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, premier volume de la collection, page 394, est parvenu à composer un biscuit imitant la couleur du bronze aussi parfaitement qu'il est possible de le désirer. Son biscuit coloré a non seulement la couleur d'un beau bronze, mais encore le même retrait, et il est aussi infusible que la pâte blanche, ce qui permet de les mêler ensemble, sans qu'il y ait à craindre de gerçure, et sans qu'un coup de feu le fasse couler.

Les pièces préparées avec ce biscuit sortent du feu d'une couleur uniforme ; il reste à ajouter ces brillants que prend le métal aux endroits où l'oxyde est enlevé par le frottement. Cela s'exécute avec un morceau d'or ou de cuivre, et on fixe ensuite cette espèce de dorure avec une couverte transparente, etc.

PORC-ÉPIC. L'ordre du Porc-Épic, du Camail ou d'Orléans, fut institué par Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, en 1393, à l'occasion de la naissance de Charles d'Orléans, son fils et son successeur. De là la devise de Louis XII, qui était un Porc-Épic ; avec ces mots, *Cominùs et eminùs*. L'insigne de l'ordre était une chaîne d'or d'où pendait un porc-épic de même métal.

PORCUNA. Ville d'Espagne, connue du temps des Romains, avait pris son nom d'une aventure ridicule. Une truie y mit bas un jour trente petits. Les augures tirèrent de là de grandes conjectures. On éleva une statue à la truie et à sa nombreuse famille, avec une inscription qui existe encore, et qui perpétue la mémoire de cet évènement. Le nom de Porcuna est resté à la ville. D'ailleurs les prédictions des augures furent assez bien vérifiées ; car, peu de temps après, César battit assez près de là les fils de Pompée.

PORPHYRE (du grec πορφύρα, pourpre, parceque le plus beau porphyre est rouge). Cette substance est désignée par Pline sous le nom de *porphyrites*, qui vient du grec πορφύρα (pourpre). Il y a deux espèces de porphyre, le rouge et le verdâtre. Celui-ci est le plus rare ; il se trouve quelquefois parsemé d'or. Le porphyre rouge se tire d'Arabie, selon Aristide, et, suivant le témoignage de M. Assemani, garde de la biblio-

thèque du Vatican, il y en a de grandes montagnes entre la mer Rouge et le mont Sinaï.

« Il est probable, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, que les Égyptiens, qui faisaient grand cas de la siénite, négligèrent pendant long-temps le *porphyrite*, et d'après cela les ouvrages en porphyre ne peuvent prouver une grande antiquité : il ne reste en effet que peu de statues en porphyre d'un travail vraiment égyptien. Le mélange du rouge et du blanc a paru aux anciens artistes moins propre pour l'exécution des statues, et cette substance n'a pas été employée pour la sculpture dans les beaux temps de l'art. Cette substance, ajoute l'auteur que nous citons, semblait plutôt faite pour être employée à des colonnes, des monuments funèbres, des urnes, etc. Pline et Anne Comnène parlent de colonnes de porphyre qui ornaient l'intérieur du labyrinthe d'Égypte. »

PORT. L'Écriture sainte fait mention du port de Joppé, bâti par Japhet, troisième fils de Noé. Les ports les plus célèbres dans l'antiquité ont été ceux de Carthage, de Mycènes, d'Alexandrie, de Syracuse, de Rhodes, de Messine, d'Ostie.

PORTE (du latin *porta*, qui se disait proprement de la porte d'une ville). Lorsque les Romains voulaient bâtir une ville, on en traçait l'enceinte avec la charrue, et celui qui marquait cette enceinte soulevait la charrue dans l'endroit où devait être l'entrée ou la *porte* : « *Porta propriè de urbibus dicitur; quia, cùm circuitus urbium aratro primùm designabantur, quâ parte relinquendus erat in urbem aditus, attollebatur aratrum ac portabatur, ne sulcum imprimeret.* » Ruæus, *in Virgilium*.

Les portes des Grecs s'ouvraient en dehors, et ceux qui voulaient sortir des maisons donnaient en dedans un coup à la porte pour avertir ceux qui passaient dans la rue qu'ils eussent à éviter d'être heurtés par la porte qu'on voulait ouvrir. Les portes des Romains au contraire s'ouvraient en dedans.

Les portes des anciens ne roulaient pas sur des gonds, comme les nôtres; mais elles se mouvaient par le bas dans le seuil, et par le haut dans le linteau.

Dans quelques maisons d'Herculanum on a trouvé des portes dont les battants étaient de marbre.

A Rome, les grands tenaient toujours leurs portes fermées : les esclaves désignés par le nom de *janitores* (portiers) avaient particulièrement la fonction de les ouvrir. Celles des tribuns restaient ouvertes, afin que chacun pût parler à toute heure à ces magistrats du peuple.

On peignait les portes de différentes couleurs; on y gravait des inscriptions; on y attachait en trophées les dépouilles des ennemis qu'on avait vaincus, ou celles des animaux qu'on avait tués à la chasse. Les jours de fête et de réjouissance, on couronnait les portes avec des guirlandes de toutes sortes de fleurs, avec des feuillages et des arbres qu'on plantait solennellement. Dans les occasions de deuil on se servait d'un cyprès.

Les premiers Romains plaçaient les figures de leurs dieux aux portes de leurs villes, ce qui faisait regarder ces portes comme saintes.

Leurs descendants y substituèrent celles des empereurs, et de là vint l'usage d'y mettre les armes des princes à qui les villes appartenaient.

Chez les anciens, l'entrée des temples se fermait par des portes à un ou à deux battants; ces portes étaient tantôt en bois, tantôt en bronze, comme celles du temple de Jupiter à Olympie; tantôt en bois couvert de plaques de bronze, comme celles du Panthéon à Rome. Quelquefois ces portes étaient ornées d'or et d'ivoire ouvragés. Virgile, dans ses *Géorgiques*, parle des portes d'un temple sur lesquelles on avait exécuté en or et en ivoire un combat d'Indiens vaincus par les Romains.

PORTE OTTOMANE OU SUBLIME PORTE. Tel est le nom qu'on donne à la cour du grand-seigneur et au siége même de l'autorité. Cet usage nous vient des Turcs, qui nomment ainsi la cour de leur empereur. Les sultans eux-mêmes se servent de ce terme dans les expéditions les plus importantes, et surtout dans les lettres qui sont envoyées de leur part aux autres puissances. Cette dénomination tire son origine des califes successeurs de Mahomet. On sait que ces princes joignaient en leur personne la qualité de pontifes et d'empereurs, ou de souverains chefs de la religion et de l'empire des musulmans. La politique de ces monarques, qui trouvait son compte à se faire, pour ainsi dire, adorer par leurs sujets, croyait ne pouvoir jamais rien outrer à cet égard.

Mostadhem, le dernier calife de la race des Abassides, fit enchâsser sur le seuil de la principale porte de son palais de Bagdad un morceau de la fameuse pierre noire du temple de la Mecque. Cette pierre, selon les mahométans, fut envoyée du ciel à Abraham, comme il bâtissait la maison de Dieu, ou le fameux sanctuaire de la Mecque. Elle est devenue noire, disent-ils, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes. Ce seuil était assez élevé, et on n'entrait qu'à genoux ou prosterné, après avoir plusieurs fois appliqué le front et la bouche sur cette pierre prétendue sacrée.

De plus au fronton, ou au lieu le plus éminent de cette porte, il y avait une pièce de velours noir attachée, qui pendait presque jusqu'à terre, à laquelle tous les seigneurs de la cour rendaient, aussi bien qu'à la pierre noire, des honneurs excessifs, se frottant les yeux sur l'une et sur l'autre, et les baisant avec le plus profond respect; et lors même qu'on n'avait aucune affaire au palais, on venait exprès à cette porte pour lui rendre ses honneurs, et faire par là sa cour au calife. La porte s'appelait *la porte du calife*, et la pièce de velours n'avait pas d'autre nom que *la manche du calife*.

Une porte si vénérable et si respectée fut bientôt appelée la porte par excellence; elle fut prise, dans l'usage ordinaire, pour le palais, la cour, la demeure du prince, pour le siége même de l'autorité. Cet usage fut suivi par les sultans turcs qui détrônèrent ces monarques pontifes, et succédèrent à leur autorité spirituelle et temporelle. Au reste, les empereurs turcs ne sont pas les seuls monarques de l'Orient qui, à l'imitation des califes, aient donné à leur cour le nom de *porte;* les rois de Perse

se servent encore de ce terme dans la même signification.

PORTE-VOIX. Cet instrument est composé d'une substance élastique, telle que du fer-blanc ou du laiton.

Samuel Morland, baronnet anglais, et le père Kircher, jésuite, s'attribuent respectivement l'invention de cet instrument, qui fut connu dès l'année 1671. Mais il faut d'abord se rappeler que les voyageurs arabes qui visitèrent la Chine dans le neuvième siècle disent qu'on s'y servait de trompettes qui portaient la voix à une grande distance; et ensuite que cet instrument remonte à une haute antiquité, si toutefois on peut donner le nom de *porte-voix* à une espèce de trompette à l'aide de laquelle Alexandre-le-Grand rassemblait son armée et lui transmettait ses ordres.

« Les anciens, disent les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, ont fait plusieurs tentatives pour donner aux sons plus d'intensité que n'en a la voix humaine; on eut recours au porte-voix : cet instrument fut employé à porter dans le champ de bataille les ordres du général. Il en est fait mention dans Eschyle. La trompette d'Alexandre portait, dit-on, la voix à cent stades (plus de quatre lieues). Quand sir T. Morland et Kircher se sont disputé l'invention du porte-voix, il est singulier que le dernier eût oublié le tube stentorophonique d'Alexandre, dont la figure est conservée au Vatican. »

Dans les porte-voix communément en usage, on donne à leurs parois la forme d'une branche d'hyperbole qui a pour asymptote l'axe du tuyau. Pour se faire entendre le plus fortement possible avec un pareil instrument, il faut prendre un ton tel que la colonne d'air qu'il renferme puisse former des vibrations selon sa forme et sa longueur; car, comme le remarque fort judicieusement M. Biot, si le ton dans lequel on parle n'est pas un de ceux que le porte-voix peut admettre, les vibrations de l'air ne pourront pas s'y faire avec autant de régularité, ni s'entretenir avec autant de constance que si cette harmonie était exactement observée. *Voyez* TÉLÉGRAPHE ACOUSTIQUE.

PORTIQUE. Le plus célèbre portique de l'antiquité, après celui du temple de Salomon, était celui d'Athènes, où le peuple se promenait, et où les philosophes s'entretenaient, ce qui donna occasion aux disciples de Zénon de s'appeler *stoïques*, du grec στοὰ (portique); et ce qui fit prendre le mot *portique* lui-même pour la philosophie que Zénon enseignait à ses disciples. *Le Portique n'est pas toujours d'accord avec le Lycée*, c'est-à-dire que les sentiments de Zénon ne sont pas toujours conformes à ceux d'Aristote. J.-B. Rousseau, pour dire que Cicéron, dans sa maison de campagne, méditait la philosophie d'Aristote et celle de Zénon, s'exprime en ces termes, livre II, ode III:

C'est là que ce Romain, dont l'éloquente voix
D'un joug presque certain sauva la république,
Fortifiait son cœur de l'étude des lois
Et du Lycée et du Portique.

PORT-ROYAL. Nom de deux abbayes de religieuses, dans le diocèse de Paris; l'une près de Chevreuse, à cinq lieues au couchant de Paris, et l'autre dans

Paris même, au faubourg Saint-Jacques. La première s'appelle *Port-Royal des Champs*, et la seconde *Port-Royal de Paris*. L'abbaye de Port-Royal, proche Chevreuse, de l'ordre de Cîteaux, et de l'institut du Saint-Sacrement, s'appelait anciennement le *Port du Roi*, ou *Port-Roi*. L'origine de ce nom est fort incertaine. L'ancienne opinion est que Philippe-Auguste, s'étant égaré en chassant, trouva là une petite chapelle où il jugea que quelques uns de ses officiers se rendraient aussi, ce qui arriva. Il nomma pour cela ce lieu *Port du Roi*, ou *Port-Royal*; et, pour remercier Dieu de l'avoir tiré de l'embarras et de l'inquiétude où il était, il résolut d'y faire bâtir un monastère. Odon de Sully, évêque de Paris, l'ayant su, prévint le roi, et, avec Mathilde, fille de Guillaume de Garlande, seigneur de Livri, et épouse de Matthieu de Montmorenci, premier seigneur de Marly, il bâtit cette abbaye en 1204. On y mit des religieuses de Cîteaux, qui ont toujours été soumises à la juridiction de l'abbé et général de Cîteaux jusqu'en 1627, qu'elles en furent distraites par un bref d'Urbain VIII. En 1626 elles furent transférées au faubourg Saint-Jacques, à Paris, où on leur donna une maison. En 1633, elles résolurent d'embrasser l'institut de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Innocent X et l'archevêque de Paris y consentirent en 1645; et, en 1647, l'affaire fut consommée par un arrêt du parlement, et elles quittèrent l'habit de Cîteaux. En 1647, l'archevêque de Paris leur permit de renvoyer des religieuses à Port-Royal des Champs, et d'y rétablir ce monastère, à condition qu'il serait toujours sous la juridiction et l'obéissance de l'archevêque de Paris. La souscription du formulaire d'Alexandre VII ayant été ordonnée dans le royaume, les religieuses de Port-Royal de Paris le signèrent; celles de Port-Royal des Champs ne le firent qu'après de grandes difficultés, et avec restriction. Ces filles étant toujours demeurées dans les mêmes sentiments jusqu'en 1709, le roi crut qu'il n'y avait point d'autres moyens de les soumettre que de les disperser, ce qui fut exécuté; et le monastère de Port-Royal des Champs fut entièrement détruit, et ses biens rendus à Port-Royal de Paris. (*Dictionn. de Trévoux*, au mot PORT-ROYAL.)

« Le jésuite La Chaise, est-il dit dans l'*Art de vérifier les dates*, regrettait de mourir avant d'avoir vu Port-Royal des Champs détruit. Le père Le Tellier, son confrère et son successeur, eut la satisfaction de voir cette œuvre consommée, le 11 juillet 1709, par un décret du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui supprimait ce monastère. »

Plusieurs ecclésiastiques et autres personnes qui étaient dans les mêmes sentiments que les religieuses se retiraient à Port-Royal, et y avaient des appartements. Ils y ont écrit plusieurs livres, qui ont été imprimés, tant sur ces matières que sur d'autres; c'est ce qui fit donner à tout leur parti le nom de *Port-Royal*, et à leurs livres celui de *livres de Port-Royal*. C'est à cette fameuse école que se formèrent Pascal, Racine, Despréaux, etc. Ces grands hommes, il est vrai, s'engagèrent dans de mal-

heureuses querelles qui portèrent au loin le trouble; mais néanmoins nous devons les considérer comme les bienfaiteurs des lettres, et les monuments qu'ils nous ont laissés méritent notre hommage. Héritiers et disciples de la littérature des anciens, dit Laharpe, ils nous apprirent à le devenir. Les excellentes études qu'ils dirigeaient, leurs principes de grammaire et de logique, et leurs autres ouvrages, écrits sainement et avec pureté, et ce mérite, qui n'appartient qu'à la supériorité, de savoir descendre pour instruire, voilà leurs titres à la postérité. J.-J. Rousseau, dans ses *Confessions*, rend compte des impressions que ces ouvrages avaient produites sur lui; il avoue que la lecture des écrits de Port-Royal le rendirent demi-janséniste. Leur dure théologie, disait-il, l'épouvantait quelquefois. La terreur de l'enfer, que jusque là il avait très peu craint, le troublait sensiblement; et il ne fallut rien de moins que les douces remontrances de sa *maman*, et les sermons de son confesseur, le P. Hemet, jésuite et bonhomme d'ailleurs, pour tranquilliser son âme et lui rendre peu à peu sa sécurité, à laquelle, ajoute-t-il, cette *effrayante doctrine* avait porté atteinte.

POSTE, de l'italien *posta*, formé du latin *ponere* (poser, placer). Les Italiens appellent *una posta* tout lieu où l'on met quelqu'un pour attendre quelque chose; de là nous avons appelé *postes* les lieux où les relais attendent les voyageurs; et ensuite nous avons dit *courir la poste*, *aller en poste*, *chevaux de poste*, etc. Hérodote nous apprend que les courses publiques que nous appelons postes furent inventées par les Perses; il dit que de la mer grecque, qui est la mer Égée et la Propontide, jusqu'à la ville de Suze, capitale du royaume des Perses, il y avait pour cent onze gîtes ou mansions de distance. Il y avait une journée de chemin de l'un à l'autre gîte. Xénophon nous enseigne que ce fut Cyrus qui établit sur les grands chemins des stations ou lieux de retraite, somptueusement bâtis, et assez vastes pour contenir un certain nombre d'hommes et de chevaux, afin de faire en peu de temps beaucoup de chemin. Ce fut dans l'expédition qu'il fit contre les Scythes que ce prince établit les postes de son royaume, environ cinq cents ans avant la naissance de Jésus-Christ.

Comme Auguste fut le principal auteur des grands chemins qui communiquaient d'une province à une autre, il est probable que c'est lui qui a établi les postes chez les Romains. Suétone, en parlant de ce prince, dit que, pour recevoir plus promptement des nouvelles des différents endroits de son empire, il fit établir sur les grands chemins des logements où l'on trouvait de jeunes hommes destinés aux postes, qui n'étaient point éloignés les uns des autres. Ces jeunes gens couraient à pied avec les paquets de l'empereur, qu'ils portaient de l'une des stations à la poste prochaine, où ils en trouvaient d'autres tout prêts à courir; et de mains en mains les paquets arrivaient à leurs adresses. Peu de temps après Auguste établit des chevaux et des chariots pour faci-

liter les expéditions, et ses successeurs continuèrent le même établissement. *Voyez* COURRIER.

Après la décadence de l'empire, les postes furent négligées en Occident. L'université de Paris fit des établissements pour donner une nouvelle vie à cette utile institution ; mais il est constant que les postes en France ne furent véritablement établies que sous Louis XI, à l'occasion du siége de Nancy, dont ce roi apprenait des nouvelles en disposant des courriers de distance en distance. Nous lisons dans l'*Origine des dignités et magistrats de France*, par de La Loupe, feuillet 33 tourné, Paris, 1573 : « Par ordonnance du roi Louis onzième, le grand écuyer a charge de faire asseoir les postes, qui sont ainsi appelés *postes* parceque *in certis locis* POSITI *sunt equi* (en certains lieux sont placés des chevaux); et furent trouvés lesdits postes par ledit Louis onzième, du temps que le duc de Bourgogne, dernier mort, faisait la guerre au duc de Lorraine. »

Louis XI fixa en divers endroits des stations, des gîtes, où des chevaux de poste étaient entretenus. Deux cent trente courriers à ses gages transmettaient incessamment ses ordres. Les particuliers pouvaient se servir des chevaux destinés à ses courriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les successeurs de ce prince ont étendu et perfectionné cette institution, et les postes de France sont parvenues à un degré d'amélioration qui laisse peu à désirer.

Suivant Louis Horniek, ce fut le comte de Taxis qui établit le premier, à ses dépens, les postes en Allemagne ; et en 1616 l'empereur Mathias lui donna en fief la charge de général des postes pour lui et pour ses descendants.

POSTE AUX LETTRES. Ce fut en 1464 que Louis XI établit en France des courriers pour porter les dépêches de la cour, en quoi il ne fit que régulariser le projet déjà ébauché par l'université, qui avait établi des messageries. *Voyez* ce mot. Mais ce fut seulement en 1630 que la poste aux lettres, qui jusqu'alors n'avait servi qu'au gouvernement, commença à servir aux particuliers.

POSTE (*petite*). La poste de Paris, autrement appelée *la petite poste*, a été établie le 1er juin 1760. C'est à M. de Chamousset, conseiller au parlement, qui en fut l'inventeur, que les habitants de la ville, des faubourgs et de la banlieue de Paris en ont l'obligation.

POTASSE. (Deutoxyde de potassium.) Cette base salifiable fut considérée comme un corps simple jusqu'en 1807, époque où M. Davy en a découvert la nature. Le deutoxyde de potassium est blanc, extrêmement caustique, verdissant fortement le sirop de violettes, etc. ; il entre dans la composition du savon mou, du verre, du nitre, de l'alun.

La potasse du commerce est un mélange, en diverses proportions, de sous-carbonate de potasse, de sulfate de potasse et de chlorure de potassium. Elle est souvent colorée par un peu d'oxyde de fer ou de manganèse, et contient quelquefois aussi un peu de silice. Comme la potasse existe dans la plupart des plantes, c'est dans les pays où les bois sont fort com-

muns, et notamment en Russie et en Amérique, qu'on la prépare. On brûle les bois sur le sol, dans un lieu à l'abri du vent; on obtient pour résidu des cendres qui sont formées de sous-carbonate de potasse, de sulfate de potasse et de chlorure de potassium, substances solubles dans l'eau; et d'alumine, de silice, d'oxyde de fer, etc., matières sur lesquelles l'eau n'a point d'action. On lessive les cendres à chaud; on fait évaporer la liqueur jusqu'à siccité; on calcine ce résidu jusqu'au rouge, et on l'expédie pour le commerce, dans des tonneaux bien fermés, sous le nom de potasse du pays dans lequel l'opération a été faite. Les six principales espèces sont: la potasse de Russie, celle d'Amérique, la potasse perlasse, celle de Trèves, celle de Dantzig, et celle des Vosges. Depuis l'établissement des soudes artificielles, on en consomme bien moins en France, parceque la soude est aussi propre au blanchîment, à la fabrication du bleu de Prusse, à la vitrification, que la potasse, qui nous vient presque toute des pays étrangers.

POTASSIUM. Substance métallique découverte en 1807, base de la potasse.

POTENCE. Ce supplice, qui avait commencé à être en usage en France en 1515, a été supprimé par décret du 21 janvier 1790, qui substitue la guillotine à tous les genres de mort infligés comme peines capitales.

POTERIE, du latin *potum* (vase à boire). « L'histoire, dit Goguet (*Origine des lois, des arts*, etc., tome I, page 77; Paris, 1758), nous fournit, dans la pratique d'une nation sauvage, un exemple de la manière dont les premiers hommes seront parvenus à se faire des vases commodes et durables. Il est dit, dans la relation d'un voyage fait aux terres australes, que les habitants de ces climats faisaient cuire leurs aliments dans des morceaux de bois creusés, qu'ils mettaient sur le feu; mais comme la flamme n'aurait pas manqué d'endommager promptement ces sortes de vases, pour remédier à cet inconvénient, ils s'étaient avisés de les revêtir de terre grasse. Cet enduit les préservait, et donnait aux aliments le temps de cuire.

Une pareille épreuve a dû faire imaginer facilement la poterie. L'expérience ayant appris que certaines terres résistaient au feu, il était simple de supprimer le vase de bois, qui a cependant donné l'idée de mouler la terre, et indiqué la manière de l'employer à différents usages; art qui, suivant la remarque de Platon, a dû être bientôt inventé, parcequ'on n'a pas besoin du secours des métaux pour travailler les vases de terre. Il est probable qu'on ne sut pas d'abord leur donner ce degré de cuisson et ce vernis qui en fait le principal mérite; il est certain qu'on aura été fort long-temps à trouver l'art de les vernisser et de leur donner ce que nous nommons la plombée.

L'art de la poterie, que notre vanité nous fait paraître si vil, était tellement honoré chez les Israélites, que l'on voit dans la généalogie de la tribu de Juda une famille de potiers qui travaillait pour le roi et demeurait dans ses jardins. En Occident, on attribue l'invention de la poterie à l'Athé-

nien Chorebus, et cette invention suffit pour rendre parmi ses concitoyens sa mémoire immortelle. Déjà, du temps de Porsenna, les Toscans faisaient des ouvrages de terre cuite, qui, sous l'empire d'Auguste, le disputèrent pour le prix aux vases d'or et d'argent. Les Étrusques s'appliquèrent aussi à la confection d'ouvrages de poterie qui jouirent à Rome de la plus grande estime, et dont le comte de Caylus nous a conservé les belles formes. Il y avait à Cumes et à Velleïa des manufactures en ce genre. Les différents morceaux qui nous en restent, dit le comte de Caylus, démontrent que les habitants avaient les différentes espèces de poterie dont nous nous servons aujourd'hui, et qu'ils avaient trouvé le secret de les enduire de verre.

Avant l'an X, les Anglais étaient en possession de produire seuls des vases en terre noire d'un fini précieux; mais depuis la manufacture de Sèvres est parvenue à les égaler à cet égard. Cette terre noire est dure comme du grès et fait feu au briquet.

POT-POURRI. Nom qu'on a donné d'abord à un ragoût qu'on faisait pour ainsi dire *pourrir* à force de cuisson, et qui était composé de diverses sortes de viandes assaisonnées et cuites ensemble avec différentes herbes. Les Espagnols disent, dans le même sens, *olla podrida*. Ce salmigondis était servi sur la table dans le *pot* même où le tout avait cuit. Ce mot s'est dit ensuite d'un pot ou vase renfermant diverses sortes de fleurs ou d'herbes odoriférantes, avec des clous de girofle, du sel et du vinaigre, pour parfumer une chambre; et enfin il se dit d'un livre, d'un écrit, d'un récit composé d'un ramas de plusieurs choses assemblées sans ordre, sans liaison et sans choix. Ce sentiment, sur l'origine et la première signification de ce mot, est conforme à celui de Le Duchat, de de Brieux et d'Eutrapel; ce dernier dit, dans son langage naïf, au chapitre XXII de ses *Contes :* « Du temps du grand » roy François on mettoit encore » en beaucoup de lieux le *pot* sur » la table, sur laquelle il y avoit » seulement un grand plat garni de » bœuf, mouton, veau et lard, et » la grand' brassée d'herbes cuites » composées ensemble, dont se fai- » soit un broüet, vrai restaurant et » élixir de vie, dont est venu le » proverbe, *la soupe du grand pot,* » *et des friands le pot-pourry.* En » ceste meslange de vivres ainsi ar- » rangée, chascun prenoit comme » bon lui sembloit et selon son ap- » pétit, tout y couroit à la bonne » foy. »

POUDRE A CANON. Dutens, après avoir cité plusieurs autorités, et entre autres l'exemple de Salmonée, pour appuyer l'assertion que la poudre à canon avait été connue des anciens, ajoute, dans l'*Origine des découvertes attribuées aux modernes*, tome II, page 74, Paris, 1812 : « Ce qui met cette question hors de doute est un passage clair et positif d'un auteur appelé Marcus Græcus, dont on voit un ouvrage manuscrit à la Bibliothèque du roi à Paris, intitulé *Liber ignium.* L'auteur y décrit plusieurs moyens de combattre l'ennemi, en lançant des feux sur lui, et entre autres il propose celui-ci : *de mêler une livre de soufre-vif, deux livres de charbon de saule et six livres de sal-*

pêtre, et de réduire le tout ensemble en une poudre très fine dans un mortier de marbre. Il ajoute qu'en mettant une certaine quantité de cette poudre dans une enveloppe longue, étroite et bien foulée, on la fait voler; ce qui est la fusée: et que l'enveloppe, au contraire, avec laquelle on veut imiter le tonnerre, doit être courte et grosse, à moitié pleine, et fortement liée d'une ficelle; ce qui est exactement la description du pétard. Il donne ensuite différentes méthodes de préparer la mèche, et enseigne aussi le moyen de faire lancer une fusée par une autre fusée en l'air, en renfermant l'une dans l'autre. Enfin il parle, comme on le voit, aussi clairement de la composition et des effets de la poudre à canon que le pourrait faire un artificier de nos jours. J'avoue qu'il ne m'a pas été possible de déterminer bien précisément le temps où vivait cet auteur; mais ce qui me paraît fort probable, c'est qu'il devait exister avant le médecin arabe Mesué, qui a paru au commencement du neuvième siècle, puisque celui-ci le cite. »

Quoi qu'il en soit, la découverte de la poudre paraît dater de temps très reculés, et l'on croit généralement que les Chinois en faisaient usage plusieurs siècles avant notre ère. On en attribue l'invention en Europe à Berthold Schwartz, autrement dit Constantin Angliksen, cordelier, originaire de Fribourg en Allemagne, qui trouva cette composition par hasard, en travaillant à des opérations de chimie, à Cologne, en 1320, ou, selon d'autres, en 1351. Il avait déjà été question, dans le siècle précédent, de quelque chose qui pouvait conduire à cette découverte: le moine Roger Bacon, dans un livre publié à Oxford, en 1216, parle de l'explosion de salpêtre renfermé dans un globe, comme d'une expérience familière; ce même chimiste parle de feux artificiels dont l'impétuosité imitait les effets de la poudre, à en juger par l'idée qu'il cherche à en donner. « On ne commença, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, page 453 de la 2e édit., à se servir de la poudre à canon qu'en 1338, pour attaquer les châteaux, et non les hommes. Cependant un passage d'un auteur arabe, nommé Abu-Abdalla-Ebna-Alkhatif, semblerait annoncer que l'usage en est antérieur à 1338. Dans son histoire d'Espagne, cet auteur dit, sous la date de notre année 1312, en parlant du roi de Grenade: *Ille castra movens, multo milite hostium urbem Baza obsedit, ubi machinam illam maximam*, naphtha et globo *instructam, admoto igne, in munitam arcem cum strepitu explosit*. L'histoire du Languedoc présente, sous la date de 1345, une quittance donnée à la trésorerie de la sénéchaussée de Toulouse *pour fourniture de canons de fer et de poudre pour le service des canons*. »

Quel que soit l'auteur de cette découverte, il est sûr qu'elle a apporté un grand changement dans l'art militaire; et qu'une de ces inventions qui font époque dans les annales du monde devait inspirer la verve des poëtes.

Hâtons-nous d'inventer, par un sublime effort,
L'art de multiplier les foudres de la mort.
Du cruel javelot, de la flèche homicide,
Le vol, à notre gré, n'est point assez rapide;
Sous nos béliers les murs tombent trop lentement,
Et notre catapulte écrase faiblement.
Servez-nous mieux, pierriers, carcasses, couleuvrines,

Mortiers, bombes, canons, infernales machines;
Renversez ces remparts, rompez ces bataillons,
Et soumettez ces mers à nos fiers pavillons:
Abordons au milieu de vos sombres nuages;
Embrasons, arrachons, mâts, voiles et cordages;
Que par vous et le fer, le vent, le feu, les eaux,
La mort de tous côtés entre dans ces vaisseaux.
(L. Racine, épître II, *sur l'homme.*)

Heureux le genre humain, si du feu bienfaisant
Il n'eût, dans ses fureurs, corrompu le présent!
Jadis sous nos remparts, dans les champs de batailles,
La mort d'un vol moins prompt semait les funérailles.
Des dards, des javelots, donnaient un lent trépas;
Depuis un art affreux précipite ses pas.
Plus savamment cruel, par quelques grains de poudre,
L'homme imite l'éclair, son bras lance la foudre;
Et le nitre irascible, irrité par les feux,
Ébranle au loin les airs, et la terre, et les cieux.
Pour en alimenter les foudres de la guerre,
Tantôt en blanc duvet on l'enlève à la pierre;
Et tantôt dans la nuit des antres souterrains,
En blocs cristallisés il se livre à nos mains.
. . . .
. . . .
De ces grains foudroyants par combien de secrets
L'art a multiplié les terribles effets!
Tantôt dans un cylindre, où l'homme l'amoncelle,
Il (le salpêtre) sommeille, il attend la rapide étincelle:
Elle entre; le feu part. Le salpêtre, enflammé,
Dans le tube brûlant chasse l'air comprimé, etc.
(Delille, *Les trois Règnes de la nature*, ch. I.)

Si Louis XV avait eu l'âme ambitieuse et cruelle, la France aurait fait dans l'art de la guerre une révolution aussi grande que celle que produisit autrefois la découverte de la poudre à canon. Un Dauphinois, nommé Dupré, qui avait passé sa vie à faire des opérations de chimie, inventa un feu si rapide et si dévorant qu'on ne pouvait ni l'éviter ni l'éteindre: l'eau lui donnait une nouvelle activité. Sur le canal de Versailles, en présence du roi, on en fit des expériences qui firent frémir les militaires les plus intrépides. Quand on fut bien sûr qu'un seul homme, avec un tel art, pouvait détruire une flotte ou brûler une ville, on défendit à Dupré de communiquer son secret à personne, et le roi le récompensa pour qu'il se tût. Il est mort peu de temps après, emportant avec lui sa terrible découverte.

La poudre à canon est un mélange exact et en proportions déterminées de salpêtre (nitrate de potasse), de charbon et de soufre; elle est d'autant meilleure, toutes choses égales d'ailleurs, que le choix de ces trois matières est mieux fait. La *poudre royale* et la *poudre superfine* sont les plus estimées. On use en France de deux sortes de poudre de guerre, la poudre anguleuse et la poudre ronde. Cette dernière est de deux espèces de grains: les plus gros forment la poudre à canon, les autres forment la poudre à fusil. Les proportions qui existent dans la fabrication de la poudre de guerre, entre le salpêtre, le soufre et le charbon, sont celles-ci:

Salpêtre,	75,00
Charbon,	12,50
Soufre,	12,50
	100

La *poudre blanche* est moins forte que celle en usage; les matières qui entrent dans sa composition sont triturées par les mêmes procédés que la poudre ordinaire, et sont pareillement au nombre de trois dans les proportions suivantes, savoir:

Salpêtre,	10
Soufre,	1
Sciure de sureau ou de bois réduit en poudre,	2
	13

La *poudre de mine* sert pour l'exploitation des mines et des carrières; son *dosage* est de

Salpêtre,	65
Charbon,	15
Soufre,	20

La *poudre fulminante* dont on a d'abord fait usage dans les armes à feu dites *à percussion* était de la *poudre muriatique*, laquelle s'enflamme par la percussion et communique rapidement le feu à l'amorce; elle se compose de

Muriate sur-oxygéné de potasse,	0,450
Nitrate de potasse,	0,250
Soufre,	0,150
Bois de bourdaine râpé et tamisé,	0,075
Lycopode,	0,075

Mais cette poudre ayant l'inconvénient d'oxyder promptement les pièces en fer ou en acier qui forment la platine du fusil, on l'a remplacée avantageusement par des poudres contenant de l'argent fulminant ou du mercure fulminant. On prend, pour la composer, une partie de cette substance détonante qu'on mêle avec 3 parties de poussier de poudre ordinaire, on l'humecte avec de l'eau légèrement gommée, et l'on en forme ainsi de petits grains que l'on laisse bien sécher avant d'en faire usage.

On appelle *poudre blanche fulminante* une poudre composée de 3 parties de salpêtre, 2 de sel de tartre (tartrite acidule de potasse), et de 1 partie de soufre. Lorsque le mélange est parfait, au moyen de la trituration, on met cette poudre dans une cuillère de fer qu'on expose quelques instants à l'action d'un petit feu. Ces matières entrent bientôt en ébullition, la chaleur les enflamme, et provoque une détonation extrêmement forte, et qu'on peut comparer à celle d'un coup de canon.

La poudre fulminante n'a pas été inconnue à Roger Bacon, mort en 1288. C'est de cette poudre, et non de celle à tirer, qu'il est question dans un de ses ouvrages

POUDRE ANTI-HÉMORRHAGIQUE. Cette poudre, inventée par M. Faynard, en 1790, a, dit le *Moniteur*, la vertu d'arrêter toutes les hémorrhagies, tant internes qu'externes, les vomissements et les crachements de sang, les saignements de nez, les flux menstruels trop abondants, etc. Dans les amputations on n'a pas besoin de recourir aux ligatures, elle cicatrise toutes sortes de coupures. M. Faynard a obtenu du roi un privilége exclusif de trente ans, et l'ordre d'approvisionner au besoin tous les hôpitaux du royaume.

POUDRE A POUDRER. Les cheveux sont la parure naturelle de l'homme; c'est par cette raison qu'on a cherché à corriger ce qu'ils pouvaient avoir de défectueux, et à leur donner ce qui leur manquait d'agrément. Les anciens les teignaient en blond, parceque cette couleur leur plaisait; quelquefois même ils les couvraient de poudre d'or pour les rendre plus brillants: cette teinture et cette poudre étaient les deux seuls moyens en usage parmi eux pour parer leur chevelure; il n'en est point parlé dans ce grand nombre d'auteurs grecs et latins qui nous sont restés. Les pères de l'Église, qui reprochent avec tant de force aux femmes chrétiennes tous les moyens qu'elles emploient pour se donner des agréments qu'elles n'avaient pas, n'ont point fait mention de la poudre; il n'en est point parlé dans nos vieux romans, qui marquent dans un si grand détail les ajustements de l'un et l'autre sexe; on n'en voit point dans les vieux portraits, quoique les peintres d'alors représentassent toujours la per-

sonne de la même manière dont elle était vêtue et parée.

On lit dans Brantôme que Marguerite de Valois, qui était fâchée d'avoir les cheveux très noirs, recourait à toutes sortes d'artifices pour en adoucir la couleur; si la poudre eût été alors en usage, elle se serait épargné ces soins. Le premier de nos écrivains qui ait parlé de la poudre est l'Étoile, dans son journal, sous l'an 1593; il rapporte que l'on vit dans Paris trois religieuses se promener dans les rues, frisées et poudrées. Depuis ce temps la poudre devint peu à peu à la mode parmi nous, et de notre nation elle a passé chez les autres peuples de l'Europe.

L'usage de la poudre à cheveux ne remonte donc pas au-delà du seizième siècle; et même, sur la fin de l'avant-dernier siècle, il n'y avait que les comédiens qui se poudraient : encore ne portaient-ils de la poudre que sur le théâtre; ils avaient soin de se peigner et de se dépoudrer quand ils en sortaient. Depuis trente ans environ, c'est-à-dire depuis que la mode de porter les cheveux courts s'est introduite, l'usage de la poudre a presque généralement disparu.

POUDRETTE. Déjà, dans plusieurs de nos grandes villes, on exploite, dit M. Chaptal, *Chimie appliquée à l'agriculture*, tom. I[er] pag. 138, les latrines pour en former de la *poudrette;* ce produit pulvérulent est recherché par nos agriculteurs, qui en reconnaissent les bons effets : espérons, ajoute-t-il, que, plus éclairés, ils emploieront la matière fécale elle-même, comme plus riche en principes nutritifs et aussi abondante en sels. Ils pourront aisément en maîtriser et modérer l'action trop vive par la fermentation, ou bien la mêler avec les plâtras, la terre et autres excipients, pour en corriger l'odeur.

POULAINE (souliers à la poulaine). Si l'on était bien persuadé, dit l'auteur d'un ouvrage intitulé la *Pogonologie* ou *histoire philosophique de la barbe*, que la plupart des modes nouvelles sont inventées pour couvrir quelques secrètes imperfections du corps, peut-être y attacherait-on moins d'importance. Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, un des plus galants et des plus beaux hommes de son siècle, avait au bout du pied une excroissance de chair considérable; il imagina de porter des souliers dont le bout était recourbé : cette mode fut si avidement accueillie, que les différentes longueurs de ces bouts de souliers distinguaient les différents états des citoyens. Ces souliers, qu'on nommait *à la poulaine*, n'avaient chez les gens du commun qu'un bout de six pouces de longueur; ceux des gens de qualité n'avaient jamais moins de deux pieds. De là est venu le proverbe, *Être sur un grand pied...* On fit des sermons et des ordonnances contre ces souliers; le clergé les anathématisa, et Charles V les fit défendre expressément.

En parlant de cette armée de croisés français, anglais et flamands qui, en 1396, marchèrent, sous les ordres du comte de Nevers, au secours du roi de Hongrie menacé par les Turcs, M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, etc., dit : « Leur camp était devenu un séjour de plaisir... Le luxe des ha-

billements était surtout merveilleux. On se piquait de suivre les modes les plus nouvelles ; et, par exemple, tous les jeunes seigneurs portaient à leurs souliers ces espèces de becs qu'on nommait *poulaines*, qui avaient parfois plus de deux pieds de long, et venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or. » Tom. II, pag. 296.

Et on lit plus bas, page 298 : « Aussitôt les chevaliers, chauds de vin et de courage, se hâtèrent de revêtir leurs armures et de monter à cheval. Ils laissèrent là leurs vêtements d'or et de soie, et *coupèrent les poulaines de leurs souliers*, etc. »

Dans l'*Histoire de Charles VII*, attribuée à Alain Chartier, à l'année 1443, et dans plusieurs autres endroits, le roi de Pologne, dit Millin, est appelé le *roi de Poulaine* ; c'est ce qui a fait penser à plusieurs auteurs que l'expression *à la poulaine* veut dire à la polonaise. Rabelais parle de *ventre à la poulaine*, pour dire un ventre qui se jette extrêmement en dehors, comme la *poulaine* ou *bouline*, autrement appelée la proue, le bec, l'éperon du vaisseau. Les poulaines avaient encore vogue du temps de Rabelais, et il semble même que les amants de ce temps-là en avaient inventé de plus ridiculement grandes qu'on n'en eût encore porté.

POULETS (art de faire éclore des). Je ne puis, dit Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes*, tom. II, pag. 49, Paris, 1812, passer sous silence l'art qu'avaient les Égyptiens de faire éclore des *œufs* de poule, d'oie, ou de toute autre volaille, en toutes saisons, et par différents moyens ; art renouvelé depuis peu par M. de Réaumur, qui a suivi une méthode dont Diodore de Sicile, Aristote et Flavius Vopiscus avaient déjà reconnu les Égyptiens pour les premiers inventeurs.

Il y a environ quarante ans que M. Bonnemain, mécanicien à Paris, construisait des fours en tôle dans lesquels, par le moyen d'un feu doux et ménagé, il procurait aux œufs une chaleur égale ou supérieure à celle que les poules donnent à leur couvée, et obtenait ainsi, au bout d'un certain nombre de jours, une quantité de petits proportionnée au nombre d'œufs qu'il avait soumis à cette épreuve.

L'incubation artificielle a été reproduite récemment par M. Borne. En 1824, on pouvait voir aux Champs-Élysées, allée des Veuves, n° 37, les poulets éclore sans le secours de la poule, par le moyen d'un degré de chaleur adroitement calculé.

POULETS, petits billets amoureux ainsi nommés, parcequ'en les pliant on y faisait deux pointes qui représentaient les ailes d'un *poulet*. Audebert rapporte, dans son voyage d'Italie, page 71, qu'on pendait autrefois deux poulets vifs aux pieds de celui qui avait porté des billets doux aux femmes pour les suborner. Ceux qui se mêlaient de ce métier, dit cet auteur, allaient vendre des poulets dans les maisons, et ils mettaient le billet sous l'aile du plus gros ; ce qui ayant été découvert, le premier qui fut pris sur le fait fut puni d'estrapade avec deux poulets vifs attachés aux pieds.

POULS (*pulsus*, de *pellere*, *pulsum*, pousser). Avant Hippo-

crate, le pouls était confondu avec les autres mouvements du cœur et des artères, auxquels on avait donné le nom de palpitations.

Hérophile, qui vivait près de deux cents ans après lui, fut le premier qui s'adonna à l'étude du pouls. Galien en réduisit la connaissance en méthode. Au commencement du dix-septième siècle, don Solano de Lucques, ayant vu dans quelques modifications du pouls, des signes inconnus jusqu'alors qui annonçaient des crises prochaines, et faisaient connaître d'avance le couloir par où devait se faire l'excrétion critique, recueillit et publia des observations très intéressantes à ce sujet; et depuis Bordeu a confirmé et considérablement étendu la découverte de Solano.

POUPÉE. Quelques uns prétendent que ce nom, qu'on donne aux femmes curieusement ajustées et aux jouets des petites filles, vient de *Poppæa*, épouse de Néron, qui eut un soin particulier de son ajustement, et qui, dit-on, fut la première qui se servit de masque pour garantir son teint du hâle et des injures de l'air. Quelle que soit l'étymologie de ce mot, il est certain que les enfants des Romains s'amusaient avec des poupées; elles étaient d'ivoire, de buis, de plâtre ou de cire: Perse nous apprend que les jeunes filles nubiles allaient suspendre aux autels de Vénus ces amusements de leur enfance, pour témoigner que dans la suite elles se livreraient aux occupations sérieuses du mariage. On sait encore que les Romains ensevelissaient leurs enfants morts avec leurs poupées et leurs grelots; et en cela les chrétiens les imitèrent, ce qui fait qu'on a souvent trouvé, dans les tombeaux des martyrs près de Rome, de petites figures avec des ossements d'enfants baptisés.

L'usage des poupées a passé jusqu'à nous, et les Français surtout excellent tellement dans ce genre de travail, qu'il est difficile de croire que les Romains eussent de plus belles poupées que celles dont nos bimbelotiers trafiquent. Ce sont des figures si proprement habillées, si élégamment coiffées, qu'on les envoie dans les pays étrangers pour y répandre nos modes.

POURPRE, du latin *purpura*, fait du grec πορφύρα (porphyre). C'est au hasard seul, suivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de la pourpre. Le chien d'un berger brisa sur le bord de la mer un coquillage; le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur qui attira l'admiration de tous ceux qui la virent: on chercha les moyens de l'appliquer sur les étoffes, et on y réussit. Les uns, dit Goguet, placent cette découverte sous le règne de Phœnix, deuxième roi de Tyr et frère de Cadmus, c'est-à-dire un peu plus de quinze cents ans avant J.-C.; d'autres dans le temps que Minos I^er^ régnait en Crète, quatorze cent trente-neuf ans environ avant l'ère chrétienne; mais le plus grand nombre s'accordent à faire honneur à l'Hercule tyrien de l'invention de teindre les étoffes en pourpre: il en présenta les premiers essais au roi de Phénicie. Ce prince fut, dit-on, si jaloux de la beauté de cette nouvelle couleur qu'il en défendit l'usage à tous ses sujets, la réservant pour les rois

et pour l'héritier présomptif de la couronne.

On voit, ajoute plus bas l'auteur que je viens de citer, que Moïse fit un grand usage d'étoffes pourpres, tant pour les habits du grand-prêtre que pour les ornements du tabernacle. C'est une preuve qu'alors l'art de préparer la pourpre n'était pas absolument nouveau; car il a fallu du temps pour porter cette teinture à son degré de perfection.

On a douté long-temps que nous fussions parfaitement instruits de l'espèce de coquillage dont les anciens tiraient leur pourpre; on a cru même ce secret absolument perdu: il est certain néanmoins qu'on l'a retrouvé.

On a découvert, dit encore Goguet, tant sur les côtes d'Angleterre que sur celles de Poitou et de Provence, des coquillages qui portent tous les caractères par lesquels les anciens désignent les poissons qui fournissaient la pourpre. On en voit plusieurs dans les cabinets des curieux; si on ne s'en sert plus, c'est qu'on a trouvé le moyen de faire une teinture plus belle et à moins de frais avec la cochenille.

On peut, dit Dutens, déterminer exactement la vraie couleur de pourpre des anciens en faisant attention à deux passages de Pline, dans lesquels il dit que tous les efforts des Tyriens et des Phéniciens tendaient à ce que leur couleur de pourpre approchât de celle de l'améthyste orientale. (Plin., *Hist. nat.*, lib. IX, c. 38 et 41; lib. XXXVII, c. 9.) Mais il y avait, comme la remarque en a été faite par Winckelmann, deux sortes de pourpre: la première était violette, couleur que les Grecs désignaient par un mot qui signifie proprement couleur de mer, et qui nous indique la pourpre de Tarente; la seconde, qui était cette couleur précieuse nommée la pourpre de Tyr, ressemblait à notre laque. Cette teinture, dont on attribuait l'invention aux Tyriens, et que leur industrie porta au plus haut degré de perfection, faisait la branche la plus florissante de leur commerce. Pline nous apprend (liv. IX, c. 40) que la pourpre de Tyr qui avait été mise deux fois à la teinture se vendait à Rome mille deniers la livre, ce qui revient à près de cinq cents francs de notre monnaie.

PRAGMATIQUE SANCTION. Nous avons deux fameux règlements qui portent ce titre: le premier a été donné par saint Louis, en 1269, et contient six articles qui ont pour objet de maintenir la liberté des élections, le droit des patrons et collateurs ordinaires des églises, les lois portées contre la simonie, l'exécution des anciens statuts. La seconde *pragmatique sanction* est celle de Charles VII, publiée à Bourges le 7 juillet 1438, et enregistrée au parlement le 13 juillet 1439. Elle contient vingt-deux articles, qui ne sont, à proprement parler, que les règlements dressés par les conciles de Constance et de Bâle, mais avec des modifications relatives aux libertés de l'église gallicane, aux usages et coutumes du royaume; elle a été abrogée par le concordat fait entre Léon X et François I[er].

PRAIRIAL. C'était le nom du neuvième mois de la république française; il commençait le 20 mai et finissait le 18 juin. Il est ainsi appelé du mot *prairie*, parceque

c'est dans ce mois qu'on fauche les prés.

Les prés offrent au laboureur
Les fruits directs de la nature ;
Son bras nerveux, avec ardeur.
Fauche la fleur et la verdure.
L'heureux mois de la fenaison
Est aussi celui de l'ivresse,
Et prairial sur le gazon
A vu renverser la sagesse.

PRALINES. Ces sortes de dragées sont appelées ainsi d'un sommelier du maréchal du Plessis-Prâlin, qui le premier s'avisa de préparer les amandes de cette manière, et d'en servir sur la table de son maître.

PRÉCEPTIONS. C'étaient des ordres, des lettres que, dans les premiers temps de la monarchie française, le roi envoyait aux juges, pour faire ou souffrir certaines choses contre la loi. Les préceptions étaient à peu près comme les rescrits des empereurs romains, soit que les rois francs eussent pris d'eux cet usage, soit qu'ils l'eussent tiré du fond même de leur naturel.

On voit dans Grégoire de Tours que ces princes commettaient des meurtres de sang-froid, et faisaient mourir des accusés qui n'avaient pas seulement été entendus. Ils donnaient des préceptions pour faire des mariages illicites, pour transporter des successions, pour ôter le droit des parents, pour épouser les religieuses; ils ne faisaient point, à la vérité, des lois de leur seul mouvement, mais ils suspendaient l'observation de celles qui étaient faites. Clotaire II, qui régna seul en 613, fit fleurir la justice, et donna un édit qui corrigea les abus des préceptions.

PRÉCESSION DES ÉQUINOXES. L'équateur et l'écliptique sont deux grands cercles de la sphère céleste qui se coupent suivant une ligne droite qu'on appelle *ligne des équinoxes*, parce-que c'est dans cette ligne que se trouve le centre du soleil aux époques du printemps et de l'automne. Les observations des principales étoiles du zodiaque que Aristille et Timocharis avaient faites à Alexandrie, vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, firent découvrir à Hipparque, environ cent cinquante ans plus tard, que les extrémités de la ligne des équinoxes qu'on nomme *nœuds* n'étaient pas fixes dans le ciel, et que leur mouvement était rétrograde, ou avait lieu d'orient en occident. C'est à ce phénomène qu'est due la *précession des équinoxes* dont Ptolémée donna ensuite une théorie; mais un grand nombre de siècles s'écoulèrent avant que l'on en connût la véritable cause physique. Il était réservé à d'Alembert de la déduire du principe de l'attraction universelle (*voyez* PESANTEUR), et à M. de Laplace d'approfondir ce point délicat de l'astronomie. On sait aujourd'hui que le moyen mouvement des équinoxes est de cinquante secondes de degré par an dans le plan de l'écliptique. L'*année sidérale* est la durée du retour des équinoxes aux mêmes points du ciel ou aux mêmes étoiles; elle est plus longue de vingt minutes vingt secondes que l'*année tropique*, qui est la durée des retours du soleil au même équinoxe ou au même solstice. *Voyez* ANNÉE.

PRÉCIPITÉ DE CASSIUS. Si dans une dissolution d'or on plonge une lame d'étain, la surface se colore tout-à-coup en violet ou en pourpre très foncé, et l'on voit

nager dans la liqueur une poussière de la même couleur; c'est cette poudre qu'on nomme *précipité de Cassius*, du nom de son inventeur. On le prépare en grand pour les arts; il sert à peindre sur la porcelaine. On l'obtient en mêlant une dissolution d'étain dans l'acide nitro-muriatique, ou l'acide muriatique avec la dissolution d'or.

PRÉDICATION. Dans la primitive Église la prédication n'était permise qu'aux évêques. Saint Jean Chrysostome fut, selon quelques auteurs, le premier prêtre qui parut, à Antioche, dans la chaire évangélique. Origène et saint Augustin prêchèrent aussi n'étant que simples prêtres; mais ces cas étaient rares, surtout en Occident.

PRÉDICTION. Les faiseurs de prédictions étaient très communs sur la fin de l'empire grec. Comme les maladies de l'esprit se guérissent rarement, l'astrologie judiciaire et l'art de prédire par les objets vus dans l'eau d'un bassin avaient succédé chez les chrétiens aux divinations par les entrailles des victimes ou le vol des oiseaux, abolies avec le paganisme. Les plus grands génies ne sont point exempts de faiblesse: Montaigne ajoutait foi aux prédictions qui se tiraient du vol des oiseaux; il les considérait comme les plus anciennes et les plus certaines. « Nous n'avons rien de pareil ny de si admirable, dit-il; cette règle, cet ordre du bransler de leur aisle, par lequel on tire des conséquences des choses à venir, il fault bien qu'il soit conduit par quelque excellent moyen à une si noble opération; car c'est prester à la lettre d'aller attribuant ce grand effect à quelque ordonnance naturelle, sans l'intelligence, consentement et discours de qui le produict; et est une opinion évidemment faulse. »

PREHNITE. Cette pierre, que quelques minéralogistes appellent *chrysolithe du Cap*, a été apportée du Cap par le colonel Prehn, d'où lui vient son nom. Elle est un peu nacrée, verdâtre; quelques uns l'appellent *zéolithe* verdâtre du Cap de Bonne-Espérance, mais d'autres prétendent qu'elle diffère de la zéolithe, en ce qu'elle contient beaucoup moins d'eau.

PRÉMICES. Il était d'usage, selon l'Ancien Testament, d'offrir aux prêtres les prémices, conformément à la loi de Moïse, et elles se prenaient depuis la trentième partie jusqu'à la cinquantième.

Dans les premiers siècles de l'Église, les fidèles mettaient tous leurs biens en commun. Les ministres vivaient d'oblations en général, sans qu'il y eût aucun précepte pour leur donner les prémices ni la dîme. Le pape Alexandre II y ajouta les prémices, et on les bénissait à la messe. Quant à leur quotité, elle fut fixée, dans le concile tenu à Bordeaux en 1255, depuis le trentième jusqu'au quarantième; et dans celui qui se tint, vingt-sept ans après, à Tours, il fut ordonné qu'elles seraient estimées au moins à la soixantième partie.

PRÉMONTRÉS. Ces chanoines réguliers avaient été institués, en 1120, par saint Norbert, sous le pontificat de Calixte II, et sous le règne de Louis-le-Gros. Ils furent appelés *prémontrés*, parceque leur première demeure fut l'abbaye de Prémontré, à trois lieues de Laon. Or voici, suivant quelques auteurs, l'origine du mot

prémontré : un lion, dit-on, faisant de grands ravages dans la forêt de Coucy, Enguerrand de Coucy*, sur les plaintes qui lui furent faites, résolut de délivrer son pays de ce terrible animal. Il se fit conduire dans l'endroit où cette bête furieuse se rendait ordinairement; et, l'ayant rencontrée plus près qu'il ne pensait, il dit à son guide : Par saint Jean, tu me l'as de *près montré.* En disant ces mots, il chargea courageusement le lion; et, après l'avoir combattu pour ainsi dire corps à corps, il le vainquit et le tua. En mémoire de cette action, le lieu fut nommé Prémontré, par allusion au mot cité ci-dessus. La figure du lion fut taillée en pierre, de sa grandeur naturelle, avec un collier où furent attachées les armes du vainqueur. En souvenir de sa victoire, il fit graver sur des médailles l'effigie du lion, et la porta toute sa vie pendue au cou en manière d'ordre, ce que firent aussi les gentilshommes et nobles attachés à sa maison. L'image du lion se voyait encore à Coucy avant la révolution.

L'abbaye de Prémontré, célèbre par la beauté et la régularité de ses bâtiments, l'était plus encore par un magnifique escalier, d'une élégance et d'une légèreté extrême, qui n'existe plus. Cette abbaye est aujourd'hui une verrerie, et chaque année voit disparaître quelqu'une des beautés qui la distinguaient; l'ordre lui-même est réduit à neuf maisons conservées ou rétablies par l'empereur d'Autriche François I[er], qui les protège, et les a chargées d'honorables fonctions.

PRÉSAGE. L'idée générale du mot *présage*, dit Furgault, comprend non seulement l'attention particulière que les païens donnaient aux paroles fortuites qu'ils regardaient comme des signes des évènements futurs, mais elle comprend encore les observations qu'ils faisaient sur quelques actions humaines, sur des rencontres inopinées d'hommes ou d'animaux, sur certains noms qui faisaient allusion à des choses qu'ils avaient en vue, sur des météores, comme les feux de l'air, les éclairs, le tonnerre, les comètes, les éclipses; sur le vol et sur le chant des oiseaux, sur certains mouvements indélibérés du corps, enfin sur mille accidents dont ils tiraient des présages pour l'avenir. Toutes ces superstitions étaient communes aux Grecs et aux Romains. C'était de l'observation des présages que dépendait la tenue des assemblées du peuple à Athènes et à Rome, et souvent la décision des affaires les plus importantes.

Les présages sont aussi anciens que l'idolâtrie. La superstition en a fait une science; les Égyptiens l'ont portée dans la Grèce; Tagès l'a communiquée aux Étrusques, et ceux-ci l'ont enseignée aux Romains.

PRÉSENTATION *de la Vierge*. Cette fête fut célébrée en France, pour la première fois, en 1372. Ce fut Philippe de Mézières qui en apporta l'office de l'Orient.

PRESSE *d'imprimerie*. Soit que les premiers essais de l'art typographique aient été faits avec des

* Belleforêt et une Vie manuscrite de saint Norbert nomment Gaultier le héros de cette aventure : cette anecdote est d'ailleurs assez suspecte. Enguerrand I[er] était mort il y avait long-temps, et Enguerrand II était bien jeune.

planches gravées ou avec des caractères mobiles, il est certain qu'il a fallu chercher d'abord à imprimer, c'est-à-dire à fixer sur le papier les types que représentait le relief de ces planches ou de ces caractères ; probablement au rouleau, ou autre expédient semblable, on aura bientôt substitué la presse, dont le foulage est plus fort, plus égal et plus prompt ; mais ce n'est que successivement que cette dernière machine a acquis un certain degré de perfection. En l'an XII, M. Firmin Didot a imaginé une nouvelle presse au moyen de laquelle on peut fouler également et d'un seul coup la feuille de papier dans toute son étendue. En 1808, M. Sutorius, de Cologne, a inventé une presse au moyen de laquelle on peut imprimer huit feuilles de papier à la fois. On trouvera dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tant la description de cette presse que de celle imaginée, en 1811, par M. Izar.

PRESSE *hydraulique*. Cette presse, restée presque ignorée e nFrance, où elle fut découverte, il y a près d'un siècle et demi, par le célèbre Pascal, a été appliquée avec succès par M. Ternaux l'aîné à la pression des draps ; mais, pour rendre son usage plus fructueux, ce manufacturier a modifié cette presse de manière qu'on peut enlever les plateaux qui tiennent les draps comprimés, renouveler ces plateaux pour presser de nouveaux draps, et perpétuer ainsi le service de la machine sans être obligé d'en avoir plusieurs.

PRESSOIR. Cette machine à pressurer le raisin est très ancienne. Autrefois on creusait des fossés sous le pressoir pour y recevoir le vin, et on l'y gardait jusqu'à ce qu'on le mît en tonneaux. Il y a environ soixante-dix ans que le pressoir dit à coffre, qui n'exige pas de fondation, a été perfectionné par M. Legros, curé de Marfaux, en Champagne. On lit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, la description de deux pressoirs à vin, l'un inventé en 1808 par M***, et l'autre en 1812 par M. Huguet, de Mâcon. *Voyez* VIN.

PRESSOIR *d'Hérophile*. Hérophile de Chalcédoine, qui vivait du temps de Ptolémée Soter, roi d'Égypte, et dont Cicéron, Pline et Plutarque parlent avec éloge, poussa très loin la science de l'anatomie. Il est le premier qui ait démontré l'usage et la structure des nerfs qui viennent du cerveau et de la moelle épinière. Il a donné le nom de *pressoir* à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mère ; celui de *duodenum* au premier des intestins grêles, et ceux de *rétine* et d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil.

PRÉTEUR, magistrat romain. Ce nom désigna d'abord tous les magistrats, puis tous les chefs militaires ; et fut borné par la suite à un magistrat particulier. Vers l'an 388, le peuple ayant obtenu que l'un des consuls fût pris dans les rangs populaires, les sénateurs mirent pour condition à cette concession qu'on élirait un magistrat qui ne pourrait être tiré que de l'ordre des patriciens. Spurius Furius fut le premier préteur.

PRÉTEXTE. C'est à Tullus Hostilius que Pline, liv. IX, fait remonter l'invention de la prétexte;

c'était une robe longue et blanche, qui avait une bande de pourpre au bas. A Rome, les enfants de qualité prenaient la prétexte à un certain âge, et alors ils avaient entrée aux assemblées publiques, et même au sénat. Les magistrats, les augures, les prêtres, les préteurs et les sénateurs portaient aussi la robe prétexte dans les solennités; mais le préteur la quittait quand il s'agissait de prononcer un jugement de condamnation contre quelqu'un.

PRIÈRES. Les Romains, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, priaient debout, la tête voilée, afin de n'être pas troublés, comme dit Virgile, par quelque face ennemie, et pour que l'esprit fût plus attentif aux prières. Un prêtre prononçait les prières avec tout le monde, afin qu'on n'en transposât rien, et qu'elles fussent faites sans confusion. Pendant les prières on touchait l'autel, comme faisaient ceux qui prêtaient serment. Les suppliants embrassaient quelquefois les genoux des dieux; ils portaient aussi la main à la bouche, d'où vient le mot *adoration*. Enfin ils se tournaient ordinairement du côté de l'orient pour prier. Les Grecs faisaient aussi leurs prières debout ou assis, et ils les commençaient toujours par des bénédictions ou par des souhaits; lorsqu'ils les allaient faire dans les temples, ils se purifiaient auparavant avec de l'eau lustrale. La plus ancienne attitude, pendant les prières, était d'élever les mains de manière à présenter la paume vers le ciel. Les chrétiens conservèrent d'abord, en faisant leurs prières, cette ancienne attitude, indiquée entre autres dans le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle. A l'époque où le crucifix devint un objet de dévotion, ils changèrent cette attitude; ils étendaient les bras pour imiter la forme de la croix. C'est ainsi que Constantin se fit figurer sur les médailles et sur d'autres monuments. Cette attitude a été la plus commune pendant le moyen âge, et jusque bien avant dans le douzième siècle. Alors on commença à croiser les bras sur la poitrine; ensuite on éleva seulement les mains, dont on joignit l'intérieur à moitié creux. On en vint enfin à la manière usitée encore aujourd'hui, de plier les mains en joignant les doigts, qui a évidemment le même but que l'usage des Orientaux, de lier, pour ainsi dire, les mains, en signe de soumission, par les longues manches qui s'emboîtent l'une dans l'autre. C'est ce qu'on peut conclure d'une lettre du pape Nicolas, adressée en 860 aux Bulgares convertis au christianisme. Après avoir assuré que ce n'est pas par un ordre exprès de l'Église qu'on joint les mains, mais que c'est cependant une attitude convenable à ceux qui prient Dieu, il ajoute : « Dans l'Évangile, on lie aux méchants les mains et les pieds; or lier ou joindre les mains en présence du Seigneur, c'est comme si l'on disait : Seigneur, n'ordonne point que les mains me soient liées et qu'on me jette dans les ténèbres; vois, j'ai moi-même lié mes mains, je suis prêt à recevoir tes châtiments. » Ce passage remarquable nous fait voir que, vers la fin du neuvième siècle, la coutume de joindre les mains en croisant les doigts n'était pas encore générale, et qu'on demanda

au pape son opinion à ce sujet. Ce même passage nous apprend aussi que cette attitude est une démonstration d'humilité et de soumission vraiment orientale.

Les Egyptiens priaient pour les morts, ainsi que le prouve un morceau de leur liturgie que Porphyre nous a conservé. Les Hébreux empruntèrent d'eux cette pratique, qui était déjà établie du temps des Machabées, et les chrétiens l'ont adoptée. Les Romains avaient des cérémonies usitées pour apaiser les mânes, et des espèces de formules à cet égard. Telle était celle-ci : *Ita peto vos manes sanctissimos commendatum habeatis meum conjugem, et velitis illi indulgentissimi esse.* (Je vous prie, mânes très saints, d'user de faveur envers mon époux et d'avoir pour lui la plus grande indulgence.) « Nous ne connaissons aucune religion sans prière, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique ;* les Juifs mêmes en avaient, quoiqu'il n'y eut point chez eux de formule publique jusqu'au temps où ils chantèrent leurs cantiques dans leurs synagogues, ce qui n'arriva que très tard. Tous les hommes, dans leurs désirs ou dans leurs craintes, invoquèrent le secours d'une divinité. »

Epictète, qui vivait à Rome dans le temps que saint Paul y faisait tant de conversions, loin de profiter de l'éclat que jetait le christianisme naissant, blasphémait contre la foi des premiers chrétiens; la prière qu'Epictète souhaitait de faire en mourant était bien celle d'un stoïcien tout fier de sa vertu. En voici un fragment tiré d'Arrien : « Seigneur, ai-je violé vos commandements? ai-je abusé des présents que vous m'avez faits? me suis-je jamais plaint de vous? ai-je accusé votre providence? J'ai été malade parceque vous l'avez voulu, et je l'ai voulu de même ; j'ai été pauvre parceque vous l'avez voulu, et j'ai été content de ma pauvreté; etc...» Tel n'était point le langage de saint Paul. « Je n'ose pas me juger moi-même, disait-il; car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais celui qui me juge, c'est le Seigneur. »

PRIMAT. Archevêque qui a une supériorité de juridiction sur plusieurs archevêchés ou évêchés. Le célèbre Sirmond dit que l'origine des primats vient de ce que les grandes provinces ayant été subdivisées par les empereurs, les unes s'appelèrent *premières*, les autres *secondes*, les autres *troisièmes*, etc. ; et qu'on appela *primats* les métropolitains, c'est-à-dire les évêques des villes qui étaient les capitales de la province avant sa division, et qui étaient au-dessus des évêques de ces provinces inférieures et séparées de la première.

L'évêque d'Arles est le premier en France qui ait été qualifié de *primat* par le saint-siége. L'archevêque de Rheims reçut le même titre des papes Zosime et Adrien I^er^; celui de Sens le reçut de Jean VIII. La primatie de l'archevêque de Lyon fut établie ou confirmée par Grégoire VII sur les quatre provinces lyonnaises. L'archevêché de Rouen en a été soustrait par la bulle de Calixte II, et par une possession dans laquelle elle a été maintenue par arrêt du conseil du

12 mai 1702. La primatie de Bourges sur l'archevêché d'Albi, stipulée par l'érection de l'évêché d'Albi en métropole, a été confirmée par arrêt provisoire.

PRISON. La première prison dont il soit fait mention dans l'Écriture est celle où fut renfermé Joseph, injustement accusé par l'épouse de Putiphar, et où il eut pour compagnons d'infortune le grand échanson et le grand panetier du roi Pharaon. Par les différents passages des auteurs grecs et romains, on voit que chez eux les prisons étaient composées de pièces ou de chambres plus ou moins affreuses; quelquefois aussi les prisonniers n'étaient gardés que dans un simple vestibule où ils avaient la liberté de voir leurs parents, leurs amis, comme il paraît par l'histoire de Socrate. Quelquefois, et selon la nature des crimes, ils étaient renfermés dans des souterrains obscurs et dans des basses-fosses humides et infectes; c'est dans une prison pareille qu'on fit descendre Jugurtha, suivant le rapport de Salluste. La plupart des exécutions se faisaient dans la prison, surtout pour ceux qui étaient condamnés à être étranglés ou à boire la ciguë.

L'établissement des prisons, à Rome, est attribué, par Eutrope, à Tarquin le Superbe; les autres auteurs le rapportent à Ancus Martius, et disent que Tullus y ajouta un cachot qu'on appela long-temps *tullianum*. Selon Juvénal, il n'y avait, sous les rois et sous les tribuns, qu'une prison à Rome. Sous Tibère, on en construisit une nouvelle qu'on nomma la *prison de Mamertin*. Les Actes des apôtres, et toute l'histoire ecclésiastique des premiers siècles prouvent qu'alors il n'y avait presque pas de ville dans l'empire qui n'eût une prison dans son enceinte; et les jurisconsultes en parlent souvent dans *leurs commentaires sur les lois*.

Les lieux connus sous le nom de *latomiæ* et de *lapidicinæ* ont été pris par quelques auteurs pour des mines auxquelles on condamnait certains criminels; mais il paraît plutôt que c'étaient de véritables prisons creusées dans le roc, ou de vastes carrières dont on bouchait exactement toutes les issues. Ces deux espèces de prisons, suivant Millin, différaient en cela que ceux qui étaient renfermés dans les premières n'étaient point attachés, et pouvaient y aller et venir, au lieu que dans les autres on était enchaîné et chargé de fers.

Il y avait des prisons qu'on appelait *libres*, parceque les prisonniers n'étaient point enfermés, mais seulement commis à la garde d'un magistrat, d'un sénateur, etc., ou arrêtés dans une maison particulière, ou laissés à leur propre garde dans leur maison, avec défense d'en sortir. Les lois de Trajan et des Antonins avaient défendu les prisons domestiques, ou ce que nous appelons chartes privées; cependant, en certains cas, il était permis à un père de tenir en prison, chez lui, un fils incorrigible; à un mari d'infliger la même peine à sa femme; à plus forte raison un maître avait-il le droit de mettre en prison ses esclaves: le lieu où l'on mettait ceux-ci s'appelait *ergastulum*.

Anciennement les monastères avaient des prisons; on y portait souvent les châtiments au-delà

d'une sévérité prudente. Il y eut même des abbés assez barbares pour faire mutiler leurs religieux ou leur faire crever les yeux. Ces excès furent blâmés par Charlemagne, condamnés par les conciles, et réprimés par le roi Jean. Néanmoins il y a presque toujours eu, dans certains ordres, des prisons monastiques très rigoureuses, qu'on nomme *vade in pace*.

Il y a long-temps qu'on s'occupe en France de l'amélioration des prisons. La déclaration du roi, du 23 août 1780, enregistrée en parlement le 5 septembre suivant, fait connaître que Louis XVI, après avoir fait exécuter à la Conciergerie les changements que l'ordre et l'humanité réclamaient, avait fait l'acquisition de l'hôtel de la Force pour y renfermer les prisonniers détenus au For-l'Évêque et au Petit-Châtelet, et qu'en même temps que sa majesté faisait préparer dans ce nouvel établissement des habitations et des infirmeries particulières, ainsi que des préaux séparés pour les différents genres de prisonniers, elle faisait faire dans le Grand-Châtelet, destiné à recevoir seulement les prisonniers poursuivis en matière criminelle, de nouvelles distributions, et détruire tous les cachots pratiqués sous terre, « ne voulant plus, est-il dit dans l'ordonnance, risquer que des hommes accusés ou soupçonnés injustement, et reconnus ensuite innocents par les tribunaux, aient essuyé d'avance une punition rigoureuse par leur seule détention dans des lieux ténébreux et malsains ; et notre pitié jouira même d'avoir pu adoucir, pour les criminels, ces souffrances inconnues et ces peines obscures qui, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice, et n'intéressent plus que notre bonté. »

Nous croirions manquer à la reconnaissance nationale, si nous omettions de parler ici de cette société vraiment philanthropique, formée, en 1819, sous la protection du roi, et sous la présidence de M. le dauphin, duc d'Angoulême. Cette société a pour but d'apporter dans les prisons du royaume toutes les améliorations que réclament la religion, la morale, la justice et l'humanité.

PROCÉDURE. On ne peut douter qu'il y ait eu des formes judiciaires établies chez les Grecs, puisque l'on en trouve chez les Romains, dans la loi des douze tables, dont les dispositions furent empruntées des Grecs. Ces formes étaient des plus singulières : par exemple, la première que l'on observait, avant de commencer les procédures civiles, était que les parties comparaissaient devant le préteur ; là, dans la posture de deux personnes qui se battent, elles croisaient deux baguettes qu'elles tenaient entre les mains : c'était là le signal des procédures qui devaient suivre, ce qui a fait penser à Hotman que les premiers Romains vidaient leurs procès à la pointe de l'épée. Indépendamment de ce qui était porté par la loi des douze tables, pour la manière d'intenter les procédures civiles ou criminelles, on introduisit beaucoup d'autres formules, appelées *legis actiones*, qui étaient la même chose que ce que la procédure et le style sont

parmi nous. On était obligé d'observer les termes de ces formules avec tant de rigueur, que l'omission d'un seul de ces termes essentiels faisait perdre la cause à celui qui l'avait omis.

Ces anciennes formules furent pour la plupart abrogées par Théodose le jeune; cependant plusieurs auteurs se sont empressés d'en rassembler les fragments. A mesure que les anciennes formules tombèrent en non-usage, on en introduisit de nouvelles plus simples et plus claires. Il y avait des appariteurs qui faisaient les actes que font aujourd'hui les sergents et les huissiers, des procureurs *ad lites*, que l'on appelait *cognitores juris*, et des avocats. Ainsi on ne peut douter qu'il y eût toujours chez les Romains des formes judiciaires pour procéder en justice.

La procédure usitée chez les Romains dut probablement être pratiquée dans les Gaules, lorsqu'ils en eurent fait la conquête, vu que tous les officiers publics étaient Romains, et que les Gaulois s'accoutumèrent d'eux-mêmes à suivre les mœurs des vainqueurs. Lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains, il se fit un mélange de la pratique romaine avec celle des Francs. C'est ainsi qu'au lieu des preuves juridiques, on introduisit en France l'épreuve du duel, coutume barbare qui venait du Nord.

Dans ces premiers temps de la monarchie, la justice se rendait militairement; il y avait pourtant quelques formes pour l'instruction, mais elles étaient fort simples et en même temps fort grossières. Il y avait des avocats et des sergents; mais on ne se servait point du ministère des procureurs *ad lites*. Il était même défendu de plaider par procureur. Les parties étaient obligées de comparaître en personne.

Ce ne fut que du temps de saint Louis que l'on commença à permettre aux parties de plaider par procureur en certains cas, en obtenant à cet effet des lettres du prince. Ces permissions devinrent peu à peu plus fréquentes, jusqu'à ce qu'enfin il fut permis à chacun de plaider par procureur, et que l'on établit des procureurs en titre.

La plus ancienne ordonnance que nous ayons, où l'on trouve quelques règles prescrites pour l'ordre de la procédure, ce sont les Établissements faits par saint Louis en 1270.

PROCESSION. Il n'est point de peuple, dit Millin dans son *Dict. des beaux-arts,* chez lequel les processions n'aient été en usage. Comme toutes ont une cause et un but différents, les cérémonies devaient être aussi différentes. Les monuments nous en ont conservé quelques unes. Les marches triomphales, la translation des cendres d'un prince, d'un citoyen distingué, peuvent être aussi regardées comme des espèces de processions. Dans l'antiquité, l'une des processions les plus célèbres était celle des grandes Panathénées. Virgile parle, dans ses *Géorgiques*, de la procession usitée tous les ans en l'honneur de Cérès. Ovide ajoute que ceux qui y assistaient étaient vêtus de blanc et portaient des flambeaux allumés. A Lacédémone, dans un jour consacré à Diane, on faisait une procession solennelle.

Dans le christianisme, on fixe ordinairement au règne du grand

Constantin l'époque de l'institution des processions. Les processions des dimanches furent instituées, l'an 530, par le pape Agapet; celle de la fête de saint Marc fut instituée, en 590, par saint Grégoire-le-Grand, à l'occasion de la peste, qui faisait alors de grands ravages dans Rome. Le même saint Grégoire établit le premier des stations à Rome avec les processions qui se font les jours des Rameaux et de la Purification. La procession du Saint-Sacrement fut instituée par Jean XXII, au commencement du quatorzième siècle.

Le jour de l'Assomption de la Vierge, il y a des processions dans toutes les églises du royaume, en mémoire de l'hommage que Louis XIII fit de sa couronne à la sainte Vierge, par déclaration du 10 février 1638, confirmée par une autre de Louis XIV, de 1650, et par une troisième de Louis XV, en 1738, à l'occasion de l'année centenaire de l'établissement de cette procession.

PROFIL. Terme de peinture qui se dit plus particulièrement d'une figure vue de côté, de la tête vue de manière à apercevoir la moitié du visage. Il est probable que l'usage de dessiner les têtes de profil remonte aux premiers essais de l'art, puisque l'ombre en présente naturellement le modèle, qui a dû inviter les hommes à l'imiter. C'est d'après cette observation, sans doute, que s'est établie la tradition de Dibutade, traçant à la lueur d'une lampe le profil de son amant. *Voyez* DESSIN. D'autres prétendent que ce fut Apelle qui le premier trouva l'art du profil; il l'inventa, au rapport de Pline, pour cacher la difformité du prince Antigone, qui n'avait qu'un œil. Mais, suivant Millin, on trouve des profils bien plus anciens sur les monuments. C'est sur les médailles surtout et sur les pierres gravées qu'on a figuré les profils des souverains, des héros, des hommes célèbres.

En architecture, profil a le même emploi que *coupe*, pour signifier la vue intérieure d'un édifice; mais son application à cet art la plus usitée et la plus importante a pour objet le contour des moulures.

PROJECTION, en mécanique, signifie l'action d'imprimer du mouvement à un projectile. (*Voy.* BOMBE, OBUS.)

En géométrie, ce mot désigne la représentation ou l'apparence des objets sur une surface quelconque, conformément aux lois de la vision ou d'après certaines conditions géométriques. Si le point de vue est à une distance finie de l'objet, l'image de cet objet sur le tableau perspectif se nomme *projection stéréographique;* si au contraire le point de vue est supposé à une distance infinie de l'objet à représenter, et que les rayons visuels soient perpendiculaires au tableau perspectif, l'image sur ce tableau s'appelle *projection orthogonale* ou *orthographique*.

L'art des projections a nécessairement servi de base à celui du dessin; ainsi son origine remonte à la plus haute antiquité. (*Voyez* DESSIN, CARTES GÉOGRAPHIQUES.)

La projection orthogonale est la seule employée dans les dessins d'architecture, tels que plans horizontaux, élévations, coupes, profils des monuments ou machines à

construire ; et si quelquefois l'on fait usage, en pareille circonstance, de la projection perspective, c'est pour donner une idée plus sensible de l'effet que doivent produire les constructions dont il s'agit.

Les *cartes géographiques*, toutes fondées, depuis Hipparque, sur deux éléments essentiels, savoir, les latitudes et longitudes des lieux terrestres, sont assujetties à différents modes de projection. Par exemple, les *mappemondes* sont ordinairement construites d'après le système de projection stéréographique que Ptolémée a le premier décrit dans son planisphère : le point de vue, placé à la surface de la terre, est supposé à l'extrémité du rayon perpendiculaire au plan de projection, et dans ce cas les méridiens et les parallèles sont en général des cercles sur le planisphère comme sur le globe supposé sphérique. Maintenant les géographes commencent à abandonner ce système de projection dans le tracé des mappemondes, et cela est tout-à-fait indifférent pour le public ; il suffit en effet de savoir que les méridiens et les parallèles y sont des cercles. C'est ce que l'on remarque sur les très belles mappemondes d'Arrowsmith et de Brué, publiées de nos jours.

Les projections par *développement* sont de préférence appliquées aux cartes particulières, qui ne représentent qu'une portion du globe. On cherche alors à satisfaire à certaines conditions, comme de conserver les rapports des surfaces et ceux des distances mesurées sur les parallèles, etc.

Euler, dans les *Acta academiæ Petropolitanæ*, tom. I, pars I, avait proposé des modifications à la projection conique ordinaire ; mais il ne paraît pas qu'elles aient été adoptées par beaucoup de géographes.

Flamsteed, dans son *Atlas céleste*, qui parut en 1729, développa en ligne droite le premier méridien et tous les cercles parallèles à l'équateur. Ce mode de projection, qui n'altère ni les degrés des parallèles ni les surfaces comprises entre ces lignes et les méridiens, a été employé par plusieurs géographes, et notamment par J.-B. Nolin dans ses cartes particulières des quatre parties du monde.

Cassini, en 1745, à l'occasion de sa carte de France, développa également en ligne droite le méridien de Paris et toutes les perpendiculaires à ce méridien. Cette projection a long-temps servi à coordonner les opérations de détail pour former une carte topographique d'ensemble.

Quelques géographes, trouvant plus d'avantages dans la projection de Flamsteed que dans toute autre, en firent souvent usage, mais en la modifiant de manière à la corriger en partie d'un défaut qu'elle présente ; c'est-à-dire qu'ils substituèrent aux parallèles rectilignes des cercles concentriques, tels que leurs degrés décroissent sur la carte comme sur le globe, proportionnellement au cosinus de leur latitude. Bonne, Delisle, d'Anville, Robert de Vaugondy, ont employé cette projection modifiée, et depuis lors elle est généralement usitée. C'est elle qui sert de base à la nouvelle carte de France, dont l'exécution est confiée depuis 1817 au corps royal des ingénieurs géographes militaires.

Quant aux *cartes marines*, elles

sont assujetties à une projection toute particulière, dans laquelle les méridiens et les parallèles sont des lignes droites, et où les degrés des méridiens croissent de l'équateur aux pôles dans le même rapport que décroissent les degrés des parallèles sur le globe terrestre. Cette projection par *latitudes croissantes*, que Mercator imagina et publia en 1569, facilite singulièrement le tracé de la ligne *loxodromique*, ou de la route que parcourt un vaisseau sous un certain rumb de vent; mais le principe sur lequel elle est fondée ne fut bien connu qu'en 1599, époque à laquelle Edward Wright le publia. C'est en cela que consistent les *cartes réduites* qui ont remplacé pour jamais les *cartes plates*, attribuées à dom Henri, infant de Portugal.

PRONOPIOGRAPHE. Cet instrument d'optique, inventé, en 1812, par M. Soleil, de Paris, est une nouvelle chambre obscure perfectionnée. Il diffère des chambres obscures connues jusqu'à l'époque de son invention, et n'a rien de commun avec les chambres obscures à prismes des Anglais dites de Newton. On trouve la description de cet instrument dans le *Dict. des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.

PRONOSTICS. L'histoire ne nous a pas conservé l'origine des divers pronostics qui annoncent les variations de l'atmosphère. Ils sont nés probablement des observations répétées, surtout à la campagne. L'ignorance des peuples en a perpétué un grand nombre, dont nous nous abstiendrons de faire le dénombrement. Nous ne parlerons ici que de ceux que présentent les phénomènes météorologiques, lesquels font partie des mouvements généraux de l'univers et viennent comme eux de la circulation de la matière.

Du baromètre. En général quand le baromètre descend, il y a indication que l'air inférieur étant plus léger, les vapeurs supérieures produiront de la pluie; quand il monte, le phénomène contraire a lieu. Si le mercure tombe au point de glace, on peut prévoir la neige ou le dégel; s'il varie beaucoup, et subitement, le temps pourra être jugé au variable; s'il tombe très bas, et soudainement, on doit s'attendre plutôt à un grand vent qu'à de la pluie; s'il descend encore après cela, il annoncera une grande tempête, souvent fort éloignée du lieu de l'observation.

Des nuées. On peut considérer généralement comme l'annonce d'un beau temps la formation et la disparition des nuées dans une soirée d'été. Si un ciel serein se couvre insensiblement de petits nuages blancs qui s'étendent peu à peu et prennent une couleur foncée, on doit s'attendre à de la pluie. A l'approche d'un orage, cet état du ciel est surtout fort remarquable.

Lorsque les nuées forment des flocons profonds, denses au milieu, très clairs sur les bords, dans un ciel d'un azur vif, on peut pronostiquer de grosses ondées, de la grêle ou de la neige. Si les nuées se forment à une très grande hauteur, en traînées blanches et effilées, on jugera que des vents contraires les éparpillent, et qu'elles se résoudront en pluie aussitôt qu'elles pourront s'accu-

muler. Si par un temps très couvert on voit circuler avec vitesse de petites nuées noires, il est probable que la pluie va commencer et qu'elle durera long-temps.

Rosée. Une rosée abondante annonce un beau jour; mais lorsque le lendemain elle ne se renouvelle point, on doit croire que les vapeurs sont abondantes dans l'atmosphère, et qu'elles se résoudront en pluie. On doit compter également sur elle, lorsqu'on verra une rosée ou gelée blanche abondante dans une saison qui ne leur est pas propre.

De l'état du ciel. On juge aussi du temps par l'état du ciel. Lorsque les nuages rouges du soir disparaissent avec le soleil, on doit présumer que le ciel sera serein au matin; s'ils restent à l'horizon, ceux de l'aurore seront très rouges, et amèneront probablement de la pluie. Si le matin ou le soir des nuages durs et tranchés couvrent l'horizon, on doit s'attendre à du vent ou de la pluie. Enfin lorsque dans la mauvaise saison le ciel a la teinte verdâtre des eaux de la mer, la pluie continuera et redoublera.

De la lune. C'est une erreur grossière de croire que les phases de la lune déterminent un changement de temps. Les expériences les plus scrupuleuses des astronomes nous font connaître que si la lune a quelque influence sur l'atmosphère, elle est tellement faible, et d'ailleurs tellement atténuée par les autres phénomènes que l'état du ciel présente, que jusqu'à présent on n'a pû l'apprécier. Rien n'est donc plus absurde que d'attribuer aux phases de ce satellite de la terre les variations qu'éprouve notre atmosphère.

Du vent. Lorsque le vent change d'un point à un autre, et fait le tour de l'horizon, on doit s'attendre à de la pluie. Le vent qui siffle et qui produit un grand bruit est toujours suivi de pluie; il annonce le même phénomène, lorsqu'il est au sud ou à l'ouest. Le vent sud-est promet un beau temps; le vent d'est annonce de la sècheresse, et le vent nord du froid en hiver et de la fraîcheur en été.

Des animaux. On croit avoir reconnu que le coq de bruyère annonce le beau temps quand il se pose sur la cime des arbres et sur leurs nouvelles pousses, le mauvais temps quand il se rabat sur les branches inférieures et qu'il s'y tapit. Triste et immobile au bord des marais, le héron prédit les frimas; plus remuant et plus criard qu'à l'ordinaire, il promet la pluie. Le paon la présage lorsqu'il grimpe plus haut que de coutume, ou qu'il répète ses cris discordants. S'il doit pleuvoir, l'ortolan de roseaux gagne les hauteurs, le pinson prend un accent particulier et désagréable, le chant de la mésange ressemble au grincement d'une lime ou d'un verrou; on voit les noires corneilles quitter en troupe la pâture et presser leur vol bruyant vers la futaie antique ou la tour abandonnée; alors les martinets, descendant de la région des nuages, volent en foule autour des clochers, et l'hirondelle rase en babillant la surface des fleuves; alors aussi le pivert, appelé dans plusieurs provinces le *procureur du moulin*, jette un cri plaintif et traîné qu'on entend de très loin.

PROSCRIPTION. On ne con-

naît pas le nom de celui qui le premier mit cette peine en vigueur; mais on sait que les proscriptions se faisaient chez les anciens avec les plus grandes formalités. Un héraut publiait, par ordre du souverain, qu'on récompenserait d'une certaine somme quiconque apporterait la tête du proscrit. Afin qu'on se dévouât sans peine à faire le coup, et que le vengeur de la patrie sût où prendre la récompense dès qu'il l'aurait méritée, on déposait publiquement sur l'autel d'un temple la somme promise par le héraut. C'est ainsi que les Athéniens mirent à prix la tête de Xerxès. On trouvera dans la comédie des *Oiseaux* par Aristophane une formule de proscription contre Diagoras de Mélos.

Ce fut Sylla qui introduisit parmi les Romains la malheureuse coutume de proscrire, qu'il exerça avec la plus affreuse barbarie et la plus grande étendue. Il ordonna que ceux qui auraient sauvé un proscrit, ou qui l'auraient retiré dans leur maison, seraient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits, et fixa chaque meurtre à deux talents. Il y avait aussi un autre genre de proscription moins cruelle, puisqu'elle n'ordonnait pas de tuer la personne proscrite; elle se bornait à lui interdire le feu et l'eau jusqu'à une certaine distance de Rome: c'était proprement un exil, par la nécessité où l'on se trouvait de se transporter hors des limites de ces interdictions.

PROSE. Discours qui n'est point assujetti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds et de syllabes. Ce mot vient du latin *prosa*, que quelques uns croient dérivé de l'hébreu *poras*, qui signifie *expendit;* d'autres le dérivent de *prorsa* ou *prorsus*, c'est-à-dire qui va *en avant*, par opposition à *versa*, qui retourne *en arrière*. La prose a toujours été le langage des hommes, mais elle n'a point été consacrée d'abord, comme la poésie, aux ouvrages d'esprit, ni même à conserver la mémoire des évènements. Au rapport de Pline, Phérécide de Scyros, qui vivait du temps de Cyrus, est le premier qui traita en prose des matières philosophiques. Cependant Pausanias parle d'une *Histoire de Corinthe* écrite en prose par un certain Rumelus, deux siècles avant la naissance de Phérécide. On ne peut nier toutefois que dans les monuments publics, les chroniques, etc., les vers n'aient précédé la prose, qui parmi nous fut considérée un certain temps comme incapable de passer à la postérité. Avant Villehardouin et Joinville on trouve peu d'ouvrages en prose, tandis que les bibliothèques contiennent des poëmes allégoriques, historiques et autres dont la composition remonte aux temps les plus reculés.

Dans le dix-huitième siècle, sous la régence, le goût des beaux-arts commençant à s'attiédir par l'inconstance et la satiété, la prose eut la préférence sur les vers. Déjà La Motte avait soutenu qu'on pouvait faire des poëmes et des tragédies en prose; Fontenelle, Trublet, Marivaux, Duclos et Montesquieu soutenaient également que la meilleure poésie était toujours inférieure à la bonne prose, et croyaient faire grâce à un ouvrage en vers en disant: *Cela est beau*

comme de la prose. Est-ce pour opposer plaisanterie à plaisanterie que Voltaire disait : *Je ne fais à présent que de la vile prose?* Toutes ces folies paradoxales sont tombées aujourd'hui ; on en a montré le faux, et l'on a continué à faire de beaux vers. La poésie et la prose ont eu d'ailleurs de tous temps des caractères distinctifs ; elles ont chacune leur harmonie, mais si opposées, que ce qui embellit l'une défigure l'autre : la cadence en est contraire et le style différent. Si la poésie a été portée au plus haut degré de perfection par les Racine, les Boileau, les Voltaire, les J.-B. Rousseau, etc., etc.; la prose, d'un autre côté, a servi d'interprète aux génies des Pascal, des Bossuet, des Fénelon, des Sévigné, des J.-J. Rousseau, et autres célèbres écrivains.

PROSE. On appelle aussi de ce nom un chant rimé qu'on dit avant l'évangile aux fêtes solennelles seulement. Ce n'est que dans le neuvième siècle qu'on a commencé à chanter des proses dans l'église. Le premier auteur de proses que l'on connaisse est Notker, moine de Saint-Gall, qui écrivait vers l'an 880. Ce moine assure avoir vu plusieurs proses dans un antiphonaire de l'abbaye de Jumiège, que les Normands brûlèrent en 841. Il y a quatre proses principales : la première, pour la fête de Pâques, qui commence par ces mots, *Victimæ paschali laudes;* l'auteur en est inconnu. La seconde, pour la fête de la Pentecôte, qui est le *Veni, sancte Spiritus;* plusieurs l'attribuent au roi Robert; mais il paraît plus probable qu'elle a été composée par Hermanus Contractus. La troisième est le *Lauda, Sion, Salvatorem,* pour la fête du Saint-Sacrement ; saint Thomas d'Aquin en est l'auteur. La quatrième est le *Dies iræ,* que l'on chante pour les morts; on l'attribue mal à propos à saint Grégoire, ou à saint Bernard, ou à Humbert, général des dominicains. Malabranca, religieux dominicain, prouve qu'elle est du cardinal Frangipani.

PROSTITUTION. Dès le temps des patriarches, il y avait, dit Goguet, de ces femmes publiques qui s'abandonnaient à tout le monde indifféremment, moyennant une certaine rétribution. L'aventure de Juda avec Thamar, sa belle-fille, en fournit des preuves plus que suffisantes. Nous voyons en effet que Thamar, pour mieux en imposer à Juda, alla se poster dans le carrefour d'un grand chemin par lequel ce patriarche devait passer. Cette place, dit Moïse, et l'attitude dans laquelle elle se tenait persuadèrent à Juda que c'était une femme publique ; et leur marché fut conclu en conséquence, moyennant un chevreau qu'il lui promit, et les gages qu'il donna pour assurance de sa parole. La réponse que firent les habitants de ce lieu au berger que Juda envoya ensuite porter à cette femme le prix de ses faveurs, prouve bien que ces sortes d'aventures devaient être alors communes et fréquentes. « Nous n'avons point vu, lui dirent-ils, de femme débauchée assise dans ce carrefour. » Il fallait donc qu'il y en eût dès lors un assez grand nombre, et qu'on les reconnût pour telles à certains caractères reçus et usités.

PROTATIQUE. Chez les anciens on appelait ainsi des personnages qui ne paraissaient qu'au commencement de la pièce, comme Sosie dans *l'Andrienne* de Térence, pour instruire de quelques évènements, et qui prenaient peu de part à l'action. Les modernes n'en sont point exempts, et c'est avec raison qu'on a reproché à Corneille d'en faire usage. Racine a toujours évité de tomber dans un tel défaut. Dans les tragédies de ce dernier, les personnages protatiques qui prennent soin d'instruire le spectateur de tout ce qui a rapport à l'action, sont intéressants et ordinairement les plus distingués de l'ouvrage : tels sont Agamemnon dans *Iphigénie*, Joad et Abner dans *Athalie*, Agrippine et Burrhus dans *Britannicus*.

PROTESTANT. La diète de Spire ayant fait, en 1529, des articles modérés, pour arrêter les progrès du luthéranisme, quatorze villes et plusieurs princes protestèrent contre cet édit de Spire, et déclarèrent qu'ils en appelaient à un concile général. Ce fut cette protestation qui fit donner depuis à tous ceux qui embrassèrent la réforme le nom de *protestants*. Luthériens, zuingliens, œcolampadiens, calvinistes, presbytériens, puritains, etc., tous, dit Voltaire, sont désignés aujourd'hui sous ce nom.

PROVINCES. C'est en vertu d'un décret de l'assemblée nationale, du 15 janvier 1790, que la France, autrefois divisée en provinces, a été partagée en 83 départements.

PRUNE. Il y en a de plusieurs sortes. Les prunes de damas tirent leur origine et leur nom de la ville de Damas, capitale de la Syrie. Il est dit, dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, que ce sont les anciens comtes d'Anjou qui les ont transportées dans leur province, et que ce fut le bon roi René de Sicile qui les fit connaître dans nos provinces méridionales.

Les reine-claudes doivent leur nom à la première femme de François I^er^, fille de Louis XII.

Les mirabelles ont été apportées en Provence, puis en Lorraine par le bon roi René.

Quant à celles de Monsieur, on les nomme ainsi, parce que Monsieur, frère de Louis XIV, les aimait beaucoup.

PRUNELLE ARTIFICIELLE. En l'an VIII, M. Demours, oculiste à Paris, a inventé un procédé à l'aide duquel il place une prunelle artificielle tout auprès du blanc de l'œil, pour remplacer la prunelle naturelle détruite par des suppurations répétées, et quand le désordre de l'organe est devenu tel qu'il est regardé comme irréparable. Un particulier, nommé Sauvage, et qui avait été privé quatre ans de la vue, l'a recouvrée par ce moyen. Il peut être appliqué avec le même succès sur les personnes qui ont perdu la vue par des cicatrices ou taches blanches, regardées jusqu'à ce jour comme incurables. L'illustre chirurgien Sabatier, dans un rapport fait à l'Institut sur cet objet, se résume ainsi : « Nous jugeons que l'Institut doit accueillir, conserver et publier l'observation que M. Demours a présentée, comme renfermant une découverte importante, et qui recule en ce point

les limites de l'art de guérir. » *Rapport à l'Institut*, en date du 26 prairial an VIII.

PRUSSE. Ce royaume d'Europe fut, depuis l'an 1260 environ jusqu'à ces derniers siècles, soumis à la domination des chevaliers teutoniques, et à l'autorité du saint-siége. Albert, margrave de Brandebourg, après avoir renoncé à ses vœux et embrassé le luthéranisme, se maria et partagea la Prusse, à condition que ce qu'il retenait serait une principauté séculière, avec le titre de *duc* pour lui et ses descendants. C'est ce qui distingue la Prusse polonaise de la Prusse ducale.

L'empereur Léopold, voulant se faire un parti puissant en Europe, pour empêcher l'effet du testament de Charles II, roi d'Espagne, jeta les yeux sur l'électeur de Brandebourg, dont il connaissait l'ambition et le pouvoir, et érigea le duché de Prusse en royaume héréditaire. En conséquence, Frédéric, électeur de Brandebourg, fut couronné à Kœnigsberg, au mois de janvier 1701, reconnu en cette qualité par tous les alliés de l'empereur, et, en 1713, par les puissances contractantes au traité d'Utrecht.

Frédéric-Guillaume II, second roi de Prusse, dépensa près de vingt-cinq millions de notre monnaie à faire défricher des terres, à bâtir des villes et à les peupler. Il y attira plus de seize mille hommes de Salzbourg, leur fournissant à tous de quoi s'établir et de quoi travailler. En se formant ainsi un nouvel état, il créait, par une économie singulière, une puissance d'une autre espèce. Il mettait tous les mois 60,000 écus d'Allemagne en réserve, ce qui lui composa un trésor immense en vingt-huit ans de règne. Il employait ce qu'il ne mettait point dans ses coffres, à composer une armée de quatre-vingt mille hommes choisis, qu'il disciplina lui-même d'une manière nouvelle, sans néanmoins en faire usage; mais son petit-fils, Frédéric le-Grand, a su s'en servir pour étonner l'Europe, en tenant la balance en Allemagne contre les forces réunies de la France, de l'impératrice reine de Hongrie, de la czarine, de la Suède et du corps germanique.

PSALTÉRION. Cet instrument de musique était fort en usage chez les Hébreux. On ignore la forme précise du psaltérion des anciens. Celui dont se servent les modernes a la figure d'un triangle tronqué par le haut.

PSAUME, du grec ψαλμὸς (cantique). Les psaumes sont des cantiques ou des odes sacrées par lesquels les enfants d'Israël célébraient au milieu de leurs assemblées et dans l'intérieur de leurs maisons les louanges de Dieu, les merveilles de sa puissance, la sagesse et la justice de ses œuvres. La tradition la plus générale et la plus suivie est qu'Esdras est le seul ou du moins le principal auteur de la collection du livre des psaumes; mais, dès avant la captivité, il y en avait un recueil, puisque Ezéchias, en rétablissant le culte du Seigneur dans le temple, y fit chanter les psaumes de David. Ce prince les avait composés à l'occasion des divers évènements de sa vie, ou des solennités qui se célébraient dans le culte divin.

« Quand les poëmes de Moïse, » de David, d'Isaïe et des autres » prophètes, ne nous auraient été » transmis que comme des productions purement humaines, ils se» raient encore, par leur originalité » et leur antiquité, dignes de toute » l'attention des hommes qui pen» sent, et, par les beautés uniques » dont ils brillent, dignes de l'admi» ration et de l'étude de ceux qui » ont le sentiment du beau. » (La Harpe.)

PUITS. Ces trous, pratiqués devant les lignes de circonvallation pour empêcher l'ennemi d'en approcher, et auxquels on a donné le nom de *puits*, furent employés pour la première fois près d'Alésia par Jules-César. Les Espagnols firent des puits, en 1654, à la circonvallation d'Arras, et il y en avait un grand nombre à celle de Philisbourg, qui fut bientôt après rendu à l'empereur par le traité de Vienne.

PUITS ARTÉSIENS. Les premières recherches sur les fontaines jaillissantes paraissent, dit M. Garnier dans son *Traité sur les puits artésiens*, page 30, in-4°, Paris, 1826, avoir été entreprises dans l'étendue de terrain que comprend le département du Pas-de-Calais, composé de l'ancienne province d'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardrésis et d'une très petite portion de la Picardie. Au moins cette opinion est générale, et ce qui tendrait à la confirmer, c'est la dénomination de *puits artésiens*, donnée aux fontaines du même genre établies dans d'autres pays. Il est vrai que l'on connaît depuis plus d'un siècle les eaux jaillissantes de la basse Autriche, et les puits forés des environs de Modène et de Bologne, ainsi que la fontaine que Cassini a fait percer dans le fort Urbain, dont l'eau s'élevait au-dessus du sol à une hauteur de quinze pieds. Cependant les procédés pour établir des fontaines jaillissantes ne paraissent encore bien connus que dans les contrées du nord de la France; et ce n'est que depuis peu d'années qu'on a commencé à rechercher dans les différentes parties du royaume, et dans quelques contrées méridionales de l'Angleterre, des eaux souterraines, à l'aide de la sonde du mineur et du fontenier. La découverte de ces fontaines, dans l'Artois, provient sans doute de l'approfondissement peu difficile de quelques puits creusés dans les environs de Béthune, et dans lesquels l'eau se sera élevée jusqu'à la surface du sol; mais depuis ces premières données on a recherché ces eaux à l'aide de travaux moins dispendieux que ceux qu'exigent les constructions de puits ordinaires, et l'on est arrivé peu à peu, par l'intervention de divers instruments, à traverser les terrains d'une grande épaisseur. Maintenant on fait jaillir à la surface du sol, lorsque les circonstances locales le permettent, et d'une profondeur de plus de trois cents pieds, des eaux si limpides et si pures, qu'elles sont presque seules, dans certains pays, employées aux usages les plus ordinaires de la vie.

PURGATOIRE vient de *purgatorium*, mot de la basse latinité, dérivé du verbe *purgare* (purger). Lieu où les âmes se purgent des souillures qu'elles ont contractées par le péché, en attendant le mo-

ment où, se trouvant purifiées, elles pourront s'élever au ciel.

« Le dogme de l'immortalité de l'âme, dit Rivarol (*OEuvres complètes*, tome II, page 134, in-8°, Paris, 1808), joint à celui des peines et des récompenses futures, conduit naturellement aux expiations, aux cérémonies funéraires, aux fondations pieuses d'obits et de chapelles; car, si les hommes n'eussent compté strictement que sur un paradis ou un enfer éternel, ils n'auraient rien donné pour se racheter; et c'est de là qu'est venu parmi nous cette expression proverbiale, que *le purgatoire est le secret de l'Église.* »

Ce terme, il est vrai, ne se trouve pas dans l'Écriture; mais la chose qu'il signifie y est clairement exprimée, puisque l'utilité de la prière pour les morts est recommandée dans le livre II *des Machabées*, chap. XII, v. 43, et dans la deuxième *épître à Timothée*, chap. I, v. 18.

Ce dogme ne paraît pas avoir été étranger à quelques philosophes de l'antiquité, ainsi que le prouve ce fragment du discours de Socrate avant de boire la ciguë: « Quand les morts sont arrivés au rendez-vous fatal des âmes, au lieu où le démon les conduit, ils sont tous jugés; ceux qui ont vécu de manière qu'ils ne sont ni entièrement criminels ni absolument innocents sont envoyés dans un endroit où ils souffrent des peines proportionnées à leurs fautes, jusqu'à ce que *purgés* et nettoyés de leurs péchés, et mis ensuite en liberté, ils reçoivent la récompense des bonnes actions qu'ils ont faites. »

PURIFICATION. Ce fut Moïse qui établit cette cérémonie chez les Juifs. Une femme, après avoir mis au monde un garçon, gardait la maison pendant quarante jours, et durant cinquante si elle avait eu une fille. Ce temps expiré, elle se présentait au temple avec un agneau et un pigeon ou une tourterelle; si elle était pauvre, elle n'apportait que deux tourterelles ou deux pigeons. Le prêtre immolait un de ces oiseaux dans un vase de terre, au-dessus d'une eau vive; puis il trempait l'autre oiseau, avec un peu de bois de cèdre, d'écarlate et d'hysope, dans le sang de celui qu'il venait d'immoler, faisait sept aspersions sur la femme, la déclarait pure, et laissait l'oiseau s'envoler.

PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE. Cette fête est célébrée par l'église romaine, le deuxième jour de février, en mémoire de ce que la sainte Vierge, quarante jours après la naissance de Jésus-Christ, alla par humilité se présenter au temple pour satisfaire à la loi insérée dans le Lévitique.

Cette fête paraît avoir été instituée par Justinien, l'an 542, à l'occasion d'une mortalité qui cette année-là dépeupla presque toute la ville de Constantinople.

L'usage des purifications par l'eau et par le feu, les encensements, les eaux lustrales qui existent encore chez nous, les serments faits par ces deux éléments, l'interdiction de l'eau et du feu, qui était une véritable excommunication, puisqu'elle privait de tout commerce ceux qui étaient interdits par cette formule; enfin les preuves judiciaires par le fer chaud, par l'eau bouillante, où l'on réunissait le concours de l'eau et du feu; et de l'eau,

dans laquelle on plongeait ceux qu'on voulait convaincre de sortilége, furent évidemment les suites de ce culte où l'eau et le feu étaient regardés comme ayant quelque chose de divin, parcequ'ils furent d'abord les symboles de l'Être suprême, et de la puissance qui est le premier de ses attributs. (D'Hancarville, *Recherches sur l'origine et les progrès des arts de la Grèce*, liv. I, chap. III, note 85.)

PYRAMIDES D'ÉGYPTE. Le mot *pyramide* vient du grec πυραμὶς, dérivé de πῦρ (feu), parceque les pyramides se terminent en pointe comme la flamme.

Les écrivains de l'antiquité ne s'accordent pas sur le temps où ont été construites les pyramides. On les met ordinairement, dit Goguet, au nombre des plus anciens monuments de l'Égypte ; je crois, ajoute-t-il, néanmoins pouvoir en douter. Homère, qui fait souvent mention de l'Égypte, qui rapporte plusieurs singularités de ce pays, qui parle de Thèbes et de ses cent portes, ne dit rien des pyramides. Ce silence me porte donc à croire que ces monuments extraordinaires n'existaient pas, ou du moins ne venaient que d'être achevés de son temps.

Je ne crois pas devoir m'arrêter à faire une longue description des pyramides. On sait que la plus grande des quatre qui sont à quelques lieues du Caire, forme un carré dont chaque côté de la base a 660 pieds; son circuit est par conséquent de 2640 pieds; elle en a près de 500 de hauteur perpendiculaire; son sommet est terminé par une plate-forme carrée, dont chaque côté peut avoir 16 à 17 pieds. La solidité totale de la pyramide est de 313,590 toises cubes. Cette masse imposante est composée de pierres d'une grandeur extraordinaire; il y en a plusieurs qui portent 30 pieds de long sur 4 de hauteur et 3 de largeur.

Au rapport d'Hérodote, cent mille ouvriers furent occupés en même temps à la construction de cette pyramide; dix années entières furent employées à tailler et à voiturer les pierres. Il fallut vingt ans pour achever cet énorme édifice, qui renfermait dans son intérieur des galeries, des chambres et un puits.

Voici quelques détails donnés par un des savants qui suivirent l'armée française en Égypte en 1798.

« Il y a un grand nombre de pyramides aux environs du vieux Caire. J'ai visité les quatre principales. Les deux qui sont les plus septentrionales sont les plus grandes. Elles sont toutes basées sur le roc vif, qui a été taillé exprès. Les pierres dont elles sont composées sont énormes, taillées en prismes, et tellement jointes, quoique sans ciment, qu'il est impossible d'y introduire la lame d'un couteau. Les parties massives de l'intérieur sont des pierres liées en chaux et en ciment. Les assises des pierres extérieures seraient prises mal à propos pour des degrés pratiqués à dessein pour monter au haut de la pyramide. Telle n'a pas été l'intention de l'architecte; il a employé des pierres selon leur épaisseur. Il y en a qui ont dix et douze pouces de plus que celles des assises supérieures ou inférieures. Les pyramides étaient destinées à la sépul-

ture exclusive des anciens rois.

» Une seule de ces pyramides est ouverte; des Arabes servent de conducteurs aux curieux. Il faut se déshabiller jusqu'à la chemise pour ne pas périr de chaud dans l'intérieur. Chacun a sa bougie. Parvenus dans l'une des chambres, on allume des flambeaux pour en chasser les chauves-souris, et pour éclairer. A un certain passage fort bas, fort étroit et assez long, on se met ventre à terre; deux Arabes vous tirent par les pieds, et vous pénétrez ainsi dans cette dernière demeure d'un maître de l'Égypte, dont il ne reste que le sarcophage. C'est une seule pierre creusée : frappée d'une clef, elle rend le son d'une cloche. Vous revenez de là sur vos pas, car il n'y a pas d'issue : il faut de nouveau se mettre ventre à terre. »

PYRIQUE (*spectacle*). On appelle ainsi des feux d'artifice qu'on fait jouer dans des lieux enfermés et couverts. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que ce genre de spectacle est en usage. On doit cette invention et son heureuse exécution à MM. Ruggieri, artificiers bolonais. Dès l'origine des opéras, des comédies, on avait bien introduit dans les salles de ces spectacles quelques artifices pour représenter la foudre, les éclairs, les incendies de peu de durée; mais il était réservé aux Ruggieri de donner dans ces salles de véritables feux d'artifice.

PYROMÈTRE, du grec πῦρ (feu) et μέτρον (mesure). Plusieurs instruments ont été imaginés pour mesurer les degrés de chaleur les plus élevés; on les appelle *pyromètres*. La plupart sont fondés sur la dilatation des corps solides : ce sont des verges métalliques disposées de manière à apprécier la dilatation que la chaleur leur fait éprouver. Le pyromètre que Wedgewood a inventé indique la progression du calorique jusqu'à la fusion des métaux les plus réfractaires, et sert à classer les substances en raison de leur fusibilité. On sait que les morceaux d'argile qui ont été légèrement cuits, ou seulement séchés à l'air, se resserrent par la chaleur, et leur retrait est d'autant plus considérable que cette chaleur est intense. D'après cette observation, Wedgewood fit préparer de petits cylindres d'argile de 12 millimètres de diamètre et de 14 à 15 millimètres de longueur; puis il les exposait à l'action de la chaleur qu'il voulait mesurer, en les plaçant dans un creuset, tantôt avec de l'argent, tantôt avec du cuivre, etc., jusqu'à ce que ces métaux entrassent en fusion; au moyen d'un appareil très simple, il déterminait la diminution de leur diamètre et en concluait le degré de chaleur. Cet appareil est une jauge, formée d'une plaque de cuivre ou de laiton, sur laquelle sont soudées deux règles de même métal parfaitement égales, et longues de 304 millimètres, formant un canal convergent dont l'ouverture est de 12 millimètres à une extrémité, et de 8 millimètres à l'autre. L'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou *degrés*, et le 0° de l'échelle est placé à l'extrémité la plus large. Lorsque le métal est fondu, on retire du creuset le petit cylindre d'argile, on le laisse refroidir, et on regarde jusqu'à quel degré il peut avancer dans la jauge. Le 0° de ce pyromètre correspond

à 598° du thermomètre centigrade, et chacun de ses degrés égale 72 degrés du même thermomètre d'après Wedgewood; mais il est probable que la marche de ce thermomètre n'est pas exactement proportionnelle à celle de la chaleur.

On a trouvé que le cuivre fondait à 27° de Wedgewood,

L'argent à 28°,

L'or à 32°;

La chaleur pour incorporer ensemble des barres de fer est de 95°,

Et celle qui est nécessaire à la fusion de la fonte de fer de 130°.

En l'an XI, Guyton-Morveau a présenté à l'Institut un pyromètre de platine de son invention, dont on trouvera la description dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.

PYRRHIQUE (*danse*). Cette danse de gens armés, si fameuse dans les écrits des historiens et des poëtes, fut inventée, suivant les uns, par Pyrrhus, de Sidon, qui l'apprit aux Crétois, et, selon d'autres, par Pyrrhus, fils d'Achille, qui l'exécuta le premier devant le tombeau de son père. Il y avait plusieurs sortes de danses qui portaient le même nom. Des hommes armés, au rapport de Xénophon, dansaient en sautant légèrement au son de la flûte; ils paraient avec leurs boucliers, et se portaient des coups avec beaucoup d'adresse.

« Ce ne sont plus, est-il dit dans les *Variétés littéraires* d'Arnaud et Suard, tome III, page 322, Paris, 1768, les Grecs assujettis et accoutumés au joug, mais les conquérants de la Grèce qui ont pris pour eux les danses militaires. La pyrrhique est dansée par les Turcs ou par des Thraces qui, armés de boucliers et de courtes épées, sautent légèrement au son des flûtes, et se portent et parent des coups avec une vitesse et une agilité surprenantes. Ainsi ce sont les Turcs qui s'exercent aujourd'hui à la pyrrhique, à la lutte et à la course, et qui, en asservissant les Grecs, semblent les avoir condamnés à leur céder encore les exercices qui servaient à former et à entretenir autrefois parmi eux les dispositions aux travaux militaires.

» On retrouve cependant encore les danses pyrrhiques dans le pays qu'on appelle *la Magne*, pays que les Spartiates ont rendu autrefois si fameux, et habité encore aujourd'hui par un peuple indompté, presque sauvage, gouverné par ses propres lois, etc. »

Q.

Q. Dix-septième lettre de l'alphabet. Elle répond au ϰ des Grecs et au ק des Hébreux. Comme lettre numérale elle valait 500, et surmontée d'une barre horizontale mille fois plus : $\overline{Q}$ = 500,000. Dans les noms propres des Romains Q signifiait *Quintus* ou *Quintius*.

QUADRATRICE. Dinostrate, géomètre ancien, contemporain de Platon, passe pour l'inventeur de cette figure de géométrie, ainsi nommée parceque, si l'on pou-

vait la décrire en entier, on aurait la quadrature du cercle. *Histoire des mathématiques*, tom. I, chapitre III.

QUADRATURE. Manière de réduire une figure en un carré, ou de trouver un carré égal à une figure proposée.

Anaxagore paraît être le premier parmi les Grecs qui se soit occupé de la quadrature du cercle. Mais Hippocrate de Chio, qui florissait dans le V^e^ siècle avant Jésus-Christ, fit voir indubitablement qu'il existe des espaces curvilignes exactement carrables. Ses lunules, connues des géomètres, en sont un exemple frappant. Environ deux siècles après lui, Archimède démontra que la parabole jouit de la même propriété, et réussit à trouver un rapport fort simple et très approché du diamètre à la circonférence d'un cercle : ce rapport est celui de 7 à 22. Toutes les tentatives faites successivement par plusieurs géomètres célèbres, pour trouver un carré rigoureusement égal à la surface d'un cercle de rayon donné, ont été sans succès ; aussi depuis long-temps cette recherche et celle du *mouvement perpétuel* n'occupent plus que quelques personnes qui connaissent à peine les éléments de géométrie et de mécanique.

QUADRIGE. Si l'on en croit Virgile, l'invention des quadriges, ou chars attelés de quatre chevaux, est due à Érichthonius.

Primus Erichthonius currus et quatuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.
(GÉORGIQUES, liv. III, v. 113.)

Érichthon le premier, par un effort sublime,
Osa plier au joug quatre coursiers fougueux,
Et, porté sur un char, s'élancer avec eux.
(Traduction de DELILLE.)

Cicéron, dans le troisième livre *De natura deorum*, attribue cette invention à la quatrième Minerve. Newton croit qu'Érichthon était le même qu'Érechthée. Il est plus probable qu'il s'agit ici d'Érichthon, fils de Dardanus et père de Tros, parceque Pline le nomme parmi les Phrygiens auxquels il fait honneur d'avoir su atteler à un char plusieurs chevaux.

Le premier quadrige de bronze dont on fasse mention parmi les Grecs est, selon Winckelmann, celui que les Athéniens firent faire après la mort de Pisistrate, c'est-à-dire après la soixante-septième olympiade, et qu'ils firent placer dans le temple de Pallas.

QUADRILLE, qu'on prononce *cadrille*. Le père Ménestrier, dans son agréable livre *Des tournois*, au chapitre des *quadrilles*, dit : « C'est des Italiens que les troupes diverses qui composent les carrousels ont reçu le nom de *quadrilles*. Ce mot est chez eux le diminutif de *squadra*, qui est une compagnie de soldats rangée et dressée ; aussi *squadrare* est proprement dresser une chose à l'équerre, et en forme carrée. Ils disent donc *squadrilia*, et nous *quadrille*, pour une troupe de cavaliers rangés en ordre pour un carrousel ou pour un tournoi. Il n'y a pas cinquante ans que l'on disait *squadrille* et *esquadrille*. » Ce que le père Ménestrier dit ici, qu'il n'y a pas long-temps que nous disions *squadrille* et *esquadrille*, me fait conclure avec lui que notre mot *quadrille* est d'origine italienne ; sans cela je le dériverais de l'espagnol *quadrilla*. (Ménage, *Dictionn. étymologique*, édit. de 1750.)

QUADRUPLE. On a donné ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, en 1641 ; elle portait, d'un côté, la tête de ce prince, et, de l'autre, une croix couronnée de quatre couronnes et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Sous le règne de Louis XIII, le quadruple valait vingt livres, et pesait dix deniers douze grains trébuchants.

QUAI. Le premier quai élevé à Paris fut celui des Augustins, bâti sous Philippe-le-Bel, suivant ses lettres patentes du 9 juin 1312, par lesquelles ce prince ordonne aux prevôt des marchands et échevins de bâtir un quai pour empêcher les débordements de la Seine.

QUAKER (on prononce *quacre*). Ce nom vient du mot *quake* (trembler), parceque ceux de cette secte sont dans une continuelle frayeur des jugements de Dieu. George Fox, cordonnier dans un village du comté de Leicester, fut, en 1650, le fondateur de la société des Amis, autrement appelés Quakers, qui s'éleva en Angleterre au milieu des guerres civiles du règne de Charles I^er^. Cromwell multiplia ces sectaires par ses persécutions, et finit par les respecter ou au moins par les craindre. De savants théologiens, Penn et Barclay, adoptèrent leurs opinions, et leur firent des prosélytes en Hollande, en Allemagne et en Amérique.

Quelques détails sur les mœurs, sur les principes religieux et moraux de ces sectaires piqueront la curiosité des lecteurs.

Non seulement les quakers s'interdisent tous les jeux de hasard, mais même les plus petits jeux qu'on regarde dans le monde comme d'honnêtes délassements. Les cartes, les dés, les paris, tous ces amusements ne sont point à l'usage des quakers; ils proscrivent la musique, la danse, les spectacles et la lecture des romans : la chasse est aussi au nombre des choses défendues. Telles sont les principales prohibitions que fait la secte des quakers; elle les inculque à l'enfance et à la jeunesse, et, dans l'âge mûr, elle en exige l'observation.

Chaque individu de la communauté étant chargé de veiller sur ses frères pour leur bien, il arrive de là que les vices de chacun sont soumis à la connaissance de tous, et que tout violateur des règles imposées à la société se trouve jugé par un tribunal dont il voudrait en vain décliner les arrêts. Il est d'abord averti d'une manière privée et confidentielle ; s'il résiste, il est rejeté du sein de la société par une sentence publique : cette sentence se prononce aux assemblées du mois. Le coupable peut interjeter appel, d'abord aux assemblées de chaque trimestre, puis de celles-ci aux assemblées annuelles ; en sorte que tout est pesé avec beaucoup de soin et de maturité.

Les idées des quakers sur la jurisprudence criminelle se fondent sur les principes les plus purs de la morale évangélique : ils ne veulent point de peine capitale. Lorsque Guillaume Penn fonda sa colonie en Amérique, il réserva la peine de mort aux seuls meurtriers. Ce système a été dès lors constamment suivi en Pensylvanie, et n'y a eu que de bons effets. Ce seul grand exemple donné à l'univers doit inspirer pour les

quakers un sentiment de respect et de gratitude.

Jamais les quakers n'ont de procès entre eux devant les tribunaux ; ils terminent tous leurs différents par voie d'arbitrage. Un quaker qui fait banqueroute cesse de profiter des avantages de la société, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier ses dettes. Ce règlement et le soin que cette société prend de ses pauvres sont dignes des plus grands éloges.

Ils sont en général attentifs à la propreté, vivent avec frugalité, et paraissent heureux.

On sait qu'il y a quelques petites singularités dans leurs vêtements, et que ce n'est pas seulement dans leurs habits, mais aussi dans leurs meubles que les quakers évitent toute espèce d'ornement. Il y a plusieurs pratiques de peu de conséquence auxquelles cette secte reste attachée avec une insurmontable obstination ; tel est le tutoiement, auquel elle n'a jamais renoncé.

Le christianisme des quakers n'est lié à aucune observance religieuse d'une nature ou d'une forme particulière ; ils négligent même le baptême et la sainte cène. Leurs mariages se célèbrent sans aucune forme religieuse ; les époux s'engagent mutuellement à s'aimer, et ce vœu n'est pas moins religieusement observé parmi eux que s'il avait été fait entre les mains d'un prêtre. Ils évitent aussi la pompe et les cérémonies funèbres : ils portent les corps en terre de la manière la plus simple et la moins fastueuse ; ils n'érigent aucun monument et ne gravent aucune inscription sur la tombe.

Leurs opinions religieuses ne semblent pas d'accord avec le bon sens qui règne dans la plupart de leurs institutions : ils prétendent que si un homme n'a pas une partie de l'esprit qui anima Moïse, il ne peut connaître les choses spirituelles ; ils entendent par là une inspiration surnaturelle. C'est à l'inspiration qu'ils attribuent toute espèce de prière et de sermon qu'ils prononcent.

Toutes les promesses, toutes les affirmations sont autant obligatoires que si elles étaient revêtues de la formalité du serment. Si donc les quakers sont suffisamment pénétrés de l'obligation d'être fidèles et vrais dans toutes leurs paroles, le serment n'est point à leur usage.

Tous les hommes sages détestent, comme les quakers, la guerre offensive ; mais il n'en est pas de même de celle qui est destinée à la défense. Du reste, cet esprit de paix est si respectable qu'on ne peut que faire des vœux pour qu'il se répande.

Les femmes, parmi les quakers, semblent l'emporter sur celles de toutes les autres sectes par la pratique des vertus domestiques. Une femme quaker sort très peu de chez elle ; elle fait de sa maison le centre de ses affections et de ses plaisirs.

Le caractère des quakers est estimable et vertueux. Leurs erreurs viennent de l'esprit et non du cœur ; et, quelque choquantes qu'elles soient, elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que la société des Amis (c'est le nom que se donnent les quakers) est une de celles où l'on trouve le plus d'hommes sages et intègres.

QUARANTE HEURES (*prières des*), ainsi appelées parceque

dans l'origine elles devaient durer *quarante heures* sans aucune interruption. Cette pieuse institution ne remonte pas plus haut que l'an 1556; ce fut cette année qu'elle eut lieu pour la première fois à Milan, pendant la guerre sanglante que se faisaient les Français et les Espagnols. Joseph de Ferne persuada au peuple de Milan de demeurer en prières pendant *quarante heures*, en mémoire du temps que le corps de Jésus-Christ a demeuré dans le sépulcre. Cette dévotion se répandit bientôt dans toutes le églises chrétiennes; Pie IV permit, en 1560, à l'archiconfrérie de Rome de la célébrer, et accorda des indulgences à tous ceux qui y assisteraient. Saint Charles Borromée, neveu de ce pape et archevêque de Milan, obtint aussitôt le même privilége pour entretenir cette dévotion dans son diocèse.

Les prières des quarante heures ne furent établies, dans toutes les églises de Rome, que sous le pontificat de Clément VIII, par une bulle du 21 novembre 1592. Deux ans après, elles passèrent dans le comtat d'Avignon. Elles ont commencé en France chez les carmes déchaussés. Urbain VIII, qui, par une bulle du 10 mai 1624, avait accordé aux églises de ces pères de la congrégation d'Italie le privilége de célébrer les prières des quarante heures, ayant adressé cette même bulle à ceux qui venaient d'être établis à Paris, et qui étaient une branche de cette congrégation, elles furent célébrées solennellement dans leur église. Depuis ce temps elles sont devenues communes.

QUART DE CANON. On appelait ainsi, dans le seizième siècle, des canons qui avaient 17 calibres de longueur, pesaient 1125 kilogrammes 86, dont le boulet était de 5 kilog. 87, et la charge de 3 kilog. 91 de poudre. Ces pièces sont désignées quelquefois sous le nom de *verrat*.

QUART-D'ÉCU. Cette monnaie d'argent, qui faisait le quart de l'écu d'or fixe, en 1577, à soixante sous, fut frappée en France sous le règne de Henri III, et eut cours jusqu'en 1646.

QUART DE CERCLE, instrument de cuivre, ordinairement de trois pieds de rayon ou plus, portant une lunette ou fixe ou mobile. Cet instrument, le plus nécessaire de tous et le plus employé, sert à mesurer la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon. L'usage du quart de cercle est très ancien; mais ce ne fut qu'en 1667 que Picart et Auzout y appliquèrent des lunettes, quoique Morin y eût pensé dès 1634. Cette invention a fait faire de nouveaux progrès à l'astronomie.

QUART DE CERCLE MURAL. C'est celui qui est fixé solidement à un mur dans le plan du méridien. Tycho-Brahé fut le premier qui se servit d'un arc mural pour prendre les hauteurs méridiennes; mais n'ayant pas d'horloges aussi parfaites que celles dont on se sert aujourd'hui, il n'en put retirer de grands avantages. Hévélius, Flamsteed, Lahire, et plusieurs autres astronomes, se sont servis de quarts de cercle muraux, dont on peut voir la description dans leurs ouvrages; mais le premier qu'on ait fait avec une grande perfection est celui de l'observatoire royal de Greenwich, en Angleterre, qui a servi de modèle à ceux qu'on a

faits depuis. On en trouve la description dans l'*Optique de Smith*, dans les *Mémoires de l'académie de Berlin pour* 1753, dans l'*Astronomie de M. de Lalande*, etc.

QUARTIER DE RÉFLEXION ou OCTANT. Instrument dont on se sert en mer pour observer les hauteurs et les distances des astres, en regardant un des astres directement, et l'autre par la réflexion de deux miroirs, en sorte qu'on voie les deux astres se toucher. Cette découverte est une époque mémorable pour la navigation; elle fut donnée, en 1731, dans les *Transactions philosophiques*, par J. Hadley, vice-président de la Société royale de Londres.

QUATRE-TEMPS. Ce jeûne, dont le principal motif a été d'appeler à chaque saison la bénédiction du ciel sur les fruits de la terre, était observé dans l'Église romaine dès le temps de saint Léon : il a commencé à être pratiqué en France vers l'an 806. Dans l'origine, ces jeûnes s'observaient la première semaine de mars, la seconde de juin, la troisième de septembre, et la quatrième de décembre. Le pape Grégoire VII les fixa comme ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire au mercredi qui suit la fête de la Pentecôte, au mercredi qui suit l'exaltation de la sainte croix, au mercredi de la troisième semaine de l'Avent, et enfin au premier mercredi qui suit la semaine des Cendres.

QUERCITRON, du latin *quercus* (chêne), et du français *citron*. C'est le nom de l'écorce d'un chêne jaune de la Nouvelle-Angleterre. L'emploi de cette écorce dans la teinture est dû entièrement au docteur Barncroft. La belle couleur qu'on en obtient la fait généralement rechercher, et on la préfère à la gaude pour l'impression des toiles. On fait infuser l'écorce dans l'eau tiède, et on en fixe la couleur sur la laine avec l'alun ou le muriate d'étain ; celui-ci lui donne beaucoup d'éclat.

On lit dans la *Revue encyclopédique*, 1820, vingtième livraison, page 399 : « M. Michaux, connu par son beau travail sur la flore américaine, ensemença, en 1818, un terrain d'un hectare et demi dans le bois de Boulogne avec la graine de quercitron et de noyers originaires d'Amérique. Six mois après on comptait plus de cinquante mille plants de diverses espèces, et l'année suivante les jets de quercitron s'élevèrent à cinq pieds et demi de haut; on en compta plus de sept mille cinq cents pieds. M. Michaux ayant essayé de teindre avec les jeunes pousses, obtint une belle couleur jaune, et se convainquit que le changement de climat n'avait point altéré le principe colorant du quercitron. Cet arbre s'élève à quatre-vingts pieds ; son bois est excellent pour la construction, et son écorce sert à la fois à la teinture et au tannage. »

QUESTION. Torture qu'on employait encore de nos jours pour faire avouer à l'accusé le crime dont il était prévenu, ou pour avoir la révélation de ses complices. Ce genre de tourment a été appelé question, parcequ'à mesure que l'accusé l'éprouvait il était interrogé sur les circonstances du délit dont il était prévenu. La manière de donner la question variait selon les lieux ou les usages; elle était ordinaire ou ex-

traordinaire, c'est-à-dire plus ou moins barbare et inhumaine.

L'usage de la question était inconnu aux Juifs; les lois de Moïse n'en parlent pas; il est cependant fort ancien, puisqu'il était établi chez les Grecs. Trente jours après la condamnation d'un criminel, on lui donnait la question : les citoyens d'Athènes ne pouvaient y être appliqués que pour crime de lèse-majesté.

Chez les Romains, la naissance, la dignité, et la profession de la milice, garantissaient de la question; mais on exceptait, comme à Athènes, le crime de lèse-majesté. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on la donnait quelquefois à des tiers, quoique non accusés, sous prétexte d'acquérir des preuves du crime et des coupables. Si un citoyen était tué dans sa maison, on mettait tous ses esclaves à la torture.

Les Visigoths furent les premiers qui mirent des restrictions à la question. Suivant la loi salique, on la donnait seulement aux esclaves. Nos anciennes ordonnances portent que les nobles de Champagne et les capitouls de Toulouse seront exempts de cette affreuse épreuve, sinon pour crime qui mérite la mort. En France, on ne donnait pas la question en matière civile, mais seulement en matière criminelle. Suivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la question un homme accusé d'un crime capital, s'il y a preuve considérable, et que cependant elle ne soit pas suffisante pour le convaincre.

Les dangers de la question ont été prouvés dans une foule d'ouvrages, mais il n'en est point qui présente des détails plus effrayants sur cette coutume barbare que l'*Essai sur l'histoire générale des tribunaux*, par M. des Essarts. L'auteur rapporte dans le sixième volume, à l'article *torture*, les différentes manières dont on donne la question chez tous les peuples de l'univers; il rappelle ensuite les exemples les plus frappants des méprises fatales qui n'ont exposé que trop souvent l'innocence à partager les tourments réservés au crime. Ce qu'il y a encore de plus intéressant dans cet article, c'est le développement des motifs qui ont déterminé la plupart des gouvernements de l'Europe à proscrire l'usage de la question.

Déjà depuis long-temps les âmes sensibles gémissaient de voir subsister dans notre Code pénal cette pratique cruelle et dangereuse, que La Bruyère appelle une invention merveilleuse et tout-à-fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et sauver un coupable qui est né robuste; déjà la Hollande et l'Angleterre avaient supprimé la *question préparatoire*, lorsqu'elle fut abolie en France, par déclaration du roi Louis XVI, du 24 août 1780, enregistrée au parlement le 5 septembre suivant.

QUEUES (*pacha à trois*). Ce titre vient de ce que certains grands officiers de l'empire ottoman ont le droit de faire porter devant eux un grand bâton au bout duquel sont attachées trois queues de cheval. Cette enseigne militaire tire son origine d'un général turc lequel, voulant rallier ses soldats qui avaient perdu leurs drapeaux, s'avisa de couper la queue d'un cheval et de la placer

au bout d'une lance. A ce signal singulier, les troupes se réunirent, reprirent courage, combattirent avec une nouvelle fureur, et remportèrent la victoire.

QUIÉTISME. Un passage de Joinville prouve que cette doctrine est plus ancienne qu'on ne pense. Il s'exprime ainsi : « Frère Ives, qui avait suivi saint Louis dans sa première croisade, rencontre au milieu des rues de Damas une vieille femme portant à la main droite une écuelle pleine de feu, et à la gauche une fiole remplie d'eau. Frère Ives li demanda : Que veux-tu de ce faire? Elle li répondit qu'elle voulait du feu ardoir (brûler) paradis, et de l'yaue (eau) esteindre enfer, que jamais n'en fut point. Et il li demanda pourquoi veus-tu ce faire? — Pourceque je ne veuil que nul fasse jamais bien pour le guerdon (récompense) de paradis avoir, ne pour la peur d'enfer, mais proprement pour l'amour de Dieu avoir, qui tant vaut, et qui tout le bien nous peut faire. »

La secte des quiétistes s'éleva dans l'église grecque au quatorzième siècle, et eut pour chef le prieur d'un couvent des environs du mont Athos, nommé Siméon, qui prétendait qu'en contemplant attentivement, et sans distraction, son nombril, il parvenait à se procurer des extases, et à voir cette gloire et ces rayons de splendeur qui partent du trône de Dieu. Les quiétistes se multiplièrent beaucoup à Constantinople, furent vigoureusement combattus par Barlaam, religieux de l'ordre de Saint-Basile, et protégés hautement par les empereurs Jean Cantacuzène et Jean Paléologue.

Vers le même temps, Jean Rusbroc parut se livrer, dans l'église latine, à la mysticité. Dans la suite, Marie d'Agreda, Jean Labadie, la Bourignon, le ministre Poiret et Michel Molinos firent consister toute la perfection évangélique dans l'inaction entière de l'âme. Ils soutenaient qu'il fallait s'anéantir pour s'unir à Dieu, et demeurer ensuite en repos, sans se troubler en aucune sorte de ce qui peut arriver au corps. Michel Molinos, né dans le diocèse de Sarragosse en 1627, alla s'établir à Rome, où il acquit une grande considération, et répandit cette doctrine dans plusieurs livres, entre autres dans celui qu'il intitula *la Conduite spirituelle*, ainsi que dans son oraison *De quietudine* (de la quiétude); de là vint qu'on nomma sa doctrine *quiétisme*, et ses disciples *quiétistes*. *Voyez* MOLINOSISME. Une veuve jeune, belle et riche, madame Guyon, née à Montargis en 1648, soutint cette doctrine avec enthousiasme, et eut pour partisan le célèbre évêque de Cambrai. Né avec un cœur tendre, plein de goût et de grâces, Fénelon préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Son imagination, dit le chevalier de Jaucourt, s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par les passions. La sienne était d'aimer Dieu pour lui-même; il ne vit dans madame Guyon qu'une âme éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

D'ailleurs plusieurs écrivains se sont attachés à réfuter ces folles visions, qui ne méritent que la

compassion, et qui ne renferment qu'un jargon inintelligible.

QUILLES. On distingue deux sortes de jeux de quilles: les quilles proprement dites, et le siam. Il n'est pas aisé peut-être de remonter à l'époque du jeu de quilles; mais celle du jeu de siam peut être fixée à l'arrivée en France des ambassadeurs de Siam, dans les beaux jours du siècle de Louis XIV. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

QUINQUET. Les lampes vulgairement appelées quinquets ont été inventées, en 1785, par MM. Lange et Quinquet, et elles ont retenu, comme on voit, le nom d'un des inventeurs. On a dit d'abord une *lampe à la Quinquet*, et ensuite un *quinquet*.

QUINQUINA, corruption de l'indien *quina-quina*, ou *china-china*.

Écorce d'un arbre qui croît au Pérou et à Santa-Fé; son nom botanique est cinchona: cet arbre est de la famille des rubiacées.

La vertu fébrifuge de ce remède était connue depuis long-temps des Américains, lorsque les Européens arrivèrent dans leur pays: leur manière de s'en servir était de le broyer et de le faire infuser dans l'eau commune pendant un jour; mais depuis cette époque jusqu'en 1640, les Indiens, conservant une haine implacable contre les Espagnols, avaient pris toutes les précautions imaginables pour empêcher qu'ils ne pussent avoir connaissance des propriétés de cette écorce. Un Indien, pénétré de reconnaissance pour tous les services que lui avait rendus un Espagnol, résolut enfin de le lui découvrir.

La comtesse del Cinchon, vice-reine du Pérou, fut la première qui en fit usage; elle en fit distribuer aux pauvres, et ce remède prit le nom de *poudre de comtesse*.

Vers l'an 1649, le père provincial des jésuites de l'Amérique, revenant en Italie pour l'assemblée générale, apporta avec lui une très grande quantité de cette écorce, qu'il distribua aux religieux de son ordre qui composaient l'assemblée, afin d'augmenter leurs richesses, et de les rendre nécessaires dans les diverses parties du monde où ils iraient: en effet ces pères, de retour dans leur pays, guérissaient comme par enchantement tous les malades attaqués de fièvres intermittentes, et donnèrent ainsi en très peu de temps une réputation prodigieuse à ce remède, ce qui le fit nommer *poudre des pères*, nom qui lui est resté depuis, surtout en Angleterre, où il est appelé encore aujourd'hui *jesuit's powder*, poudre des jésuites.

Le quinquina fut apporté en France par le cardinal Lugo, en 1650; mais l'usage ne s'en répandit que vers 1680, lorsque le gouvernement acheta du chevalier Talbot, Anglais, une préparation particulière.

Ce fébrifuge, aux vertus duquel plusieurs de nos poëtes ont rendu hommage, a mérité que notre bon La Fontaine composât un poëme en son honneur.

Ce dieu (Apollon), touché de l'humaine misère,
Produisit un remède au plus grand de nos maux:
C'est l'écorce du kin, seconde panacée.
Loin des peuples connus Apollon l'a placée.
Entre elle et nous s'étend tout l'empire des flots.
Peut-être il a voulu la vendre à nos travaux;
Peut-être il la devait donner pour récompense
Aux hôtes d'un climat où règne l'innocence.
(La Fontaine; *Le quinquina*, ch. I.)

Je reviens à l'usage
D'une écorce fameuse, et qui va tous les jours
Rappeler des mortels jusqu'au sombre rivage.
Un arbre en est couvert, plein d'esprits odorants,
Bas de tige, étendu, protecteur de l'ombrage :
Apollon a doué de cent dons différents
Son bois, son fruit et son feuillage.
Le premier sert à maint ouvrage ;
Il est ondé d'aurore ; on en pourrait orner
Les maisons où le luxe a droit de dominer.
Le fruit a pour pepins une graine onctueuse,
D'ample volume, et précieuse.
Elle a l'effet du baume, et fournit aux humains,
Sans le secours du temps, sans l'adresse des mains,
Un remède à mainte blessure.
Sa feuille est semblable, en figure,
Aux trésors toujours verts (le laurier) que mettent sur leur front
Les héros de la Thrace et ceux du double mont.
Cet arbre ainsi formé se couvre d'une écorce
Qu'au cinnamome on peut comparer en couleur.
(*Ibidem*, ch. II.)

QUINQUINA FRANÇAIS. Au commencement de ce siècle, à une époque où le quinquina était fort rare et par conséquent fort cher en France, on chercha à le remplacer par divers fébrifuges. Alphonse Leroy, professeur de la faculté de médecine de Paris, parvint à composer avec des végétaux indigènes un quinquina parfaitement semblable à celui du Pérou ; couleur, saveur, produits chimiques, effets semblables, tout s'y rencontre. C'est ce même quinquina qui a été donné à un grand nombre de malades et de fiévreux pendant l'automne et l'hiver de 1807, et qui a servi aux expériences faites à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à la Salpêtrière. Voici le texte du résumé des observations faites à l'Hôtel-Dieu :

« D'après les observations précédentes sur le quinquina de M. Alphonse Leroy, rapportées avec tout le détail que comporte une dissertation, et d'après beaucoup d'autres que nous n'avons pu terminer dans les salles Sainte-Monique, Saint-François et la Crèche, nous croyons pouvoir présenter un aperçu des résultats qu'il nous a offerts.

» 1° Le quinquina de M. Alphonse Leroy, administré en poudre, en décoction, en infusion et en lavement, soit à des phthisiques, à des leucophlegmatiques affectés de fièvres intermittentes, soit à des malades dont les fièvres sont devenues adynamiques, nous a paru n'avoir aucun effet nuisible. Presque toujours, au contraire, il en a eu de salutaires.

» 2° Toutes les fièvres intermittentes qu'on a combattues par son usage ont été arrêtées ou tellement diminuées dès les premiers jours de son administration, que nous devons le regarder non seulement comme fébrifuge, mais encore comme possédant cette qualité à un haut degré, ainsi que celle d'exciter l'appétit des malades.

» Sans vouloir mettre ce médicament en parallèle avec le quinquina exotique, nous dirons que son utilité pourra être plus générale, en devenant, par la modicité de son prix, le médicament du pauvre et de l'habitant des campagnes, exposé plus particulièrement à ce genre de maladie, et contre lequel on n'emploie le plus souvent que du quinquina sophistiqué.

» Sous ce double rapport, les amis de l'humanité ne sauraient refuser leur reconnaissance à l'auteur d'une découverte destinée principalement au soulagement de cette partie si intéressante et si utile de la société. »

QUINTAINE, pal, poteau ou jaquemar qu'on fiche en terre, et où l'on attache un bouclier pour faire des exercices militaires à cheval, jeter des dards et rompre la lance.

Balsamon prétend que ce jeu a été ainsi appelé, parcequ'un nommé *Quintus* en fut l'inventeur; d'autres veulent que ce nom vienne de ce que ces sortes de jeux se faisaient de cinq ans en cinq ans.

La quintaine était, en plusieurs lieux, un droit seigneurial, par lequel le seigneur obligeait les meuniers, bateliers ou jeunes gens à marier, de venir devant son château, tous les ans, pour rompre quelques lances ou perches, pour lui servir de divertissement. Ce jeu se pratiquait encore avant la révolution à Saint-Léonard en Limousin. Dans la châtellenie de Mareuil, ressort d'Issoudun en Berry, tous les nouveaux mariés devaient tirer la quintaine sur la rivière d'Amon. En Vendômois, en Bourbonnais et en Bretagne, il y avait de semblables exercices.

QUINTIL (poésie française). On nomme ainsi une stance composée de cinq vers. Dans le quintil il doit y avoir nécessairement trois vers d'une même rime, entrecoupés par la seconde rime. Le quintil français a été inventé par Fontaine, contemporain du Dubellay qui vivait sous Henri II.

QUINTILIEN. On attribue ordinairement au Pogge la découverte du manuscrit des *Institutions oratoires* de Quintilien. Le fait n'est pas exact. Loup de Ferrière avait un Quintilien en 850, et ce rhéteur reparaît quatre cents ans plus tard entre les mains de Vincent de Beauvais. Plus tard encore, Pétrarque avait sous les yeux un manuscrit des *Institutions*. Le mérite du Pogge est d'en avoir découvert un bien meilleur, enseveli dans l'abbaye de Saint-Gall, sous la poussière, au fond d'une sorte de cachot, où l'on n'eût pat même, dit-il, voulu jeter des condamnés à mort. Ce Florentin fit cette heureuse découverte pendant la tenue du concile de Constance.

QUINZE-VINGTS. Hôpital d'aveugles, fondé à Paris par saint Louis, en 1254, pour trois cents gentilshommes qu'il avait ramenés de la Terre-Sainte, et à qui les Sarrasins avaient, dit-on, crevé les yeux; c'est de ce nombre que vient le nom de cet hospice, puisque *quinze* fois *vingt* donne le nombre de trois cents. Par ordonnance du mois de juillet 1309, Philippe-le-Bel ordonna que ces aveugles porteraient une fleur de lis sur leur habit, pour les distinguer des autres congrégations d'aveugles, et ils portèrent cette marque jusqu'à l'époque de la révolution.

Rutebeuf, ancien poëte qui vivait du temps de saint Louis, a fait ces vers sur l'établissement des Quinze-Vingts:

Li roix a mis en un repaire,
Mes je ne sai pas porquoi faire,
Trois cens aveugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paire;
Tote jor ne finent de braire,
As trois cents qui ne voient gote.
Li un sache, li autre bote;
Se (si, aussi) se donnent mainte secote,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire.
Si feu y prent, ce n'est pas dote,
L'ordre sera brulée tote,
S'aura (si aura, aussi aura) li roix plus à
referre (refaire).

On a vu, en 1425, le dernier samedi du mois d'août, quatre aveugles, armés de toutes pièces et un bâton à la main, se promener par tout Paris avec deux hommes qui marchaient devant, dont l'un jouait du haut-bois, et l'autre por-

tait une bannière où était représenté un porc. Le lendemain ils vinrent, équipés de même, dans la cour de l'hôtel d'Armagnac, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Froid-Manteau, où est à présent le Palais-Royal, et là, au lieu d'attaquer un porc qui devait appartenir à celui qui le tuerait, ils s'attaquèrent, et, croyant frapper la bête, se donnèrent de si furieux coups qu'ils se seraient bientôt entre-assommés, si on ne les eût séparés. C'est le seul exemple que nos historiens nous aient conservé d'un pareil combat; cependant des anciens du temps de Sauval lui apprirent, dit-il, que les quinze-vingts autrefois, à la vue de tout Paris, entraient en lice ainsi armés pour le même prix, à la mi-carême; et quand Charles IX et Henri III se trouvaient à Paris dans ce temps-là, ces rois ne manquaient jamais de se rendre à cet hôpital pour avoir leur part de ce plaisir.

QUOLIBET. Dans le principe, on disait *quodlibet,* et ce mot latin, qui signifie ce qui plaît, ce qui est de fantaisie, désignait des propos de pur amusement, sans ordre, sans utilité. Ce mot doit son origine aux questions équivoques, énigmatiques, quelquefois burlesques et ridicules que l'on faisait sur des matières métaphysiques, pour exciter la sagacité des étudiants en philosophie ou en théologie; ces questions s'appelaient *quæstiones quodlibeticæ,* questions *quodlibétaires* ou *quodlibets.* Ces questions étaient pour l'ordinaire si impertinentes, que le mot est resté aux questions sottes et ridicules. (Extrait de l'*Improvisateur français.*)

Lorsqu'il s'agit d'un quolibet ancien et déjà connu, il faut que l'emploi en soit ingénieux et extraordinaire, afin qu'il puisse faire en quelque sorte oublier sa trivialité. Nous citerons comme un quolibet placé avec esprit, quoique bas et trivial, celui qui se trouve dans le dernier vers du songe de Patris.

Je songeais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé,
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage:
— Retire toi, coquin! va pourrir loin d'ici;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi!
— Coquin? ce me dit-il d'une arrogance extrême:
Va chercher tes coquins ailleurs; coquin toi-même:
Tous ici sont égaux: je ne te dois plus rien;
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.

R.

R. C'est la dix-huitième lettre de l'alphabet; c'est le ρ des Grecs et le ר des Hébreux. Chez les anciens la lettre R était une lettre numérale valant 80; si elle était surmontée d'un trait horizontal, elle avait une valeur mille fois plus grande: $\overline{R} = 80,000$. Dans la numération grecque le ρ' surmonté d'un petit trait valait 100; il avait une valeur mille fois plus forte si le trait était placé au-dessous de la lettre: ainsi ͵ρ = 100,000.

Dans la numération des Hébreux le ר vaut 200; il a une valeur mille fois plus grande lorsqu'il est surmonté de deux points posés horizontalement sur la lettre: ainsi ר̈ = 200,000.

RABAT. Morceau de toile qui

fait le tour du cou, monté sur un *porte-rabat*, et qui descend divisé en deux portions oblongues et ourlées, plus ou moins bas sur la poitrine. Il a été appelé *rabat*, parceque autrefois ce n'était que le col de la chemise *rabattu* en dehors sur le vêtement. Anciennement tous les hommes portaient le rabat; il y en avait à dentelles, à point, d'unis, de plissés, d'empesés, etc. Aujourd'hui il n'y a plus que les gens d'église et de robe, et les marguilliers, qui portent le rabat.

Quand le rabat n'a point d'ailes pendantes, on le distingue sous le nom de *collet*; et cette simple bande de toile que portent ordinairement les jeunes ecclésiastiques leur a fait donner le sobriquet de *petits-collets*.

RABBIN, de l'hébreu *rabbi* ou *rabboni*, qui dans cette langue signifie *maître* ou *docteur*. Les rabbins sont les docteurs des juifs. Leur principale fonction est de prêcher dans la synagogue, d'y faire les prières publiques, d'y interpréter la loi : ils ont le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de déclarer ce qui est permis ou défendu. Lorsque la synagogue est pauvre et petite, il n'y a qu'un seul rabbin, qui remplit en même temps les fonctions de juge et de docteur; mais quand les juifs sont nombreux et puissants dans un lieu, ils y établissent trois pasteurs et une maison de jugement où se décident toutes les affaires civiles; et alors l'instruction seule est réservée au rabbin, à moins qu'on ne juge à propos de le faire entrer dans le conseil pour avoir son avis; auquel cas il y prend la première place.

Les rabbins ont aussi l'autorité de créer de nouveaux rabbins : ils enseignent qu'anciennement tout docteur avait droit de donner ce titre à son disciple; mais, depuis le temps d'Hillel, ils se dépouillèrent de ce pouvoir en sa considération, et se restreignirent à demander pour cela la permission du chef de la captivité, du moins en Orient. A présent ils se contentent, dans l'assemblée de quelques docteurs, d'installer le nouveau rabbin; quelquefois on ne fait que lui imposer les mains par un seul rabbin, lorsqu'on n'a pas la faculté d'en assembler plusieurs. En Allemagne, on les crée par une simple parole, et souvent, en les créant, on borne leur pouvoir à certaines fonctions et non à d'autres : par exemple, à enseigner la loi, mais non à juger; et encore ne peuvent-ils exercer les fonctions auxquelles on les destine qu'en l'absence de leurs maîtres.

RABBOTH. Les juifs donnent ce nom à certains commentaires allégoriques sur les cinq livres de Moïse. Ces commentaires sont d'une grande autorité chez eux, et sont considérés comme très anciens. Les juifs prétendent qu'ils ont été composés vers l'an 30 de Jésus-Christ. Ils contiennent un recueil d'explications allégoriques des docteurs hébreux, où il y a quantité de fables et de contes faits à plaisir. On peut prouver aisément que ces livres n'ont pas l'antiquité que les rabbins leur attribuent; c'est ce que le père Morin a montré évidemment dans la seconde partie de ses exercitations sur la Bible.

RABDOLOGIE (composé de ῥάβδος, baguette, λόγος, discours).

Cette invention du baron Neper, Écossais, est une manière d'exécuter facilement les deux opérations les plus compliquées de l'arithmétique, la multiplication et la division, par les deux plus simples, l'addition et la soustraction; et cela au moyen de bâtons, verges ou baguettes séparés et marqués de nombres.

RABDOMANCIE, du grec ῥάϐδος (baguette) et μαντεία (divination), divination par le moyen de verges ou bâtons. Elle fut en vogue chez les Hébreux, chez les Perses, chez les Scythes, et chez les Tartares, qui en sont descendus. Elle se pratiquait de diverses manières chez ces différents peuples. Elle a été également connue en Occident. Voici comment Tacite s'exprime sur l'espèce de rabdomancie des Germains : « Ils sont, dit-il, fort adonnés aux augures et aux sorts, et n'y observent pas grande cérémonie. Ils coupent une branche de quelque arbre fruitier en plusieurs morceaux, et les marquent de certains caractères, puis les jettent à l'aventure sur un drap blanc; alors le prêtre ou le père de famille lève chaque brin trois fois, après avoir prié les dieux, et les interprète selon les marques qu'il y a faites. » Ammian Marcellin représente ainsi la rabdomancie des Alains : « Ils devinent, dit-il, l'avenir d'une manière merveilleuse. Les femmes coupent des baguettes bien droites, ce qu'elles font avec des enchantements secrets, et à certains jours marqués exactement. Ils connaissent par ces baguettes ce qui doit arriver. »

On peut rapporter à la rabdomancie la fameuse flèche d'Abaris, sur laquelle les anciens ont débité tant de fables, et la baguette divinatoire qui a fait tant de bruit sur la fin de l'avant-dernier siècle.

RACHITIS ou RHACHITIS, du grec ῥάχις (épine du dos). Ce mot désigne une maladie qui attaque les enfants, et qui consiste dans la courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs, dans des nœuds qui se forment aux articulations, et dans le rétrécissement de la poitrine. Elle n'a point été connue avant le milieu du seizième siècle, époque où elle commença ses ravages par les provinces occidentales de l'Angleterre, d'où elle se répandit avec beaucoup de promptitude dans tous les pays septentrionaux de l'Europe. On dit ordinairement des enfants qui sont atteints de cette maladie, qu'ils sont *noués*.

En 1820, M. Salmade, docteur en médecine, a tracé les caractères essentiels du rachitis, et présenté les moyens préservatifs et curatifs de ce mal, dans un mémoire qui a pour titre : *Considérations sur le vice rachitique, et sur les moyens de prévenir et de corriger dans l'enfance les difformités de la taille et des extrémités, sans procédés mécaniques.*

RADEAU. Ce mot vient probablement du latin *ratis*.

L'usage de cet assemblage de pièces de bois, dont on se sert au lieu de bateaux pour passer les fossés, et quelquefois pour aller attaquer le mineur au pied d'une muraille, fut connu des anciens peuples. Annibal fit passer le Rhône à ses éléphants sur des radeaux; et, selon Tite-Live, une partie de son infanterie passa le même fleuve à la nage sur des

peaux de boucs enflées. Alexandre se servit du même moyen au passage de l'Hydaspe et de l'Acésine.

Charles XII ne passa jamais les rivières que sur des radeaux ; et ils étaient construits avec un tel art, que les soldats étaient rangés dessus en bataille sur dix de profondeur, et même avec du canon.

RADEAU PLONGEUR. Cette machine, pour laquelle M. Thilorier a obtenu, en 1817, un brevet d'invention de quinze années, est le résultat d'une idée aussi simple que féconde; car à l'aide de son procédé, qui est très peu dispendieux, le courant d'une rivière, fût-il même très lent, devient un moteur puissant applicable non seulement au remontage des bateaux, mais encore à tous les besoins des arts, au moyen de la conversion toujours facile d'un mouvement de *va-et-vient* en un mouvement de rotation. La vitesse avec laquelle les radeaux plongeurs remontent les plus forts bateaux est égale au tiers environ de la vitesse moyenne du courant; de sorte que plus le courant est rapide, plus le remontage est accéléré. Deux hommes suffisent pour manœuvrer un radeau assez puissant pour remonter quinze, dix-huit et jusqu'à vingt-un bateaux à la fois. Une commission, composée de MM. Tarbé, Gillet de Laumond, Pajot des Charmes, Regnier, Gaillard et Senainville, en a rendu le compte le plus avantageux après une expérience faite sur la Seine. L'espace que le bateau devait parcourir était d'environ seize cents mètres. Le radeau aurait pu faire en descendant le même trajet que le bateau en remontant; mais, à cause de la difficulté du passage d'un aussi grand radeau sous les ponts, M. Thilorier a imaginé de diviser la longueur totale à parcourir en un certain nombre de stations calculées de manière que le radeau n'eût pas besoin de dépasser l'espace compris entre l'île Saint-Louis et le pont Notre-Dame. Le trajet a été fait en deux heures moins un quart, y compris plus d'une heure perdue pour quatre stations. (*Société d'encouragement*, tome XVI, page 113.)

RAFFINAGE *du sucre*. *Voyez* SUCRE.

RAGE. Anciennement, en France, la cure de l'hydrophobie était vulgairement confiée aux reliques de saint Hubert. Ceux qui avaient été mordus allaient en pèlerinage visiter ces reliques, et y porter leur offrande; et ils étaient persuadés qu'ils seraient préservés des suites funestes de leurs blessures, si on leur insérait dans le front une parcelle d'étole, et si l'on pratiquait sur eux quelques exorcismes. Pour la commodité des personnes auxquelles la fortune ou les occupations ne permettaient pas de se transporter dans le fond des Ardennes, où étaient déposées les reliques de saint Hubert, il se trouvait, dans presque toutes les provinces du royaume quelques familles qui, ayant trouvé saint Hubert sur leur arbre généalogique, s'arrogeaient, en raison de la parenté, la vertu de leur aïeul. Chaque individu de ces familles croyait fermement pouvoir préserver de la rage avec un mélange d'œufs, de racine d'églantier, d'écailles d'huîtres, etc., dont on composait une omelette que l'on assaisonnait de quelques prières ridicules, qui se transmettaient

avec le blason et les vieux parchemins.

Dans les siècles d'ignorance, les habitants de la Pouille (contrée de l'Italie) mordus par des animaux enragés, avaient recours à saint Gui ou Vith, et ils l'invoquaient de la manière suivante : ils faisaient neuf fois le tour de leur ville, pendant la nuit du samedi, sans prendre aucun repos, et prononçant continuellement cette prière :

Alme Vithe, pellicane,
Oram qui tenes Apulam,
Littusque Polignanium,
Qui morsus rabidos levas,
Irasque canum mitigas :
Tu, sancte, rabiem asperam,
Rictusque canis luridos;
Tu, sævam prohibe luem :
I procul hinc, rabies.
Procul hinc furor omnis abesto.

(O grand saint Gui, tendre pélican, protecteur des côtes de la Pouille et de la ville maritime de Polignano, qui soulagez les morsures venimeuses et adoucissez la colère des chiens, préservez-nous, ô grand saint, de la rage de ces animaux et de leur gueule envenimée : loin de nous toute rage, loin d'ici toute fureur.)

Toute gothique que soit cette prière, elle est cependant plus orthodoxe que celle dont se servaient la plupart des faiseurs d'omelettes. Elle était d'ailleurs accompagnée d'un exercice violent qui pouvait être utile par les sueurs abondantes qu'il devait exciter.

Mais ce qui est beaucoup plus consolant pour l'humanité que toutes ces anciennes pratiques superstitieuses, ce qui doit faire espérer qu'on est près de trouver un remède contre cette horrible maladie, ce sont les découvertes heureuses faites de nos jours. En 1824, le docteur Heller, membre de l'académie royale de médecine, a communiqué à cette société un fait important, fait qui a été aussi observé récemment en France : c'est qu'en Grèce on a soin de bien observer la langue des individus qui ont été mordus, parcequ'au bout de huit à neuf jours après cette morsure, il s'élève de chaque côté de la langue et près de son filet des pustules qu'on appelle *lyssès* chez les Grecs. Ces lyssès paraissent contenir tout le virus *rabique;* aussitôt leur apparition, on s'empresse de les couper et de cautériser les plaies avec un fer chaud; par cette méthode on prétend avoir garanti l'individu de l'hydrophobie.

RAIA. Qualification donnée aux chrétiens par les Turcs. Le *raïa* est, en Turquie, un roturier taillable à merci et miséricorde; il n'y a point d'injures, d'avanies, de mauvais traitements que les Turcs ne leur fassent supporter; l'envie naturelle aux mahométans redouble ses fureurs dans l'âme de ces nouveaux circoncis, à la vue d'un Grec plus favorisé qu'eux par la nature. M. Pouqueville rapporte, dans son *Voyage de la Grèce*, qu'une moustache bien fournie, qu'une belle chevelure, que des traits réguliers, sont des crimes qui blessent l'orgueil d'un aga, indigné que la Providence ait répandu ses dons sur une *espèce créée pour ramper et servir*; aussi le *raïa* ne marche-t-il jamais que le front incliné devant les Turcs, il s'arrête à leur approche, il descend de sa monture lorsqu'ils passent (usage établi parmi les Grecs du Bas-Empire), trop heureux quand le mahométan se contente de le dédaigner. Telle est enfin, ajoute le même voyageur, la condition des chrétiens frappés de mort civile sur le sol paternel, où ils sont

inhabiles à posséder, que le plus vil des Turcs peut outrager et assassiner un *raïa*, avec la presque certitude, quand il a versé son sang, de trouver l'impunité auprès des juges qui partagent son fanatisme et la haine nationale contre tous ceux que leur caste appelle *infidèles*. La population de raïas est beaucoup moins considérable aujourd'hui qu'elle ne le fut autrefois : les vexations, les guerres cruelles qu'ils eurent à soutenir, et celle qu'ils soutiennent en ce moment avec un si grand héroïsme, ont considérablement diminué leur nombre, car, sous Bajazet Ier, le nombre des chrétiens payant caratch dans la Turquie d'Europe, était de 1,112,000, et sous Sélim il s'élevait à 1,333,000.

RAISIN (*sucre de*). *Voyez* SUCRE.

RAMAZAN, nom de la lune ou du mois dans lequel les Turcs font leur carême : ce jeûne a été ainsi appelé parceque Mahomet prétendait que l'Alcoran lui avait été envoyé du ciel dans ce mois-là.

RAMES. Les vaisseaux des anciens allaient en même temps à rames et à voile. Les uns n'avaient qu'un rang de rames, les autres en avaient deux, trois, quatre et jusqu'à cinq ; ces rangs de rames étaient les uns sur les autres, en sorte qu'il fallait que parmi ces rames les unes fussent plus longues et les autres plus courtes. *Voyez* RAMEURS.

Entre autres vaisseaux, dit Eidous, *Histoire des principales découvertes*, etc., page 247, Paris 1767, les Carthaginois en construisirent un qui avait quarante rangs de rames; mais il faudrait être stupide pour s'imaginer que ces rames fussent placées les unes audessus des autres, et que le vaisseau avait quarante ponts. Le mot de *banc*, dont on se servait dans ce temps-là, ne signifiait proprement qu'un banc sur lequel il y avait trois, quatre, cinq rameurs pour mouvoir un aviron.

Au rapport de Thucydide, on ne connaissait point, dans les anciens temps, les navires à plusieurs rangs de rames; les rameurs, en quelque nombre qu'ils fussent, étaient tous disposés sur la même ligne : telle était la flotte que les Grecs envoyèrent contre Troie. Le même historien pense également que les Corinthiens furent les premiers qui changèrent la forme des vaisseaux; ils firent des galères à trois rangs. A leur exemple, les habitants de Corcyre et les tyrans de Sicile équipèrent de semblables vaisseaux un peu avant la guerre contre les Perses.

RAMEURS. Les Grecs et les Romains, dit Furgault dans son *Dictionn. d'antiquités*, étaient dans l'usage de prendre à leur solde des étrangers pour ramer; les Lacédémoniens surtout n'auraient pas voulu s'avilir à manier la rame. Outre les étrangers, les Romains employaient à cette fonction les esclaves qui avaient été mis en liberté; ils les enrôlaient et leur faisaient prêter serment entre les mains du consul. Dans des temps fâcheux où il y avait disette d'hommes, on forçait les particuliers de donner leurs esclaves pour les mettre à la rame, mais alors ils devenaient citoyens et libres. Les rameurs étaient chez les Grecs distingués par degrés: ceux du plus bas s'appelaient *thalamites*; ceux

du milieu, *zugites;* ceux d'en haut, *thranites*.

Les rameurs étaient placés moitié d'un côté du vaisseau, moitié de l'autre, tous à couvert des coups sous le pont. Ils n'avaient point d'autres lits que les bancs mêmes sur lesquels ils étaient assis pour ramer; ainsi ils passaient la nuit et le jour sous leurs rames. Quoiqu'il y eût souvent plusieurs rangs de rames les uns sur les autres dans un vaisseau, et que ces rames fussent les unes plus longues et les autres plus courtes, cependant il n'y avait qu'un rameur sur chacune. La manœuvre se faisait quelquefois au son de la trompette, mais plus ordinairement à la voix: celui qui commandait poussait différents cris qui signifiaient différentes manœuvres, soit pour les rameurs, soit pour les matelots. Les Grecs avaient quelquefois des musiciens qui gouvernaient la manœuvre des rameurs, en chantant et en jouant de la flûte ou de la cithare: cette harmonie, en réglant leurs mouvements, tendait aussi à diminuer et à charmer leurs peines.

Les anciens avaient une manière singulière d'exercer leurs rameurs, et ce qui se pratiquait à ce sujet chez les Romains est digne de remarque. Polybe rapporte qu'ils les accoutumaient à ramer en les exerçant sur terre. Ils faisaient asseoir les rameurs sur le bord de la mer, dans le même rang et dans le même ordre qu'ils auraient été assis sur les bancs des navires, et plaçaient au milieu d'eux un officier qui les commandait et les dressait à se retirer tous en même temps en arrière, en ramenant la rame, à se courber en la poussant, et à cesser de ramer en un instant au premier ordre. Ce n'était que par un long exercice qu'ils parvenaient à faire sans trouble et avec régularité une manœuvre si difficile: cependant, dit Xénophon, tant de rameurs assis dans leurs rangs ne s'embarrassaient point les uns les autres; ils élevaient et baissaient leurs épaules, plongeaient et relevaient les rames tous en même temps avec une précision admirable.

RAMISTES (*consonnes*). On appelle ainsi l'*i* et l'*u* lorsqu'ils sont consonnes. Ce fut vers le milieu du seizième siècle que l'on commença à distinguer les *j* et les *v* consonnes des *i* et des *u* voyelles; et cette distinction utile fut imaginée par Pierre Ramus ou la Ramée, et employée dans sa grammaire latine, qui parut en 1557. Le libraire Gilles Beys est le premier qui en ait fait usage à Paris dans l'édition des commentaires de Claude Mignault sur les Épîtres d'Horace, imprimées en 1584, chez Denys Duval.

RAMONEUR. On dit que les Savoyards ayant vu la marmotte s'élever, en s'appuyant de son dos et de ses pattes, le long des fentes des rochers, conçurent l'idée de suivre la même méthode pour monter dans les cheminées et les nettoyer. On sait que les mots *ramoneur*, *ramoner*, etc., viennent de *ramon*, vieux mot qui signifiait *balai*, et qui lui-même est formé de *ramus* (rameau, branche). Le mot *ramon* se dit encore dans le patois picard.

On s'est occupé récemment des moyens de substituer pour le ramonage des cheminées une machine, au travail si pénible et si périlleux des petits Savoyards.

RAMPONEAU. C'est le nom d'un cabaretier de la Courtille qui, en 1760, attira chez lui l'affluence et fixa l'attention du public. Cet homme, qui avait pour enseigne *le Tambour,* avait trouvé le moyen de donner son vin à un sou par pinte meilleur marché que ses confrères ; il n'en fallait pas davantage pour attirer la foule chez lui. Cette affluence de monde excita la curiosité des personnes de la plus grande distinction, qui voulurent voir par eux-mêmes ce prodige.

Voyez la France accourir au tonneau
Qui sert de trône à monsieur Ramponeau.
(PALISSOT, *La Dunciade*, ch. II.)

« Ramponeau, dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, a mérité de devenir célèbre aux yeux du peuple, et le peuple n'est jamais ingrat. Il abreuvait la populace altérée de tous les faubourgs, à trois sous et demi la pinte ; modération étonnante dans un cabaretier, et qu'on n'avait point encore vue jusqu'alors..... Une affluence extraordinaire rendit son cabaret trop étroit ; et l'emplacement s'élargit bientôt avec sa fortune. Je ne parlerai point ici des princes qui le visitèrent..... Il enrichit la langue d'un mot nouveau, et comme c'est le peuple qui fait les langues, ce mot restera. On dit *ramponer,* pour dire boire à la guinguette hors la ville, et un peu plus qu'il ne faut. »

RANZ DES VACHES. Air célèbre parmi les Suisses, et que leurs jeunes bouviers jouent sur la cornemuse. Cet air, qui est peu de chose en lui-même, mais qui rappelle aux Suisses leurs anciens plaisirs, leur jeunesse, leur façon de vivre, et mille idées relatives au pays natal, leur fait verser des torrents de larmes quand ils l'entendent en terre étrangère : il en a fait mourir ou déserter un si grand nombre, qu'il a été défendu, par ordonnance du roi, de jouer le *ranz des vaches* dans les troupes suisses. Mais aujourd'hui le charme attaché à cet air s'est considérablement affaibli ; les hommes qui ont perdu le goût de leur première simplicité ne la regrettent plus quand on la leur rappelle.

RAPPORTEUR (*nouveau*). Instrument imaginé, en 1801, par M. Maissiat, ingénieur-géographe (*voyez* GRAMMOMÈTRE), au moyen duquel les directions prises avec la boussole peuvent être rapportées ou sur les méridiennes ou sur les perpendiculaires. Les rapporteurs ordinaires, n'étant gradués que sur une circonférence, ne servent à rapporter que sur les méridiennes. Le nouveau rapporteur doit être construit en corne flexible et transparente ; il présente deux graduations : l'une faite sur une demi-circonférence, et l'autre sur un arc intérieur de cent degrés seulement. La première est un *rapporteur* ordinaire ; la seconde porte le nom de *rapporteur complémentaire :* les zéros et les nombres semblables des deux rapporteurs sont mis sur des rayons qui forment entre eux des angles droits ; conséquemment, la direction prise sur un objet avec la boussole, et dont l'angle est donné avec le méridien, peut être rapportée en se servant des méridiens ou de la demi-circonférence, ou en se servant des perpendiculaires et du rapporteur complémentaire.

Il y a un instrument, à l'usage

des arpenteurs, qui porte le nom de *rapporteur*.

RAPSODES et RAPSODIE, du grec ῥαψωδία, composé de ῥάπτω (je couds), et de ᾠδή (chant), c'est-à-dire *chants cousus ensemble*. On donnait chez les anciens le nom de *rapsodes* à des gens qui composaient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illustres, et qui allaient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. Ceux qui ensuite s'avisèrent de chanter ou de réciter simplement en public des morceaux des poëmes d'Homère prirent aussi le nom de rapsodes; ils étaient habillés de rouge quand ils chantaient l'*Iliade*, et de bleu quand ils chantaient l'*Odyssée* sur le théâtre, où ils se disputaient des prix. Ce ne fut, selon Winckelmann, que dans la 61e olympiade qu'on songea à rassembler les morceaux dispersés d'Homère, car ce grand génie n'avait point divisé son poëme par livres, et de là vient le nom de *rapsodies* qu'il porte encore dans toutes les éditions. Du temps de Solon et de Pisistrate, Hipparque, fils de ce dernier, en fit à Athènes une nouvelle copie par ordre de son père, et ce fut celle qui fit autorité jusqu'au règne d'Alexandre. Mais la plus fameuse édition des OEuvres d'Homère est celle qui fut faite par les soins d'Aristarque, si célèbre dans l'antiquité par son goût et ses lumières, et dont le nom parmi nous est passé en proverbe.

Tous les ouvrages de poésie à l'usage des rapsodes se nommaient *rapsodies*; mais, depuis, ce mot est devenu un terme de mépris, comme le remarque Boileau dans ses Réflexions critiques sur Longin, et l'on ne s'en sert plus aujourd'hui que pour signifier un ramas sans goût, soit de prose, soit de vers, tant les mots changent d'acception avec le temps!

RAPT. Il faut distinguer deux sortes de rapt: l'un qui se fait par violence, et celui-là est le rapt proprement dit; l'autre qui se commet sans que la personne ravie apporte de la résistance, et c'est le rapt de séduction.

L'enlèvement des filles et des femmes a presque toujours été suivi des malheurs les plus déplorables; il a même allumé très souvent des guerres sanglantes. C'est l'enlèvement de Dina, fille de Jacob, qui porta Siméon et Lévi, ses frères, à massacrer les Sichimites; et Troie n'aurait point été détruite, si Pâris n'eût pas enlevé la femme de Ménélas.

Les Romains furent d'abord peu délicats sur le rapt; témoin l'enlèvement des Sabines. Dans la suite ils établirent des peines, mais trop légères pour un si grand crime. La loi *Julia de vi publicâ* ne prononçait que l'interdiction de l'eau et du feu, à laquelle succéda la déportation. Les empereurs Constantin, Constance, Majorien et Jovien changèrent ces punitions, et les rendirent plus rigoureuses. Justinien les augmenta encore; il ordonna que tous les ravisseurs de filles et de femmes mariées seraient, ainsi que leurs complices, condamnés à mort et leurs biens confisqués, si les personnes ravies étaient de condition libre; et que dans le cas où le ravisseur serait d'une condition servile, il subirait la peine du feu.

Les anciennes lois des Francs,

telles que les lois gombette et salique, ne prononçaient contre le ravisseur qu'une amende plus ou moins forte, selon les circonstances; mais l'ordonnance de Blois et la déclaration du 26 novembre 1639 veulent que les ravisseurs soient punis de mort.

L'ordonnance de 1670 met le crime de rapt au nombre de ceux qui ne sont pas susceptibles de lettres de grâce : à la vérité, elle n'entend parler que du rapt fait par violence; mais la déclaration du 22 novembre 1730 condamne au dernier supplice ceux et celles qui seront convaincus de rapt par séduction.

RAQUETTE. L'usage des raquettes ne remonte pas plus haut que le quinzième siècle. Guillaume Coquillart, qui écrivait vers le milieu de ce siècle, parle de cet instrument :

> Se semblent raquettes cousues
> Pour frapper au loin un esteuf (une balle).

Avant cette époque, on poussait la balle avec la paume de la main, d'où est venu le nom de jeu de paume; ensuite on s'enveloppa la main d'un gantelet ou de quelques matières élastiques.

RARÉFACTION DE L'AIR. *Voyez* CONDENSATION.

RASER (*coutume de se*). *Voyez* BARBE.

RATANHIA. Le ratanhia est une plante assez commune au Pérou, découverte en 1779 par don Hippolyte Ruis, qui la fit dessiner, et en publia une description dans le premier volume des Mémoires de l'académie royale de médecine de Madrid. Elle est connue dans le pays sous le nom de *ratanhia*, c'est-à-dire *plante traçant sous terre*, et appartient au genre *krameria* de Linné, et plus particulièrement à l'espèce *krameria triandra*. On s'en sert au Pérou pour nettoyer les dents et colorer les lèvres. (*Archives des découvertes*, etc.)

RAZ ou RAS DE SAINT-MAUR. Ce fut à Saint-Maur, bourg situé à deux lieues de Paris au-dessus de Vincennes, qu'on a fabriqué d'abord, dans l'avant-dernier siècle, le ras dit *de Saint-Maur*, espèce d'étoffe de l'invention d'un nommé Charlier. Il est probable que deux autres espèces de ras, l'un dit *de Saint-Cyr* et l'autre *de Sicile*, tirent également leurs noms des lieux où ils ont été d'abord fabriqués.

RÉBUS. Les rébus, dont le sieur Désaccords a fait un recueil, surtout à l'égard de ceux de Picardie, qui sont les plus fameux, ne consistent que dans un jeu d'esprit sur des mots coupés ou joints ensemble, ou sur quelques peintures qui les représentent. C'est ainsi que la maison de Savoie-Raconis, qui porte des choux cabus dans ses armes, a pour cri et devise, *Tout n'est*; et ils veulent dire par là, *Tout n'est qu'abus*. On les appelle communément *rébus de Picardie*, parceque, dans l'avant-dernier siècle encore, les clercs de Picardie faisaient tous les ans au carnaval certains libelles qu'ils appelaient, *De rebus quæ geruntur*, c'est-à-dire des railleries de ce qui se passait dans la ville où ils faisaient de ces jeux de mots.

« Sur toutes les inventions du temps passé, j'entends depuis environ trois ou quatre cents ans en ça, on avoit trouvé une façon de devise par seules peintures qu'on

souloit appeller des *reubs :* laquelle se pourroit ainsi définir, que ce sont peintures de diverses choses ordinairement connues, lesquelles proférées de suite sans article font un certain langage ; ou, plus brièvement, que ce sont équivoques de la peinture à la parole. Est-ce pas dommage d'avoir nommé une si spirituelle invention de ce mot *rebus,* qui est général à toutes choses, et lequel signifie *des choses ?* encor pensay-je qu'on les a nommées en latin faute de meilleur terme, et afin que les nommant, selon le mot françois *des choses,* cela ne semblast trop général en nostre langue. Quant au surnom qu'on leur a donné *de Picardie,* c'est à raison de ce que les Picards, sur tous les François, s'y sont infiniment pleus et delectez. Ce que tesmoigne Marot en son Coq-à-l'asne :

> Car, en rebus de Picardie,
> Une faux, une estrille, un veau,
> Cela fait *estrille Fauveau.*

» Or ces subtilitez ont esté longtemps en vogue, et de non moindre réputation que les hiéroglyphiques des Égyptiens envers nous ; de sorte qu'il n'estoit pas fils de bonne mere qui ne s'en mesloit.

» Le pape Clément interrogeant son maistre d'hôtel, pourquoi il portoit la *Pentecoste* entaillée en une médaille, il lui fit response : *Per che il mio amore mi* PENTE *et mi* COSTE, c'est-à-dire parce qu'il se repentoit de ses amours, et qu'elles lui coustoient beaucoup.

. . . .

» Tu as ci-devant la forme et pratique des *rebus* de Picardie qui se font par peinture ; en voicy une suite d'autres qui se font selon la prolation des lettres simplement :

G A C O B I A L.
J'ai assez obéi à elle.

tils vent bien
trop sont pris
C'est-à-dire trop subtils sont souvent bien surpris.

G C avec L
J'ai dansé, redansé avec elle.

(*Les Bigarrures* de Désaccords, chap. II et III.)

C'est à ces *rébus* qu'il faut rapporter ces devises hiéroglyphiques qu'on trouve quelquefois sur des jarretières, sur des bonbonnières et sur des bonbons ; ou plutôt ces devises ne sont que des rébus : par exemple, après avoir peint une *pensée,* on écrit A L, c'est-à-dire *pensez à elle ;* après avoir peint une *pensée,* on écrit *à* 7, et on peint une seconde *pensée,* ce qui fait *pensez à cette pensée,* etc.

RÉCITATIF. Il y a, dit Millin, un débit passionné du discours qui tient le milieu entre le chant proprement dit et la déclamation ordinaire ; il se fait, comme le chant, par des tons déterminés et qui appartiennent à une gamme, mais sans observer le mètre ni le rhythme du véritable chant : c'est ce qu'on appelle le *récitatif.* Ce nom vient de ce qu'on l'applique à la narration, au récit, et de ce qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. Les anciens ont distingué ces trois manières de débiter le discours, en attribuant au chant des tons détachés ou séparés ; à la déclamation, des tons continus ; et en faisant tenir le milieu au récitatif. Martianus Capella les nomme *genus vocis continuum, divisum, medium ;* et il ajoute que

ce dernier genre, que nous appelons récitatif, est employé pour le débit des poésies. D'après cela on peut dire que, chez les anciens Grecs et Romains, les poëmes étaient débités comme notre récitatif; leur langue étant mélodieuse, il suffisait d'ajouter la cadence du mètre à la récitation soutenue pour rendre cette récitation tout-à-fait musicale, d'où vient que chez les anciens l'étude de la musique était inséparable de celle de la poésie, et que ceux qui versifiaient appelaient cela chanter. Cet usage, passé ridiculement dans les autres langues, fait dire encore au poëte, *Je chante*, lorsqu'il ne fait aucune espèce de chant. Les Grecs pouvaient chanter en parlant; mais chez nous il faut parler ou chanter: on ne saurait faire à la fois l'un et l'autre. C'est cette distinction même, dit J.-J. Rousseau, qui nous a rendu le récitatif nécessaire. La musique domine trop dans nos airs, la poésie y est presque oubliée; nos drames lyriques sont trop chantés pour pouvoir l'être toujours. Il faut donc couper et séparer les chants par de la parole; mais il faut que cette parole soit modifiée par la musique: or le récitatif est le moyen d'union du chant et de la parole; c'est lui qui sépare et distingue les airs, qui repose l'oreille étonnée de celui qui précède, et la dispose à goûter celui qui suit; enfin c'est à l'aide du récitatif que ce qui n'est que dialogue, récit, narration dans le drame, peut se rendre sans sortir de la langue donnée, et sans déplacer l'éloquence des airs. Nous nous servons du récitatif dans les oratorio, dans les cantates, et dans les opéras.

Lorsque de la tragédie on a fait l'opéra, on a voulu à la fois jouir des plaisirs de l'esprit, de l'âme et de l'oreille. Il a donc fallu rendre la déclamation non seulement expressive mais encore mélodieuse. De là cette abondance de ports de voix, de cadences, de tenues dont l'emploi plus ou moins heureux enrichit ou surcharge le chant. Chez les Italiens le récitatif est plus rapide et plus simple. Le dialogue, légèrement cadencé, est seulement soutenu par quelques accords formés par le violoncelle, la contre-basse et le *forte-piano*, instrument qui fait partie de tous les orchestres d'Italie. Mais ce récitatif précède rarement les morceaux de chant, notamment dans l'*opéra seria*. Le maëstro prélude aux aria, duetti, terzetti, etc., par une espèce de *récitatif* qu'on appelle *obligé*, parceque le mouvement et la mesure y sont prescrits; l'orchestre entier accompagne la voix, et de grandes masses d'harmonie, disposées avec art, viennent fortifier ces sortes de chant, dont une expression énergique est le caractère principal.

RÉCLAME. On appelle ainsi, en terme d'imprimerie, le mot qui se trouve au bas de la page *verso*, et qui est le même que celui qui commence la page suivante. La *réclame* a été en usage en Italie dès 1468; on ne s'en est servi en France que vers l'an 1520. Les *réclames* datent du XI^e^ siècle dans les manuscrits. L'usage en est aujourd'hui assez généralement réformé.

REDINGOTE. Le mot, comme la chose, nous vient des Anglais, chez qui *riding-coat*, dont nous avons fait *redingote*, signifie ha-

bit, casaque pour aller à cheval. Cette sorte de vêtement fut apportée en France en 1725; elle servit d'abord pour monter à cheval et remplaça le manteau. Les petits-maîtres s'avisèrent ensuite d'en faire une espèce de surtout qui pouvait remplacer le justaucorps et laissait paraître toute la forme de la taille.

RÉDUCTION *de Paris* (procession pour la). Il y a eu deux réductions de Paris. Le connétable de Richemont défit les troupes anglaises qui s'étaieut emparées de la ville de Saint-Denys, le 13 avril 1436; cet heureux évènement fut bientôt suivi de la réduction de la ville de Paris sous Charles VII: c'est la première. En mémoire de ce glorieux avantage, messieurs du parlement, de la chambre des comptes et le corps de ville assistaient à pareil jour, en robe ordinaire, à une messe qui se célébrait en l'église de Notre-Dame, à la chapelle de la Vierge : la cour des aides n'y assistait pas, parcequ'elle n'était pas établie lors de l'institution de cette cérémonie. Les conseillers du parlement, en 1734, voulant précéder les correcteurs et auditeurs des comptes, le roi, pour terminer ce différent, abolit la cérémonie, et depuis 1734 elle n'a plus eu lieu.

La seconde est la réduction de Paris arrivée en 1594, le 22 mars. Henri IV entra dans Paris par le moyen du comte de Brissac, auquel il donna sur-le-champ le bâton de maréchal de France, par l'habileté du président le Maître, de Molé, et autres membres du parlement, de l'Huilier, prévôt des marchands, et des échevins. Avant la révolution, on célébrait tous les ans, à pareil jour, la mémoire de ce grand évènement, par une procession générale. La cathédrale et toutes les paroisses de Paris se rendaient aux Grands-Augustins, où se trouvaient les députés du parlement et des autres cours souveraines.

REFENDRE (*machine à refendre les peaux*). Les divisions des peaux par tranches dans leur épaisseur sont des opérations qui ont été tentées en Angleterre et en France avec plus ou moins de succès. Mais de tous ceux qui s'en sont occupés, aucun n'a obtenu plus de succès que M. Buscarlet, tanneur à Nantua, département de l'Ain, et M. Choumert de Londres. Ces divisions sont plus ou moins multipliées, suivant les usages qu'on se propose d'en faire. Les deux premières tranches des deux peaux de mouton, par exemple, peuvent être employées pour vélin ou pour éventails, et les autres peuvent servir à la ganterie.

RÉFÉRENDAIRE. Ce que l'on appelait chez les Romains *notaires*, *excepteurs*, *gardes des archives*, ceux enfin qui étaient chargés de l'expédition des actes, ou de l'office de *rapporteur*, comme l'on remarque que l'exerçait le célèbre jurisconsulte Ulpien auprès de l'empereur Alexandre-Sévère, furent, au cinquième siècle, plus connus sous le nom de référendaires. Alors ils eurent rang après les personnages décorés du titre d'*illustre*, et on leur donna l'épithète de *spectabilis* (considérable). Ils furent presque toujours plusieurs à la fois. Leur charge était d'exposer aux empereurs les requêtes des particuliers et les doutes des juges.

Sous la première race, ils furent encore plus en honneur en France qu'en Orient et en Italie. Le *grand référendaire*, ou le chef des autres, avait la garde de l'anneau royal. Il rapportait au prince le contenu des diplômes, les lui présentait à signer, les signait lui-même, et les scellait de l'anneau du roi. Les autres référendaires inférieurs ou substituts écrivaient les actes. Cette charge de grand référendaire a été unie, sous la troisième race, à celle de la chancellerie, avec celle de comte du palais.

On a établi depuis des référendaires dans les petites chancelleries, pour y faire les mêmes fonctions que les maîtres des requêtes font dans les grandes. Autrefois c'était douze anciens avocats qui faisaient le rapport des lettres de justice, en vertu d'un brevet; François I[er] les créa en titre d'office, en 1522, et leur donna la qualité de *conseillers-rapporteurs et référendaires*.

Dans la chancellerie romaine il y a aussi des référendaires. Ce sont les douze plus anciens prélats, qui ont droit de rapporter les suppliques des parties, comme en France les maîtres des requêtes au conseil.

REFLUX. (Flux et reflux.) *Voyez* MARÉE.

RÉFORME. Ce mot signifie généralement l'effet qui résulte de l'action de réformer, de la réformation; mais il s'applique particulièrement aux changements que les protestants introduisirent, vers le milieu du seizième siècle, dans la doctrine et dans la discipline de l'église. Léon X, qui occupait alors le siége de Rome, envoya ses indulgences en Allemagne et en Suisse : le trafic honteux qui en fut fait souleva les esprits; soutenu de l'électeur de Saxe, Luther s'éleva contre cet abus, et ne tarda pas à attaquer les indulgences mêmes, le pape et l'église. Bientôt la moitié de l'Allemagne s'arme pour Luther, et se sépare de l'église romaine. Henri VIII, roi d'Angleterre, embrasse la réforme, et le Danemarck, la Suède, une partie de la Hongrie et de la Pologne adoptent les nouvelles doctrines. Dans le même temps, Zuingle, curé en Suisse, prêche contre les indulgences, attaque presque tous les dogmes de l'église romaine, abolit toutes les cérémonies, et détache de l'église catholique la plus grande partie de la Suisse.

Du sein de la réforme de Luther, de Zuingle et de Calvin, naquirent un grand nombre de sectes différentes, aussi opposées entre elles qu'elles étaient ennemies de l'église romaine.

Par les traités faits en Allemagne, depuis deux siècles et demi, la religion y est distinguée en trois, savoir, en celle des catholiques, en la confession d'Augsbourg, que suivent les luthériens, et en la religion réformée que professent les calvinistes.

RÉFRACTION DE LA LUMIÈRE. On appelle de ce nom l'effet que produisent sur la lumière les milieux transparents qu'elle traverse. On a remarqué qu'elle était plus fortement attirée par un milieu dense que par un plus rare, et cela perpendiculairement vers le milieu, de la même manière que les corps sont sollicités par la gravitation. Aussi lorsque le rayon de lumière est perpendiculaire, la réfraction de-

vient nulle, et généralement la déviation du rayon est d'autant plus sensible que sa direction est plus oblique. Les effets de la réfraction ont été étudiés avec un soin tout particulier par les physiciens; ils présentent des phénomènes aussi importants pour la science que curieux pour l'homme du monde. La rupture apparente qu'on croit apercevoir entre la partie d'un bâton droit plongée dans l'eau et la partie hors de ce liquide, est due à la réfraction. De même, en regardant le fond d'un ruisseau limpide, les rayons qu'il réfléchit, étant réfractés par leur passage de l'eau dans l'air, feront paraître le fond plus élevé qu'il ne l'est réellement; aussi lorsqu'on veut mesurer la profondeur de l'eau, faut-il la regarder perpendiculairement afin de rendre nul l'effet de la réfraction. C'est le même phénomène qui nous fait voir l'image du soleil avant et après son coucher, et qui nous procure des jours plus longs qu'ils ne le seraient sans cette circonstance.

Un autre effet curieux de la réfraction est le passage de la lumière dans un *prisme* de verre. Newton est le premier qui opéra la séparation des rayons composant un rayon de lumière blanche. Il découvrit que cette séparation a lieu parceque les rayons colorés possédant différents degrés de réfrangibilité, ils prennent, en traversant le prisme, des directions différentes, suivant leur susceptibilité de réfraction, et forment une image qu'on nomme *spectre solaire,* qui offre la série des couleurs suivantes dans l'ordre que nous les indiquons ici : *rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo* et *violet. Voyez* PHYSIQUE.

REFRAIN. De l'espagnol *refran*, fait du latin *referaneus,* proverbe, adage. On appelle ainsi un ou plusieurs mots qui se répètent à chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau. Ce mot, selon Festus, vient de ce que le refrain est dit et répété, dans les comédies, par le chœur, *fertur referturque, quasi referanium.* « Du temps de Voiture et de Sarrasin, on commença, dit Mervesin, *Histoire de la poésie française,* page 272 (1706) à se servir des refrains, comme les *lanturlus*, les *landerirettes*, et l'on en inventa bientôt après d'autres composés de mots qui se liaient au sens de la chanson, et lui donnaient un grand agrément. »

Les anciens ont connu les refrains; Bion nous en donne un exemple dans son idylle sur la mort d'Adonis, où, après avoir dit d'abord, *Je pleure la mort d'Adonis,* il répète la même chose plusieurs fois, pour peindre ces transports subits et excessifs de l'amour de Vénus.

RÉGALE (droit de). C'était le droit qu'avait le roi de France de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir, pendant ce temps là, aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque.

RÉGENT, RÉGENTE. Ce nom se donne à celui ou à celle qui gouverne l'état pendant la minorité des rois ou dans quelques autres circonstances particulières, comme absence, maladie, etc. Le régent scellait autrefois les actes de son propre sceau, et non de celui du roi mineur; mais cet usage fut

aboli sous le règne de Charles VI. Il était temps, dit le président Hénault, de mettre ordre à l'abus des régences, qui absorbaient l'autorité royale.

Sous les deux premières races, le roi n'était majeur qu'à vingt-deux ans, et, pendant sa minorité, les actes étaient scellés du sceau du régent. Cet usage était fondé sur l'opinion que le roi n'était point roi qu'il n'eût été sacré, et ce sacre était différé par le régent le plus long-temps qu'il pouvait; aussi voyons-nous que, même encore sous la troisième race, où la puissance des régents était fort diminuée, les rois faisaient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvait rendre incertain.

Quelques auteurs prétendent que celui qui le premier prit le titre de *régent*, fut Philippe, comte de Poitiers, durant la grossesse de la veuve de son frère Louis X, surnommé Hutin.

Ce fut presque toujours le privilége des reines mères d'être régentes de leurs fils régnants en minorité. On a vu Brunehaut sous Childebert II, roi d'Austrasie, Frédégonde sous Clotaire II, Bathilde sous Clotaire III, Nantilde sous Clovis II, Alix de Champagne sous Philippe-Auguste, Blanche de Castille sous saint Louis, Louise de Savoie sous François Ier, Marie de Médicis sous Louis XIII, et Anne d'Autriche sous Louis XIV, gouverner l'état avec une autorité absolue, pendant l'absence ou la minorité des rois leurs fils. On ne trouve qu'Anne, femme de Henri Ier, à qui la régence de son fils, Philippe Ier, ne fut pas conférée : ce fut Baudouin, comte de Flandre, qui fut régent du royaume.

RÉGIMENT, corps de troupes composé de plusieurs compagnies. Il est vraisemblable que les Perses furent les premiers qui organisèrent de grandes masses combattantes. Cyrus eut la pensée de former un ordre de bataille et d'exercer les soldats. Il forma le corps dit des immortels, qu'il composa des plus expérimentés; il forma aussi des corps de cavalerie.

Chez les Grecs, les divisions de l'armée tiraient leurs noms de la différence des armes. L'infanterie se divisait en trois corps; la cavalerie en autant d'escadrons : chaque corps avait un *polémarque* ou commandant, quatre capitaines, huit lieutenants, seize sous-officiers et un porte-enseigne.

La légion romaine se composait de cinq corps : les *vélites*, les *hastaires*, les *primes*, les *triaires* et la *cavalerie*.

Chez les premiers Français, on désignait les troupes par le nom de leurs bannières ; les compagnies étaient comptées par enseignes; de là l'influence que les bannerets acquirent sur leurs compagnons d'armes. En France, l'armée étant originairement toute nationale, avait pour chaque localité des chefs, des règlements, une administration. A la fin du quinzième siècle l'infanterie était divisée en compagnies et non encore en régiments. Le plus ancien date du seizième siècle : c'est le régiment de *Picardie*, qui se composait de vingt compagnies de trente-cinq hommes chacune; mais sous Charles IX on organisa des régiments ayant un colonel à leur tête.

La cavalerie reçut une organi-

sation plus tardive; ce ne fut que sous le règne de Henri IV que les compagnies de cette arme furent réunies en escadron. De l'époque seulement où Louis XIV créa des mestres de camp inamovibles, la division des corps fut faite d'une manière invariable. Les compagnies réunies formèrent des régiments, divisés en bataillons dans l'infanterie, en escadrons dans la cavalerie, et compagnies dans les deux armes.

Le premier soin que l'on apporta dans l'organisation sous Louis XIV fut de conserver le bon esprit militaire des vieilles compagnies. Chaque régiment en avait une des plus anciennes pour noyau; elle imprimait aux jeunes soldats les habitudes, les leçons, les exemples. Le nombre des régiments varia suivant les temps et les circonstances. A l'avènement de Louis XVI au trône, l'armée était forte de cent cinquante mille hommes, dont vingt mille cavaliers; elle était divisée en quatre-vingt-treize régiments d'infanterie française et étrangère, et soixante régiments à cheval. Pendant ce règne plusieurs modifications furent apportées; nous ne les ferons point toutes connaître, nous dirons seulement que jusqu'à l'époque de la révolution française, les régiments portèrent le nom des provinces du royaume, quoique les soldats qui les composassent ne fussent pas tous de la partie de la France dont le régiment avait le nom.

Le régiment des gardes-françaises était le premier de tous. Son service était analogue à celui de notre garde-royale actuelle. Il était composé de trente compagnies de fusiliers et de trois compagnies de grenadiers. Les six régiments qui avaient rang immédiatement après celui des gardes étaient appelés *vieux corps*, parcequ'ils étaient réputés les plus anciens. Ils avaient l'avantage d'être toujours entretenus sur pied dans les temps où les autres troupes étaient réformées. Les régiments de Champagne, Navarre et Piémont, roulaient dans l'infanterie, jouissant alternativement chaque année des prérogatives de l'ancienneté.

On appelait *régiments royaux*, dans la cavalerie, ceux dont le roi, la reine et les enfants de France étaient colonels. On les désignait aussi par le nom de *régiments bleus*, parceque, à l'exception de celui de la reine, qui était vêtu de rouge, ces corps étaient habillés de bleu et ne changeaient point de rang.

Les *régiments de prince* étaient ceux qui avaient pour colonels des princes du sang. Ils étaient vêtus de gris et changeaient de nom et de rang à la mort du prince qui les commandait.

Les *régiments des gentilshommes* avaient pour colonel un gentilhomme dont ils portaient le nom. Leur rang ne changeait point.

Pendant les guerres de la révolution et de l'empire, l'armée fut divisée en régiments, qui subirent dans leur nombre et leur composition des accroissements ou des réformes suivant l'exigence des besoins. Sous la première restauration l'organisation par régiment fut conservée; mais les premiers corps d'infanterie de ligne, d'infanterie légère et de cavalerie portèrent les noms du roi et des prin-

ces. Après les cent jours, en 1815, l'armée ayant été divisée en légions départementales, la cavalerie conserva seule ce privilége. Cette organisation subsista jusqu'à la fin de 1820, époque à laquelle on revint au système des régiments. Aujourd'hui l'armée active se compose ainsi qu'il suit :

Soixante-quatre régiments d'infanterie de ligne,

Vingt régiments d'infanterie légère,

Quatre régiments suisses,

Le régiment Hohenlohe,

Deux régiments de carabiniers,

Dix régiments de cuirassiers,

Douze régiments de dragons,

Dix-huit régiments de chasseurs,

Six régiments de hussards,

Huit régiments d'artillerie à pied,

Quatre régiments d'artillerie à cheval,

Un bataillon de pontonniers,

Douze compagnies d'ouvriers d'artillerie,

Huit escadrons du train d'artillerie,

Train des équipages militaires,

Trois régiments du génie,

Une compagnie d'ouvriers du génie,

Un escadron du train du génie.

A cette récapitulation il faut ajouter :

1° La maison militaire du roi, composée de quatre compagnies de gardes du corps du roi, et d'une compagnie de gardes à pied ordinaires du corps du roi,

2° La garde royale, composée de six régiments d'infanterie française,

Deux régiments suisses,

Huit régiments de cavalerie,

Deux régiments d'artillerie, l'un à pied, l'autre à cheval,

Un escadron du train d'artillerie.

Quant à la gendarmerie, aux compagnies et canonniers sédentaires, ces troupes étant chargées d'un service intérieur, nous n'avons pas cru devoir les comprendre dans le tableau ci-dessus de l'armée active.

REGISTRE. Livre public qui sert à garder des mémoires, ou des actes, ou des minutes pour la justification de plusieurs faits dont on a besoin dans la suite. L'empire romain vit naître les registres publics. Les Grecs, dès le septième siècle, avaient dejà suivi cet exemple.

M. de La Mare prétend que les plus anciens registres de nos greffes et de nos archives ne commencent que sous Philippe-le-Bel ; mais cette assertion n'est pas juste, puisqu'il y avait des registres sous Philippe-Auguste, et qu'ils furent pris par les Anglais, à la bataille de Fretteval, entre Châteaudun et Vendôme.

On n'a pas de preuves que les registres de baptême et de mariage soient plus anciens que le seizième siècle. Ces sortes d'actes paraissent alors pour la première fois. Le synode du diocèse de Séez, célébré en 1524, ordonna aux curés et aux vicaires, sous peine de cinquante sous tournois d'amende, de tenir des registres de baptême, et d'y inscrire les noms et surnoms de l'enfant, ainsi que ceux du père et de la mère. François Ier, dans son ordonnance de 1539, prescrit la même chose.

RÈGLE DE L'OCTAVE. Formule harmonique publiée pour la

première fois par Delaire en 1700. Elle détermine, sur la marche diatonique de la basse, l'accord convenable à chaque degré de ton, tant en mode majeur qu'en mode mineur, et tant en montant qu'en descendant. J.-J. Rousseau entre encore dans plusieurs autres détails à ce sujet.

REINE, souveraine d'un royaume; reine est aussi la femme d'un roi. Les filles des empereurs de l'ancien empire, au cinquième siècle et antérieurement, se qualifiaient *reines*, et plus souvent *nobilissimes*. Ce fut peut-être à cet exemple que l'on donna, dès leur naissance, le nom de *reines* aux filles de nos rois jusque vers 1202; alors Philippe-Auguste ayant eu une fille dont la naissance était équivoque, on l'appela *Madame*, et depuis cette époque les filles de nos rois ont toujours été appelées *Mesdames*.

REINE (*au jeu d'échecs*). Cette pièce est la seconde du jeu. « La *reine*, est-il dit dans les *Eléments du jeu d'échecs*, page 78, Paris, 1810, la *reine* n'a pas toujours été ainsi nommée; on l'appelait au douzième siècle *fercia*, en langue persane *fers*, qui signifie un ministre d'état, un visir. Insensiblement, sans doute, par cette galanterie si naturelle aux peuples de l'occident, qui aperçurent un vide dans ce jeu en n'y voyant point figurer le beau sexe, qui joue un rôle si important dans le cours de la vie humaine, on changea le ministre d'état en reine, et cette pièce devint la plus considérable du jeu. »

REITRE. Ce mot vient de l'allemand *reitter*, qui signifie *cavalier*. Les reitres ou cavaliers allemands ne furent connus en France que sous la régence de Catherine de Médicis; ils étaient venus, jusqu'au nombre de trente-cinq mille hommes, au secours des calvinistes; mais le duc de Guise remporta sur eux, en 1587, de si grands avantages à Vimori en Gatinais, et à Aulneau au pays chartrain, qu'ils se virent obligés de se retirer du royaume.

Le mot reitre n'est plus d'usage aujourd'hui que dans cette locution triviale, *c'est un vieux reitre*, pour dire c'est un homme fin, rusé, et qui a de l'expérience en plusieurs choses. En effet, les reitres étaient rusés et expérimentés dans la guerre.

RELEVÉE. Ce terme de palais, qui signifie le temps de l'après-dînée, vient de la coutume ancienne de se coucher apres dîner sur un lit de repos, d'où on se levait ensuite pour vaquer à ses affaires.

RELIGION, en latin *religio*, de *religo* (lier, attacher). Croyance que l'on a dans la Divinité, et culte qu'on lui rend. Dans quelques pays qu'on se transporte, à quelque époque que ce soit, on trouve des prêtres et des fêtes, des sacrifices et des cérémonies religieuses, des temples et des lieux consacrés à la religion. Partout les peuples, soit par respect, soit par crainte, rendent à un être suprême des hommages et des honneurs; dans tous leurs besoins cette puissance est invoquée : les mariages, les alliances, les marchés se règlent sous ses auspices; c'est par là que commencent et finissent les repas. Néanmoins les peuples, en ne reconnaissant d'abord qu'une seule divinité, n'y furent point conduits

par une raison supérieure et cultivée; car au lieu d'invoquer le dieu d'un village, d'une localité, ils auraient adoré le dieu de la nature entière; mais ils n'examinèrent point, ils sentirent : c'est là le progrès de notre faible entendement. Chaque bourgade sentait sa faiblesse et le besoin qu'elle avait d'un fort protecteur; et cet être tutélaire, qui avait une puissance d'autant plus grande qu'elle était environnée de mystères, résidait ordinairement dans la forêt voisine, sur une montagne ou dans une nuée. Le premier nom qui dut s'offrir à la pensée des premiers hommes fut celui de *maître*, de *seigneur:* aussi voyons-nous les premiers Égyptiens appeler leur dieu *Knef;* les Syriens, *Adoni;* les peuples voisins, *Baal*, ou *Bel*, ou *Melch*, ou *Moloch;* les Scythes, *Papée;* tous mots qui signifiaient *seigneur, maître*. C'est ainsi qu'on trouva toute l'Amérique partagée en une multitude de peuplades ayant chacune leur dieu protecteur : les Mexicains même et les Péruviens, qui étaient deux grandes nations, n'avaient également qu'un seul dieu; l'une adorait *Manco Kapak*, l'autre le dieu de la guerre.

Cependant l'imagination des hommes commençant à s'échauffer, leur esprit acquit quelques connaissances confuses; ils multiplièrent leurs dieux, assignèrent des protecteurs aux éléments, aux mers, aux fontaines, aux campagnes. La société naissante reçut ainsi des bienfaits nouveaux du polythéisme, et trouva dans cette croyance sa base et sa sanction. Nous voyons effectivement, dans l'histoire, des trèves consacrées interrompre des guerres sanglantes entre des peuplades barbares, des fêtes religieuses rapprocher ces tribus défiantes et farouches. Nulle guerre ne se déclare, nul combat ne se donne, nulle entreprise ne se forme, sans avoir auparavant employé le secours de leurs dieux; la gloire des succès leur est toujours rapportée par des actions de grâces publiques, et par l'oblation des plus précieuses dépouilles que l'on ne manque jamais de mettre à part, comme leur appartenant de droit. Peu à peu cette assemblée des immortels se dégagea de sa ressemblance avec la nature humaine; elle étendit sa protection sur le faible et l'étranger, et prêtant sa garantie surnaturelle à toutes les vertus, elle dirigea spécialement sa sévérité contre le vice.

L'homme ayant encore acquis des lumières nouvelles ne supporta plus l'idée d'un morcellement dans la nature divine; le théisme descendit du ciel, et couvrit la terre des effets de son heureuse influence. Sans doute quelques particuliers, gâtés par une mauvaise philosophie, osèrent de temps en temps s'élever contre cette doctrine; mais ils furent aussitôt désavoués par un cri public, et demeurèrent seuls, sans faire corps et sans former de sectes; tout le poids de l'autorité tomba sur eux jusqu'à mettre leur tête à prix, et ils furent regardés comme des hommes exécrables et indignes désormais de faire partie de la société. Un consentement si général, si uniforme, si constant, de toutes les nations de l'univers, n'a donc pu venir que d'un premier principe qui fait partie de la nature de l'homme, et d'une tradition pri-

mordiale aussi ancienne que le monde même. Telle est l'origine et la source de la religion des anciens, véritablement digne de l'homme, dit Rollin, s'il avait pu se tenir à la simplicité et à la pureté de ces premiers principes; mais bientôt ils furent étrangement altérés par les erreurs de l'esprit et les vices du cœur, funestes effets de la corruption de la nature humaine.

Nous dépasserions les bornes de cet ouvrage si nous nous livrions à la recherche de l'origine des diverses religions qui ont été ou qui sont encore observées chez tous les peuples; d'ailleurs les principales sectes, les dogmes les plus importants ont été traités dans ce dictionnaire avec assez d'étendue pour que nous puissions nous dispenser d'en reproduire l'histoire. Il nous suffira donc de jeter un coup d'œil rapide sur l'établissement et les progrès du christianisme.

Tout porte à croire que ce fut dans ces temps où le culte d'un Dieu suprême était universellement établi chez tous les sages, en Asie, en Europe et en Afrique, que la religion chrétienne prit naissance. Il ne s'était point encore écoulé deux mois depuis la mort de Jésus-Christ, lorsque tout-à-coup les apôtres se montrent et enseignent publiquement au milieu de Jérusalem : de là leur doctrine se répand dans toute la Judée et dans les provinces circonvoisines; bientôt elle pénètre dans la Grèce, dans l'Italie et jusque dans l'Espagne. Les apôtres fondent des églises à Corinthe, à Philippes, à Thessalonique, à Éphèse, à Antioche, à Rome, dans l'île de Crète, dans le Pont, dans la Cappadoce, la Galatie, la Bithynie, etc. Suivant l'Apocalypse de saint Jean des églises régulières étaient gouvernées par des prêtres, avant la fin du premier siècle, dans les principales villes de l'Asie mineure; et le siècle suivant, les Gaules, la Germanie, l'Ibérie, l'Orient, l'Égypte et la Libye avaient vu fonder dans leur sein de pareils établissements : l'histoire profane est en cela d'accord avec l'histoire ecclésiastique. Tacite nous apprend que sous le règne de Néron, seulement trente ans après la mort de Jésus-Christ, il y avait à Rome une grande multitude de chrétiens, *ingentem multitudinem*.

Depuis sa naissance jusqu'au temps de Constantin, le christianisme n'a presque jamais cessé d'être en butte aux plus violentes persécutions. A Jérusalem les apôtres sont emprisonnés, fustigés ou mis à mort; de toutes parts les Juifs les poursuivent, les accusent devant les tribunaux ou soulèvent le peuple contre eux. Néron rejette sur les chrétiens l'incendie de Rome, et les fait expirer dans des supplices affreux; Domitien, Trajan, Sévère, Aurélien, Dioclétien, publient des édits sanguinaires contre le christianisme; enfin dans toute l'étendue de l'empire une populace superstitieuse demande à grands cris le sang des chrétiens, et leurs tourments font partie des spectacles et des jeux publics. Ces persécutions auraient sans doute anéanti tout autre culte que le christianisme; mais celui-ci sortit avec gloire de toutes ces vicissitudes, et tira de ses revers mêmes sa force et sa puissance. Dès cette époque le nombre des chrétiens

s'accrut rapidement dans toutes les contrées, et aujourd'hui il n'existe point une partie de la terre civilisée où l'homme ne bénisse les bienfaits du christianisme. Certes au nom de la religion on a fait beaucoup de mal à l'humanité; les auto-da-fé ont remplacé les sacrifices humains ; des révolutions inouïes, anéantissant toutes les connaissances, ont rejeté pendant plusieurs siècles les hommes dans l'ignorance et dans la barbarie; mais nul doute cependant que la religion, même dans ces temps de ténèbres, n'ait produit quelque bien, et n'ait contribué plus tard, dégagée des entraves dont le fanatisme l'entourait, aux progrès de l'esprit humain. Ne confondons point le sentiment religieux avec ce que des hommes non religieux ont fait en son nom; il faut en accuser la faiblesse des hommes, et surtout rendre grâce à la Providence de ne nous avoir jamais abandonné dans les temps même où nous la mettions en problème.

La Charte constitutionnelle a consacré le principe de la liberté des cultes, en reconnaissant toutefois la religion catholique, apostolique et romaine pour religion de l'état.

Nous terminerons cet article par le tableau des différentes religions, tant anciennes que modernes; on peut les diviser en deux grandes classes : le *polythéisme* et le *théisme*.

Le polythéisme consiste à reconnaître plusieurs dieux; on y distingue : 1° le *fétichisme* ou l'adoration des choses animées ou inanimées que les peuples sauvages ont déifiées; 2° le *sabéisme* ou l'adoration des corps célestes : ce culte, autrefois très répandu, n'existe plus que chez quelques peuplades isolées; 3° la *mythologie*, ou la religion des Égyptiens, des Grecs, des Romains et des Celtes; 4° le *bramisme*, en vigueur dans l'Inde; 5° le *boudhisme*, ou l'adoration de Boudha, est suivi à Siam, à Ceylan, à la Chine et chez les Birmans; 6° enfin, le *chamanisme*, qui a pour chef le *Dalai lama*, est relégué en Tartarie et dans quelques contrées de la Russie.

Dans le théisme, qui n'admet qu'un dieu, on distingue : 1° le *judaïsme*, divisé lui-même en koraïtes, qui ne reconnaissent que l'autorité de l'Ancien Testament; et en rabbinistes, qui reconnaissent celle du *Talmud*; 2° l'*islamisme*, fondé par Mahomet en 620, domine dans la Turquie d'Europe, en Afrique et dans une grande partie de l'Asie; 3° le *christianisme*, ou la religion révélée par Jésus-Christ : il comprend l'église *grecque* ou *orientale*, qui, dominante en Russie, est tolérée chez les Turcs; et l'église *latine* ou *occidentale*, laquelle est divisée en deux parties, savoir :

L'église *catholique, apostolique et romaine*, dont le *pape* est le chef spirituel; elle domine en Italie, en Autriche, en Pologne, en Bavière, en Belgique, en France, en Espagne, en Portugal, en Irlande, dans quelques cantons suisses, et dans les colonies espagnoles, portugaises et françaises.

Le *protestantisme*, qui ne reconnaît point l'autorité du pape; il se divise en trois branches, savoir : le *luthéranisme*, reconnu en Prusse, en Allemagne, en Danemarck, en Suède; le *calvinisme*, en Suisse, en Allemagne, en Hollande; l'é-

glise *anglicane*, qui domine en Angleterre, et qui se distingue des autres communions protestantes en ce qu'elle a conservé la hiérarchie des évêques.

M. Letronne, à qui nous avons emprunté l'idée du tableau ci-dessus, dit que des calculs assez exacts donnent à penser que, sur à peu près sept cents millions d'hommes qui peuplent la terre, il y a environ deux cent trente millions de chrétiens, cent quinze millions de mahométans, cinq millions de juifs, et trois cent cinquante millions de polythéistes, tant bramistes que boudhistes, chamanistes et fétichistes.

RELIURE. L'art de relier, du moins tel qu'il s'exerce aujourd'hui, ne doit son origine qu'à la découverte du papier et de l'imprimerie, car auparavant on ne faisait que rouler (*volvere*, d'où est venu le mot *volume*) le parchemin et les feuilles ou écorces sur lesquelles les livres étaient écrits. (*Voyez* ROULEAU.) Cet art est parvenu de nos jours à un très haut degré de perfection, et l'on peut désigner parmi les plus habiles relieurs MM. Thouvenin, Delaville, Bertin, Simier, etc.

RENDEZ-VOUS PUBLICS. De tous les temps, dit Goguet, le genre de vie des peuples a décidé de l'endroit de leurs rendez-vous publics. Du temps des patriarches, les hommes, occupés du soin des troupeaux et de la culture des terres, obligés de sortir de la ville tous les matins pour n'y rentrer que le soir, se réunissaient aux portes de la ville lorsqu'ils avaient à traiter d'affaires, parceque c'était l'endroit où il y avait plus d'occasions de se voir et de se rencontrer. Chez les Grecs et chez les Romains, le rendez-vous pour toutes les affaires était le marché ou la place, eu égard à leur genre d'occupation, qui était le commerce ou la plaidoirie. Chez nos ancêtres, les vassaux de chaque seigneur s'assemblaient dans la cour de son château. Dans le Levant, où les souverains sont ordinairement renfermés dans leurs palais, les affaires se font à la porte de leurs sérails. Cette coutume de faire sa cour à la *porte* des palais des monarques d'Orient était en usage dès le temps des anciens rois de Perse, comme on le voit en plusieurs endroits du livre d'Esther.

RENONCIATION. Acte par lequel on renonce à quelque droit, comme à une succession, à la communauté de biens qui a existé entre des époux dont l'un survit à l'autre. Au sujet de cette dernière espèce de renonciation, M. de Barante nous rappelle un usage qui existait autrefois, et qui paraît assez curieux pour trouver ici sa place. En parlant de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, mort le 27 avril 1404, prince à qui ses prodigalités ne laissèrent pas de quoi payer sa sépulture, ni acquitter les dépenses journalières de sa maison, cet auteur dit, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, tom. II, pag. 467 : « Sa femme, cette princesse si fière, craignant que les meubles et les biens qu'elle possédait en commun avec son mari ne fussent pas suffisants pour satisfaire aux créanciers, fit ce que les plus chétives bourgeoises ne feraient pas sans honte ; elle renonça authentiquement à la communauté, et s'en vint, dit-on, en signe de cette renonciation, déposer, selon

la coutume, sa bourse, son trousseau de clefs et sa ceinture, sur le cercueil de son mari. »

RENONCULE. Selon Dulard, dans son poëme *de la Grandeur de Dieu*, ce fut saint Louis qui, de retour du voyage d'outre-mer, apporta en France les premières renoncules.

RENTES CONSTITUÉES. Les Romains n'ont pas connu ces sortes de rentes, parceque le prêt d'argent à intérêt était permis chez eux, sauf quelques tempéraments qui y furent apportés. Cependant on trouve en la loi 2, au code *De debitoribus civit.*, et en la novelle 160, que les deniers, prêtés à intérêt par les villes, n'étaient exigibles qu'en principal, mais que le débiteur pouvait les racheter quand il voulait, ce qui revient à nos rentes constituées.

RENTES SUR L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS. Ces rentes étaient perpétuelles ou viagères. L'origine des rentes perpétuelles remonte à François Ier. Ce prince, se voyant chassé du Milanais, en 1521, voulut rentrer dans ce duché, et chercha les moyens de fournir à toutes les dépenses qu'entraînait une si grande entreprise. Un de ceux qu'on n'avait pas encore mis en usage fut de vendre et d'aliéner aux prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris une somme de rentes annuelles et perpétuelles, à prendre sur certains revenus de l'état, avec faculté au prevôt des marchands et aux échevins de revendre ces rentes aux particuliers qui se présenteraient pour en acquérir, et au profit desquels ces magistrats passaient des contrats de constitution de rentes pour leur servir de titre. Telle a été la forme de la première constitution de ces rentes, et cette forme est celle qui a été suivie depuis. Le premier édit des rentes viagères est du mois d'août 1693.

RENTES PERPÉTUELLES (*grand-livre des*). *Institution* (1793). Toute la dette publique non viagère est enregistrée, par ordre alphabétique des noms des créanciers, sur un *grand-livre*, dit *de la dette publique*; chaque créancier y est crédité sous un seul et même article, et sous un même numéro. Il n'est pas fait d'inscription pour une somme au-dessous de cinquante francs. Le grand-livre de la dette publique est le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'état. Il est fait du grand-livre deux copies, dont l'une est déposée aux archives du trésor, l'autre reste entre les mains du payeur principal pour servir à l'inscription journalière des mutations. Les créanciers portés dans les états fournis par les payeurs sont crédités du produit net, sans déduction de la contribution foncière, de toutes les rentes et intérêts dont ils jouissent. Les rentes et intérêts appartenant à des femmes mariées sont portés au crédit de leur propre compte. Les rentes ou intérêts grevés d'usufruits ou de délégations sont employés au grand-livre au crédit de l'usufruitier ou du délégataire, avec indication du nom du propriétaire, qui seul peut disposer de la propriété. Les rentes et intérêts appartenant en commun aux divers particuliers sont employés en un seul et même article sous le nom de l'un d'eux, avec indication des copropriétaires qui peuvent faire transporter sur leur compte particulier la por-

tion de leur propriété, en en justifiant, et lorsque toutefois la division ne la réduit pas au-dessous de cinquante francs. Les rentes et intérêts au profit des pauvres, des hôpitaux et autres établissements, sont inscrits à la lettre et sous le nom de la ville où sont situés les établissemens, mais en autant d'articles qu'il y a d'établissements différents. Les préposés pour la direction en chef du grand-livre de la dette publique sont comptables de leurs opérations. Le paiement annuel des parties comprises dans le grand-livre est fait deux fois par année, le 22 mars et le 22 septembre. Si le créancier est une femme mariée, la déclaration est faite conjointement par elle et son mari; la déclaration faite et enregistrée, il sera acquitté deux cinquièmes du montant de l'inscription qui aura été cédée. Il est alors donné au nouveau propriétaire extrait de son inscription, et si l'ancien propriétaire n'a pas cédé la totalité, il lui est pareillement délivré inscription de ce qui lui reste. Il peut être formé opposition, soit au paiement annuel, soit au remboursement ou à l'aliénation. (*Bulletin des lois*, t. VII, pag. 305 et 371.) Le grand-livre de la dette publique a subi quelques modifications, mais peu importantes, et qui n'ont rien changé à sa destination primitive.

REPAS. Les Grecs faisaient, dans les temps héroïques, ordinairement deux repas par jour, l'un à midi et l'autre le soir; ce dernier était le plus fort et le plus considérable. On servait les viandes toutes coupées, et chaque convive avait sa portion marquée, qu'on lui présentait séparément. Dans les siècles héroïques, les Grecs mangeaient assis et non couchés sur des lits, comme la coutume s'en introduisit par la suite. (*Voyez* LIT.) On présume qu'alors ils n'aimaient pas à passer le nombre de dix à table; on connaît ce proverbe de Théognis, qui dit que dans un repas bien ordonné le nombre des convives ne doit jamais être au-dessous de celui des *Grâces* et jamais au-dessus de celui des *Muses*. Les femmes ne mangeaient point avec les hommes. Les convives étaient dans l'usage de boire à la santé les uns des autres, et l'on faisait dans la joie, souvent bruyante, circuler les coupes. En général les Grecs cherchaient par tous les moyens, soit par des discours sérieux ou la plaisanterie, soit par des chants et le jeu des instruments, à entretenir la gaieté des convives. On ne connaissait point alors d'autres viandes que le bœuf, le mouton, le porc et la chèvre, qu'on faisait rôtir sur les charbons; c'était une délicatesse d'en manger autrement. Les Lacédémoniens ne prenaient jamais de repas en particulier dans leurs maisons: ils avaient des salles publiques, où ils mangeaient en commun. Par cet établissement des repas publics et cette frugale simplicité de la table, Lycurgue fit changer en quelque sorte de nature aux richesses, en les mettant hors d'état d'être désirées, d'être volées, et d'enrichir leurs possesseurs. Rollin rapporte que les riches furent extrêmement irrités de cette ordonnance, et ce fut à cette occasion que dans une émeute populaire un jeune homme, nommé Alcandre, creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton.

Les tables étaient d'environ quinze personnes; chacun apportait par mois un boisseau de farine, huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres et demie de figues, et quelque peu de leur monnaie pour l'apprêt et l'assaisonnement des vivres. On était obligé de se trouver au repas public; et, long-temps après, le roi Agis, au retour d'une expédition glorieuse, ayant voulu s'en dispenser pour manger avec la reine son épouse, fut réprimandé et puni. Minos avait de son côté établi dans la Crète la communauté des tables et des repas, mais c'était le public qui fournissait aux dépenses. Ainsi femmes, enfants, hommes faits, vieillards, tous étaient nourris au nom et aux dépens de la république; en quoi Aristote donne la préférence aux repas de Crète sur ceux de Sparte, où les particuliers étaient obligés de fournir leur quote-part.

Il y avait à Athènes des repas publics et des repas particuliers: les premiers n'étaient pas communs à tous les citoyens, comme à Lacédémone; c'était au contraire une grande distinction que d'y être admis. Ces repas se faisaient dans un superbe édifice, appelé Prytanée, du nom de la place publique où il était bâti: on y servait tous les jours, aux dépens de la république, plusieurs tables où l'on ne recevait que ceux à qui les Athéniens avaient accordé ce privilége, en récompense des services signalés qu'ils avaient rendus à la patrie dans la paix ou dans la guerre. Dans le commencement, les repas particuliers des Athéniens furent très simples; mais lorsque Athènes eut étendu ses conquêtes en Asie, lorsque son commerce lui eut fourni ce qu'il y avait de plus rare et de plus exquis chez les étrangers, elle se livra sans réserve à son penchant pour les plaisirs et pour la bonne chère.

Si l'on en excepte les enfants, les vieillards et les ouvriers, qui mangeaient plusieurs fois le jour, l'usage constant à Rome était de ne faire qu'un repas sur les quatre heures du soir; ce repas s'appelait *cœna* (cène); car si l'on prenait quelque chose vers midi, ce léger dîner, appelé *prandium*, ne peut être regardé comme un repas, puisqu'il ne consistait qu'en un morceau de pain sec ou en quelques fruits.

Dans les premiers temps, les Romains mangeaient assis sur des bancs de bois rangés autour de la table: ils ne vivaient alors que de laitage, d'œufs, de légumes, qu'ils apprêtaient eux-mêmes; mais dans la suite le luxe et les richesses ayant corrompu ces mœurs antiques, la prodigalité et la délicatesse s'introduisirent dans les repas, et ils empruntèrent des Asiatiques et des Grecs l'usage de manger sur des lits, où ils étaient à demi couchés sur le côté gauche, le coude appuyé sur un coussin ou un oreiller. On servait les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, mais plusieurs ensemble. Ces sortes de repas n'étaient qu'à deux services, qui s'appelaient *primæ mensæ* et *secundæ mensæ*: le premier se nommait *gustatio*, et commençait toujours par des œufs frais, accompagnés de salades, de laitues, d'olives, d'huîtres, et d'autres choses propres à aiguiser l'appétit; on n'y

buvait point de vin, mais de l'hydromel. Le second service formait proprement le repas; le mets principal se nommait *caput cœnæ*. Ce service consistait en volaille de basse-cour et en viandes plus solides, comme du mouton, du porc, dont ils faisaient des grillades avec lesquelles ils servaient des fruits secs et crus. On servait au dessert des fruits crus, cuits ou confits, et surtout des raisins qu'on avait le secret de conserver frais toute l'année, avec des pâtisseries légères appelées *dulciaria*, *bellaria*, et d'autres friandises semblables. Il y avait une foule de domestiques occupés de la cuisine et du service de la table; de ce nombre étaient le maître-d'hôtel (*structor*), le découpeur et écuyer tranchant (*carptor*), et autres. Aux temps du grand luxe des Romains, on était très curieux d'excellents cuisiniers. Pour les repas du soir, on choisissait un *rex* ou *magister convivii*, auquel on s'en rapportait, surtout pour ce qui regardait la manière de boire et l'entretien de la société. Le souper achevé, on prolongeait le banquet (*commestatio*) bien avant dans la nuit, et on portait des santés, dont les premières étaient toujours en l'honneur des dieux et des héros dont on descendait.

Cette frugalité qu'on remarque chez ces anciens peuples a incontestablement régné chez les Francs et chez les Gaulois; car ce n'est que par la suite, et lorsque la civilisation a fait des progrès sensibles, que la délicatesse et le luxe s'emparent des différentes classes de la société. Il nous paraît assez inutile de dire ici quel degré de raffinement a acquis la cuisine française, ni la réputation trop bien méritée dont elle jouit chez les étrangers, qui conviennent qu'on ne mange bien que dans ce pays: nous nous bornerons à faire remarquer les changements qui ont été apportés dans les heures de nos repas. Nos aïeux dînaient à dix heures du matin, et ce repas très léger était à bien dire le déjeuner d'aujourd'hui; plus d'un siècle après, on a dîné à onze heures, et cette heure était encore, au milieu du dix-huitième siècle, celle du dîner des colléges, des artisans et de la petite bourgeoisie, surtout dans les provinces. Au seizième siècle et au commencement du dix-septième, les bons bourgeois de Paris et la bonne société dînaient encore à midi: c'était l'heure de Louis XIV; les courtisans qui allaient lui faire la cour étaient obligés de dîner plus tard. Dans les provinces, à Lyon, à Bordeaux, à Lille, la bonne compagnie dînait encore, il y a cinquante ans, à une heure, et le petit bourgeois à midi. Il n'y a pas quatre-vingts ans que les gens de cour étaient les seuls qui dînassent à deux heures; mais dès avant la révolution, le bourgeois avait adopté cette heure, et les grands dînaient à trois. Le souper a suivi les mêmes progressions: on a soupé à cinq, six, sept, huit et neuf heures; dans les grandes maisons et dans la bonne bourgeoisie on a même soupé à dix heures. Enfin depuis la révolution l'usage s'est établi chez les grands et dans la haute bourgeoisie de ne dîner qu'à cinq ou six heures; mais on fait à onze heures ou midi un déjeuner plus solide que celui qui avait lieu auparavant, déjeuner que l'on appelle *à*

la fourchette, parceque comme on y mange de la viande on est obligé de se servir de cet instrument, tandis que ceux qui déjeunaient précédemment ou qui déjeunent encore avec du thé, du café ou du chocolat, n'ont besoin que d'une cuillère. Mais les journaliers et les gens de la campagne ont généralement conservé l'usage de dîner à deux heures; aussi déjeunent-ils à neuf et soupent-ils à huit ou neuf heures du soir. Quant à ce dernier repas, il paraît proscrit par la bonne société.

Du temps de François I^er^, on dînait à neuf heures du matin et l'on soupait à cinq heures du soir, suivant cette rime :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante-neuf.

Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais, pour plaire à sa dernière femme, ce roi changea ce régime, et dîna à midi; et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se couchait souvent à minuit. Ce régime nouveau ne fit pas fortune à la cour de France; on continua, après la mort de ce roi, à dîner de neuf à dix du matin, et à souper à cinq ou six heures du soir.

Sous Henri IV, la cour dînait à onze heures du matin; sous Louis XIV, à la même heure. Ainsi aujourd'hui on déjeune à l'heure à laquelle on dînait autrefois, et l'on dîne à l'heure du souper. (Dulaure, *Histoire de Paris*, tome VIII, page 491.)

RÉSERVE. On doit, dit Végèce, l'invention des corps de réserve aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imitèrent, et les Romains ensuite; mais l'institution en est bien plus ancienne. Cyrus avait une réserve composée de chameaux, portant chacun des archers, et dont la vue et l'odeur commencèrent à ébranler les cavaliers lydiens.

Les réserves sont ordinairement composées de régiments de cavalerie et d'infanterie. On en a vu jusqu'à trois dans les grandes armées. Dans une bataille, la *réserve* forme une espèce de troisième ligne. Le général l'emploie à fortifier les endroits qui ont besoin d'être soutenus. Les meilleures troupes forment généralement la réserve. Cet usage, conforme à la coutume des Romains, fut suivi par le maréchal de Saxe, et l'est encore de nos jours. Dans la dernière campagne en Espagne, en 1823, la réserve était formée de corps faisant partie de la garde royale.

RESTAURATEUR. Le premier fut un nommé Boulanger, qui, vers 1765, forma son établissement rue des Poulies. Sur sa porte il avait mis cette devise, application tant soit peu profane : *Venite ad me, omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos :* Venez à moi, vous tous qui avez l'estomac faible, et je vous restaurerai. Boulanger vendait des bouillons ou consommés, des volailles au gros sel, avec des œufs frais, et tout cela était servi proprement sur de petites tables de marbre, comme dans les cafés. Aux *restaurateurs* ont succédé les *restaurants*.

RESTAURATION DES OUVRAGES IMPRIMÉS. Il y a quinze ans environ que M. Chaptal publia un procédé par lequel il blanchissait des livres et des estampes par le secours de l'acide muriatique

oxygéné; mais il paraît que les dangers qui accompagnaient cette opération et les précautions qu'il fallait prendre étaient tels qu'elle n'a point été mise en usage. MM. Vialard et Heudier ont fait succéder à ces simples expériences de la chimie une méthode complète et sûre. Daprès les attestations les moins équivoques, les auteurs parviennent à restaurer les ouvrages les plus maltraités par le temps, font disparaître les taches de moisissure, rétablissent dans son premier éclat l'encre altérée, rebouchent les trous de ver; et la place du feuillet, que l'on ne pouvait toucher sans une destruction immédiate, se trouve restaurée par une pâte blanche et solide. Enfin les éditions les plus anciennes et qui avaient le plus souffert des injures du temps ont sorti de leurs mains avec toute la fraîcheur et l'éclat de l'exécution primitive.

RESTAURATION DES TABLEAUX ET DES STATUES. L'art de restaurer les tableaux gâtés par le temps, les accidents, la poussière, la fumée, etc., de leur rendre leur premier éclat, leur première beauté, est une découverte due aux temps modernes, et on l'a porté de nos jours à une très grande perfection. On est parvenu, dit Millin, *Dict. des beaux-arts*, à des moyens efficaces de restauration : on transporte sur une toile nouvelle une peinture dont la toile se détruit, ou dont le bois est vermoulu; on fait disparaître les touches profanes d'un pinceau étranger; on supplée avec scrupule aux traits effacés, et on rend la vie au tableau qui finissait ou qui était défiguré. Il paraît que c'est surtout aux Vénitiens qu'est dû l'art de restaurer les tableaux. Cet art était à Venise plus nécessaire que partout ailleurs. Le climat, l'humidité de l'air, et la proximité de la mer qui imprègne l'atmosphère de parties salines, devaient avoir et avaient en effet une influence funeste sur les tableaux. C'est ce qui engagea le gouvernement de Venise à pensionner quelques habiles artistes pour qu'ils eussent à veiller à la conservation des tableaux appartenant à l'état, et à nettoyer sans danger ceux qui avaient souffert. En 1778, on consacra à ce genre de travail une grande salle à Saint-Jean-Paul, et la direction en fut confiée à M. Pierre Edwards.

Si on doit l'invention de cet art aux Vénitiens, on peut dire aussi que c'est à Paris qu'il a surtout fait des progrès. On peut citer à ce sujet la suite des tableaux de Lesueur qui représentent la vie de saint Bruno. Mais la restauration la plus remarquable est celle d'un des plus fameux tableaux de Raphaël, connu sous le nom de la *Vierge de Foligno*. Le tableau dont nous parlons représente la Vierge, l'enfant Jésus, saint Jean, et plusieurs autres figures de différentes grandeurs. Il était peint sur un fond de bois blanc; une fente s'étendait depuis le cintre jusqu'au pied gauche de l'enfant Jésus; depuis cette fracture jusqu'au bord, la surface formait une courbe; le tableau s'écaillait dans plusieurs parties, et un grand nombre d'écailles s'étaient déjà détachées; la peinture était de plus piquée de vers dans plusieurs endroits. La partie mécanique de la restauration de ce tableau a été confiée à M. Hacquins, qui, en l'an X, est parvenu à détacher entièrement la

peinture du bois et à la replacer sur une nouvelle toile. La restauration pittoresque a été confiée à M. Ræser, dont les talents en ce genre étaient depuis long-temps connus de l'administration du Musée, et dont les succès multipliés ont motivé la confiance qu'elle lui a accordée.

Antérieurement à cette époque, en 1752, un sieur Picaut a transporté dans toute sa beauté, sur une nouvelle toile, le tableau qui représente saint Michel foudroyant les anges rebelles. Ce tableau a été peint sur bois par Raphaël en 1518.

La restauration des statues consiste à rattacher les parties brisées, quand elles se trouvent être intactes d'ailleurs, et à refaire et à adapter à l'ouvrage des parties neuves en remplacement de celles qui sont perdues. L'art et l'usage de restaurer les tableaux, dit M. Boutard dans son *Dictionn. des arts du dessin*, utiles pour prolonger l'existence de quelques ouvrages, ont trop souvent pour effet la destruction avant le temps de tableaux qui auraient pu plaire encore et conserver un grand prix dans leur état de vétusté. Il arrive aussi que le brocanteur, abusant de la crédulité des amateurs, applique dérisoirement cet art à des tableaux tellement usés, qu'après l'opération faite il ne reste plus en effet de l'ouvrage original que la vieille toile et le nom du vieux maître et tout au plus quelques parties insignifiantes de la vieille peinture. Il en est de même des statues restaurées, dont souvent plus de la moitié de la figure, et dans cette moitié les parties les plus importantes, sont de la main du sculpteur restaurateur. De là il résulte de deux choses l'une: ou que l'on a, par morceaux désagréablement rapportés et rassortis l'un à l'autre, une statue qui ne présente rien de meilleur que ce qu'eût pu faire d'un seul bloc le premier sculpteur venu; ou qu'un fragment antique, beau et précieux en lui-même, mais outrageusement entaillé par l'outil du restaurateur, demeure confondu dans une multitude de membres et de pièces d'un travail moderne, disparate et misérable.

REUMAMÈTRE. Cet instrument, qui sert à faire connaître la force du courant des fleuves, a été inventé, en 1809, par M. Regnier.

RÉVEIL. Carovagius fit, sur la fin du quinzième siècle, pour André Aliciat, un réveil qui sonnait à l'heure marquée, et du même coup battait le fusil et allumait la bougie.

RÉVERBÈRES. Les rues de Paris et des principales villes de France ont long-temps été éclairées par des lanternes qui ne jetaient qu'une lumière pâle et incertaine qui indiquait confusément les accidents auxquels on était exposé. Ce n'est qu'en 1766 qu'on a substitué les réverbères aux lanternes, et plusieurs villes ont successivement adopté ce nouveau mode d'éclairage, bien supérieur à celui qu'on avait employé jusqu'alors.

L'art du lampiste ayant reçu de nos jours un grand degré de perfection, il a été présenté de nouveaux systèmes d'éclairage, tant pour les villes que pour les grands établissements; on doit surtout distinguer les réverbères présentés, en l'an XIII, par M. Argand. Sou-

mis à des épreuves multipliées, tant en plein air que dans l'intérieur, ils ont offert constamment des résultats satisfaisants, tant pour la qualité que pour l'abondance de la lumière, et il a été reconnu que le nombre des becs anciens diminué de moitié a produit plus de lumière et donné une économie de deux tiers sur la consommation de l'huile.

REVERSI. Le jeu du reversi nous vient d'Espagne, où il s'appelle la *ganna pierde*, qui perd gagne, parcequ'à ce jeu, au *revers* de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui gagne le plus.

« Avant l'usage des carrosses, les dames se servaient de chariots ou de litières pour les voyages de long cours; elles montaient à cheval lorsqu'elles n'allaient pas loin. Pour prévenir le danger que leur peu d'expérience pouvait occasioner, elles faisaient monter un écuyer ou valet qui se mettait en selle. Elles s'asseyaient sur la croupe, et tenaient leur conducteur par le corps avec la main droite. Cet écuyer ou meneur de dames s'appelait *quinola*, du mot celtique *cinnol* ou *kinnol*, qui veut dire *soutenir*, *servir d'appui*. M. Bullet prétend que cet usage a fait naître l'idée du jeu de reversi. Le roi, dans la plupart des jeux, est la carte dominante; on voulut que dans celui-ci ce fût un écuyer ou un valet. On choisit dans cet ordre celui qui pouvait le mieux représenter l'écuyer conducteur des dames, et pour cela on fit choix du valet de cœur, parcequ'on supposait que les dames ne prenaient pour écuyer qu'une personne qui leur était agréable. On donna à ce valet le nom de *qui nola*. » *Annal. litt.*, 1757.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, le 22 octobre 1685. L'édit de Nantes avait été accordé par Henri IV en 1598. Par cet édit, l'entier exercice de la religion réformée était autorisé dans les lieux qui ressortissaient immédiatement à un même parlement. Les calvinistes pouvaient faire imprimer tous leurs livres dans les villes où leur religion était permise. Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'état. On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais encore dans ceux de Normandie et de Bretagne; elle fut nommée *la chambre de l'édit*.

Louis XIV commença par supprimer la chambre de l'édit; une foule d'arrêts du conseil parurent tout-à-coup pour exterminer la religion proscrite. Il fut ordonné à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entiè-

res. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par ces réfugiés; un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, art qui fut alors perdu en France. Ils établirent des manufactures de toutes sortes d'étoffes de soie, des velours, des peluches, des ratines, des camelots, etc. C'est à eux qu'on a dû, en Angleterre, le perfectionnement des fabriques de papiers, qui y ont fait d'assez grands progrès pour le disputer et l'emporter peut-être sur celles de Hollande. Ce sont encore eux qui établirent les fabriques de chapeaux, que les Anglais étaient obligés de tirer de France avant l'année 1688, et dont ils importaient alors des quantités prodigieuses.

« Avant cette époque, dit Anderson, 1692, Caudebec, le Havre-de-Grâce, et d'autres lieux de la Normandie, nous approvisionnaient de chapeaux ; nos fabriques en ce genre se sont perfectionnées, et nous avons été en état de vendre des chapeaux de meilleure qualité et à meilleur compte que nos rivaux.

» C'est, continue-t-il, à la suite de l'émigration des réfugiés français que l'art de la coutellerie, celui de l'horlogerie, l'art du rubanier, la fabrique variée de soies, se sont établis chez nous. » L'auteur d'un pamphlet imprimé en 1734 remarque que c'est surtout aux réfugiés français que l'Irlande a dû l'établissement de ses fabriques de toiles. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent.

REVUE. C'est l'examen que l'on fait d'un corps de troupes que l'on range en ordre de bataille, et qu'on fait ensuite défiler, pour s'assurer si les compagnies sont complètes, si elles sont en bon état, ou pour quelque autre raison particulière. La revue des troupes s'est faite dans tous les temps. Si dans les commencements on ne trouve pas d'inspecteurs ou de commissaires nommés à cet emploi, les généraux d'armée, les rois mêmes, comme nous le voyons dans l'histoire de Clovis, faisaient la revue de leurs troupes avant de les mettre en campagne ; mais comme on licenciait ces troupes en temps de paix, on doit penser qu'on n'en faisait la revue qu'en temps de guerre.

Les compagnies d'ordonnance, créées par Charles VII, passaient en grande revue deux fois par an, avant d'entrer en campagne, et avant d'aller en quartier d'hiver. Ces deux revues générales étaient ce que sont aujourd'hui celles des inspecteurs. Elles étaient faites par des commissaires que nommait la cour; et l'ancienne chambre des comptes, qui nous a conservé beaucoup de rôles de ces revues, signées et scellées des sceaux de ceux qui les faisaient, prouve que ce n'était que des gens de condition que la cour chargeait de pareils emplois. Outre ces revues générales, il y en avait de particulières, faites par des commissaires ordinaires, et d'un moindre rang que ceux dont nous venons de parler. Celles-ci ne se faisaient que pour s'assurer au juste du paiement qu'il fallait pour les gen-

darmes effectifs, et empêcher que les commandants n'y missent des *passe-volants,* ou ne licenciassent de leurs gens, pour profiter de leur paye.

RHÉTEUR. On appelait *rhéteurs,* chez les anciens, ceux qui faisaient profession d'enseigner l'éloquence, et qui en ont laissé des préceptes. Parmi une foule de rhéteurs grecs, les plus célèbres furent Platon, Aristote, Hermogène et Longin; Cicéron, Sénèque le père et Quintilien tiennent le premier rang chez les Latins. Les PP. Jouvency et de Colonia, Rollin et Gibert ont brillé parmi les rhéteurs modernes.

RHÉTORIQUE, du grec ῥητορικὴ, qui est formé de ῥέω (je parle), d'où l'on a fait ῥήτωρ (orateur). Quintilien définit la rhétorique l'art de bien dire, *ars benè dicendi.* Laharpe trouve cette définition peut-être meilleure en latin qu'en français, parceque le mot *dicere* a une toute autre force dans une des deux langues que dans l'autre, et parceque l'auteur entend par *bien dire* non seulement parler éloquemment, mais ne rien dire que d'honnête et de moral. La rhétorique est la théorie de l'art oratoire; elle est à l'éloquence ce que la poétique est à la poésie. C'est d'elle que l'histoire tire principalement sa beauté et son agrément; la philosophie, cette politesse si propre à faire goûter l'austérité de ses préceptes : elle prête également le charme de son éloquence aux sciences, et aide puissamment à l'étude des langues pour les parler purement, pour en découvrir le génie et la beauté.

Les écrivains grecs ne parlèrent pendant les premiers siècles que le langage de la poésie. Ce furent le philosophe Phérécide de Scyros et l'historien Cadmus de Milet qui commencèrent, dit l'abbé Barthélemy, à s'affranchir des lois sévères qui enchaînaient la diction, et quoiqu'ils eussent ouvert une route nouvelle et plus facile, on avait tant de peine à quitter l'ancienne qu'on vit Solon entreprendre de traduire ses lois en vers, et les philosophes Empédocle et Parménide parer leurs dogmes des charmes de la poésie. Il fallut donc beaucoup de temps pour former le style de la prose, ainsi que pour découvrir les préceptes de la rhétorique. C'est en Sicile qu'on fit les premiers essais de cet art : environ cent ans après la mort de Cadmus, un Syracusain, nommé Corax, assembla des disciples et composa un traité encore estimé du temps d'Aristote, quoiqu'il ne fasse consister le secret de l'éloquence que dans le calcul trompeur de certaines probabilités. Protagoras, témoin de la gloire de Corax, s'adonna à de profondes recherches, et publia sur les différentes parties de l'art oratoire ces propositions générales qu'on appelle *lieux communs;* mais, quoique très abondants, ces lieux se réduisent à un petit nombre de classes : aussi peut-on considérer Platon comme le premier qui posa les bases de la vraie rhétorique et de la véritable éloquence. Après lui, Aristote et Socrate, suivant les mêmes principes, composèrent d'amples traités sur cet art. L'école de ce dernier devint la plus célèbre de toute la Grèce; Cicéron assure qu'elle forma plus de fameux orateurs qu'il ne sortit de héros du cheval de Troie. La rhétorique d'Aristote a

joui et jouit encore d'une grande célébrité, tant pour l'ordre merveilleux qui y règne que pour la solidité des réflexions qui accompagnent ses préceptes, et pour la profonde connaissance du cœur humain qui paraît surtout dans son traité des mœurs et des passions.

Occupés pendant plusieurs siècles d'affermir leur puissance et de porter au loin leurs conquêtes, les Romains négligèrent tous les arts, et surtout celui de la parole; la philosophie y était absolument négligée, et l'on n'y connaissait d'autre éloquence que celle qui vient de la nature et d'un génie heureux, sans le secours des préceptes. Il fallut, comme dit Horace, pour les tirer de cette espèce de barbarie, que la Grèce vaincue vînt au secours de ses vainqueurs. Les philosophes et les rhéteurs grecs qui passèrent à Rome y portèrent le goût des arts; mais bientôt un édit donné sous le consulat de Strabon et de Messala les contraignit à sortir de la ville: ces exercices, inusités jusqu'alors, avaient donné de l'inquiétude aux dépositaires du pouvoir. Quelques années plus tard des ambassadeurs qu'Athènes envoya à Rome y firent renaître le goût de l'éloquence; les jeunes Romains prirent même un si grand plaisir à les entendre que Caton, craignant qu'ils ne préférassent la gloire de bien dire à celle de bien faire, employa son crédit à faire devancer l'époque du départ de ces ambassadeurs: «Qu'ils s'en retournent dans leurs écoles, disait-il, et qu'ils instruisent tant qu'ils voudront les enfants des Grecs; mais que les enfants des Romains n'écoutent ici que les lois et les magistrats, comme ils faisaient avant leur arrivée.» Cependant le départ de ces philosophes n'éteignit point à Rome l'ardeur pour l'étude, et bien loin que cette passion amortît dans les jeunes gens le désir de la gloire militaire, comme l'avait appréhendé Caton, elle servit au contraire à en relever le mérite. Scipion l'Africain, qui vivait dans ces temps-là, pour avoir été un homme lettré, n'en fut pas moins un grand capitaine. Depuis cette époque l'étude de l'éloquence fut regardée à Rome comme l'un des moyens les plus efficaces pour parvenir aux premières charges de la république; cependant elle n'était enseignée que par des rhéteurs grecs, et les exercices se faisaient dans une langue étrangère. Cette coutume ne céda que fort tard à la raison, puisque, au rapport de Suétone, L. Plotius Gallus fut le premier qui enseigna la rhétorique à Rome dans la langue latine. Peu de temps après, Cicéron s'illustra dans cet art; ses trois livres *de l'Orateur* joignent à la solidité des principes et des réflexions toute la délicatesse et toutes les grâces dont une telle matière est susceptible. Mais l'ouvrage le plus complet que l'antiquité nous ait laissé, c'est sans contredit la rhétorique de Quintilien, intitulée *Institutions oratoires*. Elles sont écrites avec tout l'art, toute l'élégance et toute l'énergie de style dont la matière est susceptible. Quintilien avait à combattre le mauvais goût qui prévalait de son temps, et auquel Sénèque, plus que tout autre, avait participé en substituant à une éloquence mâle et robuste les subtilités d'un style chargé d'ornements, de pointes, d'antithèses et de

pensées plus brillantes que justes. « Quintilien ne rejette point les ornements, dit Rollin, mais il veut que l'éloquence, ennemie du fard et de toute grâce empruntée, n'admette qu'une parure mâle, noble, majestueuse ; il consent qu'elle brille, mais de santé, et qu'elle ne doive sa beauté qu'à ses forces.

Chez les anciens les jeunes gens entraient en rhétorique à treize ou quatorze ans, et y demeuraient jusqu'à dix-sept ou dix-huit. Ce long espace de temps n'a rien qui doive surprendre, si l'on observe qu'à Rome, aussi bien qu'à Athènes, l'éloquence ouvrant les portes aux premières dignités, l'étude de cet art y devait faire la principale occupation de la jeunesse, et qu'elle embrassait tout ce que dans nos colléges on désigne sous le nom d'*humanités*, de *rhétorique*, et même de *philosophie*.

Transmise par les Grecs aux Romains, la rhétorique passa de chez ces derniers chez nous. « La bonne manière d'apprendre cet art, dit Rollin, serait de le puiser dans les sources mêmes, je veux dire dans Aristote, Denys d'Halicarnasse, Longin, Cicéron et Quintilien. Mais comme la lecture de ces auteurs, surtout des Grecs, est souvent beaucoup au-dessus de la portée des écoliers, les professeurs peuvent se réserver le soin de leur expliquer de vive voix les solides principes qui se trouvent dans ces grands maîtres d'éloquence, dont ils doivent avoir fait une étude particulière, et se contenter de leur indiquer les plus beaux endroits de Cicéron et de Quintilien, où seront traitées les matières qu'ils leur expliqueront ; car il serait, ce me semble, honteux qu'on sortît de rhétorique sans avoir quelque idée et quelque connaissance des auteurs qui ont écrit de cet art avec tant de succès. »

C'est en 1521 que parut la première rhétorique française ; elle était intitulée *Le grand et vray art de pleine rhétorique*, par Pierre Fabry, natif de Rouen, curé de Mérai. Les Rollin, les Gibert, les Blair, les Condillac, ont ensuite éclairé de leurs lumières l'étude de l'éloquence, sur laquelle MM. Amar, Taillefer et Andrieux viennent de composer, tout récemment, des ouvrages dans lesquels ils se sont attachés à présenter en corps de doctrine les préceptes généraux de la rhétorique.

RHODIUM. Métal trouvé, en 1803, par M. Wollaston, dans la mine de platine. Il est solide, blanc-gris et cassant. Il est infusible, et n'a d'action ni sur l'oxygène ni sur l'air, à quelque température que ce soit : les acides ne l'attaquent point ; mais, calciné dans un creuset avec de la potasse ou de la soude, ou du nitrate de potasse, il s'oxyde et s'unit à ces alcalis. Ce métal a été peu étudié ; M. Vauquelin est le premier chimiste qui s'en soit occupé en France.

RHUBARBE. Plante célèbre en médecine, qui n'a pas été connue des anciens. La rhubarbe croît en abondance dans la Tartarie orientale, d'où elle nous vient, d'un côté par la Perse, et de l'autre par la Moscovie. On prétend qu'il en vient aussi de cette partie de l'Éthiopie que les anciens nommaient *Barbarica*, et que c'est de là qu'on lui a donné le nom de *rheum barbaricum*. Ceux qui pensent ainsi ajoutent que la pre-

mière rhubarbe fut apportée en Europe par quelques soldats de l'armée de Charles-Quint, à son retour de Tunis.

RHUM. C'est une liqueur spiritueuse, qui est une distillation du sucre, ou, si l'on veut, l'alcohol qu'on retire des sirops de sucre fermentés.

En 1805, M. Tussac, colon réfugié de Saint-Domingue, a trouvé le moyen d'extraire de la pulpe des baies du café une liqueur spiritueuse analogue au rhum, et remarquable par un parfum qui indique son origine. Cette découverte, est-il dit dans les *Annales du muséum d'Histoire naturelle*, sera d'autant plus utile dans les colonies, que la pulpe séparée des grains du café n'a servi jusqu'à présent qu'à faire du fumier, et qu'on pourra désormais en tirer parti pour suppléer à très bon compte le rhum et le tafia, qui sont d'un usage continuel.

RIBAUDS. Philippe-Auguste, dit Hurtaut, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, tome III, au mot *Ribauds*, fut le premier de nos rois qui entretint des armées sur pied, même en temps de paix. On parle sous son règne d'une espèce de soldats appelés *ribauds*. C'étaient des déterminés, qu'on mettait à la tête des assauts, et dont on se servait dans toutes les actions de hardiesse et de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'adonnaient a rendu dans la suite leur nom infâme en France. On le donna depuis aux débauchés qui fréquentaient les mauvais lieux. Les ribauds avaient un chef qui portait le titre de *roi*, suivant l'usage établi alors de donner cette auguste qualité à ceux qui avaient sur d'autres quelque espèce de commandement. Ce prétendu monarque connaissait de tous les jeux de dez, de brelan, et autres, qui se jouaient pendant les voyages de la cour. Il levait deux sous par semaine sur tout ce qu'on appelait alors *logis de bourdeaulx, et des femmes bourdelières*. Chaque femme adultère lui devait cinq sols. Le nom de cet officier fut supprimé sous le règne de Charles VII, mais l'office demeura, et ce qu'on appelait le *roi des ribauds* fut nommé grand-prevôt de l'hôtel, charge qui subsiste encore actuellement (et qui a subsisté jusqu'à l'époque de la révolution). Le père Daniel prétend que la charge de *roi des ribauds* était considérable, et qu'il avait juridiction, pour certains points de police, dans la maison du roi et dans tout le royaume. *Histoire de France*, tome I, page 1450. Les femmes publiques qui suivaient la cour, disent Dutillet et Pasquier, étaient tenues, tant que le mois de mai durait, de faire le lit du roi des ribauds. Dutillet, page 439; Pasquier, page 720.

RICOCHET. C'est un terme d'artillerie : *charger à ricochet, tirer à ricochet*, etc. Pour tirer à ricochet, on charge la pièce à demi; elle ne porte alors le boulet qu'à une certaine distance, où il tombe, saute, roule, et fait des ricochets, comme les pierres plates qu'on jette sur l'eau en l'effleurant.

C'est le maréchal de Vauban qui est l'inventeur du ricochet. Il commença à en faire usage au siége d'Ath, en 1679. « Ce ne fut par sans peine, dit l'auteur des mémoires sur ce siége, que M. de Vauban parvint à réduire l'artillerie à battre à ricochet, à petites

charges, dont l'effet ne paraissait point aux yeux; mais enfin, à force de se donner de la peine, il en vint à bout. Le grand éclat, le fracas, et la promptitude du service avaient fait jusqu'alors tout le mérite dans les siéges; on changea ici de manière, car il ne s'en est jamais fait où il y ait eu si peu de bruit, et où cependant on ait tiré si bon parti du canon que l'on fit dans ce siége-ci. »

RIGAUDON ou RIGODON. Cet air et cette danse doivent leur nom à un maître de danse nommé Rigaud.

RIME. La rime est le retour de sons égaux ou équivalents à la fin de deux ou d'un plus grand nombre de vers qui correspondent entre eux.

Dans l'original, le *Cantique des cantiques* de Salomon est écrit en vers; les vers en sont rimés, ce qui suffirait, dit M. Denne Baron (note à la suite de sa *Traduction du Cantique des cantiques*), pour prouver l'ancienneté de la rime, qui, selon toute apparence, prit naissance chez les Orientaux.

Si l'on en croit Laharpe (*Cours de littérature*), les troubadours, qui furent nos premiers poëtes, empruntèrent la rime des Arabes, qui passèrent d'Afrique dans le midi de l'Europe, dans le huitième siècle. La Frenaie Vauquelin semble partager cette opinion.

. . . . Des troubadours
Fut la rime trouvée en chantant leurs amours.
(*Art poétique*, liv. I.)

Jean le Maire de Belges fait remonter beaucoup plus haut cette invention, puisqu'il l'attribue à Bardus V, roi des Gaules, le même qui introduisit une secte de poëtes qui de ce nom furent appelés *bardes*. Quoi qu'il en soit de cette ancienneté, je crois la rime si essentielle à notre poésie, que sans le retour des mêmes sons cette dernière ne serait pas distinguée de la prose, vérité confirmée par l'expérience, puisque, malgré la monotonie que la rime cause quelquefois, les vers que nous nommons *vers blancs* n'ont jamais été accueillis favorablement dans notre langue.

Le monument le plus ancien de littérature où l'on trouve, chez les Francs, le premier vestige de la rime est le livre des Évangiles en vers rimés, par Otfride. Or Otfride, moine bénédictin de l'abbaye de Veissembourg, en basse Alsace, paraît avoir vécu vers le neuvième siècle. L'Évangile qu'il a écrit en langue francique a été composé vers l'an 870.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici deux passages de cet ouvrage, dont l'un est tiré de la préface adressée à Louis de Germanie, et l'autre de l'entretien de Jésus avec la Samaritaine.

Vers franciques rimés.

Ludouuing ther snello
Thes uuisduames follo
Er Ostarrichi rihtit al
So francono Kuning scal

En voici la traduction :

Louis, rempli de joie,
Plein de sagesse,
Gouverne tout le royaume d'Orient,
Comme il convient à un roi des Français.

Commencement de l'entretien de Jésus avec la Samaritaine, en vers franciques rimés.

Lesan uuir Thaz fuori
Ther Heilant fort muodi
Ze untarneuizzun thaz
Er zeinen brunnen kisaz.

Traduction.

Nous lisons que le Seigneur s'avança, fatigué du chemin, pour le faire voir. Il était assis auprès d'une fontaine.

Les troubadours n'ont donc pas inventé l'art de rimer. Il existait avant eux; mais on doit leur attribuer la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille le véritable agrément de la rime. Jusqu'à eux elle était indifféremment placée au commencement, au repos, et à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, et il ne fut plus permis de la changer.

Laharpe pense que quoique la rime soit beaucoup moins favorable à la poésie que le vers métrique des Grecs et des anciens, elle paraît absolument essentielle à la versification de nos langues modernes, si éloignées de la prosodie presque musicale des anciens. Voltaire a raison de dire :

La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux,
Enfants demi-polis des Normands et des Goths.

« Il est vrai, dit-il, que la rime ajoute un mortel ennui aux vers médiocres. Le poëte alors est un mauvais mécanicien qui fait entendre le bruit choquant de ses poulies et de ses cordes; ses lecteurs éprouvent la même fatigue qu'il a ressentie en rimant; ses vers ne sont qu'un vrai tintement de syllabes fastidieuses. Mais s'il pense heureusement et s'il rime de même, il éprouve et donne un grand plaisir, qui n'est goûté que par les hommes sensibles et par les oreilles harmonieuses. »

Rime, en langue grecque, signifie *mesure*. Les médecins et les musiciens se servaient de ce mot pour signifier le battement du pouls, l'élévation ou l'abaissement de la voix. Les maîtres des chœurs de la tragédie grecque s'étaient fait un art de se conformer aux différentes passions qu'on représentait : les mouvements impétueux qu'excitaient la colère et la rage étaient accompagnés d'une symphonie précipitée, ainsi du reste; et l'espace de temps qui s'écoulait tant qu'on chantait sur un même ton s'appelait *rime*. Les Romains appelèrent ainsi les cadences qu'ils affectaient de rechercher à la fin de leurs périodes, parcequ'elles tombaient presque toujours sous une même mesure; et, à leur exemple, les troubadours donnèrent aussi ce nom aux unisones de leurs vers.

Ce fut, dit Mervesin (*Histoire de la poésie française*, p. 77), du temps de Blanche de Castille, mère de saint Louis, que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines, qu'on appela croisées. Je rapporte à ce sujet une des chansons de Thibault, comte de Champagne :

Au ri nouveau de la doulsour d'esté,
Que reclaircit ly dois à la fontaine,
Et que sont verds bois et vergers et pré,
Et ly rozier en may florit et graine,
Lors chanteray que trop m'aura grevé,
Yre et esmay qui m'est au cœur prochaine,
Et fins amis à tort atoisonnez (attiédis),
Et moult souvent de leger effrayez.

Mais Malherbe est le premier de nos poëtes qui, sensible à l'harmonie de notre langue poétique, croisa les rimes masculines et féminines d'après certaines lois qui subsistent encore aujourd'hui. *Voyez* POÉSIE.

Au quatrième siècle, saint Ambroise introduisit la rime dans la poésie latine. Saint Thomas d'Aquin s'imposa la même entrave, vers 1257, lorsqu'il composa la belle prose *Lauda, Sion*, et l'hymne *Adoro te*.

Qu'est-ce donc que la rime? une chaîne légère,
Que s'impose l'esprit, que l'école exagère;
Un charme à la mesure ajouté savamment,
Mais qui ne doit gêner l'art ni le sentiment;

Qui, juste sans effort, élégant sans emphase,
Soumis à la pensée, et soumettant la phrase,
De la mode et du temps a pu subir les lois,
Dont il faut reconnaître et soutenir les droits,
Mais dont le fol excès, dans sa monotonie,
Serait le désespoir et la mort du génie.

(*Poésies de la princesse Constance de Salm.*)

RIOLANISTE, un des muscles fléchisseurs de la cuisse, doit son nom à Jean Riolan, médecin de la reine Marie de Médicis, mort en 1657, qui fit en anatomie plusieurs découvertes utiles.

RIPAILLE, lieu devenu célèbre par la retraite d'Amédée, qui fut anti-pape sous le nom de Félix V, et par la vie joyeuse qu'il y mena. Ce mot ripaille (*ripalia*) vient, selon le père Labbe, du latin *ripa* (rive) : *A* ripâ *Lemani lacus*, ripalia.

Faire ripaille. « Cette façon de parler, lisons-nous dans l'*Étymologie des proverbes français* par Bellingen, a pour auteur Amédée septième du nom, dernier comte et premier duc de Savoie, lequel se trouvant chargé d'enfants, et en l'âge de cinquante-six ans, après le trépas de sa femme, Marguerite de Bourgogne, prit résolution de quitter le grand monde, et remit en même temps ses états entre les mains de Louis, son fils aîné, l'an 1439, et se retira à Ripaille, lieu solitaire des appartenances d'un prieuré de l'ordre de Saint-Maurice, jadis fondé par ses prédécesseurs, et rebâti par lui-même au rivage du lac de Genève, à demi-lieue de la ville de Thonon. Il prit l'habit d'ermite de l'ordre de Saint-Maurice, retenant seulement pour le service de sa personne et de quelques seigneurs qui s'y étaient confinés avec lui, vingt de ses serviteurs, qui le traitaient, non de racines et d'eau claire, aliment et breuvage ordinaires des anciens ermites, mais de viandes fort exquises et de vin très délicieux, pour satisfaire non seulement à la nécessité, mais aussi à la volupté; d'où on a tiré ce terme, si commun par toute la France, *faire ripaille,* pour dire faire grande chère, et mener vie de gouliafre et de goulu. »

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée,
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et, malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étais ainsi pénitent,
Je ne voudrais point être pape.

(Voltaire.)

RIPUAIRES, du latin *riparii*, formé de *ripa* (rive), nom qui a désigné anciennement les peuples qui habitaient en deçà des rives du Rhin et de la Meuse. Il fut porté d'abord par les Romains qu'on envoyait pour garder les rives du Rhin. Ensuite les Francs qui s'emparèrent de Cologne et des environs retinrent le nom de Ripuaires, que portaient les Romains ou les Gaulois qui occupaient ces lieux. Ils eurent leur roi et leurs lois particulières. Ces lois sont appelées *lois des Ripuaires* ou *des Francs ripuaires*. Voyez la *préface* du tome IV du *Recueil des historiens de France*, page 7, in-fol., 1741. Cette loi, donnée par Clovis, et qui a beaucoup de ressemblance avec la loi salique, ordonne que le *Ripuaire* sera traité comme le Français. On y voit des vestiges de quelques coutumes romaines; elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct avec la religion chrétienne. Le même Théodoric, roi d'Austrasie, qui réforma la loi

des Bavarois, réforma aussi la loi des Ripuaires, et le roi Dagobert lui donna une nouvelle forme.

RITES RELIGIEUX. On trouve des prêtres dès la plus haute antiquité. Orphée était le prêtre de l'expédition des Argonautes; Chrysès, prêtre d'Apollon, est le premier personnage qui paraisse dans l'*Iliade*. Dans quelques endroits, comme à Syracuse, le sacerdoce s'obtenait par élection et ne durait qu'une année. Chez les Athéniens, et sans doute ailleurs, il y avait sous les prêtres des ministres subalternes, qu'on appelait *parasites*, parcequ'ils participaient aux viandes des sacrifices. Les *ceryces* ou hérauts étaient aussi des officiers inférieurs de la religion. Ils ordonnaient aux assistants de ne prononcer aucune parole qui pût troubler les prières ou les sacrifices. Des jeunes gens, sous le nom de *néocores*, avaient soin de veiller au bon ordre, à la propreté, à la sûreté des temples et des ustensiles qui y étaient renfermés. On ne peut assurer que les prêtres et les autres ministres des autels se distinguassent dans la vie privée par un habit particulier. Les monuments qui représentent des cérémonies religieuses ne sont pas antérieurs au temps où la Grèce fut soumise aux Romains, et l'on ne voit pas que ceux qui offraient le sacrifice eussent un habit qu'on puisse appeler sacerdotal. On remarque sur un monument romain la figure assise d'un souverain prêtre, Archiereus, vêtu d'une très longue robe, attachée d'une ceinture; elle a sur la tête un diadème, et son voile est rejeté en arrière.

Chez les Romains, les prêtres, suivant l'institution de Numa, étaient choisis par élection. Il en était de même des augures. Quant aux aruspices, on les envoyait étudier leur art en Étrurie. Les sacrificateurs, au moment de la cérémonie, se voilaient la tête pour n'être point troublés par les distractions. A Rome, ils se servaient à cet effet d'un pan de leur toge, et en Grèce d'un pan de leur manteau. Ils portaient une couronne de fleurs ou de feuillage, et avaient en main une *patère* pour faire des libations sur les victimes. Les aspersions d'eau lustrale étaient en usage chez les anciens, comme l'eau bénite parmi nous. Dans les temps de la très haute antiquité, les sacrifices n'étaient point sanglants; des parfums brûlaient sur les autels. Plus tard on égorgea des victimes; mais quelquefois on se contentait de faire aux dieux des offrandes. Chez les Grecs, de jeunes filles assistaient aux cérémonies et y remplissaient différentes fonctions : telle était celle de *canefore* ou porteuse de corbeilles; chez les Romains ces fonctions étaient exercées par de jeunes garçons nommés *camilles*. Le roi présidait sur les prêtres dans les temples des dieux, et son épouse, avec le titre de reine des sacrifices, dans ceux des déesses. Dans le tableau de la noce aldobrandine, on la voit ceinte d'une couronne radiale. Les cérémonies sacrées étaient accompagnées de chants soutenus du son des instruments. C'était ordinairement des courtisanes qui jouaient de la double flûte chez les Grecs, et des hommes chez les Romains. Ces hommes et ces femmes étaient sujets à prendre un embonpoint excessif, parceque, appelés jour-

nellement à des sacrifices, ils s'y gorgeaient des chairs des victimes.

Les fêtes des Grecs et des Romains formaient une partie importante de leur culte. Leur institution et leur ordonnance avaient pour but d'adorer les dieux, ou de les invoquer, ou de célébrer la mémoire de personnes illustres ou de faits mémorables. Elles avaient aussi l'avantage de faciliter et favoriser des réunions sociales, pour le délassement et le plaisir. Ordinairement tous les frais qu'elles occasionaient étaient aux dépens de l'état. Les plus célèbres de la Grèce étaient les *panathénées*, les fêtes de *Bacchus* et les fêtes *Éleusiennes*. La première de ces trois fêtes, instituée en l'honneur de Minerve, déesse tutélaire d'Athènes, à qui elle donna son nom, s'appelait d'abord les *athénées*. Mais depuis que Thésée eut réuni dans une seule ville les différents bourgs de l'Attique, elle prit le nom de *Panathénées*. On y représentait trois sortes de combats, ceux de la course, les gymniques, et ceux de poésie et de musique. (Périclès institua ce dernier combat.) On y chantait les louanges d'Harmodius et d'Aristogiton, qui sacrifièrent leur vie pour délivrer Athènes de la tyrannie des Pisistratides. On y joignit dans la suite l'éloge de Thrasybule, qui chassa les trente tyrans. Dans cette fête le peuple d'Athènes se mettait lui et toute la république sous la protection de Minerve. Depuis la bataille de Marathon, on faisait dans ces vœux publics une mention expresse des Platéens.

Ce fut de la Béotie que vint à Athènes le culte de *Bacchus;* Thèbes en était en Grèce le siége primitif. Pendant ces fêtes ce n'était que danses, ivrogneries, débauches, et tout ce que la licence la plus effrénée peut imaginer de plus grandes abominations. Cette licence des bacchanales s'étant glissée secrètement à Rome, et les plus affreux désordres s'y commettant à la faveur des ténèbres de la nuit et du secret qu'on exigeait des personnes qui se faisaient initier dans ces mystères impurs, le sénat arrêta le cours de ces fêtes sacriléges, et en bannit l'exercice, d'abord de Rome, puis de toute l'Italie. Les cérémonies Éleusiennes étaient appelées *mystères*. On en rapporte l'origine à Cérès, lorsqu'elle vint à Éleusis, petite ville de l'Attique, pour chercher sa fille Proserpine, que Pluton avait enlevée. Ayant trouvé le pays affligé d'une grande famine, elle inventa le blé, dont elle gratifia les habitants. Ces fêtes duraient neuf jours; leur célébration continua jusque sous les empereurs chrétiens. On croit que c'est le grand Théodose qui les abolit entièrement, aussi bien que toutes les cérémonies païennes.

A Rome les jours de fêtes, de jeux, de repas ou de sacrifices se nommaient *dies fasti;* les *dies fasti* étaient des jours où il n'était pas permis d'assembler le sénat, mais où le prêtre pouvait prononcer des sentences. Les autres jours pendant lesquels cette dernière occupation n'était point tolérée s'appelaient *dies nefasti;* on donnait également le nom de *dies religiosi* aux jours de mauvais présage. Les fêtes romaines étaient ou publiques ou privées. Leur organisation formait le principal droit des pontifes. Les plus célèbres étaient

celles de *Janus*, qui commençaient l'année; les *quirinales*, en mémoire de Romulus; les *férales*, en l'honneur des *mânes;* celles de *Vénus*, qui duraient tout le mois d'avril; les *augustales*, jeux annuels en l'honneur d'Auguste; les *palilies*, fêtes champêtres en l'honneur de Palès, déesse des bestiaux; enfin les *Saturnales*, qu'on fit durer jusqu'à huit jours: c'étaient les fêtes du repos, du loisir, de l'allégresse universelle en mémoire de l'âge d'or sous le gouvernement de Saturne. Toutes ces cérémonies furent successivement abolies sous les empereurs chrétiens, comme nous l'avons déjà dit.

RIVIÈRE, du latin *riparia* ou *rivaria*, assemblage d'eaux qui coulent dans un lit d'une largeur et d'une étendue considérables. Les eaux de pluie font les sources; les sources font les fontaines; les fontaines font les ruisseaux; les ruisseaux forment les rivières. On les appelle *côtières* lorsqu'après un cours très borné elles se jettent dans la mer. Voici quelques considérations intéressantes sur les cours d'eau : nous les avons tirées du Cours de physique de M. Beudant.

« Dans tous les endroits où une rivière est étroitement resserrée dans un terrain qui se laisse difficilement corroder, la vitesse du liquide devient très grande; il en résulte que le lit s'approfondit successivement, à moins que la résistance du sol ne soit en équilibre avec l'action érosive du courant. Il en arrive de même partout où la pente du terrain procure au liquide une très grande vitesse. On ne trouve dans ces endroits que de très gros cailloux roulés, parceque les plus petits sont entraînés par la masse du liquide en mouvement.

» Dans les endroits, au contraire, où le lit de la rivière s'élargit, ou bien où la pente devient très faible, le fond s'élève successivement, parceque, la vitesse devenant plus petite, le courant n'a plus la force d'entraîner les débris qu'il charriait précédemment. Aussi remarque-t-on que le lit des rivières s'élève continuellement dans les pays de plaines, et partout où la largeur du courant devient plus grande. C'est toujours dans ces endroits qu'on trouve les graviers et les sables fins. D'après ces réflexions, on voit que c'est au point le plus large d'une rivière qu'il faut chercher un gué pour passer d'un bord à l'autre.

» Le fond d'une rivière s'élève aussi toutes les fois qu'on y établit un barrage transversal; l'effet de ce barrage est de détruire la vitesse du courant, et aussi d'arrêter immédiatement les débris qu'il charrie, et qui, par leur poids, gagnent toujours le fond.

» Dans la dernière partie de leur cours, près de leur embouchure dans la mer, les rivières s'encombrent successivement, parceque c'est là que leur pente est le plus faible; mais il y a encore une autre cause, qui vient de ce que les eaux de la mer présentent un obstacle au courant, et anéantissent la vitesse qui lui reste : c'est là que les sables plus fins se déposent, et forment des atterrissements plus ou moins considérables.

» Dans les mers qui n'ont point de flux et reflux sensibles, il se forme à l'embouchure même de

la rivière, ou à quelques distances dans la mer, une sorte de montagne de sable, qu'on nomme *barre*, et qui tôt ou tard finit par empêcher l'entrée des bâtiments. Dans les mers qui sont sujettes aux flux et reflux, la barre se forme ordinairement dans la rivière même, à une distance plus ou moins grande de son embouchure, parceque les eaux qui refluent dans la rivière quand la marée monte apportent des débris qui se déposent là où les vitesses se font équilibre. Ainsi, à l'égard de la Seine, la barre se trouve à Quillebeuf, à dix lieues avant son embouchure.

» On a fait, en divers endroits, des travaux considérables pour détruire les barres, et faciliter ainsi la navigation à l'embouchure des fleuves. Pour cela, on resserre le lit par des digues de diverses espèces, pour donner au courant une vitesse plus grande, et provoquer l'érosion du fond; mais tout l'effet qu'on peut espérer de ces travaux est de transporter la barre plus loin, et en un point où la profondeur du bassin soit naturellement très grande, de manière à ce que le dépôt de sable ne puisse de long-temps gêner la navigation.

» L'élargissement des rivières et l'élévation de leur fond sont des effets réciproquement conséquents l'un de l'autre; car il doit passer constamment la même quantité d'eau par toutes les coupes transversales du courant; donc, là où le fond s'élève par une cause quelconque, les eaux doivent ronger continuellement les parois latérales de leur lit pour en augmenter la largeur. S'il arrivait que le terrain fût trop résistant pour que cet effet eût lieu, la vitesse du courant augmenterait nécessairement, et le fond serait continuellement déblayé; de même, là où, par une cause quelconque, la largeur du courant est augmentée, la vitesse devenant moins grande, le fond commence à s'encombrer: dans tous les cas cependant il s'établit bientôt une sorte d'équilibre entre la force érosive de l'eau et sa faculté déposante; alors le lit devient permanent.

» Le fond d'une rivière principale peut aussi s'élever par l'effet des torrents et des rivières qui peuvent s'y jeter. Les torrents, par exemple, qui sont extrêmement rapides, parcequ'ils coulent sur un terrain dont la pente est très grande, charrient toujours des débris de rochers plus ou moins gros; mais lorsqu'ils rencontrent une rivière, la vitesse résultante des deux courants réunis se trouve trop faible pour entraîner encore les débris, qui dès lors se déposent successivement.

» C'est ainsi que le Pô élève continuellement son fond d'une manière effrayante pour tous les pays environnants, par les dépôts qu'y occasionent les torrents qui descendent des Alpes et se portent à angle droit sur la direction du fleuve. »

RIZ. Le nom de ce céréale vient du latin *oryza*, fait du grec ὄρυζα, qui a la même signification, et d'où les Italiens ont fait *riso*, en retranchant comme nous l'*o* du commencement.

Le riz, qu'à tous les mets préfère l'Ottoman,
Que l'Arabe cultive, ainsi que le Persan,
Qui blanchit des Chinois les campagnes fécondes,
Veut une terre humide, et se plaît dans les ondes.
(ROSSET, *L'Agriculture*.)

Quiqueran dit qu'en 1551 les Provençaux tentèrent la culture le la canne à sucre, et surtout celle du riz venu d'Orient, qui a été essayée de nouveau en France à des époques très récentes. La Bruyère-Champier observe qu'elle réussit peu dans le Lyonnais, où cependant on s'en occupa beaucoup, ainsi qu'en Provence, où il fallut régler par un édit la portion le terrain que chaque ville ou village emploierait à cette culture, aujourd'hui abandonnée, quoique e gain, dit Quiqueran, fût assez considérable.

Legrand d'Aussi pense que le iz ayant besoin d'eaux stagnantes, esquelles auront peut-être occasioné des fièvres, cette considération aura fait négliger une culture qu'il faut laisser au Piémont, où elle prospère. Mais, en 1811, M. de Lasteyrie a proposé un moyen qui faciliterait l'introduction de la culture du riz en France et dans un grand nombre de pays en Europe, sans craindre que la santé des habitants soit altérée par cette culture. Ce moyen consisterait dans l'irrigation périodique qu'il substituerait à l'irrigation permanente.

Riz (*pâte de*). *Voyez* PATE.

ROBE. *Voyez* HABILLEMENT.

ROBE DE RABELAIS. Le chancelier Duprat ayant fait abolir, par arrêt du parlement, les priviléges de la faculté de médecine de Montpellier, Rabelais se rendit à Paris, et parvint à faire révoquer cet arrêt. Ce fut en considération de ce service que l'on conserva à Montpellier la robe que revêtait Rabelais, en qualité de médecin. Cette robe resta en très grande considération; c'était elle que revêtaient les médecins, quand ils étaient reçus docteurs de la faculté de Montpellier : cela s'appelait *prendre la robe*, comme on disait *recevoir le bonnet*, quand on était reçu docteur en théologie. Cette robe dura jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Elle était si courte alors qu'elle n'allait plus que jusqu'à la ceinture, parceque chacun de ceux qui la revêtaient en emportaient un lambeau par curiosité. C'est pourquoi François Ranchin, étant chancelier de l'Université, en fit faire à ses dépens une toute pareille, en laissant les lettres initiales qui étaient brodées sur la première robe, qui signifiaient *Franciscus Rabelæsus Chinonensis* (François Rabelais né à Chinon), et pouvaient aussi signifier *Franciscus Ranchinus cancellarius* (François Ranchin chancelier).

ROBERT-LE-DIABLE. Sur la rive gauche de la Seine, non loin du village de Moulineaux, en Normandie, on aperçoit des masses de pierres entassées qui indiquent à peine l'usage des anciennes constructions, et qu'on prétend être les restes du château de Robert-le-Diable. Des souterrains, disent les auteurs d'un ouvrage intitulé *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, 1820, page 33, qui se seraient étendus, s'il fallait en croire la tradition, jusqu'aux rives de la Seine, attestent l'ancienne importance de ce monument. Quelques uns sont encore revêtus d'ouvrages de maçonnerie qui remontent au moins à l'époque des dernières invasions des Danois ou des Anglais, etc.

« Aucun souvenir historique, est-il dit dans l'ouvrage cité, page 35, n'est lié à la topographie de cet

étrange monument, le plus mal conservé peut-être, mais un des plus imposants que nous aurons à observer. Une chronique, une romance, un fabliau, les dits des vieillards et des bergers, voilà sur ce qui le concerne toutes les autorités du passé pour l'instruction de l'avenir. *Robert-le-Diable* n'est désigné, dans ces annales équivoques du moyen âge, que leur titre classe parmi les mémoires des historiens, et leur caractère parmi les ingénieux mensonges des romanciers, que comme le fils d'un ancien gouverneur de Neustrie, dont la place chronologique est même assez indécise. Toutefois le bruit de ses déportements a retenti plus long-temps dans la contrée que la renommée de sa race. Son nom même y éveille encore ce sentiment de crainte respectueuse qui ne résulte ordinairement que des impressions récentes... Tout le monde connaît, aux environs du château de Robert-le-Diable, et ses exploits aventureux, et ses amours désordonnées, et ses violentes victoires, et les infructueuses rigueurs de sa pénitence, qui ne put désarmer le ciel. Les cris de ses victimes résonnent souvent dans les souterrains du nord, et viennent le glacer d'effroi dans ses promenades nocturnes, car Robert est condamné à visiter long-temps les ruines de son château et le tombeau de ses maîtresses. Quand les lunes d'automne, balançant leurs rayons bleuâtres sur les hauteurs de la montagne, les font pleuvoir en traits mouvants à travers le feuillage plus rare des noisetiers, ou les étendent en nappe ondoyante sur la mousse aux soies argentées, tout-à-coup au bruit éloigné de la Seine qui pousse un long gémissement suivi d'un long silence, au souffle des brises qui murmurent dans les feuilles sèches, au cri des arbres morts qui se rompent, un loup apparaît sur le coteau dans un sentier qui n'est pratiqué que de lui. Il s'avance lentement, s'arrête, regarde la forteresse, et remplit l'air d'affreux hurlements, en se souvenant de sa gloire et de ses conquêtes. C'est toujours dans l'endroit le plus évident qu'il vient se placer; mais il n'y a jamais été surpris par le chasseur. En vain les habitants des hameaux voisins ont multiplié, sur la porte de leurs maisons, comme autant de trophées, les dépouilles encore formidables des loups de la forêt; le loup qui est animé par l'esprit de Robert subit, malgré toutes leurs embûches, sa malheureuse immortalité. On le reconnaît à son poil blanchi par l'âge, à l'attention douloureuse avec laquelle il regarde ses anciens domaines, et à sa voix plaintive qui ressemble à une voix d'homme.

»Quelquefois même, s'il faut en croire les plus anciens de la contrée, on a vu Robert, encore vêtu de la tunique flottante d'un ermite, comme le jour où il fut enseveli, parcourir les environs de son château, et visiter, les pieds nus, la tête échevelée, ce petit recoin de la plaine où devait être placé le cimetière. Quelquefois un pâtre égaré dans le taillis voisin, à la recherche de ses troupeaux dispersés par un orage du soir, a été frappé de l'aspect redoutable du fantôme qui errait à la lueur des éclairs, au milieu de ces fosses. Il l'a entendu, dans les intervalles de la tempête, implorer la pitié de

eurs muets habitants, et le lendemain il s'est détourné de ce lieu avec horreur, parceque la terre nouvellement remuée s'y est ouverte de toutes parts pour effrayer les yeux de l'assassin par d'épouvantables débris. »

ROC. La cinquième pièce des échecs, dit Fréret (tome III, page 428, in-8°, Paris, 1792), est nommée aujourd'hui *tour*. On l'appelait autrefois *rok ;* d'où le terme de *roquer*, pour dire faire un échange de place entre le roi et la tour, nous est demeuré. Cette pièce, qui entre dans les armoiries de quelques anciennes familles, y a conservé le nom de *roc*. Les Orientaux la nomment de même que nous *rokh*, et les Indiens lui donnent la figure d'un chameau monté d'un cavalier, l'arc et la flèche à la main. Le terme de *rok*, commun aux Persans et aux Indiens, signifie, dans la langue de ces derniers, une espèce de chameau dont on se sert à la guerre, et que l'on place sur les ailes de l'armée en forme de cavalerie légère. La marche rapide de cette pièce, qui saute d'un bout de l'échiquier à l'autre, convient d'autant mieux à cette idée, que dans les premiers temps elle était la seule pièce qui eût cette marche... Le *roc* seul n'était point borné dans sa course, ce qui peut convenir à la légèreté du dromadaire, et nullement à l'immobilité des tours ou forteresses dont nous avons cru que le *roc* portait le nom.

ROCAILLE. Composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, et qui se fait de pierres trouées, de coquillages et de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes et bassins de fontaines. Cet art a passé d'Italie en France. On connaît les fameuses fontaines de Falba. Le premier *rocailleur* qui ait fait des grottes dans nos jardins, et au goût duquel on ait applaudi, parut à Fontainebleau. Ces ouvrages, d'une magnificence royale, étaient d'un entretien trop dispendieux, et ne subsistent plus que dans les gravures.

ROCHE. Les substances connues sous le nom de *roches* sont extrêmement dures, ce qui fait qu'on ne s'en sert guère pour les travaux ordinaires d'architecture. Les Égyptiens, dit Millin, ont fait usage des roches pour plusieurs de leurs monuments, tels que les obélisques, etc.; on en a aussi travaillé des colonnes et des statues. Les Égyptiens ont encore été les seuls qui aient gravé de petits objets sur des roches; ils y ont été conduits par les hiéroglyphes des obélisques. On trouve des caractères hiéroglyphiques sur des scarabées de granit, de basalte, de siénite, etc.

ROGATIONS. Ces prières publiques furent instituées, vers l'an 468, par saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, pour demander à Dieu la cessation des tremblements de terre, des tempêtes continuelles, et des ravages causés par les bêtes féroces. En 511, le concile d'Orléans, convoqué par Clovis, ordonna que ces prières auraient lieu dans toute la France pour la conservation des biens de la terre : elles furent faites en Espagne vers le commencement du septième siècle, et soixante ans après en Italie. Cet usage était observé en Angleterre avant le schisme de Henri VIII.

ROGER-BONTEMPS. Cette expression proverbiale vient d'un seigneur, nommé *Roger*, de la maison des *Bontemps*, fort illustre dans le Vivarais. Parceque le chef de cette maison fut très estimé pour sa valeur, sa belle humeur et sa bonne chère, on se fit une gloire en ce temps-là de l'imiter en tout, et plusieurs se firent, par honneur, appeler *Roger-Bontemps*; ce qui dans la suite s'est étendu à tous ceux qui passent la vie agréablement et sans souci.

ROI. Aux juges, qui long-temps avaient gouverné les Hébreux, succédèrent les rois, l'an du monde 2900; déjà depuis long-temps les Égyptiens étaient gouvernés par des rois. Tous les petits états de la Grèce reconnaissaient des rois pour leurs fondateurs. Lacédémone, dès son origine, en eut deux, qui commandaient ensemble avec égalité de puissance et d'autorité; ils devaient être de la famille des Héraclides, c'est-à-dire des descendants d'Hercule. S'ils jouissaient à la guerre d'un pouvoir absolu, leur autorité était très limitée en temps de paix, puisqu'ils étaient obligés de faire serment, tous les mois, en présence des éphores, qu'ils règneraient selon les lois. Les historiens donnent dix-sept rois à la ville d'Athènes, en commençant par Cécrops, qui en fut le fondateur, ou du moins qui la fit rebâtir. Les quatre premiers étaient des aventuriers qui montèrent sur le trône par la force ou par la perfidie; tous les autres y arrivèrent par droit de succession. Après Codrus, le dernier de tous, les Athéniens secouèrent le joug de la royauté, et se formèrent un état républicain, à la tête duquel ils mirent des princes ou archontes, pour se gouverner avec une autorité limitée et subordonnée aux lois.

Romulus, fondateur de Rome, en fut élu le premier roi par le consentement de tout le peuple, et il fut convenu qu'il partagerait l'autorité avec le sénat et le peuple assemblé. Le gouvernement romain fut une monarchie mitigée, pendant deux cent quarante-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'expulsion des Tarquins. C'est alors que l'état républicain succéda au monarchique, et qu'on élut pour gouverner deux magistrats annuels, tirés du corps du sénat: on leur donna le nom de *consuls*, pour leur apprendre qu'ils étaient moins les souverains de la république que ses conseillers.

En France, sous les deux premières races, les Français élisaient pour roi le prince qu'ils jugeaient le plus digne de les commander; mais il devait être issu du sang royal. C'est à cette liberté de choix que Pepin et Hugues Capet durent la couronne, puisqu'ils n'étaient pas les héritiers les plus proches de leurs prédécesseurs. Sous la troisième race les princes du sang ont toujours été appelés à la royauté selon l'ordre de leur naissance; le plus proche a toujours exclu le plus éloigné.

Il paraît que ce titre était prodigué anciennement: il y avait un roi de la basoche, un roi des ribauds, un roi des merciers, un roi de la rue aux Ours, un roi des arbalétriers, un roi des arquebusiers, un roi des barbiers, un roi des arpenteurs, un roi des violons, etc.; et plusieurs chefs de corporation portèrent cette déno-

mination jusqu'à ce que Henri III défendit à tous Français de prendre le titre de roi, et ne laissa subsister, comme dit M. Dulaure, que le roi de la fève.

ROI D'YVETOT. *Voyez* YVETOT.

ROI D'ARMES. L'institution des rois d'armes est très ancienne en France. Ces ministres d'un prince et d'un peuple guerriers avaient sous leur commandement les hérauts d'armes, les chevaucheurs d'armes et les poursuivants d'armes; on ne parvenait à ces différents degrés que successivement et après avoir servi, pendant un certain nombre d'années, dans les armées et dans les cours. Les rois d'armes jouissaient de priviléges et d'exemptions sans nombre : on les employait pendant la paix et pendant la guerre; leur personne était sacrée, et les amis et les ennemis avaient pour eux le même respect. On leur confiait la plupart des commissions importantes où il fallait représenter la nation ou le souverain : ils s'obligeaient, par serment, de procurer et de conserver, en toute occasion, l'honneur des dames et des demoiselles; ils étaient obligés envers tout le monde à un secret inviolable; il ne leur était pas même permis de révéler les entreprises secrètes des adversaires de leur seigneur, lorsqu'une fois elles avaient été confiées à leur discrétion; en un mot aucun parti ne se défiait de ces officiers.

Les fonctions des rois et des hérauts d'armes regardaient principalement la noblesse du royaume. Les hérauts d'armes dressaient un état des seigneurs et gentilshommes des provinces de leur département. Ces états contenaient les noms, surnoms, blasons, timbres et noblesse des fiefs, et tous les trois ans les rois d'armes des provinces s'assemblaient, et remettaient au premier roi d'armes, nommé Montjoie, leurs états particuliers, dont ils composaient un nobiliaire général. Par ce moyen le roi pouvait en tout temps être instruit du nombre des gentilshommes et de leurs revenus.

Quelques uns disent que ce fut Clovis qui institua ces sortes d'officiers, et qui leur donna le nom de son cri : *Saint-Denys Montjoie*. D'autres disent que ce fut Dagobert. La Colombière prétend que ce fut le roi Robert, et que le premier qui eut cette charge fut un nommé Robert Dauphin, noble et vaillant chevalier. Charlemagne les appela *compagnons des rois*, et les reçut entre ses principaux conseillers.

ROI DES MERCIERS. C'est le titre que portait autrefois en France un officier qui avait une très grande autorité, et veillait sur tout ce qui concernait le commerce. La charge de roi des merciers fut créée du temps de Charlemagne, supprimée en 1544 sous François I^er^, rétablie l'année suivante, et supprimée de nouveau par Henri IV, en 1597.

ROI DES RIBAUDS. *Voyez* RIBAUDS.

ROI DE LA FÈVE. « C'est, dit l'abbé Tuet dans ses *Matinées senonoises*, celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage la veille ou le jour de la fête des Rois. L'usage de *faire les rois* nous vient des saturnales, que célébraient les Romains aux calendes de janvier. Pendant ces fêtes, les écoles étaient fermées, le sénat vaquait, et toutes les affaires publiques et particulières étaient comme suspendues; la distinction des rangs disparais-

sait. L'esclave mangeait à la table de son maître, et pouvait impunément lui reprocher ses défauts : en un mot, tout retraçait l'égalité de l'âge d'or, en mémoire duquel ces fêtes étaient instituées. En certains endroits, on partageait un gâteau; avant le repas, on mettait sous la table un enfant qui représentait Apollon, et on le consultait en criant, *Phœbe domine* (seigneur Apollon), afin que les portions du gâteau fussent distribuées sans préférence. Cet usage s'est conservé en France, et il y a quelques provinces où les paysans mêmes n'omettent point le cri, *Phœbe domine.* »

ROMAINE. Dans le tome VII, pl. 34 de son *Recueil d'antiquités*, Caylus a publié une balance antique connue aujourd'hui sous ce nom; on ne peut en avoir une plus complète. La balance, dit Millin, y est placée en équilibre avec un de ces bustes de princes qui servaient de poids.

ROMAINE (*académie*), autrement appelée l'*académie de Saint-Luc*. Elle fut fondée par le Mutian, peintre célèbre, qui lui légua deux maisons, et l'institua son héritière dans le cas où ses enfants ne laisseraient point de postérité : les papes Grégoire XIII et Sixte V confirmèrent cet établissement par des brefs. Cette académie ayant désiré d'entretenir entre elle et celle des peintres français que le roi avait établie à Rome, en 1665, un commerce d'amitié et d'instruction; ayant même nommé le célèbre Lebrun pour son directeur et son prince, titre qu'elle n'avait alors accordé qu'à des peintres romains, Louis-le-Grand fit expédier, en 1676, des lettres de jonction des deux corps, et fonda un revenu pour le directeur que l'académie de Paris y envoie, et pour les pensions de douze élèves qui ont remporté les premiers prix de peinture, de sculpture ou d'architecture.

ROMAN. La langue romance ou le *romanum rusticum*, c'est-à-dire la langue romaine ou latine rustique, corrompue, ayant été la langue dominante en France, jusqu'au huitième siècle, les premières histoires, soit vraies, soit fabuleuses, furent écrites en ce jargon. De là il nous est resté le mot de *roman*, qui ne se dit plus que des histoires feintes.

On croit que les Égyptiens, les Arabes, les Perses, les Syriens et les Indiens sont les premiers inventeurs des romans, et que de chez eux ces fictions ont passé chez les Grecs et chez les Romains. Antoine Diogène écrivit les *Amours de Dinace et de Déocillis;* c'est, dit-on, le premier des romans grecs. Jamblique a peint les *Amours* de *Rhodanis et de Simonide*. Achille Tatius composa le *Roman de Leucippe et de Clitophon;* enfin Héliodore, évêque de Trica, dans le quatrième siècle de notre ère, raconta les *Amours de Théagène et de Chariclée*.

Les premiers romans héroïques et amoureux furent, selon Winckelmann, composés en France par les Provençaux, dans le moyen âge. Ces romans donnèrent naissance à ceux des autres peuples, même des Italiens.

Le plus ancien roman écrit en langue romance ou vulgaire française est celui qui a pour titre *Garin le Lohérans* ou *le Lorrans*. L'auteur vivait en 1150, sous le

règne de Louis VII, dit le Jeune : il y chante en vers les beaux faits de Heruis, duc de Metz, fils du duc Pierre, et père de *Garin* ou *Guérin le Lohérans*, aussi duc de Metz et de Brabant.

Les romans dans le genre de celui de Perceforest commencèrent en France environ l'an 1200. Ils étaient en rimes grossières, et ce n'est que depuis qu'on les mit en prose. Celui de Perceforest est de beaucoup le plus long de tous nos vieux romans ; c'est aussi le plus digne d'être lu, selon H. Estienne. Vigenère n'a pas fait difficulté de donner à l'auteur le nom d'*Homère français*.

Nos premiers romans ont été des romans de chevalerie ; et ces productions, qui semblent n'être qu'un jeu de l'imagination en délire, n'ont fait que charger la peinture de mœurs originairement très véritables. Ces châteaux enchantés défendus par des géants, où gémissaient des beautés captives, où des chevaliers languissaient dans les ténèbres des cachots, n'existaient pas seulement dans la tête des romanciers : il n'y avait de leur invention que les enchantements et les géants ; mais d'ailleurs, dans ce chaos de l'anarchie féodale, les forteresses étaient en effet le repaire du brigandage ; et tout noble qui avait pu bâtir sur un rocher, ou s'entourer de fossés, était impunément oppresseur et ravisseur. L'avantage de la taille, la force du corps, l'armure de fer, les tours, les créneaux, ne servaient que trop souvent à écraser le faible, à dépouiller le pauvre, à violer l'innocence. Celui qui, avec les mêmes moyens de puissance, ne s'en servait que pour défendre la faiblesse et repousser l'injustice, était un digne chevalier, et ses premiers serments étaient toujours faits au sexe le plus exposé à l'insulte. Voilà l'origine de la chevalerie, qui était la police des temps barbares ; voilà l'explication de ces fables, dont le fond semble toujours le même, et offre toujours des combats et du merveilleux. Les combats tenaient lieu de lois et de justice ; le merveilleux prenait sa source dans l'ignorance et les erreurs de ces siècles grossiers. Les romanciers voyaient partout des enchanteurs, parceque les juges voyaient partout des sorciers ; et la même contradiction qui déshonorait les tribunaux se retrouvait dans ces productions informes : car il n'est pas plus absurde de voir des enchanteurs toujours tués par des chevaliers, que de voir des sorciers toujours brûlés par le bourreau. *Voyez* GALANTERIE.

O l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets aux mortels secourables !
On écoutait tous ces faits admirables,
Dans son château, près d'un large foyer :
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins, et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur fesait des contes de sorcier.
On a banni les démons et les fées :
Sous la raison les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité.
Le raisonner tristement s'accrédite ;
On court, hélas ! après la vérité.
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite.
(VOLTAIRE.)

C'est à peu près du règne de Charlemagne que datent les romans de chevalerie ; celui de Turpin, archevêque de Rheims, a été composé, selon l'opinion commune, sur la fin du onzième siècle. On prétend qu'un certain moine, nommé Robert, écrivit ce

roman pendant le concile de Clermont, assemblé par Urbain II en l'année 1095. L'objet de cette chronique était d'échauffer les esprits, de les animer à la guerre contre les infidèles, tandis que Pierre l'Ermite prêchait la première croisade. Les idées et les ouvrages romanesques passèrent de France en Angleterre; *Geoffroy de Montmouth* paraît être l'original de *Brut*.

Le roman de *Saugréal*, composé par Robert de Brown, donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Bientôt les ouvrages de chevalerie devinrent à la mode sous le règne de Philippe-le-Bel, et l'on vit éclore les *Amadis de Gaule*, les *Palmerin d'Olive*, et tant d'autres, jusqu'au temps de Cervantes, qui, par son admirable *Don Quichotte*, combattit avec le plus grand succès toutes ces productions romanesques, et triompha, par l'arme du ridicule, de ces conceptions bizarres, nées des temps de barbarie, où la force seule constituait le droit des gens.

Ce sont les Arabes qui ont communiqué aux Espagnols le goût des romans, et les Italiens sont les derniers qui se soient appliqués à ce genre d'ouvrages. En France, Honoré d'Urfé est le premier qui ait donné, au commencement du dix-septième siècle, un roman bien conduit, sous le titre d'*Astrée*. Ce roman a joui d'une grande célébrité, et fut fort estimé des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, ne prêchant que l'amour et la mollesse, et allant quelquefois jusqu'à blesser la pudeur. Le grand succès de ce roman échauffa tellement les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent à son imitation beaucoup d'autres. Plus tard on remarqua particulièrement celui de *Cyrus* et la *Clélie* de mademoiselle de Scudéri, le *Cassandre* et la *Cléopâtre* de La Calprenède, *Polexandre* de Gomberville.

L'esprit de la cour de Louis XIV, pendant la jeunesse de ce prince, favorisa d'abord ce goût des fictions outrées; mais bientôt le ridicule fit passer de mode tous ces fatras héroïques, dont l'Espagne principalement nous avait inondés. Le premier roman qui présenta des aventures raisonnables et écrites avec goût fut celui de *Zaïde*. Gonzalve et Zaïde s'aiment tous les deux dans le désert, ignorent la langue l'un de l'autre, et craignent tous deux de s'être vus trop tard. Cette situation est fort attachante, et les incidents qu'elle fait naître sont une peinture heureuse et vraie des mouvements de la passion. *La Princesse de Clèves*, autre production de madame de La Fayette, offre encore plus d'intérêt. Les combats de l'amour contre le devoir y sont tracés avec une extrême délicatesse. Scarron dans un autre genre a fait un ouvrage qui survivra à ses autres écrits: c'est le *Roman comique*. Les caractères en sont piquants, vrais et bien tracés; la gaieté y abonde, et le style ne manque ni de naturel, ni de verve. Il y a loin de là au *Virgile travesti*, à *Jodelet* et à *dom Japhet*, trois œuvres dégoûtantes, et indignes d'avoir vu le jour.

Le siècle dernier a vu paraître un nombre considérable de romans. Ceux de Le Sage sont une peinture assez naturelle des mœurs et des caractères : la diversité des

aventures, l'originalité des portraits, une critique vive et ingénieuse, se font remarquer dans *le Bachelier de Salamanque*, et plus encore dans *le Diable boiteux*. Mais *Gil Blas* est le roman que Le Sage a le plus empreint de cet esprit d'observation qui le distingue même dans ses moindres écrits; *Gil Blas* est son chef-d'œuvre, et c'est sans contredit le meilleur roman français. Parmi les romanciers du dix-huitième siècle, Marivaux et l'abbé Prévost tiennent un rang distingué. La *Marianne* attache par l'intérêt des situations et le charme des caractères; on lui reproche avec vérité l'affectation dans le style, et un néologisme précieux et recherché qui choque la langue et le goût. L'abbé Prévost a composé plusieurs romans; *Manon Lescaut* est le meilleur. Le défaut de cet écrivain est d'entasser évènement sur évènement, et de faire perdre de vue les personnages qui intéressaient pour en introduire de nouveaux. Les premières pages de son *Cleveland* sont fort attachantes, les caractères sont d'une touche sombre et vigoureuse; mais les longues réflexions dans lesquelles il se perd et le peu de vraisemblance de quelques aventures refroidissent la curiosité, et anéantissent l'intérêt. Les romans de Crébillon fils, où la corruption était érigée en système et l'indécence en bon air, durent un instant de vogue à ce libertinage hardi que la régence avait alors mis à la mode; mais aujourd'hui *le Sopha*, *Tanzaï* et *les Égarements* sont tombés dans l'oubli le plus mérité. *Le Comte de Comminges* de madame de Tencin est un roman plein de goût et d'intérêt; *la Comtesse de Savoie* de madame Fontaine a mérité également le succès qu'il obtint; les *Lettres péruviennes* immortaliseront le nom de madame de Graffigny. Mais parmi les ouvrages que le sexe a produits dans le siècle dernier, ceux de madame Riccoboni peuvent disputer la palme. «Les romans, dit Laharpe, sont de tous les ouvrages d'esprit celui dont les femmes sont le plus capables; l'amour, qui en est toujours le sujet principal, est le sentiment qu'elles connaissent le mieux. Il y a dans la passion une foule de nuances délicates et imperceptibles qu'en général elles saisissent mieux que nous, soit parceque l'amour a plus d'importance pour elles, soit parceque, plus intéressées à en tirer parti, elles en observent mieux les caractères et les effets.»

Les romans inondent les salons et les boudoirs; les productions de mesdames Cottin et de Genlis, de Pigault-Lebrun, de Picard, etc., sont remarquables, soit par une peinture vraie des mœurs ou des passions, soit par l'originalité des caractères; néanmoins nous ne pouvons rivaliser avec les Anglais, qui ont exploité avec un si grand succès cette branche de la littérature. «Nos mœurs, qui conviennent aux scènes de la comédie, a dit M. de Châteaubriand, sont peu propres aux intrigues du roman; tandis que les mœurs anglaises, qui se plient à l'art du roman, sont rebelles au génie de la comédie. La France a produit Molière, l'Angleterre Richardson. Faut-il nous plaindre ou nous féliciter de ne pouvoir offrir de personnages au romancier et de modèles à l'artiste? Trop naturels

pour les premiers, nous le sommes trop peu pour les seconds. Il n'y a guère que la mauvaise société dont on ait pu supporter le tableau dans les romans français; *Manon Lescaut* en est la preuve. Le Sage, J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, ont été obligés pour réussir d'établir leurs théâtres et de prendre leurs personnages hors de leur temps ou de leur pays.»

ROMANCE. Nos premiers poëtes, c'est-à-dire toutefois ceux qui ont paru après nos troubadours, qui écrivaient en idiome provençal, se sont servis de la langue romance ou *romanum rusticum* (*voyez* ROMAN); de là vient que les chansons qui expriment les malheurs et les plaintes de l'amour, selon Laharpe, s'appellent encore *romance*. La romance est un récit touchant en vers, et fait pour être chanté: elle doit être naïve et tendre; son caractère essentiel est d'émouvoir l'âme par le récit de quelque histoire amoureuse ou tragique, ou par la peinture de quelque affection douloureuse.

Sœur de l'élégie, la romance rejette toute recherche d'esprit, car l'esprit est l'écueil du langage du cœur.

Eh! que ne peut l'accent qui s'exhale du cœur!
La romance lui doit sa touchante langueur:
. . . .
. . . .
Vierge tendre et modeste, et semblable à la fleur
Qu'un délicat parfum trahit au sein de l'ombre,
Disant les doux regrets, ou l'espérance sombre,
La timide romance exhale mollement
Une plainte sans art, fille du sentiment;
Elle aime à parcourir le domaine des larmes,
Et doit à l'élégie une part de ses charmes.
Il faut que sa douleur, féconde en intérêt,
Dans l'inspiration puise un naïf attrait;
Que des tableaux divers la scène graduée
En de justes couplets marche distribuée;
Qu'au gré du goût le style, ami du mouvement,
Soit correct sans travail, et simple élégamment;
Que de la muse, enfin, la muse confidente
Ne s'en montre jamais la rivale imprudente,
Et n'ose, déployant un art hors de saison,
D'un faux luxe offusquer la pensée et le son.
(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. IV.)

La première pièce de vers connue en notre langue est, si l'on en croit Berquin, la romance de Roland, que les soldats de Charlemagne avaient coutume de chanter en marchant au combat.

ROMANE ou ROMANCE (*langue*). Quelques uns l'ont appelée *romans* ou *romant*. C'était une langue composée de celtique et de latin, mais dans laquelle celui-ci l'emportait assez pour autoriser les noms qu'on vient de dire. Ce fut cette langue qui fut en usage durant les deux premières races: elle était nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains et par ceux qui leur succédèrent; ce qui semble prouver qu'elle n'était parlée que par le peuple et les habitants de la campagne. Les auteurs du roman d'*Alexandre* disent cependant qu'ils ont traduit cette composition du latin en *roman*.

Il y avait dans la Gaule, lorsque les Français y entrèrent, trois langues vivantes: la latine, la celtique et la romane; et c'est de celle-ci sans doute que Sulpice Sévère, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, entend parler lorsqu'il fait dire à Posthumien: Tu vero *vel celticè vel, si mavis, gallicè loquere*. La langue qu'il appelait *gallicane* devait être la même qui dans la suite fut nommée plus communément la *romane;* autrement il faudrait dire qu'il régnait dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer; à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, et tel qu'il pouvait se parler dans

quelques cantons de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque temps après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue en usage que de la romane et de la tudesque.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue romane est le serment de Louis-le-Germanique, auquel répondent les seigneurs français du parti de Charles-le-Chauve.

Les deux rois, Louis de Germanie et Charles-le-Chauve, ayant à se défendre contre les entreprises de Lothaire, leur frère aîné, font entre eux, à Strasbourg, en 842, un traité de paix dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement, et de défendre leurs états respectifs avec le secours des seigneurs et des vassaux qui avaient embrassé leur parti. Du côté de Charles-le-Chauve étaient les seigneurs français habitants de la Gaule, et du côté de Louis étaient les Français orientaux ou germains: les premiers parlaient la langue romane, les Germains parlaient la langue tudesque.

Les Français occidentaux ou les sujets de Charles-le-Chauve ayant donc une langue différente de celle que parlaient les Français orientaux ou sujets de Louis de Germanie, il était nécessaire que ce dernier prince parlât, en faisant son serment, dans la langue des sujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisait; comme Charles se servit de la langue tudesque pour faire connaître ses sentiments aux Germains: et l'un et l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui était particulière.

Nous ne parlerons point des serments en langue tudesque; il ne s'agit ici que des serments en langue romane. On donnera d'abord le texte des serments; au-dessous, l'interprétation en un latin du temps; et enfin, dans une troisième ligne, les mots français usités dans le douzième et le treizième siècle, qui répondent à chacun des mots des deux serments: par là on verra d'un coup d'œil la ressemblance des deux langues françaises et leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie.

Pro Deu amur, et pro christian pob. et
Pro Dei amòre, et pro christia eplo, et
Por Deu amor, et por christia pople, et

nostrò commun salvamento, diste di in avant in
nostro communi salvamento ecista die in abante in
nostre commun salvemen de ste di en avant en

quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai
quantum Deus sapere et potire mî donat, sic salvaro
quant Deu saveir et poïr me donne, si salvarai-

jo cist meon fradre Karlo, et in adiudha
ego eccistum meum fratrem Karlum, et in adjutum
je cist mon frère Karle, et en adiude

er in cadhuna cosa, si cum om per
ero in quâque unâ causâ, sic quomodo homo per
serai en cas cune cause, si cum om per

dreit son fradre salvar dist, in o quid
directum suum fratrem salvare debet, in hoc quid
dreict son frère salver dist, en o qui

il me altresi fazet; et ab Luder
ille mî alterum-sic faceret; et ab Lothario
il me altresi fascet; et à Lothaire

nul plaid numquam prindrai qui,
nullum placitum nunquam prendero quod,
nul plaid nonques prendrai qui,

meon vol, cist meon fradre Karle
meò volle, eccisti meo fratri Karlo
par mon voil, à cist mon frère Karle

in damno sit.
in damno sit.
en dam seit.

C'est-à-dire, « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je sauverai mon frère Charles ici présent, et lui ferai aide dans chaque chose, ainsi qu'un homme selon la justice doit sauver son frère, en tout ce qu'il ferait de la même manière pour moi; et je ne ferai avec Lothaire aucun accord qui, par ma volonté, soit préjudiciable à mon frère Charles ici présent. »

Serment des seigneurs français sujets de Charles-le-Chauve.

Si Lodhuigs sagrament, que son fradre Karlo
Si Ludovicus sacramentum, quod suus frater Karlus
Si Louis le sagrement, que son frère Karle

jurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo
jurat, conservat, et Karlus meus senior de suâ
jure, conserve, et Karle mon senhor de sue

part non los tanit; si jo returnar non
parte non illud teneret; si ego retornare non
part ne lo tanist; si je retourner ne

l'int pois, ne jo ne neuls cui jo
illum inde possum, nec ego nec nullus quem ego
l'ent pois, ne je ne nuls cui je

returnar int pois, in nulla aiudha contra
retornare inde possum, in nullo adjuto contra
retourner ent pois, en nul aïude contre

Loduwig non li juer.
Ludovicum non illi fuero.
Louis nun li serai.

C'est-à-dire, « Si Louis observe le serment que son frère Charles jure, et que Charles mon seigneur de sa part ne le tînt point; si je ne puis l'en détourner, ni moi, ni aucun de ceux que je puis en détourner, ne lui serons aucunement en aide contre Louis. »

On voit par cet exemple que la langue romane avait déjà autant de rapport avec le français, auquel elle a donné naissance, qu'avec le latin, dont elle sortait. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas; et l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire. (*Mémoires de l'académie des inscriptions*, tomes XVII et XXVI, in-4°. *Voyez* TUDESQUE (*langue*).

RONDACHE. Bouclier rond, qu'on appelait *rondelle*. On s'en servait encore du temps de Henri IV.

RONDEAU. Cette petite pièce de poésie est d'origine française.

Le rondeau, né Gaulois, a la naïveté.
(BOILEAU.)

Les premiers rondeaux dont parle notre histoire littéraire ont été composés par Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, et recueillis par Jean Froissard, l'historien, qui fit aussi des rondeaux, des virelais et des ballades vers la fin du quatorzième siècle.

Villon est le premier qui ait trouvé le vrai tour du rondeau, et qui l'ait asservi à des refrains réglés. On trouve de très jolis rondeaux dans Marot et dans Saint-Gelais.

Le rondeau comprend treize vers qui roulent sur deux rimes seulement, dont la première est employée huit fois, et l'autre cinq, en cet ordre: le premier vers, le deuxième, cinquième, sixième, septième, neuvième, dixième et treizième riment ensemble, et sont masculins ou féminins, comme on veut: les autres cinq riment pareillement entre eux, et la rime y est d'espèce différente de celle des

autres. On distribue ces rimes dans deux stances de cinq vers, séparées par un tercet, et on ajoute au bout du tercet et de la dernière stance un refrain pris des premières paroles du rondeau, qui tire son nom de ce qu'il semble ainsi se reprendre, et retourner sur lui-même.

Le refrain ou la reprise fait la plus grande beauté du rondeau. Il faut que la chute y soit naturelle et délicate, et que dans les trois endroits où le mot est placé les applications en soient différentes et ingénieuses. » (Morgues, *Traité de la poésie française*, page 156 (1685).

La grâce, la finesse, la naïveté, forment le caractère principal de ce genre de poëme, auquel le style familier ou marotique conviennent mieux que le style soutenu et sérieux, et où l'on préfère le vers de dix ou de huit syllabes au vers de douze syllabes, dont le rhythme est trop noble et trop imposant. Le rondeau suivant, en même temps qu'il explique les règles, peut servir d'exemple :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême :
Quoi, treize vers, huit en *eau*, cinq en *ème* !
Je lui ferais aussitôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Formons en huit en invoquant Brodeau ;
Et puis mettons, par quelque stratagème,
Ma foi, c'est fait.
Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzième ;
Et si je crois que je fais le douzième,
En voilà treize ajustés au niveau ;
Ma foi, c'est fait.
(Voiture.)

La Fontaine et madame Deshoulières sont les derniers qui se soient exercés dans ce genre de poésie. Nos poëtes modernes méprisent ce petit poëme, parceque le naïf en fait le caractère, et que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit.

Il existe une autre sorte de rondeau, qu'on appelle *rondeau redoublé*. Le rondeau redoublé est ordinairement composé de cinq quatrains ; les quatre derniers se terminent successivement par un vers du premier. On y joint quelquefois un envoi, où se trouvent assez souvent, et par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots de tout le poëme.

Rondeau redoublé.

Épris d'amour pour la jeune Climène,
J'ai soupiré pour elle un jour ou deux :
Si l'insensible eût partagé ma peine,
J'aurais long-temps brûlé des mêmes feux.

Depuis l'instant qu'un dépit courageux
M'ôta du cœur cette passion vaine,
Je ne saurais que plaindre un langoureux
Épris d'amour pour la jeune Climène.

Elle croyait me tenir dans sa chaîne ;
Mais quelque sot : pourquoi perdre des vœux ?
Je sais trop bien qu'elle est fière, inhumaine :
J'ai soupiré pour elle un jour ou deux.

Je ne dis pas que mon cœur amoureux
N'eût soupiré pour elle une semaine.
J'aurais nourri cet amour dangereux,
Si l'insensible eût partagé ma peine.

Divin Bacchus, ta liqueur souveraine
M'a garanti d'un incendie affreux.
Sans ton secours, élève de Silène,
J'aurais long-temps brûlé des mêmes feux.

Envoi.

Garder six mois une fièvre quartaine
Est, à mon sens, un mal moins rigoureux
Que d'adorer une fille hautaine
Qui de mépris relance un malheureux
Épris d'amour.

ROSAIRE. Chapelet en usage dans l'église romaine, lequel est composé de quinze dizaines d'*ave*

Maria, dont chacune commence par un *pater*. Ce nombre de prières devant être dites en l'honneur de la Vierge, le chapelet semble lui composer une couronne ou un chapeau de *roses*, d'où vient probablement le nom de *rosaire*. Quelques auteurs, et entre autres Mézeray, attribuent à saint Dominique l'origine du rosaire; mais dom Luc d'Achery prouve qu'il était en usage dès l'an 1100, et qu'ainsi l'ordre de saint Dominique n'a servi depuis qu'à le rendre plus célèbre.

On ne sait pas certainement qui est l'instituteur du *rosaire*. Les uns l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermée en Libye, contemporain de saint Antoine; d'autres à saint Benoît, et d'autres au vénérable Bède. Polydore Virgile raconte que Pierre l'ermite, voulant disposer les peuples à la croisade, sous Urbain II, en 1096, leur enseignait le psautier laïque, composé de plusieurs *pater* et de cent cinquante *ave*, de même que le psautier ecclésiastique est composé de cent cinquante psaumes, et qu'il avait appris cette pratique des solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, et dans celui de saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paraissaient être des restes de chapelets. Mais tous ces faits, pour la plupart incertains, n'empêchent point de croire que l'on doit à saint Dominique cette manière de prier, et qu'il est le premier qui ait mis le rosaire en honneur, environ l'an 1208, par l'institution de la confrérie du Rosaire.

ROSE. C'est au roi René d'Anjou, qui se plaisait beaucoup à la culture des fleurs, que l'on doit l'introduction en France des roses de Provins et des roses musquées.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE. Sous le règne de Henri VI d'Angleterre, en 1453, il y avait un descendant d'Edouard III, de qui même la branche était plus près d'un degré de la souche connue que la branche régnante. Ce prince était un duc d'York; il portait sur son écu une *rose blanche*, et le roi Henri VI, de la maison de Lancastre, portait une *rose rouge*. Ce fut de là que vinrent ces noms célèbres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bosworth, donnée en 1485, et dans laquelle périt Richard III, mit fin aux désolations dont la *rose rouge* et la *rose blanche* avaient rempli l'Angleterre; et Henri VII, en épousant une fille d'Edouard VI, réunit en sa personne les droits des Lancastre et des York.

ROSE D'OR. L'usage où est le pape de bénir une rose d'or, le quatrième dimanche de carême, pour en faire présent à quelque église, à quelque prince ou princesse, ne s'est introduit que dans le douzième siècle; du moins il n'en est pas parlé plus tôt dans l'histoire. Alexandre III envoya la rose d'or à Louis-le-Jeune, roi de France. Jacques Picart, chanoine de Saint-Victor de Paris, dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrites par Guillaume de Neubourg, sur la fin du douzième siècle, nous donne l'extrait de la lettre de ce pape au monarque en lui envoyant la rose d'or. « Imitant, y est-il dit, la coutume de nos ancêtres, de porter dans leurs mains une rose d'or le dimanche *lætare*, nous avons cru ne pouvoir la présenter à personne qui la méritât

mieux que votre excellence, à cause de sa dévotion extraordinaire pour l'église et pour nous-mêmes. » C'est ainsi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis-le-Jeune lui avait rendus dans son voyage en France. Bientôt après les papes changèrent cette galanterie en un acte d'autorité par lequel, en donnant la rose d'or aux souverains, ils témoignaient les reconnaître pour tels; et d'un autre côté les souverains acceptèrent avec plaisir, de la part du saint siége, cette espèce d'hommage.

ROSE-CROIX. On attribue l'établissement des rose-croix à Elfride, reine d'Angleterre, qui institua, dit-on, cet ordre pour engager ses sujets à défendre leur pays, lors d'une invasion des Danois.

La sage Elfride, à ses pensers profonds
Long-temps livrée, affecte un front tranquille,
Promet au peuple une gloire facile,
Devant son trône assemble ses barons,
Et parle ainsi : « Soutiens de l'Angleterre,
Qu'à la victoire accoutuma mon père,
Un grand danger menace nos autels.
A des chrétiens ce mot seul doit suffire;
Mais des brigands l'audacieux délire
N'épargne rien; farouches et cruels,
L'amour encore envenime leurs âmes.
Votre valeur protègera les femmes.
Dans ce moment, pour mériter leur choix,
Il faut savoir combattre et les défendre.
L'orgueil du rang n'a plus rien à prétendre;
Le brave seul sur le cœur a des droits.
Au brave armé pour le ciel et pour elles
J'offre en leur nom des écharpes nouvelles :
La *rose* y brille à côté de la *croix*. »

(PARNY, *Les Rose-croix*.)

ROSE-CROIX. Ce fut en 1610 que l'on commença à entendre parler de cette société chimérique dont on n'a découvert ni trace ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant, disent les auteurs de l'Encyclopédie, c'est que dès lors les paracelsistes, les alchimistes et autres gens de cet ordre prétendirent en être, parce qu'il s'agissait de sciences occultes et cabalistiques, et chacun d'eux attribuait aux frères de la *rose-croix* ses opinions particulières. Les éloges qu'ils firent des frères de la rose-croix aigrirent quelques hommes pieux, et les portèrent à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société, de l'existence de laquelle ils auraient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitait hautement qu'il paraissait une illustre société, jusque là cachée, et qui devait son origine à Christian Rosen-Creuz. On ajoutait que cet homme, né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte pour visiter le tombeau de Jésus-Christ, avait eu à Damas des conférences avec les sages chaldéens, desquels il avait appris les sciences occultes, entre autres la magie et la cabale; qu'il avait perfectionné ses connaissances en continuant ses voyages en Égypte et en Libye; que, de retour dans sa patrie, il avait conçu le généreux dessein de réformer les sciences; que, pour réussir dans ce projet, il avait institué une société secrète composée d'un petit nombre de membres auxquels il s'était ouvert sur les profonds mystères qui lui étaient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, et leur avoir enjoint de transmettre ses mystères de la même manière à la postérité.

Mais il paraît plus probable que le nom allemand du chef de cette prétendue association secrète est supposé, qu'il n'est que le titre de la secte même, et signifie *chrétien de la rose-croix*. Gabriel Naudé a publié deux ouvrages, recherchés par les curieux, qui ont pour

objet de prouver la vérité de l'histoire de ces philosophes alchimistes; et le baron de Mosheim donne de la manière suivante l'étymologie de ce mot :

« Le titre de rose-croix, dit-il, désigne évidemment les philosophes chimistes, qui joignaient les secrets de la chimie aux vérités de la religion ; il est tiré de la chimie elle-même, et il n'y a que ceux qui entendent cet art et la langue qui lui est propre qui puissent en saisir le vrai sens et toute l'énergie. Il n'est pas composé, comme quelques personnes le croient, des deux mots *rose* et *croix*, mais bien du dernier de ces mots et de celui de *ros*, qui, en latin, signifie la *rosée*, le plus puissant dissolvant de l'or. Dans le style des chimistes, la *croix* est équivalente au mot *lumière*, parceque la figure † offre en même temps les trois lettres qui composent le mot latin *lux*, qui signifie *lumière*. Or, la lumière, dans le langage des rose-croix, est la semence ou la menstrue du dragon rouge, ou, en d'autres termes, cette lumière grossière qui, étant bien digérée et modifiée, produit l'or. Suivant cela, un rose-croix est un philosophe qui, par le moyen de la rosée, cherche la lumière, ou, en d'autres termes, ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. C'est là la seule et véritable explication de ce mot; toutes les autres sont fausses. Elle n'a pas échappé à la pénétration de Gassendi. (*Voyez* son *Examen philosophiæ fludanæ*, etc.) Elle fut cependant mieux développée par Renaudot, fameux médecin, etc., etc.»

Il existe dans l'ordre des francs-maçons un grade appelé *rose-croix* : là, ce nom dérive de l'allégorie qui fait l'objet de ce grade religieux.

Le passage de l'ancienne loi à la nouvelle, ce dépouillement du *vieil homme*, est une époque mémorable pour les chrétiens; cet évènement mystique fait aussi partie des dogmes de la franc-maçonnerie. On y apprend qu'après les ténèbres, *quæ factæ sunt super universam terram*, la lumière nouvelle se montra éclatante; qu'après le *velum templi abscissum*, la joie, le calme et la sérénité remplacèrent la tristesse, le trouble et la confusion; qu'à l'épine enfin succéda la *rose épanouie*. On rend des actions de grâces, pour ce nouveau bienfait, au grand architecte de l'univers, que l'église appelle en ce jour *Regenerator mundi, lumen indeficiens, conditor omnium luminum*, etc. C'est donc par une conséquence des rapports que les francs-maçons ont cherché à établir entre leurs dogmes et les mystères de la religion que ce mot de *rose-croix* paraît s'être introduit dans leur langue.

ROSÉE, du latin *ros, roris*. On appelle *rosée* une vapeur humide qui se trouve le matin sur la terre et sur les feuilles de toutes les plantes de la campagne. On appelle *serein* celle qui paraît tomber le soir, quand le ciel est pur, et qui mouille sensiblement le linge et les habits. Les observations ont prouvé que ces deux phénomènes ne sont que la continuation l'un de l'autre, et que si quelquefois l'un d'eux seulement s'observe, c'est que le ciel, en cessant d'être serein, en interrompt le cours.

Ce n'est que depuis fort peu d'années que les physiciens ont conçu une juste idée de la forma-

tion de la rosée. Généralement on l'assimilait à la pluie en la faisant dépendre immédiatement d'un refroidissement de l'atmosphère, qui déterminait la précipitation d'une partie de l'humidité dont elle était chargée. Cependant Aristote rapporte qu'on avait observé déjà de son temps que la rosée ne déposait que pendant les nuits calmes et sereines; et l'on a remarqué depuis long-temps que les métaux polis avaient moins d'aptitude que les autres corps à se couvrir d'humidité. M. le docteur Wells, physicien anglais, est le premier qui ait donné sur la formation de la rosée une explication aussi satisfaisante qu'ingénieuse. Par une suite d'expériences faites avec une grande précision, il a été conduit à reconnaître que l'abaissement de la température au-dessous de celle de l'air environnant précède l'apparition de la rosée. De cette observation et de beaucoup d'autres, il tire la conséquence que la véritable cause de ce météore est le rayonnement du calorique. En effet, le rayonnement est réciproque entre les différents corps situés dans le même espace. Si les échanges qui en résultent sont inégaux, la température s'abaissera ou s'élèvera proportionnellement à la quantité de son rayonnement dans un instant donné. Or, elle est plus grande dans les plantes que dans l'atmosphère environnante, d'où il suit qu'en refroidissant l'air qui les baigne, elles le déterminent à abandonner une partie de l'humidité qu'il renferme et qui se dépose à leur surface.

On voit que la rosée ne doit être abondante que pendant les nuits calmes et sereines, car alors les parties supérieures de l'herbe envoient leur calorique rayonnant vers un espace libre dont elles ne reçoivent presque rien en échange. Mais lorsque des nuages flottent dans cet espace, la perte que fait l'herbe de son calorique rayonnant est plus ou moins compensée par le rayonnement en sens contraire de la surface inférieure des nuages, ce qui diminue d'autant la quantité de rosée que les plantes reçoivent. D'après cela, il est clair que ce météore doit continuer de se former tant que la nuit reste calme; aussi est-ce une erreur de croire que la rosée ne se montre que le soir ou le matin. Les vents arrêtent la formation de la rosée, en ce que le déplacement rapide de l'air amenant des couches plus chaudes que la masse de ce fluide qu'elles remplacent, les corps terrestres soumis à leur influence reçoivent une quantité de calorique plus grande que celle qu'ils cèdent. Lorsque le refroidissement de l'herbe et des autres corps se fait avec rapidité, la rosée se congèle à leur surface et passe à l'état de gelée, circonstance d'ailleurs aidée par l'eau, dont le pouvoir rayonnant est peut-être supérieur à celui des autres corps.

ROSIER. Dans son *Essai historique sur l'Agriculture*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, M. Grégoire nous apprend qu'autrefois, dans plusieurs villes de France, le droit d'élever des rosiers était restreint, et que c'était un privilége particulier.

ROSIÈRE. C'est le nom qu'on donne à la jeune fille qui obtient, dans certains endroits, le prix sur ses compagnes, comme étant ju-

gée la plus sage. Ce mot vient sans doute de la guirlande de roses dont on la couronne. La première rosière fut instituée à Salency, en 535, par saint Médard, évêque de Noyon.

« L'intention des fondateurs était sans doute très bonne et très pure, dit Laharpe, mais il n'est pas inutile d'observer aujourd'hui qu'ils s'étaient trompés et qu'il y a contradiction entre le dessein et l'effet. Il est ridicule et absurde de *couronner la vertu*, qui n'a ici-bas de couronne qu'elle-même. Les païens l'avaient senti. C'est Claudien qui a dit : *Ipsa quidem virtus pretium sibi*. Il n'y a point de prix pour la vertu; elle est dans le cœur, et Dieu seul la voit telle qu'elle est. L'homme n'a ni le droit ni les moyens de décerner un semblable prix; il est trop faible et trop borné. Qui lui répondra, au moment où il se flatte de couronner la plus vertueuse, qu'il n'y a pas dans l'assemblée d'autres filles qui le soient davantage? Quoi de plus opposé à la sagesse, à la modestie, à la pudeur d'une vierge, que de la produire en public; d'amener comme sur un théâtre ce qui est essentiellement ami de la retraite, du silence et de l'obscurité? Il n'y a point de mère éclairée qui souffrît qu'on rendît à sa fille cet honneur, qui n'est qu'un outrage; et si sa fille est ce qu'elle doit être, elle ne doit pas comprendre pourquoi on la doit couronner. En général toute espèce de prix est vanité ou intérêt, et l'un et l'autre sont trop au-dessous de la vertu. »

ROSTRES, du latin *rostra*, qui signifiait tribune aux harangues, ou la tribune d'où l'on haranguait le peuple romain. Ce mot *rostra* est le pluriel de *rostrum*, qui signifiait bec d'oiseau, et par extension éperon de navire, de galère, à cause de la forme de ces éperons, qui ressemblaient à des becs d'oiseaux. La tribune aux harangues fut nommée *rostra*, en français *rostres*, parcequ'elle était ornée des éperons de galères prises sur les Antiates ou peuples d'Antium.

ROTE. Juridiction établie à Rome par le pape Jean XXII, vers le commencement du quatorzième siècle, pour juger par appellation de toutes matières bénéficiales et patrimoniales de tout le monde catholique, qui n'a point d'indult pour les agiter devant ses propres juges; comme aussi de tous les procès de l'état ecclésiastique. Ce mot *rote* vient, dit-on, de ce que le pavé de la chambre où les juges s'assemblent pour examiner les affaires, ou pour rendre la justice, est de marbre figuré en forme de *roue*, ou, selon quelques uns, parceque, quand ils jugent, ils forment un cercle.

ROUBLE. Pièce de monnaie de Russie, qui vaut quatre francs de notre monnaie. « La dénomination de *rouble*, est-il dit dans les *Amusements philologiques*, vient de *rubbli*, qui signifie *dentelure* ou *crénelage*. Dans l'origine, les barres d'argent qui servaient de monnaie étaient *crénelées*. Cet usage s'est maintenu assez long-temps. »

ROUE, du latin *rota*. C'est une machine simple, consistant en une pièce ronde de bois, de métal, ou d'autre matière qui tourne autour d'un essieu. La *roue simple* est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son essieu. Telle est la roue de voiture.

La *roue dentée* est celle dont la circonférence ou l'essieu sont par-

tagés en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres au moyen de l'engrenage.

On donne le nom de *pignon* aux petites roues qui engrènent dans les grandes; on les appelle aussi quelquefois *lanternes*. Elles tendent à accélérer le mouvement.

ROUE DES POTIERS DE TERRE. Strabon et Pline attribuent l'invention de cette roue au scythe Anacharsis, qui mourut environ 550 ans avant Jésus-Christ. Mais Homère en parle dans ses ouvrages, et l'on sait que le père de la poésie grecque précéda de plusieurs siècles le disciple de Solon.

ROUE (*supplice de la*). Cujas prétend que ce supplice était inconnu aux anciens, et Furgault, dans son *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines*, dit que la roue est un supplice de la plus haute antiquité. « On y attachait, ajoute-t-il, fortement le criminel; on la faisait tourner de façon que ses membres y étaient dilatés et déchirés. » Dans les temps modernes ce genre de supplice a été imaginé en Allemagne, et on l'a appelé le supplice de la *roue*, ou parcequ'on expose le supplicié sur la roue, ou parcequ'en Allemagne on le rompt avec une *roue*.

Sous la première race de nos rois, on l'employait même contre les femmes, mais ce n'était que pour les plus grands crimes. Frédégonde, épouse de Chilpéric, attribuant à des maléfices la mort du jeune prince Thierry, fils de Childebert II, roi d'Austrasie, fit, sur ce prétexte, brûler plusieurs femmes de Paris, et en fit attacher d'autres sur la roue, après qu'elles eurent eu les os rompus. En 1127, Louis-le-Gros fit mettre en croix Bertholde, principal auteur de l'assassinat de Charles-le-Bon, comte de Flandre, avec un chien attaché auprès de lui, qu'on battait de temps en temps afin de lui faire mordre le visage; et le meurtrier, nommé Bouchard, fut roué. Ces exemples cependant étaient rares en France avant François Ier, qui, par son édit de l'année 1538, ordonna d'infliger le supplice de la roue aux voleurs de grands chemins. Ce supplice a été aboli depuis la révolution, et remplacé par la guillotine. *Voyez* ce mot.

ROUET. L'art de filer, presque aussi ancien que le monde, a commencé par le fuseau, et le rouet pour filer n'a été inventé à Brunswick qu'en 1530, par un bourgeois de cette ville, que l'on nommait Jurgen.

En 1777, M. de Bernières a imaginé d'ajouter au rouet à pédale une seconde bobine pour pouvoir filer des deux mains à la fois, ce qui double presque le produit du fil que peut faire une fileuse.

ROUISSAGE ou ROUTOIR. *Voyez* BROIE.

ROULADE. C'est le passage dans le chant de plusieurs notes sur une même syllabe. La roulade est une invention de la musique moderne. Il ne paraît pas que les anciens en aient fait usage, ni qu'ils aient jamais battu plus de deux notes sur la même syllabe. Cette différence est un effet de celle des deux musiques, dont l'une était asservie à la langue, et dont l'autre lui donne la loi. La roulade est une imitation de la mélodie instrumentale dans les occasions où il est nécessaire de suspendre le discours et de prolonger la mélodie. Les voyelles les plus favorables pour faire ressortir

la voix étant les *a*, ensuite les *o*, il n'est point surprenant que les musiciens italiens en soient quelquefois prodigues, tandis que les Français, obligés de décomposer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont contraints de rendre le chant dur ou languissant. Au surplus la roulade n'est point déplacée dans un chant triste et pathétique, comme beaucoup de gens le pensent; au contraire, quand le cœur est le plus vivement ému, la voix trouve plus aisément des accents que l'esprit ne peut trouver des paroles.

ROULEAU. Ce que nous appelons aujourd'hui livre se nommait autrefois *rouleau, volume,* du latin *volumen* dont la racine est *volvere* (rouler). Chez les anciens on ne pliait point les feuilles pour les coudre et les relier ensemble, mais on faisait un *rouleau* en les superposant les unes sur les autres: en sorte que lorsqu'une matière traitée n'occupait qu'une feuille, celle-ci seule formait un *volume*, ce qui explique la quantité prodigieuse de *volumes* de la bibliothèque d'Alexandrie. Il est souvent parlé dans l'Écriture de ces *rouleaux* dont les juifs conservent encore l'usage dans leurs synagogues. La loi est écrite sur des peaux de vélin cousues ensemble et qu'on *roule* sur deux bâtons de bois qui sont aux extrémités; on *roule* également, et au fur et à mesure, une pièce d'étoffe de soie pour conserver l'écriture. Le tout est renfermé dans un étui enrichi d'ornements d'argent. On prétend qu'il y a dans l'*aron* ou armoire d'une synagogue une grande quantité de ces rouleaux, dont aucun n'est d'ailleurs véritablement ancien.

En peinture on appelle *rouleaux* ces écriteaux que les peintres du moyen âge, et quelques uns de ceux qui ont vécu lors de la renaissance des arts, mettaient à la main des figures, ou qu'ils faisaient sortir de leur bouche, et sur lesquels ils écrivaient ce qu'ils supposaient que ces figures disaient de conforme au sujet représenté. Ces rouleaux, d'une invention barbare, ont disparu avec le goût gothique.

ROUTES. Sémiramis s'était, dit-on, appliquée à faire pratiquer des routes dans toute l'étendue de son empire. C'est le plus ancien exemple que l'histoire fournisse de pareils travaux. Cependant, comme il y a eu plusieurs princesses de ce nom, nous n'oserions assurer que c'est à l'ancienne Sémiramis, l'épouse de Ninus, qu'on doit attribuer les magnifiques ouvrages dont parlent plusieurs écrivains.

Aujourd'hui que nous sommes habitués à parcourir une distance de plusieurs lieues dans l'espace d'une heure, sur des routes fermes et unies, nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de tous les désagréments qu'avaient à supporter nos grands-pères quand ils voyageaient. Ils étaient obligés de trouver leur route à travers des sentiers bourbeux, de passer des rivières à gué, de s'arrêter souvent pendant plusieurs jours, lorsque les eaux étaient débordées. Ils faisaient rarement plus d'une lieue à l'heure, et la crainte de tomber dans quelque fondrière ou d'être noyés dans une inondation imprévue, les préoccupait sans cesse. Mais les routes s'améliorèrent graduellement, les communications devinrent plus faciles; bientôt le

cheval de bât fut attelé au chariot et les diligences et les chaises de poste remplacèrent les chevaux de selle.

Si, en comparant entre eux les divers monuments de même espèce, on a égard et à la quantité du travail qu'ils ont exigé, et à l'art avec lequel ils sont conçus et exécutés, relativement à leur destination, on doit, parmi les grandes routes qui ont jamais existé, mettre au premier rang celles du Mont-Cenis et du Simplon. La nature et l'art se disputent l'admiration du voyageur qui parcourt ces magnifiques chemins ; mais nous n'entreprendrons pas de décrire les beautés qui frappent ses regards et exaltent son imagination ; nous nous restreindrons à quelques détails dont une partie pourra intéresser les géologues.

«Dans la traversée du Mont-Cenis, il a fallu, depuis le pont de Lanslebourg jusqu'au point culminant, près de la Ramasse, s'élever de six cent quatre-vingt douze mètres sur une longueur horizontale et directe de deux mille huit cent cinquante-cinq mètres : six rampes, en lacet, ont réduit cette chute abrupte à une pente douce que les voitures de toute grandeur peuvent monter et descendre facilement en parcourant dix mille deux cent douze mètres.

» La descente totale du côté de Suze est de mille quatre cent cinquante mètres, sur une longueur horizontale et directe de dix-sept mille huit cent soixante-six mètres; la longueur parcourue le long des rampes est de vingt-cinq mille six cent soixante-trois mètres. Ce revers méridional, quoique sa déclivité ne soit pas si forte, a offert des difficultés au moins égales à celles du revers septentrional.

» Le chemin total parcouru entre Lanslebourg et Suze, qui est de trente-cinq mille huit cent soixante-quinze mètres, n'excède que d'un peu plus du cinquième de sa longueur l'ancien chemin praticable aux seules bêtes de somme, qui était de vingt-sept mille neuf cent cinquante-six mètres.

» Un vaste hospice a été construit sur le plateau du mont, et l'on a pris d'efficaces mesures pour établir une population près de cet hospice.

» L'état barbare où se trouve la plus grande partie de l'ancienne route qui traverse le département du Mont-Blanc, et qui est non seulement incommode, mais encore dangereuse en plusieurs points, étant incompatible avec les superbes travaux du Mont-Cenis, on reconstruit cette route sur de nouveaux tracés, partout où ils sont nécessaires : on a reconnu que le passage *des Échelles*, si pompeusement vanté, et que les voitures les plus légères ne peuvent cependant gravir qu'avec des suppléments d'attelage, pouvait être remplacé par une galerie souterraine qui en ferait disparaître toutes les difficultés.

» En partant de Glitz, du côté de la France, pour traverser le Simplon, on s'élève de treize cent quatre mètres jusqu'au point culminant où il a été ordonné de construire un hospice, en parcourant une longueur inclinée de route de vingt-deux mille cinq cents mètres, la longueur horizontale directe étant de dix mille quatre cent quatre-vingt-dix mètres.

» Le village de Simplon qu'on

trouve à neuf mille trois cents mètres du point culminant, du côté de l'Italie, est plus abaissé que ce point de cinq cent cinquante-deux mètres.

» Les travaux d'art en murs de soutenement, en ponts, et en galeries souterraines, sont plus considérables sur cette route que sur celle du Mont-Cenis. » (*Annuaire du bureau des longitudes* pour l'an 1809.)

Cette route, qui a coûté à la France plus de neuf millions, a été construite d'après le hardi projet de M. Céard. *Voyez* VOIES MILITAIRES et PUBLIQUES.

ROUTES EN FER. Depuis long-temps l'Angleterre possède des *routes à rainures en fer* qui présentent sur les canaux certains avantages. Le froid, pendant une saison de l'année, empêche entièrement le transport par eau des marchandises, et pendant une autre la sécheresse ne permet de transporter que des demi-chargements. Une route à ornières n'est point sujette à ces deux graves inconvénients, et lorsqu'il est tombé de la neige, il est très facile de dégorger les rainures avec une râpe disposée en avant de la voiture. La marche d'une voiture sur une route à rainures peut être réglée d'une manière constante et certaine, tandis que les bateaux sont souvent arrêtés aux écluses des canaux pendant plusieurs jours; un autre avantage de ces routes, c'est de pouvoir être exécutées dans toutes les directions et selon que les besoins du commerce l'exigent, tandis que l'ouverture d'un canal est subordonnée aux mouvements du terrain et à la possibilité de se procurer de l'eau.

Dans quelques parties de la France on a fait des essais très satisfaisants sur ce genre de transport, et sans doute qu'à l'instar de l'Angleterre des sociétés d'actionnaires donneront bientôt à ce genre d'industrie toute l'extension possible, notamment dans les pays où la construction des canaux éprouve de grandes difficultés.

ROUTE, espèce de brigands qui ont long-temps ravagé la France, et qui formaient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entièrement dissipés sous le règne de Charles V.

RUBAN. Si l'on veut remonter à l'origine des rubans, on la voit se perdre dans la nuit des temps. Quoique l'usage des sandales ne fût pas commun en Égypte, on en voit cependant à une statue d'Isis, qui sont attachées avec des rubans. Pietro della Valle dit en avoir vu de semblables à une momie. Chez les Juifs, chez les Grecs et chez les Romains, on attachait la chaussure, et l'on en vint à l'orner avec des rubans ordinairement croisés les uns sur les autres.

Quelquefois les femmes grecques liaient leurs cheveux avec des rubans; Numanus reprochait aux Troyennes leurs mitres ornées de ruban: les Juives s'en paraient aussi la tête, et le goût en passa aux Romains. Certains prêtres hébreux s'environnaient la tête d'un ruban de la largeur du petit doigt. La mitre du roi d'Égypte se nouait sous le menton avec des rubans, ainsi que le chapeau des voyageurs à la thessalienne.

Le ruban gaufré est celui sur lequel on imprime certains ornements de fleurs, d'oiseaux, de ramages ou de grotesques. La mode

de ces rubans ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, et la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé Chandelier, rubanier à Paris, lassé de gaufrer ses rubans en y appliquant successivement, comme ses confrères, plusieurs plaques d'acier gravées de divers ornements, ainsi qu'il se pratique pour la gaufrure des étoffes, imagina une espèce de laminoir, assez semblable à celui dont on se sert à la Monnaie pour aplatir les lames des métaux, mais beaucoup plus simple. A l'aide de cette machine une pièce entière de ruban recevait la gaufrure en moins de temps que les autres ouvriers n'en employaient pour une seule aune. Le génie et l'invention de ce rubanier eurent leur récompense: les rubans gaufrés firent sa fortune.

RUBIS, du latin *rubius*. C'est le nom d'une pierre précieuse, transparente, et d'une couleur plus ou moins rouge. On en distingue de quatre sortes, savoir: le *rubis oriental*; il est d'un rouge cochenille et d'une dureté à peu près égale à celle du diamant; inaltérable au feu, où il conserve sa couleur, son poli et tout son poids: le *rubis spinelle* est moins dur que le précédent, et quoique rouge il a un reflet tirant sur l'orangé: le *rubis balais* est d'un rouge clair; et le *rubis du Brésil* est d'un rouge tirant sur le jaune.

Romé de Lisle, dans sa *Crystallographie*, parle de cachets des anciens gravés sur le rubis; cependant on n'en connaît dans aucune collection. Nous savons par Pline que les anciens le trouvaient très difficile à graver; ils disaient aussi qu'il emportait la cire, et que son approche la faisait fondre. Sa couleur et son nom ont dû facilement accréditer cette superstition. Les graveurs l'ont aussi négligé, parceque, outre la difficulté que sa dureté présente, la gravure ne peut que lui faire perdre de son prix au lieu d'y ajouter. Quelques artistes modernes se sont essayés sur le rubis; parmi eux on distingue un Allemand nommé Hœfter.

RUE. *Voyez* NUMÉROTAGES et INSCRIPTIONS DES RUES DE PARIS.

RUELLES et RUES. Les culs-de-sac, ainsi nommés parcequ'ils n'ont qu'une issue ou une ouverture, comme le fond d'un *sac*, s'appelaient autrefois *ruelles*. Plusieurs de ces ruelles ne sont plus aujourd'hui des culs-de-sac, et on en a fait des rues. Ces rues et ces ruelles ont le plus souvent pris leurs noms, les unes des seigneurs de fiefs, des propriétaires des lieux où elles ont été bâties; les autres, des artisans, des personnes célèbres ou de ceux qui y ont demeuré les premiers; quelques unes, des enseignes qui y étaient; la plupart, des églises et des palais qu'on y a bâtis, des monastères qu'on y a fondés; et plusieurs, des désordres qui s'y commettaient. *Voyez* sur les rues de Paris les *Antiquités de Paris* par Sauval, les *Essais sur Paris* de Saint-Foix, le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* par Hurtaut.

RUNIQUES ou RUNES (*caractères*). On nomme ainsi des caractères, très différents de ceux qui nous sont connus dans une langue que l'on croit être la celtique, que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres et sur des bâtons, en Danemarck, en Suède, en Norwège et au nord de

la Tartarie. Quelques uns en attribuent l'invention à Ulphilas, parceque cet évêque des Goths, établis dans la Thrace et la Mésie, traduisit la Bible en langue gothique sous le règne de l'empereur Valens, et l'écrivit en caractères runiques. Mais l'historien Mallet présume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caractères à l'alphabet runique déjà connu des Goths ; ce qui est certain, c'est que toutes les chroniques et les poésies du Nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très reculée. Suivant ces monuments, c'est Odin, le conquérant, le législateur et le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur donna ces caractères qu'il avait vraisemblablement apportés de la Scythie, sa patrie : aussi trouve-t-on, parmi les titres de ce dieu, celui d'*inventeur des runes*. L'usage de ces caractères s'est maintenu dans le Nord long-temps après qu'on y eut embrassé le christianisme ; il subsiste même encore parmi les montagnards d'une province de Suède.

On distinguait plusieurs espèces de *runes :* on employait les *runes amères* lorsqu'on voulait faire du mal ; les *runes secourables* pour détourner les accidents ; les *runes victorieuses* pour procurer la victoire à ceux qui en faisaient usage ; les *runes médicinales* pour guérir des maladies ; enfin il y avait des *runes* appropriées à toute espèce de choses ; mais une faute d'orthographe était de la dernière conséquence, et les accidents qui pouvaient en résulter n'étaient éloignés que par la formation d'autres *runes* écrites avec la plus grande exactitude.

RUNIQUES (*vers*). « L'espèce de vers employée dans la poésie des Finlandais, est-il dit dans la *Bibliothèque britannique*, Voyage en Suède, Finlande et Laponie, n° 199-200, est ce qu'on appelle *vers runiques*, d'après l'ancien mot gothique *runoot*. Ce sont des vers de huit trochées ou pieds de deux syllabes, une longue et une brève. Ces vers n'ont pas de rimes ; mais ils sont allitératifs, c'est-à-dire que chaque vers a plusieurs mots qui commencent ou finissent par la même lettre et la même syllabe ; en voici un exemple dans les deux premiers vers d'un poëme finlandais :

Nuco nuco pico linto
Wessi wessi wester eki.

La poésie runique a été cultivée de tout temps par les paysans finlandais, surtout par ceux de l'Ostro-Bothnie. . . . .
Les paysans préfèrent ordinairement les pièces de vers qui sont les plus anciennes ; et l'on voit fréquemment des individus qui, sans savoir écrire, sont capables d'improviser des vers sur un sujet donné. J'en parle d'après le témoignage des savants qui connaissent la langue finlandaise. Il y a rarement un évènement dans ce pays-là qui ne trouve un poëte pour le célébrer. Les mariages, les naissances, les morts, sont autant d'occasions dans lesquelles il se fait des vers runiques qui se débitent sans préparation. . . . .
L'improvisateur débite ou chante son poëme en entier ; de temps en temps il s'arrête pour boire de la bière ou de l'eau-de-vie ; cela lui donne des forces pour prolonger quelquefois cet exercice pendant plusieurs heures. . . . . .

Je vais donner quelque idée du genre de la composition de certains poëmes finlandais; et je commence par les premières strophes d'une élégie composée par un paysan à l'occasion de la mort de son frère:

« Cette parole est sortie du ciel, elle est venue de celui entre les mains duquel sont toutes choses:

» Viens à moi, je veux te faire mon ami. Approche, car à l'avenir tu demeureras auprès de moi. Descends de la montagne élevée. Laisse derrière toi le séjour des chagrins. Tu as souffert assez. Les larmes que tu as répandues suffisent. Tu as éprouvé la douleur et la maladie. L'heure de ta délivrance est venue. Tu es affranchi des jours mauvais. La paix vient au-devant de toi, et tu es relevé de tous les chagrins.

» Et ainsi il s'est élevé vers son créateur, et il est entré dans sa gloire. Il est parti pour jouir de sa liberté, et il s'est hâté de parvenir au bonheur suprême. Il a quitté la vie de la douleur, il a abandonné son habitation terrestre. »

Il existe un grand nombre de proverbes en vers runiques. En voici quelques exemples:

« Les larmes n'aident en rien, et le chagrin n'est point le remède des maux.

» Le sage trouve partout à recueillir, et il profite même des discours des sots.

» Rien n'est plus agréable à l'homme que la terre qui lui appartient; et les plus beaux bois sont ses bois.

» Lorsque l'aurore paraît, je juge si le jour sera beau: l'homme de bien se fait connaître par son regard. » . . . .

M. Franzen, d'Abo, m'a donné un morceau de poésie de la composition d'une jeune paysanne qui était domestique chez le magister de son village, lieu d'où elle n'était jamais sortie. Il est probable que, placée dans d'autres circonstances, cette jeune fille aurait été une Sapho. Voici les trois premières strophes de cette pièce de vers, composée à l'occasion de l'absence de son amant:

« Oh! si mon ami pouvait paraître devant moi! si sa figure, qui est toujours présente à ma pensée, pouvait l'être à mes regards! ah! comme je m'élancerais dans ses bras! comme je couvrirais de mes baisers son visage, lors même qu'il serait souillé du sang d'une bête féroce! comme je presserais sa main, lors même qu'un serpent s'y serait attaché!

» Hélas! pourquoi les vents n'ont-ils pas de l'intelligence! pourquoi ne savent-ils point exprimer la parole! ils transporteraient nos discours et nos vœux, et se chargeraient de l'échange de nos sentiments.

» Ah! comme je négligerais alors les apprêts des repas de mon maître! combien je serais inattentive à la toilette de ma maîtresse! tout serait oublié pour mon bien-aimé; car il est le seul objet de mes pensées pendant l'été, et de mes inquiétudes dans la saison rigoureuse. »

Nous connaissons une chanson finlandaise composée par une femme, et que les nourrices chantent à leurs nourrissons pour les endormir. Elle est très longue; en voici un passage:

« Dors, dors, petit oiseau des champs; repose-toi, petit rouge-

gorge, repose-toi : Dieu te réveillera quand il en sera temps. C'est lui qui a fait le rameau qui te soutient pendant ton sommeil ; ce rameau qu'entourent les feuilles de l'arbre vert a été fait pour toi. Le sommeil est là qui veille à la porte, et qui dit : N'y a-t-il point ici de petit enfant qui dorme dans son berceau ; un petit enfant bien à l'abri du froid dans sa couverture de laine ?»

Cette chanson est intéressante par le caractère de la piété et de la tendresse maternelle réunies à la naïveté rustique.

RYDER ou RUYDER, monnaie d'or hollandaise qui vaut 31 francs 65 centimes. *Ryder* signifie *courir*, et cette monnaie est ainsi appelée, parcequ'elle représente un guerrier et un cheval courant.

S.

S, dix-neuvième lettre de notre alphabet. Le signe de la même articulation était chez les Grecs σ ou ς ; c'était ס chez les Hébreux, qui lui donnaient le nom de *samech*.

La lettre S se trouve dans plusieurs abréviations des anciens : par exemple, S veut dire assez souvent *servius* ou *sanctus ;* SS, *sanctissimus ;* sept, *septimus,* etc. C'était aussi un caractère numéral qui signifiait *sept*. Les monnaies frappées à Rheims sont marquées d'un S.

SABBAT. Nous avons pris ce mot du latin *sabbathum*, dérivé de l'hébreu *sabbath*, qui signifie *cessation* ou *repos*. Quelques auteurs prétendent que, dès le premier temps de la création, Dieu commanda aux hommes d'observer le jour du sabbat, parcequ'il est dit dans la Genèse que Dieu sanctifia le jour auquel il se reposa, et qu'il le bénit. Mais la plupart des pères pensent que cette sanctification et cette bénédiction, dont parle Moïse, n'étaient que la destination que Dieu fit alors du septième jour pour être dans la suite sanctifié par son peuple. On ne voit pas, en effet, que les patriarches l'aient observé, ni que Dieu ait eu dessein de les y assujettir ; mais il en fit un précepte exprès et formel aux Hébreux, sous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exode*, 20 et 22 : aussi l'observèrent-ils exactement comme un jour consacré particulièrement au culte de Dieu, en s'abstenant de toute œuvre servile ; on dit même qu'ils portaient le scrupule à cet égard jusqu'à penser qu'il ne leur était pas permis de se défendre ce jour-là s'ils étaient attaqués, et à se laisser égorger plutôt que de combattre. Le sabbat commençait le vendredi au soir, suivant l'usage des Juifs qui célèbrent leurs fêtes d'un soir à l'autre.

Le sabbat commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au moins quatre, et qui dure une grande partie de la nuit ; de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, et mettent dessus du pain

qu'elles couvrent d'un autre linge long et étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui tombait de la sorte, ayant de la rosée dessus et dessous. On va ensuite à la synagogue, où l'on récite des prières; de retour à la maison chaque chef de famille bénit du pain et du vin, en faisant mémoire de l'institution du sabbat, puis en donne aux assistants. Le matin du sabbat, on s'assemble à la synagogue, où l'on chante des psaumes; on lit une section du Pentateuque et une section des Prophètes; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, et qu'après la prière du soir faite dans la synagogue chacun est de retour dans sa maison, on allume un flambeau ou une lampe à deux mèches; le maître du logis prend du vin dans une tasse et quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries, et jette le vin par terre en signe d'allégresse. Ainsi finit la cérémonie du sabbat.

SABBAT. Assemblée nocturne où l'on suppose que les sorciers se rendent. « Cette réunion, dit Garinet (*Histoire de la magie en France*, préface, page 40, Paris, 1818), s'appelle le sabbat, soit que ce nom vienne de Bacchus, qui s'appelait encore *Sabasius*, soit à cause du samedi (en latin *sabbatum*), jour indiqué pour la grande assemblée. »

Voici en substance la description que Delrio donne du sabbat. Il dit que d'abord les sorciers et sorcières se frottent, d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, et surtout les aines, et qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une quenouille, une fourche, ou sur une chèvre, un taureau ou un chien, c'est-à-dire sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très éloignées, et dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, et paraît, élevé sur un trône, le démon, qui préside au sabbat sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genou devant lui, ou l'on s'en approche à reculons, en tenant à la main un flambeau de poix; et enfin on lui rend hommage en le baisant au derrière. On commet encore pour l'honorer diverses infamies et impuretés abominables. Après ces préliminaires, on se met à table, et les sorciers s'y repaissent des viandes et des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé et tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une manière effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou réprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive où toutes les lumières s'éteignent. Les sorciers et même les démons se mêlent avec les sorcières et les connaissent charnellement; mais il y en a toujours quelques unes, et surtout les nouvelles venues, que le bouc honore de ses caresses, et avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les sor-

ciers et sorcières sont transportés dans leurs maisons de la même manière qu'ils étaient venus, ou s'en retournent à pied, si le lieu du sabbat n'est pas éloigné de leur demeure. Delrio, *Disquisit. magic.*, lib. II, quest. XVI, pag. 172 et suiv.

Ce qui a été dit jusqu'à présent de plus raisonnable sur le sabbat se trouve dans ce qu'on va lire du père Malebranche, qui explique fort nettement pourquoi tant de personnes se sont imaginé avoir assisté à ces assemblées nocturnes : « Un pâtre dans sa bergerie, dit cet auteur, raconte après souper à sa femme et à ses enfants les aventures du sabbat. Comme il est persuadé lui-même qu'il y a été, et que son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin, il ne manque pas d'en parler d'une manière forte et vive. Son éloquence naturelle étant donc accompagnée de la disposition où est toute sa famille, pour entendre parler d'un sujet aussi nouveau et aussi effrayant, il n'est pas naturellement possible que des imaginations aussi faibles que le sont celles des femmes et des enfants, ne demeurent persuadées; c'est un mari, c'est un père qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait : on l'aime, on le respecte, et pourquoi ne le croirait-on pas? Ce pâtre le répète donc en différents jours. L'imagination de la mère et des enfants en reçoit peu à peu des traces plus profondes; ils s'y accoutument, et enfin la curiosité les prend d'y aller. Ils se frottent, ils se couchent, leur imagination s'échauffe encore de cette disposition de leur cœur, et les traces que le pâtre avait formées dans leur cerveau s'ouvrent assez pour leur faire juger, dans le sommeil, comme présentes toutes les choses dont il leur avait fait la description. Ils se lèvent, ils s'entre-demandent et ils s'entre-disent ce qu'ils ont vu. Ils se fortifient de cette sorte les traces de leur vision; et celui qui a l'imagination la plus forte, persuadant mieux les autres, ne manque pas de régler, en peu de nuits, l'histoire imaginaire du sabbat. Voilà donc des sorciers achevés que le pâtre a faits, et ils en feront un jour beaucoup d'autres, si, ayant l'imagination forte et vive, la crainte ne les retient pas de faire de pareilles histoires. » (*Recherche de la vérité*, tome I, livre II, ch. 6.) *Voyez* DIABLERIES.

SABLE. Vitruve et Palladius nous apprennent que les anciens mettaient dans leur mortier du sable qu'ils mêlaient avec la chaux éteinte, et que, pour donner au mortier plus de solidité, ils joignaient au sable de rivière un tiers de tuiles pilées et passées au crible. Outre le sable de terrain, celui de rivière et celui de mer, les anciens avaient un sable volcanique que Vitruve appelle *carbunculus*, et qu'on tirait de l'Étrurie.

Manière dont les Hollandais fixent les sables. Les Hollandais ont imaginé de fixer les sables mobiles qui sont au sud-ouest de Harlem avec une espèce de roseau à calice, portant une seule fleur à feuilles repliées, piquantes, qu'ils appellent *roseau de sable,* et avec le blé piquant. Ils transplantent ce roseau dans leurs dunes, après l'avoir coupé à un demi-pied au-dessus de la racine, ou même un peu moins, et s'en servent ainsi

pour que le vent ne puisse pas emporter le sable.

SABLIER. L'invention du sablier remonterait à une haute antiquité, puisque Millin rapporte que, dans un bas-relief antique représentant les noces de Thétis et de Pélée, publié par Winckelmann, dans ses *Monumenti inediti*, pl. 3, on voit Morphée tenant de la main gauche un sablier semblable à nos sabliers modernes; mais l'usage de ces espèces de clepsydres, où l'on se sert de sable au lieu d'eau, était entièrement perdu, et les cadrans étaient déjà connus, quand les moines, las de chercher dans les étoiles les heures de l'office, imaginèrent de nouveau les sabliers, qui leur tenaient lieu de cadrans.

SACERDOCE. Le sacerdoce appartenait anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains, qui s'en sont déchargés en tout ou en partie sur des ministres inférieurs. Les Grecs et les Romains avaient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des souverains pontifes, des prêtres et d'autres ministres subalternes. A Delphes, il y avait cinq princes des prêtres, et avec eux des prophètes qui annonçaient les oracles. Le sacerdoce, à Syracuse, était dans une très grande considération, mais il ne durait qu'un an. Il y avait quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçaient le sacerdoce avec autorité.

A Rome le sacerdoce fut d'abord confié à soixante prêtres élus, deux de chaque curie; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement, c'étaient les seuls patriciens qui exerçaient le sacerdoce, auquel étaient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avaient été admis dans les premières charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le collége des prêtres; bientôt après le peuple s'attribua les élections, et les conserva jusqu'au temps des empereurs. Le sacerdoce avait à Rome différents noms et différentes fonctions. Le souverain pontife, le roi des sacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices, les saliens, les arvales, les luperces, les sibylles, les vestales, composaient le sacerdoce.

SACRE. L'histoire de Saül, sacré par Samuel, nous offre le premier exemple de l'onction des rois. Cet usage a été dans la suite adopté par les peuples catholiques. Ce n'est pas que quelques cérémonies n'aient, chez tous les peuples anciens, été observées à l'avènement des nouveaux princes; mais ces couronnements ou inaugurations, quoique produisant le même effet, qui est de faire reconnaître l'autorité du souverain, diffèrent par la forme de ce que nous appelons *sacre*. Nous nous bornerons donc à ce qui regarde ce dernier mot.

L'inauguration de l'empereur d'Allemagne se fait ordinairement à Francfort; après l'onction sacrée, on le revêt des anciens ornements impériaux et pontificaux, qui sont les bottines, l'aube longue, et l'étole, qu'on lui ceint en croix sur la poitrine. L'archevêque lui donne l'épée de Charlemagne, et lui pose la couronne sur la tête.

En Russie, le couronnement a lieu dans l'église de Notre-Dame de Moscou, où, revêtu des habits

impériaux, l'empereur reçoit des mains du patriarche la couronne, le sceptre, et la pomme d'or impériale.

En Angleterre, le prince qui succède est proclamé à Westminster. D'abord il est conduit au trône où Édouard VI fut couronné; puis, aussitôt après les onctions, l'archevêque le revêt des habits d'Édouard, lui ceint l'épée, lui donne l'anneau, le sceptre, et enfin lui pose la couronne sur la tête.

L'inauguration des premiers rois de France était fort simple : elle consistait à élever le nouveau roi sur un pavois, et à le porter sur les épaules trois fois autour du camp. Cette coutume a été suivie par la première race, malgré les prétentions de l'église de Rheims par rapport au sacre de Clovis, le premier de nos rois qui ait embrassé le christianisme; car aucun auteur contemporain ne parle de ce sacre.

Pépin-le-Bref, second fils de Charles-Martel, monta sur le trône en 751, et fut le premier des rois de France qui ait employé les cérémonies de l'église à son couronnement. Il se fit donc sacrer, dans la cathédrale de Soissons, par Boniface, légat du pape et archevêque de Mayence. En 754, le pape Étienne, successeur de Zacharie, étant venu à Paris, Pépin voulut être sacré une seconde fois de sa main, ce qui fit prétendre par la suite que les rois de France ne pouvaient être sacrés que par les papes, quoique les rois de la troisième race n'eussent été sacrés que par les archevêques de Rheims.

Le premier sacre de nos rois de la troisième race dont nous ayons un acte authentique est celui de Philippe I^er^, fils de Henri, en 1059. Les légats du pape assistèrent à Rheims à son couronnement, et donnèrent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur, le consentement du pape n'étant pas nécessaire, ainsi que le porte expressément l'acte du couronnement.

L'église cathédrale de Rheims est le lieu destiné pour le sacre des rois de France; cependant, excepté Louis-le-Bègue, les rois de la seconde race n'y ont pas été sacrés; et Henri IV fut sacré à Chartres, parceque les ligueurs étaient maîtres de Rheims.

Le cérémonial observé au sacre du roi Pépin subsista sans changement considérable jusqu'à celui de Philippe-Auguste, en 1173. Ce fut alors que Louis-le-Jeune le fixa, prescrivit l'ordre qu'on doit y garder, et assigna les fonctions des douze pairs de France. Le récit du sacre de Louis XVI est curieux pour la génération nouvelle, parcequ'on y retrouve tous les usages de l'ancienne monarchie. Nous allons en donner les détails extraits d'un ouvrage publié, en 1791, sous le titre de *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*.

« Tout étant disposé pour donner à la cérémonie du sacre l'éclat et la pompe convenables, le dimanche 11 juin 1774, dès les six heures du matin, les chanoines, tous en chape, arrivèrent dans le chœur, se placèrent dans les hautes stalles, et furent bientôt suivis de l'archevêque de Rheims, des cardinaux et prélats invités, des ministres, des maréchaux de France, des conseillers d'état et des

députés des différentes compagnies. Chacun prit sans confusion la place qui lui avait été marquée.

» Vers les six heures et demie, les pairs laïques arrivèrent du palais archiépiscopal. Monsieur représentait le duc de Bourgogne, M. le comte d'Artois celui de Normandie, et le duc d'Orléans celui d'Aquitaine. Le reste des anciens pairs de France, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne, furent représentés par le duc de Chartres, le prince de Condé et le duc de Bourbon, qui portaient les couronnes de comte.

» Les pairs ecclésiastiques, pendant toute la cérémonie, restèrent en chape et en mitre.

» Sur les sept heures, l'évêque duc de Laon et l'évêque comte de Beauvais partirent en procession pour aller chercher le roi. Ces deux prélats, vêtus de leurs habits pontificaux, et ayant des reliquaires pendus à leur cou, étaient précédés de tous les chanoines de l'église de Rheims, entre lesquels était la musique. Le chantre et le sous-chantre marchaient après le clergé, et devant le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, qui précédait immédiatement les évêques duc de Laon et comte de Beauvais; ils passèrent par une galerie couverte, et arrivèrent à la porte du roi, qu'ils trouvèrent fermée, suivant un usage qui remonte aux temps les plus anciens. Le chantre y frappe de son bâton; aussitôt le grand-chambellan, sans ouvrir, lui dit: *Que demandez-vous?* — *Nous demandons le roi,* répond le principal pair ecclésiastique. — *Le roi dort,* réplique le grand-chambellan. Alors le grand-chantre recommence à frapper, et l'évêque continue à demander le roi, et la même réponse est donnée. Enfin, à la troisième fois, le chantre ayant encore frappé, et le grand-chambellan répété que le roi dort, le pair ecclésiastique qui a déjà porté la parole dit ces mots, qui lèvent tout obstacle: *Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi.* Aussitôt les portes de la chambre s'ouvrent, et une autre scène commence. Le grand-maître des cérémonies conduit les évêques auprès de sa majesté, couchée sur un lit de parade; ils la saluent très profondément. Le monarque est revêtu d'une longue camisole cramoisie, garnie de galons d'or, et ouverte, ainsi que la chemise, aux endroits où sa majesté doit recevoir les onctions. Par-dessus cette camisole, le roi a une longue robe d'étoffe d'argent, et sur la tête une toque de velours noir garnie d'un cordon de diamants, d'une plume et d'une double aigrette blanche. Le pair ecclésiastique présente l'eau bénite au roi, et dit l'oraison suivante: « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez élevé à la royauté votre serviteur Louis, accordez-lui de procurer le bien de ses sujets dans le cours de son règne, et de ne jamais s'écarter des sentiers de la justice et de la vérité. » Cette oraison achevée, les deux évêques prirent sa majesté, l'un par le bras droit, l'autre par le bras gauche, et, l'ayant soulevée de dessus son lit, ils la conduisirent processionnellement à l'église, par la galerie couverte, et dans le plus pompeux cortége, en chantant de certaines prières.

»Le roi étant arrivé vers les sept heures à l'église, et tout le monde ayant pris place, la sainte ampoule (*Voyez* SAINTE AMPOULE) ne tarda pas à arriver à la principale porte; elle avait été apportée de l'abbaye de Saint-Remi par le grand-prieur en chape d'étoffe d'or, et monté sur un cheval blanc de l'écurie du roi, couvert d'une housse d'étoffe d'argent richement brodée, et conduit par les rênes, tenues par deux maîtres-palefreniers de la grande écurie. Le grand-prieur était sous un dais de pareille étoffe, porté par quatre barons, dits *chevaliers de la sainte ampoule*, vêtus de satin blanc, d'un manteau de soie noire, et d'une écharpe de velours blanc, garnie de franges d'argent, dont sa majesté les avait honorés et gratifiés; ils portaient la croix de chevaliers passée au cou, et attachée à un ruban noir. Aux quatre coins du dais on voyait à cheval les seigneurs nommés par le roi pour otages de la sainte ampoule, et qui étaient précédés chacun de leur écuyer portant un guidon chargé, d'un côté, des armes de France et de Navarre, et, de l'autre, de celles de leurs maisons. Les otages ayant prêté serment sur le livre des Évangiles, et juré entre les mains du prieur, en présence des officiers du bailliage de l'abbaye, qu'il ne serait fait aucun tort à la sainte ampoule, pour la conservation de laquelle ils s'engagèrent à exposer leur vie; s'étaient en même temps constitués *pleiges* (cautions solidaires), et avaient déclaré qu'ils demeureraient en otage jusqu'au retour de la sainte ampoule. Par une suite de ce qui se pratique en pareilles circonstances, ils requirent néanmoins qu'il leur fût permis de l'accompagner, *et pour grande sûreté et conservation d'icelle*, sous le même cautionnement, ce qu'on leur avait accordé. Toutes ces formalités sont si superflues qu'elles devenaient ridicules.

»L'archevêque de Rheims, ayant été averti par le maître des cérémonies de l'arrivée de la sainte ampoule, alla aussitôt la recevoir à la porte de l'église; en la remettant entre ses mains, le grand-prieur, suivant l'usage, lui adressa ces paroles : « Je vous confie, monseigneur, ce précieux trésor envoyé du ciel au grand saint Remi pour le sacre de Clovis et des rois ses successeurs; mais je vous supplie, selon l'ancienne coutume, de vous obliger de me la remettre entre les mains après le sacre de notre roi Louis XVI. » L'archevêque, conformément à la coutume, fait le serment exigé conçu en ces termes : « Je reçois avec respect cette sainte ampoule, et vous promets, foi de prélat, de la remettre entre vos mains, la cérémonie du sacre achevée. » En disant ces mots, le cardinal de La Roche-Aymon prit la fiole, rentra dans le chœur, et la déposa sur l'autel. Quelques instants après il s'approcha du roi, dont il reçut le serment appelé de protection, pour toutes les églises sujettes de la couronne : promesse que sa majesté fit assise et couverte. « Je promets, dit le roi, d'empêcher les personnes de tout rang de commettre des rapines et des iniquités, de quelque nature qu'elles soient. Je jure de m'appliquer sincèrement, et de tout mon pouvoir, à exterminer de toutes

les terres soumises à ma domination les hérétiques nommément condamnés par l'église.»

» Après cette formule de serment, deux pairs ecclésiastiques présentent le roi à l'assemblée, et lui demandent si elle agrée Louis XVI pour roi de France. Un silence respectueux, disent les livres qui contiennent les détails de cette cérémonie, annonça le consentement général.

» L'archevêque de Rheims présenta au roi le livre des Évangiles, sur lequel sa majesté posant les mains fit serment de maintenir et conserver les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Louis, et de porter toujours la croix de ce dernier ordre attachée à un ruban de soie couleur de feu; de faire observer l'édit contre les duels, sans avoir jamais aucun égard aux représentations des princes ou seigneurs qui pourraient intercéder en faveur des coupables.

» Lorsque le roi eut reçu, pour la seconde fois, l'épée de Charlemagne, il la déposa entre les mains du maréchal de Clermont-Tonnerre, faisant les fonctions de connétable, qui la tint la pointe levée pendant la cérémonie du sacre et du couronnement, ainsi qu'au festin royal. Pendant que le roi recevait et remettait cette épée de Charlemagne, on récita plusieurs oraisons. Dans l'une on demandait à Dieu de répandre l'abondance et le bonheur sur toutes les classes de la nation pendant le règne qui s'ouvrait en ce moment.

» Quand ces prières furent finies, le prélat officiant ouvrit la sainte ampoule, en fit tomber un peu d'huile, qu'il délaya avec l'huile bénite appelée saint chrême. Le roi se prosterna devant l'autel sur un grand carreau de velours violet semé de fleurs de lis d'or, ayant le vieil archevêque, duc de Rheims, aussi prosterné à sa droite, et resta dans cette humble posture jusqu'à la fin des litanies chantées par quatre évêques alternativement avec le chœur. On trouve dans ces litanies le verset suivant : *Ut dominum apostolicum et omnes gradus ecclesiæ in sancta religione conservare digneris* (que vous daigniez conserver dans votre sainte religion le souverain pontife et tous les ordres de l'Église).

A la fin des litanies, l'archevêque de Rheims se plaça sur son fauteuil, et le roi s'étant allé mettre à genoux devant lui reçut les onctions sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les épaules, sur l'épaule droite, sur la gauche, à la jointure du bras droit, à celle du bras gauche; dans le même temps ce prélat récitait quelques oraisons dont voici la substance : « Qu'il réprime les orgueilleux; qu'il soit une leçon pour les riches; qu'il soit charitable envers les pauvres, et le pacificateur des nations. » Un peu plus bas on remarque, parmi ces oraisons, les paroles suivantes : « Qu'il n'abandonne point ses droits sur les royaumes des Saxons, des Merciens, des peuples du Nord et des Cimbres. » Un auteur anonyme dit que par les Cimbres on entend le royaume d'Angleterre, sur lequel nos rois se réservent expressément leurs droits incontestables, depuis Louis VIII, auquel il fut déféré par la libre élection du peuple, qui avait chassé Jean-sans-Terre,

» Après les sept onctions, l'archevêque de Rheims, aidé des évêques de Laon et de Beauvais, referma avec des lacets d'or les ouvertures de la chemise et de la camisole du roi, qui, s'étant levé, fut revêtu par le grand-chambellan de la tunique, de la dalmatique, et du manteau royal fourré et bordé d'hermine : ces vêtements sont de velours violet, semés de fleurs de lis et de broderies d'or, et représentent les habits de sous-diacre, de diacre et de prêtre ; symbole par lequel le clergé cherche sans doute à prouver qu'il est uni à la puissance royale. Le roi se remit ensuite à genoux devant l'archevêque officiant, qui lui fit la huitième onction sur la paume de la main droite, et la neuvième et dernière sur celle de la main gauche; puis il mit un anneau au quatrième doigt de la main droite, comme signe représentatif de la toute-puissance, et de l'union intime qui règnera désormais entre le roi et son peuple. L'archevêque prit alors sur l'autel le sceptre royal, et le mit dans la main droite du roi, et ensuite la main de justice, qu'il mit dans la main gauche. Le sceptre est d'or émaillé, garni de perles orientales; il peut avoir six pieds de haut. Charlemagne y est représenté en relief, le globe en main, assis sur une chaise ornée de deux lions et de deux aigles. La main de justice est un bâton d'or massif, haut seulement d'un pied et demi, garni de rubis et de perles, et terminé par une main d'ivoire, ou plutôt de corne de licorne; il y a de distance en distance trois cercles à feuillage tout brillants de perles, de grenats et d'autres pierres précieuses.

» Voici cependant un moment où le clergé cesse de s'attribuer le droit de conférer au roi la toute-puissance. M. le garde des sceaux de France, faisant les fonctions de chancelier, monta à l'autel, et s'étant placé du côté de l'Évangile, le visage tourné vers le chœur, il appela les pairs pour le couronnement, de la manière suivante : « Monsieur, qui représentez le duc de Bourgogne, présentez-vous à cet acte, etc., etc. » Les pairs s'étant approchés du roi, l'archevêque de Rheims prit sur l'autel la couronne de Charlemagne, apportée de Saint-Denys, et la posa sur la tête du roi. Aussitôt les pairs ecclésiastiques et laïques y portèrent la main pour la soutenir : allégorie vraiment noble et expressive, mais qui serait bien plus juste si des délégués du peuple soutenaient aussi cette couronne, par le même esprit allégorique. On emploie, dans l'une des oraisons récitées en cet instant, une expression orientale qui a beaucoup d'énergie : « Que le roi, dit-on, ait la force du rhinocéros, et qu'il chasse devant lui, comme un vent impétueux, les nations ennemies jusqu'aux extrémités de la terre. » La couronne de Charlemagne, qui se conserve dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denys, est d'or, et enrichie de rubis et de saphirs; elle est doublée d'un bonnet de satin cramoisi brodé en or, et surmontée d'une fleur de lis d'or, couverte de trente-six perles orientales.

» Après toutes ces cérémonies, l'archevêque duc de Rheims prit le roi par le bras droit, et suivi des pairs et de tous les grands officiers de la couronne, il le conduisit au

trône élevé sur le jubé, où il le fit asseoir, en récitant les prières de l'intronisation, dans la première desquelles il est dit : « Comme vous voyez le clergé plus près des saints autels que le reste des fidèles, aussi vous devez avoir attention à le maintenir dans la place la plus honorable. » En achevant les oraisons prescrites pour la circonstance, le prélat quitta sa mitre, fit une profonde révérence au roi, le baisa, en disant : *Vivat rex in æternum!* Les autres pairs ecclésiastiques et laïques baisèrent aussi sa majesté, l'un après l'autre ; et, dès qu'ils furent remis à leurs places, on ouvrit les portes de l'église. Le peuple y entra en foule, et dans l'instant fit retentir les voûtes des exclamations de *vive le roi!* que répéta en écho la multitude des assistants, dont toute l'enceinte du chœur était remplie en amphithéâtre. Tandis que tout retentissait des cris de joie, les oiseleurs, selon un usage très ancien, lâchèrent dans l'église une grande quantité d'oiseaux, qui, par le recouvrement de leur liberté, signifiaient l'effusion des grâces du monarque sur le peuple, et que jamais les hommes ne sont plus véritablement libres que sous le règne d'un prince éclairé, juste et bienfaisant. »

Du Tillet nous apprend que les rois mariés, à leur avènement au trône, et les reines recevaient en même temps la couronne et l'onction royale à Rheims. On se servait pour elles non de la sainte ampoule, mais d'un chrême différent. Anciennement les reines étaient ointes au front, sur les épaules et à la poitrine ; pour cet effet, elles portaient, le jour de leur sacre, une tunique et une chemise fendues des deux côtés. Les princesses qui n'épousaient les rois qu'après leur couronnement n'étaient point couronnées à Rheims, mais dans d'autres églises, comme à Orléans, Sens, Paris, Saint-Denys, etc., mais plus ordinairement à Saint-Denys. Anne de Bretagne, Marie d'Angleterre, Éléonore d'Autriche et Marie de Médicis y ont été sacrées. Cet usage, qui depuis Marie de Médicis n'avait plus été observé en France, avait été rétabli par Napoléon; ainsi, le même jour qu'il fut sacré, l'impératrice Joséphine le fut également par le pape Pie VII; et son époux la couronna, comme il s'était couronné lui-même.

Sa majesté Charles X a été sacrée, à l'église métropolitaine de Rheims, le 29 mai 1825. Le nouveau rituel fera époque dans la monarchie constitutionnelle. Les prières, les allocutions, toutes les formules de la nouvelle liturgie honorent le caractère et les sentiments de monseigneur l'archevêque de Rheims. Les formes extérieures du sacre se sont aussi beaucoup perfectionnées, quoique quelques améliorations soient encore désirables. Les frais de la cérémonie ne sont plus imposés à la ville de Rheims; ils ne deviennent plus l'occasion de rixes et de procès entre les bourgeois et le prélat; il n'y a plus d'échevins en prison ou en otage pour payer la dépense de la cour, et l'indigence n'est plus exposée à ces charités humiliantes qui dégradent l'homme encore plus que la misère. Aujourd'hui le sacre est une so-

lennité qui intéresse tout un peuple, et c'est une fête dont ce peuple paie la dépense généreusement et avec plaisir, parcequ'il y trouve une nouvelle garantie de ses libertés. Ayant fait connaître le sacre de Louis XVI dans tous ses détails, nous ne parlerons point des cérémonies qui ont eu lieu à celui de Charles X. Toutefois cette solennité s'étant fait remarquer principalement sous le rapport du serment, nous en donnerons la teneur.

Serment du royaume. Sa majesté Charles X a dit d'une voix ferme et sonore : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au roi très chrétien et au fils aîné de l'Église ; de rendre bonne justice à tous mes sujets ; enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement ; qu'ainsi Dieu me soit en aide, et le saint Évangile. »

Aux précédents sacres, avant le serment royal, on demandait au peuple s'il acceptait le prince pour son roi, et le consentement de l'assemblée se manifestait par un respectueux silence. Cette formalité a été supprimée. Autrefois un serment spécial était prêté avant tout autre en faveur des églises et des évêques. Le serment royal contenait aussi un arrêt de proscription contre les hérétiques, et le monarque jurait de maintenir les édits contre les duels. Ces deux parties de la formule ont été retranchées avec raison. Le serment du roi *comme chef et souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit* a été nouvellement modifié conformément à nos institutions nouvelles. Autrefois il fallait être gentilhomme, et justifier de trois quartiers paternels : aujourd'hui cette condition est anéantie.

SACREMENT (*exposition du Saint-*). Le premier règlement pour l'exposition du Saint-Sacrement fut fait en 1452, dans le concile de Cologne, par le cardinal Cusa, sous le pontificat de Nicolas V.

SACRIFICE. L'origine des offrandes est de la plus haute antiquité : Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre, et Abel lui fit l'hommage des prémices de ses troupeaux. Le législateur des Hébreux établit des sacrifices, dont les uns étaient sanglants et les autres non sanglants.

Les Grecs s'étaient fait de tout temps un devoir de religion d'offrir à leurs dieux les prémices des biens de la terre, qui consistaient en fruits, en légumes, en gâteaux de froment et d'orge ; c'étaient là leurs premiers sacrifices. Dans la suite, lorsqu'on sacrifia des animaux aux dieux, on choisit toujours les plus gras et les plus sains, car les victimes devaient être sans défaut extérieur. Dans les sacrifices, soit publics, soit particuliers, on faisait ordinairement dorer les cornes des grandes victimes, telles que des taureaux, des bœufs, des vaches et des génisses, et on les ornait de bandelettes et de guirlandes de fleurs ; pour les petites, comme les béliers, les brebis, les agneaux, les porcs, les boucs et les chèvres, on se contentait de les couronner de feuilles des arbres ou de fleurs des plantes

consacrées aux dieux auxquels on les immolait.

Les Romains, au rapport de Plutarque, n'immolaient point dans le commencement d'animaux dans leurs sacrifices; Numa, disciple de Pythagore, leur avait recommandé de n'offrir aux dieux que des fruits de la terre, des gâteaux de froment ou d'orge, du vin, du lait, du miel, et autres choses semblables; mais bientôt après ils imitèrent les Grecs dans leurs sacrifices et dans toutes les cérémonies qui les accompagnaient. Comme ils révéraient une infinité de dieux grands et petits, ils avaient adopté un nombre infini de sacrifices différents, et chaque divinité avait ses victimes favorites. Cependant ces sacrifices peuvent se réduire à trois sortes: les sacrifices publics, qui se faisaient au nom et aux dépens de la république qui fournissait les victimes; les sacrifices particuliers, qui s'offraient au nom des familles, et que les pères transmettaient à leurs enfants; les sacrifices étrangers, qui ne s'offraient qu'aux dieux des villes et des provinces conquises lorsque les Romains les avaient transportés à Rome avec leur culte, ce à quoi ils ne manquaient jamais. Les sacrifices prenaient le nom des circonstances ou des lieux où on les faisait: on appelait donc ambarval (*sacrificium ambarvale*) le sacrifice pour les fêtes de la campagne; nuptial (*sacrificium nuptiale*), le sacrifice qu'offrait la nouvelle mariée; ainsi des autres que la lecture des auteurs fera connaître.

SACRIFICE DE VICTIMES HUMAINES. La plupart des peuples ont immolé des victimes humaines. Les Phéniciens, les Égyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent et des îles, les Romains, les anciens Bretons, les Espagnols et les Gaulois ont été également plongés dans cette affreuse superstition.

On ne sait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie. Que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton, ou que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, il est certain que cette horrible idée fit fortune. L'immolation des victimes humaines faisait partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. Les Moabites sacrifiaient leurs enfants à leur dieu Moloch.

Cette coutume sanguinaire fut établie chez les Tyriens et les Phéniciens; les Juifs eux-mêmes l'avaient empruntée de leurs voisins. De la Phénicie elle passa dans la Grèce, d'où les Pélasges la portèrent en Italie.

Pline assure que l'usage d'immoler des victimes humaines subsista jusqu'à l'an 95 de J.-C., qu'il fut aboli par un sénatus-consulte de l'an 657 de Rome; mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices de quelques divinités, et entre autres de Bellone. Les édits renouvelés en différents temps par les empereurs ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse; et à l'égard du sacrifice des victimes humaines, prescrit en conséquence des vers sibyllins, Pline assure en avoir vu des exemples.

Les témoignages de César, de Pline, de Tacite et de plusieurs autres écrivains exacts, ne per-

mettent pas de douter que les Germains et les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offraient pour la guérison des particuliers. La nécessité de ces sacrifices était un des dogmes établis par les druides, fondé sur ce principe qu'on ne pouvait satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie d'un homme était le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immolait des innocents; dans les sacrifices particuliers, on égorgeait souvent des hommes qui s'étaient dévoués volontairement à ce genre de mort.

SAFRAN. Beckmann ne doute point que le *crocus* des anciens ne soit la plante connue maintenant sous le nom de safran; mais il s'étonne de la réputation qu'elle avait acquise comme parfum. Il en conclut que le goût des anciens pour les odeurs fortes n'était pas meilleur que celui qui régnait dans leur cuisine, et que ces parfums exquis, que la jeune beauté dont parle Catulle avait reçus de Vénus et des Amours, auraient mal figuré dans une de nos boutiques modernes. Les passages que cite l'auteur se rapportent tous à des essences liquides, et non à l'odeur d'une fleur quelconque; et les modernes ont retrouvé le secret d'extraire du safran une liqueur dont l'odeur est très agréable et la saveur fortement aromatique.

Quelques personnes veulent que nous soyons redevables aux Maures du safran, que d'autres disent avoir été apporté par un pèlerin venu du Levant. La France qui, au seizième siècle, en consommait plus qu'aujourd'hui, parcequ'alors on en mêlait dans la plupart des aliments, en produisait aussi beaucoup. Avant l'année 1520 on en cultivait peu; mais l'empressement des acheteurs éveilla l'intérêt, et bientôt cette plante couvrit les campagnes de l'Angoumois.

SAGE-FEMME. Il est probable que dans les premiers temps les femmes s'accouchaient elles-mêmes; semblables aux femmes des sauvages, elles n'attendaient pas que le secours d'une main étrangère vînt leur faciliter cette opération naturelle. Mais comme les accouchements ne sont pas toujours heureux, il se sera trouvé des circonstances où l'on aura été obligé d'aider celles qu'un travail trop long et trop pénible mettait en danger de périr avec leur fruit. Il y a bien de l'apparence que les femmes auront été les seules dans ce commencement qui se seront mêlées de cette fonction : les mères auront dû rendre ce service à leurs filles.

Les réflexions que l'on fit depuis, sur les divers accidents auxquels on reconnut que les femmes en travail se trouvaient exposées, firent sentir la nécessité de réduire en méthode une pratique dont les conséquences étaient si importantes; aussi voit-on, dès les temps les plus reculés, que l'art d'accoucher était une profession uniquement exercée par les femmes. Il était naturel qu'on les choisît préférablement aux hommes; elles avaient l'expérience qui était alors le seul guide qu'on pouvait suivre. *Voyez* ACCOUCHEMENT.

SAIE. Les Celto-Scythes et les Gaulois avaient coutume de porter

par-dessus leur tunique, qui leur descendait jusqu'à la ceinture, une peau d'animal sauvage ou domestique, ou une pièce d'étoffe grossière et carrée, qu'ils endossaient comme une dalmatique et qui en avait la forme. Cette espèce de manteau, qu'ils nommaient dans leur langue *sac'h*, et les Latins *sagum*, leur couvrait les épaules, les bras et la poitrine. Dans plusieurs contrées de l'ancienne Bretagne et dans l'Aragon, patrie des anciens Celtibères, le vêtement ordinaire des paysans est recouvert d'une *saie* ou *sayon* de laine grossière et très serrée, ou de peaux d'animaux domestiques cousues ensemble. Cette casaque imite parfaitement l'ancien *sagum* (saie) des Gaulois, dont Strabon, liv. IV, fait la description suivante : *Galli ferunt* saga *nigra et aspera, quorum lana proximè accedit ad caprinas pelles.* (Les Gaulois portent des *saies* de couleur foncée et grossières, dont la laine se rapproche beaucoup des peaux de chèvres.)

SAIGNÉE. Pline, qui fait partager aux animaux la plupart de nos découvertes, prétend que nous sommes redevables de la saignée à l'instinct de l'hippopotame ou cheval marin, qui se frotte les jambes contre les joncs du Nil pour en faire sortir le sang. Mais, sans nous arrêter à cette origine fabuleuse, nous dirons que les hommes ont dû s'apercevoir de bonne heure des avantages que procuraient les hémorrhagies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occasionées par des plaies accidentelles ; et que par conséquent il a dû nécessairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le hasard dans les cas qui leur paraissaient semblables.

Le premier exemple que nous ayons de la saignée ne remonte pas à des temps moins reculés que ceux de la guerre de Troie. Podalyre, frère de Machaon, fut jeté, en revenant, sur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damathus, qui était tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras. Ce trait, conservé par Étienne de Byzance, est le seul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivait sept cents ans après la prise de Troie, et qui parle souvent avec éloge de la saignée, comme d'une ancienne pratique : Galien la recommande ; Avicenne, le prince des médecins arabes, la conseille ; et, dans des temps rapprochés de nous, elle a été prescrite par Hoffman, Boerhaave, etc.

SAINT ou SAINTS. *Voyez* GUÉRISON DES MALADIES.

SAINTE AMPOULE. C'était une petite fiole de verre longue d'un pouce et demi ; elle était remplie aux deux tiers d'un baume coagulé et adhérent aux parois de la fiole. Pour le sacre des rois on en détachait une parcelle de la grosseur d'un grain de blé, à l'aide d'une aiguille d'or, et on la mêlait avec le saint chrême sur une patène d'argent, ce qui communiquait à l'huile sacrée une teinte rougeâtre.

C'est à Hincmar, archevêque de Rheims, que nous devons les premières notions sur la sainte ampoule. Ce prélat, en parlant du sacre de Clovis, s'exprime ainsi : « On était arrivé au baptistère. Dieu permit que le clerc qui portait le saint chrême pour la cérémonie du baptême ne pût pénétrer

dans l'église, à cause de la foule qui en fermait l'entrée; et comme saint Remi levait les yeux au ciel pour le prier que cette sainte entreprise ne demeurât pas sans effet, une colombe plus blanche que la neige parut aussitôt, portant en son bec une fiole remplie d'un baume divin, qui rendit une odeur plus suave que tous les parfums qu'on avait épanchés dans l'église. Le prélat ayant reçu ce gage céleste, la colombe disparut incontinent, et saint Remi versa dans les fonts sacrés une partie de la liqueur. Le roi, témoin d'un si grand miracle, demanda à être baptisé, et le nouveau Constantin s'avança vers la sainte piscine. » Tel est le plus ancien témoignage de l'histoire sur ce miracle, dont saint Remi, Grégoire de Tours et Fortunat ne font aucune mention. Or Hincmar écrivait en 840, plus de trois siècles après Clovis; les autorités sur lesquelles il a pu s'appuyer n'étaient donc que des traditions populaires. Une autre version a été faite sur la sainte ampoule; la voici : « On cherchait le saint chrême pour baptiser un malade, mais les vaisseaux destinés à l'huile consacrée se trouvèrent vides; le prélat les ayant fait mettre sur l'autel se prosterna pour prier : alors le saint chrême descendit comme une céleste rosée, et remplit les vases. » Ainsi, que la sainte ampoule ait été apportée par une colombe ou qu'elle soit descendue du ciel en rosée, on tenait pour certain que la ville de Rheims possédait une huile miraculeuse réservée aux monarques français. Cette relique ne sortit jamais des murs de Rheims, si ce n'est une seule fois, sous le règne de Louis XI, lorsque ce prince malade voulut l'avoir dans son château du Plessis-lès-Tours. La sainte ampoule avait échappé, en 1774, à un incendie qui consuma la plus grande partie du monastère de Saint-Remi; mais elle ne put être soustraite à la fureur des révolutionnaires : cependant l'officier municipal à qui fut confiée la mission d'apporter la relique au représentant du peuple chargé de la briser, eut la pensée d'en enlever auparavant, avec l'aiguille d'or, quelques parcelles qui furent soigneusement conservées. Plusieurs fragments furent également recueillis par un habitant de Rheims lorsque le député Rühl, en brisant la fiole sous le marteau, la fit voler en éclats. Le 26 janvier 1819, ces précieux restes furent rassemblés par les soins du procureur du roi, et déposés dans le tombeau de saint Remi, qui avait été rétabli dès l'année 1803. Ils ont servi au sacre de S. M. Charles X. *Voyez* SACRE.

SAINT-AUGUSTIN. Ce caractère d'imprimerie est ainsi appelé du livre de saint Augustin intitulé *la Cité de Dieu*, imprimé à Rome, dans ce caractère, en 1467, sous le pontificat de Paul II.

SAINT-BARTHÉLEMI (*la*). C'est le nom qu'on a donné à la journée du 24 août 1572, où plusieurs milliers de huguenots furent massacrés à Paris, sous le règne de Charles IX.

On sait que le feu des guerres civiles avait embrasé la France sous la minorité de Charles IX : la religion en était le sujet parmi les peuples et le prétexte parmi les grands. La reine-mère, Catherine de Médicis, avait plus d'une fois hasardé le salut du royaume pour

conserver son autorité, armant le parti catholique contre le protestant et les Guises contre les Bourbons pour accabler les uns par les autres. Charles IX avait pris le pli qu'elle voulait, étant aveuglément soumis à ses volontés. Le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, était absolument dans ses intérêts; elle ne craignait d'autres ennemis que Jeanne d'Albret, Coligni et les protestants; elle crut qu'un seul coup pouvait les détruire tous, et rendre son pouvoir immuable: elle pressentit le roi, et même le duc d'Anjou, sur son dessein. Tout fut concerté, et les piéges étant préparés, une paix avantageuse fut proposée aux protestants: Coligni, fatigué de la guerre civile, l'accepta avec chaleur. Charles, pour ne laisser aucun sujet de soupçon, donna sa sœur en mariage au jeune Henri de Navarre; Jeanne d'Albret, trompée par des apparences si séduisantes, vint à la cour avec son fils, Coligni et tous les chefs des protestants. Le mariage fut célébré avec pompe; toutes les manières obligeantes, toutes les assurances d'amitié, tous les serments si sacrés parmi les hommes, furent prodigués par Catherine et par le roi: le reste de la cour n'était occupé que de fêtes, de jeux, de mascarades.

Enfin l'exécution du complot fut fixée au 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemi. La veille, Tavanes fit venir en présence du roi le prevôt des marchands, Jean Charon, et Marcel, son prédécesseur, qui avaient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavanes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. « Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors: Eh! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions: savoir, que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du Palais; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seraient tendues; qu'ils établiraient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que pour se reconnaître ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse: Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois

bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort. »

L'ordre devait être donné à la pointe du jour par la cloche du Palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du Palais au Louvre ; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent : trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Petrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni, *A mort!* s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible, *A mort!* Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie ; il s'était levé, et appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni ? » lui dit-il en lui présentant la pointe de son épée. « C'est moi-même, » répond celui-ci d'un air tranquille. « Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage ; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait, » s'écrie Bême par la fenêtre. « M. d'Angoulême ne le veut pas croire, répond Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre ; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du Palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons, demi-nus, encore endormis et sans armes : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte ; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses ; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes ; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré ; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tombaient des fenêtres, les portes-cochères étaient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues de cadavres qu'on traînait sur le pavé à la rivière. » (D'Aubigné, t. II, liv. I, page 548.)

Le palais du roi fut un des principaux théâtres du carnage ; car le prince de Navarre logeait au Louvre, et tous ses domestiques étaient protestants. Quelques uns d'entre

eux furent tués dans leurs lits avec leurs femmes; d'autres s'enfuyaient tout nus, et étaient poursuivis par les soldats sur les escaliers de tous les appartements du palais, et même jusqu'à l'antichambre du roi. La jeune femme de Henri de Navarre, éveillée par cet affreux tumulte, craignant pour son époux et pour elle-même, saisie d'horreur et à demi morte, sauta brusquement de son lit. A peine eut-elle ouvert la porte de sa chambre que quelques uns de ses domestiques protestants coururent s'y réfugier; les soldats entrèrent après eux, et les poursuivirent en présence de la princesse. Un d'eux, qui s'était caché sous son lit, y fut tué; deux autres furent percés de coups de hallebarde à ses pieds: elle fut elle-même couverte de sang.

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévis, et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard. Quelques uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres et Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grâce du roi. Les Guises en épargnèrent aussi quelques uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez! saignez! s'écriait l'impitoyable Tavanes; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et M. d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avaient promis; et l'on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents en un jour.

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards: plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus pitoyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus.

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, « qui mettait ses petites mains au-devant des coups. » Enfin il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis; des enfants de

dix ans tuèrent des enfants au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses, qui les faisaient éclater de rire.

Le massacre fut également horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires : le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de La Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez, commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre, sous le sceau de votre majesté, de faire mourir tous les protestants qui sont dans ma province. Je respecte trop votre majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'était point bannie de tous les cœurs : mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. (*Essai sur les guerres civiles; Histoire de France.*)

SAINT CHRISTOPHE (*statues colossales de*). L'un des dieux pour lesquels les Gaulois avaient le plus de vénération était Hercule, qui s'appelait dans leur langage *Ogmius;* ils le représentaient sous la figure d'un vieillard noir, ridé et hâlé, comme un nautonier, ressemblant plutôt à Caron qu'à l'Hercule des Grecs et des Romains.

Cette manière de représenter Hercule a été suivie jusqu'à nos jours par les artistes chargés de faire ces statues colossales, connues sous le nom de saint Christophe. Il est même à présumer que

dans l'origine ces statues étaient celles de l'Hercule gaulois.

En effet, on les voyait toujours près de la porte dans les églises qui n'étaient pas sous l'invocation de ce saint. C'était sans doute par une sorte de capitulation avec les restes du paganisme, et pour attirer dans les églises, lors de l'établissement du culte du vrai Dieu, les habitants des campagnes, qui sont toujours les derniers à adopter les innovations dans les usages civils et religieux. En venant dans les villes, et en apercevant à la porte des nouveaux temples la divinité qu'ils révéraient le plus, le grand Ogmius, qui faisait croître et mûrir leurs moissons, ils se seront peu à peu enhardis à pénétrer dans l'intérieur. Pendant les premiers temps de son entrée dans les églises, Hercule aura conservé son nom ; mais dans la suite, le culte étant bien établi, on aura cherché les moyens d'effacer de la mémoire du peuple le nom d'une divinité qui lui rappelait la religion de ses ancêtres; et, pour le faire sans l'effaroucher, on aura sanctifié son simulacre en plaçant sur ses épaules la figure du Christ enfant; on se sera familiarisé avec cette nouveauté, et Hercule aura pris le nom de *Christophoros*, Christophe, c'est-à-dire *Porte-Christ*.

Cette opinion était celle de l'auteur du *Ménagiana*, tome IV. « J'ai lu quelque part, dit-il, que nos vieux Gaulois avaient beaucoup de vénération pour Hercule, parce-qu'il était grand et fort, et qu'ayant témoigné, lorsqu'ils se firent chrétiens, qu'une de leurs plus grandes peines serait de ne plus voir son image, on les consola, en leur disant que les chrétiens avaient un saint qui, pour la grandeur et la force, valait six Hercules. »

La vénération toute particulière que les peuples d'Anjou avaient pour l'image de saint Christophe, ajoute M. Bodin, peut faire présumer que le culte d'Hercule s'y est maintenu plus long-temps qu'ailleurs. Le nombre des églises que l'on voit dans l'ancienne généralité de Tours, sous l'invocation de saint Christophe, semble appuyer cette conjecture. Toutes ces églises sont dans les campagnes, et la plupart étaient environnées de bois et de forêts.

Saint Christophe était aussi honoré sur le bord des rivières. On voyait autrefois sa statue colossale dans l'église de Saint-Pierre du Marais à Saumur; elle attirait toujours un grand concours de villageois, particulièrement ceux du Poitou; sa hauteur était d'environ sept mètres (21 pieds et demi). Elle a été détruite en 1793. On en voit encore deux dans cet arrondissement, mais en peinture: l'une dans l'église de Cunault sur le bord de la Loire, et l'autre dans celle des Bénédictins à Montreuil, sur le bord du Thouet. Les positions des églises sous son invocation, et des autres où il était seulement honoré, sont semblables à celles que choisissaient les Gaulois pour adorer le grand Ogmius, auquel ils consacraient les forêts, les îles et les fontaines.

Saint Christophe, à qui les artistes donnaient quelquefois, au lieu de massue, un mât de bateau pour s'appuyer, était toujours représenté les pieds dans l'eau. Celui qu'on voit dans l'église de Cunault est dans une mer remplie de

poissons; ce qui achève sa ressemblance avec l'Hercule gaulois (le soleil), qui était considéré comme le principe de la fécondité sur la terre et dans les eaux.

Dans quelques endroits de cette contrée, le peuple conserve encore une vieille tradition sur la grandeur gigantesque de saint Christophe : les habitants des villages qui avoisinent la prairie de Chacé près de Saumur racontent qu'une *pierre-fiche*, ou *peulvan* (sorte d'obélisque consacré au culte des druides, qui se voit dans cette prairie, et dont la hauteur est de quatre mètres et demi, et la largeur à sa base de deux sur un d'épaisseur), est un grain de sable tombé de l'un des sabots de saint Christophe, lorsqu'il les secoua en mettant le pied dans cette prairie. Ce saint, disent-ils, était si grand, mais si grand, qu'il faisait le tour de la terre en vingt-quatre enjambées. Sous l'enveloppe de ce conte populaire, ne retrouve-t-on pas Hercule, c'est-à-dire l'emblème du soleil et la division du jour?

M. de Paulmy (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. I[er]) donne une autre interprétation à l'usage de placer cette statue à l'entrée des grandes églises. Cet usage, dit-il, ne vient pas de ce qu'on a un respect plus particulier pour ce saint géant que pour tout autre, mais d'une espèce de jeu de mots. *Christophoros* en grec signifie *porte-christ;* ainsi la statue de ce saint a été placée à la porte des églises pour montrer aux fidèles qu'ils doivent porter Dieu dans leur cœur, comme le saint porte l'enfant Jésus sur ses épaules.

En 1784, on voyait encore à l'entrée de la cathédrale d'Auxerre une statue colossale de saint Christophe, de vingt-neuf pieds de haut et de seize de large, tenant à la main une colonne de pierre figurée en tronc d'arbre, de trente-deux pieds de haut.

Une idée superstitieuse avait contribué à multiplier ces statues. On s'était imaginé qu'il suffisait de regarder le matin cette image, pour être sûr qu'on ne mourrait ni ce jour-là ni le suivant. Ce fait, attesté par Thiers, dans son *Traité des superstitions*, est consacré par ce distique :

Christophori molem sancti quâ luce videbis,
Nunquam mors poterit sæva nocere tibi.

(Jamais le jour où tu verras le colosse de saint Christophe la cruelle mort ne pourra te nuire.)

Paris a eu long-temps la statue colossale de saint Christophe, qu'on voyait, suivant un *rébus* du seigneur Des Accords, debout, assis, à genoux, en un mot comme on voulait le voir. Elle était adossée au second pilier de l'église de Notre-Dame, en entrant à droite. La sculpture de cette statue était du commencement du quinzième siècle, et d'un fort mauvais goût. « Si les arts, dit Hurtaut dans son *Dictionnaire de la ville de Paris*, étaient alors dans la barbarie, les esprits étaient aussi dans une profonde ignorance. Cette figure en est un exemple. Selon les légendes, saint Christophe fut martyrisé pour la foi sous l'empereur Dèce, l'an 254, le 25 juillet, jour auquel sa fête est célébrée dans toutes les églises latines, et cependant on lui fait porter Jésus-Christ, dans son enfance, par un anachronisme de plus de deux siècles du temps où il a vécu. » Ce colosse était l'accomplissement

d'un vœu d'Antoine des Essarts, sous-intendant des finances, qui, étant en prison, rêva la nuit que saint Christophe rompait les grilles de sa fenêtre et l'emportait dans ses bras. Ayant été déclaré innocent quelques jours après, il fit élever cette statue, devant laquelle il était représenté à genoux. Mais sa confiance et sa gratitude envers le saint n'empêchèrent pas qu'il eût la tête tranchée en 1413.

Cette figure gigantesque, haute de vingt-huit pieds, et d'un aspect désagréable, blessait la vue des hommes de goût et avait excité la bile de l'auteur de *Paris ridicule*, qui s'exprime ainsi :

Ce monstre à jambes d'éléphant
Qui porte ce petit enfant
Mériterait cent croquignoles.
Mais pourquoi s'en prendre au quidam ?
Dieu défend d'avoir des idoles ;
Si Paris en dresse, à son dam.

En 1772, lorsqu'il fut question de réparer la cathédrale de Paris, on agita dans le chapitre si on laisserait subsister ce monument gothique d'une piété peu éclairée. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, prit à cœur, disent les nouvelles du temps, la conservation de son patron, et le colosse ne tomba qu'en 1784. Sa chute fut célébrée par cette épigramme M. de Piis :

Un jour, rébénant de Vordeaux,
J'entre ici dans la cathédrale,
Et j'y vois deux millé badauds
D'uné tristesse sans égale.
Cadédis! qu'abez bous? — On abat à l'instant
Ce saint si grand, si gros, que vous voyez en face,
Et qui, depuis un siècle occupant tel espace,
A l'église au besoin eût servi d'arc-boutant.
— Cé qué c'est qué des gens en place!

SAINT-DENYS. Cette basilique, où est la sépulture des rois de France, était, avant la révolution, desservie par des religieux bénédictins. En 1816, il a été établi, pour desservir à perpétuité cette ancienne église de l'abbaye de Saint-Denys, un chapitre sous le titre de *chapitre royal de Saint-Denys*. Le grand aumônier de France est chef du chapitre, et prend le titre de *primicier*. Ce chapitre se compose de dix chanoines évêques, non compris le primicier, et de vingt-quatre chanoines du second ordre, dont six dignitaires et dix-huit chanoines. Il est affecté annuellement pour l'entretien du chapitre 250,000 francs. Une somme de 50,000 francs avait été primitivement allouée pour les frais d'établissement. (*Ordonnance du 23 décembre* 1816.)

SAINTE-GENEVIÈVE. L'abbé et les chanoines de Sainte-Geneviève ayant représenté au roi, par une requête du 9 décembre 1754, que leur église menaçait d'une ruine prochaine, et qu'ils étaient hors d'état de fournir aux dépenses considérables qu'entraînerait sa réédification, Louis XV ne trouva point de moyen plus facile que celui qui avait déjà été employé pour le soutien de semblables établissements, savoir le produit des loteries. Il ordonna donc à cet effet qu'à compter du 1er mars 1755 les billets des trois loteries qui se tiraient chaque mois dans Paris, et dont le prix était de vingt sous, seraient augmentés d'un cinquième, et fixés à vingt-quatre sous, pour être le produit de la moitié de ladite augmentation employé à la construction de cette église. Ce ne fut cependant qu'en 1757 que l'on commença à travailler aux fouilles, qui devin-

rent d'autant plus longues, qu'il fallut quelquefois creuser jusqu'à quatre-vingts pieds de profondeur, vider et remplir ensuite de maçonnerie plus de cent cinquante puits. Ces puits avaient été faits, dans des temps très reculés, par des potiers de terre qui habitaient ce quartier pour y trouver les matières avec lesquelles ils faisaient de très belles poteries dont on a recueilli beaucoup de fragments. Ce fut sous les ordres et sur les dessins de Soufflot, architecte du roi, que fut exécuté ce superbe monument, qui prit, dans le cours de la révolution, le nom de *Panthéon français*, et servit de lieu de sépulture aux grands hommes qui avaient bien mérité de la patrie, jusqu'à ce que Bonaparte, par son décret du 20 février 1806, eût rendu au culte ce superbe édifice. « Il lui conserva néanmoins, dit M. Dulaure, la destination que lui avait donnée l'assemblée constituante; mais l'honneur que cette assemblée avait réservé au génie et au mérite éminent, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités. Il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'empire, et sénateur, pour devenir un grand homme. » Déjà rendu par Bonaparte à sa première destination, sous le nom de *basilique de Sainte-Geneviève*, ce monument a éprouvé, depuis 1817, des changements qui causent des regrets aux amis des arts.

SAINTE-HÉLÈNE. *Voyez* HÉLÈNE (*île Sainte-*).

SAINT-ESPRIT (*ordre du*). Il fut institué, au mois de janvier 1579, par Henri III, roi de France.

« Il y a apparence, dit Mézeray, qu'il institua cet ordre à l'honneur du Saint-Esprit, en mémoire de ce que le jour de la Pentecôte il lui vint deux couronnes, celle de Pologne, puis celle de France; mais un auteur a dit qu'il e navait pris le modèle sur un pareil que Louis, roi de Sicile, avait institué, par un semblable motif, en 1352. » *Voyez* ci-dessous SAINT-ESPRIT-DU-NOEUD.

« Henri III, ajoute cet auteur, voulut nommer les chevaliers de cet ordre *commandeurs*, parcequ'il avait résolu d'attribuer à chacun d'eux une commanderie sur les bénéfices. Le pape et le clergé refusèrent d'y consentir; néanmoins ce nom leur est toujours demeuré, et le roi, en la place, leur assigna à chacun mille écus de pension à prendre sur ses coffres. »

SAINT-ESPRIT-DU-NOEUD. Cet ordre fut institué, en 1352, par Louis, prince de Tarente, roi de Naples. Il ne dura que pendant le règne de ce prince, c'est-à-dire jusqu'en 1362. Lorsque Henri III passa par Venise, à son retour de Pologne, la seigneurie lui fit présent du manuscrit qui contenait les statuts de cet ordre. Ce prince s'en servit pour établir son ordre du Saint-Esprit.

SAINTETÉ. « Le mot de *sainct* ou de *saincteté*, dit Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, livre III, chap. III), que premièrement on avoit accoustumé d'approprier à toutes personnes vivantes qui devotement faisoient profession de nostre religion chrestienne, ainsi que nous le lisons dans les Actes des apôtres, et en plusieurs passages de sainct Paul, depuis avec le temps fut spécialement adapté aux évesques. . . . . Quand on parloit aux évesques,

c'estoit avec cest honneste éloge, *vostre saincteté*. . . . . . Sainct Grégoire, escrivant au patriarche d'Antioche, use tantost de ces mots, *vestra bealitudo*, tantost de *vestra sanctitas* : à l'évesque de Milan, qui tenoit grand lieu dedans l'Italie, *vestra sanctitas*. . . . Et tout ainsi que du peuple chrestien ce tiltre s'estoit faict particulier aux évesques; aussi finalement des évesques aboutit-il en la personne de l'évesque de Rome, non toutesfois du premier coup. » Dans les premiers siècles, les papes ont donné ce titre à des évêques, comme le pape Hilaire, vers l'an 465, à Léon, archevêque d'Arles; Jean VIII, vers l'an 800, à trois évêques. Il y a eu même des abbés, jusqu'au temps de saint Bernard, à qui on a attribué le titre de *sainteté*.

On a aussi donné souvent ce titre aux rois. Le prêtre Attotta traita de *votre sainteté* Louis-le-Débonnaire, et Étienne de Tournay traita de même Bela, roi de Hongrie. Des évêques catholiques ont appelé quelquefois *très saints* des princes séculiers qui étaient même très hérétiques. Le troisième concile romain, tenu l'an 501, appela Théodoric, roi arien, *très pieux* et *très saint;* comme saint Denys, évêque d'Alexandrie, avait donné le titre de *très saints* aux empereurs Valérien et Gallien, tous deux idolâtres.

Les empereurs de Constantinople portaient le titre de *saint* et de *sainteté*, à cause de l'onction de leur sacre. On a aussi donné le nom de *sainteté* à quelques rois d'Angleterre. Mais une chose assez singulière, c'est que l'on ait donné le titre de *saint père* au roi Robert. Les papes furent bien plus souvent que d'autres qualifiés de cette épithète, qui n'excluait pourtant pas celles de *paternité*, de *grandeur*, de *majesté apostolique*. Le titre de *saintcté* leur est resté en propre, au moins depuis le quatorzième siècle.

SAINT HUBERT. *Voyez* CHASSE DE SAINT HUBERT.

SAINT-L'AN-GUI (*fontaine de*). « Le culte du chêne, dit M. de la Villemeneuc dans son *Analyse raisonnée des origines gauloises*, page 24, a disparu; les dieux romains et gaulois ne sont plus honorés dans la Gaule, mais le christianisme, en changeant la religion, n'a point détruit le fond des anciennes croyances : Cybèle et Teutatès n'existent plus; cependant on voit encore aujourd'hui se renouveler les superstitions qui sont un reste de la religion mythologique de nos aïeux. Les druides ne descendent plus des sommets de leurs montagnes pour la cérémonie du gui, et pour le distribuer au peuple comme un remède universel qui avait le don de guérir non seulement les hommes, mais même les animaux. Cependant on voit encore le peuple des environs d'Autun venir à la fontaine du bon Saint-L'an-Gui, se mettre en prière auprès de cette source afin d'obtenir la guérison des maladies de langueur. On y jette le linge des malades pour savoir s'ils seront rappelés à la vie. Le signe le plus favorable est quand le linge flotte sur l'eau; mais si malheureusement il s'enfonce, ce présage est alors regardé comme mauvais. Il est à remarquer que la tradition du pays porte que les druides venaient

tous les ans du Mont-Drud (autrefois *Mons Druidarum,* qui est une montagne encore couverte de bois) à cette fontaine, qui est vis-à-vis, pour faire les cérémonies accoutumées. Il est facile de voir que le culte, en changeant d'objet, est toujours le même; qu'au lieu du gui, qui, selon Pline, était nommé, dans la langue des Gaulois, d'un nom qui signifiait *omnia sanans* (guérit-tout), c'est à présent l'eau de la fontaine de Saint-L'an-Gui qui opère ce miracle; ce qui est encore confirmé par les noms de *uc'hel-fel,* miel d'en haut; *dour-dero,* eau du chêne, que le gui porte dans la langue des habitants de l'Armorique.

SAINT-LAZARE. *Voyez* LAZARE.

SAINT-LUC (*académie de*). *Voyez* ROMAINE (*académie*).

SAINT-MALO. La duchesse Anne de Bretagne fit, dit-on, construire le château de Saint-Malo sur le modèle de son coche. Quatre tours placées aux quatre coins représentent les quatre roues; les quatre courtines, le coffre de la voiture; et il se termine par une fausse braie, ou angle, ou pointe, qui peut ressembler à la flèche d'un carrosse.

SAINT-MICHEL (*ordre de*). *Voyez* MICHEL.

SAINT-OFFICE. La congrégation du saint-office doit son institution au pape Paul III. Elle est composée au moins de douze cardinaux et d'un grand nombre de prélats et de théologiens réguliers et séculiers qui prennent le titre de *consulteurs* et de *qualificateurs du saint-office,* parmi lesquels il y a toujours un cordelier et trois dominicains; savoir le maître du sacré palais, le commissaire du saint-office, et le général de l'ordre. Ce tribunal connaît des hérésies, de l'apostasie, de la magie, des sortiléges, de l'abus des sacrements, et de la condamnation des mauvais livres. *Voyez* INQUISITION.

SALABERTAIN. Instrument propre à battre les céréales, inventé par M. Salabert en 1815.

SALADE. Espèce de casque léger, assez semblable au pot en tête; on lui donne aussi le nom de *bourguignote*. La salade était appelée *morion* dans l'infanterie. Suivant les Commentaires de Montluc, on donnait le nom de salades aux gens de cheval qui en étaient armés: ainsi pour exprimer qu'on avait envoyé deux cents cavaliers dans un poste, on disait qu'on y avait envoyé deux cents *salades*.

SALADINE. Dans l'origine on appela ainsi la cotte d'armes, parceque les chrétiens qui firent la conquête de la Palestine la prirent à l'imitation des Turcs, dont Saladin était alors le chef.

SALIÈRES. *Voyez* SEL.

SALINES. On découvrit les premières salines en Pologne, l'an 1289.

SALINOGRADES. C'est le nom que M. Hassenfratz a donné à un instrument qu'il a inventé en l'an VI, et à l'aide duquel on peut reconnaître, par la pesanteur spécifique, la proportion d'un sel déterminé, dissous dans l'eau.

SALIQUE (*loi*). C'est la plus ancienne loi que nous connaissions dans le royaume. Il n'est pas possible de déterminer positivement en quel temps ni par qui elle a été faite; mais les disposi-

tions qu'elle contient annoncent la plus haute antiquité, ainsi que la plus grossière barbarie; d'où il est facile de conjecturer que cette loi est l'ouvrage des Francs lors de la première conquête des Gaules. L'étymologie de ce mot *salique* ne paraît pas moins incertaine. Voici ce qu'en dit Brantôme, *Discours V*, page 398, édit. de 1787 :

« Les uns, comme Postel, estiment qu'elle prit son ancienne origine des Gaules, et qu'elle fut appelée *salique*, au lieu de *gallique*, pour la proximité et voisinage que la lettre *g*, en vieille moule, avoit avec la lettre *s*; mais c'est un resveur en cela (comme je tiens d'un grand personnage) ainsi qu'en autres choses. Jean (ou plutôt Robert) Cénal, évesque d'Avranches, grand rechercheur des antiquitez de la Gaule; en voulut rapporter l'étymologie à ce mot *salle*, parceque ceste loy estoit seulement ordonnée pour *salles* et palais royaux*. Un docteur ès droit, nommé Ferrarius Montanus, a voulu dire que Pharamond fut appelé *Salicq*. Les autres la tirent de *Salogast*, un des principaux conseillers de Pharamond. Les autres, pensant subtiliser davantage, disent que, par la fréquence des articles qui se trouvent dans icelle loy, commençans par ces mots, *si aliquis*, *si aliqua*, elle prit sa dérivation. Claude Seyssel assez mal a pensé qu'elle vint du mot *sal*, en latin, comme d'une loy pleine de sel, c'est-à-dire pleine de sapience, par une métaphore tirée du sel. D'autres enfin la tirent des François saliens, comme est fait mention dans Marcellin. »

Cette dernière opinion est celle d'Estienne Pasquier, comme il paraît par cette épigramme :

Lex *salica* à *Saliis* assumpsit nomen et omen:
Nam *Salios* Francos prodidit historia.
Ergo qui *salicam* vult à *sale* nomen habere,
Huic, peream, si sit mica vel ulla *salis* !

« Parmi les monuments littéraires des Francs Mérovingiens qui sont parvenus jusqu'à nous on n'en connaît point, dit G. Gley (*Langue et littérature des anciens Francs*, page 89), qui remonte à une plus haute antiquité que la *loi salique*. On croit généralement qu'elle fut publiée vers l'an 420 de notre ère, lorsque les Francs occupaient encore la rive droite du Rhin, les bords du Weser et de l'Elbe. Afin de mettre de l'uniformité dans la jurisprudence de ces temps antiques, Wisogast, Bodogast, Salagast et Windogast, quatre chefs de la nation francique, firent un extrait des décisions qui avaient été portées dans les assemblées générales, appelées *mall*, *malberg* ou *malburg*; s'étant réunis à Salaheim, à Bodaheim et à Widoheim, ils publièrent en leur langue (la langue tantôt appelée francique et tantôt tudesque), dans trois assemblées générales, ce recueil, auquel on donna force de loi. Telle est l'origine de la loi salique.

» Le roi Clovis fit traduire cette loi en langue latine, afin de la rendre intelligible aux habitants des Gaules, qu'il avait soumis à

* C'est l'origine que rapporte Robert Estienne dans son *Dict. historique et poétique*, au mot SALA : *Sala*, Germaniæ vicus non procul ab oppido Kunigshosen, a quo Franci dicti sunt *Salici*, qui circa hunc vicum et fluvium ejusdem nominis habitarunt. Verùm *leges salicæ*, non ab isto vico seu fluvio, sed a *sala*, dictione franca quæ latine *palatium* seu *aulam* significat, hoc nomen habent. (Munst., lib. III, Cosm.)

ses armes; mais, en faveur des Francs qui n'avaient point l'usage du latin, il fit conserver en leur langue (en langue francique ou tudesque) les formules principales du texte, auquel les rois Childebert et Clotaire firent quelques additions. »

On rapporte ordinairement à la loi salique le principe qui excluait les filles des rois de la succession à la couronne; cependant on ne trouve rien de positif sur cela dans cette loi. On y lit seulement, dans le paragraphe 6 du titre 62, que *les mâles seuls pourront jouir de la terre salique*, *et que les femmes n'auront aucune part à l'héritage*. On doit entendre par *terres saliques* les terres qui furent distribuées aux Francs à mesure qu'ils s'établissaient dans les Gaules, en récompense du service militaire, et sous la condition qu'ils continueraient de porter les armes. La loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espèce de bien, parcequ'elles ne pouvaient acquitter la condition sous laquelle leurs pères l'avaient reçu.

SALPÊTRE, nitrate de potasse (corruption du latin *sal petræ*, sel de pierre). Ce sel, connu de toute antiquité, est blanc; il a une saveur fraîche et piquante; exposé au feu, il fond à une température peu élevée; coulé dans cet état de fusion et refroidi, il forme le *cristal minéral*. Ses usages sont très étendus : mêlé avec le soufre et le charbon, dans des proportions données, il forme la *poudre de guerre*; brûlé lentement avec huit parties de soufre dans une chambre de plomb, dont le sol est couvert d'eau, on obtient l'acide sulfurique du commerce. C'est généralement du nitrate de potasse qu'on retire l'acide nitrique. On s'en sert dans les officines pour préparer les compositions que l'on connaît sous les noms de *foie d'antimoine*, de *crocus metallorum* ou de *safran des métaux*, de *fondant de Rotrou*, de *flux blanc* et de *flux noir*. On l'emploie encore pour brûler certaines matières combustibles, et particulièrement l'arsenic et le soufre, dans le traitement des mines métalliques. Mais c'est surtout dans la fabrication de la poudre qu'on en fait usage. L'art de se procurer le salpêtre diffère selon les pays. Dans l'Inde, où ce sel est en grande abondance dans les terres, on se contente de les lessiver et de concentrer la lessive convenablement pour l'obtenir cristallisé. En Europe, et notamment en France, où les terres contiennent des quantités remarquables de nitrate de chaux et de magnésie, on commence à transformer ces sels en nitrate de potasse au moyen de la potasse du commerce. A Paris, le salpêtre se tire des plâtras provenants de la démolition de vieux bâtiments.

SALUT. Chaque peuple a eu sa manière de saluer. Les habitants de la Palestine et des contrées adjacentes eurent, dès les premiers temps, des idées assez justes de la politesse et des égards qui servent à former et à entretenir la douceur de la société entre les hommes. Ils se saluaient d'une façon très respectueuse, en se courbant le corps très profondément; il y avait même, comme on le voit par l'histoire des patriarches, des occasions où l'on s'embrassait. Les Grecs et les Romains ne négligeaient pas de se

rendre ces marques de considération. *Voyez* POLITESSE.

Parmi nous, c'est une incivilité de montrer ses pieds déchaussés; le Japonais, au contraire, ôte un pied de sa pantoufle pour saluer. Ici nous baisons la main par respect; dans l'Indostan on prend par la barbe celui qu'on salue et qu'on veut respecter. Ici les grands sont assis et les inférieurs debout; le roi de Ternate ne donne audience que debout, et ses sujets assis, comme en posture plus humiliée, à moins que par distinction il ne laisse quelqu'un se lever comme lui. Les Éthiopiens se prennent la main les uns aux autres, et se la portent mutuellement à la bouche; ils se saisissent aussi de l'écharpe de celui qu'ils saluent, de sorte que ceux-ci demeurent presque nus, car ordinairement dans ce pays on ne porte qu'un simple caleçon avec cette écharpe. En Orient le salut consiste à se découvrir les pieds et à poser ses mains sur la poitrine. En Europe on se salue réciproquement en se découvrant la tête et en inclinant le corps.

Le *salut militaire* est un témoignage de soumission et de respect, ou un honneur que les troupes rendent au souverain, aux princes, aux généraux. On *salue* du drapeau, de l'épée, de la mousqueterie, du canon, etc.

Le *salut*, en terme de marine, est un honneur que l'on rend au pavillon d'une nation, arboré et déployé sur ses vaisseaux ou sur ses forteresses. On salue de la voix, des voiles ou du pavillon; la plus fréquente manière de saluer est celle du canon: elle consiste à tirer un certain nombre de coups à distances égales et suivant le rang de celui qui donne le *salut* et de celui qui le reçoit.

SALUT D'OR. Ancienne monnaie ainsi nommée parcequ'elle portait l'empreinte de la Vierge recevant la *salutation* de l'ange. Ces espèces furent frappées sur la fin du règne de Charles VI, roi de France, et sous celui de Henri IV, roi d'Angleterre, pendant qu'il était maître d'une partie de la France. Elles étaient de soixante-trois au marc, et valaient vingt-cinq sous tournois.

SALVE REGINA. La plupart des écrivains qui ont parlé de l'origine du *Salve Regina* l'ont attribué à saint Bernard; mais, selon l'opinion des plus habiles critiques, il n'est pas possible que ce saint soit l'auteur de cette antienne. Les méditations sur le *Salve Regina*, qui se trouvent dans les œuvres faussement attribuées à saint Bernard, sont évidemment la production d'Anselme, évêque de Lucques, qui vivait cent ans avant ce saint abbé; et les quatre sermons du *Salve Regina*, attribués aussi pendant long-temps à ce saint docteur, ne sont pas de lui, comme on en convient à présent, mais d'un autre Bernard, évêque de Tolède.

Le *Salve Regina* fut composé, au onzième siècle, par Ademar ou Aymar, évêque du Puy en Velay, et fut nommé d'abord l'*antienne du Puy*, parcequ'il venait de cette ville. Cette fameuse antienne ne tarda pas à se répandre dans la chrétienté. Les statuts de l'ordre de Cluny prescrivent, après complies, le chant du *Salve Regina*, ou une autre antienne en l'honneur de la Vierge. L'ordre de Cîteaux marqua

aussi son attention envers la même prière, lorsque saint Bernard en eut reconnu le mérite, et lui donna dans cet ordre le même privilége dont elle jouissait dans l'église du Puy, celui d'être chantée en tout temps, même le samedi saint.

SAMARITAINS (*caractères*). Ce sont les vieux *caractères* hébreux avec lesquels les *Samaritains* écrivaient autrefois le *Pentateuque*. Ces signes sont affreux; c'étaient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs. Scaliger montre suffisamment leur ressemblance avec le vieil alphabet ionien, dans ses notes sur la chronique d'Eusèbe. Les prophètes écrivirent leurs ouvrages avec ces lettres, dont l'antiquité paraît assez bien constatée par le nombre de vieux sicles juifs que nous avons encore. Ce ne fut qu'après la captivité de Babylone que ces caractères furent remplacés par ceux que les Hébreux emploient aujourd'hui.

SAMARITAINE (*la*). Ce bâtiment hydraulique, élevé à la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du Louvre, sous le règne de Henri III, renfermait une pompe qui élevait l'eau et la distribuait, par plusieurs canaux, au Louvre et à plusieurs endroits de la ville. Ayant été détruit en 1712, il fut rétabli avec art et avec un nouveau goût. Il était composé de trois étages, dont le second était au niveau du pont; les faces de côté étaient percées de cinq fenêtres à chaque étage, et de deux sur le devant. Entre ces deux dernières était un avant-corps de bossage rustique, vermiculé et cintré au-dessus du cadran, placé dans un enfoncement; le bas se trouvait rempli par un groupe représentant Jésus-Christ avec la Samaritaine, auprès du puits de Jacob, qui était figuré par un bassin dans lequel tombait une nappe d'eau qui sortait d'une coquille au-dessus. La figure du Christ était de Bernard et celle de la Samaritaine de Frémin, sculpteurs habiles. Sous le bassin se lisait cette inscription latine: *Fons hortorum, puteus aquarum viventium*. (La fontaine des jardins, le puits des eaux vivantes.) Dans le milieu, au-dessus du cintre, on avait élevé une campanille de charpente, revêtue de plomb doré, où étaient les timbres de l'horloge et ceux qui composaient le carillon, qui jouait à toutes les heures et demi-heures. Depuis quelques années on avait détruit le groupe et la coquille, qui avaient été redorés à neuf en 1775, et les rouages qui mettaient en mouvement le carillon avaient été supprimés. Enfin, de nouveaux moyens ayant été imaginés pour procurer de l'eau aux fontaines et aux bassins du palais et du jardin des Tuileries, cette machine, qui menaçait ruine, fut entièrement démolie en 1813.

SAMBUQUE. Instrument à cordes inventé en Syrie, selon les uns, par Samlice; selon Suidas, par Ibicus. Si l'on en croit Athénée, c'est un instrument aigu, composé de quatre cordes; selon Porphyre, sa forme était triangulaire, et ses cordes de différentes longueurs. Saint Jérôme, saint Isidore et plusieurs autres assurent que c'était un instrument à vent, fait avec la branche d'un arbre qu'on appelle *sambucus* ou sureau.

SAMBUQUE. On appelait également de ce nom chez les anciens une échelle longue et large, ter-

minée par une plate-forme pouvant contenir vingt hommes; elle était transportée sur un charriot, où on pouvait la dresser ou l'appuyer sur un mur. Celle qui était destinée à l'attaque des villes maritimes était portée sur une galère d'une construction particulière.

SAMEDI, du latin *sabbati dies*. C'est le nom qu'on a donné au septième ou dernier jour de la semaine. On l'appelait chez les Juifs *sabbat*, et chez les anciens le jour de Saturne, d'où les Anglais disent encore *saturday*.

SAMSKRET (*le*), ou la langue sacrée des brames. Suivant les écrivains anglais, que les nôtres n'ont fait que copier, le samskret ou *shanscrit* est un langage abondant et précis; la grammaire en est très compliquée, quoique très régulière; son alphabet a cinquante caractères; les déclinaisons y sont au nombre de dix-sept; la prosodie en est très marquée: c'est un idiome noté et musical. Quel laps de temps ne suppose pas une langue aussi difficile et aussi perfectionnée! et trente siècles sont écoulés depuis qu'elle était écrite et parlée assez généralement dans tout l'Indostan. Alexandre Dow, écrivain anglais, qui a traduit dans sa langue l'*Histoire de l'Indostan*, ne croit point que le shanscrit ait jamais été l'idiome commun d'aucun pays, et ses réflexions à ce sujet méritent d'être observées. « Les autres langues, dit-il, ont été formées fortuitement, à mesure que les hommes ont eu des besoins et des idées à exprimer; mais la formation étonnante du shanscrit paraît être bien au-dessus des productions du hasard. Par la régularité de l'analogie et de l'ordre grammatical, il surpasse de beaucoup l'arabe; enfin il porte des preuves certaines que c'est avec dessein et sur des principes raisonnés qu'il a été inventé et fixé par un corps de savants, qui ont recherché la régularité, la justesse, l'harmonie, la simplicité et l'énergie de l'expression. »

SAN-BENITO. C'est le nom que l'on donne à l'habit dont on revêt les malheureux condamnés par l'inquisition; c'est une espèce de sac de toile jaune que l'on bénit avant d'en couvrir la victime. Le *san-benito* est fait en forme de scapulaire: il est composé d'une large pièce qui pend par-devant, et d'une autre qui pend par-derrière; il y a sur chacune de ces pièces une croix de Saint-André. Cet habit, sur lequel sont peints des flammes et des diables, paraît être une imitation de l'espèce de sac qui couvrait les pénitents dans la primitive église.

SANCTION. Le mot latin *sanctio*, dont nous avons fait *sanction* dans le sens de ratification d'une loi, d'un arrêté, etc., dérive du mot *sanctus* (sacré), et les Romains le consacrèrent à désigner la suscription simple du grand-pontife, auquel ils avaient accordé la promulgation et l'exécution de plusieurs lois relatives au culte et à la police. Ce mot sanction signifiait qu'une main sainte et vénérée présentait les lois au peuple, et lui commandait le respect pour elles. Ce fut lorsque le code romain eut soumis nos contrées, lorsque les rois de France réunirent à une puissance héréditaire l'influence religieuse que leur donna la cérémonie de leur sacre, que le mot de *sanction* fut accordé à leur attache

et à la promulgation des lois sous leur nom. De *sanction* nous avons dérivé le verbe *sanctionner*.

SANCTION (*pragmatique*). *Voyez* PRAGMATIQUE SANCTION.

SANDALE, du latin *sandalium*, venu du grec σανδάλιον. « Espèce de chaussure, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, qui ne consiste qu'en une semelle attachée au pied avec des courroies et des rubans, de sorte que les doigts du pied et la partie supérieure du pied restaient à nu. Parmi les ordres religieux, il y en a quelques uns à qui leur règle prescrit l'usage de pareilles sandales. Outre ces sandales les anciens avaient aussi des chaussures qui couvraient le pied entier, et montaient souvent jusqu'aux chevilles et même jusqu'aux mollets. Le mot propre par lequel les Romains désignaient cette dernière chaussure était *calceus ;* les Grecs l'appelaient ὑπόδημα κοῖλον, c'est-à-dire *chaussure creuse ;* cependant ils ne s'en servaient guère que pour les cothurnes. *Solea* était le nom propre pour désigner les sandales attachées seulement avec des courroies. Un passage d'Aulus Gellius, liv. XIII, chap. xx, met la chose hors de doute. Les souliers qui couvraient le pied entier étaient toujours regardés comme une chaussure très gênante ; on avait soin de se procurer du cuir très souple, et c'est ce qu'on appelait *aluta*, mot dérivé d'*alumen* (alun), parcequ'au moyen de l'alun on lui donnait cette souplesse qui le faisait tant rechercher. Les matrones romaines, lorsqu'elles se montraient en des occasions solennelles, avaient de ces *alutæ* de cuir blanc ; les courtisanes au contraire préféraient des *soleæ* élégantes et ornées de broderies qui ne cachaient pas les formes d'un pied bien fait ; c'est pourquoi Ovide, dans le troisième livre de son *Art d'aimer*, donne aux courtisanes le conseil de cacher les pieds, s'ils sont difformes, dans une *aluta* d'un blanc éclatant. Les artistes préféraient la *solea* ou *sandale* pour la représentation, comme plus convenable à l'art. »

Nous appelons encore *sandales* les pantoufles que mettent le pape et les autres prélats quand ils officient, et qui sont, à ce que l'on croit, semblables à la chaussure de saint Barthélemy.

SANG (*transfusion du*). On est redevable de la transfusion du sang d'un animal dans un autre à André Libavius, médecin de Halle en Saxe, qui publia cette découverte en 1615. Le docteur Christophe Wren, professeur d'astronomie à Oxford, communiqua ensuite cette pratique au célèbre Boyle, en 1659. *Voyez* CIRCULATION DU SANG.

SANGSUE. Si, contre toute vraisemblance, Thémison n'est pas le premier qui se soit servi des sangsues, il est du moins le premier auteur connu qui en fait mention. Hippocrate n'en a point parlé ; et Cælius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servaient de sangsues en plusieurs occasions ; ils appliquaient quelquefois les ventouses à la partie d'où les sangsues s'étaient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce

remède, apparemment parcequ'il était particulier à la secte méthodique qu'il méprisait.

La sangsue est, comme on sait, une espèce d'insecte ou de ver aquatique, qui, appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, et procure quelquefois la santé par cette évacuation; c'est par cette raison que les médecins grecs et romains les ont employées de très bonne heure.

Ce moyen curatif a été employé plus ou moins souvent par nos praticiens; mais c'est surtout dans ces derniers temps qu'il est devenu d'un fréquent usage.

SANGSUES MÉCANIQUES. Cet intrument, inventé par M. Sarlandière, médecin, sert à remplacer les sangsues. « Ses avantages sont de mesurer au juste la quantité de sang qu'on veut soustraire; de faire affluer avec une promptitude ou une lenteur déterminée le fluide; de produire un effet que les médecins appellent résolutif, supérieur à celui des sangsues; de n'être pas dégoûtant comme ces animaux; de ne faire presque pas de mal; de pouvoir être employé en toute saison, en tout pays. » (*Revue encycloped.*, année 1819, 11e livraison, page 409.) *Voyez* BDELLOMÈTRE.

SANS-SOUCI (*les enfants*). Troupe de comédiens qui se forma en France sur la fin du quinzième siècle. *Voyez* SOTIE.

SANTÉ (*boire à la*). Cette coutume est si ancienne qu'Homère et d'autres auteurs de l'antiquité en font mention; le terme dont les anciens se servaient était un signe d'amitié pour s'exciter à boire; *philotésie* signifie *amitié* et *salut*. Les auteurs qui sont venus après Homère ont pris ce terme pour exprimer la coutume que les amis avaient de se porter alternativement des santés, afin de s'exciter à boire dans leurs festins. On y procédait avec quelques cérémonies.

Après avoir versé du vin dans une coupe, le maître du festin en répandait quelques gouttes en l'honneur des dieux dont il invoquait le nom, de même que quand il sacrifiait à l'amitié; il approchait ensuite de ses lèvres la coupe, et, après avoir goûté le vin, il buvait à la santé de son ami assis auprès de lui, ou de son hôte qui était venu lui rendre visite, lui souhaitant toutes sortes de prospérités; l'ami prenait la coupe, et, après avoir bu, la donnait à son voisin: on ne cessait de boire que quand le tour était fini. Il y avait encore d'autres manières de boire à la santé, comme à l'arrivée ou au départ d'un hôte ou d'un ami. Diogène Laërce assure positivement que dans ces festins on donnait un peu de pain, et que l'on coupait ce pain en autant de morceaux qu'il y avait de conviés qui devaient boire les uns aux autres. Homère nous apprend qu'à l'arrivée d'un ami, en le recevant dans la maison, on répandait du vin en l'honneur des dieux, et qu'on lui présentait à boire, avec une certaine formule de paroles, pour le féliciter sur son heureuse arrivée. On congédiait les hôtes avec les mêmes cérémonies, afin que les immortels les accompagnassent dans leurs voyages, et qu'ils les leur rendissent heureux. Si nous en croyons Athénée, la coutume de boire à la santé ne se pratiquait chez les anciens qu'à la fin du repas, et quand on était près de se

lever de table ; alors on sacrifiait au bon génie, à Jupiter conservateur, et aux dieux qui présidaient particulièrement à l'amitié ; et l'on commençait les chansons, toujours remplies de choses agréables pour les assistants, et surtout d'heureux souhaits. En buvant les uns aux autres, les Romains prononçaient ces paroles : *Je souhaite que vous et nous, toi et moi, nous portions bien.* La formule des frères était différente, ainsi qu'on le remarque dans le Banquet de Lucien : Alcidamus, après avoir bien bu, demanda quel était le nom de la mariée, et il but à sa santé en lui disant : *Je bois à vous, Cléanthis, au nom d'Hercule dominant.* Au reste, il n'était pas permis de boire à la santé de tous ceux qui étaient à table ; il n'y avait que les étrangers et les hôtes qui pussent boire à la femme d'un autre, et cette permission s'étendait aux seuls parents de cette femme. Si quelqu'un sortait d'un repas sans qu'on eût bu à sa santé, et sans avoir été provoqué à boire par son ami, Pétrone dit qu'il regardait cet oubli comme un affront, et qu'il se croyait dégradé du nom d'ami ; d'où l'on peut inférer que c'était le signe d'une amitié singulière que de présenter la coupe, après l'avoir posée sur les lèvres.

Les premiers chrétiens pratiquaient quelque chose d'à peu près semblable en recevant leurs hôtes. Un passage de saint Ambroise sur Élie et sur le jeûne nous donnera quelques éclaircissements sur cette coutume. « Que dirai-je, dit ce père, des protestations que se font ceux qui boivent ensemble ? Qu'est-il besoin de parler de leurs serments qu'il n'est jamais permis de violer, à ce qu'ils pensent ? Buvons, disent-ils, à la santé de l'empereur, et que celui qui ne boira pas soit regardé comme un homme peu affectionné à son prince ; car ce n'est pas aimer l'empereur que de refuser de boire pour sa santé, témoignage d'une pieuse dévotion ; buvons pour la santé de l'armée, pour la prospérité de nos compagnons, de nos enfants ; et ils croient que Dieu est touché de ces sortes de vœux. »

Lorsque les Celtes et les Germains se mettaient à table, la cruche de vin ou de bière y était servie ; celui qui buvait saluait son voisin et lui remettait la cruche, et celui-ci en usait de même à l'égard d'un autre qui était assis à côté de lui. Ainsi les conviés ne pouvaient boire que lorsque la cruche ou la coupe, qui faisait le tour de la table, parvenait jusqu'à eux, et quand elle leur était présentée ils ne pouvaient la refuser. Comme ils buvaient dans la même coupe l'un après l'autre, le premier disait à son voisin : *Je bois à vous*, c'est-à-dire je bois le premier, afin que vous buviez après moi. Charlemagne avait défendu expressément à ses soldats de boire à la santé les uns des autres quand ils seraient à l'armée, parcequ'il en arrivait des querelles et des combats entre les buveurs et ceux qui ne voulaient pas leur faire raison. La coutume de boire à la santé fut long-temps universellement usitée parmi nous ; mais, depuis près d'un siècle, elle est abandonnée au peuple avec la gaieté qu'elle excitait et la cordialité dont elle était le gage.

SAPHIQUE (*vers*). Ce vers, fréquemment usité dans la poésie

grecque et latine, est ainsi appelé de Sapho, à qui on en doit l'invention. On a tenté, mais sans succès, de faire des vers saphiques dans notre langue. Ces vers sont de onze syllabes ou de cinq pieds, dont le premier, le quatrième et le cinquième sont des trochées, le second un spondée, et le troisième un dactyle. Il y a dans Horace des odes en vers saphiques.

Vivitur parvo bene cui paternum, etc.

SARABANDE. Ancienne danse qui nous était venue d'Espagne, et qui se dansait avec des castagnettes. « La *sarabande*, est-il dit dans le *Dictionnaire* de Pomey, in-4°, 1716, est une danse passionnée dont les Maures de Grenade sont les inventeurs, et que l'inquisition d'Espagne défendit, tant elle la jugea capable d'émouvoir les passions tendres, de dérober le cœur par les yeux, et de troubler la tranquillité de l'esprit.»

SARBACANE. Tube en métal ou en bois dans lequel on mettait des flèches; le souffle de la bouche les poussait avec assez de force pour blesser à une certaine distance : on s'en sert encore contre les oiseaux, en y mettant des balles de terre au lieu de flèches.

SARCOPHAGE, du grec σαρκὸς, génitif de σὰρξ (chair), et de φαγεῖν (manger). Pline veut que ce nom ait reçu son origine d'une pierre qui se trouvait dans la Troade, et dont on faisait des tombeaux à cause de ses qualités caustiques et de la propriété qu'elle avait de dévorer promptement les chairs. Cette opinion, dit Millin (*Diction. des beaux-arts*), a été admise dans la plupart des ouvrages sur l'antiquité. Il ne paraît cependant pas que les Romains, chez lesquels se trouvent le plus communément ces sarcophages, aient connu l'usage de cette pierre; et le mot *sarcophage* semble être plutôt une expression allégorique pour dire que le tombeau dévore les chairs, parceque le corps de l'homme s'y détruit en effet.

Les caisses sépulcrales que nous nommons *sarcophages* étaient de pierre, de marbre ou de porphyre; les Grecs en avaient aussi de bois dur, résistant à l'humidité, et principalement de chêne, de cèdre ou de cyprès, quelquefois de terre cuite et même de métal. La forme de ces caisses est le plus ordinairement parallélipipède; c'est un carré long comme nos cercueils; quelquefois les angles étaient arrondis, ce qui leur donnait la forme elliptique. Il est très rare que ces caisses soient plus étroites par le bas. Les sarcophages portent quelquefois la statue du personnage qu'ils contenaient; souvent elle est assise comme sur un lit, non comme sur un lit de douleur, mais comme assistant à un banquet. La capacité des sarcophages varie comme leur matière, leur forme et leurs ornements. D'abord ils n'étaient propres à recevoir qu'un seul corps, ensuite on y mit ceux de deux époux, comme on avait quelquefois confondu leurs cendres dans une même urne : les deux époux sont quelquefois représentés couchés sur le couvercle des sarcophages. C'est vers le troisième siècle de l'ère vulgaire que s'est introduit l'usage de ces sarcophages de grandeur colossale, capables de contenir une famille entière.

SARRASINS. Peuples de l'Ara-

bie, qui descendaient des *Saraceni*. Ils faisaient la principale force de l'armée de Mahomet, et ses successeurs achevèrent par leur bravoure les conquêtes que ce fondateur de la religion musulmane avait commencées, et qu'il se proposait de poursuivre quand il mourut en 633.

Les califes, unissant comme lui l'autorité souveraine à la puissance pontificale, joignirent à l'Arabie, déjà conquise, le reste de la Palestine, la Syrie, l'Égypte et la Perse. Cet empire se démembra, et s'étendit dans la suite sous la puissance de divers conquérants. Les Turcs, peuple venu du Turkestan en Asie, après avoir embrassé la religion musulmane des Sarrasins, leur enlevèrent avec le temps de vastes pays qui, joints aux débris de Trébisonde et de Constantinople, ont formé l'empire ottoman : l'Égypte eut pour gouverneurs ses soudans particuliers.

Les Sarrasins, qui avaient soumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appelés en Espagne par le comte Julien. On les nomme également Sarrasins à cause de leur origine, et Maures parcequ'ils étaient établis dans les trois Mauritanies. Le comte Julien était chez eux en ambassade lorsque sa fille fut déshonorée par Rodrigue, roi d'Espagne. Le comte outragé s'adressa aux Sarrasins pour le venger, et, commandés par un émir, ils conquirent toute l'Espagne, après avoir gagné, en 714, la célèbre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'Espagne, à la réserve des cavernes et des rochers de l'Asturie, fut soumise en quatorze mois à l'empire des califes. Ensuite, sous Abdérame, vers l'an 734, d'autres Sarrasins subjuguèrent la moitié de la France; et quoique dans la suite ils furent affaiblis par les victoires de Charles-Martel et par leurs divisions, ils ne laissèrent pas de conserver des places dans la Provence. Enfin, redoutables à la fois à Rome et à Constantinople, les Sarrasins se rendirent maîtres de la Perse, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, et des trois quarts de l'Espagne.

Cette nation, qui aspirait à devenir la maîtresse du monde, se déclara d'une manière particulière en faveur des sciences; elle donna retraite aux lettres chassées de Rome et d'Athènes. On cultiva la philosophie dans les académies du Caire, de Constantine, de Bassora, de Fez, de Tunis, d'Alexandrie, etc. Les Juifs eurent la permission d'établir leurs académies de Flora et de Piendebita au voisinage de Coufah et de Bagdad, et se livrèrent avec succès à l'étude de l'astronomie et de la médecine.

SARRASIN (*style*), genre d'architecture. Sous le règne de Philippe-Auguste un nouveau genre d'architecture s'établit en Europe, et Paris vit pour la première fois s'élever dans son sein un vaste édifice (Notre-Dame) dans le style sarrasin. Ce nouveau genre, improprement appelé *gothique*, fit oublier l'architecture grecque, introduite dans la Gaule par les Romains, architecture dont la pureté avait reçu, vers la fin de l'empire d'Occident, plusieurs atteintes, et qui acheva de se dégrader pendant la domination des Francs. Sous les rois de cette nation, les églises, les palais offraient de lourds mas-

sifs de maçonnerie, assez généralement dénués de goût, de formes et d'ornements caractéristiques : les colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux avaient communément les proportions de l'ordre corinthien ; mais ces chapiteaux, au lieu de feuilles d'acanthe, présentaient des figures bizarres, grotesques et souvent indécentes.

L'architecture sarrasine, au douzième siècle, succéda à ce genre abâtardi. Son caractère, tout différent, consiste dans des formes sveltes d'une légèreté excessive, et dans des hardiesses de construction qui font naître dans l'âme du spectateur un sentiment où il entre plus de crainte que de plaisir ; il consiste aussi dans des fûts de colonnes d'une longueur disproportionnée : ces colonnes sont souvent groupées avec plusieurs autres, toujours couronnées de chapiteaux mesquins, d'où s'élèvent, en porte-à-faux, des nervures qui, comme les branches d'un arbre, se déploient et vont dessiner les arêtes des voûtes angulaires ou en ogive.

Les formes simples, belles et solides des voûtes à plein cintre furent constamment exclues de ce genre d'architecture orientale. (Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, t. II, p. 205.)

SARRASIN. (Plante céréale.) Semence d'une plante originaire d'Asie, transportée en Afrique et introduite en Europe par les Maures d'Espagne, ou Sarrasins, d'où lui vient son nom. On l'appelle aussi *blé noir*.

SAS. Ces espèces de tamis ont été ainsi nommés du latin *sus* (cochon), parcequ'on les faisait de soie de cochon. Les sas de crin ont été inventés en France ; mais nous sommes redevables aux Espagnols de ceux avec lesquels on passe la farine.

SATELLITES, en termes d'astronomie, se dit des planètes secondaires qui se meuvent autour d'une planète première, comme la lune fait par rapport à la terre. On les appelle ainsi, parcequ'elles accompagnent toujours leur planète première, et font avec elle leur révolution autour du soleil.

Les satellites ont été inconnus jusqu'à ces derniers siècles, parcequ'on avait besoin du secours des lunettes pour les apercevoir.

Les satellites de Jupiter, au nombre de quatre, furent découverts par Galilée, le 7 janvier 1610, peu après la découverte des lunettes.

Les satellites de Saturne sont au nombre de sept ; les cinq premiers sont nommés suivant l'ordre de leur distance à Saturne ; le sixième et le septième, quoique les deux plus proches, ont été ainsi désignés par les astronomes pour ne pas déranger leurs tables : ils ont été découverts, en 1789, par Herschell, au moyen de son grand télescope ; le quatrième a été découvert par Huyghens le 25 mars de l'année 1655, et les quatre autres par Cassini, savoir, le troisième en 1671, le cinquième en 1672, et les deux premiers en 1684.

Le satellite de Vénus a été dévert, en 1761, par M. Montagne, membre de la société de Limoges.

Les satellites d'Uranus, au nombre de six, ont été découverts par Herschell. *Voyez* PLANÈTES.

SATIRE. Espèce de poëme dont le but est de peindre les travers ou les vices des hommes. La satire diffère de la comédie en ce que

celle-ci ne combat qu'indirectement, tandis que l'autre attaque en face. La satire, est-il dit dans la *Petite encyclopédie poétique*, admet tous les tons; c'est même cette variété qui en fait le mérite: elle peut être tout à la fois noble et badine, légère et vigoureuse. « *Satire* vient du mot *satura*, qui, dans les auteurs de la plus ancienne latinité, signifiait un mélange de toutes sortes de sujets. Dans la suite on l'appliqua plus particulièrement aux ouvrages qui avaient pour objet la raillerie et la plaisanterie. Enfin Ennius et Lucilius déterminèrent la nature de ce genre d'écrire, et l'on ne donna plus le nom de *satires* qu'aux poésies dont le sujet était la censure des mœurs.» (LAHARPE.)

Il est un art charmant d'amuser et de rire ;
Il faut de sel attique égayer la satire.
L'adresse est de choisir le trait qu'on doit lancer :
Qu'il effleure en volant, et pique sans blesser.

(LEBRUN, *Épître sur la bonne et la mauvaise plaisanterie.*)

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile,
Et d'un vers, qu'elle épure aux rayons du bon sens,
Détromper les esprits des erreurs de leur temps.
Elle seule, bravant l'orgueil et l'injustice,
Va jusque sous le dais faire pâlir le vice,
Et souvent sans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des attentats d'un sot.

(BOILEAU, satire IX.)

Dans l'origine la satire n'était qu'une espèce de chanson en dialogue, dont tout le mérite consistait dans la vivacité des reparties. Les Romains durent aux Toscans la connaissance de ce genre de poésie, qui avait été cultivé par les Grecs, chez lesquels ce qu'on nomma tragédie satirique était une petite pièce qui se jouait après la tragédie pour délasser l'esprit des spectateurs de la sérieuse attention qu'ils avaient donnée à la représentation tragique; c'était une espèce de divertissement, où l'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros, et de l'autre les railleries et les plaisanteries de Silène et des satyres. Les Romains imitèrent ces pièces satiriques dans leurs *atellanes*. Après avoir éprouvé divers changements, soit sur le théâtre, soit par le mélange de la prose avec les vers ou par celui des différents vers, le poëte Lucilius fixa l'état de la satire, et lui donna la forme dans laquelle Horace, Perse et Juvénal nous l'ont présentée depuis.

Quoiqu'on puisse regarder les ouvrages de Rabelais et la *Bible Guyot*, qui n'est qu'une critique mordante de tous les états dans le commencement du douzième siècle, comme de véritables satires, Mathurin Regnier, né à Chartres, et mort à Rome en 1613, passe pour notre plus ancien poëte satirique. Peu de temps avant la mort de Regnier, Lafrenaye-Vauquelin publia quelques satires, mais où l'on ne trouva ni la force ni le feu de celles du premier. Soixante ans environ après Regnier, Boileau se servit de cette arme redoutable pour attaquer les vices en général et les mauvais auteurs en particulier, et laissa loin derrière lui ceux qui l'avaient précédé dans la carrière. Gilbert parut ensuite, et fit voir de quel style brûlant un homme profondément blessé des ridicules et des vices de son siècle sait les peindre et les attaquer. Ce que nous avons de lui suffit pour motiver les regrets que laisse la mort de ce jeune poëte, trop tôt enlevé aux lettres dont il eût été un des principaux ornements.

SATIRE MÉNIPPÉE. *Voy.* MÉNIPPÉE.

SATRAPE. Ce mot, persan d'origine, a d'abord signifié amiral, général d'armée navale; il fut ensuite étendu à tous les gouverneurs de province et même aux principaux ministres de Perse. Des Persans il passa chez les Grecs, qui dirent σατραπάς dans la même signification. Les Latins l'employèrent aussi dans le même sens; il se trouve même des chartes d'Angleterre, sous le roi Ethelrède, où les seigneurs qui signent après les ducs prennent le titre de *satrapes* du roi.

SATURNIENS (*vers*), *saturnius numerus* dans Horace. C'étaient les mêmes que les vers fescennins, qui prirent ces noms de deux des plus anciennes villes de Toscane. *Saturnia* était dans le quartier des Ruselans, vers la source de l'Albegna; et ses ruines portent encore aujourd'hui le nom de Sitergna. On trouvera sur ce genre de poésie des détails curieux dans le traité de la versification latine du P. Sanadon.

SAUTEURS CHINOIS. Ces figures ont été imaginées à la Chine; elles exécutent les tours d'équilibre que nous voyons faire aux sauteurs, en s'élançant sucessivement sur tous les degrés du gradin depuis le plus élevé jusqu'à celui qui est le plus bas. Le célèbre Musschenbroeck, dans son *Introduction à la philosophie naturelle*, a daigné entrer dans la description de cette mécanique ingénieuse, dont toute la magie consiste dans la mobilité des parties de la figure, et dans une quantité de mercure qui, passant alternativement de la partie supérieure du corps dans la partie inférieure, change les positions de la figure de degré en degré jusqu'à ce que le centre de gravité trouve un point d'appui: tous ces mouvements s'exécutent lentement et successivement, parceque, étant produits par l'écoulement du mercure, il faut un temps d'une certaine durée pour qu'il puisse passer de la cavité supérieure dans la cavité inférieure. (*Dictionnaire de l'industrie.*)

SAVON. Combinaison d'une huile grasse avec un alcali caustique. Pline attribue l'invention du savon aux anciens Gaulois; d'autres prétendent qu'il a été inventé à Savone, en Italie, et que c'est de là que lui est venu son nom. M. Pelletier a publié sur la fabrication du savon un mémoire très intéressant; et M. Chaptal a donné un moyen pour préparer en tous temps, partout et à peu de frais, des liqueurs savonneuses propres à blanchir.

SAVONNERIE. Cette manufacture royale de tapis de pied, à l'imitation de ceux de Perse et de Turquie, et d'ouvrages en tapisserie veloutée, fut établie au Louvre, en 1604, en faveur de Pierre Dupont, tapissier du roi, et de Simon Lourdet, son élève; en 1631, Louis XIII la plaça dans la maison de *la Savonnerie*, située à Chaillot, sur le chemin de Versailles. Elle est aujourd'hui réunie à la manufacture des Gobelins. *Voyez* GOBELINS.

SCANDALE (*pierre de*). C'était une pierre élevée devant le portail du Capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle était gravée la figure d'un lion, et où allaient s'asseoir à nu ceux qui faisaient banqueroute, et qui abandonnaient leurs biens à leurs créanciers; ils étaient obligés de crier à haute voix: *Cedo*

bona (j'abandonne mes biens), et de frapper ensuite avec leur derrière trois fois sur la pierre. Cette formule de cession fut, dit-on, substituée par Jules César à l'article de la loi des douze tables qui autorisait les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement.

SCAPHANDRE, du grec σκάφη (esquif, bateau), et d'ἀνδρὸς, génitif d'ἀνὴρ (homme), bateau de l'homme. Espèce de vêtement ou de plastron nautique qui sert à se soutenir à la surface de l'eau.

Depuis long-temps on s'est occupé en France, en Allemagne et en Angleterre, de trouver un appareil qui pût, non seulement sauver les naufragés, mais encore faciliter aux soldats le passage des rivières les plus larges, sans les exposer au danger de se noyer.

Le chevalier de Lanquer est le premier qui paraît avoir imaginé le scaphandre. Le sien était composé, à ce qu'on présume, d'espèces de vessies remplies d'air, puisqu'il a pu mettre son appareil dans sa poche. Louis XIV récompensa le chevalier de son invention.

Le docteur Bachstrom, grand-chancelier de Lithuanie, imprima, en 1641, la description d'une cuirasse en liége, propre à faciliter aux soldats le passage d'une rivière; ces cuirasses, composées de quatre plaques de liége, appliquées sur le dos et sur la poitrine, ne pesaient que dix livres.

Après M. Bachstrom, M. Boral, de Digne, imagina une soubreveste de liége dont on fit l'essai vers l'an 1659.

En 1751, M. Gelaci proposa une espèce de gilet, composé de plusieurs morceaux de liége, placés comme des écailles de poissons.

M. Wilkinson, en Angleterre, fit construire des gilets garnis de liége dont le célèbre navigateur Byron s'est servi dans quelques circonstances, pendant son voyage autour du monde, en 1765.

M. le comte de Puységur imagina, en 1756, une ceinture de liége, avec laquelle il fit des expériences dans la rade de Granville, où il se jeta à la mer, et se laissa ramener par les flots au rivage, sans peine et sans fatigue.

M. Ozanam, professeur de physique, a décrit, dans ses *Récréations*, une machine à nager, sans employer de liége, mais qui est peu commode et d'une exécution difficile.

M. l'abbé de la Chapelle a renouvelé le premier scaphandre de M. Bachstrom, qu'il a beaucoup perfectionné.

M. Knight Spencer, de Londres, a imaginé, en 1802, une espèce de ceinture, composée de huit cents bouchons de liége, enfilés, réunis ensemble et recouverts d'une enveloppe de toile cirée. Cette invention, propre à sauver la vie des naufragés, lui a valu la médaille d'argent de la Société philanthropique de Londres pour les secours aux noyés.

Dans l'été de l'an XII, M. Mangin a fait une expérience sur la Seine avec des scaphandres de liége, et a obtenu un succès très brillant. Quarante scaphandriers ont passé et repassé plusieurs fois, de l'une à l'autre rive, quarante hommes avec armes et bagages, les entraînant derrière eux. Après avoir déposé ces hommes à terre, les scaphandriers ont exécuté sur

l'eau l'exercice à feu, tant du mousqueton que des pistolets, ont fait des évolutions militaires, et sont revenus à bord en bon ordre, sans le moindre accident.

SCARIFICATEUR. Instrument propre à remplacer l'opération de la pose des sangsues. M. Deleuil, mécanicien à Paris, qui en est l'inventeur, a obtenu un brevet d'invention compris dans une ordonnance du roi (sous le n° 14,510), au n° 602 du *Bulletin des lois*. *Voyez* SANGSUE MÉCANIQUE.

SCEAU ou SCEL. L'usage des sceaux remonte à la plus haute antiquité ; il en est fait mention dans l'Écriture : il est dit, au chap. XIV de Daniel, que Darius fit mettre son sceau sur le temple de Bel. Les sceaux des Égyptiens étaient ordinairement gravés sur des pierres précieuses; souvent la figure du prince y était représentée, quelquefois aussi des symboles. Pline dit que de son temps on ne faisait point usage de sceaux dans le reste du monde et hors de l'empire. Cependant il ne paraît pas que les Romains eussent des sceaux publics ; les empereurs signaient seulement les rescrits avec une encre particulière, dont les sujets ne pouvaient se servir, sans encourir la peine de lèse-majesté au second chef.

Les rois de France de la première race, à l'exception de Childéric I^er^ et de Childéric III, avaient pour sceaux des anneaux orbiculaires; Charlemagne n'en avait point d'autre que le pommeau de son épée, où son sceau était gravé. Sous Philippe-Auguste les sceaux tenaient encore lieu de signature. Saint Bernard, *Epist.* 330 et 339, s'excuse de n'avoir pas signé ses lettres, parcequ'il n'avait pas son cachet ou son sceau.

Le nom de sceau ne devrait être donné qu'à l'instrument ou cachet qui servait à sceller les actes; mais on le donne aussi communément aux empreintes. Les anneaux (*voy.* ce mot) ont précédé les sceaux, et ceux-ci les cachets. « Les anneaux, dit Millin dans son *Dictionn. des beaux-arts*, ont été en usage jusqu'à la troisième race de nos rois; les sceaux n'ont paru que vers le dixième siècle. Les sceaux ont été gravés sur toutes sortes de substances, métaux, pierres précieuses, verre, ivoire, etc. Les matières qui reçoivent l'empreinte ont également varié : la craie et le malthe, mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse, sont celles dont on s'est servi le plus anciennement. Nos rois ont emprunté des Romains l'usage des sceaux de cire; celle d'Espagne, mélangée de gomme laque, de poix-résine, de craie et de cinabre, a été inventée depuis cent cinquante ans par un nommé Rousseau, marchand de Paris. La couleur des sceaux a varié comme leur matière; les plus anciens sont de cire blanche. L'usage de la cire jaune ou naturelle ne remonte qu'au douzième siècle. L'éclat de la cire rouge porta ensuite les souverains à en faire la matière de leurs sceaux. Les empereurs et les patriarches d'Orient scellèrent en cire verte les lettres qu'ils écrivaient à certaines personnes : cet usage ne date guère que du douzième siècle en France, où il fut adopté plus tard qu'en Allemagne; mais les sceaux de cire verte sont très rares. En Angleterre la cire verte est aujourd'hui réservée pour les

chartes. Le privilége de sceller en cire azurée ou bleue, accordé en 1524 par l'empereur Charles-Quint, prouve qu'on a donné cette couleur aux sceaux; mais on n'en a que cet exemple unique. Quelques seigneurs se sont approprié l'usage de la cire noire; elle avait été employée autrefois par Jérémie, patriarche de Constantinople, et depuis par le grand-maître de l'ordre teutonique en Prusse : on s'en servit en France dans le treizième siècle. Il s'est trouvé aussi des sceaux de cire mixte, c'est-à-dire composée de diverses couleurs. Les sceaux ont été tantôt grands, tantôt petits; ils ont été carrés, longs, ovales, en trèfle, en losange, etc. Le plus ancien sceau que l'on connaisse ne remonte pas plus loin qu'à l'an 1000. Sous les rois de la première race, les seigneurs n'assuraient la vérité des actes que par leur souscription : l'usage des anneaux et des sceaux ne leur était pas tout-à-fait étranger, mais les exemples en sont très rares; et ce ne fut qu'au commencement de la troisième race que les seigneurs eurent réellement des sceaux différents de ceux des anneaux; mais dans la suite les sceaux se multiplièrent au point que non seulement les empereurs, les rois, les princes souverains, mais encore les villes, les seigneurs du premier et du second rang, les évêques, les églises, les monastères, les cours de justice, les tribunaux, eurent chacun les leurs.

Les *contre-sceaux* ont été établis pour assurer la vérité des sceaux; les plus anciens sont du treizième siècle. Le P. de Montfaucon, tome II de ses *Monuments de la monarchie française*, dit que Philippe-Auguste est le premier qui se soit servi d'un contre-scel, et que celui de ce prince était une fleur de lis.

SCEAUX (*garde des*). La charge de garde des sceaux n'est pas fort ancienne; on ne trouve point qu'avant Louis XII aucun autre que le chancelier ait eu la garde du sceau royal. Ce prince la donna à Étienne Poncher, évêque de Paris, pour soulager le chancelier Jean de Gaunai, dont la santé était fort altérée. Sous François Ier les sceaux furent souvent en d'autres mains qu'en celles du chancelier. Enfin le roi Henri II, par son édit de 1551, érigea en titre d'office un garde des sceaux; cet édit ayant été enregistré au parlement, le chancelier de l'Hôpital se démit volontairement des sceaux en faveur de René de Birague, qui fut ensuite chancelier. Depuis cet exemple la charge de garde des sceaux est souvent séparée de celle de chancelier.

Nous avons vu Louis XV tenir les sceaux lui-même assez longtemps, c'est-à-dire plus d'un an, après la mort de M. Berrier. Ce n'était pas une chose nouvelle : Louis XIV, après la mort du chancelier Séguier, en 1672, garda les sceaux pendant trois mois; Louis XIII les tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luynes; Henri IV les tint en 1590, après que Montholon s'en fut démis; et Henri III scella lui-même des lettres patentes que le chancelier de Birague avait refusé de sceller.

SCELLÉ. Il est fait mention de cet acte conservatoire dans le code théodosien et dans celui de Justinien; d'où l'on peut conjecturer

que c'est des Romains que nous vient la précaution de mettre les scellés sur les effets mobiliers des défunts, des criminels et des débiteurs en faillite.

SCÈNE. Ce mot vient du latin *scena*, pris lui-même du grec σκηνὴ, qui signifie proprement un lieu ombragé, un ombrage : racine σκιὰ (ombre). C'est en ce premier sens que Virgile a employé le mot *scena* dans le cent soixante-huitième vers du I[er] livre de l'Énéide :

> Tum sylvis scena coruscis
> Desuper, horrentique atrum nemus imminet umbra.

On a donné ce nom à la partie du théâtre qui est en face des spectateurs, parceque, avant que la comédie fût transportée à Athènes des villages où elle avait pris naissance, les représentations théâtrales ayant lieu en plein air, on avait la précaution de poser des arbres ou des branches de verdure dans le lieu où se passait la chose représentée, pour empêcher que les acteurs ne fussent incommodés par le soleil. Ce terme ne signifiait donc d'abord que le lieu destiné à la représentation ; mais comme dans les premières pièces on n'observait pas l'unité de lieu, on donna aussi le nom de scène au changement qu'apportait au théâtre l'entrée ou la sortie des acteurs, comme pour marquer qu'ils passaient d'un lieu à un autre.

Chez les Grecs et chez les Romains la scène se subdivisait en trois parties. La première et la plus considérable s'appelait proprement *scène* : c'était une grande face de bâtiments qui s'étendait d'un côté du théâtre à l'autre, et sur laquelle se plaçaient les décorations. Cette façade avait à ses extrémités deux petites ailes en retour qui terminaient cette partie, de l'une à l'autre desquelles s'étendait une grande toile à peu près semblable à celle de nos théâtres, et destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement était fort différent : au lieu que la nôtre se lève au commencement de la pièce et se baisse à la fin de la représentation, celle des anciens se baissait pour ouvrir la scène, et se levait dans les entr'actes pour préparer le spectacle suivant ; ainsi *lever* et *baisser la toile* signifiait précisément le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes.

La seconde partie de la scène, que les Grecs nommaient indifféremment προσκήνιον et λογεῖον, et les Latins *proscenium* et *pulpitum*, était un grand espace libre au-devant de la *scène*, où les acteurs venaient jouer la pièce, et qui, par le moyen des décorations, représentait une place publique, un palais avec des colonnes et des statues, quand la pièce était tragique ; un carrefour avec des maisons de simples particuliers, quand elle était comique ; un lieu champêtre avec des arbres, des rochers, des maisons rustiques, quand la pièce était satirique ; car les anciens avaient de trois sortes de pièces, des tragiques, des comiques et des satiriques, et par conséquent des décorations pour ces trois différents genres.

La troisième partie était un espace ménagé derrière la scène, que les Grecs appelaient προσκήνιον, et les Latins *postscenium*. C'était où s'habillaient les acteurs, où l'on gardait les décorations, et où étaient placées une partie des ma-

chines; car les changements de décorations, les vols, les gloires, et tout ce qu'étalent de plus merveilleux les théâtres de l'Europe, était employé par les anciens avec encore plus de dépense et de grandeur.

SCÉNOGRAPHIE. C'est l'art de peindre des scènes, des décorations. Les anciens ont aussi employé ce mot pour exprimer l'art de mettre les objets en perspective, parceque cette science a été d'abord consacrée à la peinture des décorations. Vitruve nous apprend qu'elle existait dès le temps d'Eschyle.

SCEPTRE, du grec σκῆπτρον (bâton), de σκῆπτειν (s'appuyer). Le sceptre n'était dans l'origine qu'une canne ou un bâton dont les rois ou les généraux se servaient pour s'appuyer; et c'est ce qu'on appelle, en termes d'antiquaire, *hasta pura* (la pique sans fer), qu'on voit à la main des divinités et des rois. Selon Justin, la lance était considérée comme le sceptre des héros, qui prenaient l'une ou l'autre lorsqu'ils paraissaient aux assemblées publiques. Dans la suite le sceptre devint un ornement royal et la marque du souverain pouvoir : il fut de bonne heure revêtu d'ornements de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, et de figures symboliques. Dans Homère, les princes grecs ligués contre Troie portent des sceptres d'or : celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain, qui l'avait donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeste et à Agamemnon. Tarquin l'Ancien fut le premier qui porta le sceptre à Rome; le sien était surmonté d'un aigle d'or. Dans la suite, les consuls adoptèrent une espèce de sceptre appelé *scipio*. Les empereurs ont conservé jusque dans les derniers temps cette marque de puissance, et les rois la portent encore dans les grandes cérémonies.

Le sceptre du roi de France est surmonté d'une fleur de lis; celui de l'empereur, d'un aigle à deux têtes; celui du grand-seigneur, d'un croissant, etc. L'empereur Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son sceptre.

Sous la première race de nos rois, le sceptre ou bâton royal était une verge d'or, recourbée par le bout en forme de crosse, et presque toujours de la hauteur du roi. Celui dont nos rois se servaient à leur sacre, et qui avant la révolution était gardé au trésor de l'abbaye de Saint-Denys, était un bâton fort long, au haut duquel on voyait une petite figure d'empereur qui, selon quelques uns, était celle de Charlemagne. On ne voit point paraître le sceptre sur les sceaux de nos rois avant Lothaire, fils de Louis d'Outremer. *Voyez* SACRE.

SCHALL. Les premiers schalls de Cachemire furent apportés en France par les ambassadeurs de Tippo-Saëb, et étaient regardés comme la partie la plus précieuse des présents du prince. Cependant l'usage ne s'en répandit point en France à cette époque. Lorsque l'armée française entra en Égypte, généraux, officiers et soldats, tous absolument ignoraient la valeur de ces tissus précieux : aussi, après la bataille des Pyramides, les soldats qui s'étaient emparés des cachemires roulés en turbans les découpèrent et s'en firent des cra-

vates. Une partie considérable de ces riches dépouilles des Mamelucks fut envoyée en France, et servit de parure à nos élégantes. Mais la mode changea ; au lieu de les porter en cravates, on les porta sur les épaules.

Depuis, notre industrie s'est emparée de cette fabrication : les schalls français rivalisent les schalls de l'Inde, et nous pouvons cesser d'être tributaires de l'étranger.

C'est à M. Ternaux que nous sommes redevables de la première fabrication, en France, de schalls avec la matière de cachemire. En l'an XII, MM. Jobert, Lucas et compagnie, de Rheims, ont obtenu un brevet d'invention pour avoir fabriqué des schalls imitant le cachemire.

SCHEIK. C'est le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *scheiks* se distinguent des autres musulmans par un turban vert. Le mufti est qualifié de *scheik-alismani* ou prélat des élus. Le titre de *scherif*, c'est-à-dire de saint, se donne ordinairement aux prélats des grandes mosquées.

SCHELLING, du saxon *sylling*, dont les Anglais ont fait *shelling*, les Allemands *schelling*. C'est une monnaie d'argent dont la valeur est différente selon les pays où elle a cours. Le schelling (ancien) vaut en Angleterre un franc vingt-trois centimes; depuis 1818, un franc seize centimes.

SCIAGRAPHIE (peinture des ombres), de σκία (ombre) et γραφὴ (peinture). Les Grecs employaient ce mot dans le même sens que nous donnons au mot *clair-obscur*. Apollodore fut le premier des peintres grecs qui sut rompre les couleurs, et exprimer la privation de toute couleur dans les ombres. Ses succès lui méritèrent le surnom de *sciagraphe*.

SCIE. Les Grecs attribuaient l'invention de cet instrument à Dédale ou à son élève Talus. Plusieurs peuples, parmi lesquels on peut citer les habitants d'une partie de la Russie, ne connaissent point encore l'usage de la scie.

SCIE (*supplice de la*). Ce supplice fut en usage chez plusieurs peuples. David y fit condamner les Ammonites de Rebbath qui avaient maltraité ses ambassadeurs, et Dubak, prince arabe, le fit éprouver au tyran Giemsched, roi de Perse.

SCOLASTIQUE, du mot σχολὴ (loisir ou école). Ce nom a été longtemps un titre d'honneur : on le donnait, sous le règne d'Auguste, à ceux qui se distinguaient par l'éloquence et la déclamation; sous le règne de Néron, on appliqua ce nom à ceux qui étudiaient le droit et se destinaient au barreau.

Lorsque Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les études ecclésiastiques, on nomma scolastiques les premiers maîtres des écoles où l'on enseignait aux clercs les lettres, la théologie et la philosophie.

SCOLASTIQUE (*théologie*). C'est dans le douzième siècle que commença ce mode d'enseignement, c'est-à-dire à l'époque où la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les écoles sous la forme sèche et décharnée que lui avaient donnée les Arabes. Roscelin et Anselme, auxquels succédèrent Abailard et Gilbert de la Porrée, l'introduisirent dans les écoles de Paris.

Dans le quinzième siècle, la scolastique commença à perdre de son crédit; les bons auteurs s'en défirent peu à peu, et aujourd'hui elle est entièrement bannie des écoles.

SCRUTIN. Ce mot vient du latin *scrutari* (rechercher, examiner). On donne ce nom à une manière de recueillir les suffrages par des billets ou par de petites boules noires et blanches, ce qui empêche que ceux qui donnent leurs voix pour ou contre ne soient connus. Jusqu'à l'an de Rome 613, les suffrages avaient été donnés de vive voix dans le choix des magistrats; depuis, leur élection se fit par scrutin. Cette nouvelle manière d'y procéder consistait en ce que chaque citoyen mettait dans une boîte fermée, qui avait une ouverture au-dessus, le nom de celui qu'il choisissait. Peu après, ajoute-t-il, le scrutin fut aussi introduit dans les jugements.

Anciennement on appelait *scrutin* l'assemblée où l'on examinait les dispositions des catéchumènes.

On voit dans les registres du parlement que, le 9 août 1413, Charles VI, voulant procéder, selon les formalités ordinaires et par la voie du scrutin, à l'élection d'un chancelier, fit entrer dans la chambre du conseil le dauphin, les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bavière et de Bar, plusieurs barons, chevaliers et conseillers, qui tous jurèrent, sur l'Évangile et sur la vraie croix, de nommer celui qu'ils croiraient le plus digne de posséder cette charge. Henri de Marle, premier président, fut élu à la pluralité des voix, et nonobstant celle du roi dont le suffrage n'avait point été pour lui.

C'est surtout depuis la révolution que cette manière de voter a été usitée en France; elle a été adoptée par les représentants du peuple dans les assemblées législatives, par les jurés dans les tribunaux, etc.

SCULPTURE, du latin *sculpo, sculptum* (graver, tailler au ciseau). C'est un art qui, par le moyen de la matière solide et du dessin, imite les objets palpables de la nature. On emploie à cet effet le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; quelques métaux, tels que l'or, l'argent, le cuivre; les pierres précieuses, comme l'agâte, la cornaline, et autres. La sculpture comprend aussi la fonte, qu'on subdivise en l'art de faire des figures de cire et en celui de les fondre de toutes sortes de métaux. Il est difficile de démêler, dans l'obscurité des siècles éloignés, les premiers inventeurs de la sculpture; son origine, comme celle de la peinture, doit remonter à la plus haute antiquité. Partout l'homme, bientôt devenu idolâtre, a cherché à se représenter ses dieux. Les premiers qui pétrirent de la terre et taillèrent du bois furent les inventeurs d'un art grossier: un tronc d'arbre, une masse de terre, surmontés d'une forme arrondie, étaient pour eux une imitation suffisante des divinités ou des héros qu'ils voulaient représenter.

Moïse parle d'ouvrages de sculpture faits dans des siècles bien antérieurs à ceux où il écrivait; il paraîtrait même, d'après la Genèse, que l'art de fondre les métaux et de les faire servir à des imitations de la nature fut connu des Israélites dans des temps fort

reculés. Béséléel, encore dans le désert, orna le propitiatoire de deux figures de chérubins. Rien ne relèverait tant le mérite de la sculpture qu'une si noble destination, si elle l'avait remplie fidèlement; mais long-temps avant la construction du tabernacle elle s'était vendue à l'idolâtrie. On voit dans l'Écriture qu'une des causes qui ont donné le plus de cours à ce culte impie a été l'extrême beauté que les ouvriers s'efforçaient à l'envi de donner aux statues. Il paraît également avéré que la sculpture ne contribua pas peu à la corruption des mœurs par la nudité des images, et par des représentations contraires à la pudeur, comme les païens mêmes l'ont reconnu. Mais revenons sur nos pas.

Les Égyptiens se glorifient d'avoir découvert la sculpture; mais des obstacles s'opposèrent à ce qu'ils pussent la perfectionner : ces obstacles existaient principalement dans les lois, qui prescrivaient une continuité de principes et de pratique qui ne permettait pas aux artistes de rien ajouter à ce qu'avaient fait leurs prédécesseurs; aussi leurs statues conservèrent-elles toujours une position raide et les bras pendants sur les côtés, attitude des porteurs de brancards, la seule qu'ils connussent.

L'anatomie, science si utile aux peintres et aux sculpteurs, était inconnue aux artistes de l'Égypte : l'étude en était interdite; ceux même qui ouvraient les corps pour les embaumer étaient obligés de fuir pour se soustraire à la fureur du peuple : déplorable égarement de la superstition, essentiellement nuisible aux progrès des arts.

Malgré la constance des Égyptiens dans l'imitation de leurs anciens ouvrages, on distingue cependant chez eux, selon Winckelmann, deux styles différents, qui appartiennent à deux époques bien marquées : la première conduit jusqu'à la conquête de l'Égypte par Cambyse; la seconde depuis Cambyse jusqu'à la domination des Grecs. Dans le premier style, les lignes de contour sont droites et peu saillantes, la position raide et gênée. Les figures assises ont les pieds serrés l'un contre l'autre, et les jambes parallèles; les figures qui sont debout posent sur leurs pieds, l'un avance plus que l'autre; et les bras adhérents aux côtés s'opposent à tout mouvement. Les figures de femmes ont le bras droit pendant sur le côté, et le bras gauche plié sous le sein; les os et les muscles sont faiblement indiqués, ainsi que les vêtements, qui le sont seulement par un bord saillant qui entoure les jambes et le cou. En général les draperies de ces figures sont si peu apparentes, qu'on pourrait croire qu'elles n'ont aucune sorte de vêtement.

Les statues des hommes sont presque nues; un tablier court, à petits plis, et attaché autour des hanches, est leur seul vêtement.

Dans les têtes égyptiennes les yeux sont plats et tirés obliquement; l'os sur lequel posent les sourcils est aplati; l'os de la joue est saillant et fortement prononcé; le menton est toujours rapetissé et tiré. Ces caractères constants doivent au surplus être attribués au genre particulier de physionomie qui était le plus général dans la nation.

Les lois n'avaient rien prononcé relativement à la représentation des animaux; aussi voit-on des sphinx et des lions égyptiens dans lesquels on admire un bon travail, et même un travail savant : variété de contours, coulant des formes, attachement des parties, sentiment des muscles et des veines.

Dans le deuxième style, les mains ont plus d'élégance, les pieds sont plus écartés l'un de l'autre; quelques statues ne sont pas, comme celles de l'ancien style, appuyées à une colonne. Les vêtements, quoique plus apparents, tiennent encore du premier style.

Les statues égyptiennes, ordinairement exécutées en granit ou en basalte, sont toutes polies avec le plus grand soin, aussi bien celles qui sont placées sur les obélisques que celles qui devaient être vues de près. Quelques artistes inséraient souvent dans les yeux des statues des prunelles d'une matière précieuse. Les Indiens ont conservé cet usage, qui a été pratiqué quelquefois par les Grecs.

Les Phéniciens ont été habiles dans l'art de sculpter. Le temple de Salomon fut décoré de statues d'or par les artistes de cette nation. Leurs ouvrages ont été détruits; mais Homère rend hommage à leur habileté dans les arts en parlant du cratère de Pelée, qui l'emportait, dit-il, en beauté sur tous les ouvrages de la terre entière; car c'étaient les Sidoniens, ces hommes habiles, qui l'avaient travaillé.

Les idées religieuses des Perses ont été un obstacle aux progrès des arts chez ce peuple, qui n'élevait pas de statues aux grands hommes; d'ailleurs comme la décence ne leur permettait pas de se montrer nus, ils ne connurent point les formes, et ne purent connaître d'autre beauté que celle des têtes.

Les Étrusques, qui avaient donné une certaine perfection à la sculpture avant les Grecs, imprimèrent à leurs ouvrages la dureté de leurs mœurs; le mouvement y est indiqué jusqu'à l'exagération. Ils eurent, comme les Égyptiens, deux styles bien distincts : dans le premier, les attitudes sont raides et forcées; les têtes sont grêles, et n'offrent aucune idée de la beauté. Le second style se fait remarquer par la force de l'expression, et l'indication très ressentie des parties rendues avec quelque exagération. Cette seconde époque de l'art, chez les Étrusques, répond, selon Winckelmann, à celle où il parvint à la perfection chez les Grecs, c'est-à-dire au temps de Phidias.

Les Grecs entrèrent plus tard que d'autres peuples dans la carrière des arts; long-temps des pierres cubiques, des poteaux, des blocs informes désignèrent les objets de leur culte; les hermès, pierres rondes ou grossièrement façonnées, représentaient leurs dieux.

Ce ne fut que dans le commencement du sixième siècle avant Jésus-Christ que l'on fit des incisions sur la pierre ou sur le bois pour séparer les jambes, les bras et les mains. Ce nouveau progrès, attribué à Dédale de Sicyone, fut regardé comme prodigieux. Mais à peine les artistes grecs eurent-ils fait les premiers pas dans leur carrière, que les encouragements, les récompenses, la gloire, les

excitèrent à en faire de nouveaux. Ils fixèrent l'art chez eux, et il y fit des progrès successifs, conformément à la marche de la nature, qui n'opère jamais brusquement. Dans leurs premiers essais ils n'employèrent que la terre, et ensuite le bois, plus tard ils joignirent le luxe des siècles opulents à la simplicité des premiers temps. Les statues furent couvertes d'ivoire, d'argent et d'or.

L'amour des Grecs pour la beauté, et les honneurs accordés aux vainqueurs dans les jeux publics, devaient nécessairement favoriser les progrès de la sculpture; les occasions d'élever des statues étaient souvent répétées; la religion et les lois civiles les multipliaient; et les récompenses étant presque toujours décernées à la force, au courage et à la beauté, les ouvrages des artistes devaient être et furent en effet des modèles pour tous les peuples à venir.

Ainsi de grands talents se formèrent parmi ce nombre considérable de personnes qui cultivaient les arts, et les siècles de Périclès et d'Alexandre produisirent Phidias, Polyclète, Myron, Lysippe, Praxitèle, Scopas.

On assigne à l'antiquité grecque quatre styles différents : le style ancien, qui dura jusqu'à Phidias; le grand style, qui fut imprimé à l'art par ce célèbre statuaire; le style de la grâce, introduit par Praxitèle, Apelles et Lysippe; enfin le style d'imitation, pratiqué par la foule des artistes qui furent les imitateurs de ces grands maîtres.

Les ouvrages de l'ancien style ne se distinguent ni par la beauté de la forme, ni par la proportion de l'ensemble. Le dessin des yeux est alongé et aplati; la section de la bouche va en remontant vers les côtés; le menton est pointu; les boucles des cheveux ressemblent aux grains serrés d'une grappe de raisin, et l'on ne reconnaît point à quel sexe appartient la tête.

On voit par les médailles que les artistes des anciens temps recherchaient les attitudes outrées; ils atteignirent à la finesse des détails avant de connaître la beauté de l'ensemble. La Pallas en marbre de la Villa-Albani en offre la preuve; la forme du visage est barbare et mesquine; mais la draperie est tout ce que l'on peut voir de plus soigné et de mieux fini.

Le second style se distingue par la grandeur; mais il est dépourvu de cette grâce qui donne le charme à la beauté. Phidias, Polyclète, Scopas, Myron, et d'autres maîtres se rendirent célèbres par la réforme qu'ils firent en passant des parties trop prononcées et trop tranchantes d'une figure à des contours plus libres et plus coulants. On cite comme les monuments les plus considérables de cette époque Niobé et ses filles, et une Pallas qui se trouve aussi dans la Villa-Albani, mais qu'il ne faut pas confondre avec celle dont il est parlé plus haut.

Le caractère qui distingue le troisième style est la grâce. Lysippe fut peut-être celui qui ouvrit cette carrière nouvelle, en s'attachant plus que ses prédécesseurs à imiter ce que la nature a de doux, de pur et d'agréable; mais, en se vouant aux grâces, il

ne sacrifia de la première grandeur que ce qu'elle avait d'exagéré. Les statuaires du beau style empruntèrent des peintres cette grâce qui caractérise les ouvrages de la troisième époque, et que l'on distingue surtout dans ceux de Praxitèle.

C'est ici que commence le quatrième style. La grande réputation d'Apelles et de Praxitèle nuisit à l'émulation de leurs successeurs ; ceux-ci, désespérant de les surpasser et même de les atteindre, bornèrent leur ambition à les imiter. Bientôt même ce ne fut plus Praxitèle que l'on prit pour modèle, mais ceux qui l'avaient imité avec le plus de succès. C'est ainsi que l'on marcha vers la dégradation de l'art, chez les anciens comme chez les modernes. On cessa de chercher le beau pour se distinguer dans le fini des détails, et l'art retourna sur ses pas au lieu d'avancer. Cependant l'école dégénérée, et presque expirante, conservait encore quelque chose de la grandeur et de la simplicité de son style, et ses derniers ouvrages nous donnent d'utiles leçons.

Après la chute des républiques grecques, les beaux-arts furent transportés à Rome; mais il est difficile d'établir dans quel temps ils y ont fleuri. On ne trouve point de bonnes statues avec des noms latins; et, tout en admettant que les artistes romains aient grécisé leurs noms comme les modernes italianisent le leur, on n'a pas de données suffisantes pour assigner une époque précise de la splendeur de l'art à Rome. Cet empire demeura long-temps dans la simplicité rustique de ses premiers dictateurs et de ses consuls, qui n'estimaient et n'exerçaient d'autres arts que ceux qui servent à la guerre et aux besoins de la vie. On ne commença à montrer du goût pour les statues et les autres ouvrages de sculpture qu'après que Marcellus, Scipion, Flamininus, Paul-Émile et Mummius, eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe et la Béotie avaient de plus beaux ouvrages en sculpture. Rome vit avec admiration les tableaux, les bronzes, les marbres, et tout ce qui sert de décoration aux temples et aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connaître le prix; et cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même temps l'occasion d'un abus funeste à la république.

Jusqu'à Néron les arts n'eurent que peu d'éclat à Rome ; mais de beaux ouvrages furent exécutés du temps de ce prince. On attribue à des artistes grecs la plupart des chefs-d'œuvre produits sous Trajan et sous Adrien ; on y trouve la simplicité des contours, l'accord des proportions et les beaux caractères de têtes; en un mot le style des anciens.

La république de Rome, au temps de sa plus grande gloire, n'ayant donné de considération qu'aux gens de guerre, les artistes tombèrent dans le découragement; ils renoncèrent à l'étude de l'art, qui devint alors une sorte de métier, et fut enfin plongé dans un abandon total. S'il se releva quelque temps, sous des princes qui l'aimaient, les révolutions de l'em-

pire, l'abolition des images, l'invasion des barbares, portèrent les derniers coups au bon goût en détruisant ce qui restait encore des chefs-d'œuvre des anciens.

Il appartenait à la Toscane, qui avait donné les premiers peintres parmi les modernes, de produire aussi les premiers sculpteurs. Donato, plus connu sous le nom de Donatello, parut à la fin du quatorzième siècle, et étonna sa patrie par son premier essai en sculpture : c'était une Annonciation en pierre. André Verrochio imagina le premier, entre les modernes, ce qu'avaient pratiqué les anciens, de mouler le visage des personnes mortes, pour conserver leur parfaite ressemblance. Il exécutait lui même la fonte de ses ouvrages. Son élève, Jean-François Austia, devint un des plus habiles sculpteurs de son temps; il fit plusieurs ouvrages remarquables. Mais celui qui contribua le plus à faire sortir du néant la sculpture fut sans contredit Michel-Ange, qui, né vers la fin du quinzième siècle, rappela chez les modernes le talent des Praxitèles en imitant si parfaitement les anciens maîtres grecs, que les plus savants y furent trompés : on sait que son Cupidon fut vendu pour une antique au cardinal de Saint-Grégoire.

Le degré de perfection donné à l'art par Michel-Ange a été soutenu par beaucoup d'artistes italiens : on cite, entre les plus célèbres, Guillaume Della Porta, inventeur de la méthode de fondre par les bras les grandes statues en bronze, méthode qui empêche le métal de se refroidir; Bernini, qui approcha le plus du talent de Michel-Ange, quoique avec un style maniéré; Camille Rusconi, mort au commencement du dix-huitième siècle, et dont les ouvrages rappelaient le style antique; et, de notre temps, le célèbre Canova, surnommé le Delille de la sculpture, et récemment enlevé aux arts.

La France ne devait pas rester en arrière de l'Italie; tandis que l'art de la sculpture florissait à Rome et à Florence, Jean Goujon, statuaire français, préparait une nouvelle gloire à sa patrie. Le goût prononcé de François I^er^ pour les beaux-arts favorisait les progrès de la sculpture, et encourageait les artistes. Les bas-reliefs de la fontaine des Nymphes (la fontaine des Innocents), chefs-d'œuvre de Goujon, méritent d'être cités entre les ouvrages modernes, comme se rapprochant le plus des sculptures anciennes. Au nombre des statuaires français qui se sont placés au premier rang des artistes modernes, on cite Jean de Bologne, mort au commencement du dix-septième siècle; Jacques Sarazin, qui possédait de grandes parties de l'art, l'élégance et les grâces jointes à la sévérité, et qui fut le chef d'une école féconde en sculpteurs célèbres, parmi lesquels on compte Legros et Léranbert. Ces belles cariatides que l'on voit dans une des galeries du Louvre sont de Sarazin.

François Anguier, encouragé par les bienfaits de Louis XIII, fut l'un des premiers sculpteurs français qui ait donné le sentiment à la pierre; on lui reproche cependant une manière un peu ronde et pesante. Son frère, Michel, acquit aussi une grande réputation; elle fut couronnée par les statues

et les bas-reliefs de la porte Saint-Denys, ses derniers travaux. Pierre-Paul Puget, peintre, architecte et sculpteur, est auteur de la célèbre statue de Milon, placée dans le parc de Versailles. Depuis Michel-Ange, aucun artiste peut-être n'avait reçu plus que lui le génie de la sculpture. François Girardon est, de tous les statuaires employés pour le faste de Louis XIV, l'artiste qui a laissé le nom le plus célèbre. Le mausolée de Richelieu, qu'il fit pour l'église de la Sorbonne, ajouta encore à sa réputation, ainsi que la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place Vendôme. Son vieil Anchise tenant par la main son petit-fils Ascagne est compté parmi ce que les statuaires français ont produit de plus précieux. Guillaume Coustou, élève de l'antique et de la nature, a perfectionné par l'inspiration de celle-ci les principes puisés dans l'autre. Entre les morceaux qui assurent sa réputation, on met dans un rang distingué le fronton du château d'eau vis-à-vis le Palais-Royal.

N'oublions pas Edme Bouchardon, auteur de la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris, et de la statue équestre de Louis XV; ce sculpteur, dont la sagesse et la pureté caractérisent le talent, a rassemblé toutes les perfections de l'art et les beautés de l'antique.

Enfin, de nos jours, parmi le grand nombre de statuaires qui enrichissent notre école, la postérité en placera sans doute au premier rang plusieurs qui cherchent à nous rappeler dans leurs ouvrages les grands maîtres tant anciens que modernes.

SCULPTURE EN BOIS. En l'an XI, M. Lenormand inventa un procédé à l'aide duquel il est parvenu à mouler les sculptures en bois, avec une pâte composée de râpure de bois tamisée, de colle de Flandre et de colle de poisson. « Ces moulures, est-il dit dans les *Annales des arts et manufactures*, imitent parfaitement le bois sculpté à la manière ordinaire et peuvent être dorées facilement. Par un procédé analogue l'auteur est parvenu à mouler ainsi des figures qui n'éprouvent aucune altération de l'humidité ou de la sécheresse de l'air, enfin de la chaleur jusqu'à cinquante degrés du thermomètre de Réaumur. Ces sculptures ont la solidité du bois; elles sont même préférables, parce-qu'elles ne sont pas susceptibles de s'enlever par parties. »

SCYTALE, du grec σκυτάλη (fouet de cuir). Ce terme désigne une invention dont se servirent les Lacédémoniens pour écrire d'une manière secrète. C'était, au rapport de Plutarque, une bande de cuir ou de parchemin qu'ils entortillaient autour d'un bâton, de manière qu'il n'y avait aucun vide; ils écrivaient sur cette bande, et, après avoir écrit, ils la déroulaient et l'envoyaient au général à qui elle était adressée. Le général, qui avait un autre bâton tout semblable à celui sur lequel cette bande avait été roulée et écrite, l'appliquait sur ce bâton, et par ce moyen il trouvait la suite et la liaison des caractères, qui sans cela étaient si dérangés qu'ils ne pouvaient être lus sans quelque difficulté.

SECTEUR ASTRONOMIQUE. Cet instrument, inventé, en 1725, par George Graham, célèbre horloger et membre de la société

royale de Londres, sert à prendre les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres, qui seraient trop grandes pour être observées avec un télescope immobile.

SEIGNEUR et SEIGNEURIE. *Seigneur* vient du latin *senior* (vieillard); mais il a reçu dans les temps modernes une signification différente de celle qu'avait chez les Latins le mot dont il tire son étymologie. Dans nos mœurs les seigneurs sont des hommes distingués par leur naissance ou par leurs titres, et qui composent les cours des monarques de l'Europe. Dans le cinquième siècle on donnait cette qualification non seulement aux hommes, mais même aux saints; elle fut par la suite accordée aux princes, aux papes, aux évêques, aux abbés et aux moines.

Avant la révolution on appelait *seigneur* celui qui tenait en fief la justice d'un lieu, ou qui possédait un héritage soit en fief, soit en franc-aleu. Les grands du royaume et ceux qui possédaient des seigneuries titrées prenaient le titre de *haut et puissant seigneur.*

Chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, et autres peuples de l'antiquité, il n'y eut d'autre seigneurie et supériorité que celle qui était attachée à la souveraineté, ou aux offices qui faisaient partie de la puissance publique. Ceux que, dans les Gaules, on appelait *principes regionum atque pagorum* étaient des gouverneurs de provinces et de villes, ou des magistrats et des juges; mais, par succession de temps, les seigneuries, qui n'étaient que de simples offices, furent converties en propriétés.

Lorsque les Francs eurent achevé la conquête des Gaules, ils ne furent pas en assez grand nombre pour posséder toutes les terres; ils n'en prirent que le tiers, qui fut divisé en *terres saliques,* en *bénéfices militaires* et en *domaines du roi.* Les Gaulois qui se soumirent conservèrent le reste, et ce fut le plus grand nombre. Les *terres saliques* étaient celles qui échurent en partage à chaque Franc, et qui par conséquent devinrent héréditaires. Les *bénéfices militaires* étaient des terres qui demeuraient à l'état, et que les rois devaient distribuer, pour récompenses viagères, à ceux qui en méritaient par leurs actions ou par l'ancienneté de leur service. Les *domaines du roi* étaient les parts considérables qu'avait eues le chef dans le partage général. Ces parts dispersées dans tout le royaume, et au nombre de plus de cent soixante, composaient le principal revenu des rois de la première et de la seconde race. Il consistait, non comme aujourd'hui, en des maisons de plaisance avec de vastes jardins embellis par l'art, mais en de bonnes métairies, situées ordinairement au milieu des forêts, où l'on tenait des haras, où l'on nourrissait des bœufs, des vaches, des veaux, des moutons, de la volaille, etc. Ces rois, pour leur plaisir et leur amusement, voyageaient toute l'année de l'une à l'autre de ces métairies, y vivaient même du produit de ces terres, et les provisions qui n'étaient pas consommées dans leur palais étaient vendues à leur profit. Charlemagne faisait vendre les poulets des basses-cours de ses métairies et les légumes de ses

jardins. Ce qu'on appelait une terre ou une métairie, sous la première et la seconde race, n'était pas seulement une certaine quantité d'arpents et quelques bâtiments, mais encore les bestiaux et les esclaves qui la mettaient en valeur.

Il y avait aussi des terres attachées aux grandes et aux petites magistratures. Les juges étaient tous militaires, et la loi salique leur ordonnait de passer leur bouclier à leur bras quand ils prononçaient un jugement.

Comme les comtes et les ducs profitèrent des troubles du royaume pour convertir leurs titres et leurs commissions en dignités héréditaires dans leurs familles, comme ils se firent seigneurs et propriétaires des provinces et des villes qui ne leur avaient été confiées que pour un temps, ceux qui se trouvèrent revêtus de magistratures moins considérables, ou de bénéfices militaires, suivirent bientôt leur exemple. Ils se soutinrent les uns et les autres dans leurs usurpations; et voilà, si l'on en croit la plupart des légistes, l'origine des fiefs et arrière-fiefs. C'est ce qui fit que les deux derniers rois de la seconde race ne furent pas les plus riches seigneurs de leur royaume; car il ne leur restait plus pour tout domaine que les villes de Laon, de Soissons et de Compiègne.

Le règne de Louis II, surnommé le Bègue, mort en 879, et qui ne régna que dix-huit mois, est l'époque de tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent possédés par des particuliers; et celui de Charles-le-Simple, en 898, est celle de toutes les petites souverainetés qui se formèrent insensiblement dans l'état. Elles n'étaient originairement que des commissions amovibles possédées par des seigneurs; on souffrit qu'elles passassent du père au fils; insensiblement on s'accoutuma à regarder comme un propre ce qui n'avait été confié qu'à titre de place; on en vint enfin jusqu'à vouloir faire une souveraineté de ce qui n'était d'abord qu'un simple gouvernement.

Les principaux usurpateurs furent le duc de Frioul, petit-fils, par sa mère, de Louis-le-Débonnaire; Gui, duc de Spolette, arrière-petit-fils de Charlemagne par une fille de Pépin, roi d'Italie; Louis, fils de Boson, petit-fils, par Hermengarde, de l'empereur Louis II; Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, petit-neveu de l'impératrice Judith, femme de Charles-le-Chauve; et Eudes, fils du fameux Robert-le-Fort, comte d'Anjou, qui, suivant quelques généalogistes, descendait de Childebrand, frère de Charles-Martel, et oncle de Charlemagne.

SEL, du latin *sal, salis*. L'usage du sel remonte à la plus haute antiquité. Homère, pour donner une idée de l'ignorance et de la stupidité de certains peuples, en apporte pour preuve qu'ayant du sel ils ne savent pas même en user pour assaisonner et pour conserver leur viande. Les Grecs mettaient cette substance au rang des choses qui devaient être consacrées aux dieux, et c'est en ce sens qu'Homère lui donne l'épithète de *divin*. On sait, à commencer par les Grecs, les idées superstitieuses que les anciens s'étaient formées sur cette substance,

qu'on ne pouvait renverser sans offenser les dieux. Ces craintes ridicules, transmises de siècle en siècle, sont même venues jusqu'à nous. Le respect pour le sel s'étendit sur les vases qui le contiennent. C'était, selon les Grecs, le présage d'un grand malheur que de renverser le sel, et une impiété que de négliger de mettre des salières sur la table, ou de s'endormir après le souper avant de les avoir enlevées.

La vénération pour le sel et pour les salières passa des Grecs aux Romains, qui, au rapport de Festus, ne manquaient jamais de mettre la salière sur la table avec une assiette dans laquelle ils présentaient aux dieux les prémices des viandes et des fruits; et ils auraient cru la table profanée s'ils avaient oublié de la servir. Les premières salières n'étaient que des coquilles, *concha salis puri*, comme le dit Horace, ou elles étaient de terre cuite, ainsi que les autres vases; mais, dans la suite, il y en eut d'or, d'argent, et de pierres précieuses. *Voyez* GABELLE.

SELLE. Les Grecs n'ont jamais su s'aider de selles pour se tenir à cheval, ni d'étriers pour y monter. Ces secours furent également inconnus aux Romains, qui cependant, à une certaine époque, placèrent sur leurs chevaux, pour être moins durement assis, une espèce de couverture qu'ils appelaient *ephippium*, mot qui, d'après son étymologie, désigne ce qu'on place sur le cheval; mais cet *ephippium*, dont Pline attribue l'invention à Pelethronius, n'avait pas d'arçon. L'invention de la selle date donc des temps modernes. La première fois qu'il en est parlé dans l'histoire, c'est en 340; il y est dit que Constance, qui combattait contre son frère Constantin, pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il était en personne, et le renversa de dessus sa selle. *Voyez* ÉTRIERS.

Ce fut en 1380 que les dames commencèrent à monter à cheval sur des selles en travers. Anne de Luxembourg, épouse de Richard II, introduisit cet usage en Angleterre, parcequ'elle le trouvait plus décent.

SELLETTE. C'est ainsi qu'on nommait, sous l'ancien régime, un siége sur lequel on faisait asseoir, au dernier interrogatoire, l'accusé lorsqu'il paraissait devant les juges qui instruisaient son procès. L'usage de la sellette a été aboli par un décret de l'assemblée nationale, du mois d'octobre 1789.

SEMAINE, division du temps de sept jours en sept jours.

Dion Cassius prétend que les Égyptiens ont été les premiers qui aient divisé le temps en semaines, et que les sept planètes leur avaient fourni cette idée. Les Assyriens et presque tous les Orientaux se sont aussi servis de semaines composées de sept jours. On ne lit nulle part que les Grecs et les Romains aient fait usage de cette manière de mesurer le temps. Les Grecs comptaient leurs jours par décades ou dizaines, et les Romains par neuvaines.

L'usage de diviser le temps en semaines ne s'est établi en occident qu'avec le christianisme. Ce fut sans doute à l'imitation des juifs, qui comptaient aussi par semaines, probablement parceque, suivant l'ordre de la création du monde, tel qu'il est rapporté par

Moïse, Dieu a achevé cet ouvrage en six jours, et s'est reposé le septième. Mais, par une de ces contradictions qui ne sont que trop fréquentes, en adoptant la division des Hébreux, nous avons reçu les noms des jours des anciens astronomes égyptiens, qui avaient consacré les jours de la semaine aux principales planètes; savoir : le premier, au Soleil, qu'ils nommaient pour cela *dies Solis*, et que les chrétiens ont appelé *jour du Seigneur, dies dominica*, dont nous avons fait *dimanche;* le second, à la Lune, appelé pour cette raison *dies Lunæ*, en français *lundi;* le troisième, à Mars, *dies Martis*, en français *mardi;* le quatrième, à Mercure, appelé *dies Mercurii*, en français *mercredi;* le cinquième, à Jupiter, nommé *dies Jovis*, en français *jeudi;* le sixième, à Vénus, en latin *dies Veneris*, en français *vendredi;* le septième, à Saturne, appelé *dies Saturni*, en français *samedi.*

Court de Gebelin observe qu'on peut indiquer plusieurs raisons de ce nombre *sept* pour la division des jours de la semaine, suivant les peuples qui en firent usage. Les premiers hommes consacrèrent par là les sept époques de la création, célèbres dans l'antiquité orientale, et qu'on retrouve dans les livres des anciens mages de la Perse. D'autres l'adoptèrent parceque la révolution de la lune est divisée par quartiers de sept jours; ceux-ci à cause de leur vénération pour le nombre sept, ou à l'honneur des sept planètes, ou pour toutes ces raisons ensemble. Gebelin fait remonter cette division aux premiers astronomes de la Chaldée; il la croit même antérieure au déluge.

SÉMINAIRE, du latin *seminarium* (pépinière), venu de *semen* (semence), espèce de pépinière où l'on prépare, dans chaque diocèse, les jeunes clercs à la réception des ordres, à la science et à la discipline ecclésiastique. On a d'abord donné ce nom aux écoles qui se tenaient anciennement dans les églises cathédrales et dans les principaux monastères; et elles pouvaient effectivement être regardées comme des séminaires, n'étant guère fréquentées que par ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. A ces écoles, qui furent ruinées par les désordres du dixième siècle, succédèrent les universités et les colléges particuliers; et les jeunes clercs s'y rendaient pour apprendre les lettres, la théologie et le droit canon. Mais, comme ils avaient beaucoup d'occasions de se dissiper en étudiant avec des écoliers laïques, on crut qu'il valait mieux leur donner une éducation particulière; et, en 1545, le concile de Trente ordonna l'établissement des séminaires.

SEMOIR. En 1791, M. Gairal, de Lyon, a obtenu un brevet d'invention pour la construction d'un semoir qui peut s'adapter à toute espèce de charrue. Cet instrument répand la semence à neuf différents degrés d'épaisseur; il lui fait un lit, une matrice avec une portion de la terre de dessous, qui est toujours fraîche, et que l'oreille de la charrue vient de retourner; il la couvre à l'instant avec le reste de cette même terre à l'épaisseur que l'on veut; un émottoir brise les mottes de terre

que l'oreille de la charrue n'a pu casser; enfin le semoir de M. Gairal, dont on trouvera la description dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, joint à l'inappréciable avantage de ne froisser en aucune manière le grain, et de ne lui pas faire souffrir la moindre altération, celui d'être d'un usage facile, d'une solidité parfaite, et de n'être presque pas sujet aux réparations.

SÉNAT, du latin *senatus;* racine *senex* (vieillard): conseil de vieillards, assemblée des plus notables d'une nation. Le sénat fut un des établissements que Solon fonda en Grèce; il avait pour but de fixer et de modérer l'inconstance des assemblées populaires. Pour le former, Solon tira cent personnes de chacune des quatre tribus, entre lesquelles Cécrops, le premier roi des Athéniens, avait partagé tous les citoyens de l'Attique. Ces quatre cents personnes furent considérées comme les députés de la nation. Mais Clistène, environ un siècle après Solon, ayant porté le nombre des tribus jusqu'à dix, augmenta aussi celui des sénateurs jusqu'à cinq cents, chaque tribu en fournissant cinquante: c'est ce qui fit donner au sénat le nom de *conseil des cinq cents*. Le choix en était confié au sort, pour lequel on se servait de fèves blanches et noires qu'on enfermait dans une urne. Les nouveaux sénateurs subissaient un examen très rigoureux: on exigeait que les hommes destinés à gouverner les autres eussent des mœurs irréprochables. Ils prêtaient le serment de ne donner que de bons conseils à la république; de faire observer les lois; de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions, à moins qu'il n'eût conspiré contre l'état ou retenu les deniers publics. Ce sénat, formé par la coopération de dix tribus, était conséquemment divisé en dix classes, dont chacune à son tour avait la prééminence sur les autres. Cette prééminence se décidait par le sort; le temps en était borné, pour les quatre premières, à trente-six jours, et pour les six autres à trente-cinq. Cet ensemble exprimait le nombre des jours de l'année lunaire à Athènes. La première classe s'appelait la classe des *prytanes;* elle était entretenue par le public dans un lieu nommé *Prytanée;* mais comme elle était encore trop nombreuse pour exercer en commun ses fonctions, on la subdivisait en cinq décuries, composées chacune de dix *proëdres*, ou *présidents*. Celui qui était de jour présidait à l'assemblée des sénateurs et à celle du peuple; il était chargé du sceau public, des clefs de la citadelle, et de la garde du trésor; il proposait communément les sujets de délibération, et appelait les sénateurs au scrutin. Les neuf autres chambres du sénat avaient de même à leur tête un président qui changeait à toutes les assemblées de cette compagnie, et qui était tiré au sort par le chef des prytanes.

Le sénat se renouvelait chaque année; il s'assemblait tous les jours, excepté les jours de fête et les jours regardés comme funestes. On y traitait les affaires les plus importantes de la république, et tel était le sage équilibre que Solon avait établi, que le peuple ne pou-

vait rien statuer qui n'eût été proposé et approuvé par le sénat; et le sénat ne pouvait établir aucune loi qui n'eût été ratifiée par le peuple.

Le sénat romain fut créé par Romulus. Ceux qu'on nommait originairement *patres* étaient en même temps sénateurs. On en choisit un dans chaque tribu et trois dans chaque curie, ce qui les portait à quatre-vingt-dix-neuf, auxquels on adjoignit un citoyen notable, de manière que le sénat était originairement composé de cent membres. Ce nombre fut doublé par l'introduction des Sabins, après que Romulus eut fait alliance avec Tatius, roi de ce peuple. Mais lorsque, sous le règne de Tullus Hostilius, Albe fut démolie, six familles de cette ville furent inscrites dans le sénat pour y remplir les places vacantes. Tarquinius Priscus grossit encore cette assemblée d'un tiers, pris dans la classe des plébéiens. Sylla y ajouta un nombre égal de chevaliers, ce qui la porta à six cents; mais, vers la fin de la république, ce nombre ayant été au-delà de mille, Auguste le réduisit de nouveau à six cents. Les sénateurs rassemblés en corps se nommaient *patres conscripti*. Leur élection se faisait au commencement par les rois, ensuite par les consuls, puis par les censeurs, et une fois extraordinairement par le dictateur. Sous les empereurs, on choisit quelques triumvirs pour faire ces élections. Les sénateurs se distinguaient aussi par un costume particulier, notamment par la *tunica laticlavia*, ainsi nommée d'une large bande de pourpre dont elle était brodée par en bas.

Sous la république, et pendant sa splendeur, le sénat romain ordonnait des affaires de la guerre, nommait les commandants d'armée, les gouverneurs des provinces, réglait les finances, et disposait des revenus de l'état; mais le sénat, avili sous César, tomba, sous Tibère, dans un état de bassesse dont il ne se releva jamais.

Dans les temps modernes, on a donné le nom de *sénat* à des assemblées revêtues d'une autorité à peu près analogue à celle des sénats d'Athènes et de Rome. Tels étaient ceux de Venise, de Gênes, de Pologne, etc.

En France, le *sénat conservateur* fut fondé par la constitution de l'an VIII; les membres étaient inamovibles et à vie; ils élisaient, dans la liste nationale, les législateurs, les tribuns, etc.....; ils étaient chargés d'annuler tous les actes qui leur étaient déférés par le tribunat. Lorsque Bonaparte changea la république en empire, il maintint le sénat, qui, supprimé en 1814, fut remplacé par une chambre des pairs. *Voyez* PAIRS.

SÉNÉ. L'usage de ce médicament n'est connu en France que depuis 1623. Cet arbuste vient dans la haute Égypte. La récolte du séné se fait vers le milieu de septembre. Les premiers entrepôts se trouvent à Sienne et à Esné; et, lorsque la récolte est terminée, on le transporte sur le Nil jusqu'à Boulac, près le grand Caire.

Le séné, originaire de la haute Égypte, est déjà naturalisé en Italie. Il n'y a plus qu'un pas à faire pour l'introduire dans l'île de Corse. Le bagnaudier, que

Boërhaave nomme le séné d'Europe, se rencontre dans presque tous nos jardins. La Société des Arts de Londres a promis un prix à ceux qui établiraient cette culture dans les Indes occidentales. Sans aller chercher une contrée si éloignée, il ne serait pas difficile d'y réussir sur le sol de la France, au moyen de générations successives par les semis. M. Parmentier dit avoir déjà fait germer la graine contenue dans les follicules : sans doute que les gousses et les feuilles de cet arbrisseau auraient une action qui ne saurait être ni moins vive, ni moins efficace que le séné dit de Tripoli et d'Alexandrie. » (*Moniteur* (1808), page 444.)

SÉNÉ AMÉRICAIN. Le docteur P. C. Barton vient de décrire, dans sa *Matière médicale végétale des États-Unis*, une sorte de séné, ou de feuille d'une *cassia*, très propre à remplacer celui d'Alexandrie. Cet arbuste croît assez communément vers New-York, et en général dans la Caroline, vers les bords des rivières et autres lieux aquatiques ; il donne de jolies fleurs jaunes en juin et en août. Cette belle plante s'élève directement; elle porte un calice à cinq folioles, cinq pétales inégaux, dix étamines. Les feuilles ont huit paires ailées de folioles ovales, oblongues, égales, avec une petite glande à la base des pétioles, etc.

Le peuple des États-Unis se sert depuis assez long-temps de ce séné indigène. La feuille est plus petite que celle du séné d'Alexandrie. Le professeur Hewson, de Philadelphie, annonce que son usage est aussi salutaire que celui du séné d'Égypte; et, à l'hôpital de la marine, il a été fait des expériences qui ont pleinement démontré qu'on peut le substituer à ce dernier.

Pierre Collinson introduisit, dès l'an 1723, cette espèce de cassia dans les jardins d'Angleterre; elle est aussi connue et cultivée dans plusieurs jardins de France, à Paris et à Montpellier. (Extrait du *Journal universel des sciences médicales*, mai 1819.)

SÉNÉCHAL DE FRANCE (*grand*). Cette charge qui, depuis le règne de Lothaire, était héréditaire dans la maison des comtes d'Anjou, était sans doute la première de l'état, et réunissait les fonctions du grand-maître de l'hôtel, du connétable et du comte du palais. Le peu de séjour que faisaient à la cour les vassaux du premier rang ne permettait pas aux comtes d'Anjou de s'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna donc un substitut qui exerçait à leur place, mais toujours avec dépendance, et sous l'obligation de l'hommage.

Dans un traité conclu entre Louis-le-Gros et le comte d'Anjou, il fut arrêté que, dans les cérémonies d'éclat, lorsque le roi mangera en public, le comte se tiendra assis jusqu'au moment du service; qu'alors il recevra les plats pour les placer sur la table; qu'après le repas il se retirera chez lui sur un cheval de guerre dont il fera présent au cuisinier du roi, lequel lui enverra un morceau de viande; et le pannetier y joindra deux petits pains avec trois chopines de vin. A la guerre, le grand sénéchal fera préparer pour le roi un pavillon qui puisse contenir cent

personnes. Au départ de l'armée, il commandera l'avant-garde, et, au retour, l'arrière-garde. Quelque chose qui arrive, le roi ne pourra lui faire aucun reproche pour ce qui regarde l'administration de la justice. Tout jugement porté par le grand sénéchal ne sera point réformé; et, dans les contestations sur les sentences rendues par les juges royaux, sa décision fera loi.

Ce premier officier de la couronne, qu'on appelait grand sénéchal, se nommait, sous la première et la seconde race, tantôt *maire du palais*, tantôt *duc des Français*, tantôt *gouverneur, préfet* ou *prince du palais*. C'est, sous ces différents noms, même dignité, même autorité; les uns et les autres tenaient également le premier rang à la cour, commandaient les armées, rendaient la justice, avaient l'administration des revenus de la maison du roi. De là vient que, dans les auteurs du onzième siècle, le sénéchal est quelquefois appelé *maire du palais, maire de France*. C'est ce nom même si redoutable à la majesté, ou plutôt le pouvoir énorme qui y était attaché, qui fit anéantir cette charge, en 1191, sous Philippe-Auguste. Les fonctions et l'autorité qui lui étaient attribuées furent partagées entre le connétable et le grand-maître de France.

SÉNÉCHAUX. L'autorité de ces officiers, qui s'étendait autrefois en France sur les lois, les armes et les finances, pouvait être comparée à celle des baillis d'épée.

Depuis que le commandement des armées et la conduite du ban et de l'arrière-ban avaient été accordés par Henri III aux baillis et sénéchaux, l'administration de la justice avait été laissée à leurs lieutenants, qui devaient être gradués. Ils connaissaient des appellations des jugements des prevôts royaux et des hauts-justiciers, des cas royaux, de toutes causes concernant les fiefs, etc. Les appels de leurs sentences se relevaient aux parlements.

SEPTANTE (*version des*). On dit la version des septante, c'est-à-dire des soixante et dix, au lieu de dire la version des soixante et douze interprètes qui, selon les pères de l'Église, traduisirent l'Écriture sainte en grec, à la prière de Ptolomée Philadelphe, environ trois cents ans avant Jésus-Christ. Cette traduction grecque des livres de Moïse est la première et la plus célèbre de toutes.

Le livre le plus ancien qui en parle porte le nom d'*Aristée*, et est parvenu jusqu'à nous. Suivant cet auteur, qualifié d'officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe, ce roi d'Égypte, ayant fort à cœur la belle bibliothèque qu'il formait à Alexandrie, et qu'il remplissait de toutes sortes de livres, donna la direction de cette affaire à un illustre Athénien qu'il avait à sa cour, Démétrius de Phalère, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du monde tout ce qu'il pouvait y avoir de curieux en fait de livres. Démétrius, en s'acquittant de cette commission, apprit que les Juifs avaient un livre qui contenait les lois de Moïse; il en avertit le roi. Ce prince, ayant consenti d'en faire venir une copie de Jérusalem, avec des gens qui le traduisissent en grec, ordonna à Démétrius de lui dresser

un mémoire sur cette affaire, et d'en écrire au souverain sacrificateur. Démétrius lui remit donc un mémoire pour obtenir des Juifs le livre de la loi de Moïse qu'il souhaitait. Selon le plan de ce mémoire, le roi demandait à Éléazar, souverain sacrificateur à Jérusalem, le livre de Moïse, et six personnes de chaque tribu pour le traduire en grec.

Aristée et André furent les porteurs de cette lettre, avec des présents immenses qui leur obtinrent toutes sortes d'honneurs à leur arrivée à Jérusalem. Ils revinrent à Alexandrie munis d'une bonne copie de la loi de Moïse écrite en lettres d'or, et accompagnés de six anciens de chaque tribu, c'est-à-dire soixante-douze interprètes, pour la traduire en grec.

Le roi ayant vu ces soixante-douze députés en fut fort satisfait, leur fit présent à chacun de trois talents, et les envoya à l'île de Pharos, près d'Alexandrie, pour exécuter commodément leur entreprise. Démétrius les y conduisit par Heptastadium, qui joignait cette île au continent, et les logea dans une maison qu'on leur avait préparée. Ils se mirent aussitôt à travailler à leur version, et quand une période était faite, après qu'elle avait passé dans une conférence générale, Démétrius l'écrivait. L'ouvrage fut achevé en soixante-douze jours. Il fut lu et approuvé en présence du roi, qui fit encore présent à chaque traducteur de trois habits magnifiques, de deux talents en or, d'une coupe d'or d'un talent, et puis les renvoya dans leur pays. Voilà le précis de la relation d'Aristée; mais le chevalier de Jaucourt est porté à croire (voyez l'*Enyclopédie*, au mot SEPTANTE) que ce récit était une pure fable, qui n'a d'autre fondement sinon que, sous le règne de Ptolomée Philadelphe, il se fit une version de la loi de Moïse en grec par les Juifs d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, cette version subsiste, et est encore en usage dans les églises d'Orient; elle a été la traduction ordinaire et canonique dont l'Église des premiers siècles s'est servie.

SEPTEMBRE. Le nom de *paophi*, que ce mois portait chez les Égyptiens, et celui de *proedromion*, que les Grecs lui avaient donné, étaient l'un et l'autre une allégorie de la station du soleil en ce moment de l'année, c'est-à-dire qu'ils désignaient l'équinoxe. Ce mois était le second de l'année égyptienne, et le troisième dans le calendrier athénien. Romulus lui assigna une autre place; il en fit le septième mois des Romains, et lui donna le nom numérique de *septembre*, que César lui conserva, lors même qu'il eut réformé le calendrier. Il est le neuvième mois depuis que l'année commence au mois de janvier. C'est le 22 septembre que le soleil entre dans le signe de la balance, ce qui a fait dire à un de nos poëtes:

> Quand, des jours et des nuits égalant la durée,
> La Balance paraît sur la voûte azurée,
> L'automne, couronné de pampre et de raisins,
> Prend des mains de l'été le sceptre des jardins.
> (CASTEL.)

On trouve septembre personnifié sous la figure d'un homme presque nu, ayant seulement sur l'épaule une espèce de manteau qui flotte au gré des vents; il tient de la main gauche un lézard atta-

ché par une jambe à une ficelle. Ce lézard, suspendu en l'air, se débat autant qu'il peut. Aux pieds de l'homme sont deux cuves ou vases préparés pour la vendange, comme le marquent les quatre vers d'Ausone, dont voici le sens: « Septembre cueille les grappes: c'est en ce mois que les fruits tombent; il se divertit à tenir en l'air un lézard attaché par le pied, qui se démène d'une manière agréable. »

Les modernes peignent Septembre le visage riant, couronné de pampres, vêtu de pourpre, à raison de ses magnifiques présents; tenant d'une main le signe de la balance, parceque l'équinoxe d'automne ramène dans ce mois l'égal partage des heures entre le jour et la nuit, et de l'autre une corne d'Amalthée pleine de raisins, de pêches, de poires, etc. Un enfant qui foule le raisin, et une treille, désignent la principale richesse de ce mois.

SÉPULCRE. Les Hébreux creusaient ordinairement leurs tombeaux dans les rocs; c'est pour cette raison qu'Abraham acheta une double caverne pour en faire son sépulcre. Lorsque leurs tombeaux étaient en plein champ, ils mettaient une pierre taillée par-dessus, pour avertir qu'il y avait dessous un sépulcre, afin que les passants ne se souillassent point en y touchant. Jésus-Christ fait allusion à cette coutume, quand il compare les pharisiens à des sépulcres cachés, sur lesquels, en passant sans le savoir, on contracte une souillure involontaire. Les Juifs enduisaient aussi de chaux leurs sépulcres, pour qu'on les aperçût mieux; et tous les ans, le 15 d'adar, on les reblanchissait. C'est pourquoi Jésus-Christ compare encore les pharisiens hypocrites qui couvraient leurs vices d'un bel extérieur, à des sépulcres blanchis.

Les Romains, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, désignaient par le mot *sepulchrum* le tombeau ordinaire où l'on avait déposé le corps entier du défunt, ou les os et les cendres des corps morts, lorsque l'usage était de les brûler.

SÉPULTURE. *Voyez* FUNÉRAILLES, TOMBEAUX.

SEQUIN. Monnaie d'or qui se fabrique à Venise, à Malte, en Turquie et à Tunis. Le mot *sequin*, suivant l'auteur des *Amusements philologiques*, vient de *Zecchia*, nom de l'hôtel des monnaies à Venise, qui passe pour le plus beau de l'Europe, et où le sequin d'or a été frappé pour la première fois. En Italie, le mot sequin s'écrit *zecchine*.

SÉRAIL. C'est un mot turc qui signifie *palais*: on dit à Constantinople *le sérail de l'ambassadeur de France*; mais parceque les sultanes du grand-seigneur sont dans son *sérail*, c'est-à-dire dans son *palais*, nous nous servons de ce mot pour exprimer un lieu où il y a beaucoup de courtisanes. Les Turcs prononcent *sarai*; les Italiens en ont fait leur *serraglio*, dont nous avons fait *sérail*.

SÉRAPHINS (*ordre des*). Ordre de chevalerie en Suède. Il fut institué, l'an 1334, par le roi Magnus IV. Quelques uns disent que ce fut pour conserver le souvenir du fameux siége d'Upsal que ce prince établit cet ordre. L'insigne était un collier composé

alternativement de séraphins et de croix patriarcales, d'où pendait un ovale dans lequel était le nom de Jésus.

SÉRÉNISSIME, SÉRÉNITÉ, titres d'honneur pris autrefois par les rois mêmes et par les évêques. Nos rois de la première et de la seconde race, en parlant d'eux-mêmes, disaient *notre sérénité*. Adélard, évêque de Clermont, s'appliquait la même qualité. Depuis que le titre de *majesté* est devenu commun aux têtes couronnées, celui de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas rois, aux républiques de Venise et de Gênes, aux princes du sang de France, qui, le dauphin excepté, sont traités d'*altesse sérénissime*.

SERFS. *Voyez* SERVITUDE.

SERINS DE CANARIE. Plus de cent ans après la découverte des îles Canaries, les jolis oiseaux maintenant si répandus en Europe sous le nom de *serins*, n'y étaient point encore connus. Ils forment maintenant pour quelques contrées d'Allemagne, et pour le Tyrol en particulier, une branche de commerce assez notable.

SERINETTE. Cet instrument, inventé pour l'instruction des serins, aurait, d'après notre poëte Delille, été imaginé en Lorraine :

Il est une merveille,
Du dieu de l'harmonie heureuse invention,
Qui ferait de Midas un nouvel Amphion.
Dans un cachot étroit l'inventive Lorraine,
La première, enferma Zéphyre sous l'ébène,
Et, de ce dieu léger, occupant le loisir,
En le rendant captif assura son plaisir.
Aux vainqueurs d'Ilion tel Éole propice
Sut renfermer les vents dans les outres d'Ulysse.
Du magique instrument le manche sinueux
Fait mouvoir un cylindre en replis tortueux,
Dont le tronc hérissé, prodige d'industrie,
Des touches d'un clavier soutient la batterie;
La note, sur le buis relevée en laiton,
Soulève chaque touche, et fait sortir un son.

SERMENT. Les serments commencèrent à s'établir presque en même temps que les hommes commencèrent à tromper; aussi les poëtes disent que le serment est fils de la discorde. Lorsqu'on ne se reposa plus sur de simples promesses, non seulement le serment devint le gage des protestations, mais ce gage lui-même ne présentant pas un appui suffisant à la sincérité, le serment dans la suite eut besoin d'être accompagné de certaines formes, de certaines cérémonies, qui en garantissaient l'inviolabilité. Abraham dit au roi de Sodome : *J'en lève la main devant le Seigneur, le Dieu très haut, le possesseur du ciel et de la terre.* Abimélech ayant exigé de ce patriarche qu'il lui jurât *par le nom de Dieu* qu'il ne lui ferait aucun mal, le père d'Isaac lui répondit : *Je vous le jure.* Éliézer fit serment à Abraham *par le Seigneur du ciel et de la terre*, et Jacob jura à Laban *par le Dieu que son père redoutait.* La religion fut toujours la base du serment; et quand elle dégénéra en idolâtrie on jura par les idoles. C'est ainsi que les Égyptiens jurèrent non seulement par leurs dieux Isis et Osiris, mais encore par Anubis, par le bœuf Apis, par le crocodile, par l'ail, par le poireau, objets de leur culte superstitieux. Les Perses prenaient le soleil à témoin; les Scythes juraient par l'air et par le cimeterre, leurs deux principales divinités. A Athènes, on jurait le plus souvent par Minerve, déesse tutélaire de cette ville; à Lacédémone, par les fils de Jupiter, Castor et Pollux, descendus par leur mère des

rois du pays; en Sicile, par Proserpine. Les vestales juraient par Vesta, à qui elles étaient consacrées; les femmes mariées par Junon, qui présidait à la paix et au bonheur du ménage; les laboureurs par Cérès; les vendangeurs par Bacchus; les chasseurs par Diane; les amants par Vénus et par son fils, etc.

On jurait non seulement par les divinités, mais encore par tout ce qui relevait de leur empire, par leurs temples, par les marques de leur divinité, par les armes qui leur étaient particulières. Juvénal nous présente une longue liste des armes des dieux par lesquelles les jureurs de profession tâchaient de donner du poids à leurs paroles. Un homme de caractère, dit-il, brave dans les serments les rayons du soleil, et les foudres de Jupiter, et le glaive de Mars, et les traits d'Apollon, et les flèches de Diane, et le trident de Neptune, et l'arc d'Hercule, et la lance de Minerve, et enfin, ajoute ce poëte avec une emphase qui ne se dément pas, tout ce qu'il y a d'armes dans les arsenaux du ciel.

L. Gaspard Walkenaer a publié sur ce sujet un ouvrage intitulé : *De ritibus in jurando a veteribus, Hebræis maxime ac Græcis, observatis*, 1755, in-4°.

Quand les anciens Francs partaient pour la guerre, ils juraient de ne se point faire la barbe qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis : c'est ce qu'ils firent quand Clovis les conduisit contre Alaric. L'usage était encore de tirer, d'agiter et de secouer leurs épées, quand ils s'engageaient par serment de faire observer quelque chose.

Les Français, après avoir embrassé le christianisme, juraient communément dans quelque lieu saint, sur l'Évangile, sur la croix, ou sur les reliques des saints. Ils étaient à genoux, et ils élevaient la main pour toucher l'autel et ce qu'on y avait placé, soit l'Évangile, soit la croix, etc.

Les évêques et les prêtres ne touchaient point les choses sur lesquelles ils juraient, ce qu'on appelait *jurare inspectis sacris*, c'est-à-dire jurer en présence des choses saintes; et l'autre manière s'appelait *jurare super sacra*, ce qui signifie jurer sur les choses saintes. C'est de là sans doute que nous est restée la coutume de lever la main en faisant serment, et pour les prêtres de la tenir étendue sur la poitrine.

Plusieurs de nos rois avaient un serment qui leur était particulier. Le serment ou plutôt le juron de Philippe-le-Hardi était *par Dieu qui me fit;* Philippe-Auguste jurait *par les saints de France;* un des serments favoris de Louis XI était *pâques Dieu,* ainsi que celui qu'il faisait sur la croix de Saint-Lô d'Angers; celui de Charles VIII était *jour de Dieu;* celui de Louis XII, *le diable m'emporte;* celui de François I^{er}, *foi de gentilhomme;* celui de Charles IX était *par le sang-Dieu, par la mort-Dieu;* celui de Henri IV était *ventre-saint-gris*. Tous leurs successeurs ont également juré. Louis XIV jurait encore dans sa jeunesse; mais il rougit de cette habitude grossière, et parvint à la surmonter. On voit par notre histoire que quelques particuliers de marque, distingués autant par leur naissance que par leur bravoure,

avaient aussi des serments qui leur étaient familiers et propres, comme si c'eût été une devise. La Trémouille, qui, en 1613, soutint contre les Suisses le siége de Dijon, jurait *par le vrai corps de Dieu;* Charles de Bourbon, *par sainte Barbe;* Philibert, prince d'Orange, *par saint Nicolas;* La Roche du Maine, *tête de Dieu pleine de reliques.*

« L'usage fort ancien, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris,* qui s'est constamment maintenu, et qui se maintient encore, de prendre Dieu ou quelques objets sacrés à témoin, pour affirmer un fait, parut aux yeux de saint Louis un très grand crime. Tous les rois ses prédécesseurs avaient adopté un juron; lui-même jurait *par tous les saints de céans;* mais, s'étant défait de cette habitude; il voulut que chacun l'imitât. Il punissait très rigoureusement les jureurs et blasphémateurs, qui, pour la plupart, l'étaient sans réflexion et sans intention de blasphémer. Dans son ordonnance, il leur inflige des amendes excessives, la prison au pain et à l'eau, le fouet, le supplice de l'échelle, etc. Ces peines sont graduées suivant la gravité du jurement ou l'âge de celui qui l'a proféré. Il condamne à une amende ceux qui, ayant entendu jurer, ne dénoncent pas le jureur. Il récompense les dénonciateurs, et même ceux qui dénoncent les juges trop indulgents pour ce délit; il encourage la délation; il établit l'espionnage.

» Les *Annales de Guillaume de Nangis* et la *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, s'accordent à dire que ce roi faisait marquer au front, brûler les lèvres, percer la langue aux jureurs avec un fer ardent. Il avait fait fabriquer pour ce supplice un fer rond, muni d'une baguette au milieu, qu'il faisait appliquer tout rouge sur les lèvres du patient attaché à l'échelle, et qui avait autour du cou des boyaux de bêtes pleins d'ordure; il leur faisait cuire les lèvres. »

SERPENT. Instrument de musique à vent qui sert pour soutenir un chœur de chantres. Sa figure lui a fait donner le nom de *serpent.* Lebœuf, dans le premier volume de son *Histoire d'Auxerre*, dit qu'un chanoine de la cathédrale de cette ville, nommé Edme Guillaume, trouva, vers 1590, le secret de tourner un cornet en forme de serpent; on s'en servait pour les concerts qu'on exécutait chez lui, et cet instrument ayant été perfectionné devint commun dans les grandes églises.

SERRES CHAUDES. Ces serres, si communes aujourd'hui, ont commencé à être en usage il y a moins d'un siècle; l'invention en est due aux Anglais et aux Hollandais.

On n'avait jamais pu parvenir, sous le règne de Louis XIV, à faire produire du fruit aux ananas, et depuis plus de cinquante ans on les obtient par milliers, et d'un aussi bon goût que s'ils avaient été produits sur leur terrain naturel. Les belles serres chaudes de Paris, dignes de fixer l'attention des curieux, sont celles du Muséum d'histoire naturelle, celles de Malmaison, du jardin de M. de Sainte-James, du jardin de M. Boursault.

SERRURE. Dans les temps les plus reculés on n'avait pas de ser-

rures pour fermer les portes d'entrée des maisons; on se contentait, dit Millin, *Dict. des beaux-arts*, tome III, page 567, d'attacher la porte avec des cordes, et le nœud de la corde faisait l'office de nos serrures. Bientôt on s'aperçut que ce moyen n'était pas suffisant; on imagina donc un meilleur procédé. Dans l'intérieur de la maison on plaçait transversalement devant la porte un verrou de bois, supporté sans doute des deux côtés par un lien de fer; dans ce verrou était fixé un morceau de fer ovale qui servait à lier le verrou avec la porte et à l'y fixer : ce fer était creusé, et dans l'intérieur il y avait un écrou à vis dans lequel s'adaptait un fer dont le bout était garni d'une vis, et qui tenait lieu de clef. Lorsqu'on voulait ouvrir cette espèce de serrure, on vissait la clef dans le fer ovale creux, et on le retirait; alors la porte détachée du verrou s'ouvrait, et on ôtait celui-ci. C'était ainsi qu'on ouvrait les portes lorsqu'on se trouvait dans l'intérieur de la maison; et pour les fermer on remettait le verrou et on y enfonçait le morceau de fer creux ovale. Afin de pouvoir fermer ou ouvrir, lorsqu'on était en dehors de la maison, on taillait dans la porte, au-dessus de l'endroit où était la noix ou le fer ovale creux, un trou assez grand pour y passer la main, enfoncer la noix dans le verrou ou la retirer.

Par la suite on imagina encore une meilleure sorte de serrure, qu'on désignait sous le nom de *lacédémonienne* ; on l'employait surtout pour la fermeture des chambres dans l'intérieur des maisons. L'ancienne sorte de serrure fut conservée encore long-temps pour fermer les portes d'entrée des maisons et celles des villes; la serrure lacédémonienne était aussi employée quelquefois pour la fermeture des grandes portes des maisons. Quant aux portes dans l'intérieur des maisons, on se contentait quelquefois d'y mettre son cachet au lieu de les fermer à clef. La serrure lacédémonienne consistait en un verrou de fer qui ne passait pas transversalement par-dessus ou par-devant toute la porte, comme le verrou de bois de l'ancienne serrure, mais qui était appliqué seulement par-devant, du côté où la porte s'ouvrait, et dans l'intérieur de la chambre. La serrure lacédémonienne n'exigeait pas qu'on fît un trou dans la porte; mais pour l'ouvrir, lorsqu'on était en dehors, on enfonçait la clef dans une petite ouverture faite à cet effet, et on soulevait ainsi le verrou. La différence entre la serrure ancienne et la serrure appelée lacédémonienne consistait en ce que la première ne ressemblait qu'à un morceau de fer cylindrique, et que celle-ci au contraire avait plusieurs dentelures. Dans la suite on perfectionna la serrure lacédémonienne, en plaçant le verrou dans une capsule de fer pour la mettre mieux en sûreté; elle avait donc quelque ressemblance avec nos serrures. On peut en dire autant de la clef lacédémonienne.

Quelquefois on plaçait dans l'intérieur des chambres un second verrou qu'on ne pouvait pas ouvrir du dehors, et qui ne servait que pour s'enfermer soi-même dans une chambre.

Le perfectionnement des serrures a suivi dans ces derniers siècles les progrès de l'art de la

serrurerie. En 1699, M. Papin, professeur de mathématiques à Marbourg, inventa une serrure d'une construction si singulière que, quoiqu'on eût remis la clef entre les mains de quelques serruriers fort habiles, en présence desquels on avait ouvert et fermé plusieurs fois la cassette où cette serrure était attachée, ils ne purent jamais la rouvrir. Un grand nombre de serrures fort ingénieuses ont été inventées depuis; le *Dictionnaire de l'industrie* en désigne plusieurs dont la description outre-passerait les bornes que nous nous sommes prescrites; nous nous contenterons de signaler la serrure de sûreté de M. Regnier, décrite dans le *Dictionnaire des découvertes en France* de 1789 à la fin de 1820, tome XV, page 91. «M. Regnier, mécanicien à Paris, s'est appliqué à perfectionner la serrure anglaise de Bramah (décrite dans le volume de l'année 1808 de ces archives, page 410), serrure qui à la vérité ne peut être crochetée, mais susceptible d'être forcée au moyen d'une fausse clef. Il fallait donc fortifier les garnitures de manière qu'une fausse clef se rompît avant de pouvoir les forcer, et c'est ce qui a été fait, en sorte que cette serrure est parvenue à un degré de perfection qu'elle n'a pas à Londres; et par un procédé de fabrication on l'établit maintenant à Paris à meilleur marché qu'en Angleterre.» (*Archives des découvertes et des inventions nouvelles* pendant l'année 1811, page 367.)

SERRURERIE. L'art de travailler le fer a acquis dans le dernier siècle un haut degré de perfection. Les grilles que Destriches a exécutées à Paris pour le Portugal; celles que Damour a faites pour la place de Nancy; la rampe de la chaire de l'église de Saint-Roch; le dais de fer supporté par quatre colonnes du haut desquelles partaient des ornements surmontés d'une gloire, le tout du même métal, que M. Gérard, serrurier, a présenté, en 1770, à l'académie des sciences, et beaucoup d'autres ouvrages en ce genre, prouvent les progrès récents de la serrurerie.

SERTISSURE. On a été très long-temps à produire la sertissure d'une pierre dans le métal. On pouvait fondre, forger un anneau, le réparer même à la lime, sans savoir cependant établir les pierres dans les métaux, rabattre des parties fines et déliées qu'il fallait détacher et réserver sur la place pour fixer et assurer solidement une pierre, en un mot, ce qu'on appelle la *sertir*. On évitait tous ces détails qui paraissent de peu d'importance à nos artistes éclairés par l'habitude et la réflexion, et qui étaient très difficiles alors, parcequ'on perçait la pierre avec le même instrument qui servait à la graver, et qu'on la passait ensuite dans une ganse. Telle était la méthode des anciens, qui ne connaissaient pas notre façon légère de sertir.

SERVANTE. Chez les Celtes ou Gaulois, nos aïeux, les femmes en se mariant étaient obligées de dire à celui qu'elles prenaient pour mari : «Vous êtes mon maître et mon époux, et moi je suis votre humble servante.» Cette formule était de rigueur, et la fille du roi n'en était pas plus exempte que les autres.

SERVIETTE. Les serviettes, dit Winckelmann, n'étaient pas en usage chez les Romains; elles ne furent introduites que très tard, et encore l'usage était-il que chaque convive apportât son linge. Personne, dit Martial, n'avait apporté de serviettes, dans la crainte qu'on ne la lui volât. Que fit Hermogène? il emporta la nappe:

Attulerat mappam nemo dum furta timentur:
Mantile e mensa sustulit Hermogenes.

Les premiers linges qu'on a faits pour serviettes ont été fabriqués à Rheims. Ce n'est pas qu'auparavant on ne se lavât et qu'on ne s'essuyât les mains avec des serviettes; mais elles étaient de laine, et d'une laine assez grossière. A table la nappe tenait lieu de serviette; on en mettait un bout devant soi pour s'essuyer la bouche et les doigts pendant et après le repas.

SERVITES. Ces religieux, très répandus en Italie, font profession d'une dévotion particulière à la Vierge. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi, marchand de Florence, qui quitta le négoce avec six autres de sa profession, et se retira, en 1225, au mont Sénaire, à deux lieues de Florence. En 1239, ils reçurent de l'évêque la règle de saint Augustin. Bonfilio fut nommé général de l'ordre, et mourut en odeur de sainteté le 1^{er} janvier 1262. Le concile de Latran approuva l'ordre des servites, et les papes lui ont accordé beaucoup de grâces, surtout Alexandre IV et Innocent VIII.

SERVITEUR. Grégoire-le-Grand, mort à Rome le 12 mars 604, est le premier pape qui ait pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu;* titre qui a passé à tous ses successeurs.

SERVITUDE. Dans tous les temps, dans toutes les parties du monde, une forte partie du genre humain a été condamnée à l'esclavage. Il y a cependant une véritable différence entre l'esclavage des anciennes nations de l'Europe et celui que l'on retrouve encore dans plusieurs nations modernes. L'esclavage est toujours né de cet abus de la force qu'on a appelé le droit de la guerre; mais il a varié avec les principes dans lesquels on a fait la guerre. Les anciens la faisaient avec les vues des peuples civilisés; ils voulaient ou affaiblir leurs voisins, et alors tous les hommes qu'ils ne leur avaient pas tués ils les dégradaient dans la servitude, ils en remplissaient leurs maisons, ou ils les traitaient comme les animaux voués à leur service; ou bien ils voulaient conquérir et soumettre leurs voisins, et alors ils recevaient les vaincus sous leurs lois, ils les associaient à tous leurs avantages politiques, et souvent même ils en adoptaient plusieurs institutions.

Il n'en pas fut de même des barbares qui, comme un torrent, vinrent inonder l'empire romain. Manquant de civilisation, ils la méprisèrent chez les peuples qu'ils soumirent; ne trouvant dignes d'eux que les travaux de la guerre, ils avaient besoin des vaincus pour cultiver une terre dont ils ne voulaient que jouir; ils ne les attachèrent pas à leurs personnes, ils les asservirent aux champs où ils les trouvèrent. Les Romains faisaient déjà cet emploi d'une partie de leurs esclaves, et l'on pourrait croire aussi que les barbares ne

firent que conserver un usage qui convenait si bien à leurs mœurs. Bientôt tout se divisa dans l'empire des vainqueurs. Le gouvernement féodal s'éleva, s'étendit et s'affermit ; alors les paysans devinrent des hommes de servitude, enfermés dans le territoire des seigneurs, comme les cerfs dans leurs parcs, et livrés à la tyrannie d'un maître qui ne reconnut d'autre loi que sa volonté, d'autre justice que son intérêt.

On pourrait demander dans lequel de ces deux genres de servitude l'humanité a été le plus outragée : être privé de tous les droits de la cité et de la propriété, être irrévocablement attaché à la terre qu'on cultive, est moins dur, moins humiliant encore que de dépendre à tous les moments de la personne d'un maître, aux fantaisies, aux cruautés duquel toute votre existence est soumise. Mais, si nous considérons que l'ancienne servitude n'enveloppait que la portion d'hommes faits esclaves à la guerre ou nés dans l'esclavage, tandis que la servitude de la glèbe s'est étendue sur des nations entières, qu'elle a couvert toute l'Europe, que la noblesse et l'église ont eu seuls le privilége de conserver des hommes libres, nous resterons convaincus que le genre humain n'a jamais été si opprimé, si dégradé que par les lois féodales. Il a secoué peu à peu le poids d'outrages et de vexations sous lequel il était resté accablé pendant plusieurs siècles; mais nos lois, nos mœurs, les formes de nos propriétés surtout sont restées infectées des vestiges de cette absurde et tyrannique législation ; et dans la France même, le royaume où les affranchissements ont commencé, et où ils se sont le plus rapidement accumulés, dans la France même, deux provinces, la Bourgogne et la Franche-Comté, avaient encore avant la révolution de vastes cantons cultivés par des mains esclaves. En vain on eût dit que le temps, les mœurs et la protection des tribunaux avaient déjà fait tomber les plus odieux des droits que les seigneurs s'étaient arrogés sur leurs vassaux; en vain Louis XVI avait, par son édit du mois d'août 1779, supprimé ces droits dans ses domaines. Cultiver une terre chargée des plus onéreuses redevances, de corvées et d'impositions arbitraires, où le seigneur seul possédait tout, où les tenanciers ne pouvaient jamais devenir propriétaires, où toutes leurs acquisitions retombaient à leur mort dans le domaine du seigneur, où ils ne pouvaient ni les donner ni les transmettre même à leurs enfants, si ce n'est à des conditions rigoureuses et toutes à l'avantage du maître ; ne pouvoir s'écarter de cette terre sans perdre à l'instant tout ce qu'on possédait; ne pouvoir rien acquérir, même dans un autre pays, qui ne soit soumis à la confiscation seigneuriale ; contracter cette servitude non seulement par la naissance, mais par le mariage, mais par l'habitation d'un an et d'un jour : voilà, à quelques différences près, dans les divers cantons, quelle était la destinée des serfs qui restaient encore dans la Bourgogne et la Franche-Comté. « Les religieux de la Mercy, disait éloquemment Voltaire, passent les mers pour aller délivrer nos frères lorsqu'on les a faits esclaves à Maroc

ou à Tunis : qu'ils viennent donc délivrer douze mille Français esclaves en Franche-Comté ! »

SESSION. On ne connaît guère en France le terme de *session*, est-il dit dans l'*Improvisateur français*, que depuis la constitution de l'an VIII. Il y a depuis ce temps une session d'environ quatre mois par chaque année pour le corps législatif, sauf les sessions extraordinaires qui ont lieu sur la convocation qui lui est faite par le chef du gouvernement. La première session extraordinaire eut lieu en l'an X, depuis le 15 germinal jusqu'au 30 floréal inclusivement. Environ trois cents lois, tant générales que particulières, furent portées dans le cours de cette session extraordinaire, qui se termina par l'adoption du *traité d'Amiens*.

SÈVE. La circulation de la sève a été découverte, en 1667, par Malpighi, médecin du pape Innocent XII. Cette découverte a donné lieu à plusieurs observations plus ou moins curieuses ; on peut lire, en dernière analyse, celles qui furent faites, en l'an IV, par M. Coulomb, dans les *Mémoires des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*, tome II, et dans le *Journal de physique*, septembre 1811, celles qui furent faites, la même année, par M. Palisot de Beauvois.

SI. Cette note de musique fut inventée par Le Maire, entre le milieu et la fin de l'avant-dernier siècle, si toutefois l'invention consiste à avoir introduit dans la pratique l'usage de la syllabe *si* ; mais si le véritable inventeur est celui qui a vu le premier la nécessité d'une septième syllabe, et qui en conséquence en a ajouté une, Le Maire ne mérite nullement ce titre ; car on trouve, en plusieurs endroits des écrits du P. Mersenne, la nécessité de cette septième syllabe pour éviter les muances ; et il témoigne que plusieurs avaient inventé ou mis en pratique cette septième syllabe à peu près dans le même temps, et entre autres Gilles Grand-Jean, maître écrivain de Sens ; mais que les uns nommaient cette syllabe *ci*, d'autres *di*, d'autres *ni*, d'autres *si*, d'autres *za*, etc. ; de sorte que toute la prétendue invention de Le Maire consiste, tout au plus, à avoir écrit ou prononcé *si*, au lieu d'écrire ou de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*. Du reste l'usage du *si* n'est connu qu'en France, et il ne s'est pas même conservé en Italie.

SIAMOISE. Étoffe de coton fort commune, mêlée de soie et de coton. Les premières furent apportées en France par les personnes de la suite de l'ambassadeur du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV. Pan inventa le chiné qu'on exécuta à Yvetot, et on donna aux siamoises chinées le nom de *siamoises flambées*, nom qu'elles portent encore aujourd'hui.

SIBYLLE, du latin *sibylla*, pris du grec σίβυλλα, formé, selon plusieurs auteurs, de σιὸς par dialecte éolien pour θεὸς (dieu) et de βουλὴ (vouloir, conseil) *conseil divin*, parcequ'on regardait les sibylles comme inspirées par quelque divinité, au nom de laquelle elles rendaient des oracles. Cette étymologie paraît plus vraisemblable que celle que Voltaire a donnée à ce mot. « La première femme, dit-il, (*Dict. philosophique*, au mot *si-*

bylle,) qui s'avisa de prononcer des oracles à Delphes s'appelait *Sibylla ;* elle eut pour père Jupiter, au rapport de Pausanias, et pour mère Lamia, fille de Neptune, et elle vivait fort long-temps avant le siége de Troie. De là vient que par le nom de *sibylle* on désigna toutes les femmes qui, sans être prêtresses ni même attachées à un oracle particulier, annonçaient l'avenir et se disaient inspirées. »

On convient assez généralement qu'il y a eu des sibylles, mais on ne s'accorde pas sur leur nombre. On peut consulter sur leur nombre, d'après l'opinion des divers auteurs, sur leurs noms et leurs pays, le *Dict. d'antiquités grecques et romaines* de Furgault, et le *Dict. de la Fable* de Noël, 4[e] édition.

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu,* liv. XVII, ch. XXIII, parle d'un acrostiche de la sibylle Érythrée, dont les lettres initiales formaient ce sens : IESOUS CHRISTOS THEOU UIOS SOTER ; *Jésus-Christ, fils de Dieu sauveur.* D'après l'autorité d'un père de l'Église, doit-on s'étonner de trouver encore dans le dernier siècle des vestiges de l'ancienne vénération de nos pères pour les sibylles ? Dans la prose qui se chante aux messes des morts, on lit ces paroles remarquables :

Dies iræ, dies illa,
Solvet sæclum in favilla,
Teste David cum sibylla.

Ce dernier vers a été changé, en 1735, dans le nouveau bréviaire de Paris ; on y a substitué celui-ci :

Crucis expandens vexilla.

SIBYLLINS (*livres*). Les livres appelés *sibyllins* contenaient un recueil en vers des prédictions des sibylles, que l'on conservait à Rome avec grand soin. Les historiens ne sont d'accord ni sur le nombre des livres qui composaient ce recueil, ni sur le roi auquel il a été présenté ; les uns prétendent que ce fut à Tarquin l'Ancien. Si nous en croyons Denys d'Halicarnasse, Pline et plusieurs autres anciens, ce fut la sibylle de Cumes elle-même qui apporta à Rome les livres sibyllins ; elle vint présenter à Tarquin-le-Superbe neuf livres de ces oracles, et lui en demanda une grosse somme d'argent. Tarquin, qui n'en prévoyait pas l'importance, refusa de les acheter. Alors cette femme en brûla trois, et revint quelques jours après lui proposer les six autres au même prix. On la traita d'insensée ; mais elle, sans se rebuter, brûla encore trois de ces livres, et reparut de nouveau devant Tarquin, demandant toujours la même somme, et menaçant de brûler les trois derniers en cas de refus. Le roi, surpris de cette démarche, et encore plus de l'assurance ferme avec laquelle cette femme lui parlait, lui donna enfin, pour ces trois livres, la somme qu'elle avait demandée pour le recueil entier. On les consultait lorsqu'il arrivait quelque prodige, ou que l'empire semblait menacé d'une calamité pressante. On sent, comme l'a observé Desaintange dans ses remarques sur sa traduction des *Métamorphoses*, combien de ressources l'obscurité mystérieuse de ces livres sacrés prêtait à la politique, et quel parti les augures savaient en tirer.

Ces livres, que Tarquin avait fait enfermer dans un coffre de

pierre déposé dans un souterrain du temple de Junon au Capitole, ayant été brûlés dans l'incendie du Capitole, un an avant la dictature de Sylla, le sénat envoya des députés dans toutes les villes de l'Italie et de la Grèce, avec ordre de recueillir toutes les prédictions des sibylles : on en eut bientôt d'autres, et en si grand nombre qu'Auguste, pour mettre un frein à la superstition du peuple, fut obligé d'en faire un choix; il en fit brûler plus de deux mille volumes, et ne retint que ceux qui portaient le véritable caractère des sibylles; il les enferma dans deux coffres d'or, et les mit sous le piédestal de la statue d'Apollon Palatin. Ces vers des sibylles renfermaient des prédictions vagues, applicables à tous les temps, et pouvaient s'ajuster à tous les évènements : c'étaient des vers hexamètres.

SIÉGE. La forme qu'avaient anciennement les siéges dans la Grèce ne nous est pas bien connue. On présume qu'ils étaient entièrement de bois, et n'avaient qu'un simple dossier sans bras. Ces siéges étaient toujours accompagnés d'un marchepied, soit qu'on s'en servît dans les appartements pour la conversation, soit même à table pour manger. Chez les grands on les couvrait de peaux, de tapis et d'étoffes couleur de pourpre. La même magnificence éclatait sur les bois des siéges, comme sur les bois des lits; ils étaient travaillés avec soin et revêtus de beaucoup d'ornements.

La forme des siéges a beaucoup varié chez les différents peuples de l'antiquité; chez les Romains elle était la marque de la dignité. La *chaise curule* était un siége d'ivoire, pliant et sans dossier, sur lequel s'asseyaient les rois, et dans la suite les premiers magistrats, tels que les dictateurs, les consuls, les proconsuls, les censeurs, les préteurs et les grands édiles; ceux des sénateurs qui avaient été honorés des grandes dignités de la république, conservaient toute leur vie le droit de s'asseoir sur la chaise curule, tant au sénat que partout ailleurs. « On remarque principalement, dit Millin, la *sella curulis* (chaise curule) sur les médailles des familles Lollia, Cornelia, Cestia; et cette espèce de banc particulier aux édiles, aux questeurs et aux magistrats inférieurs, sur les médailles des familles Sulpicia et Critonia. Les empereurs, faisant assis des largesses ou des allocutions, sont toujours sur la chaise curule. Ce n'est que dans le bas-empire que les empereurs d'Orient et les consuls ont pris l'usage des siéges à dos et des marchepieds, comme on en voit sur les diptyques; tel est aussi le fauteuil de Dagobert au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale; mais le siége conserva toujours la forme de la *sella curulis*. »

SIÉGE D'UNE VILLE. Cette partie de l'art militaire qui concerne l'attaque et la défense des places, n'était pas absolument inconnue dans l'Asie. Il est parlé dans l'Écriture de plusieurs siéges; ceux de Samarie, de Tyr et de Jérusalem peuvent nous fournir quelques lumières sur les moyens dont les Asiatiques faisaient usage pour réussir dans ces sortes d'opérations. On voit que leur manière ordinaire d'attaquer une place con-

sistait à l'environner de fossés et de murailles si exactement qu'aucun des habitants ne pût en sortir; on faisait ensuite approcher les béliers pour renverser les portes et les murs; lorsque la brèche était jugée assez considérable on tentait l'assaut. Pour favoriser et faciliter cette manœuvre, on élevait des terrasses qu'on garnissait d'archers et de frondeurs qui écartaient les assiégés de la brèche: on employait aussi la sape pour renverser les murs de la place. Voilà quelle était dans les siècles qui se sont écoulés depuis l'établissement de la royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité, et quelle a presque toujours été autrefois la manière dont on se rendait maître des places qu'on assiégeait.

A l'égard de la défense de ces mêmes places, elle consistait dans la force et l'épaisseur des murailles qui souvent étaient terrassées, dans la largeur du fossé qui les environnait, dans la hauteur des tours, et dans les différentes machines qu'on employait pour lancer au loin de longues flèches et jeter de gros quartiers de pierre. Ces moyens étaient suffisants alors pour mettre une place en état de tenir long-temps. Le siége de Tyr par Nabuchodonosor dura treize ans, et celui d'Azoth par Psammétique vingt-neuf. Ces faits n'ont rien d'absolument incroyable, si l'on fait réflexion que la situation d'une place, aidée de quelques ouvrages, pouvait autrefois la rendre imprenable. D'ailleurs on ne doit envisager les siéges de Tyr et d'Azoth que comme des blocus; c'était la seule ressource qu'on pût employer pour se rendre maître de pareilles villes: il fallait les réduire par la famine, et ce moyen n'était pas aisé dans un temps où la plupart des grandes villes renfermaient autrefois dans leur intérieur un certain espace de terres labourables.

Lorsque les assiégeants avaient ouvert une brèche aux murailles de la place, les assiégés pour se défendre se servaient assez souvent d'arbres coupés (*voyez* ABATIS) qu'ils étendaient sur le front de la brèche, fort près les uns des autres, afin que les branches s'entrelaçassent; outre cela, les troncs étaient attachés ensemble par de forts liens, de façon qu'il était impossible de les séparer, ce qui formait une haie impénétrable derrière laquelle on rangeait des soldats armés de lances et de pertuisanes. Si les assiégés se trouvaient tout d'un coup ouverts, alors, pour avoir le temps de se remparer, ils jetaient au bas et sur les décombres de la brèche une quantité prodigieuse de bois sec et de matières combustibles, auxquelles ils mettaient le feu pour empêcher les assiégeants d'en approcher.

Les Grecs et les Romains, indépendamment des moyens qui viennent d'être indiqués, faisaient un usage fréquent de l'escalade: il y en avait de deux sortes; dans l'une on employait des échelles, et on avait soin qu'elles fussent au moins deux pieds plus hautes que les murs qu'on voulait escalader; dans l'autre on escaladait les murailles quand elles n'étaient pas fort élevées. Alors les soldats s'avançaient par pelotons au pied des murailles en se serrant et se couvrant la tête de leurs boucliers, de façon que les premiers rangs se

tenant debout, les suivants se baissant un peu, et les derniers étant à genoux, leurs boucliers arrangés les uns sur les autres comme des tuiles formaient une espèce de toit que les Romains appelaient *tortue* (*testudo*). Cette voûte était si ferme et si solide que tout ce qu'on y jetait du haut des murs glissait sans la rompre et sans blesser les soldats qui étaient dessous. On faisait monter sur ce toit de boucliers d'autres soldats qui, se couvrant de même, en formaient un second qui égalait quelquefois la hauteur des murs de la ville; alors ces soldats avec leurs javelines tâchaient d'écarter ceux qui y paraissaient pour les défendre.

Les anciens faisaient aussi un grand usage des tours mobiles qu'ils élevaient sur un assemblage de poutres et de forts madriers. Leur hauteur était proportionnée à leur base; elles avaient quelquefois trente pieds en carré, et quelquefois quarante ou cinquante; elles étaient si hautes qu'elles surpassaient les murailles et même les tours des villes.

Les premiers Français se servaient dans les siéges à peu près des mêmes machines que les Romains, ainsi qu'on peut le voir par ce que rapporte Grégoire de Tours de celui de Comminges, fait par Leudégésile, commandant de l'armée de Gontran, roi de Bourgogne. Ils avaient, comme nous, des places de guerre destinées à arrêter l'ennemi, et qui furent long-temps appelées *fermetés* (*firmitates*), et ensuite *fertés*: de là vient que plusieurs villes portent encore le nom de *ferté*, comme la Ferté-Milon, la Ferté-sur-Aube, etc. Ils faisaient des retranchements avec les roues de leurs chariots, qu'ils enfonçaient dans la terre jusqu'au moyeu; ils construisaient, comme les Romains, des tours de bois, à la différence que ces tours n'étaient pas mobiles; dans la suite on substitua à ces tours de simples redoutes ou des forts de distance en distance, et l'on donna à ces redoutes le nom de *bastides*. On assiégeait par bastides, lorsqu'on n'avait pas assez de troupes pour faire une circonvallation entière. Les forteresses se bâtissaient ordinairement sur les montagnes ou sur les lieux de difficile accès, d'où viennent ces noms, si communs en France, de Rochefort, Montfort, et autres semblables. Plusieurs forteresses avaient un donjon flanqué de trois ou quatre tours pour servir de retraite aux assiégés, s'il arrivait qu'ils fussent emportés d'assaut.

Depuis Charles V, la figure angulaire parut flanquer mieux que la figure ronde qui avait été adoptée jusqu'alors, et l'on s'aperçut qu'on pouvait faire des faces un feu plus grand que celui qu'on faisait des tours; on s'y prit donc autrement pour fortifier les places: on fit de nouvelles enceintes avec des bastions. Landrecy et le nouvel Hesdin, dans l'Artois, furent les premières villes ainsi fortifiées. *Voyez* MINE.

SIFFLET. Petit instrument avec lequel on siffle.

> Moment fatal, où le public soufflait
> Dans maint tuyau que tu nommes sifflet.
> (LE BRUN, épître II, liv. II.)

C'est au temps d'Auguste que les battements de mains et les coups de sifflets paraissent s'être introduits dans les spectacles, com-

me signes d'approbation et d'improbation.

« La coutume de siffler les auteurs dont on est mécontent n'est pas moderne. Cælius, dans une lettre à Cicéron (*ép. fam.*, liv. VIII, lett. 11), dit de l'orateur Hortensius qu'il était parvenu jusqu'à la vieillesse sans jamais avoir eu sujet de se plaindre du sifflet : *Hoc magis animadversum est, quod intactus à* sibilo *pervenerat Hortensius ad senectutem*. Cette manière de parler, *intactus à sibilo*, signifie bien sans avoir été maltraité du sifflet, sans avoir été sifflé. M. Boettiger, savant allemand, qui, entre beaucoup de mémoires sur les usages particuliers des Romains, en a publié dernièrement un sur les *applaudissements au théâtre* ou *claquements de mains chez les anciens*, Leipsick, 1822, devrait en donner un sur le sifflet dont le son aigu retentissait quelquefois au barreau comme au spectacle. Il semble l'annoncer, en promettant encore deux mémoires sur les différentes manières d'applaudir ou de punir les auteurs et les acteurs anciens. » *Amusements philologiques*.

SIGILLÉE (*terre*). *Voyez* TERRE SIGILLÉE.

SIGNATURE. Anciennement on ne signait point les actes : le sceau ou le cachet tenait lieu de signature. Les contrats étaient signés des notaires sans l'être des parties. Ce ne fut qu'en 1579 que le parlement de Paris ordonna que les actes par-devant notaires seraient signés des parties ; mais long-temps encore après quelques membres de la noblesse orgueilleuse semblaient se faire un titre de leur ignorance, et les grands seigneurs ne rougissaient pas même de déclarer formellement ne pas savoir signer, *attendu leur qualité de gentilshommes*.

Les souscriptions d'un grand nombre de conciles, est-il dit dans l'*Improvisateur français*, nous prouvent que beaucoup de prélats qui s'y rendaient pour décider les questions les plus abstraites, les plus difficiles, les plus incompréhensibles de la théologie, ne savaient pas même signer leurs noms, et se trouvaient obligés de recourir à ceux de leurs confrères les plus instruits, qui souscrivaient pour eux aux actes de ces assemblées. On lit dans les archives de l'École de droit un acte de prise de possession d'un curé qui fait sa marque, ayant déclaré ne savoir signer.

On appelle *signature en cour de Rome* la minute originale d'un acte par lequel le pape accorde un bénéfice ou quelque autre grâce. On donne également à Rome les noms de *signature de justice*, *signature de grâce*, à deux tribunaux où l'on décide différentes affaires contentieuses.

SIGNAUX. L'invention des signaux, c'est-à-dire des moyens que l'on emploie pour se donner quelque avis quand on est hors de la portée de la voix, est due aux Grecs ; il y en avait pour le jour et pour la nuit. Ces signaux, dont l'origine est fort ancienne, puisque Agamemnon en fit usage pour annoncer à Clytemnestre la prise de Troie, et qu'elle en fut informée le jour même malgré la grande distance qui la séparait de l'armée des Grecs, consistaient en feux ou en flambeaux qu'on plaçait sur les hauteurs, de distance en distance,

de manière à ce que les deux plus proches pussent être vus de leurs stations. D'abord ces signaux ne purent donner aucun détail sur l'évènement qu'ils annonçaient; mais dans la suite ils se perfectionnèrent et furent capables d'en présenter les principales circonstances. Polybe parle d'une méthode par le moyen de laquelle on pouvait faire lire peu à peu à un observateur ce qu'il était intéressant d'apprendre; il en attribue l'invention à un nommé Cléoxène. Dans une savante dissertation qui se trouve dans les *Mémoires de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut,* année 1808, M. Mongez donne de nouveaux éclaircissements non seulement sur le passage d'Eschyle où Clytemnestre annonce au chœur que Troie est prise par les Grecs, qu'elle l'a été cette nuit même, ainsi que le lui ont appris les feux qui ont brillé successivement sur huit montagnes; mais aussi sur quelques autres textes relatifs aux signaux.

On voit dans Tite-Live, dans Plutarque et dans d'autres auteurs qu'en plusieurs occasions les généraux romains se sont servis avec succès des signaux par le feu qu'ils avaient appris des Grecs. *Voyez* TÉLÉGRAPHE.

On entend par *signaux,* en terme de marine, des pavillons, des flammes et autres objets, qu'on hisse à la tête d'un mât, au bout d'une vergue, pour être aperçu et communiquer au loin quelque ordre. Les signaux de nuit se font au moyen des fusées, des coups de canon et des fanaux. La méthode la plus féconde est celle dans laquelle on donne à chaque pavillon le caractère d'un chiffre; et de la réunion de deux ou de trois pavillons, qui figurent, l'un les unités, l'autre les dizaines, et le troisième les centaines, on peut composer tous les nombres possibles, depuis 1 jusqu'à 999. Chacun de ces nombres, ayant une phrase ou une idée qui lui correspond, est inscrit sur une table de signaux, au moyen de laquelle on a un langage aussi étendu que les besoins de la marine peuvent l'exiger.

SILHOUETTE (*portrait à la*). On appelle ainsi des portraits faits à l'ombre de quelqu'un. C'est M. de Silhouette, contrôleur général des finances, sous Louis XV, qui a donné son nom à ce genre de peinture.

« La célébrité du contrôleur général des finances (Silhouette), monté à cette place avec la plus haute réputation, tomba précipitamment. Dès lors tout parut *à la silhouette,* et son nom ne tarda point à devenir ridicule. Les modes portèrent à dessein une empreinte de sécheresse et de mesquinerie; les surtouts n'avaient point de plis, les culottes point de poches, etc. Les portraits dits à la silhouette furent des visages tirés de profil sur du papier noir, d'après l'ombre de la chandelle, sur une feuille de papier blanc. » (MERCIER, *Tableau de Paris,* tome I.)

SILICE (oxyde de silicium). La silice, connue de toute antiquité, fut regardée comme un corps simple jusqu'à la découverte du potassium et du sodium; elle fut appelée *terre vitrifiable,* parce qu'elle entre dans la composition du verre. Le nom de *silice* lui vient du *silex,* où elle se trouve en

abondance. La silice est blanche, rude au toucher, infusible, sans action sur les fluides impondérables; sa pesanteur spécifique est de 2,66 : elle est très commune dans la nature. Le quartz, pierre dure qu'on rencontre colorée soit en rouge ou en rose, violet, etc., et quelquefois incolore, n'est presque que de la silice pure. Le *cristal de roche* paraît même ne contenir que de l'oxyde de silicium; le sable et le silex en contiennent les 0,99 de leur poids. La silice existe en dissolution dans quelques eaux; neutre dans la plupart des végétaux, elle fait partie de toutes les terres cultivées; en un mot, elle paraît constituer la majeure partie de la surface du globe. Elle sert à une foule d'usages, et surtout au moulage, à la verrerie, aux ciments, aux poteries, etc.

SILLOMÈTRE, mot formé de *sillon*, trace que fait la charrue, au figuré celle que fait un vaisseau dans sa marche, et du grec μέτρον (mesure). Cet instrument, qui sert à mesurer le sillage d'un vaisseau en mer, a été imaginé, en 1781, par Degaule, ingénieur hydrographe.

SILOS. L'usage des fosses pour la conservation des grains était établi chez les peuples anciens; plusieurs peuples modernes l'ont conservé, et il est connu en Afrique, en Chine, aux Indes orientales. Il existe de ces fosses en Sicile, à Malte, en Espagne, en Italie. Pour leur construction il est essentiel de choisir un lieu sec, non exposé à l'infiltration des eaux. Cette construction varie selon les matériaux dont on peut disposer. Les pierres de taille, les moellons ou petites pierres peuvent être également employées avec de la chaux et du sable de bonne qualité; les briques, étant plus susceptibles de donner accès à l'humidité, doivent être rejetées; le béton est très approprié à ce genre de construction. Les dimensions et la forme varient selon les circonstances et les besoins. Il existe deux moyens de rendre les fosses inaccessibles à l'humidité : le premier, en y faisant brûler du charbon aussitôt qu'elles viennent d'être achevées; le gaz acide carbonique, en se combinant avec la chaux qui entre dans le mortier, rétablit celle-ci à son état primitif, et présente, en formant du carbonate de chaux, un revêtement dur et imperméable. L'autre moyen consiste à induire les parois de la fosse avec un caustique gras qui pénètre dans l'intérieur, bouche tous les pores, adhère fortement, et présente une surface imperméable; mais il est nécessaire, avant d'employer ce deuxième moyen, de produire la dessiccation de la maçonnerie et de l'air contenu dans la fosse : il suffit pour cela de descendre dans une auge une certaine quantité de chaux vive qu'on renouvelle de temps à autre. On reconnaît que la dessiccation est produite lorsque la chaux ne tombe plus en déliquescence. Il est prouvé que les grains se conservent parfaitement dans ces fosses pendant très longtemps, étant à l'abri des intempéries de l'air et inaccessibles aux insectes. M. Ternaux l'aîné a fait de nombreuses expériences; toutes ont servi à démontrer l'avantage de cet usage. Le 1er juin 1826 on a procédé chez lui à l'ouverture des silos qu'il a fait construire à Saint-Ouen pour la conservation écono-

mique des grains. Le premier contenait cent trente sacs de blé qui y avaient été déposés en 1819; le blé a été trouvé parfaitement conservé. Un autre renfermait quatre cent vingt quintaux métriques de la récolte de 1821, étuvé et non étuvé, et dix quintaux de seigle placés au-dessus du blé : on a remarqué sur la superficie de celui-ci des charançons, tels qu'on les avait aperçus l'année dernière. Un troisième silo, contenant quatorze cent soixante-douze setiers de seigle, déposé en 1825, a été trouvé en bon état. Deux nouveaux silos, de forme et de construction différentes, viennent d'être disposés pour conserver les grains de 1826.

SIMPLON. *Voyez* ROUTE.

SIPHON. Ce mot est emprunté du grec, où σίφων signifie un *tuyau*. On donne ce nom à un tube recourbé dont une branche est ordinairement plus longue que l'autre, et dont on se sert pour faire monter les liqueurs, pour vider les vases, et pour différentes expériences hydrostatiques. Héron est un des premiers qui aient expliqué les propriétés des siphons, dans son livre de pneumatique.

Le siphon dit de *Wurtemberg* fut inventé, en 1683, par Jean Jordan, natif de Stuttgard, et présenté au prince Frédéric-Charles, duc de Wurtemberg, qui le donna à Salomon Reisel, son médecin, pour en épouver les effets. Ces effets ayant été rendus publics, le fameux navigateur Jean Davis imagina la machine qui les avait produits, et en donna la description dans les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, 1685. Denis Papin fit aussi la même année un siphon dont les propriétés ne le cédaient point à celles du siphon de Wurtemberg. Reisel reconnut alors que ce serait en vain qu'il garderait plus longtemps le mystère sur l'invention de Jordan, et il la publia.

M. Wolf, voulant observer les pores insensibles dans une vessie, inventa, en 1709, un siphon anatomique.

SIRE. C'est le titre dont les Français et les Anglais se servent sans autre addition en parlant au roi ou en lui écrivant. Il y en a qui dérivent ce mot de l'hébreu *sar*, qui signifie *une personne distinguée*; d'autres le font venir du grec *kurios*, seigneur; d'autres du latin *senior* ou *herus*; d'autres du vieux terme gaulois *seir*, qui signifiait *le soleil*. Ducange le dérive de *ser*, qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier *dominus*, dont les Italiens ont fait *messer*, et les Français *messire*.

Anciennement les seigneurs français distingués par leur naissance prenaient le nom de *sire*, et le mettaient devant le nom propre de leur maison, comme *le sire de Joinville*, *le sire de Coucy*, etc.; mais depuis le seizième siècle on ne donne ce titre qu'aux rois.

SIRÈNE. C'est le nom qu'on a donné à une machine d'acoustique, inventée, en 1819, par M. Cagniard de la Tour. Lorsque cet instrument est mû avec une certaine vitesse, il produit des sons d'une octave plus haut que le dernier *fa* des pianos à six octaves, et qui sont beaucoup mieux caractérisés. On trouvera dans les *Annales de chimie et de physique*, tome XII, la description de cette machine.

SIRIUM. Un nouveau métal a été découvert, il y a six ans envi-

ron, par le docteur Laurent de West, professeur de chimie et de botanique à Gratz, dans le minerai de Schladming (haute Styrie). Ce docteur allemand a proposé de donner le nom de *sirium* à ce nouveau métal, qu'il croit qu'on avait jusque alors confondu avec le sulfure d'arsenic.

SIROP. Les sirops étaient inconnus aux Grecs ; ce sont les Arabes qui les ont inventés.

SIRVENTE. Ce fut sous le règne de Guillaume-le-Roux que parut le sirvente ou sirventois, espèce de chanson assez généralement satirique, qui semble avoir pris naissance en Picardie, et qui fut bientôt répandue dans toute la France. Elle était principalement dirigée contre les rois, les princes, les ecclésiastiques, etc. Ce genre perfectionné fut employé à célébrer des batailles ou à chanter des victoires ; alors il réunit souvent un mélange de satire et d'éloge.

Il y en avait de *suppliants ;* même ce caractère particulier paraît leur en avoir fait donner le nom ; enfin il y en eut d'*amoureux* et de *pieux* adressés à la Vierge.

On sait que ce genre de poésie obtint un très grand succès en Angleterre, et que les auteurs n'épargnaient pas même les personnes les plus respectables. Les poëtes normands composèrent un sirvente contre Arnold de Caen, alors chapelain de Robert II, surnommé Courte-House, fils de Guillaume-le-Conquérant, et qui depuis fut patriarche de Jérusalem. Le chevalier Luc de la Barre eut la hardiesse, l'an 1124, d'écrire un sirventois ou une satire très mordante contre le roi Henri I[er] : ce prince fit crever les yeux au poëte ; punition terrible, qui prouve ou une crainte ridicule dans le monarque, ou les suites qui pouvaient résulter d'une pièce satirique chez un peuple qui avait la plus grande estime pour la poésie en général, et particulièrement pour la poésie française. (De Roquefort, *État de la poésie française dans les douzième et treizième siècles.*)

SISTRE, du latin *sistrum*, en grec σεῖστρον. Il paraît, d'après Virgile, que cet instrument était égyptien d'origine, car ce poëte, en parlant de la reine Cléopâtre, dit :

Regina in mediis patrio vocat agmina *sistro.*
(*Æneid.*, lib. VIII, v. 697.)

Cléopâtre elle-même, au milieu des combats,
Du sistre égyptien animé les soldats.
(Traduction de Delille.)

Les Égyptiens faisaient usage de cet instrument de musique dans leurs cérémonies religieuses, principalement dans les fêtes qui se célébraient lorsque le Nil commençait à croître. Il était ordinairement de forme ovale, à jour, et à peu près semblable à nos raquettes. Ses branches, percées de trous à égales distances, recevaient trois ou quatre petites baguettes mobiles, de même métal que l'instrument ; elles passaient au travers, et lorsqu'on les agitait, elles rendaient un son aigu qui s'accordait assez bien avec la plainte. La partie supérieure du sistre était souvent ornée de trois figures, savoir de celle d'un chat placée dans le milieu, de la tête d'Isis du côté droit, et de celle de Nephthé du côté gauche ; quelquefois aussi cette partie supérieure ne présente qu'une feuille de lotus, ou même n'est accompagnée d'aucun ornement.

Les Hébreux se servaient du

sistre dans leurs réjouissances. Quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes sortirent de la ville en chantant et en dansant avec des tambours et des sistres. Les Grecs se servaient de cet instrument pour marquer la mesure dans l'exécution de la musique notée; et à Rome, lorsque les superstitions égyptiennes devinrent en vogue, les personnes qui y étaient fortement attachées secouaient leur sistre à des heures fixes.

Le sistre est figuré sur beaucoup de monuments et de médailles. Le cabinet d'antiquités de la Bibliothèque royale en possède plusieurs.

SIX-BLANCS. Cette expression dont on se servait en France avant le nouveau système monétaire, et qui depuis long-temps n'était qu'un terme de monnaie de compte, équivalant à deux sous six deniers, était due à une ancienne monnaie qu'on nommait *blanc*, et qui valait cinq deniers. En 1549, il fut fabriqué des pièces de six blancs, qui portèrent le nom de *gros de Nesle*, et des pièces de trois blancs ou quinze deniers, qu'on nomma *demi-gros de Nesle*, parceque les unes et les autres avaient été faites à l'hôtel de Nesle.

SOBRIQUET. Sorte de surnom ou d'épithète burlesque qu'on donne le plus souvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule. Ce ridicule ne naît pas seulement d'un choix affecté d'expressions triviales, propres à rendre ces épithètes plus significatives ou plus piquantes, mais de l'application qui s'en fait souvent à des noms de personnes considérables d'ailleurs, et qui produit un contraste singulier d'idées sérieuses et plaisantes, nobles et viles, bizarrement opposées.

Il y a des *sobriquets* qui ne sont que des jeux de mots, comme celui de *Biberius Mero* donné à Néron, à cause de sa passion pour le vin; et celui de *Cacoergète*, donné à Ptolomée VII, roi d'Égypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*Evergète* qui signifie un prince bienfaisant; tel est encore celui d'*Epimane* donné à Antiochus IV, qui, au lieu d'*Epiphane* ou roi illustre, dont il usurpait le titre, ne signifie qu'un furieux.

Il y en a souvent dont la malignité consiste dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques personnes célèbres notées dans l'histoire par leurs figures ou par leurs vices. Les Syriens tirèrent de la ressemblance du nez crochu d'Antiochus VIII au bec d'un griffon le sobriquet de *Gryphus*, qui lui est resté; et l'on connaît assez dans l'histoire ancienne les princes et les personnes célèbres à qui on a donné ceux de *bouc*, de *cochon*, d'*âne*, de *veau*, de *taureau*, d'*ours*, comme on donne aujourd'hui ceux de *Silène*, d'*Esope*, de *Sardanapale* et de *Messaline* aux personnes qui leur ressemblent par la figure ou par les mœurs.

Les sobriquets de *Pogonate* ou *Barbe longue* donnés à Constantin V, empereur de Constantinople; de *Crépu*, à Boleslas, roi de Pologne; de *Grise gonelle*, à Geoffroi I^{er}, comte d'Anjou; de *Courtemantel*, à Henri II, roi d'Angleterre; de *Longue épée*, à Guillaume, duc de Normandie, n'ont jamais pu blesser la réputation de ces princes.

Les surnoms de *Bras de fer* et

de *Cotte de fer* donnés, l'un à Baudouin Ier, comte de Flandre, et l'autre à Edmond II, roi d'Angleterre, sont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étaient doués. Celui de *Temporiseur* fait pour Fabius l'apologie de sa politique militaire, comme celui de *Sans-peur* marque, à l'égard de Richard, duc de Normandie, et de Jean, duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Les sobriquets que se donnent réciproquement les habitants d'une ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne consistent ordinairement qu'en quelques épithètes si triviales que personne ne peut s'en offenser: un particulier ne doit pas prendre pour lui ce qui ne se dit qu'en général. Dans la ville d'Angers, quoique plus petite que plusieurs autres villes, il y a tant de chapitres et de communautés qu'on y entend perpétuellement sonner les cloches; c'est ce qui a fait dire *li sonneors d'Angers*. Le sobriquet *li usuriers de Metz* n'a aussi en vue que les juifs de Metz. Si les Gascons sont appelés *juglors*, c'est qu'il y a plus de quatre cents ans qu'ils passaient pour les meilleurs *jongleurs*.

Au sujet des *bossus d'Orléans*, un poëte a dit que la nature ayant purgé de montagnes la Beauce, les avait transportées sur le dos des Orléanais; mais c'est un badinage. On lit dans un vieux rituel d'Orléans que le curé demandait à Dieu de préserver ses paroissiens de *bosses*; ces bosses étaient une espèce de galle, mal épidémique, clous, feux, etc.

Si l'on dit les *sots de Ham*, c'est qu'il y avait dans cette ville une compagnie de fous ou de sots: leur chef était nommé le *prince des sots*. Ces fous montaient sur un âne, tenaient la queue au lieu de bride; on ne pouvait faire des folies sans la permission de ce prince, sous peine d'amende. On donne aux habitants de Chauny le sobriquet de *singes*, parceque l'étendard des arquebusiers de cette ville offre la représentation d'un singe fort laid. On a dit les *larrons de Vermand*. Levasseur, dans ses *Annales de Noyon*, prouve que Vermand a été ville. Quand quelqu'un de cette ville passait par les villages d'alentour, et était reconnu, chacun le *houpait*, c'est-à-dire le huait et criait après lui: Voilà un des *larrons de Vermand*. Le même Levasseur rapporte aussi qu'un doyen de Noyon disait, en 1633, Noyon *la sainte*, Saint-Quentin *la grande*, Péronne *la dévote*, Chauny *la bien-aimée*, Ham *la bien placée*, Nesle *la noble*, et Athie *la désolée*.

Vers la fin de la seconde race, les sobriquets commencèrent à se multiplier; on y eut même recours pour distinguer ceux qui portaient des noms semblables. Dans la suite des temps les surnoms se perpétuèrent, et devinrent ce qu'ils sont de nos jours. Voyez le *Mercure* des mois de septembre 1733, de mars 1734 et de février 1735. On y trouve des listes de sobriquets tirés d'un manuscrit vieux de quatre ou cinq cents ans, donnés à plusieurs villes, provinces et habitants de ces mêmes villes et provinces.

Quant à l'origine de ces surnoms, il est inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, et dans les défauts réels ou apparents de ceux à qui

on les impose : cette malignité éclate surtout à l'égard des personnes dont la prospérité ou les richesses excitent l'envie, ou dont l'autorité, quelque légitime qu'elle soit, paraît insupportable ; elle ne respecte ni la tiare ni la pourpre; c'est une ressource qui ne manque jamais à un peuple opprimé, et ces marques de sa vengeance sont d'autant plus à craindre que non seulement il est impossible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de temps ne sont capables de les effacer.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Déjà depuis long temps il existait à Londres une société dont le but était l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce de la Grande-Bretagne; cette société, qui doit son origine à M. Shipley, eut dès 1756 une forme régulière. C'est sur le modèle de celle de Londres que fut formée en France une société d'encouragement plusieurs années avant la révolution; cette société, dont les travaux avaient été suspendus pendant les temps de trouble, fut rétablie, en 1802, par les soins du savant Chaptal, et par le concours d'un grand nombre de savants, de fonctionnaires publics, de propriétaires et de manufacturiers. Son but est également de favoriser l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française. Un bulletin, distribué exclusivement aux membres de cette société, renferme l'annonce raisonnée des découvertes relatives à l'industrie, faites en France ou chez l'étranger. «Ce corps, éminemment philanthrope, ne se borne pas, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, déjà cité, à solliciter de tout son pouvoir le perfectionnement des arts utiles; il les protège encore par des sacrifices : des primes, des médailles, décernées aux frais de la société, sont les récompenses qu'elle se plaît à prodiguer, lorsque d'heureuses découvertes ou seulement d'ingénieux essais lui sont soumis.»

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, fondée le 2 novembre 1821, par une réunion de savants célèbres, dans le but d'encourager les études et les découvertes géographiques. Elle fait entreprendre des voyages dans les contrées inconnues; elle propose et décerne des prix; établit une correspondance avec les sociétés savantes, les voyageurs et les géographes; publie des relations inédites ainsi que des ouvrages, et fait graver des cartes. Le nombre de ses membres est illimité. Plusieurs d'entre eux forment une commission centrale composée de trois sections, savoir, de correspondance, de publication et de comptabilité. Cette commission tient des séances particulières auxquelles peuvent assister les membres qui n'en font point partie.

La société publie, par numéros, un bulletin de ses séances que tous les membres reçoivent *gratis*; chaque année elle rend compte, en assemblée générale, de ses divers travaux, et de l'état des recettes et dépenses.

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE. Son origine date de 1793. D'après le règlement qui la régit, les séances sont consacrées à l'audition tant des rapports verbaux de ce qui a été l'objet des travaux des dernières séances des autres sociétés

savantes, que des mémoires des membres et des personnes étrangères. Les membres résidants à Paris et les correspondants sont en nombre fixe. Les premiers sont maintenant distribués par sections, ainsi qu'il suit :

1° Mathématiques, astronomie et géodésie ;

2° Physique générale et mécanique appliquée ;

3° Chimie et arts chimiques ;

4° Minéralogie, géologie, art des mines ;

5° Botanique, physique végétale ;

6° Zoologie, anatomie et physiologie ;

7° Médecine, chirurgie ;

8° Géographie, statistique, et économie rurale.

La société publie chaque mois un bulletin contenant les extraits des mémoires présentés à l'académie des sciences et à celle de médecine, aux sociétés d'agriculture, d'encouragement, d'histoire naturelle, à la société philomatique ; enfin les nouvelles scientifiques annoncées aux séances de ces diverses sociétés.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES. Association de savants établie à Londres pour la culture des arts et des sciences. Elle doit son origine à quelques philosophes anglais qui, sous l'administration de Cromwell, s'assemblaient à Oxford. Cette société, qui ne s'établit par des lettres patentes qu'en 1660, sous le règne de Charles II, commença à adoucir les mœurs en éclairant les esprits : les belles-lettres renaquirent et se perfectionnèrent de jour en jour. On n'avait guère connu du temps de Cromwell d'autre science et d'autre littérature que l'application de passages de l'ancien et du nouveau Testament aux dissensions publiques et aux révolutions les plus atroces. On s'appliqua alors à connaître la nature et à suivre la route que le chancelier Bacon avait montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimède n'auraient pu même deviner, et tandis que les autres nations se repaissaient de fables, les Anglais trouvèrent les plus sublimes vérités. Le nombre des membres qui composent cette société n'est pas fixé ; il y a un président, qui convoque les assemblées et propose les questions ; un trésorier, qui reçoit et débourse l'argent, et deux secrétaires, qui tiennent des registres des expériences, des découvertes, et de tout ce qui se passe de plus remarquable.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE. Cette société, qui tenait ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins, fut établie en 1780 ; elle doit son origine à sept hommes zélés qui entreprirent de soulager les malheureux et de les secourir sans ostentation. Bientôt ces sept hommes s'en associèrent d'autres, parmi lesquels on remarque le duc de Charost, dont le nom se trouve uni à tous les actes de bienfaisance de cette époque...

Les bons exemples ne restent pas sans imitation : plusieurs sociétés pareilles furent établies dans diverses villes de France. Cette utile société n'a point souffert de la révolution ; son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel-de-Ville. (*Histoire de Paris* par Dulaure, tome VIII.)

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. Cette so-

ciété, établie à Paris par arrêt du conseil du 1er mars 1761, s'occupe de tout ce qui peut concourir au perfectionnement de cet art. Elle a survécu aux orages de la révolution ; avantage que n'ont pas eu un grand nombre d'institutions fastueuses. Elle se compose de quarante associés ordinaires, vingt-quatre associés libres, douze associés étrangers, et d'un nombre illimité de correspondants. Elle tient chaque année une séance publique et distribue des prix.

SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. Cette société, qui a pour objet les recherches sur les mœurs et les antiquités nationales, fut instituée en 1805 sous la dénomination d'*académie celtique*. Après avoir interrompu quelque temps ses travaux, elle se réorganisa, en 1814, sous le nom de *société royale des antiquaires de France*.

SOCIÉTÉ DE LA PROPAGANDE. Elle fut établie dans la Grande-Bretagne, en 1649, pour la propagation de la religion chrétienne dans les pays du Nouveau-Monde qui appartiennent aux Anglais. Charles II la confirma en 1661, et Guillaume III lui donna, en 1701, une forme régulière.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE DE PARIS. Son unique objet est de répandre parmi les protestants les saintes Écritures, sans notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans leurs églises. Les associés, de l'un et de l'autre sexe, se réunissent une fois par an en assemblée publique et générale. Cette société a des succursales dans la plupart des sociétés protestantes du royaume.

SOCQUES ARTICULÉS. L'humidité aux pieds, si désagréable et si préjudiciable à la santé, a été dans tous les temps l'objet de la sollicitude d'une certaine classe d'artistes. On avait imaginé une infinité de chaussures de toute espèce sans qu'on fût encore parvenu à obtenir des résultats avantageux ; les sabots, les galoches, les patins, garantissent de l'humidité, et sont économiques ; mais comme ils ont l'inconvénient de ne pas plier, il faut être habitué dès l'enfance à cette sorte de chaussure pour pouvoir s'en servir, et ne pas être exposé à se blesser en marchant. Le socque paraît avoir résolu la difficulté. L'inventeur, M. Duport, en a fait une chaussure extrêmement commode et qui ne fatigue en aucune manière ; elle préserve le pied de l'humidité et du froid, et elle a de plus l'avantage d'être très économique. Cette invention date de 1822.

SODIUM. Ce métal, découvert, en 1807, par le célèbre chimiste anglais M. Davy, a été étudié par lui et MM. Gay-Lussac et Thenard. Il est solide à la température ordinaire, inodore et très ductile. Sa pesanteur spécifique est de 0,972 à la température de 15° ; il entre en fusion à 90°, et alors une combustion des plus vives a lieu avec un grand dégagement de calorique et de lumière. Le sodium n'a été trouvé que combiné avec d'autres corps ; c'est en traitant l'hydrate de soude par le fer ou par la pile voltaïque que l'on se procure ce métal. Il est la base de la soude.

SOEURS GRISES. *Voyez* CHARITÉ.

SOFA. Espèce de lit de repos à trois dossiers dont on se sert comme de siége. Ce nom nous est venu de la langue turque ; mais chez les

Turcs le sofa est une estrade ou un plancher de bois élevé d'environ la hauteur d'un pied, et placé au bout d'une salle ou d'une chambre. Ces sofas servent pour s'asseoir ou se coucher; ils sont couverts de beaux tapis et de grands coussins de brocard ou de quelque étoffe précieuse.

SOIE, du latin *sericum*, probablement parceque ce fil fin et léger, ouvrage d'une espèce de chenille qu'on nomme ver à soie (en latin *bombyx*), est venu d'abord de la *Sérique*, pays des anciens Sacques, que Ptolémée a placé à l'orient de la Scythie, et auquel il a donné l'Inde pour limite du côté du midi. Le ver à soie est originaire de ce pays, dont au temps d'Auguste les Romains et les Grecs, suivant d'Hancarville, ne connaissaient que le nom. Ils ne connaissaient pas davantage, ajoute cet auteur, la manière de recueillir la soie, puisqu'ils croyaient qu'on la tirait de l'écorce de certains arbres, comme le coton et le byssus se recueillent sur des arbustes. On n'en savait guère plus sous le règne de Titus, à qui Pline dédia son histoire; car cet auteur écrit que la soie croissait sur des feuilles dont on ôtait le duvet au moyen de l'eau. J'ai vu beaucoup de médailles de Vespasien et de Titus apportées de l'Inde, où l'on m'a assuré que l'on en trouve très fréquemment. Ce fait prouve qu'au temps de ces princes les Romains avaient un commerce ouvert avec l'Inde, où ils portaient leur argent; il montre à la fois que la soie qu'ils en pouvaient tirer y venait d'ailleurs, et, comme ils le disent eux-mêmes, de la Sérique; car si on l'eût recueillie dans ce pays ou dans la Perse, qu'ils connaissaient également, ni Strabon, ni Pline n'eussent dit qu'on la tirait de l'écorce ou du duvet des arbres; et l'on peut dire que, dans le premier siècle de notre ère, la culture du ver à soie était entièrement inconnue à l'Inde, à la Perse, à toutes les îles de la mer Rouge, et qu'enfin tous les peuples avec qui les Romains et les Grecs furent en liaison ignorèrent la manière dont les Sères recueillaient la soie qu'on allait chercher chez eux.

Les livres que nous avons de Pausanias ne furent finis que vers l'an 193 de notre ère. On savait alors que la soie était travaillée par un insecte, mais on le connaissait si peu qu'on le prenait pour une sorte d'araignée appelée *sères*. On la nourrissait, disait-on, pendant quatre ans, et dans la cinquième année on lui donnait à manger du roseau vert; après sa mort on tirait de son corps quantité de filets de soie. Ce discours montre que les gens de qui Pausanias prit ces notions n'étaient guère bien instruits de la manière dont la soie se produisait: ils savaient cependant que la soie est produite par un insecte et non par un arbre; ils n'ignoraient pas que cet insecte se trouvait dans le pays des Sères, et que ces Sères, ainsi que leurs voisins, étaient des Scythes.

Les anciens ne connaissaient ni les usages de la soie ni la manière de la travailler. Pamphylie, habitante de l'île de Cos, fut la première, suivant Aristote et Pline, qui inventa l'art de la façonner. Cette découverte passa bientôt chez les Romains, qui n'en retirèrent des avantages certains que bien long-temps après. Cette précieuse

production, qui pendant plus de deux cent cinquante ans fut vendue à Rome au poids de l'or, y était réservée aux vêtements des femmes, mais plus tard, et après que le dissolu Héliogabale en eut donné l'exemple, les hommes se permirent de porter des étoffes de soie. Ce ne fut qu'à la suite d'un évènement arrivé au sixième siècle de l'ère chrétienne que la véritable nature de la soie fut connue en Europe. Voici comme cet évènement est rapporté dans le *Dict. universel de la géographie commerçante*, par J. Peuchet; *Introduction*:

« L'empereur Justinien, désirant affranchir le commerce de ses sujets des exactions des Perses, s'efforça, par le moyen de son allié, le roi chrétien d'Abyssinie, d'enlever aux Perses une partie du commerce de la soie. Il ne réussit pas dans cette entreprise; mais, au moment où il s'y attendait le moins, un évènement imprévu lui procura jusqu'à un certain point la satisfaction qu'il désirait. Deux moines perses, ayant été employés en qualité de missionnaires dans quelques unes des églises chrétiennes qui, comme le dit Cosmas, étaient établies en différents endroits de l'Inde, s'étaient ouvert un chemin dans le pays des Sères, ou la Chine. Là ils observèrent les travaux du ver à soie, et s'instruisirent de tous les procédés par lesquels on parvenait à faire de ses productions cette quantité d'étoffes dont on admirait la beauté La perspective du gain, ou peut-être une sainte indignation de voir des nations infidèles seules en possession d'une branche de commerce aussi lucrative, leur fit prendre sur-le-champ la route de Constantinople. Là ils expliquèrent à l'empereur l'origine de la soie, et les différentes manières de la manufacturer et de la préparer. Encouragés par ses promesses libérales, ils se chargèrent d'apporter dans la capitale un nombre suffisant de ces étonnants insectes aux travaux desquels l'homme est si redevable. En conséquence ils remplirent de leurs œufs des cannes creusées en dedans, on les fit éclore dans la chaleur d'un fumier, on les nourrit des feuilles d'un mûrier sauvage, et ils multiplièrent et travaillèrent comme dans les climats où ils avaient attiré pour la première fois l'attention et les soins de l'homme.

» On éleva bientôt un grand nombre de ces insectes dans les différentes parties de la Grèce, et surtout dans le Péloponèse. Dans la suite (en 1130), et avec le même succès, la Sicile essaya d'élever des vers à soie, et fut imitée, de loin en loin, par les différentes villes d'Italie. Il s'établit dans tous ces endroits des manufactures considérables, dont les ouvrages se faisaient avec la nouvelle soie du pays. On ne tira plus de l'Orient la même quantité de soie; les sujets des empereurs grecs ne furent plus obligés d'avoir recours aux Perses pour s'approvisionner, et il se fit un changement considérable dans la nature des rapports commerciaux de l'Europe et de l'Inde. »

Les Siciliens portèrent donc l'art de fabriquer la soie dans l'Italie et dans l'Espagne, d'où il se communiqua dans les provinces méridionales de la France, telles que le Languedoc, la Provence, et le

comtat d'Avignon. Louis XI, en 1470, établit à Tours des manufactures de soieries; mais les ouvriers appelés dans ces manufactures venaient de Gênes, de Venise, de Florence, et même de la Grèce. Néanmoins ce ne fut que longtemps après que ces ouvrages devinrent communs parmi les Français; car le roi Henri II fut le premier qui porta des bas de soie; ce fut aux noces de sa sœur, en 1559.

Henri IV établit des manufactures de soie, à Paris, au château des Tuileries, et à celui de Madrid. C'est encore à ce prince que la ville de Lyon doit l'établissement de ses manufactures de soie. Il traita avec des entrepreneurs pour élever les vers à soie, dont chaque année on allait chercher les œufs en Espagne. Il fit planter une grande quantité de mûriers blancs, et élever des pépinières dans les paroisses circonvoisines. Dès l'an 1599, il avait défendu l'introduction des étoffes de soie venant de l'étranger, à la sollicitation des marchands, qui se flattaient déjà d'en fabriquer assez pour le royaume; mais il révoqua cet édit sur les remontrances de ceux de Lyon.

Octavio Ney, négociant de Lyon, trouva, vers le milieu du dix-septième siècle, la manière de donner du lustre aux soies, ce qu'on appelle leur *donner l'eau*. En 1717, le sieur Jurines, maître passementier de la même ville, inventa un métier très commode pour la fabrique des étoffes; et, vers l'année 1738, M. Falcon imagina une mécanique fort ingénieuse pour le métier pénible des tireuses de corde. *Voyez* MACHINE A FILER LA SOIE, et TISSAGE.

SOIE SINA. Nous n'élevions autrefois que le ver qui produit la soie jaune ordinaire, laquelle ne peut servir aux tissus blancs qu'après avoir subi des opérations qui en diminuent la force et la durée. Ces procédés, perfectionnés, en 1809, par un de nos manufacturiers les plus savants en chimie, M. Roard, ne peuvent empêcher un déchet qui dépasse encore vingt-cinq pour cent. Enfin le blanc qu'on obtient s'altère à la longue; il reprend, avec les années, une teinte jaunâtre.

On trouve à la Chine un ver qui donne de la soie d'un blanc parfait, et qu'à raison de son origine on nomme soie *sina*; sa force et sa blancheur la rendent surtout précieuse pour la fabrication des crêpes et des tulles. L'éducation du ver qui produit cette espèce de soie fut introduite en France il y a plus de quarante ans. Depuis cette époque on l'avait presque entièrement abandonnée; elle fut reprise, en 1808, par les soins du gouvernement, et d'après les conseils éclairés du comité consultatif des arts et manufactures. Aussitôt la Société d'encouragement, qui saisit avec un zèle généreux toutes les occasions de servir l'industrie nationale, offrit un prix de 2,000 francs au propriétaire qui, dans un temps déterminé, aurait entrepris avec le plus d'étendue l'éducation du ver à soie *sina*. Ces soins ont prospéré; la culture de cette précieuse chrysalide s'étend de plus en plus; elle donne des fils dont les prix sont plus élevés que ceux de la soie jaune ordinaire, et que néanmoins le commerce recherche avec avidité. C'est un encouragement pour les culti-

vateurs à préférer l'éducation de l'espèce nouvelle. Dès à présent la France emploie dans ses fabriques le tiers de la soie *sina* tirée de la Chine, ou produite sur d'autres territoires, pour l'usage de toutes les nations industrieuses. (Ch. Dupin, *Progrès de l'industrie française depuis le commencement du dix-neuvième siècle.*) Voyez TISSAGE DES SOIERIES.

SOLDE MILITAIRE. *Voyez* PAYE DES TROUPES.

SOLE ou SOULE *(jeu de la)*. Le jeu de la *sole* ou de la *soule* était en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnais, la Picardie, et peut-être ailleurs. Ce mot vient, selon Du Cange, de *solea*, une semelle de soulier, parceque c'était avec la plante du pied que l'on poussait l'instrument. On jouait à la sole, dès le quatorzième siècle, en plusieurs endroits du royaume. En certains pays ce jeu s'appelait la *soule*, en d'autres la *chéole*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois et dans les statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il était gros, s'appelait *soule*, et *soulette*, s'il était petit. La sole, selon Du Cange, était un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, et peut-être l'un et l'autre.

SOLEIL. Cet astre est, de tous ceux qui sont disséminés dans l'espace, le plus digne de nos regards et de notre admiration. C'est par sa chaleur et sa lumière que tout, sur notre globe, s'organise, se développe, et arrive à l'état de perfection. Aussi les peuples de la haute antiquité, mus par un sentiment naturel de reconnaissance, avaient-ils érigé des autels à cet astre bienfaisant.

Dans tous les temps, les philosophes ont émis diverses opinions sur la nature du soleil. Selon les anciens, tels que Platon, Zénon, Pythagore, etc., c'est un globe de feu; parmi les modernes, Kepler, Kircher, Riccioli, ont été du même sentiment. Descartes, au contraire, et quelques autres après lui ont pensé qu'il était composé d'une matière très subtile, capable d'exciter en nous la sensation de lumière et de chaleur. D'autres physiciens considèrent le feu et la lumière qui émanent du soleil comme étant la même matière différemment modifiée.

Cet astre, vu au télescope, et à l'aide de verres colorés qui en affaiblissent l'éclat, présente souvent des taches noires et irrégulières, environnées d'une bordure moins foncée, et douées toutes d'un mouvement commun. Ce phénomène, dont la découverte appartient à l'astronomie moderne, et qui a fait reconnaître la rotation du soleil sur lui-même, s'explique, selon M. de Laplace, en supposant que cet astre est une masse embrasée qui éprouve d'immenses éruptions, et laisse voir par intervalles de vastes cavités; et, selon Herschell, en le supposant au contraire un corps solide environné d'une atmosphère lumineuse dans laquelle flottent des nuages enflammés, lesquels, en se séparant quelquefois, mettent à nu le noyau obscur : opinion en effet d'accord avec les remarques de Wilson sur les différents aspects sous lesquels les taches se présentent.

Le soleil est le centre de notre système planétaire; ses révolutions diurnes et annuelles fixent les durées des jours et des sai-

SONS. *Voyez* PLANÈTES, ANNÉE, TACHES SUR LE DISQUE DU SOLEIL.

SOLITAIRE. Vers l'an 1400, un arithméticien grec, nommé Manuel Moscopule, inventa le carré magique, ou du moins le fit connaître en Europe; car ceux qui, de nos jours, ont voyagé aux Indes et en Chine disent que cette espèce de jeu arithmétique y est en usage depuis long-temps. Les astrologues ont fait servir ces carrés magiques à la fabrication de leurs horoscopes, les soi-disant sorciers à leurs divinations par les nombres; et les oisifs en ont composé un jeu que l'on nomme *le solitaire*, parcequ'on y joue seul, en combinant, pour sa propre satisfaction, différentes figures ou nombres de diverses manières.

SOMNAMBULISME. En 1785, le magnétisme produisit le somnambulisme; et c'est à M. de Puységur qu'on doit ce perfectionnement. Il parvint à endormir ceux ou celles qui se soumettaient à l'opération, leur faisant des questions, auxquelles les dormeurs inspirés répondaient par des paroles qui étaient reçues comme des oracles ou des prophéties.

SONATE. Pièce de musique instrumentale composée de trois ou quatre morceaux consécutifs de caractères différents. La sonate est à peu près pour les instruments ce qu'est la cantate pour les voix. Elle nous est venue des Italiens, et les premières qui aient paru en France sont dues à Corelli. Depuis cet artiste célèbre, ce genre de composition est devenu très commun. Les sonates les plus estimées sont celles de Clementi, Haydn, Mozart, Dussek, Beethoven, Hummel, Kalkbrenner, etc., pour le piano; de Fodor, Viotti, Rode, Kreutzer, etc., pour le violon.

SONDE DES MINES. « L'origine de la sonde, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France, de* 1789 *à la fin de* 1820, a toujours été enveloppée d'un voile que jusqu'à présent on n'avait point tenté de déchirer. Plusieurs peuples tour à tour se sont attribué l'invention d'un instrument aussi éminemment utile, et principalement les Anglais et les Allemands. La France se présente avec des titres non moins fondés. Bernard de Palissy, qui vivait au seizième siècle, ne dit en aucun endroit de ses ouvrages que la sonde fût en usage; il peut être considéré, selon M. Héricart de Thury, comme l'inventeur de la sonde. Voici les propres expressions de Bernard de Palissy: «Que, pour s'assurer s'il existoit de la marne dans son champ ou dans toute autre province où l'invention ne fût encore connue, je voudrois chercher toutes les tarrières, et de chacune tarrière j'en voudrois fumer une portion de mon champ, pour voir si la terre seroit ameilleurée, puis je voudrois avoir une tarrière bien longue, laquelle tarrière auroit au bout de derrière une douille creuse, en laquelle je planterois un bâton, auquel y auroit par l'autre bout un manche au travers en forme de tarrière; et, ce fait, j'irois par tous les fossés et autres lieux du champ; je planterois ma tarrière jusqu'à la longueur de tout le manche, et, l'ayant tirée en dehors du trou, je regarderois dans la concavité de quelle sorte de terre elle auroit apportée; et,

l'ayant nettoyée, j'osterois le premier manche, et en mestrois un beaucoup plus long, et remestrois la tarrière dedans le trou que j'aurois fait premièrement, jusqu'à ce que j'eusse apporté au bout de ma tarrière quelque témoignage de ladite marne, et, qu'ayant trouvé quelque apparence, lors je voudrois faire en icelui endroit une fosse telle comme qui voudroit faire un puits. » Cette description de l'instrument de Bernard de Palissy ne convient-elle pas à la première ébauche d'une sonde et à la première idée de celui qui a dû en être l'inventeur? Le savant qui, le premier de tous les naturalistes, à la vue des fossiles que renferme notre sol, osa avancer que la mer avait autrefois recouvert les continents, pouvait bien inventer la sonde. En effet il ne manque rien à la sonde de Bernard de Palissy, que de changer ses alonges de bois en tiges de fer, et d'en joindre plusieurs ensemble.

D'après les ordres de M. le comte Frochot, alors préfet du département de la Seine, M. Héricart de Thury fut chargé, en 1812, de faire construire une sonde pour l'inspection générale des carrières de Paris. Cette sonde a été exécutée, non seulement pour les besoins du sol du département de la Seine, et pour servir aux travaux et recherches des mineurs en général, mais encore pour modèle.

SONGES. La superstition a longtemps regardé les songes comme des signes de l'avenir et des avertissements du ciel; c'est pourquoi l'art de les interpréter était très estimé des Égyptiens et des Chaldéens. Pharaon, Nabuchodonosor et Balthasar avaient à leur cour, parmi leurs principaux officiers, des interprètes des songes, toujours prêts à réaliser les fantômes que l'imagination leur avait présentés pendant la nuit. La *Genèse*, chapitre xv, verset 17, rapporte le songe mystérieux d'Abraham, et ch. xxviii, v. 18, celui de Jacob. On connaît l'histoire de Joseph, que ses frères surnommaient *le songeur* (*somniator*), et son habileté à interpréter les songes. Ce qui prouve que la divination par les songes était en grand usage parmi les Israélites, c'est la défense même que Dieu leur fait, dans le Lévitique et dans le Deutéronome, d'observer les songes, et d'en tirer des présages.

Les Grecs et les Romains n'ajoutaient pas moins foi à ces illusions; mais ils croyaient qu'il y avait des songes vrais et des songes faux; que ceux-ci venaient toujours avant minuit, et ceux-là depuis minuit jusqu'au lever du soleil. Virgile, qui personnifie les songes, fixe leur demeure dans les enfers, d'où ils se répandent sur la terre par deux portes, dont l'une est de corne, par où sortent les songes vrais, et l'autre d'ivoire, par où sortent les songes faux.

Le Sommeil de ses fils sépara les cohortes;
Et pour eux, nous dit-on, il destina deux portes.
L'ivoire éblouissant sur deux pivots légers
Tourne, et livre une issue aux songes mensongers;
La corne transparente et ses gonds redoutables
Ouvrent l'autre passage aux songes véritables.
(Gaston, *Traduction de l'Énéide*, liv. VI.)

SONNET. Ouvrage de poésie composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux tercets ou stances de trois vers. Dans les deux quatrains, les rimes masculines et féminines sont sem-

blables et également entremêlées. Le premier tercet doit commencer par deux rimes semblables, et le troisième vers rimer avec un de ceux du second tercet. La noblesse dans le choix du sujet et dans le style est ordinairement ce qui caractérise ce genre de poëme, dont Boileau nous a lui-même tracé les règles en vers techniques.

Apollon,
Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du sonnet les rigoureuses lois;
Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'ensuite six vers, artistement rangés,
Fussent en deux tercets par le sens partagés.
Surtout de ce poëme il bannit la licence:
Lui-même en mesura le nombre et la cadence,
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.
Du reste il l'enrichit d'une beauté suprême.
Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.
(*Art poétique*, ch. II.)

« C'est, dit Laharpe en parlant du dernier vers qui vient d'être cité, pousser un peu loin le respect pour le sonnet. On a remarqué, avec raison, qu'il n'y avait point de différence essentielle entre la tournure du sonnet et celle des autres vers à rimes croisées, et qu'il doit seulement, comme le madrigal et l'épigramme, finir par une pensée remarquable : il n'y a pas là de quoi lui donner une si grande valeur. »

Voici un exemple de sonnet :

LA BELLE MATINEUSE.

Le silence régnait sur la terre et sur l'onde;
L'air devenait serein et l'olympe vermeil;
Et l'amoureux Zéphire, affranchi du sommeil,
Ressuscitait les fleurs d'une haleine féconde.
L'Aurore déployait l'or de sa tresse blonde,
Et semait de rubis le chemin du Soleil;
Enfin ce dieu venait en plus grand appareil
Qu'il soit jamais venu pour éclairer le monde,
Quand la jeune Philis, au visage riant,
Sortant de son palais plus clair que l'orient,
Fit voir une lumière et plus vive et plus belle.
Sacré flambeau du jour, n'en soyez point jaloux,
Vous parûtes alors aussi peu devant elle
Que les feux de la nuit avaient fait devant vous.
(DE MALLEVILLE.)

Il est assez probable que cette pièce de poésie a été inventée par les troubadours; que Pétrarque la mit en vogue, en Italie, vers l'an 1325, et que Jean Dubellay l'a fait revivre en France au milieu du seizième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *sonnet* était déjà en usage parmi nous dès le commencement du règne de saint Louis; car nous lisons dans ce couplet, qui fait partie d'une des chansons que Thibault, comte de Champagne, avait faites pour Blanche de Castille, mère de saint Louis, et que Pasquier a rapporté au septième chapitre du sixième livre de ses *Recherches* :

. . . .
Onc de mes yeux si belle heure ne vi,
S'en oz je faire encore maint gent parti,
Et maint sonnet, et mainte recordie.

Et dans ce vers du roman de *la Rose*, dont l'auteur, qui est Guillaume de Lorris, mourut en l'année 1260, sous le règne de saint Louis:

Lais d'amour et sonnets courtois.

Mais il n'est pas certain que cette sorte de poëme fût dès lors réglée à quatorze vers disposés de la manière que le sont nos sonnets; et ceux qui le prétendent n'en produisent en effet aucun exemple d'aucun de nos poëtes qui ait précédé le règne de François I^{er}. De décider maintenant si les Italiens sont les auteurs du sonnet en la forme que nous l'avons reçu d'eux, ou si les Italiens l'avaient emprunté des Provençaux, ou bien enfin si les Provençaux et les Ita-

liens le tenaient de nos anciens poëtes français ; c'est ce qui aurait peut-être besoin d'être encore un peu plus curieusement éclairci qu'il n'a été jusqu'à présent.

SONOMÈTRE. Cet instrument, inventé, en 1808, par M. Montu, a deux mètres et demi de longueur; il est garni de huit cordes métalliques, fixées à l'une des extrémités par des chevilles garnies de rochets, et montées sur une plaque de cuivre particulière, et à vis de rappel, qui servent à les accorder. Il peut servir à faire des expériences sur les proportions musicales relatives aux systèmes des anciens et à ceux des modernes.

SORBONNE. La maison de Sorbonne a été ainsi nommée de son fondateur Robert, appelé Robert de Sorbonne ou Robert Sorbon, à cause du village de Sorbonne, auprès de Sens, où il était né. « Robert Sorbon, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, chapelain du roi saint Louis, connaissant les difficultés qu'éprouvaient les écoliers sans fortune pour parvenir au grade de docteur, établit, en 1253, une maison qu'il destina à un certain nombre d'ecclésiastiques séculiers, qui, vivant en commun et tranquilles sur leur existence, seraient entièrement occupés d'études et d'enseignement. Saint Louis bientôt après voulut participer à cette fondation utile; il acheta et lui donna, en 1256, une maison située rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, et, en 1258, deux autres maisons, l'une située rue des Deux-Portes, et l'autre rue des Maçons. Le prix des locations fut destiné à l'entretien des pauvres écoliers. Le roi donna de plus à ces pauvres écoliers ou pauvres clercs, aux uns deux sous, aux autres un sou, ou même dix-huit deniers par semaine, pour les aider à vivre. Le nombre des pauvres écoliers admis dans ce collége, du temps de saint Louis, s'élevait à cent.

» Ce collége prit d'abord la dénomination très modeste de *Pauvre maison*, et les maîtres qui enseignaient celle de *pauvres maîtres*. C'est toujours avec cette attitude d'humilité que se présentent, dans leur commencement, les institutions de cette espèce. Les maîtres du collége de Sorbonne, enrichis, fortifiés par le temps, oublièrent enfin leur humble origine, troublèrent souvent, par leurs décrets, l'ordre social, quelquefois devinrent la terreur des rois.

» Cette association de docteurs formait un tribunal redoutable, qui jugeait sans appel tous les ouvrages et les opinions théologiques, condamnait le pape et les rois, et disposait de leur trône et même de leur existence.

» Les bâtiments et la chapelle de la Sorbonne étaient peu remarquables et tombaient de vétusté, lorsque le cardinal de Richelieu, devenu tout-puissant en France, se rappelant avec intérêt ces écoles, où il avait fait son cours de théologie, et désirant laisser à la postérité un monument de sa munificence, fit reconstruire ces bâtiments sur un plan plus vaste et plus magnifique. En 1629 fut commencée la construction du collége, et en 1635 celle de l'église, qui ne fut achevée qu'en 1659. »

C'est à la Sorbonne que furent

établies les premières presses d'imprimerie.

La Sorbonne et son enseignement furent supprimés le 5 avril 1792. Les bâtiments furent distribués entre des artistes, peintres, sculpteurs, graveurs : on y vit aussi des gens de lettres, et leurs veuves et leurs enfants. L'église était divisée en ateliers pour des statuaires, et plus tard on y disposa une salle pour une section de l'école de droit; mais, en 1818, les beaux-arts restituèrent à la théologie la place qu'elle occupait autrefois; et la maison de Sorbonne et l'église ont été rendues à leur primitive destination.

Sur la place, à droite de l'église, est l'ancienne *salle des actes*, transformée en magasin de plâtres et de livres; à gauche se trouve une gothique chapelle, qui servit d'atelier au peintre David, et où est maintenant un dépôt de papiers.

SORCIERS. Dans ces temps d'ignorance et de barbarie où l'on croyait aux sorciers, les Lorrains et les Messins, quoique ennemis naturels, s'accordaient dans un seul point, c'était dans la guerre opiniâtre qu'ils faisaient à ces prétendus suppôts du diable. L'auteur de la *Statistique du département de la Moselle* observe que l'on compte neuf cents arrêts rendus en Lorraine, dans l'espace de quinze ans, pour crime de sorcellerie. A Metz, dans les seuls mois d'août et de septembre 1588, trente-trois sorciers furent brûlés vifs entre le Pont des Morts et le Pontifroi. *Voyez* DIABLERIE, MAGIE, SABBAT.

SORTS. « Le sort, dit Fontenelle, est l'effet du hasard, et comme la décision et l'oracle de la fortune. Les sorts étaient les instruments dont on se servait pour connaître cette décision. Leur usage remonte à la plus haute antiquité. Les Israélites, ainsi que nous l'apprend l'Écriture (*Josué*, liv. VII), avaient recours à ce moyen. Après la défaite des trois mille hommes qui avaient voulu emporter d'assaut la ville de Haï, Josué, voulant connaître celui dont le crime avait attiré l'anathème sur le peuple de Dieu, et par conséquent causé cet échec, jeta d'abord le sort sur les tribus, et il tomba sur la tribu de Juda. On le jeta ensuite sur les familles de cette tribu, et il tomba sur la famille de Zaré, d'où enfin il vint sur Achan, à qui Josué commanda de confesser la vérité. Achan, voyant sa faute si divinement découverte, crut qu'il était inutile de celer le reste, et avoua que dans le sac de Jéricho il avait pris un manteau d'écarlate avec deux cents sicles d'argent et une règle d'or.

Ce fut le sort qui régla le partage de la terre promise et le lot des lévites. David distribua par le sort les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devaient servir dans les temples. Les instruments dont on se servait pour connaître cette décision de la fortune étaient le plus souvent des billets ou des espèces de dés sur lesquels étaient gravés quelques caractères ou quelques mots dont on allait chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les usages étaient différents sur les sorts : dans quelques temples on les jetait soi-même; dans d'autres on les faisait sortir d'une urne, d'où est venue cette manière de

parler si ordinaire aux anciens : *le sort est tombé.* Ce jeu des dés était toujours précédé de sacrifices et de beaucoup de cérémonies.

Les plus célèbres entre les sorts étaient à Préneste et à Antium, deux petites villes d'Italie : à Préneste était la Fortune, et à Antium les Fortunes. Cicéron raconte l'origine des sorts de Préneste. « On lit dans les mémoires des Prénestins, dit-il, qu'un certain Numerius Sufficius, homme de bien et d'une noble famille, avait souvent été averti en songe, et même avec menaces, d'aller en un endroit désigné couper une pierre en deux ; qu'effrayé par des visions continuelles il se mit en devoir d'y obéir, à la vue de ses concitoyens qui s'en moquaient ; et que, quand la pierre fut fendue, on y trouva les sorts gravés, en caractères antiques, sur une planche de chêne. Ce lieu est aujourd'hui enfermé et religieusement gardé, dit le même auteur, à cause de Jupiter enfant qui y est représenté avec Junon, tous deux dans le sein de la Fortune, qui leur donne la mamelle ; et toutes les mères y ont une grande dévotion..... C'est dans ce lieu-là que l'on conserve les sorts, et on les en retire quand il plaît à la Fortune. »

Dans la Grèce et dans l'Italie, on tirait souvent les sorts de quelque poëte célèbre, comme Homère, Euripide : ce qui se présentait à l'ouverture du livre était l'arrêt du ciel. Quelque deux cents ans après la mort de Virgile, on faisait déjà assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, et pour les substituer aux sorts qui avaient été à Préneste ; car Alexandre Sévère, encore particulier, et dans le temps que l'empereur Héliogabale lui était contraire, reçut pour réponse, dans le temple de Préneste, cet endroit de Virgile dont le sens est : « Si tu peux surmonter le destin, tu seras Marcellus. »

Nous voyons que cet usage passa dans le christianisme, puisque, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat, le sort tomba sur saint Mathias. On l'appelait *sort des saints et des apôtres.* Cette divination se pratiquait en ouvrant un ou plusieurs livres de l'Écriture, ou autres à l'usage des églises, que l'on mettait sur l'autel un peu avant l'expiration du troisième et dernier jour de jeûnes et de prières préparatoires ; après quoi on examinait le passage ou les premières lignes qui s'offraient, et on les regardait comme renfermant et expliquant la volonté et les décrets du ciel, et découvrant infailliblement l'issue de l'affaire sur laquelle on consultait.

SOTIE. Poëmes dramatiques plus badins et plus légers que les pièces appelées *moralités* qui les avaient précédés. Ces drames, que représentait une troupe de comédiens nommés les *enfants sans souci,* s'attachaient aux évènements présents, et désignaient les personnes qui étaient l'objet de leurs critiques, sans aucun égard même pour les rangs les plus élevés. Louis XII, qui avait permis aux *enfants sans souci* de représenter ces sortes de pièces, ne fut point à l'abri de leurs sarcasmes. La troupe des enfants sans souci était présidée par un acteur qui prenait le titre de *prince des sots ;* elle ne résidait pas continuellement à Pa-

ris, mais elle s'y rendait de temps en temps; elle s'est associée quelquefois aux confrères de la Passion, dont elle égayait le théâtre par des farces et des bouffonneries.

La sotie répondait à la comédie grecque du moyen âge, non qu'elle fût positivement une satire personnelle; mais elle attaquait les états, et plus particulièrement l'Église. La plus célèbre de ces pièces fut sans contredit celle qui était intitulée : *Le jeu du prince des sots et mère sotte*; elle fut jouée, par ordre de Louis XII, aux halles de Paris, le jour du mardi gras de l'an 1511; elle était dirigée contre le pape Jules II et contre la cour de Rome. Ces drames, aux personnalités près, peuvent être regardés comme le berceau de nos vaudevilles.

SOUDAN. Nom qu'on donnait autrefois aux lieutenants généraux des califes dans leurs provinces et dans leurs armées. La puissance des califes étant déchue peu à peu par diverses révolutions, et surtout par la trop grande étendue de pays soumis à leur domination, ces lieutenants généraux s'érigèrent en souverains. Saladin, général des troupes de Noradin, roi de Damas, voyant les califes, dans leur triste grandeur, languissants sous un nom sans pouvoir, prit ce titre, et fut le premier soudan d'Egypte. Les soudans fondèrent plusieurs petites dynasties dans l'Asie mineure; mais les empereurs turcs détruisirent ces dynasties, et soumirent aussi, en 1516, celle de l'Egypte.

Sans prétendre décider dans quel temps on s'est servi en France de ce terme pour exprimer une dignité, ce qui n'arriva peut-être qu'après les croisades, nous remarquerons que *soudan* ou *sultan* répond aux mots *conservateur* et *défenseur*. C'était une dignité affectée, dans l'Aquitaine, particulièrement aux deux maisons de l'Estrade et de Traun. Ils furent appelés *soudichs* ou *soudans* des lieux de la garde desquels ils étaient chargés comme protecteurs; et, dans la suite, ce titre, perpétué dans leur famille, n'ayant d'abord été qu'une distinction personnelle, devint une qualité attachée à la propriété des seigneuries. Les soudichs allaient de pair avec les comtes, les barons et les autres seigneurs titrés. Il est parlé dans notre histoire d'un soudich de l'Estrade, seigneur gascon, du parti anglais, qui, en 1378, défendit, pour Charles V, Mortagne, assiégée par le brave Yvain de Galles, qui y fut tué.

SOUDE. On appelle de ce nom le deutoxide de sodium. La soude a été regardée comme corps simple jusqu'à la découverte du métal dont elle est l'un des oxides. Elle est blanche, très caustique, et spécifiquement plus pesante que le sodium. Cette base salifiable ne se trouve jamais pure dans la nature : unie aux corps gras, elle forme le savon solide; combinée avec environ trois fois son poids de silice, elle constitue le verre; elle est aussi employée à lessiver le linge, et sert dans quelques opérations de teinture. Ce deutoxide provient du sous-carbonate de soude, sel qu'on trouve abondamment en France, en Espagne, etc., dans la plupart des plantes qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et en

dissolution dans les eaux de certains lacs. Le carbonate de soude, mêlé avec toutes les matières terreuses entrant dans la composition des plantes marines, reçoit le nom de *soude du commerce*. L'extraction de cette dernière substance s'opère au moyen de ces plantes, qu'on coupe, qu'on fait sécher à l'air, et qu'on brûle dans des fosses d'environ un mètre de profondeur sur un mètre de largeur. Cette combustion se fait en plein air, dure plusieurs jours, et fournit une masse saline compacte, à demi fondue, que l'on concasse, et que l'on verse dans le commerce sous le nom de soude du pays ou de la plante qui l'a fournie.

Cette soude est composée, en proportions diverses, de sulfate et de sous-carbonate de soude, de sel marin, de sous-carbonate de chaux, d'alumine, de silice, d'oxide de fer, et de charbon.

Les soudes d'Alicante, de Carthagène et de Malaga sont les plus estimées; on les extrait particulièrement de la barille, que l'on cultive avec soin sur les côtes d'Espagne.

Le salicor, ou soude de Narbonne, provient de la combustion du *salicornia annua;* on l'emploie particulièrement dans les verreries.

Le varec, ou soude de Normandie, s'extrait des fucus qui croissent abondamment sur toutes les côtes de l'Océan : c'est la moins riche.

On se sert aussi dans le commerce de soudes artificielles; elles s'obtiennent en calcinant ensemble une certaine quantité de sulfate de soude, de charbon et de craie.

SOUDURE. Dès avant la guerre de Troie, les Grecs connaissaient plusieurs parties de l'orfèvrerie. On voit, dans les écrits d'Homère, les princes des Grecs se servir de coupes, d'aiguières et de bassins d'or et d'argent. Ce poëte parle souvent d'ouvriers qui savaient mêler l'or avec l'argent pour en faire des vases précieux. Les Grecs connaissaient donc, dès les siècles héroïques, l'art de souder ces métaux. Selon Winckelmann, les boucles des cheveux des figures antiques y sont ordinairement fixées par la soudure. Le plus ancien ouvrage de ce genre, dit-il, est un buste de femme dans le musée d'Herculanum; sur le front de ce buste, on compte cinquante boucles, qui ont l'air d'être faites d'un fil d'archal fort, de l'épaisseur à peu près d'une plume. Dans le même musée il y a encore, selon cet auteur, une jeune tête virile de portrait, où l'on compte jusqu'à soixante-huit boucles attachées au moyen de la soudure; et une belle tête, désignée vulgairement comme le portrait de Platon, dont les boucles de cheveux, auprès des tempes, sont également soudées.

Selon l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis,* ce fut un nommé Glacus, de Chio, qui le premier trouva le secret de souder le fer.

SOUFFLET. On attribue communément l'invention de cet instrument au philosophe Anacharsis, Scythe de nation, qui vivait cinq cent quatre-vingt-douze ans avant Jésus-Christ; mais il paraît que cette invention remonte beaucoup plus haut, et que les Grecs ont connu, dès l'époque de leur

civilisation, l'usage des soufflets, tels que nous les employons, et qui peuvent avoir été inventés en imitation de l'organe de la respiration humaine. Homère dit que Vulcain faisait agir vingt soufflets à la fois lorsqu'il fabriquait le fameux bouclier d'Achille.

Les soufflets dans la construction desquels on emploie du cuir ont plusieurs inconvénients pour les opérations métalliques; ils exigent des soins continuels, de fréquentes réparations. Les soufflets construits entièrement en bois n'ont pas cet inconvénient. On doit cette invention, qui date de l'an 1630, à deux frères, nommés Schelham, meuniers en Franconie. On lit, dans la *Bibliothèque germanique*, qu'on a vu en Angleterre une espèce de soufflets, d'invention récente, plus commodes et plus durables encore que ceux de bois. Ils sont composés d'un gros cylindre de fer fondu, dans lequel se meut un piston soulevé par une machine à feu, et destiné à aspirer l'air; mais il n'est pas dit à qui l'on est redevable de cette invention.

SOUFRE, du latin *sulphur*, l'un des huit corps combustibles simples non métalliques. Sa découverte remonte à la plus haute antiquité. Il est d'une couleur jaune citron, friable et insipide; quoique inodore, il prend une légère odeur dès qu'on le frotte entre les doigts; il est fusible à la température de 107 à 109°; sa pesanteur spécifique est de 1,99. Le soufre est très répandu dans la nature, soit à l'état natif, soit à l'état de combinaison. La plus célèbre soufrière est celle de la Solfatare, près de Pouzzol, dans le royaume de Naples, d'où l'Europe tire, depuis Pline, presque tout le soufre dont elle a besoin. Les soufrières de Sicile, des états de Rome, de l'Islande, de la Guadeloupe, et celle de Quito, dans les Cordillières, sont également d'une exploitation facile et très productive. Quoique ces mines donnent du soufre natif en très grande abondance, celles qui le présentent à l'état de combinaison sont encore plus communes.

Le soufre fait partie de dix sulfates et d'autant de sulfures métalliques. Il existe des couches très étendues de sulfate de chaux (pierre à plâtre). Dans le pays de Rome et à Piombino, des collines entières sont formées de sulfate double d'alumine et de potasse. Parmi les sulfures, celui de fer est l'une des mines les plus abondantes. Mêlé au salpêtre et au charbon, le soufre constitue la poudre à canon; combiné et sublimé avec le mercure, il forme le cinabre. Quelquefois il est employé à sceller le fer dans la pierre. C'est à l'aide de ce corps qu'on blanchit la soie et la laine. La médecine s'en sert aussi avec succès, à l'extérieur, contre les maladies de la peau; à l'intérieur, contre les maladies chroniques du poumon et des viscères abdominaux.

SOULIERS. Si l'on remonte aux temps les plus anciens, on voit les hommes marcher pieds nus: l'usage où l'on était chez les Hébreux de présenter aux voyageurs de l'eau pour se laver les pieds en fournit la preuve. Les Grecs et les Romains, dans les premiers temps, en usaient de même; mais, chez l'un et l'autre peuple, le luxe et la mollesse introduisirent dans la

suite l'usage des chaussures. La matière des souliers, chez les anciens, a été l'écorce d'arbre, le jonc et le cuir; à l'égard de leur forme, elle a varié suivant le génie et les mœurs des nations. Les chaussures à Athènes étaient de cuir préparé. La couleur uniforme des souliers, pour les hommes, était le noir; les femmes en portaient de différentes couleurs, qu'elles faisaient orner d'or, d'argent, d'ivoire et de pierreries.

A Rome, la matière la plus ordinaire des souliers était de cuir noir apprêté. Cette chaussure était celle des sénateurs et des magistrats, avec cette différence que ceux-ci la portaient rouge dans les cérémonies, et qu'elle était plus haute de semelle que les autres. Les femmes portaient le soulier comme les hommes, mais elles l'ornaient souvent de petits clous d'or, et quelquefois de perles et de pierreries. Les Romains de distinction, dit Winckelmann, portaient des souliers de cuir rouge qui venait du royaume de Pont. Ces souliers, appelés *mullei*, étaient quelquefois brodés en or ou en argent; mais pour l'ordinaire ils étaient de cuir noir, et montaient jusqu'à mi-jambes, ce qui formait des espèces de brodequins. *Voyez* CHAUSSURE.

Il y a environ cinquante ans qu'un nommé Potot, cordonnier à Paris, trouva le moyen de faire des souliers à l'épreuve de l'eau, en se servant d'un cuir préparé avec une composition dont le suif était la base; cette tentative a été depuis renouvelée avec succès. Dans ces derniers temps, MM. Lemaistre et Fauche-Borel, de Paris, sont parvenus à faire des souliers d'une seule pièce et sans coutures.

SOULIERS A LA POULAINE. *Voyez* POULAINE.

SOUPERS. Anciennement tout le monde soupait; seulement les heures du souper avaient varié. Aujourd'hui il n'y a que le peuple qui soupe; la bonne compagnie se contente de dîner à cinq ou six heures du soir. Ce nouvel usage, qui s'est introduit depuis environ trente ans, est plus commode pour les employés et les gens d'affaires; mais les soupers avaient leur agrément, dont nous a privé le nouvel ordre de choses. Le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici le tableau de ce qu'on nommait, avant la révolution, *soupers*, et plus particulièrement *petits soupers*.

« Je serais bien embarrassé, dit Mayer dans le *Mercure de France* du 6 septembre 1783, de vous nommer l'aimable inventeur de nos petits soupers; toujours est-il vrai que l'époque ne remonte pas au-delà de Louis XII. Ce bon roi, qu'on réprimanda si sévèrement pour avoir reculé son coucher à dix heures, amusait sans doute par un petit souper les longs tête-à-tête qu'il avait avec Marie d'Angleterre.

» Il est bien vrai aussi que Louis XIV, ce roi que Frédéric a nommé le grand magicien de l'Europe, si magnifique, si galant, n'a pas porté la délicatesse des soupers au point où son successeur l'a vue s'étendre depuis son retour de Metz. Minuit marquait toujours la ligne de démarcation du jour et de la nuit. Aujourd'hui la nuit n'a plus d'ombres; un faisceau de bougies est attaché au flambeau pâlissant du jour; l'œil trompé cherche en vain les ténèbres.

Alors on ne savait point se retrancher contre l'éclat du soleil pour dormir en plein midi. Long-temps on ne savait que donner quatre parties à la journée; le travail s'emparait avidement de deux moitiés; la troisième était consacrée au repos. Que restait-il pour les plaisirs? C'est aujourd'hui que des mains charmantes découpent ingénieusement la journée, et cousent à la robe du temps des heures délicieuses.

» Les salons (car tous les arts se tiennent, et surtout les arts d'agrément) vinrent bien vite au secours des petits soupers. Bientôt le compas, dirigé par le goût, traça des cloisons, abaissa les voûtes, rétrécit les vastes salles, plus propres à des conférences d'ambassadeurs suisses qu'à de petits soupers. Les grandes cheminées disparurent. A une sculpture grossière, à des Amours mal façonnés et mal assis sur les angles, succédèrent les glaces de Venise; au cuir doré, le damas, le satin et la perse. Ces fauteuils matériellement tournés, à longs dos, à longs bras, furent remplacés par des bergères, des ottomanes, etc., etc. » *Voyez* REPAS.

SOUPERS DE MOMUS. *Voyez* DINERS DU CAVEAU.

SOURCES (*origine des*). Source vient de *surgere*, d'où l'on a fait sourdre et sourcer, pour sortir. On donne, en physique, le nom de source à l'eau vive qui sort de terre en plus ou moins grande quantité, et qui devient l'origine des puits, des fontaines, des rivières, etc.

Descartes expliquait ainsi l'origine des sources : il supposait que les eaux de la mer se rendaient par des conduits secrets dans des réservoirs placés sous les montagnes; que ces eaux étaient réduites en vapeurs par le feu central, et que ces vapeurs, en s'élevant dans l'intérieur des montagnes, se condensaient en eau contre leurs parois, et filtraient dans cet état à travers les fissures des rochers. On sait aujourd'hui combien ce système est erroné. Les grands fleuves sortent presque tous des principales chaînes de montagnes; les moindres cours d'eau prennent naissance au pied des collines, parceque les eaux qui les produisent ou les alimentent sont en général celles qui ont pénétré le sol jusqu'à ce qu'une couche imperméable, comme de l'argile ou des lits de pierre, les oblige à se répandre sur leur surface, le long de laquelle elles coulent, et paraissent au jour là où cette couche vient rencontrer la surface du terrain. La correspondance observée entre la chute des pluies et l'accroissement des cours d'eau, ne laisse aucun doute sur cette explication de la formation des sources, et elle se confirme encore par la marche des eaux dans les puits, qui ne sont autre chose que des ouvertures pratiquées dans le terrain jusqu'à la rencontre de la couche par laquelle les eaux sont retenues.

SOURDELINE. Instrument de musique à vent. C'est une espèce de musette, à peu près comme la zampogne d'Italie. Elle a quatre chalumeaux avec plusieurs trous garnis de boîtes qui servent à les ouvrir ou fermer. On en attribue l'invention à Jean-Baptiste Riva, à dom Julio et à Vincenze.

SOURDS-MUETS. Pierre de Ponce, bénédictin espagnol, mort

en 1584, est regardé comme le premier inventeur connu de l'art d'instruire les sourds-muets. Il n'a rien publié à cet égard ; mais un de ses amis, François Vallès, auteur d'une *Philosophie sacrée*, imprimée à Salamanque, en 1588, et l'historien Moralès, contemporain de Ponce, dans ses *Antiquités d'Espagne*, ont fait connaître le mérite de leur compatriote, qui n'a été imité qu'après un long intervalle par les Pereyre, et les abbés de l'Épée et Sicard. Plusieurs ont réclamé l'honneur d'avoir découvert l'art d'instruire les sourds-muets ; mais Ponce est antérieur à tous; ce qui n'empêche pas que d'autres ne puissent avoir trouvé, après lui, des méthodes d'instruction pour ceux que la nature a privés de la parole et de l'ouïe. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, selon les assertions des contemporains, ce bénédictin ingénieux a eu des succès tels, que les instituteurs modernes des sourds-muets ne peuvent se vanter d'en avoir eu de pareils : à peine même ces succès paraissent vraisemblables. Moralès prétend que Ponce avait instruit les deux frères et une sœur du connétable, ainsi qu'un fils du grand-juge d'Aragon, tous quatre sourds-muets de naissance, et il dit que non seulement ces élèves écrivaient très bien une lettre ou toute autre chose, mais qu'ils répondaient de vive voix aux questions que leur instituteur leur adressait par signes ou par écrit. Or voilà un résultat que d'autres maîtres n'ont point obtenu, à moins qu'on ne veuille appeler langage quelques sons mal articulés. On ne comprend pas comment ce moine, par une simple méthode d'enseignement, pouvait remédier à un vice naturel, que, malgré tous les progrès de l'art, on ne parviendrait pas à corriger aujourd'hui. Cependant Moralès dit avoir été témoin du fait; il ajoute qu'il a entre les mains un écrit dans lequel don Pèdre de Velasco, un des quatre élèves de Ponce, rend compte lui-même de la méthode employée par son maître pour lui apprendre à parler. Aussi Moralès juge que ce cénobite a porté à sa perfection l'art d'enseigner les sourds-muets. Certes si Ponce avait procuré la parole à ceux que la nature en a privés, il faudrait avouer qu'il a laissé loin derrière lui ceux qui ont marché sur ses traces; mais il est probable que Moralès a été dupe de quelques sons plus ou moins bien articulés, qui ont trompé aussi de nos jours quelques personnes appliquées à l'instruction des sourds-muets. L'opinion de Moralès paraît avoir été partagée par les religieux du couvent dans lequel vivait Ponce. Voici comment sa mort était annoncée dans le registre mortuaire de leur maison : *Obdormivit in Domino Petrus de Ponce, hujus omniensis domus benefactor, qui, inter cæteras virtutes, quæ in illo maximæ fuerunt, in hac præcipue floruit, ac celeberrimus toto orbe fuit habitus, scilicet mutos loqui docendi.* Le P. Feijoo rapporte deux documents du même monastère qui s'accordent à assurer que Ponce apprenait aux sourds-muets à parler. Nous n'avons, au reste, aucun détail sur sa méthode, si ce n'est que, selon Vallès, il traçait d'abord les lettres de l'alphabet, en montrait la prononciation par

le mouvement des lèvres et de la langue; et, après avoir formé des mots, il faisait voir à ses élèves les objets que ces mots désignent. Ses successeurs ne lui sont redevables que de la certitude qu'on peut apprendre aux sourds-muets les langues, les lettres et les sciences; car on dit que Ponce enseignait tout cela à ses élèves. On peut lire, sur la dispute que, dans les temps modernes, la question sur la priorité de l'invention a fait naître, le tome IV des *Cartas eruditas y curiosas* du P. Feijoo, et la dissertation du P. Andrès *Dell' origine e delle vicende dell' arte d'enseignar a parlare ai sordi-muti*, Vienne, 1793. Le premier qui écrivit sur la méthode d'instruire les sourds-muets fut encore un Espagnol, Jean-Paul Bonet, auteur du *Reduccion de las letras, y arte para ensegnar a hablar los mudos*, 1620, in-4°. (M. Depping, *Biogr. univ.*, t. XXXV, p. 338 et suiv.)

SOURDS ET MUETS (*institution des*). On avait déjà essayé plusieurs méthodes pour suppléer au défaut de la parole, lorsque l'abbé de l'Épée mit la sienne en usage : elle prévalut et obtint seule un succès soutenu. Déjà depuis plusieurs années il se livrait chez lui à l'instruction des jeunes personnes sourdes et muettes, lorsqu'en 1785 il fut accordé, par arrêt du conseil d'état, à cet établissement une somme annuelle de trois mille quatre cents livres.

L'abbé de l'Épée mourut à Paris en 1790; il fut remplacé par l'abbé Sicard, son élève.

SOUSCRIPTION. On appelle souscription, dans le commerce de la librairie, la consignation qu'on fait d'une certaine somme d'argent que l'on avance pour l'édition d'un livre, sous la condition de recevoir un ou plusieurs exemplaires quand il sera imprimé, et sous l'obligation de la part de l'éditeur de délivrer ces exemplaires dans un certain temps.

Les souscriptions commencèrent en Angleterre au milieu de l'avant-dernier siècle; elles furent inventées pour l'édition de la Bible polyglotte de Walton, et c'est le premier livre qui ait été imprimé par souscription. Cet usage passa d'Angleterre en Hollande, et de là en France, en 1717, pour la collection des *Antiquités* du P. Montfaucon : vinrent ensuite les souscriptions pour le *Glossaire* de Ducange; les *Vies des hommes illustres de Plutarque*, traduction de Dacier; la *Description de Versailles* de Monicart; la *Bible* de Vatable; l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel, etc.

SOUTANE. Ducange dérive ce mot de *subtaneum*, qui dans la basse latinité signifiait la même chose.

« Il périt, dit Saint-Foix (*Essais hist.*), plus de quatre cent mille Français aux croisades; mais nous en rapportâmes des modes, entre autres celle de se vêtir de longs habits. Dans le douzième, le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle, on portait une soutane qui descendait jusqu'aux pieds. Les nobles imaginèrent qu'en y faisant faire une longue queue, ils auraient un prétexte pour avoir à leur suite un homme chargé de la porter, et que l'avilissement de cet homme donnerait un relief et un air de distinction au maître. »

Il n'y a pas plus de deux cents ans que la soutane a été réservée aux ecclésiastiques; avant ce temps, tous les gens de robe, les professeurs et les médecins étaient en soutane, même chez eux.

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI. Petite fleur bleue qui croît le plus souvent au bord des eaux. Il paraît que cette fleur, nommée *ne-m'oubliez-pas* chez les Allemands, où elle est emblématique, comme la pensée l'est chez nous, n'a fixé que depuis peu l'attention des Français. « Cette petite fleur, dit M. Aimé-Martin, eût été, chez les anciens, le sujet d'une touchante métamorphose, peut-être moins touchante que la vérité. J'ai entendu raconter en Allemagne que deux jeunes amants, à la veille de s'unir, se promenaient sur les bords du Danube : une fleur d'un bleu céleste se balance sur les vagues qui semblent prêtes à l'entraîner; la jeune fille admire son éclat et plaint sa destinée : aussitôt l'amant se précipite, saisit la tige fleurie et tombe englouti dans les flots. On dit que, par un dernier effort, il jeta cette fleur sur le rivage, et qu'au moment de disparaître pour jamais, il s'écriait encore : *Aimez-moi, ne m'oubliez pas.* Depuis ce temps,

Pour exprimer l'amour ces fleurs semblent éclore ;
Leur langage est un mot, mais il est plein d'appas.
Dans la main des amants elles disent encore
Aimez-moi; ne m'oubliez pas! »
(*Lettres à Sophie*, lettre III.)

SOUVERAIN, du latin *supra* ou *superior*, dont les Italiens ont fait *sovrano*. Ce nom se donnait autrefois à celui qui était le premier en quelque chose, ou supérieur aux autres. Dans le douzième siècle, sous Charles VI, on trouve des ordonnances qui conféraient le titre de souverain à des baillis et sénéchaux, et en général à des juges qui connaissaient des appellations des juges inférieurs. Ce nom n'est aujourd'hui appliqué qu'aux rois ou aux princes régnants. L'exemple le plus ancien que nous connaissions où le pape soit appelé *souverain pontife* se trouve dans la souscription d'un concile composé de trois provinces d'Afrique, adressée au pape Théodore Ier, mort en 649. Pour le titre de *pontife* ou de *souverain prélat*, il se voit dans les bulles dès le cinquième siècle.

SOUVERAIN est aussi le nom d'une monnaie frappée dans les Pays-Bas vers le milieu du dix-huitième siècle, par un édit de la reine de Hongrie; elle est au titre de 22 karats. Le *souverain* qui a cours en Autriche vaut 17 francs 58 cent.; son poids légal est 5 gr. 567, et son titre 917.

SPALME. Le spalme est un vernis-mastic dont on fait usage pour garantir les bois de charpente ou autres exposés à l'air ou qui trempent dans l'eau; il a été inventé par le sieur Maille, il y a un siècle environ.

SPARTERIE. C'est ainsi que nous nommons certains ouvrages faits en nattes. Ce mot est dérivé de *sparte*, pris du latin *spartum*, par lequel les Latins désignaient une plante ou espèce de jonc qui croît en Espagne sur les montagnes arides des royaumes de Valence, de Murcie, etc. Au rapport de Pline, de Clusius, de Varron, de Dioscoride et autres, les anciens en fabriquaient des cordages, des corbeilles, des paniers, des chaussures, des nattes, etc. En Espa-

gne on est parvenu à le filer comme le lin et le chanvre, et à en faire des toiles excellentes et très fines.

En 1775, il s'est établi à Paris, rue Popincourt, une manufacture de sparterie, que le *Journal de Paris*, année 1780, fait amplement connaître; il donne même l'état comparatif des expériences faites, en présence des commissaires de l'académie des sciences, pour juger de la force des cordages de sparte mis en parallèle avec ceux de chanvre. Les ouvrages de cette manufacture consistent en cordes de tous genres, cordons, glands, guides et rennes, longes et sangles pour les chevaux, sangles de lits, tapisseries et tapis de jonc, à bordures, à lisières et à peluche, etc.

Au commencement de ce siècle M. de Gavoty, de Berthe, avait également établi une manufacture de sparte. Il se fait aujourd'hui une grande consommation de ces tapis, auxquels on donne différentes couleurs; ils sont communément verts et imitent le gazon.

SPATH FLUOR. Cette substance se présente sous les couleurs aussi variées que brillantes des différentes pierres précieuses: on la voit revêtir tour-à-tour le vert velouté de l'émeraude, la couleur de rose du rubis balais, ainsi que le jaune doré de la topaze et le blanc limpide du cristal de roche.

C'est le célèbre chimiste Schéele qui a découvert que l'acide qui entre dans la composition du spath fluor est un acide particulier, qu'on a nommé acide fluorique, le seul jusqu'à présent dans lequel on ait reconnu la propriété de dissoudre la silice.

Tout le monde connaît aujourd'hui la propriété que possède l'*acide fluorique* de corroder le verre. M. Puymaurin a su tirer parti de cette propriété; il a employé l'*acide fluorique* à graver sur le verre, en suivant le même procédé dont on se sert pour graver sur le cuivre avec l'eau forte. Mais on a ensuite perfectionné ce procédé; au lieu de verser l'acide sur la glace enduite de vernis, où le dessin est tracé à la pointe, on l'expose à l'action de cet acide, réduit à l'état de gaz: à cet effet l'on met dans un vase de plomb ou d'étain du *spath fluor* en poudre, on y verse de l'acide sulfurique, et l'on couvre bien exactement le vase avec la glace même qu'on veut graver; le gaz fluorique mord sur le verre plus vivement que n'eût fait l'acide liquide, nécessairement affaibli par l'eau qui s'y trouve mêlée.

SPECTACLE. Nous entendons par ce mot les représentations publiques imaginées pour amuser, pour plaire, pour exciter l'attention et émouvoir l'âme des spectateurs. D'après cette définition nous diviserons ce que nous entendons par spectacles en jeux du cirque et en jeux scéniques. Les spectacles des anciens tenaient à la religion, et n'avaient lieu qu'aux jours de fêtes consacrées aux dieux et aux héros en l'honneur desquels ils étaient célébrés. La Grèce avait quatre spectacles généraux, qui se donnaient dans de vastes plaines près des villes d'Olympie, de Delphes, de Corinthe et de Némée; on les nommait les jeux olympiques, pythiques, néméens et isthmiques. On voyait dans ces fêtes des courses à pied, à cheval, en chars, des combats de poésie, de

musique, etc. Chaque ville, si on en excepte Lacédémone, avait aussi ses spectacles publics, composés des mêmes exercices. C'est chez les Grecs que les jeux scéniques ou représentations théâtrales ont pris naissance, et c'est aux Athéniens surtout qu'on est redevable du degré de perfection auquel le théâtre grec a été porté dans la suite. On ne représentait jamais ni comédies ni tragédies à Lacédémone; on n'y voyait ni cirques, ni amphithéâtres, ni courses sur des chars, ni combats d'athlètes ou d'animaux; les exercices du corps dans lesquels on pouvait montrer de l'adresse, de la force, de la patience et du courage, étaient les spectacles que les Lacédémoniens se donnaient à eux-mêmes, et où ils étaient tour-à-tour spectateurs et acteurs.

Les spectacles des Romains étaient à peu de chose près les mêmes que ceux des Grecs. Chez eux les jeux du cirque consistaient dans les combats athlétiques, savoir, la course à pied, la lutte, le pugilat, le disque et le javelot; dans la course à cheval et sur un char, dans les combats de gladiateurs et d'animaux féroces. Les jeux de théâtre ou scéniques étaient les représentations des pièces comiques et tragiques des satyres et des mimes. On connaît les dépenses que les Romains consacraient à l'élévation des théâtres, des amphithéâtres et des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques uns de ces bâtiments, qui subsistent encore dans leur entier, sont les monuments les plus précieux de l'architecture antique; on admire même les ruines de ceux qui sont tombés. L'histoire romaine est remplie de faits qui prouvent la passion démesurée du peuple pour les spectacles, et les frais énormes que les princes et les particuliers faisaient pour la contenter.

De tous les spectacles que les Romains avaient apportés dans les Gaules, les Français ne conservèrent que les combats d'animaux, et leur ardeur guerrière borna long-temps tous leurs amusements aux joutes, aux tournois, aux assauts à outrance. Les pantomimes commencèrent, vers l'an 600, à réunir leurs jeux à ces premiers spectacles: Clovis fit demander à Théodoric un pantomime qui joignait à l'excellence de son art le talent de la musique. Ces histrions furent effacés par les troubadours, qui introduisirent une action dans un récit composé de chant et de déclamation; et à ces derniers succédèrent les jongleurs, qui amusaient le public par des danses, des instruments, des tours de passe-passe qu'ils accompagnaient de récits du plus bas burlesque. Ces jongleurs, qui formaient dans les grandes villes un corps particulier, étaient seuls en possession d'amuser les Français, lorsqu'une troupe de pèlerins vinrent les supplanter, et se firent connaître sous le nom de *confrères de la Passion.*

En parlant du règne de Louis XII, M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, s'exprime ainsi : « Pendant cette période, et depuis l'établissement des *confrères de la Passion*, le goût des spectacles s'était rapidement propagé dans Paris.

» Les Parisiens, pour solenniser l'entrée des rois et des reines dans cette ville, adoptèrent l'usage de dresser, sur leur passage, des théâtres sur lesquels était représentée

une scène dramatique; ces scènes, quel qu'en fût le sujet, recevaient le nom de *mystères*.

» Ce goût naissant devint bientôt un besoin qui fit multiplier les spectacles et varier les sujets représentés sur la scène. Outre le théâtre des confrères de la Passion, on en vit s'élever plusieurs autres : les clercs de la basoche en établirent un sur la table de marbre du Palais de Justice; les clercs du châtelet imitèrent ceux du parlement; plusieurs colléges de Paris élevèrent aussi des théâtres où figuraient les professeurs et les écoliers : il en fut établi jusque sous les halles de Paris.

» Le théâtre des *Enfants sans souci* était dirigé par le *prince des sots*.

» Les confrères de la Passion ne se bornèrent pas à représenter la passion de Jésus-Christ, ils varièrent la scène en puisant leur matière dans les Actes des Apôtres, dans la Bible et dans les Vies des saints.

» Les clercs de la basoche jouaient des *farces, soties* ou *moralités* ; puisaient les sujets de leurs pièces dans les évènements publics, dans les abus, les fautes et les excès des grands personnages de la cour, ou dans les ridicules de la société.

» Le théâtre des halles avait pour objet de diriger l'opinion publique dans les intérêts du gouvernement.

» Les théâtres temporaires dressés dans les colléges mettaient en scène des évènements qu'offre l'histoire ancienne, sans négliger les évènements modernes. »

Cependant, de toutes ces troupes, il n'y eut que celle des *Enfants sans souci* qui s'acquit quelque célébrité, quoique les pièces ou pour mieux dire les farces qu'ils jouaient fussent remplies de pointes, d'équivoques souvent indécentes et accompagnées de jeux grossiers. Les noms de Tabarin, Turlupin, Gautier - Garguille, Gros-Guillaume, Guillot-Gorju, sont les plus célèbres sur la liste de ces anciens farceurs.

Enfin parurent Étienne Jodelle, mort en 1573, et Alexandre Hardy, Parisien, qui par des tragédies et des comédies, quoique très défectueuses, se montrèrent les précurseurs de Corneille, de Molière, de Racine, de Regnard, de Voltaire, etc. *Voyez* THÉATRE, COMÉDIE, TRAGÉDIE.

SPÉCULAIRES (*pierres*), du latin *speculum* (miroir). C'est au temps de Sénèque qu'on doit rapporter l'origine et l'usage des pierres spéculaires; c'était une sorte de pierre blanche et transparente qui se coupait par feuilles et qui ne résistait pas au feu. Les Romains s'en servaient pour garnir leurs fenêtres, comme nous y employons le verre; ils s'en servaient aussi pour les litières des dames et pour les ruches, afin d'y pouvoir considérer l'ingénieux travail des abeilles. L'usage de la pierre spéculaire était si général, qu'il y avait des ouvriers dont l'unique profession était de la travailler et de la poser.

SPHÈRE, du grec σφαῖρα. Ensemble des cercles fictifs auxquels on rapporte les mouvements, soit apparents, soit réels, des astres à l'égard de la terre.

Cicéron attribue l'invention de la *sphère* à Archimède de Syracuse; Diogène de Laërce en fait honneur à Musée, et Pline dit qu'on

en est redevable à Anaximandre.

La sphère *droite* est celle qui est considérée par un habitant de l'équateur, qui voit les astres monter et descendre perpendiculairement à l'horizon : dans cette position les jours sont égaux aux nuits.

La sphère *oblique* est celle qui est considérée partout ailleurs que sous l'équateur et aux deux pôles; la route diurne des astres y coupe obliquement l'horizon.

La sphère *parallèle* est celle qui est considérée sous le pôle; la route diurne des astres y est parallèle à l'horizon. Sous cette sphère le soleil est six mois en-deçà de l'équateur et six mois au-delà.

La sphère *armillaire* est un instrument qui représente les différents cercles de la *sphère* dans leur ordre naturel, et qui sert à donner une idée de l'usage et de la position de chacun d'eux.

Nous croyons ne pouvoir mieux étendre cette définition et faire connaître l'usage de cet instrument qu'en mettant sous les yeux du lecteur les vers de Ricard.

Je chante dans ces vers la sphère et son usage;
Du savoir et de l'art ingénieux ouvrage,
Son ensemble, formé par des cercles divers,
A nos yeux étonnés fait mouvoir l'univers.
Quels sublimes esprits, dans leurs savantes veilles
De ce monde abrégé conçurent les merveilles,
Et des cieux, dans leur vol, atteignant la hauteur,
Surent en découvrir la forme et la grandeur,
Distinguer et fixer ces globes innombrables,
De lumière et de feu sources inépuisables,
Leur assigner des noms, embrasser leurs rapports,
De tous leurs mouvements expliquer les ressorts,
Et d'une marche sûre, au sein d'un vide immense,
Osèrent de leur cours mesurer la distance?
Notre globe, à son tour, objet de leurs travaux,
Une seconde fois croit sortir du chaos.
Les cercles différents dont l'œil y suit la trace
Sous de nouveaux rapports présentent sa surface;
Dans une double sphère, ils offrent à nos yeux
De ces mondes roulants le tableau merveilleux.
Tels furent autrefois les succès du génie.
(*La Sphère*, poëme, ch. I.)

SPHÈRE HARMONIQUE. On trouve la description de cet instrument, dont l'invention est due à M. Montu, et dont le but est de donner une démonstration mathématique des principes de l'harmonie, dans les *Archives des découvertes et inventions nouvelles* pendant l'année 1808, page 368.

SPINTHÉROMÈTRE, du grec σπινθηρ (étincelle) et μέτρον (mesure). M. Leroy, de l'académie des sciences, est l'inventeur de cet instrument, qu'il a imaginé pour mesurer la force des étincelles électriques.

SPIRALE. C'est ainsi qu'on nomme, en géométrie, une ligne courbe dont Archimède est l'inventeur, et qu'on appelle *spirale d'Archimède*.

SQUELETTE. Galien est, selon Goguet, le premier qui se soit servi du mot σχελετὸς, dont nous avons fait squelette, pour exprimer l'assemblage de tous les os du corps humain dépouillés de leurs enveloppes; car σχελετὸς en grec ne signifie à la rigueur que *desséché*, et *squelette* un *cadavre desséché*, en sous-entendant σῶμα (corps, cadavre).

STABAT MATER. Cet hymne a été composé vers le quatorzième siècle, par Jacoponus, de l'ordre des frères mineurs franciscains. Plusieurs des compositeurs les plus distingués se sont exercés à mettre cet hymne en musique; les plus célèbres sont Pergolèze et Haydn.

STADE, du grec ςάδιον, mot qui désignait l'endroit, l'espace où les athlètes s'exerçaient à la course. C'était aussi, chez les Grecs, une mesure itinéraire dont il est souvent parlé dans les auteurs anciens; mais ils ne s'accordent guère

sur la détermination de cette mesure, dont la longueur a beaucoup varié suivant les temps et les lieux. Il n'y avait pas plus d'uniformité chez les anciens par rapport à cette mesure qu'il n'y en a aujourd'hui sur la longueur des mesures itinéraires actuellement en usage dans l'Europe. Le stade ordinaire et le plus universellement adopté contenait six cents pieds grecs; on évalue le pied grec à onze pouces cinq lignes et demie de notre ancien pied de roi.

STALLE. Autrefois les chanoines devaient se tenir debout pendant tous les offices : on accordait aux anciens et aux infirmes la permission de porter à l'église un bâton sur lequel ils s'appuyaient. Comme cette posture est pénible, on permit ensuite aux chanoines de s'appuyer sur les deux bords des espèces de niches basses que chacun d'eux occupait; et ces bords à hauteur d'appui, sur lesquels portent les coudes, furent nommés *indulgences*. Dans les temps suivants on plaça, à hauteur d'homme, une espèce de cul-de-lampe, qui est à présent le morceau de bois qui déborde de la stalle quand elle est levée; et ce cul-de-lampe fut nommé *patience*, sans doute parceque le corps, qui ne porte que sur cette petite pièce de bois, est dans une position peu commode. Ainsi les chanoines sont encore aujourd'hui assis sur la *patience* et appuyés sur l'*indulgence*, pendant l'office.

STANCE, de l'italien *stanza*, venu de *stare* (s'arrêter, se reposer), parceque à la fin de chaque stance il faut qu'il y ait un sens complet et un repos. Les stances n'ont été introduites dans la poésie française que sous le règne de Henri III, en 1580. Jean de Lingendes, natif de Moulins, est le premier poëte français qui ait fait des stances; on y trouve de la douceur et de la facilité.

« Le sujet des stances, est-il dit dans la *Petite encyclopédie poétique*, tome II, page 275, est presque toujours gracieux. Quand la morale s'y présente, ce n'est que sous des dehors aimables, et dépouillée de sa sécheresse et de son austérité. La gaieté n'est point exclue des stances; tous les rhythmes conviennent à ce genre; mais le vers de huit syllabes est celui qui paraît lui être le plus propre. »

Une pièce de vers composée de plusieurs stances, sur un sujet simple, dans un style doux et naturel, conserve le nom de *stances*.

STANCES.

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des amours :
Au crépuscule de mes jours
Rejoignez, s'il se peut, l'aurore.

Des beaux lieux où le dieu du vin
Avec l'Amour tient son empire,
Le Temps, qui me prend par la main,
M'avertit que je me retire.

De son inflexible rigueur
Tirons au moins quelque avantage;
Qui n'a pas l'esprit de son âge
De son âge a tout le malheur.

Laissons à la belle jeunesse
Ses folâtres emportements;
Nous ne vivons que deux moments,
Qu'il en soit un pour la sagesse.

Quoi! pour toujours vous me fuyez,
Tendresse, illusion, folie,
Dons du ciel qui me consoliez
Des amertumes de la vie!

On meurt deux fois, je le vois bien :
Cesser d'aimer et d'être aimable,
C'est une mort insupportable;
Cesser de vivre, ce n'est rien.

Ainsi je déplorais la perte
Des erreurs de mes premiers ans;

Et mon âme, aux désirs ouverte,
Regrettait ses égarements.

Du ciel alors, daignant descendre,
L'Amitié vint à mon secours;
Elle était peut-être aussi tendre,
Mais moins vive que les Amours.

Touché de sa beauté nouvelle,
Et de sa lumière éclairé,
Je la suivis; mais je pleurai
De ne pouvoir plus suivre qu'elle.
(Voltaire, à *M. de Cideville.*)

« Rotrou, dit Voltaire, avait mis les stances à la mode (dans la tragédie); Corneille, qui les employa, les condamne lui-même dans ses réflexions sur la tragédie : elles ont quelque rapport à ces odes que chantaient les chœurs entre les scènes sur le théâtre grec. Les Romains les imitèrent. Il me semble que c'était l'enfance de l'art. Il était bien plus aisé d'insérer ces inutiles déclamations entre neuf ou dix scènes qui composaient une tragédie, que de trouver dans son sujet même de quoi animer toujours le théâtre, et de soutenir une longue intrigue toujours intéressante. Lorsque notre théâtre commença à sortir de la barbarie, et de l'asservissement aux usages anciens, pire encore que la barbarie, on substitua à ces odes des chœurs qu'on voit dans Garnier, dans Jodelle et dans Baïf, des stances que les personnages récitaient. Cette mode a duré cent années; le dernier exemple que nous ayons des stances est dans la *Thébaïde*. Racine se corrigea bientôt de ce défaut; il sentit que cette mesure différente de la mesure employée dans la pièce n'était pas naturelle.» On a pensé, en effet, que les personnages qui parlent en vers d'une manière déterminée ne devaient jamais changer cette mesure, parceque, s'ils s'expliquaient en prose, ils devraient toujours continuer à parler en prose : or les vers de six pieds étant substitués à la prose, le personnage ne doit pas s'écarter de ce langage convenu. Les stances donnent trop l'idée que c'est le poëte qui parle.

STAPHYLORAPHIE (suture du voile du palais) de σταφυλὴ (grappe de raisin, la luette qui pend au palais en forme de grappe) et de ῥάπτειν (coudre). Cette opération des plus ingénieuses a été imaginée, il y a peu d'années, par le professeur Roux.

STATHOUDER. Titre de l'ancien chef des Provinces-Unies. Cette dignité fut créée en 1576, en faveur de Guillaume, prince d'Orange; en 1674, elle fut déclarée héréditaire; en 1794, elle fut abolie lors de l'invasion des Français et de la révolution qui en fut la suite.

STATISTIQUE. M. Achenwal, professeur à l'université de Gottingue, paraît avoir créé, pour un ouvrage qu'il publia en 1768, ce terme, qu'il dérive de l'allemand *stat*, qui signifie *état, empire, république*.

Cette science, dont le but est de faire connaître les richesses ou les ressources d'un pays, d'un état, par la connaissance du nombre de ses habitants, de l'étendue de son territoire, de la nature de ses productions, de son commerce, etc., semble avoir pris naissance en Angleterre. Les Allemands ont suivi de bonne heure l'exemple que les Anglais avaient donné, par des tableaux statistiques assez exacts. Déjà, sous Louis XIV, il fut demandé aux intendants des détails précis sur l'état civil, ecclésiastique, militaire

et agricole de leur généralité respective; mais tous les intendants ne répondirent pas aux demandes qui leur furent faites par le ministre avec une égale méthode et un égal soin : celui qui paraît avoir mis dans ce travail plus de lumières et de savoir est M. Lamoignon de Basville, alors intendant du Languedoc ; et, malgré les changements qui ont eu lieu depuis l'époque où ce célèbre magistrat écrivait, on peut lire encore avec fruit la description qu'il a donnée de cette province, ainsi que l'ouvrage de M. Bonvallet-Desbrosses, imprimé en 1789.

C'est surtout depuis la révolution que cette science a été cultivée en France. Pour prouver les succès qu'elle a obtenus depuis cette époque, il suffit de citer les principaux ouvrages qui ont été composés sur cette matière; nous nommerons donc les *Annales de statistique française et étrangère*, par Louis Ballois, secrétaire perpétuel de la société de statistique de Paris; l'*Analyse de la statistique générale de la France*, publiée par Alexandre Deferrières; la *Statistique de la France*, par Peuchet, Sonnini, etc.

STATIQUE. C'est la partie de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres. *Voyez* MÉCANIQUE.

STATUE, du latin *stare* (être debout). Sans savoir chez quel peuple a commencé la coutume d'exécuter en bois, en pierre ou dans une autre matière solide, la figure d'un homme et de l'ériger en public, on peut assurer que cet usage remonte à une très haute antiquité. Si l'on en croit Hérodote, les premières statues furent faites en Égypte et en l'honneur des dieux. Les Égyptiens, qui regardaient le soleil et la lune comme des divinités bienfaisantes, ornèrent de statues le dehors et l'intérieur des temples qu'ils leur élevèrent: Osiris fut honoré sous la figure d'une génisse. L'art de faire des statues passa promptement chez les Grecs et ensuite chez les Romains.

Après avoir érigé des statues aux dieux on en éleva de bonne heure aux demi-dieux et aux héros; les législateurs surtout furent honorés de statues chez tous les peuples, et les femmes qui avaient rendu quelque service à la patrie furent associées à cette prérogative. Sémiramis, avertie que les habitants de Babylone venaient de se révolter, quitta sa toilette, parut devant eux, et par sa présence calma les mutins : sa statue la représentait échevelée, et telle qu'elle était lorsqu'elle se montra au peuple. Clélie, qui s'échappa du camp de Porsenna, et qui, montée sur un cheval, traversa le Tibre à la nage, eut une statue équestre, tandis qu'on en érigea une pédestre à la vestale Suffetia, qui avait donné quelques terres au peuple romain. La concession du lieu accordé par le sénat pour y élever une statue était toujours, à Rome, proportionnée à la dignité de celui qu'on voulait honorer, et à l'action qui lui avait mérité une statue par autorité publique. Quelques uns de ces monuments étaient placés dans les temples ou dans les curies où le peuple s'assemblait ; d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminents de la ville, dans les car-

refours, dans les bains publics, sous les portiques destinés à la promenade, etc.

Les premières statues des rois qui furent érigées en France furent placées sur leurs tombeaux, au portail ou dans l'intérieur de quelques églises ou autres grands édifices, ou bien dans les maisons royales. Le premier monument public de cette espèce qu'on ait élevé à la gloire de nos rois est la statue équestre de Henri IV, érigée sur le Pont-Neuf, le 23 août 1614. Cette statue, renversée et brisée en 1792, a été remplacée par celle que l'on voit aujourd'hui, qui fut rétablie et replacée sur le Pont-Neuf en 1818. *Voyez* BRONZE, IVOIRE, SCULPTURE.

STÉNOGRAPHIE, du grec στενὸς (serré), et de γράφειν (écrire). Art d'écrire en abrégé ou de réduire l'écriture dans un plus petit espace. Cet art d'écrire en caractères ou signes abréviateurs était connu des Grecs et fut probablement inventé par eux. Plutarque parle des signes dont se servait Xénophon pour suivre les discours de Socrate. La sténographie passa de la Grèce à Rome : Cicéron avait un affranchi, nommé Tiron, qui y était très habile. Ce sont les notes de Tiron qui ont donné lieu à la sténographie que l'on pratique aujourd'hui en Angleterre et en France, et à d'autres écritures abrégées, connues sous les noms de *brachygraphie*, *cryptographie*, *tachygraphie*.

Chez les modernes, Samuel Taylor, professeur anglais, s'est distingué dans cet art, et Théodore Bertin a adapté la méthode de Taylor à la langue française avec quelques changements. En France, depuis la révolution, les séances des différents corps législatifs et les débats de la tribune ont beaucoup contribué à étendre et à perfectionner la sténographie, les écrivains chargés de la rédaction des journaux ne pouvant qu'à l'aide de ce moyen recueillir textuellement les discours des orateurs. *Voyez* TACHYGRAPHIE.

STÉRÉO-CALLI-TYPOGRAPHIE. En 1807, MM. Boileau et Duplat ont obtenu un brevet de dix ans pour l'invention d'un procédé qu'ils nomment stéréo-callitypographique. La démonstration géométrique appliquée à l'écriture a servi de base à la confection de toutes ces machines, et elles portent toutes l'empreinte des principes de cet art. Les lettres de l'alphabet capitales, traits et ornements sont gravés sur bois, moulés en cuivre, et retouchés sous la direction de M. Bourgoin, professeur d'écriture, pour atteindre la perfection. Ce procédé, dont on trouvera le détail dans le *Dict. des découvertes en France* de 1789 à la fin de 1820, tome XV, p. 279, était absolument inconnu en typographie.

STÉRÉOTYPIE, du grec στερὸς (solide), et τύπος (type, caractère). L'art de convertir en formes solides des planches composées avec des caractères mobiles. Il est probable, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, que les premiers essais d'imprimerie ont été de vrais stéréotypes, c'est-à-dire produits avec des planches solides sur lesquelles se trouvaient gravés en relief tous les caractères compris dans la page; mais on ne donne aujourd'hui le nom de stéréotype qu'aux impressions faites

avec des planches coulées sur des pages composées avec des caractères ordinaires ou avec des caractères en cuivre, gravés en creux au lieu de l'être en relief.

On a long-temps regardé William Ged, orfèvre à Edimbourg, comme l'inventeur du stéréotypage; mais *le Moniteur* (an X, p. 686) nous apprend que les planches stéréotypées coulées étaient connues en France dès l'année 1735; qu'elles y étaient en usage chez l'imprimeur Walleyre. Ainsi quand William Ged, devenu imprimeur, publia son *Salluste*, d'après ce procédé typographique, en 1739, il n'avait fait que perfectionner ce que les Français avaient inventé. De nos jours MM. Firmin Didot et Herhan, chacun par des procédés divers, ont porté à une grande perfection l'art de la stéréotypie, où MM. Foulis de Glascow, Hoffman de Strasbourg, et Carez de Toul, avaient fait des essais plus ou moins heureux. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. Camus sur le stéréotypage.

STERLING, nom d'une monnaie de compte en Angleterre. On n'est nullement d'accord sur l'origine de ce mot : les uns le font venir de la ville de Stryvelin ou Stirling, en Écosse, où ils prétendent, quoique sans preuve, que l'on battait anciennement de la monnaie très pure; d'autres disent que ce mot vient du saxon *steore*, qui signifie règle : ainsi une monnaie sterling n'est autre chose qu'une monnaie faite selon la règle; quelques autres ont jugé que ce mot était plus moderne, et qu'il peut avoir été pris de certains ouvriers flamands qui, sous le règne de Jean-Sans-Terre, furent attirés en Angleterre pour y raffiner l'argent, à quoi ils réussissaient mieux que les Anglais. Comme on appelait communément les gens de ce pays Esterlings, à cause de leur situation à l'est de l'Angleterre, on prétend que la monnaie qu'ils firent fut appelée *esterling* ou *sterling*, c'est-à-dire faite par les Esterlings ou Flamands, et plus pure que celle qu'on avait battue jusqu'alors. Certains savants dérivent ce mot de *sterling*, qui signifie *bec d'étourneau*. C'était une monnaie blanche, au titre de huit deniers de fin, où le duc de Guienne était représenté avec une épée au bras droit et une main de justice au gauche; et comme cette figure ressemblait à un bec d'étourneau, elle fut nommée sterling. Salmonet dérive ce mot de *sterlingue*, qui était une monnaie d'Angleterre pesant trente-deux grains de blé. M. Aug. Bonnet, dans son *Manuel monétaire*, dit : « Le mot *sterling* tire son origine du nom d'un village d'Allemagne, d'où Richard-Cœur-de-Lion fit venir, vers le commencement du treizième siècle, des ouvriers pour battre la monnaie en Angleterre. Ce n'est alors qu'une expression additionnelle, comme en France livre *tournois*, pour distinguer l'ancienne monnaie de compte de la nouvelle. Ducange rapporte encore un grand nombre d'opinions sur l'origine du mot sterling; elles sont tirées de Watsius et de Somnerus; mais elles sont bien éloignées d'éclaircir cette matière obscure. Le mot anglais *sterling*, adjectif, signifie *pur*. »

STETHOSCOPE. C'est un instrument dont on se sert pour

pratiquer l'auscultation médiate. En voici la description tirée du *Traité de l'auscultation* par M. Laennec. « Le stéthoscope est tout simplement un cylindre de bois de seize lignes de diamètre, long d'un pied, percé dans son centre d'un tube de trois lignes de diamètre, et brisé au milieu à l'aide d'un tenon garni de fil qui est arrondi à son extrémité, et long d'un pouce et demi. Les deux pièces du stéthoscope sont évasées, à leur extrémité, à un pouce et demi de profondeur, de manière que l'une puisse recevoir exactement le tenon, et l'autre un obturateur de même forme. Le cylindre ainsi disposé convient pour l'exploration de la respiration et des différentes espèces de râle. On le convertit en un simple tube à parois épaisses pour l'exploration de la voix et des battements du cœur, en introduisant dans l'entonnoir de la pièce inférieure un enbout ou obturateur qui se fixe à l'aide d'un petit tube de cuivre qui le traverse, et qui entre dans la tubulure du cylindre jusqu'à une certaine profondeur.

STICHOMÉTRIE, du grec ςίχος (vers, verset), et μέτρον (mesure). Division d'un ouvrage par versets, lorsqu'on met chaque phrase ou chaque demi-phrase à l'alinéa. *Voyez* VERSET.

Saint Jérôme introduisit la stichométrie dans les manuscrits de l'Écriture sainte, d'où quelques savants inférèrent que l'introduction des *stiques* ou divisions en versets, dans les livres prosaïques de l'ancien Testament, étant due à saint Jérôme, les manuscrits latins ainsi divisés et antérieurement à ce docteur ne doivent pas être estimés.

STRASS. C'est ainsi qu'on appelle une composition qui imite les pierres précieuses, et qui, dit-on, a conservé le nom de son inventeur. Quoiqu'il y eût déjà longtemps que les chimistes français connussent la composition du strass et des verres colorés, ce n'est que depuis vingt-cinq ans environ que nos fabriques de pierres colorées artificielles peuvent sur ce point rivaliser avec celles d'Allemagne; et parmi nos artistes qui se sont distingués dans ce genre d'industrie nous devons citer MM. Douault-Wieland et Lançon.

STRÉLETZ, au pluriel *strélitz*; mot russe, qui vient de *strelai* (flèche). C'était le nom d'une ancienne milice qui dans les temps reculés était la seule troupe réglée de la Russie. Ce corps, qui s'élevait à vingt-cinq mille hommes environ, ressemblait assez, quant au relâchement de la discipline, aux milices prétoriennes de Rome sous les premiers empereurs, et aux turbulents janissaires de Constantinople dont le licenciement vient d'avoir lieu. En 1698, les strélitz s'étant révoltés pendant l'absence du czar Pierre, ce souverain, à son retour en Russie, en extirpa jusqu'au nom, et mit ses troupes sur le pied des autres nations de l'Europe.

STRONTIANE (oxyde de strontium). Cette terre salifiable, d'un blanc gris, plus caustique que la chaux, se comporte de la même manière que cette dernière avec les fluides impondérables, l'oxygène, l'air atmosphérique et les corps combustibles. Son existence fut soupçonnée, en 1790, par Craw-

ford, dans un minéral venant de Strontian en Écosse, et qui se trouvait être du carbonate de strontiane; mais elle ne fut réellement constatée que par Hope et Klaproth, de 1793 à 1794. La strontiane ne s'emploie que dans les laboratoires, comme réactif.

STROPHE, du grec στροφὴ (conversion, retour). Ce mot vient de ce que dans la tragédie grecque les choristes exécutaient une marche d'abord à droite, puis à gauche. La partie du chant qui répondait au mouvement du chœur allant à droite s'appelait *strophe*, et la partie du chant qui répondait à son retour se nommait *antistrophe*. C'est de là que la poésie a pris le nom de *strophe*. *Voyez* STANCES.

STUC. Ce mot, dérivé de l'italien *stucco*, désigne une espèce de mortier dont on forme une pierre de composition avec laquelle on imite les plus beaux marbres. Cette composition était connue des anciens; il paraît que Vitruve parle du stuc dans les chapitres 2, 3 et 6 du VII^e^ livre, sous le nom d'*opus albarium* ou *opus coronarium*. Jean d'Udine prétend avoir découvert la manière dont les anciens composaient leur stuc. (*Voyez* le *Journal des savants*, 1683, page 224 de la 1^re^ édit., et page 140 de la 2^e^.)

On fait en stuc des ornements de sculpture et d'architecture, tels que des feuillages, des guirlandes, des festons, des fleurs, des fruits, des cartouches, etc. Dans l'intérieur des édifices, on orne principalement de stuc les plafonds et les murs des appartements, les moulures, etc.; on s'en sert aussi quelquefois à l'extérieur des édifices, dans les endroits qui ne sont pas trop exposés à la pluie.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES. Depuis plusieurs années quelques personnes, en France, se sont occupées des moyens de conserver les aliments sans qu'ils éprouvassent d'altération. En 1809, M. Appert, de Paris, a trouvé un procédé qui soustrait à l'action de l'air les substances renfermées dans des vases, et les garantit ainsi de la corruption. Les recherches faites depuis par M. Guersent sur le même objet présentent aussi des résultats satisfaisants. On sent combien ces découvertes peuvent être utiles dans les voyages sur mer, dans les hôpitaux, et en général à l'économie domestique.

SUCRE, de l'italien *zucchero*, dérivé de l'arabe *sucar*. Substance concrète, friable, douce et alimentaire, qu'on retire d'un grand nombre de végétaux. L'érable, le bouleau, la carotte, le panais, la betterave, le maïs, les marrons, les pommes de terre, etc., contiennent du sucre dans des proportions différentes; mais aucune de ces substances n'en contient autant que le roseau connu sous le nom de canne à sucre.

La canne à sucre est, dit-on, originaire des Indes orientales; d'après les témoignages de Théophraste, de Pline, d'Arrien, de Lucain et d'autres auteurs, elle n'a point été totalement inconnue aux anciens peuples de l'antiquité. Paul Éginète et tous les médecins grecs ont désigné le sucre sous le nom de *sel indien*. Théophraste en parle dans son fragment du miel, où il l'appelle miel de roseau : ἐν τοῖς κάλαμοις, qui est le sucre. Pline l'a connu aussi, et en parle sous le

nom de sel des Indes. Galien et Dioscoride l'ont nommé *sacchar*.

Il paraît que les Chinois ont connu l'art de cultiver cette canne ou roseau précieux, et même d'en extraire le sucre, près de deux mille ans avant que cette plante fût connue en Europe. M. de Humboldt, dans son *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, parle d'anciennes porcelaines de Chine dont les peintures représentent les divers travaux de l'extraction du sucre. L'art de cultiver la canne semble avoir été inconnu aux Égyptiens, aux Phéniciens, aux Grecs et aux Latins. La canne à sucre fut transportée en Arabie à la fin du treizième siècle; de là elle passa en Nubie, en Égypte, en Éthiopie, où l'on fit du sucre en abondance.

Vers la fin du quatorzième siècle, on la porta en Syrie, en Chypre, en Sicile; le sucre qu'on en tirait était, comme celui d'Arabie, gras et noir. Après la découverte de Madère, en 1420, dom Henri, régent de Portugal, y fit transporter des cannes de Sicile, où on les avait introduites depuis peu; elles y furent cultivées avec succès, ainsi qu'aux Canaries; et bientôt le sucre qu'elles y produisirent fut préféré dans le commerce à tous les sucres de ce temps-là. (*Voyez* MADÈRE.) Les Portugais portèrent la canne à sucre à l'île Saint-Thomas aussitôt que cette île leur fut connue; et, en 1520, il y avait plus de soixante manufactures à sucre. On essaya de planter ce roseau en Provence, mais il ne put y réussir à cause de la température de l'hiver. Il prospéra cependant en Espagne, où on le cultive encore dans quelques parties de ce royaume.

Après la découverte de l'Amérique cette belle plante fut transportée à Saint-Domingue, où elle se reproduit de boutures et se multiplie ainsi avec une merveilleuse fécondité.

La longue guerre que la France soutint contre l'Angleterre pendant le gouvernement impérial avait, comme on le sait, élevé très haut le prix du sucre des colonies. L'habitude, qui fait de cette denrée étrangère un besoin réel et journalier, donna lieu à diverses tentatives pour remplacer cette production coloniale : le raisin, la prune, le miel et même l'érable produisirent des sirops, lesquels étant cristallisés ont fourni des sucres qui pouvaient presque rivaliser avec celui de la canne. Le sucre était demandé à toutes les productions de la terre; le gouvernement donnait des primes pour toutes les découvertes de ce genre; c'est ce qui fit dire à un poëte :

Pour avoir composé
De sirop de raisin trois ou quatre topettes,
Mon vieil apothicaire est mis dans les gazettes.

M. Provost obtint cent mille francs et la croix d'honneur, et M. Fouquet quarante mille francs, à titre d'encouragement, pour la découverte qu'ils avaient faite du sirop de raisin. Mais de toutes ces tentatives il ne reste aujourd'hui que la fabrication des sucres de betterave. C'est Margraff, chimiste prussien, qui, en 1747, s'est le premier occupé d'extraire le sucre de cette plante.

Le comte Chaptal et MM. Matthieu de Dombasle et Crecpel Delisse ont puissamment secondé, par leurs ouvrages de chimie appliquée à l'agriculture, cette bran-

che d'industrie toute nouvelle, qui peut lutter sans grands désavantages avec les produits de l'Inde et des colonies. Vingt-six fabriques de sucre de betterave sont répandues sur la surface de notre territoire, et sont toutes dans un état prospère : le nom de M. le duc de Raguse est cité le premier ; son établissement existe à Châtillon-sur-Seine.

Selon Anderson, c'est à l'année 1759 qu'il est, pour la première fois, fait mention de raffineries de sucre établies en Angleterre.

Les essais multipliés qu'on a faits en France pour se procurer du sucre indigène, les recherches auxquelles on s'est livré pour connaître les végétaux propres à en fournir, les différents procédés qu'on a employés pour purifier les miels, ont depuis plusieurs années fait faire de grands progrès à l'art du raffinage.

Au commencement de ce siècle, M. Benjamin Delessert a établi à Passy, près Paris, une raffinerie dont il sort des sucres très beaux. Les perfectionnements apportés par M. Delessert dans l'art de raffiner, et l'établissement des fourneaux économiques qui épargnent du combustible, lui ont mérité, en 1802, une mention honorable.

SUETTE, maladie grave et meurtrière dont l'Angleterre fut affligée en 1483, et qui reparut jusqu'à cinq fois dans l'espace d'un demi-siècle. Les personnes attaquées de cette maladie périssaient en vingt-quatre heures et souvent en moins de temps. Cette affection épidémique était ainsi appelée à cause des sueurs continuelles qui l'accompagnaient dès le commencement.

SUISSES. On prétend que ce fut après la victoire que Louis XI, encore dauphin, remporta sur les Suisses, à Ensisheim, ancienne capitale de la haute Alsace, à la suite du sanglant combat livré près de Bâle, que Charles VII contracta la première alliance avec eux. Ce qui favorise cette supposition, c'est que ce fut à peu près dans le même temps que Charles augmenta sa garde de vingt-cinq cranequiniers allemands. Il renouvela cette alliance en 1453, et elle est la plus ancienne que les Suisses, considérés comme corps de nation, aient contractée avec une puissance étrangère.

Les premiers Suisses qui aient servi dans nos armées furent ceux que Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René, roi de Naples, amena à Louis XI en 1464 ; ils étaient au nombre de cinq cents, et ils commencèrent à être à la solde de ce monarque. Après la mort du duc de Bourgogne, il les joignit aux francs-archers établis par Charles VII. Ils servirent au nombre de six mille au siége de Dôle, en 1478. C'est Charles VIII qui créa, en 1496, la compagnie des *Cent-Suisses* dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel. Cette compagnie, ainsi nommée à cause du nombre des hommes dont elle était composée, faisait encore partie de la garde du roi de France à l'époque de la révolution ; supprimée quelque temps après, elle fut recréée, à la rentrée des Bourbons, par ordonnance royale du 15 juillet 1814 ; réorganisée par une autre ordonnance du 14 décembre 1815, elle subsista jusqu'au 21 mai 1817, époque à laquelle elle prit la dénomination

de *compagnie de gardes à pied ordinaires du corps du roi.*

Charles VIII eut, comme Louis XI, des Suisses dans ses armées; il y ajouta des lansquenets, infanterie allemande.

Depuis le traité de Fribourg, conclu avec les Suisses en 1516, et appelé *la paix perpétuelle*, ils ont demeuré fermes dans leur alliance avec la France; ils la renouvelèrent en 1582 avec Henri III, et, en 1602, avec Henri IV.

Louis XIII, en 1616, tira du corps des Suisses qui servaient en France des compagnies pour former le régiment des *Gardes-suisses*, dont Gaspard Gallati de Glaris fut le premier colonel. Ce régiment continua, sous cette dénomination, à faire partie de la garde de nos rois jusqu'au 10 août 1792, qu'il fut supprimé, après qu'une grande partie des soldats qui le composaient eurent péri en défendant Louis XVI et le château des Tuileries. Après le retour de Louis XVIII en France, en 1814, des troupes suisses furent comprises dans le cadre des armées; elles forment six régiments, savoir, deux dans la garde (7^e et 8^e régiments) et quatre dans la ligne.

SUIVANTE. On appelle *suivante*, en style de théâtre, une demoiselle attachée au service d'une dame. C'est le grand Corneille qui est l'inventeur du rôle de suivante, destiné à remplacer celui des nourrices qu'on introduisait antérieurement sur la scène. Ce rôle de nourrice était joué par des hommes habillés en femmes, et masqués.

SULTAN. Ce mot, qui est arabe, signifie *seigneur*, *empereur*; on croit qu'il vient de *selatat*, qui veut dire *conquérant* ou *puissant*. Ce fut, dit-on, Bajazet qui le premier porta le nom de *sultan*.

SUPERLATIFS. A peu d'exemples près, qu'on trouve dans le roman de *Perceforest*, édition de 1520, dans Rabelais et dans Marot, les superlatifs en *issime*, et notamment celui de *révérendissime* donné aux évêques, étaient des mots nouveaux dans notre langue au seizième siècle. Apparemment elle en était redevable à ces Italiens que Catherine de Médicis avait attirés à sa cour.

SUPERSTITION. *Voyez* GUÉRISON.

SUPPLICES. Un dictionnaire des différents supplices pratiqués chez tous les peuples du monde ferait frémir la nature. C'est, dit M. d'Origny, un phénomène inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes, en fait de barbarie et de cruauté. De ces supplices, chez les anciens comme chez les modernes, les uns entraînaient la mort des criminels, les autres n'étaient que des châtiments passagers.

Les Perses étouffaient les grands criminels dans de la cendre dont on remplissait une grande tour jusqu'à une certaine élévation, puis on y précipitait le coupable, la tête la première, et avec une roue on remuait cette cendre autour de lui jusqu'à ce qu'il fût étouffé.

Les Hébreux avaient inventé une quantité prodigieuse de supplices, dont voici les principaux. Quelquefois on mettait à mort le coupable, et ensuite on suspendait son corps à un poteau ou à une croix; dans des occasions, sans doute plus graves, on le pendait vivant: c'était, suivant les rabbins, le supplice des calomniateurs

et des idolâtres. La lapidation était le supplice des blasphémateurs. La loi de Moïse prononçait la peine du feu contre celui qui aurait épousé la mère et la fille, et condamnait les femmes au même genre de mort. Le fouet était un supplice cruel, et quelquefois les criminels expiraient sous les coups. Enfin les Juifs faisaient couper la tête, scier en deux, et précipiter du haut d'un rocher, d'une tour, écraser sous les épines, arracher les yeux et les cheveux, suivant les différents crimes dont les coupables étaient convaincus.

Chez les Grecs on punissait de mort le sacrilége, la profanation des mystères, les entreprises contre l'état et surtout contre la démocratie; on soumettait à la même peine le vol commis de jour quand la valeur de l'objet volé dépassait cinquante drachmes, et le vol de nuit quelque léger qu'il fût; on détenait en prison le citoyen accusé de certains crimes jusqu'à ce qu'il fût jugé, celui qui était condamné à mort jusqu'à son exécution, et celui qui devait jusqu'à ce qu'il eût payé. L'exil était un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'un citoyen qui lui aurait donné asile aurait été sujet à la même peine.

Chez les Grecs et chez les Romains, la *croix* était le supplice le plus ordinaire : on y condamnait les esclaves et les gens de la plus vile condition. Avant d'attacher les coupables à la croix, on les fustigeait avec des fouets ou des étrivières armées d'osselets de bêtes ou de petites boules de plomb. Plutarque dit que les malfaiteurs qu'on allait punir étaient obligés de porter leur croix, à laquelle on les attachait lorsqu'elle était élevée et fichée en terre; c'était ordinairement avec des clous, quelquefois on les y liait avec des cordes. Ce supplice était si commun dans toute l'antiquité, que les Latins ont donné au mot *crux* (croix) et à ses dérivés *cruciatus* et *cruciare* une signification qui s'étend à toutes sortes de peines et de tourments, soit du corps, soit de l'esprit, comme on le voit dans Plaute, Térence, Cicéron et autres auteurs.

La *fourche* était un supplice qui quelquefois n'était que passager, et quelquefois allait à la mort. On mettait la fourche au cou des esclaves qu'on voulait châtier, et on les promenait ainsi dans les rues pour leur faire honte et les exposer à la risée du peuple; de là est venu le mot latin *furcifer* (pendard). La fourche devenait un supplice mortel quand, après avoir pris le cou du coupable entre ses branches, on lui liait les pieds et les mains; on le fouettait ensuite jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups.

Le *chevalet* était une machine dont la forme n'est pas très connue; on croit qu'elle ressemblait à un petit cheval. On attachait les coupables sur cette machine pour les tourmenter à coups de fouet et de scorpion.

On *pendait* chez les anciens, non à des potences, mais à des arbres: pendant le supplice on voilait le visage du criminel. On pendait quelquefois les coupables par un pied seulement, et on leur attachait un poids au cou; on les pendait aussi par un bras ou par les deux, et on les fouettait avec violence jusqu'à ce qu'ils rendissent l'âme. On se servait aussi d'un cordon

ou lacet pour étrangler les criminels, comme on en usa à Rome à l'égard de Lentulus et des autres complices de la conjuration de Catilina : ce genre de mort était si infamant et si ignominieux que les lois des pontifes défendaient d'enterrer ceux qui l'avaient subi.

La coutume de *couper la tête* avec des haches est fort ancienne : les Romains en usèrent dès le temps de la fondation de leur ville; c'est pour cela que les licteurs des premiers rois et dans la suite ceux des magistrats portaient des haches dans leurs faisceaux de verges.

Il paraît qu'on *empalait* chez les Romains, comme on fait aujourd'hui chez les Turcs. « Pense à la prison, dit Sénèque, pense à différentes sortes de croix, et à un homme percé par le milieu du corps d'un pieu qui lui sort par la bouche. »

A Athènes et à Rome on punissait les traîtres à la patrie en les *précipitant*, à Athènes, dans une fosse profonde, et, à Rome, du haut de la roche Tarpéienne. Métius Suffetius, dictateur des Albains, fut écartelé par ordre de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, pour avoir violé l'alliance qu'il avait faite avec les Romains.

Le supplice du *poison* et de la *ciguë* était aussi fort en usage dans l'antiquité, surtout chez les Grecs, et particulièrement à Athènes. A Rome les parricides étaient cousus dans un sac où l'on renfermait, dit-on, avec eux un singe, un coq et un serpent; après quoi on jetait le sac dans la mer, ou dans un gouffre hérissé de pointes tranchantes, pour hâter leur trépas.

Un supplice très commun, chez les anciens, était d'exposer les coupables aux bêtes dans l'amphithéâtre; ce qui se faisait de deux manières, soit en les obligeant de combattre contre les bêtes, et alors on leur donnait des armes pour se défendre, soit en les exposant sans défense pour être dévorés.

Les Francs, peuples durs et barbares, apportèrent avec eux dans les Gaules la cruauté des supplices. Les druides, qui avaient gouverné ce pays avant l'arrivée des Francs, n'eurent point recours aux bourreaux pour punir ceux qui refusaient de leur obéir et d'acquiescer à leur jugement; ils se contentaient (ce qui était un grand supplice pour eux) de leur interdire les mystères de leur religion : les coupables n'étaient plus admis aux charges et aux dignités; les magistrats n'osaient leur rendre la justice, et ils passaient pour scélérats et pour impies.

Le supplice de la *roue* fut introduit en Allemagne dans les temps d'anarchie, où ceux qui s'emparaient des droits régaliens voulaient épouvanter, par l'appareil d'un tourment inouï, quiconque oserait attenter contre eux.

En Angleterre on *ouvrait le ventre* d'un homme convaincu de haute trahison; on lui arrachait le cœur, on lui en battait les joues, et le cœur était jeté dans les flammes. Mais quel était, dit Voltaire, ce crime de haute trahison? C'était, dans les guerres civiles, d'avoir été fidèle à un roi malheureux, et quelquefois de s'être expliqué sur le droit douteux du vainqueur. Enfin les mœurs s'adoucirent; il est vrai qu'on a continué d'arracher le cœur, mais c'est toujours après la mort du condamné : l'ap-

pareil est affreux ; mais la mort est douce, si elle peut l'être.

Sous la première race, Clotaire Ier fit périr par le *feu* son fils Chramne, qui s'était deux fois révolté contre lui, et s'était réfugié dans une chaumière où il fut brûlé avec sa femme et ses enfants. Frédégonde fit empaler, rouer et brûler un seigneur nommé Mummole, et plusieurs femmes et filles simplement soupçonnées d'avoir fait périr ses enfants par sortilége. La même reine fit cruellement mourir Riculfe, ecclésiastique, et Laudaste, gouverneur de Touraine, pour avoir parlé du commerce qu'elle avait avec Bertrand, évêque de Beauvais. Clotaire II fit attacher à la queue d'un cheval indompté la reine Brunehaut, fille, sœur, femme et mère de rois. La *lapidation*, que nous avons vue employée chez les Juifs, le fut par Sigebert, roi d'Austrasie, qui s'était emparé de Paris, contre des Allemands qui en avaient ravagé les environs.

Charlemagne, en 785, se contenta de faire *crever les yeux* au comte Astrade, chef d'une conspiration tramée contre sa personne. Ce genre de châtiment fut emprunté des Orientaux, chez qui il était alors très commun.

Au commencement de la troisième race le supplice d'*enfouir tout vivant* était employé contre les Juifs. La *roue* était en usage au commencement du treizième siècle, et le *feu*, la *décapitation*, la *potence*, le *pilori*, suivant les crimes, l'étaient dans le quatorzième et le quinzième, ainsi que l'*essorillement* et la *hart*.

En faisant le tableau des mœurs dans le quinzième siècle, M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, s'exprime ainsi : « Les Français avaient conservé leur cruauté originelle, et les jugements des tribunaux contribuaient beaucoup à la maintenir. La justice, dans les peines qu'elle infligeait, n'avait aucune règle certaine; les supplices étaient arbitraires, et semblaient ordonnés par le caprice des juges. Les délits les plus ordinaires se punissaient par le feu ; on brûlait, on enterrait tout vifs les voleurs. Deux femmes coupables de vols furent, en 1440, enterrées toutes vives. Dans le troisième volume de Sauval (*Antiquités de Paris*, tome III, page 368), on trouve des exemples très fréquents de ces supplices qui accoutumaient les Parisiens à la férocité. . . . .

» On plongeait dans une grande chaudière pleine d'eau bouillante les faux monnayeurs. Ces exécutions, fréquentes à Paris, avaient lieu au Marché-aux-Pourceaux, près la porte Saint-Honoré.

» Pour les moindres délits on coupait les oreilles. Les rois ordonnaient de temps en temps de noyer dans la Seine les seigneurs dont ils avaient à se plaindre, tandis que les meurtriers étaient seulement condamnés à fonder des chapelles et à faire des pèlerinages. »

En 1789, la roue, le feu, la potence, le pilori, le fouet, la marque et les galères étaient encore les supplices qu'on infligeait en France aux criminels, selon la diversité des délits ; mais, comme la rigueur des châtiments est toujours en raison inverse des progrès des lumières et de la civilisation, nos lois pénales ont adouci les supplices ; elles ont remplacé

la roue, le feu et la potence par la guillotine (*voyez* ce mot), et ont conservé la marque, les galères, en y ajoutant toutefois un nouveau genre de peine qu'on nomme *les travaux forcés*.

SURNOM. Terme composé des mots *sur* et *nom*, parcequ'anciennement on écrivait, dans les actes, le *surnom* sur le nom. Ducange, à qui nous sommes redevables de cette étymologie, après avoir exposé son opinion sur l'origine du mot *surnom*, finit en disant : « *In hujus rei exemplum proferam veterem notitiam MS. de querela inter Archembaldum de Borbonio, et Petrum de Blot, pro castello Montis-Acuti, sub Henrico III, rege Angliæ, quæ sic clauditur:* Facta sunt hæc videntibus et audientibus, ex parte, Arch. Fran-

Agonis de Bosco Corallo

con. de Rupe Willelmo, Jorda-

de Montinac dart Borsa.

no Amone Tecbaudo, etc.; *quæ quidem superscriptiones nomina designant prædiorum quorum singuli domini erant.* » *Voyez* NOM.

On doit, selon Velly (*Hist. de France*), remonter à la fin du dixième siècle pour trouver l'origine des surnoms. C'est dans ce temps d'anarchie, de confusion et de tyrannie, que, pour se distinguer plus particulièrement, on imagina d'ajouter à son nom quelque épithète tirée de la dignité, ou de la couleur, ou de quelque qualité personnelle ; de là ces noms si connus dans l'histoire : Hugues-l'Abbé, Robert-le-Fort, Hugues-le-Blanc, Hugues-Capet. Le surnom devint alors généralement à la mode : les nobles le tirèrent de leurs fiefs ou seigneuries ; le bourgeois le prit ou du lieu de sa naissance, *le Picard, le Normand, l'Anglais, l'Allemand;* ou du métier qu'il exerçait, *le Laboureur, le Charron, le Boucher, le Meunier;* ou de quelque ridicule qui prêtait à l'ironie, *le Roi, le Prince, l'Empereur, l'Évêque, le Turc, le Seigneur;* ou de quelque qualité, *le Bon, le Beau, le Doux;* ou enfin de quelque défaut, *le Bossu, le Nain, le Camus, le Borgne, l'Escaché,* etc. Dutillet prétend que les surnoms ne sont originairement que des sobriquets qui tous ont leur signification, et sont intelligibles à ceux qui savent les langues anciennes, et surtout celles des différentes provinces. *Voyez* NOMS PROPRES et SOBRIQUETS.

SUZERAINETÉ. L'explication que donne l'académie des mots *suzerain* et *suzeraineté* est loin d'être satisfaisante. « Sous la seconde race des rois de France, dit le président Hénault, les ducs, les comtes, les gouverneurs de provinces et les gouverneurs des villes, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leurs maisons des titres que jusque là ils n'avaient possédés qu'à vie, et ayant également usurpé les terres et la justice, s'érigèrent eux-mêmes en propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats, soit civils, soit militaires. Par là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donne le nom de *suzeraineté*, mot, dit Loiseau, qui est aussi étrange que cette seigneurie est absurde. » La destruction de la féodalité en France a supprimé le droit de suzeraineté que quelques grands seigneurs y exerçaient encore il y a quarante ans.

SYCOMORE. Caylus et les antiquaires, dit Millin dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, désignent sous ce mot simple tous les ouvrages faits de ce bois. Mais cette dénomination est propre à induire dans quelque confusion; car l'arbre que les Égyptiens emploient est le figuier sycomore, *ficus sycomorus*, et non pas celui que nous appelons aussi sycomore, et qui est un érable. Le figuier sycomore vient très gros en Égypte; les vers ne l'attaquent point. Les Égyptiens en ont fait des plaques ou tables chargées de caractères hiéroglyphiques; ils en ont aussi façonné beaucoup de statues et d'autres ouvrages. Le cabinet de la Bibliothèque royale possède des figures de momies nues, peintes et dorées, des caisses de momies, des cynocéphales, des Isis, et plusieurs autres figures en bois de figuier sycomore.

SYCOPHANTE, du grec συκοφάντης (fourbe, délateur). On appelait de ce nom, chez les Athéniens, les dénonciateurs de ceux qui transportaient les figuiers hors de l'Attique, et qui se mettaient ainsi en contravention avec la loi, laquelle en défendait expressément l'exportation, vu la sécheresse et l'aridité du territoire d'Athènes, qui ne produisait guère que des figues et des olives. Mais comme souvent ces dénonciations autorisées étaient de pures calomnies, dictées par l'appât d'une forte récompense, le mot de sycophante devint bientôt synonyme de calomniateur; et, depuis, on a continué d'appeler de ce nom les faiseurs de faux rapports, principalement dans les maisons des princes.

SYDUS NAVAL. C'est le nom qu M. Bordier-Marcet, de Paris, a donné, en 1820, à un fanal à courant d'air de son invention. Ce fanal est applicable aux usages de la marine, et spécialement aux signaux de nuit de la télégraphie nautique.

SYLVANE ou SYLVANITE. C'est le nom que Werner et les minéralogistes allemands donnent au *tellure*. *Voyez* ce mot.

SYMBOLE, du grec σύμβολον (signe, marque, caractère qui sert à représenter une chose). C'était, chez les anciens peuples, une espèce d'emblème ou représentation de quelque chose morale, par les images. Ainsi la boule était le symbole de l'inconstance, le lion celui de la valeur. En Égypte les symboles étaient fort estimés et répandus, et servaient à couvrir les mystères de la religion.

Symbole se dit aussi du formulaire qui contient les principaux articles de la foi, ou, comme dit Morin dans son *Dictionn. étymologique*, parcequ'il est la marque à laquelle on connaît les vrais catholiques, ou parcequ'il est le résultat de la conférence que les apôtres assemblés eurent entre eux au sujet de la foi; car le mot *symbole*, en grec, signifie aussi *conférence*. On prétend que saint Cyprien est le premier qui a employé le mot *symbole* pour signifier l'abrégé de la foi chrétienne. On donne ce nom, par excellence, à trois fameuses professions de foi: le *symbole* des Apôtres, le *symbole* de Nicée, et le *symbole* de saint Athanase. Fabricius met parmi les écrits apocryphes l'homélie attribuée à saint Augustin sur la manière dont s'est formé le symbole appelé des apôtres; il est

dit dans cette homélie, dans Rufin et ensuite dans Isidore, que, dix jours après l'ascension, les apôtres étant renfermés ensemble pour se dérober aux Juifs, Pierre dit : *Je crois en Dieu, le père tout-puissant;* André ajouta, *Et en Jésus-Christ son fils;* Jacques, *Qui a été conçu du Saint-Esprit;* et qu'ainsi chacun des douze apôtres ayant prononcé un article le symbole fut entièrement achevé.

On prétend qu'il existe dans la bibliothèque impériale de Vienne un manuscrit grec renfermant le *Symbole des Apôtres*, divisé en douze articles, avec les noms de ceux qui les ont composés. Le premier est attribué à saint Pierre; le second, à saint André; le troisième, à saint Jacques-le-Majeur; le quatrième, à saint Jean; le cinquième, à saint Thomas; le sixième, à saint Jacques-le-Mineur; le septième, à saint Philippe; le huitième, à saint Barthélemy; le neuvième, à saint Matthieu; le dixième, à saint Simon; le onzième, à saint Thadée; et le douzième, à saint Mathias. Ajoutons cependant que cette opinion n'est pas admise, quoique saint Léon paraisse la partager.

SYMPHONIE. Les anciens connaissaient trois sortes de symphonie : la vocale, l'instrumentale, et celle que forme l'union des voix et des instruments; mais ils ne connaissaient point l'harmonie dans le sens que nous donnons à ce mot. Ainsi leur symphonie résultait du concours de plusieurs voix ou de plusieurs instruments; elle s'appelait *homophonie* quand tout concertait à l'unisson, et *antiphonie* lorsque la moitié des concertants était à l'octave ou à ladouble octave de l'autre.

SYMPHYSE, du grec σύμφυσις (union ou liaison naturelle des os). La section de la symphyse des os pubis, inventée en 1768 par Sigaud de Lafond, médecin de la faculté de Paris, membre de l'académie de Dijon, et par lui pratiquée avec le plus grand succès en 1777, a été regardée dans ces derniers temps, par quelques praticiens, non seulement comme pouvant en certains cas être substituée à l'*opération césarienne*, mais même comme devant lui être préférée, parcequ'ils l'estiment moins dangereuse et pour la mère et pour l'enfant.

SYNAGOGUE, du grec συναγωγὴ (congrégation). On appelle de ce nom l'assemblée des fidèles sous l'ancienne loi, et aussi le lieu destiné chez les Juifs au culte public. Ils y ont, du côté de l'orient, une arche ou une armoire, en mémoire de l'ancienne arche d'alliance, où ils tiennent enfermés les cinq livres de Moïse, qu'ils appellent livres de la Loi, écrits à la main, sur du vélin, en manière de rouleau, suivant l'usage des anciens. (*Voyez* ROULEAU.) Les Juifs de différents pays ont des synagogues particulières dans les villes où ils sont soufferts, attendu qu'ils ne s'accordent point dans leurs prières. Selon quelques historiens, l'usage des synagogues ne serait pas fort ancien parmi les Juifs, et serait antérieur à la captivité de Babylone; d'autres pensent que ces temples existaient du temps même de David. Un fait assez remarquable se passe en ce moment aux États-Unis : il s'est formé dans l'Amérique du nord une société de novateurs juifs, qui se proposent d'abolir tous les abus qui se sont

introduits dans leur culte; ils y procèdent à peu près de la même manière que les réformateurs chrétiens du seizième siècle. Espérons que l'esprit du siècle, comme la voix de Jéhova, convertira peu à peu la synagogue; que les vieilles cérémonies, le langage inintelligible, les rites insignifiants et incapables d'inspirer aucun sentiment de piété, feront place à un culte plus raisonnable, où tout sera mis à la portée de l'espèce humaine, où les cœurs seront échauffés, consolés, purifiés, et où l'homme, ainsi devenu meilleur, en sera par conséquent plus heureux.

SYPHILIS. Cette maladie, que les Français nommèrent d'abord *mal de Naples*, et les autres nations *mal français*, fut si terrible dans sa naissance par la rapidité de sa marche, par la violence et l'étonnante variété de ses symptômes, qu'elle dut jeter partout l'épouvante, et faire craindre pendant quelque temps la destruction de l'espèce humaine qu'elle attaquait dans le principe même de sa reproduction : ce ne fut qu'à la suite de plusieurs variations dans les symptômes qu'elle perdit de sa première effervescence, et qu'elle s'adoucit insensiblement. De nombreuses controverses ont été établies sur l'origine de cette maladie, et, sans citer tous les auteurs qui ont écrit sur la matière, on est entraîné à se ranger de l'opinion qui lui donne une origine américaine. Cette opinion est appuyée par plusieurs auteurs espagnols contemporains, qui s'accordent à déclarer que la syphilis a été apportée d'Amérique par les compagnons de Colomb, qu'elle est principalement originaire d'Hispaniola, qu'elle se propagea en Espagne, fut transportée à Naples, et de là en France, par les troupes de l'expédition de Charles VIII, roi de France, en 1495, et depuis se répandit avec une rapidité effrayante dans le reste de l'Europe. Comme ces troupes étaient spécialement composées de gens à la solde de tout pays, qu'ils avaient pris la maladie en Italie, ils durent la transporter sur leur route et dans tous les lieux où ils se rendaient. Si l'on ajoute à cette propagation facile l'extrême licence des mœurs à cette époque, licence qui était telle qu'on a peine à en croire les historiens de ce temps, tout étonnement cessera, et l'on concevra facilement comment cette maladie a envahi spontanément tant de lieux et infecté tant d'individus.

On serait pourtant porté à croire que la syphilis n'était pas inconnue aux anciens, quoique ignorée en Europe avant le retour de Christophe Colomb de son premier voyage aux îles Caraïbes, et avant le siége de Naples par les armées françaises, lors de la guerre de Charles VIII contre Alphonse, roi d'Espagne. On lit dans le *Journal des sciences médicales* que Moïse indique suffisamment, dans son Lévitique, les symptômes de cette maladie, et ordonne que ceux qui en sont atteints soient séparés de la compagnie des autres Israélites. La maladie était donc jugée contagieuse, puisqu'on croit devoir isoler ceux qui en sont atteints. Selon Hérodote, les Scythes, qui avaient violé le temple de Vénus Uranie de la ville d'Ascalone, eurent tous le mal des femmes, que cette déesse irritée leur fit souffrir en punition. Hippocrate et Galien parlent, en

divers endroits de leurs écrits, d'ulcères malins, qui n'éaient probablement autres que syphilitiques. Celse, Lanfranc, Arnaud de Villeneuve et Guy de Chauliac notent des symptômes sur le caractère desquels on ne saurait se méprendre. Juvénal et Martial, dans leurs satires, l'évêque Palladius, etc., sans indiquer précisément la maladie, donnent assez de notions pour en constater la nature.

Le premier qui se soit servi du mercure dans le traitement de cette maladie est Jacques Bérenger, médecin à Carpi, dans le seizième siècle.

T.

Le T, chez les anciens, était une lettre numérale, qui signifiait 160, et avec un trait dessus elle valait 160,000. C'est également le caractère de la monnaie qui se fabrique à Nantes. T est le nom d'un bandage, ainsi appelé à cause de sa forme. En musique cette lettre s'écrit quelquefois dans les partitions, pour désigner la partie de la taille, lorsque la taille prend la place de la basse.

TABAC. Au milieu de leurs forêts, les anciens Gaulois et les Germains avaient, dit-on, l'équivalent du tabac ; on prétend qu'ils recevaient la fumée du chanvre brûlé sur des pierres rougies au feu, et qu'ils s'enivraient de vapeur, ainsi que leurs druides ou prêtres, devant les idoles de Teutatès et d'Irminsul.

Introduite en Europe l'an 1560 ou environ, est-il dit dans le Dictionnaire de Lunier, cette plante y porta d'abord divers noms : on l'appela *nicotiane, herbe du grand-prieur, herbe à la reine*, parceque Nicot, ambassadeur de France à la cour de Portugal, l'ayant reçue d'un marchand flamand, la présenta, à son arrivée à Lisbonne, au *grand-prieur*, et puis, à son retour en France, à la reine Catherine de Médicis. Elle fut aussi appelée *herbe de Sainte-Croix, herbe de Torna-Buona*, des noms des cardinaux de Sainte-Croix et de Torna-Buona, qui les premiers la mirent en réputation dans l'Italie. Aux Indes occidentales, au Brésil et dans la Floride, elle portait le nom de *pétun*, qu'elle y conserve encore ; mais les Espagnols lui donnèrent le nom de *tabacco*, dont nous avons fait tabac, parcequ'ils la connurent premièrement à Tabago, l'une des petites Antilles. C'est de cette même île de Tabago que sir Francis Drake l'apporta en Angleterre, en 1585.

Les Espagnols et les autres Européens ayant fait usage du tabac, à l'imitation des Indiens, le portèrent bientôt partout où s'étendait leur commerce. Ainsi cette plante, qui n'était qu'une simple production sauvage d'une petite île de l'Amérique, se répandit en peu de temps dans un très grand nombre de climats différents. Les lieux les plus renommés où elle croît, et où on la cultive aujourd'hui, sont le Brésil, Bornéo, la

Virginie, le Maryland, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, et quelques contrées de la France, telles que la ci-devant Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, le Dauphiné, le Languedoc, le Béarn, les environs de Tonneins près d'Agen.

Les Indes orientales et l'Afrique cultivent le tabac pour leur usage; elles n'en vendent ni n'en achètent.

Dans le Levant, Salonique est le grand marché du tabac; la Syrie, la Morée, l'Égypte, y versent tout leur superflu.

Les tabacs de Dalmatie et de Croatie sont de très bonne qualité, mais si forts qu'on ne peut en user sans les tempérer par des tabacs plus doux.

Les tabacs de Hongrie seraient assez bons, s'ils n'avaient généralement une odeur de fumée qui en dégoûte.

L'Ukraine, la Livonie, la Prusse, la Poméranie, récoltent une assez grande quantité de tabac, mais il n'a ni saveur ni consistance.

Le tabac du Palatinat est médiocre; mais il a la propriété de s'amalgamer très bien avec des tabacs de meilleure qualité, et d'en prendre le goût.

La province d'Utrecht, en Hollande, produit des tabacs d'une excellente qualité, et qui ont le rare avantage de communiquer leur parfum aux tabacs inférieurs.

Dans l'origine, les îles du Nouveau-Monde s'occupèrent beaucoup de la culture du tabac; mais le sucre, le café et l'indigo la firent bientôt abandonner, excepté à Cuba, qui fournit de tabac en poudre les possessions espagnoles des deux hémisphères. Son parfum est exquis, mais trop fort.

Le tabac du Brésil serait imprenable, à raison de son âcreté, si on ne le tempérait par une décoction de tabac et de gomme de Copal.

Mais les meilleurs tabacs du globe croissent dans l'Amérique septentrionale, particulièrement dans la Virginie et le Maryland.

Les Américains ont des lois pour la préparation de leur tabac, des officiers publics pour en faire l'inspection. Ce sont ces officiers qui en déterminent la qualité. Tout tabac mal préparé, qui a été mouillé en chemin, ou qui a fermenté dans les boucauts, est condamné au feu, et perdu pour le propriétaire. C'est par la stricte observation de ces lois que le tabac s'est perfectionné, et que le commerce que les Américains en font s'est étendu au point où on le voit.

Le tabac a eu ses détracteurs et ses panégyristes. Amurat IV, empereur des Turcs; le czar Michel Fédérowitz, grand-père de Pierre-le-Grand, et un roi de Perse, en défendirent l'usage à leurs sujets, sous peine d'être privés de la vie, ou d'avoir le nez coupé.

Jacques Stuart, roi d'Angleterre, et Simon Paulli ont écrit un traité sur le mauvais usage du tabac. On trouve une bulle d'Urbain VIII par laquelle il excommunie ceux qui prennent du tabac dans les églises. Le P. Labat dit que le tabac fut comme une pomme de discorde qui alluma une guerre très vive entre les savants.

« Il y a, est-il dit dans le *Journal universel des sciences médicales* (août 1816), plusieurs sor-

tes de tabac, dont les noms varient selon leurs qualités et leurs formes. Nous nous contenterons d'en décrire une nouvelle espèce apportée depuis peu d'années en Angleterre, et qui, quoique petite, promet un excellent tabac, sous le nom de tabac de Missouri. C'est en effet sur les bords du Missouri, dans la Louisiane, que croît spontanément cette nicotiane. Elle est cultivée par les nations sauvages nommées Mandan et Ricara, qui en préparent un tabac excellent. Cette plante porte des pédoncules solitaires, à une fleur d'un blanc bleuâtre, de la forme du tabac ordinaire; mais son fruit, qui est arrondi, n'est divisé qu'en quatre loges, au lieu de cinq qu'ont les autres tabacs. Les feuilles sont oblongues-ovales, pétiolées, moins grandes que celles du tabac commun. Les fleurs sont éparses au sommet des rameaux, à corolle infundibuliforme, à divisions oblongues-aiguës. Cette espèce, qui croît avec rapidité, fleurit en juillet et août; elle est annuelle. Sa culture peut offrir un tabac agréable par son odeur.»

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique,* remarque que le petit peuple ayant commencé, en France, à prendre du tabac par le nez, ce fut d'abord une indécence aux femmes d'en faire usage, et que voilà pourquoi Boileau dit dans la Satire des femmes:

Et fit à ses amants trop faibles d'estomac
Redouter ses baisers pleins d'ail et de tabac.

Ce sont les sauvages qui ont les premiers appris à fumer des cigares; mais ils en aspirent la fumée par le nez, et la font sortir par la bouche. De cette manière ils sentent mieux la force de cette fumée.

TABAGIE. Lieu public où l'on va fumer et boire de la bière. C'est du mot *tabac,* ou plutôt de l'île *Tabago,* qui a donné son nom au tabac, qu'a été formé le mot *tabagie.*

TABERNACLE, du latin *tabernaculum* (tente, pavillon). C'était, chez les Juifs, le lieu où reposait l'arche d'alliance. La fête des tabernacles fut instituée par les Israélites après qu'ils eurent pris possession de la terre de Chanaan, en mémoire de ce qu'ils avaient habité sous des tentes dans le désert. Cette fête, qui durait huit jours, commençait le 15 septembre. Saint Jérôme dit que Jésus-Christ vint à la fête des tabernacles le dernier et le plus grand jour.

TABLE. Les Hébreux, dans leurs fêtes solennelles et dans leurs repas de sacrifices, avaient deux tables. A la première ils se régalaient de la chair de la victime, et à la seconde ils donnaient à la ronde la coupe de bénédiction, qu'ils appelaient la *coupe de louange.*

Chez les anciens, les tables à manger étaient rondes, ovales, carrées, ou de différentes faces; quelques unes formaient le croissant. Celles des Grecs se pliaient ordinairement. Le frêne, l'érable, le chêne, furent employés à faire les premières tables; elles étaient basses, avaient un ou plusieurs pieds sans aucun ornement. Mais lorsque les Grecs eurent pénétré en Asie par le commerce ou par leurs conquêtes, et qu'ils eurent rapporté les mœurs et les usages des peuples de cette contrée, on ne vit plus à Athènes et dans toute

la Grèce que des tables de citronnier, de cèdre, et d'autres bois odoriférants, ornées de mosaïques ou de marqueteries, de nacre de perle et d'ébène. Les pieds de ces tables étaient de même bois, et le plus souvent d'ivoire, enrichis de lames d'or, d'argent et d'autres matières du plus grand prix. Si les anciens mettaient tant de luxe et de magnificence dans leurs tables, c'est parcequ'ils n'avaient point l'usage des nappes et des serviettes, et qu'ils les nettoyaient avec une éponge lorsqu'elles étaient sales. Cependant, dans la suite, il y eut des nappes de toile peinte avec des raies d'or et de pourpre. On ne fournissait point de serviettes; chaque convive apportait la sienne. Cet usage s'est même conservé long-temps après le règne d'Auguste.

Avant leurs conquêtes en Asie, les Romains n'avaient que des tables de frêne, d'érable et de chêne, à trois pieds, comme le dit Horace; mais ils imitèrent bientôt et surpassèrent même les Grecs dans ce genre de luxe. Ils eurent des tables de citronnier, d'ébène, de cèdre, et de toutes sortes de bois odoriférants qu'ils rapportaient d'Asie. Elles étaient à un ou à plusieurs pieds d'ivoire, ornées de figures de lions, de léopards et d'autres animaux. Les Romains avaient communément deux tables, l'une pour le service de la chair et du poisson, l'autre pour le fruit.

Les anciens avaient un grand respect pour les tables à manger; ils les regardaient comme des choses consacrées aux dieux protecteurs de l'hospitalité, et se faisaient un grand scrupule d'en profaner la sainteté. En effet, c'était par elles qu'on exerçait l'hospitalité; c'était sur elles que se faisaient les libations aux dieux, à la fin des repas; enfin c'était en touchant les tables que les anciens faisaient les serments par lesquels ils contractaient l'obligation d'hospitalité entre eux, et ils avaient pour elles le même respect que pour les autels. *Voyez* LIT.

TABLES (*la loi des douze*). Les premières lois romaines furent ainsi appelées parcequ'elles étaient écrites avec un style sur une table de bois enduite de cire, et quelquefois sur des tables de cuivre exposées dans le lieu le plus éminent de la place publique.

Les Romains, après l'expulsion des rois, voulaient affermir leur gouvernement par une législation fixe et sage, mais manquaient de documents à ce sujet. Ils empruntèrent des Grecs leurs meilleures lois. Les décemvirs, aidés d'un certain Hermodorus, rédigèrent, sur dix tables, ces lois, dont la confirmation fut consacrée, l'an 303 de Rome, par le sénat et l'assemblée du peuple. L'année suivante, les législateurs, ayant reconnu l'insuffisance de ce code, firent graver sur deux nouvelles tables quelques lois des anciens rois de Rome, que des coutumes et que l'usage avaient autorisées. C'était là la loi des douze tables, si célèbre dans la jurisprudence romaine.

TABLE DE MARBRE. C'était une grande table qui servait, du temps de saint Louis, à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du Louvre, et qui resta depuis comme une marque de juridiction.

Il n'y a guère que deux siècles qu'on voyait dans la grand'salle du Palais de Justice une table de marbre d'une grandeur énorme, et dont trois juridictions ont long-temps porté le nom. C'est autour de cette table que s'asseyaient, dans les grandes solennités, des têtes couronnées, pour prendre part aux festins royaux, tandis que, dans la même enceinte, les princes et seigneurs mangeaient sur des tables particulières. Anciennement, à diverses époques de l'année, cette table servait de théâtre, où les clercs du Palais, dits *clercs de la basoche*, montaient et jouaient publiquement des scènes bouffonnes ou satiriques appelées *farces, soties, moralités, sermons.*

Autour de cette table siégeaient aussi trois tribunaux : la connétablie, l'amirauté, les eaux et forêts de France; tribunaux qui, quoique cette table ait été brisée et entièrement détruite par l'effet de l'incendie qui eut lieu au Palais, la nuit du 5 au 6 mars 1618, n'en ont pas moins conservé jusqu'en 1790 la dénomination de *table de marbre*.

TABLES ASTRONOMIQUES. On appelle ainsi en astronomie des calculs des mouvements, des lieux et autres phénomènes des planètes. Les plus anciennes tables astronomiques sont celles de Ptolémée, que l'on trouve dans son *Almageste*.

En 1252, Alphonse X, roi de Castille, s'unit à Isaac Hazan, astronome juif, et composa, de concert avec lui, les fameuses tables astronomiques nommées *alphonsines,* pour lesquelles il dépensa, dit-on, quatre cent mille ducats. Elles furent imprimées à Venise en 1492, et à Paris en 1545.

Copernic, dans son livre des *Révolutions célestes,* au lieu des tables alphonsines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même sur ses propres observations. Elles furent publiées en 1543.

Kepler, en 1627, publia à Lintz les tables *rudolphines,* qui sont fort estimées; elles tirent leur nom de l'empereur Rodolphe, à qui Kepler les dédia.

Depuis les tables rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres; telles sont les tables de Bouillaud, de Newton, du comte de Pagan, de Riccioli, etc. Les tables nommées *tabulæ ludovicæ,* publiées en 1702 par de Lahire, sont entièrement construites sur ses propres observations, et sans le secours d'aucune hypothèse; ce que l'on regardait comme impossible avant l'invention du micromètre, du télescope et du pendule. Enfin M. Lemonnier, de l'académie royale des sciences de Paris, a donné, en 1746, des tables des mouvements du soleil, de la lune, des satellites, des réfractions, et des lieux de plusieurs étoiles fixes. Néanmoins, depuis la perfection qu'ont atteinte les instruments d'astronomie, les observations de ce genre donnent lieu de rectifier de temps à autre les éléments sur lesquels se fondent en partie la plupart des tables astronomiques. Celles de différentes planètes, calculées d'après les théories de la *mécanique céleste* et les meilleures observations, sont dues à MM. Delambre, Bürg, Burchardt, Bouvard, Lindeneau, Damoiseau, Plana et Carlini, etc., et surpassent par leur exactitude toutes

celles que l'on vient de citer.

TABLES DES SINUS. Ces tables, qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, ont été calculées pour la première fois par Jean Muller ou Régiomontan, qui naquit à Koningshoven, dans la Franconie, en 1436.

La résolution des triangles rectilignes et sphériques exige l'usage de ces tables; mais depuis l'invention des logarithmes par Jean Napier, au moyen desquels les multiplications et les divisions sont changées en additions et soustractions, les géomètres ont substitué aux sinus et tangentes naturels leurs logarithmes. Les premières tables très étendues de ce genre, dues à Briggs et complétées par Gellibrand, ont été calculées avec quatorze décimales pour les centièmes de degré, et publiées à Londres, en 1633, sous le titre de *Trigonometria britannica*. D'autres tables, non moins estimées, ont été calculées par Adrien Vlacq, et rectifiées par Vega en 1797; elles renferment avec dix décimales les logarithmes des sinus et tangentes de dix en dix secondes pour tout le quart du cercle. Les tables de Taylor et celles de Callet, dans lesquelles les logarithmes se trouvent réduits à sept décimales, sont généralement adoptées aujourd'hui, à cause de leur exactitude et de leur disposition. Lors de l'établissement du système métrique en France, les géomètres proposèrent de substituer à la division du cercle en trois cent soixante degrés sexagésimaux celle en quatre cents grades ou degrés centésimaux; et Borda, l'un des plus ardents promoteurs de ce nouveau système, calcula des tables trigonométriques décimales, dont Delambre fut l'éditeur en l'an IX (1800). Deux autres géomètres étrangers, MM. Hober et Ideler, calculèrent aussi de pareilles tables, et en soignèrent particulièrement l'impression. Enfin M. de Prony entreprit de son côté des tables logarithmiques décimales qui forment, par leur étendue et leur exactitude, un des plus précieux monuments élevés aux sciences. M. Didot avait eu l'intention de les stéréotyper; mais comme les souscriptions ouvertes à ce sujet n'auraient couvert qu'une très petite partie des frais d'impression, elles sont restées en manuscrit.

TABLE DE PEUTINGER. On sait que cette *table* est un parchemin large d'environ un pied sur une longueur de vingt-deux pieds au moins, formée par plusieurs parchemins proprement joints les uns aux autres. Les noms des mers, des îles, des lacs, des fleuves, des montagnes, des villes, etc., marqués sur cette *table* en caractères lombards, représentent le monde soumis aux Romains entre la fin du quatrième et le commencement du cinquième siècle. Leurs possessions s'étendaient encore alors des *colonnes d'Hercule* aux *autels d'Alexandre*, c'est-à-dire des extrémités de l'orient aux extrémités de l'occident, d'où l'on peut voir quelles étaient à cette époque la grandeur et la majesté de cet empire, quoique déjà beaucoup déchu de son ancienne splendeur.

Ce monument géographique fut exécuté, suivant Scheyb, à Constantinople, en 393, par l'ordre de l'empereur Théodose, ou, sui-

vant des critiques plus récents, en 435. On ignore par quel hasard et en quel temps ce précieux reste de l'antiquité fut porté en Allemagne, où il est demeuré dans l'oubli plus de douze cents ans, puisque ce ne fut qu'à la fin du quinzième siècle qu'on le découvrit. Conrad Protucius Celtes, ce grand restaurateur des lettres en Allemagne, avait entrepris, par l'ordre de Maximilien I^er^, un voyage à travers la meilleure partie de l'empire. L'objet de sa course littéraire était de rechercher tous les monuments qui concernaient l'histoire du pays. Il trouva dans la bibliothèque d'un monastère de Spire la *table* dont il s'agit, et l'emporta. C'était son nom qu'elle devait naturellement garder; on lui a cependant donné celui de *Conrad Peutinger*, à qui Protucius Celtes, son ami, la donna ou la vendit. Peutinger eut un soin extrême de conserver cette carte, qu'il jugeait être celle de l'*Itinéraire d'Antonin*.

La mort de cet antiquaire (1547) pensa être funeste à ce précieux trésor; il disparut avec lui, et demeura de nouveau caché pendant environ quarante ans : on le retrouva enfin dans un des réduits les plus secrets de son immense bibliothèque. On présume que, vers la fin de ses jours, Peutinger, devenu sur cet article semblable aux vieillards avares, avait déposé son trésor dans un endroit connu de lui seul, et qu'en mourant il avait oublié de l'indiquer. Marc Velser fit d'abord la découverte non de l'original, mais de deux fragments : il conçut aussitôt le dessein d'en faire part au public; il les copia de sa propre main avec la dernière exactitude, sans en excepter les fautes, et donna sa copie à Alde Manuce, son intime ami, célèbre libraire de Venise, pour l'imprimer sous ce titre : *Fragments d'une ancienne table sur laquelle sont décrits quelques voyages à travers les provinces romaines*. Enfin l'opiniâtreté de ses recherches lui fit découvrir l'original même dans une cassette exactement fermée, où Peutinger le tenait enterré. Aussitôt tous les savants lui demandèrent, chacun avec les instances les plus vives, la gloire d'en enrichir le public. Abraham Ortélius, géographe du roi d'Espagne, fut celui qui l'obtint; mais la mort ne lui permit point de le publier : sentant sa fin approcher avant d'avoir pu y mettre la dernière main, il en nomma héritier Jean Moret, célèbre imprimeur d'Anvers, qui l'acheva. Tout dans les copies est conforme à l'original, à l'exception du caractère lombard, auquel on a substitué le caractère romain, plus commode pour l'ouvrier.

Depuis Jean Moret, on a donné différentes éditions de la *Table de Peutinger :* Pierre Bergier, cosmographe de Louis XIII, roi de France, est auteur de la seconde; George Horn, de la troisième, etc. Enfin Didier-Ignace Peutinger, le dernier de sa famille, laissa par son testament au collége des jésuites d'Ausbourg toute sa bibliothèque, qui était aussi celle de ses ancêtres. On comptait y trouver l'original de la *table* dont il s'agit; mais il était déjà passé de cette bibliothèque dans celle du prince Eugène de Savoie, qui en fit présent à la bibliothèque de Vienne. C'est sur ce document authentique que Scheyb l'a pu-

bliée de nouveau, en 1753, in-folio. En 1809, M. Podocatharus Christianopolus l'a reproduite à Iesi avec un long mémoire de sa composition.

TABLE RONDE (*ordre de la*). Cet ordre ou plutôt cet exercice de chevalerie a été, dit-on, institué vers l'an 516, sous Arthur, premier roi des Bretons; cependant il paraît que la *table ronde* était une espèce de joute ou d'exercice militaire entre des hommes armés de lances, et qu'on nommait ainsi cette joute parcequ'elle était terminée par un souper où les chevaliers étaient assis à une *table ronde*, pour éviter le cérémonial et les disputes sur le rang.

TABLE DE NUIT. Si l'on en croit Voltaire, ce meuble commode, qu'on place auprès d'un lit et sur lequel se mettent plusieurs ustensiles, n'a été inventé qu'en 1717.

TABLES VOTIVES: expression que l'usage a fait passer dans notre langue pour désigner des offrandes promises par un vœu. Les temples des anciens étaient ornés de *tabellæ votivæ* ou d'*ex-voto :* on leur donnait ce nom, parceque la plupart étaient accompagnées d'une inscription qui finissait par les mots *ex voto*, pour marquer ou que le donateur s'acquittait de la promesse qu'il avait faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux. Ceux qui se sauvaient d'un naufrage ou de quelque autre grand péril avaient coutume de représenter dans un tableau tous leurs malheurs; les uns se servaient de ce tableau pour toucher de compassion ceux qu'ils rencontraient dans leur chemin; les autres allaient le consacrer dans le temple du dieu auquel ils s'étaient adressés dans le péril, et au secours duquel ils croyaient devoir leur salut.

Cet usage, comme tous ceux qui tiennent à la dévotion, s'est conservé chez les modernes; nos églises, celles surtout qui sont situées au bord de la mer, à la proximité d'écueils dangereux, sont remplies d'*ex-voto* destinés à rappeler soit des guérisons inespérées, soit des naufrages auxquels les marins croient n'avoir échappé que par la protection divine. C'est une chose bien digne de remarque que le recueillement et la dévotion avec lesquels des matelots, qui dans leur vie habituelle sont si peu religieux, viennent accomplir un vœu pendant la tempête, ou remercier Notre-Dame-de-Grâce ou saint Nicolas, leur patron, d'une heureuse traversée.

TABLEAUX (*exposition publique des*). C'est au mois d'août 1737 qu'eut lieu, dans le salon du Louvre, la première exposition des tableaux récemment peints. Deux expositions de cette nature avaient déjà été faites, l'une, en 1673, dans une des cours du Palais-Royal; l'autre, en 1704, dans la grande galerie du Louvre. A dater de 1737, l'exposition, où les seuls membres de l'Académie avaient droit d'exposer leurs ouvrages, fut annuelle; mais, vu le peu de tableaux qui étaient offerts aux regards du public, on arrêta, en 1745, qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans. Cet ordre de choses s'est maintenu jusqu'au temps de la révolution. Un décret du 21 août 1791 autorise tous les artistes français et étrangers à par-

ticiper aux expositions. L'étendue du salon fut alors insuffisante, et les productions des artistes envahirent toutes les pièces aboutissantes à ce salon, les salles qui le précèdent, la galerie d'Apollon tout entière, et une partie de la grande galerie du Louvre. En 1796, l'abondance des objets exposés obligea le gouvernement à rétablir l'exposition annuelle; actuellement cette exposition se renouvelle tous les trois ans.

TABLEAU VOTIF. *Voyez* TABLES VOTIVES.

TABLETTES. C'étaient de petites planches de bois enduites d'une couche légère de cire, sur lesquelles les anciens écrivaient au moyen du *style,* sorte de poinçon pointu par un bout pour tracer les caractères, et aplati de l'autre pour effacer. Les Romains se servaient de ces tablettes dans les comices pour donner ou refuser leur suffrage. S'il s'agissait d'une nouvelle loi, ceux qui approuvaient donnaient une tablette sur laquelle étaient les lettres U, R, qui sont les initiales des mots *uti rogas,* c'est-à-dire, *que la loi passe comme vous la proposez :* ceux qui ne voulaient pas de la loi, écrivaient A, lettre initiale du verbe *antiquo,* je rejette. De toutes les matières sur lesquelles les anciens écrivaient, il n'y en a pas dont l'usage se soit conservé aussi longtemps que celui de ces tablettes, même chez les modernes. On en conserve encore aujourd'hui qui font mention d'évènements du 13^e et du 14^e siècle.

TACHÉOGRAPHIE. *Voyez* TACHYGRAPHIE.

TACHES SUR LE DISQUE DU SOLEIL. On donne le nom de *taches* à des endroits obscurs, d'une figure irrégulière et changeante, qu'on observe sur la face du soleil. Ce n'est qu'en 1611 que les taches noires qui couvrent souvent le disque du soleil ont été observées pour la première fois, et presque en même temps, par Fabricius à Wittemberg, par le jésuite Scheiner, et par Galilée. Ce dernier suivit leur marche, et développa les particularités de leur mouvement avec tant de soin et d'exactitude, qu'on n'a presque rien ajouté depuis aux descriptions qu'il a données. Ces taches, qui paraissent fréquemment et pendant un certain temps, servent à faire connaître la durée de la rotation du soleil sur son axe. (*Voyez* SOLEIL.)

TACHOMÈTRE, ou instrument propre à faire connaître les vitesses des différentes machines. M. Bryan Donkin a publié, dans le 28^e volume des *Transactions philosophiques de la société royale de Londres,* la description de cette machine.

TACHYGRAPHIE ou TACHÉOGRAPHIE. L'art d'écrire aussi vite que la parole, du grec ταχὺς, adverbe, ou ταχέως (vite), et γράφω (j'écris). Les anciens n'ignoraient point cet art. Sans remonter aux Égyptiens, dont les hiéroglyphes étaient plutôt des symboles qui représentaient des êtres moraux sous l'image et les propriétés d'un être physique, nous trouvons chez les Grecs des tachéographes et seméiographes, comme on le peut voir dans Diogène-Laërce et autres auteurs.

C'est sous le consulat de Cicéron qu'on voit les premières traces de cet art chez les Romains. Tiron,

un de ses affranchis, mit en usage cette invention utile dans l'affaire de Catilina ; cependant Paul Diacre attribue l'invention des 1100 premiers caractères à Ennius, et croit que Tiron ne fit qu'étendre et perfectionner cet art. Ceux qui l'exerçaient s'appelaient *cursores* (coureurs), à cause de la rapidité avec laquelle ils traçaient le discours sur le papier. Ces *cursores* ont été depuis nommés *notarii*, à cause des notes dont ils se servaient; et c'est l'origine des *notaires*, dont l'usage principal, dans les premiers siècles de l'Église, était de transcrire les sermons, discours ou homélies des évêques. Les rabbins se sont fait aussi une tachygraphie par des abréviations qui sont des espèces de mots techniques dans lesquels chaque consonne tient lieu d'un mot entier. En France, dit M. Morin dans son *Dictionnaire étymologique*, la *tachygraphie* se fait en retranchant des lettres ou des syllabes entières des mots; comme *sdm* pour *secundum; aut* pour *autem; st* pour *saint*. Les premiers imprimeurs imitaient ces abréviations. Wallis, Shelton, Wilkins, tous trois Anglais, et quelques autres auteurs, ont donné des traités de tachygraphie.

En 1799, M. Pront a publié un ouvrage de *sténographie* sous le titre d'*Eléments d'une typographie qui réduit au tiers celles en usage, et d'une écriture qui gagne près de trois quarts sur l'écriture française, l'une et l'autre applicables à toutes les langues.*

TACHYPOTAMÈTRE. Cet instrument, qui sert à mesurer la rapidité du courant d'un fleuve, a été inventé par le professeur Vincenzo Gurzio, de l'institut royal de Naples.

TAFFETAS. Ce mot n'a d'autre étymologie que le bruit que l'étoffe fait quand les plis en sont frottés les uns contre les autres, *taffe, taffe*. Dans un livre du quinzième siècle, qui a pour titre *les Fous du monde*, on lit que les dames portaient des ceintures de *taffe-taffe*.

TAFFETAS LUSTRÉS DE LYON. Il y avait au commencement du dernier siècle un marchand de soie établi à Lyon, nommé Octavio Maï, homme intelligent et attaché à son commerce; mais une succession d'évènements malheureux le mit dans la position la plus inquiétante, d'autant plus qu'il connaissait le danger d'une indiscrétion qui n'eût fait que consommer sa ruine. Un jour que, seul dans sa boutique, il s'occupait tristement des suites du discrédit dans lequel il allait tomber, et que, sans y penser, il retournait entre ses dents une petite touffe de soie écrue que le hasard lui avait fait trouver sous sa main, et qu'enfin il avait crachée assez près de lui, il fut surpris d'y remarquer une espèce de lustre extraordinaire, qui le frappa au point de le tirer de sa rêverie. Il la ramasse, l'examine, et se rappelant les circonstances qui avaient pu produire les progrès de cette étonnante opération, c'est-à-dire de l'avoir macérée dans ses dents à travers une liqueur visqueuse telle que la salive, et dans une place modérément chaude, telle que la bouche, il ne tarda pas à soupçonner d'où avait pu naître ce changement inattendu. L'habile négociant saisit à l'instant cette idée, se met à l'œuvre, et en par-

tant des données de la nature, produit bientôt ces taffetas brillants et lustrés qui, depuis, ont rendu les manufactures de Lyon si célèbres, et au moyen desquels il acquit personnellement une immense fortune.

TAILLE. En France les premiers impôts furent appelés *fouages;* ils ne duraient qu'un an, et ne prirent le nom de *taille* que quand ils devinrent annuels. Ce ne fut même, selon le chevalier d'Éon, que sous Charles VI que cette imposition, qui avait porté une infinité de noms différents dans les siècles précédents, reçut déterminément le nom de *taille.* Pasquier prétend que ce roi la nomma ainsi par ses lettres de l'an 1388; mais Borel assure que ce nom lui fut donné parceque les paysans collecteurs, ne sachant pas écrire, marquaient leur recette sur une *taille* de bois. D'autres prétendent que le mot de *taille* vient de *taleari*, dont Pline, Varron et Columelle usent souvent, pour *partiri* et *dividere* (partager), parceque la taille se lève sur les particuliers *divisim et per partes.*

Crot dit, dans son *Traité des Aides*, page 87, qu'il ne trouve point qu'il y eût en France aucune imposition certaine des *tailles* avant le règne du roi Charles VII. Il ajoute à la page 94: « Et d'autant que les leveurs et collecteurs de ces deniers marquaient en ce temps sur des *tailles* de bois ce que les particuliers habitants payaient sur et tant moins de leur taxe (comme font encore aujourd'hui les boulangers le pain qu'ils débitent), par succession de temps elles ont été appelées *tailles.* » Remarquons que la *taille* est désignée dans plusieurs chartes par les mots *tallia* et *tolta.*

Ce fut sous saint Louis que les Français commencèrent à payer la taille pour se délivrer des gens de guerre. Cet impôt, qui, suivant quelques auteurs, ne produisait annuellement à ce roi que la somme de dix-huit cent mille livres, fut augmenté de trois millions sous Louis XI. Il fut augmenté de plus de neuf millions sous François Ier, et s'éleva ainsi progressivement jusqu'à l'époque de la révolution; alors cet impôt fut supprimé.

TAILLE DE LA VIGNE ET DES ARBRES. Pline, en parlant de la vigne, attribue au hasard la connaissance du besoin qu'elle a d'être taillée. Une chèvre ayant brouté le jeune bois d'un cep de vigne, le propriétaire s'aperçut, l'année suivante, que ce même cep donnait plus de grappes, et que le raisin était d'un meilleur goût. Il en conclut qu'en taillant, chaque année, le bois superflu, il obtiendrait plus de raisins; son travail réussit. Ce propriétaire eut des imitateurs.

C'est par un pareil hasard que la *taille des arbres* fut trouvée dans le Nouveau-Monde. Acosta, naturaliste célèbre, qui voyagea dans le seizième siècle, rapporte qu'anciennement les rosiers profitaient tellement en Amérique, qu'ils devenaient des arbres, mais des arbres qui étaient peu chargés de fleurs. Un jour le feu prit à quelques uns de ces arbres, il fut promptement éteint, mais la flamme avait dévoré une partie des branches. L'année suivante, ces mêmes rosiers donnèrent une bien plus grande quantité de roses qu'à l'ordinaire. Les

Indiens mirent à profit cette expérience; ils taillèrent tous les ans leurs rosiers, et eurent beaucoup plus de fleurs. Lorsque les Espagnols arrivèrent dans cette contrée, ils y trouvèrent cet usage établi. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

TAILLE (*opération de la*). On voit par le serment que fit Hippocrate de ne jamais faire cette opération, qu'elle était déjà pratiquée du temps de ce célèbre médecin, qui sans doute fut rebuté par les mauvais succès qu'il avait obtenus. On ignore absolument les procédés qu'on employait alors, et aucun auteur n'a parlé de cette opération depuis lui jusqu'à Celse, qui l'a décrite exactement. L'usage s'en perdit dans les siècles suivants; et, au commencement du seizième, il n'y avait personne qui osât la pratiquer, du moins sur les hommes faits. Les vestiges que l'ancienne chirurgie a laissés de l'opération de la taille ne sont que les traces d'une timidité ignorante; la plupart de ceux qui avaient la pierre ne trouvaient aucun soulagement. Les enfants, il est vrai, pouvaient espérer quelque ressource jusqu'à l'âge de quatorze ans; mais passé cet âge l'art était stérile pour eux.

C'est en France qu'on a d'abord essayé d'étendre ce secours sur tous les âges, et l'honneur en est dû à Germain Collot, qui imagina une opération nouvelle, et la pratiqua avec une sage hardiesse sur un archer de Meudon. On lit dans les *Chroniques de Louis XI* l'origine de cette opération : « Au mois de janvier 1474, il advint que ung franc archier de Meudon près Paris estoit prisonnier ès prisons de Chastelet pour occasion de plusieurs larrecins qu'il avoit faicts en divers lieux, et mesmement en l'église dudict Meudon; et pour lesdicts cas, et comme sacrilége, fut condemné à estre pendu et estranglé au gibet de Paris nommé *Montfaulcon*, dont il appella en la cour de parlement, où il fut mené pour discuter de son appel; par laquelle cour et par son arrest fut ledict franc archier déclaré avoir mal appellé, et bien jugé par le prévost de Paris, par devers lequel fut renvoyé pour exécuter sa sentence. Et ce mesme jour fut remonstré au roy par les médecins et chirurgiens de ladicte ville, que plusieurs et diverses personnes estoient fort travaillez et molestez de la pierre, colicque, passion, et maladie du costé, dont pareillement avoit esté fort molesté ledict franc archier. Et aussi desdictes maladies estoit lors fort malade M. de Boccaige, et qu'il seroit fort requis de veoir les lieux où lesdictes maladies sont concréées dedans les corps humains, laquelle chose ne pouvoit estre mieulx sceuë que inciser le corps d'ung homme vivant, ce qui pouvoit bien estre faict en la personne d'iceluy franc archier, qui aussi bien estoit près de souffrir mort : laquelle ouverture et incision fut faicte au corps dudict franc archier, et dedans iceluy pris et regardés les lieux desdictes maladies; et, après qu'ils eurent été vus, fut recousu, et ses entrailles remises dedans; et fut, par l'ordonnance du roy, faict, très bien pansé, et tellement que dedans quinze jours après il fut bien guéry, et eut rémission de ses cas sans dépens, et si

luy fut donné avec ce argent. »

Ce fut pour la première fois, depuis Celse, qu'on tenta l'opération de la taille, qui dans la suite a sauvé la vie à tant d'hommes; cependant, malgré de si heureux succès, elle est restée longtemps dans l'oubli. Jean des Romains chercha la route qu'on pouvait ouvrir à la pierre; et enfin, par ses travaux, l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus, son disciple, publia cette méthode en 1524. Elle a éprouvé, en différents temps et chez différentes nations, des changements notables en plusieurs points, et principalement dans l'usage des instruments. *Voyez* LITHOTRITIE.

TALENT. C'était, chez les anciens, un poids pour les métaux, comme en France nous avons eu le *marc* jusqu'à l'établissement du système décimal. Il est difficile d'estimer au juste la valeur du talent, attendu que ce poids n'était pas uniforme dans tous les pays où il était en usage. Nous ne ferons mention ici que du talent d'argent attique, du talent babylonien et de celui des Hébreux, comme de ceux dont il est parlé le plus souvent dans les historiens: le premier, qui équivalait à 80 livres romaines ou 26 kilog. 175 gramm., répondait à une valeur de 5,500 fr.; le second, estimé à 93 $\frac{1}{3}$ livres romaines (30 kilog. 837 gramm.), valait environ 6,416 fr.; enfin le talent des Hébreux répondait environ à 4,625 fr. de notre monnaie.

TALION, du latin *talio*, fait de *talis* (tel). Cette loi, qui prescrivait une punition pareille à l'offense, tire son origine de la jurisprudence des Hébreux: elle fut pratiquée chez les Grecs et adoptée par les Romains, mais seulement dans le cas où l'on ne pouvait apaiser ou faire désister de poursuites celui qui se plaignait. Cette loi est considérée par les jurisconsultes comme contraire au droit naturel. Montesquieu remarque qu'elle est observée rigoureusement dans les gouvernements despotiques; ajoutons qu'elle a été reçue quelquefois dans les états modérés, moyennant des modifications assez importantes.

TALISMAN. Ce mot, sur l'origine duquel les auteurs ne sont point d'accord, est, selon Voltaire, un terme arabe francisé, qui signifie proprement *consécration;* mais, quelle que soit l'origine du mot, un *talisman* est une figure magique, gravée en conséquence de certaines observations superstitieuses sur les caractères et configurations du ciel ou des corps célestes, auxquels les astrologues, les philosophes hermétiques et autres charlatans attribuent des effets merveilleux, et surtout le pouvoir d'attirer les influences célestes.

Quelques uns attribuent l'invention des talismans à l'Égyptien Jacchis, qui vivait sous Sennyès; d'autres à Nécepsos, roi d'Egypte, qui était postérieur à Jacchis, et néanmoins régna plus de deux siècles avant Salomon; d'autres enfin à Apollonius de Tyane: mais il paraît, comme le remarque Millin, que leur origine remonte à une époque bien antérieure à ce dernier. On voit que les anciens avaient la plus grande confiance à la vertu de ces prétendus préservatifs. Suivant l'opinion commune, Milon de Crotone ne devait ses

victoires qu'à des talismans ou pierres gravées qu'il portait dans les combats, et, à son exemple, les athlètes avaient soin de s'en munir. Élien dit qu'en Égypte les gens de guerre portaient des figures de scarabées pour fortifier leur courage, parcequ'ils croyaient que le scarabée, consacré au soleil, était la figure animée de cet astre, qu'ils regardaient comme le plus puissant des dieux.

A Rome, la bulle d'or que les généraux ou consuls portaient au cou, dans la cérémonie du triomphe, renfermait des talismans. On pendait de pareilles bulles au cou des enfants pour les défendre des génies malfaisants, et les garantir de tous dangers.

Les Arabes, fort adonnés à l'astrologie judiciaire, répandirent les talismans en Europe après l'invasion des Maures en Espagne. La superstitieuse Marie de Médicis portait sur elle des talismans, ainsi que la preuve en fut acquise après sa mort; et il n'y a pas encore deux siècles qu'on y croyait assez généralement en France.

Les peuples qui habitent l'intérieur de l'Afrique font usage encore aujourd'hui de talismans, auxquels ils attribuent le pouvoir de préserver celui qui les porte des influences des êtres malins, de la piqûre des serpents, des blessures qu'il pourrait recevoir à la guerre : ce sont en général des feuilles de papier ou de parchemin couvertes de caractères inintelligibles, et conservées bien soigneusement dans de petits portefeuilles de maroquin, travaillés dans le goût du pays, qu'ils attachent sur la partie du corps qu'ils veulent préserver. Un prince, un chef de tribu qui va à la guerre, est souvent couvert de la tête aux pieds de semblables talismans : ce sont les marchands juifs et arabes qui leur vendent ces précieux préservatifs, en échange de dents d'éléphant, de poudre d'or, etc. On doit faire observer que si un chef vient à être blessé ou tué, la foi aux talismans ne diminue point pour cela; mais on s'en prend à celui qui les a vendus, et il est impitoyablement mis à mort s'il revient dans le pa s.

On distingue en général trois sortes de talismans : savoir, les *astronomiques*, que l'on connaît par les signes célestes ou constellations que l'on a gravés dessus, et qui sont accompagnés de caractères inintelligibles; les *magiques*, qui portent des figures extraordinaires, des mots superstitieux, des noms d'anges, de génies, etc.; enfin les *mixtes*, sur lesquels on a gravé des signes célestes et des mots barbares.

TALMUD, ouvrage qui comprend le corps complet de la doctrine traditionnelle et de la religion judaïque. Ce fut après la destruction de Jérusalem que les Juifs mirent par écrit le Talmud, lequel est composé de deux parties : l'une appelée *Mischna*, ou seconde loi, qui comprend le texte; et l'autre la *Gemare*, ou complément, qui renferme le commentaire du texte. On compte deux *Talmuds* : le premier fut composé par le rabbin Johanam à Jérusalem, trois cents ans environ après Jésus-Christ; le second, attribué au rabbin Juda, fut terminé à Babylone vers l'an 506 de J ésus-Christ. Les Juifs regardent ce dernier Talmud comme le meilleur; c'est celui qu'ils esti-

ment le plus et qu'ils consultent le plus ordinairement.

« Les Hébrieux, dit Claude Duret (*Thrésor de l'origine des langues*), espars comme estrangers par plusieurs et diverses parties de la terre, voyants que, par la grande et cruelle tyrannie des gentils et idolâtres, leur religion et leur loy hébraïque estoient en voye de se perdre du tout, et les secrets et mystères de la vérité d'icelle à s'oublier de jour à autre, il sembla très à propos aux pharisiens, en plein synode, de rédiger et publier par escrit en un livre, l'explication des sens tant littéral que spirituel de leur dite loy, lequel livre ils intitulèrent en leur langue hébraïque *Thalmud*, c'est-à-dire doctrine ou discipline. »

TAMARIN. Le tamarin, dit M. Castel dans les notes qui accompagnent son poëme des *Plantes*, est un arbre élevé, d'un vaste ombrage, originaire des montagnes de Guzarate, répandu aujourd'hui dans la Perse, l'Égypte, les parties méridionales de l'Asie et jusqu'en Amérique : ses fleurs ressemblent assez à celles de l'amandier........ Cet arbre est très sensible aux changements que l'air éprouve par la vicissitude des jours et des nuits. On dit que son fruit se retire régulièrement sous les feuilles au coucher du soleil, et que le lendemain il reparaît dès le lever de l'aurore.

Les Hollandais emploient la plus grande partie des fruits du tamarin à faire cette bière sucrée qui forme la boisson ordinaire de l'Inde.

TAMBOUR (instrument militaire). Les tambours, du moins tels que nous les voyons aujourd'hui, ne paraissent pas être aussi anciens que les trompettes ; les Grecs ne les ont point connus, et l'on ne voit pas non plus que les Romains s'en soient servis à la guerre. Quelques uns croient que le tambour vient originairement des Sarrasins. Ce ne fut qu'à l'entrée d'Édouard III dans Calais, en 1347, que l'on vit et qu'on entendit, en France, des tambours pour la première fois. Le tambour, qui est aujourd'hui spécialement affecté aux troupes à pied, était en usage, il n'y a pas encore long-temps, dans les régiments de cavalerie : l'incommodité que présentait cet instrument pour un cavalier l'a fait supprimer dans cette arme, et l'on y a substitué la trompette.

TAMIS. Les Égyptiens faisaient leurs tamis ou sas des filaments de la plante nommée *papyrus* et des joncs les plus menus. Cette dernière plante était aussi celle dont les Grecs se servaient pour le même usage ; les anciens habitants de l'Espagne les faisaient de fil. Les Gaulois, au rapport de Pline, sont les premiers qui aient eu l'adresse d'y employer le crin des chevaux.

TAMISE. L'exécution du projet d'un passage souterrain sous la Tamise a été confiée, en 1824, à M. Brunel, ingénieur français. Il n'est pas hors de propos de dire d'abord qu'il y a eu précédemment, et notamment en 1809, des tentatives faites pour ouvrir un passage sous la Tamise ; mais la rencontre d'une masse de sable et l'éboulement qui s'ensuivit, au risque de la submersion, firent reculer les plus intrépides mineurs. Nous avouerons ensuite que l'entreprise d'établir une communication entre les deux rives d'un

fleuve par une route souterraine, percée au-dessous de son lit, a quelque chose de si étrange, qu'il est intéressant de connaître par quels motifs on a été amené à y penser sérieusement.

La Tamise partage Londres fort inégalement, ou, pour mieux dire, la ville même est au nord, sur la rive gauche de la rivière, tandis que quelques faubourgs seulement restent au sud et bordent la rive droite. Cependant, comme ces faubourgs sont manufacturiers et populeux, et que d'ailleurs une communication active existe entre la ville et toute la campagne au sud de la Tamise, cette rivière est traversée par six ponts.

En examinant le plan de Londres, on ne tarde pas à remarquer qu'à partir du pont qui est situé le plus bas, selon le cours de l'eau, des quartiers considérables s'étendent sur les deux rives de la Tamise jusqu'à près d'une lieue, sans qu'il existe entre eux aucun moyen de communication. Cette disposition a été commandée par l'utilité que le commerce de Londres retire de la libre navigation de la Tamise. Les eaux de cette rivière, de son embouchure jusqu'au premier pont, peuvent être considérées comme un havre immense dans lequel viennent se ranger, d'abord auprès des chantiers et des arsenaux, des vaisseaux de guerre de tout rang; et, plus haut, d'innombrables bâtiments marchands. Ceux-ci passent de la Tamise dans les magnifiques bassins préparés pour les recevoir sur la rive gauche, ou bien vont soumettre leurs cargaisons à la visite de la douane, et les déposer ensuite dans les ateliers du faubourg de Southwark, ou enfin demeurent stationnés sur l'axe du fleuve, tandis que les équipages se remettent des fatigues de la mer, et que les chefs négocient avec les marchands de Londres quelque nouveau chargement. Tel est le spectacle animé qu'offre le cours de la Tamise au-dessous du pont de Londres. On ne pouvait donc songer à restreindre, par l'établissement d'un pont, l'étendue navigable de la rivière, sans faire au commerce un tort considérable. D'un autre côté, les habitants du quartier des *Docks*, c'est-à-dire de ces bassins où viennent aborder les vaisseaux des deux mondes, quartier éminemment populeux et commercial, ne peuvent encore se rendre sur la rive droite qu'en traversant la rivière sur des bateaux, ou en faisant le détour du pont de Londres, détour de deux milles et demi (près d'une lieue) pour quelques uns d'entre eux.

Le passage que l'on creuse actuellement sous la Tamise sera situé entre Wapping et Rotherhithe, à 1147 toises au-dessous du pont de Londres, en un endroit où le fleuve a environ 940 pieds de large. Ce passage consistera en deux berceaux de voûte contigus, ayant pour pied droit commun un mur percé d'arcades. De larges puits, formant rond-point à l'une et à l'autre extrémité de ces voûtes, serviront de soupiraux pour aérer les ouvrages souterrains, et seront garnis d'escaliers afin de faciliter l'usage du passage aux piétons, qui seront ainsi dispensés d'aller chercher plus loin l'entrée des rampes par lesquelles descendront les voitures. Ces rampes, dont la pente doit être de quatre pieds pour cent

pieds, se développeront sur une ligne courbe; elles seront formées d'un seul berceau de voûte, et auront vingt-cinq à trente pieds de large.

Ainsi, de chaque côté de la Tamise, sous le sol de la ville, une galerie de quinze cents pieds de développement conduira au fond d'un puits de soixante pieds de profondeur et de cinquante pieds de diamètre, dans la circonférence duquel se trouvera aussi pratiquée l'ouverture des galeries sous le fleuve. Celles-ci, qui sont destinées, l'une au passage de la rive droite à la rive gauche, l'autre à celui de la rive gauche à la rive droite, afin d'éviter l'embarras des rencontres, auront quinze ou seize pieds de large sur seize ou dix-huit de hauteur, et s'abaisseront, par une pente de deux pieds pour cent pieds, jusqu'au point correspondant au milieu du fleuve. Là, le passant sera à soixante-douze pieds au-dessous du niveau des hautes marées. Les revêtements des puits, des galeries, toutes les constructions, sont en briques. La dépense est, dit-on, évaluée de cinq à sept millions. On ajoute qu'un pont en pierre, dans le même endroit, coûterait vingt-sept millions cinq cent mille francs. Les travaux ont été commencés sur la rive droite de la Tamise. Le puits, de ce côté, et près de quatre cents pieds de développement des galeries sont faits. M. Brunel a inventé un appareil qui met les ouvriers à l'abri de tout danger. Cet appareil, auquel il a donné le nom de *bouclier*, consiste en un châssis de fer de trois pieds d'épaisseur, dont l'étendue, égale au plan vertical du fond de la tranchée qu'il s'agissait de pratiquer, est partagée en compartiments formant autant de cellules capables de contenir chacune un travailleur. Cet appareil avance à mesure que l'ouvrier a enlevé une épaisseur de terre de douze à quinze pouces, et l'espace resté libre est de suite revêtu de la maçonnerie qui doit le soutenir. Ce procédé consiste, comme on le voit, à ne jamais laisser sans l'appui, soit du bouclier, soit du revêtement en maçonnerie, qu'une largeur de tranchée de quelques pouces. Par là, tout éboulement devient à peu près impossible; il serait d'ailleurs facile de mettre ordre promptement à un tel accident, et même à celui de l'invasion des eaux qui surviendrait.

Ces travaux ont déjà aussi été l'occasion d'une autre grande opération, aussi habile qu'elle est extraordinaire. Les sondes faites sur le lieu où devait être creusé le puits de soixante pieds de profondeur et de cinquante pieds de diamètre, dont il est parlé plus haut, avaient signalé une couche de sable et une affluence d'eaux souterraines; M. Brunel conçut l'idée d'élever le revêtement de ce puits comme une tour, à la surface du sol, et cela jusqu'à la hauteur de quarante pieds, pour après le faire descendre tout d'une pièce au moyen d'une fouille en sous-œuvre, par le dedans du puits, dont on rejetterait la terre en dehors à mesure que s'opèrerait la descente. Par ce moyen les terres, quelles qu'elles fussent, devaient être soutenues et les eaux arrêtées dans leur cours par la maçonnerie à mesure que l'excavation se formerait. Cette opération s'exécuta

comme l'ingénieur l'avait voulu. La tour du puits une fois parvenue à quarante pieds, on continua à la charger de nouvelles assises à mesure que s'opérait la fouille en sous-œuvre, pour arriver aux vingt pieds encore plus bas où elle avait à descendre. Ce mur circulaire que l'on fit ainsi mouvoir sans qu'il ait éprouvé la moindre disjonction, pesait deux millions deux cents milliers de livres. Il a trois pieds d'épaisseur, et il est construit en briques traversées de pièces de bois et de boulons de fer, liées entre elles, et avec cette armature, par un mortier extrêmement tenace, dont l'usage est actuellement commun en Angleterre.

M. Brunel a compté aussi sur l'excellence de ce mortier pour se garantir partout, à l'avenir, de l'infiltration des eaux souterraines, dont le plus puissant moyen d'épuisement sera d'ailleurs fourni par la machine à vapeur.

Si le succès de l'étonnante entreprise de M. l'ingénieur Brunel nous paraît hors de doute, dit M. Boutard (à qui nous devons une partie des matériaux qui nous ont servi à rédiger cette notice), en est-il de même de la spéculation financière que cette entreprise a pour objet? C'est, ce nous semble, de la seule difficulté de résoudre cette dernière question qu'a pu naître l'hésitation qui s'est, dit-on, manifestée dans l'assemblée des intéressés, même depuis que les travaux sont commencés. Toutefois, après avoir délibéré de nouveau, cette assemblée a persisté dans sa résolution, et l'on sait jusqu'où va, en ces sortes de matières, la prudence aussi bien que la capacité des capitalistes anglais.

TANNAGE. De temps immémorial le cuir se prépare avec l'écorce de chêne moulue qu'on appelle *tan;* mais, en 1765, M. Ranquin, Irlandais, imagina la manière de le tanner avec de la bruyère, et l'épreuve réussit. Jusqu'ici l'écorce de chêne avait été la seule, avec la bruyère, dont on eût fait usage pour les opérations du tannage; depuis quelques années, on commence à se servir de celle de plusieurs autres arbres, et notamment du châtaignier d'Espagne.

TANTALE. Ce métal, nouvellement découvert, est ainsi nommé parcequ'il ne peut être dissous par aucun acide, et que, plongé au milieu d'eux, il n'en est pas saturé. On n'a pu encore l'obtenir parfaitement pur.

TAPIS. On fait en France, à la Savonnerie et à Aubusson, des tapis de pied bien supérieurs à ceux de Turquie et de Perse, par la beauté du dessin et le fini du travail.

La manufacture royale de tapis dite *la Savonnerie* fut établie au Louvre, en 1604, en faveur de Pierre Dupont et de Simon Lourdet, et fut placée par Louis XIII dans la maison de la Savonnerie, située à Chaillot, maison dont elle a conservé le nom. Les productions de cette manufacture sont admirables, et l'art y est arrivé à la perfection.

La manufacture d'Aubusson est ainsi nommée de la ville d'Aubusson, dans la Haute-Marche, au département de la Creuse, où M. de la Porte, intendant de la généralité, introduisit, en 1763, des ma-

nufactures de tapis de pied à l'instar de celle qui était établie à la Savonnerie. Cette fabrique, qui avait langui pendant les premières années de la révolution, a été remise en activité depuis l'an IX, grâce aux soins de M. Rogier.

Nous croyons devoir remarquer que les tapis connus sous le nom de *tapis de Turquie* sont faits en Perse. On n'en fabrique point en Turquie, et si on leur a donné ce nom, c'est parceque ces tapis nous viennent par la Turquie.

TAPISSERIE. « Je crois pouvoir assurer, dit Goguet, que l'usage des tapisseries avait lieu chez les Mèdes. Cette sorte de meubles, en effet, était connue des Perses, et on sait que les Perses avaient emprunté des Mèdes tout ce qui pouvait contribuer au luxe et à la magnificence. On peut dire même que les tapisseries ne devaient pas être un objet uniquement de luxe chez les Mèdes. La Médie est un pays en général assez froid, et dès lors l'usage de tapisser les appartements était un usage très utile et très nécessaire. » Depuis les temps les plus reculés on a fabriqué dans l'Orient des tapis plus ou moins riches; les compositions les plus bizarres d'hommes, de plantes et d'animaux, selon Millin, étaient peintes, tissues ou brodées sur ces tapisseries orientales, qui furent à une époque reculée apportées dans la Grèce, et auxquelles les Grecs prirent bientôt du goût. Ce genre d'ameublement passa des Grecs aux Romains, surtout depuis qu'Attale, roi de Pergame, qui possédait de magnifiques tapisseries brodées d'or, eut institué le peuple romain héritier de ses états et de tous ses biens.

Lorsque, sous le règne de Charles-Martel, les Sarrasins firent une irruption en France, quelques uns de leurs ouvriers s'y établirent, et y fabriquèrent des tapis à la manière de leur pays. Cette fabrique se perfectionna sous Henri IV.

Si les tapisseries exécutées en Europe sont inférieures aux tapisseries orientales sous le rapport de l'éclat des couleurs, elles méritent la préférence par le dessin et la composition. C'est surtout en Flandre que, dans le quinzième et le seizième siècle, on a exécuté de très belles tapisseries.

Le premier établissement en France des manufactures de ce genre est dû à Henri IV, et à son digne ministre Sully. Des lettres-patentes furent expédiées, au mois de janvier 1607, pour l'établissement d'une manufacture de tapisseries, façon de Flandre, au faubourg Saint-Germain, sous la direction de Marc Comans et de François La Planche. Ces directeurs s'établirent à l'extrémité de la rue de Varennes qui aboutit à celle de la Chaise, et qui a pris le nom de rue de la Planche, du nom d'un des deux directeurs. Leur privilége fut continué à leurs enfants, sous Louis XIII; mais ce ne fut qu'au mois de novembre 1667 que Colbert donna une protection particulière et une existence assurée à cette manufacture, en la plaçant dans le local actuel, connu depuis long-temps sous le nom de Gobelins. *Voyez* ce mot.

C'est à Jean Papillon, manufacturier à Paris, que l'on doit l'invention des papiers de tapisserie, qu'il commença à mettre en vogue en 1688.

TARGE. C'était ainsi que les Francs appelaient une espèce de bouclier carré et courbé. Ce fut aussi le nom d'une espèce de monnaie du duché de Bretagne, monnaie qui portait au revers l'empreinte d'une targe ou bouclier. De là l'ancien proverbe qui se trouve dans Villon, et dans *l'Ainsnée, fille de Fortune*, poëme composé au commencement de 1489 : *n'avoir plus escu ni targe*. De *targe*, pris dans le premier sens, on a fait *se targuer*, pour dire se prévaloir de quelque chose. « *Se targer* ou *targuer* de quelque chose, c'est en faire bouclier, » dit de La Noue dans son *Dictionn. des rimes*.

TARIÈRE A TERRE. Cet instrument, avec lequel on ouvre un passage à l'eau quand elle noie un terrain, a été inventé en Angleterre par M. Elkington. On l'a attribué au docteur Anderson, qui l'a peut-être perfectionné.

TAROT. Le jeu de tarot tire son origine des cartes, du *trappola* des Italiens, qui furent inventés après 1450.

TARTUFE. « Nom, dit Voltaire (*Dictionnaire philosophique*, au mot TARTUFE), inventé par Molière, et adopté aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe pour signifier les hypocrites, les fripons qui se servent du manteau de la religion. »

« On a ignoré long-temps, dit Bret dans ses *Observations sur les œuvres de Molière*, où cet auteur avait puisé ce nom de Tartufe, qui a fait un synonyme de plus, dans notre langue, aux mots *hypocrite*, *faux dévot*, etc. »

Et ton nom paroîtra, dans la race future,
Aux plus vils imposteurs une cruelle injure.

Voici ce que la tradition nous apprend à cet égard. Plein de cet ouvrage, qu'il méditait, Molière se trouva un jour chez le nonce du pape avec plusieurs personnes, dont un marchand de truffes vint par hasard animer les physionomies béates et contrites. *Tartufoli, signor nuncio, tartufoli!* s'écriaient les courtisans de l'envoyé de Rome, en lui présentant les plus belles. Attentif à ce tableau, qui peut-être lui fournit encore d'autres traits, il conçut alors le nom de son imposteur d'après le mot de *tartufoli*, qui avait fait une si vive impression sur tous les acteurs de la scène.

Le Duchat donne une autre origine à ce mot; il le fait venir de l'ancien verbe *truffer*, qui signifiait *tromper*.

L'opinion de Bret se trouve contredite par un savant commentateur moderne, qui pense que Molière, voulant en quelque sorte personnifier l'hypocrite, a choisi le nom de *Tartufe*, tiré d'un mot allemand qui veut dire diable. Il a intitulé sa pièce *le Tartufe*, et non pas *Tartufe*, pour marquer son intention : car on ne dit pas *le Pierre*, *le Jacques*, mais on dit bien *l'hypocrite*, *l'imposteur*; c'est ainsi qu'il a donné un titre frappant à sa pièce et un mot nouveau à la langue.

Le célèbre La Fontaine est le seul qui ait écrit *tartuf* au lieu de *tartufe*. *Voyez* sa fable du *Chat et le Renard*, liv. III :

C'étaient deux vrais tartufs, deux archipatelins.

TATOUEMENT. Nous lisons dans Hérodote que, parmi certaines nations, les figures tracées sur

la peau étaient des marques de noblesse. Claudien nous apprend que les Pictes, natifs d'Albion, et les Gélons, peuple d'origine grecque, habitant les bords du Dnieper, gravaient sur leur peau différentes figures avec un instrument de fer. Les Tongouses ont la même pratique, au rapport de Gmelin. Dans l'île de Miangis, près de Mindanao, les hommes et les femmes découpent leur peau et y gravent certaines figures irrégulières, puis y introduisent une poudre colorée, et frottent le tout avec de la graisse. Dampier, qui avait examiné cette espèce de peinture sur la peau d'un prince miangi, assure qu'elle était bien exécutée, et produisait un bon effet. Il dit que les feuilles et les fleurs étaient bien imitées, et indiquaient une connaissance de l'art que l'on n'aurait pas supposée chez un peuple sauvage. Lady Montague raconte que, dans le voisinage de Tunis, les femmes se parent de certaines figures qu'elles tracent sur leurs bras et sur leur cou, qu'elles rendent ineffaçables en y brûlant une poudre particulière. Les femmes des bords de la Gambie portent sur leurs bras, leur cou et leur sein des figures qu'on y dessine dans leur première enfance par des piqûres faites avec une aiguille rougie au feu. Ces figures, qui sont ineffaçables, ressemblent à des ouvrages de soie. Dans le royaume de Juida, les jeunes filles destinées au service du grand serpent subissent une opération qui consiste à gratter la peau avec un instrument de fer, de manière à y tracer des figures qui ressemblent à un ouvrage fait en satin.

En Amérique, la même pratique se retrouve chez les sauvages de l'isthme de Darien. Wafer dit qu'ils piquent leur peau avec une épine, jusqu'à ce qu'il en sorte du sang; après quoi ils se frottent avec une poudre qui laisse des traces ineffaçables. La même coutume règne dans la Floride, la Virginie, la Louisiane et le Canada. (*Bibliothèque britannique.*)

TAUPINS (Francs-Taupins). Charles VII, ayant résolu d'avoir continuellement une troupe d'infanterie sur pied, demanda, en 1448, à chaque paroisse du royaume, un homme en état de faire des campagnes et de servir, en qualité d'archer, avec l'arc et la flèche; et il promit des priviléges aux miliciens. En effet il les exempta presque de tous subsides, ce qui les fit appeler *francs-archers* ou *francs-taupins; taupins*, nom que l'on donnait alors aux gens de la campagne, à cause des *taupinières* qui se trouvent ordinairement dans leurs clos. « Bon Joan, capitaine des *francs-topins*, tira ses heures de sa braguette, etc. » Rabelais, tom. I, pag. 261, édit. de 1732.

On appela *francs-taupins* une ancienne milice que les rois de France *affranchirent* de tailles et d'impôts, en vue du service qu'elle leur rendait à creuser des mines et des tranchées, à quoi elle était habile comme les *taupes* à fouir la terre. Mais il ne fallait aussi demander à ces *francs-taupins* rien au-delà, et lorsqu'on voulut les faire combattre et les exposer aux coups de mousquet ou de l'artillerie, ils firent si mal en plusieurs occasions, que, ne parlant plus que de leur poltronnerie, et de certaine rusticité qui les avait fait né-

gliger petit à petit, on fit sur eux la chanson suivante :

Un franc-taupin un si bel homme estoit,
Borgne et boiteux, pour mieux prendre visée,
Et si avoit un fourreau sans espée;
Mais il avoit les mulles au talon,
Deriron, vignette sur vignon.

Un franc taupin un arc de fresne avoit
Tout vermoulu, sa corde renouée;
Sa flesche estoit de papier empennée.
Ferrée au bout d'un argot de chapon,
Deriron, etc.

Un franc-taupin son testament faisoit
Honnestement dedans le presbytère,
Et si laissa sa femme à son vicaire,
Et lui bailla la clef de la maison,
Deriron, etc.

Un franc-taupin chez un bonhomme estoit,
Pour son disner avoit de la mourue.
Il lui a dit, Jarnigoy, je te tue,
Si tu ne fais de la soupe à l'oignon,
Deriron, etc.

Un franc-taupin de Haynaud revenoit;
Sa chausse estoit au talon deschirée;
Et si disoit qu'il venoit de l'armée;
Mais onc n'avoit donné un horion,
Deriron, etc.

Un franc-taupin en son hostel reviut,
Et il trouva sa femme l'accouchée.
A donc, dit-il, j'ai la billevisée :
Un an a que ne fus en ma maison,
Deriron, etc.

(Note de Le Duchat sur Rabelais, à l'endroit cité.)

C'est de la création des *francs-archers*, ou *francs-taupins*, que date en France l'établissement d'une milice régulière; c'est sans contredit à cette institution, l'une des plus importantes des temps modernes, que Charles VII dut l'influence qu'il eut dans ses relations avec ses voisins, et la tranquillité dont le royaume jouit pendant les dernières années de son règne.

TAUREAUX (*combats de*). Les Espagnols ont emprunté des Maures ces sortes de spectacles, auxquels ils sont si attachés, que ni le danger que l'on court dans ces exercices, ni les excommunications que les papes ont lancées contre ceux qui s'y exposent, n'ont pu les en éloigner. Les combats de taureaux font donc partie des réjouissances publiques; on les donne dans de grandes places destinées à cet usage, en présence du roi et de la cour, des ministres étrangers, et d'un nombre infini de spectateurs placés sur des amphithéâtres autour de la place. Ce n'est pas seulement à Madrid et dans les autres grandes villes, mais encore dans les bourgs et les villages qu'on prend ce divertissement.

On lira sans doute ici avec plaisir cette description d'un combat de taureaux tirée de *Gonzalve de Cordoue*, de Florian.

« Au milieu du camp est un vaste cirque, environné de nombreux gradins; c'est là que l'auguste reine, habile dans cet art si doux de gagner les cœurs de son peuple, en s'occupant de ses plaisirs, invite souvent les guerriers au spectacle le plus chéri des Espagnols; là, les jeunes chefs, sans cuirasse, vêtus d'un simple habit de soie, armés seulement d'une lance, viennent, sur de rapides coursiers, attaquer et vaincre des taureaux sauvages. Des soldats à pied, plus légers encore, les cheveux enveloppés dans des réseaux, tiennent d'une main un voile de pourpre, de l'autre des flèches aiguës. Un alcade proclame la loi de ne secourir aucun combattant, de ne leur laisser d'autres armes que la lance pour immoler, le voile de pourpre pour se défendre. Les rois, entourés de leur cour, président à ces jeux sanglants; et l'armée entière, occu-

pant les immenses amphithéâtres, témoigne par des cris de joie, par des transports de plaisir et d'ivresse, quel est son amour effréné pour ces antiques combats.

» Le signal se donne, la barrière s'ouvre, le taureau s'élance au milieu du cirque; mais, au bruit de mille fanfares, aux cris, à la vue des spectateurs, il s'arrête inquiet et troublé; ses naseaux fument, ses regards brûlants errent sur les amphithéâtres; il semble également en proie à la surprise, à la fureur. Tout-à-coup il se précipite sur un cavalier qui le blesse et fuit rapidement à l'autre bout; le taureau s'irrite, le poursuit de près, frappe à coups redoublés la terre, et fond sur le voile éclatant que lui présente un combattant à pied. L'adroit Espagnol, dans le même instant, évite à la fois sa rencontre, suspend à ses cornes le voile léger, et lui darde une flèche aiguë, qui de nouveau fait couler son sang. Percé bientôt de toutes les lances, blessé de ces traits pénétrants dont le fer courbé reste dans la plaie, l'animal bondit dans l'arène, pousse d'horribles mugissements, s'agite en parcourant le camp, secoue les flèches nombreuses enfoncées dans son large cou, fait voler ensemble les cailloux broyés, les lambeaux de pourpre sanglants, les flots d'écume rougie, et tombe enfin épuisé d'efforts, de colère et de douleur. »

Ces sortes de spectacles ont été imités en France, quoique avec beaucoup moins d'éclat; et il y avait à Paris un lieu appelé le *combat du taureau*, où le peuple voyait, les dimanches, un taureau combattre contre des chiens. Certains jours de grandes fêtes le combat était à outrance, et le taureau, par conséquent, était mis à mort.

TAXIDERMIE, du grec τάξις, (arrangement, disposition), fait de τάσσω (ranger, mettre en ordre), et de δέρμα (peau).

Terme nouvellement créé pour exprimer l'art de préparer, monter et conserver les animaux.

Réaumur paraît être le premier qui ait publié quelques principes sur l'art de garantir de la corruption les peaux des oiseaux. Ces moyens consistaient à les mettre dans l'esprit-de-vin, pour les conserver pendant le voyage et la traversée, et à les monter ensuite sur un fil d'archal. Les plus gros animaux étaient bourrés avec de la paille, d'où est venu le mot *empailler*, que les naturalistes modernes ont réformé pour y substituer celui de *monter*.

Schœffer, qui vint après, se contenta de couper les oiseaux en deux parties, après les avoir dépouillés, et de les remplir de plâtre. C'est cette méthode perfectionnée qu'on suit encore en Allemagne.

Il parut à Lyon, en 1758, un ouvrage qui avait pour titre: *Mémoire instructif sur la manière de rassembler et de préparer les diverses curiosités d'histoire naturelle*, dans lequel l'auteur pose quelques principes utiles à la taxidermie. En 1786, l'abbé Manesse publia un traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux et les pelleteries. Cet ouvrage contient des avis fort utiles. Les alcalis sont les moyens qu'il emploie; mais cette substance, qui attire puissamment l'humidité de l'air, se dissout dans les temps de dégel, et couvre les plumes et les pattes

d'une liqueur salée qui fixe la poussière et ternit les plumes. Il n'en est pas de même des grands quadrupèdes, on ne connaît pas encore de moyens préférables à ceux qu'il indique.

Mauduit a donné un mémoire sur la manière de préparer les oiseaux morts, inséré dans la cinquième livraison de l'*Encyclopédie méthodique*, histoire naturelle des oiseaux. *Voyez* 1re et 2e parties. L'auteur n'indique aucun moyen de conservation ; et les fumigations sulfureuses qu'il fit adopter à Daubenton lui parurent très propres à faire périr les insectes destructeurs.

Les Hollandais, qui sont grands amateurs d'oiseaux rares, suppléent à tous autres moyens de conservation, en fixant l'animal, qu'ils ont monté, dans une boîte proportionnée à son volume, garnie en dedans de papier blanc, et ayant sur le devant un verre assujetti et mastiqué avec soin.

Les Anglais emploient les mêmes moyens pour conserver les animaux; mais cette manière de les enfermer se refuse à un arrangement méthodique, et l'œil et la science y perdent également.

En 1802, il parut presque en même temps deux ouvrages sur la taxidermie, l'un par M. Nicolas, l'autre par M. Flenon. Le premier emploie une pommade savonneuse et une liqueur tannante, avec lesquelles il prétend que les animaux montés se conservent très long-temps. Quant à M. Flenon, l'essence de térébenthine est à peu près le seul préservatif qu'il indique; mais l'essence de térébenthine a l'inconvénient d'absorber et de ternir les couleurs, même les plus brillantes.

Les moyens qu'on emploie maintenant au cabinet d'histoire naturelle de Paris, sont le savon arsenical de Becœur, apothicaire de Metz, et le créateur de l'art de la *taxidermie*, une colle de gomme et du coton gommé.

Pour la description des procédés, consultez l'article *Taxidermie* du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, tome XXI, rédigé par M. Dufresne, employé au muséum d'histoire naturelle de Paris. (Lunier, *Dict. des sciences et des arts*.)

On publie en ce moment : *Taxidermie enseignée en dix leçons*, par H. Lecoq et A. Boisduval; 1826, in-12.

TEINTURE. L'art de teindre paraît avoir fait, dès les premiers temps, des progrès rapides dans certains pays. Moïse parle d'étoffes teintes en bleu céleste, en pourpre, en écarlate double ; de peaux de moutons, teintes en orangé et en violet. Ces teintures demandaient des préparations fort étudiées.

Les Tyriens ont été sans contredit ceux qui ont le mieux réussi à teindre les étoffes de pourpre; et les anciens avaient une si grande estime pour cette couleur, qu'elle était consacrée au service de la divinité. La pourpre était aussi, dès les temps les plus reculés, la marque des dignités importantes. Le roi de Phénicie, auquel la tradition porte qu'on présenta les premiers essais de cette couleur, l'avait réservée pour le souverain et pour l'héritier présomptif de la couronne. Entre les présents que les Israélites firent à Gédéon, l'Écriture parle des habits de pourpre trouvés dans la dépouille des rois

de Madian. Homère donne assez à entendre qu'il n'appartenait qu'aux princes de porter cette couleur.

Il est certain que la teinture a dû être très imparfaite tant qu'elle n'a pas été aidée par la chimie; mais, depuis que les principes de cette science ont été appliqués à la composition des couleurs et à leur combinaison avec les matières qu'elles doivent colorer, l'art de teindre, qui, vers la fin du siècle dernier, consistait encore dans l'application pure et simple des substances colorantes à la surface des corps, a dû faire et a fait effectivement un pas immense vers sa perfection.

TÉLÉGRAPHE. Du grec τῆλε (loin) et de γράφω (j'écris). Ce qui sert à écrire au loin.

Le télégraphe est destiné à transmettre au loin et en très peu de temps la pensée, et tout ce qui peut intéresser le gouvernement, au moyen de différents signaux convenus, variables à l'infini pour la signification, et transmis à des instruments pareils, placés de distance en distance sur des lieux élevés, d'où ils peuvent être aperçus avec des télescopes.

Les anciens ont connu l'art des signaux, ils ont employé les feux, les phares, les torches, les pavillons, les étendards, etc., pour annoncer promptement et au loin des avis ou des évènements prévus d'avance. Polybe fait particulièrement mention d'un certain Cléoxène qui avait inventé une méthode par laquelle on pouvait faire lire à un observateur ce qu'il était intéressant d'apprendre. Sans doute qu'aux signaux faits avec des torches ou flambeaux (du temps de Polybe), on avait substitué depuis des signaux faits avec des bâtons ou des planches; car Végèce, qui vivait au quatrième siècle, parle de cette sorte de télégraphe comme étant si bien connue de son temps qu'il juge inutile de la décrire; mais nous croyons devoir rapporter textuellement ce que dit Végèce, liv. III, chap. v, en en donnant toutefois la traduction pour ceux à qui la langue latine n'est pas familière : « *Aliquanti, in castellorum aut urbium turribus, appendunt trabes, quibus aliquando erectis, aliquando depositis, indicant quæ geruntur.* » « Quelques uns suspendent sur les tours des villes ou des châteaux de grosses pièces de bois qui, en s'élevant ou s'abaissant, indiquent ce qui s'y passe. » Quelque simples que fussent les procédés des anciens, le défaut de lunettes devait rendre très courtes les distances entre les stations, et la plupart des signaux n'étaient visibles que de nuit.

Le major Bourcheœder, de Hanau, pense que la tour de Babel ne fut qu'un poste télégraphique central, élevé pour recueillir des signaux.

Parmi les modernes, les premiers essais télégraphiques connus sont ceux de Kircher, de Kesler, d'Amontons, de Rob-Flook, de Gauthey, de Guyot et de Paulian. Mais leurs méthodes, plus ou moins ingénieuses, n'auraient jamais pu présenter tous les avantages que M. Chappe a su réunir dans le télégraphe de son invention.

Ce télégraphe est composé d'un long châssis, garni de lames, à la manière des persiennes, tournant autour d'un axe, et fixé sur un

mât, qui lui-même roule sur un pivot, et est maintenu, à la hauteur de dix pieds, par des jambes de force, de manière à rendre visibles tous les mouvements de la machine.

Aux deux extrémités du châssis sont deux ailes mouvantes, moitié moins longues, et dont le développement s'effectue en divers sens, par l'analyse des différentes inclinaisons de ces trois branches sur l'horizon, ou sur le mât vertical, et des positions où elles se trouvent les unes à l'égard des autres. On a cent signaux parfaitement prononcés, qui représentent des figures ou lettres dont on détermine la valeur. Le mécanisme du télégraphe est tel, que la manœuvre se fait sans peine et avec célérité ; c'est à l'aide de bons télescopes et de pendules à secondes, que se font les observations, et que se communiquent les avis d'une extrémité à l'autre, souvent sans que les observateurs intermédiaires puissent pénétrer le sens de la missive.

MM. Chappe firent l'expérience de leur première méthode, en 1791, dans le département de la Sarthe. Le 12 juillet 1793, le comité d'instruction publique de la convention nationale en fit faire une expérience nouvelle. Le succès fut complet, et il fut reconnu qu'en treize minutes quarante secondes, la transmission d'une dépêche pouvait se faire à la distance de quarante-huit lieues.

Les administrateurs actuels des télégraphes sont MM. le comte de Kerespertz, Chappe des Arcis et Chappe-Chaumont.

On reçoit à Paris des nouvelles de Calais en trois minutes, par le moyen de trente-trois télégraphes ; de Lille en deux minutes, par vingt-deux télégraphes ; de Strasbourg en six minutes et demie, par quarante-quatre télégraphes ; de Toulon en vingt minutes, par cent télégraphes ; de Brest en huit minutes, par cinquante-quatre télégraphes ; de Bayonne en trente minutes, par Tours et Bordeaux.

L'usage du télégraphe a passé chez les différents peuples de l'Europe ; d'autres ont cherché à étendre et à perfectionner ces établissements.

On trouve dans la *Bibliothèque britannique*, janvier 1796, des détails sur un télégraphe inventé par deux Irlandais. M. Edelvrantz, Suédois, a fait un traité du télégraphe, dans lequel il propose différents procédés aussi simples qu'ingénieux. MM. Breguet et Bétancourt ont présenté, en l'an VI, à l'Institut, un télégraphe de leur invention. M. Peytès-Montcabrier a imaginé un télégraphe marin, qu'il appelle *vigigraphe*, de *vigie* (sentinelle), et du grec γράφειν (écrire), que l'on peut établir en vingt-quatre heures, et au moyen duquel on peut exécuter un grand nombre de signaux avec exactitude et célérité. L'épreuve en a été faite avec succès à Rochefort.

La Société des arts de Londres a décerné, en 1810, une médaille d'argent à M. James Spratt, comme inventeur d'un télégraphe extrêmement simple, qu'il a nommé *anthropographe*, parceque effectivement c'est le corps de l'homme même qui sert de machine, et dont les différentes positions, à l'aide d'un mouchoir de toile blanche, forment les signes télégraphiques.

En 1820, M. de Saint-Haouen, contre-amiral français, a fait hom-

mage au gouvernement d'un nouveau système télégraphique. Des expériences faites au Havre, sur terre et sur mer, de jour et de nuit, par ordre du gouvernement, ont prouvé, suivant l'annonce qui en est faite dans la *Revue encyclopédique*, que même dans les mauvais temps les signaux de jour peuvent être bien distingués et exactement répétés à trois et quatre lieues de distance, et les signaux de nuit à quatre et cinq lieues, lors même que la lune éclaire l'horizon.

M. Chappe l'aîné a donné, en 1825, l'*Histoire de la télégraphie*, 2 vol. in-8°, dont un de planches.

TÉLÉGRAPHE ACOUSTIQUE. On a formé récemment le projet d'établir en Angleterre des télégraphes de ce genre, au moyen desquels des paroles pourraient être transmises d'une extrémité à l'autre de la Grande-Bretagne en moins d'une heure. On peut lire sur ce sujet la *Revue britannique*, n° 5, novembre 1825, pages 113-119.

TÉLESCOPE, du grec τῆλε (loin), et de σκοπέω (je regarde), ce qui sert à regarder de loin.

L'invention du télescope est une des plus belles dont les modernes puissent se vanter; elle fut faite, à ce qu'il paraît, vers l'année 1609.

Quelques savants ont cru que les anciens avaient eu l'usage des télescopes, et que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie on découvrait les vaisseaux qui en étaient éloignés de six cents milles; mais cela est impossible, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour de cent cinquante pieds un objet situé sur l'horizon à une plus grande distance que douze ou quatorze milles de Hollande, et un vaisseau à la distance de vingt milles.

Il est très douteux que Jean-Baptiste Porta, noble napolitain, ait eu une idée nette du télescope, comme on l'a supposé d'après un passage assez obscur de sa *Magie naturelle*, imprimée en 1529.

Vers l'an 1609, Jacques Métius, frère d'un professeur de mathématiques à Franeker, composa, dit-on, la première lunette de longue vue. « Cet homme, dit Descartes, qui n'avait jamais étudié, mais qui prenait plaisir à faire des miroirs et des verres brûlants, ayant à cette occasion des verres de différentes formes, s'avisa de regarder au travers de deux, dont l'un était convexe et l'autre concave, et il les appliqua si heureusement aux bouts d'un tuyau que la première des lunettes en fut composée. » Ce Métius était tellement avare de son secret qu'il n'en fit pas même part à son frère Adrien, et consentit à peine à montrer son instrument au prince Maurice de Nassau, qui l'était venu visiter exprès. Un ministre de la religion, qui le vit peu de temps avant sa mort, ne put le déterminer à mettre par écrit le procédé de sa construction. « Heureusement Galilée, au mois d'avril ou de mai 1609, entendant parler de cet instrument au moyen duquel les objets éloignés paraissaient comme s'ils étaient voisins, se mit à chercher comment la chose était possible, d'après la marche des rayons lumineux dans des verres sphériques de diverses formes. Quelques essais tentés avec des verres qu'il avait sous la main produisirent l'effet désiré; peu de jours après il présenta plusieurs télescopes au sénat de Venise, avec

un écrit où il en développait les immenses conséquences pour les observations nautiques et astronomiques. Depuis il perfectionna son invention, et mit enfin son instrument en état d'être tourné vers le ciel. Ce fut alors qu'il s'illustra par de nouvelles observations sur la lune, les planètes, les étoiles, et qu'il reconnut sur le globe du soleil des taches mobiles, ce qui le conduisit à conclure que cet astre tourne sur son axe..... Après tant et de si admirables découvertes, ajoute M. Biot (*Biographie universelle*, article GALILÉE), on a droit de s'étonner qu'on ait voulu contester à Galilée l'invention du télescope, avec lequel il les a faites, comme si, en pareil cas, l'inventeur n'était pas celui qui, guidé par des règles certaines et par de grandes vues, a su tirer des merveilles de ce que le hasard avait jeté brut en d'inhabiles mains. » Toutefois, comme presque toutes les découvertes n'ont été achevées enfin qu'après des tâtonnements successifs, il est juste de ne pas oublier dans leur histoire les hommes qui ont fait les premiers pas dans cette voie : Pierre Borel, dans son traité *de Vero telescopii inventore*, 1655, in-4°, cite plusieurs témoignages favorables à un lunetier nommé Zacharie Jans, et d'autres à Jean Lapprey, tous deux de Middelbourg.

Le télescope a été perfectionné par Kepler et Huyghens.

De tous les télescopes, le plus célèbre est, sans contredit, celui de Herschell : il présente un tube de fer de quatre pieds dix pouces de diamètre et de quarante pieds de long, pesant plusieurs milliers de livres. Ce tube s'incline du zénith à l'horizon, et peut se mouvoir dans tous les sens avec autant de facilité que de sûreté. Il fut établi en 1788. C'est au moyen de cet instrument que son auteur a enrichi l'astronomie d'importantes découvertes. *Voyez* ASTRONOMIE, PLANÈTES.

TÉLESCOPE SCIOTÉRIQUE. Cet instrument, dont on attribue l'invention à M. Molineux, est un cadran horizontal, garni d'un télescope, pour observer le temps vrai, et pendant le jour et la nuit, et pour régler les horloges à pendules, les montres, etc.

TELLURE. Cette substance minérale a été découverte, en 1782, dans les mines d'or de la Transylvanie, par M. Muller, de Reichenstein, et nommée *tellurium* par M. Klaproth, du latin *tellus*, *telluris* (terre), à l'exemple des anciens, qui donnèrent aux autres métaux le nom des différentes planètes ; d'autres l'ont appelée *sylvane* ou *sylvanite*, de la Transylvanie où elle a été trouvée. Ce métal, d'un blanc intermédiaire entre celui de l'étain et celui de l'antimoine, est solide, brillant, très cassant et facile à réduire en poudre : sa pesanteur spécifique est de 6,115; il est moins fusible que le plomb, et se recouvre de petites aiguilles en passant de l'état liquide à l'état solide. Le tellure n'a encore été trouvé que combiné ou mêlé avec différents métaux : il est sans usages.

TEMPLES. Les champs ont été les premiers temples. Ce fut sur des pierres brutes ou sur des mottes de gazon que se firent les premières offrandes à la Divinité. Dans des temps où l'on ne connaissait ni

l'architecture ni la sculpture, on choisit pour le culte religieux des bois plantés sur des hauteurs, et ces bois devinrent sacrés ; on les éclaira de lumières, parcequ'on y passait une partie de la nuit ; on les orna de guirlandes et de bouquets de fleurs ; on y fit des repas publics, accompagnés, dans les années fertiles, de chants, de danses et de toutes les autres marques de la joie et de la reconnaissance.

Le temple de Bel, à Babylone, passe pour le plus ancien de tous ; mais ceux de Brama, dans l'Inde, doivent être d'une antiquité plus reculée ; au moins les Brames le prétendent.

Les temples de pierre et de marbre s'élevèrent quand l'architecture eut fait des progrès. Il arriva même alors que, pour conserver l'ancien usage, on continua de planter des bois autour des temples, de les environner de murailles et de haies, et ces bois passaient pour sacrés. Bientôt on éleva dans les villes des temples en l'honneur des dieux, et la sculpture tailla leurs statues.

C'est en Egypte que la construction des temples prit naissance. Le goût de cette construction fut porté de là chez les Assyriens, les Phéniciens et les Syriens ; ensuite il passa dans la Grèce avec les colonies, et de la Grèce il vint à Rome. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perses, les Indiens, les Gètes et les Daces, qui persistèrent dans l'opinion qu'on ne devait pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être ; mais l'idée contraire des nations policées prévalut dans le monde. Il arriva même avec le temps que chaque divinité eut ses temples favoris, dont elle ne dédaignait point de porter le nom ; et c'était là que son culte était le plus florissant. Les villes qui leur étaient dévouées, et qui se donnaient le titre ambitieux de villes *sacrées*, tirant avantage du grand concours de peuple qui venait de toutes parts à leurs solennités, prenaient sous leur protection ceux que la religion, la curiosité ou le libertinage y attiraient, les défendaient comme des personnes inviolables, et combattaient pour l'immunité de leurs temples avec autant de zèle que pour le salut de la patrie.

Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnaient ni la somptuosité des bâtiments, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles et les prodiges excitant encore davantage le respect et la dévotion populaire, il n'y avait guère de temples renommés dont on ne publiât des choses surprenantes. Dans les uns, les vents ne troublaient jamais les cendres de l'autel ; dans les autres, il ne pleuvait jamais, quoiqu'ils fussent découverts. La simplicité superstitieuse des peuples recevait aveuglément ces prétendues merveilles, et le zèle intéressé des ministres de la religion les soutenait avec chaleur.

L'aspect de ces temples était fort imposant. On trouvait une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrémité de laquelle on voyait le temple dont la figure était le plus souvent ronde ou carrée. Les antiquaires ont fait dessiner le plan de quelques uns de ces fameux édifices, surtout le père

Montfaucon, qu'on peut consulter dans son *Antiquité expliquée*, tome II, pages 54 et suiv.

« Parmi les écrivains modernes il règne une uniformité d'opinion tendante à établir que les temples des anciens ou ne recevaient point de lumière, ou n'en recevaient que par l'ouverture de leur porte. Vitruve a gardé entièrement le silence sur cette partie de la construction des édifices sacrés. Il résulte des recherches savantes de M. Quatremère de Quincy, consignées dans un mémoire très étendu qui a été lu à l'Institut le 8 novembre 1805, que les temples anciens dans les débris desquels on ne trouve plus que des murailles et des colonnades, et dont tous les combles ont disparu, étaient éclairés non seulement par la porte, mais encore par des ouvertures latérales et des travées pratiquées aux combles; que ces dernières ouvertures étaient garnies de pierres spéculaires qui répandaient dans l'intérieur de l'édifice une lumière douce et sombre, infiniment appropriée à la solennité du culte. On a conservé dans le temple de Minerve, à Athènes, quelques dalles de cette même pierre, qui probablement avaient servi à l'éclairage de ce vaste édifice. Une infinité d'autres exemples cités par l'auteur tend à établir que les anciens connaissaient l'usage des pierres transparentes de diverses natures, et les employaient à introduire la lumière dans leurs temples. » *Dict. des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.

Si nous pénétrons dans l'intérieur des temples des anciens, nous voyons qu'ils étaient communément décorés de statues de dieux et de statues de grands hommes, de tableaux, de dorures, d'armes prises sur les ennemis, de trépieds, de boucliers votifs et d'autres richesses de ce genre.

Selon Saint-Foix, les temples des Gaulois n'étaient pas dans les villes, mais à la proximité; toutefois est-il certain qu'il n'y en avait point dans l'enceinte des murs de Lutèce. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut bâtie sur les ruines du temple d'Isis. Cybèle avait le sien à peu près où commence la rue Coquillière, du côté de Saint-Eustache. Montmartre prit son nom du temple de Mars; et le temple de Mercure Teutatès ou Pluton était où sont les Carmelites, c'est-à-dire sur ce côté du mont Leucotitius, qu'on appelle aujourd'hui le faubourg Saint-Jacques.

TEMPLE DE JÉRUSALEM. Ce superbe édifice, qui surpassait en magnificence tous les temples élevés jusqu'alors à l'Être suprême, fut bâti par le roi Salomon, 480 ans après la sortie d'Égypte, l'an 1015 avant J.-C. Ce prince y dépensa des sommes énormes qui paraîtraient aujourd'hui incroyables si le commerce considérable qu'il faisait avec les Indes et les côtes d'Afrique par les ports de la mer Rouge, n'expliquait pas l'origine de ses immenses richesses. Plus de 200,000 ouvriers furent employés pendant sept années, tant aux constructions qu'au transport des matériaux et à la coupe des bois dans les forêts du Liban.

La vaste enceinte désignée dans les auteurs sacrés sous le nom de *temple* consistait en plusieurs

cours et bâtiments destinés non seulement aux sacrifices et aux prières, mais aussi au logement des prêtres et de tous ceux qui tenaient au service du temple. On peut la diviser en trois parties, savoir :

1° Le *temple de Dieu*, proprement dit; ayant 65 coudées de longueur sur 20 de largeur; il comprenait le *saint des saints* où était déposée l'*arche d'alliance*. Les murs de cette partie de l'édifice étaient lambrissés entièrement en bois de cèdre, et ses lambris étaient couverts de plaques d'or très pur attachées avec des clous d'or. Le pavé était en marbre très précieux avec un parquet au-dessus, en bois de sapin tout revêtu d'or. On estime à près de vingt-millions de francs la dépense faite dans ce sanctuaire dans lequel le grand-prêtre seul avait le droit d'entrer, et seulement une fois par an. Cette partie, la plus intérieure, était séparée du *lieu saint* par une cloison et par un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin, relevé de broderies magnifiques. C'est dans le lieu saint qu'étaient l'autel d'or dit l'*autel des parfums*, les *chandeliers d'or* et les *tables des pains de proposition*, ainsi qu'un grand nombre de vases et d'ustensiles destinés aux usages du temple et qui étaient également en or. Les seuls prêtres pouvaient entrer dans ce lieu pour y offrir des parfums; les lévites même en étaient exclus.

2° Autour du temple que nous venons de décrire était une vaste cour appelée le *Parvis des Prêtres*, parceque l'accès n'en était permis qu'aux prêtres et aux lévites. C'est là que se trouvait, vis-à-vis les portes du temple, l'autel d'airain dit *l'autel des holocaustes*.

3° Ce parvis était environné de vastes portiques et d'une seconde enceinte que l'on appelait le *Parvis d'Israël*, et dans lequel le peuple s'assemblait pour prier et pour adorer. D'autres portiques étaient destinés aux prosélytes, aux étrangers et aux gentils.

Ce temple magnifique fut profané et dépouillé de tous ses ornements lorsque le peuple de Dieu fut emmené en captivité à Babylone. Purifié par les prêtres au retour de cette captivité, il fut rouvert aux sacrifices et rétabli dans sa première forme avec tous ses ornements. Mais les Romains s'étant emparés de Jérusalem, sous Titus, l'an 70 de J.-C., le temple fut enveloppé dans l'embrasement de cette malheureuse cité.

TEMPLE (LE), édifice situé rue de ce nom, à Paris, servait d'abord de demeure au grand-prieur des templiers. Au treizième siècle, l'enclos du Temple s'était considérablement accru par des acquisitions de terrains, et embelli par des bâtiments magnifiques pour le temps. On nommait l'ensemble et ses dépendances *Ville neuve du Temple*.

Les biens immeubles des templiers, après l'anéantissement de leur ordre, ayant été donnés aux chevaliers de Malte, le Temple de Paris devint le chef-lieu du grand-prieuré de France.

La tour du Temple, bâtie en 1212 par frère Hubert, trésorier des templiers, se composait d'un édifice carré formé de très épaisses murailles, et dont les quatre angles étaient munis de tourelles. C'est dans cette tour que les rois

de France ont long-temps déposé leur trésor; là étaient aussi les archives des templiers et celles du grand-prieuré de l'ordre des chevaliers de Malte, connu d'abord sous le nom d'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le 11 août 1792, Louis XVI fut enfermé dans cette tour avec sa famille; ce prince infortuné et si digne d'un meilleur sort n'en sortit, le 21 janvier 1793, que pour monter sur l'échafaud. Depuis cette époque, cette tour servit de prison d'état; elle fut abattue en 1811.

L'enclos du Temple était vaste; le prieur y avait un palais et jouissait dans cet enclos d'une juridiction indépendante. Cet enclos, avant la révolution, servait d'asile ordinaire aux banqueroutiers et autres personnes poursuivies pour dettes. Dans les années 1812 et 1813, il fut embelli et magnifiquement disposé pour le ministère des cultes; mais les évènements de 1814 ont fait changer la destination de cet édifice; il fut depuis occupé par madame la princesse de Condé, ancienne abbesse de Remiremont, qui y est morte, et l'est aujourd'hui par les dames de son ordre.

TEMPLIERS, du latin *templarii* qui se trouve *in codice estensi*, dont plusieurs fragments sont rapportés dans la chronique de Sicard (*Sicardi episcopi*). » *Recueil* de Muratori. Ce mot *templarii* est dérivé du latin *templum* (temple): ils furent ainsi nommés après que Baudouin II, roi de Jérusalem, leur eut donné, pour y fixer leur demeure, une maison proche du *temple* de Salomon; aussi sont-ils appelés, dans les écrits du treizième siècle, *fratres templi* (frères du temple). Ils avaient été institués, dit Bossuet, *Histoire universelle*, sous le titre de *pauvres chevaliers de la sainte cité*.

Neuf des chevaliers français qui avaient suivi Godefroi de Bouillon à la conquête de la Palestine, se consacrèrent à protéger, contre les attaques et les brigandages des musulmans, les pieux voyageurs qui de toutes parts accouraient à Jérusalem. L'exemple de ces Français excita le zèle de beaucoup d'autres guerriers qui se joignirent à eux. Cette milice généreuse parut bientôt avec gloire dans les champs de bataille. Ainsi se forma l'ordre religieux et militaire des *chevaliers du temple* ou templiers, qu'on appela aussi *les soldats du Christ, la milice du temple de Salomon, la milice de Salomon*. Le concile de Troyes approuva cet ordre en 1128. Une règle fut donnée aux chevaliers: on s'empressa d'accorder des encouragements et des récompenses à leur dévouement et à leurs succès.

Les statuts de l'ordre exigeaient et inspiraient les vertus chrétiennes et militaires. Les principales dignités étaient celles de grand-maître, lequel avait rang de prince chez les rois; de précepteurs ou grands-prieurs, de visiteurs, de commandeurs, etc. Lorsqu'il s'agissait de recevoir un nouveau chevalier, le chapitre s'assemblait; la cérémonie avait lieu ordinairement pendant la nuit et dans une église. Le récipiendaire attendait au dehors. Le chef, qui présidait le chapitre, députait, à trois différentes reprises, deux frères qui demandaient au futur chevalier s'il voulait être admis dans la milice du temple; d'après sa ré-

ponse, il était introduit. Il sollicitait trois fois à genoux le pain et l'eau, et la société de l'ordre. Le chef du chapitre lui disait alors : *Vous allez prendre de grands engagements ; vous serez exposé à beaucoup de peines et de dangers. Il faudra veiller, quand vous voudriez dormir ; supporter la fatigue, quand vous voudriez vous reposer; souffrir la soif et la faim, quand vous voudriez boire et manger ; passer dans un pays, quand vous voudriez rester dans un autre.*

Ensuite il lui faisait ces questions : *Êtes-vous chevalier ? Etes-vous sain de corps ? N'êtes-vous point marié ou fiancé ? N'appartenez-vous pas déjà à un autre ordre ? N'avez-vous pas des dettes que vous ne puissiez acquitter par vous-même ou par vos amis ?*

Quand le récipiendaire avait répondu d'une manière satisfaisante, il prononçait les trois vœux de *pauvreté, chasteté, obéissance*. Il se consacrait à la défense de la Terre-Sainte, et recevait le manteau de l'ordre. Les chevaliers présents lui donnaient le baiser de fraternité.

L'étendard des templiers était appelé le BEAUCÉANT. On y lisait ces mots : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam* (Ne nous donne pas la gloire, Seigneur, mais donne-la à ton nom).

Leur cri de guerre était : *A moi, beau sire, beaucéant, à la rescousse !* Leur sceau portait cette inscription : *Sigillum militum Christi* (sceau des soldats du Christ).

Un des points les plus importants de notre histoire, est la destruction de l'ordre des templiers. L'an 1307, sur la dénonciation d'un bourgeois de Béziers et d'un templier apostat, détenus tous deux en prison pour crime, Philippe-le-Bel, roi de France, fit arrêter tous les chevaliers le même jour, et s'empara du Temple, à Paris, et de tous les titres de l'ordre.

Les accusations dont on les chargeait étaient d'une atroce absurdité. Comment s'imaginer, en effet, que des religieux fussent à la fois athées et sorciers, qu'ils crachassent sur le crucifix, et qu'ils adorassent une tête de bois dorée et argentée, qui avait une grande barbe ? Quand de pareils aveux échappent dans la torture, ils prouvent seulement combien est barbare l'usage de la question.

On croira plus aisément que leurs plus grands crimes furent leurs richesses, leur puissance, une sorte d'indépendance de tout gouvernement, et quelques séditions qu'ils avaient excitées en France au sujet d'une altération des monnaies à laquelle ils avaient beaucoup perdu. On les accusait aussi d'avoir fourni de l'argent à Boniface VIII pendant ses démêlés avec Philippe-le-Bel, et Philippe-le-Bel était implacable dans ses vengeances.

Il faut cependant convenir qu'ils avaient extrêmement dégénéré des vertus de leurs pieux fondateurs, et que les vœux de *pauvreté*, de *chasteté* et d'*obéissance*, qu'ils faisaient en entrant dans l'ordre, n'étaient plus pour ces religieux que des mots vides de sens. Leurs mœurs licencieuses avaient excité contre eux la haine et les plaintes des peuples, tandis que leurs immenses richesses, leur esprit inquiet et turbulent, toujours prêt à

fomenter des intrigues et des soulèvements, avaient éveillé les craintes des souverains, et rendaient une réforme dans l'ordre nécessaire. A ce parti, qui sans doute eût été le plus sage, le désir de s'emparer de leurs richesses fit préférer une suppression générale de l'ordre, qui fut exécutée par des moyens barbares que n'excusaient ni la raison d'état, ni les crimes atroces dont ceux qui se sont approprié leurs dépouilles ont voulu charger leur mémoire.

Cinquante-neuf chevaliers furent brûlés vifs à Paris, à la porte Saint-Antoine, tous protestant de leur innocence, tous rétractant les aveux que les tortures leur avaient arrachés. Le grand-maître, Jacques de Molay, égal par sa dignité aux souverains, Guy, frère du dauphin d'Auvergne, furent brûlés sur la place Dauphine; ils prirent Dieu à témoin, tant qu'ils purent parler, et on prétend que le grand-maître cita au tribunal de Dieu, le pape dans quarante jours, et le roi dans l'année. « On ne sait, dit Bossuet, s'il n'y eut pas plus d'avarice et de vengeance dans cette exécution que de justice. » Mariana, Vertot, et presque tous les écrivains, ont pensé de même.

La dépouille des templiers fut donnée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (les chevaliers de Malte); mais ceux-ci n'eurent que les bénéfices, le roi en eut l'argent : il se fit d'abord donner deux cent mille livres, somme alors immense.

Louis-le-Hutin, son fils, en demanda encore soixante mille. On convint qu'il aurait les deux tiers de l'argent des templiers, les meubles de leurs maisons, les ornements de leurs églises, et tous les revenus échus depuis le 13 octobre 1307, jusqu'à l'année 1314, époque du supplice des derniers templiers. La bulle qui abolit leur ordre est de 1312.

TENAILLES, du latin *tenacula*, fait de *tenax*, qui tient fortement.

Les Égyptiens croyaient être redevables à Vulcain, un de leurs premiers souverains, de l'invention de l'enclume et des tenailles; mais Pline fait honneur de l'invention des tenailles à Cynira, fille d'Agriope.

TENANT. Se dit en termes de blason de ce qui soutient les écus ou les armoiries, et particulièrement des figures humaines. Les premiers tenants ont été des troncs ou des branches d'arbres, auxquels les écussons étaient attachés avec des courroies et des boucles.

L'origine de ces *tenants* vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faisaient porter leur écu par des valets déguisés en maures, en sauvages, quelquefois même en lions, en ours, en monstres, etc. Il y a aussi des tenants qui ont été tirés des corps des devises et des animaux du blason, comme le porc-épic de Louis XII, la salamandre de François I[er].

TÉNIA. Ce mot, par lequel on désigne en français le ver solitaire, vient du grec ταινία qui signifie *bandelette, ruban,* parcequ'effectivement ce vers est long et plat comme un ruban. D'après les expériences réitérées faites récemment à l'hospice de la Charité par M. Darbon, etc., et le rapport inséré dans les *Archives générales de médecine*, il paraît que ce docteur

a trouvé un remède efficace contre la maladie du ténia ou ver solitaire. Du rapport fait par M. le docteur Louis, et cité dans le *Moniteur* du 8 octobre 1825, il résulte que huit malades tourmentés du ténia, et traités d'après la méthode aussi simple que prompte de M. Darbon, ont, dans l'espace de quelques heures, expulsé, sans éprouver la plus légère irritation, jusqu'aux derniers fragments du ver solitaire, et ont joui depuis d'une santé parfaite.

TENSON. Anciennes pièces de poésie qui avaient pour objet des questions ingénieuses sur l'amour, que nos poëtes appelés troubadours se proposaient les uns aux autres : il en naissait d'agréables disputes qu'on appelait *jeux mi-partis*.

« Il s'était formé en Provence, dit Mervesin, une société de gens d'esprit qui s'assemblaient pour se communiquer leurs ouvrages, et pour s'entretenir des différentes matières que l'amour peut fournir : ils donnaient leurs jugements sur les jalousies et sur les brouilleries des amants ; c'est pour cela qu'on appelait cette société, *la cour d'amour* (*voyez* ce mot) ; on y envoyait toujours décider les disputes que les tensons faisaient naître. » Martial d'Auvergne fit, plus de deux cents ans après, quantité de jugements en imitation de ceux-là, et les donna au public sous le titre d'*Arrêts d'amour*, sur lesquels Benoît Lecourt, fameux jurisconsulte, a fait des commentaires en latin.

L'*Almanach des Muses*, année 1779, nous offre un modèle du genre, que le lecteur nous saura gré de rapporter ici :

TENSON.

Peines d'amour valent-elles mieux qu'amour san peines?

Gens qui aimez, ne croyez que je blâme
Le doux plaisir qu'on reçoit de sa dame ;
Ains au contraire, et fiez-vous à moi.
Plaisir est bon ; sa pointe a ne sais quoi
Qui fait grand bien : si faut-il qu'on l'aiguise
De temps en temps, pour qu'il ne reste coi ;
Pour que l'ami, puisqu'il faut que le dise,
Mieux éveillé, soit plus ferme en sa foi.
Voyez-vous pas qu'après mainte entreprise,
Menu chagrin, soupir, trouble inquiet,
Donne au plaisir petit goût aigrelet
Qui va doublant saveur et friandise
Aux jeux d'amour ? Les loyaux amoureux
Ne sont toujours des foudres d'éloquence.
Vient trop sûr l'heure où cessent les grands jeux :
Si n'excellez en une autre science,
Pavot mortel, assoupissant vos feux,
Va, dos à dos, vous engourdir tous deux.
Le lendemain sans faute on recommence :
Je le sais bien ; mais quand, pour être heureux,
Vouloir suffit, faible est la suffisance.
Amour sans peine est une eau sans courant ;
Plaisir appelle, et baille en soupirant.
C'est là qu'hymen, des vrais biens ignorant,
Donne un baiser silencieux, tranquille,
Que sa moitié, d'un air indifférent,
Sans se bouger, par bienséance rend,
Cédant au soin de grossir sa famille,
Ceci posé, que flambeau d'hymen brille.
Bien est-il vrai qu'heureux en mon été
Suis devenu plus que n'avais été.
Le cœur n'eut part à mes premières armes ;
Ne cherchais guère, en servant la beauté,
Que le plaisir de conquérir ses charmes.
Mais quand ma mie eût mon cœur arrêté
Dedans ses lacs, y mêlant les alarmes,
Les durs combats d'amour bien agité,
A la douceur de répandre des larmes,
Tant me sus gré de ma captivité,
Tant y trouvai d'aimables prémices,
Que de ce jour, pour moi plein de délices,
Plus ne voulus plaisir sans volupté.

Envoi.

Deux jours y a qu'Amour, en sa colère,
A moi pauvret tout plaisir a ôté,
Et si n'oppose à sa grand'cruauté
Que bon vouloir de toujours lui complaire.
Las ! sans mourir, un long temps ne puis guère
Porter le faix d'ennui dont suis chargé ;
Mais n'accusez du tout celle que j'ai
A mon endroit trouvé dure et amère :
Car, voyez-vous, s'il pouvait pis en faire,
Encor dirai-je : Amour, bien obligé.

(SAUVIGNY.)

TENTE. Espèce de pavillon couvert d'une pièce de toile, ou autre étoffe, soutenue avec des pieux, et tendue avec des cordes, dont on

se sert à la guerre, pour se mettre à couvert. L'usage des tentes remonte à une très haute antiquité. Les Hébreux, dans le désert, logèrent pendant quarante ans sous des tentes. Il est parlé dans l'Écriture de la tente de Cédar, fils d'Ismaël. Ce fut dans la tente d'Aber, que Jahel perça avec un clou la tête de Sisara. Il paraît que les Grecs ne faisaient point usage de cette sorte d'abri. « Différents passages d'Homère, dit Millin (*Dict. des beaux-arts*), prouvent que ses héros n'habitaient point sous des tentes. C'étaient tout simplement des huttes de terre et de bois, couvertes de roseaux; c'est ainsi qu'Homère nous peint à peu près l'habitation d'Achille. L'usage des tentes, ajoute-t-il, eut lieu chez les Romains; on en voit sur les bas-reliefs de la colonne antonine. »

Il n'y a pas fort long-temps que la cavalerie et l'infanterie en usent en France. Avant Louis XIV, les armées étant moins nombreuses qu'elles ne le sont présentement, se retiraient dans les villages pour y trouver un abri; mais, dans les siéges et dans les camps à demeure, les soldats se faisaient des baraques de paille: les tentes étaient réservées pour les officiers.

TENUE DES LIVRES. On peut remarquer que les Banians de l'Inde ont connu de temps immémorial l'art de tenir les livres en parties doubles, et que Venise était l'entrepôt du commerce de l'Inde dans le temps où le moine Lucas écrivit son traité. Beckmann doute si les Romains ont eu quelque teinture de cet art. Il cite des passages qui tendent à le faire présumer, quoique leur méthode différât à quelques égards de la nôtre. On peut ajouter à ces passages les expressions d'un banquier qui, dans une comédie de Plaute, annonce qu'il a fait son bilan: « *Beatus videor, subduxi ratiunculam quantùm æris mihi sit, quantùmque alieni siet.* » (Ce qui me paraît heureux, c'est que je me suis rendu raison de ce que je dois et de ce que je possède; j'ai tiré au net ce que je dois et ce qui me restera).

TERCÈRE (*île*). *Voyez* AÇORES.

TERRE. La quatrième du système planétaire, suivant l'ordre de distance au soleil. La figure et la grandeur de cette planète ont probablement été, de tous temps, un objet de curiosité et de recherche; mais l'histoire de la haute antiquité est trop incertaine pour y retrouver l'origine des connaissances que l'on pouvait posséder à cet égard. On sait cependant que la sphéricité de la terre fut enseignée six cents ans avant Jésus-Christ, par Thalès de Milet, fondateur de l'école ionienne; que Pythagore, son disciple, également redevable aux prêtres égyptiens d'idées saines sur la constitution de l'univers, connaissait les deux mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil, sans cependant en instruire le vulgaire; et que Philolaüs, successeur de ce dernier, exposa plus librement la même doctrine. C'était se rapprocher du véritable système du monde que de s'affranchir ainsi de l'illusion des sens, qui porte à faire croire le contraire; mais par une fatalité attachée à l'espèce humaine, les philosophes tombèrent ensuite d'erreur en erreur avant de s'élever aux lois immuables des mouvements des corps célestes.

Plus de deux siècles avant l'ère

chrétienne, Aristarque de Samos remit en crédit l'opinion de l'école pythagorienne sur le mouvement de la terre; Eratosthène mesura, en Égypte, l'arc du méridien compris entre le puits de Syène et Alexandrie, et assigna à la circonférence de la terre une longueur de 250,000 stades. D'autres évaluations de cette longueur, données par Aristote, Cléomède, Possidonius et Ptolémée, paraissent répondre à la mesure de Thalès, traduite en stades différents. Selon Freret, le stade alexandrin était de 400 grandes coudées de la même longueur que le nilomètre du Caire, évalué à o m,556125, et qui, depuis un grand nombre de siècles, est toujours le même, et, selon les apparences, est antérieur à Sésostris. Il suivrait de là que les 180,000 stades que Ptolémée attribue à la circonférence terrestre, vaudraient 40,041,000 mètres; ce qui ne diffère pas beaucoup des mesures actuelles qui fixent cette circonférence à 40,000,000 de mètres.

Plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'on entreprît en Europe de pareilles mesures; et ce ne fut qu'à partir du dix-septième, que les géomètres cherchèrent à acquérir des notions plus exactes sur la figure de la terre. Newton, qui avait découvert la loi de la gravitation universelle, trouva, en partant de l'hypothèse de l'homogénéité et de la fluidité primitive de notre globe, que ce corps, en vertu de sa rotation diurne et des lois de l'hydrostatique, avait dû se renfler à l'équateur et s'aplatir aux pôles, et assigna à cet ellipsoïde de révolution un aplatissement de $\frac{1}{230}$. En 1617, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant la naissance de cet illustre géomètre, Snellius appliqua le premier les opérations trigonométriques à la mesure d'un arc de méridien, et détermina l'arc compris entre Berg-op-Zoom et Alkmaër. Peu d'années après, Norwood en Angleterre, Mason et Dixon en Pensylvanie, mesurèrent par des procédés particuliers des arcs deméridiens, tous trop petits pour pouvoir en déduire avec quelque certitude la figure et les dimensions de la terre. D'ailleurs, les instruments de géodésie dépourvus de lunettes étaient alors très imparfaits; Bradley n'avait pas encore expliqué l'effet de l'aberration de la lumière sur la position des astres, et les lois de la réfraction atmosphérique n'étaient pas bien connues.

Des circonstances plus favorables au succès des opérations géodésiques se présentèrent sur la fin du dix-septième siècle. Picard, en adaptant aux instruments des lunettes et des micromètres, put mesurer avec plus d'exactitude que ses prédécesseurs l'arc de méridien compris entre Malvoisine et Amiens; arc qui fut continué jusqu'à Dunkerque et Collioure par Cassini et Lahire, vers 1683. D'autres astronomes entreprirent des mesures semblables dans différentes parties du monde, et néanmoins le résultat de toutes ces mesures se trouva en opposition avec la théorie newtonienne: la terre semblait être alongée aux pôles.

Dans le but d'éclaircir ce point important de géodésie, l'académie des sciences, en 1735, envoya Bouguer et La Condamine au Pérou, Maupertuis et Clairaut en Laponie, pour y mesurer, chacun

de leur côté, un arc de méridien : cette fois le résultat fut d'accord avec la théorie. De nos jours les opérations faites au cercle polaire ont été vérifiées par Svanberg, à l'aide des mêmes procédés que ceux dont Delambre et Méchain venaient de faire usage pour la détermination de la méridienne de France, destinée à procurer définitivement l'unité fondamentale de notre nouveau système métrique décimal ; et il y a peu d'années, le major Lambton a mesuré dans l'Inde, avec un soin extrême, un arc de méridien de plus de neuf degrés. Ces dernières mesures, et toutes celles qui ont été entreprises depuis en Italie, en Allemagne et en Angleterre, ont été couronnées du plus grand succès. Il résulte de leur combinaison que la terre est très peu différente d'un ellipsoïde de révolution dont l'aplatissement est de $\frac{1}{306}$; que généralement les degrés des méridiens croissent de l'équateur aux pôles; et qu'enfin les dimensions de la terre, exprimées en mètres ou en dix-millioniémes du quart du méridien, sont ainsi qu'il suit :

Demi-grand axe,	6376920 mètres.
Demi-petit axe,	6356076 mètres.
Différence ou aplatissement,	20844 mètres.

Quart du méridien, 10,000,000 mètres ou 5,130,740 toises.

Indépendamment de ces diverses mesures d'arcs de méridiens, on s'occupe maintenant en France, et dans d'autres parties de l'Europe, de la détermination de plusieurs arcs de parallèles; parceque ces lignes concourent à faire mieux connaître la nature de la surface terrestre en un lieu particulier.

C'est principalement à Borda et à Delambre que l'on est redevable de l'extrême précision qui caractérise les nouvelles mesures géodésiques ; l'un a enrichi l'astronomie et la trigonométrie du cercle répétiteur, l'autre a perfectionné et étendu les méthodes d'observation et de calcul. Si l'on joint à cela les savantes théories de MM. de Laplace, Legendre, Poisson, etc., sur les hautes questions de géodésie, l'on concevra aisément que cette science est susceptible, par de fréquentes applications, d'accroître le domaine de la géographie et le nombre de données propres à la solution du problème relatif à la figure de la terre.

TERRE-NEUVE, grande île située sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale, entre les quarante-sixième et cinquante-unième degrés de latitude nord, et les cinquante-cinquième et les soixante-troisième degrés de longitude ouest, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Elle fut découverte en 1495 par des pêcheurs biscayens, qui l'appelèrent *Terre de Baccalaos*, nom qu'elle porta assez long-temps, et qui signifie terre des morues, à cause du grand nombre de ces poissons que l'on rencontre dans ces parages. Les Anglais et les Français ne tardèrent pas à s'y établir ; la propriété en fut cédée aux premiers par le traité d'Utrecht en 1713 : reprise par les Français en 1762, et cédée de nouveau par les traités de 1763 et de 1783, elle est demeurée depuis ce temps aux Anglais ; mais la France se réserva le droit de pêcherie et de sécherie, droit qui a été confirmé par le traité de Paris du 30 mai 1814.

C'est devant cette île, et surtout sur le grand banc de *Terre-Neuve*, situé à soixante lieues au sud-est, et qui a environ quatre cents lieues de tour, que se rassemblent chaque année de six à huit cents vaisseaux de toutes les nations pour la pêche de la morue et de la baleine, qui commence avec le mois de mai et ne se termine qu'à la fin de septembre. Ces poissons y sont en si grande abondance qu'ils embarrassent quelquefois les vaisseaux : un bon pêcheur prend jusqu'à quatre cents morues par jour, quoique cette pêche ne se fasse qu'avec des lignes.

Parmi les animaux de Terre-Neuve, on distingue une race particulière de chiens remarquables par leur grande taille, leur long poil soyeux, et surtout par la grande dilatation de la peau entre les doigts des pattes, ce qui les rend très propres à nager. On se sert avec avantage de ces chiens dans beaucoup d'établissements maritimes d'Europe, où ils sont dressés à porter secours aux personnes qui se noient.

TERRE CUITE. La terre ou l'argile a été la première matière employée par les artistes. Au temps de Pausanias, on voyait dans plusieurs temples des statues de divinités en argile : quelquefois on peignait ces figures de terre; Pline et Pausanias en rapportent plusieurs exemples. Dans les premiers temps de l'art, on peignait aussi les bas-reliefs exécutés en terre cuite ; dans la suite on ne se permit plus d'employer ce procédé, mais les anciens n'ont jamais dédaigné d'employer la terre cuite à leurs monuments publics. Souvent les bas-reliefs de terre cuite étaient employés aux frises des temples; ils servaient aussi de modèles aux artistes. Pour les multiplier, on les moulait dans des creux préparés; c'est pourquoi on trouve tant de bas-reliefs en terre cuite qui se ressemblent. Les ruines d'Herculanum et de Pompei sont remplies de fragments de bas-reliefs, de fleurons, d'ornements de tout genre exécutés en terre cuite : ces fragments ornent les cabinets de presque tous les antiquaires ; celui de la Bibliothèque royale en possède plusieurs; il y en a d'égyptiens, de grecs, d'étrusques, de romains, de mauresques, etc. L'usage des ornements de terre cuite s'est conservé, par tradition, en Italie, et les villes de Milan, de Pise, de Sienne, de Florence, de Venise, de Rome, de Naples, fournissent, dit Millin, mille exemples de cet emploi depuis la renaissance des arts. Il en existe dans la plupart des villes d'Espagne ; et le château de Madrid, bâti anciennement dans le bois de Boulogne, près Paris, était décoré de belles frises, de compartiments et d'autres ornements en terre cuite recouverte d'émail de faïence.

TERRE SIGILLÉE. C'est une espèce de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel. Les anciens lui attribuaient des vertus sans nombre ; Pline dit merveilles de celle de Lemnos, qui est une île de la mer Égée. On prétendait que cette terre avait guéri Philoctète des blessures que lui avaient faites les flèches empoisonnées. Les médecins grecs la mirent en réputation, et elle était regardée comme si précieuse, que du temps des empereurs grecs on ne la recueillait

qu'avec de grandes cérémonies : on la vendait ensuite au plus haut prix. Lorsque les Vénitiens et les Turcs se furent rendus maîtres des îles où se trouvait cette terre, l'enthousiasme pour ses qualités occultes durait encore ; il ne fut permis de la ramasser qu'une fois l'an, et en présence d'un aga du grand-seigneur, qui appliquait le *sceau* (*sigillum* en latin) de son maître sur chaque paquet, d'où lui est venu le nom de terre *sigillée*. « Cette terre, dit M. Helliez (*Géographie de Virgile*, page 155), après avoir été retirée avec des cérémonies particulières, est remise dans des sacs par les moines grecs au commandant turc qui en envoie la plus grande partie au grand-seigneur, en petits pains ronds du poids de deux drachmes. Le grand-seigneur en fait des présents aux ambassadeurs des têtes couronnées. Il est défendu, sous peine de mort, aux habitants de l'île d'en avoir chez eux sans la permission du commandant, et encore plus d'en vendre à l'étranger. » On vend encore ces paquets assez cher chez les apothicaires du Levant ; mais on est bien revenu, en Europe, du préjugé qui régnait autrefois en faveur de la *sigillée* ou *terre sigillée*.

TESTAMENT. L'usage des testaments est de la plus haute antiquité, et leur origine doit être rapportée au droit naturel des gens, et non au droit civil, puisqu'ils avaient lieu dès les temps où les hommes n'avaient encore d'autre loi que celle de la nature. On doit seulement rapporter au droit civil les formalités et les règles des testaments.

Eusèbe dit que Noé partagea la terre à ses trois fils, et qu'après avoir déclaré ce partage à ses enfants, il dressa un écrit qu'il scella et remit à Sem, lorsqu'il se sentit proche de sa fin. Abraham, avant qu'il eût un fils, se proposait de faire son héritier le fils d'Éléazar, son intendant. Il donna, dans la suite, tous ses biens à Isaac, et fit seulement des legs particuliers aux enfants de sa concubine. Il est parlé de legs et d'hérédité dans le prophète Ézéchiel. Isaac donna sa bénédiction à Jacob, lui laissa ses possessions les plus fertiles, et ne voulut point révoquer cette disposition, quoiqu'il en fût vivement sollicité par Ésaü. Jacob régla pareillement l'ordre de succéder entre ses enfants ; il donna à Joseph la double part qui appartenait à l'aîné, quoique Joseph ne le fût pas.

Les Égyptiens apprirent la manière de tester de leurs ancêtres descendants de Cham, ou des Hébreux qui demeurèrent cent dix ans en Égypte.

Les législateurs grecs, qui avaient voyagé en ce pays, en empruntèrent les meilleures lois ; aussi voit-on que l'on testait à Lacédémone, à Athènes et dans les autres villes de la Grèce.

Si la loi des douze tables restreignait aux seuls pères de famille le droit de faire des dispositions testamentaires et de recevoir des legs, la faculté de tester n'en était pas moins en usage chez les Romains, où l'on regardait comme un honneur de participer, en pareil cas, aux largesses de ses amis, et comme une espèce de honte, d'en être exclus. Plutarque rapporte que c'était la coutume chez eux, quand ils étaient rangés en bataille, tout prêts

à prendre leurs boucliers et à ceindre leurs robes, de faire leur testament sans rien écrire, en nommant seulement leur héritier devant trois ou quatre témoins; c'est ce qu'on appelait *testamenta in procinctu facere*.

Tous les peuples policés ont donc connu les avantages des dispositions testamentaires. Les Gaulois, entre autres, trouvaient de la douceur à n'être pas privés, dans leurs derniers moments, du commerce des bienfaits.

TESTON, ancienne pièce de monnaie de France qui fut fabriquée en 1513. Ces nouvelles espèces furent nommées ainsi à cause de la tête de Louis XII qui y était représentée. Sous François I^er^, le teston valait dix sous et le demi-teston en valait cinq; le marc d'argent était alors à douze livres dix sous. La fabrication en fut interdite sous le règne de Henri III, et l'usage en a fini du temps de Louis XIII, lorsque leur valeur était montée à dix-neuf sous et demi. On trouve ce mot dans plusieurs de nos auteurs:

Ou bien, tastant le poulx, le ventre et la poitrine,
J'aurois un beau teston pour juger d'une urine.
(REGNIER, satire IV, v. 54.)

Vous êtes de l'humeur de ces amis d'épée,
Que l'on trouve toujours plus prompts à dégaîner
Qu'à tirer un teston, s'il fallait le donner.
(*L'Etourdi*, acte III, scène v.)

Bret observe que ce mot s'était sans doute conservé dans le peuple jusqu'au temps où Molière donna cette comédie: d'autres pays, tels que la Lorraine, la Suisse, le Milanez, avaient aussi leurs testons et leurs doubles testons, qui portaient d'un côté la tête du prince et de l'autre ses armes.

TÊTE COUVERTE. Les anciens étaient dans l'usage de se couvrir la tête avec le bout de la robe: les Romains se la couvraient du pan de la toge; mais on paraissait la tête découverte en présence des personnes à qui on voulait marquer du respect, et c'était, selon Winckelmann, une incivilité de garder sur la tête le vêtement dont on se couvrait.

Autrefois c'était l'usage, en France, d'avoir la tête couverte devant le roi. Lorsque le monarque adressait la parole à quelque courtisan, celui-ci devait seulement baisser son chaperon. Cet usage a duré jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que Charles VIII, qui passa en Italie, voyant les seigneurs napolitains découverts devant lui, ordonna à tous les seigneurs français qui l'accompagnaient, de ne pas se couvrir dans sa chambre lorsqu'il y aurait quelques princes ou seigneurs italiens.

Vers la fin du règne de Louis XII, les seigneurs s'étaient peu à peu accoutumés à se tenir découverts devant le roi; mais plusieurs, pour n'avoir pas la tête absolument nue, mettaient des coiffes faites à peu près comme les béguins que les enfants portent.

Sous François I^er^, la politesse italienne nous subjugua; personne ne parut plus couvert devant le roi, et cette politesse a passé insensiblement de la cour à la ville, et est parvenue au point que les hommes, pour peu qu'ils fussent aisés et propres, ne portaient plus que quelque reste de chapeau sous le bras. En 1605, le duc d'Ossone s'étant couvert devant Henri IV, ce monarque fit signe au comte de

Soissons et au duc de Guise de l'imiter.

TÊTE EN MUSIQUE. On appelle ainsi le corps d'une note qui en détermine la position, et à laquelle tient la queue quand elle en a une.

Avant l'invention de l'imprimerie, suivant la remarque de J.-J. Rousseau, les notes n'avaient que des têtes noires, car, la plupart des notes étant carrées, il eût été très long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impression, l'on forme des têtes de notes blanches, c'est-à-dire vides dans le milieu. Aujourd'hui les unes et les autres sont en usage; une tête blanche marque toujours une valeur double de celle d'une tête noire.

TEUTONIQUE (*ordre.*) Cet ordre prit naissance l'an 1190, au camp des croisés, devant la ville de Saint-Jean d'Acre. Quelques citoyens de Lubeck et de Brême, touchés de compassion pour le grand nombre de malades et de blessés qui se trouvaient dans l'armée des croisés, consacrèrent leurs biens et leurs personnes au soulagement de ces infortunés. Pour cet effet, ils dressèrent une tente avec la voile d'un certain vaisseau teutonique, nommé Cocka, y reçurent tous les infirmes et les blessés de leur nation, et les traitèrent avec tout le soin qu'inspire la plus tendre charité. Le roi et le patriarche de Jérusalem engagèrent Frédéric, duc de Souabe, qui commandait le corps des croisés allemands, à écrire au roi de Germanie, Henri, son frère, pour demander au pape Célestin III la confirmation de cet établissement. Henri fit la demande, et obtint une bulle, datée du 12 février 1191, par laquelle Célestin confirmait l'institut des frères hospitaliers *teutoniques* de Notre-Dame de Sion; leur ordonnant de porter une croix noire sur un manteau blanc, et de vivre sous la règle de saint Augustin, avec tous les priviléges accordés aux hospitaliers de Saint-Jean et aux chevaliers du Temple. Bientôt les hospitaliers teutoniques devinrent militaires, sur le modèle des deux ordres qui les avaient précédés. Ils possédèrent en toute souveraineté la Prusse, la Livonie, les duchés de Courlande et de Semigalle; mais la discorde s'étant introduite parmi eux, les princes voisins en profitèrent pour enlever à l'ordre une partie de ses possessions. Le luthéranisme acheva sa ruine. Les chevaliers qui persistèrent dans la religion catholique furent obligés de quitter la Prusse, où était le siége de l'ordre, et de le transférer à Mariendal, en Franconie. Il ne leur reste de leur puissance et de leurs richesses qu'un petit nombre de commanderies divisées en différentes provinces. (Lunier.)

THÉ. Arbuste qui croît de temps immémorial à la Chine et au Japon, où il s'élève à la hauteur de cinq à six pieds. Les Chinois le nomment *theh*, et les Japonais *tsiaa*. Cet arbrisseau est toujours vert; il se plaît dans les plaines basses, et sur les collines et les revers des montagnes qui jouissent d'une température douce. Les Chinois ne pouvaient manquer de donner une origine surnaturelle à une plante qui est pour eux d'une si grande importance. Darma, disent-ils, fils d'un monarque des Indes, s'était voué à une profonde solitude. Il avait coutume de méditer dans un jardin jusqu'à la

naissance du jour. Une nuit, près de succomber au sommeil, il s'arracha les paupières et les jeta à terre, où elles prirent racine et produisirent la plante qui porte le thé.

Il paraît que le thé fut introduit en Europe par les Hollandais en 1610, qu'il fut apporté en France en 1636, et de Hollande en Angleterre en 1666, par les lords Arlington et Ossory : il se vendit d'abord excessivement cher.

Déjà les Anglais avaient essayé d'acclimater chez eux le thé, et cet arbrisseau y avait pu fleurir et être placé en espalier, lorsqu'en 1808 les premiers essais de cette culture, tentés dans l'île de Corse, laissèrent entrevoir les plus grandes espérances de procurer à ses habitants une branche de commerce assez considérable. Du thé apporté de Russie en 1814, et désigné sous le nom de *xenomopa thea imperialis*, réussit à Toulouse; et un pied de thé *bouho* ou *bohea* est venu également bien, en 1819, dans une propriété de M. Morteaux, au Bourdette, près de Foix, département de l'Arriège.

Les différences qu'on remarque dans les diverses sortes de thé qui sont connues dans le commerce, et qui proviennent toutes de la même plante, résultent des divers sols où croît cet arbrisseau, de l'âge auquel on récolte les feuilles et de la préparation qu'on leur fait subir. Quant à l'odeur que répand le thé, elle ne tient point de sa nature, mais bien des plantes et surtout de l'olivier odorant avec lesquelles on le mêle.

Les auteurs des *Lettres édifiantes* rapportent que les Chinois gardent pour eux le meilleur thé, et que celui qu'on exporte a souvent bouilli plus d'une fois dans les théières de ce pays.

La première récolte de thé, faite à la Chine et au Japon, a lieu vers la fin du mois de février; c'est la plus recherchée. Les feuilles, à peine développées, sont petites, tendres, et les meilleures de toutes. On les réserve pour l'usage de l'empereur et de la cour; elles portent, pour cette raison, le nom de *thé impérial*. La seconde récolte se fait vers les premiers jours d'avril. Parmi les feuilles qui la composent, une grande quantité n'ont pas encore toute leur crue. On les sépare des grandes, et l'on en fait une classe à part, qu'on vend sur le même pied que celles qui proviennent de la première récolte. Enfin la troisième récolte, qui se fait au mois de mai, est la dernière et la plus abondante. On la divise en trois classes; la troisième comprend les feuilles les plus grossières : c'est le thé dont le peuple fait usage. *Voyez* le *Nouveau Traité sur la culture du thé, sa récolte, sa préparation et ses usages*, par F. Marquis jeune, un vol. in-18, orné de planches coloriées, etc., publié, en 1820, chez Nepveu.

THÉATRE. Les Perses, les Assyriens, les Égyptiens, ont eu leurs jeux, leurs courses, leurs danses, en un mot, leurs divertissements, leurs fêtes publiques; mais les Grecs, les premiers, ont eu des théâtres. C'est chez eux que les représentations théâtrales ont pris naissance; c'est à eux seuls qu'on en doit l'invention. On en peut fixer l'époque vers l'an 590 avant Jésus-Christ. Ces spectacles n'avaient lieu qu'en certains temps

de l'année, et particulièrement à la célébration des fêtes de Bacchus. Thespis, chez les Grecs, fut le premier qui, pour représenter ses pièces, promenait ses acteurs sur un théâtre ambulant, qui n'était autre qu'un chariot. Eschyle, après lui, s'avisa de construire un théâtre sur des tréteaux, et de l'orner de décorations convenables au sujet. Le premier théâtre d'Athènes ne fut bâti que de planches; mais ayant manqué tout-à-coup un jour qu'il était trop chargé, cet évènement engagea les Athéniens à en construire un de pierre. Telle fut l'origine de ces superbes théâtres qu'on vit dans toutes les villes de la Grèce, si l'on en excepte Lacédémone, et dont Sophocle avait fait naître l'idée à ses concitoyens. Les Grecs donnaient à leurs théâtres la figure des nefs de nos églises; leur enceinte était circulaire par une extrémité et carrée par l'autre; le demi-cercle contenait les spectateurs rangés sur des gradins circulaires qui s'élevaient en amphithéâtre, et formaient plusieurs étages placés les uns au-dessus des autres jusqu'au sommet de l'édifice, et le carré long servait aux acteurs et au spectacle.

Les Romains n'eurent, pendant long-temps, que des théâtres en bois. Les jeux terminés, on abattait ces édifices, qui ne consistaient qu'en une scène, sans gradins pour les spectateurs, qui, par conséquent, étaient obligés de se tenir debout. Le premier qui chez eux fit élever un théâtre avec des siéges, fut Marcus Æmilius Lepidus; mais dans la suite ils imitèrent les Grecs dans la forme et dans la construction de leurs théâtres, et les surpassèrent même en magnificence. Aucun édifice de ce genre n'égala le théâtre de l'édile M. Æmilius Scaurus; il était composé de trois ordres d'architecture et soutenu par trois cent soixante colonnes, dont les plus élevées étaient de bois doré, celles du milieu de cristal de roche, et les dernières de marbre de Crète. Dans les intervalles étaient rangées des statues de bronze au nombre de trois mille, et tout l'édifice contenait quatre-vingt mille spectateurs. Curion fit aussi construire deux grands théâtres en bois, si ingénieusement imaginés, qu'en les faisant mouvoir sur des pivots on déplaçait à volonté et la scène et les spectateurs.

En Grèce comme à Rome un théâtre se divisait en trois parties principales dans lesquelles toutes les autres étaient comprises, ce qui formait, pour ainsi dire, trois départements différents : celui des acteurs, qu'on appelait en général la *scène* (*voyez* ce mot); celui des spectateurs, qu'on nommait particulièrement le *théâtre ;* et l'*orchestre*, qui était, chez les Grecs, le département des mimes et des danseurs, et, chez les Romains, servait à placer les consuls, les préteurs, les sénateurs, les pontifes et les vestales.

Chez les Grecs et chez les Romains le goût des spectacles s'unissait à la magnificence. Leurs théâtres étaient de vastes enceintes accompagnées de portiques, de galeries couvertes, d'allées plantées d'arbres; et, comme ils étaient en plein air, on les défendait des ardeurs du soleil par des voiles que soutenaient des mâts et des cordages. Plus de soixante mille

spectateurs occupaient les différents étages de ces immenses théâtres ; et, pour rétablir la pureté de l'air, altérée par des réunions aussi nombreuses, le luxe avait imaginé des jets d'eau de senteur, qui, serpentant à travers les statues dont le sommet était garni, s'épanchaient de toutes parts en forme de rosée.

Nous apprenons d'un capitulaire de Charlemagne, donné à Aix-la-Chapelle en 789, que, dès cette époque, il existait en France des spectacles, bien grossiers sans doute. Ce capitulaire défend aux fils de prêtres et à tous les chrétiens d'assister à ces spectacles, où l'on ne voit, est-il dit, que des indécences (*Balusii capitul.*, tom. I, col. 227); mais ce ne fut qu'à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième qu'il y eut à Paris un théâtre fixe et des acteurs permanents.

« Le théâtre français, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, doit son origine à *la confrérie de a Passion de notre Seigneur*, établie dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denys, au coin de la rue Grénéta. C'est dans l'hôpital de la Trinité que pour la première fois, depuis les commencements de la monarchie, fut établi un théâtre permanent. Auparavant on voyait quelques spectacles ambulants, des jongleurs qui chantaient et qui s'accompagnaient avec la vielle et le violon, des baladins qui faisaient danser des singes et d'autres animaux, des faiseurs de tours de force ou d'adresse, et surtout, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, des funambules d'une adresse étonnante. Des tragédies latines, dont le sujet était le *martyre* ou les *miracles* de quelques saints, étaient représentées, le jour de leur fête, dans quelques monastères; mais, avant l'établissement de cette confrérie, on n'avait pas vu à Paris un théâtre où l'on représentât une action dramatique en langue française.

Ces confrères ou comédiens s'étaient d'abord fixés dans le bourg de Saint-Maur-des-Fossés, où ils représentaient des scènes dont le sujet était la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Le prevôt de Paris, par ordonnance du 3 juin 1398, fit défense aux habitants de son arrondissement, et notamment à ceux de Paris, de se rendre à ce spectacle sans une permission expresse du roi. Les confrères s'en plaignirent à Charles VI, qui, ayant assisté à leur représentation, en fut si satisfait, que par lettres-patentes du 4 novembre 1402, il leur permit de continuer leurs représentations dans Paris et dans les environs de cette ville, et de se montrer, dans les rues, vêtus de leur costume théâtral. Ils commencèrent en conséquence à jouer leurs mystères, à certains jours, dans différentes maisons. Ils se fixèrent enfin dans la grande salle de l'hôpital de la Trinité, et prirent le titre de *Maîtres Gouverneurs et Confrères de la Passion et Résurrection de notre Seigneur*. »

Après avoir, pendant près de cent cinquante ans, représenté leurs pièces tant dans la grande salle de la Trinité, qu'à l'hôtel de Flandre situé entre les rues Plâtrière et Coq-Héron, les frères de la Passion achetèrent une partie de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, où ils vinrent s'établir. Mais, dans

la suite, voyant que le public commençait à se dégoûter de pièces trop sérieuses, et ne croyant pas qu'il leur convînt de représenter des pièces toutes profanes, ils louèrent leur hôtel de Bourgogne et leur privilége à une troupe de comédiens qui se forma alors et qui furent appelés les *Enfants sans-soucis*. *Voyez* SOTIE. Enfin, ces derniers furent eux-mêmes remplacés dans la suite par les *comédiens italiens*. Ce fut sur ce nouveau théâtre que Jodelle fit jouer des tragédies et des comédies, sous Henri II; Baïf, sous Charles IX; Robert Garnier, sous Henri III; Hardy, Mairet, Tristan et Corneille, sous Louis XIII et Louis XIV; et Racine sous le règne de ce dernier.

Ceux qui ont écrit l'histoire du théâtre en France ne parlent point de l'heure exacte de la représentation des spectacles; mais voici ce qu'on peut assurer à cet égard: Les confrères de la Passion eurent un si grand succès, qu'on fut obligé, dans plusieurs églises, d'avancer le temps des vêpres, afin que le peuple pût assister à ces amusements. Le curé de Saint-Eustache fit ordonner aux confrères de la Passion, de ne commencer leurs spectacles qu'après vêpres; ce qui attira de leur part des réclamations, et enfin ils se soumirent à n'ouvrir leurs jeux qu'à trois heures sonnées. Également à cette époque il était ordonné aux comédiens d'ouvrir leur spectacle de bonne heure, en sorte qu'on pût sortir avant la chute du jour, à cause de la mauvaise saison, et du danger de se retirer de nuit; car alors il n'y avait point de guet, et la capitale n'était ni pavée ni éclairée. Avant Louis XIV, il y avait peu de spectacles, et on les donnait à deux et trois heures; mais depuis Molière, les heures des spectacles ont été à peu près invariables. Ils ont commencé à cinq heures, puis à cinq heures et demie, puis à six; il n'y a guère que vingt ans que les grands spectacles, toujours contraints de se mettre en rapport avec les heures du dîner de la bonne société, ont adopté l'usage de ne lever la toile qu'après sept heures sonnées. Les petits spectacles commencent ordinairement à six heures.

Au théâtre royal italien, la représentation ne commence qu'à huit heures. *Voyez* SPECTACLE.

THÉODOLITE. Du grec θέω (prendre), et de δόλιχος (espace). Instrument de géodésie et d'astronomie employé à la mesure des angles. C'est un cercle entier dont le limbe, sur lequel sont tracées les divisions, se dispose toujours horizontalement. Dans ce but les deux lunettes qui y sont adaptées sont plongeantes ou ont la faculté de se mouvoir dans le sens vertical. L'une d'elles sert simplement de repère, lorsque l'autre, qui lui est supérieure et qui porte un vernier (*voyez* ce mot), est fixée sur un des deux objets dont on cherche la distance angulaire. La graduation est ordinairement tracée sur un limbe d'argent d'un diamètre assez grand pour que les angles puissent être évalués à un très petit nombre de secondes près.

Nous ignorons la date précise de l'invention de cet instrument, mais il paraît que les Anglais sont les premiers qui en aient fait usage dans les opérations de l'arpentage. Le 80e volume des *Transactions philosophiques*, page 135, con-

tient une description très détaillée de celui qui fut imaginé et construit à Londres par le célèbre Ramsden.

Borda, pour rendre les goniomètres à la fois plus portatifs et plus exacts, proposa de leur donner de petites dimensions, et imagina, d'après une idée très ingénieuse de l'astronome Mayer (*voyez* SEXTANT), de les rendre propres à répéter indéfiniment la mesure d'un angle, afin d'atténuer les erreurs de la division et du pointé. Le cercle entier qui jouit de cette propriété se nomme pour cette raison *cercle répétiteur* ou *multiplicateur*. Celui qui est à réflexion et dont on se sert dans la marine, a été décrit par Borda lui-même, dans un ouvrage publié en 1787. A cette époque ce savant géomètre fit construire par Lenoir un cercle répétiteur à l'usage de la géodésie et de l'astronomie. Ce nouvel instrument fut employé pour la première fois par MM. Legendre et Cassini à l'occasion de la jonction des observatoires de Paris et de Greenwich, à l'aide d'un réseau de triangles. Depuis, ces deux instruments servent presque exclusivement aux observations géodésiques et nautiques les plus importantes.

Le principe de la répétition a été appliqué également au théodolite, et l'on doit surtout à Reichenbach de Munich les plus précieux instruments de ce genre. La France peut aussi s'enorgueillir de posséder d'habiles artistes, puisque les Fortin, les Gambey, etc., la dispensent d'être tributaire de l'étranger, en enrichissant chaque jour nos observatoires d'instruments d'une rare perfection.

THÉOLOGIE. *Voyez* ÉCOLE DE THÉOLOGIE.

THÉOPHILANTHROPES. Du grec θεὸς (Dieu), φίλος (ami), et ἄνθρωπος (homme), qui aime Dieu et les hommes. Mot nouveau qui désigne des sectaires qui s'établirent en France en 1796 : ils prêchaient l'amour de Dieu et des hommes, et faisaient profession de suivre la religion naturelle. Cette secte, plus morale que religieuse, fit promptement de nombreux prosélytes, et obtint successivement pour ses exercices plusieurs églises de Paris ; de là elle poussa quelques ramifications dans les départements. Le 4 octobre 1801, le gouvernement consulaire mit fin à l'existence de la théophilanthropie, en défendant aux membres de cette association de s'assembler dans les édifices nationaux, et en leur refusant la permission nécessaire pour se réunir dans un local particulier qu'ils voulaient louer.

THÉORBE. Cet instrument, fait en forme de luth, fut, à ce que l'on croit, inventé en France par le sieur Hotteman, qui d'ailleurs s'est rendu célèbre pour le jeu et les pièces de la basse de viole ; d'autres prétendent que le théorbe nous est venu de l'Italie, où il a été inventé par un musicien nommé *Tiorba*, qui lui aurait donné son nom. Il servait autrefois dans les accompagnements ; mais il n'est plus d'usage depuis qu'on a imaginé le violoncelle.

THÉRIAQUE, du grec θὴρ (bête venimeuse), et ἀκέομαι (je guéris), soit parceque la thériaque est efficace contre la morsure des bêtes venimeuses, soit parceque la chair de vipère en est comme la base. Les anciens ont donné ce nom à di-

verses compositions médicinales qu'ils croyaient propres à détruire l'effet des poisons, mais aujourd'hui on le restreint à une espèce d'opiat composé de plusieurs ingrédients et particulièrement de chair de vipère. Les anciennes pharmacopées font entrer soixante-six substances dans la composition de ce médicament, que l'on considérait comme l'un des plus importants de l'art de guérir. Cet antidote fut inventé, ou du moins perfectionné par Andromaque, de Crète, médecin de l'empereur Néron.

On n'estimait autrefois que la thériaque de Venise; mais il est reconnu maintenant que celle de Paris ne lui est point inférieure. On fait aussi beaucoup de cas de la thériaque de Montpellier.

THERMES, du grec θερμὸς (chaud). Les anciens donnaient le nom de thermes à de vastes édifices destinés à se baigner. L'usage des bains vient des Orientaux, auxquels le climat de leurs pays les rendait nécessaires. Cet usage a passé chez les Grecs et s'est introduit de là chez les Romains. « Dans l'origine, dit M. Dulaure, ces édifices étaient uniquement simples et commodes; mais dès que les conquêtes eurent enrichi les Romains, que leurs richesses les eurent asservis et corrompus, les thermes devinrent des palais superbes : il n'appartint qu'aux empereurs de les faire construire et d'y loger avec leur immense suite. On distinguait à Rome les thermes d'Agrippa, de Néron, de Caracalla, de Gordien, et ceux de Dioclétien, qui surpassaient tous les autres par leur étendue, leur magnificence, et dont il reste encore des restes imposants. Ces thermes contenaient plusieurs salles de bains, des salles de jeux, des salles d'exercices, des galeries, des portiques, des théâtres, etc.; ils étaient de plus environnés de vastes jardins.

» A Paris, dans la partie méridionale de cette ville, il s'est conservé des restes considérables d'un édifice de construction romaine, qui, depuis environ sept cents ans, a porté le nom de *palais des Thermes*, et qui le porte encore. Ce palais était certainement le même que celui où quelques césars et quelques augustes ont passé, dans les troisième et quatrième siècles, leur quartier d'hiver. Il n'est point d'autre édifice à Paris qui, pendant tant de siècles, ait résisté à l'action destructive du temps et des hommes.

» Les restes de cet antique édifice sont situés dans le quartier compris entre les rues de la Harpe, du Foin, de Saint-Jacques et des Mathurins. Avant 1819, on y entrait par la porte-cochère d'une maison située rue de la Harpe, n° 53. En cette année, le préfet du département fit, pour la ville, l'acquisition de cette maison, de l'emplacement et des restes de cet édifice. En 1819, la maison a été démolie, et, en 1820, on s'est occupé à déblayer les antiquités et à réparer leurs parties existantes.» On regrette que les travaux de la restauration de cet édifice aient été suspendus en 1821.

THERMIDOR. Ce nom, qui vient, comme le mot précédent, du grec θερμὸς (chaud), avait été donné au onzième mois du calendrier de la république française. Il commençait le 19 juillet, et finissait le 17 août.

Thermidor brûle et dessèche la terre :
Pour échapper à ses feux vigoureux,
La jeune nymphe et le faune amoureux
Cherchent des bains la fraîcheur salutaire.

THERMOLAMPE. C'est le nom que M. Lebon, ingénieur à Paris, a donné à un poêle de son invention. L'expérience du thermolampe a été faite, en 1800, en présence de MM. Fourcroy, Guyton-Morveau, et plusieurs autres savants. Elle a parfaitement réussi sous les trois rapports de l'économie domestique, de la chaleur et de la lumière. La lumière est brillante, la chaleur douce, et l'on brûle moins de bois que dans les poêles ordinaires. De plus, sur deux mille livres de bois, on obtient quatorze parties d'acide ligneux. Cette découverte est précieuse, en ce qu'elle épargne beaucoup de combustible; qu'elle fournit un moyen très peu dispendieux d'échauffer et d'éclairer en même temps plusieurs appartements; et en ce qu'elle enrichit les arts d'un nouveau produit. Le thermolampe est un vase fermé qui, contenant une certaine quantité de bois, donne lieu, par la combustion de ce dernier, au dégagement du gaz hydrogène, lequel remplit la double condition de produire la chaleur et la lumière. Il est donc évident que c'est à cette invention que nous devons le mode d'éclairage par le gaz si généralement adopté en Angleterre, et qui, malgré beaucoup de détracteurs intéressés, finira par l'être également parmi nous. On sait que M. Lebon, dont la découverte avait été froidement accueillie en France, se décida à regret à la porter en Angleterre, et c'est là qu'elle a été mise au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Enfin la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pénétrée tardivement des avantages de cette découverte, a décerné à la veuve de son auteur la récompense méritée dont il n'a pu jouir lui-même.

THERMOMÈTRE. Cet instrument de physique, qui sert à faire connaître et à mesurer les degrés de chaleur et de froid, a été inventé, en 1600, par Corneille Drebbel, Hollandais, mort à Londres en 1634. Ce thermomètre, très imparfait, consistait en un tube de verre, terminé d'un côté par une boule et ouvert à l'extrémité opposée. On le plongeait par cette même extrémité dans une liqueur colorée, puis, en appliquant la main sur la boule, pour chauffer et dilater l'air intérieur, on déterminait une portion de cet air à s'échapper à travers la liqueur, en sorte que, quand on retirait ensuite la main, l'air qui restait, venant à se condenser par le refroidissement, permettait à la liqueur de s'introduire jusqu'à une certaine hauteur par la pression de l'air extérieur. Bientôt les physiciens s'occupèrent de perfectionner cette première ébauche, et d'amener l'instrument à n'être plus qu'un simple thermomètre : tel était celui qu'on a nommé *thermomètre de Florence*, et qui consiste dans un tube de verre, terminé de même par une boule, mais que l'on scellait hermétiquement par le haut après l'avoir rempli d'une liqueur colorée jusque vers le milieu de sa hauteur. Depuis, Réaumur perfectionna le thermomètre : la construction de son instrument fut généralement accueillie ; on ne parla plus que du

thermomètre de Réaumur, et il se forma une liaison si intime entre le nom de l'inventeur et celui de l'instrument, que les thermomètres dont nous nous servons sont appelés *thermomètres de Réaumur*, quoiqu'ils ne soient pas faits d'après sa méthode.

La marche du thermomètre moderne usité en France se rapporte à deux termes fixes, dont l'un, qui sert de point de départ, ne diffère de celui qu'employait Réaumur qu'en ce que l'eau, dont la température détermine ce même terme, est à l'état de glace fondante, et non à l'état de congélation commencé; l'autre, qui donne la limite opposée est la chaleur de l'eau bouillante. On divise d'abord en 80 degrés la distance comprise entre les deux termes fixes, puis on continue la même division au-dessous de zéro. Dans le thermomètre que l'on appelle *centigrade*, cette distance est divisée en 100 parties.

Le thermomètre de Fahrenheit, qui est à mercure, a pour terme fixe le degré de la congélation formée par l'hydrochlorate ammoniacal et celui qui répond à la chaleur de l'eau bouillante. L'intervalle entre ces deux termes est divisé en 212 parties. Le 32^e^ degré coïncide avec le 0 de notre thermomètre; ainsi 9 degrés de Fahrenheit valent 4 degrés du thermomètre divisé en 80 parties, ou 5 degrés du thermomètre centigrade.

L'expérience nous démontre que les métaux sont susceptibles de dilatation pendant les grandes chaleurs, et de condensation pendant les grands froids. Cette observation a donné à Breguet l'idée d'un thermomètre métallique composé d'une spirale en acier, à l'une des extrémités de laquelle est placée une aiguille qui marque sur un cadran les variations de température les plus légères et qui paraîtraient insensibles sur un thermomètre ordinaire.

En 1806, M. Goubert a eu l'idée ingénieuse de faire un thermomètre avec le baromètre lui-même : on peut observer sur son instrument, d'abord, la hauteur barométrique ; puis, par un simple changement de situation, la température du mercure. L'académie de Dijon, sur le rapport d'une commission, a donné son approbation à cet instrument. Le thermomètre de M. Goubert, à l'esprit-de-vin ou au mercure, est gradué d'après la congélation du mercure; il a l'avantage de rendre les observations plus courtes et plus faciles à faire et à inscrire qu'en employant les thermomètres anciens. L'instrument à l'esprit-de-vin, coloré en jaune foncé, conserve mieux sa couleur, et, étant réglé sur des étalons en mercure, il s'accorde parfaitement avec ces derniers dans l'usage ordinaire. *Moniteur*, 1806, pag. 1205.

Plusieurs physiciens, et notamment M. Gay-Lussac, ont indiqué les meilleurs procédés pour construire d'excellents thermomètres.

THERMOPHYLAX (racine, θερμὸς, chaleur, φύλαξ, conservateur). C'est le nom que M. Chaussier a donné à un appareil propre à conserver la chaleur, qu'il a inventé dans l'année 1810. On en trouve la description dans le *Dict. des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820.

THÉURGIE, du grec θεὸς (Dieu) et ἔργον (ouvrage). Les anciens don-

naient ce nom à la magie par laquelle ils se flattaient d'avoir commerce avec les divinités bienfaisantes. Aristophane et Pausanias attribuent l'invention de la théurgie à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens théurgiques. Il enseigna comment il fallait servir les dieux, apaiser leur colère, expier les crimes et guérir les maladies. On a encore les hymnes composés sous son nom, vers le temps de Pisistrate; ce sont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avait une grande conformité entre la magie théurgique et la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire celle qui concernait les mystères secrets de Cérès, de Samothrace, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'Apollonius de Tyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, et d'autres philosophes platoniciens et pythagoriciens, accusés de magie, se soient fait initier dans ces mystères. Ils reconnaissaient à Éleusis les sentiments dont ils faisaient profession. La théurgie était donc fort différente de la magie *goëtique* ou *goëtie*, dans laquelle on évoquait les dieux infernaux et les génies malfaisants; mais il n'était que trop ordinaire de s'abandonner en même temps à ces deux superstitions, comme faisait Julien.

Les formules théurgiques, selon Jamblique, philosophe platonicien, avaient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs et les Romains, qui s'en servirent, conservèrent beaucoup de mots des langues originales, qui, mêlés avec des mots grecs et latins, formaient un langage barbare et inintelligible aux hommes; mais qui, selon le même philosophe, était clair pour les dieux. Au reste, il fallait prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique.

THON, du latin *thynnus* ou *tunnus*. La pêche du thon avait lieu jadis à Anchiale, ville bâtie sur la mer Noire, et à Byzance. Les Grecs et les Romains faisaient grand cas de ce poisson. Il se trouve sur quelques médailles des villes de la Bétique et de la Sicile, où la pêche du thon était aussi fort abondante. On en voit également sur les médailles de Byzance.

En France, la pêche du thon se fait aux côtes des Basques et du Labour; elle commence ordinairement à la mi-avril, ou au plus tard au commencement de mai; elle dure jusqu'à la fin de septembre, et même quelquefois elle se continue encore en octobre.

Cette pêche se fait ordinairement à la *thonnaire* ou à la *madrague*.

La thonnaire est une enceinte formée par des filets qu'on jette rapidement lorsqu'on voit s'approcher de terre une bande de thons. L'intérieur de cette enceinte est successivement rétrécie par d'autres filets, et lorsqu'elle est devenue très petite, on amène à terre les thons au moyen d'un autre filet que les pêcheurs connaissent sous le nom de *bouclier*.

La madrague est un grand parc qui reste établi pendant toute la durée de la pêche; son intérieur est divisé en plusieurs compartiments, qui diminuent de grandeur

à mesure qu'ils s'éloignent de l'entrée de la madrague. Les pêcheurs ont l'adresse de faire passer le poisson d'enclos en enclos jusqu'à ce qu'il soit parvenu au dernier, qu'on appelle *chambre de mort*, *corpon* ou *corpou*. Là, accumulés dans un espace fort étroit, on les prend facilement lorsqu'on veut terminer la pêche. Cette dernière opération n'a jamais lieu sans un grand concours de spectateurs, qui se livrent à des jeux fort divertissants et à des scènes actives, à l'agrément desquelles la musique vient encore ajouter.

THORINE (oxide de thorinium). Cette terre a été découverte, il y a une dizaine d'années, par M. Berzelius. Il a tiré ce nom de celui de *Thor*, ancienne divinité scandinave. Elle est très rare, et s'extrait particulièrement de la gadolinite de Korarfret.

La thorine est blanche, insipide, irréductible par la pile, infusible, insoluble dans l'eau, mais absorbant facilement le gaz acide carbonique à la température ordinaire. Elle est sans usages.

THULÉ ou THYLE. Ile, ou portion de l'ancien continent, située dans l'Océan septentrional, et dont on doit la découverte à Pythéas, philosophe marseillais, contemporain d'Aristote, que ses concitoyens employèrent à faire des découvertes dans le Nord, pendant qu'Euthymène parcourait les contrées du soleil. Il observa le premier la hauteur méridienne du soleil au solstice d'été, et la distinction des climats par la différente longueur des jours et des nuits.

Les anciens faisaient un commerce très considérable avec ce pays, en étain, cuivre, fer, etc.

On n'est pas d'accord sur le nom actuel et sur la position géographique de la terre connue des anciens sous le nom de *Thulé*. Pythéas fixe la latitude à 46,300 stades de l'équateur, et il évalue sa distance d'Albion à 3,600 stades; en divisant ces distances en stades de 700 au degré, Ératosthènes, et après lui plusieurs géographes, ont vu dans cette terre les côtes septentrionales de l'Islande, qu'ils plaçaient vers le 66e degré. Quelques uns, au moyen de stades de 500 au degré, trouvaient Thulé près du pôle, à 87 degrés, tandis que d'autres, employant dans leurs calculs un stade de 750 ou 769 au degré, réduisaient cette latitude du 60e au 62e degré, ce qui correspondrait à la Norwège méridionale. Procope prétend que les anciens ont désigné sous ce nom toute la Scandinavie. Enfin, de nos jours, M. Malte-Brun a établi, avec assez de vraisemblance, que Pythéas a voulu désigner une partie de la côte de Jutland, nommée encore aujourd'hui *Thy*, *Thyland*, et dans l'ancien scandinave *Thynland*. Il trouve dans la nature du pays et dans les usages de ses habitants des rapports frappants avec la description de Pythéas, rapports qui, s'ils ne rendent pas son opinion évidente, lui donnent cependant un caractère de vraisemblance dont on est souvent obligé de se contenter dans des questions de ce genre.

TIARE. La tiare était un ornement de tête chez les Perses; elle couvrait le front des rois de Pont et d'Arménie. Cette tiare était un turban ou une espèce de coiffure dont l'aigrette était droite. Les

conseillers avaient aussi une aigrette, mais elle était couchée et en avant; d'autres la portaient couchée et en arrière. Les prêtres juifs portaient une tiare semblable à une petite couronne, faite de bysse; mais le grand-prêtre en avait une d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle était gravé le nom de *Jehova*.

La tiare du pape est une espèce de bonnet rond et assez élevé, environné de trois couronnes d'or, enrichies de pierreries posées en trois rangs l'une sur l'autre; il se termine en pointe, et soutient un globe surmonté d'une croix. Le pape Hormisdas, élu en 514, n'avait sur ce bonnet que la couronne royale d'or dont l'empereur de Constantinople avait fait présent à Clovis, roi de France, et que ce monarque avait envoyée à Saint-Jean de Latran. Le pape Boniface VIII, élu en 1294, y ajouta la seconde, et le pape Jean XXII, mort en 1334, y mit la troisième couronne, pour marquer la juridiction spirituelle du chef de l'Église sur les trois parties du monde qui étaient alors connues.

L'abbé de Choisi dit que les papes ne portaient au commencement qu'un simple bonnet d'une forme semblable aux mitres phrygiennes dont se servaient autrefois les sacrificateurs de Cybèle.

TIERS-ÉTAT. Sous Louis-le-Gros, cinquième roi de la troisième race, la France, commençant à sortir de la servitude où ses prédécesseurs l'avaient tenue plongée, vit ses cités devenir riches et puissantes. Non seulement elles eurent la faculté de se choisir des maires et des échevins, mais aussi leurs députés eurent entrée aux assemblées générales de la nation. Elles formèrent insensiblement dans le royaume un troisième corps, qui eut, dans les diètes de la nation, une autorité égale à celle de la noblesse et du clergé. On l'appela *tiers-état*, nom inconnu dans les siècles précédents, où les nobles et les ecclésiastiques avaient seuls voix délibérative dans les assemblées. On peut lire sur ce point la célèbre introduction à l'*Histoire du règne de Charles-Quint*, par Robertson.

TIMBALE ou TABALA, était, suivant Plutarque dans la vie de Crassus, et suivant Hesychius, un tambour dont se servaient les Parthes. C'est *tablon* en arabe, *tympanon* en grec, et *tympanum* en latin.

Il paraît que cet instrument s'est d'abord appelé *timbre*, et qu'il en est question sous ce nom dans Perceval et dans ces vers du roman de *la Rose* :

Cil fleues si joliement,
Et maine si grand dissonent,
Qu'il résonne, tabourne et timbre
Plus souef que tabour ne timbre.

La timbale passe pour avoir été inventée par les Perses; les Sarrasins s'en servirent dès les premières croisades. La timbale nous vient d'Allemagne; Juste Lipse, qui est mort en 1606, dit dans son traité *de la Milice romaine* que les Allemands s'en servaient de son temps. On ne connaissait pas encore cet instrument en France lorsque Ladislas, roi de Hongrie, envoya des ambassadeurs à Charles VII, pour demander en mariage Magdeleine, sa fille, qui épousa Gaston, comte de Foix.

Sous le règne de Louis XIV, on prit des timbales aux Allemands; depuis ce temps elles sont en usage dans notre cavalerie, mais on ne se servit d'abord que de celles qui avaient été enlevées aux ennemis.

TISSAGE. Le travail de la soie est une des branches les plus importantes de notre industrie, par le commerce lucratif auquel il donne lieu, l'occupation qu'il fournit à une classe nombreuse d'ouvriers, et surtout par l'abondance qu'il répand dans les contrées où le climat permet la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. Parmi les manufactures de soie les plus remarquables, tant par la qualité que par la quantité des produits, Lyon occupe, sans contredit, le premier rang, et le degré de perfection auquel nous avons su amener ce genre de fabrication a rendu, pour cet objet, toutes les nations de l'Europe et même les Orientaux tributaires de notre industrie. Nulle part ailleurs on ne trouve un grand corps de fabrique qui réunisse un aussi bel ensemble de moyens divers. Depuis dix ans la fabrication des étoffes de soie a fait dans cette ville des progrès remarquables : tout s'est perfectionné; l'art de filer la soie, celui de la teindre, et le mécanisme à l'aide duquel sont tissées les étoffes.

La fabrique de Lyon est dans un état florissant; il s'est fait dans son système de travail un changement qui a eu des suites très heureuses; sans renoncer à la fabrication des étoffes riches brochées et façonnées, qui ont rendu cette ville si célèbre dans le monde commerçant, le génie sans cesse actif des Lyonnais a su créer des genres nouveaux pour se conformer aux désirs et aux moyens de toutes les classes de consommateurs : ce sont des étoffes dites de goût et de fantaisie. On a mêlé à la soie le coton et d'autres matières; on a fait un usage heureux des ressources que présentait une ville aussi industrieuse pour embellir ces étoffes de tous les agréments du tissage, du dessin et de la couleur.

« Le tissage des soieries, dit M. Ch. Dupin (*Progrès de l'industrie française*, etc.), a dû des perfectionnements remarquables aux nouvelles machines en usage depuis quinze années. Les anciennes avaient d'abord l'inconvénient d'une grande complication; elles étaient embarrassées par une multitude de cordes et de pédales; leur mise en action nécessitait le concours de plusieurs individus : c'étaient ordinairement des enfants et surtout de jeunes filles qui faisaient ce travail; durant toute leur journée elles étaient contraintes à garder des attitudes pénibles qui déformaient leurs membres délicats, et qui souvent leur faisaient contracter des infirmités mortelles.

» Aujourd'hui tous ces inconvénients ont disparu. Le nouveau mécanisme, inventé par M. Jacquart, n'exige pas cette action pénible d'une jeunesse dont on compromettait la force et la santé. Avec le métier qu'on appelle *à la jacquart*, du nom de son inventeur, on exécute les tissus façonnés, quelle que soit leur complication, par le secours d'un seul ouvrier, et cet ouvrier manœuvre avec autant d'aisance et de rapidité que s'il fabriquait le plus simple tissu. »

Au nombre des machines propres à rendre plus facile et plus

parfait le tissage des différentes étoffes de soie, de chanvre, de laine ou de coton, on peut encore compter celle qui a été inventée par M. Briard, de Rouen, au commencement de ce siècle, machine qui, du nom de son inventeur, a reçu le nom de *briarde*.

TISSU. Ce mot se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans et autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette. L'art du tisserand, qui depuis trente années a fait des progrès étonnants, paraît avoir été connu chez nous à une époque très reculée. Nous lisons dans le *Dictionnaire des découvertes* qu'on a trouvé dans les tombeaux du dixième siècle, découverts dans les fouilles faites à Saint-Germain-des-Prés, des étoffes anciennes qui consistent en coupons de taffetas à tissus serrés et à tissus lâches; en galons de différentes largeurs et compositions; en échantillons d'une étoffe à *dessins scutulés*, et avec laquelle on avait taillé des étoles, des franges et des guêtres; en échantillons d'une autre étoffe taillée en forme de mitre; en étoffes gaufrées par deux systèmes; enfin, en rubans à tissus lâches, drap, étoffe de laine et calemandes moirées. Tout ces tissus ont été exécutés par des procédés analogues à ceux qui sont employés de nos jours. Les gants des évêques sont de soie et bien conservés; ce sont des tissus exécutés à l'aiguille, sur un moule de bois cylindrique. On peut les considérer comme formés de plusieurs systèmes de fils croisés avec des trous à jour, suivant certaines distributions régulières, et assez semblables au point d'Alençon; ce qui a donné occasion à M. Desmarest d'expliquer d'une manière nouvelle ce que l'on trouve rapporté dans Pline sur les tissus des anciens. Notre observateur s'attache à démontrer que la Gaule dont parle l'historien latin, et dans laquelle on fabriquait les étoffes les plus riches, est notre Gaule, puisqu'une de ses grandes provinces est indiquée par cet historien comme fournissant les matières premières de ces étoffes. D'après ces faits, dont M. Desmarest développe les conséquences, on ne peut révoquer en doute que toutes les étoffes tirées des tombeaux de Saint-Germain-des-Prés ne soient les produits de l'industrie gauloise des temps reculés, adoptés par les Français à cette époque; et on doit considérer ces étoffes comme les monuments de la tradition des tissus qui s'est transmise jusqu'à nous. *Voyez* TISSAGE.

TITANE ou TITANIUM, substance métallique découverte, en 1781, par l'Anglais William Grégor, dans le sable d'un ruisseau qui traverse la vallée de Ménakan dans le comté de Cornouailles, et qui fut en conséquence appelée ménakanite. Le nom de *titane*, pris des Titans, enfants de la terre, lui fut ensuite donné par M. Klaproth, qui, en analysant le schorl rouge de Hongrie, y découvrit la même substance en 1795. Ce métal est solide, brun-rouge et cassant; il résiste au feu de nos meilleures forges; rougi à l'air libre il s'oxide et devient bleu; il n'a point été trouvé à l'état natif. On n'est pas encore parvenu à utiliser ce métal.

TITRE, se dit de certaines qualités qu'on donne par honneur aux princes et aux grands seigneurs.

On donne aux rois le titre de *majesté*, au pape le titre de *sainteté*, aux cardinaux celui d'*éminence*, aux princes celui d'*altesse*, au sultan celui de *hautesse*, aux ambassadeurs celui d'*excellence*, etc. *Voyez l'origine de ces différents titres à leurs articles.*

TITRE DES OUVRAGES LITTÉRAIRES. Ce que les Latins nommaient *titulus*, les Grecs, dit Millin dans son *Dict. des beaux-arts*, l'appelaient *didascalia*. C'était la coutume chez ces peuples de mettre des titres ou instructions à la tête des pièces de théâtre; et ces titres apprenaient en quel temps, à quelle occasion, et sous quel magistrat ces pièces avaient été jouées. Cependant on ne mettait de titre qu'aux pièces représentées pour célébrer quelque grande fête, comme celles de Cybèle, de Cérès, de Bacchus, etc. Il ne nous reste point de titre entier d'aucune pièce grecque ou latine, pas même de celles de Térence.

Quant au titre des manuscrits des anciens, il se plaçait en tête de l'ouvrage, et on le répétait à la fin en petits et en gros caractères; c'est ce que Winckelmann assure d'après l'inspection des manuscrits d'Herculanum qui ont été déroulés.

En termes de monnaie et d'orfévrerie, *titre* se dit de la quantité de métal fin que contient une pièce d'or ou d'argent ou un ouvrage fait avec ces métaux. Le titre des monnaies d'or et d'argent fabriquées en France est de 900 millièmes, c'est-à-dire qu'une pièce contient 100 millièmes de cuivre, qu'on nomme *alliage*. La tolérance du titre, soit en-dessus, soit en-dessous, est de 2 millièmes sur l'or, et 3 millièmes sur l'argent.

Quant aux anciennes pièces de France, elles n'étaient point toutes au même titre; ainsi les pièces d'or de 48 livres et de 24 livres sont au titre de 901 millièmes; celles de 6 livres et de 3 livres, au titre de 906 millièmes; les pièces de 30 sous et de 15 sous, au titre de 660 millièmes; enfin les pièces de 24 sous, 12 sous et 6 sous, qui ont été réduites aux valeurs respectives de 20 sous, 10 sous et 5 sous, sont supposées au titre de 906 millièmes.

Il y a trois titres légaux pour les ouvrages d'or en France; savoir, le premier de 920 millièmes, le deuxième de 840 millièmes, et le troisième de 750 millièmes.

Il y a deux titres légaux pour les ouvrages d'argent; savoir, le premier de 950 millièmes, et le second de 800 millièmes.

La tolérance des titres pour l'or est de 3 millièmes; celle des titres pour l'argent est de 5 millièmes.

Les fabricants peuvent employer à leur gré l'un des titres mentionnés ci-dessus respectivement pour les ouvrages d'or et d'argent, quelle que soit la grosseur ou l'espèce des pièces fabriquées.

Pour marquer ces ouvrages, il y a trois espèces principales de poinçons: celui du fabricant, celui du titre, et celui du bureau de garantie.

Le poinçon du fabricant porte la lettre initiale de son nom avec un symbole; les poinçons de titre ont pour empreinte un coq avec l'un des chiffres arabes 1, 2, 3, indicatifs des premier, second et troisième titres.

TOAST. Mot anglais qui se prononce *tôste*, et qui se dit pour porter une santé à table. On en a fait le mot *toster*, qui signifie

boire en énonçant le vœu que l'on fait pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Ce mot, en lui-même, signifie *rôtie*, et vient de l'usage qu'ont les Anglais de mettre quelquefois du pain rôti dans leur vin, pour boire les santés. Ils ont formé ce mot *toast* ou *toste*, du latin *tostus*, participe de *torrere* (rôtir, faire rôtir).

TOFANA (*aqua*). Poison fameux. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le voyage d'un Allemand, nommé Keisler, qui a paru en 1757. « Tofana, célèbre empoisonneuse, qui a inventé l'eau connue sous le nom d'*acquetta di Napoli*, est encore en prison, et peu d'étrangers quittent Naples sans avoir vu cette mégère. C'est une petite vieille qui était entrée dans une espèce de confrérie, ce qui lui a sauvé la vie. Elle a empoisonné plusieurs centaines de personnes ; fort libérale de ses gouttes, elle en donnait par forme d'aumône aux femmes qui prévoyaient pouvoir se consoler de la mort de leurs maris. Cinq ou six gouttes de cette liqueur suffisaient pour donner la mort; on pouvait mesurer ce qu'on en devait donner à proportion du temps pour lequel on voulait faire son coup. Il n'y a pas encore bien long-temps, qu'à la première réquisition on en envoyait partout. Depuis que le jus de limon s'est trouvé un excellent antidote contre ce poison, il est tombé en discrédit. Le docteur Brancalatti a écrit un livre contenant plusieurs antidotes contre ce poison; mais ces remèdes ne sont efficaces que dans la supposition qu'on ait été empoisonné tout récemment, ou qu'on les ait pris d'avance, comme préservatifs. »

TOGE. *Voyez* HABILLEMENT *des hommes chez les anciens*.

TOILE (du latin *tela*). C'est aux Sidoniens, et en général aux Phéniciens que l'on attribue l'invention de la toile de lin; car il ne paraît pas que les anciens aient fait usage de toile de chanvre, quoiqu'ils employassent, dès le temps d'Hérodote, cinq siècles avant l'ère vulgaire, l'écorce de ce végétal pour fabriquer des cordes et pour étouper les navires. « Lorsque les Romains ignoraient encore l'usage de la toile, les hommes du premier rang parmi les Samnites, dit Winckelmann, en avaient des habits. »

Quoique deux siècles environ avant les croisades on ait commencé à fabriquer des toiles avec le chanvre, ce ne fut cependant que dans les douzième, treizième et quatorzième siècles que l'usage des toiles de chanvre devint général; à cette époque on vit cesser l'usage habituel des bains, que paraissait exiger l'emploi de la laine pour les vêtements placés immédiatement sur la peau : mais une observation bien plus importante, c'est qu'à cette même époque disparurent aussi les maladies cutanées connues sous le nom de lèpres, maladies qui avaient nécessité l'établissement, dans les grandes villes, d'hôpitaux appelés *léproseries*.

Il y a long-temps que l'on fait des toiles peintes en France. Charles VI en envoya à Bajazet, avec de superbes tapisseries de Flandre, représentant les batailles d'Alexandre; elles avaient été fabriquées à Rheims.

Tout le monde connaît le superbe établissement fondé, il y a soixante ans environ, à Jouy, par M. Oberkampf, établissement qui, dès l'instant de sa création, a présenté les plus belles toiles peintes, et qui, malgré les nombreuses améliorations introduites dans les manufactures de ce genre, n'a cessé de perfectionner ses moyens de fabrication, et a, par là, conservé la supériorité qu'il avait d'abord acquise. *Voyez* IMPRESSION SUR ÉTOFFES.

Dans ces derniers temps, MM. Haussmann ont été les premiers qui aient appliqué la gravure lithographique sur des étoffes diverses. Leurs toiles peintes se font remarquer par l'éclat et la solidité de leurs couleurs, par la netteté et le bon goût des dessins.

L'art de teindre les toiles de coton paraît très ancien en Angleterre, puisqu'on lit dans le second volume des *Voyages et découvertes de Richard Hakluyt*, qu'en 1579 il envoya en Perse un certain Morgan Hablet Horne, teinturier de profession, pour apprendre l'art de la teinture suivant les procédés des Persans.

C'est en 1631 qu'on trouve la première proclamation (qui est de Charles I^er^) où, parmi les marchandises qui doivent être exportées d'Angleterre pour l'Inde, et de l'Inde pour l'Angleterre, il est fait mention des toiles de coton peintes. Mais l'impression des toiles de coton, en tant que distinguée de l'art de les teindre, n'a commencé en Angleterre que vers l'an 1676.

« On n'a pas de preuve, dit Millin, que les fabricants de l'antiquité aient peint sur toile avant le règne de Néron. Depuis la renaissance des arts, on a long-temps peint sur le bois ou sur le cuivre.»

TOILES DAMASSÉES. *Voyez* DAMASSÉ.

TOILE DE SPECTACLE. *Voy.* SCÈNE.

TOILETTE. Il serait aussi difficile de déterminer l'époque où les arts sont venus au secours du soin de s'embellir, que de fixer celle où le besoin de plaire s'est fait sentir à l'un et à l'autre sexe. Les anneaux, les bracelets, les pendants d'oreilles, etc., étaient connus en Égypte long-temps avant Moïse.

Dans les premiers siècles d'Athènes et de Rome la toilette était peu recherchée, et le silence des anciens auteurs prouve que les dames grecques et romaines ne faisaient point de cet objet une affaire sérieuse. Mais bientôt les dames grecques perdirent de vue cette noble simplicité, compagne de la sévérité des mœurs; et, dès le temps de Solon, le goût des femmes pour la parure fut regardé comme un abus que le législateur n'osa entreprendre de réformer; il se contenta de créer des magistrats chargés du soin d'en réprimer les excès.

Les dames d'Athènes étaient fort soigneuses de leur parure; elles y employaient ordinairement toute leur matinée. Leur toilette était très composée. Elles faisaient usage du fard et de toutes les drogues qu'elles croyaient propres à blanchir et à nettoyer la peau. Elles avaient aussi grand soin de leurs dents, se noircissaient les sourcils, et mettaient du rouge jusque sur leurs lèvres. L'art de se coiffer faisait leur principale

occupation; elles y employaient les essences les plus précieuses à parfumer leurs cheveux, qu'elles teignaient ordinairement en noir ou en quelque autre couleur; elles les arrangeaient ensuite, par le moyen de fers chauds, en différentes boucles. Une partie en était ramenée sur le front pour l'accompagner; on laissait l'autre flotter et jouer négligemment sur les épaules. La chaussure des dames athéniennes était aussi fort propre et fort élégante. A l'égard de leurs habits, elles ne se couvraient que d'étoffes extrêmement fines et légères; elles avaient soin que leurs robes fussent toujours très serrées sur le sein, et qu'elles marquassent la taille agréablement.

Les dames romaines, dans les premiers temps, consacraient, pour l'ordinaire, leur chevelure à Apollon; ainsi elles n'avaient point de toilette à faire, d'ailleurs la plupart étaient occupées à un travail journalier et continuel qui ne leur permettait pas de songer à la parure; il n'en fut pas de même dans la suite, lorsque la vanité, le luxe et la mollesse s'étant introduits à Rome, avec les richesses et les mœurs des Grecs et des Asiatiques, les femmes abandonnèrent à des esclaves le soin de leur maison, pour ne s'occuper que d'ajustements.

A Rome, vers la fin de la république, elles passaient le plus souvent du lit dans les bains particuliers, où elles se servaient de pierre-ponce pour se polir et adoucir la peau; quelques unes se contentaient de se laver les pieds. A cette propreté succédaient les onctions et les parfums. Après tout cela, elles allaient à leur toilette, dont les petits meubles consistaient en un miroir qui devait poser à demeure, en peignes d'ivoire ou de buis, en aiguilles de tête, en poinçons, en fers à friser, en un grand nombre de petits vases précieux pour le rouge et le blanc, pour les pommades de toutes sortes, pour les parfums et les essences les plus rares, enfin tout ce que Cicéron appelle *mundus muliebris*. Leurs aiguilles de tête, d'or ou d'argent, étaient différentes selon les divers arrangements. Les fers à friser dont elles se servaient ne ressemblaient point aux nôtres; ils n'étaient que de grosses et grandes aiguilles de fer que l'on chauffait dans la cendre, et les boucles se formaient en roulant les cheveux à l'entour. Selon Martial, elles arrêtaient ces boucles avec une aiguille ordinaire qui tenait la frisure en respect. Il ne paraît pas que les femmes se servissent alors de poudre blanche ou noire. Comme le blond ardent était la couleur la plus estimée, elles employaient le safran pour la donner à leurs cheveux. Ovide, qui indique aux dames de son temps plusieurs recettes pour corriger les couleurs naturelles, nous apprend qu'elles se noircissaient les sourcils, et qu'elles les tournaient en demi-cercle avec une aiguille de tête; que celles qui avaient les yeux trop enfoncés, trouvaient moyen de les avoir à fleur de tête, en faisant usage d'une poudre noire, qui agissait sur les yeux et les faisait paraître plus coupés.

Martial parle d'un dépilatoire qui enlevait les petits poils qui croissaient sur les joues, de petites brosses pour se nettoyer les

dents; les dames étaient si jalouses de les avoir belles, que, quand les dents naturelles leur manquaient, elles en portaient de postiches. Elles faisaient usage de cure-dents de plusieurs sortes, ceux de lentisque passaient pour les meilleurs; elles en avaient aussi de plumes et d'argent. Le même poëte assure que les Romaines mettaient des râteliers entiers de fausses dents.

TOISE. Selon Ménage ce mot vient du latin *tesa*, dérivé de *tensus*, étendu. C'est l'unité de mesure des longueurs; elle varie selon les lieux où elle est en usage. Long-temps la toise du Châtelet de Paris a été l'étalon le plus généralement reconnu en France : elle se compose de six pieds de roi, et le pied se divise en douze pouces, le pouce en douze lignes, etc. Toutefois la toise dite de l'Académie est l'unité légale à laquelle on a comparé jusqu'à présent toutes les mesures géodésiques. Cette toise en fer est celle qui fut construite en 1735 par l'ingénieur Langlois sous la direction de l'académicien Godin, et qui fut employée en 1740 par Bouguer pour la mesure d'un arc de méridien sous l'équateur. (*Voyez* TERRE.) Elle ne représente l'unité de longueur qu'à la température de 13 degrés du thermomètre de Réaumur. Une autre toise toute pareille servit à Maupertuis pour mesurer une base en Laponie. La toise de Mairan, dont ce savant physicien se servit pour régler la longueur du pendule qui bat les secondes à Paris (*voyez* PENDULE), ne différait pas des précédentes. Cependant, d'après des expériences très précises faites au mois de floréal an VII par la commission des nouveaux poids et mesures, on sait que cette dernière toise est d'environ $\frac{1}{70}$ de ligne plus courte que la toise du Pérou. L'instrument adopté à l'Observatoire royal pour faire ces comparaisons délicates, ou pour étalonner une règle sur la toise ou sur le mètre, a été imaginé de nos jours par l'artiste Lenoir, et se nomme *comparateur*; il est tellement exact qu'il donne les cinq cent millièmes du mètre. On en peut voir la description dans le tome III, page 691, de la *Base du système métrique décimal* par Delambre. Ce comparateur a beaucoup d'avantage sur celui de Trougton qui ne donne que $\frac{1}{100}$ de ligne ou $\frac{1}{4}$ de millimètre.

TOISON D'OR. C'était, selon la fable, la toison d'un bélier sur lequel Phryxus et Hellé montèrent pour traverser le bras de mer qui sépare l'Europe de l'Asie. Hellé, que le bruit des vagues effraya, se laissa tomber, et son frère tenta inutilement de la sauver : on donna le nom d'Hellespont à ce bras de mer où elle se noya. Phryxus, accablé de lassitude, fit aborder son bélier à un cap habité par des barbares voisins de Colchos, et s'y endormit. Les habitants se disposaient à le massacrer, lorsque le bélier le réveilla en le secouant, et lui apprit avec une voix humaine le danger auquel il était exposé. Phryxus remonta sur le bélier, et se rendit dans la Colchide, auprès d'Eétès, qui y régnait; il sacrifia le bélier, selon les uns, à Jupiter, selon d'autres, au dieu Mars, et en suspendit la toison sur un hêtre dans un champ consacré à Mars. On commit pour

la garder un dragon qui veillait jour et nuit. Pour plus grande sûreté on environna le champ de taureaux furieux, qui avaient les pieds d'airain, et qui jetaient des flammes par les narines.

Deux taureaux indomptés sont les premiers remparts
Qui défendent le champ de Mars.
La flamme qui se mêle à leur brûlante baleine
Forme autour d'eux un affreux tourbillon ;
Il faut forcer leur fureur inhumaine
A tracer sur la plaine un pénible sillon.
(J.-B. Rousseau.)

Éétes ayant fait assassiner Phryxus, tous les princes de la Grèce, informés de cette barbarie, résolurent la perte du meurtrier, et formèrent en même temps le dessein de reconquérir la toison d'or; ce qui fut exécuté par Jason, accompagné des Argonautes.

Argonautes fameux, demi-dieux de la Grèce,
Castor, Pollux, Orphée, et vous, heureux Jason,
Vous de qui la valeur, et l'amour, et l'adresse,
Ont conquis la toison.
(Voltaire.)

On ne peut pas décider au juste ce que c'était que la toison d'or dont les Argonautes se proposaient la conquête. Les sentiments des auteurs anciens sont très partagés sur ce point. Le voyages des Argonautes avaient pour but, suivant quelques uns, de retirer de la Colchide les trésors que Phryxus y avait portés. D'autres pensent que l'idée de la toison d'or est née de l'usage où l'on était dans ces contrées de ramasser, par le moyen des peaux de moutons, l'or que roulaient certains torrents. Le Phase, comme les autres rivières de la Colchide, est riche en or, et cet or est le plus pur, étant séparé, par la nature même, des matières étrangères avec lesquelles il est confondu dans la mine. Les habitants le pêchaient dans le Phase et dans les torrents qui s'y rendent, et pour le séparer du sable fin avec lequel il était mêlé, ils se servaient de toisons velues dont les poils retenaient les petites parcelles d'or.

De tous ceux qui ont essayé de développer cet évènement, Eustathe est celui qui en a donné peut-être l'idée la plus juste et la plus exacte. Il l'avait tirée d'un ancien historien. Le voyage des Argonautes, selon cet auteur, était tout à la fois une expédition militaire et marchande. L'objet qu'ils se proposaient était de s'ouvrir le commerce du Pont-Euxin, et de se l'assurer en même temps par quelques établissements commerciaux. Varron pense que cette fable tire son origine d'un voyage entrepris par quelques habitants de la Grèce, afin d'aller acheter les laines et les autres fourrures précieuses que la Colchide fournit en abondance; ces deux opinions, dont l'une vient à l'appui de l'autre, paraissent les plus probables; et, par la fable de la toison d'or, les Grecs ont voulu sans doute désigner les tissus précieux, célèbres encore de nos jours, qu'ils tiraient de la Colchide, où ils étaient apportés de l'intérieur de l'Asie, de la Perse, et même de l'Inde, soit par des caravanes, soit par une navigation intérieure que Strabon assure avoir existé par l'Oxus, la mer Caspienne, le Cyrus, le Phase, et autres fleuves de ces contrées. Ce genre de commerce, quoique moins actif depuis que la découverte du cap de Bonne-Espérance a ouvert une route plus sûre et moins

dispendieuse aux échanges de l'Europe avec l'Asie, est cependant encore assez considérable pour ne pas permettre d'élever des doutes sur l'importance qu'il avait autrefois.

TOISON-D'OR (*ordre de la*). Cet ordre fut institué, le 10 janvier 1430, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, et, si l'on en croit les chroniques du temps, en l'honneur d'une dame de Bruges, dont il était amoureux. Ce fut pour venger cette dame des plaisanteries échappées à quelques uns de ses courtisans sur la couleur de ses cheveux, qu'il conçut le dessein de changer en marque de distinction le sujet de leurs railleries. Le nombre des chevaliers, fixé d'abord à vingt-quatre, fut porté à trente et un par l'ordonnance constitutive de l'ordre qui parut l'année suivante; cette ordonnance, en quatre-vingt-quatorze articles, contenait les devoirs imposés aux chevaliers, ainsi que les conditions exigées pour l'admission dans l'ordre. A l'extinction de la postérité masculine de la seconde branche de Bourgogne, la princesse Marie, fille unique du dernier duc, Charles-le-Téméraire, porta, par son mariage avec Maximilien, la grande-maîtrise de la toison-d'or dans la maison d'Autriche. Charles-Quint, dans un chapitre général tenu à Bruxelles en 1516, en fixa le nombre à cinquante et un. Il fut décidé, par les statuts, que les récipiendaires prouveraient quatre générations de noblesse, tant paternelle que maternelle. Dans les premiers âges de l'ordre, les nouveaux chevaliers étaient élus dans le chapitre général à la pluralité des suffrages. Dans la suite cet ordre fut conféré par le roi d'Espagne, comme héritier des ducs de Bourgogne; il a subsisté avec gloire jusqu'à ces derniers temps, quoique le nombre n'en fût pas limité. Il avait été supprimé lors de l'avènement de Joseph Napoléon au trône d'Espagne.

L'empereur Napoléon institua, par lettres-patentes du 15 août 1809, un ordre des Trois-Toisons-d'or, destiné à récompenser les services civils et militaires. Il se composait de cent grands chevaliers, quatre cents commandeurs, et mille chevaliers. Il n'y eut point d'autres nominations faites dans cet ordre que celles du grand-chancelier et du grand-trésorier.

TOIT. « Les Égyptiens, dit Millin (*Dictionnaire des beaux-arts*), ont donné à leurs édifices des toits plats; ils les couvraient de grandes dalles, parcequ'on n'avait pas alors inventé l'art de construire des voûtes; mais on trouve aussi chez eux une autre espèce de toiture, où, dans l'intérieur des bâtiments, une pierre dépasse toujours l'autre, jusqu'à ce qu'enfin, à une certaine hauteur déterminée, elles sont prêtes à se toucher; on couvrait ensuite avec une pierre la petite ouverture qui restait encore.

Les toits des Grecs et des Romains n'avaient pas une pente rapide. Les habitations particulières avaient souvent le toit plat; on lui donnait cependant une pente de deux pouces sur dix pieds, afin que l'eau pût s'écouler. Souvent les toits des maisons romaines étaient en pupitre. Les édificespublics, sur-

tout les temples, avaient toujours le toit en forme de selle; de sorte qu'à la façade de devant et à celle de derrière, il y avait un fronton, ce qu'on regardait comme un des plus grands ornements des temples. La hauteur de ces toits était à peu près le huitième de leur largeur. La disposition des toits des habitations romaines ressemblait à celle que nous offrent encore les maisons d'Italie. Dans les temps reculés, les maisons des particuliers ne pouvaient point avoir de fronton : cet ornement était réservé aux temples; mais, vers les derniers temps de la république, on dérogea insensiblement à cet usage, et César fut un des premiers qui fit mettre un fronton à la maison qu'il habitait; ce qui fut regardé comme un présage de son apothéose.

Souvent les toits étaient construits sans pente, et formaient une terrasse sur laquelle on pouvait se promener, prendre l'air, et jouir de la vue de la contrée. Sur ces toits en terrasse, il y avait quelquefois des jardins plantés d'arbres fruitiers et autres. Les auteurs anciens qui parlent de ces jardins sur les toits ne s'expliquent point sur la manière dont ils étaient construits ou disposés pour garantir la maison de l'humidité : probablement ces arbres et arbustes étaient placés dans des caisses et dans des pots.

TOLE. La fabrication de la tôle avait encore peu d'étendue en France en 1806 : maintenant elle est en grande activité dans plusieurs départements. On a vu, à l'exposition de 1819, des tôles envoyées par des établissements formés dans les départements de l'Aude, des Ardennes, de l'Isère, de la Nièvre, du Cher, du Doubs et de la Côte-d'Or. Dans plusieurs établissements de ce genre, l'usage du laminoir a été introduit avec le plus grand succès. On estimait, il y a cinq ans (1819), que les usines françaises ne fournissaient pas le tiers de la tôle nécessaire à la France; aujourd'hui tout porte à croire que nous fabriquons assez de tôle pour notre consommation, et nos produits de ce genre sont aussi recommandables par leur bonne qualité que par la belle exécution.

TOLÉNO. Machine de guerre des anciens. C'était un long levier suspendu à une pièce de bois verticale plus élevée que le rempart d'une ville assiégée. A un bout du levier était fixée une espèce de coffre pouvant contenir jusqu'à vingt hommes; en manœuvrant à l'autre bout du levier, on portait ces hommes au niveau des créneaux pour tirer sur les assiégés, et même descendre sur le rempart.

TOMBAC, ou DEMI-OR. On doit cette composition, plus malléable que le pinchbeck anglais, aux recherches de Jean-Henri Pott, chimiste allemand, né à Halberstadt en 1692, et mort à Berlin en 1777.

Dans l'Orient, le tombac est un métal composé d'or, d'argent et de cuivre. Cet alliage, dont le cuivre est la base, a une couleur jaune tirant sur l'or; on en fait des boucles, des boutons, et d'autres objets d'ornement. En France on donne le nom de *tombac* à un alliage de cuivre et de zinc, qui s'obtient par la fusion directe et simultanée de ces deux métaux. Il est cassant, d'une très belle couleur, et susceptible de prendre un beau

poli. On a donné également à cet alliage les noms de *similor*, de *métal de prince*, et d'*or de Manheim*.

TOMBEAU. Ce fut la vanité et l'envie de survivre à eux-mêmes qui portèrent les rois d'Égypte à se bâtir des maisons éternelles qui devaient leur servir de tombeaux après la mort; voilà l'origine de leurs obélisques et de leurs superbes pyramides.

Les Grecs, dans les premiers temps, enterrèrent leurs morts sans cérémonie, jetant seulement sur eux quelques fruits ou des fleurs en les couvrant de terre; dans la suite, les richesses et le luxe introduisirent chez eux les tombeaux, dont la magnificence fut telle qu'on fit une loi à Athènes pour la réprimer.

Les tombeaux des premiers Romains se ressentaient de la simplicité de leurs mœurs. Ils enterrèrent d'abord les morts dans les maisons; mais, lorsque Rome se fut agrandie et très peuplée, il fut défendu, par la loi des douze tables, d'enterrer personne dans la ville; et, si l'on en excepte les vestales et quelques citoyens distingués par leurs belles actions, cet usage fut constamment suivi pendant tout le temps de la république. Dans la suite, les Romains, s'étant enrichis des dépouilles des peuples de l'Asie, et ayant pris des Grecs le goût du luxe et de la magnificence, construisirent, comme eux, de superbes tombeaux, dont les dehors étaient ornés de plusieurs rangs de colonnes, de statues, de chars et de trophées. Souvent même ils les faisaient bâtir pendant leur vie pour eux et leurs descendants. L'intérieur des tombeaux n'était pas moins décoré que le dehors. Les voûtes des différentes chambres dont ils étaient composés étaient souvent peintes à fresque, et le pavé formait une mosaïque de différents dessins. Ils mettaient des inscriptions sur les portes de ces édifices, des épitaphes sur les sarcophages ou tombes, et sur les urnes.

Sous les rois de la première et de la seconde race on n'enterrait pas dans l'enceinte de Paris, et le moine de Saint-Vaast nous apprend que Gaucelin, évêque de Paris, mort en 886, ne fut enterré dans la ville, contre un ancien usage (tandis que les Normands en faisaient le siége), que parcequ'il était impossible de l'inhumer dehors, ou parcequ'on voulait cacher sa mort aux assiégeants. Les personnes riches avaient des tombeaux auprès des villes et des villages; et c'était la coutume de les enterrer avec leurs habits, leurs armes, un épervier, et quelques unes des choses précieuses qui leur avaient appartenu.

Les tombeaux des rois de la première race, depuis Clovis, étaient de grandes pierres profondément creusées, et couvertes d'autres pierres en forme de voûte. Il n'y avait sur ces pierres ni figures, ni épitaphes; c'était en dedans qu'il y avait quelques inscriptions et qu'on prodiguait la magnificence. Les Goths enterrèrent leur roi Alaric, premier du nom, avec quantité de richesses, au milieu du lit de la rivière de Busance dans l'Abruzze, afin d'empêcher qu'on ne fouillât son tombeau et qu'on n'emportât les richesses qui étaient au dedans.

On n'a commencé à mettre des

épitaphes sur les tombeaux des rois que sous la seconde race. Éginard nous a conservé celle qu'on mit dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, au-dessus de l'endroit où Charlemagne fut inhumé. Il est à remarquer que son corps, après avoir été embaumé, fut descendu dans un caveau, vêtu de ses habits impériaux par-dessus un cilice, ceint de sa *joyeuse* (c'était le nom de son épée), sa tête ornée d'une chaîne d'or en forme de diadème, portant dans une main un globe d'or, l'autre posée sur le livre des évangiles qu'on avait mis sur ses genoux, son sceptre d'or et son bouclier pendus à la muraille devant lui. Il était assis sur un trône d'or, et semblait regarder le ciel : le caveau fut rempli de parfums et de beaucoup de richesses, ensuite il fut fermé et scellé.

Les chevaliers qui mouraient dans leur lit étaient représentés, sur leurs tombeaux, les pieds appuyés sur le dos d'un levrier, les yeux fermés, sans épée, sans cotte d'armes et sans ceinture; au lieu que ceux qui étaient tués dans une bataille étaient représentés un lion à leurs pieds, l'épée nue à la main, le bouclier au bras gauche, le casque en tête, la visière abattue, et la cotte d'armes ceinte sur l'armure avec une écharpe et une ceinture.

Après la renaissance des lettres, dit Millin, *Dictionnaire des beaux-arts*, les tombeaux des princes et des grands ont ouvert un vaste champ à la sculpture; on n'a plus exécuté de simples tombes plates, on a élevé des édifices plus ou moins composés, comme les tombeaux de Louis XII et de François I[er]. On les a enrichis de statues. C'est sur le tombeau de Jules II que Michel-Ange a placé son Moïse, un des chefs-d'œuvre de la sculpture du seizième siècle. On a donné alors aux figures une attitude plus animée. C'est surtout en Italie que l'art statuaire a produit des chefs-d'œuvre pour éterniser la mémoire des morts. Au temps de Louis XIII, dans le dix-septième siècle, si l'on n'est pas revenu tout-à-fait aux tombes carrées et aux figures couchées, on les a le plus souvent représentées à genoux sur un prie-dieu; mais, sous Louis XIV, l'art a pris un nouvel essor, et alors on a fait des tombeaux plus ou moins composés, ornés de belles statues et d'intéressants bas-reliefs : tels étaient le tombeau de Turenne, celui de la maison de Condé, et celui du cardinal de Richelieu. Le goût des tombeaux composés a continué de régner sous Louis XV et Louis XVI. La sculpture, à cette époque, avait moins dégénéré que la peinture, et l'on admire principalement le tombeau du maréchal de Saxe, ouvrage de Pigalle, qui est à Strasbourg dans l'église Saint-Thomas. Ce luxe pour les tombeaux n'existe plus aujourd'hui, et c'est d'autant plus à regretter que c'était une des sources qui vivifiaient l'art de la sculpture. *Voyez* FUNÉRAILLES.

TOME. Ce mot, qui signifie aujourd'hui division d'un ouvrage imprimé, vient du grec τόμος, partie d'un tout, dérivé de τέμνω, je divise. Lorsque les Romains se servaient de parchemin pour faire leurs livres, ils appliquaient les feuilles l'une sur l'autre; on donnait alors au livre une forme carrée, en lui conservant cependant le nom de *volume*, et, pour le

fermer, on y attachait des bandelettes de cuir teintes en pourpre et bordées d'un filet d'or.

TONDEUSE. Machine propre à tondre les draps. En 1820 et 1822, M. Abraham Poupart a pris des brevets d'invention pour deux machines de ce genre. La première, appelée *tondeuse circulaire*, est une roue horizontale, armée de couteaux tondeurs; cette machine agit à la fois sur quatre pièces de drap. Pour la conduire, il suffit de quatre personnes, qui peuvent être des femmes ou des adolescents. Le grand avantage de ce système est dans la rapidité du travail.

L'autre invention de M. Abraham Poupart est ce qu'il appelle la *tondeuse à mouvement d'oscillation*. A l'aide de cette machine les barbes du drap sont coupées par des espèces de ciseaux, dont on modifie la taille et le nombre des coupes, suivant la nature et la qualité des étoffes.

Avec la tondeuse circulaire on économise les $\frac{19}{20}$ de la force motrice; avec l'autre tondeuse on économise $\frac{9}{10}$ seulement, mais on obtient des résultats plus parfaits.

TONNEAUX. C'est aux Gaulois que Pline attribue l'invention des tonneaux. Les Grecs et les Romains conservaient leur vin dans des cruches de terre ou dans des outres de peau.

Depuis quelques années on a imaginé, en Angleterre, de fabriquer par mécanique des tonneaux de toute dimension, avec une très grande perfection et une célérité qui paraît incroyable. Ce genre de fabrication existe à Glasgow, ville considérable d'Écosse; douze ou quinze ouvriers de la manufacture établie dans cette ville peuvent fabriquer par jour de cinq à six cents barriques: le bois de bouleau se tire des montagnes de l'Écosse, et le chêne de l'Amérique septentrionale. Le principal moteur est une machine à vapeur, qui fait agir des scies circulaires, faites avec de la tôle d'acier, et tournant rapidement dans une espèce d'établi, fendu pour leur donner le jeu nécessaire. Tout le bois est coupé par l'action de ces scies; il reçoit d'abord d'une première coupe la longueur que les douves doivent avoir. Plusieurs expériences de cette fabrication ont été faites à Stenay, notamment le 7 août 1825; vingt ouvriers, dans la journée, firent cent cinquante tonneaux ayant même capacité, et munis au moins d'un cercle à chaque bout, et préparèrent des merrains, pris *à pied d'œuvre*, en quantité suffisante pour les travaux du lendemain. Des tonneaux revenant à 2 francs 50 centimes furent vendus 5 francs cinquante centimes, 7 et 8 francs. Ce genre d'industrie a été importé en France; il promet des résultats avantageux.

TONNERRE, du latin *tonitruum*. Les anciens n'ont point été d'accord sur la cause du tonnerre; Socrate, Leucippe, Aristote, etc., avaient des sentiments différents sur la nature de ce phénomène. Chez les modernes, les uns pensaient avec Newton que le tonnerre est produit par une exhalaison enflammée qui fait des efforts pour sortir de la nue qui la renferme; d'autres croient avec Descartes que le tonnerre est occasioné par le choc de deux nuées, dont l'une venant à se condenser

et à se précipiter sur l'autre fait une pression considérable sur l'air qui se trouve entre les deux, que cet air trouvant alors de l'obstacle à son passage se dilate avec force, et produit un bruit éclatant par le choc de l'air extérieur. L'identité du fluide électrique avec la matière du tonnerre avait déjà été soupçonnée par différents physiciens, lorsque Franklin, après avoir reconnu le pouvoir des pointes sur l'électricité, proposa d'élever en l'air une verge de fer terminée en pointe aiguë, et de s'en servir pour vérifier cette même analogie. Dalibard fut un des premiers qui mit l'idée de Franklin à exécution; les expériences firent reconnaître l'identité de la foudre avec le fluide électrique. Romas poussa depuis la hardiesse au point d'envoyer même vers le nuage orageux un cerf-volant armé d'une barre qui se terminait en pointe. Plusieurs physiciens, renversés par les commotions qu'ils reçurent en tirant des étincelles d'un appareil qui communiquait avec l'intérieur de leur appartement, ont eu à se repentir de s'être donné un hôte si redoutable. Enfin le célèbre Richmann, professeur de physique à Pétersbourg, y perdit la vie dans une circonstance qui semblait faite pour rendre la leçon plus frappante; il fut renversé à côté de l'appareil qu'il avait disposé pour mesurer la force de l'électricité des nuages. Ceci arriva en 1753. *Voyez* PARATONNERRE.

TONTINE. L'inventeur de ces rentes viagères, distribuées en plusieurs classes, et qui sont payées au dernier vivant, fut un banquier napolitain, nommé Laurent Tonti, dont elles ont retenu le nom. La première tontine établie en France le fut par édit du mois de novembre 1653. Cette espèce de rente diffère des autres en ce qu'elle s'éteint, non par le décès d'un seul, mais par celui de tous les actionnaires compris dans une même classe ou même division.

TOPAZE, du grec τοπάζιον. Gemme ainsi appelée par les Grecs, du nom de *Topazos*, île de la mer Rouge, où elle se trouvait. Notre topaze n'est pas la pierre à laquelle les Romains donnaient ce nom, puisque celle-ci était verte, et que la pierre que nous appelons topaze est jaune : c'est celle qu'ils appelaient *chrysolithe.*

Vers le milieu du dernier siècle, on a découvert dans le Brésil une espèce de topaze dont la teinte est peu constante et des plus singulières; cette topaze étant exposée dans un petit creuset rempli de cendres sur un feu gradué, mais jusqu'à faire rougir le creuset, perd sa couleur jaune orangée, et y acquiert celle d'un véritable rubis-balais des plus agréables. La topaze du Brésil est souvent d'une couleur sourde, enfumée et d'un jaune sale. On n'en faisait aucun cas avant que le hasard eût présenté cette connaissance à quelques joailliers; ils en ont fait un mystère jusqu'au moment où M. Dumelle, metteur en œuvre, en a communiqué le secret à l'académie des sciences, par l'entremise de M. Guettard.

TOPINAMBOUR. Cette plante, suivant M. Grégoire (*Essai historique sur l'agriculture*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres), nous vient du Nouveau-Monde.

TOPOGRAPHIE (arpentage). Ce

mot dérive de deux mots grecs, τόπος, lieu, et γράφω, je décris. Ainsi la topographie est la description de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de pays. Elle ne serait ni exacte ni complète si la géométrie et le dessin d'imitation ne lui servaient de fondement. L'arpentage en étant la partie la plus essentielle elle n'a pu être ignorée des Égyptiens; et il est probable que de tout temps les ingénieurs des travaux publics y ont eu recours pour étudier leurs projets et les rendre intelligibles au vulgaire: mais c'est seulement vers le milieu du 18e siècle que l'on eut en Europe l'heureuse idée d'établir la topographie d'un grand état sur un canevas trigonométrique, afin de fixer avec une grande précision les positions respectives des principaux lieux et de bien coordonner toutes les opérations de détail. La carte de France que le célèbre Cassini de Thury a exécutée de la sorte est un des plus vastes et des plus utiles monuments qui aient été élevés à la gloire de la nation: aussi a-t-elle servi long-temps de modèle aux autres états. On ne peut nier cependant que le relief du terrain n'y soit figuré d'une manière peu exacte, quoique Cassini ait évité de le représenter en perspective, comme on le faisait avant lui, et comme on le voit particulièrement sur la carte des Pyrénées par Roussel.

La carte de Cassini étant devenue de plus en plus rare par l'épuisement des planches, le gouvernement se vit dans la nécessité de la remplacer par une autre mieux appropriée aux besoins des différents services publics et des administrations, et mise en parfaite harmonie avec les progrès de l'art du dessin topographique. Une nouvelle description géométrique du royaume fut en conséquence ordonnée en 1817, et confiée au corps royal des ingénieurs géographes militaires, possesseurs des meilleures méthodes d'observation et de calcul; et il fut arrêté, 1° qu'elle aurait pour fondement de grandes lignes trigonométriques menées à deux cent mille mètres de distance entre elles, les unes dirigées dans le sens des méridiens, les autres dans le sens des parallèles; 2° que les intervalles compris entre ces mêmes lignes seraient remplis de triangles formant dans leur ensemble un réseau continu; 3° que l'on se conformerait, pour l'expression géométrique et physique du terrain, à une décision prise en 1802 par une commission créée *ad hoc*. Le résultat de cette décision était que, sur les cartes topographiques à petits points, tous les objets seraient représentés en projection horizontale, et que le relief du terrain serait non seulement exprimé par des hachures dirigées dans le sens des lignes de plus grande pente, mais, en outre, caractérisé par des effets de clairs et d'ombres que produirait une lumière qui éclairerait partout la surface de la terre à peu près sous l'angle de quarante-cinq degrés. Cependant le comité du dépôt de la guerre, dans le but d'exprimer encore mieux la contexture du terrain, décida que sur la minute de la nouvelle carte de France, les montagnes et même les plus légers accidents du sol seraient rendus par des normales ou hachures comprises entre des sections horizontales

équidistantes supposées faites à la surface de la terre, ou, plus exactement, entre une suite de lignes de niveau menées à égale distance les unes au-dessus des autres. Par ce moyen les hachures comprises entre deux sections consécutives sont d'autant plus courtes que les pentes dont elles représentent les projections horizontales sont plus rapides. Ce procédé, purement géométrique et très simple dans ses applications, est au reste analogue à celui que proposa Ducarla de Genève, il y a environ cinquante-cinq ans, et dont les officiers du génie font exclusivement usage pour figurer le terrain sur leurs plans particuliers. Tel qu'il est employé par les ingénieurs géographes français, il a tout le degré de précision que l'on peut désirer; mais comme les détails de la planimétrie et les écritures nuiraient à l'effet des hachures destinées à faire connaître les formes variées du terrain et à en offrir le tableau synoptique, on a employé jusqu'à présent, pour obvier à cet inconvénient et donner plus d'énergie au relief, le moyen subsidiaire des ombres conformément au principe de la lumière oblique, sans toutefois porter aucune atteinte aux hachures dont il s'agit, tant sur les minutes à l'échelle du dix-millième que sur la gravure au quatre-vingt-millième.

C'est ainsi que les plus habiles topographes et graveurs du dépôt de la guerre sont parvenus à rendre avec fidélité et d'une manière pittoresque les terrains les plus tourmentés et les moins susceptibles d'être rigoureusement soumis aux méthodes géométriques, tels que les basses Pyrénées, la Savoie, l'île d'Elbe, la Corse, etc. Leurs travaux en ce genre sont de véritables chefs-d'œuvre, que n'atteindront jamais ceux qui excluent du dessin topographique l'art d'imiter la nature à la manière des peintres, parvinssent-ils à améliorer le système allemand, qu'ils préconisent et cherchent à introduire parmi nous; parceque dans ce système les teintes formées par les hachures sont toujours supposées être en rapport géométrique avec les pentes du terrain, et qu'il semble alors possible au seul aspect de leur intensité d'estimer le degré d'inclinaison du sol en un lieu quelconque: cependant il suffit de mettre en parallèle les cartes allemandes avec les cartes françaises pour se convaincre de l'infériorité du système de la lumière verticale sur celui de la lumière oblique. La topographie est maintenant portée en France au plus haut degré de perfection, ainsi toute innovation qui en changerait les principes fondamentaux la ferait nécessairement rétrograder.

TORPEDO ou BOMBE SUBMERSIVE. Le célèbre mécanicien américain Robert Fulton s'était occupé d'une chaloupe sous-marine, dans laquelle il naviguait entre deux eaux, et, à force d'expériences, il est parvenu à construire une machine d'un service plus facile et d'un effet plus infaillible. Cette machine, appelée *torpedo* ou *bombe submersive*, est placée sous une bonne chaloupe à rames, montée de douze hommes; pour la diriger contre un gros vaisseau, M. Fulton demande la réunion de vingt chaloupes, afin que le vaisseau attaqué soit dans l'impossibilité d'en

employer autant à sa défense. Aucune de ces chaloupes ne reste sous le feu de l'ennemi que deux minutes au plus; d'ailleurs il suffit qu'une seule, sur vingt, puisse joindre le vaisseau ennemi pour le faire sauter en éclats.

Au mois de juillet 1807, Fulton fit sauter, dans le port de New-York, un brick de deux cents tonneaux, au moyen d'une petite torpille contenant vingt-cinq livres de poudre.

L'invention de cette machine infernale maritime date de 1805. Fulton en publia la description à New-York en 1810. Cette même année le congrès lui accorda 5000 dollars pour le mettre en état de continuer ses expériences du torpedo; il s'en occupait avec ardeur, lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1815.

L'effet considérable que produit une petite quantité de poudre employée dans les mines, les pétards et les projectiles creux, a sans doute suggéré l'idée du torpedo; mais cette invention paraît être abandonnée, principalement à cause de la difficulté d'aller l'attacher au vaisseau ennemi, et des dangers qu'il présente pour ceux mêmes qui les emploient défensivement à l'entrée des passes ou détroits qu'on veut fermer.

TORTUE. Nom d'une machine de guerre dont se servaient les anciens quelquefois pour l'escalade et souvent pour mettre les tirailleurs à couvert des traits, des pierres, etc., que les assiégés pouvaient jeter d'en haut. On employait surtout la tortue quand on approchait des murailles pour la sape.

TORTURE. *Voyez* QUESTION.

TORY. Ce nom fut d'abord donné aux catholiques d'Irlande, qui, sous le règne de Charles Ier, avaient pris un grand ascendant sur les protestants et en massacrèrent un grand nombre. Ensuite il fut appliqué en Angleterre aux partisans de l'autorité royale, que l'on accusait de favoriser la rébellion d'Irlande. Ceux-ci, pour se venger, donnèrent à leurs adversaires le nom de *whigs*. « Le mot de *tory* est irlandais, et signifie un *brigand*, un *voleur de grand chemin*. Celui de *whig* est écossais, et veut dire un *fanatique*, un *vaurien*, un *misérable*, selon quelques uns. Burnet prétend que ce mot est dérivé du mot écossais *whiggam*, qui ne signifie rien, et qui n'est qu'un cri dont les charretiers écossais se servent pour animer leurs chevaux. Ce nom fut donné pour la première fois aux presbytériens d'Écosse en 1648. Lorsque le roi Charles Ier était déjà prisonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquèrent ceux du parti du roi, et s'emparèrent enfin du pouvoir suprême. Le parti du roi donna alors le nom de *whigs* aux presbytériens écossais, parceque la plupart n'étaient que des paysans et des charretiers. Dans la suite ce nom devint commun à tout le parti, et l'usage s'en établit aussi en Angleterre. Quoique les noms de *tory* et de *whig* soient des noms satiriques, chaque parti a conservé le sien, et personne ne s'en choque. Les *torys* sont aussi appelés *le parti de la cour*, *le parti rigide*, *les gens de la haute église*. Les *whigs* sont appelés *républicains*, *le parti relâché*, *les gens de la basse église*.

TOSCAN (*ordre*). Cet ordre

d'architecture, le plus simple et le plus solide de tous, est ainsi appelé parceque d'anciens peuples de Lydie étant venus habiter dans la Toscane y bâtirent les premiers des temples de cet ordre.

TOUR. Machine qui se meut circulairement et sert à arrondir les ouvrages. L'art de tourner est très ancien, mais l'origine du tour est bien obscure. Tous les auteurs donnent aux Grecs l'honneur de cette invention. Diodore de Sicile l'attribue au neveu de Dédale, nommé Talus ; Pline, au contraire, veut que ce soit Phidias, ce célèbre statuaire, contemporain de Périclès, et il ajoute que cet art naissant fut perfectionné dans la suite par Polyclète. Long-temps auparavant, Théodore de Samos avait mis en usage le tour pour les ouvrages de poterie, selon le témoignage de Pline ; ainsi l'on doit à Phidias, sinon la première idée de cette ingénieuse machine, du moins les premiers ouvrages en bois qu'elle enfanta.

Les anciens se servirent principalement du tour pour faire toutes sortes de vases, dont quelques uns étaient ornés de figures et de dessins en demi-reliefs, ce qui fit donner, chez les Romains, à ces artisans, le nom de *vascularii* (faiseurs de vases). Les modernes ont bien enchéri à cet égard sur les anciens, et, depuis cinquante ans, on fait sur le tour des ouvrages d'une délicatesse inconcevable.

TOUR, architecture. Aristote prétend que les cyclopes ont imaginé les premiers de construire des tours ; mais Théophraste pense que ce sont les Phéniciens, et Virgile, dans ses Bucoliques, semble en attribuer la gloire à Minerve.

Quoi qu'il en soit, l'Écriture fait mention de plusieurs tours destinées à divers usages. Il y en avait pour fortifier les villes, comme celles de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène, et toutes celles de Jérusalem. D'autres servaient à découvrir de loin, comme celle de Jezrael, d'où la sentinelle aperçut l'armée de Jéhu qui s'avançait. On élevait aussi des tours dans les campagnes pour garder les fruits et les troupeaux. Ce fut pour veiller à la conservation du bétail qu'Osias fit bâtir des tours dans le désert ; et, comme il y avait des gardes dans ces tours pour défendre les pasteurs et les troupeaux contre les courses des voleurs, cet usage a donné lieu à une façon de parler, souvent usitée dans l'Écriture, par exemple : *Depuis la tour des gardes jusqu'à la ville fortifiée.*

TOURS MOBILES. Machines de guerre dont les anciens faisaient un fréquent usage dans les siéges. Elles étaient construites en charpente, et revêtues de peaux crues ou de pièces d'étoffe faites de poils pour les mettre à l'abri du feu. Leur hauteur surpassait celle des remparts et même des tours de la ville ; elles étaient placées sur plusieurs roues, au moyen desquelles on les approchait facilement des murailles. Il y avait au bas un bélier pour battre en brèche, et, vers le milieu un pont-levis qui s'abattait sur le rempart, et par lequel on pénétrait dans la ville. Sur les étages supérieurs on plaçait des soldats qui, de là, lançaient continuellement des traits sur les assiégés.

TOUR DES VENTS, OU TOUR D'ANDRONICUS CYRRHESTES. C'est, dit

Millin, une tour octogone qu'Andronicus Cyrrhestes, un de ceux qui reconnaissaient huit vents principaux dans la nature, érigea à Athènes après le siècle de Périclès. La partie supérieure de chacune des huit faces de l'édifice est occupée par une figure symbolique représentant le vent qui souffle de ce côté. Le comble, formant une pyramide, était terminé par un triton en cuivre qui tournait au gré du vent et en indiquait la direction, en faisant toujours face au point d'où il partait. Andronicus voulut aussi que cette tour servît d'horloge aux Athéniens, non seulement pendant le jour, par des cadrans solaires gravés sur les huit côtés, dont quatre font face aux points principaux de l'horizon, mais encore pendant la nuit et dans les temps couverts, en y établissant une *clepsydre* (*voyez* ce mot), qu'on pense avoir occupé l'intérieur du bâtiment. Cet édifice, qu'on voit encore à Athènes, est de marbre, et son toit consiste en petites dalles de marbre.

TOUR DE LONDRES. C'est le nom qu'on a donné à une forteresse d'Angleterre, à cause d'une grande tour blanche et carrée qui est au milieu, et qui sert de prison d'état. Elle a été bâtie, en 1077, par Guillaume-le-Conquérant. Cette fameuse tour est non seulement une citadelle qui défend Londres et la Tamise, mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal, qui renferme des armes et des munitions de guerre; un trésor, où l'on garde les joyaux et les ornements de la couronne; une monnaie, où l'on fabrique les espèces d'or et d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume d'Angleterre. Telle fut jadis la grosse tour du Louvre à Paris.

TOUR OU FUT ENFERMÉE JEANNE D'ARC. Nous croyons utile, pour l'histoire du moyen âge, de faire connaître que la partie basse de cette tour a été découverte, en l'an XIII, dans le jardin du monastère des filles du Saint-Sacrement, à Rouen. Sous le plancher de cette salle basse, d'après ce que rapporte le *Moniteur*, an XIII, pag. 1030, se trouve un puits ou cul de basse-fosse, dans lequel on remarque plusieurs anneaux de chaîne presque entièrement rongés par la rouille. On présume que ce fut là que languit l'héroïne de Vaucouleurs.

TOUR DU TEMPLE. *Voyez* TEMPLE.

TOURBE. Il n'y a guère plus de quatre-vingts ans qu'on a trouvé en Allemagne la manière de convertir la tourbe en charbon, et les fourneaux qu'on emploie pour cet effet n'ont été inventés, dans le comté de Wernigerode, que depuis environ soixante-dix ans. Depuis plusieurs années on a imaginé en France de nouveaux fourneaux pour la conversion de la tourbe en charbon.

TOURBILLONS. Le système des tourbillons imaginé par Descartes pour expliquer la formation des corps célestes, quoique étant loin d'être fondé sur des principes solides, fut cependant long-temps accrédité, parcequ'il avait en soi quelque chose d'ingénieux et de brillant. Il paraît toutefois avoir été puisé chez les anciens; car Leucippe et après lui Démocrite avaient enseigné que le mouvement et la formation des corps cé-

lestes avaient été produits par une quantité infinie d'atomes de toutes sortes de figures, qui, s'étant rencontrés et accrochés ensemble, formèrent des *tourbillons*, lesquels venant à s'agiter et à tournoyer en tous sens, les corps subtils qui en faisaient partie s'échappèrent vers les bornes de la circonférence de ces tourbillons ; et les autres, moins subtils (parties d'un élément plus grossier), restèrent vers le centre, et formèrent des concrétions sphériques, qui sont les planètes, la terre et le soleil. Ils disaient que ces tourbillons étaient tous emportés par la rapidité d'une matière fluide, dont la terre était le centre, et que chaque astre se mouvait avec d'autant moins de violence qu'il était plus près du centre. Ils disaient encore que la vitesse avec laquelle ces tourbillons tournaient faisait que le plus rapide et le plus fort entraînait avec lui les autres corps ou planètes qui se trouvaient engagées dans son voisinage, et se les appropriait. Ce système, qui fut renversé par la doctrine newtonienne, est une preuve des erreurs dans lesquelles se jettent les philosophes lorsque, au lieu d'interroger la nature et de remonter des effets aux causes, ils s'abandonnent aux rêves de leur imagination.

TOURMALINE. Cette pierre, qui devient électrique par les changements de température, fut apportée de Ceylan par les Hollandais vers la fin de l'avant-dernier siècle ou au commencement du dernier. Beckmann croit que les propriétés attribuées par les anciens au *lyncurium* et au *theamedes* sont trop imparfaitement désignées pour qu'on puisse décider s'ils ont connu la tourmaline sous l'un ou l'autre de ces noms.

TOURNELLE. Cette chambre du parlement, à Paris, n'a point été ainsi nommée, comme le dit Bonfons dans ses *Antiquités de Paris*, parceque les conseillers pris dans la grand'chambre et dans la chambre des enquêtes y siégeaient tour-à-tour, mais parceque cette chambre se tenait dans une petite tour, d'où sont venus les noms du palais des Tournelles, situé anciennement rue Saint-Antoine, du quai, du pont de la Tournelle.

Cette chambre, où se jugeaient en dernier lieu les affaires criminelles, fut établie en 1436, après la réunion du parlement de Poitiers; mais jusqu'au mois d'avril 1515, elle ne jugea que les affaires de petit criminel : quand les conclusions tendaient à la mort, le procès était porté en la grand'-chambre.

TOURNIQUET. C'est le nom d'un instrument qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations, et que Morel, chirurgien de Besançon, inventa, en 1668, pendant le siége de cette ville. Les anciens faisaient usage d'un lacq, tissu de soie ou de fil, dont ils entouraient le membre qu'il fallait amputer, et le serraient jusqu'à la suspension parfaite du cours du sang.

Petit a présenté, en 1718, à l'académie des sciences, un tourniquet de son invention beaucoup meilleur que celui qu'avait imaginé Morel.

TOURNOI. Il y avait cette différence entre les joutes et les tournois, dit Caseneuve, qu'aux joutes

on combattait seul à seul, et qu'aux tournois on se battait par escadrons. Caseneuve, Ménage et le Duchat dérivent ce mot de *tourner*, en latin barbare *tornare*, *torneamentum*, parceque ces courses se faisaient en tournant et retournant. *Torneamentum* se trouve en ce sens dans les œuvres de saint Bernard, et *tournoyement*, pour *tournoi*, dans Jean le Maire de Belges, dans le dictionnaire de Cl. Monet. On lit dans le roman de *la Rose*, vers 1185:

> Ce chevalier nouvellement
> Fut venu d'ung tournoyement,
> Où il avait fait pour sa mie
> Mainte jouste et chevalerie.

« Quelques uns, dit Voltaire (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, tome II, chap. XCIX), prétendent que c'est de la ville de *Tours* que les *tournois* tirèrent leur nom, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses de chars chez les Grecs et chez les Romains; mais il est plus probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité parceque c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. Les armes dont on y faisait usage étaient ordinairement des bâtons ou des cannes, des lances sans fer ou à fer rabattu, des épées sans tranchant, qu'on nommait pour cette raison *courtoises* ou *gracieuses* : quelquefois cependant on se servait de lances à fer émoulu, de haches, et de toutes les armes de bataille; celles-ci s'appelaient *armes à outrance*. »

On ne saurait guère, selon la Curne de Sainte-Palaye, assigner des époques sûres aux divers progrès que firent les tournois; cependant plusieurs auteurs en ont attribué l'invention à Geoffroi de Preuilli, mort en 1066; d'autres ont conjecturé plus raisonnablement qu'il n'avait fait que rédiger les lois qui devaient s'y observer; peut-être aussi imagina-t-il, dans les exercices et les évolutions du tournoi, quelques nouveautés qui les perfectionnèrent, et qui le firent regarder comme l'auteur de ces jeux militaires.

Les exercices guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le règne de Théodoric, qui venait de supprimer les combats des gladiateurs. Il y eut ensuite en Italie, et surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*.

Cet usage passa bientôt chez les autres nations. En 870, les enfants de Louis-le-Débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles qu'on appela depuis *tournois*, parceque, dit Nithard, *ex utrâque parte alter in alterum veloci cursu ruebant*.

L'empereur Henri-l'Oiseleur, pour célébrer son couronnement en 920, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. Les lois faites par Geoffroi de Preuilli pour la célébration de ces jeux furent renouvelées dans la suite par René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. Tout se faisait en l'honneur des dames, selon les lois du bon roi René : elles visitaient toutes les armes; elles distribuaient les

prix, et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques unes d'elles, les autres tournoyants le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grâce.

Ce furent les anciens tournois qui donnèrent naissance aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle.

L'empire grec n'adopta que très tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule; seulement, en 1326, quelques jeunes Savoyards donnèrent à Constantinople le spectacle d'un tournoi, à l'occasion du mariage du jeune empereur Andronic avec une princesse de Savoie.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe : un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-Mer, en 1309, au mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, roi d'Angleterre. Édouard III en fit deux beaux à Londres. Le nombre en fut ensuite très grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France Henri II, tué dans un tournoi au palais des Tournelles, en 1559.

Cet accident semblait devoir les abolir pour toujours; cependant telle était la force de l'habitude et la vie désœuvrée des grands, qu'on en fit un autre, un an après, à Orléans, dont le prince Henri de Bourbon-Montpensier fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument; il en resta une image dans les pas-d'armes dont Charles IX et Henri III furent les tenants un an après la Saint-Barthélemi. Il n'y eut point de tournoi au mariage du duc de Joyeuse, en 1581 : le terme de tournoi est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de l'Étoile. Les seigneurs ne combattirent point; ce ne fut qu'une espèce de ballet guerrier, représenté dans le jardin du Louvre, par des mercenaires : c'était un spectacle donné à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnait elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler tournois ne furent que des carrousels. *Voyez* ce nom.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560, et avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de François I[er] et de Charles-Quint. La France, après la mort de Henri II, fut plongée dans le fanatisme et désolée par les guerres de la religion; l'Allemagne, divisée en sectes religieuses, oublia tous les anciens usages de la chevalerie, et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

TOURNOIS (monnaie). Cette petite monnaie, ainsi nommée de la ville de Tours, où on la fabriquait, était bordée de fleurs de lis. Il y avait des livres tournois, des sous tournois, des petits tournois, des doubles tournois, que l'on distinguait en tournois blancs ou d'argent, en tournois noirs ou billons. Avant l'établissement du nouveau système des monnaies en France, le tournois n'était plus depuis longtemps qu'une désignation d'une somme de compte, qui était opposée à celle qu'on nommait *parisis*, laquelle était plus forte d'un quart que celle qu'on nommait tour-

nois : quatre-vingts francs valent quatre-vingt-une livres tournois.

TOUSSAINT. En 607, le pape Boniface IV obtint de l'empereur Phocas le Panthéon, qu'on nomme aujourd'hui *N.-D. de la Rotonde*, et le dédia à la Vierge et à tous les martyrs. C'est de cette dédicace qu'est venue la fête de tous les saints. Ce premier jour de novembre, auquel on la solennise, était auparavant un jour de jeûne. Ce ne fut qu'en 836 que l'empereur Louis-le-Débonnaire en ordonna la célébration en ce même jour à toute la Gaule et à la Germanie.

TRABÉE. Vêtement qui chez les Romains se plaçait sur la tunique. Ce mot vient du latin *trabea*.

Ipse quirinali lituo parvâque sedebat
Succinctus trabeâ.

(Picus était représenté assis, vêtu de la courte trabée, et tenant à la main le bâton augural.)
(VIRGILII *Æneidos*, lib. VII, vers. 188.)

Pline fait remonter à Romulus l'usage de cette robe, qui différait de la *prétexte* en ce que cette dernière était seulement garnie à l'extrémité d'une bordure de pourpre, tandis que la trabée était ornée d'un grand nombre de bandes et de baguettes de pourpre mises en travers, à la manière des poutres (instar *trabium*), d'où est venu le nom de *trabée*); soit que ces bandes fussent peintes dans l'étoffe, soit qu'elles y fussent cousues. La trabée était l'ornement des chevaliers dans la course publique qui avait lieu aux ides de juillet, des consuls lorsqu'ils ouvraient le temple de Janus, et quelquefois aussi celui des augures.

TRAGÉDIE. Ce mot vient du grec τράγος (bouc) et ᾠδή (chant), *chanson du bouc*, parcequ'un bouc, ou, comme quelques uns le prétendent, une peau de bouc remplie de vin, était le prix de celui qui avait le mieux chanté les louanges de Bacchus. On doit donc rapporter l'origine de la tragédie aux hymnes que l'on chantait, dans le temps des vendanges, en l'honneur du dieu du vin. En plusieurs lieux de l'Attique, on célébrait tous les ans une fête en l'honneur de Bacchus, pour lui demander la fertilité des vendanges; on lui sacrifiait un bouc en haine du dégât qu'un animal de cette espèce avait fait aux vignes d'Icarius, qui le premier avait enseigné à les planter, et qui avait institué cette fête; après le sacrifice l'on chantait et l'on dansait autour de l'autel: on appela pendant quelque temps cette réjouissance *trygodie* (τρύγη), c'est-à-dire chanson de vendange; on l'appela ensuite *tragodie*, qui ne signifie autre chose que chanson du bouc, et c'est de là qu'est venu le mot *tragédie*.

Dans ces premiers commencements, le poëme tragique n'était qu'un tissu de contes bouffons, débités en style comique, et mêlés aux chants du chœur qui entonnait les louanges de Bacchus; ce qui a fait dire au législateur de notre Parnasse:

La tragédie, informe et grossière en naissant,
N'était qu'un simple chœur, où chacun en dansant,
Et du dieu des raisins entonnant les louanges,
S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges.
Là, le vin et la joie éveillant les esprits,
Du plus habile chantre un bouc était le prix.

Thespis apporta à ces divertissements informes et grossiers divers changements, qu'Horace, d'après Aristote, a cités dans son Art poétique.

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,

Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
(Boileau, *Art poétique.*)

Il fut le premier qui, environ 534 ans avant Jésus-Christ, introduisit dans les chœurs de musique et de danse un acteur qui récitait quelques discours pour donner aux musiciens et aux acteurs le temps de se reposer. On donna aux récits de cet acteur le nom d'*épisode*. Peu à peu ces épisodes formèrent la tragédie, et les chœurs n'en furent plus que les accompagnements. Cinquante ans environ après Thespis, Eschyle mit deux acteurs dans les épisodes, et leur donna des masques, des habits convenables aux personnages qu'ils représentaient, et des *cothurnes* ou chaussures élevées.

Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un masque plus honnête habilla les visages,
Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé
Fit paraître l'acteur d'un brodequin chaussé.
(Boileau.)

Eschyle profita de l'ouverture qu'avait donnée Thespis, et forma tout d'un coup le drame héroïque ou la *tragédie :* il mit deux acteurs au lieu d'un; il leur fit entreprendre une action; il y mit exposition, nœud, dénouement, passions et intérêts; il donna à ses acteurs des caractères, des mœurs; et le chœur, qui dans l'origine était la base du spectacle, n'en fut plus que l'accessoire. Eschyle donna à la tragédie un ton beaucoup plus pompeux que celui du poëme épique; c'est le *magnum loqui*, c'est l'*os magna sonaturum* dont parle Horace. Son style, trop fier et quelquefois gigantesque, semble plutôt imiter le bruit des tambours et les cris des guerriers, que la noble harmonie des trompettes. Cependant on peut dire qu'il donna, dans la soixante et dix-septième olympiade, la première tragédie régulière, écrite dans le style noble.

Après Eschyle, vinrent Sophocle et Euripide, qui perfectionnèrent la tragédie, et en firent un spectacle touchant par la manière dont ils surent mettre en jeu les plus grandes passions et les plus grands sentiments qui puissent occuper le cœur de l'homme.

Rapprochant sa diction de celle d'Homère, Sophocle entendit mieux le langage de la nature. Son style, dont la douceur le fit appeler l'*abeille de l'Attique*, avait cependant assez de dignité pour donner à la tragédie un air à la fois touchant et majestueux. Il sut intéresser le chœur dans toute l'action, travailla les vers avec soin; en un mot il s'éleva, par son génie et par son travail, au point que ses ouvrages sont devenus l'exemple du beau et le modèle des règles.

Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
Intéressa le chœur dans toute l'action,
Des vers trop raboteux polit l'expression,
Lui donna chez les Grecs cette hauteur divine
Où jamais n'atteignit la faiblesse latine.
(Boileau.)

Euripide est tendre, touchant, vraiment *tragique*, quoique moins élevé et moins vigoureux que Sophocle. Il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poëte Ménandre, à qui on préféra sans cesse un certain Philémon, prouve que ce n'était pas toujours la justice qui distribuait la couronne.

En général la *tragédie* des Grecs

est simple, naturelle, aisée à suivre, peu compliquée ; l'action se prépare, se noue, se développe sans effort ; il semble que l'art n'y ait que la moindre part, et par là même c'est le chef-d'œuvre de l'art et du génie.

La Grèce, du temps de Philippe et d'Alexandre, fit ériger trois statues d'airain à Eschyle, Sophocle et Euripide. Elle ordonna que leurs tragédies fussent conservées dans les archives publiques. On les en tirait de temps en temps pour en faire la lecture, parce-qu'il n'était pas permis aux comédiens de les représenter.

On prétend que ce fut Agathon, poëte tragique et comique, qui vivait vers la quatre-vingt-dixième olympiade, qui composa le premier une tragédie sur un sujet de pure invention, quoique ce fût alors une loi pour les poëtes de choisir tous leurs sujets dans l'histoire ou dans la fable. La pièce d'Agathon, intitulée *la Fleur*, réussit ; et cette nouveauté eut sans doute des imitateurs que nous ne connaissons pas.

La tragédie ne fut connue des Romains qu'environ l'an de Rome 514, c'est-à-dire cent soixante ans après Sophocle et Euripide. Les premiers poëtes tragiques se contentèrent de traduire les pièces des Grecs. Livius Andronicus fut le premier qui mit des tragédies sur le théâtre, à l'imitation de celles de Sophocle. Pacuvius, animé par l'exemple d'Andronicus, se distingua particulièrement dans le tragique, et reçut des applaudissements extraordinaires à la représentation de ses pièces, quoiqu'elles n'eussent ni justesse ni délicatesse d'expression. Accius, qui vivait en même temps que ce dernier, mit sur la scène des pièces plus régulières et mieux écrites.

Ces heureux commencements inspirèrent aux Romains une noble émulation, qui fut le fruit de la lecture des ouvrages grecs, et qui les conduisit à la perfection de la tragédie, telle qu'elle était du temps de Jules-César et de C. Asinius Pollion. Ces deux grands hommes en avaient composé qui étaient fort estimées de leur temps. Le goût de la bonne tragédie se soutint après eux ; car Quintilien rapporte que l'on vantait la *Médée* d'Ovide comme une pièce parfaite. Malheureusement il ne nous reste, pour juger du goût des Romains pour cette espèce de poëme, que quelques pièces de Sénèque le philosophe, précepteur de Néron ; et cet ouvrage n'est pas digne d'entrer en comparaison avec les Grecs.

Quoique, dès le treizième siècle, il se fût élevé en France, sous le nom d'*infanterie dijonnaise*, une société assez semblable à celle que Thespis promenait dans l'Attique, nous ne voyons pas qu'on ait, jusqu'au milieu du seizième siècle, cherché à défricher le terrain de l'art tragique, et à arracher nos spectacles à la barbarie où ils étaient plongés. Quelques érudits, il est vrai, avaient essayé d'y introduire des pièces traduites du théâtre des anciens. Octavien de Saint-Gelais avait traduit les comédies de Térence ; G. Bouchetel, T. Sibilet, les tragédies de Sophocle et d'Euripide : mais ces versions ne servirent d'abord qu'à faire entrevoir les effets que pouvaient produire les ouvrages dramatiques, et à montrer, de loin

il est vrai, la route qu'il convenait de suivre.

En 1552, Jodelle fit jouer à Paris sa tragédie de *Cléopâtre* et celle de *Didon;* il porta le premier sur le théâtre français la forme de la tragédie grecque, et fit reparaître le chœur antique dans ces deux pièces ; mais combien ce poëte resta-t-il au-dessous des grands maîtres qu'il chercha à imiter ! Il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation sans action, sans jeu et sans règles.

J. de la Péruse et L. Grévin donnèrent des pièces dont ils avaient aussi composé le plan et la fable, et ils adoptèrent toujours pour modèles les Grecs ou les Latins.

Il était réservé à R. Garnier de commencer à tirer la tragédie de cette espèce d'enfance où elle végétait encore. Admirateur des anciens, et surtout de Sénèque le tragique, il marcha sur les traces de Jodelle, mais avec plus d'élévation dans les pensées et d'énergie dans le style. Son *Hippolyte*, représenté en 1573, lui fit un nom célèbre, mais qui fut bientôt oublié. Ses tragédies firent les délices des gens de lettres de son temps, quoiqu'elles soient languissantes et sans action.

Hardy fit faire un pas de plus à Melpomène. Doué d'une facilité singulière et d'une imagination vive et féconde, quoique peu réglée, il composa plus de huit cents pièces de théâtre, mauvaises à la vérité, mais où régnait une sorte d'énergie et de chaleur qui durent produire d'autant plus d'effet que son siècle était moins éclairé.

Rotrou perfectionna le dialogue et composa *Venceslas ;* Scudéry introduisit la règle des vingt-quatre heures; et Mairet, qui donna en 1629 sa *Sophonisbe,* tragédie dont la conduite fut un prodige de l'art pour son temps, étudia avec succès ce qui concernait les règles et la constitution de la fable.

Toutes ces découvertes n'avaient point encore produit de bons ouvrages : on avait fait quelques pas de plus dans la carrière, mais personne n'avait encore atteint le but. Il n'appartenait qu'au génie de franchir l'intervalle immense qui sépare la médiocrité de la perfection ; de réunir toutes les règles, et d'en former un faisceau de lumières ; de faire briller à la fois la noblesse de la poésie, la dignité, la variété et l'ensemble des caractères, et de produire enfin des ouvrages supérieurs à ceux qui ont immortalisé les Sophocle, les Euripide ; et qui seront admirés tant que les hommes conserveront l'amour du beau et du sublime. A ces traits on reconnaît P. Corneille, si justement surnommé le *Grand.*

Le Cid, qu'il mit au théâtre en 1637, fit pressentir à quel degré d'élévation il allait porter l'art dramatique. Il donna en effet ses admirables tragédies, qui, en fixant la perfection de ce genre de poëme, firent la gloire du siècle, de l'auteur et de la nation.

Corneille, attaché seulement à l'élévation des idées et à la noblesse des caractères, n'avait regardé l'amour que comme un moyen, un sentiment accessoire, uniquement propre à nuancer les grands tableaux ; il avait peu cherché à développer les effets de cette passion impétueuse. Racine entreprit de marcher son égal, en se frayant une route nouvelle, et bientôt il ne connut plus de rivaux. Il fit de

l'amour la base de ses tragédies, et il les embellit de tout ce que l'élégance du style et l'harmonie des vers ont de plus touchant et de plus enchanteur. Toujours noble, toujours exact, il joint le plus grand art au génie. Ses ouvrages sont le modèle le plus parfait que nous possédions en ce genre.

Tous les genres semblaient épuisés : on avait de si beaux modèles qu'il devait paraître téméraire de s'en écarter. Cependant Crébillon, ne pouvant asservir son génie à suivre les traces des grands hommes qui l'avaient précédé, sut s'ouvrir une autre carrière, et offrir aux yeux étonnés des tableaux inconnus jusqu'alors. Il osa hasarder ces spectacles terribles qui firent autrefois la gloire du théâtre des Grecs, et qui font aujourd'hui l'un des ornements du nôtre.

Voltaire, imitateur de Corneille et de Racine, les a quelquefois égalés par la noblesse, par la sublimité des idées, quelquefois même par la force et la vérité des sentiments. Il semble avoir réuni tous les genres ; le tendre, le touchant, le terrible, le grand et le sublime. Le 18e siècle est redevable d'une partie de sa gloire dramatique aux Lemierre, de Belloy, Marmontel, Laharpe, etc. ; et le 19e siècle peut encore s'enorgueillir des tragédies de Raynouard, de Jouy, de Soumet, de Casimir Delavigne, et de tant d'autres jeunes auteurs dont les ouvrages, quoique peu célèbres, renferment cependant des beautés primordiales.

Les Anglais avaient déjà un théâtre, aussi bien que les Espagnols, quand les Français n'avaient encore que des tréteaux. Shakespear florissait à peu près dans le temps de Lopez de Véga, dans le 16e siècle. Shakespear non seulement est le chef des poëtes dramatiques anglais, mais il passe toujours pour leur être supérieur. Il n'eut ni modèles ni rivaux; il peint tout ce qu'il voit, et embellit presque tout ce qu'il peint : ce qui lui manque, c'est le choix. Quelquefois, en lisant ses pièces, on est surpris de la sublimité de ce vaste génie ; mais il ne laisse pas subsister l'admiration. A des portraits où règne toute l'élévation et toute la noblesse de Raphaël, succèdent de misérables tableaux dignes des peintres de taverne. Après Shakespear, plusieurs auteurs anglais exploitèrent avec succès ce genre de poëme, entre autres Johnson et Otway. Le premier devait beaucoup à l'art et à son savoir; le second réussit admirablement dans la partie tendre et touchante, mais son style est parfois trop familier et au-dessous de la dignité que commande la tragédie. Le 18e siècle produisit l'illustre Addison. Son *Caton d'Utique* est le plus grand personnage, et sa pièce serait la plus belle qui soit sur aucun théâtre s'il y avait plus de chaleur et d'action. C'est d'ailleurs un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie et l'élévation des sentiments. L'Allemagne et l'Italie font des efforts pour se mettre au niveau de la scène française; mais l'Espagne, si féconde en comédies, est stérile en bonnes tragédies, à moins qu'on ne donne ce titre à des pièces qu'ils appellent tragi-comédies, où, à travers quelques bouffonneries, on trouve quelquefois des situations fort touchantes et des scènes fort dramatiques.

TRAGI-COMÉDIE. Il paraît que ce genre n'a point été connu des anciens, et qu'il a pris naissance en Angleterre, où il a été long-temps en crédit. Chez nous, ce nom a été donné, du temps du cardinal de Richelieu, à quelques tragédies dont la catastrophe était heureuse, quoiqu'il n'y eût rien de comique dans la pièce, et que les personnages aussi bien que le sujet fussent tragiques, c'est-à-dire héroïques. Garnier essaya d'introduire la tragi-comédie sur la scène française, et semble avoir été le premier qui se soit servi de ce mot, au moins il a fait porter ce titre à sa *Bradamante*. Corneille travailla aussi dans ce genre; mais il eut beau le déguiser sous le nom de *comédie héroïque*, il ne put réussir à lui gagner des partisans. La *Psyché*, qu'il fit en société avec Molière, porte le titre de *tragi-comédie et ballet*.

TRAIN DE BOIS A BRULER. La construction de ces trains fut inventée en 1549; mais elle était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Ce ne fut que vers la fin de l'avant-dernier siècle qu'on imagina, à Clamecy, les nages pour conduire et guider les trains. Avant ce temps, ceux qui les conduisaient avaient des plastrons de peaux rembourrés, et ils guidaient les trains par la seule force de leurs corps.

Ce qui prouve qu'on ne flottait point en trains avant 1549, c'est que le parlement de Paris ordonna, le 31 juillet 1521, de faire voiturer en diligence, aux portes de la capitale, tous les bois qu'on avait fait couper, à peine de 500 livres d'amende; cependant on amenait, dès ce temps, du bas de la rivière d'Yonne sur le port de Clamecy, de Coulanges et de Château-Censey, des bois qu'on chargeait sur des bateaux. Coquille, dans son *Histoire du Nivernais*, dit, en parlant de Clamecy, que la rivière d'Yonne portait bateau jusqu'en cette ville, et elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en trains a été inventé.

TRAINEAU. Le traîneau a dû être naturellement la plus ancienne de toutes les voitures. Le premier changement qu'on y fit fut de le poser sur des rouleaux, qui devinrent roues lorsqu'on les eut attachés à cette machine; mais, s'élevant de plus en plus de terre, le traîneau forma le char des anciens, à deux et à quatre roues.

On a cru que l'usage des promenades en traîneaux sur la glace ne remontait pas, en France, plus haut que l'hiver de 1776, et que la reine Marie-Antoinette avait introduit chez nous ce divertissement, connu long-temps auparavant dans les cours du Nord; mais cet amusement avait déjà eu lieu à la cour de France, puisqu'on retrouva, à l'époque de 1776, dans le dépôt des écuries, des traîneaux qui avaient servi au dauphin, père de Louis XVI, dans sa jeunesse.

TRAJECTOIRE. C'est, en général, la ligne décrite par un projectile. Newton paraît être le premier qui ait fait usage de ce terme.

Quelle est la route que suit dans les airs un corps pesant qui a reçu, d'une force extérieure, une impression instantanée, déterminée en grandeur et en direction? Telle est la question de mécanique dont la solution est la base principale de l'art ou de la science pratique du tir des projectiles.

Les anciens, qui avaient aussi leurs armes de jet, telles que balistes, catapultes, etc., ont dû traiter cette question, et ils le firent sans doute; mais il ne nous reste aucune trace de leurs recherches à cet égard. Le premier ouvrage qui traite de la trajectoire est celui que Tartaglia publia, en 1537, sous le titre de *Scienza nuova* (Venise); mais les lois du mouvement composé et celles de la chute des graves n'étaient pas encore assez connues pour que Tartaglia, d'ailleurs bon mathématicien, pût assigner aux projectiles leur vraie trajectoire. On crut l'avoir calculée après la découverte que fit Galilée des lois de la chute des graves; mais Newton mit en évidence la grande influence exercée par la résistance de l'air sur les résultats de la loi de Galilée, et fit à cet égard des expériences décisives. Bientôt Bernouilli, et, plus tard, Euler, donnèrent de nouvelles solutions de la question balistique, sur laquelle MM. Legendre et Poisson ont donné récemment des méthodes pour porter aussi loin qu'on peut le désirer l'approximation dans les calculs du procédé eulérien.

TRAITE DES NÈGRES. Le commerce des esclaves paraît avoir pris naissance en 1503, époque où quelques esclaves furent envoyés des établissements portugais d'Afrique dans les colonies espagnoles d'Amérique. En 1511, ce commerce acquit beaucoup d'étendue sous l'influence de Ferdinand V, roi d'Espagne.

Immédiatement après que les Portugais eurent étendu leurs découvertes sur les côtes d'Afrique, au-delà du fleuve Sénégal, ils s'efforcèrent de tirer, par la vente des esclaves, quelques profits des établissements qu'ils y avaient. Différentes circonstances contribuèrent à faire naître ce trafic odieux. Dans toutes les parties de l'Amérique dont les Espagnols s'emparèrent, ils s'aperçurent que les naturels, par la faiblesse de leur constitution, par la manière rude avec laquelle on les traitait, étaient incapables des travaux nécessaires à l'exploitation des mines, ou à la culture de la terre. Impatients de trouver des bras plus industrieux et plus forts, les Espagnols s'adressèrent aux Portugais, leurs voisins, qui leur vendirent des esclaves nègres. L'expérience fit bientôt voir que c'étaient des hommes plus robustes et plus capables que les Américains de supporter la fatigue. Le travail d'un seul nègre était égal à celui de quatre de ces derniers; et, depuis ce temps, l'emploi qu'on en a fait dans le Nouveau-Monde a toujours été en augmentant, et de la manière la plus rapide. Cet usage, non moins offensant pour l'humanité que pour la religion, est malheureusement passé des Espagnols à toutes les nations de l'Europe qui ont acquis des territoires dans les climats les plus chauds du Nouveau-Monde. En 1790, le nombre des esclaves nègres de la France et de la Grande-Bretagne réunis, dans les Indes orientales, excédait un million; et, comme le règne de la servitude, chez les anciens et chez les modernes, a toujours été peu favorable à la population, il fallait, pour en entretenir le fonds, faire venir d'Afrique, tous les ans, au moins cinquante-huit mille es-

claves. S'il avait été possible de s'assurer avec la même exactitude du nombre des esclaves dans les possessions espagnoles et dans le nord de l'Amérique, la totalité des esclaves pourrait en être évaluée au double.

Dès sa naissance jusqu'à l'époque où il fut aboli, le commerce des esclaves a excité de justes réclamations. On sait combien les quakers, en commençant par George Fox, ont, en Angleterre, élevé leurs voix avec force pour qu'on mît un terme à cet affreux trafic de l'espèce humaine.

Les lois romaines, lisons-nous dans l'*Encyclopédie moderne*, avaient déclaré l'esclavage un droit contre nature; les prêtres l'avaient proclamé contraire à l'Évangile; nos rois avaient décidé que la liberté individuelle était au-dessus de la puissance royale. La soif des richesses vint renverser toutes ces idées généreuses. L'esclavage peupla les colonies, et les sophismes religieux et politiques ne manquèrent point pour légitimer cet infâme abus de la force. On employait, pour la servitude des noirs, les mêmes raisons que les mahométans emploient pour la captivité des chrétiens. L'avarice est mauvaise conseillère; elle accueillit avec joie la *traite des nègres;* elle multiplia les esclaves pour multiplier les productions; elle s'interdit l'affranchissement pour ne point perdre le prix des noirs; mais quand le despotisme ferme toutes les portes légales, la liberté les brise. A l'aspect de la révolution française, Saint-Domingue fit entendre le premier cri de l'indépendance naturelle. Les noirs et les blancs y levèrent les uns contre les autres un étendard ensanglanté; la torche funèbre, promenant l'incendie, éclaira long-temps les mornes silencieux de Saint-Domingue; long-temps l'acharnement des deux partis trempa, avec une fureur égale, dans des flots de sang humain, les débris du despotisme expirant et les prémices de la liberté naissante. Mais enfin l'indépendance triompha, et la révolte fit ce qu'une loi sur les affranchissements aurait pu prévenir.

TRANCHÉE. Les anciens étaient bien dans l'usage de creuser des fossés pour s'approcher à couvert des murailles d'une place assiégée; mais ils ne paraissent pas avoir connu ces lignes de contre-approche que font les assiégés pour venir attaquer ou reconnaître les travaux de l'ennemi. On en attribue l'invention au marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, à la défense de Metz. Elles furent perfectionnées par Vauban, qui, en 1673, inventa, au siége de Maestricht, les parallèles ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina aussi les cavaliers de tranchée, un nouvel usage des sapes et des demi-sapes, les batteries à ricochet, etc.

TRANSFIGURATEUR ou KALÉIDOSCOPE. Le transfigurateur est une espèce de lunette, armée, à l'extrémité qui touche l'œil, d'un verre lenticulaire, et à l'extrémité opposée d'un verre dépoli. On introduit, dans l'espace ménagé entre ce dernier verre et un troisième verre placé à un pouce environ du précédent, des objets d'un petit volume, comme morceaux d'étoffes

de différentes couleurs, coquillages, pierres fausses, pétales de fleurs, etc. : ces objets, en se mêlant, se combinent à l'œil de mille manières piquantes, toujours régulières, et jamais semblables; effet produit par la réunion de trois verres en forme de triangles, et régnant dans toute la longueur du tube. Ces verres sont revêtus à leur face extérieure d'un morceau d'étoffe ou de papier de couleur foncée, de manière à produire intérieurement l'effet d'une glace; c'est en venant se réfléchir dans cette triple surface que les objets, réunis à l'extrémité du tube, présentent, à l'aide du mouvement de rotation imprimé à l'instrument, les combinaisons agréables et variées qui ont fait un moment la vogue du transfigurateur. Ce jouet est une prétendue invention anglaise, dont M. Robertson a fait depuis long-temps l'application dans son cabinet, et dont M. Chevalier, ingénieur, a retrouvé la description dans un livre imprimé il y a plus de cinquante ans.

TRANSFUSION DU SANG. On est redevable de la transfusion du sang d'un animal dans un autre à André Libavius, médecin de Halle en Saxe, qui publia cette découverte en 1615; le docteur Christophe Wren, professeur d'astronomie à Oxford, communiqua ensuite cette pratique au célèbre Bayle, en 1659. Après avoir fait cette expérience sur des animaux, on la tenta sur des hommes. Nous lisons dans les *Amusements philologiques* : Les docteurs Denys et Rigâ guérirent à Paris un homme enseveli dans une léthargie incurable, en remplissant de sang d'agneau ses veines d'où l'on avait tiré son sang; ils guérirent aussi un fou, en faisant couler dans ses veines du sang de veau. Quelques inconvénients firent abandonner cette méthode. Durosoy, condamné au dernier supplice, en 1792, demanda que son trépas fût utile au genre humain, et qu'on fît sur lui l'expérience de la transfusion de son sang dans les veines d'un vieillard. Sa demande fut rejetée. Cependant des essais du même genre ont été récemment renouvelés, et l'ont été avec succès. (*Voyez* la *Revue britannique*, n° 6, p. 393, de décembre 1825.)

TRANSPIRATION INSENSIBLE. On appelle ainsi la sortie des humeurs par les pores de la peau, quand elle n'est pas assez abondante pour être aperçue par les sens, comme dans la sueur. Les anciens, Hippocrate, Galien, etc., connaissaient cette espèce d'évacuation.

On ne sait pas au juste à quelle époque remontent les expériences sur la transpiration insensible; mais les plus nombreuses et les plus certaines sont celles qu'a faites Sanctorius, célèbre médecin italien, qui a vécu de 1561 à 1636. Il se mettait dans une balance après avoir pesé les aliments qu'il prenait, et par ce moyen répété tous les jours, il tâchait de parvenir à déterminer le poids et la quantité de la transpiration insensible. Il a reconnu que l'on perd plus dans un jour par la transpiration, que l'on ne fait en quinze par les autres évacuations; et que si les aliments et la boisson d'un jour pèsent huit livres, la transpiration montera jusqu'à cinq, et on ne rendra que trois livres par les voies ordinaires.

Si nous perdons beaucoup par la transpiration, il arrive aussi que l'air et les vapeurs entrent dans notre corps par les pores de la peau. Cardan parle d'une femme dont les urines journalières pesaient vingt-sept livres, quoique tous ses aliments secs et liquides n'en pesassent que quatre.

Denys Dodart, médecin de Louis XIV, a fait, en 1677, une expérience à la manière de Sanctorius. Il se pesa le premier jour du carême, et se trouva du poids de cent seize livres et une once; il fit ensuite le carême, comme il a été observé dans l'Église jusqu'au douzième siècle, ne buvant et ne mangeant que sur les six heures du soir: le samedi de Pâques, il ne pesait plus que cent sept livres onze onces, c'est-à-dire que, par une vie si austère, il avait perdu en quarante-six jours huit livres cinq onces, qui faisaient la quatorzième partie de sa substance. Il reprit sa vie ordinaire, et au bout de quatre jours il regagna quatre livres.

Ce docteur a observé que seize onces de sang tiré se réparaient en moins de cinq jours dans un homme bien constitué.

D'après les expériences les plus modernes sur la transpiration insensible, il est reconnu qu'elle est de dix-huit grains par minute ou de vingt-cinq mille neuf cent vingt grains (2 livres 13 onces) par jour. La transpiration cutanée est d'une livre onze onces quatre gros, et la transpiration pulmonaire est d'une livre une once quatre gros.

Nous renvoyons les lecteurs curieux au *Bulletin de la société philomatique* (1811), page 253, et aux *Annales de chimie*, t. XLV, page 73, et tome XC, page 6.

TRANSPLANTATION DES ARBRES. L'art de transplanter les grands arbres fruitiers n'est pas ancien: un particulier en fit l'essai, en Angleterre, dans l'avant-dernier siècle. Il avait eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers et de poiriers: ces arbres étaient en bon état et produisaient des fruits en abondance. Obligé d'aller demeurer dans une autre maison à environ un mille de ce verger, il essaya d'emporter avec lui ses arbres fruitiers. Pour cet effet, il fit faire, au mois de novembre, des tranchées autour de leurs racines, et des trous assez grands pour recevoir chaque arbre qu'il voulait transplanter dans son nouveau jardin avec la motte de terre. Aussitôt que les gelées commencèrent à être assez fortes pour son dessein, et qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers sans rompre la motte, et les fit conduire sur des traîneaux à l'endroit de son nouveau jardin qui leur était destiné; il les laissa dans l'état qu'ils avaient été apportés, et au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina son ouvrage, et fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affaissa. Un mois après avoir transplanté ses arbres, il fit ôter un bon tiers des branches pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avaient perdues; et l'été suivant il recueillit passablement de fruits. Les Anglais ont poussé l'industrie du jardinage non seulement jusqu'à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers des arbres pour ainsi dire ambulants, mais encore jusqu'à les transplanter à rebours.

TRAPPE (*la*). Abbaye célèbre de l'ordre de Cîteaux, située dans le Perche, fondée, en 1140, par Rotrou, comte du Perche. Les religieux de la Trappe étaient tombés dans le relâchement lorsque, par les soins d'Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, premier aumônier de Jean-Gaston de France, duc d'Orléans, et abbé commendataire de cette abbaye, ils embrassèrent l'étroite observance de Cîteaux, en 1663 ou 1664. Cet abbé de Rancé est le même qui, dans sa jeunesse, avait traduit Anacréon, mais que la mort subite de madame de Montbazon, qu'il aimait éperdument, jeta dans la dévotion et dans les austérités de la pénitence.

TRASS. Tuf volcanique qu'on trouve aux environs d'Andernach, sur la rive gauche du Rhin, entre Coblentz et Bonn. Il est employé en Hollande pour les constructions hydrauliques, et il paraît avoir la même propriété que la pouzzolane. Pour employer ce tuf on le réduit en poudre dans des moulins destinés à cet usage, et qui portent le nom de *moulins à trass*.

TRAVAIL DÉFENDU PENDANT LES FÊTES. Tout travail était défendu dans l'antiquité pendant la durée des fêtes publiques. Il n'était pas permis, ces jours-là, de lever des troupes, de les faire mettre en marche, de livrer bataille, de se marier, d'entreprendre des voyages, ni aucune affaire de quelque espèce qu'elle fût. Les pontifes faisaient publier par des officiers, appelés *præcias* et *præclamitatores*, qui précédaient les flamines ou grands-prêtres d'Iou, de Romulus et de Mars, qu'on eût à s'abstenir, pendant les fêtes, de tout travail, de crainte que, si le pontife apercevait quelqu'un occupé à travailler, la majesté de la religion et du sacrifice ne fût souillée.

Cet usage fut donc commun aux païens avec les chrétiens et avec les juifs. Ceux-ci ne travaillent point pendant le sabbat, et personne n'ignore que Jérusalem fut prise une fois parceque ses habitants n'osaient se défendre les jours de sabbat, prenant à la lettre ce que la loi exigeait d'eux pour le jour du repos.

Depuis la restauration, les fêtes et les dimanches sont rigoureusement observés en France; toutes les boutiques sont fermées, à l'exception de celles des pharmaciens, des confiseurs et des marchands de comestibles.

Les Anglais portent plus loin le respect pour la sainteté du dimanche, puisque les boutiques même des boulangers sont fermées ce jour-là. Le magistrat d'une ville d'Écosse vient de défendre aux barbiers de raser le dimanche.

TREMBLEMENT DE TERRE. Phénomène assez fréquent en Europe, et dont les effets, lorsqu'ils se développent avec énergie, répandent l'effroi parmi tous les êtres. Quelquefois il se manifeste soudain, et occasione de grandes catastrophes: par exemple, en 1755, la ville de Lisbonne fut tout-à-coup surprise et en grande partie bouleversée; mais le plus souvent ce phénomène est précédé par des bruits sourds et des mugissements souterrains plus ou moins forts, sans direction déterminée. C'est ainsi qu'en 1746 les habitants de Lima furent avertis assez à temps du tremblement de terre qui allait

renverser leur ville, pour échapper aux désastres.

Les phénomènes de cette nature ont peut-être précédé l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre; mais leur étude approfondie ne remonte qu'aux temps modernes. Les anciens philosophes, qui interprétaient la nature au lieu de l'étudier, et qui se livraient ainsi à de faux systèmes, étaient partagés sur la cause des tremblements de terre. Démocrite, entre autres, les attribuait aux efforts que les eaux pluviales en surabondance dans les vastes réservoirs qu'il supposait dans l'intérieur de la terre, faisaient pour s'échapper. Aristote prétendait, au contraire, que ces mêmes eaux, converties en un volume d'air par l'effet de la chaleur intérieure du globe ou du soleil, ne trouvant pas d'issue, ébranlaient et soulevaient les couches supérieures de la terre. Les géologues actuels, suivant une méthode d'investigation plus conforme à la saine physique, pensent, comme Buffon, que ces grandes crises de la nature sont dues à des fluides élastiques qui, après avoir été retenus et comprimés dans l'intérieur du globe, parviennent à s'échapper par les ouvertures qu'ils se sont faites. Les éruptions volcaniques sont ordinairement accompagnées de tremblements de terre; et l'on a vu de nouveaux volcans prendre naissance au milieu des secousses des contrées environnantes : ainsi il est vraisemblable que des feux souterrains sont la cause de ces deux terribles effets.

Si l'action de certains tremblements de terre ne s'étend quelquefois qu'à de très petites distances, d'autres fois aussi elle embrasse une étendue de pays immense. Le 8 septembre 1601, il y eut un tremblement de terre considérable dans presque toute l'Europe et l'Asie, et qui se fit ressentir jusqu'à l'embouchure de la Newa. On peut voir plus de détails à ce sujet dans la *Géognosie* de M. d'Aubuisson de Voisins.

TREMPE. Quoique l'airain remplaçât le fer en beaucoup de circonstances dans les temps antiques, et que le premier de ces métaux paraisse avoir été connu long-temps avant le second, les anciens n'ont pas ignoré absolument l'usage du fer, ni par conséquent l'art de le rendre malléable. Chez les Égyptiens, il y avait une tradition qui portait que Vulcain leur avait appris à forger les armes de fer. Les Phéniciens mettaient aussi au nombre de leurs anciens héros deux frères qui passaient pour avoir trouvé le fer et la manière de le travailler. Moïse relève la dureté de ce métal; il compare la rigueur de la servitude que les Israélites éprouvèrent en Égypte à l'ardeur du fourneau où le fer est mis en fusion. On en faisait des épées, des couteaux, des cognées, et des instruments à tailler les pierres; ce qui prouve que l'on n'ignorait pas comment le fer pouvait être converti en acier.

M. d'Arcet a démontré, par des expériences, que ce n'est point par la trempe ou l'immersion dans l'eau froide que le bronze se durcit, comme il arrive à l'acier; il obtient au contraire sa dureté, lorsqu'après avoir été rougi, on le laisse refroidir lentement à l'air. M. d'Arcet a tiré parti de cette propriété pour faire des cymbales, instrument qu'on avait jus-

qu'ici tiré de Constantinople, où un seul ouvrier parvient, dit-on, à les fabriquer par un procédé dont il fait un secret. M. Mongez, dans un mémoire lu à l'Institut, prouve que les anciens traitaient le bronze comme nous venons de l'expliquer, et c'est d'après ses recherches que M. d'Arcet a fait ses expériences. *Analyse des travaux de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut* en 1814.

TRÉPASSÉS. Le nom de *trépassés*, que l'on donne encore aux morts, semble être une conséquence de l'opinion religieuse où étaient nos pères, que les âmes, après la mort, étaient *trépassées*, c'est-à-dire transportées, soit dans une barque, soit dans un chariot, d'un monde dans un autre. Cette croyance du passage des âmes dans une barque n'est pas, comme on le sait, particulière aux Gaulois. Chez les Égyptiens on croyait aussi à cette transmigration, et les Grecs et les Romains se persuadaient que Caron passait au-delà du Styx et de l'Achéron les ombres des morts dans une barque étroite et de couleur funèbre.

C'était autrefois un usage généralement établi en France, usage qui existait encore dans plusieurs villes il y a cinquante ans, et qui s'était maintenu dans Paris jusqu'au règne de Louis XIV, que, lorsqu'une personne était morte, un homme, vêtu de noir, parcourait les rues en faisant retentir la sonnette qu'il portait, et en criant d'une voix lugubre : *Priez Dieu pour les trépassés*.

Voici ce que Saint-Amand dit de cet usage dans sa pièce intitulée *la Nuit* :

Le clocheteur des trespassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que leur corps en sue ;
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroi des ames lasches,
Qui si souvent, soir et matin,
Et m'esveille et me fasches,
Va faire ailleurs, engeance du démon,
Ton vain et tragique sermon.

TRÉPIED. Ce mot se dit en général pour désigner toute sorte de vaisseau, siége, table ou instrument à trois pieds. Les anciens se servaient des trépieds, soit pour les usages domestiques, pour y poser des lampes, des vases, soit dans les cérémonies religieuses, soit pour y brûler des parfums dans les temples et pendant les sacrifices, soit pour y conserver l'eau lustrale dans les temples, ou l'eau commune dans les habitations.

L'usage des trépieds, chez les anciens, remonte aux temps les plus reculés. Homère en parle de manière à faire voir que cet usage était commun au temps où il écrivait, et qu'il était lié à la religion. Un des trépieds sacrés les plus célèbres était celui de la Pythie de Delphes, sur lequel elle se plaçait pour recevoir les vapeurs enivrantes de l'antre de Delphes, qui lui faisaient rendre les oracles. Ce trépied, qui dans l'origine n'avait eu d'autre destination que de couvrir l'ouverture de l'antre de Delphes, devint par la suite un pur ornement auquel on attachait des idées mystérieuses. Le trépied était un des principaux attributs d'Apollon, et presque tous ceux qui avaient exercé le sacerdoce de ce dieu, laissaient un trépied dans son temple. Les trépieds étaient aussi la récompense

des talents et le prix des jeux.

Depuis que le goût de l'antique est devenu à la mode dans l'ameublement, on a imité avec beaucoup de succès des trépieds antiques pour différents usages domestiques, principalement pour se laver les mains et la tête.

TRÉPAN (de τρυπάω, je perce). C'est un instrument de chirurgie de l'espèce du vilebrequin, fait en forme de scie ronde qu'on tourne pour enlever une pièce d'os, principalement du crâne où cette opération se fait plus particulièrement.

On n'avait point encore trépané l'os de la cuisse, lorsque M. Tenon tenta, en 1795, cette opération sur un homme de trente-trois ans, et obtint un succès complet. *Voyez* les *Mémoires de l'Institut, sciences physiques et mathématiques*, tome Ier, p. 208.

TRÈVE *du Seigneur*. Tel fut le nom qu'on donna à une loi que Henri I, roi de France, porta en 1041. Cette loi défendait les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, à cause du respect dû à ces jours que Jésus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie. L'autorité royale et ecclésiastique n'en pouvait pas faire davantage alors pour empêcher les duels, qui étaient si fréquents.

TRIANGLE. Cette figure géométrique a servi depuis long-temps de signe, de marque ou de symbole à bien des choses différentes. Plutarque nous apprend que le philosophe Xénocrates comparait la Divinité à un triangle équilatéral, les génies au triangle isocèle, et les hommes au triangle scalène. Les chrétiens à leur tour employèrent le triangle pour représenter la Sainte-Trinité; ils se servirent d'abord du simple triangle; mais dans la suite ils ajoutèrent au triangle quelques lignes qui formaient une croix; c'est ainsi que l'on trouve des triangles diversement combinés sur les médailles des papes publiées par Bonnani. Dans les premiers temps qui suivirent la découverte de l'imprimerie, rien n'était plus commun que de graver ces sortes de figures au frontispice des livres; ensuite elles devinrent de simples marques de correcteur d'imprimerie, ou des symboles distinctifs dans le commerce. Enfin elles ont passé aux emballeurs, qui marquent ainsi, avec leur pinceau, toutes les balles de marchandises qui sont envoyées dans les départements, ou qui doivent passer à l'étranger.

TRIANGLE. Instrument de fer qui a trois angles ou trois côtés. Celui qui en joue le soutient par un anneau stable posé à sa partie la plus élevée, et bat les trois côtés avec une petite baguette de fer. Dans le côté d'en bas, qui est horizontal, on met quelquefois des anneaux de fer roulants qui augmentent le son par leur frémissement. On se sert de cet instrument sur les théâtres, pour marquer les airs et la danse des montagnards d'Europe, parce-qu'en effet ces montagnards, principalement ceux de Savoie, en font un fréquent usage. On s'en sert sur la scène pour les airs des nations sauvages. On l'a aussi admis dans la musique militaire. On voit, par quelques monuments, que les anciens en connaissaient l'usage.

TRIBOMÈTRE. Du grec τρίβω

(frotter) et μέτρον (mesure). Cet instrument a été inventé par le physicien hollandais Musschenbroeck, mort en 1761. Il sert à mesurer ou à faire connaître les degrés de frottement, par la quantité de poids qu'on met dans un bassin suspendu à un cylindre mobile.

TRIBUS, du latin *tribus*, qui a la même signification et vient du grec τριτὸς (troisième partie), par le changement du *t* en *b*, parceque le peuple romain fut, dans l'origine, divisé en trois parties ou tribus, selon le témoignage des plus anciens auteurs. Dans l'antiquité on appelait tribu une certaine quantité, une certaine portion de peuple distribuée sous différents districts.

Les Hébreux formèrent douze tribus, selon le nombre des enfants de Jacob, qui donnèrent chacun leur nom à leur tribu; mais, ce patriarche ayant encore adopté, en mourant, les deux fils de Joseph, Manassé et Éphraïm, il se trouva treize tribus, parceque celle de Joseph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joseph s'étant prodigieusement multipliée en Égypte, devint si suspecte aux rois du pays, qu'elle se vit obligée de passer dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué, qui la divisa entre onze tribus de cette famille. La tribu de Lévi ne fut pas admise au partage, étant consacrée au service religieux; mais on pourvut à sa subsistance, en lui assignant des demeures dans quelques villes, ainsi que les prémices, les dîmes et les oblations du temple.

Athènes, dans sa splendeur, était divisée en dix tribus, qui avaient emprunté leurs noms de dix héros du pays; Démosthène en parle souvent dans ses harangues.

Chez les Romains, le mot *tribu* avait deux acceptions; il se prenait également pour une certaine partie du peuple, et pour une portion des terres qui lui appartenaient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine. Il faut se garder de confondre l'état des tribus sous les rois, sous les consuls, et sous les empereurs, car elles changèrent entièrement de formes sous ces trois sortes de gouvernements. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, et sous les empereurs comme dans leur décadence, du moins par rapport à leur crédit et à la part qu'elles avaient au gouvernement; car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, et n'en laissèrent plus que l'ombre au peuple et au sénat.

TRIBUNS DU PEUPLE. Les Romains nommèrent *tribuns* certains magistrats établis pour soutenir les droits des tribus ou du peuple contre les entreprises des consuls et du sénat. La personne de ces tribuns, qui étaient proprement les hommes du peuple, fut déclarée inviolable et sacrée. On en créa d'abord deux, et ils furent multipliés dans la suite jusqu'au nombre de dix. L'entrée dans cette charge fut absolument interdite aux patriciens; et pour les mettre hors d'état d'influer par leur crédit dans l'élection des tribuns, il fut ordonné que tous les magistrats plébéiens seraient nommés dans les assemblées qui se faisaient

par tribus, où les sénateurs avaient moins d'autorité. La violence et l'injustice des décemvirs, qui fut l'occasion de la seconde retraite du peuple sur le mont Aventin, donna lieu aussi à fortifier de nouveau la puissance des tribuns. Il fut arrêté que les lois portées par le peuple dans les assemblées par tribus obligeraient le peuple romain entier et par conséquent le sénat, ce qui arma les tribuns d'une grande autorité; qu'on ne créerait aucune magistrature dont il ne fût permis d'appeler; et l'on donnait pouvoir à tout particulier de tuer impunément quiconque contreviendrait à cette ordonnance.

Ils avaient aussi des tribuns militaires, qui eurent quelque temps à Rome l'autorité des consuls, et dont la charge s'appelait *tribunat.* De là viennent encore *tribunal,* qui signifiait, dans son origine, le lieu élevé d'où les tribuns rendaient la justice aux tribus, et qui s'est dit ensuite de tout siége établi pour juger; *tribut*, impôt, parcequ'à Rome la répartition des impôts se faisait par tribus.

TRIBUNAL DU COMMERCE. Cette juridiction fut instituée en 1564, par le chancelier Michel de l'Hôpital sous le titre de *juridiction consulaire;* elle fut connue ensuite sous la dénomination de *juridiction des juges et consuls.* Depuis la révolution, cette juridiction toute populaire, où des marchands sont jugés par des marchands, pour ce qui concerne le commerce, a conservé ses attributions, mais sous un autre nom, et porte celui de *tribunal de commerce.*

TRIBUNAUX DE PAIX. Ces tribunaux, qui pouvaient en quelque sorte être regardés comme des tribunaux de famille et dont la principale fonction était et est encore de concilier les parties et de leur éviter les procès, furent établis en France par la loi du 24 août 1790. Une institution si salutaire, et que nous avons empruntée des Anglais, a depuis reçu quelques modifications. Les juges de paix, qui étaient élus par leurs concitoyens et pouvaient être changés tous les trois ans, sont aujourd'hui inamovibles et nommés par le gouvernement.

TRIBUT. Selon Varron, on appela *tributum* la contribution que les citoyens divisés en tribus payaient par tête et également, sans distinction de biens ni de condition. Servius Tullius, sixième roi de Rome, abrogea cette coutume injuste, et régla que chacun paierait à proportion de ses revenus. (*Voyez* IMPÔTS.)

TRICOT. Les tricots ont pris leur nom du village de ce nom situé à deux lieues et sur le chemin de Montdidier à Paris, et le mot *tricoter* vient de ce que les fils sont croisés dans les ouvrages tricotés, comme dans les étoffes faites à Tricot.

C'est au commencement du seizième siècle seulement que l'art de tricoter avec des broches a été inventé.

En 1805, M. Boiteux, de Paris, a reçu une médaille de la société d'encouragement, pour avoir fabriqué le premier, en France, le tricot appelé, en Angleterre, *bonneterie à toison*, et destiné à soulager ceux à qui la goutte ou les rhumatismes font une nécessité de se couvrir chaudement.

En 1807, M. Bonnard, fabricant de tulles, a introduit en France l'étoffe connue sous le nom de *tricot de Berlin*.

TRICTRAC. Ce mot est une véritable onomatopée, et imite fort bien le bruit que font les dés et les dames en roulant sur le tablier.

Les anciens avaient un jeu qui ressemblait assez à notre trictrac. Les Grecs l'appelaient *diagrammismos*, et les Latins *duodena scripta*. La table sur laquelle on jouait était carrée et partagée par douze lignes sur lesquelles on arrangeait les jetons comme on le jugeait à propos, en se réglant néanmoins sur les points des dés qu'on avait amenés. Ces jetons ou dames, nommés *calculs*, étaient, chez les Romains, au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes. La fortune et le savoir dominaient également dans ce jeu; et un joueur habile pouvait réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avait amenés. Lorsqu'on avait avancé quelque jeton et qu'on s'apercevait avoir mal joué, on pouvait, avec la permission de son adversaire, recommencer le coup.

Le *diagrammismos* des Grecs n'avait que dix lignes et douze jetons.

« Belagi succéda, est-il dit dans les *Annales de la littérature et des arts*, t. IX, p. 84, à Shirham dans le royaume de l'Inde. A peine monté sur le trône, il refusa de payer à Nushirravan, roi de Perse, un tribut auquel s'était assujetti son prédécesseur, et ces deux princes se déclarèrent, à ce sujet, une guerre qui menaçait d'avoir les suites les plus funestes. Après plusieurs batailles sanglantes, le roi de l'Inde, pour terminer leurs différents, envoya au roi de Perse un ambassadeur avec un jeu d'échecs (*voyez* ÉCHECS), en lui promettant de lui payer le tribut si les Persans pouvaient découvrir la marche de ce jeu, sans qu'on la leur enseignât. Le roi assembla tous les savants de la Perse, et les consulta sur cet objet. Bouzourgemhir, un de ses conseillers, parvint à découvrir les mystères des échecs; mais, peu satisfait de n'avoir pas été vaincu par les Indiens dans cette guerre innocente, le Persan voulut leur arracher l'aveu de leur infériorité. Excité par ce noble motif, il inventa le trictrac, et le roi de Perse le choisit lui-même pour porter au roi de l'Inde l'explication des échecs, avec le défi de deviner le nouveau jeu que cet ingénieux conseiller avait découvert. Le roi de l'Inde commença par envoyer en Perse le tribut dont il était convenu; mais il réunit en vain les esprits les plus subtils de son royaume pour pénétrer la marche du *trictrac*. La chose fut jugée impossible, et Bouzourgemhir, en ennemi généreux, leur en dévoila les secrets. »

TRIGONE, du latin *trigonum*, en grec τρίγωνον, formé de τρεῖς (trois), et de γωνία (angle). Espèce de lyre ancienne, de forme triangulaire. Cet instrument, dit Furgault, a passé jusqu'à nous sous le nom de *harpe* : sa base était formée d'un des angles; le côté opposé à l'angle servait de chevillier, et le long de l'un des deux autres étaient attachées les cordes qui étaient en plus grand nombre qu'à la lyre, qui n'en avait que sept ou huit. Les anciens touchaient le trigône avec les doigts des deux côtés,

comme on le fait encore aujourd'hui.

TRIGONOMÉTRIE. Science qui a pour objet la résolution des triangles rectilignes et sphériques, c'est-à-dire la détermination de quelques angles et côtés de ces figures au moyen d'autres parties données. La trigonométrie rectiligne paraît n'avoir pas été ignorée des Égyptiens, et il est certain qu'elle a été connue des Grecs : son antiquité est due à la simplicité des principes sur lesquels elle est fondée. La résolution plus difficile des triangles formés par des arcs de grand cercle est du ressort de la trigonométrie sphérique. Hipparque, au rapport de Théon, s'en occupa avec succès ; mais le traité en douze livres que ce grand astronome avait composé sur les cordes des arcs de cercle n'est point parvenu jusqu'à nous. Plus tard Ménélaüs, qui vivait vers l'an 55 de l'ère chrétienne, laissa un savant ouvrage sur la manière de résoudre la plupart des cas de la trigonométrie sphérique que l'on considérait dans l'ancienne astronomie. Cette branche importante des mathématiques ne pouvait manquer de s'étendre et de se perfectionner par les applications de l'analyse algébrique dont la découverte remonte à des temps plus rapprochés de nous, et par la substitution des sinus aux cordes ; aussi Euler, Lagrange, Legendre, Delambre, Gauss, etc., ont-ils enrichi la science d'un grand nombre de formules et méthodes trigonométriques très utiles en astronomie pratique et en géodésie.

TRINITÉ (*fête de la*). Fête qui se célèbre dans l'église catholique en l'honneur de la sainte Trinité. Le concile d'Arles, tenu en 1260, ordonna la célébration de l'office de la sainte Trinité le jour de l'octave de la Pentecôte.

TRINITÉ. Cette île de la mer des Caraïbes, sur la côte de la Terre-Ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque, fut découverte, par Christophe Colomb, en 1498.

TRIOMPHE. C'était une cérémonie pompeuse et solennelle qui se faisait chez les anciens, lorsqu'un général d'armée, qui avait remporté quelque grande victoire, entrait dans la capitale de l'empire.

Le mot *triomphe*, selon le chevalier de Jaucourt (*Encyclopédie*, au mot *triomphe*), tire son origine de *Thriambos*, un des noms de Bacchus. Les acclamations du soldat et du peuple qui criaient après le vainqueur, *io triumphe !* ont donné naissance au mot *triumphus* (triomphe), et étaient imitées du *io thriambe Bacche*, qu'on chantait au triomphe de Bacchus.

Bacchus, conquérant des Indes, établit donc l'usage du triomphe dans la Grèce, et presque tous les peuples l'adoptèrent. A Carthage les généraux qui s'étaient distingués par leurs exploits, recevaient l'honneur du triomphe : Asdrubal y fut admis plusieurs fois ; mais les vainqueurs ne furent nulle part aussi magnifiquement récompensés que chez les Romains.

Romulus et ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins pour avoir des citoyens, des femmes et des terres ; ils revenaient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus : c'étaient des gerbes de blé et des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la suite la princi-

pale cause du degré de grandeur où parvint la ville de Rome.

Tant que l'ancienne forme de la république subsista, aucun général ne pouvait prétendre au triomphe qu'il n'eût reculé les limites de l'empire par ses conquêtes, et qu'il n'eût tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, sans une perte considérable de ses propres soldats.

Il était d'ailleurs défendu à tout général victorieux, qui demandait le triomphe, d'entrer dans la ville avant de l'avoir obtenu; il fallait encore pour obtenir le triomphe que le général fût revêtu d'une charge qui donnait droit d'auspices, et que la guerre fût légitime et étrangère. On ne triomphait jamais lorsqu'il s'agissait d'une guerre civile.

Le général qui avait battu les ennemis dans un combat naval avait les honneurs du triomphe naval; ce fut C. Duillius qui les obtint le premier, en 449, après avoir défait les Carthaginois.

Comme celui-là seul sous les auspices duquel la guerre s'était faite avait droit de demander le triomphe, lorsqu'il n'y eut plus d'autre général ou chef que l'empereur, les triomphes lui devaient être réservés; ainsi le triomphe devint un privilége des empereurs et des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du triomphe, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout temps en avaient été la suite, c'est-à-dire le droit de porter la robe triomphale dans certaines cérémonies, une statue qui les représentait avec cet habillement et couronnés de lauriers; enfin quelques autres prérogatives moins communes qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite : *Et quidquid pro triumpho datur.*

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en triomphe est Cornelius Balbus, connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron et Jules César.

Il arrivait quelquefois que, si le sénat refusait d'accorder le triomphe à cause du défaut de quelque condition nécessaire, le général triomphait sur le Mont-Albain : Papirius Massa fut le premier qui triompha de cette manière, l'an de Rome 522.

Lorsque les avantages qu'on avait remportés sur l'ennemi ne méritaient pas le grand triomphe, on accordait au général le petit triomphe, nommé *ovation* (*voyez* ce mot); mais peu de personnes se souciaient de l'obtenir, tandis que le grand triomphe était l'objet qui flattait le plus l'ambition de tous les Romains. Pourquoi, s'écrie le chevalier de Jaucourt, cet appareil de gloire qui accompagne les triomphes n'est-il plus que dans l'histoire? C'est, répond-il, que les honneurs du triomphe ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, et que cette ostentation serait dangereuse dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale absorbent tous les regards.

Lorsque les rois commandaient leurs armées ils pouvaient offrir le spectacle pompeux des honneurs qu'on accordait aux triomphateurs, puisqu'ils auraient recueilli eux-mêmes ces témoignages de gloire; aussi voyons-nous qu'en 1214 Philippe-Auguste, après avoir vaincu, à la bataille de Bouvines,

Ferdinand, comte de Flandre, voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée triomphale.

« Parmi plusieurs seigneurs captifs, dit M. Dulaure (*Histoire de Paris*, tome II, p. 296, 2e édit.), on remarquait le prince Ferdinand, chargé de chaînes, attaché sur un chariot traîné par quatre chevaux. Devant ce prince, triste ornement du triomphe, le peuple chantait ce distique, sans doute commandé pour la circonstance :

Quatre feranz bien ferrés
Traînent Ferrant bien enferré.

» La chronique en vers français de Saint-Magloire commence par le récit de cet évènement remarquable ; voici ses expressions :

Li quens Ferranz, liés et pris,
En fu amenez à Paris ;
Et maint autres barons de pris,
Qui puis ne virent leur pays.

» Le comte Ferdinand, que le vulgaire nommait *Ferrand*, fut enfermé dans le Louvre, et y languit jusqu'à ce qu'il eut consenti à céder tous ses états au roi Philippe. Les autres prisonniers furent enfermés au grand Châtelet, que les chroniques de France nomment en cette occasion le *Chastel de Grand-Pont.* »

TRIOMPHE (jeu de cartes). « On trouve dans la Vie de saint Bernard de Sienne, parmi les instruments de jeux divers, tels que les palets, les dez qu'on apporta dans la place publique pour les brûler, des figures peintes, des *cartes de triomphe*, dont l'un de nos jeux de cartes retient encore le nom. » (Hurtaut, *Dict. historique de la ville de Paris*, tome II, p. 80.)

TRIRÈME. *Voyez* RAMES.

TRITON. Machine inventée, en 1811, par M. le baron de Drieberg, au moyen de laquelle un homme peut plonger dans l'eau, et y rester aussi long-temps qu'il veut. Elle consiste dans une sorte de poumons artificiels, lesquels, à l'aide de deux soufflets, font le travail que les poumons du plongeur auraient dû faire pour obtenir de l'air en abondance. Le plongeur a les bras libres, peut porter avec lui une lanterne, et entrer même dans les chambres des vaisseaux submergés.

TROCAR ou TROIS-QUARTS. Cet instrument, dont les chirurgiens se servent pour faire des ponctions, est un poinçon d'acier, terminé en pointe triangulaire et renfermé dans une canule d'argent ; il a été perfectionné par M. Petit. Cet homme célèbre a imaginé aussi un *trocar* pour les contre-ouvertures.

TROCHLÉON. M. Dietz, à qui nous sommes redevables du clavi-harpe, a inventé le trochléon, en 1814. Les sons de cet instrument ont une expression plus douce que celle du clavi-harpe ; ses vibrations harmoniques et nerveuses causent une sensation des plus agréables. Cet instrument, qui n'exige pas le plus léger effort, est de forme ronde ; il est garni de touches métalliques mises en vibration par un archet circulaire qu'une pédale fait mouvoir.

TROMPE. En 1806, M. Frichot présenta au Conservatoire un instrument appelé *basse-cor*. Ce basse-cor n'était, à cette époque, que le serpent, dont la forme incommode avait été rendue moins embarrassante, et dont les sons, inégaux dans leur intensité, peu

justes dans leurs rapports réciproques, avaient acquis de la justesse et de l'égalité par l'adjonction de plusieurs clefs de l'invention de l'auteur. Depuis les changements faits à cet instrument par M. Frichot, il l'a nommé *basse-trompette*. La commission formée en 1811 pour faire un rapport sur cet instrument a cru que le nom générique de *trompe* semblait mieux lui convenir que celui de *basse-trompette*, parceque son diapason se compose de deux parties très caractérisées, l'une comprenant toute l'étendue du serpent, et l'autre les étendues réunies de la deuxième et de la première trompette.

Quel que soit d'ailleurs le nom qui sera adopté pour cet instrument, la commission a pensé que cette invention, qui ne laisse rien à désirer pour sa perfection, était d'un grand intérêt pour l'art. Dans la musique dramatique, par son étendue, par la puissance et la beauté de ses sons, cet instrument donnera aux compositeurs les moyens de combiner de nouveaux effets. Dans la musique militaire, il ajoutera beaucoup à son éclat, s'il est heureusement employé dans les caractères dont il est susceptible. Enfin, dans la musique d'église, il dirigera et soutiendra les intonations du plain-chant avec une justesse et une égalité qui doivent lui faire obtenir une préférence exclusive sur le serpent, instrument depuis long-temps reconnu vicieux sous ces deux rapports, quoique, dès son origine, il fut en France spécialement consacré à cet usage.

TROMPES DE FALLOPE (*tubæ Fallopii*). On appelle ainsi certaines parties du corps, parcequ'elles ont à peu près la figure d'une trompette, et qu'elles passent pour avoir été découvertes par Fallope, Modénois, mort en 1562. On les trouve cependant décrites dans Ruffus d'Éphèse (*Ruffus Ephesius, De partibus corporis humani*); et l'habile médecin Drelincourt a fait voir que ces trompes avaient été très connues de presque tous les anciens, à commencer par Hippocrate.

TROMPETTE. L'usage des trompettes et des clairons est extrêmement ancien. On sentit promptement l'utilité qu'on pouvait retirer d'une pareille découverte, soit pour faire connaître les ordres du général, soit pour exciter les troupes au combat. Les premiers instruments militaires auront été de gros roseaux, des morceaux de bois creusés, des cornes d'animaux, de grosses coquilles, etc. On perfectionna ensuite cette découverte. On imagina d'imiter avec le métal la structure des corps naturels qui, par le moyen du souffle, rendaient un son éclatant. C'est ainsi qu'on sera parvenu à inventer la trompette. On voit dans Job, chap. XXXIX, v. 24, 25, que cet instrument était employé à la guerre. Il est dit que Moïse fit faire deux trompettes d'argent battu au marteau. C'en est assez pour montrer que l'usage de cet instrument remonte à des temps fort reculés.

Il paraît avoir été inventé en Égypte, ou par Mesraïm, ou par quelqu'un de ses premiers descendants. Les Grecs même ont reconnu qu'Osiris, un des premiers rois d'Égypte, était l'inventeur de

la trompette. C'est en Égypte que Moïse et les Israélites prirent connaissance de cet instrument. Remarquez qu'il n'est jamais parlé de trompettes dans l'*Iliade*. Si Homère en fait mention, ce n'est que comme terme de comparaison. Il n'en donne ni aux Grecs ni aux Troyens. En effet, cet instrument ne s'introduisit dans les armées grecques qu'environ un siècle après la destruction de Troie; et ce vers de Virgile,

Exoritur clamorque virum clangorque tubarum,

prouve seulement, ce que tout le monde sait, que le poëte latin n'a point été, comme le poëte grec, fidèle aux usages et aux costumes. Chez les Grecs et chez les Romains, les trompettes donnaient à la guerre le signal du combat. Elles étaient en usage dans les triomphes, dans la célébration des jeux sacrés, dans celle des jeux floraux, et dans quelques sacrifices, même dans les pompes funèbres. La trompette droite était particulièrement destinée à l'infanterie, et la courbe appartenait à la cavalerie.

Les modernes ont extrêmement perfectionné le mécanisme de la trompette. Ce fut un Français, nommé Maurice, qui, sous le règne de Louis XII, donna à cet instrument la forme qu'il a aujourd'hui. Morland, Cassegrain, Müller, Coniers et Haasse ont recherché avec soin les meilleurs procédés à suivre pour la fabrication des trompettes.

Les frères Gambatti, attachés depuis peu à l'orchestre du théâtre Italien, à Paris, font usage de trompettes à clef et à soupape, tellement perfectionnées que ces artistes produisent avec ces instruments des effets jusqu'ici inconnus. Ils rendent avec la plus grande facilité des sons d'une extrême justesse, qu'on ne pouvait obtenir avec les anciennes trompettes. Sans doute qu'en France on s'empressera d'adopter ce nouvel instrument, qui doit encore ajouter aux effets d'harmonie.

TROMPETTES (*fête des*). Cette solennité, qui se célébrait chez les Hébreux, et qu'observent encore les Juifs, fut instituée, selon quelques auteurs, en mémoire du tonnerre que l'on entendit sur le mont Sinaï, lorsque Dieu y donna sa loi; et, suivant d'autres, en mémoire de la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

TRONC. L'origine des troncs est très ancienne, et remonte au temps de Joas, roi de Juda. Ce prince, élevé sur le trône par les soins du grand-prêtre Joïada, vit avec douleur les désordres que l'impie Athalie, son aïeule, avait commis dans le temple, dont elle avait enlevé toutes les richesses pour en orner le temple et l'autel de Baal. Résolu de réparer ces outrages, mais ne pouvant soutenir lui seul une si grande dépense, il fit avertir le peuple de son dessein, afin que ceux qui seraient portés à le seconder, y contribuassent en quelque chose. On trouva un nouveau moyen de recueillir les aumônes du peuple, en faisant une petite ouverture à un coffre où chacun mettait ce qu'il avait résolu d'offrir à Dieu, et l'on vidait tous les jours ce coffre en présence du roi et du grand-prêtre.

Les troncs dans les églises furent établis en France, vers la fin

du douzième siècle, par le pape Innocent III, afin que les fidèles y pussent déposer leurs aumônes en tout temps.

TROPHÉE, du latin *tropœum*, fait du grec τροπαῖον, dérivé de τρέπω (mettre en fuite). Les trophées n'étaient, dans l'origine, que des troncs de chêne revêtus des dépouilles ou des armes des vaincus, c'est-à-dire d'une cuirasse, d'un casque et d'un bouclier. Le trophée se dressait aussitôt après la victoire, sur le champ de bataille. Cette coutume passa des Grecs aux Romains, et l'on prétend qu'elle fut introduite par Romulus. On imagina dans la suite de faire porter les trophées devant le char du triomphateur. Pour rendre plus durable la gloire du vainqueur, on en construisit de pierre, de marbre, ou de toute autre matière solide. Le premier dont l'histoire romaine fasse mention, est celui qu'érigea C. Flaminius, l'an de Rome 530; il était d'or, et était placé dans le Capitole. Mais les plus célèbres qu'il y ait eus à Rome, du temps de la république, sont les deux trophées que Marius plaça en mémoire de ses deux victoires, l'une remportée sur Jugurtha, et l'autre sur les Cimbres et les Teutons; ils étaient de marbre, et élevés dans la cinquième région dite Esquiline.

A l'exemple des anciens, les modernes ont élevé des trophées en marbre, en pierre et en bronze. Ces trophées, élevés à la gloire des rois conquérants, diffèrent peu de ceux des empereurs romains.

TROPIQUE, du grec τροπικοὶ. Ce sont deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, et passant par les points solsticiaux. Ils sont éloignés de l'équateur de 23 degrés 28 minutes. Ce sont les parallèles décrits par le soleil lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. *Voyez* BAPTÊME DU TROPIQUE.

TROUBADOUR. Nom qu'on donnait à nos anciens poëtes provençaux, probablement du verbe *troubar*, qui signifie *trouver*, *inventer*. « Les poëtes provençaux, dit Estienne Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. VII, chap IV, étaient appelés *troubadours*, à cause des inventions qu'ils trouvaient. Et gisait leur poésie en sonnets, pastorales, chansons, sirventes, tensons. » Les plus célèbres troubadours sont Arnaud Daniel, né dans le douzième siècle; Anselme Faydit, Hugues Brun, Pierre Roger. Ces aimables poëtes-musiciens, que la Provence produisait, parcouraient les châteaux en chantant les éloges des grands hommes morts ou vivants, et s'accompagnaient, en chantant, de leur harpe

> Ainsi, dans l'heureuse Provence,
> Jadis on vit les troubadours
> Dans les combats porter la lance,
> Dans la paix chanter les amours.
> Ils parcouraient toutes les cours
> Pour célébrer toutes les belles;
> Aux rois, à la beauté fidèles,
> Amants, poëtes et guerriers,
> Leur muse à des fleurs immortelles
> Mêlait le myrte et les lauriers.
>
> (THOMAS, *Épître à M. Clapier.*)

Ce fut vers le onzième siècle que les troubadours, qui faisaient des vers et les jongleurs qui les chantaient, vinrent des provinces méridionales, et se répandirent dans les principales cours de l'Europe

dont ils faisaient les délices. Ils inspirèrent le goût de la poésie aux plus grands seigneurs; il y eut même, parmi les troubadours, des hommes du plus haut rang. Guillaume IX, comte de Poitou, né en 1071, fut un des premiers chansonniers provençaux. Ce poëte a de la grâce, de la facilité et de l'harmonie. On compte, après lui, Bernard de Vantadour, poëte à bonnes fortunes. Les poésies des troubadours étaient divisées en *sirventes*, ouvrages satiriques ou apologétiques; en *chansons* galantes; en des *tensons* (*voyez* ce mot), qui étaient des questions ingénieuses sur l'amour, ou des dialogues sur d'autres sujets; enfin en *pastourelles*, *fabliaux*, *contes* et *romances*.

La chanson suivante, attribuée à Thibault, comte de Champagne, né en 1201, ne manque ni de grâce ni de naïveté, et son langage ne paraît pas si gothique que celui de beaucoup de poëtes qui l'ont suivi :

Las! si j'avois pouvoir d'oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
Et son très doux, très doux regarder,
Finirois mon martyre.
Mais, las! mon cœur n'en puis ôter,
Et grand affolage
M'est d'espérer;
Mais tel servage
Donne courage
A tout endurer.
Et puis comment, comment oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
Et son très doux, très doux regarder?
Mieux aime mon martyre.

Il ne faut pas confondre les *troubadours* avec les *trouverres* qui les ont suivis, et qui florissaient du côté du nord de la France, tandis que les troubadours étaient des poëtes provençaux qui n'ont composé que dans leur patois, idiome alors absolument étranger à la plupart de nos provinces. La fin du quatorzième siècle vit s'éclipser la gloire des troubadours; les jongleurs, connus sous le nom de *joculatores*, leur succédèrent.

M. le comte de Vaudreuil (*Tableau des mœurs françaises au temps de la chevalerie*, 4 v. in-8°, 1826) trouve que c'est le Limousin qui a donné les premiers et même le plus grand nombre de troubadours, ensuite le Périgord, puis le Haut et le Bas-Languedoc, et enfin la Provence, province qu'on avait cru jusqu'ici la plus féconde en ce genre.

TROUVERRES ou TROUVEURS. Les trouverres, qu'il ne faut pas confondre avec les troubadours (*voyez* ce mot), sont nos anciens poëtes du nord de la France. « Ces deux mots *trouveurs* et *troubadours*, qui au fond ne sont qu'un, expriment assez bien, dit Rivarol, la physionomie des deux langues, le provençal et le picard. » Les uns étaient les poëtes de la langue d'*Oyl*, ou du nord de la France; les autres de la langue d'*Oc*, ou du midi. Ce sont les trouverres qui ont formé notre langue et commencé notre théâtre. Qu'on lise la Collection des fabliaux que M. Méon nous a donnée récemment; que l'on compare ces ouvrages de nos anciens trouverres à ce qui nous reste des troubadours, et l'on verra qu'il y a entre les uns et les autres une aussi grande différence de talent que de langage.

M. le comte de Vaudreuil, dans l'ouvrage que nous venons de citer à l'article précédent, juge les poésies des trouverres bien supérieures à celles des troubadours;

et il en prend occasion d'établir que les têtes sont mieux organisées pour la poésie dans le nord de la France que dans le midi, et que ce sont nos provinces septentrionales qui ont fourni le plus de poëtes, et surtout de grands poëtes.

Cette observation de M. de Vaudreuil sur les poëtes est généralisée par M. Charles Dupin. Ce savant académicien vient de démontrer par des calculs d'une exactitude incontestable que ce sont les départements du nord qui ont fourni le plus d'hommes célèbres parmi nous.

TRUFFE. L'Espagne nous apprit l'usage des truffes.

C'est vers les rivages incultes des ruisseaux, les terrains en pente, les coteaux, le voisinage des bois, l'ombrage des chênes, des trembles, des peupliers noirs, des bouleaux blancs, des saules, que se rencontre le plus communément la truffe ; elle n'appartient pas à tous les pays, mais on la trouve fréquemment dans plusieurs de nos départements méridionaux. Les pays septentrionaux en fournissent aussi, mais en petite quantité, et d'une saveur peu recherchée. On reconnaît qu'un terrain recèle des truffes à certaines gerçures, au bruit sourd et particulier qu'il rend lorsqu'on le frappe d'un bâton, et à un léger renflement de sa surface ; enfin à quelques espèces de mouches qui semblent se plaire dans le voisinage des truffières. Mais ces signes étant équivoques, et souvent trop peu sensibles, il y a de l'inconvénient à ouvrir le terrain ; car si les truffes ne sont pas encore mûres, la truffière en souffre, malgré la précaution qu'on a de la recouvrir sur-le-champ. L'indice le plus certain se tire de l'odeur, qu'on peut saisir à la distance de quelques mètres. Comme on acquiert difficilement ce tact, cette finesse d'odorat, on a employé pour cet objet les cochons ; mais attendu que ces animaux sont gourmands, on a trouvé plus avantageux de dresser les chiens à indiquer les truffières. Les chiens les plus propres à cette espèce de chasse sont les barbets de moyenne taille. On s'attache d'abord à les familiariser avec l'odeur et le goût de la truffe, en leur en faisant manger de crues et de cuites dans leurs aliments, et, lorsqu'ils en ont contracté le goût, on les mène à cette quête. Quand ils flairent les truffières, et qu'ils commencent à les gratter avec leurs pattes, le chasseur, muni d'une petite bêche, ouvre la terre, et enlève les truffes, en donnant les plus petites aux chiens pour les encourager. On recouvre ensuite la terre, qui peut produire l'année suivante ; mais si l'on amende cet endroit avec du fumier ou des marcs de raisin, les truffes en disparaissent. Plus les truffes sont nombreuses dans le même endroit, moins elles ont de volume. Il arrive quelquefois que l'on fait deux et même trois récoltes chaque année dans une seule truffière, mais il n'y en a communément qu'une. On a remarqué que les truffes, comme les champignons, grossissaient presque subitement après les pluies d'orages et les grands tonnerres; quelques chasseurs prétendent aussi qu'on les trouve plus fréquemment dans les temps de nouvelle et de pleine lune. La fraîcheur des nuits est encore plus fa-

vorable pour cette recherche, parcequ'alors l'odorat des chiens est plus sensible. On a remarqué vers le mois d'août, temps où la truffe commence à mûrir, que ce végétal remonte plus près de la surface du sol qui le recèle ; il semble même s'élever, par une force assez élastique, assez vive, pour le faire sortir quelquefois de terre, et les animaux sauvages le dévorent, ou bien il se putréfie et sert d'aliment aux larves de divers insectes.

TSAAD (*lac*). Trois voyageurs anglais, MM. Denham, Clapperton et Oudney, ont découvert, au centre du royaume de Bornou, un grand lac nommé dans le pays le *Tsaad*, et dont l'étendue, du nord au sud, doit être au moins de quatre-vingt-dix lieues. Deux rivières considérables s'y jettent : l'une s'appelle le *Shary* ; elle vient du sud, a plus d'un mille de large, et est remplie d'îles basses. L'autre vient de l'ouest et porte le nom d'*Yaou* : quoiqu'elle ait très peu de largeur, quelques personnes supposent que c'est le fameux Niger. Le *Tsaad* est parsemé d'îles, dans lesquelles on voit paître des éléphants parmi de grands roseaux. *Annales de chimie*.

TUBE. Cylindre creux de verre, de métal, ou de quelque autre matière solide. Les tubes astronomiques à un oculaire concave et à un objectif convexe ont été inventés par Zacharie Jans ou Jansen, Hollandais, en 1590.

Kepler est le premier qui ait imaginé le tube astronomique à deux verres convexes.

Scheiner a ajouté à ce tube le troisième verre pour redresser les objets.

Torricelli, médecin du grand-duc de Toscane, inventa en 1643 les tubes nommés, d'après lui, tubes *torricelliens*, qui ne sont autres que le baromètre. *Voyez* BAROMÈTRE.

TUBE D'ASPIRATION. A l'aide de cet instrument de chimie inventé en 1817, par M. Brize-Fradin, l'air, ayant déposé ses principes nuisibles, peut servir à la respiration.

TUBE PHOSPHORI-MÉTALLIQUE. Cet instrument, dû à M. Collot, produit une lumière assez vive pour qu'on puisse lire pendant la nuit et distinguer tous les objets.

TUBÉREUSE. Cette fleur, dont l'odeur est très agréable, est originaire de Java et de Ceylan. L'opinion la plus répandue est que nous devons la tubéreuse à un minime que le savant Peiresc avait envoyé en Perse ; néanmoins le père Dardenne, de l'Oratoire, prétend que les Indes ont donné cette étrangère charmante à l'Italie, qui l'a fait passer jusqu'à nous. D'un autre côté, Beckmann s'appuie de l'autorité de Papon, pour attribuer l'introduction de cette fleur en Europe, avant l'an 1594, à Tovar, médecin espagnol.

TUDESQUE. Langue que l'on parlait à la cour après l'établissement des Francs dans les Gaules ; elle se nommait aussi *franc-theuch*, *théotiste*, *théotique* ou *thivil*. Mais quoiqu'elle fût en règne sous les deux premières races, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, elle prenait de jour en jour quelque chose du latin et du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changements mêmes firent sentir aux Francs la rudesse et la disette de

leur langue; les rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux; ils s'aperçurent aussi qu'ils manquaient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisaient. Grégoire de Tours et Aimon parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O, Ψ, Z, N; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimon dit que c'était Θ, Ψ, X, Ω; et Fauchet prétend, sur la foi de Pithou et sur celle d'un manuscrit qui avait alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet étaient l'Ω des Grecs; le ד, le ת et le פ, des Hébreux: c'est ce qui pourrait faire penser que ces caractères furent introduits dans le franc-theuch pour des sons qui lui étaient particuliers, et non pas pour le latin, à qui ses caractères suffisaient: il ne serait pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avait beaucoup de juifs à sa cour, et entre autres un nommé Prisc, qui jouissait de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il était nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étaient les signes et qui manquaient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auraient pu donner aux lettres et à polir la langue: d'ailleurs, les Francs ayant trouvé les lois et tous les actes publics écrits en latin, et les mystères de la religion célébrés dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdait au contraire tous les jours, et les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent. Les langues romane et tudesque, tout imparfaites qu'elles étaient, l'emportèrent, et furent les seules en usage jusqu'au règne de Charlemagne; la langue tudesque subsista même encore plus long-temps à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon, roi de Germanie, et par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouvèrent à ce concile. Mais enfin la langue romane, qui semblait d'abord devoir céder à la tudesque, l'emporta insensiblement, et, sous la troisième race, elle fut bientôt la seule, et donna naissance à la langue française.

TUILE. Quelques auteurs en attribuent l'invention à Cyniras, roi de Chypre. Les anciens connaissaient l'art de fabriquer la tuile; ils en faisaient de différentes espèces: il y en avait de carrées et de plates, d'un pied et demi à deux pieds de longueur; il y en avait aussi de creuses et à bords relevés. On employait encore les dalles de marbre au lieu de tuiles. Dans les temps postérieurs, on se servit de dalles de pierre pour le même usage. Pline nous apprend que, dans la partie de la Gaule appelée Belgique, une pierre molle, de couleur

blanche, servait à faire des tuiles.

TUILERIES (*palais des*). Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, secrétaire des finances, possédait hors de Paris une maison avec cour et jardin dans un lieu voisin de celui où l'on fabriquait de la tuile, lieu que, dans les titres du quatorzième siècle, on nommait *la Sablonnière*. En 1518, François I^{er} fit l'acquisition de cette propriété pour la donner à sa mère, Louise de Savoie, qui ne garda que peu de temps l'hôtel des Tuileries, et le donna en 1525, pour en jouir pendant sa vie, à Jean Tiercelin, maître-d'hôtel du dauphin. C'est sur l'emplacement de cette propriété que s'éleva dans la suite, par les soins de Catherine de Médicis, le vaste et magnifique château des Tuileries, après que Charles IX, par son édit du 28 janvier 1564, eut ordonné la démolition du palais des Tournelles. Les fondements de ce nouveau palais, dont Philibert Delorme et Jean Bullan avaient donné les plans, furent jetés au mois de mai de la même année. Les jardins furent environnés d'un mur à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications du côté de la rivière, par un bastion auquel on mit la première pierre le 11 juillet 1566; mais la superstition de la reine lui fit discontinuer ce beau palais, et lui inspira le dessein de faire bâtir l'*hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*hôtel de Soissons*. Le château des Tuileries, dans l'état où le laissa la reine Catherine de Médicis, n'était composé que du gros pavillon du milieu, des deux corps-de-logis qui ont chacun leur terrasse du côté des jardins, et des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiments n'avaient pas l'élévation qu'ils ont eue depuis; mais ils ne laissaient pas de former un tout dont les proportions étaient fort régulières. Henri IV agrandit ce château, et fit commencer en 1600 la grande galerie qui le joint au Louvre. En 1664, Louis XIV ordonna, pour la restauration et l'embellissement de ce château, plusieurs ouvrages dont l'exécution fut confiée à Louis Levau et à François Dorbay son élève.

Le jardin des Tuileries n'était autrefois ni aussi commode ni aussi bien distribué qu'il l'est aujourd'hui; car, séparé du château par une rue qui, régnant le long de ce palais, aboutissait presqu'à la porte d'entrée actuelle, près le Pont-Royal, son étendue n'était pas à beaucoup près aussi considérable qu'elle l'est à présent. Il y avait cependant un étang, un bois, une volière, une orangerie, des allées, des parterres, un écho, un théâtre et un labyrinthe.

La disposition de ce jardin, tel que nous le voyons, est due au célèbre André Le Nostre. Elle est si belle et si ingénieuse, que quoique ce jardin ne contienne que soixante-sept arpents, on y trouve cependant tout ce qu'on peut désirer dans les promenades les plus vastes. L'habileté de l'artiste lui fit surmonter les obstacles de l'inégalité du terrain, et il rendit ce jardin l'objet de l'admiration des Parisiens et des étrangers.

Le palais des Tuileries est joint au Louvre par une longue et large galerie qui règne le long de la rive septentrionale de la Seine. Une autre galerie parallèle a été commencée sous l'ancien gouver-

nement ; elle se continue toujours, mais avec beaucoup de lenteur.

TULIPE. Ce mot nous vint autrefois de Turquie avec la fleur qu'il désigne, selon la remarque de Ménage dans ses *Origines de la langue française*, où il dit, après Vossius et Stappel, que cette fleur a pris son nom de la ressemblance qu'elle a avec le turban des Turcs, appelé en Turquie *tulipan* (*tulibend*, de *dul-bend*, turban, mot persan). Nous avons dit au commencement *tulipan*, comme les Turcs, selon le témoignage de Dupradel dans son *Théâtre de l'agriculture*, et enfin on a dit *tulipe*.

Cette fleur est originaire de Syrie, et elle croît naturellement dans plusieurs contrées de l'Asie méridionale et aux environs de la mer Noire. Il est probable que Busbecq apporta le premier les tulipes en Occident : Conrad Gesner, célèbre naturaliste, surnommé le Pline de l'Allemagne, a donné la description botanique de la première plante de cette espèce qu'il vit, en 1559, à Augsbourg, où auparavant elle était inconnue, et dont l'ognon était venu de Constantinople. On sait quel degré de faveur cette fleur obtint vers le milieu de l'avant-dernier siècle, où elle devint, en Hollande, l'objet d'un commerce considérable et d'un agiotage effréné : s'il en faut croire Munting, dans l'intervalle de trois ans, il se fit dans une seule ville de Hollande pour plus de dix millions de florins d'affaires en tulipes. « Ce fut, est-il dit dans les *Nouvelles annales des voyages*, etc., depuis 1634 jusqu'à 1637, que la *tulipomanie* exerça son influence dans la Hollande. Dans ces années les tulipes y montèrent à des prix énormes, et enrichirent beaucoup de spéculateurs. Les fleuristes estimaient surtout quelques espèces auxquelles ils donnaient des noms particuliers. L'espèce la plus précieuse était celle qu'on nommait *semper augustus ;* on l'évaluait à deux mille florins ; on prétendait qu'elle était si rare, qu'il n'existait que deux fleurs de cette espèce, l'une à Harlem, l'autre à Amsterdam. Un particulier, pour en avoir une, offrit quatre mille six cents florins, et, en sus, une belle voiture avec deux chevaux et tous les accessoires ; un autre céda pour un ognon douze arpents de terre. »

Cette fleur, l'objet des soins d'une infinité de fleuristes, est sans odeur, et n'a d'admirable que la beauté de sa forme et de ses couleurs.

Pour couronner enfin les richesses qu'étale
Des jardins renaissants la pompe végétale,
La tulipe s'élève. Un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice inodore.

(ROUCHER, *Poëme des Jardins.*)

C'est parmi les Turcs la marque de la plus haute estime que d'envoyer une tulipe en présent. Cette fleur, en Turquie, partage en quelque sorte les honneurs de la divinité, car c'est au mois d'avril que se célèbre la fête des tulipes, etc.

TULLE. Étoffe à réseaux qui imite le fond de dentelle. Cette étoffe tire son nom de la ville de Tulles, chef-lieu du département de la Corrèze, où l'on commença à fabriquer ces tissus.

En 1802, la France ne savait pas encore fabriquer le tulle à mailles fixes et à double nœud. M. Bonnard, de Lyon, réussit à nous

donner cette nouvelle branche d'industrie, dont il ravit le secret à l'Angleterre, qui l'avait elle-même emprunté de la France, et rendu fructueux par une ingénieuse application. Ce secret tenait à la connaissance de la machine propre à produire le tissu, et à l'emploi de la soie sina, que nous ne possédions encore que par les achats du commerce. M. Bonnard, après avoir perfectionné au plus haut degré le filage de la soie, en a fait un emploi très heureux pour la confection des tulles. Dès 1819, Lyon et la contrée circonvoisine possédaient plus de deux mille métiers à tulle, et tous étaient en activité. (M. Charles Dupin, *Progrès de l'industrie française*, etc.)

TUNGSTÈNE. Ce métal, découvert par les frères d'Elhuyart, en 1781, est solide, très dur, cassant, brillant, et blanc-grisâtre comme le fer. Sa pesanteur spécifique paraît être de 17,6; on ne le trouve dans la nature qu'à l'état de tungstate de chaux et de tungstate de fer. C'est de ce dernier sel qu'on l'extrait, comme étant moins rare que le premier. Ce métal n'est d'aucun usage.

TUNIQUE. Espèce d'habit de dessous que portaient autrefois les anciens, tant à Rome qu'en Orient.

Les Romains mettaient sous leur robe une tunique de laine blanche plus étroite et plus courte que la robe, et qui leur descendait vers le milieu de la jambe. Autrefois elle n'avait point de manches; cela aurait paru trop mou et trop voluptueux. Cependant on en usa autrement dans la suite, et ce vêtement fut commun aux hommes et aux femmes. On mettait une ceinture sur cette tunique, au moins quand on sortait de chez soi; car dans la maison l'on était sans ceinture. Les personnes voluptueuses serraient moins leur ceinture que les autres, de manière que la tunique était tenue plus lâche; ce qui était regardé comme un signe de mollesse, et ne faisait pas honneur, affectation qui fut autrefois reprochée à Mécène. On portait ordinairement deux tuniques, et quelquefois davantage. La tunique extérieure s'appelait *tunica;* celle de dessous s'appelait *subucula* ou *interula,* pour les hommes, et *indusium,* pour les femmes. C'était une chemise, qui d'abord fut de laine, et plus tard de lin. Le petit peuple, les habitants des campagnes ne portaient qu'une tunique; celle que les Romains désignaient par le nom de *chiridata* ou *momulata* était regardée comme indécente, surtout si elle descendait jusqu'aux pieds.

Au temps des croisades, les tuniques eurent de la vogue en France; la mode en vint des Sarrasins, qui en portaient communément sur leurs armes. Les Français les nommaient *saladines,* à cause du sultan Saladin; ils donnaient pareillement le nom de *salade,* non seulement à l'armure qui se trouve couverte de la tunique ou *saladine,* mais encore à un casque sans crête, plus léger que celui qui était en usage. *Voyez* HABILLEMENT D'HOMMES et HABILLEMENT DE FEMMES CHEZ LES ANCIENS.

TUORBE. *Voyez* THÉORBE.

TURBAN. Ce mot est corrompu de *tulipan* ou *tulpent,* qui, dans la langue turque, désigne cette espèce de coiffure de la plupart des

peuples orientaux, et surtout des sectateurs de Mahomet. Le turban tire son origine des anciens Asiatiques. Les émirs, qui se prétendent de la race de Mahomet, portent un turban vert, et eux seuls parmi les Turcs jouissent du privilége de l'avoir entièrement de cette couleur, qui est celle du prophète. Ceux des autres Turcs sont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Le turban du grand-seigneur est de la grosseur d'un boisseau; il est orné de trois aigrettes enrichies de pierreries; mais celui du grand visir n'en a que deux; d'autres officiers n'en peuvent porter qu'une seule, et les subalternes n'en portent point du tout.

Le bourlet du turban des Turcs est de toile blanche; celui des Persans est de laine rouge ou de taffetas blanc rayé de rouge. Sophi, roi de Perse, qui était de la secte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, vers l'an 1370, pour se distinguer des Turcs, qui sont de la secte d'Omar, et que les Persans et toute la secte d'Ali regardent comme des hérétiques.

TURC (*grand*). Mahomet II fut le premier des empereurs ottomans que les chrétiens qualifièrent du titre de *grand Turc*. Ce ne fut pas, dit Le Duchat (*Ducatiana*, tome II, page 196), par rapport à ses grandes actions qu'on le qualifia ainsi, mais eu égard à l'étendue de sa domination, en comparaison du sultan de Cappadoce, son contemporain, que Monstrelet désigne sous le nom de *petit Turc*. Après la prise de Constantinople, celui-ci eut sur les bras Mahomet II qui, s'étant emparé de ses états, conserva le titre de *grand Turc*, quoiqu'il n'y eût plus de *petit Turc*.

TURQUOISE. Pierre précieuse ainsi appelée de sa couleur bleue, qui est la couleur favorite des Turcs. La turquoise *orientale* se trouve en Turquie et en Perse; sa couleur tire sur le bleu: la turquoise *occidentale* est moins recherchée; sa couleur est verdâtre. On donne aussi ce nom à des dents fossiles de différents animaux, qui ont été colorées en vert ou en bleu par des oxydes métalliques. La turquoise, dit Millin, est la seule pétrification qui soit travaillée par les graveurs; Joannon de Saint-Laurent croit que c'est la *callaïs* des anciens. Plusieurs gravures égyptiennes sont sur turquoise.

En 1809, M. de Sauviac est parvenu à imiter parfaitement les turquoises naturelles, ce qui, en offrant au beau sexe une parure économique, ouvre une nouvelle branche au commerce.

TUTEUR. L'établissement des tuteurs est d'une très haute antiquité. Tarquin fut tuteur des enfants d'Ancus Martius, l'un des premiers rois de Rome; et, comme cette tutelle fut vraisemblablement déférée par testament, la tutelle testamentaire paraît être la plus ancienne de toutes. Elle fut en effet autorisée par la loi des douze tables; ce qui fait croire que la tutelle testamentaire avait lieu chez les Grecs, puisque cette loi avait été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouvèrent de meilleur dans le code de ces peuples.

TUYAUX. Canaux qui servent à conduire les eaux. En 1764, on a trouvé à Riom en Auvergne, dans la carrière de Volvic, une espèce

de pierre que l'on regarde comme le produit d'un volcan. Les substances métalliques avec lesquelles elle est combinée lui donnent l'apparence du plomb. On a composé à Riom une conduite de fontaine avec ces pierres, qui est certainement un ouvrage unique dans son genre. On a formé avec cette pierre des tuyaux de la longueur de trois pieds, perforés, de l'ouverture de six pouces de diamètre, joints les uns aux autres sans encastrement, et scellés par une jonction ou cercle de plomb coulé, qui pénètre de part et d'autre dans une rainure pratiquée dans l'épaisseur du profil du tuyau.

En 1810, M. Brullée a inventé des tuyaux en terre cuite pour la construction des cheminées. Ces tuyaux, dont la description se trouve dans le 67e bulletin de la *Société d'encouragement*, tome IX, page 12, entre plusieurs avantages, présentent celui de supprimer les têtes de cheminées, les mitres, et les murs de dossiers qui excèdent les combles des maisons, et d'éviter les accidents auxquels leur chute expose les passants.

TYCHO-BRAHÉ (*système de*). Dans ce système, le soleil et la lune accomplissent leur révolution autour de la terre, considérée comme le centre de la sphère des étoiles. Cette sphère tournant rapidement sur elle-même, en vingt-quatre heures, entraîne toutes les étoiles, le soleil, la lune, les planètes, et fait la succession de la nuit et du jour. Tycho-Brahé n'avait pas eu le premier l'idée de ce système. Suivant Gassendi, Apollonius de Perge, géomètre célèbre d'Alexandrie, qui vivait environ 260 ans avant l'ère chrétienne, avait avancé que non seulement Mercure et Vénus, mais encore Mars, Jupiter et Saturne décrivaient leurs cercles autour du soleil, tandis que le soleil et la lune tournaient autour de la terre comme centre du monde; ce qui a été depuis appelé le système de Tycho-Brahé. Voyez ASTRONOMIE, PHYSIQUE.

TYMPANUM. Cet instrument, assez semblable à nos timbales, ou, si l'on veut, à nos tambours, consistait, chez les anciens, en une peau ou un cuir tendu sur du bois ou du métal tourné en cercle. On employait quelquefois à cet usage la peau de bœuf, mais le plus souvent celle de l'âne. On frappait le *tympanum* avec la main et les doigts, ou avec des bâtons ou baguettes.

Les Grecs le nommaient *tympanon* et *typanon;* en l'appelant *tympanum*, les Romains n'ont fait, comme l'on voit, que changer sa terminaison. « Vossius, dit Millin, dérive ce mot de l'hébreu *oph* au pluriel *tuphim*, tambour. Suidas le fait venir, avec raison, du mot grec τυπτειν, frapper. Homère, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, ne parle point de cet instrument; il n'en est question que dans l'hymne de Cybèle, qui lui est attribué. Pindare ne le nomme pas non plus. Dans les *Bacchantes* d'Euripide, Bacchus recommande à ses suivants de prendre les tambours dont on a coutume de se servir dans la ville des Phrygiens; « ces tambours inventés par moi, dit-il, et par Rhéa la grand'mère. » Il dit ailleurs que les corybantes l'ont inventé pour lui; et c'est par allusion à cette invention attribuée aux corybantes, que sur un médaillon de Caracalla,

frappé à Magnésie sur le Méandre, on voit les corybantes qui tiennent un tambour auprès d'un jeune enfant, qui est le petit Bacchus ou Jupiter, dont les corybantes cherchent à couvrir les cris. Chez les Grecs le tambour passait donc pour avoir été inventé par les Phrygiens. Les Romains en attribuaient l'invention aux Syriens. Il paraît plus probable que les Grecs en ont reçu l'usage de l'Asie, et qu'ils l'ont porté dans les colonies des côtes de l'Italie, d'où il s'est introduit chez les Romains. » On en faisait surtout usage dans les fêtes de Bacchus et de Cybèle; on l'employait aussi dans les autres sacrifices et dans les concerts.

TYPOGRAPHIE. *Voyez* IMPRIMERIE.

TYPOLITHOGRAPHIE, du grec τύπος (figure, caractère), λίθος (pierre), γράφειν (écrire). Cette manière d'imprimer, dont l'invention est nouvelle, consiste à composer les pages en caractères mobiles, dont l'empreinte se prend sur une pierre de l'espèce de celles qu'on emploie pour la lithographie; c'est cette pierre qui est mise sous presse. Cet heureux procédé compense avantageusement les frais qu'il demande, puisque les vignettes, les notes de musique et les dessins de toute nature peuvent s'imprimer ainsi en même temps que le texte, et être placés sur la même page.

Cette invention est due à M. Senefelder, qui l'a importée de Munich en France.

TYPOMÉTRIE. Art d'imprimer des plans à l'aide de types mobiles. L'auteur de cette invention est Augustin-Théophile Preuschen, conseiller ecclésiastique à Carlsruhe en 1792; mort en 1803. Preuschen en a rendu compte, en allemand, dans son *Précis de l'histoire typométrique*, Bâle, 1778, in-8°, et dans un autre ouvrage intitulé *Monument consistant en une carte typométrique de la province de Sausenberg*, 1783; il en avait donné le premier aperçu en français sous ce titre: *Essais préalables sur la typométrie, ou le moyen de dresser les cartes géographiques* à la façon des imprimeurs, Carlsruhe, 1776, in-8°. Sans avoir jamais pratiqué la typographie, Preuschen conçut le projet de cette méthode d'impression, et en fit part à Haas, fondeur de caractères à Bâle; celui-ci l'aida, par des observations pratiques, à perfectionner son procédé, et fut le premier à l'exécuter. Il fondit, en forme de types parallélipipèdes, toutes les figures employées dans les plans et les cartes, en donnant la forme de prismes aux caractères destinés à être employés obliquement. Une précision mathématique était nécessaire pour que ces types, de formes diverses, se joignissent parfaitement. Preuschen eut le bonheur de réussir, quoique le typographe Breitkopf, à Leipsic, qui, lors des premières nouvelles de cette invention, en réclama l'honneur pour lui-même, et fournit en effet quelques échantillons, ait prétendu qu'il était impossible d'adapter les types les uns aux autres, de manière à faire ce qu'on appelle, en termes d'imprimerie, une forme. L'exécution d'une carte du canton de Bâle en 1776, et d'une carte de la Sicile en 1777, ne laissèrent pas de doute, sinon sur l'utilité de la typométrie, du moins sur la possibilité de l'exécution.

Haas fils a perfectionné ce procédé. (M. Depping, *Biographie universelle.*)

TYRANNIE. Nemrod, fils de Chus et petit-fils de Cham, fils de Noé, fut, selon Eidous, le premier qui établit la tyrannie sur la terre, ou, pour me servir des propres expressions de cet auteur, le premier qui découvrit l'art d'assujettir les hommes à sa volonté arbitraire. L'Écriture, ajoute-t-il, ne dit point le moyen qu'il employa pour réduire ainsi les premiers hommes à l'esclavage; mais l'épithète qu'elle lui donne de *puissant chasseur devant l'Éternel* donne à entendre qu'étant d'un caractère fougueux, sanguinaire et tyrannique, il assujettit d'abord un petit nombre d'hommes dont il se servit pour en asservir d'autres, et qu'après qu'il eut assemblé des forces suffisantes, il les employa à subjuguer les nations et à fonder un empire.

Ce fut ainsi qu'abusant de la faiblesse de ces malheureux, il établit une domination jusqu'alors inconnue dans le monde; car il viola les droits d'ancienneté et de paternité, détruisit l'empire patriarcal qui aurait dû résider en Noé, qui vivait encore dans ce temps-là, ou du moins dans son aïeul Cham, ou dans son père Chus. Il usurpa le trône, établit une souveraineté à part, assujettit le reste des tribus, et devint, par ce moyen, le premier tyran du monde.

Si de l'histoire des Juifs nous passons à l'histoire profane, le premier qui paraît avoir établi la tyrannie est Thésée, et le second Phalaris d'Agrigente.

Dans toutes les républiques de Grèce et de Rome il y avait un certain droit des gens, une opinion établie qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome, surtout depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus : la république armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense.

U.

L'*U* rond et le *J* consonne à queue furent introduits dans les lettres capitales, en 1629, par Lazare Zetznez, imprimeur à Strasbourg. Dans le siècle précédent, Ramus avait déjà distingué le V consonne de l'U voyelle; ce qui avait fait donner à ces deux lettres la dénomination de *ramistes*. Il n'y a pas long-temps que les vocabulaires, etc., placent l'U avant le V.

UNCIALES. Les antiquaires donnaient cette épithète à certaines lettres ou grands caractères dont on se servait autrefois pour faire des inscriptions et des épitaphes. On les nommait en latin *litteræ unciales.* Ce mot vient d'*uncia*, qui veut dire douzième partie d'un tout, et qui valait la douzième partie d'un pied ou un pouce. Telle était la grosseur de ces lettres.

ULMINE. Cette substance, qui paraît exister dans l'écorce de pres-

que tous les bois, fut découverte, en 1797, par M. Vauquelin, dans une exsudation brune d'écorce d'orme.

UNANUENA. Cette plante fébrifuge, employée avec succès par les Indiens de Quito, fut introduite en Europe, en 1819, par le docteur Paron.

UNIFORME DES TROUPES. Il est à croire que du moment où les hommes se réunirent pour se faire la guerre, les chefs donnèrent à leurs soldats des marques particulières au moyen desquelles ils pussent les distinguer dans le combat, les reconnaître après la victoire, ou les rallier dans la déroute. Ces marques distinctives durent consister, soit dans la forme, soit dans la couleur des armes ou des vêtements. De là naquit naturellement ce que nous appelons l'*uniforme des troupes*. On doit cependant remarquer que les écrivains de l'antiquité, en décrivant les armes des différents corps de cavalerie et d'infanterie, ne font pas mention d'uniformes militaires, et les Grecs et les Romains avaient pour habillement de guerre des corps d'armes de cuir, renforcés de lames de fer. Le sayon de peau fut l'uniforme des premiers Français, et leur unique armure défensive jusqu'au cinquième siècle, qu'ils s'armèrent à la romaine. Ils conservèrent cette méthode jusqu'à Charlemagne; alors ils reprirent leur ancien sayon de cuir, auquel on ajouta le haubert, autre sayon composé de mailles de fer, qui se portait sur le premier.

Dans cet habillement, un guerrier avait pour uniforme un tricotage de fer de pied en cap; chaperon, veste, bas-de-chausses, tout en était, et l'habit complet s'appelait *squammata vestis*, habit à écailles.

Ce fut au temps des guerres saintes et des voyages que les Européens occidentaux firent, au onzième siècle, dans la Palestine et à Constantinople, qu'ils imaginèrent de porter, par-dessus leur armure, de riches étoffes d'Orient et des fourrures que les Grecs tiraient de la Russie et de la Tartarie par la mer Noire. Peut-être empruntèrent-ils cette mode de la coutume où étaient les Sarrasins d'avoir sur leurs armes des tuniques d'étoffes unies ou rayées.

Les Français, revenus des croisades, se firent un honneur de paraître avec ce qui indiquait les lieux où ils avaient signalé leur valeur. Ils se montrèrent avec des tuniques uniformes, qu'ils nommèrent *saladines*, du nom du sultan Saladin. (*Voyez* TUNIQUES.)

Le haubert fut en usage jusqu'au temps de Charles VI. Sous le règne de ce prince, on le quitta pour prendre l'armure de fer, qui consistait en un casque et une cuirasse, à laquelle se joignaient des brassarts, des cuissarts et des grèves. Ensuite vint la cotte-d'armes, qui, sous Charles VII, fut comme un uniforme de guerre propre à distinguer, par sa forme et par sa couleur, tous les gens d'armes. Un commandant communiquait la couleur de sa cotte à tous les hommes d'armes de son commandement, de sorte que toutes les cottes d'une compagnie se trouvaient d'une même couleur, et cela commença à former ce qu'on appelle aujourd'hui *uniforme*. Voyez COTTE D'ARMES.

A la cotte succéda le hoqueton, espèce de mantille, qui devint bientôt casaque, parcequ'on en ferma les manches et qu'on l'ouvrit par-devant; on la portait agrafée au cou. Ces casaques d'ordonnance marquaient les différents corps par la couleur dont elles étaient, et les croix qui se mettaient dessus faisaient connaître la nation et le parti auquel on était attaché; mais l'usage en fut aboli sous Henri II, et on leur substitua deux écharpes : l'une, marquant la livrée des Français, était toujours de la même couleur; l'autre désignait l'uniforme du corps auquel on appartenait, et était de la couleur qu'il plaisait au commandant.

Les gens de guerre conservèrent la première de ces écharpes jusqu'à l'établissement des uniformes, et les aiguillettes ou nœuds d'épaules l'ayant remplacée, les chefs continuèrent à faire porter leur livrée à leurs soldats. Néanmoins on ne peut se dissimuler que l'uniformité de costume dans les troupes n'a commencé à être générale que sous Louis XIII, quelque temps avant le siége de la Rochelle ; elle ne fut même introduite dans tous les régiments, tant pour les officiers que pour les soldats, que vers l'an 1670, sous le ministère de Louvois, et cette mesure ne fut considérée d'abord que comme une opération financière; car les uniformes n'étaient décrits que dans les marchés passés avec les fournisseurs, et on n'en parlait pas dans les ordonnances ; de telle sorte que les officiers ne se croyaient pas obligés à les porter, ni à veiller à ce que les soldats ne les quittassent point. Plusieurs colonels propriétaires, se souvenant que le maréchal d'Ancre, et les cardinaux Richelieu et Mazarin avaient donné leurs livrées aux troupes, s'étaient cru autorisés à donner la leur aux régiments qu'ils commandaient; d'un autre côté, l'habillement étant au compte des capitaines, plusieurs ne le laissaient porter que durant le service, et exigeaient que dans les marches et dans les chambrées les soldats se couvrissent des haillons qu'ils avaient apportés au régiment.

On attribue l'introduction d'un uniforme plus régulier, en 1670, à Colinan du Frandat, lieutenant-général.

En 1747, le ministre de la guerre d'Argenson, ayant à faire cesser les abus que nous venons de signaler et d'autres encore, fit rendre une ordonnance qui, en réglant la forme des habits, la qualité et la couleur des draps, imposa l'obligation de vêtir continuellement les troupes de l'habit militaire, qui fut divisé en *grand ordonnance* et *petit ordonnance ;* il défendit aux officiers, sous peine de destitution, de le donner à leurs domestiques, et leur ordonna de le porter eux-mêmes sans y rien changer. Les généraux, parcequ'ils n'appartenaient à aucun corps, reçurent un uniforme particulier; celui des officiers, hors la qualité du drap, fut en tout semblable à celui des soldats.

En 1759, le maréchal de Belle-Isle imagina, pour distinguer les grades, les épaulettes, telles à peu près que nous les voyons maintenant; ce nom leur fut donné parcequ'on les plaça sur les épaules, comme la partie de l'ancienne armure nommée *épaulière*.

Louvois avait donné des uniformes, d'Argenson avait amélioré cette partie du service, mais après lui elle était restée stationnaire; chaque régiment avait bien un habit uniforme, mais chaque uniforme de régiment était d'une couleur arbitraire, à la volonté des colonels, et la bigarrure des parements et des revers multipliait encore les nuances. Ce fut le ministre Choiseul qui, en 1762, ayant mis l'habillement au compte du roi, fit adopter les dispositions qui ont subsisté jusqu'à la révolution. Il fut décidé que toute l'infanterie française serait habillée en drap blanc, et que les régiments ne seraient distingués entre eux que par les différentes couleurs des revers et parements, auxquels on assortirait les boutons jaunes ou blancs. La même ordonnance prescrivit la couleur bleue pour la cavalerie et la verte pour les dragons. On ne laissa subsister d'exceptions que pour les étrangers et pour la maison du roi.

En 1793, on substitua à l'habit blanc de l'infanterie l'uniforme aux trois couleurs : habit fond bleu de roi, revers et retroussis blancs, collets et parements rouges.

En 1815, on revint à l'habit blanc, qui fut bientôt abandonné et remplacé par celui que nous voyons aujourd'hui.

Voici quel est, d'après les dernières ordonnances, l'uniforme de l'armée française : l'infanterie porte l'habit *bleu de roi*, et les régiments sont distingués entre eux par la couleur du collet, des parements et des retroussis, ainsi que par le numéro des boutons, qui sont *jaunes* dans l'infanterie de ligne, et *blancs* dans l'infanterie légère; les compagnies de discipline portent l'habit *blanc*, le collet, parements, revers *blancs*, passepoil *écarlate foncé*, boutons *blancs*; les Suisses portent l'habit rouge; l'artillerie, le génie, les compagnies sédentaires sont en drap bleu de roi. Dans la cavalerie la couleur varie selon les armes : *bleu céleste* pour les carabiniers; *bleu de roi* pour les cuirassiers; *vert* avec des boutons *jaunes* pour les dragons; *vert* avec des boutons *blancs* pour les chasseurs. Les hussards n'ont point de couleur uniforme pour tous les régiments, mais le pantalon, le schakos et les ornements sont de couleur garance, à l'exception du 4^e régiment qui porte le schakos noir.

UNIGENITUS (*constitution*). Constitution en forme de bulle, donnée à Rome, en 1713, par le pape Clément XI, portant condamnation du livre intitulé *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, par le père Quesnel, prêtre de l'Oratoire. Cette bulle, qui commence par le mot *unigenitus*, d'où lui vient son nom, causa le plus grand trouble dans l'église, et souleva contre elle presque toute la France. Louis XIV l'avait demandée pour prévenir un schisme, et elle fut sur le point de produire l'effet contraire. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris; quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnèrent en même temps des explications pour calmer les scrupules du public.

L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Les évêques prétendaient par là satis-

faire à la fois le pontife, le roi et la multitude. Mais le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et sept autres évêques de l'assemblée, qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander des correctifs même à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas; il empêcha que la lettre fût rendue publique, renvoya les évêques dans leurs diocèses, et défendit au cardinal de paraître à la cour.

La persécution, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme; et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la *constitution* par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, et cependant elle y fut enregistrée. Le ministre avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite Le Tellier, confesseur de Louis XIV, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent. Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion! Pour préparer ce concile, on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration par laquelle tout évêque qui n'aurait pas reçu la bulle purement et simplement, serait tenu d'y souscrire, ou serait poursuivi, à la requête du procureur général, comme rebelle.

Le chancelier Voisin, secrétaire d'état de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesmes en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant, il mourut, et tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, composa un conseil de conscience dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le père Le Tellier, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confrères. Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais; la Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel, et enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717; mais il ne vou-

lut pas d'abord le rendre public : on l'imprima malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les acceptants et les refusants.

Le duc d'Orléans, intéressé à réunir l'église de France, engagea le cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette *constitution*, qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardait comme légitime; et cette rétractation parut le 20 août 1720. Quelques évêques appelants restèrent seuls opiniâtrément attachés à leurs sentiments. Un reste de fanatisme subsista seulement dans une petite partie du peuple de Paris, et les jésuites eux-mêmes semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme.

UNION D'UTRECHT. En 1579, le prince d'Orange fit convoquer une assemblée des états de Hollande, de Gueldre, de Frise et d'Utrecht : ce fut dans cette dernière ville que l'on s'unit en corps, et qu'il fut convenu de ne rien résoudre en paix, en guerre, ni à l'égard des impositions des provinces, que d'un commun consentement. On s'engagea, en outre, à protéger la liberté des religions. C'est cette union d'Utrecht, dans laquelle entrèrent depuis Over-Issel et Groningue, qui a été le véritable fondement de l'ancienne république des Provinces-Unies.

UNIVERSITÉ, du latin *universitas* (proprement la généralité, l'universalité des choses). Ce nom a été donné au corps des professeurs et des étudiants de Paris et des autres grandes villes, parce qu'on y enseignait tous les arts, toutes les sciences qui contribuent à former l'esprit et à rendre les hommes savants, telles que la grammaire, la poétique, la rhétorique, les mathématiques, la théologie, la médecine et la jurisprudence ; toutes lesquelles choses, *quæ omnia et universa*, comme dit Jacques Bourgoing, ont fait naître le mot d'*université*. « Le nom d'*université* vient, dit Voltaire, de la supposition que ces quatre corps, que l'on nomme *facultés* (la théologie, le droit, la médecine et les arts), faisaient l'universalité des études, c'est-à-dire comprenaient toutes celles que l'on peut faire. »

Les universités ont commencé à se former dans le douzième et le treizième siècle. Celles de Paris et de Bologne en Italie prétendent être les premières qui aient été établies en Europe; mais elles n'étaient point alors sur le pied que sont les universités de notre temps.

L'histoire dit que Charlemagne fonda une école dans son palais, c'est-à-dire dans le palais qu'il habitait le plus ordinairement : ce palais n'était certainement pas celui de Paris, où il ne résida jamais; car sa résidence ordinaire était à Aix-la-Chapelle et à Ratisbonne. De ce fait supposé, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, les écrivains ont tiré la conséquence que Charlemagne est le fondateur de l'université de Paris : cette opinion n'est pas soutenable.

Il existait bien dans cette ville quelques écoles, particulièrement pour les personnes qui se destinaient au sacerdoce ; mais ces écoles isolées n'étant point régies par la même loi, ni soumises à des principes, à des règles, à des méthodes uniformes, et ne formant point un corps d'enseignement,

ne pouvaient constituer une université. Sous Charlemagne, et pendant plus de quatre cents ans après lui, il n'y eut à Paris ni la chose ni le mot : la chose commença à se former sous le règne de Philippe-Auguste, et le mot d'*université* ne figura pour la première fois dans l'histoire que sous celui de Louis IX.

Ce fut donc sous le règne de saint Louis qu'on vit, pour la première fois, la corporation des écoles de Paris prendre et recevoir le titre d'*université*, mot qui signifiait l'universalité des sciences enseignées dans ces écoles. Depuis long-temps on divisait la totalité de ces sciences en deux parties : le *trivium* et le *quadrivium*. Le *trivium*, fort anciennement connu, puisqu'on en trouve des traces au septième siècle, comprenait la grammaire, la logique ou dialectique, et la rhétorique ; le *quadrivium*, expression aussi fort ancienne, employée même par Boëce, signifiait la réunion de ces quatre sciences ou arts : l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. S'il arrivait qu'un homme possédât le *trivium* et le *quadrivium*, il était considéré comme ayant atteint le suprême degré du savoir. Le plus grand éloge qu'on ait cru faire d'Abeilard fut de lui attribuer la connaissance parfaite du *trivium* et du *quadrivium*. On sait que de chacune des sciences comprises sous ces deux mots les savants des douzième et treizième siècles ne possédaient que les éléments ; que leurs connaissances bornées étaient souvent dégradées par des erreurs, des absurdités et de la magie.

Lorsqu'on eut, vers le milieu du treizième siècle, commencé à faire un plus fréquent emploi de la langue vulgaire dans les ouvrages agréables ou instructifs, on abandonna ces mots de *trivium* et de *quadrivium* pour leur substituer ceux de *clergie* ou des *sept arts libéraux*. Jean de Hauteville classe ces sept arts dans l'ordre suivant : l'*astronomie*, la *musique*, la *géométrie*, la *rhétorique*, la *logique*, la *physique* et la *grammaire*.

Dès le douzième siècle, on enseignait dans l'université de Paris le droit canon et civil, la philosophie, la médecine et la théologie ; et ces écoles étaient déjà aussi fréquentées que le furent dans leur temps celles d'Athènes et de Thèbes. Elle jouissait, dans ses commencements, de très grands et de nombreux priviléges ; les plus remarquables étaient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge de l'état, d'avoir ses causes commises devant le prevôt de Paris, qui s'honorait du titre de conservateur des priviléges de l'université. L'université de Paris était regardée comme la mère des autres universités de France ; ces universités étaient

Celle d'Angers, laquelle doit son érection à Charles V, qui la fonda en 1364 ;

Celle de Dôle, fondée par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne : elle fut transférée à Besançon par Louis XIV ;

Celle de Bordeaux, érigée, en 1472, par Louis XI ;

Celle de Bourges le fut en 1469 ;

Celle de Caen, fondée par les Anglais, en 1436, sous le règne de Henri VI, roi d'Angleterre ;

Celle de Douay, établie, en 1572, par Philippe II, roi d'Espagne ;

Celle de Montpellier, établie en 1283 ou 1284, et confirmée, en 1537, par François I^er ;

Celle de Nantes, fondée par Pie II, à la sollicitation de François II, dernier duc de Bretagne, vers l'an 1460 ;

Celle d'Orléans, érigée, en 1305, par le pape Clément V, et confirmée, en 1312, par le roi Philippe-le-Bel ;

Celle de Pau en Béarn, instituée en 1722.

Celle de Poitiers, fondée par Eugène IV et Charles VII, en 1431 ;

Celle de Rheims, érigée, en 1548, sous Henri II ;

Celle de Toulouse, en 1223, par une bulle du pape Grégoire IX ;

Celle d'Orange fut fondée, le 27 mai 1365, par Raymond V ;

Celle de Valence fut établie à Grenoble, en 1339, par le dauphin Humbert II, et transférée à Valence par Louis XI, en 1454 ;

L'établissement de celle de Nancy ne remontait pas plus haut que 1769.

La révolution, qui avait détruit toutes les corporations, avait également renversé ces établissements ; mais, par un décret du 10 mai 1806, l'instruction publique fut réorganisée sur de nouvelles bases, et Bonaparte institua pour toute la France, sous la dénomination d'*université impériale*, un corps auquel il confia l'enseignement public dans tout l'empire. Conservé sous la qualification d'*université royale*, cet établissement a éprouvé quelques modifications depuis la restauration.

Les académies, dans l'université royale de France, sont au nombre de vingt-six ; les chefs-lieux sont :

Aix,	Lyon,
Amiens,	Metz,
Angers,	Montpellier,
Besançon,	Nancy,
Bordeaux,	Nîmes,
Bourges,	Orléans,
Caen,	Paris,
Cahors,	Pau,
Clermont,	Poitiers,
Dijon,	Rennes,
Douay,	Rouen,
Grenoble,	Strasbourg,
Limoges,	Toulouse.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les universités étrangères ; voici seulement quelques détails sur l'état actuel de celles d'Allemagne :

En Allemagne on compte, pour une population de plus de trente-neuf millions d'âmes, vingt-deux universités, dans lesquelles sont répartis quinze mille sept cent quarante-six étudiants, qui reçoivent l'instruction de mille quarante-cinq professeurs, ce qui fait à peu près un professeur pour quinze étudiants. A l'université de Kœnigsberg, renommée pour les études philosophiques, on compte près d'une douzaine de professeurs pour cette seule faculté ; et dans le programme du semestre d'avril 1826, on remarque, à côté d'un cours consacré à l'explication de la philosophie de Kant, l'annonce d'un autre cours où le professeur Grégor explique Descartes.

URANE. Ce métal, dont le nom dérive de la planète *Uranus*, fut découvert par M. Klaproth, en 1789, dans un minéral, appelé *pech-blende*. Il est d'un gris foncé, très brillant, cassant, et susceptible d'être entamé par le couteau : sa pesanteur spécifique est de 8,7

à 9,0 ; soumis à l'action d'un feu de forge très violent, à peine éprouve-t-il un commencement de fusion. L'urane ne se trouve qu'en petite quantité dans la nature, et toujours à l'état d'oxyde : il est sans usages.

URANORAMA, du grec οὐρανὸς (ciel), et ὅραμα (vue). Le mécanisme uranographique, auquel M. Ch. Rouy, son auteur, a donné le nom d'*uranorama*, rappelle, est-il dit dans les *Annales politiques, morales et littéraires*, après un siècle et demi, les planétaires du P. Nic. de Harrouis. Ces planétaires, au nombre de cinq à six, un pour chaque système, y compris celui de Copernic, avaient chacun neuf à dix pieds de diamètre; ce sont les plus grands qu'on ait exécutés. On les voyait, en 1678, à Paris, au collége de Louis-le-Grand : ils ont été décrits par le P. Garnier; on ignore ce qu'ils sont devenus. Dans le cours d'un demi-siècle parurent ensuite plusieurs planétaires, plus ou moins réguliers; celui de Roëmer, présenté à l'académie des sciences, en 1680 ; l'automate de Huyghens, en 1704 ; une sphère qui se mouvait au moyen d'un pendule, par J. Pigeon, présentée au roi en 1706 ; elle avait dix-huit pouces de diamètre. Mais, vers 1720, le célèbre horloger anglais Graham exécuta, pour le comte d'Orrery, un planétaire plus parfait qu'aucun de ceux qu'on avait entrepris jusqu'alors. Sur ce modèle, des instruments semblables, connus encore aujourd'hui sous le nom d'*Orrery*, se sont multipliés, et se trouvent en Angleterre dans tous les cabinets de physique.

Le mécanisme uranographique de M. Rouy produit les effets les plus divers avec les moyens les plus simples. Les révolutions diurne et annuelle de la terre, l'ellipse qu'elle décrit autour du soleil en conservant le parallélisme de son axe, les révolutions de Mercure et de Vénus, le mouvement de la lune autour de la terre, la rotation du soleil sur son axe, etc., s'exécutent par un même mécanisme, c'est-à-dire par un jeu de poulies mues par des fils de soie, au moyen d'une manivelle. Les autres planètes extérieures avec leurs satellites n'ont pu, à cause de leur trop grand éloignement du centre de la machine, avoir un mouvement dépendant de ce mécanisme; mais chacune peut, d'après la *Connaissance des temps*, être placée dans la position véritable où elle se trouve pour un jour donné. Cependant le mouvement parabolique d'une comète dont le cours peut couper l'orbite des planètes mues par le même mécanisme, s'y rattache à volonté. Par le mouvement général des planètes, qui s'exécute dans des orbites inclinées, les divers phénomènes de l'inégalité des jours et des nuits, des diverses saisons, des phases, des éclipses, sont rendus sensibles sur le globe de la terre, éclairé par une lumière placée au centre de la sphère solaire ; et le midi de chaque pays est indiqué par une aiguille qui correspond au point du globe où le rayon du soleil tombe perpendiculairement. La disposition d'où résulte la courbe elliptique, décrite par la terre dans le cercle où elle se meut, a été remarquée comme une conception très heureuse ; et l'on regarde aussi comme l'une des plus ingé-

nicuses, celle qui offre les stations et les rétrogradations apparentes des planètes, au moyen d'un appareil qui s'adapte au même mécanisme, et qui consiste dans une longue aiguille dirigée d'une planète à l'autre, et dont la pointe est tantôt stationnaire et tantôt rétrograde, tandis que ces planètes continuent de suivre leur cours respectif. La simplicité du mécanisme qui opère tous ces effets, et qui a permis à l'artiste de le porter à un prix assez modéré, en rend l'usage facile et commode dans la représentation des phénomènes célestes.

URANUS. *Voyez* PLANÈTES.

URÉE. Rouelle découvrit cette substance dans l'urine, qu'elle rend propre à diverses applications dans les arts. MM. Fourcroy et Vauquelin en ont indiqué les principales propriétés.

URNE. On appelait particulièrement *urne* chez les anciens les vases destinés à recevoir et à renfermer les cendres des morts, et ce nom indiquait suffisamment leur usage; il est formé du mot latin *urna*, *urnula*, dérivé de *urere*, qui signifie brûler. Il est bon de remarquer que l'on faisait quelquefois servir d'anciens vases à cet emploi; c'est pourquoi on a trouvé, dans les tombeaux des environs de Naples, quelques vases grecs, en petit nombre cependant, qui contenaient des os et des cendres. Souvent les Égyptiens renfermaient dans les urnes des oiseaux sacrés, après les avoir embaumés; ces urnes étaient d'ordinaire chargées d'hiéroglyphes.

Les Romains enfermaient dans des urnes les cendres des morts qu'ils se faisaient un devoir de brûler. Ils se servaient aussi de ces vases pour jeter les bulletins de suffrages dans les jugements, et dans les assemblées des citoyens pour l'élection des magistrats. Ils les employaient encore pour la divination. C'était des urnes que sortaient les noms de ceux qui devaient combattre les premiers aux jeux publics. Enfin on conservait le vin dans des urnes; dans ce cas on les appelait *amphores*.

L'*urne* était aussi chez les Romains une mesure de capacité, qui tenait environ quatorze pintes.

Comme les urnes cinéraires étaient celles dont l'usage était le plus fréquent à Rome, il y en avait de toutes sortes de matières. On faisait des urnes d'or, d'argent, de bronze, de verre, de terre cuite, de marbre, de porphyre : il y en avait de toutes formes et de toutes grandeurs. Celles de terre étaient les plus grandes, parcequ'étant destinées aux moins riches, dont on prenait moins de soin à réduire les cadavres en cendres, les os, qui n'étaient qu'à demi brûlés, tenaient naturellement plus de place.

US *et coutumes de la mer*. Ce sont les maximes, lois et usages qui servent de base à la juridiction maritime. Ces *us* consistent en trois sortes de règlements : les premiers s'appellent *jugements d'Oleron*. La reine Éléonore, duchesse de Guyenne, les fit établir d'après des mémoires sur les coutumes du Levant, qu'elle rapporta de la Terre-Sainte. Ces jugements furent augmentés, en 1266, par son fils Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Les seconds, qu'on croit postérieurs à 1288, furent dressés en langue teutonique par les marchands de la ville de Wisby en l'île de Goth-

land, ville autrefois très célèbre sous le rapport du commerce. Les troisièmes furent faits par les députés des villes anséatiques, vers l'an 1597, à Lubeck.

Ces trois pièces ont servi de modèle pour faire les ordonnances et règlements pour la marine, tant en France qu'en Espagne : elles ont été compilées et commentées par Estienne Clérac, avocat à Bordeaux, sous le titre d'*Us et coutumes de la mer.*

USURE. La loi de l'Évangile défend de prêter à usure. Les conciles et les papes se sont aussi élevés fortement contre cette sorte de prêt.

Les Grecs, dit Furgault (*Dict. d'antiquités grecques et romaines*), entendaient mieux que tous les autres peuples l'art de faire valoir leur argent, et l'usure chez eux était portée aux plus grands excès. Ils le plaçaient, ou chez des banquiers, ou chez d'autres personnes, à douze pour cent par an, ou plutôt à un pour cent à chaque nouvelle lune; mais comme les lois de Solon ne défendaient pas de demander le plus haut intérêt possible, on voyait des particuliers tirer de leur argent plus de seize pour cent par mois; et d'autres, surtout parmi le peuple, exiger tous les jours le quart du principal. Si le débiteur manquait de payer à l'échéance, les arrérages s'accumulaient chaque jour, et à la fin égalaient ou même surpassaient le capital. Alors le débiteur ayant épuisé tous les délais qui lui avaient été fixés, était abandonné à ses créanciers, qui souvent le retenaient en prison, ayant les fers aux pieds. L'époque des échéances était le premier de chaque mois, jour de la *néoménie*, c'est-à-dire de la nouvelle lune. Les Grecs l'appelaient *apophrada* (malheureux, qu'on n'ose nommer).

Les premiers Romains n'eurent point de lois pour régler le taux de l'usure. Dans les démêlés qui eurent lieu à cet égard entre les plébéiens et les patriciens, dans la sédition même du Mont-Sacré, on n'allégua d'un côté que la foi, et de l'autre que la dureté des contrats. On suivait donc les conventions particulières, et les plus ordinaires étaient de douze pour cent par an; car dans le langage ancien, chez les Romains, l'intérêt à six pour cent était appelé la moitié de l'usure; l'usure totale était donc l'intérêt à douze pour cent. On appelait *feneratores*, en français *prêteurs*, ceux dont le revenu principal consistait dans ce commerce, et on leur opposait les *prædiatores* ou *possesseurs de terres*, gens qui vivaient du produit de leurs terres. Les sénateurs eux-mêmes firent pendant plusieurs siècles ce commerce, qui n'avait rien d'avilissant.

Du temps de Cicéron, on prêtait à Rome à trente-quatre pour cent, et dans les provinces, à quarante-huit pour cent.

Tacite dit que la loi des douze tables fixa l'intérêt à un pour cent par an : il est visible qu'il s'est trompé, et qu'il a pris pour la loi des douze tables une autre loi dont on va parler.

La loi licinienne, faite quatre-vingt-cinq ans après la loi des douze tables, fut une de ces lois passagères dont on a fait mention. Elle ordonna qu'on retrancherait du capital ce qui avait été payé pour les intérêts, et que le

reste serait acquitté en trois paiements égaux.

L'an 398 de Rome, les tribuns Duellius et Menenius firent passer une loi qui réduisait les intérêts à un pour cent par an. C'est cette loi que Tacite confond avec la loi des douze tables, et c'est la première qui ait été faite chez les Romains pour fixer le taux de l'intérêt. Dix ans après, cette usure fut réduite à la moitié; dans la suite on la supprima tout-à-fait; et, si nous en croyons quelques auteurs qu'avait vus Tite-Live, ce fut sous le consulat de C. Martius Rutilius et de P. Servilius, l'an 413 de Rome.

Sous Sylla, L. Valerius Flaccus fit une loi qui permettait l'intérêt à trois pour cent par an. Cette loi, la plus équitable et la plus modérée de celles que les Romains firent à cet égard, Paterculus la désapprouve; mais si cette loi était nécessaire à la république, si elle était utile aux particuliers, si elle formait une communication d'aisance entre le débiteur et l'emprunteur, elle n'était point injuste.

En France, les ordonnances de nos rois ont toujours réprouvé le commerce d'usure, en quoi l'on s'est conformé à la doctrine de l'Église et au droit canon. Les ordonnances de Philippe-le-Bel furent les plus fréquentes, et presque les premières sur cet objet. Vraisemblablement les altérations faites aux monnaies y donnèrent lieu. Le prêt à usure fut aussi proscrit en 1510 et 1567 par Louis XII et Charles IX. L'ordonnance de Blois, article ccii, a pareillement défendu à toutes personnes d'exercer aucune usure, à peine, pour la première fois, d'amende honorable, de bannissement et de condamnation à de grosses amendes, et, pour la seconde fois, à la confiscation de corps et de biens.

Nos lois modernes ne sont pas plus favorables à ce genre de délit, et, dans ces derniers temps, nous avons vu condamner à des amendes plus ou moins fortes divers individus pour avoir tiré de leur argent un intérêt usuraire.

On lit dans les *Amusements philologiques* cette remarque assez piquante sur le prêt à usure :

« Un écu de six francs, prêté à condition qu'on rendra sept livres au bout de la semaine, si on le laisse aux mêmes conditions pendant un an, en accumulant le capital et les intérêts qui sont toujours du sixième par semaine, rapportera un honnête intérêt dans les proportions suivantes (le capital compris) :

Au bout de la	fr.	c.
quatrième semaine,	11	12
huitième semaine,	20	62
douzième semaine,	38	19
seizième semaine,	70	89
vingtième semaine,	131	31
vingt-quatrième semaine,	243	28
vingt-huitième semaine,	450	92
trente-deuxième semaine,	835	39
trente sixième semaine,	1,410	07
quarantième semaine,	2,512	34
quarante-quatrième semaine,	4,654	44
quarante-huitième semaine,	8,622	92
cinquante-deuxième semaine, ou l'année complète,	15,975	03

» Voilà une petite somme assez avantageusement placée. »

UTERO-STOMA-TOMES. Tel est le nom de deux instruments destinés à couper l'orifice de la matrice, et dont l'invention est due à M. Coutouly, membre de la société de médecine de Paris. On

trouve dans le *Journal de médecine, de chirurgie*, etc., publié par M. Sedillot, cahier de juillet 1808, pag. 282, la description de ces deux instruments.

V.

V. C'est la vingt-deuxième lettre et la dix-septième consonne de notre alphabet. Il paraît que c'était le principal caractère ancien pour représenter la voyelle et la consonne. Dans la numération romaine, V vaut cinq; surmonté d'un trait horizontal, il vaut mille fois plus, c'est-à-dire cinq mille. Celles de nos monnaies qui portent la lettre V ont été frappées à Troyes.

VACCIN. Liqueur ou virus extrait des boutons ou pustules qui se manifestent au pis des *vaches* dans plusieurs provinces de l'Angleterre, d'où lui vient son nom; et de *vaccin* on a dérivé *vaccine*, *vacciner* et *vaccination*. Ce virus préserve de la contagion variolique les individus auxquels il a été inoculé. A ce vaccin, qu'on appelle vaccin d'origine, on en substitue le plus souvent un autre tiré des pustules d'un individu déjà vacciné.

On conçoit qu'il est souvent difficile de conserver du vaccin avec toutes ses propriétés. Les plaques de verre sur lesquelles on en fait sécher quelques gouttes, et qu'on applique l'une contre l'autre afin de les préserver du contact de l'air, sont un moyen fort infidèle. Il existe des procédés à l'aide desquels on obtient ce virus en plus grande quantité, de forme liquide, et on le conserve à l'abri de l'influence atmosphérique. *Voyez* VACCINE.

VACCINE. L'inoculation de la petite-vérole était déjà un grand bienfait pour l'humanité; grâce à elle, on commençait à moins redouter les effets de cette cruelle et hideuse maladie, mais la bannir tout-à fait du milieu de nous était une espèce de prodige que devait opérer la vaccine.

Il paraît prouvé que M. Rabaud-Pommier, frère de M. Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant, eut la première notion de la vaccine avant que les Anglais eussent rien écrit sur cette découverte. Il a déclaré que, vers l'année 1780, il avait observé qu'aux environs de Montpellier la petite-vérole, le claveau des moutons et les pustules des vaches, étaient regardés comme des maladies identiques, connues sous le nom de *picote*. Ayant reconnu que celle des vaches est la plus bénigne de ces affections, et que les bergers, lorsqu'ils la gagnaient par hasard, en trayant ces animaux, passaient dans le pays pour être, par cela seul, préservés de la petite-vérole, il pensa que ce procédé serait aussi sûr et moins dangereux que l'inoculation de la variole. M. Rabaud-Pommier racontait qu'en 1784 il eut occasion de communiquer ses observations à un Anglais, M. Pugh, en présence de sir James

Ireland, de Bristol. M. Pugh promit qu'à son arrivée en Angleterre il ferait part de ce qu'il venait d'entendre au docteur Jenner, son intime ami. M. Rabaud-Pommier était possesseur d'une lettre de M. Ireland, datée du 12 février 1811, qui rappelle ce fait.

Dans plusieurs provinces de l'Angleterre, renommées par la fertilité de leurs pâturages, et notamment dans le comté de Glocester, les vaches sont sujettes à une éruption de boutons, ou pustules irrégulières, qui se manifestent au pis de ces animaux. On avait remarqué que ces boutons se communiquaient aux filles de basse-cour, chargées de traire les vaches qui en étaient infectées, et l'on avait observé que les personnes qui les avaient contractés étaient inaccessibles à la contagion de la petite-vérole; mais cette croyance n'avait été long-temps qu'une tradition populaire, qui même ne s'était pas répandue au loin. Le docteur Jenner, à qui M. Pugh avait probablement communiqué les observations de M. Rabaud, instruit d'ailleurs de l'opinion vulgaire sur la vertu préservative de cette affection, crut devoir recourir à l'expérience pour en reconnaître la valeur.

Un grand nombre d'individus, qui, plus ou moins long-temps auparavant, avaient pris la vaccine en soignant des vaches, furent soumis par lui à l'inoculation variolique ordinaire, et aucun d'eux ne put en contracter la contagion. La bénignité de la maladie dans les personnes qui l'avaient reçue ainsi de l'animal même, le détermina à l'inoculer à différents sujets qui ne l'avaient jamais éprouvée; et ces individus, soumis ensuite à l'inoculation variolique ordinaire, n'en éprouvèrent, comme les premiers, aucun effet sensible.

Ces expériences furent répétées à Londres; de nombreuses inoculations de vaccine furent faites sur des sujets de différents âges, et furent couronnées d'un succès complet.

A peine ces succès furent-ils connus à Paris, que l'école de médecine nomma des commissaires pour faire des expériences. Du fluide vaccin ayant été apporté à Paris, des essais furent tentés par le docteur Pinel, à la Salpêtrière. Un jeune médecin, M. Aubert, passa en Angleterre pour suivre les inoculations de vaccine que l'on y pratiquait; enfin une souscription fut ouverte, et un comité fut chargé de faire des expériences publiques, dans un hospice qui reçut le nom d'hospice central de la vaccine.

Dans le même temps des relations étaient établies avec les médecins des départements et des pays étrangers, afin d'y répandre la nouvelle pratique: et dans l'espace de trois ou quatre ans, depuis 1798 jusqu'en 1802, toute l'Europe et une partie de l'Asie avaient été témoins des progrès et de l'efficacité de la vaccine.

On reconnaît généralement, dans cette affection singulière, une éruption nouvelle, entièrement distincte de toutes celles qui sont connues; qui, paraissant particulière à l'une des espèces les plus utiles et les plus nombreuses de nos animaux domestiques, peut cependant se transmettre à l'homme; qui, lorsqu'elle lui a été inoculée et qu'elle se développe, offre la

marche la plus bénigne, n'est accompagnée d'aucune autre apparition de pustules, que celles qui surviennent à chacune des piqûres, et se termine sans trouble en un petit nombre de jours.

Dans cette action si calme et si douce on n'a pas moins reconnu un grand pouvoir, celui de modifier l'économie animale, d'anéantir en nous cette disposition si universelle, si constante, qui nous rend susceptibles d'être atteints par la contagion de la petite-vérole, et ce qui est encore plus important, de bannir cette espèce de contagion et d'anéantir ce fléau destructeur.

Quelques exemples récents portent cependant à soupçonner que la vaccine n'est pas un préservatif infaillible de la petite-vérole.

Le comité central de vaccine a constaté, en 1812, que le virus vaccin se trouve aux pieds des chevaux. Le nommé Bodreau, cocher, pansait un cheval qui avait les *eaux aux jambes ;* il survint à cet homme, qui n'avait jamais eu la petite-vérole, des boutons au poignet. On recueillit de la matière de ces boutons, on l'inocula à des enfants, et l'on obtint une véritable vaccine.

D'après une note insérée dans la *Bibliothèque britannique*, partie littérature, tome XXXV, p. 134, les Indous emploient dans la vaccine la pratique suivante : ils trempent un fil dans la pustule d'une vache, et conservent ce fil, qui les met en état de rendre l'éruption de la petite-vérole facile chez tout enfant qu'on leur présente ; ensuite, passant le fil trempé dans une aiguille, ils le font traverser, entre cuir et chair, dans la partie supérieure du bras de l'enfant. Ils le laissent là et font la même opération à l'autre bras. Ce procédé, est-il dit, ne manque point d'opérer une éruption facile ; il ne sort que très peu de boutons, et jamais on ne meurt de la maladie ainsi traitée.

Une découverte si précieuse a dû naturellement exciter la verve des poëtes. M. Alexandre Soumet a composé sur ce sujet un petit poëme qui a remporté le prix proposé par la seconde classe de l'Institut pour le concours de 1815. M. Casimir Delavigne s'est aussi exercé sur cette matière.

VACHES et TAUREAUX SUISSES. Le ministre de l'intérieur a envoyé, au commencement de 1802, treize taureaux et dix vaches suisses dans le département de la Vendée, pour améliorer les races. Le nombre des métis ne fut dans la première année que de cent soixante-six ; mais leur supériorité sur les produits de la race indigène fut bientôt remarquée de ceux qui n'avaient pas profité du moyen d'amélioration qui leur était offert. En 1803, près de quatre cents vaches ont été présentées aux taureaux suisses, et, avant la fin de 1804, l'amélioration fut universellement appréciée de tous les arrondissements de ce département.

VADE IN PACE. *Voyez* PRISON.

VAIR, du latin *varius* (varié). C'est le nom qu'on a donné à la peau d'une espèce d'écureuil des pays froids. Cette peau, grise sur le dos et blanche sous le ventre, variété qui lui a fait donner le nom qu'elle porte, était, après l'hermine, la fourrure la plus estimée dans le quatorzième siècle. En France, les premiers présidents

des parlements et les présidents à mortier portaient des robes fourrées de vair.

VAISSEAU. Originairement on n'avait que des radeaux, des pirogues ou de simples barques; on se servait de la rame pour conduire ces bâtiments faibles et légers. A mesure que la navigation s'étendit et devint plus fréquente, on perfectionna la construction des navires; on les fit d'une plus grande capacité; il fallut alors et plus de monde et plus d'art pour les faire manœuvrer. On ne tarda pas à reconnaître l'utilité qu'on pouvait retirer du vent pour hâter et faciliter la course d'un navire, et l'on trouva l'art de s'en aider par le moyen des mâts et des voiles. Il règne une très grande obscurité sur le temps auquel ces parties accessoires du vaisseau furent inventées. On pense que les Phéniciens ont été les premiers à se servir du vent; on croit même cette manière de naviguer assez ancienne chez ces peuples. Quelle apparence, en effet, qu'ils eussent pu entreprendre de longues navigations avec des navires qui n'eussent pas porté de voiles? Semblables au surplus à nos galères, ces bâtiments allaient aussi à la rame: on faisait servir les voiles quand le temps était favorable; on avait recours aux rames pendant les calmes ou lorsque le vent était contraire.

Le voyage que les Argonautes entreprirent pour pénétrer dans la Colchide fit faire aux Grecs quelques progrès dans l'architecture navale; jusqu'alors ces peuples, de l'aveu de leurs meilleurs historiens, ne s'étaient servis que de barques et de petits navires marchands. Jason, prévoyant tous les dangers de l'expédition qu'il méditait, prit des précautions extraordinaires pour la faire réussir; il fit construire, au pied du mont Pélion dans la Thessalie, un vaisseau qui par sa grandeur et son appareil surpassait tous ceux qu'on avait vus jusqu'à ce moment: ce fut le premier vaisseau de guerre qui sortit des ports de la Grèce. Cette expédition eut lieu 1253 ans avant Jésus-Christ. *Voyez* TOISON D'OR.

Chez les Grecs et chez les Romains il y avait deux sortes de vaisseaux: les uns destinés au négoce, au transport des marchandises, des vivres et des troupes; on les appelait *bâtiments de charge* (*onerariæ naves*); et les autres, propres à la guerre, étaient appelés *vaisseaux longs* (*longæ naves*), par opposition aux premiers qui étaient ronds ou ovales. D'ailleurs les bâtiments de transport étaient ouverts et sans pont; ils n'avaient pas non plus à la proue ces *rostres* (*rostra*) ou éperons de fer ou de cuivre. Chez les Grecs comme chez les Romains, les vaisseaux étaient distingués par le nombre des rangs de rames, en *birèmes*, *trirèmes*, *quadrirèmes* et *quinquerèmes*; ces derniers étaient les plus grands. Tous les vaisseaux des anciens allaient à la rame et à la voile en même temps.

On ne se servit d'abord, pour diriger et conduire les vaisseaux, que des rames et des avirons faits à l'exemple des nageoires des poissons; leur queue donna ensuite l'idée du gouvernail. On prétend que ce fut en cherchant à s'échapper de l'île de Crète que Dédale inventa les voiles, à la faveur desquelles il traversa la flotte de Minos

sans qu'on pût l'arrêter. Mais qu'il y a loin de la construction des vaisseaux dans ces anciens temps à la construction navale qui de nos jours est devenue un art très compliqué, dont l'application des sciences mathématiques et mécaniques a complètement changé les principes et l'essence ! Dès le siècle dernier, il s'est établi entre diverses nations une émulation active pour la meilleure construction des vaisseaux ; il en est résulté une perfection qu'on aurait autrefois jugée impossible. Les flottes des rois saxons étaient composées de chaloupes à rames ; le grand vaisseau de Henri VIII, qui passait pour une des merveilles du monde, serait pour nous un vaisseau du quatrième rang ; une de nos frégates de la première force l'emporterait sur les plus beaux vaisseaux d'Élisabeth ; et un de nos vaisseaux de 74 est supérieur à ce qu'étaient les vaisseaux du premier rang dans l'avant-dernier siècle.

En 1808, M. Fouet a inventé un moyen qu'il croit propre à faire aller les vaisseaux en temps calme et contre le vent. Ce mécanisme a son moteur dans le mouvement même du vaisseau ; il se trouve décrit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tome XVI, page 355.

Dans le dernier siècle, un particulier de Bordeaux avait trouvé le secret d'un mastic qui s'attache sur le bois des vaisseaux, se durcit dans l'eau, et le préserve de l'attaque des vers ; et, en 1808, M. Ducrest, de Genève, a imaginé un nouveau moyen de garantir les vaisseaux de la piqûre des vers. Ce procédé, expliqué plus au long dans les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, tome II, p. 118, consiste à doubler les vaisseaux avec des planches minces de bois blanc, tel que le sapin, le tilleul ou le peuplier, en faisant préalablement bouillir ces planches dans de l'huile siccative, maintenue à la chaleur de 75 à 80 degrés ; car, est-il dit, une chaleur au-dessus de celle de l'eau bouillante altérerait la qualité du bois.

VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Olaüs Rudbeck, né en 1630, mort en 1702, un des plus savants hommes qu'ait produits la Suède, en recherchant l'origine et l'insertion des vaisseaux lactés, découvrit, de 1649 à 1650, les vaisseaux lymphatiques, qu'il nomma conduits hépatico-aqueux. Cette découverte, à laquelle il n'attacha pas d'abord toute l'importance qu'elle mérite, puisqu'il négligea de la publier, lui fut disputée par Thomas Bartholin ; mais elle appartient incontestablement à Rudbeck. Il en avait fait la démonstration sur un animal injecté, dès le mois d'avril 1652, en présence de la reine Christine, par conséquent deux ans avant que Bartholin se la fût attribuée dans l'*Historia nova vasorum lymphaticorum*. *Voyez* l'*Histoire de l'anatomie*, par M. Portal, III, 28-42.

VAISSELLE D'ARGENT. La première époque où il soit fait mention de l'usage de la vaisselle d'argent, dans notre histoire, remonte à Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne ; on y voit qu'en 585 ce prince trouva dans la dépouille du duc de Mummol trois cent quarante marcs de vaisselle d'argent, qu'il fit briser, afin d'en

faire des aumônes, et qu'il n'en réserva que deux plats, disant que c'était autant qu'il en fallait pour le service de sa table.

L'usage de la vaisselle d'argent pour les généraux n'est pas ancien dans nos armées ; on prétend que le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine, mort le 25 juillet 1666), qui commandait les armées du temps de Louis XIII et dans la minorité de Louis XIV, est le premier qui s'en soit servi. *Voyez* VASES, ORFÉVRERIE.

VAL-DE-GRACE. L'église de ce monument vient d'être récemment rendue au culte par les soins du ministre de la guerre. Le reste du bâtiment sert d'hôpital militaire.

La reine-mère, Anne d'Autriche, ayant différé jusqu'en 1645 de s'acquitter du vœu qu'elle avait fait d'élever à Dieu un temple superbe, s'il lui donnait un dauphin, entreprit de bâtir le monastère du Val-de-Grâce avec une magnificence toute royale. Louis XIV, encore enfant, posa la première pierre de l'église, et l'archevêque de Paris y officia en présence de la reine et de la cour. Les troubles du royaume obligèrent d'en interrompre la construction ; mais, lorsqu'ils furent apaisés, la reine fit travailler au cloître, et voulut que le duc d'Anjou, son second fils, depuis duc d'Orléans, en posât la première pierre, en 1655. On acheva, du vivant de cette princesse, les édifices de ce superbe monastère.

VALET. Le terme de *valet* ou *valeton* a été autrefois un titre honorable ; les fils même des empereurs étaient appelés *varlets* ou *valets* ; Ville-Hardouin s'en sert en plusieurs endroits de son Histoire de Constantinople. C'était le titre que prenaient tous les nobles qui, étant issus de chevaliers et prétendant à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs pères, entraient au service de quelque grand seigneur pour y apprendre les vertus et les devoirs de la chevalerie. Saintré était au service du seigneur de Preuilly, où on l'appelait page et valeton ; Bayard, placé comme page dans la maison de l'évêque de Grenoble, son oncle, le suivit un jour chez le duc de Savoie, et lui servit à boire à table. On lit dans les registres de la chambre des comptes un acte de Philippe-le-Bel, qui définit le *valet* un serviteur noble allant partout où le chevalier son maître lui commande d'aller. Dans un autre acte du même prince, daté de 1297, on lit ces mots remarquables : *Philippus, Dei gratia, Francorum rex, etc. Dilectus et fidelis valetus noster Aimericus de Pictavis domicellus.* Le titre de valet est donné dans nos anciennes chroniques à Guy de Lusignan, comte de Poitou, à Savary, vicomte de Thouars ; à Guillaume de Lezay, etc. On le donnait aussi à des officiers, comme aux écuyers tranchants, aux échansons, etc. Alors et long-temps après il fallait être gentilhomme pour remplir la place de valet de chambre du roi ; ce fut François Ier qui permit aux roturiers de le servir en cette qualité, au lieu qu'ils ne pouvaient être auparavant que valets de garde-robe.

VALEUR DES NOTES. *Voyez* NOTES.

VAN. L'usage du van pour nettoyer le blé, après l'avoir battu, remonte à la plus haute

antiquité. Mais le van des anciens ne ressemblait point au nôtre ; on conjecture qu'il était fait comme une espèce de pelle. Au surplus, cette manière de vanner les grains se pratique encore aujourd'hui dans l'Italie et dans tous les pays chauds.

VANDALES. Nation barbare faisant partie de celle des Goths, et qui, comme cette dernière, était venue de Scandinavie. Le nom de *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen*, qui signifie encore aujourd'hui, en allemand, *errer*, parceque ce peuple changea très souvent de demeure. Au sortir du Nord, les Vandales s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom de Brandebourg et de duché de Mecklenbourg. Sous l'empire d'Auguste, une partie de ces barbares vinrent s'établir sur les bords du Rhin; chassés par Tibère, ils allèrent s'établir vers l'orient, entre le Bosphore cimmérien et le Tanaïs, d'où ils chassèrent les Sclaves, dont ils prirent le pays et le nom; une partie se dirigèrent vers les bords du Danube, et occupèrent les pays connus aujourd'hui sous le nom de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. Ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'empereur Marc-Aurèle, en 170. Ils firent, en 271, de nouvelles irruptions sur les terres de l'empire romain, et furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les Vandales, accompagnés des Suèves et des Alains, se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne, qu'ils partagèrent avec ces barbares; de là, sous la conduite de leur roi Genseric, ils passèrent en Afrique en 428. Après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils les forcèrent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire possédait dans cette partie du monde. En 455, Genseric vint en Italie, où il prit et pilla la ville de Rome; il infesta les côtes de Sicile et de Grèce, et continua à harasser les Romains jusqu'à ce qu'il forçât l'empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, qui resta aux Vandales jusqu'au règne de Justinien. Bélisaire, général de ce prince, ayant détruit ces barbares dans une grande bataille en Afrique, l'an 534 de J.-C., les provinces dont ils s'étaient emparés furent de nouveau réunies à l'empire.

VANILLE. La vanille est une gousse ou silique qui renferme la graine d'une plante; et de là lui vient le nom espagnol *vaynilla*, dont nous avons fait *vanille*, et qui signifie *petite gaîne*. L'usage de la vanille, destinée particulièrement à parfumer le chocolat, a passé des Mexicains aux Espagnols, et des Espagnols aux autres peuples de l'Europe.

En 1814, M. Journet, de Paris, après s'être assuré qu'il réside sous l'enveloppe de l'avoine un principe aromatique analogue à celui de la vanille, principe qu'on peut extraire à l'aide de l'eau, et ensuite de l'alcohol, a trouvé que cet extrait peut servir à diverses préparations où la vanille est employée comme agrément, telles que liqueurs, crêmes, pastilles, chocolat, etc.

VANNERIE. Cet art est très ancien. Les pieux solitaires et les pères du désert l'exerçaient dans

leur retraite, et en tiraient la plus grande partie de leur subsistance. On voyait autrefois sur les tables des grands de très fins ouvrages de vannerie ; mais ils ont fait place aux vases de cristal.

VAPEUR (*machines à*). Le jeu des machines à vapeur est fondé sur deux principes, le développement de la force élastique de la vapeur aqueuse par la chaleur, et sa précipitation subite par le refroidissement. L'utilité de ces machines est aujourd'hui universellement reconnue ; les applications multipliées qu'elles offrent des principes les plus délicats de la théorie de la chaleur méritent que nous en parlions avec quelque détail.

L'exécution des machines à vapeur a eu, comme celle des autres machines, ses différentes époques auxquelles répondent successivement de nouveaux degrés de perfection. Tous les mouvements de la machine à vapeur tirent leur origine du jeu d'un piston qui s'élève et s'abaisse alternativement dans un tuyau cylindrique en communication avec une chaudière où la vapeur se forme par l'action du feu que l'on entretient en dessous. La manière dont la vapeur contribue au jeu du piston varie suivant les différentes méthodes. Il paraît que, dans l'origine, on avait seulement pensé à employer le ressort de la vapeur comme moteur. Mais l'idée plus ingénieuse de condenser la vapeur par le refroidissement pour opérer le vide, ne remonte qu'en 1696 ; elle est attribuée communément à un Anglais nommé Savery ; il paraît néanmoins que deux autres Anglais en sont les véritables inventeurs, Newcomen et Cowley. Savery, en s'associant Newcomen, s'empara de sa découverte, et son ambition éclipsa bientôt l'homme simple et modeste qui bornait la sienne à bien faire. Watt de Glascow et Bolton de Birmingham ont fait de nombreuses améliorations à la machine de Newcomen ; les plus remarquables sont d'avoir employé l'élasticité de la vapeur comme puissance active, et de l'avoir condensée hors du cylindre. Il est une infinité d'autres améliorations qui ont été introduites dans les machines à vapeur et dont on peut voir la description dans la Nouvelle architecture hydraulique de M. de Prony, ainsi que dans le Traité des machines de M. Hachette. Il y a des machines à vapeur qui ont la force de vingt, trente, soixante chevaux ; la plus forte que l'on connaisse existe, à ce qu'on assure, dans les mines de Cornouailles. Elle a une puissance de mille dix chevaux, et elle sert à épuiser par des pompes l'eau d'une mine de cent quatre-vingts mètres de profondeur. Il est clair que cette puissance est la seule chose à évaluer ; car on peut ensuite l'appliquer à élever l'eau, à faire tourner des bobines dans des filatures, à mouvoir des rames, ou à tel autre usage qui exige une force active. M. Perkins, habile mécanicien anglais, qui fait journellement des applications nombreuses de la puissance de la vapeur, vient d'adapter ce moteur aux armes à feu. Les expériences qu'il a déjà faites et qu'il continue avec persévérance sont suivies avec le plus grand intérêt par des officiers d'artillerie. (*Voyez* VOITURE A VAPEUR.)

VAPEUR (*bateaux à*). Une lettre de M. Edw. Church, insérée dans la *Bibliothèque universelle* (novembre 1822), donne sur l'invention des bateaux à vapeur et sur ses progrès des renseignements fort précieux, et nous ne croyons pouvoir mieux répondre à la curiosité des lecteurs, que de donner ici un extrait de cette lettre.

« L'idée d'appliquer l'action de la vapeur à faire marcher des embarcations a dû naître avec les premières notions de l'existence de cette force. Ce fut sous le règne de Charles II (en 1663) que le marquis de Worcester fit paraître sa *Centurie d'inventions*, ouvrage dans lequel l'idée-mère de la machine à vapeur est énoncée, mais en façon d'énigme; et en 1737, Jonathan Hulls, de Londres, publia la description d'un bateau à vapeur avec lequel il propose de touer des navires, etc. Il résout en même temps divers problèmes de mécanique et de pneumatique, dans le but de montrer que son projet est exécutable. Depuis l'époque déjà très ancienne de l'apparition de cet ouvrage, on avait cherché vainement en France, en Angleterre et en Écosse, à réaliser le projet de Hulls; et cette belle et utile conquête était réservée au génie de Fulton. En 1804, il résidait à Paris, occupé de meubler sa tête de connaissances utiles. A cette époque le chancelier Livington fut nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis auprès du gouvernement de France. Protégé par ce chancelier, Fulton poursuivit son projet d'employer la puissance prodigieuse de la vapeur à faciliter la navigation, avec cette ardeur qui le distinguait; et bientôt (en 1805) il fit son premier essai sur un petit bateau en cuivre sur la Seine, en présence de quelques membres de l'Institut de France. L'expérience (et il est aisé de le prévoir) ne réussit pas en tous points; mais elle servit au moins à convaincre Fulton de la possibilité de l'application qu'il avait en vue; il n'hésita point en conséquence à donner des ordres en Angleterre pour la construction d'une grande machine à vapeur; il partit bientôt après pour faire préparer dans les États-Unis l'embarcation destinée à le recevoir; et la parfaite réussite de cette grande expérience est connue du monde entier. »

L'Espagne revendique aussi l'honneur d'avoir inventé les bateaux à vapeur. En 1543, au rapport de quelques historiens, Blasco de Garay, capitaine de navire, proposa à Charles-Quint de faire marcher un bâtiment sans rames et sans voiles. L'empereur accepta, malgré l'avis contraire qu'avaient émis ses ministres, et l'essai ayant réussi, l'inventeur fut noblement récompensé. L'appareil consistait en une chaudière d'eau bouillante dont la vapeur mettait en mouvement deux roues appliquées sur les flancs du vaisseau. Après la mort de Charles-Quint, Garay n'ayant point trouvé de protecteur, sa découverte resta oubliée pendant des siècles.

L'Amérique a été de nos jours la première à remettre en valeur cette branche importante d'industrie commerciale. L'Angleterre a bientôt imité sa rivale d'outre-mer, et la France n'a point tardé à se mettre en rapport avec elles.

Nos communications intérieures

sont singulièrement facilitées par cette invention nouvelle. La Loire, la Gironde, le Rhône et la Seine ont leurs flottes à vapeur. C'est de Nantes que sont venues à Paris les gondoles pavoisées où quatre à cinq cents personnes peuvent tous les jours aller visiter les bois de Saint-Cloud.

La Hollande, l'Allemagne, la Suède et la Russie ont leurs bateaux comme les nôtres, et ces machines, qui naviguent dans toutes les mers, et qui bravent également les vents et les orages, lient les empires et les mondes, et rendent tous les jours les communications plus faciles et plus fréquentes.

VAPEUR (*bains de*). Quoique les voluptueux Romains et plusieurs nations orientales eussent déjà fait usage des bains de vapeur, et quoique dans tous les temps on eût eu recours aux étuves humides formées par la main de la nature en différentes contrées, telles que celles du royaume de Naples indiquées par le docteur Attumonelli, cependant on ne connut guère ces bains en France qu'à l'époque où Sanchez et le Suédois Martin donnèrent la description de ceux qui sont usités chez les Russes et les Finlandais. On ne tarda pas à les préconiser outre mesure, et à les mettre bien au-dessus de ceux des anciens, parceque c'était alors la mode d'estimer tout ce qui venait d'un pays naguère inconnu et tout nouvellement encore placé au rang des premiers états de l'Europe par le plus surprenant des génies.

Mais peu à peu l'enthousiasme se refroidit. La grossièreté du procédé employé par les Russes, et qui diffère à peine de celui des sauvages du nord de l'Amérique, fit tomber les bains de vapeur dans un oubli que rendit plus profond le silence gardé à leur sujet, dans son précieux ouvrage, par Marcard, qui jusque là n'avait pas eu occasion de faire des expériences sur leurs effets immédiats. Cependant les judicieuses remarques que cet habile observateur inséra dans ses *Essais de médecine*, jointes aux écrits de son compatriote Nicolaï, de l'Anglais Symmons et du Français Doppet, réveillèrent l'attention générale. Les bains de vapeur devinrent principalement communs en Angleterre. Ils s'introduisirent aussi en France, où des corrections successives faites aux appareils destinés à leur administration, portèrent ceux-ci à un point de perfection qu'il ne paraît pas possible de surpasser. Les belles expériences du docteur Delaroche et de divers autres praticiens, mirent dans tout leur jour les propriétés hygiéniques et le mode d'action des fumigations aqueuses. *Journal universel des sciences médicales* (septembre 1816), p. 293.

VAPEURS. On prétend que ce fut un certain abbé Ruccelaï, fils d'un fameux partisan sous Louis XIII, né à Florence d'une famille alliée aux Médicis, qui le premier apporta les vapeurs en France, ou, pour mieux dire, qui le premier mit à la mode le mot *vapeurs*, pour désigner ce malaise, ces inquiétudes, compagnes ordinaires de la mollesse et du désœuvrement. Cet abbé, que le maréchal d'Ancre avait introduit à la cour de France, s'y fit remarquer par son luxe et sa mollesse; il mourut en 1628.

VARIOLE. *V.* VÉROLE (*petite-*).

VASES. Les anciens étaient persuadés que les cornes des animaux avaient été les premiers vases dont on s'était servi pour conserver et pour boire les liqueurs ; cet usage même a subsisté long-temps chez plusieurs peuples. L'huile sacrée du tabernacle était gardée dans une corne. Galien remarque qu'à Rome on mesurait l'huile, le vin, le miel et le vinaigre dans des vases de corne : Horace et César en parlent fort clairement. Pline attribue en général le même usage à tous les peuples septentrionaux; Xénophon fait la même remarque à l'égard de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Europe. Les anciens poëtes représentent toujours les premiers héros buvant dans des cornes : ces sortes de coupes sont encore aujourd'hui fort communes dans la Géorgie. Bartholin assure qu'autrefois, en Danemarck, on ne buvait que dans des cornes de bœuf; et dans une grande partie de l'Afrique, ce sont les seuls vaisseaux que l'on connaisse pour conserver les liqueurs.

On ne tarda pas cependant à imaginer les vases de terre cuite : les Phéniciens, les Grecs, et plusieurs autres peuples, s'en sont servis. On parvint ensuite à préparer les peaux des animaux et à les rendre propres à conserver les liqueurs. L'usage des outres est très ancien ; il est dit, dans la Genèse, que, lorsque Abraham renvoya Agar, il lui mit sur l'épaule une outre pleine d'eau. Il paraît même que, dans ces temps reculés, les outres étaient les vaisseaux dont on se servait le plus ordinairement pour conserver les vins et les autres liqueurs : Job le donne à connaître très positivement.

Ces premiers vases donnés par la nature, aussi bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la suite, quoiqu'on ne puisse déterminer précisément l'époque, remplacés par d'autres, dont les formes nous sont décrites avec une grande variété dans le onzième livre d'Athénée.

Les Grecs et les Romains ont montré une grande profusion et beaucoup de magnificence dans leurs différentes sortes de vases ; les uns ornaient les tables et les buffets des riches et des grands, et d'autres servaient à des usages domestiques. Ces vases étaient de bronze de Corinthe, de Délos ou d'Égine, ou bien d'argent, et souvent enrichis d'ornements en relief, qui quelquefois étaient poussés du dedans en dehors, ou qu'on ciselait sur le vase même; quelquefois aussi ces ornements étaient travaillés séparément, et fixés ensuite sur des vases par la soudure ; d'autres fois des vases de bronze étaient recouverts d'une épaisse plaque d'argent, sur laquelle on avait ciselé des ornements et des figures. La quatrième *verrine* de Cicéron nous apprend qu'Antiochus, roi de Syrie, en traversant la Sicile, avait avec lui un grand nombre de vases pour servir à son usage habituel. La plupart de ces vases, dit Cicéron, étaient d'argent, plusieurs étaient d'or et enrichis de pierreries précieuses : on y remarquait entre autres un vase d'une seule pierre avec une anse.

VASSAL. C'est celui qui a prêté foi et hommage à un seigneur pour raison d'un fief mouvant et dépendant de lui. César nous apprend que la plupart des Germains vivaient de lait, de fromage et de

chair ; que chez eux personne n'avait de terres ni de limites qui lui fussent propres : ainsi chez les Germains il ne pouvait pas y avoir de fiefs. Mais, selon Tacite, chaque prince avait une troupe de gens qui s'attachait à lui et le suivait à la guerre. C'est, dit cet auteur, la dignité, c'est la puissance d'être toujours entouré d'une foule de jeunes gens que l'on a choisis; c'est un ornement dans la paix, c'est un rempart dans la guerre. Ces jeunes gens, qu'il nomme *comites* (compagnons), prennent l'engagement sacré de défendre le prince, qui, de son côté, est tenu de leur fournir le cheval du combat et le javelot terrible. Les repas, peu délicats, mais copieux, sont une espèce de solde par laquelle le prince paie les services qu'ils lui rendent. Ainsi, chez les Germains, il n'y avait point de fiefs, parceque les princes n'avaient point de terres à donner; il y avait des vassaux, parcequ'il y avait des hommes fidèles qui étaient liés par leur parole, qui étaient engagés pour la guerre, et qui faisaient à peu près le même service que l'on fit depuis pour les fiefs.

Depuis Clovis jusqu'au règne de Charles-le-Chauve, un Français n'était vassal que de la patrie ; ses chefs n'étaient que ses égaux ; lorsqu'il marchait sous eux, ce n'était jamais qu'à la voix du roi. Depuis Charles-le-Chauve l'esprit d'indépendance devint général; chacun s'arrogea le droit de guerre, et la France fut divisée entre plusieurs petits souverains qui s'unissaient sans cesse contre l'autorité royale, et qui même s'alliaient avec les ennemis de l'état et avec les puissances étrangères.

Sous la seconde race, il y avait les grands et les petits vassaux ; et Hugues Capet, à son avènement au trône, fut obligé de les conserver dans la possession de leurs fiefs, qui consistaient en provinces, villes, charges et terres qu'ils avaient usurpées.

Les grands vassaux de la couronne de France étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine et de Gascogne, les comtes de Champagne, de Flandre, de Toulouse et de Barcelone ; ils se firent seigneurs propriétaires de ces pays, quoique l'administration ne leur en eût été confiée que pour un temps. Ces grands vassaux avaient tous les droits de la souveraineté dans leurs fiefs, et lorsqu'un d'eux était attaqué ou lésé, les *vassaux liges* étaient obligés de le servir en personne envers et contre tous, de le suivre à la guerre, et même contre le roi.

Outre ces vassaux liges qu'avaient les grands vassaux, ils avaient encore des vassaux libres ; ceux-ci pouvaient mettre un homme en leur place, et ils n'étaient contraints de secourir le seigneur que dans certains cas.

Quand un grand vassal, qui faisait la guerre au roi, était vaincu, ce qui est arrivé souvent sous les rois de la troisième race, les grands du royaume s'assemblaient en parlement, et, s'ils jugeaient qu'il y avait félonie de sa part, c'est-à-dire s'il n'y avait pas eu de causes légitimes pour prendre les armes, le roi était le maître de confisquer son fief; mais on ne pouvait le condamner à mort.

Philippe I[er], en 1095, par l'éloignement des grands vassaux qui partaient pour les croisades,

trouva le moyen de rétablir sa puissance et le domaine des rois ses prédécesseurs.

Louis-le-Gros, en montant sur le trône, continua les guerres que son père avait commencées contre les vassaux de la couronne, qui la plupart avaient repris les armes ou contre leur souverain, ou les uns contre les autres. C'est ce qui fit donner à Louis VI le nom de *Batailleur*, expression qui caractérise ce genre de petites guerres qu'il fit sans relâche contre cette multitude de vassaux qui tenaient les peuples dans le plus dur esclavage. Ce monarque eut le bonheur de rétablir l'ordre dans son royaume par son courage et ses exploits, par l'établissement des communes, par la liberté qu'il rendit aux serfs, et par les bornes qu'il mit aux justices seigneuriales.

VAUCLUSE. Fontaine de France, dans le comtat Venaissin, que les amours de Pétrarque et de Laure ont rendue fameuse : elle est souvent célébrée par nos poëtes. C'est d'elle que le département de Vaucluse tire son nom.

Pétrarque, né à Arezzo en 1304, et mort à Arqua en 1374, avait sa maison sur la pointe d'un rocher, à quelques cents pas au-dessus de la caverne de Vaucluse. La belle Laure avait la sienne sur une autre pointe de rocher, assez près de celle de son amant, mais séparée par un vallon. On voyait encore dans l'avant-dernier siècle les masures de ces deux édifices, qu'on appelait par magnificence *les châteaux des deux amants*. A la première vue de cette belle, Pétrarque sentit les feux de l'amour, et sa passion nous a valu des chefs-d'œuvre. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendresse, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Et combien sont-elles diversifiées ces louanges qu'il lui donne! combien la langue italienne leur prête-t-elle de grâces ! Enfin, inspiré par l'amour et par son génie, Pétrarque immortalisa Vaucluse, les lieux voisins, Laure, et lui-même.

Vaucluse, heureux séjour, que, sans enchantement,
Ne peut voir nul poëte, et surtout nul amant!
Dans ce cercle de monts qui, recourbant leur chaîne,
Nourrissent de leurs eaux ta source souterraine;
Sous la roche voûtée, antre mystérieux,
Où ta nymphe, échappant aux regards curieux,
Dans un gouffre sans fond cache sa source obscure,
Combien j'aimais à voir ton eau qui, toujours pure,
Tantôt dans son bassin renferme ses trésors,
Tantôt en bouillonnant s'élève, et de ses bords
Versant parmi des rocs ses vagues blanchissantes,
De cascade en cascade au loin rejaillissantes,
Tombe et roule à grand bruit, puis, calmant son courroux,
Sur un lit plus égal répand des flots plus doux,
Et sous un ciel d'azur coule, arrose et féconde
Le plus riant vallon qu'éclaire l'œil du monde;
Mais ces eaux, ce beau ciel, ce vallon enchanteur,
Moins que Pétrarque et Laure intéressaient mon cœur.
La voilà donc, disais-je, oui, voilà cette rive
Que Pétrarque charmait de sa lyre plaintive!
Ici Pétrarque, à Laure exprimant son amour,
Voyait naître trop tard, mourir trop tôt le jour.
Retrouverai-je encor, sur ces rocs solitaires,
De leurs chiffres unis les tendres caractères?
Une grotte écartée avait frappé mes yeux:
Grotte sombre, dis-moi si tu les vis heureux?
M'écriais-je. Un vieux tronc bordait-il le rivage,
Laure avait reposé sous son antique ombrage.
Je redemandais Laure à l'écho du vallon;
Et l'écho n'avait point oublié ce doux nom.
Partout mes yeux cherchaient, voyaient Pétrarque et Laure;
Et par eux ces beaux lieux s'embellissaient encore.

(DELILLE, *les Jardins*, ch. III.)

VAUDEVILLE. Sorte de chanson faite sur un air facile à chanter, et dont le sujet est ordinairement quelque aventure, quelque intrigue du temps. Ce mot se trouve écrit dans nos anciens auteurs *vade-ville*, *voix-de-ville*, *vau-de-ville* et *vau-de-vire*.

Le vaudeville est d'origine nor-

mande, et ce mot vient du nom de *val de Vire*, c'est-à-dire de la vallée de la rivière de Vire, où le foulon Olivier Basselin, qui passe pour l'inventeur de ce genre de poésie, amusait au quinzième siècle ses compatriotes par ses chansons facétieuses et satiriques. Les Normands avaient tant de goût pour ces chansons spirituelles et malignes que, dans les processions mêmes, ils ne pouvaient s'empêcher de chanter quelques refrains malicieux, tandis que le clergé reprenait haleine ; et il paraît incontestable que le vaudeville eut d'abord le nom du lieu où il prit naissance : entre autres témoignages, ces vers de l'*Art poétique* du Normand Vauquelin de la Fresnaye l'attestent :

Chantant en nos festins ainsi les vaux-de-vire
Qui, sentant le bon temps, nous font encore rire.

Voici ce que dit Ménage dans son *Dictionnaire étymologique :*

« *Vaudeville*, par corruption au lieu de *vau-de-vire*. C'est ainsi qu'on appelait anciennement ces chansons, parcequ'elles furent inventées par Olivier Basselin, qui était un foulon de Vire en Normandie, et qu'elles furent premièrement chantées au *Vau-de-vire*, qui est le nom d'un lieu proche de la ville de Vire. » Charles de Bourqueville, dans ses *Antiquités de Caen :* « C'est aussi le pays (il parle de Vire) d'où sont procédées les chansons que l'on appelle *vaux-de-vire*. . . . . » Voici l'endroit de Belleforest, qui est du premier volume de sa *Cosmographie :* « De cette ville de Vire et du pays de Vau-de-Vire portent et tiennent leur nom ces chansons anciennes et communes que le vulgaire mal à propos appelle des *vaudevilles*, desquelles fut auteur un Olivier Basselin, auquel n'en faut ravir l'honneur. »

Après avoir parlé de la satire, Boileau ajoute :

D'un trait de ce poëme, en bons mots si fertile,
Le Français, né malin, forma le vaudeville ;
Agréable indiscret, qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche, et s'accroît en marchant.
La liberté française en ses vers se déploie :
Cet enfant de plaisir veut naître dans la joie.
(*Art poétique*, ch. II.)

On appelle aussi *vaudeville* une petite comédie dans laquelle le dialogue est semé de vaudevilles.

Panard essaya de rassembler dans un cadre quelques chansons qu'il sut lier à une intrigue peu compliquée ; il réussit parfaitement, et donna ainsi naissance aux pièces dramatiques appelées *vaudevilles*. Embellie par le prestige d'une musique simple et facile à retenir, cette petite comédie morale plut tellement, que ses couplets et ses airs passèrent du théâtre dans tous les cercles, et bientôt de bouche en bouche. *Voyez* DÎNERS DU VAUDEVILLE.

VAUDOIS. Un nommé Pierre de Vaud ou Valdo, selon Bossuet, riche négociant de Lyon, après avoir donné tout son bien aux pauvres, attaqua, vers l'an 1170, les abus de l'église dominante, et attira à lui un grand nombre de partisans qui, de son nom, furent appelés *Vaudois*. Ces sectateurs, dont la pureté de mœurs n'a jamais été révoquée en doute, après avoir été exposés, depuis 1209 jusqu'en 1229, à la guerre la plus cruelle, se virent livrés à toute la fureur de l'inquisition et de la croisade que Rome suscita contre eux et

contre les Albigeois. Ceux de ces malheureux qui échappèrent au massacre, et qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence et le Dauphiné, défrichèrent ces terres stériles, et, par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain et au pâturage. Ils vivaient ainsi, depuis deux siècles, dans une paix que rien ne semblait devoir troubler, quand les réformateurs de Suisse et d'Allemagne apprirent qu'ils avaient des frères en Languedoc, en Dauphiné, et dans les vallées du Piémont; aussitôt ils leur envoyèrent des *ministres* (on appelait ainsi les desservants des églises protestantes) : alors ces Vaudois furent trop connus, et de nouveau cruellement persécutés, malgré leur confession de foi, qu'ils dédièrent au roi de France. La réponse qu'on fit à cette confession de foi fut d'en traiter les sectateurs d'hérétiques obstinés et de les condamner au feu.

Il paraît évident que ces malheureux Vaudois, appelés par le déclamateur Maimbourg une canaille révoltée, n'étaient point du tout disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas, et qu'ils se sauvèrent de tous côtés en demandant miséricorde; mais le soldat égorgea les femmes, les vieillards et les enfants qui ne purent fuir assez tôt. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; et, lorsque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant florissante fut un désert aride.

VAUVERT (*le diable de*). Saint Louis, ayant entendu parler de l'ordre de saint Bruno, demanda au général Bernard de la Tour six religieux qu'il logea au village de Gentilly. Les disciples de saint Bruno voyaient de leurs fenêtres le palais de *Vauvert*, bâti par le roi Robert, abandonné par ses successeurs, et dont on pouvait faire un monastère commode et agréable par la proximité de Paris. Ce vieux château, d'après les chroniques du temps, était occupé par des esprits et des revenants; on y entendait des hurlements affreux, on y voyait des spectres traînant des chaînes, et entre autres un monstre vert avec une grande barbe blanche, moitié homme et moité serpent, armé d'une grosse massue, et qui semblait toujours prêt à s'élancer la nuit sur les passants. Que faire d'un pareil château? quels hommes assez charitables pour le disputer aux démons? Les chartreux *se dévouèrent*, et saint Louis crut leur devoir beaucoup de reconnaissance de ce qu'ils avaient bien voulu accepter le château avec ses dépendances. L'acte de donation est de 1259.

C'est au midi et hors des murs de Paris, vers l'entrée de la grande avenue qui, du parterre du Luxembourg, se dirige vers l'Observatoire, que s'élevait *le château de Vauvert*. Depuis long-temps ce vieux monument était un objet d'effroi pour les habitants de Paris; on se détournait même du chemin qui conduit de cette ville à Issy, pour éviter la rencontre des esprits infernaux. La terreur qu'inspirait ce lieu s'était si puissamment emparée des imaginations, que le souvenir s'en est conservé long-temps après, et a donné naissance à cette phrase proverbiale, *Aller au diable Vauvert*, pour signifier une course pénible et dangereuse; et aujourd'hui, par cor-

ruption, on dit encore *aller au diable Auvert*. Plusieurs écrivains des quinzième, seizième et dix-septième siècles ont parlé de la puissance de ce diable.

Le poëte Villon parle d'un carme appelé frère Baude, qui portait les armes comme un soldat, et dit :

S'il ne quitte ses armes,
C'est bien le diable de Vauvert.

Guillaume Coquillart, dans sa pièce *des Droits nouveaux*, à propos du babil de plusieurs femmes réunies chez une accouchée, s'exprime ainsi :

Que le grand diable de Vauvert
A peine se peut desmesler.

VEAU D'OR. Veau qu'Aaron érigea à la sollicitation des Juifs, qui avaient donné pour sa confection les pendants d'oreilles de leurs femmes. Quelques auteurs prétendent que cette idole que les Juifs adorèrent, était sculptée en bois, et recouverte seulement de feuilles d'or.

VÉGÉTAUX. Les végétaux, dit le savant chimiste anglais sir Humphrey Davy, jouissent de la vie, mais ils ne donnent aucun signe de perception ; ils sont privés de la faculté locomotive que possèdent les animaux ; ils n'ont d'organes que pour se nourrir et se reproduire : tout se borne chez eux à la conservation et au développement de l'individu, ou à la multiplication des espèces.

Voici une notice assez étendue des lieux d'où sont venus plusieurs végétaux et plusieurs fruits.

L'abricot provient	de l'Arménie,
L'acacia	de Barie, en 1670;
L'ail	du Levant,
Les amandes	de Mauritanie,
L'ananas	de l'Amérique,
L'anis	d'Égypte,
L'artichaut	de Sicile ou d'Andalousie,
L'asperge	de l'Asie,
L'asphodèle	de l'Italie,
L'aveline	d'Asie,
La bourrache	de Syrie
Le café	de l'Arabie et des Antilles,
La capucine	du Mexique et du Pérou,
La carde	d'Italie,
La carotte	de France,
Le céleri	de France,
Le cerfeuil	de l'Italie,
La cerise	du Pont,
Le chanvre et le lin	d'Asie,
La châtaigne	de Sardes, en Lydie ;
Le chou blanc	du nord,
Le chou-fleur	de Chypre,
Le chou rouge et le chou vert	des Romains, qui les avaient reçus des Égyptiens;
Le citron	de la Médie,
La citrouille	d'Astracan,
Le coin	de l'Asie,
Le cresson	de Crète,
L'échalote	d'Ascalon, ville de Phénicie ;
L'épinard	de l'Asie mineure,
Le fenouil	des Canaries,
La figue	de la Mésopotamie,
La fraise ananas	de la Louisiane,
La framboise	de France,
Le froment	de l'Asie,
Le girofle	des Moluques,
La grenade	d'Asie,
Le haricot	de l'Inde,
Le houblon	de l'Artois,
Le jasmin	des Indes orientales,
La laitue	de Cos,
Le laurier	de Crète,
La lentille	d'Asie,
La luzerne	d'Asie,
Le marronier sauvage	des Grandes-Indes,
Le melon	de l'Orient ou de l'Afrique,
Les navets	de France,
Les noisettes	du Pont,
La noix	de l'Asie,
Les ognons	d'Égypte,
Les olives	de Grèce. Les Phocéens plantèrent l'olivier en Provence.
Les oranges	de l'Inde ou de Tyr,
La pêche	de Perse,
Le persil	de Sardaigne,
La poire	de France,
La pomme	de Neustrie,
La pomme reinette	de Syrie,
La pomme de terre	d'Amérique,
Le pourpier	d'Asie,
La prune	de Syrie,
La renoncule	du Levant,
Le riz	de l'Orient,
Le sarrasin (blé)	d'Asie,
La scorsonère	de l'Afrique,
Le seigle	de Tartarie et de Sibérie

Le tabac	du Brésil,
Le thé	de la Chine et du Japon,
Le topinambour	de l'Amérique.

VEINES LACTÉES. Ce sont de petits vaisseaux blancs, longs et transparents, qui des intestins portent le chyle dans le réservoir commun. On croit qu'Hippocrate, Érasistrate et Galien les ont connues; mais Asellius, médecin italien, fut le premier qui publia, en 1622, une description exacte de celles qu'il avait vues dans les animaux, et qui les nomma *veines lactées*, parceque la liqueur qu'elles contiennent ressemble à du lait. Tulpius est le premier qui les ait vues dans l'homme; ce fut en 1537.

VÉLIN. Le vélin est une espèce de parchemin qu'on nomme ainsi, parcequ'il est fabriqué de la peau d'un veau mort-né ou de celle d'un veau de lait. Il est beaucoup plus blanc, plus fin et plus uni que le parchemin fait avec la peau de mouton ou de chèvre.

Saint Jérôme, et après lui la plupart des savants, font honneur de l'invention du vélin à Cratès le grammairien, contemporain d'Attale, et son ambassadeur à Rome.

On appelle *papier vélin* celui qui est fabriqué sans vergeures, parcequ'il est uni comme la peau de vélin. Ce papier est le plus estimé pour les dessins au lavis.

VÉLITES, du latin *velites*. Soldats romains vêtus à la légère : *sic a velocitate dicti* (ainsi appelés à cause de leur promptitude et de leur légèreté), dit le père de La Rue, dans sa note sur le 548^{e} vers du IX^{e} liv. de l'Énéide. On les voit figurer pour la première fois dans l'armée romaine au siége de Capoue. Cette troupe, composée des plus jeunes et des plus pauvres citoyens, avait pour armes défensives un petit bouclier rond, d'un pied et demi de diamètre, et un petit casque d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête sauvage. Ses armes étaient l'épée, avec sept javelots de trois pieds de long. Il y en avait qui étaient armés de frondes : ils ne servaient que pour escarmoucher. Sous les empereurs Trajan, Adrien et Antonin-le-Pieux, les vélites portaient un corselet de fer ou une cuirasse à écailles de poisson; mais les frondeurs n'étaient vêtus que de leurs habits ordinaires très retroussés. Les archers ou tireurs d'arc avaient un casque, une cuirasse à écailles, un carquois garni de flèches, et, du côté gauche, une épée; enfin ils portaient à la main l'arc avec lequel ils tiraient des flèches. Lorsque les vélites s'étaient distingués par quelque action d'éclat, ils obtenaient, pour récompense, de passer plus promptement à la dignité de soldat de rang.

Les vélites étaient les moins estimés des soldats romains. Végèce dit textuellement que, dans les bons temps de la milice, un simple soldat de rang n'aurait pas voulu passer même décurion dans les vélites.

Sous l'ancien gouvernement, les vélites entraient dans l'organisation de l'armée française. Un décret de juin 1806 fixe les règles à suivre pour le recrutement de deux mille vélites appelés à remplacer ceux qui, par décret du 25 avril de la même année, devaient être incorporés dans l'ex-garde. Des conditions assez fortes étaient exigées pour être vélite. Parmi ces conditions, on remarque le paiement d'une pension de 200 fr. que les

parents étaient tenus de souscrire.

VÉLOCIFÈRES. Ce mot, emprunté de la langue latine, où *velocifer* signifie qui porte avec vitesse, désigne une espèce de voiture inventée en l'an XI par M. Chabanne, et perfectionnée en 1813 par M. Sabardin, de Paris, cessionnaire du brevet d'invention que M. Chabanne avait obtenu en l'an XI.

VÉLOCIPÈDES. Cette machine, nommée *draisienne*, destinée aux piétons, est due au baron de Drais, Prussien, et date de 1618.

VÉLOCIPÈDE MARIN. M. Kent, de Glascow, a inventé, en 1821, cette machine, au moyen de laquelle on peut marcher sur l'eau.

VELOURS, du latin *villosus* (velu). Étoffe de soie ou de coton à poil court et serré. « Outre les étoffes de soie, dit M. Millin, dont on faisait usage au treizième siècle, et qui étaient brochées en or et en argent, on connaissait, comme aujourd'hui, le velours, le satin, qui se nommait *sanit*, et le taffetas, qu'on appelait *cendal* ou *sandal*. Aussi voit-on, ajoute-t-il, le velours figuré dans les plus anciennes peintures. On voit à la Bibliothèque du Roi des manuscrits antérieurs au règne de François I^{er}, qui ont été reliés en velours; et cette étoffe était déjà si commune sous le règne de Henri III, qu'il fut défendu aux états tenus à Blois, en 1576, à tout domestique de porter des habits de velours. »

Dans le vieux français de nos fabliaux, on lit *velueil* et *veluyau* pour velours.

Saint Louis, qui avait peu de cheveux, se couvrait la tête d'un bonnet de velours cramoisi, orné de glands d'or. Le costume royal de Louis XI montrait le velours uni à la panne; celui de Charles VIII était tout en velours. Ceci prouve que l'invention du velours est d'une époque bien antérieure à celle que quelques auteurs lui supposent; car ils attribuent cette découverte aux Génois, sous le règne de Louis XII, et assurent que ce ne fut qu'en 1536 qu'une manufacture de velours fut établie à Lyon par les Génois Turquette et Narris.

La fabrique des velours de coton a été imaginée en Angleterre en 1747. Ces velours ne sont guère connus en France que depuis soixante-quinze ans. Quoiqu'ils y aient formé depuis une branche de commerce assez considérable : ils y ont été fort long-temps à un plus haut prix que ceux d'Angleterre; et, en 1780, on ne comptait encore en France que quatre ou cinq fabriques de ces sortes de velours. La fabrication en a été fort perfectionnée par Fonrobert, négociant de Lyon.

Dès l'an IX, M. Grégoire avait trouvé le moyen d'exécuter des tableaux en velours. Cet artiste a depuis perfectionné cette invention; et les échantillons de velours imitant la peinture qu'il a présentés en 1805, 1806, 1819, ont prouvé que de nouveaux succès répondaient constamment aux efforts soutenus de l'artiste, dont le procédé, qui paraît réunir les deux moyens employés à la Savonnerie et aux Gobelins, a le précieux avantage de faire avec la même facilité une contre-épreuve exacte des tableaux.

VÉNALITÉ. La vénalité des offices a commencé en France sous le

règne de Louis XI. Ce prince manquait d'argent, et, ne sachant plus où en trouver, il fit de grands emprunts sur les officiers, et destitua ceux qui refusaient de lui prêter ce qu'il demandait.

Louis XII, en 1499, se disposant à faire valoir ses droits sur le duché de Milan, et cherchant à se procurer l'argent nécessaire, sans augmenter les impôts, vendit plusieurs charges de son royaume; c'étaient celles qu'on appelait *offices royaux*, qui n'étaient point de judicature. Cette innovation est une seconde époque de la vénalité des charges. Le roi ne prétendait point qu'elle fût durable; mais l'avantage qu'il en retira servit de réponse aux raisons qu'on lui pouvait opposer.

Le premier soin de François Ier, en montant sur le trône, fut de se disposer à la conquête du Milanais. Pour trouver les fonds nécessaires, il augmenta, en 1515, les impôts, et fixa pour toujours la vénalité dans les charges de la magistrature. Le nombre des conseillers fut augmenté de vingt dans le parlement de Paris, et à proportion dans tous les autres parlements du royaume. Ce fut plutôt par le fait que par le droit que cette vénalité des charges fut introduite, dit le président Hénault; car nous ne connaissons pas de loi à ce sujet de ce temps-là, et même long-temps après François Ier on faisait encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office; ce qui fut aboli en 1597, par arrêt du parlement de Paris.

La vénalité des charges a été supprimée par décret de l'assemblée nationale du mois d'août 1789.

VENDÉE (institution, 1812). Au nombre des grands ouvrages exécutés dans ce siècle, il faut mettre la ville où est établi le chef-lieu du département de la Vendée. Le plan est dans les proportions nécessaires à une ville de douze à quinze mille âmes, située au centre du département, sur un plateau au pied duquel coule la rivière de l'Yon, qui doit être redressée par un canal. Elle a dans son étendue cinq cent deux toises de longueur sur quatre cent trente de largeur; les deux extrémités sont ornées de deux places circulaires. La route de Cholet aux Sables et celle de Nantes à Bordeaux traversent la ville. Elle a neuf rues sur sa longueur et huit sur sa largeur; ces rues, grandes et bien alignées, vont aboutir aux boulevards qui entourent la ville. Elle a été entièrement terminée en 1815, sous la direction de M. Duvivier, ingénieur en chef; elle compte déjà plusieurs édifices remarquables et des casernes spacieuses. Les habitants de la nouvelle ville sont exempts pour quinze ans de la contribution foncière; la population n'est encore que de deux mille huit cents âmes. Cette cité, sous le gouvernement impérial, avait reçu le nom de *Napoléon-Ville*; elle porte maintenant celui de *Bourbon-Vendée*. Le motif qui détermina le gouvernement impérial à fonder cette ville fut la nécessité d'avoir au centre du département un point important où aboutissent toutes les routes principales, et d'où l'on pût surveiller toute la Vendée, et prévenir la renaissance des troubles dont ce malheureux pays venait d'être le théâtre. (*Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin

de 1820, tome XVI, page 459.)

VENDÉMIAIRE. Vendémiaire était le premier mois de l'année de la république française; il commençait le 22 septembre et finissait le 21 octobre. Ce mois est ainsi appelé parceque c'est communément le temps des vendanges.

Vendémiaire, en main tenant la coupe,
Ouvre l'automne et l'an républicain :
Les vendangeurs vont en joyeuse troupe
Des ceps dorés détacher le raisin.

L'origine de l'ère républicaine avait été fixée, par décret de la convention nationale, au 22 septembre 1792. Dix ans plus tard le gouvernement, en remettant en vigueur le calendrier grégorien, se conforma au vœu des Français, lesquels, malgré quelques avantages incontestables du nouveau calendrier, trouvaient peu commode d'employer, dans les relations commerciales et dans les actes publics, des dates différentes de celles qui sont usitées chez la plupart des autres peuples de l'Europe.

VÉNERIE, du latin *venari* (chasser). Dès les temps les plus anciens l'art de la chasse fut en honneur. Les Grecs y attachaient une grande importance : Alexandre, Cyrus, et d'autres grands hommes de la Grèce, en firent leur exercice favori; Xénophon composa même un traité de la chasse, pendant son exil sur les bords de Sénélonte, non loin du mont Pholoé, dont les forêts abondaient en cerfs et en sangliers. A Rome la chasse était l'amusement de la jeunesse, et l'histoire cite Jules César et Pompée comme de grands chasseurs.

En France, les rois de la première race passaient des saisons entières dans de grandes forêts qu'ils s'étaient réservées pour pouvoir s'y adonner à l'exercice de la chasse. Gontran, roi d'Orléans, fit périr trois de ses courtisans pour avoir tué un cerf sans sa permission. Charlemagne et ses successeurs n'avaient point de séjour fixe, tant était grande leur passion pour cet exercice, qui a toujours plu aux Français; et ce goût, loin de s'affaiblir, s'étend aujourd'hui dans toutes les classes de la société.

VENTILATEUR. C'est une espèce de soufflet ou de pompe d'air qui attire tout l'air d'un endroit fermé, et donne lieu à celui du dehors de le remplacer. Hales, célèbre physicien anglais, a inventé cette machine au mois de mai 1741. Six mois après, Triévald, ingénieur du roi de Suède, écrivit à Mortimer, secrétaire de la société royale de Londres, qu'il avait inventé une machine propre à renouveler l'air des entre-ponts les plus bas des vaisseaux, et dont la moindre pouvait, en une heure de temps, puiser trente-six mille cent soixante-douze pieds cubiques d'air; de sorte que la même idée est venue, à peu près dans le même temps, à deux personnes fort éloignées l'une de l'autre.

Presque dans le même temps un nommé Sutton inventa un ventilateur, supérieur, dit-on, à celui de Hales, mais qu'il n'eut pas assez de crédit pour faire adopter. Le ventilateur de Hales fut bientôt employé en France pour la conservation des grains, par les soins et sous la direction de Duhamel. (*Voyez* l'article HALES dans la *Biographie universelle*.)

En 1764, Reynal, ancien chirurgien-major des hôpitaux a,

donné le projet d'un nouveau ventilateur qui réunit tous les avantages que l'on peut désirer.

Depuis plus de cinquante ans les Anglais se servent du ventilateur dans les vaisseaux de guerre, dans les hôpitaux, les prisons, etc. L'ingénieux M. Yéoman est le premier qui en ait fait l'essai à la chambre des communes, et à la prison du banc du roi dans Westminster-Hall.

En 1815, M. Marcel de Serres en construisit un d'une grande simplicité pour renouveler l'air dans les mines.

En 1820, MM. Couturier et Labbey, de Paris, ont imaginé un ventilateur propre à empêcher les cheminées de fumer.

VENTOSE. C'était le sixième mois de l'année dans le calendrier de la république française ; il commençait le 19 février et finissait le 20 mars. On lui a donné ce nom à cause des vents qui soufflent ordinairement dans ce mois.

> Ventôse accourt en fougueux tourbillons,
> Et ses enfants entre eux se font la guerre ;
> Mais l'aquilon les dompte, et de la terre
> Réduit les eaux et sèche les vallons.

VENTOUSE. Nom d'un vaisseau qu'on applique sur quelque partie du corps, après l'avoir échauffée, pour attirer les humeurs du dedans au dehors. Les ventouses ont été employées de tout temps en médecine dans un grand nombre de maladies. Rien ne prouve mieux l'ancienneté et l'efficacité de ce remède qu'un passage d'Hérodote, rapporté par Oribase dans ses collections médicales. Au magnifique éloge qu'il fait des propriétés des ventouses, on peut ajouter qu'Hippocrate et les autres anciens en parlent, d'après leur expérience, comme du remède le plus propre à détourner le sang d'une partie sur une autre, et en général à produire des révulsions et des évacuations très utiles.

On donne aussi le nom de *ventouse* à un soupirail pratiqué sous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée pour chasser la fumée ; ce soupirail est de l'invention de M. Perrault.

VENTRILOQUE. Ce nom est formé des deux mots latins *venter* (ventre), *loqui* (parler). Cet art de parler la bouche fermée et de sembler tirer les paroles du ventre n'était point inconnu chez les anciens ; sans parler des pythonisses qui employaient ce moyen pour rendre leurs oracles, l'histoire fait mention d'un certain Eurycle, reconnu ventriloque, et qui passait pour devin à Athènes. Tous ceux qui ont été voir les fantasmagories de Robertson, lit-on dans le *Dict. de l'industrie*, tome VI, p. 357, 3ᵉ édit., n'ont pas entendu sans plaisir et sans surprise les scènes très comiques qu'exécutait à lui seul Fitz James, qualifié de *ventriloque* dans les affiches de ce spectacle. On lui a entendu dire à lui-même que tout son talent consistait dans l'art de modifier la voix, et dans l'habitude qu'il avait acquise de ces modifications : que l'on soit près de lui, qu'on s'en tienne éloigné, l'illusion est la même et elle est complète ; on n'imaginerait jamais que c'est la même personne qui fait la demande et la réponse.

VENTS. Les changements qui interviennent dans la pesanteur spécifique et dans le ressort de l'air, par des causes qui agissent inégalement sur ses différentes

parties, donnent naissance aux *vents*, en déplaçant une portion de ce fluide et en lui communiquant un mouvement progressif.

L'intensité de la force du vent varie entre des limites très étendues, depuis l'agitation légère qui produit le zéphyr jusqu'au mouvement impétueux d'où naissent les ouragans. Dans ce qu'on peut appeler un vent doux, l'air parcourt de soixante-six à quatre-vingt-trois pouces dans une seconde; dans un vent élevé, la vitesse varie de quarante-un à quarante-huit pieds; enfin dans un ouragan qui renverse les édifices et déracine les arbres, la vitesse s'élève à cent trente-huit pieds par seconde (plus de vingt-neuf lieues par heure).

Les plus anciens auteurs n'ont connu que quatre vents principaux, qu'ils faisaient sortir des quatre points cardinaux du monde, qui sont l'*orient*, l'*occident*, le *midi* et le *septentrion*. Homère n'en nomme que quatre, *Odyss.*, liv. V, v. 295. Les Latins les ont appelés, comme lui, *eurus*, *zephyrus*, *notus* et *boreas*. *Eurus* est le vent d'orient; *zephyrus*, celui d'occident; *notus* ou *auster*, celui du midi; et *boreas*, celui du septentrion. Dans la suite on en ajouta quatre autres qu'on plaça entre les premiers, et le nombre en fut tellement fixé à huit chez les Grecs, que Vitruve nous apprend qu'on avait bâti à Athènes une tour de marbre octogone ou à huit pans, sur chacun desquels on avait sculpté la figure d'un vent, et que sur cette tour était placé un triton de bronze, tournant au gré des vents, et tenant à la main droite une baguette avec laquelle il montrait la figure de celui qui soufflait. Les Romains enchérirent sur les Grecs; ils divisèrent en trois les quatre parties de l'hémisphère, et mirent deux vents dans chacune, lesquels, joints aux quatre principaux, firent le nombre de douze, comme l'écrit Sénèque. Varron dit la même chose en rapportant leurs noms. On voyait à Caiéte, ville maritime de la Campanie, aujourd'hui Gaëte au royaume de Naples, une colonne dodécagone ou à douze faces, sur chacune desquelles était gravé le nom d'un vent. Senec., *Quæst. natur.*, lib. V, cap. XVI. Les modernes en ont désigné beaucoup plus que les anciens, puisqu'ils en comptent trente-deux.

Quoique les vents suivent une infinité de directions différentes, les unes obliques, les autres parallèles à l'horizon, on se borne, dans l'estimation ordinaire de la direction du vent, à considérer le point de l'horizon d'où il est censé partir pour arriver à l'observateur qui se regarde comme étant au-dessus du centre de ce cercle; et l'on suppose la circonférence du même cercle divisée en trente-deux parties égales par seize rayons, ce qui donne, en allant de la circonférence au centre, trente-deux directions, que l'on a nommées *airs* ou *rumbs* de vents, et dont l'ensemble forme la *rose des vents*.

L'observation a fait ranger les vents en trois classes; savoir, les vents généraux, les vents périodiques, et les vents irréguliers.

Les vents généraux, ou ceux dont l'action est continue et suit une direction constante, règnent entre les deux tropiques et rarement au-delà. Les vents périodiques, que l'on désigne aussi sous le nom de *vents alizés* et *moussons*, souf-

flent constamment pendant plusieurs mois et sont ordinairement suivis de vents contraires d'une égale durée.

Enfin les vents irréguliers sont ceux qui soufflent de différents côtés dans un même pays, sans observer aucune époque ni aucune durée déterminée; ce sont les plus ordinaires dans les climats tempérés.

Les dénominations de *sud, est, nord* et *ouest,* données encore aujourd'hui aux vents qui soufflent de ces points de l'horizon, leur furent, dit-on, appliqués par Charlemagne.

VÉNUS. *Voyez* PLANÈTES.

VÊPRES. Les vêpres, ainsi nommées du latin *vesper* (soir), sont de la plus haute antiquité dans l'Église; elles ont été instituées pour honorer la mémoire de la sépulture de Jésus-Christ ou de sa descente de la croix; c'est ce que porte la glose *Vespera deponit.* L'auteur des Constitutions apostoliques, liv. VIII, ch. XXV, parlant du psaume 141, l'appelle, en grec, *psaume qu'on récitait à la lueur des lampes,* parcequ'on le chantait à vêpres. Il fait aussi mention de plusieurs autres prières, actions de grâce, etc., que l'évêque récitait alors, ou sur le peuple assemblé ou avec les fidèles. Il rapporte aussi l'hymne, ou la prière du soir, dont saint Basile nous a conservé quelques fragments dans son livre *de Spiritu sancto,* chap. XXI. Il y a apparence qu'on y chantait encore d'autres psaumes; Cassien dit que les moines d'Égypte y récitaient douze psaumes; qu'on y joignait deux lectures ou leçons, l'une de l'ancien et l'autre du nouveau Testament; qu'on entremêlait les psaumes de prières, et qu'on terminait le dernier par la doxologie. Dans les églises de France, on disait aussi jusqu'à douze psaumes entremêlés de capitules semblables à nos antiennes; et enfin dans celles-ci, aussi bien que dans celles d'Espagne, on terminait les vêpres par la récitation de l'oraison dominicale, comme il paraît par le quatrième concile de Tolède.

VÊPRES SICILIENNES. C'est le nom qu'on a donné au massacre qui se fit en Sicile de tous les Français, en l'année 1282, le jour de Pâques, et dont le signal fut le premier coup de cloche qui sonna les vêpres.

Voici comment l'histoire raconte cet évènement :

« C'est une opinion générale qu'un gentilhomme de Sicile, nommé Jean de Procida, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques, au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce Jean de Procida avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople et en Aragon, et que le roi d'Aragon Pierre, gendre de Mainfroy, s'était ligué avec l'empereur grec contre Charles d'Anjou; mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des vêpres siciliennes : si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; et cependant aucun Français n'y fut tué. Malespina raconte qu'un Provençal nommé Droguet s'était porté à de violents excès contre une femme dans Palerme; le lendemain de Pâques, dans

le temps que le peuple allait à vêpres, la femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal (1282).

» Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale; les Siciliens, excités par Jean de Procida et par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de Provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île; on dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfants à demi formés, et que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales : il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé des Porcellets, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine, avec sa garnison, se retira de l'île dans le royaume de Naples. Cette opinion est fondée sur une tradition très reculée. Porcellets, disent d'anciens écrivains, fut sauvé seul du massacre de Palerme, à cause de sa grande prud'homie et vertu. On prétend qu'un autre Porcellets sauva Richard-Cœur-de-Lion, enveloppé par les Sarrasins, en attirant leurs coups sur lui-même. Après sa mort les Sarrasins trempèrent des linges dans son sang, par une superstition digne de ces temps de valeur et de férocité. » (*Essai sur les mœurs.*)

On a donné, à peu près dans le même sens, le nom de *matines françaises* au massacre de la Saint-Barthélemi en 1572 (*voyez* ce mot); et celui de *matines de Moscou*, au carnage que firent les Moscovites de Démétrius et de tous les Polonais ses adhérents qui étaient à Moscou, le 27 mai 1600, à six heures du matin, sous la conduite de leur duc Choustki.

VER A SOIE. *Voyez* SOIE.

VER SOLITAIRE. *Voy.* TÉNIA.

VÉRATRINE. Alcali végétal découvert dans la cévadille, en 1818, par MM. Pelletier et Caventou.

VERMICELLE. On nomme ainsi une pâte de gruau de froment réduite en filets pour être employée dans les potages. Les Italiens passent pour l'avoir inventée, on ignore à quelle époque.

VERMILLON. Poudre très fine, d'un très beau rouge, dont on fait usage dans différents genres de peinture. Beckman pense que ce mot vient du latin *vermiculum*, parceque dans le moyen âge on appelait ainsi la cochenille. Notre vermillon, suivant M. Millin, est le *minium* des anciens, qui estimaient cette couleur jusqu'à en peindre les images des dieux, et même celles des capitaines au jour de leur triomphe. C'est ainsi que, selon Pline, triompha Camille. *Voyez* KERMÈS.

VERNIER. Quel que soit le nombre des parties égales tracées sur la circonférence d'un cercle, il importe souvent de pouvoir estimer avec exactitude des fractions de l'une de ces parties; et c'est à quoi l'on parvient très aisément au moyen du procédé imaginé dans le seizième siècle par un artiste français nommé *Vernier*. Il consiste simplement à adapter aux instruments destinés à la mesure des angles et des longueurs, une petite pièce de métal embrassant un arc du limbe, et divisée en autant de parties égales, plus une, qu'il en existe sur cet arc. Si, par exemple, la pièce de métal ou le *vernier*

répond à 9 parties du limbe, et qu'il soit divisé en 10 parties égales, chacune de celles-ci sera les $\frac{9}{10}$ de l'une des plus petites parties du limbe ; d'où résulte la possibilité d'évaluer le $\frac{1}{10}$, les $\frac{2}{10}$, les $\frac{3}{10}$, etc. de l'une de ces mêmes parties.

Cette petite *échelle* est depuis lors jointe aux instruments de géodésie et d'astronomie. Elle a long-temps porté le nom de *Nonius*, parceque Pierre *Nunes*, astronome portugais, mort en 1577, est auteur d'un moyen très ingénieux aussi pour estimer les parties de degré; mais il est moins simple et moins commode que le précédent. On peut voir la description qu'il en donne lui-même dans son excellent livre *De crepusculis*.

VERNIS. L'art de composer le vernis a été long-temps ignoré en Europe. Ce n'est qu'au seizième siècle que, les missionnaires jésuites étant entrés dans la Chine, on commença à connaître le vernis, qui est devenu l'objet de tant de recherches. Ce vernis est une résine qui découle d'un arbre nommé au Japon *sitz-dsiu*, et *tsi-chu* à la Chine. Depuis ce qu'en ont publié, au dix-septième siècle, le père Martini et le père Kircher dans leurs ouvrages, il est incroyable combien l'on s'est exercé en Europe pour trouver un vernis supérieur à celui-là, soit en le perfectionnant, soit en imaginant différentes combinaisons de gomme, de résine, etc.

Le vernis sur terre cuite a été trouvé par un potier de Schelestadt, dans la Haute-Alsace, au treizième siècle.

On distingue en général deux sortes de vernis : les vernis *gras* et les vernis *dessiccatifs* ; les premiers s'obtiennent en dissolvant dans des huiles, à l'aide du feu, les bitumes ou résines sur lesquels l'alcool n'a point d'action. Ces vernis ne sont point sujets à être altérés par l'eau ; ils se sèchent difficilement et sont ordinairement colorés.

Les vernis *dessiccatifs* se font avec des matières résineuses, tenues en dissolution dans l'alcool ; lorsqu'on applique ces vernis, l'alcool s'évapore promptement et laisse la résine sous la forme d'un enduit très brillant. Cet enduit est facilement altéré par l'air, l'humidité ou la chaleur ; il finit par se fendre ou se gercer.

On a maintenant, à l'usage des voyageurs, des bouteilles, des plats à barbe, des cuvettes en cuir vernis. On a aussi des chaussures qui n'exigent ni cirage ni brosses pour leur rendre le lustre.

C'est à M. de Laloge qu'on a dû les premiers tapis vernis qui se mettent sur les tables, les pianos, les commodes, les consoles.

En 1801, MM. Monge et Kreutzer, de Strasbourg, inventèrent un vernis dont la durée et la transparence surpassent celles du vernis de la Chine.

VÉROLE (*petite-*). On écrivait autrefois *variole*, ce qui était plus conforme à l'étymologie latine ; cette dénomination commence à reprendre faveur. Il paraît que la petite-vérole était inconnue aux anciens. Hippocrate, Galien, ne prescrivent ni l'un ni l'autre de règles pour le traitement de cette maladie. Dans les descriptions de tant de personnages de l'antiquité, il ne s'en trouve pas un qui soit caractérisé par des

marques de la petite-vérole au visage. Les Romains paraissent également avoir ignoré cette maladie, à moins que leurs médecins n'aient regardé ces éruptions comme un vice accessoire à la fièvre, et qu'ils ne les aient confondues avec d'autres fièvres éruptives dont ils nous parlent.

On croit que cette maladie est originaire d'Éthiopie, et qu'elle parut pour la première fois en Arabie, en 572. On conjecture que c'est là que la prirent les Sarrasins, qui ensuite la portèrent chez les Orientaux, d'où elle se propagea à la Chine et jusque sur les confins de l'Asie. C'est vers le dixième siècle, dit-on, que nos pères allèrent en Asie chercher cette active contagion. D'autres auteurs font remonter son introduction en Europe, avant les croisades; ils pensent que la petite-vérole traversa la Méditerranée, et nous fut apportée, dès le huitième siècle, au temps de la conquête des Espagnes par les Maures. Les Hollandais la portèrent aux Indes et chez les Hottentots, lorsqu'ils conquirent le Cap de Bonne-Espérance en 1648. Des missionnaires danois firent ce triste présent aux Groenlandais en 1733. Les Russes l'ont portée jusqu'aux extrémités de leurs vastes possessions, où elle exerce de terribles ravages. Christophe Colomb l'a transportée au Nouveau-Monde; mais ce qu'il en a rapporté en échange est mille fois plus affreux. L'inoculation, puis la vaccine, ont arrêté les ravages de la petite-vérole. *Voyez* INOCULATION, VACCINE.

VERRE. On sait que le verre est un produit qu'on obtient en exposant un mélange de silice et de différentes matières à l'action d'un feu violent et suffisamment continué. Tout porte à croire que le verre fut connu dès les temps les plus reculés. Il en est parlé dans les livres de Moïse et de Job. Aristote demande pourquoi nous voyons au travers du verre, et pourquoi le verre ne peut se plier. Lucrèce est le premier poëte latin qui parle du verre et de sa transparence. Pline dit que des marchands de nitre, qui traversaient la Phénicie, s'étant arrêtés sur les bords du fleuve Bélus pour y faire cuire leur viande, mirent, au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour soutenir leurs vases, et que ce nitre, mêlé avec le sable, ayant été embrasé par le feu, se fondit et forma une liqueur transparente et claire qui se figea et donna la première idée du verre. On lit également dans Pline, que Sidon fut la première ville fameuse par sa verrerie, et qu'on ne commença à faire du verre à Rome que sous Tibère. Le même historien nous apprend que, sous le règne de Néron, on inventa l'art de faire des vases et des coupes de verre blanc transparent; ces vases se tiraient d'Alexandrie et étaient d'un prix immense. Malgré ces passages, de Pauw croit que les Égyptiens sont, de tous les anciens peuples, ceux qui ont le mieux travaillé le verre, et que la verrerie de la grande Diospolis, capitale de la Thébaïde, est, dans l'ordre des temps, la première fabrique régulière de cette espèce. Suivant le même auteur, les Égyptiens ont fait beaucoup d'ouvrages difficiles; car, sans parler des coupes d'un verre porté jusqu'à la pureté du cristal, ni de celles

qu'on appelait *alassontes*, et qu'on suppose avoir représenté des figures dont les couleurs changeaient suivant l'aspect sous lequel on les regardait, de Pauw ajoute qu'ils ciselaient le verre et le travaillaient au tour. Les Égyptiens savaient encore le dorer.

Les anciens, selon Winckelmann, ont porté l'art de la verrerie à un plus haut point de perfection qu'il ne l'a été dans les temps modernes. Outre les vaisseaux dont on se servait pour l'usage ordinaire, et dont il se trouve une grande quantité au cabinet d'Herculanum, on en voit encore qui étaient destinés à conserver les cendres des morts. Sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples, possédait les deux plus grands vases de verre qu'on ait conservés entiers : l'un, passant la hauteur de deux palmes et demi, s'est trouvé dans un tombeau, près de Pozzuoli ; l'autre, plus petit, a été découvert à Cumes.

Indépendamment de ces vases de verre, les anciens, au rapport du même antiquaire, employaient cette matière pour paver les salles de leurs maisons. A cet effet ils ne se servaient pas seulement de verres d'une seule couleur, ils en prenaient aussi de colorés, et en composaient des espèces de mosaïques.

A l'égard du verre composé et coloré, dont Sénèque attribue l'invention à Démocrite, l'industrie des anciens était telle qu'elle a de quoi nous étonner. Deux morceaux de verre, qui ont paru depuis quelques années à Rome, et qui n'ont pas tout-à-fait un pouce de longueur, sur un tiers de pouce de largeur, attestent ce fait. L'un de ces morceaux offre, sur un fond obscur et colorié, un oiseau ressemblant à un canard. Le contour est résolu et tranchant, les couleurs sont belles et pures, d'un effet très doux, parceque l'artiste y a pratiqué, tour-à-tour, suivant l'exigence des cas, les verres opaques et transparents. Le pinceau le plus délicat d'un peintre en miniature n'aurait pu rendre plus nettement le cercle de la prunelle, ainsi que les plumes apparentes et hérissées de la gorge et des ailes, à l'origine desquelles ce morceau est cassé. Mais ce qui surprend surtout, c'est que le revers de cette peinture offre le même oiseau, sans qu'on puisse remarquer la moindre différence dans les points ou dans les autres détails. On peut conclure, d'après cela, que la figure de l'oiseau est continuée dans toute l'épaisseur du morceau. Cette peinture paraît grenue des deux côtés et faite de pièces de rapport; mais elle est composée si artistement, qu'on ne saurait apercevoir de jointures, à l'aide même de la meilleure loupe.

Le second morceau, aussi cassé, à peu près de la même grandeur, se trouve exécuté de la même manière. On y voit représentés des ornements de couleurs verte, jaune et blanche, couchés sur un fond bleu. Ces ornements consistent en moulures, en cordons de perles et en fleurons, et se terminent en pointes pyramidales. Tous ces détails sont représentés très distinctement et sans confusion ; mais ils sont d'une si grande finesse que l'œil le plus perçant ne saurait suivre les filaments déli-

cats dans lesquels ces travaux vont se perdre.

Il paraît, est-il dit dans le *Petit dictionnaire des inventions*, que ce fut d'un peintre marseillais, qui travaillait à Rome vers l'an 1509, que les Italiens apprirent l'art de peindre sur verre. François Ier, le père et le restaurateur des lettres et des beaux-arts en France, ne négligea rien pour attirer dans ses états les gens à talents; il n'oublia point les peintres sur verre, qui produisirent des ouvrages que nous admirons encore. Ces peintres devaient former des élèves; mais ils se contentèrent de ne leur donner que des secrets d'un certain genre de couleurs, et réservèrent pour eux et pour leurs héritiers leurs belles et précieuses connaissances. D'un autre côté, on abandonna insensiblement les vitraux colorés, qui répandaient une sorte d'obscurité, pour les remplacer par les verres blancs, qui laissent librement passer la lumière; de manière que l'art se perdit, et que l'on finit par ne plus connaître les anciens procédés de la peinture sur verre. Ce n'est que depuis peu que l'on a tenté de les retrouver, et les essais qui ont été faits dans ce genre donnent l'espoir de ramener cet art à sa première perfection. Parmi les artistes qui se sont occupés de ce genre de travail, on peut citer en première ligne M. Dihl, quoique son invention n'ait aucun rapport avec l'ancienne peinture sur verre: dans cette dernière les couleurs pénètrent le verre d'outre en outre; dans celle de M. Dihl les couleurs couvrent seulement la surface qu'elles pénètrent légèrement. Cette nouvelle manière, est-il dit dans les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, offre deux avantages remarquables, 1° celui d'être peint sur une seule glace ou sur une pièce de verre; 2° de présenter une grande perfection dans la fonte des couleurs et dans leur harmonie, ce que les anciens n'ont jamais fait, puisqu'ils ne pouvaient obtenir par leur procédé que les tons tranchés à côté les uns des autres, unis par un corps étranger comme ceux de la mosaïque, qu'ils adoucissaient cependant par des ombres faites d'oxyde de fer, seulement fixées sur le verre.

Fr. Eginton, artiste anglais, mort en 1805, est un de ceux qui ont le plus contribué au perfectionnement de cet art, que plusieurs femmes ont aussi cultivé de nos jours en Angleterre et avec succès. *Voyez* PEINTURE SUR VERRE.

VERRE DUCTILE ET MALLÉABLE. La ductilité et la malléabilité du verre sont des secrets autrefois connus des anciens, et ignorés parmi nous jusqu'à ces derniers temps. Les témoignages de Pline, de Pétrone, de Ibn-Alhokm, de Jean de Salisbury, d'Isidore, et de quelques autres, ne laissent aucun doute à cet égard.

VERRE PERMÉABLE A L'EAU. On a quelquefois pensé que le verre était perméable à l'eau. M. Campbell vient de vérifier ce fait pendant son voyage dans l'Afrique méridionale. Il avait deux bouteilles sphériques, hermétiquement fermées, il les a fait descendre à la profondeur de douze mille pieds en mer, en les lestant de plomb. Lorsque l'on voulut les retirer de l'eau, dix hommes furent employés à la manœuvre durant un

quart d'heure. Les deux bouteilles sont arrivées pleines d'eau, que l'énorme pression du liquide y avait fait entrer. Cette pression, à la profondeur de trois cent soixante mètres, équivaut à trente-six atmosphères environ.

VERRES A BOIRE. Dans le quatorzième siècle on ne se servait qu'aux fêtes solennelles de verres à boire, et on n'en connaissait guère alors d'autres que ceux que l'on fabriquait avec la cendre des arbres, des herbes, et principalement de la fougère.

VERRE (*fabrication du*). L'art de la verrerie paraît avoir passé successivement d'Italie en France, et de France en Angleterre.

Ce fut en 674 que les fabriques de verre furent introduites de France en Angleterre, à l'occasion de la construction de la nouvelle abbaye de Wiremouth, dont l'église fut bâtie par des maçons et architectes de France, d'après le goût romain. « L'abbé Benedict, dit le vénérable Bède, amena de France en Angleterre plusieurs ouvriers habiles dans la fabrique des verres, art jusqu'alors inconnu en Angleterre : ils ornèrent de vitres les fenêtres de cette église et du monastère, et apprirent aux Anglais l'art de fabriquer le verre; art qui devint dans la suite de la plus grande utilité, non seulement pour éclairer les églises avec des lampes, mais aussi pour se procurer différents vaisseaux destinés à divers usages. » *Anderson*, tome I, page 26.

Quoique la France fût depuis des siècles en possession de manufactures de verre, il y a moins de cinquante ans que l'art de la verrerie était encore livré à la routine; mais, depuis cette époque, il s'est formé dans le royaume un grand nombre d'établissements de verrerie, et le verre de toute espèce est devenu beaucoup plus beau et beaucoup moins cher. Voici la composition des différents verres dont on fait le plus communément usage dans le commerce.

Glaces de Saint-Gobain.

Sable blanc,	100 parties.
Chaux éteinte à l'air,	12
Sel de soude calciné contenant 11 pour 100 d'acide carbonique,	45 à 48
Calcin ou rognures de verre de la même qualité que les glaces,	100

Lorsqu'il reste dans ces matières des parties charbonneuses qui donnent au verre une teinte pâle tirant au jaune, on ajoute 0,25 d'oxyde de manganèse.

Verre avec lequel on fait la gobeleterie blanche dans beaucoup de verreries.

Sable blanc,	100 parties.
Potasse du commerce, suivant sa bonne qualité, de	50 à 65
Chaux éteinte à l'air et en poudre,	6 à 12
Rognures de verre,	10 à 100

Lorsque le verre a un œil pâle par le défaut de calcination des matières, on ajoute 0,2 à 0,4 d'oxyde de manganèse.

Glaces communes, propres à faire des portières de voitures, de la gobeleterie demi-blanche.

Sable,	100 parties.
Soude brute d'Alicante, première qualité, réduite en poudre,	100
Rognures ou calcin,	100
Oxyde de manganèse,	0,5 à 1

Verre à bouteilles fabriqué avec la soude de varech.

Sable,	100 parties.
Soude brute de varech,	200
Cendres neuves,	50
Cassons de bouteilles, à volonté, mais communément,	100

Verre à bouteilles dans la composition duquel il entre des charrées ou terres provenant du lessivage, soit de la soude, soit des cendres ordinaires, de l'argile commune ou terre propre à fabriquer des briques.

Sable commun, blanc ou jaune,	100 parties.
Soude de varech,	30 à 40
Charrées,	160 à 170
Cendres neuves,	30 à 40
Argile jaune ou terre à brique,	80 à 100
Cassons de bouteilles, à volonté, et communément,	100

Verre de cristal, ou flint-glass, propre à faire la gobeleterie de cristal, les lustres, les flambeaux.

Sable blanc,	100 parties.
Oxyde rouge de plomb,	80 à 85
Potasse calcinée et un peu aérée,	35 à 40
Nitre de première cuite,	2 à 3
Oxyde de manganèse,	0,06

A cette composition on ajoute quelquefois :

Oxyde d'arsenic,	0,05 à 0,1
Ou bien sulfure d'antimoine,	0,05 à 0,1

La pesanteur de ce verre est 3,2, la même que celle du cristal ou flint-glass anglais.

Jusque dans ces derniers temps, nous avons tiré de l'Angleterre tout le flint-glass propre à faire de grands objectifs; on avait essayé rarement en France d'en faire qui fût diaphane, homogène, sans stries, et d'un grand volume. M. Dartigues a résolu enfin cet important problème dans sa belle fabrique de Vonèche. Avec son flint-glass, M. Cauchoix, opticien, a fait des lunettes dont les objectifs étaient de quarante-huit lignes, et qui se sont trouvées être aussi bonnes que les meilleures qui soient sorties des ateliers de Dollond.

VERRE COLORÉ. Les verres de couleur ne sont que des verres ordinaires auxquels on ajoute, quand on les fabrique, une certaine quantité d'oxyde colorant. Ces verres s'emploient comme verres à vitres; on en remarque beaucoup dans les anciens temples : on les emploie encore pour imiter les pierres précieuses; et l'art est si avancé à cet égard, qu'on ne peut distinguer les pierres naturelles des artificielles, qu'en ce que celles-ci sont moins dures que celles-là; telles sont surtout les émeraudes factices qui existent aujourd'hui dans le commerce, et dont la couleur est due à une certaine quantité d'oxyde de chrôme.

On colore les verres en rouge par le précipité pourpre de Cassius, mêlé le plus souvent avec de l'oxyde de manganèse; en bleu, par l'oxyde de cobalt; en violet, par l'oxyde de manganèse; en vert, par un mélange d'oxyde de cobalt et de chlorure d'argent ou de verre d'antimoine; ou bien encore par les oxydes de fer et de cuivre employés, soit seuls, soit avec ceux d'antimoine et de cobalt.

VERROU. *Voyez* SERRURE.

VERROU A PISTOLET. En 1807, M. Cadet, pharmacien, a présenté au conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, un verrou à pistolet de son invention. Lorsqu'on pousse ce verrou, il décroche un marteau qui, pressé par un ressort, tombe sur une boule de verre remplie d'acide sulfurique et la brise; aussitôt l'acide sulfurique met le feu à une mèche renfermée dans un tube de verre ou dans un tuyau de sureau, et celle-ci fait partir le pistolet.

VERSAILLES. Cette ville n'é-

tait autrefois qu'un prieuré dépendant de Saint-Magloire. En 1630, Louis XIII acheta 60,000 liv. la terre de Versailles, et y fit bâtir un petit château pour loger ses équipages de chasse. Ce n'était qu'une maison de campagne; mais Louis XIV la trouvant à son gré, fit de la terre une ville, et du petit château un superbe palais, qu'embellissent des jardins plantés par Le Nôtre. Depuis cette époque jusqu'au mois d'octobre 1789, que Louis XVI vint se fixer à Paris, ce château avait été la demeure habituelle des rois de France.

Les prédécesseurs de Louis XIV avaient fait de Saint-Germain-en-Laye leur séjour habituel; mais on assure que ce grand monarque, fatigué d'apercevoir des fenêtres de ce château les clochers de l'abbaye de Saint-Denys, où sont enterrés les rois de France, résolut de quitter cette résidence royale. Quoique les plus grands hommes ne soient point toujours exempts de quelque faiblesse d'esprit, nous avons peine à croire que le magnifique château de Versailles doive son érection à une telle circonstance.

VERSET. On prétend que ce fut saint Jérôme qui introduisit la *stichométrie* (*voyez* ce mot) ou la division par versets dans les manuscrits de l'Écriture sainte. Ce père de l'Église avoue cependant, comme l'a remarqué Morin dans son *Dictionnaire étymologique*, que cette division s'observait déjà avant lui.

VERTUGADIN, par corruption pour *vertugardien*. C'est au règne de Louis XIII que nous devons les vertugadins, espèce de vêtement de femme, qui, selon son expression, rendait les deux tiers de leur stature semblables à un tonneau défoncé. Les jupes, enflées par des cerceaux, formaient un cylindre qui cachait la taille et les suites apparentes de l'incontinence des dames. Aussi ce vêtement était-il nommé en plusieurs lieux *cache-bâtard*: à cette mode ridicule succédèrent les paniers, qui n'étaient pas de meilleur goût.

VESPER (*île de*). Cette île fut découverte, en 1702, par Roggewan.

VESTA. Nouvelle planète découverte, le 19 mars 1807, à Brême par le docteur Olbers, astronome distingué. Cette planète, qui a reçu le nom de *Vesta*, paraissait alors comme une étoile de cinq à sixième grandeur, d'une lumière blanche et pure, en quoi elle diffère des trois autres (découvertes depuis le 1er janvier 1800), c'est-à-dire de Cérès, Pallas et Junon, qui paraissent enveloppées d'une atmosphère épaisse. Elle est un peu plus voisine du soleil, au lieu que les trois précédentes circulent à égales distances de cet astre, et par conséquent en temps égaux, tandis que les planètes anciennement connues ont toutes des révolutions très inégales. *Voyez* PLANÈTES.

VESTALES. Ces prêtresses, dont l'ordre venait originairement d'Albe, furent établies à Rome par Numa Pompilius; ce législateur n'en avait d'abord institué que quatre; Servius Tullius, suivant Plutarque, ou Tarquin l'ancien, selon Valère Maxime et Denys d'Halicarnasse, en ajouta deux.

L'occupation la plus importante des vestales était la garde du feu sacré allumé en l'honneur de la

déesse Vesta. Ce feu devait être entretenu jour et nuit ; la superstition avait attaché les conséquences les plus terribles à son extinction, et la vestale qui l'avait occasionée par sa négligence, était punie du fouet par le souverain pontife.

Les vestales qui avaient violé le vœu de virginité recevaient un châtiment bien plus sévère que celles qui avaient laissé éteindre le feu sacré. Numa les condamna à être lapidées ; Festus rapporte une autre loi postérieure qui ordonnait qu'on leur tranchât la tête ; on croit que Tarquin l'ancien est le premier qui établit l'usage de les enterrer toutes vives ; du moins c'est sous son règne que ce supplice a eu lieu pour la première fois, et ce supplice a été depuis la punition ordinaire des vestales infidèles à leur vœu.

Les vestales se consacraient pour trente ans au service de la déesse ; elles n'y étaient admises que de six à dix ans, et il fallait qu'elles n'eussent aucun défaut corporel. Les dix premières années étaient pour elles une espèce de noviciat, pendant lequel elles apprenaient les sacrés mystères. Les dix suivantes elles en faisaient les fonctions, et les dix dernières elles en instruisaient les novices. Ce nombre d'années expiré, elles avaient la liberté de renoncer au sacerdoce, d'en dépouiller toutes les marques, et même de se marier.

Ces prêtresses jouissaient de distinctions, d'honneurs et de priviléges considérables : elles avaient droit de tester du vivant de leur père et de disposer de tout ce qui les regardait sans l'entremise d'un curateur ; car chez les Romains les femmes étaient toujours en tutelle. Il était défendu de leur faire prêter serment ; on les croyait en justice sur leur simple parole. Quand elles sortaient en public un licteur portait devant elles des faisceaux. Si en passant dans les rues une vestale rencontrait par hasard quelque criminel qu'on menât au supplice elle lui sauvait la vie. Elles avaient un rang distingué et une place d'honneur dans le cirque et dans les autres spectacles. Elles étaient nourries et entretenues aux dépens du public.

L'ordre des vestales dura environ onze cents ans. Il se maintint long-temps dans un état de lustre et de splendeur. Du temps des empereurs il était à son plus haut degré d'élévation. Il subsista quelque temps encore sous les princes chrétiens, et paraît n'avoir été aboli qu'en 389, lorsque Théodose fit fermer tous les temples des faux dieux.

VESTIBULE. Du latin *vestibulum*. Le culte de *Vesta* et du feu fut apporté de Phrygie en Italie par Enée et les autres Troyens qui y abordèrent. Virgile observe qu'Énée avant de sortir du palais de son père, avait retiré le feu du foyer sacré.

Æternumque adytis effert penetralibus ignem.
(*Æneidos*, lib. II.)

Aussi chaque particulier prit-il soin dans la suite d'entretenir le feu de *Vesta* à la porte de sa maison ; et c'est de là, selon Ovide, qu'est venu le nom de *vestibule*. Quoi qu'il en soit les Troyens et les Phrygiens eux-mêmes avaient reçu le culte du feu des autres peuples de l'Orient.

Chez nous le vestibule est, dans un hôtel ou dans une grande mai-

son, la première pièce qui se présente avant d'entrer dans les autres chambres qui composent l'appartement. Les Romains appelaient *vestibulum* la place devant la porte de la maison ; elle était entourée d'un mur ; et c'est là que les clients du maître, et ceux qui voulaient lui faire la cour, l'attendaient avant d'être introduits. Comme le vestibule était situé au dehors de la maison, il n'était pas regardé comme en faisant partie.

VESTIUM. Ce nouveau métal a été découvert dans le platine en grains en 1808, par un chimiste allemand. Il a été appelé *vestium*, du nom de *Vesta*, donné à la nouvelle planète découverte par Olbers en 1807. *Voyez* VESTA.

VÉTÉRANS, du latin *veterani*. C'est ainsi qu'on appelait chez les Romains, du temps de la république, les soldats de l'infanterie qui avaient fait vingt-cinq campagnes ; et, sous les empereurs, ceux qui en avaient fait vingt. On leur accordait alors leur congé. Dans la cavalerie, on était vétéran au bout de la dixième campagne. Les auteurs anciens donnent souvent le titre de vétérans à des soldats vieux et expérimentés, quoiqu'ils n'eussent pas encore fait toutes les campagnes nécessaires pour y avoir droit.

En France, on appelle *vétérans* les sous-officiers et soldats rentrés dans leurs foyers après avoir achevé leur temps de service ; ils sont assujettis, en cas de guerre, à un service territorial dont la durée est fixée à six ans. (Loi du 10 mars 1818.)

Mais, en conséquence de la loi du 9 juin 1824, qui fixe à huit ans la durée de service sous les drapeaux, les officiers et soldats qui, sous l'empire de cette loi, rentreront dans leurs foyers seront entièrement libérés, et ne seront plus assujettis à un service territorial.

VÉTÉRINAIRE (*médecine*), du latin *veterinaria*, dérivé de *veterina* (bêtes de somme, de trait) ; *medicina veterinaria* se trouve dans Columelle. « Au temps de Pline et de Columelle, on comprenait le cheval, l'âne, le mulet et le bœuf sous le nom générique de *veterina*. On appelait vétérinaires non seulement les hommes chargés du soin de ces animaux, mais aussi toutes les choses qui les concernaient. Ceux qui traitaient ces mêmes animaux dans leurs maladies étaient des médecins vétérinaires. »

Dans les temps modernes, la France peut être regardée comme le berceau de la médecine vétérinaire. Déjà, en 1762, une école vétérinaire avait été ouverte, à Lyon, par les soins de M. Bourgelat, écuyer du roi ; et de nos jours non seulement cette école a reçu un grand degré d'accroissement, mais une nouvelle école, non moins célèbre, a été établie à Alfort ; et, depuis peu d'années, un élève de l'école d'Alfort est fondateur et directeur d'une institution du même genre à Madrid.

Lorsque la médecine vétérinaire ne se composait que de vaines traditions populaires et de l'emploi irréfléchi des substances les moins efficaces, il eût été ridicule, est-il dit dans le *Journal universel des sciences médicales*, d'accorder de la considération aux empiriques dépositaires de ces pratiques de l'ignorance ; mais depuis que les sciences médicales sont devenues la base de l'art vétérinaire, depuis

que plusieurs des hommes éclairés qui le cultivent ont fait une heureuse application de la médecine de l'homme à celle des animaux domestiques, l'opinion n'a point été juste, puisqu'elle n'a point honoré, comme elle le devait, une science nouvelle qui pourra peut-être par la suite contribuer aux progrès de la pathologie humaine.

Le gouvernement ne néglige rien pour faire prospérer nos écoles vétérinaires. Chaque année des prix sont distribués aux élèves les plus instruits; l'un des professeurs rend compte des travaux de l'école dans le cours de l'année qui s'est écoulée; il fait connaître les résultats de la correspondance avec les vétérinaires des départements, ainsi que les observations les plus importantes qu'ils ont été à même de faire. Un jury d'examen indique les élèves jugés dignes d'obtenir le diplôme et d'exercer la médecine vétérinaire, ceux qui, après trois années d'études, sont en état de suivre avec avantage le second cours; il choisit des répétiteurs parmi les élèves les plus instruits; il désigne aussi ceux qui se sont montrés trop faibles dans le premier cours. Parmi les dispositions administratives les plus remarquables, nous citerons surtout celle qui prescrit à la population de chaque département d'envoyer un élève à l'école de Paris ou à celle de Lyon, et de le recevoir ensuite en qualité de médecin vétérinaire, lorsque plusieurs années d'études théoriques et pratiques l'auront rendu digne de la confiance de ses concitoyens.

On a attaché à chaque régiment de cavalerie un vétérinaire qui a rang de sous-officier.

VICAIRE. Dans l'empire romain, c'était un lieutenant que l'empereur envoyait dans les provinces qui n'étaient point régies par un gouverneur. Aujourd'hui, *vicaire* se dit particulièrement de ceux qui soulagent les évêques et les curés dans l'exercice de leurs fonctions. Les papes prirent, au 9e siècle, le titre de *vicaires de saint Pierre*. Ce fut Benoît III qui, en 856, s'en décora le premier; il fut imité en cela par quelques uns de ses successeurs. Vers la fin du 12e siècle ce titre ayant été donné à plusieurs évêques, les papes le quittèrent, et prirent, dès le 13e siècle, celui de *vicaires de Jésus-Christ*.

VICOMTE, vient de *vice-comte*, tiré du latin *vicem comitis gerens*. Le titre de *vicomte* fut d'abord donné aux lieutenants ou vicaires des comtes, qui, chargés en même temps du commandement des armées et de l'administration de la justice, abandonnèrent cette dernière partie aux soins des vicomtes. Quelques vicomtes étaient nommés par le roi, dans les villes, comme gardiens des comtés, et d'autres y étaient placés par les ducs ou comtes de la province. Dans la suite, les ducs et les comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernements, les vicomtes suivirent un exemple qui leur était si favorable. Les uns durent l'inféodation de leurs offices directement au roi, les autres la durent aux ducs et aux comtes.

Le titre de *vicomte* était connu en France dès l'an 819, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne. En Angleterre, cette qualification n'a com-

mencé à paraître que sous le règne de Henri IV, vers l'an 1430.

VICTIMES HUMAINES. La plupart des peuples ont immolé des victimes humaines. Les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent et des îles, les Romains, les Scythes, les Germains, les anciens Bretons, les Espagnols, les Gaulois, et, pour passer dans le Nouveau-Monde, les habitants du Mexique, ont été également plongés dans cette affreuse superstition. On ne sait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie. Que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton, ou que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, toujours est-il certain que cette horrible idée trouva un grand nombre de partisans.

L'immolation des victimes humaines faisait partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. Les Moabites sacrifiaient leurs enfants à leur dieu Moloch. Cette coutume sanguinaire fut établie chez les Tyriens et les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avaient empruntée de leurs voisins. De la Phénicie elle passa dans la Grèce, d'où les Pélages la portèrent en Italie.

On pratiquait à Rome ces abominables sacrifices dans des occasions extraordinaires. Rome, consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colère des dieux, et ne crut pouvoir les apaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté les livres sacrés, dit Tite-Live, on immola les victimes prescrites en pareil cas. Un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, furent enterrés vifs dans une place publique destinée depuis long-temps à ce genre de sacrifices si contraires à la religion de Numa.

Pline assure que l'usage d'immoler des victimes humaines subsista jusqu'à l'an 95 de Jésus-Christ, dans lequel il fut aboli par un sénatus-consulte de l'an de Rome 657; mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices de quelques divinités. Les édits renouvelés en différents temps par les empereurs ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse; et, à l'égard du sacrifice de victimes humaines, prescrit en conséquence des vers sibyllins, Pline assure en avoir vu des exemples.

Les sacrifices des victimes humaines furent moins communs chez les Grecs; néanmoins on en trouve la pratique établie dans quelques cantons, et le sacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les temps héroïques, où l'on se persuada que la fille d'Agamemnon acquitterait par sa mort l'armée des Grecs des fautes qu'ils avaient commises. Les habitants de Pella sacrifiaient alors un homme à Pélée, et ceux de Ténuse offraient tous les ans en sacrifice une jeune fille au génie d'un compagnon d'Ulysse qu'ils avaient lapidé.

Du temps de Théophraste les Arcadiens immolaient des victimes humaines dans les fêtes nommées lycées, et les victimes étaient presque toujours des enfants.

Carthage, colonie phénicienne,

avait adopté l'usage de sacrifier des victimes humaines, et elle ne le conserva que trop long-temps. La superstition, dit Plutarque, y armait le père contre le fils, et lui mettait en main le couteau dont il devait l'égorger. Ceux qui n'avaient pas d'enfants achetaient d'une mère pauvre la victime du sacrifice; la mère de l'enfant qu'on immolait devait soutenir, sans verser des larmes, la vue d'un si affreux spectacle: si la douleur lui en arrachait, elle perdait le prix dont on était convenu, et l'enfant n'en était pas plus épargné. Pendant ce temps tout retentissait du bruit des instruments et des tambours. On craignait que les lamentations de ces holocaustes ne fussent entendues.

Gélon, roi de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceraient à ces odieux sacrifices de leurs enfants. C'est là sans doute le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé. « Chose admirable, dit Montesquieu; après avoir défait trois cent mille Carthaginois, il exigeait une condition qui n'était utile qu'à eux, ou plutôt il stipulait pour le genre humain. » Cet article du traité ne pouvait cependant regarder que les Carthaginois établis dans l'île et maîtres de la partie occidentale du pays; car les sacrifices humains subsistaient toujours à Carthage.

Enfin les témoignages de César, de Pline, de Tacite, et de plusieurs autres écrivains, ne permettent pas de douter que les Germains et les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offraient pour la guérison des particuliers. La nécessité de ces sacrifices était un des dogmes établis par les druides, fondé sur ce principe, qu'on ne pouvait satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie d'un homme était le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immolait des innocents; dans les sacrifices particuliers, on égorgeait souvent des hommes qui s'étaient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Il est vrai que les anciens ouvrirent enfin les yeux sur l'inhumanité de pareils sacrifices: un oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, et le sort étant tombé sur une jeune fille nommée Hélène, un aigle enleva le couteau sacré, et le posa sur la tête d'une génisse, qui fut sacrifiée à la place de cette enfant. Le même auteur rapporte que Pélopidas, chef des Thébains, ayant été averti en songe, la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux mânes des filles de Scédasus, qui avaient été violées et massacrées dans ce même lieu, regarda ce commandement comme cruel et barbare. La plupart des officiers de l'armée portèrent le même jugement. Une jeune cavale rousse s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'était là l'hostie que les dieux demandaient. Elle fut immolée, et le sacrifice fut suivi d'une victoire complète.

En Égypte, Amasis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrirait seulement des imitations de la figure humaine. Dans l'île de Chypre, Diphilus substitua des sacrifices de bœufs aux sacrifices d'hommes. Au reste cette coutume d'im-

moler des victimes humaines, qui dura si long-temps, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens que de la part des peuples de l'Amérique, chez lesquels les Espagnols la trouvèrent établie. Dans cette partie de la Floride voisine de la Virginie, les habitants offraient au soleil des enfants en sacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortez lui envoyèrent des députés avec trois sortes de présents pour obtenir la paix. « Seigneur, lui dirent ces députés, voilà cinq esclaves que nous t'offrons : si tu es un dieu qui te nourrisse de chair et de sang, sacrifie-les ; si tu es un dieu débonnaire, voilà de l'encens et des plumes ; si tu es un homme, prends ces oiseaux et ces fruits. » (*Voyez* SACRIFICES.)

VIDAME. Ce mot vient du latin *vice-dominus* (vice-seigneur), c'est-à-dire, *vicaire* ou *lieutenant du seigneur*. On croit que les vidames ont pris leur origine des anciens économes établis autrefois dans les évêchés pour avoir soin du temporel et pour défendre les ecclésiastiques ; c'est pourquoi on les appelait aussi *avoués* et *défenseurs de l'église*. Le vidame était à l'égard de l'évêque ce qu'était le vicomte à l'égard du comte, avec cette différence cependant, que sous un même comte il pouvait y avoir plusieurs vicomtes, et que ceux-ci n'avaient pas la plénitude de l'administration de la justice, au lieu que dans chaque évêché il n'y avait qu'un seul vidame. Comme les vicomtes de simples officiers qu'ils étaient se firent seigneurs, les vidames, en conservant ce titre, que quelques uns portaient encore avant la révolution, se sont rendus propriétaires de leurs charges, dont ils ont fait des fiefs relevant des évêques, et les vidamies sont devenues héréditaires.

Les abbés avaient aussi des vidames, comme celui de Saint-Denys en France ; il y en avait même pour les abbayes de filles, comme on peut le voir dans les capitulaires de Charlemagne. On trouve dès l'an 851 le titre de vidame pris par des seigneurs du diocèse de Narbonne.

VIDIMUS. Terme emprunté du latin, où il signifie *nous avons vu*. Nos anciens auteurs se servent de ce mot, qui dans la suite a été remplacé par celui de *collation*, en parlant des actes. Au commencement du 14[e] siècle presque toutes les ordonnances étaient confirmées par des lettres de *vidimus*, qui étaient de véritables collations.

VIELLE. Cet instrument tire son origine de la lyre des anciens. Les Grecs le nommaient *sambukè*, les latins *sambuca*, et nos anciens Français lui donnaient le nom de *sambuque*. Jean de Meun, dans son *roman de la Rose*, attribue à la vielle les prodiges opérés par Orphée ; et Alexandre de Paris, dans son roman d'*Alexandre-le-Grand*, décrivant les fêtes que l'on fit pour recevoir ce prince dans une ville où il entra victorieux, parle d'un joueur de vielle qui charmait tout le monde par la mélodie de ses chants, et par celle de l'instrument avec lequel il les accompagnait. Mais il est assez probable que ce que les Grecs appelaient *sambukè*, les latins *sambuca*, et que ce que nous avons d'abord appelé *sambuque* et ensuite *vielle*, ne ressemblait pas à l'instrument

qui porte maintenant ce nom. « Il est constant, dit Millin, *Dictionn. des beaux-arts*, au mot *vielle*, que l'instrument qui est désigné sous ce nom dans nos vieux auteurs, n'est point la vielle telle qu'on la connaît aujourd'hui. Ce qu'ils nomment *vielle* paraît être notre *par-dessus de viole*, ou le violon. On doit d'autant moins douter que la vielle se jouait comme le violon, que toujours les mots *arçon* et *archet* s'y trouvent joints. D'ailleurs, les miniatures des manuscrits la représentent avec la forme d'un violon. »

Quoi qu'il en soit la vielle, dont J.-J. Rousseau fait honneur à Gui d'Arezzo, commença à être goûtée en France vers l'an 1085; dans le siècle suivant elle fut admise dans les meilleurs concerts. Sous le règne de saint Louis, elle accompagnait les voix, animait les danses, faisait l'objet de l'amusement des plus grands seigneurs. C'est en jouant de la vielle que Thibault, comte de Champagne, tâchait d'oublier les rigueurs de la reine Blanche, dont il était éperdument amoureux. Adenès, Jonglet et Muset, fameux joueurs de vielle, ne furent redevables qu'à leurs talents de l'accueil qu'ils reçurent á la cour de Philippe-le-Hardi et de son successeur. Mais dans la suite l'indigence s'étant fait de la vielle une ressource et un moyen d'exciter la commisération publique, son crédit diminua de jour en jour, et peu à peu elle devint uniquement l'instrument des pauvres. On la vit reprendre faveur du temps de Henri III; et vers l'an 1674, Janot et la Rose rétablirent la vielle dans son ancien crédit, et obtinrent les applaudissements de la cour de Louis XIV. Sa mécanique fut perfectionnée en 1716 par le sieur Bâton, luthier. Cet artiste sut aussi en embellir la forme, et par là déterminer les dames à en faire leur amusement. Les sieurs Baptiste, Boismortier, etc., composèrent des duos et des trios pour la vielle; et toutes les pièces qui auparavant avaient été faites pour la musette, devinrent aussi des pièces de vielle. Quant à l'exécution, Denguy fut le premier qui ait fait valoir les beautés de cet instrument par la finesse, la légèreté et les agréments de son jeu.

VIGILES. Du latin *vigiliæ* (veilles, veillées). C'est ainsi qu'on nomme les jours qui précèdent immédiatement les fêtes solennelles. Leur origine est attribuée à une coutume de l'ancienne église, suivant laquelle les fidèles s'assemblaient la veille de Pâques pour prier et veiller ensemble, en attendant l'office que l'on faisait de grand matin en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Par la suite les chrétiens firent la même chose à d'autres fêtes; mais comme il s'était glissé des abus dans ces assemblées nocturnes, ces veilles ou vigiles furent défendues par un concile tenu en 1322, et, à leur place, on institua des jeûnes qui jusqu'à présent ont retenu le nom de *vigiles*.

VIGNE. La culture de la vigne fut l'objet des soins des plus anciens peuples. L'histoire sainte nous présente Noé comme l'inventeur de l'art de faire le vin, et nous apprend qu'il y avait dans la Palestine d'excellents vignobles, entre autres ceux de Sorec, de Sébama, de Jazer, d'Abel et de Chelbon.

Les Égyptiens apprirent d'Osiris la manière de planter la vigne et de faire le vin. Servius et Eutrope attribuent à Bacchus la découverte du vin. Properce et quelques autres écrivains en font honneur à Icare, père de Pénélope; et Athénée dit que la première vigne fut plantée en Sicile sur le mont Etna.

La culture de la vigne, connue dans la Grèce sous les Titans, fut négligée après eux; mais Cadmus la remit en vogue dans la Béotie, 1519 ans avant l'ère chrétienne; et lors de la guerre de Troie, les Grecs tiraient beaucoup d'argent de leurs vins. Ils vendaient fort cher ceux de Maronée, de Cos, de Candie, de Lesbos, de Smyrne et de Chio. Théopompe dit que ce fut OEnepion, fils de Bacchus, qui apprit aux habitants de Chio à cultiver la vigne, que ce fut dans cette île que se but le premier vin rosé, et que ses habitants apprirent à leurs voisins la manière de faire le bon vin.

La vigne formait un objet intéressant de l'agriculture romaine. Numa passait pour être le premier qui enseigna à tailler la vigne, et, pour mieux établir cette pratique, il exigea que le vin employé dans les sacrifices serait le produit d'une vigne coupée avec le fer; un journal de vigne, dans certains cantons, rapportait quatorze, et même jusqu'à dix-huit muids de vin. En Italie, la vigne était cultivée de diverses manières, comme elle l'est encore de nos jours, tantôt livrée à elle-même, tantôt soutenue par des échalas, tantôt mariée à des arbres.

Les Gaulois, long-temps avant Domitien, connaissaient la culture des vignes, puisque cet empereur les fit arracher, dans la crainte sans doute que la liqueur qu'elles procurent n'attirât les Barbares; mais, étrangers à cette crainte, Probus et Julien les firent replanter. *Voyez* VIN.

VILEBREQUIN. Pline attribue aux Gaulois l'invention de cet outil.

VILLANELLE. Ce mot vient de l'italien *villauella*, et est dérivé de *villanello* (paysau), ou de l'espagnol *vilano*. C'est une sorte de poésie pastorale dont tous les couplets finissent par le même refrain. « Grevin, dit Mervesin, qui, dès l'âge de vingt-deux ans, s'était fait admirer par beaucoup d'ouvrages, imita les poëtes italiens et les espagnols, il apprit d'eux à faire des *villanelles* : ce sont ces chansons dans lesquelles on fait parler des bergers et des bergères de leur tendresse; elles devinrent bientôt à la mode, et depuis ce temps-là on s'en est servi en France pour exprimer la morale, les maximes d'amour, et tout ce que cette passion peut inspirer de doux et de tendre. » *Histoire de la poésie française*, p. 137 (1706).

VILLANELLE.

J'ai perdu ma tourterelle;
Est-ce point celle que j'oi?
Je veux aller après elle.

Tu regrettes ta femelle;
Hélas! aussi fais-je, moi.
J'ai perdu ma tourterelle

Si ton amour est fidèle,
Aussi est ferme ma foi.
Je veux aller après elle.

Ta plainte se renouvelle;
Toujours plaindre je me doi:
J'ai perdu ma tourterelle.

En ne voyant plus la belle,
Plus rien de beau je ne voi.
Je veux aller après elle.

Mort, que tant de fois j'appelle,
Prends ce qui se donne à toi.
J'ai perdu ma tourterelle ;
Je veux aller après elle.
(JEAN PASSERAT.)

VIN. Les historiens, tant sacrés que profanes, s'accordent à placer dans les temps les plus reculés la connaissance de la culture de la vigne et la découverte de l'art de faire le vin. Noé cultiva la vigne et but du vin ; il y a cependant lieu de croire que la vigne était connue auparavant, mais pour le fruit et non pour le vin. Noé la planta avec ordre, et découvrit l'usage qu'on pouvait faire du raisin en exprimant la liqueur et en la conservant. Les païens ont transporté l'honneur de l'invention du vin à Bacchus, qu'ils n'ont jamais bien connu. Osiris fut le premier, selon la tradition des Égyptiens, qui fit attention à la vigne et à son fruit. Ayant trouvé le secret d'en tirer le vin, il en fit part aux autres hommes ; il leur apprit en même temps la manière de planter la vigne et de la cultiver. Les habitants de l'Afrique en disaient autant de l'ancien Bacchus ; nous voyons encore que, dès la plus haute antiquité, une des principales parties du culte extérieur consistait à offrir à la Divinité du pain et du vin. On voit dans Homère (*Iliad.* VII) que du temps de la guerre de Troie le transport du vin faisait partie du commerce. (*Voyez* VIGNE.) Le vin se conservait alors dans de grandes cruches de terre ou des outres faites de peaux de bêtes. Cet usage continue même dans les pays où le bois n'est pas commun. On croit que c'est aux Gaulois établis le long du Pô que nous devons l'invention utile de conserver le vin dans des vaisseaux de bois exactement fermés, et de le contenir dans des fûts malgré sa fougue.

Quant à la manière dont le vin se faisait dans ces temps reculés, on n'en peut parler que par conjectures. On aura d'abord écrasé les grappes avec les mains; on aura cherché ensuite des moyens plus expéditifs. Si nous en croyons les historiens profanes, les pressoirs sont de la plus haute antiquité. On faisait honneur de cette invention à Bacchus. Il est certain que l'usage en était connu dès le temps de Job ; mais on ne sait pas comment ces machines étaient faites. Les anciens, dit M. Chaptal, *Chimie appliquée à l'agriculture*, tome II, pag. 219, séparaient avec soin les divers sucs qu'on peut extraire du raisin, et les faisaient fermenter séparément : le premier qui coule par la plus légère pression, et qui provient du raisin le plus mûr, fournissait le meilleur de leurs vins, qu'ils appelaient *protopon*, *mustum sponte defluens antequam calcentur uvæ.* (moût qui coule de lui-même avant que les grappes soient pressées). Baccius a décrit ce procédé employé par les Italiens ; il s'exprime en ces termes : *Qui primus liquor, non calcatis uvis defluit, vinum efficit virginum, non inquinatum fæcibus ; lacrymam vocant Itali : citò potui idoneum et valde utile.* (Cette première liqueur, qui coule avant qu'on ait pressé les grappes, produit un vin vierge, qui n'est pas souillé de marc ; les Italiens l'appellent *lacryma* (mère-goutte) : il est d'une grande utilité, et peut être bu en sortant de la cuve.

Les vins grecs étaient fort cé-

lèbres dans l'antiquité ; les poëtes qui les ont chantés les estimaient les meilleurs de l'univers, surtout ceux des îles de Crète ou Candie, de Chypre, de Lesbos, de Chio. Ceux de Chypre sont encore aujourd'hui fort estimés. Horace parle souvent de ceux de Lesbos comme de vins bienfaisants et agréables. Mais Chio l'emportait sur tous les autres pays, et effaçait leur réputation. Tous ces vins de Grèce étaient si estimés et d'un si grand prix, qu'à Rome, jusqu'au temps de l'enfance de Lucullus, dans les meilleurs repas, on n'en buvait qu'un seul coup à la fin. Leur qualité dominante était la douceur et l'agrément. Les Grecs avaient une manière de les faire qui leur était particulière : après avoir coupé le raisin, ils l'exposaient au soleil pendant huit à dix jours, ensuite le tenaient à peu près autant de temps à l'ombre, et enfin ils le foulaient et l'entonnaient, non dans des tonneaux, puisque l'usage en était inconnu, mais dans de grandes cruches ou dans des outres de peau, où ils le conservaient pendant un grand nombre d'années.

Les Romains avaient des vins de plusieurs sortes, qu'ils tiraient des différents cantons d'Italie. Le seul territoire de Capoue fournissait les vins de Massique, de Calène, de Formie, de Cécube et de Falerne, si vantés dans Horace. Les vins les plus vieux étaient les plus estimés, ils en conservaient jusqu'à cent ans. Ils avaient leur manière de faire le vin différente de celle des Grecs. Les Romains foulaient le raisin aussitôt qu'il était coupé, et portaient de suite les grappes sur le pressoir pour en exprimer le reste de la liqueur ; après quoi ils la pressaient à travers une toile fort claire pour l'épurer, et la renfermaient dans de grands vases de terre qu'ils faisaient venir de l'île de Samos, et qu'ils bouchaient avec de la poix, comme nous l'apprend Horace. Ils en remplissaient aussi des outres de bouc et d'autres peaux apprêtées, et avaient soin de marquer sur le vaisseau l'année de la récolte par le consulat.

Nos ancêtres ne buvaient que le vin qu'ils recueillaient de leurs vignes, qui n'étaient ni en Champagne ni en Bourgogne, mais dans l'Orléanais. Louis-le-Jeune faisait des largesses de son excellent vin d'Orléans; Henri I^er^ voulait toujours en avoir lorsqu'il allait à la guerre, persuadé que le vin d'Orléans excitait aux grands exploits. Le sol brillant de la France, depuis les bords du Rhin jusqu'aux pieds des Pyrénées, présente une succession rarement interrompue de vignobles fertiles, capables de produire, sans s'épuiser, les meilleurs vins de l'Europe. Les crûs de la Champagne, de la Bourgogne, du Dauphiné, du Lyonnais et du Bordelais, et ceux du Languedoc, de la Provence et du Roussillon, climats favorisés par le ciel, ont une véritable réputation, et sont recherchés de tous les pays. L'Espagne compte parmi ses meilleurs vins ceux de *Rota*, d'*Alicante* et de *Xeres*. En Portugal, les vins naturels du *Douro* ont des qualités précieuses. En Allemagne, les vins du Rhin méritent une mention honorable, à cause de leur excellente qualité. Les vins de Hongrie

seraient excellents si la culture des vignes et la fabrication de leurs produits n'y étaient pas encore négligées. Cependant le vin de *Tokai* a acquis une grande réputation. C'est avec des raisins à demi séchés qu'on prépare ce vin, dont tout le monde entend parler et que personne ne goûte, à cause de sa grande cherté. Il en est de même du fameux *lacryma-christi*, réservé pour la cour de Naples, peu connu en-deçà des Alpes. Quant à la Sicile, ses coteaux de *Marsalla* et de *Mazzara* pourraient donner des produits de quelque valeur si les habitants n'y mêlaient de l'eau-de-vie. Sans nous arrêter plus long-temps à faire le dénombrement des vins modernes qui jouissent d'une grande célébrité, tels que ceux de *Madère*, de *Perse*, et du *cap de Bonne-Espérance*, nous ferons seulement connaître que les provinces septentrionales de l'Amérique sont très riches en vignobles, et que l'on trouve des vignes sauvages dans toutes les forêts des États-Unis et du Canada, depuis les bords du Mississipi jusqu'aux rives du lac Érié. Le raisin de *Médoc* a été introduit avec succès à Philadelphie. La culture de la vigne a réussi à Mexico, et déjà le crû de *Passo del Norte* a acquis une sorte de célébrité dans le Nouveau-Monde. Enfin dans les différentes zones de l'Amérique méridionale, malgré les prohibitions espagnoles, la vigne a prospéré.

Aujourd'hui la récolte du vin est en France, dit M. Chaptal, après celle du blé, la plus considérable de toutes; elle forme notre principal commerce avec l'étranger.

Le terme moyen du produit des vignobles, en France, calculé sur les récoltes successives, depuis 1805 jusqu'à 1809, a été d'environ trente-six millions d'hectolitres. Le recensement en a été fait par l'administration des impositions indirectes, qui perçoit les droits sur cette boisson, et l'on peut croire que cette évaluation s'éloigne peu de la vérité.

Depuis cette époque les vignes nouvellement plantées, qui donnaient peu alors, produisent plus aujourd'hui; on n'a pas discontinué d'en planter de nouvelles, et notre vignoble a dû augmenter considérablement en produit. Il est donc plus que probable que la récolte des vins s'élève en ce moment à près de cinquante millions d'hectolitres.

VIN (*abstinence du*). Chez tous les peuples de l'antiquité, l'abstinence du vin était une des lois sévères que leur imposaient les plus sages législateurs. Dans la Judée, un des principaux vœux des Nazaréens était de s'en abstenir. Suivant Xénophon, on n'en donnait pas aux jeunes Perses durant tout le temps qu'ils fréquentaient les écoles. Les Crétois pareillement l'interdisaient dans les mêmes circonstances. Enfin, au rapport de Pline et d'Aulu-Gelle, dans les premiers temps de la république romaine, toutes les dames devaient s'abstenir du vin; et, pour s'assurer si elles observaient cette coutume, c'était une règle de politesse généralement établie que chaque fois que des parents ou des amis venaient les visiter, elles les embrassaient. Les anciens, qui connaissaient si bien l'excellence du vin, n'en igno-

raient point les dangers. On connaît la loi de Zaleucus, par laquelle, chez les Locres épizéphyriens, l'usage du vin, excepté le cas de maladie, était généralement interdit sous peine de mort. Les habitants de Marseille et de Milet se contentèrent de l'interdire aux femmes. A Rome, dans les premiers temps, les jeunes gens de condition libre ne pouvaient boire de vin avant l'âge de trente ans ; mais, pour les femmes, l'usage leur en était absolument défendu. (*Encyclopédie moderne*, tome I, page 91.)

Les Anglais ne commencèrent à en faire usage que vers 1298. On ne l'employait que comme cordial, et les pharmaciens seuls en vendaient.

C'est au 17^e^ siècle qu'on fut redevable au bénédictin Perignon des procédés qui donnèrent aux vins de Champagne tant de célébrité.

VINAIGRE. En 1742, un vinaigrier, nommé Lecomte, fabriqua le premier vinaigre blanc.

VIOLE. Instrument de musique à cordes, dont on ignore l'origine. Le père du célèbre Ferabosco, excellent joueur de lyre, en Angleterre, y fit connaître le premier l'usage de la viole, et c'est de l'Angleterre que les premières violes nous sont venues. Cet instrument n'avait autrefois que six cordes ; Sainte-Colombe, musicien français, et maître du célèbre Marais, y ajouta une septième corde, vers la fin de l'avant-dernier siècle.

VIOLON. L'origine de cet instrument, probablement inconnu aux anciens, puisqu'il paraît que ce que les antiquaires ont pris pour des violons, dans des tableaux ou sur des statues, n'étaient autre chose que des lyres, remonte aux premiers temps de la monarchie française. Ce qu'il y a de certain c'est que le violon était connu au temps des croisades. On trouve dans la Bibliothèque royale de Paris un manuscrit de chansons du roi de Navarre, comte de Champagne, où ce prince est représenté jouant d'un instrument qui a la forme de notre violon : les dames s'accompagnaient elles-mêmes avec cet instrument, et l'on en voit plusieurs représentations sur divers monuments.

Pendant long-temps on ne mit que trois cordes au violon, qu'alors on nommait *rebec*. On ignore l'époque précise à laquelle la quatrième corde fut invariablement ajoutée. Laborde pense que ce fut dans le seizième siècle. Il se fonde sur ce que les meilleurs violons que nous ayons sont encore ceux que Charles IX, roi de France, fit faire à Crémone par le fameux Amati, et que ce sont encore les plus beaux modèles possibles.

Le premier qui a débrouillé l'art très difficile de jouer du violon est un musicien nommé Jean-Marie Leclair, né à Lyon en 1697; il a fait apercevoir dans cet instrument des beautés inconnues jusqu'alors. Mais il y a loin sans doute des succès de cet artiste à ceux qu'ont obtenus de nos jours les Mestrino, les Pugnani, les Viotti ; aux chants nobles et gracieux que font entendre les Rode, les Lafont, les Bériot ; au jeu mâle et hardi des Kreutzer, des Baillot, des Habeneck ; en un mot à la méthode pure et brillante de la plupart des jeunes violonnistes formés à l'école de ces grands maîtres.

VIOLONCELLE. Cet instrument de musique à cordes fut inventé par un Italien, nommé Buonocini, maître de chapelle du roi de Portugal, et fut apporté en France, ou du moins mis en vogue, dans l'avant-dernier siècle, par les sieurs Batistin Struk et l'Abbé, tous deux excellents artistes.

La France a possédé des violoncellistes très distingués qui ont laissé d'agréables souvenirs, et elle en compte encore dont le talent est très remarquable; mais personne n'y a encore surpassé, par la grâce et la légèreté du jeu, la hardiesse et le feu d'exécution, M. Bohrer aîné, l'un des plus habiles artistes qu'ait produits l'Allemagne.

VIRELAI. Sorte d'ancienne poésie française, dont on attribue l'invention aux Picards. Le virelai, dans son origine, ainsi que l'indique le mot *virer*, en latin *gyrare*, dont il est formé, était un *lai* sur lequel le poëte retournait par des vers de même mesure, et sous les deux mêmes rimes qu'il avait d'abord adoptées, avec cette différence cependant, que celle qui avait dominé dans le *lai* servait à terminer les couplets dans le *virelai*, tandis que celle qui avait servi à terminer les couplets dans le *lai* devenait dominante dans le *virelai*. « Le *virelai*, comme il se pratique aujourd'hui, dit le P. Mourgues, tourne sur deux rimes seulement, dont la première doit dominer dans toute la pièce; l'autre ne vient que de temps en temps, pour faire un peu de variété.... Le premier vers ou les deux premiers vers se répètent dans la suite, ou tous deux, ou séparément, comme par manière de refrain, autant de fois qu'ils tombent à propos, et forment le virelai.....

» Les vers de sept syllabes y viennent le mieux de tous; on y emploie aussi ceux de huit syllabes, et on pourrait bien aussi se servir de ceux de dix..... »

VIRELAI.

Le rimeur rebuté.

Adieu vous dis, triste lyre,
C'est trop apprêter à rire.
De tous les métiers, le pire
Est celui qu'il faut élire
Pour mourir de malefaim:
C'est à point celui d'écrire.
Adieu vous dis, triste lyre.
J'avais vu dans la satire
Pelletier cherchant son pain:
Cela devait me suffire.
M'y voilà, s'il le faut dire.
Faquin, et double faquin
(Que de bon cœur j'en soupire!),
J'ai voulu part au pasquin.
C'est trop apprêter à rire.
Tournons ailleurs notre mire,
Et prenons plutôt en main
Une rame de navire.
Adieu vous dis, triste lyre.
Je veux que quelqu'un désire,
Voire, brûle de nous lire;
Qu'on nous dore en maroquin;
Qu'on grave sur le porphyre
Notre nom, ou sur l'airain;
Que sur l'aile du Zéphyre
Il vole en climat lointain.
Ce maigre lot où j'aspire
Remplit-il ma tirelire?
En ai-je mieux de quoi frire?
S'habille-t-on de vélin?
Hélas! ma chevance expire:
Soucis vont me déconfire;
J'en suis plus jaune que cire.
Par un si falot martyre
C'est trop apprêter à rire.
Et puis, pour un qui m'admire,
Maint autre et maint me déchire,
Contre mon renom conspire,
Veut la rime m'interdire.
Tel cherche un bon médecin
(S'il en trouve, il sera fin!)
Pour me guérir du délire,
Et comme à cerveau malsain
L'ellébore me prescrire.
Je ne suis ni le plus vain,
Ni le plus sot écrivain;
Si sais-je bien pour certain
Qu'aisément s'enflamme l'ire
Dans le littéraire empire.
Despréaux encor respire,
Toujours franc, toujours mutin.
Adieu vous dis, triste lyre.

Jouter avec ce beau sire
Serait pour moi petit gain.
Sans bruit mes grègues je tire.
C'est trop apprêter à rire :
Adieu vous dis, triste lyre.

VIRGOULEUSE. La Quintinie, en parlant de cette poire, dit que c'est lui qui l'a tirée de l'obscurité dans laquelle elle croissait au village de Virgoulé, près Saint-Léonard, dans les jardins du marquis de Chambret; mais le nom de cette poire se lit pour la première fois dans le *Jardinier français* de Bonnefons, publié en 1651.

VIS, du latin *gyrus* (tour, rond). On appelle de ce nom l'une des six machines simples employées en mécanique. La vis qui porte le nom d'*Archimède* est une machine propre à élever les eaux; elle fut inventée par ce grand géomètre de l'antiquité. Le procédé qu'il a employé est fort simple; il consiste en un tube ou canal creux qui tourne autour d'un cylindre de la même manière que le cordon spiral dans la vis ordinaire; un orifice du canal est plongé dans l'eau, et le cylindre est incliné de quarante-cinq degrés. Lorsque par le moyen d'une manivelle on donne un mouvement de rotation à la vis, l'eau s'élève dans le tube spiral et se décharge par l'orifice supérieur.

On appelle aussi *vis sans fin* une vis dont l'action est continue du même sens; elle diffère en cela de la vis ordinaire, qui cesse de tourner lorsqu'elle est entrée dans l'écrou de toute sa longueur. *Voyez* MÉCANIQUE.

VISIGOTHS. Ce peuple, venu de la Scandinavie, et qui faisait partie de la nation des Goths, s'appela d'abord *Westergoth* ou Goth occidental, d'où par corruption on l'a nommé *Visigoth*, parcequ'il habitait originairement la partie occidentale de la Suède, du côté du Danemarck. Après que ce peuple eut changé plusieurs fois de demeure, l'empereur Théodose lui accorda des terres en Thrace; de là il fit plusieurs incursions en Italie; enfin, en 410, sous la conduite d'Alaric, il prit et pilla la ville de Rome. Après la mort d'Alaric, les Visigoths élurent pour roi Ataulphe, son beau-frère, lequel alla faire une invasion dans les Gaules et en Espagne, où ils fondèrent, en 418, une monarchie puissante dont Toulouse était la capitale. Lorsqu'ils eurent chassé d'Espagne les Alains et les Suèves, ils soutinrent la guerre contre les Romains, qu'ils dépouillèrent totalement de ce royaume. La puissance des Visigoths dura dans les Gaules jusqu'à l'an 507, où Clovis tua leur roi Alaric dans la bataille de Vouglé, près de Poitiers, et se rendit maître de la plus grande partie de ses états. La puissance des Visigoths subsista en Espagne jusqu'à la conquête de ce royaume par les Maures.

VISION. Kepler, astronome allemand, est le premier qui ait découvert la véritable théorie de la vision.

VISIR (*grand-*), premier ministre de la Porte ottomane. Ce fut Amurat I^{er} qui, en 1370, établit la dignité de grand-visir, pour se soulager du poids des plus importantes affaires. Toute l'administration de l'état tombe sur ce ministre, car il est chargé des finances, des affaires étrangères, du soin de rendre la justice pour les affaires civiles et criminelles, du département de la guerre et du commandement des armées. Le

sultan installe le grand-visir dans sa place en lui remettant le sceau de l'empire, sur lequel est gravé son nom; avec ce sceau le suprême ministre expédie tous ses ordres, sans être obligé de prendre l'avis de personne, et sans qu'on puisse lui demander compte de sa conduite. Un faste étonnant l'accompagne lorsqu'il paraît en public; son turban est orné de deux aigrettes de pierreries, le harnais de son cheval est semé de rubis et de turquoises, et la housse est brodée d'or et de perles. On porte devant lui trois queues de cheval, terminées chacune par une pomme dorée, ce qui est le signe militaire des Ottomans. *Voyez* QUEUES.

Le grand-visir nomme à toutes les charges de l'empire, excepté à celles de judicature. Il a sous lui six autres visirs qui sont conseillers du divan ou du conseil du grand-seigneur, aussi les appelle-t-on *visirs du banc* ou *du conseil*; c'est à ces derniers que le grand-visir renvoie la décision des procès de peu d'importance.

VISITATION DE LA VIERGE. Cette fête fut instituée par le pape Urbain, en 1389.

VITRES. On est surpris avec raison que les anciens n'aient point employé le verre pour leurs fenêtres. Le verre cependant était en usage chez eux; sans parler des glaces et des miroirs dont les chambres étaient parées, on employait le verre pour faire des vases, des tasses, des gobelets, qui imitaient parfaitement le cristal, et qui n'étaient pas un des moindres ornements des buffets. Les riches mettaient à leurs fenêtres des pierres transparentes, telles que l'agate, l'albâtre, la phengite, le talc, etc., et les pauvres étaient exposés aux incommodités du froid et du vent.

Quoique l'usage du verre fût connu à Rome déjà depuis longtemps, quoique, du temps de Pompée, Marcellus Scaurus eût employé le verre pour éclairer et embellir une partie du superbe théâtre qu'il avait élevé dans cette capitale du monde, il n'y avait cependant pas de vitres aux fenêtres des bâtiments: on y suppléait encore du temps de Sénèque par des pierres appelées *spéculaires;* c'était une sorte de pierre blanche et transparente, qui se coupait par feuilles et qui ne résistait pas au feu. Les Romains se servaient aussi de cette pierre pour les litières des dames et pour les ruches, afin d'y pouvoir considérer l'ingénieux travail des abeilles.

Chez les modernes, c'est dans les pays froids que l'usage des vitres a été, sinon inventé, du moins généralement adopté, et cet usage était déjà pratiqué vers la fin du quatrième siècle, puisque saint Jérôme en fait mention. Les Orientaux, chez qui tous les arts ont pris naissance, se servaient, au lieu de vitres, de jalousies ou de rideaux; c'est ce qu'on voit encore dans la Turquie asiatique et à la Chine, où les fenêtres ne se ferment qu'avec des étoffes fines, enduites d'une cire luisante.

« Quoique, dès 674, les Français eussent appris aux Anglais l'usage du verre et l'art de le fabriquer, quoique, environ à la même époque, ces mêmes Français eussent éclairé de vitres les fenêtres de l'église et du monastère de Wiremouth, ce ne fut, est-il dit dans le *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, qu'en

1180 que s'introduisit pour la première fois en Angleterre l'usage de garnir les fenêtres avec des verres. L'invention remontait à un temps plus reculé; mais il y avait peu de maisons particulières qui, en 1180, fussent ainsi décorées, et qui connussent ce genre de luxe, qui passait alors pour la plus grande magnificence. L'Italie jouit la première de cette commodité, bientôt la France en profita, et enfin l'Angleterre se le rendit propre. »

Les premières vitres que l'on employa étaient petites, rondes, et liées avec des morceaux de plomb; cependant, tout imparfaites qu'elles étaient, il s'écoula un long espace de temps avant qu'elles devinssent communes. Dans le quatorzième siècle, les fenêtres de la plupart des maisons particulières n'étaient fermées que par des volets de bois et quelques carreaux de papier ou de canevas : on ne trouvait de vitres que dans les habitations des gens riches, dans les hôtels des seigneurs et dans les palais des rois. Quelquefois ces vitres étaient ornées de peinture; et l'on vit même une époque où l'art de peindre sur verre se perfectionna à un tel point qu'on représenta sur les vitres toutes sortes de figures, et même des histoires entières. *Voy.* VERRE et PEINTURE SUR VERRE.

VIVIER. L'invention des viviers, pour nourrir le poisson, est due à Hirrius, édile romain, et fournisseur de la table de César.

VOEU. L'usage des vœux remonte à la plus haute antiquité; et cet usage était si fréquent chez les Grecs et chez les Romains, que les anciens monuments offrent des preuves fréquentes de l'accomplissement de ces promesses dictées par la religion ou par la superstition. Ces vœux se faisaient, ou dans les nécessités pressantes, ou pour l'heureux succès d'une entreprise ou d'un voyage; pour un heureux accouchement, par un mouvement de dévotion, ou pour le recouvrement de la santé. Ce dernier motif a donné lieu au plus grand nombre de vœux; et, en reconnaissance, on mettait dans les temples la figure des membres dont on croyait avoir reçu la guérison par la bonté des dieux.

Entre les anciens monuments qui font mention des vœux, on a trouvé une table de cuivre sur laquelle sont rapportées toutes les guérisons opérées par la puissance d'Esculape. *Voyez* TABLES VOTIVES.

VOEUX DE RELIGION. Ces vœux sont ordinairement au nombre de trois, savoir, celui de chasteté, celui de pauvreté et celui d'obéissance. Les religieuses font en outre vœu de clôture. Quelques auteurs attribuent l'établissement des vœux de religion à saint Basile, qui vivait au milieu du quatrième siècle.

Un décret du 15 février 1790, sanctionné le 20 du même mois, supprima les communautés religieuses, et prononça l'abolition des vœux de religion. Un autre décret, du 18 février 1809, a rétabli des sœurs hospitalières, en limitant à cinq années les vœux qu'elles peuvent prononcer. Toutes les autorisations accordées depuis à des communautés de femmes, et même aux religieux du mont Saint-Bernard, etc., fixent également la durée des vœux à cinq ans. La loi du 24 mai 1825, qui a eu pour but de légaliser

l'existence de toutes les communautés de femmes tolérées, mais non expressément autorisées à cette époque, n'ayant rien statué sur la durée des vœux monastiques, on doit conclure de son silence que les seuls vœux autorisés sont ceux qui ont été fixés à cinq années par le décret de 1809. Tous les jours les religieuses font des vœux perpétuels, mais ces vœux ne les obligent que consciencieusement et non civilement.

VOEUX DE CHEVALERIE. Les anciens chevaliers, dans presque toutes leurs entreprises, prenaient des engagements que leur dictait la religion ou l'honneur. Outre les vœux généraux, la piété ou la superstition leur en suggérait de particuliers, qui consistaient à visiter divers lieux saints auxquels ils avaient dévotion, à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus dans les temples et dans les monastères, à faire observer différents jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence.

Bertrand du Guesclin, avant de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un Anglais, entendit la messe, et lorsqu'on était à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps et de ses armes, qu'il promit d'employer contre les infidèles, s'il sortait vainqueur de ce combat.

Le même guerrier, étant devant la place de Moncontour, que Clisson assségeait depuis long-temps sans pouvoir la forcer, jura de ne point manger de viande et de ne pas se déshabiller qu'il ne l'eût prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, faisait faire encore aux anciens chevaliers des vœux singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on voulait se rendre maître, de se jeter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup.

Le VOEU DU PAON OU DU FAISAN, du temps que la chevalerie était en vogue, était le plus authentique de tous les vœux que faisaient les chevaliers lorsqu'ils s'apprêtaient à prendre quelque engagement pour entreprendre une expédition. La chair du paon et du faisan était, selon nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux et des amoureux. Le jour auquel on devait prendre l'engagement, on apportait, dans un grand bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin était apporté avec cérémonie par des dames ou damoiselles; on le présentait à chacun des chevaliers, lequel faisait son *vœu* sur l'oiseau, après quoi on le rapportait sur une table, pour être distribué à tous les assistants, et l'habileté de celui qui le découpait était de le partager de manière que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce vœu sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye sur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille le 9 février 1454, à la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à l'occasion d'une croisade projetée contre les Turcs, qui venaient de s'emparer de Constantinople. Les historiens nous ont conservé tous les détails de la fête magnifique donnée par ce prince,

ainsi que les différents vœux faits par les chevaliers de sa cour. Parmi ces vœux nous citerons ceux-ci : Le seigneur de Pont promit, devant le faisan, de ne jamais se mettre au lit le samedi jusqu'à la fin de la croisade ; le sire de Hautbourdin, de ne pas se désister de son entreprise qu'il ne tînt en son pouvoir le grand-turc prisonnier ; Philippe Pot, de ne pas s'asseoir à table les mardis, et de ne jamais porter, dans cette entreprise, d'armes au bras droit ; Hugues de Longueval voua qu'il ne boirait pas de vin avant d'avoir tiré du sang à un infidèle ; Guillaume de Montigny jura de porter jour et nuit une pièce de son armure, de ne point boire de vin le samedi, et de se vêtir ce jour-là d'une haire, etc. La croisade n'eut pas lieu, et l'on peut croire que tous ces vœux ne furent pas plus exécutés.

Quand le roi d'Angleterre, Édouard Ier, conféra la chevalerie à son fils (Édouard II), le jeune prince fit le même honneur à deux cent soixante-dix de ses compagnons d'armes. Tous reçurent de la garde-robe royale des habits de soie et des manteaux de pourpre et d'or. Durant le banquet royal, les ménestrels placèrent sur la table deux cygnes dans des filets d'or. Le roi fit son vœu *devant Dieu et devant les cygnes*. Le prince et les chevaliers suivirent son exemple.

VOIE LACTÉE. Cette zone lumineuse et blanchâtre qu'on voit au firmament parmi les étoiles fixes, a dû fixer de bonne heure l'attention des anciens, et leur faire avancer beaucoup de conjectures sur ce qui pouvait l'occasioner. Les astronomes grecs l'ont appelée *galaxie*, qui signifie chemin couleur de lait. Les pythagoriciens prétendaient que le soleil avait suivi une fois ce sentier, et y avait laissé cette trace de blancheur que nous y observons ; les péripatéticiens ont dit, après Aristote, que la voie lactée était formée par une exhalaison suspendue en l'air. Sans le secours du télescope, Démocrite avait dit, avant Galilée, que la *voie lactée* était la clarté d'un grand nombre d'étoiles rapprochées qui se prêtaient réciproquement leur lumière. Mais il était réservé au télescope d'Herschell d'en donner la certitude. Quelques places de cette zone sont tellement peuplées que, dans le seul champ du télescope, on comptait depuis soixante étoiles jusqu'à cent dix, et que, dans une zone de quinze degrés de longueur sur deux de largeur, Herschell a vu passer, dans une heure, *cinquante mille* étoiles assez distinctes pour être comptées.

VOIES MILITAIRES ou PUBLIQUES. L'histoire nous a transmis trop peu de détails exacts sur les chaussées et les voies publiques des plus anciens peuples, pour que nous puissions savoir quelle nation a la première mis un soin particulier à l'établissement des voies publiques. Dès que plusieurs états ont établi entre eux des rapports plus étroits, dès que les nations se sont occupées de commerce, elles durent songer à donner aux routes la disposition la plus propre pour faciliter les voyages et les relations commerciales. On dit que les Perses ont déjà eu de très bonnes chaussées. Selon Diodore de Sicile, Sémira-

mis en établit dans toutes ses possessions; et, pour les construire, elle fit abattre des hauteurs et des collines, et remplir les lieux bas et les vallons; on y construisit des digues et des chaussées élevées. Justin assure que Xerxès employa aussi de grandes sommes pour la construction des voies publiques. Selon Isidore, à la fin de son XV[e] livre, les Carthaginois ont les premiers pavé leurs voies publiques.

Les auteurs anciens ne nous donnent point de détails qui puissent nous faire penser que les Grecs aient apporté un soin particulier à la construction et à la bonne disposition de leurs voies publiques. Hérodote dit seulement que, chez les Lacédémoniens, le soin de ces voies était confié aux rois. On peut donc croire que les Grecs ont mis moins d'importance à l'établissement des grands chemins qu'à leurs autres institutions politiques, parceque, sans cela, les auteurs anciens en auraient certainement fait mention. Un passage de Strabon nous donne même sur ce point de la certitude. Cet auteur dit expressément, dans son V[e] liv., que les Grecs ont négligé trois objets pour lesquels les Romains n'ont épargné ni frais ni travail, savoir, la construction des cloaques, des aqueducs et des voies publiques. C'est donc aux Romains qu'est due la gloire d'avoir porté au plus haut degré de perfection la construction des voies publiques, et d'avoir, par ce moyen, établi des communications aisées entre les différentes parties de leurs possessions. Les restes de leurs grands chemins attirent encore aujourd'hui l'attention et excitent l'admiration de tous les voyageurs. On a découvert, il y a peu d'années, des vestiges de voies romaines sur plusieurs points, et particulièrement dans la forêt entre la ville de Château et la commune de Brives. Cette route, dont on voit des fragments intacts, se dirige d'Argenton vers Bourges; elle venait de Brest et allait à Lyon, servant ainsi de communication entre l'Armorique et les provinces rhénanes ou les routes alpines.

VOIE SOUTERRAINE SOUS LA TAMISE. *Voyez* TAMISE.

VOILE (du latin *velum*). On appelle ainsi l'étoffe qui sert à couvrir la tête entière ou le visage. L'usage du voile pour dérober les femmes aux regards des hommes remonte jusqu'aux temps fabuleux et héroïques. Dans la *Théogonie* d'Hésiode, Minerve, après avoir revêtu Pandore d'une robe, la pare d'un beau voile. Dans l'*Odyssée*, c'est le visage couvert d'un magnifique voile que Pénélope paraît devant ses amants. Chez les Grecs et chez les Romains, les femmes ne paraissaient guère en public sans être voilées.

Chez les Grecs on conduisait la nouvelle mariée couverte d'un voile dans la maison de son époux; et elle ne se montrait sans voile que le troisième jour après les noces. Les Romains observaient la même coutume; chez ces derniers la jeune mariée était couverte d'un voile couleur de feu ou rouge, pour désigner la pudeur qu'elle devait toujours conserver.

Maintenant encore en France, les jeunes mariées sont toujours parées d'un voile.

Dans plusieurs pays de l'Europe, surtout dans ceux du midi, l'usage

de porter le voile subsiste encore ; cet usage est surtout observé par les religieuses ; de là l'expression *prendre le voile* est devenue synonyme de celle de *se faire religieuse*.

VOILE DE VAISSEAU. C'est à Dédale que l'antiquité grecque fait honneur de l'invention des voiles. Ce fameux artiste trouva, dit-on, le secret de s'aider du vent pour hâter la course de son vaisseau et passer impunément au milieu de la flotte de Minos. Si l'on en croit Tibulle, ce sont les Tyriens qui les premiers se servirent de voiles et imaginèrent de les exposer à l'action du vent :

Prima ratem ventis credere docta Tyros.

Cassiodore leur donne une autre origine ; il rapporte qu'Iris ayant perdu son fils, le chercha avec une barque, qu'elle conduisit long-temps à la rame ; mais, épuisée de fatigue, et s'apercevant que le vent, s'engouffrant dans ses vêtements, forçait son corps à pencher du côté opposé, elle conçut l'idée de faire servir son voile à la navigation.

Dans les anciens temps, la matière des voiles était le lin, le chanvre, le jonc, le genêt, le cuir, la peau des bêtes. César remarque que les Venètes avaient des voiles de cette dernière espèce. Au siècle d'Homère elles étaient de lin. Les anciens, dit Millin, donnaient à leurs voiles trois formes différentes : la triangulaire, comme on la connaît dans la Méditerranée ; la carrée, telle qu'on l'emploie dans les petits bâtiments ; et la ronde, telle que les Portugais en ont trouvé l'usage dans les Indes.

Suivant Pline on plaça d'abord de son temps les voiles les unes sur les autres ; on en mit ensuite à la poupe et à la proue, et on les peignit de différentes couleurs. Celles de Thésée, quand il passa en Crète, étaient blanches ; les voiles de la flotte d'Alexandre, qui entra dans l'Océan par le fleuve Indus, étaient de diverses couleurs ; les voiles des pirates étaient de couleur de mer ; celles du navire de Cléopâtre, à la bataille d'Actium, étaient de pourpre ; enfin on distinguait les voiles d'un vaisseau par des noms différents.

VOITURES (du latin *vectura*, fait de *veho*, porter). Les anciens avaient, comme nous, des voitures roulantes ; les premières qu'on fit étaient un ouvrage informe et grossier, monté sur deux roues, tel à peu près que nos tombereaux. Les Phrygiens furent les premiers qui les firent à quatre roues, et les Scythes en mirent jusqu'à six, ce qui n'est pas étonnant pour ces derniers, dont les voitures étaient des espèces de maisons mobiles pour leurs femmes et leurs enfants. Les Romains avaient seize ou dix-sept espèces de voitures, qui avaient des dénominations différentes. Les chars, qui servaient à porter les images des dieux dans les pompes et cérémonies publiques, n'avaient que deux roues. Le *carpentum* fut d'abord la voiture des dames de qualité et des vestales ; on y attelait des chevaux ou des mulets blancs ; dans la suite les empereurs et les impératrices se l'approprièrent. Ces sortes de chars étaient ordinairement chargés de dorures et de bas-reliefs, et quelquefois de pierreries. Le carruque, *carruca*, et le *pilentum* étaient des voitures couvertes à quatre roues, qui ne servaient qu'aux personnes de qualité ; on y attelait des mules

et des mulets. Les calèches et les cabriolets n'étaient pas inconnus aux Romains; on en trouve sur les anciens monuments qui sont tirés par un seul cheval, et ces voitures ne diffèrent en rien de la plupart des nôtres.

Les voitures de charges, dont les Grecs attribuaient l'invention à Érichthon, quatrième roi d'Athènes, étaient aussi à deux ou à quatre roues. Elles étaient tirées par des chevaux, des mulets, des bœufs ou des ânes qu'on attachait toujours à un joug. La voiture appelée *rheda* était un char à quatre roues; on s'en servait comme on se sert aujourd'hui des coches.

Outre les voitures roulantes, les anciens avaient des litières et des chaises à porteurs. La basterne fut inventée à Rome, sous les consuls, et succéda à la litière, dont elle différait peu. La litière était portée sur les épaules des esclaves, au lieu que la basterne était portée par des bêtes.

La mode des basternes passa d'Italie dans les Gaules. Grégoire de Tours dit que Deuterie, femme de Théodebert Ier, roi de Metz, voyant sa fille nubile, et craignant que le roi ne l'enlevât, la mit dans une basterne, et y fit atteler deux taureaux indomptés, qui la précipitèrent du haut du pont de Verdun. Le père Daniel, dans son *Histoire de France*, prétend que la basterne était une espèce de chariot tiré par des bœufs, et que ce fut dans une pareille voiture que Clotilde se mit en route en 493, pour aller à Soissons célébrer son mariage avec Clovis.

Nos rois de la première race se servaient d'une voiture nommée *carpenton*, attelée de quatre bœufs, et s'y faisaient traîner d'ordinaire lorsqu'ils allaient se montrer au peuple et recevoir ses présents. On ne sait si le *carpenton* était une carriole ou une manière de tombereau et de charrette.

Telle était la simplicité de nos ancêtres, qu'ils n'avaient pour leur commodité ni chars, ni carrosses; ils ne se servaient que de chevaux ou de litières, même dans les cérémonies les plus pompeuses. Les princesses et les dames assistaient aux joutes, aux tournois et aux autres fêtes, ou sur un palefroi mené par deux palefreniers, ou montées sur la croupe du cheval sur lequel était leur écuyer. Anne de Bretagne, Marie d'Angleterre, la reine Claude, la reine Éléonore, Catherine de Médicis et Élisabeth d'Autriche, firent leurs entrées dans de riches litières découvertes. La voiture de Charles V et de la reine était un chariot attelé de cinq chevaux. Le plus souvent ce monarque montait à cheval, et quelquefois il marchait à pied, pour se rendre aux différents palais qui étaient dans sa capitale. L'usage d'aller à cheval dans Paris et de monter en croupe est ancien; il a duré jusqu'au règne de Louis XIII. Les dames n'étaient pas les seules qui allassent en croupe, les hommes y allaient aussi quelquefois. Lorsque Saint-Vallier, en 1524, fut conduit à la Grève pour avoir la tête tranchée, il était sur une mule, et avait derrière lui un huissier en croupe. Les légats faisaient leurs entrées dans Paris montés sur une mule; les présidents et les conseillers allaient aussi au parlement sur des mules; et, pour monter dessus, il y avait, tant au palais qu'à leur porte, des montoirs de

pierre; mais les dames qualifiées faisaient quelquefois usage de chariots et de coches ronds, faits, dit Favin, de même que les gondoles, qui ont la proue et la poupe découvertes et le milieu couvert.

Il n'y a donc pas fort long-temps que chez nous les voitures sont devenues aussi communes, aussi commodes et aussi magnifiques. Elles ont, dans ces derniers temps, atteint le plus haut degré de perfection où elles semblent pouvoir parvenir. On en a vu qui contenaient jusqu'à des lits, et au moyen desquelles on pouvait voyager aussi commodément que si l'on n'était pas sorti de sa chambre. La mécanique a aussi fait des chefs-d'œuvre en ce genre: des voitures ont publiquement fourni des courses assez longues et assez rapides, sans autre secours que celui des ressorts intérieurs qui les faisaient mouvoir. *Voyez* CARROSSE.

VOITURES A VAPEUR. Les journaux anglais assurent que M. Griffith de Brompton, a trouvé en 1822 le moyen de faire mouvoir sur les routes ordinaires, à l'aide de la vapeur seule, des voitures chargées de marchandises et de voyageurs. Une de ces voitures a été construite à Londres, dans les ateliers de M. Bramah: la force de la machine égalait celle de six chevaux. La voiture avec le train a vingt-huit pieds de long, et les roues trois pouces de large; elle peut porter six à sept milliers. La rapidité de la marche variera, à la volonté du guide, de deux lieues à deux lieues et demie par heure. Le bénéfice pour le transport des marchandises et des voyageurs est de cinquante pour cent. Les expériences d'une de ces voitures ont déjà obtenu le plus grand succès à Vienne. Un guide, placé sur le devant de la voiture, dirige l'avant-train, tandis qu'une autre personne surveille la machine à vapeur, accélère ou ralentit le mouvement. Le coffre de la voiture se trouve placé entre les deux. D'après les nouveaux perfectionnements qu'a éprouvés cette machine, il paraît qu'elle pourra reculer, tourner en tous sens, et gravir les montagnes.

VOLCANS. On a nommé anciennement *Vulcanie*, une des îles Éoliennes, près de la Sicile; cette île est couverte de rochers dont le sommet vomit des tourbillons de flamme et de fumée. C'est là que les poëtes ont placé la demeure ordinaire de Vulcain, dont elle a pris le nom; car on l'appelle encore aujourd'hui *Volcano*, d'où est venu le nom de *volcan*, appliqué à toutes les montagnes qui jettent du feu. Il n'est guère de phénomènes sur la terre qui aient plus attiré l'attention des physiciens que les volcans, et qui soient encore si obscurcis, quoique plusieurs savants s'en soient occupés. Les volcans ne lancent point continuellement des feux. Les éruptions présentent même quelquefois des intermittences de plusieurs siècles. Depuis long-temps le Vésuve était dans l'inaction, lorsque tout-à-coup il se ralluma, sous le règne de Titus, et ensevelit sous ses déjections les villes de Pompéia, d'Herculanum et de Stabies. En 1630, il se ralluma de nouveau: alors sa cime était habitée et couverte de forêts.

Les éruptions volcaniques s'annoncent ordinairement par des bruits souterrains et par l'appari-

tion de la fumée qui sort du cratère. Peu à peu ces bruits redoublent, la terre tremble, la fumée s'épaissit, s'élève en colonne, et sa partie supérieure forme une cime touffue et épanouie, ou se disperse dans les airs en épais nuages qui couvrent de ténèbres toute la contrée d'alentour. Bientôt ces colonnes et ces nuages sont traversés par des sables embrasés et des matières incandescentes qui sortent avec explosion du volcan, s'élèvent rapidement dans les airs à de grandes hauteurs, et retombent ensuite sous la forme d'une pluie de cendres ou de pierres. C'est alors qu'au milieu de ces convulsions s'échappent des torrents d'un liquide rouge de feu. Ils sillonnent les flancs de la montagne, surmontent tous les obstacles, renversent toutes les barrières, et ne s'arrêtent que lorsque le refroidissement des matières leur a fait perdre leur fluidité.

Les relations des éruptions volcaniques sont très multipliées, mais presque toujours exagérées, soit à cause de la terreur que présentent de tels phénomènes, soit par le merveilleux qui s'attache ordinairement aux choses dont l'origine n'est point connue.

Les laboratoires dans lesquels la nature prépare les phénomènes volcaniques sont inaccessibles pour nous, et ici l'observation ne peut aider à nos recherches. Ce qui paraît seulement constaté, c'est que le calorique en est le principal agent, et que les volcans en activité se trouvent tous à peu de distance de la mer. Cet élément semble jouer un rôle important dans cet accident des montagnes; ajoutons cependant que des torrents d'eau et de boue ont été vomis par des volcans connus pour avoir lancé des matières ardentes, et qu'il existe aussi des volcans nommés *Salses*, dont les éruptions sont constamment vaseuses, quoique précédées d'ailleurs des mêmes phénomènes que présentent les autres volcans.

En Europe, il n'existe qu'un petit nombre de *volcans brûlants* : l'*Etna*, qui s'élève sur les côtes de la Sicile, jusqu'à une hauteur de 3,400 mètres; le *Vésuve*, qui, beaucoup moins élevé, mais non moins célèbre, domine la ville de Naples, et se trouve séparé de l'Etna par les petits volcans de *Stromboli* et de *Vulcano*, situés dans les îles Lipari; les montagnes de *Milo* et de *Santorin*, dans les îles de l'Archipel; et au nord, dans l'Islande, l'*Hécla* et six autres volcans.

Le continent de l'Asie n'en possède également qu'un bien petit nombre, et sa partie septentrionale n'en renferme aucun; à peine en cite-t-on même quelques uns sur les bords de la mer Caspienne, mais le nombre des volcans s'élève à plus de cent dans les îles qui entourent ce continent.

Il existe une cinquantaine de volcans en Amérique : les plus remarquables sont ceux du moderne et célèbre *Jorullo*; de *Guatimala*, qui a 4,600 mètres de hauteur; de *Pichincha*, élevé de près de 5,000 mètres; de *Cotopaxi*, qui s'élève à 5,750 mètres; et celui de l'*Antisana*, qui en atteint 6,000.

En définitive, on compte 205 volcans brûlants : 107 sont situés dans les îles, et 98 dans des continents à proximité des côtes.

Cette position des volcans en

activité, au voisinage de la mer, quoiqu'un fait déjà assez remarquable par lui-même, le devient encore davantage lorsque l'on considère les phénomènes qui ont eu lieu à Santorin, aux Açores, sur les côtes d'Islande, lesquels ne doivent laisser aucun doute sur l'existence des *volcans sous-marins*.

Indépendamment des volcans enflammés, la terre en a eu autrefois beaucoup qui se sont éteints, et dont l'existence n'est prouvée que par les traces de leurs dévastations. Peut-être aucun pays n'en présente plus que la France, et n'est plus intéressant sous ce rapport. Plusieurs de nos départements sont couverts de laves vomies par ces volcans, dont l'origine est antérieure aux temps historiques. M. Desmarest a donné une carte des montagnes de l'Auvergne, où il a désigné les bouches d'où sortaient jadis ces torrents de matières liquéfiées; il a tracé la marche de chacun d'eux, et a marqué la limite où ils se sont arrêtés. M. Desmarest, s'élevant à des considérations générales, fixe trois époques de ces anciens volcans. Les plus modernes ressemblent à ceux qui sont encore enflammés, hors le feu qu'ils ne vomissent plus; leur cratère est distinct, bordé de scories; les laves qu'ils ont jetées forment des courants continus et moulés sur les inégalités du terrain. Dans ceux de l'époque moyenne, le cratère commence à s'effacer, les scories sont devenues pulvérulentes, les eaux ont creusé de profonds vallons dans les laves, et celles-ci se trouvent par là souvent perchées sur le haut des collines. Enfin les plus anciens de tous n'ont laissé ni cratères ni scories, et leurs laves sont recouvertes de couches nombreuses d'autres pierres, ou bien elles y sont mêlées. M. Desmarest pense que c'est faute d'avoir distingué ces époques que quelques naturalistes ont nié que ces anciennes laves eussent une origine volcanique.

Nous terminerons cet article en faisant observer que beaucoup de physiciens pensent que les volcans et les tremblements de terre sont dus aux mêmes causes. (*Voyez* TREMBLEMENTS DE TERRE.)

VOLER. (Art de voler, ou de se soutenir dans les airs.) Depuis Dédale, qui, dit-on, s'échappa du fameux labyrinthe de Crète, à l'aide d'ailes artificielles que lui-même avait fabriquées, jusqu'à nos jours, on a vu, à différentes époques, les hommes essayer, avec plus ou moins de succès, de traverser les régions de l'air.

Vers la fin du quinzième siècle, un mathématicien, natif de Pérouse, nommé Jean-Baptiste Dante, trouva le moyen de faire des ailes artificielles, si bien proportionnées à la pesanteur de son corps qu'il s'en servait pour voler. Après en avoir fait plusieurs expériences sur le lac de Trasimène, il voulut donner ce spectacle à sa patrie. Il s'éleva en effet très haut, et vola par-dessus la place de Pérouse; mais le fer avec lequel il dirigeait une de ses ailes s'étant cassé, l'artiste tomba sur l'église de Notre-Dame, et se cassa la cuisse.

En 1660, un nommé Cook fit publiquement l'essai de différentes machines de son invention, à l'aide

desquelles il prétendait s'élever et se soutenir dans les airs.

En 1772, M. Déforges, chanoine d'Étampes, annonça, dans les papiers publics, une machine propre à s'élever en l'air, machine qu'il nommait *cabriolet volant*.

Dans le siècle dernier, un nommé Baqueville imagina un appareil qui lui permit de s'élancer d'une fenêtre de sa maison, au coin de la rue des Saints-Pères, à Paris, jusqu'au milieu de la rivière, où il tomba sur un bateau et se cassa la cuisse. Malgré sa triste aventure, il fallait que son invention fût encore assez ingénieuse, puisqu'elle le soutint dans un pareil trajet.

Enfin en 1812, M. Degen, horloger à Vienne en Autriche, a inventé une machine qu'il croit pouvoir perfectionner assez pour mériter le surnom de *Dédale moderne*. Les essais qu'il en a d'abord faits dans la grande salle de l'Université de cette capitale de l'Autriche et dans le manége impérial, ont pleinement satisfait les spectateurs, quoique M. Degen fît encore usage d'un contre-poids de cinquante livres, placé au bout d'une corde qui passait dans une poulie, et dont il s'attachait l'autre extrémité autour des reins. La machine même, dont le journal intitulé *Morgenblatt* donne la gravure, forme deux espèces d'ailes au milieu desquelles se place le nouveau navigateur aérien. Dans cette position, et retenu par le contre-poids, M. Degen s'est élevé à une hauteur de cinquante-quatre pieds et a volé dans toutes les directions. Ses mains étaient appuyées sur deux poignées qui lui servaient à mettre les ailes en mouvement. Dès lors il ne doutait pas que lorsque son invention aurait été perfectionnée, et qu'il aurait acquis lui-même plus d'habitude de la manœuvrer, il ne pût se passer de contre-poids et voler librement dans les airs. Il se proposait même d'employer incessamment sa découverte à la solution d'un problème qui a occupé inutilement jusqu'ici l'imagination des aréonautes. Il espérait que sa machine attelée, si l'on peut s'exprimer ainsi, à un ballon lui donnerait les moyens de le diriger. Il paraît qu'il n'a point été trompé dans son attente, et que ses travaux ont été couronnés d'un plein succès, puisqu'avant la fin de la même année M. Degen a fait deux fois dans le Prater l'expérience publique de ses ailes artificielles. Il s'est tour à tour élevé au-dessus des arbres, et rabaissé sur la terre avec la facilité d'un oiseau et selon toutes les directions. On dit que cette invention présente déjà plus d'utilité que les ballons. (*Voyez* AÉROSTAT.)

VOLT. Mot ancien qui exprimait une opération magique en usage chez nos aïeux, et qui prouve en même temps leur superstition et leur froide cruauté. « Lorsqu'on voulait, dit M. Dulaure, *Histoire de Paris*, tome III, page 272, 2e édit., estropier, faire languir ou mourir un individu dont on ne pouvait facilement approcher, on composait un *vœu* ou *volt*, et on l'envoltait. Voici en quoi consistait l'*envoltement*.

» On fabriquait une image en limon, le plus souvent en cire, et, autant qu'on le pouvait, on la façonnait à la ressemblance de la personne à laquelle on voulait nuire;

de plus on donnait à cette image le nom de cette personne, en lui faisant administrer par un prêtre, et avec les cérémonies et prières de l'église, le sacrement de baptême; on l'oignait aussi du saint-chrême. On proférait ensuite sur cette image certaines invocations ou formules magiques.

» Toutes ces cérémonies terminées, la figure de cire ou le *volt* se trouvant, suivant l'opinion des fabricateurs, en quelque sorte identifiée avec la personne dont elle avait la ressemblance et le nom, était à leur gré torturée, mutilée, ou bien ils lui enfonçaient un stylet à l'endroit du cœur. On était persuadé que tous les outrages faits, tous les coups portés à cette figure, étaient ressentis par la personne dont elle portait le nom...

» Depuis le douzième siècle, ajoute l'auteur cité, page 276, jusqu'au règne de Louis XIII, les monuments historiques offrent des exemples assez nombreux de cette pratique absurde, criminelle et empruntée du paganisme, pratique qui jamais ne produisait l'effet désiré, mais au succès de laquelle on ne cessait d'ajouter foi, parcequ'il était plus facile, plus flatteur pour les ignorants de croire à de prétendues merveilles que de les soumettre à un examen. »

VOLUME. Ce mot est formé du latin *volumen*, dérivé du verbe *volvere* (rouler), d'où nous avons formé *rouleau*. Le rouleau est la forme qu'avaient les livres sacrés des Hébreux; c'est celle que les premiers Grecs et les Romains ont donnée aux leurs, et c'est encore celle qu'on trouve aux manuscrits déterrés à Herculanum. Les Romains, sous les consuls, employaient pour confectionner leurs livres des ouvriers, appelés *glutinateurs* (*glutinatores*), dont l'emploi était de coller ensemble des bandelettes de lin, de papyrus ou de parchemin, et ensuite de les mettre en rouleaux. *Voyez* ROULEAU.

VOYAGES. Les anciens n'étaient pas moins convaincus que les modernes de l'utilité des voyages; ils croyaient avec raison que rien ne pouvait suppléer à ce genre d'étude. Aussi Homère, dans l'Odyssée, commence-t-il l'histoire de son héros en disant qu'*il a vu les villes de beaucoup de peuples et connu leurs mœurs*. Diodore de Sicile nomme, parmi les voyageurs illustres, Homère, Lycurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe et Platon; Strabon nous apprend qu'on montra long-temps en Égypte la maison où ces deux derniers demeurèrent ensemble pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée qui possédaient seuls les sciences contemplatives.

Aristote voyagea, avec son disciple Alexandre, dans toute la Perse et dans une partie de l'Asie; Cicéron met Xénocrate, Crantor, Arcésilas, Carnéades, Philon, Possidonius, etc., au rang des hommes célèbres qui illustrèrent leur patrie par les lumières qu'ils avaient acquises en visitant les pays étrangers.

Ce goût des anciens pour les voyages s'explique naturellement par la difficulté que présentait l'étude des sciences et de la philosophie dans un temps où les livres étaient beaucoup moins répandus qu'ils ne le sont de nos jours; cette difficulté rendait les voyages plus

fréquents par la nécessité où se trouvaient les gens qui cherchaient à s'instruire de visiter les pays célèbres, ou d'aller profiter des leçons des savants des diverses contrées du globe.

Si des anciens nous passons aux modernes, nous trouvons un nombre considérable de voyageurs qui depuis plus de trois cents ans se sont succédé presque sans interruption. L'auteur des *Amusements philologiques* nous en fournit une liste qu'on ne sera pas fâché de retrouver ici.

Les voyages autour du monde, seuls, sont au nombre de vingt-sept; en voici la liste : 1° celui de Ferd. Magellan, de 1519 à 1522; — 2° celui de Drake, de 1577 à 1580; — 3° celui de Th. Cavendish ou Candish, de 1586 à 1588; — 4° celui d'Olivier Van Noort, de 1598 à 1601; — 5° celui de Georges Spilberg, de 1614 à 1617; — 6° celui de Jacques Le Maire et Schouten, de 1615 à 1617; — 7° celui de Jacq. l'Hermite et Jean Huppon, de 1623 à 1626; — 8° celui de Cowley, de 1683 à 1686; — 9° celui de Wood Roger, de 1708 à 1711; — 10° celui de Roggewin, de 1721 à 1723; — 11° celui de l'amiral Anson, de 1741 à 1744; — 12° celui du commodore Byron, de 1764 à 1766; — 13° celui des capitaines Wallis et Carteret, de 1766 à 1768 pour Wallis, et 1769 pour Carteret; — 14° celui de Bougainville, de 1766 à 1769; — 15° premier voyage du capitaine Cook avec Banks et Solander, de 1768 à 1771; — 16° second voyage de Cook avec le capitaine Furneaux, de 1772 à 1775; — 17° troisième voyage de Cook avec Clarke, de 1776 à 1780; — 18° celui de Lapeyrouse (quoique non terminé), de 1785 à 1788; — 19° celui de Malaspina et Bastiamente, de 1789 à 1793; — 20° celui d'Étienne Marchand, de 1790 à 1792; — 21° celui de G. Vancouver, de 1790 à 1794; — 22° celui de Turnbull, de 1800 à 1804; — 23° celui de Krusenstern, de 1803 à 1806; — 24° celui de Kotzebue, de 1814 à 1816; — 25° celui du capitaine Freycinet, de 1817 à 1820; — 26° celui du capitaine Duperrey, de 1822 à 1825; 27° un second voyage de Kotzebue, de 1823 à.....

Parmi les autres voyages intéressants par l'importance des découvertes, on distingue ceux de Salazar, en 1525; de Saavedra, en 1526; de Jean Gaetan, en 1542; de Mendoce et de Mendana, en 1567; de Sarmiento, en 1579; de Mendana, en 1595; de Fernand de Quiros, en 1605; de Carpenter, en 1628; d'Abel Tasman, en 1642; de Dampier, en 1687; de Gemelli, en 1693; de Pagès, en 1767; de Dixon, en 1785; de La Billardière, en 1791, etc., etc., etc.

VULGATE, du latin *vulgus* (peuple). On appelle ainsi la version latine de la Bible qui a été reconnue par le concile de Trente. Elle a été faite d'après les corrections que saint Jérôme apporta à l'ancienne *Vulgate* de l'ancien Testament, traduite mot pour mot sur le grec des Septante, et connue sous le nom de *vieille version*.

La Vulgate de Trente est celle dont on se sert dans l'église, à quelques légers changements près.

W.

WAIGATZ (*détroit de*). Ce détroit fut découvert par l'Anglais Stevens Borroug, en 1556.

WALLON ou LANGUE WALLONE. On croit que c'est l'ancien langage des Gaulois. On lit dans le Dictionnaire de Lunier que les Romains ayant subjugué quelques provinces de la Gaule y établirent des préteurs ou proconsuls, qui administraient la justice en latin. Ainsi les Gaulois empruntèrent un grand nombre de mots latins qu'ils mêlèrent avec leur langage, et de ce mélange se forma un nouveau langage qu'on appela *roman;* mais le vieux gaulois, qui n'était point confondu avec le latin, s'appela *wallon*.

WALLONES (*gardes*). C'est un corps de troupes dans les armées d'Espagne ; on l'a appelé ainsi parceque dans l'origine il avait été levé en France.

WHIGS. Nom donné en Angleterre au parti opposé à celui des *torys*. L'origine du nom des whigs et des torys, quoique peu ancienne, est très obscure.

Whig est un mot écossais, et, selon quelques uns, il est aussi en usage en Irlande, pour signifier du *petit-lait; tory* est un autre mot irlandais, qui veut dire brigand et voleur de grand chemin. Pendant que le duc d'York, frère du roi Charles II, s'était réfugié en Écosse, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenait pour le duc et l'autre pour le roi. Les partisans du duc, étant les plus forts, persécutaient leurs adversaires, et les obligeaient souvent à se retirer dans les montagnes et dans les forêts où ils ne vivaient que de lait, ce qui fut cause que les premiers les appelèrent par dérision *whigs* ou *mangeurs de lait:* ces fugitifs donnèrent à leurs persécuteurs le nom de *torys* ou de *brigands*. Selon cette conjecture les noms de *torys* et de *whigs* seraient venus d'Ecosse avec le duc d'York.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils disent que durant les troubles qui causèrent la mort tragique du roi Charles I^er les partisans de ce prince étaient nommés *cavaliers*, et ceux du parlement *round-heads* (têtes rondes), parcequ'ils portaient des cheveux extrêmement courts. Or, comme les ennemis du roi l'accusèrent de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata dans ce temps-là, les parlementaires changèrent le nom de *cavaliers* en celui de *torys*, qu'on avait donné aux brigands d'Irlande, et réciproquement les *cavaliers* ou partisans du roi donnèrent aux parlementaires, parcequ'ils étaient ligués avec les Écossais, le nom de *whigs*, qui est celui d'une espèce de fanatiques d'Écosse, qui vivent en pleine campagne, et qui ne se nourrissent communément que de lait. (*Dissert.* de Rapin Thoiras *sur les whigs et les torys*, imprimée à la Haye en 1717.)

M. Burnet prétend que le nom de *whig* est dérivé du mot écossais *whiggaham*, qui en soi-même ne signifie rien, et n'est qu'un cri dont les charretiers écossais se servent pour animer leurs chevaux;

que ce nom fut donné pour la première fois aux presbytériens d'Écosse, en 1648, lorsque le roi Charles I^{er}, étant déjà prisonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquèrent les royalistes, et s'emparèrent enfin du pouvoir suprême; que le parti du roi donna alors le nom de *whigs* aux presbytériens écossais, parceque la plupart n'étaient que des paysans et des charretiers; que dans la suite ce nom devint commun à tout le parti, et que l'usage s'en établit aussi en Angleterre.

WHISK ou WHIST. Ce jeu de cartes, qui a été quelques années en vogue, nous venait des Anglais, qui l'ont inventé vers le milieu du dernier siècle. Le mot *whist,* en anglais, veut dire *silence,* et ce nom est bien donné à ce jeu, où une seule parole, un seul geste peuvent avoir les plus graves conséquences. Ce jeu se joue à quatre personnes, deux contre deux.

WISKI. C'est le nom d'une espèce de voiture légère et très élevée, inventée par les Anglais, à qui nous l'avons empruntée, il y a environ quarante ans.

> Ainsi quand de Paris les inconstants dégoûts
> De Londres, sa rivale, adoptèrent les goûts,
> La scène, les salons, et la cour et la ville,
> Tout paya son tribut à cette humeur servile.
> Devenus, d'inventeurs, copistes maladroits,
> Nos arts dépaysés méconnurent leurs droits.
> Sous de pesants jockeis nos chevaux haletèrent,
> Nos clubs de politique et de punch s'enivrèrent,
> Versailles s'occupa de popularité;
> Chacun eut ses wiskis, ses vapeurs et son thé.
> (DELILLE, *L'Homme des champs,* ch. II.)

WURST. Caisson plus petit et plus léger que le caisson à munition ordinaire, destiné à transporter promptement l'approvisionnement des bouches à feu et les canonniers nécessaires au service de ces pièces. Ce caisson a été abandonné lors de la création de l'artillerie à cheval, en 1792.

X.

L'X est la vingt-troisième lettre de l'alphabet français; elle nous vient des Latins qui en avaient pris l'idée dans l'alphabet grec. Dans la numération romaine X valait 10, et avec un trait horizontal X valait 10,000; quelquefois on se servait de la lettre renversée ainsi ⋈ pour exprimer 1,000.

XÉROPHAGIE. Ce mot vient du grec ξηρὸς (sec), et φαγεῖν (manger). On donnait ce nom, dans la primitive église, à l'abstinence des chrétiens qui ne mangeaient pendant le carême que du pain et des fruits secs. Les esséens ou esséniens et les thérapeutes (ce dernier nom a été donné à une secte de Juifs qui se livraient à la contemplation et à la prière) observaient aussi des xérophagies en certains jours, n'ajoutant au pain et à l'eau que du sel et de l'hysope.

Les athlètes, chez les païens, pratiquaient quelquefois la xérophagie, mais uniquement par principe de santé, et pour entretenir leurs forces.

XYLOPHORIE, du grec ξύλον (bois), et φορέιν (porter). On désignait sous ce nom une fête des

Juifs dans laquelle on portait, en solennité, du bois au temple pour l'entretien du feu sacré qui brûlait toujours sur l'autel des holocaustes. L'Écriture n'en parle pas, mais Josèphe en fait mention dans le second livre de la guerre des Juifs, et l'on croit communément qu'elle fut instituée dans les derniers temps de la nation, lorsque la race des Nathinéens étant presque éteinte, les prêtres et les lévites n'avaient plus de serviteurs pour leur préparer et leur apporter le bois nécessaire aux sacrifices. Selden veut que cette provision se fît dans le mois *ab*, qui revient à peu près à juillet; d'autres la mettent au mois *elul*, qui répond à notre mois d'août.

XYSTE. Lieu d'exercice consacré à plusieurs usages. Chez les Grecs le *xyste* était un portique couvert ou à découvert où les athlètes s'exerçaient à la course et à la lutte; chez les Romains, les *xystes* n'étaient autre chose que des allées d'arbres qui servaient de promenade.

Y.

L'Y est la vingt-quatrième lettre de l'alphabet. La dénomination de *i grec* vient de ce que nous en faisons usage au lieu de l'*u* (u *psilon*) dans les mots qui en dérivent, et que nous prononçons comme un *i*, tels que *martyr*, *syntaxe*, etc. Y valait autrefois 150 dans la numération, et Y surmonté d'un trait horizontal valait 150,000.

YACHT. Ce mot d'origine teutonique, adopté d'abord par les Hollandais et ensuite par les Anglais, désigne un bâtiment léger destiné à la promenade. Le gréement distinctif du *yacht* consiste en un grand mât, un mât d'artimon et un mât de beaupré. Les grands personnages ont tous un yacht. Le roi et la reine d'Angleterre en ont également chacun un; mais leurs yachts, gréés à trois mâts avec toutes les mêmes voiles que celles d'un vaisseau, sont d'une étoffe plus fine et d'une forme plus élégante.

YATAYAN. On appelle ainsi un poignard turc, à lame droite ou courbe, tranchante des deux côtés, et fortifiée vers le milieu par une arête qui règne dans la longueur et sans évidement. Cette lame est ordinairement en damas: la poignée et le fourreau sont, comme ceux des peuples de l'Orient, enrichis de pierreries et d'ornements.

YORK (*la Nouvelle-*). Cette province de l'Amérique septentrionale, sur la côte orientale, fut découverte, en 1609, par Henri Hudson. Ce fameux navigateur, après avoir fait d'inutiles efforts, sous les auspices de la compagnie hollandaise des Indes orientales, pour trouver dans le nord un passage à la mer de l'ouest, revira au sud, le long du continent, dans l'espérance de dédommager, par quelque utile découverte, la société qui l'avait honoré de sa confiance. Il entra dans un fleuve con-

sidérable, auquel il donna son nom; et, content d'avoir reconnu les terres et les habitants de ses bords, il remit à la voile pour Amsterdam, d'où il était parti. Dès 1610, la république de Hollande jeta les fondements de la culture et du commerce dans cette région, qu'elle s'appropria sous le nom de Nouvelle-Belge.

En 1664, les Anglais se rendirent maîtres de cette colonie, dont la paix de Breda leur assura la conquête; mais, en 1673, ils s'en virent dépouillés par les Hollandais. Un second traité rendit encore les Anglais maîtres de la Nouvelle-Belge, qui depuis resta sous leur empire sous le titre de *Nouvelle-York;* nom qu'elle avait pris dès 1664, époque où le duc d'York en avait reçu la propriété du roi Charles II, son frère.

YTTRIA (oxyde d'yttrium). Terre découverte, en 1794, par le professeur Gadolin dans le minéral auquel le chimiste Ekebert a donné le nom de *gadolinite*. Ce nom vient de celui d'Ytterby, en Suède, où la gadolinite a été découverte. L'yttria a plusieurs propriétés qui la rapprochent de la glucine; mais elle en a d'autres qui l'en distinguent essentiellement. C'est la neuvième des terres simples. L'yttria est blanche, infusible à un feu de forge, insoluble dans l'eau et sans action sur le gaz oxygène : elle absorbe le gaz acide carbonique, et se combine seulement avec le soufre et le gaz hydrogène sulfuré; elle a été regardée comme un corps simple jusqu'à la découverte du potassium et du sodium, en 1807 : elle est aujourd'hui placée par analogie au rang des oxydes.

YTTRO-CÉRITE. Ce métal fut découvert, près de Fahlun, par MM. Gahn et Berzelius.

YUCATAN. La partie méridionale du Yucatan fut découverte, en 1508, par l'Espagnol Diaz de Solis. En 1517, Ferdinand de Cordoue reconnut entièrement cette grande péninsule.

YVETOT (*royaume d'*). On fait monter l'établissement de ce royaume à l'an 539. On raconte que Clotaire tua de sa main, dans l'église de Soissons, un nommé Gauthier, seigneur d'Yvetot, et que ce roi, revenu de son emportement, érigea cette terre en royaume pour réparer cette violence. Mais on ajoute que cette histoire est apocryphe, qu'elle fut inventée, en 1490, par Robert Gaguin, général des mathurins, et que plusieurs autres historiens qui en ont parlé se sont appuyés sur cette autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve un arrêt de l'échiquier de Normandie, rendu l'an 1393, qui donne le titre de roi au seigneur d'Yvetot, et que les rois de France ont donné plusieurs lettres pour maintenir les seigneurs de ce lieu dans leur indépendance et dans la jouissance des droits royaux, sans même qu'ils pussent être obligés à faire foi et hommage. François I^er^ a donné le titre de reine à une dame d'Yvetot; Henri IV, dans la cérémonie du couronnement de Marie de Médicis, à Saint-Denys, dit, en voyant Martin du Bellay, seigneur d'Yvetot : « Je veux qu'on donne une place honorable à mon petit roi d'Yvetot, selon sa qualité et le rang qu'il doit avoir. »

On lit dans les *Relations de la principauté d'Yvetot*, par Pinson

de La Martinière, que Henri IV, quelques jours avant la bataille d'Ivry, se trouvant campé sur la terre d'Yvetot, qui est située dans le pays de Caux, en Normandie, dit en plaisantant à ceux qui étaient auprès de lui : « Ventre saint gris ! si l'on m'enlevait le royaume de France, je serais au moins roi d'Yvetot. »

Z.

ZAGAIE, de l'espagnol *azagaya*. C'est le nom qu'on donne à une arme en forme de lance dont les Maures se servent dans les combats avec une dextérité remarquable. La zagaie est aussi en usage parmi les sauvages de la Nouvelle-Hollande ; elle consiste, chez ces sauvages, en une hampe armée d'une pierre dure, aiguë et rendue tranchante, fixée à l'une des extrémités par le moyen de cordes à boyau.

ZAMBRA, danse expressive que les Espagnols ont empruntée des Maures.

Nous ne pouvons donner une idée plus précise des charmes de cette danse qu'en offrant à nos lecteurs la belle description qu'en fait M. de Châteaubriand dans les *Aventures du dernier des Abencerrages*.

« Une des jeunes femmes commence à jouer sur la guitare l'air de la danse étrangère. La fille de don Rodrigue ôte son voile et attache à ses mains blanches des castagnettes de bois d'ébène : ses cheveux noirs tombent en boucles sur son cou d'albâtre ; sa bouche et ses yeux sourient de concert ; son teint est animé par le mouvement de son cœur. Tout-à-coup elle fait retentir le bruyant ébène, frappe trois fois la mesure, entonne le chant de la zambra, et, mêlant sa voix aux sons de la guitare, elle part comme un éclair. Quelle variété dans ses pas ! quelle élégance dans ses attitudes ! Tantôt elle lève ses bras avec vivacité, tantôt elle les laisse retomber avec mollesse. Quelquefois elle s'élance comme enivrée de plaisir et se retire comme accablée de douleur ; elle tourne la tête, semble appeler quelqu'un d'invisible, tend modestement une joue vermeille au baiser d'un nouvel époux, fuit honteuse, revient brillante et consolée, marche d'un pas noble et presque guerrier, puis voltige de nouveau sur le gazon. L'harmonie de ses pas, de ses chants et des sons de sa guitare, était parfaite. La voix de Blanca, légèrement voilée, avait cette sorte d'accent qui remue les passions jusqu'au fond de l'âme. La musique espagnole, composée de soupirs, de mouvements vifs, de refrains tristes, de chants subitement arrêtés, offre un singulier mélange de gaieté et de mélancolie. »

ZAPATA. C'était encore dans le dernier siècle un usage reçu, dans les cours de plusieurs princes d'Italie, de cacher, le jour de Saint-Nicolas, des présents dans les souliers ou les pantoufles de ceux à

qui l'on portait honneur, afin de les surprendre le matin lorsqu'ils venaient à s'habiller. Cette fête ou cérémonie était appelée *zapata*, de l'espagnol *zapato*, qui signifie *soulier* ou *pantoufle*. On prétendait par là imiter saint Nicolas, qui, dit-on, avait coutume de jeter pendant la nuit, par les fenêtres, des bourses pleines d'argent dans certaines maisons pour aider à marier de pauvres filles.

ZÉLANDE (*Nouvelle-*). Ces îles furent découvertes, en 1642, par Abel Tasman, ainsi que quelques îles des Amis, et la Terre de Diemen.

ZEMBLE (*Nouvelle-*). Cette contrée fut découverte, par les Anglais, en 1556.

ZIRCONE. Ce minéral fut découvert, en 1789, par Klaproth.

ZODIACALE (*lumière*). La découverte de l'atmosphère lumineuse qui environne le globe du soleil, et qu'on nomme *lumière zodiacale*, est due à Cassini; elle a été faite en 1682.

ZINC. Le zinc est une substance métallique brillante, d'un blanc bleuâtre, très ductile, à contexture lamelleuse, et dont la cassure présente de larges facettes. Il entre en fusion au-dessous de la chaleur rouge et se volatilise au-dessus de cette température. L'extraction du zinc s'opère au moyen de son oxyde qu'on calcine avec du charbon, car ce métal ne se trouve point à l'état natif dans la nature; on ne le rencontre qu'à l'état d'oxyde, de sulfure ou de sel. C'est seulement vers le milieu du seizième siècle que la nature de cette substance a été connue; rien, en effet, de plus inexact que ce que les anciens auteurs en ont écrit. Paracelse est le premier qui en ait fait mention. Valmont de Bomare et Linnée sont les seuls qui parlent du zinc vierge ou natif, et sans doute par erreur.

Le zinc s'emploie dans beaucoup de circonstances; il entre dans la composition de la pile voltaïque. Les potiers se servent du zinc pour blanchir et durcir l'étain. En le combinant avec le cuivre rouge, on forme le laiton; si on augmente la quantité de zinc en y mêlant du bismuth et de l'arsenic, on obtient le similor ou l'or de Manheim. En versant de l'acide sulfurique sur le zinc réduit en fragments, on forme de la couperose blanche (*sulfate de zinc*). Comme le zinc est moins pesant que le plomb, il peut être employé avantageusement à la couverture des maisons: M. Douy, de Liége, est le premier en France qui se soit occupé de cette fabrication. A Berlin et à Pétersbourg on est dans l'usage de couvrir les maisons de ce métal; dans l'année 1826 on y en consomma plus de trente mille quintaux. On l'emploie également à faire des conduits, des gouttières, des bassins, etc.; mais les vertus émétiques que possèdent les sels de zinc doivent empêcher de fabriquer avec ce métal les ustensiles de cuisine.

Au commencement de ce siècle M. Guyton-Morveau a trouvé au moyen de son oxyde un blanc préférable pour la peinture au blanc de céruse; M. Vincent de Montpetit prétend qu'il peut être substitué au blanc de plomb, si souvent funeste, soit dans la peinture en tableaux, soit dans celle des bâtiments.

ZODIAQUE. Le zodiaque est, comme on sait, une zone de la

sphère céleste, dont la largeur est d'environ dix-huit degrés, dans laquelle sont renfermées les planètes anciennement connues, et qui est partagée en deux parties égales par l'écliptique, grand cercle oblique à l'équateur qu'il coupe aux points des équinoxes. On y représente les douze signes qui sont comme les douze maisons du soleil. Le nom de zodiaque vient d'un mot grec qui signifie *animal*, parceque plusieurs des signes qu'on y a figurés sont des animaux : le soleil parcourt chaque mois un de ces signes. Le zodiaque est coupé par l'équateur en deux moitiés égales; chacune de ces moitiés contient six signes, appelés septentrionaux ou méridionaux, suivant la moitié qu'ils occupent.

Signes septentrionaux.	Signes méridionaux.
Le bélier,	La balance,
Le taureau,	Le scorpion,
Les gémeaux,	Le sagittaire,
L'écrevisse,	Le capricorne,
Le lion,	Le verseau,
La vierge.	Les poissons.

Cette division du zodiaque, en douze parties égales de trente degrés chacune, est de la plus haute antiquité, et l'on ne saurait en assigner la véritable époque. M. Bailly la croit antérieure au déluge. Parmi ceux qui ne la fixent qu'après cette catastrophe fameuse, il y en a qui l'attribuent aux Égyptiens, et qui prétendent que les douze signes étaient les symboles des douze grands dieux de l'Égypte; c'est l'opinion citée par Lalande, *Astr.*, tome I, page 196. D'autres savants, et notamment M. de Laplace, pensent que les Grecs, treize ou quatorze siècles avant l'ère chrétienne, avaient partagé le ciel en constellations, et que c'est à cette époque que la sphère d'Eudoxe doit être rapportée.

A l'origine du zodiaque, ses douze signes correspondaient exactement aux douze constellations de mêmes noms; mais par suite du mouvement de précession des équinoxes (*voyez* ce mot) le soleil au commencement du printemps se trouve maintenant dans la constellation des poissons, quoiqu'il soit dans le signe du bélier.

Il existe plusieurs monuments anciens où le zodiaque est figuré, et l'usage de placer ses signes sur les temples a continué depuis l'éblissement du christianisme. Il y a, dit Millin, un zodiaque très ancien au-dessus de l'une des portes latérales de l'église cathédrale d'Autun, au portail de celle de Vezelay, de celle d'Arras. M. Dupuis a décrit celui de l'église de Paris; M. de Lalande a donné, dans les *Mémoires de l'Institut*, les figures et les détails de celui de l'église de Strasbourg.

Pour aider la mémoire on a compris ces douze signes dans les vers latins suivants; ces noms viennent dans l'ordre où le soleil les parcourt.

Zodiacus monstrat bis sex ea signa notanda :
Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora,
Pisces.

ZODIAQUE CIRCULAIRE DE DENDERAH. «Ce monument astronomique, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, fut découvert, en 1799, par le général Desaix, qui le premier le montra aux officiers de son armée.» Ce zodiaque est celui qui a été apporté en France, il y a quelques années, par les soins de M. Lelorrain.

Denderah est un petit village formé de misérables cahutes construites en terre; il est situé sur la droite du Nil, à un quart de lieue environ des bords de ce fleuve. « Il est impossible, est-il encore dit dans l'ouvrage que nous venons de citer, de ne point reconnaître dans sa dénomination l'ancien nom de *Tintyra* ou *Tintyris*, dont les magnifiques restes subsistent à trois mille mètres de là, vers l'ouest. Cette seule analogie de nom suffirait pour indiquer l'emplacement de la ville égyptienne, quand d'ailleurs toutes les incertitudes ne seraient pas entièrement levées par l'existence des monuments que nous allons décrire. » C'est parmi ces monuments que se trouve le temple antique où l'on a découvert et d'où l'on a enlevé le zodiaque circulaire qui était sculpté sur le plafond d'une salle.

ZONE. Ce mot vient du grec ζώνη, qui signifie *bande, ceinture*, parceque les cinq zones sont comme autant de bandes ou de ceintures qui environnent le globe terrestre et le divisent en cinq parties.

Cinq zones de l'olympe embrassent le contour :
L'une des feux brûlants est l'aride séjour ;
Deux autres, s'écartant d'une égale distance,
Siéges des noirs frimas, bornent ce globe immense ;
Mais, entre ces glaçons et ces feux éternels,
Deux autres ont reçu les malheureux mortels,
Et terminent l'espace où la ligne écliptique
S'étend obliquement jusqu'au double tropique.
(DELILLE, traduction des *Géorgiques*, liv. I.)

La plupart des savants de l'antiquité étaient persuadés que des cinq zones il n'y en avait que deux qui fussent habitables; d'un côté le froid excessif et de l'autre les chaleurs extrêmes ne permettant pas, à ce qu'ils pensaient, d'habiter les trois autres.

ZOOGÈNE. Cette substance fut découverte, en 1820, dans les eaux thermales de Baden, et dans celles d'Ischia; elle ressemble à la chair humaine recouverte de sa peau, et l'analyse en donne les mêmes résultats que ceux des matières animales.

ZOOLIQUE. On nomme ainsi un bateau à manége inventé par M. Guilbaud, de Nantes, en 1822.

ZYMOSIMÈTRE, du grec ζύμωσις (*fermentation*), et μέτρον (*mesure*), *mesure de la fermentation*. C'est ainsi qu'on nomme un instrument propre à mesurer la chaleur du sang des animaux, et le degré de fermentation dans le mélange des matières susceptibles de fermenter. On pourrait attribuer à Swammerdam l'invention de cet instrument, puisqu'il l'a proposé dans son traité de la respiration. Boerhaave a profité de cette belle idée, en engageant Fahrenheit à faire des thermomètres de mercure qui mesurent tous les degrés de froid et de chaud, depuis vingt degrés au-dessous de la glace jusqu'à la chaleur des huiles bouillantes. *Voyez* THERMOMÈTRE.

FIN.

Denderah est un petit village formé de misérables cabanes construites en terre; il est situé sur la rive gauche du Nil, à un quart de lieue environ des bords de ce fleuve. « Il est impossible, est-il encore dit dans l'ouvrage que nous venons de citer, de ne point reconnaître dans sa dénomination l'ancien nom de *Tentyris* ou *Tentyra*, dont les monumens restent subsistent à trois mille mètres de là, vers l'ouest. Cette seule analogie de nom suffirait pour indiquer l'emplacement de la ville égyptienne, quand d'ailleurs toutes les incertitudes ne seraient pas entièrement levées par l'existence des monumens que nous allons décrire. » C'est parmi ces monumens que se trouve le temple antique où l'on a découvert et d'où l'on a enlevé le zodiaque circulaire qui était sculpté sur le plafond d'une salle.

ZONE. Ce mot vient du grec ζώνη, qui signifie *bande*, *ceinture*, parceque les cinq zones sont comme autant de bandes ou de ceintures qui environnent le globe terrestre et le divisent en cinq parties.

Cinq zones de l'olympe embrassent le contour :
L'une des feux brûlans est l'éternel séjour ;
Deux autres aux extrémités de la terre,
Règnent des noirs frimas, couvertes de glaces [illegible]
Sous glace un [illegible] et [illegible],
Deux autres sont [illegible] aux [illegible] mortels,
Et [illegible] l'espace où le signe [illegible]
S'étend obliquement [illegible] ...
([illegible])

La plupart des savants de l'antiquité n'étoient persuadés que des cinq zones il n'y en avoit que deux qui fussent habitables, vu que le chaud excessif de la zone torride et les froids extrêmes des zones glaciales ne permettoient pas, à ce qu'ils pensoient, d'habiter les trois autres.

ZOOGÈNE. Cette substance fut découverte, en 1821, dans les eaux thermales de Baden, et dans celles d'Ischia; elle ressemble à la chair humaine revêtue de sa peau, et l'analyse en donne les mêmes résultats que ceux des matières animales.

ZOOLOGIE. On donne aussi un bateau à manège inventé par M. Guilbaud, de Nantes, en 1822.

ZYMOSIMÈTRE, du grec ζύμωσις, *fermentation*, et μέτρον, *mesure*, de la fermentation. C'est ainsi qu'on donne cet instrument propre à mesurer la chaleur du sang des animaux, et le degré de fermentation dans le mélange des matières susceptibles de fermenter. On peut raisonnablement à Swammerdam l'invention de cet instrument, puisqu'il l'a proposé dans son traité de la respiration. Boerhaave a perfectionné le zymosimètre en engageant Fahrenheit à construire des thermomètres qui suivent tous les degrés du froid et de chaud, depuis vingt degrés au-dessous de la glace jusqu'à la chaleur des huiles bouillantes, s'évaporisent.

FIN.